10
1-1
20

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu
III. 13. 6.

25.0.175.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGLOMERICABIT
LE
CALVINISME
ET
PAPISME
MIS
EN
PARALLELLE.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU
CALVINISME
& celle du
# PAPISME
miſes en parallele:

Ou APOLOGIE pour les REFORMATEURS, pour la REFORMATION, & pour les REFORMEZ, diviſée en quatre Parties; contre un libelle intitulé l'Hiſtoire du Calviniſme par

Mr. MAIMBOURG.

PREMIERE PARTIE.

Qui contient l'Apologie pour les principaux Reformateurs, pour les Martyrs de la Reformation, pour Calvin, pour ſa Perſonne, pour ſa Doctrine & pour ſa Religion.

BIBLIOTECA REALE VITTORIO EMANUELE
BIBLIOTECA REALE ROMA VITTORIO EMANUELE

A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
M. DC. LXXXIII.
Avec Privilege.

L'opera non ebbe seguito.

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VE
ROMA

Digitized by Google

PREFACE

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

DAns le ſiecle où nous ſommes on n'aime pas les gros livres, ni les longues Prefaces: Pour ce qui eſt du livre il eſt un peu gros, mais qu'y faire, il n'y a plus moyen de l'abbreger. Peut-eſtre que ceux qui ne s'eſtonneront pas de la groſſeur de l'ouvrage & qui entreprendront de le lire ſe trouveront à la fin devant que d'avoir eu le temps de s'ennuyer, parce qu'on y trouvera une aſſés grande diverſité de choſes pour delaſſer l'eſprit. Ceux qui ne voudront pas m'en croire, en uſeront comme il leur plaira. Il y a une inquiſition eſtablie dans une bonne partie de l'Europe pour empeſcher qu'on ne liſe certains livres, mais heureuſement il n'y en a pas pour obliger les gens à lire les livres dont la taille ou le tiltre leur deplaiſt. Nous pouvons pourtant avertir le public qu'il s'agit icy d'une affaire importante; c'eſt un grand procés entre l'Egliſe Romaine, & les Proteſtants de France, d'Angleterre, d'Ecoſſe & des Pays-bas. L'Egliſe Romaine accuſe la religion Proteſtante de s'eſtre eſtablie par le fer, par le feu & par toutes ſortes de violences. La religion Proteſtante non ſeulement nie ce fait, mais elle adjouſte qu'il eſt eſtonnant que la religion Romaine luy faſſe une telle accuſation: elle qui depuis cinq ou ſix cents ans s'eſt baignée dans le ſang des martyrs de Jeſus Chriſt, & qui ne s'eſt conſervée dans la domination qu'elle a uſurpée, que par les armes, par le fer & par le feu qu'elle a portés dans les flancs de tous les Eſtats de l'Europe, & l'on peut dire du mond.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes.

L'affaire est assurement tres digne de la curiosité des honnestes gens, elle est importante, il n'y va pas de moins que du salut, il faut sçavoir quelle est la veritable religion, & cela depend assés de la question que l'on traitte dans ce livre; car tout le monde tombe d'accord de ce principe que la Religion de Jesus Christ a de l'horreur pour l'effusion du sang & qu'elle est debonnaire, comme celuy qui en est l'autheur. De sorte que l'on aura formé un tres grand prejugé contre la religion de laquelle il demeurera bien prouvé qu'elle est sanguinaire, cruelle & la cause des troubles. Cet examen est d'une assés longue discussion, il a falu rapporter beaucoup de faits, dissiper les tenebres qu'on avoit versées sur l'Histoire du siecle passé, repousser diverses accusations atroces & malignes. Tout cela n'a pu se faire en aussi peu de mots qu'on eust bien voulu. Ainsi il faut qu'on ait quelque indulgence pour l'autheur, & qu'on ne luy fasse pas une affaire de ce qu'il n'a pas esté aussi court qu'il avoit resolu d'estre. On dira peut-estre qu'il auroit bien pu se passer de tant de recriminations qui grossissent son ouvrage; point du tout, rien n'est si juste que de repousser les injures par des verités, & rien n'est si propre à faire voir l'injustice d'une accusation que de confondre les accusateurs en les convaincant d'estre coupables des crimes dont ils accusent les innocents. Au reste si l'autheur ennuye le public par sa longueur il en est desja puni, & cet ouvrage composé en si peu de temps luy a plus coûté de peine à faire qu'il ne donnera de chagrin à lire. Tout cela ne satisfera pas encore ces Lecteurs qui sont sans misericorde pour les livres qui vont au dela de cinq ou six feuilles, mais nous declarons que ce n'est pas pour eux que nous avons escrit. Voila pour la grosseur du livre.

Quant à la Preface il est juste de la faire courte s'il est posible & d'avoir cette complaisance pour le public à qui nous demandons

grace

grace pour la groſſeur du livre. Ainſi nous ne dirons preſque rien de ce qu'on a accouſtumé de dire dans ces preambules. Par exemple les autheurs ordinairement y donnent un abbregé de ce qu'on doit voir dans le corps de l'ouvrage. Je ne blame pas cela, cette methode ſert à diverſes choſes, ſur tout à faire paroiſtre ſcavants ceux qui ne le ſont pas, qui ne liſent jamais que les Prefaces & qui parlent pourtant de tout avec autant d'aſſurance que s'ils avoient tout lu. Mais quelque utile que puiſſe eſtre cette methode, nous ne nous en ſervirons pas icy: ceux qui voudront eſtre inſtruits nous liront s'il leur plaiſt; ſi non je les renvoye à l'Indice des Chapitres qui leur apprendra du deſſein que nous avons autant que nous pourrions leur en apprendre icy.

Les autheurs ne manquent gueres auſſi de rendre raiſon des motifs qui les ont portés à eſcrire. Les raiſons qui ont obligé l'autheur de ce livre à mettre la main à la plume, ſont ſi cognuës qu'il eſt preſque inutile d'en parler. L'hiſtoire du Calviniſme du Sieur Maimbourg eſt un ouvrage qui fleſtrit une multitude d'honneſtes gens, & qui calomnie tout un parti lequel fait encore quelque figure dans l'Europe; quoy qu'en diſe le Sieur Maimbourg qui pretend que le Calviniſme eſt aux abois. Si nous ſommes auſſi pres de noſtre fin qu'on nous le veut perſuader, nous en avons tant plus d'intereſt à travailler à noſtre juſtification. S'il faut que le Calviniſme meure il vaut mieux qu'il meure innocent. Il n'eſtoit donc pas juſte de laiſſer cet accuſateur emporté triompher de l'innocence d'une religion qu'on ne veut rendre criminelle qu'afin d'avoir un pretexte de la faire mourir. Et il eſtoit d'autant plus neceſſaire de travailler à la juſtification du Calviniſme qu'aujourd'huy il eſt attaqué avec une violence prodigieuſe. Tout le monde ſe mêle de luy porter des coups: les profanes en France ſont devenus bigots pour le perſecuter, & les ignorants ſe font autheurs pour eſcrire contre luy. C'eſt une affaire de concert: tout de meſme qu'autrefois quand les payens vouloient envoyer les Chreſtiens aux lions, *ils publioient qu'ils eſtoient cauſes de la guerre, de la ſechereſſe, de la famine, de la peſte, de l'inondation des barbares, &*

des

des autres fleaux qui deſoloient l'Empire : ainſi la France, ſon Clergé & ſes puiſſances ayant conjuré la perte de la religion Reformée, l'on pouſſe en avant des eſcrivains qui la reveſtent d'une peau de lion, de tygre & meſme de ſinge ; c'eſt à dire qu'on ne ſe contente pas de la depeindre comme furieuſe & cruelle, on veut la rendre ridicule. En la regardant comme desja renverſée par terre tout le monde ſe jette ſur elle, chaque animal luy porte des atteintes, les lions luy donnent de la griffe & les aſnes luy donnent du pied : ceux qui ont de la capacité & ceux qui n'en ont pas ſe veulent ſignaler contre cette pauvre egliſe affligée. C'eſt ce qui a obligé le Sieur Maimbourg à choiſir ce temps icy pour mettre au jour ſon Hiſtoire du Calviniſme, & qui l'a porté à y reſpandre tant de poyſon & tant de fiel. C'eſt ce qui a donné la naiſſance à cette violente production qui s'appelle l'Apologie pour les Catholiques contre la Politique du Clergé, *où le Heros du Janſeniſme fait de ſi grands, mais de ſi vains efforts pour convaincre le Calviniſme d'eſtre la ſource de toutes les rebellions contre les Roys. Un autre en faiſant imprimer des factums contre les Egliſes de Xaintonge y met à la teſte une ſanglante invective contre tout le corps des Reformés. Il n'y a pas juſqu'à ce preſtre dont le coeur & l'eſprit ſont auſſi bas que le nom, qui ne veuille eſtre de la partie ſous le tiltre* d'Hiſtoire des Edits de Pacification &c. *C'eſt un miſerable qui ayant beſoin d'un benefice pour ſe tirer de la poudre a cru faire un ſacrifice agreable à ce Jeſuite qui diſtribue les recompenſes aux perſecuteurs des Reformés. Si on le veut cognoiſtre on n'a qu'à s'adreſſer au Pere Meynier autre Jeſuite, & lire le livre imprimé il y a quelque temps chés Leonard imprimeur du Clergé, ſans nom d'autheur, ſous le tiltre* de Reveüe des Edits, declarations, &c. *Là on verra comment Meynier traitte ce Soulier Preſtre, ſans le nommer, & comment il prouve qu'il eſt ignorant & impoſteur, ne ſcachant ni Grec ni Latin ; & cependant il veut eſtre autheur au depend des Reformés. Il a fort bien pris ſon parti, il n'eſt pas neceſſaire d'eſtre habile pour eſcrire contr'eux & pour eſtre payé : les valets d'armée ſont recus à faire le*

Le Feron Archidiacre de Xaintes.

Soulier Preſtre, Hiſt. des Edits de Pacification.

le coup de lance auſſi bien que les chevaliers de l'ordre. Je ne croy pas qu'il y ait au monde un impoſteur qui ait pouſſé la hardieſſe de mentir auſſi loin. Je n'en veux qu'une preuve & qu'un exemple; ce ſont les affaires de Poyton & la conduitte du Sieur de Marillac à l'eſgard de ceux de la religion Reformée de cette Province. Toute l'Europe a ouy dire qu'on y a fait les dernieres violences, qu'on a traiſné les gens à la meſſe par les cheveux, qu'on a pendu, brulé les pieds, battu, tué, aſſommé de coups de baſton, chaſſé dans les bois, depouillé de biens, mangé, conſumé juſqu'aux os ceux qui n'ont pas voulu ſe convertir & aller à la meſſe pour de l'argent. Soulier Preſtre intervient la deſſus & prononce de ſon tribunal que cela eſt faux, qu'on n'a fait dans cette Province aucune eſpece de violence, & que tout ſe reduit à quelque diſſipation de fourrage faite par les ſoldats que le Roy avoit envoyés dans ce lieu pour y vivre en diſcipline. Ne faut il pas avoir une hardieſſe qui va juſqu'au prodige pour avancer de ſemblables choſes? Nier des faits dont il y a quarante mille teſmoins oculaires vivans en Angleterre, au Païs-bas & dans toutes les Provinces de l'Allemagne; des faits, disje encore, dont toute la France eſt teſmoin, qui ſe ſont commis à la face du ſoleil ſans deſtour & ſans myſtere! N'eſt il pas bien apparent que des gens quittent leur pays, paſſent la mer & s'aillent expoſer à la neceſsité de mandier en pays eſtranger & meſme au peril d'y mourir de faim, pour une ſimple diſsipation de fourrage? N'eſt il pas bien vray ſemblable que dans la poſture où ſont les Reformés en France ils ayent eu la hardieſſe de preſenter au Roy, à ſes Miniſtres & à ſes parlements des requeſtes chargées d'accuſations atroces & calomnieuſes contre les Catholiques Romains, ſans qu'on les en ait chaſtiés? Le Sieur de Marillac eſt bien debonnaire de n'avoir pas travaillé à faire faire le procés à ces inſolents qui ont oſé l'accuſer fauſſement de tant de violences. Rien n'eſtoit plus propre pour decrier le Calviniſme que cela: on euſt tiré de la plus d'avantage contre luy que de l'Hiſtoire du Sieur Maimbourg. Il faloit le convaincre d'impudence & de menſonge, on croiroit

facilement les Calviniſtes capables de tout, quand on les verroit convaincus d'une calomnie auſſi folle & auſſi ayſée à refuter que ſeroit celle la, que d'accuſer des gens debonnaires d'avoir commis d'horribles violences, & de citer pour le prouver des teſmoins par leſquels on pourroit eſtre convaincu de faux. On a imprimé une liſte des convertis de Poytou qui monte à prés de quarante mille: cela eſt merveilleux que des ſoldats qui ne font aucun mal aux Huguenots ayent le don de les convertir en ſi grand nombre! L'eſprit de converſion s'eſt bien heureuſement rencontré dans le Poytou, à l'excluſion de toutes les autres provinces, pour ramener tant de gens à l'Egliſe, ſans qu'on ait employé que des moyens de douceur & de perſuaſion. Encore ſi l'on ſe contentoit de dire que ces violences ſe ſont faites contre l'intention du Roy, on trouveroit facilement creance; car en effect il n'y a pas d'apparence qu'un ſi grand Prince ait donné dans des voyes de converſion ſi baſſes & ſi indignes de la grandeur de ſon ame. Voicy la deſſus quelque choſe de ſurprenant: l'Autheur de l'Apologie pour les Catholiques *a fait depuis peu un nouveau livre qui a pour tiltre,* Reflexions ſur le preſervatif contre le changement de Religion. *Le public ne le voit pas encore, il n'eſt viſible qu'aux privilegiés, car il eſt dans le temps du myſtere & non pas dans celuy de la revelation. Il faut que les ouvrages de Meſſieurs les Janſeniſtes meuriſſent ſur la paille dans le grenier de l'Imprimeur long temps avant que de s'expoſer à la diverſité des gouts. Mais ceux qui l'ont vu par haſard diſent que la dedans l'Autheur rend raiſon pourquoy en reſpondant à la Politique du Clergé il n'avoit rien dit* dans l'Apologie pour les Catholiques *de ces perſecutions de France dont les Reformés ſe plaignent. Il dit qu'il n'en eſtoit pas alors fort bien informé, c'eſt pourquoy il n'en avoit pas voulu parler, mais qu'à preſent il en peut dire ce qu'il en a appris de certain, c'eſt que toutes ces plaintes & ces pretendues perſecutions ſont des calomnies. Et cette revelation luy eſt venuë par le canal de Soulier preſtre dont il copie mot à mot tous les paſſages où il eſt parlé de la fauſſeté de nos plaintes au ſujet de la perſecution. Il*

me

Digitized by Google

me ſemble que ce celebre Janſeniſte ne devroit pas eſtre ſi incredule ſur les perſecutions que l'eſprit dominant en France dans le conſeil de conſcience eſt capable d'exciter contre les gens qui ne veulent pas conformer leurs ſentiments à ceux de Monſeigneur l'Archeveſque d'un tel lieu, & de Monſieur le pere tel. Cet exil, ces retraites cachées où il eſt obligé de ſe tenir, ces pelerinages de Flandres en Hollande & de Hollande en Flandres, & les diverſes perſecutions que ſon parti ſouffre, le devroyent perſuader qu'on eſt capable de tolerer des excés & des violences contre les Calviniſtes & contre les honneſtes gens. C'eſt cette incredulité qui fait ma premiere ſurpriſe: la ſeconde eſt de voir ce grand autheur d'autre fois eſtre devenu copiſte aujourd'huy. Il a une ſi forte paſſion de faire de gros livres qu'il fait paſſer ſes premiers ouvrages dans les derniers, & de plus il tranſcrit preſqu'entiers les ouvrages d'autruy dans les ſiens. Encore s'il nous tiroit ces longs extraits de quelques Livres rares & qui ne ſont pas dans les mains de tout le monde, ſi cela eſtoit inutile à quelques gens cela ſeroit utile à d'autres. Mais il nous copie des livres imprimés depuis trois jours, & qui ſe trouvent par tout. Dans ſon Apologie pour les Catholiques il a bien pris la peine de nous copier pluſieurs Chapitres des Voyages de Tavernier, touchant la conduite des Hollandois aux Indes; le livre eſt commun, il eſt imprimé dans ces Provinces, tout le monde l'a lu ou le peut lire, il n'y a pas de boutique où on ne le puiſſe trouver. Mais voicy bien plus, les Catholiques Romains ſe ſont donné la peine de faire imprimer en ce pays icy le livre du preſtre Soulier intitulé, Hiſtoire des Edits de Pacification, &c. *il n'y a pas plus de deux ou trois mois que l'edition s'en debite, & voicy un eſcrivain qui nous le cite & nous le copie preſque entier comme un livre qui ſeroit aux Indes & que perſonne n'auroit vu: je croy que cet Autheur s'imagine qu'on ne peut lire que ce qu'il eſcrit. C'eſt ſe donner bien de la peine pour en eſpargner tres peu au lecteur, il n'y en a gueres à qui il ne ſoit auſſi ayſé de lire le livre du Preſtre Soulier dans ſon origi-*

original que dans la copie du Janseniſte. Quoy qu'il en ſoit ſans doute cela fait fort grand plaiſir au preſtre, un autheur de ſa forcen'avoit pas lieu de ſe voir cité, s'il eſpere auſſi avoir l'honneur de ſe voir refuté je croi qu'il ſe trompera, je ne penſe pas qu'il y ait entre nous perſonne aſſés ennemi de ſon repos & aſſés prodigue de ſon temps pour ſe donner la peine & le loiſir de répondre à ſes calomnies.

Cette eſtrange demangeaiſon que tout les Eccleſiaſtiques de l'Egliſe Romaine ont d'eſcrire contre le Calviniſme, demandoit qu'on priſt ſa defenſe avec quelque vigueur. Ainſi il n'eſt pas beſoin de rendre d'autre raiſon ni d'expoſer d'autres motifs que celui-cy pour juſtifier le deſſein de l'autheur de cet ouvrage. Tres volontiers il auroit laiſſé à d'autres la commiſſion de defendre la Reformation, & la conduitte des Reformés ſi quelque habile homme avoit eſté en eſtat de s'en charger. Mais l'on ſcait en quel eſclavage ſont reduits nos habiles gens de France, il ne leur eſt plus permis de parler ni d'eſcrire: on nous condamne ſans nous ouir. Si un pauvre Miniſtre prend la liberté de reſpondre aux injures qui ſont faites à ſa Religion, il a beau le faire à genoux, d'une maniere modeſte, ſage, moderée, on ne laiſſe pas de le jetter dans une noire priſon, il y croupit pluſieurs mois, on le condamne à eſtre honteuſement traiſné par la ville, à faire amande honnorable, & enfin à perdre ſon bien & à ſortir du Royaume. Ceux qui ſcavent ce qui s'eſt paſſé à Xaintes au ſujet d'une reſponſe au renverſement de la morale ſcavent bien auſſi que je ne ments pas. Il faloit donc que celuy qui devoit reſpondre au Sieur Maimbourg fuſt hors des priſes de ces ennnemis mortels de la verité qui eſtendent leur tyrannie ſur les eſprits, ſur les plumes & ſur les langues. C'eſt ce qui a obligé pluſieurs perſonnes conſiderables à jetter les yeux ſur l'autheur de cette Apologie, & à luy eſcrire pour le prier d'y travailler. Et il a bien voulu ſe ſacrifier pour le public, je dis ſe ſacrifier, car il n'y a rien dont le Clergé Romain ne ſoit aujourd'huy capable. Sa tyrannie s'eſtend au dela de toutes bornes: il ferme les portes du Royaume à nos juſtes defenſes; ſi un libraire eſt trouvé

chargé

chargé d'un livre qui ait pour but de faire voir noſtre innocence & l'injuſtice du traittement qu'on nous fait il eſt perdu, & la moindre peine qu'on luy fera ſouffrir ſeront les galeres. On nous fait noſtre procés à huis clos, il faut que nous periſſions ſans avoir meſme la liberté de nous plaindre. Si le haſard fait entrer dans le Royaume quelque livret qui ne ſoit pas du gouſt de Meſſieurs du Clergé on le condamne incontinent au feu comme un livre de magie. L'Autheur de l'Apologie pour les Catholiques s'eſt amuſé à faire des reflexions ſur le Preſervatif contre le changement de Religion. *On dit que ces reflexions ſont tout à fait propres à faire valoir le livre qu'il veut deſtruire; & qu'il n'eſt rien de plus foible que cette reſponſe. Meſſieurs de Grenoble s'entendent bien mieux en reſponſe que luy: ils ont fait bruler le* Preſervatif *par la main du bourreau. Voila ce qui s'appelle aneantir un livre, car quand une fois il eſt brulé il n'en revient jamais. Dans le livre qu'on a bien voulu bruler il n'y a pas un terme qui ne ſoit choiſi & qui ne ſoit plein de reſpect pour la Religion dominante. Mais à quoy ſert d'eſcrire ainſi? Puiſqu'il faut eſtre brulé il vaut autant ſe donner la liberté de dire tout ce qu'on penſe. Plaignés vous de la maniere du monde la plus ſage & la plus humble, l'Autheur de* l'Apologie pour les Catholiques *ne laiſſera pas de dire que vous eſtés un impudent, un inſolent, un effronté, un calomniateur, un impoſteur, un demon. Puiſqu'ainſi eſt il ſeroit inutile de garder des meſures. Ce n'eſt pas qu'on vouluſt imiter ce genre d'eſcrire injurieux & phrenetique, car cela eſt indigne d'un honneſte homme, mais on peut dire les verités fortement ſans les accompagner de ces outrages qui ſont les principaux ornemens du ſtyle de l'Autheur* de l'Apologie pour les Catholiques. *On a eſſayé de ſuivre cette regle dans cette reſponſe au livre du Pere Maimbourg. L'Autheur n'a pas cru eſtre obligé de diſſimuler les verités qui ſont importantes pour faire connoiſtre les deux Religions, & il les a dites de la maniere qu'il a creüe la plus propre à faire impreſſion ſur les eſprits. Mais il s'eſt abſtenu de ces manieres emportées qui deplaiſent aux honneſtes gens. Il y a bien des endroits*

où il paroiſtra du chagrin contre le Sieur Maimbourg, on ne s'en defend pas; & qui n'auroit du chagrin en liſant les cruautés & les infidelités de cet autheur contre nous? Mais cependant on a gardé dans cet ouvrage des meſures que ces Meſſieurs ne gardent pas avec nous, en reſpondant meſme aux eſcrits les plus moderés. Ce n'eſt pas qu'aprés tout on s'attende, que le Clergé de l'Egliſe Romaine ſoit content de cet ouvrage: au contraire on eſt aſſuré qu'il verſera ſur luy toute ſa bile, & qu'il excitera contre l'autheur de nouvelles perſecutions. Car ces Meſſieurs exercent une tyrannie ſi violente & ſi injuſte que non contents d'empeſcher les Reformés d'eſcrire en France pour leur juſtification, ils ne veulent pas meſme qu'ils eſcrivent ni qu'ils parlent pour ſe defendre dans les pays où la Religion Reformée eſt dominante. Et ſi quelqu'un l'entreprend, il devient l'objet de leur averſion & de leur perſecution. Dans un pays où le Clergé Romain a bien la hardieſſe de faire imprimer des livres outrageans & injurieux au ſouverain degré contre la Religion reformée; une Hiſtoire des Edits de Pacification, *qui eſt un ſeditieux Roman:* une Apologie pour les Catholiques, *qui eſt un tiſſu d'injures & d'outrages:* un Calviniſme de nouveau convaincu de blaſpheme, *dont le tiltre ſeul eſt une offenſe intolerable aux Reformés;* une Hiſtoire du ſchiſme de Sanderus, *qui eſt un affreux tiſſu de calomnies contre l'Egliſe Anglicane: dans un pays dis-je où les Catholiques Romains font imprimer ces livres injurieux, ils trouvent mauvais qu'on eſcrive contr'eux avec liberté. Certainement c'eſt abuſer de la tolerance des ſouverains, & il ſeroit juſte que l'on obligeaſt les Catholiques Romains dans ces Provinces à eſcrire contre les Reformés avec autant de moderation que les Reformés eſcrivoient en France il y a quelques années contre les Catholiques Romains: où leurs livres emportés devroient eſtre traittés comme on traitte en France nos livres moderés, c'eſt à dire qu'on en pourroit empeſcher le debit. Au moins il me ſemble que les choſes devroient eſtre pareilles & que puiſque Meſſieurs les Catholiques Romains ſe donnent la liberté de nous attaquer icy avec tant*

de

de cruauté, ils devroient nous permettre de nous defendre. Pour couvrir cette injuſte perſecution on intereſſe la Majeſté du Roy. C'eſt par exemple ce que fait l'Autheur de l'Apologie pour les Catholiques, *en parlant de la Politique du Clergé, il pretend que l'Autheur* a eſcrit de la maniere du monde la plus inſolente & la plus dure contre le Roy. *Il n'eſt point beſoin que nous prenions l'intereſt de cet Autheur de la Politique du Clergé il ſe defendra comme il le jugera à propos. Mais par ce que c'eſt une accuſation qui tombe ſur toutes nos plaintes, il eſt neceſſaire de remarquer qu'il n'y a rien de plus malin que cela. Iamais les Roys ne ſe ſont plaints, ou n'ont eu ſujet de ſe plaindre quand on s'eſt pourvu devant eux contre leurs propres arreſts par de tres humbles remonſtrances. Il n'eſt pas impoſsible que les meilleurs Roys ſe laiſſent tromper, & ſe laiſſent arracher par ſurpriſe des ordonnances injuſtes, & jamais un prince ſage n'a fait un crime à ſes ſujets d'une plainte modeſte, encore qu'elle enfermaſt une accuſation tacite d'injuſtice contre ſes arreſts. Ce ſont la les termes où nous en ſommes, nous nous ſoumettons à la volonté du Roy, mais puis qu'il ne nous eſt plus permis de luy preſenter nos tres humbles requeſtes il faut que nous les faſſions voir au public, afin que tout le monde ſcache les grands ſujets que nous avons de nous plaindre d'un Clergé qui abuſe de la bonté & de la pieté de noſtre Roy pour nous perdre.*

La malignité de ce Clergé Romain va plus loin qu'on ne ſcauroit dire : il employe des eſpions & de malhonneſtes gens pour obſerver les paroles & les actions de ceux qu'il veut rendre odieux & qu'il perſecute, par ce qu'ils travaillent à faire voir les defauts de l'Egliſe Romaine. Et ces gens attirés tout exprés pour faire des calomnies, vont faire rapport aux Miniſtres de ſa Majeſté, qu'on a perdu en telles occaſions, & par telles paroles le reſpect que l'on doit au Roy. Ce ſont des miſerables qu'on pourroit confondre ſi l'on s'en vouloit donner la peine ; mais un honneſte homme ne ſe doit pas commettre avec de tel-

les

les gens l'autheur de ce Livre a la deſſus des declarations à faire qu'il veut bien faire en public. La premiere c'eſt qu'il fait profeſſion de reſpecter en general toutes les teſtes couronnées, & qu'en particulier il a pour le Roy ſous la domination duquel il a l'honneur d'eſtre né toute la veneration & tout le reſpect qu'un ſujet eſt capable d'avoir pour un Prince ſi grand & ſi puiſſant. Et il eſt aſſuré que jamais aucune perſonne ſincere ne l'accuſera d'avoir eſcrit ou parlé en public ou en particulier d'une maniere oppoſée à ſon devoir. Quant à la religion Romaine il declare qu'il en parlera touſiours ſelon ſes ſentiments, & comme il la croit tres mauvaiſe il prendra la liberté de le dire toutes les fois qu'il le jugera neceſſaire pour l'edification du public. Il diſtinguera pourtant touſiours tres bien la religion de ceux qui en ſont profeſſion, & comme il a une tres grande conſideration pour les gens de merite qu'oy qu'ils ſoient Catholiques Romains, il a un parfait meſpris pour les fourbes de profeſſion qui croyent pouvoir mentir impunement, pourvu que leurs calomnies tombent ſur ceux qu'ils appellent les ennemis de la Religion Catholique.

Nous voyla un peu elognés de l'Hiſtoire du Papiſme & du Calviniſme, mais on y peut revenir pourvu que ce ne ſoit pas pour longtemps, afin de tenir la promeſſe que nous avons faite d'eſtre courts dans la preface. Je ſens bien que desja mon Lecteur m'accuſe d'avoir mal tenu ma parole. C'eſt pourquoy je couperay tout court ces reflexions, aprés avoir donné la copie d'une lettre de Monſieur Spon, ſur l'impreſſion de ſon Hiſtoire de Geneve.

A Monſieur ..... Paſteur à Juſſy.

A Lion le 22. d'Avril 1679.

MONSIEUR,

J'Ay receu mon manuſcrit de Paris pour en faire faire icy une copie qu'il leur faudra envoyer, pour eſtre gardée dans

dans la chancellerie. Monſieur de Mezeray y a adjouſté de ſa main à la derniere page, qu'il avoit lu le manuſcrit qu'il trouvoit tres beau, & qu'il me donneroit quand je voudrois le certificat pour le privilege. Cependant il y a rayé cinq ou ſix paſſages qui ne leur plaiſent pas de la bouche d'un Proteſtant, ſçavoir celuy de ce Dominicain, qui avoit peint le Pape & les Cardinaux, celuy des faux miracles de noſtre Dame de grace, & du tableau qui ſuoit du ſang. Item les fourberies qu'on decouvrit à la reformation dans les reliques. Tout le remede qu'il y aura eſt que quand on en aura fait une edition en France, ceux de Geneve s'ils le veulent copier, y pourront adjouſter ces omiſſions. Il a auſſi oſté le diſcours hardi de Bonnivart contre le Pape, & celuy que fit Farel dans le conſeil la premiere fois qu'il paſſa à Geneve. Je veux preſſer de faire faire cette copie dans dix ou douze jours pour la renvoyer au pluſtoſt à Paris. J'y enverray en meſme temps ma reſponſe à Guillet & la premiere ſection de mes miſcellanea. Je ſuis tout à vous

S P O N.

Cela ſervira de ſupplement à l'Hiſtoire de Geneve & de ſa reformation qu'on trouvera dans le ſecond Chapitre de la ſeconde partie. Et l'on fera la deſſus ces reflexions. Premierement, qu'il fait bon ſe fier aux Livres qui paſſent par les mains de ces Meſſieurs, comme l'on voit, ils ſcavent choiſir les bons endroits pour s'en defaire: on y trouvera auſſi l'explication de cet enigme qu'on avoit peine à comprendre qu'un autheur Proteſtant en faiſant l'Hiſtoire de la ville de Geneve, euſt oublié des choſes ſi eſſentielles en parlant de la reformation de cette ville. Il ne les avoit pas oubliées, mais il a eu la complaiſance de les oſter pour avoir une approbation & un privilege. On peut dire à Monſieur Spon ſans avoir deſſein de le chagriner que s'il avoit bien voulu ſe paſſer de l'approbation de M. de Mezeray & de celle de Monſieur Charpentier, il auroit eu plus de part à l'approbation du public, qui vaut bien celle de ces Meſſieurs. Comme il leur arrive quelquefois d'approuver de meſchants ouvrages, on ſe donne la

* * *

liberté

liberté d'appeller de leur jugement & de laiſſer leur approbation au commencement du livre. Un autheur merite ſur tout d'eſtre approuvé quand il fait ce qu'il doit faire, & un hiſtorien ne fait pas ce qu'il doit faire quand il omet par complaiſance dans une hiſtoire, des faits conſiderables. Monſieur Spon n'a pas du eſtre ſurpris du traittement que l'on avoit fait à ſon manuſcrit à Paris, car la choſe eſt fort ſinguliere: un Proteſtant eſcrit l'Hiſtoire de Geneve, & il veut qu'elle paroiſſe avec privilege & approbation des Catholiques Romains, il faloit bien neceſſairement pour cela la tourner ſelon leur gouſt, & leur donner la liberté de retrancher ce qui n'y ſeroit pas. Monſieur Spon eſt venu au monde pour luy faire voir de ſemblables ſingularités & ceux qui ſcavent quel heros il a choiſi pour mettre à la teſte de l'Hiſtoire de ſes voyages ne s'eſtonneront plus de rien. On me juroit l'autre jour qu'il y eut une groſſe diſpute & meſme gageure entre cinq ou ſix perſonnes qui ne s'eſtiment pas ignorantes dans la Republique des lettres. Deux hommes qui n'avoyent jamais vu de Monſieur Spon que l'Epiſtre dedicatoire au tres reverend Pere ſouſtenoient qu'il eſtoit tres bon Catholique & que jamais petit frere laic n'avoit eſcrit avec autant de ſoumiſſion à ſon ſuperieur. Les autres qui ſcavoient bien ce qui en eſt, rioient ſous leur bonnet & paroiſſoient douter pour faire donner dans le piege ces ignorants qui ne ſcavent pas les manieres du beau monde & les privileges de la Republique des lettres. Quoy qu'il en ſoit la gageure ſe fit & ceux qui tenoient pour la Catholicité de Mr. Spon furent contraints de ſe rendre aux preuves qu'on leur apporta qu'il eſt tres bon Huguenot. Ils payerent: mais Dieu ſcait comme ils ſe dechaiſnerent contre la politique des demi devots, pour ſe recompenſer de la perte de leur argent. Il y en eut qui adjouſterent que ſi Monſieur Spon avoit fait imprimer ſon Hiſtoire avec approbation de Geneve, Meſſieurs de Paris l'auroient d'avantage approuvée, quoy qu'ils n'euſſent pas oſé faire imprimer leur approbation, mais c'eſt la folie des autheurs: on ſe fait un honneur de certaines choſes qui ne nous en font point. On trouvera

Digitized by Google

vera dans l'abbregé de l'Hiſtoire de la Reformation de Geneve, que nous avons donnée, la pluſpart des choſes que l'on a rayées à Monſieur Spon, excepté le tableau du Dominicain qui avoit peint le Pape & les Cardinaux, nous l'avions omis pour certaines raiſons qu'il ſeroit trop long d'expliquer. Si l'on veut ſcavoir ce que c'eſt pour commentaire à la lettre, le voicy. Dans le couvent des Jacopins l'on trouva entre les tiltres & les archives de la maiſon un tableau où eſtoit repreſenté un monſtre cornu à ſept teſtes en poſture d'homme ſur la ſelle, qui laiſſoit aller dans un baſſin des Preſtres & des Moynes. Le baſſin eſtoit au milieu d'un fort grand feu, qu'une multitude de demons armés de fourches & de havets attiſoit tout à l'entour. Sous le tableau eſtoient eſcrits onze vers Latins rymés, dont le ſens eſtoit, Qu'un jour le juge general jugeroit les juges particuliers, qu'alors il ne ſerviroit de rien d'eſtre Pape, Eveſque & Cardinal, & qu'il n'y auroit repliques, exceptions ni appellations au ſaint ſiege qui puſſent empeſcher la condemnation. *Le peintre ſe nommoit Jaques Jaqueri de la ville de Turin en Piemont, & l'ouvrage eſtoit de l'an mille quatre cent un. On n'a plus rien à dire, ſi ce n'eſt qu'on n'a rien dit ſur les dernieres pages du livre du Sieur Maimbourg, où il travaille à prouver que tous les arreſts & les declarations qui ſe rendent tous les jours en France contre les Reformés, ne ſont point du tout contraires aux Edits de Pacification, ni aux arreſts de ſa Majeſté elle meſme: qu'on ne fait que nous oſter ce que nous avions uſurpé contre la diſpoſition & l'intention des Edits. On n'a rien à dire la deſſus, premierement parce que d'autres gens en ont parlé fort amplement: & de plus il me ſemble qu'il eſt bien inutile de prouver des choſes inconteſtables, notoires, avouées de tout le monde, & dont perſonne ne fait un myſtere. On le publie, on le preſche, on l'imprime, on s'en fait honneur. On le lit à la teſte de toutes les declarations, qu'on veut ruiner le Calviniſme & qu'on en viendra à bout. Le P. Maimbourg luy meſme l'a imprimé dans ſes Epiſtres Dedicatoires, mais à la fin de ſon livre ayant oublié le commencement il ſouſtient qu'on ne fait aucun tort au Calviniſtes,*

& qu'on obſerve tres bien les Edits. Cela me fait faire une reflexion qui ſe peut appliquer à tous les autheurs de cour : que pour de petits intereſts preſents qui ne ſont de rien, ils abandonnent leur reputation à toute la terre & à la poſterité, ils ſe couvrent d'une eternelle honte, en s'inſcrivant en faux contre des verités que tout le monde ſcait, que perſonne ne peut ignorer & qu'eux meſmes ſcavent bien.

Quelques perſonnes judicieuſes ont cru qu'il y avoit de l'ambiguité dans ces paroles qui ſe liſent a la page 389. C'eſt elle pourtant qui a mis cette couronne ſur la teſte du grand pere du Duc d'York, & ſans elle ce Prince ne ſeroit pas aujourd'huy en eſtat de ſouſtenir ſes droits à la ſucceſſion de ce beau Royaume. *Comme ſi l'on avoit eu deſſein de dire que la maiſon des Stuarts n'a point d'autre droit à la Couronne d'Angleterre que celuy qui luy eſt venu du Teſtament de la Reine Eliſabeth. Ce n'eſt point cela : on veut dire ſeulement que ſi la Reine Eliſabeth n'avoit appellé le Roy Jaques à la ſucceſſion de la couronne, les Anglois n'auroient peut eſtre pas eſté chercher le Roy d'Ecoſſe & ſe ſeroient apparemment fait un Roy de leur nation, ſans avoir eſgard aux droits legitimes que le Roy Jaques avoit à la Couronne d'Angleterre. C'eſt pourquoy la maiſon Royale d'Angleterre a de l'obligation à la Reine Eliſabeth & doit quelque reſpect à ſa memoire. Et c'eſt la raiſon qui fait qu'on a peine à croire que feu Madame la Ducheſſe d'York de ſon mouvement ait fleſtri la naiſſance de cette grande Reine, en ſouſtenant qu'elle eſtoit baſtarde, & que le mariage de Henri VIII. avec Anne de Bouleyn eſtoit illegitime. Cela ne peut avoir eſté ſuggeré à la Princeſſe que par un Preſtre ſeditieux. Car il eſt evident que de tous les mariages que Henri VIII. a contractés il n'y en a point de plus legitime que celuy qu'il contracta avec Anne de Bouleyn. Parce que ſon premier mariage avec Catherine d'Arragon étoit nul de toute nullité. Toutes les loix divines & humaines defendent à un homme d'eſpouſer les deux ſœurs, & à une femme de ſe marier à deux freres. Catherine d'Arragon avoit eſpouſé Arthur frere aiſné de Henri VIII. Henri la prit après la mort de ſon frere uniquement parce que ſon pere l'y forcea, & le mariage qu'il contracta avec elle par obeiſſance eſtoit une couche inceſtueuſe. La diſpenſe du Pape Jule II. n'y pouvoit rien faire. Car, meſme ſelon les plus raiſonnables Canoniſtes, le Pape ne ſcauroit diſpenſer contre les loix de Dieu : Henri VIII. fit donc ce qu'il dut faire en ſe faiſant ſeparer de Catherine d'Arragon vefve de ſon frere aiſné. Et quoy qu'Henry n'ait pas fait cette ſeparation par un principe de conſcience, elle ne laiſſe pas d'eſtre legitime, & par conſequent il a pu legitimement ſe remarier à Anne de Bouleyn.*

Table

Table des Chapitres.

PREMIERE PARTIE.

LEttre de l'Autheur où il fait voir quel eſt le Caractere du Jeſuite Maimbourg. Pag. 1

Defenſe des mœurs, de la vie & de la Doctrine des Reformateurs. 47

Chap. I. Juſtification de Zuingle, de ſa vie, de ſon mariage, de ſa mort, & de ſa Doctrine. Oppoſition de ce Zuingle & de ſa conduite à celle des Principaux fondateurs des Religions dans l'Egliſe Romaine, comme ſont St. Francois, Ignace Loyola, St. Dominique. Impureté du Celibat des Preſtres; des erreurs inſenſées de Guillaume Poſtel. 50

Chap. II. De Guillaume Briſſonet Evéque de Meaux. Apologie des ſavans qui donnerent occaſion à la Reformation. Ignorance profonde où eſtoit alors l'Egliſe Romaine, combien l'ignorance de tout temps a été favorable à la naiſſance des erreurs. Apologie pour Jaques Fabri d'Eſtaples: ſa fuite, ſa repentance, ſa mort miraculeuſe, ſa chaſteté oppoſée à l'impureté du Clergé d'alors, morts terribles de quelques Apoſtats & Perſecuteurs. 64

Chap. III. Apologie pour Pierre Martyr, ſa pretenduë Apoſtaſie, ſon ſavoir, ſon eſprit, ſa douceur, ſon pretendu mariage avec une Religieuſe. Que le vœu de celibat eſtoit inconnu aux Anciens: Qu'il eſtoit permis aux Religieuſes de ſe marier. Excés de St. Jerome, qui pourtant demeure d'accord de cette verité. Martir juſtifié de changement dans ſa doctrine; Abregé de ſa vie. 74

Chap. IV. De la diſtinction de Zuingliens & Calviniſtes. Apologie ſur les diviſions qu'on nous impute. Reflexions ſur les raiſons de la providence qui permet ces diviſions dans l'Egliſe. Diviſions qui ont regné dans l'ancienne Egliſe. Des ſectes qui ſont ſorties du milieu de nous. Conformité en cela entre nous & l'ancienne Egliſe, & dans la maniere dont le Diable a autrefois combatu la verité & la combat aujourd'huy. 84

Chap. V. Des diviſions de l'Egliſe Romaine, qu'elle n'a pas lieu de nous reprocher les noſtres; que l'on y croit tout ce que l'on veut pourveu que l'on reconnoiſſe le Pape. Hiſtoire des Abyſſins & des Maronites à ce ſujet. Demêlés au ſujet de la conception immaculée, de la matiere de Auxiliis, des droits des Eveſques: ſur la Morale & ſur la puiſſance du Pape. 95

Chap. VI. Hiſtoire du Fanatiſme de l'Egliſe Romaine, qu'elle n'a pas lieu de nous reprocher le noſtre: que les fanatiques ſont ſortis de ſon ſein: que rien n'eſt ſi oppoſé au fanatiſme que noſtre Reformation: l'eſprit de fanatiſme eſt inſeparable des Moines: ſon Hiſtoire depuis St. Jerome: l'Evangile Eternel. Les demêles fanatiques des Cordeliers, des Flagellans Begards, & autres fanatiques de l'Egliſe Romaine. Fanatiſme notable en Flandres du temps de Pierre d'Ailly, Cardinal de Cambray. Theologie myſtique: l'impoſteur Daviano. 106

Chap. VII. Apologie pour Clement Marot, corruption de la Cour de Francois I. où il avoit eſté elevé, qu'il eſt faux qu'il ait eſté fouetté à Geneve: de la verſion des Pſeaumes: Ignorance du Sieur Maimbourg ſur la fidelité de la verſion, emportemens contre ces Pſeaumes repouſſés. Chanſons ſpirituelles de l'Egliſe Romaine ſur des airs infames. 120

Chap. VIII. Apologie pour Theodore de Beze. Raiſon pourquoy le Sieur Maimbourg agit ſi differement à l'égard de Beze & de Calvin: Beze parle pour lui meſme: ſes Juvenilia. Horrible temerité du Pere Maimbourg qui n'a jamais vu un Epigramme ſur laquelle il avance une accuſation ſi atroce. Cette Epigramme produite & juſtifiée. 133

Chap. IX. *Que ce que l'on impute à Theodore de Beze n'eſt rien en comparaiſon de ce dont l'Egliſe Romaine eſt convaincuë. Livre de Jean de la Caze* de laudibus Sodomiæ. *Horribles impuretés des livres des Caſuiſtes, debauches des Papes & du Clergé Romain.* 147

Chap. X. *Apologie pour Anne du Bourg. Laſcheté du Sieur Maimbourg en cet endroit. Generoſité de Pogge de Florence, dans le recis qu'il fait de la mort de Jeroſme de Prague. Maniere honneſte dont un autheur moderne rapporte la mort de Jean Hus. Hiſtoire du martyre d'Anne du Bourg ſelon le Preſident de Thou.* 155

Chap. XI. *Apologie pour nos Martyrs. Quatre Caracteres du verisable martyre.* 163

Chap. XII. *Application des Caracteres du veritable martyre à nos Martyrs. Qu'il eſt faux que les Marcionites ayent couru en foule au martyre. Ignorance du Sr. Maimbourg dans l'antiquité. Reſponſe à une objection ſur noſtre martyrologe. Martyrs parricides & ſcelerats de l'Egliſe Romaine. Maximes des Jeſuites ſelon leſquelles il ne peut y avoir de Martyrs.* 170

Chap. XIII. *Suite de l'Apologie de nos Martyrs. Preuves externes de la verité de leur martyre, priſes de la pureté de leur vie, & de l'impureté, de la calomnie, & de la perfidie de leurs perſecuteurs.* 181

Chap. XIV. *Autres preuves de la verité du martyre de nos Martyrs, priſes de la rage & de la fureur de leurs perſecuteurs comme auſſi des jugemens de Dieu ſur ces perſecuteurs.* 189

Chap. XV. *Apologie pour Calvin: force de la verité qui contrains le Sieur Maimbourg à luy faire juſtice. Ses qualités morales. Defenſe ſur ce qu'on l'accuſe d'orgueil & de mauvaiſe humeur.* 199

Chap. XVI. *Examen de cette accuſation du Sr. Maimbourg contre Calvin, qu'il n'eſtoit pas Theologien. Teſmoignages au contraire. Oppoſition de la Theologie de Calvin a celle de l'eſcole Romaine. Impertinence de la preuve que le Sieur Maimbourg apporte pour prouver que Calvin n'eſtoit pas Theologien. Ignorance qui regnoit dans les eſcoles & dans l'Egliſe Romaine avant Calvin.* 207

Chap. XVII. *De la comparaiſon que le Sr. Maimbourg fait de Luther & de Calvin. De l'accuſation que Calvin a pris ſa doctrine de Pierre Valdo. Excellent teſmoignage que le Sr. Maimbourg rend à ce Valdo. Juſtification des articles de Theologie que le Sieur Maimbourg condamne dans Luther & dans Calvin conjoinſement. De la liberté, de la grace efficace, de la juſtification par la foy, de la juſtice imputée. Du merite des œuvres. De l'efficace des Sacremens. De la confiance. De la poſſibilité d'accomplir les commandemens de Dieu. De l'utilité des vœus.* 219

Chap. XVIII. *Suite des accuſations du Sr. Maimbourg contre la Theologie de Calvin, de la foy meſlée de doutes, de la foy qui ne ſe peut jamais perdre. Ignorance du Sr. Maimbourg qui ne ſait ce que c'eſt qu'errer avec juſteſſe. De la generation eternelle du Fils, s'il eſt Dieu par luy meſme, que Jeſus Chriſt n'a pas douté du ſalut de ſon ame.* 233

Chap. XIX. *Refutation de cette calomnie, que ſelon Calvin Dieu a fait exprés les hommes pour les damner. Trois conſiderations importantes là deſſus. Ignorance du Sr. Maimbourg en Theologie. De la maniere dont le corps de Jeſus Chriſt ſe recoit dans l'Euchariſtie.* 241

Chap. XX. *Reflexions ſur l'accuſation que fait le Sr. Maimbourg à Calvin d'avoir fait un ſquelette de Religion ſans* ſuc *& ſans* onction, *en retranchant les ceremonies: que ces ceremonies ne ſont point propres à elever la devotion comme on le pretend; que ce ſont des voiles pour les hypocrites. Examen en detail de ces ceremonies ſi pleines de* ſuc *&* d'onction. *Des habits des Eveſques, des Preſtres, & de leurs myſteres, des ceremonies de la Meſſe, du Bapteſme, de la Conſecration, de l'eau benite, des temples, de la Meſſe du Pape.* 251

Chap.

Chap. XXI. *Trois nouvelles raiſons contre l'uſage de ces ceremonies ſi ſueculentes & ſi onctueuſes de l'Egliſe Romaine : I. Qu'elles ont eſté inconnues à l'ancienne Egliſe. II. Qu'elles ſont venuës du Paganiſme : Parallele de diverſes ceremonies payennes avec celles de l'Egliſe Romaine. III. Que ces ceremonies ſont entierement oppoſées à l'eſprit du Chriſtianiſme.* 262

SECONDE PARTIE.

Defenſe de la maniere dont la reformation de Zuingle & de Calvin s'eſt eſtablie en divers lieux de l'Europe & particulierement en France. Pag. 271.

Chap. I. *Hiſtoire de la Reformation de ceux de Zurich. Pluſieurs Aſſemblées ſe tiennent & cinq ans ſe paſſent à examiner & deliberer. Diverſes reflexions pour la juſtification de leur conduite.* 272

Chap. II. *Hiſtoire de la reformation de Geneve. Prodigieuſe ſuperſtition où cette Ville eſtoit plongée: debauches du Clergé ; obſtacles que les Reformateurs eurent à combattre. Juſtification de la conduitte des Reformés dans la reformation de cette Ville.* 282

Chap. III. *Hiſtoire de la reformation d'Ecoſſe. Perſecution des fideles ſous Jaques V. ſous le Cardinal Beton ſous le Comte d'Aran & ſous Marie de Lorraine Regente d'Ecoſſe. Juſtification de la conduitte des Ecoſſois dans cette affaire.* 298

Chap. IV. *Hiſtoire de Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, juſqu'à ſa ſortie du Royaume ; ſes amours avec Rizio. L'aſſaſſinat du Roy ſon mary : ſon mariage avec Bothuel. Deux lettres de cette Reine à ce Bothuel. Juſtification de la conduitte des Ecoſſois Reformés.* 310

Chap. V. *Abbregé de l'Hiſtoire de la reformation de l'Egliſe Anglicane ſous Henry VIII.* 336

Chap. VI. *Suitte de l'Hiſtoire de la reformation de l'Egliſe Anglicane, ce qui ſe paſſa ſous Edouard VI.* 356

Chap. VII. *Suitte de l'Hiſtoire de la Reformation de l'Egliſe Anglicane. Le Regne de Marie cruel & ſanglant, celuy d'Eliſabeth doux & debonnaire. Reflexions ſur toute cette hiſtoire de la Reformation d'Angleterre.* 373

Chap. VIII. *Juſtification des Reformés des Provinces Vnies, que le Calviniſme n'a point eſté cauſe de la revolution qui eſt arrivée dans les Pays Bas. Que ces Provinces ont eſté forcées à faire ce qu'elles ont fait.* 391

Chap. IX. *Hiſtoire de l'eſtabliſſement de la reformation en France. Refutation de cette calomnie que le Calviniſme s'y ſoit eſtabli par la violence & par la voye des armes, que la Reformation & l'Egliſe Reformée n'a fait que ſouffrir durant 40. ans, & qu'elle eſtoit bien formée avans la premiere priſe d'armes.* 403

Chap. X. *Atrocité & fauſſeté de l'accuſation du Sr. Maimbourg au ſujet des guerres civiles de France dans le ſiecle paſſé. Caractere des principales perſonnes qui eſtoient à la teſte du parti ennemy des Huguenots : de Catherine de Medicis, de Charles IX. de Henri III. du Roy de Navarre, du Duc de Guyſe. Origine veritable du nom de Huguenot. Du Cardinal de Lorraine & de ſon frere ; leurs deſſeins pour la couronne. Du Conneſtable de Montmorency, du Duc de Montpenſier, & des Mareſchaux de Tavanes & de Montluc.* 410

Chap. XI. *Caractere du party Huguenot : du Prince de Condé, des trois Colignys, de Robert de la Haye, de Teligny, de la Noüe, des femmes vertueuſes du parti Huguenot, de Henri Prince de Condé : que tous les ſages de la Cour eſtoient ſoupçonnés du Calviniſme : du Chancelier de l'Hoſpital, de Montluc Eveſque de Valence.* 431

Chap. XII. *Que pour bien connoiſtre ces deux partis il faut examiner leur conduite. Dans le parti Papiſte de la cour on voit regner un eſprit de cruauté & de trahiſon. Hiſtoire des perfidies*

perfidies & conſpirations de ce parti de la Cour. Noire malignité des Guyſes & du Papiſme dans l'affaire d'Amboyſe ; que cette conjuration n'eſtoit ni contre le Roy ni contre l'Eſtat. Conſpiration de tuer tous les Huguenots aux Eſtats d'Orleans, deſſein d'aſſaſſiner le Roy de Navarre : iniquités enormes de l'empriſonnement & du procés fait au Prince de Condé: Conduite perfide de Catherine de Medicis: Violation de l'Edit: Perfide conduite pour opprimer les Reformés aprés la paix d'Orleans : autre perfidie aprés la paix de Chartres. Horribles conſpirations pour eſteindre tout d'un coup la maiſon de Navarre. 439

Chap. XIII. *Suite de l'hiſtoire des trahiſons & des perfidies du parti Catholique Romain. Deſſein de maſſacrer tous les Huguenots de Normandie. Longue ſuite de trahiſons pour arriver au maſſacre de la St. Berthelemy : que le maſſacre general eſtoit premedité de longue main : qu'il eſt faux qu'on n'ait eu deſſein de maſſacrer que l'Amiral ſeul.* 453

Chap. XIV. *Hiſtoire des cruautés commiſes par le party Catholique Romain. Le maſſacre de Cabrieres & de Merindol. Infidelité du Sr. Maimbourg la deſſus. Cruelle juſtice dans l'affaire d'Amboiſe: maſſacre de Vaſſy : mauvaiſe foy du Sr. Maimbourg: divers maſſacres par toute la France : cruautés qui y furent exercées, horribles cruautés qui furent commiſes dans la Provence ; cruautés de Montluc. Aſſaſſinat du Prince de Condé par Monteſquiou; horreurs du ſiege de Sancerre; aſſaſſinats en pleine paix. Catholiques Romains cruellement maſſacrés ſur de vains ſoupſcons de Lutheraniſme; maſſacre de la St. Berthelemy.* 464

Chap. XV. *Apologie ſur les trahiſons que l'on impute aux Calviniſtes : du deſſein qu'on leur impute d'avoir voulu mettre le feu dans Paris ; de la conjuration d'Amboiſe. Du meurtre du Preſident Minart dont on accuſa Stuart. Maniere cruelle dont ce Stuart fut aſſaſſiné. Mort du Conneſtable. Calomnie du Sr. Maimbourg là deſſus : de la mort du Mareſchal de St. André, & qui le tua : aſſaſſinat du Duc de Guyſe par Poltrot, que ce coup ne doit pas eſtre imputé aux Calviniſtes, de la mort du Conſeiller Sapin & de l'Abbé de Gaſtines.* 479

Chap. XVI. *Apologie pour les Reformez au ſujet des ſeditions & des cruautés dont on les accuſe : que nous avons condamné les briſeurs d'images. Reflexions ſur les cruautés dont on nous accuſe ; deux affaires de Niſmes que le Sr. Maimbourg confond. Fauſſe accuſation de ſedition contre ceux de Niſmes de l'an 1650. Emeute de Poſſincourt ; grande infidelité & malignité du Sr. Maimbourg la deſſus.* 493

Chap. XVII. *Juſtification de ces guerres de France qu'on appelle de Religion. Exaggerations ridicules du Sr. Maimbourg : trois reflexions generales ſur ce qu'on dit. I. Qu'il eſt faux que les 40. ans de guerre nous doivent eſtre imputés. II. Qu'il eſt faux que la France n'ait jamais vu de plus grands deſordres que ceux que le Calviniſme a cauſés. Les troubles du regne de Charles VI. mis en parallele avec ceux qu'on nous accuſe d'avoir cauſés. III. Preuves de la fauſſeté de cette maxime que toute guerre où il entre quelque principe de Religion eſt illegitime.* 504

Chap. XVIII. *Que la guerre civile du ſiecle paſſé n'a pas eſté une guerre de Religion, authorités & preuves de cela : ſept ſources differentes d'où ſortoit la premiere guerre civile; & ſur la 7. ſource ſept raiſons pour juſtifier les Huguenots de rebellion & de felonie contre leur Prince. Juſtification de l'entrepriſe du Prince de Condé.* 516

Chap. XIX. *De la ſeconde guerre. Reflexions ſur l'entrepriſe de Meaux. De la troiſieſme guerre ; que le Prince y fut contraint par la conjuration de Noyers. De la quatrieſme guerre ; trois conſiderations qui juſtifient les Calviniſtes dans cette guerre.* 530

Chap. XX. *De la cinquieſme guerre ; naiſſance de la Ligue, que cette cinquieſme guerre eſt defenſive de la part des Proteſtants. De la ſixieſme guerre.* 541

Chap. XXI. *Diverſes fauſſetés du Sr. Maimbourg : falſification de l'Hiſtoire de Villegagnon : de l'origine du nom de* Miniſtres : *malignité au ſujet de ceux de Mets.* 550

LETTRE

LETTRE

De l'Autheur:

Où il fait voir quel eſt le Caractere du Jeſuite

MAIMBOURG.

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

Monſieur,

IE ne ſay ſi c'eſt par hazard, ou par choix, que vous avez tant tardé à me demander ce que je penſe de *l'Hiſtoire du Calviniſme* du Jeſuite Maimbourg: mais je ſens que ce retardement m'a fait grand bien, car ſi vous m'euſſiez obligé de parler auſſi tôt que je fus ſorti de la lecture de ce livre, je n'aurois pû en parler ſans une extrême indignation, & peut-être que mon chagrin ſeroit allé juſqu'à l'emportement. C'eſt la piece du monde la plus capable de pouſſer la patience à bout, & je croy que toute la moderation de Socrate, & la fermeté de Caton, ne pourroient pas tenir bon contre tant de cruautez, d'inſolences, de duretez, de mauvaiſe foy, de calomnies, & contre tant d'injures atroces de toutes les eſpeces. Ainſi, Monſieur, je vous dois ſavoir bon gré de ce que vous m'avez donné le temps de revenir à moy. Je ſuis plus en eſtat que je n'eſtois, il y a quelque mois, de juger ſainement de cet ouvrage, & de vous dire mon jugement. Je ne ſuis quaſi plus en colere, la pitié a ſuccedé preſque à toute mon indignation. Le public a déja pris ſoin de nous vanger; *l'Hiſtoire du Calviniſme* n'eſt plus ſouſtenüe dans le monde que par un petit nombre de ſeditieux outrez. Les moins honeſtes gens la mépriſent & les plus moderez l'ont en horreur, comme une production honteuſe pour un homme qui vouloit s'eſtablir dans le monde ſur le pied d'Autheur ſage & judicieux. On la regarde comme l'effet d'une politique infernale, on dit que c'eſt une baſſeſſe & une lacheté extrême d'inſul-

ter d'une maniere auſſi inſolente à des innocens, parce qu'ils ſont miſerables & perſecutez. On ne fait pas myſtere, meme dans la communion Romaine, d'avouër que cet écrivain eſt ſorti de tous les caracteres d'hiſtorien & d'honneſte homme, pour entrer dans ceux de comedien & de malin calomniateur. On adjouſte qu'il fait voir que l'eſprit ſeditieux du couvent n'avoit eſté que ſuſpendu en luy & non pas eſteint: & que le Pape a fort grand tort de l'avoir chaſſé de la religion des Jeſuites, puis qu'il eſt aſſés meſchant & calomniateur pour s'y diſtinguer. Quelques amis de ces bons peres tournent la choſe autrement, & diſent que ce livre a paru au jour fort à propos pour juſtifier dans l'eſprit de tout le monde la conduite du ſaint Pere, parceque cet ouvrage fait voir que le Sieur Maimbourg merite de n'eſtre plus le P. Maimbourg, & que la ſocieté ne pouvoit qu'être deshonnorée par un homme vendu à l'iniquité. Vous m'avouërez, Monſieur, qu'il doit avoir pouſſé les choſes bien loin, pour s'eſtre rendu indigne d'eſtre membre d'une ſocieté qui ne ſe doit piquer ni de ſainteté de mœurs, ni de ſeverité de morale. Il me ſemble, Monſieur, que vous devriez-vous contenter de ce jugement du public, & regarder le ſort de ce livre comme une vangeance que le ciel nous procure & dont nous devrions nous ſatisfaire. Cependant cela ne vous ſatisfait pas; vous voulés que je vous decouvre tous les foibles de cet ouvrage, & vous pretendés même que j'en dois inſtruire le public. Tout ce que je puis faire c'eſt de vous obeïr ſur le premier article, en vous diſant ce que je penſe & de l'Autheur & de ſon livre, & je vous laiſſerai le ſoin de faire ſavoir au public ce que vous voudrés qu'il ſache: Mais n'attendés pas que je vous diſe aujourd'huy tout ce que j'ay à vous dire là deſſus. Vous pourrés vous repentir de m'avoir engagé à écrire, parce que je pourray mettre voſtre patience à l'eſpreuve par mes longues eſcritures. Mais, Monſieur, vous l'avés voulu, & vous deviés y penſer. Preſentement je veux ſeulement vous faire connoiſtre quel eſt le caractere du perſonnage, qui travaille à nous noircir d'une maniere ſi cruelle. Ce n'eſt point dans le deſſein de luy rendre injure pour injure: mais c'eſt qu'il eſt de la derniere importance de connoître les gens, pour ſçavoir de quel poids eſt leur témoignage, & quelle foy on doit avoir pour ce qu'ils diſent.

Dés l'entrée je vous avertis que cet homme nous trompe dans le tiltre même. Ce n'eſt point une hiſtoire, c'eſt une ſatyre violente & emportée, ce n'eſt pas non plus *l'Hiſtoire du Calviniſme* en general, c'eſt

c'eſt une declamation contre les Reformés de France. N'eſt-il pas vray, Monſieur, que quand vous avés ouvert ce livre & que vous avés lu à la teſte, *l'Hiſtoire du Calviniſme*, vous vous imaginiés trouver là dedans un recit exact, au moins à la maniere d'un Jeſuite, de la naiſſance & des progrés de noſtre reformation dans l'Angleterre, dans l'Ecoſſe, dans la Suiſſe, dans l'Allemagne, dans les Païs Bas, dans la Pologne, dans la Tranſſylvanie, & generalement dans tous les lieux où ce qu'on appelle le Calviniſme, eſt eſtabli? Vous avés donc dû eſtre bien ſurpris quand vous n'avés trouvé qu'une hiſtoire empoiſonnée des guerres qui ont deſolé la France depuis la mort d'Henri II. juſqu'à la journée de la S. Barthelemy. Il eſt vray qu'il dit quelque choſe en paſſant deçà delà, de la naiſſance & de l'introduction du Calviniſme dans les autres païs, mais c'eſt d'une maniere & ſi ſeche & ſi breve, qu'il eſt bien aiſé de voir qu'il n'en a parlé qu'afin que le tiltre de ſon livre ne fuſt pas tout à fait infidelle. Chacun ſait combien l'Angleterre & les Païs Bas ont fourni de grands evenemens ſur les affaires de la Religion, ou dans leſquelles la Religion eſt entrée. Maimbourg qui aime tant à faire des livres auroit trouvé là dedans matiere à pluſieurs volumes, & il auroit en ce faiſant tenu la parole qu'il nous avoit donnée, de nous faire l'hiſtoire du Calviniſme. Mais cela ne faiſoit rien à ſon but. Si Strada qui a écrit l'Hiſtoire des guerres de Flandres avoit eu les mêmes veües, il auroit auſſi intitulé ſon livre, *Hiſtoire du Calviniſme*, & ce dernier Jeſuite auroit pour le moins eu autant de raiſon que celuy-cy: car les guerres de Flandres ont tout autant de liaiſon avec le Calviniſme, que celles de France du ſiecle paſſé en ont avec noſtre reformation.

Cela nous fait bien voir dans quel eſprit cet ouvrage a eſté entrepris. C'eſt pour ſonner la charge, c'eſt pour inſpirer l'eſprit de ſedition contre les reformés de France, c'eſt pour exciter les peuples & les ſoulever, c'eſt pour animer la cour; en un mot c'eſt pour ſeconder le deſſein de nous perdre, ſur lequel ceux qui gouvernent la France, ſe ſont aſſés declarez. On a cru que pour nous perdre avec quelque apparence de Juſtice, il faloit nous rendre odieux à toute la terre, & nous faire paſſer pour des monſtres, qui meritent qu'on employe contre eux & le fer & le feu. On a penſé qu'un Jeſuite eſtoit propre à cela, & qu'entre les Jeſuites celuy-cy eſtoit le plus propre de tous, à cauſe qu'il a fort travaillé à ſe faire connoître dans le monde par la multitude de ſes hiſtoires. Ainſi je conçoy que nous avons plus d'intereſt, qu'il ne paroiſt d'abord, à nous defendre. Cet ou-

vrage n'eſt pas tant l'ouvrage d'un particulier, qu'une information publique & l'inſtruction d'un procés que l'on nous fait, & les preliminaires du funeſte arreſt que l'on veut prononcer contre nos pauvres reformés de France, que l'on a desja reduits par avance dans un ſi lamentable eſtat. C'eſt pourquoy nous ſommes d'autant plus intereſſés à examiner la qualité de ce teſmoin que l'on produit contre nous. Au reſte nous avons ſuffiſamment dequoy ruiner ſes depoſitions, & le faire declarer reprochable.

Son debut ſeul eſt capable de ruïner l'opinion qu'on pourroit avoir de ſa bonne foy; & ſa ſeule epiſtre dedicatoire met ſur le front de cet ouvrage une note de reprobation. *En effet, Sire, on y voit le Calviniſme c'eſt à dire le plus furieux & le plus terrible de tous les ennemis que la France ait jamais eu: celuy qui l'a autrefois deſolée par le fer & par le feu, donnée en proye à l'avarice, & à la cruauté des eſtrangers, & reduite enfin aux dernieres extremités, par la fureur des guerres civiles, par les revoltes tant de fois reiterées, & par les horribles excés de la rage & de l'impieté des premiers Proteſtans de ce royaume.* C'eſt entrer ſur le theatre en Hercule, mais en Hercule furieux, ou pour mieux dire ce n'eſt pas une fureur de Theatre, puiſqu'il n'y en eut jamais de plus reelle, de plus deſeſperée & de plus outrée. C'eſt dire hautement à ſon Lecteur qu'on va donner au public un Roman tragique, & qu'on ne veut reſpecter ni la verité, ni la bonne foy, ni l'eſprit de moderation. Cette epiſtre dedicatoire & la petite preface qui la ſuit, nous apprennent les honneſtes motifs qui l'ont porté à noircir d'une maniere ſi cruelle les plus fideles ſujets du Roy. C'eſt premierement le deſſein d'appaiſer la Cour de Rome: *voicy*, dit-il, *le dixieſme tome de mes hiſtoires, qui comme je l'oſe eſperer, ſatisfera mon Lecteur & ſera favorablement receu même à Rome, quoy qu'il paroiſſe aſſés qu'on n'y eſt pas trop ſatisfait de l'Autheur.* C'eſt encore pour flatter & animer le Roy dans le funeſte & triſte deſſein qu'on luy a inſpiré, de perdre ſes meilleurs & ſes plus fideles ſujets, parce qu'ils ne font pas profeſſion d'une même religion que luy. Car voicy comme il parle au Roy de l'eſtat où ſe voit reduit ce Calviniſme. *Mais en quel eſtat l'y voit-on cet ennemy ſi redoutable aprés tant de funeſtes attentats. Il y paroiſt non ſeulement deſarmé, abbatu, humble, ſoumis, & à vos pieds, mais auſſi preſque aneanti, tout languiſſant, & tendant manifeſtement à ſa fin.* Voila, Monſieur, ce que le Sieur *Maimbourg* veut faire. Il veut prononcer l'arreſt de mort, il veut donner le dernier coup au Calviniſme mourant: c'eſt pourquoy il ſollicite ſa propre fureur, & s'arme de toute

la

la cruauté des bourreaux. Quelle equité, quelle ſincerité pourroit-on attendre d'un homme qui nous veut ſacrifier à la Cour de Rome pour faire ſa paix, & aux mauvais conſeillers de la Cour de France pour faire ſa cour?

Mais à propos de cette Epître Dedicatoire: ne nous ſeroit-il point permis de nous divertir un peu au dépens de ce declamateur, ſur ſa ridicule affectation de dedier tous ſes volumes d'Hiſtoires au Roy, les uns apres les autres? Ce n'eſt pas aſſés de l'avoir fait une fois, il faut que le public voye à la tête de tous ſes ouvrages, *Au Roy*. Cela ne deſcend pas même juſqu'à Monſeigneur le Dauphin, en faveur duquel tant de bonnes plumes ont travaillé. Les magnifiques ouvrages de cet eſprit ſublime, ne peuvent paroître ſous une ombre moindre que celle d'une teſte couronnée, & de la plus grande teſte entre celles qui portent des couronnes. Tous les ans il faut qu'il face un livre, & que tous les ans ſa Majeſté ſe voye imprimée à la teſte de cette nouvelle Hiſtoire. Apparemment ce Jeſuite ſe perſuade que les actions du Roy ne ſont pas aſſés grandes pour vivre par elles meſmes; ou que les bonnes plumes qui travaillent à faire la vie de ce grand Prince ne ſeront pas aſſés heureuſes pour faire vivre ſa memoire. Il faut, comme il croit, qu'il l'immortaliſe par ſes dedicaces; car il ſe perſuade qu'il n'y a que ſes ouvrages qui ſoient nés pour l'immortalité. C'eſt pourquoy il ne veut plus que l'on conte les années du monde, que par le nombre de ſes volumes. *Voicy*, dit-il, *le dixiéme tome de mes Hiſtoires.* Et dans le même lieu il a pris le ſoin de nous marquer que c'eſt depuis dix ans. C'eſt pour cela qu'il a coupé *l'Hiſtoire du Calviniſme* en deux, afin d'en pouvoir donner une ſeconde partie comme un nouveau livre, avec une nouvelle dedicace, dans une nouvelle année. Car une année ſeroit funeſte à toute la terre & meriteroit d'être effacée du calendrier dans les ſiecles ſuivants, ſi elle n'avoit eſté honnorée d'un tome des ouvrages du Sieur *Maimbourg*. A parler ſerieuſement, cela n'eſt-il pas d'un eſprit rempli de ſotte vanité & d'un homme plein de luy même? Auſſi ne fait-il pas myſtere de dire que ſes Hiſtoires ſont dignes du ſiecle d'Auguſte, & qu'il eſt un heureux imitateur de *Tite Live*, qui eſt eſtimé le Prince des Hiſtoriens: *J'ay ſuivi*, dit-il, *en cette Hiſtoire, la même maniere qu'en celle de l'Arrianiſme, parce que je me ſuis touſiours propoſé le même modele, que les plus celebres Hiſtoriens & ſur tout Tite Live nous ont laiſſé, pour nous apprendre l'art de reuſſir en ce genre d'eſcrire.* Si le public n'a bonne opinion de luy, le bon Pere n'aura rien à ſe reprocher, car vous voyés qu'il ſe compare aux premiers hommes du mon-

Dans la Preface de l'Hiſtoire des Iconoclaſtes.

de. Auſſi voyés-vous preſque à chaque feuille qu'il ſe felicite de ſes heureux ſucces; en un endroit il vous dit, *Voila la veritable Hiſtoire du fameux Concile de Francfort que j'ay ce me ſemble, aſſés heureuſement tirée de l'embarras & des tenebres où elle avoit eſté juſqu'icy.* En d'autres lieux il triomphe, & quand il croit avoir debroüillé quelque point d'Hiſtoire conteſté, il adjoûte qu'il ne croit pas qu'on puiſſe rien oppoſer à cela, ni qu'on puiſſe rien dire de mieux penſé. L'Hiſtoire de la Decadence de l'Empire eſt pleine des louanges qu'il ſe donne, pour avoir heureuſement éclairci des endroits que tous les autres avoient embaraſſés. Il fait toûjours des decouvertes que les autres n'ont pas faites: il a des veües que perſonne n'avoit eu juſqu'à luy. Enfin ſi nous l'en croyons c'eſt le plus habile homme de ſon ſiecle, & le plus conſommé dans l'art d'eſcrire l'Hiſtoire qui fut jamais: cependant je ne ſuis pas d'avis que nous l'en croyons ſur ſa parole. Tres volontiers je luy permettrois de ſe repaiſtre de ſes chimeres s'il ne nous en couſtoit rien. Mais ſi on le laiſſe en paiſible poſſeſſion de ce tiltre d'excellent Hiſtorien qu'il ſe donne ſi liberalement, il faut abandonner les pauvres Calviniſtes à la fureur des peuples, & trouver bon qu'ils paſſent pour des impies, des ſcelerats & des monſtres. Si donc l'on prouvoit que le Sr. *Maimbourg* eſt un declamateur, un emporté, qui ne dit rien de raiſonnable & rien de vray quand il eſt animé, qui outre tout, qui fait des deſcriptions affreuſes des actions ſouvent les plus innocentes, qui ſuppoſe hautement des faits notoirement faux, qui ramaſſe ſans choix tous les plus mauvais contes quand ils vont à ſon but, qui eſcrit ſans jugement; en un mot qui n'a aucun reſpect pour la verité, auſſitoſt que l'intereſt ou la paſſion entrent dans ſes veuës, ſi dis-je on prouvoit tout cela, n'eſt-il pas vray que cela feroit quelque choſe pour la juſtification des Calviniſtes que cet homme dechire cruellement? De plus on pourroit bien faire voir que cet eſcrivain eſt un moine de cour, une plume venale & venduë, qui n'eſcrit rien que dans des veües de plaire aux puiſſances auſquelles il a ſacrifié ſa propre ſocieté, ſon chef, ſa religion, & ſa conſcience; & cela ſerviroit à perſuader qu'on ne doit avoir aucune foy pour ce qui ſe lit dans *l'Hiſtoire du Calviniſme.* Car on ne peut ignorer qu'elle eſt eſcrite dans un eſprit de paſſion, d'intereſt, & dans le deſſein de faire un ſacrifice à ces divinitez humaines, auſquelles il a fait un cinquieſme vœu, qui annulle tous les autres vœux qu'il avoit faits à Dieu & aux hommes.

Hiſtoire des Iconoclaſtes, liv. 4.

Or je ſuis perſuadé que ſi nous entreprenons de prouver tout ce que je viens de dire, nous en viendrons à bout. Je ne ſuis pas d'avis que nous

nous eſcoutions pour ſa juſtification ce qui ſe pourroit dire en faveur de quelques-uns de ces dix volumes d'Hiſtoires : ni que nous contions noſtre Autheur entre les Hiſtoriens ſages, judicieux & moderés, parce qu'il a eſcrit l'Hiſtoire des Croiſades, & quelques autres, d'un ſtyle qui n'a pas déplu au public. Car il n'eſt pas mal-aiſé d'eſtre ſage quand on n'a pas de tentations à combattre, ni d'eſcrire ſagement dans un ſujet où l'on ne peut faire entrer aucune eſpece de paſſion ou d'intereſt. Il n'eſt pas eſtonnant, qu'il n'ait point pris parti, & qu'il ſoit demeuré neutre entre les heros de l'onziéme & du douziéme ſiecle, qui ne peuvent luy faire ni bien ni mal. Mais ce qui eſt certain c'eſt que pour peu que cet Eſcrivain trouve dans ſon cœur d'intereſt pour épouſer un parti contre l'autre, il le fait avec un ſi parfait renoncement à la bonne foy & au jugement, qu'au lieu d'un hiſtorien, on ne trouve plus en luy qu'un declamateur & un comedien.

C'eſt le premier Caractere ſous lequel il a été connu dans le monde, que celuy de comedien & de declamateur. Chacun ſçait les grandes affaires qu'il a eües avec les Theologiens de Port Royal au ſujet de leur traduction du Nouveau Teſtament. Ce Moine eſtoit inconnu à toute la terre, il creut qu'il eſtoit temps de ſe faire connoiſtre, & il trouva que l'occaſion eſtoit belle & heureuſe, pour ſe ſignaler ſans peril, en courant ſur des gens qui n'avoient ni la faveur ni la multitude dans leur parti. Il monta ſur la tribune, il declama contre cette verſion, & le fit avec tant de ſuccés, que ſouvent ſon auditoire eſclattoit de rire deux heures de ſuitte comme on fait à la comedie, & puis il ſe felicitoit en diſant, *Je vous l'avois bien dit que je ne vous ennuyerois pas.* Cela n'eſt-il pas fort ſingulier à un Preſtre, à un Jeſuite, à un Predicateur de l'Evangile? A-t'on eu tort de luy reprocher, *qu'il avoit profané la chaire par ſes bouffoneries?* Comme habile comedien il ſçavoit que l'on doit faire monter toute ſorte de paſſions ſur le theatre, c'eſt pourquoy aprés avoir fait le plaiſant, il faiſoit le terrible. On l'entendoit prononcer d'un ton foudroyant, *que tous ceux qui liſoyent la traduction de Port Royal eſtoyent excommuniés & en eſtat de damnation, qu'il le leur diſoit pour la deſcharge de ſa conſcience, & que s'il ne l'euſt fait, il y alloit auſſi de ſa propre damnation; qu'aprés cela s'eſtant acquitté de ſon devoir il eſtoit tout prêt à mourir.* Eſt-ce la preſcher ou declamer? Eſt-ce parler ſagement? A voſtre avis pouvoit-il eſtre perſuadé de ce qu'il diſoit, pouvoit-il croire que ceux qui liſoient une verſion de l'Eſcriture, parce qu'elle n'eſtoit pas ſuffiſamment authoriſée, comme il le croyoit, eſtoient damnés & ſous la domination du

demon

demon pour cela ſeul, fuſſent-ils d'ailleurs les plus honneſtes gens du monde?

Voulez vous rien de plus bas, de plus indigne d'un homme ſage & grave que ce qu'il adjouſtoit à ces menaces. *Ce ſera grand dommage que des Dames ſi bien faites & ſi belles ſoyent damnées?* Vit'-on jamais un comedien plus achevé? Quelquefois il entroit dans une eſpece de fureur & faiſoit le *Roland* de Theatre, *Je prens Dieu à teſmoin*, diſoit-il, *ouy je jure par le Dieu vivant. Vive Dieu, c'eſt comme jurent les Prophetes, que je ne vous dis rien en cette chaire de verité, qui ne ſoit veritable, & je proteſte en la preſence de l'adorable Sacrement qui eſt expoſé ſur cet autel, que je ſuis preſt de mourir, & que s'il y avoit un grand feu au milieu de cette Egliſe je m'y jetterois volontiers pour aſſurer ce que je vous dis.* Il n'eſtoit point malaisé d'en faire l'épreuve: ſi les auditeurs avoient été ſages, ils auroient fait allumer ce feu: un quart d'heure auroit ſuffi pour cela, & l'on auroit vû finir la comedie d'une maniere aſſés divertiſſante pour les auditeurs. Aſſurément il ne ſe peut rien de plus fol, & de plus digne du theatre que cela. Mais en meſme temps on peut dire, qu'il n'y a rien de plus profane que de jurer d'une maniere ſi ſolennelle d'une choſe non ſeulement fauſſe, mais qu'il ſçavoit bien eſtre telle. Car ſur certaines petites chicanes qu'il faiſoit à ces Eſcrivains de Port Royal, il les accuſoit d'avoir corrompu l'Eſcriture à deſſein de ruïner tous les myſteres de l'Egliſe Romaine. Il les accuſoit meſme d'avoir voulu inſinuer que la fornication n'eſt pas un peché mortel, & d'eſtre coupables de ces horribles impuretés qu'on n'oſeroit nommer. Peut être que les devots de Port Royal ne ſont pas ſi ſaints qu'ils veulent paroiſtre: Mais enfin ce crime n'eſt pas leur crime, & jamais on ne les en avoit accuſés avant le Jeſuite *Maimbourg*. Cependant il jure par tout ce qu'il croit de plus ſaint, pour appuyer une noire calomnie. Et pour achever la comedie il pourſuit ainſi. *Glorieux St. Eſprit qui voyés le fonds de mon cœur, vous ſcavés que je ne dis rien qui ne ſoit conforme à la verité. Et je vous prie de tout mon cœur ſi en tout ce que j'avance il y a de l'erreur ou du menſonge, de la prevention ou de la paſſion contre les perſonnes, que tout preſentement il vous plaiſe de me confondre.* Trouvés-vous, Monſieur, que l'on puiſſe pouſſer plus loin & la profanation & l'extravagance. Ce Moine eſt infaillible, il eſt ſans paſſion. Il avoit dit cent choſes dans ſes Sermons qui ne pouvoient eſtre tout au plus que des conjectures, car il avoit condamné les intentions des écrivains de Port Royal. Or l'on ne connoiſt rien des intentions que par conjecture. Cependant il jure qu'il

n'a

n'a pû ſe tromper, il veut eſtre brulé s'il a dit quelque choſe qui ne ſoit pas veritable.

Ne vous laſſés pas, Monſieur, permettés que nous continuyons encore à deterrer ces vieilles hiſtoires. Cela nous eſt d'un grand uſage pour connoître le veritable eſprit de noſtre perſonnage. Voicy encore un exemple d'une declamation achevée. Il s'agiſſoit de la verſion d'un paſſage de la premiere Epiſtre de St. Pierre au Chapitre ſecond, où il y a ſelon le Grec, que Jeſus Chriſt n'avoit pas rendu outrage pour outrage : *Mais ſe remettoit à celuy qui juge juſtement.* C'eſt à dire qu'il ſe repoſoit ſur Dieu pour mettre au jour ſon innocence. La vulgate au contraire, a mis que Jeſus Chriſt ſe remettoit ou s'abandonnoit à celuy qui le jugeoit injuſtement, c'eſt à dire à Pilate, *tradebat autem judicanti ſe injuſtè.* Vous voyés que l'un & l'autre de ces ſens eſt bon, tres conforme à l'hiſtoire, & à ce qu'on appelle l'analogie de la foy : tellement que pour l'intereſt de la religion, il importe fort peu lequel on choiſiſſe. Les Autheurs de la verſion de Mons avoient preferé le ſens du Grec, l'avoient mis dans leur texte, & avoient renvoyé le ſens de l'interprete latin à la marge. Eſcoutés là deſſus noſtre predicateur de theatre. *J'avouë que j'ay eſté épouvanté à la lecture de cette verſion, que j'ay eu peine à en croire mes propres yeux, & que je ne ſuis pas encore revenu de mon premier eſtonnement. Quoy un ſens diametralément oppoſé à celuy du texte autentique, un ſens qui nous fait croire qu'il y a eu de la juſtice dans le jugement le plus injuſte qui a jamais eſté rendu, & qui ſe rendra jamais!* Je ne penſe pas qu'il y ait jamais eu une declamation plus ridicule & plus inſenſée. Il ne s'agit de rien, mais à entendre cet emporté vous diriés qu'il s'agit de tous les myſteres les plus auguſtes du Chriſtianiſme, qu'on nous auroit voulu ravir par une verſion infidele. Voila Monſieur, le premier caractere de l'homme. Apres cela écoutés-le quand il vous parle des Calviniſtes comme d'impies, de ſcelerats, de monſtres, de perturbateurs du repos public, d'ennemis de Dieu & des Roys, de ſacrileges, de profanes, de parricides, de rebelles & d'aſſaſſins. Prenés garde que ce ne ſoient quelques unes de ces fureurs de comedien, qui le ſaiſiſſoyent du temps qu'il eſtoit predicateur. N'a-t'il pas bien raiſon de faire ſi ſouvent reſſouvenir le public qu'il a autrefois preſché. *Je m'examine devant Dieu*, dit-il, *ſur ce que j'ay preſché prés de trente ans.* Ne jugés-vous pas, Monſieur, que c'eſt là ſon bel endroit. Si nous avions le loiſir d'examiner la matiere de ſes predications, nous y trouverions une Theologie bien rare.

Le jugement eſt une piece qui n'eſt pas moins neceſſaire à un hiſto-

rien que la bonne foy ; ſans luy un Autheur ne merite aucune creance, parce qu'il ne ſçait pas diſtinguer le vray d'avec le faux: c'eſt pourquoy il faut que vous trouviés bon, Monſieur, que de l'hiſtoire de ces mêmes Sermons contre les Janſeniſtes, nous tirions une preuve ou deux du jugement de noſtre eſcrivain. Les Autheurs de la verſion de Mons, dans le 3. Chap. de l'Evangile ſelon S. Marc, avoient fait une petite addition en faveur de la primauté de St. Pierre. Dans le ſeiziémeverſet de ce Chap. l'Evangeliſte fait le denombrement des Apôtres & dit, *Et il en ordonna douze, &c. aſſavoir Simon qu'il ſurnomma Pierre, puis Jaques fils de Zebedée.* S. Matthieu en faiſant un pareil denombrement avoit mis le mot de *premier*, *le premier eſt Simon*: de ce mot de *premier* les Docteurs de Rome pretendent tirer un grand avantage pour la primauté de St. Pierre, & en ſuitte pour celle du Pape. St. Marc en faiſant le même denombrement a oublié ce mot de *premier*, & dit ſimplement *aſſavoir Simon qu'il ſurnomma Pierre.* Les Autheurs de la traduction de Mons, ont adjouſté en Saint Marc ce mot de *premier*, qui ne ſe trouve que dans Saint Matthieu. *Le premier fut Simon à qui il donna le nom de Pierre*; les Proteſtants ne font pas de cela un crime à la traduction de Mons, parceque Beze & les traducteurs de Geneve ont auſſi adjouſté ce mot de *premier*, en St. Marc. Mais eſcoutés la judicieuſe reflexion que fait là deſſus le *P. Maimbourg* d'autrefois & le *Sr. Maimbourg* d'aujourd'huy. *Il faut remarquer*, dit-il, *que les heretiques qui nient la primauté de St. Pierre, expliquent ce qui eſt dit en St. Matthieu*, chap. 10. *le premier eſt Simon, d'une priorité d'ordre ſeulement & non d'authorité & de puiſſance. Et c'eſt en ce même ſens que Beze en ſa traduction ajoûte à ce paſſage de St. Marc le mot de* primus: *qu'ont fait ces nouveaux interpretes? Ils ont ſuivi Beze. Ils ont traduit comme cet heretique*, & le premier fut Simon à qui il donna le nom de Pierre. *Quel aveuglement d'adjouter au texte ce qui n'y eſt point, & cela ſur une viſion d'un heretique, de Beze qui dit avoir vu des manuſcrits Grecs qui ne ſe voyent point!* Ne faut-il pas avoir perdu le jugement & le ſens pour faire un procés de cette nature, & pour placer auſſi mal une exclamation? Si Beze & la traduction de Mons ont adjouſté le mot de *premier* au nom de Pierre, *& le premier fut Pierre*; ils ont favoriſé la cauſe de Rome & la primauté de St. Pierre. Et qui auroit jamais cru qu'un Jeſuite s'il n'avoit perdu l'eſprit, puſt leur faire querelle là deſſus? Pour ne vous pas ennuyer, j'en paſſeray pluſieurs de cette force, & je me contenteray d'un qui vaut quelque choſe. Vous ſçavés que la plus cruelle des accuſations qu'on a fait aux Janſeniſtes eſt celle, d'eſtre

d'eſtre d'accord avec nous ſur le point de l'Euchariſtie. Pour le fond de l'affaire je le laiſſe là, je ne definis point ce qui en eſt; mais eſcoutés la preuve, qu'apporta noſtre predicateur dans l'un de ſes Sermons. St. *Luc* dans la petite preface qu'il a miſe au devant de ſon Evangile dit à Theophile; *Ayant eſté informé de toutes les choſes depuis leur premier commencement, j'ay cru que je devois auſſi vous en repreſenter toute la ſuitte.* C'eſt ainſi qu'ont tourné les Theologiens de Port Royal, or ces mots *toute la ſuite*, ſont exprimés dans la vulgate latine; par ceux cy *ex ordine*. Ce que nous tournons, *par ordre*. Ainſi ont tourné nos interpretes, *Il m'a ſemblé bon de t'en eſcrire par ordre.* Vous ne dévineriés pas, Monſieur, que c'eſt icy une affaire capitale. Mais il faut que vous ſçachiés que ſelon le P. *Maimbourg*, c'eſt une preuve convaincante que les Janſeniſtes ne croyent pas le Sacrement de l'autel, c'eſt à dire qu'ils ne croyent pas la preſence reelle & la transſubſtantiation. Cette conſequence vous paroiſt venir d'un peu loin, & vous voudriés bien que je vous fiſſe comprendre preſentement par quelle machine ce ſçavant Jeſuite tire cette concluſion de ce principe. Mais je n'en veux rien faire, vous voudriés avoir tout le plaiſir & me laiſſer toute la peine. C'eſt un enigme, vous le devinerés s'il vous plaiſt, ou vous conſulterés l'oracle, c'eſt à dire, la defenſe de la traduction de Mons contre les Sermons du P. *Maimbourg*, au 24. paſſage. En attendant, ne laiſſés pas de conclurre en ſeureté qu'un homme qui eſt capable d'auſſi grandes fautes de jugement doit eſtre un mechant Hiſtorien: & que dans ſon *Hiſtoire du Calviniſme*, quand il n'auroit pas peché par mauvaiſe foy, il auroit pû pecher par ignorance & par foibleſſe d'eſprit; en ramaſſant ſans choix & ſans jugement de meſchantes calomnies qui ont eſté jettées contre les pauvres Huguenots, par ceux qui les brûloyent à petit feu, & par ceux qui les vouloient maſſacrer impunément. Ne trouvés-vous pas eſtrange qu'un homme qui a ſi bien rëuſſi en predications en ait quitté le meſtier? Noſtre Autheur à qui une ſeule eſpece de gloire ne ſuffiſoit pas, a voulu cueillir des lauriers par tout. Deſcendu de la chaire il eſt monté ſur les bancs, il eſt devenu diſputeur & controverſiſte. Il a fait deux ou trois petits volumes de controverſe avec de magnifiques tiltres; car il n'avoit pas moins deſſein que d'abbattre l'hereſie tout d'un coup. C'eſt, par exemple, une methode aiſée de ramener infailliblement les heretiques à la foy. Tout l'art de cette methode conſiſte à ſuppoſer comme reconnus de nous; cinq ou ſix principes que dans la verité nous nions & deſavoüons, de ſorte qu'en diſant trois ou quatre fois, je ne croy pas cecy, ou cela, que

vous m'imputés de croire, on a renverſé cette petite machine, & pas un heretique n'a été converti. Cette nouvelle profeſſion ne luy ayant donc pas mieux reüſſi que la premiere, il s'eſt jetté ſur l'hiſtoire. Il n'y faut pas tant de penetration que dans la diſpute, beaucoup de memoire, ſçavoir lire, & un peu cauſer, ſuffiſent: & c'eſt à quoy noſtre bon Pere s'eſt enfin fixé. Aprés avoir laiſſé le public parfaitement perſuadé, qu'il avoit preſché ſans moderation, ſans ſageſſe & ſans jugement, il a voulu tenter s'il eſtabliroit mieux ſa reputation de ce coſté là. Voyla donc nôtre predicateur & nôtre convertiſſeur devenu hiſtorien. Mais j'avouë que j'ay déja un grand prejugé contre les hiſtoires d'un homme qui a joué le perſonnage de comedien & de declamateur dans la chaire.

Comme vous eſtes fort charitable, je prevoy que vous allés prendre ſon parti, & que vous me dirés qu'il ne faut pas conclure de l'un à l'autre, que la chaire donne de grandes libertés, qu'à prendre tous les predicateurs au pied levé, on les feroit tous declamateurs, que les excés des paroles leur ſont ordinaires, que la rhetorique a ſes licences auſſi bien que la poëſie; & qu'il y a bien de la difference entre invectiver dans une chaire contre un adverſaire, & eſcrire de ſang froid une hiſtoire, durant le calme de ſes paſſions, & dans la retraite de ſon cabinet. L'age peut avoir meuri le jugement de ce bon vieillard, & moderé ſon feu. C'eſt pourquoy il y a tout lieu de croire qu'il eſt plus ſage, plus judicieux, & plus moderé hiſtorien qu'il n'a eſté predicateur: Au moins, me direz-vous, ſuſpendons nôtre jugement & ne le formons point ſur des prejugez. Je le veux de tout mon cœur. Ne jugeons point du Caractere de ſes Hiſtoires par rapport à ſes Sermons, jugeons en par elles meſmes. Mais je vous avertis encore un coup, que nous n'allions pas chercher le Sieur *Maimbourg* dans la *Paleſtine* & dans la *Syrie* à la ſuitte des heros croyſés, qui vont conquerir la terre ſainte. Les paſſions & les intereſts ne peuvent entrer là dedans. Jugeons de ſa fidelité, de ſa moderation, de ſa ſageſſe & de ſon jugement, par quelque Hiſtoire où ſon cœur & ſes paſſions l'aient porté à prendre parti. Et pour ne nous point enfoncer dans la mer de ſes dix volumes, prenons en ſeulement deux ou trois; comme ſont l'Hiſtoire des Iconoclaſtes, celle du Lutheraniſme & celle du Calviniſme. Et ſi je ne vous fais voir qu'il n'y eut jamais d'Hiſtorien paſſionné, plus declamateur, plus outrant les matieres, & moins judicieux, n'ayés jamais de creance en moy.

Nous commencerons ſi vous le trouvés bon par l'Hiſtoire des Icono-

Iconoclaſtes. C'eſt juſtement un ſujet propre à deſcouvrir le tour de l'eſprit & du cœur de l'homme que nous examinons. Je n'entreprens pas de refuter cette Hiſtoire qui eſt toute pleine de fauſſetés & d'illuſions. Il me ſuffira de vous en faire voir quelques endroits pour vous faire comprendre qu'il n'y eût jamais un declamateur moins judicieux & moins ſincere, auſſi bien en hiſtoire qu'en predications, que le Sieur *Maimbourg*. D'abord il eſt bon de voir quelle eſt l'importance de cette controverſe des images, meſme ſelon noſtre Jeſuite. Voicy comme il en parle à la fin du premier tome de ſon Hiſtoire. *Pour cet effet il faut preſuppoſer que les images d'elles meſmes ſont indifferentes, puiſqu'elles ne ſont ni commandées ni defenduës dans l'Evangile, & que dans l'ancien Teſtament Dieu ne defend que les Idoles, ou les images auſquelles on rend un culte qui n'eſt dû qu'à la divinité : ce qui paroiſt evidemment, en ce que Dieu commanda qu'on en fit quelques unes, dont par conſequent l'uſage peut eſtre bon. D'où il faut neceſſairement conclurre que l'Egliſe en peut uſer de la maniere qu'elle le juge à propos ſelon la diverſité des lieux, des temps & des occaſions, comme elle fait de cent autres choſes, qui ſont de leur nature indifferentes & ne ſont point abſolument neceſſaires au ſalut. Et c'eſt ſur cela meſme qu'un ſçavant homme a eſcrit que quand meſme Saint Epiphane & le Concile d'Eliberis auroient defendu d'expoſer les images, cela pourtant ne pourroit nullement tirer à conſequence ; puiſqu'ils ne l'auroient fait que parcequ'ils ne jugeoient pas pour des raiſons particulieres, qu'il fuſt à propos de le permettre en ce temps là, ni dans ces circonſtances, où il y avoit peut-eſtre encore quelque danger d'idolatrie.* Cela eſt clair, & ces paroles ſignifient nettement qu'élever des images dans les Egliſes eſt de ſoy une choſe indifferente, comme d'y allumer des cierges durant le jour, comme d'y avoir des orgues & autres choſes ſemblables ; & que ſans crime on peut eſtablir ces images, mais auſſi que ſans crime on les peut oſter : car s'il y avoit du crime à oſter les images des Temples, ce ne ſeroit pas une choſe indifferente de les y mettre. Ces principes étant poſés ; n'eſt-il pas vray, Monſieur, qu'un Hiſtorien ſage & judicieux auroit parlé de l'erreur des Iconoclaſtes, tout au plus comme d'un enteſtement ridicule ; il auroit dit que c'eſt une eſpece de folie, de trouver du crime, & un auſſi grand crime dans une choſe qui de ſoy eſt indifferente. C'eſt ainſi que nous parlons de ceux qui ſont enteſtés de la penſée que c'eſt un grand mal d'avoir des orgues dans les Egliſes. C'eſt ainſi que les ſages regardent l'opiniaſtreté de ceux, qui, au delà de la mer, ſe deſchirent & ſe perſecutent mutuellement pour un ſurplis, pour un ſigne de croix, & pour diverſes autres menuës ceremonies fort

indifferentes. Mais faites moy le plaiſir d'ouvrir l'Hiſtoire des Iconoclaſtes; par tout & à l'ouverture du livre, vous trouverés en tous lieux des excés ſi furieux, des outrages ſi cruels, des injures ſi atroces, des exclamations ſi emportées, des deſcriptions ſi outrées de la conduitte des ennemis des images comme pleine de fureur & d'impieté, que l'on ne pourroit rien dire de plus contre Mahomet, & contre des gens qui auroient voulu arracher à la Religion Chreſtienne ſon Jeſus Chriſt, ſon Dieu, ſes Sacremens, & tous ſes plus auguſtes myſteres. Parle-t'il de l'action des Iconoclaſtes qui abbatoient les images; ce n'eſt pas moins *qu'une impieté*; c'eſt une *horrible entre-*
Liv. 4. *priſe*, un *execrable attentat*, c'eſt *un effroyable abyſme d'impieté*: en parlant de Leon Iſaurien & de ſon fils Copronyme il appelle leurs actions, *les horribles ſacrileges des deux Empereurs Iconoclaſtes.* Celuy qui briſe les images *eſt le precurſeur de l'Antechriſt.* Des ſeditieux qui prennent les armes dans *Conſtantinople* pour s'oppoſer aux ordres que l'Empereur avoit donnés d'abbatre les images, & qui maſſacrent cruellement ſes officiers, ſont animés d'un zele de Chreſtien; ſeulement *c'eſt la chaleur d'un zele exceſſif.* Ils s'opiniaſtrent à reſiſter aux ordres de leur Souverain dans une choſe indifferente, ce qui veritablement eſt un crime: mais le Sieur *Maimbourg* les appelle *de genereux Chreſtiens qui demeurent*
Liv. 1. *inébranlables dans la reſolution de perdre pluſtoſt mille vies que la conſcience & la foy.* Ne diriés-vous pas que ſans images il eſt impoſſible d'avoir de Religion, de conſcience & de foy? Cependant ſelon le Sieur *Maimbourg* luy meſme, c'eſt une choſe indifferente. Parle-t'il des ſentimens qu'avoient les fideles de voir les images abbatuës, il les repreſente en l'eſtat où ils devroient eſtre, s'ils voyoient tous les temples de Jeſus Chriſt changés en moſquées. *Le Patriarche Saint*
Liv. 1. *Germain qui avoit l'ame penetrée de douleur en voyant l'extréme deſolation de ſon Egliſe, faiſoit tous les efforts imaginables pour retirer l'Empereur de cet effroyable abyſme d'impieté, où il s'eſtoit aveuglément precipité.* Je croyois que tout au moins l'Empereur s'eſtoit fait Manicheen. Ne trouveriez-vous pas qu'une Egliſe Chreſtienne ſeroit dans la derniere deſolation, parce qu'on auroit oſté de ſes Temples, les images, les
Liv. 3. orgues & les flambeaux? Un autre patriarche nommé Paul grand Iconolatre dans le cœur, avoit caché ſes ſentimens ſous le regne de Leon fils de Copronyme. Il avoit meſme ſigné dans ſon ſacre de renoncer au culte des images. On luy en fit le reproche aprés la mort de Leon. *Hé c'eſt là*, reſpondit le vieillard, *l'unique ſujet de mes larmes. C'eſt cela meſme qui m'oblige à recourir à Dieu par une ſincere & ſolide re-*

pen-

pentance, &c. Et la deſſus cet admirable penitent redoubla ſes larmes & ſes ſanglots, avec des ſentimens ſi vifs & ſi penetrants d'une parfaite contrition, que ne pouvant plus reſiſter a de ſi violents efforts ſon cœur ſe fendit de douleur & qu'il rendit l'ame en leur preſence. Enfin donc il mourut de douleur ſelon le *P. Maimbourg*. Je doute que vous puiſſiés vous empeſcher de rire en liſant le paſſage du premier Livre, où parlant de Leon Iſaurien il dit, *Mais Leon bien loin de ſe rendre & de deferer aux avertiſſemens ſalutaires du ſaint Pontife, devint encore plus impie & plus furieux qu'il n'avoit eſté juſqu'alors, & mit enfin le comble à tous ſes crimes precedents par le plus horrible de tous, qui remplit Conſtantinople de ſacrileges, de larmes & de ſang.* Je vous jure qu'à preſent meſme en copiant ces paroles je ſuis eſmu, je tremble & je croy voir les Temples pillés, les ſanctuaires profanés, *Jupiter* & *Neptune*, *Pluton* & toutes les Idoles du paganiſme, reſtablies ſur les autels, & les femmes, les enfans, les hommes traiſnés par les cheveux à ces autels pour encenſer aux Idoles, ou pour eſtre brulés. Mais ne craignons rien; tout cela revient à quelques peintures qui furent effacées. *Car il fit effacer tout ce qu'il y avoit de peintures dans toutes les Egliſes de la Ville, & il voulut qu'on en reblanchit toutes les murailles afin qu'il n'en paruſt aucun veſtige.* Aprés avoir eſté preſt à verſer des larmes, je vous aſſure que je ne pûs m'empeſcher d'eſclater la premiere fois que je lus cela. Et je me repreſentay ce bouffon ſur le theatre, qui entra un jour en criant, ô malheur! ô miſere! ô deplorable evenement! tout eſt perdu, la juſtice eſt renverſée, les loix ſont abolies, l'eſtat eſt ſur le bord de ſa ruine; car l'on a defendu aux Procureurs & aux Avocats de porter des bonnets quarrés! Il me ſemble que le parallele n'eſt point mauvais. Car ſi les *images ſont de ſoy indifferentes*, elles ſont à peu prés de meſme neceſſité dans la religion que les bonnets carrés dans le barreau. Quand noſtre Hiſtorien fait mention des paroles injurieuſes que les Iconoclaſtes prononçoient contre les images, il appelle cela *vomir des blaſphemes contre les ſaintes Images.* Juſqu'au Sieur *Maimbourg*, on avoit cru que dans noſtre langue le mot de blaſpheme eſtoit deſtiné à exprimer les paroles outrageuſes & inſolentes que les impies prononcent contre la divinité. St. *Jude* dans ſon Epiſtre s'en eſtoit ſervi pour exprimer les inſolents diſcours des Heretiques de ſon temps contre les Magiſtrats, *ils blaſphement les puiſſances.* Depuis ce temps, la ſignification de ce mot eſt devenuë plus reſerrée & on la reſerve à Dieu. Mais noſtre Hiſtorien trouve bon qu'on blaſpheme du bois, de la pier-

re

re, & des peintures. Eſt-il neceſſaire de faire des reflexions pour decouvrir l'extravagance de ces manieres? N'eſt-il pas ſenſible preſentement que le Sieur *Maimbourg* eſt un declamateur & un comedien de profeſſion, auſſi bien en Hiſtoire qu'en Predication? Car ne faut-il pas avoir perdu le jugement, & renoncé à la bonne foy, auſſi bien qu'à la moderation, pour avoüer d'une part que les images ſont du nombre des choſes indifferentes, & de l'autre tomber dans des declamations emportées, & l'on peut dire furieuſes contre des gens, qui ne veulent arracher à l'Egliſe qu'une choſe indifferente?

Je prevoy bien ce qu'il dira pour ſa defenſe. C'eſt que les images ſont indifferentes en elles meſmes, mais qu'elles ne le ſont plus quand l'Egliſe les a eſtablies. Tout au moins faloit-il donc reſerver ces exclamations & ces grands mots *de ſacrilege*, *d'impieté*, *de monſtre*, *d'abyſme d'impieté*, *de blaſpheme* pour ce qui ſe fit aprés le ſecond Concile de *Nicée*, car l'Egliſe ne s'eſtoit pas encore declarée ſur le culte des images d'une maniere ſolennelle juſques là. Et avant une deciſion de Concile, je penſe que les Empereurs de *Conſtantinople* pouvoient bien faire, ce que l'on trouve bon qu'*Epiphane* euſt fait. Puiſque le *P. Maimbourg* aprés le *P. Petau* dit, que quand Saint *Epiphane* auroit defendu d'expoſer les images, il n'auroit pas mal fait à cauſe de la circonſtance du temps. Ainſi cette vaine excuſe n'empeſche pas que nous ne cognoiſſions en cela le vray Caractere de *Maimbourg*. Et il nous eſt preſentement permis de conclurre, qu'il ſuit ſon eſprit injuſte & emporté ſans jugement, quand il declame d'une maniere ſi outrageante contre les Calviniſtes. Non ſeulement le public n'eſt pas obligé de croire que tout ce qu'il dit contre nous ſoit vray, nous ne ſommes pas meſme obligés de croire que luy meſme le croye vray, Car nous ſommes tres perſuadés qu'il n'a pas cru ce qu'il a dit des Iconoclaſtes, que leur hereſie ait eſté *le comble de l'impieté & du ſacrilege*. Auſſi n'y a-t'il pas d'apparence qu'il croye ce qu'il dit de nous, & qu'il nous regarde comme les plus grands monſtres qui ſoient ſur la terre. Tout cela n'eſt qu'un effet de ſon tour d'eſprit declamateur & comedien.

Mais il faut, Monſieur, que je vous faſſe voir de nouvelles preuves du peu de jugement & de bonne foy de ce meſme homme, dans la meſme Hiſtoire des Iconoclaſtes. Il n'y a rien de plus oppoſé au Caractere d'un Eſcrivain ſage & d'un Hiſtorien judicieux, que cette certaine paſſion de raſſembler dans une Hiſtoire quantité de contes fabuleux, de prodiges & de miracles, qui ont eſté debités par des

ignorants

ignorans & receus avidement par le vulgaire. L'Eſprit de legende eſt l'eſprit le plus oppoſé à celuy de l'honneſte homme qui ſoit au monde. Rien n'eſt ſi fabuleux que les recits de miracles dont on a entretenu le monde durant tant de ſiecles; les honneſtes gens de l'Egliſe Romaine d'aujourd'huy s'en moquent, ils regardent les legendes avec un ſouverain meſpris, ils en diſent ce qu'en diſoit autrefois Canus Eveſque des Canaries, que ce *Jacobus à Voragine* qui a fait la Legende Dorée, avoit *une bouche de fer, & un cœur de plomb.* Le Sieur *Maimbourg* luy meſme dans ſa Preface ſur l'Hiſtoire des Iconoclaſtes declare qu'il a de l'averſion pour les recits de faux miracles. Et il ſe fait un grand honneur de n'avoir pas inſeré dans ſon hiſtoire, comme abſolument veritable, le pretendu miracle arrivé au Pape *Leon* III. à qui l'on creva les yeux dans la priſon, & qui ſe trouva bien clairvoyant quand on le tira de cette priſon. L'Autheur de la Critique generale luy rend le témoignage de n'eſtre point bigot, *Au contraire il ſe donne quelquefois de grands airs de Cavalier.* En effet il prend quelquefois la liberté de douter des miracles, & meſme il affecte cela dans la plus-part de ſes Hiſtoires. Je croy fort qu'il n'eſt rien moins que bigot. Cependant il le contrefait quand il juge que cela eſt de ſon intereſt. Et c'eſt ce qui nous doit perſuader qu'il eſt naturellement fourbe & comedien. Car il a rempli cette Hiſtoire des Iconoclaſtes de contes ridicules, de fables pueriles, de prodiges, de merveilles, de propheties, & de faux miracles, pour leſquels il n'a peut-eſtre pas plus de creance que vous & moy. On ne ſçauroit faire quatre pas ſans rencontrer un miracle ou un prodige fait en faveur des images. Il ramaſſe ſans jugement & ſans ſincerité, tout ce qui paroiſt favorable à ſa cauſe. Pour trouver l'origine de la haine que *Leon Iſaurien* conceut contre les images, il introduit ſur la ſcene deux Juifs qui rencontrant ce *Leon*, comme il n'eſtoit encore que petit mercier, chaſſant un âne devant ſoy, les deux Juifs prediſent l'empire à *Leon* qui s'appelloit alors Conon, & luy demandent qu'il deſtruiſe les images quand il ſera ſur le Thrône. Conon devient Empereur long temps aprés; les deux Juifs reviennent & le ſollicitent puiſſamment à tenir ſa parole, en renverſant les ſaintes images, ce qu'il fait; & voila l'origine de l'impieté & de la fureur des Iconoclaſtes. Eſt il rien de plus impertinent que cette fable? Qui pouvoit avoir donné à ces Juifs ennemis de Dieu l'eſprit de prophetie, pour deviner qu'un homme qu'ils voyent porter tout ſon bien ſur un aſne, ſeroit un jour le maiſtre de l'Empire? N'eſt ce pas donner un zele ridicule à des Juifs, que de

Ore ferreo, Corde plumbeo.

leur faire demander, pour toute recompenſe d'un ſi grand ſervice, la deſtruction des images? Eux qui pouvoient & devoient demander, ou la permiſſion de rebâtir le Temple de *Jeruſalem*, ou le relaſchement de la ſervitude où ils eſtoyent, ou l'eſtabliſſement de leur Religion, ou la ruïne de la Religion Chreſtienne. Raiſonnablement ils devoyent demander tout cela à *Leon*, & de plus exiger de luy qu'il renonceaſt à Jeſus Chriſt au moins en apparence, en attendant qu'il peuſt le faire ouvertement en ſeureté. Mais pour toute grace ils luy demandent la ruïne des images entre les Chreſtiens : c'eſt à dire qu'ils luy demandent une choſe ruïneuſe à leur propre Religion. Car rien n'eſt ſi avantageux pour la Religion Judaïque, rien ſi propre à endurcir les Juifs & à les affermir dans leur éloignement de la Religion Chreſtienne, rien ſi propre à cauſer l'apoſtaſie du Chriſtianiſme au Judaïſme, que l'eſtabliſſement des images qui ſont ſi expreſſément defendües dans la Loy de Dieu, qui ſont un ſi effroyable ſcandale, & qui ſont un obſtacle ſi terrible à la converſion de tous les infideles. N'eſt-ce donc pas eſtre tout à fait dépourvu de jugement, que de produire de ſemblables fables? Cependant le Sieur *Maimbourg* trouve cela ſi beau que ſept ou huit fois il fait paroiſtre de ſemblables evenemens, dans ſon Hiſtoire. Si on l'en croit, les Juifs n'en veulent jamais qu'aux images de Jeſus Chriſt & de ſes Saints, mais point à Jeſus Chriſt luy meſme. *Moſalmas*, Chef des Sarrazins, en aſſiegeant *Conſtantinople* ſous *Leon Iſaurien*, ne blaſpheme point contre la Religion Chrêtienne & contre Jeſus Chriſt, mais *contre l'image de la Vierge qu'on voyoit elevée ſur les portes de la Ville*; & c'eſt pour ces blaſphemes ſeuls qu'il perit miſerablement avec toute ſon Armée. Deux Juifs de *Phenicie* prediſent à *Jezid*. I. Calife des Sarrazins, qu'il regneroit heureuſement, *pourvu qu'il aboliſt dans toutes les terres de ſon obeïſſance les images de Jeſus Chriſt & de ſa Mere, & les autres auſquelles les Chrétiens rendoient de l'honneur.* Pour ce qui eſt de l'adoration qu'on rendoit à Jeſus Chriſt, il ſemble que ce fuſt une affaire plus importante pour les Juifs, cependant ils ne s'en mettent pas en peine. Un Juif de Tyberiade appellé *Sarantapechys*, entreprend d'obtenir la meſme choſe de *Jezid* II. du nom, *Il promit à Jezid un long & heureux regne, pourveu qu'il executaſt promptement ce que l'autre Jezid avoit trop long temps differé, & qu'il envoyaſt ſur le champ abolir toutes les images.* Voulez vous ſçavoir pourquoy *Leon* l'Armenien devient auſſi ennemy des images, c'eſt encore par la voye d'un devin qui luy avoit promis l'Empire, & qui luy predit *qu'il perdroit bientoſt & l'Empire & la vie, ſ'il*

Liv. 1.

Liv. 5.

s'il ne deſtruiſoit les Idoles & l'Idolatrie en aboliſſant toutes les images. Enfin parcequ'il n'eſtoit pas poſſible qu'aucun Empereur Iconoclaſte euſt tiré ſon hereſie d'ailleurs que des Juifs, il faut que *Michel le Begue*, qui ne fut pas trop favorable aux images ait auſſi emprunté ce poiſon de la Religion Judaïque. Il fut élevé dans un village avec une vieille Juive qui prit ſoin de luy inſpirer les ſuperſtitions de ſa Secte. N'admirés vous pas le jugement du Sieur *Maimbourg*? L'Hereſie des Iconoclaſtes ſelon luy ne peut provenir d'une autre ſource que de celle des Juifs. C'eſt à dire que *Tertullien*, *Clement Alexandrin*, & les autres anciens qui deteſtoyent toute peinture & qui croyoient que l'art de peindre eſtoit illicite, devoient avoit eſté Diſciples des Juifs. Saint *Epiphane* qu'on peut appeller le Patriarche des Iconoclaſtes, eſtoit Juif aſſurément & ſollicité par les Juifs, quand il déchira l'image de Jeſus Chriſt ou de quelque autre Saint, dans le village *d'Anablate* : qui ne ſe laſſeroit d'entendre redire ſi ſouvent la même impertinence? *Liv. 5.*

Les ſiecles de la ſuperſtition, & de l'ignorance ont produit une infinité de miracles faux, fabuleux & ridicules, & les Hiſtoriens ſages n'ont point voulu charger leurs ouvrages de ces mauvais contes, qu'ils ont laiſſé aux legendaires pour entretenir la ſotte Religion du vulgaire. Le Sieur *Maimbourg* n'eſt point ſcrupuleux là deſſus, au moins dans cette Hiſtoire des Iconoclaſtes. Il prend de toutes mains & ramaſſe de toutes parts ces fables pieuſes, ou pluſtoſt impies, autant qu'elles ſont ridicules : en voici quelques exemples. Les Sarraſins aſſiegerent la ville de *Nicée*, ſous le regne de *Leon Iſaurien*. Malheureuſement pour eux, leur principale affaire ſe rencontra du coſté d'une belle Egliſe conſacrée à la memoire des Saints *Spiridion*, *Paphnuce*, *Patamon*, *Nicolas de Myre*, &c. & des autres Peres du premier Concile univerſel. Les ennemis firent une breche conſiderable, la garniſon qui defendoit la place eſtoit tres foible. Mais avec tout cela ils ne purent jamais avancer un pas ſur la breche ; & l'on devoit cette vigoureuſe defenſe aux Saints auſquels eſtoit conſacrée cette Egliſe. Au reſte on n'en peut pas douter, *car ces Saints Peres protecteurs de la Ville ſe firent voir aux Sarraſins, au meſme eſtat qu'ils eſtoient bommés dans leurs images.* Durant le ſiege de cette ville un nommé *Conſtantin*, ſoldat Iconoclaſte comme l'Empereur, avoit caſſé la teſte à une image de la ſainte Vierge avec une pierre. *Cette effroyable impieté ne demeura pas long-temps impunie ; la nuit ſuivante il vit en ſonge la Mere de Dieu, qu'il avoit ſi brutalement outragée, qui luy reprochant* *Liv. 1.* *Ibid.*

prochant ſon horrible ſacrilege luy dit : Vois-tu la belle action que tu viens de faire. Or ſçache que ce coup que j'ay receu de ta main, doit bientoſt tourner ſur ta teſte. Le lendemain les ennemis ayant donné un aſſaut, ce miſerable, impie & ſacrilege ennemy de la Sainte Vierge, eut la teſte caſſée d'un coup de pierre ſemblable à celuy dont il avoit briſé la teſte de la Sainte Vierge. *Jehan de Damas* eſtoit un zelé defenſeur des Images, mais il n'eſtoit pas ſous la puiſſance de *Leon :* car *Damas* dont il eſtoit citoyen, eſtoit en la puiſſance des Califes. Et meſme il étoit fort avant dans la faveur de ces Princes Sarrazins ; car il eſtoit, dit-on, conſeiller d'eſtat du Calife de *Damas*. *Leon Iſaurien* ne laiſſa pas de jurer ſa perte & de l'entreprendre. Pour en venir à bout il ſuppoſa une lettre, qu'il feignit que *Jehan de Damas* luy avoit eſcrite pour luy livrer la Ville par trahiſon. *Leon* envoya cette fauſſe lettre au Calife, qui donna dans ce piege, & crut que cette lettre eſtoit veritable : ſur cela il condamna *Jehan de Damas* à avoir la main coupée, ce qui s'executa. Ce bon Calife eſt bien debonnaire de ſe contenter de faire couper la main à un ſujet traiſtre, qui eſtant honnoré de la charge de membre de ſon conſeil, trahiſſoit l'eſtat, & vouloit livrer la capitale entre les mains des ennemis. Aujourd'huy les Turcs Succeſſeurs de ces Califes, & de meſme Religion qu'eux empaleroient un tel homme, ou le bruleroient au feu : & dans la moins ſevere juſtice on luy couperoit la teſte. Mais une teſte abbatuë n'eſt pas ſi aiſée à r'attacher au corps qu'une main coupée, nous avions icy beſoin d'un miracle pour confirmer l'adoration des Images. La reſurrection d'un mort n'eſt pas un miracle de tous les jours ; c'eſt pourquoy il faut ſe contenter de faire couper la main de noſtre Saint *Jehan de Damas*. Ce bon Saint s'en retourne chés luy, redemande ſa main, l'emporte dans ſon ſein, s'agenouille devant une Image de la Vierge, s'y endort doucement, & à ſon reveil il trouve que ſa main eſtoit r'attachée à ſon bras, & qu'il n'y eſtoit demeuré qu'une cicatrice tout autour de la playe, pour laiſſer une preuve indubitable de la verité du miracle. *Et cette merveille eut autant de teſmoins oculaires qu'il y avoit alors de Chreſtiens & de Sarrazins dans la ville de Damas, & fut ſceüe de toute la terre.* Il faut qu'un Calviniſte ait un grand fond d'incredulité pour reſiſter à tant de teſmoins. Cela eſt eſcrit dans la legende de ce ſaint, eſcrite par *Jehan de Jeruſalem*, qui en pourroit douter? Les Sarrazins de ce temps là eſtoyent bien durs. Car je ſuis perſuadé que ſi l'on faiſoit un ſemblable miracle, dans la Mecque, elle

Liv. 2.

feroit

ſeroit incontinent Chrêtienne. Le II. Concile de *Nicée*, dans la quatrieſme action, recite un grand nombre de fables en faveur des Images. Entre autres le miracle, *qui venoit de ſe faire à la veuë d'une infinité de teſmoins irreprochables dans la ville de Beryte en Syrie, où les Juifs ayant crucifié une image du Sauveur du monde, il en ſortit au coup de la lance qu'ils luy donnerent, une ſi grande quantité de ſang & d'eau, qu'il y en eut aſſés pour en envoyer aux Egliſes d'Occident & d'Orient.* Liv. 3. Il faut eſtre Iconoclaſte endurcy & plongé dans une abyſme d'impieté pour n'eſtre pas converti au recit de cette grande merveille. Durant la cruelle perſecution du malheureux *Leon l'Armenien*, qui eſtoit heritier & de l'Empire & du nom & de l'impieté de *Leon Iſaurien*, les ſaints Peres, Martyrs des Images receurent des inſpirations & des revelations immediates en faveur des Images, tout de meſme que les Apôtres en avoient reçeu pour les ſouſtenir dans la predication de l'Evangile au milieu des perſecutions, qu'ils ſouffroient pour l'Evangile. Le St. Patriarche *Nicephore* grand Protecteur des Images contre les impietés de *Leon* eſt envoyé en exil, & paſſa la nuit à quelque diſtance du Monaſtere du ſaint Abbé *Theophanes*, autre grand defenſeur des ſaintes Images. Le ſaint *Abbé* qui eſtoit dans l'une des metairies de ſon Abbaye, mais qui n'alloit jamais ſans cierges & ſans parfums, *ayant eu un preſentiment que le ſaint Patriarche alloit paſſer, fit promptement allumer des cierges & brûler des parfums pour l'honnorer ſur ſon paſſage ſans qu'il le puſt voir, & en meſme temps le Patriarche Nicephore qui ne pouvoit auſſi le voir, s'eſtant mis à genoux & levant les mains vers le ciel luy donna ſa benediction, diſant à ceux qui s'eſtonnoyent de cette action dont on ne voyoit pas le ſujet, qu'il rendoit le ſalut à l'illuſtre confeſſeur Theophanes, duquel il le recevoit à cet inſtant meſme, ſans qu'on le vit: & que Dieu l'alloit honnorer d'une couronne pareille à la ſienne.* Liv. 5. Ces honneſtes gens ſçavoyent trop bien leur monde pour paſſer l'un auprés de l'autre ſans ſe faire civilité, mais comme ils n'avoient pas moyen durant la nuit de s'avertir mutuellement de leur paſſage, le St. Eſprit voulut bien leur ſervir de meſſager afin de porter des nouvelles de l'un à l'autre. L'affaire eſtoit aſſés importante pour que le St. Eſprit s'en chargeaſt luy meſme, & n'en donnaſt pas la commiſſion à quelqu'un moindre que luy. Bardas eſtoit *grand perſecuteur des Catholiques*: c'eſt à dire des Iconoclaſtes, car vous ſçavés que ſelon le Sieur *Maimbourg*, on ne ſçauroit eſtre Catholique ſi l'on ne ſert les Images. Ce *Bardas* tomba malade d'une maladie qui l'avoit reduit à l'extremité, ſa vie eſtant deſeſperée, il eut recours au grand ſaint *Theodore Studite*, il l'en-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

l'envoya querir, il luy promit de renoncer à l'hereſie s'il luy impetroit de Dieu la ſanté. *Theodore* le fit, & en meſme temps l'obligea à adorer une image de noſtre Dame; *l'avertiſſant que s'il prenoit cette ſainte Vierge pour ſa protectrice tout luy réüſſiroit, & qu'il periroit malheureuſement s'il la rejettoit en deshonnorant ſon image. Bardas promit alors tout ce qu'on voulut. Mais le perfide ne fut pas pluſtoſt gueri qu'oubliant toutes ſes promeſſes il fit comme auparavant profeſſion de l'hereſie.* C'eſtoit un perfide & un fourbe, ce *Bardas*. Il promettoit & n'avoit aucun deſſein de tenir. Dieu qui ſeul opere les vrais miracles ne s'y ſeroit pas laiſſé tromper du temps de Jeſus Chriſt & des Apoſtres. Jamais il n'auroit gueri un infidele & un payen ſous une promeſſe feinte de ſe convertir, parcequ'alors il cognoiſſoit les cœurs. Jeſus Chriſt eſtoit meſme ſi ſcrupuleux là deſſus, que pour faire ſes gueriſons miraculeuſes il ne vouloit pas ſeulement, que les malades cruſſent veritablement, il vouloit qu'ils en fiſſent une profeſſion ouverte: & il leur demandoit *crois-tu*. Mais comme l'affaire de l'eſtabliſſement des Images eſt quelque choſe de bien plus important, que l'eſtabliſſement de l'Evangile, Dieu n'a pas jugé qu'il y faluſt regarder de ſi prés. C'eſt pourquoy ſans exiger aucune veritable foy il s'eſt contenté d'une confeſſion feinte & hypocrite, afin de ne perdre aucune occaſion de confirmer l'adoration des ſaintes images par les merveilles de ſa puiſſance. Ce même grand confeſſeur Theodore Studite, durant une cruelle priſon de trois ans, dans laquelle on le dechiroit ſouvent de coups pour l'obliger à renoncer à l'adoration des ſaintes images, eſcrivoit de ſa priſon des lettres pour confirmer les fideles au milieu de la perſecution. Dieu voulut operer un grand miracle par ces lettres: *Le feu s'eſtant pris à la maiſon d'une pieuſe veuve ſans qu'on peut l'éteindre par aucune voye, l'on y jetta un morceau d'une de ces lettres qui en arreſta ſur le champ le cours & en reprima bientoſt toute la fureur; comme elles avoient eſté le glorieux inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour s'oppoſer à cet horrible embraſement que la fureur de Leon avoit excité.* Dieu beniſſe les inſpirés: s'il ne s'en eſtoit trouvé là quelqu'un c'eſtoit fait de la maiſon de la pieuſe veuve & de toutes les ſaintes images dont elle nourriſſoit ſa pieté: Car jamais un hommeordinaire, euſt-il eſté le plus habile du monde, ne ſe ſeroit aviſé de jetter du papier dans le feu, pour l'eſteindre. Si ce n'eſt qu'il euſt fait reflexion que l'adoration des images eſt bien auſſi importante que l'adoration de Jeſus Chriſt; & que le Seigneur afin de perſuader ſa divinité, ayant fait des gueriſons par des choſes qui devoient naturellement produire un effet oppoſé

Liv. 5.

Livre 5.

poſé, comme quand il ouvrit les yeux d'un aveugle avec de la boüe, il n'en devoit pas moins faire pour prouver la ſainteté des images, & qu'ainſi il devoit eſteindre un embraſement avec du papier qui naturellement eſt propre à l'allumer. Si les images eſteignoient le feu, rendoient la veüe aux aveugles, la ſanté aux malades, ils pouvoient bien auſſi rendre la voix aux muets. *Michel le Begue* perſecuteur des ſaintes images fit faire eunuque *Conſtantin*, *Baſile*, *Gregoire*, & *Theodoſe*, enfans de *Leon l'Armenien*. *Theodoſe mourut dans cette operation & Baſile en perdit la voix, qu'on dit qu'il recouvra quelque temps aprés par l'interceſſion de St. Gregoire de Nazianze, lors qu'aprés avoir renoncé à l'hereſie il luy demanda cette grace devant ſon image.* St. *Gregoire de Nazianze* ne s'eſtoit pas aviſé de faire des miracles durant ſa vie, quoy que cela paruſt aſſés neceſſaire pour confirmer la divinité & l'éternité du fils qu'il defendoit avec tant de courage, & quelquefois avec aſſés peu de ſuccés contre les *Arriens*. Mais il jugea qu'il ne faloit pas abandonner la cauſe des Images qui eſtoit bien plus importante, c'eſt pourquoy il fit aprés ſa mort, ce qu'il n'avoit jamais fait durant ſa vie. *Liv. 5.*

Je ſuis las de ces niaiſeries, & ſi vous n'en eſtes pas auſſi las que moy, repaſſés les yeux ſur cette Hiſtoire des Iconoclaſtes, & vous en verrés bien d'autres; vous verrés diverſes gueriſons miraculeuſes faites par des Images. Vous verrés les deux corps de ces ſaints Martyrs des Images *Nicephore* Patriarche de Conſtantinople, & *Theodore* Abbé du Monaſtere de Studius, qui demeurent incorruptibles aprés leur mort, afin de verifier en eux l'Oracle, *Ton ſaint ne ſentira pas corruption.* Vous verrés le Roy des *Bulgares* & toute la nation convertie par une Image: en un mot vous verrés plus de miracles faits en faveur des Images, que les Apoſtres n'en ont fait pour confirmer la Religion Chrêtienne. Je m'eſtonne que ces bons Peres qui nous ont laiſſé l'Hiſtoire des guerres de l'Arrianiſme contre l'Egliſe, n'ont pas rempli leurs ouvrages de ces meſmes preuves; ou que Jeſus Chriſt ſe ſoit tellement oublié dans le quatrieſme ſiecle qu'il n'ait pas voulu faire pour luy meſme ce qu'il a fait dans le huitieſme pour faire adorer ſes images, celles de ſa Mere, & de ſes Saints. Je m'eſtonne auſſi que le Sieur *Maimbourg* ait negligé ces beaux ornemens dans ſon *Hiſtoire du Calvniſme.* Il devoit trouver des miracles pour confondre ces derniers Iconoclaſtes qui ſont bien pires que les premiers, puiſqu'ils ne veulent adorer ni la croix, ni le ſaint Sacrement de l'autel, ni les Saints non plus que les Images. Il me ſemble que voilà

des

des preuves bien convaincantes que le Sieur *Maimbourg* eſt un Autheur peu fidele & peu judicieux, quand il eſcrit avec paſſion & avec intereſt.

Nous avons vû la mauvaiſe foy & le defaut de jugement joints enſemble dans les faits que nous avons rapportés. Mais afin de mieux voir combien ils regnent dans les ouvrages du Sieur *Maimbourg*, il faut les conſiderer ſeparément, & faire voir qu'il avance des choſes de la fauſſeté deſquelles il eſt comme impoſſible qu'il ne ſoit convaincu; & puis nous verrons encore combien il eſt peu judicieux dans le choix qu'il a fait de reflexions. Entre ces choſes qui ſont evidemment fauſſes, je range l'incendie de ce magnifique Palais baſti par *Conſtantin* pour y entretenir des hommes ſçavans qui enſeignaſſent les ſciences en toutes ſortes de facultés. Il y avoit dans cette maiſon une Bibliotheque de ſix cent mille Volumes, & elle eſtoit conduite par douze Docteurs qui avoient un ſuperieur. *Leon l'Iſaurien* fit ce qu'il pût pour rendre Iconoclaſtes les Maiſtres de ce College, & ne pouvant les gagner il fit mettre le feu dans la maiſon, brula les meubles, les livres & les docteurs tout enſemble. Quand on me citeroit à la marge avec *Cedrenus* & *Zonaras*, cent autres Grecs, & meſme mille, je dirois toûjours que c'eſt une ridicule & une impertinente fable. Il y a bien apparence qu'un Empereur auſſi authoriſé qu'eſtoit *Leon*, pouvant chaſſer ces douze hommes delà, ou s'il luy euſt plu, meſme les bruler en place publique, ait voulu pour s'en defaire, ruïner l'un des plus beaux edifices de *Conſtantinople*, & conſumer la plus belle Bibliotheque du monde, qui eſtoit proprement la Bibliotheque Imperiale. Cette Maiſon fut brulée par hazard ou par une fureur populaire, cela ſuffit aux Hiſtoriens Iconolatres, & à leur copiſte pour dire que ce fut *Leon Iſaurien* qui la fit bruler, afin de ſe defaire de douze hommes qui y eſtoient enfermés. Mais n'avés vous pas admiré la bonne foy du Sr. *Maimbourg*, qui nous debite comme une choſe aſſurée que *Conſtantin* le Grand mit ſa ville de *Conſtantinople ſous la protection de la Vierge, dont les Images qu'on voyoit hautement elevées en cent endroits & juſques ſur les portes de la Ville, y eſtoient honnorées d'un culte tres particulier.* *Euſebe*, qui nous a donné la vie de ce Prince, qui nous y recite, qui amplifie, & qui exaggere ſes œuvres pieuſes, & ſes edifices de pieté, juſqu'à nous parler des ſtatues du Seigneur ſous la figure de paſteur qu'il fit eriger dans les places publiques, a bien oublié à nous parler de cette devotion de cet Empereur: par malheur il n'avoit point vu ces magnifiques images de la Vierge erigées en tous lieux.

Liv. 1. An. 726.

lieux. Il eſt vray que le Jeſuite *Maimbourg* n'ayant pas l'authorité d'*Euſebe* ni d'aucun Hiſtorien contemporain, en recompenſe s'appuye du teſmoignage de *Nicephore Calliſte*, qui vivoit & qui eſcrivoit environ mille ans aprés; Quand il ſeroit plus voiſin de *Conſtantin* il n'en meriteroit gueres d'avantage de creance, puiſque tout le monde le reconnoiſt pour un autheur entierement fabuleux. Et ſur cela on pourroit renvoyer le Sieur *Maimbourg* à ſes propres Autheurs *Bellarmin* & *Baronius*. Il n'y a rien en quoy j'aye d'avantage admiré la hardieſſe du Sieur *Maimbourg* à produire des choſes fauſſes, que ce qu'il dit au ſujet de l'action celebre de St. *Epiphane*, qui voyageant dans la *Paleſtine* & dans le Dioceſe de *Jehan* Eveſque de *Jeruſalem*, & paſſant par un village nommé *Anablata*, trouva un voile à la porte du Temple ſur lequel il y avoit une Image. Il rompit ce voile, maltraita le concierge du Temple, & ordonna qu'on oſtaſt ce drap & qu'on s'en ſerviſt pour enterrer un mort. Ce fait remarquable prouve que les Saints du quatrieſme ſiecle n'eſtoient pas ſi zelés pour les Images que les St. *Jehan de Damas*, que les St. *Nicephore*, & les St. *Theodore Studites* qui ſouffroient le Martyre pour elles. Là deſſus le Sieur *Maimbourg* avance avec une hardieſſe prodigieuſe, que cette image eſtoit une Image profane, & non pas celle de Jeſus Chriſt ou de quelque Saint. *En effet*, dit il, *il ne s'agit là que d'une Image profane qu'on avoit miſe ſur la porte d'une Egliſe.* Voicy les termes de *St. Epiphane* dans ſa lettre à *Jehan de Jeruſalem* ſelon qu'ils ont eſté traduits par St. *Jeroſme*. *Præterea, quod audivi quoſdam murmurare contra me, quia quando ſimul pergebamus ad ſanctum locum, qui vocatur Bethel, ut ibi collectam tecum ex more eccleſiaſtico facerem, & veniſſem ad villam quæ dicitur Anablata, vidiſſemque ibi prætereiens lucernam ardentem, & interrogaſſem quis locus eſſet, didiciſſemque eſſe Eccleſiam & intraſſem ut orarem, inveni ibi velum pendens in foribus ejuſdem Eccleſiæ tinctum atque depictum, & habens imaginem quaſi Chriſti vel ſancti cujuſdam: non enim ſatis memini cujus imago fuerit. Cum ergo vidiſſem in Eccleſia Chriſti contra authoritatem Scripturarum pendere hominis imaginem, ſcidi illud, & magis dedi conſilium cuſtodibus ejuſdem loci, ut pauperem mortuum obvolverent & efferrent. Eſtant entré pour prier, je trouvay un voile à la porte du Temple, qui eſtoit l'image comme de Chriſt ou de quelque Saint, car je ne me ſouviens pas bien de qui c'eſtoit*, &c. Il me ſemble que c'eſt ſe hazarder un peu de citer d'une maniere ſi fauſſe une piece qui eſt entre les mains de tout le monde. Mais voulés vous une preuve que cet homme ramaſſe ſans ſincerité tout ce que l'antiquité a jamais debité de plus fa-

Bellarmin. de Scriptor. Eccleſiaſt. ann. 1305.

Liv. 3. an. 787.

buleux? Nous en avons une dans ce qu'il produit de la lettre d'Adrien I. à Charlemagne au ſujet des images. Le Pape pour refuter les livres que Charlemagne avoit eſcrits, ou fait eſcrire contre les images, envoye à cet Empereur un impertinent ramas de preuves foibles & ridicules, entre autres il y fourre la fable d'Evagrius, qui dit que Jeſus Chriſt envoya ſon image, divinement empreinte ſur un linge ſans le ſecours d'aucun homme, à *Abagarus* Roy d'Edeſſe, pour le conſoler de ce qu'il ne pouvoit ſe faire voir à luy, comme ce Prince le ſouhaitoit. Déja *Euſebe* avoit publié une pretenduë lettre que Jeſus Chriſt avoit eſcrite à ce Roy *Abagarus*. L'Hiſtoire de l'Image n'étoit pas encore née du temps d'*Euſebe*. Mais cette premiere fable d'*Euſebe* donna lieu à la ſeconde: & à la lettre de Jeſus Chriſt pour *Abagarus*, les ſiecles ſuivans adjouſterent l'envoy de cette miraculeuſe image. Il n'y eut jamais de conte plus evidemment fabuleux, cependant le P. *Maimbourg* trouve fort bon qu'on s'en ſoit ſervi dans le ſecond de *Nicée*, & que les Papes Eſtienne & Adrien l'aient produite pour ſouſtenir l'antiquité des Images. *A la verité l'Evangile n'a rien dit de cela*, dit Maimbourg, *mais auſſi le Pape adjouſta de fort bon ſens, que le meſme Evangile aſſure que Jeſus Chriſt fit bien encore d'autres choſes que celles qu'on nous a laiſſées par eſcrit.* Et moy je dis qu'il faut avoir renoncé à toute ſincerité pour dire que l'on peut admettre ce conte pour veritable ſans avoir perdu le ſens. Monſieur de Valois qui a trop d'habilité pour ne pas connoiſtre la fauſſeté de ſemblables hiſtoires, & qui n'a pas eu aſſez de hardieſſe pour dire tout ce qu'il penſoit là deſſus, s'eſt contenté de dire: *Au reſte il faut remarquer que ni Euſebe dans le premier livre de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, ni Procope dans l'Hiſtoire du Siege d'Edeſſe, ne font aucune mention de cette image envoyée à Abagarus par Jeſus Chriſt. Ils diſent ſeulement qu'il luy eſcrivit une lettre dont l'Apoſtre Thaddée fut le porteur.* On entend aſſés ce que cela ſignifie: mais tout eſt bon au Sieur *Maimbourg*.

Evagrius lib. 4. cap. 27.

Liv. 3. an 769.

Toutes ces reflexions qui prouvent la mauvaiſe foy de cet Autheur, font bien voir auſſi ſon peu de jugement. Mais vous me permettrés, Monſieur, de conſacrer un article préciſément à cela: c'eſt à faire voir combien cet Autheur eſt peu judicieux. Nous avons déja vu comme il parle des images & de leur culte. Il avouë, qu'il n'a point eſté commandé de Jeſus Chriſt, il demande qu'on luy accorde que c'eſt une choſe indifferente, dont l'Egliſe peut uſer de la maniere qu'elle juge à propos. Il ne diſſimule pas que le peuple en peut abuſer, c'eſt pourquoy il ſouhaite qu'on l'inſtruiſe du veritable uſage

des

Digitized by Google

des images. Cependant il loüe les peuples d'Orient & particulierement celuy de Conſtantinople, de ce qu'il faiſoit de ce culte des images une grande partie de ſa devotion. En parlant de *Leon Iſaurien, Il voyoit aſſés*, dit-il, *que c'eſtoit une affaire fort delicate & une entrepriſe tres perilleuſe, que de vouloir changer l'eſtat de la religion: principalement ſur un point qui n'eſtoit pas de ſimple ſpeculation, mais de pratique & d'uſage receu generalement dans toute l'Egliſe depuis tant de ſiecles, & qui faiſoit une grande partie de la devotion des peuples.* Liv. 1. an. 726. Il me ſemble qu'il faut avoir perdu le jugement pour loüer un peuple de ce qu'il tourne le fort de ſa devotion du coſté des images & des peintures, & pour blâmer un Prince qui veut rappeler un peuple de cet horrible eſgarement. Vous ſcavés, Monſieur, que le Sieur *Maimbourg* grand protecteur des images aime fort les portraits, ſes Hiſtoires en ſont toutes pleines: & l'on voit bien qu'il croit y reuſſir admirablement. Mais vous jugerés avec moy qu'il les fait d'une maniere bien peu judicieuſe. Liſés je vous prie celuy qu'il fait de Luitprand Roy des *Lombards*. Il veut qu'outre les qualités qui le rendoient grand capitaine & grand Roy, il euſt *auſſi de beaux ſentimens de pieté & de crainte de Dieu.* Mais quelques lignes aprés il avouë que ce Prince ſi pieux qui faiſoit baſtir des Egliſes, & des monaſteres, *par politique & par ambition preferoit ſon intereſt à toutes les conſiderations de la juſtice, de la bonne foy, de l'honneſteté civile & même de la religion.* Liv. 1. an. 728. Il faut eſtre diſciple d'Eſcobar pour definir ainſi la pieté & la religion. Mais cela n'êt rien au prix du portrait qu'il fait de l'Imperatrice *Irene*. Je ne ſay ſi la terre a jamais produit un plus grand monſtre que cette femme. Quand nous ne la cognoiſtrions que par l'hiſtoire du P. *Maimbourg*, nous la regarderions comme la plus méchante de toutes les femmes: les parjures ne luy couſtoient rien; elle jure par tout ce qu'il y a de plus ſaint qu'elle ne ſervira jamais les images, reſoluë pourtant de ne rien tenir. *Cette femme emportée*, dit-il, *par cette furieuſe paſſion de dominer, & même toute ſeule, & ſans ſouffrir que ſon fils partageaſt avec elle la puiſſance ſouveraine, avoit uſé de mille lâches artifices pour le rendre odieux à tout le monde. Mais ayant trouvé qu'elle n'avançoit gueres par cette voye là, &c. elle prit d'autres meſures.* Liv. 4. an. 797. C'eſt qu'elle trama une horrible conſpiration contre ſon fils, qui luy faiſoit mille careſſes, elle gagna une partie de l'armée. Et les conſpirateurs ſous la conduite & par les ordres de cette mere infernale ſaiſirent ce pauvre Prince, lors qu'il eſtoit en ſon oratoire, priant Dieu avant que de ſe mettre au lit. Ils le jetterent dans un brigantin, qu'ils tenoient tout preſt, ils le menerent à Conſtantinople, l'enfermerent

fermerent dans un appartement du palais, *où quelques heures aprés, elle luy envoya des bourreaux qui luy arracherent les yeux avec tant de violence & de cruauté, qu'il y en a qui disent qu'il en mourut entre leurs mains.* Peu de temps aprés cette tygresse fit massacrer les quatre freres de l'Empereur Leon son mary. Cependant cette femme selon le jugement du Sieur *Maimbourg* qui vient de nous la depeindre avec ces couleurs, estoit *tres Catholique dans son ame & avoit de la pieté.* Avoüons, Monsieur, que vous & moy ne nous connoissons pas en pieté; Nous ne sçavions pas encore definir un bon Catholique dans l'ame : selon cet Autheur, c'est un monstre, un scelerat, un parricide, qui viole toutes les loix les plus sacrées de Dieu, de la nature & du sang, mais qui a de la devotion pour les images. Pourroit-on aprés cela douter du grand jugement du P. *Maimbourg?*

Livre 3. an. 780.

Si vous en doutiés, je vous tirerois bien de ce doute par les nouvelles preuves que je m'en vais vous en donner. Il n'y a point de siecle qui ne soit chargé de fascheux evenemens; point de regne si heureux qui n'ait ses malheurs. Les demélés des Iconoclastes & des Iconolatres dans l'Orient durerent plus d'un siecle. Ce seroit une grande merveille que cent ans se fussent passés sans que Dieu qui a toûjours tant de sujet de punir les hommes, eust fait venir sur eux quelques marques de son indignation. Il y eut des guerres, des famines, des tremblemens de terre, des pestes; les Sarrazins battirent tres souvent les Empereurs Grecs. Mais si l'on en croit nostre judicieux escrivain, tous ces malheurs n'arriverent que pour faire esclater la colere de Dieu contre les Iconoclastes, & pour punir leurs impietés & leurs blasphemes. Dieu n'avoit rien à punir dans l'Empire Grec que cela. Il ne se met pas en peine que les hommes soient adulteres, incestueux, avares, violens, cruels, ambitieux; il ne les punit que parcequ'ils ont l'impieté de briser & de deschirer les images. Le ciel & la terre ne font plus rien qu'en faveur de ces images. Sous l'Empire de *Leon Isaurien* la famine desola les Provinces, la peste vint aprés, qui fit un horrible ravage dans les villes, les Sarrazins firent des desordres effroyables dans l'*Asie*. Tout cela ne faisoit rien pour amollir le cœur de cet heretique endurcy, Dieu envoya un quatriéme fleau, ce fut une espouvantable tremblement de terre, qui remplit tout de ruïnes, principalement dans la *Thrace* & dans la *Bythinie*. Il commença par *Constantinople*, & fût si violent qu'en peu d'heures il renversa plusieurs Eglises & un grand nombre de maisons, sous les ruïnes desquelles une infinité de gens furent accablés.

Liv. 2. an. 737. & 740.

blés. Les ſtatues des Empereurs furent abbatües & entr'autres celle du grand *Theodoſe*. Ne voyés vous pas là dedans des marques evidentes que Dieu prend le parti des images, & vange les outrages que l'Empereur leur fait? Je vous avouëray pourtant que j'ay quelques petits ſcrupules ſur la matiere. Je voy que *Leon* luy meſme ſe porte bien, pendant que ſes pauvres ſujets fort innocents periſſent. Car le P. *Maimbourg* luy meſme nous aſſure en plus d'un lieu que le peuple de Conſtantinople eſtoit tres devot pour les images malgré la violence des Empereurs Iconoclaſtes. Cependant ces devots meurent de la peſte, de la famine, ſous les ruïnes cauſées par un tremblement de terre, & l'impie eſt plein de ſanté & de vie. Pourquoy faloit-il que Dieu ſe vengeaſt de l'impieté de *Leon* ſur la ſtatue du grand *Theodoſe*, qui avoit eſté ſi Catholique. Un homme qui aimeroit un peu à chicaner, adjouſteroit que les tremblemens de terre ſont communs dans l'*Aſie*: qu'à peine y a-t'il eu Empereur ſous lequel il n'en ſoit arrivé. Il remarqueroit entr'autres qu'il en arriva un horrible ſous l'Empire du jeune *Theodoſe*, le meilleur, le plus debonnaire, & le plus Catholique des Empereurs. La deſcription qu'en fait Evagrius merite d'eſtre ici inſerée, *Sous l'Empire de Theodoſe il arriva un tremblement de terre, qui par ſa grandeur effaça tous ceux qui avoient jamais eſté; il courut par toute la terre: il renverſa les palais & les tours, la muraille de la Cherſoneſe tomba, la terre s'ouvrit & engloutit pluſieurs bourgades, les fontaines ſe tarirent: en d'autres lieux on vit ſortir de la terre de nouvelles ſources qui cauſerent des inondations, les plus grands arbres furent arrachés; on vit naiſtre tout d'un coup de nouvelles montagnes; la mer jetta ſes poiſſons morts ſur ſes rivages, pluſieurs de ſes Iſles furent englouties & ne parurent jamais; les navires au milieu de la mer ſe trouverent ſur le ſec, parce que les eaux ſe retirerent; & toute la Bythinie, l'Helleſpont & les deux Phrygies ſouffrirent d'eſpouvantables calamités.* *L'Aſie* n'avoit pas encore alors d'Iconoclaſtes; mais apparemment elle ſentoit déja qu'elle en devoit avoir, & ſes entrailles commençoient à s'en eſmouvoir. Voicy bien plus, Conſtantin Copronyme ſuccede à Leon, & porte ſa fureur contre les ſaintes images & contre leurs adorateurs bien plus loin que ſon Pere. C'eſt le plus grand de tous les monſtres, c'eſt le plus meſchant de tous les hommes, ſi l'on en croit le P. Maimbourg. Dieu le veut punir de ſes impietés contre les images. Il envoye une horrible peſte qui courut depuis la Calabre & la Sicile *juſqu'à la Ville imperiale & aux environs, où elle fit trois ans durant des ravages épouvantables.* Et afin qu'on ne puſt pas douter que le ciel combattoit en

Evagr. Hiſt. Eccleſ. cap. 17. lib. 1.

Digitized by Google

faveur des Images, l'on voyoit de petites croix bleües & de couleur olivaſtre ſur les habits de ceux qui devoient eſtre frapés de cette peſte. Mais pendant que ce peuple, qui ne ſuſpendoit ſa devotion pour les ſaintes images, que pour ceder à la violence de leur Empereur, eſtoit deſolé de cette maniere; l'Empereur luy meſme eſtoit le plus heureux Prince du monde. Car le P. Maimbourg nous apprend qu'en ce meſme temps Conſtantin gagna pluſieurs batailles contre le Rebelle Artabasde, reprit ſur luy Conſtantinople qu'il luy avoit enlevée; aprés cela il mena ſon armée victorieuſe contre les Sarrazins, *s'empara de Germanicie qui eſtoit alors une place importante dans la Syrie; ſe rendit maiſtre de Dolichie dans la Comagene, & en ſuitte de pluſieurs places le long de l'Euphrate.* Il paſſa meſme ce fleuve & courut juſques dans l'Aſſyrie. Enfin il retourna à Conſtantinople enflé de tant de proſperités. En effet jamais Prince n'en a eu d'avantage, & jamais l'Empire Grec ne fut plus floriſſant que ſous ce furieux Iconoclaſte. J'avouë que cette bigarrure d'évenemens confond un peu les devots. Car ſi d'une part les deſolations de la peſte donnent lieu de croire que Dieu punit la fureur des Iconoclaſtes, d'autre part un de ces incredules dont nous avons aujourd'huy un bon nombre, dira que les proſperités & les victoires preſque continuelles de cet Empereur pourroient bien eſtre une preuve que Dieu favoriſoit le zele qu'il avoit à deſtruire l'Idolatrie. Si le P. Maimbourg euſt eſcrit avec jugement, il euſt pu faire cette reflexion: mais il aime trop les Hiſtoires pompeuſes, les evenemens tragiques & les prodiges pour en perdre aucun, luy en deuſt-il couſter la reputation de ſon jugement. Nous pouvons rappeler à ce chapitre la judicieuſe remarque, laquelle il fait en tant de lieux, que les Grecs ont perdu l'Empire d'Occident par un juſte jugement de Dieu pour punition de leur revolte contre l'Egliſe, & de leur fureur contre les ſaintes images. Il eſt vray que les images ont fait perdre aux Empereurs Grecs l'Empire d'Occident, parceque les Papes ont pris occaſion de là, de ſecouer le joug de leurs ſouverains & de faire revolter toute l'Italie. Mais il faut eſtre bien peu judicieux pour faire une ſemblable remarque, puiſque luy meſme nous apprend que les Empereurs Grecs ne perdirent abſolument la ſouveraineté de Rome & de l'Italie que ſous le Pape Leon III. qui vivoit du temps de *Conſtantin* & d'*Irene*, leſquels reſtablirent les Images. Il faut l'entendre parlant, *Les Papes & les Romains eſtoient encore en ce temps là ſous la domination des Empereurs de Conſtantinople qu'ils recognoiſſoient pour leurs ſouverains, comme il paroiſt evidemment par les Epiſtres du*

Liv. 2. an. 745.

Pape

Pape Adrien, qui appelle Conſtantin & Irene ſes maiſtres, & qui leur parle dans les termes du monde les plus ſoumis, juſqu'à dire qu'il ſe jette à leurs pieds, & ſe proſterne en terre devant eux. Mais auſſitoſt que le nouveau Pontife fut aſſis ſur la chaire de St. Pierre, il envoya ſes Legats à Charlemagne avec de riches preſens de devotion pour luy porter l'eſtendart de la ville & pour le reconnoiſtre ſolennellement, en qualité non ſeulement de protecteur, mais auſſi de maiſtre abſolu de la ville. Voila juſtement le moment auquel acheva d'expirer l'authorité des Empereurs Grecs en Italie. Ce qui arriva ſous cettè *Irene* tres catholique & tres pieuſe, qui fit reſtablir les images par le Concile de *Nicée*. A ces obſervations peu judicieuſes, & tres fauſſes, on en pourroit oppoſer une plus veritable & plus ſolide, c'eſt celle que le Pere Maimbourg luy meſme fait faire à Leon l'Armenien, c'eſt que l'Empire qui avoit eſté ſi floriſſant ſous les trois Empereurs ennemis des Images, *Leon Iſaurien*, *Copronyme* & *Leon* fils de *Copronyme*; ſous la domination des Empereurs adorateurs des images, avoit eſté donné en proye aux *Bulgares* payens qui eſtoient venu ſacrifier des victimes humaines juſqu'aux portes de Conſtantinople. Sous le regne de ce *Leon Armenien*, & ſous celuy de *Theophile* le dernier Empereur ennemy des images, l'Empire eut de tres conſiderables proſperités : mais depuis que *Theodora* veuve de *Theophile* eut fait triompher abſolument l'Idolatrie des images, l'Empire viſiblement roula dans la decadence & devint la proye des Sarrazins, & en ſuitte des Turcs, qui enfin l'ont entierement ruïné.

Liv. 5. an. 815.

Voicy un autre effet du peu de jugement de noſtre Autheur, fort ſemblable à celuy qui regne dans toute *l'Hiſtoire du Calviniſme*. Durant cent ans ſous pluſieurs Empereurs Grecs, il n'arrive preſque point de guerre civile qui ſelon le Sieur Maimbourg ne ſoit cauſée par le zele pour les images ou contr'elles : Il ſe forma une horrible conjuration contre *Conſtantin Copronyme*, de laquelle le but eſtoit de tranſporter l'Empire à ſon beau-frere *Artabaſde*. Et les conſpirateurs furent portés à cela, dit-il, par l'impieté de *Conſtantin* contre les images. Cela ſe peut, car la ſuperſtition ne va gueres ſans la rebellion, & je n'ay pas deſſein de juſtifier ces bons Iconolatres : mais je diray pourtant que le deſir de regner pouvoit bien eſtre en *Artabaſde* un auſſi puiſſant motif de prendre les armes que le deſſein de defendre les images. Je penſe qu'il en arriva en ce temps là, comme il eſt arrivé dans le ſiecle paſſé, où la Religion ſervit à pluſieurs de pretexte pour prendre les armes. Sçavés vous bien que cela n'eſt pas

inutile

inutile au deſſein du P. Maimbourg, de faire naiſtre toutes les guerres qu'il veut deſcrire, de la controverſe des Iconolatres & des Iconoclaſtes? Sans cela il auroit eu de la peine à faire un gros volume de l'Hiſtoire des Iconoclaſtes. S'il ſe fuſt contenté de recueillir les evenemens qui furent preciſement cauſés par cette controverſe, il auroit perdu les trois quarts de ſon volume, & n'auroit pu s'eſtendre ſur cette multitude de guerres & de combats, dont la deſcription le divertit ſi fort. Je voudrois bien que cette longue & ennuyeuſe deſcription de la ville de Conſtantinople, qui ſe lit dans le ſecond livre y fuſt auſſi entrée à la faveur de quelque image, afin qu'elle ne paruſt pas ſi fort une piece hors d'œuvre.

La reflexion precedente fait voir qu'il y a quelque rapport entre l'Hiſtoire des Iconoclaſtes & celle des Calviniſtes, en ce que dans l'une & dans l'autre, pour remplir ſon deſſein il a falu faire naiſtre de la religion, toutes les guerres dont il vouloit enfler ces deux volumes. Mais voicy bien d'autres endroits par où ces deux ouvrages ne ſe reſſemblent pas. Dans *l'Hiſtoire du Calviniſme* c'eſt un crime qui n'eſt pas pardonnable à des ſujets de reſiſter aux Princes pour cauſe de religion. Tous les efforts que les pauvres Calviniſtes ont faits pour ſe conſerver la liberté de prier Dieu en François ſont des attentats horribles. Dans l'Hiſtoire des Iconoclaſtes ce n'eſt plus cela. Artabasde eſtoit rebelle dans toutes les formes : au moins les gens de bon ſens l'auroient ainſi cru, n'eſtoit qu'il a plu au Sieur *Maimbourg* de nous perſuader le contraire. Cet Artabaſde n'avoit aucune eſpece de droit à l'Empire. Il avoit épouſé la ſœur de l'Empereur, il eſt vray, mais cela n'empeſchoit pas que Conſtantin ne fut heritier legitime de l'Empire, Empereur fils d'Empereur. Artabasde prend les armes, enleve à ſon beaufrere & l'Empire & la ville imperiale, les peuples qui avoient gemi ſous la tyrannie des Empereurs Iconoclaſtes mais pourtant legitimes Empereurs, reçoivent avec une incroyable ardeur ce nouvel Empereur, grand devot des images, mais veritable uſurpateur pourtant. *Tout ce peuple pouſſé d'un même eſprit ſe mit à charger de mille maledictions la memoire de Copronyme, & à ſouhaiter toute ſorte de benedictions au nouvel Empereur, dont la pieté faiſoit refleurir la Religion Catholique.* Cet eſprit dont *ce peuple eſtoit pouſſé*, dans un Calviniſte du ſiecle paſſé auroit eſté un eſprit infernal, mais parcequ'heureuſement il ſe trouve dans un peuple Idolatre des images, c'eſt un eſprit celeſte inſpiré par l'eſprit de Dieu. Malheureuſement l'eſprit de Dieu ne ſe trouva pourtant pas d'intelligence avec cet

Liv. 2. an. 743.

eſprit

eſprit du peuple de Conſtantinople, car ce rebelle Artabasde ne fut pas longtemps heureux quoy qu'il fuſt tres Catholique: Conſtantin le battit, le prit & luy fit ſouffrir un chaſtiment digne de ſa rebellion. Le *P. Maimbourg* ne ſçauroit pardonner cela à la providence. *Une ſoudaine revolution plongea ce Prince tres Catholique dans l'abyſme du dernier malheur, en même temps qu'elle rendit heureux l'heretique & le plus méchant de tous les hommes.* Les Princes de Condé & les Colignis n'avoient point envie de prendre la place de leurs maiſtres, ni de les faire tuer, ils ne vouloient que la liberté de leur conſcience, ou tout au plus ils vouloient ſe conſerver la place qui leur appartenoit dans l'eſtat; cependant Maimbourg ne trouve pas que le ciel les puniſſe aſſés ſeverement: pendant qu'il plaint le ſort d'Artabasde. Celuy-cy ne combattoit pourtant contre ſon Prince naturel que pour des images, *c'eſt à dire pour une choſe indifferente & dont l'Egliſe a pû uſer comme bon luy ſembloit:* mais ceux là ont combattu pour le capital de la religion & pour le ſalut de leur ame.

Il eſt naturel à un Prince de mettre à la teſte de ſon clergé un chef qui ſoit favorable aux interêts de l'eſtat & qui ſoit capable de retenir les Eccleſiaſtiques dans l'obeïſſance. Leon l'Iſaurien dans cette veüe depoſa Germain Patriarche de Conſtantinople, qui a merité d'eſtre ſaint uniquement parce qu'il a bien defendu les images: il mit en ſa place Anaſtaſe. Ce nouveau Patriarche voulut prendre poſſeſſion de ſon ſiege; la populace de Conſtantinople ſe ſouleva, & l'accabla de pierres: le *Sr. Maimbourg* admire cette action & l'approuve. Anaſtaſe *apprit bientoſt par l'extréme danger qu'il courut de perdre la vie, la difference qu'on faiſoit entre le paſteur qui eſtoit infiniment aimé de ſes brebis, & le loup qu'elles avoient en execration, & ſur lequel elle eurent même le courage de ſe jetter. Car les vaillantes femmes qui ſans craindre les officiers & les ſoldats de l'Empereur, avoient aſſommé celuy qui avoit abbattu l'image du ſauveur de deſſus la porte d'airain, ayant appris ce qu'on venoit de faire contre Saint Germain, & qu' Anaſtaſe devenu Iconoclaſte alloit envahir ſon throne, emportées tout d'un coup par l'ardeur inconcevable d'un zele exceſsif, ſans que ni la crainte, ni la honte ou la foibleſſe de leur ſexe les pût retenir, elles ſe mirent à courir de toute leur force vers l'Egliſe, & y eſtant entrées durant la ceremonie en foule & en tumulte, armées de pierres & de cailloux, elles en dechargerent une horrible gréle ſur le faux Patriarche.* Si dès femmes Calviniſtes avoient fait quelque choſe de ſemblable, le P. *Maimbourg* les appelleroit des folles, des furieuſes, des Bacchantes; il diroit que leur action auroit eſté une brutalité, &

Hiſtoire des Iconoclaſtes, livre 1. an. 730.

une rage oppoſée à la pudeur, à la ſageſſe, à la modeſtie & à la douceur qui devroit étre inſeparable de leur ſexe : mais parceque cela ſe fait en faveur des images, ce ſont des vaillantes, des heroïnes, des Amazones, & des Chrêtiennes pleines de zele.

Toutes les cruelles invectives contre les Reformés de France, qui ſe liſent dans *l'Hiſtoire du Calviniſme* ſont fondées ſur ce principe, qu'aucune raiſon ne peut jamais diſpenſer un ſujet de rendre à ſon Prince le reſpect & l'obeïſſance qu'on luy doit dans les choſes, où la conſcience n'eſt pas bleſſée. Et meſme quand le Prince nous veut obliger à faire quelque choſe contre les Commandemens de Dieu, on ne doit à la verité jamais obeïr, mais on peut mourir patiemment ſans outrager d'actions & de paroles celuy qui porte à noſtre eſgard l'image de Dieu, quoy qu'il ait ſouillé ſon Caractere. Au moins c'eſt ainſi qu'en ont uſé les premiers Chrétiens, qu'on nous remet ſi ſouvent devant les yeux pour oppoſer leur patience à nos rebellions. Cependant les Saints du Sieur Maimbourg dans ſon Hiſtoire des Iconoclaſtes, ſont des emportés & des furieux, qui diſent mille injures atroces & inſolentes à leurs ſouverains : mais ils ne laiſſent pas d'eſtre ſaints. Et pourquoy ? c'eſt parce que ce zele exceſſif s'allume pour la defenſe des images. *Le ſaint & genereux Theophylacte reſpecté dans tout l'Orient pour ſon eminente ſainteté, aprés avoir repris hardiment* ſon Empereur *de ſon hereſie, voyant ſon extreme obſtination oſa bien par un excés de zele le traitter devant tout le monde de ſcelerat, d'Antechriſt & de traiſtre à Jeſus Chriſt.* Si un de nos Calviniſtes avoit traitté ſon Prince de cette maniere, & que le Prince euſt fait fouetter cet inſolent, l'euſt mis en priſon & enfin l'euſt envoyé en exil pour chaſtiment de ſon impudence, vous & moy n'oſerions jamais en faire un martyr, quelque envie que nous en euſſions, pour groſſir noſtre Martyrologe : parceque nous avons oüi dire qu'un Martyr doit ſouffrir uniquement pour Jeſus Chriſt & non pour ſes crimes. Le P. Maimbourg n'eſt pas ſi ſcrupuleux : & ce Theophilacte ne laiſſe pas, aprés cette brutalité commiſe contre ſon ſouverain, de mourir martyr dans ſon exil, *Il luy fit enfin, comme aux autres, conſommer ſon martyre par le long ſupplice d'un cruel exil.* Il eſt vray que cela ne vous doit pas ſurprendre, car le P. Maimbourg eſt d'une religion, & a eſté d'une ſocieté où l'on a des ſaints Garnets & des Saints Oldcornes martyrs, pendus pour avoir voulu aſſaſſiner leurs Princes ; on peut bien en avoir de fouettés & d'exilés pour avoir outragé leurs Empereurs. Un ſaint Martyr, chaſtié pour ſes outrages contre ſon Prince, ſeroit une contradiction par tout ailleurs: mais

Liv. 2. an. 931.

mais chés le P. Maimbourg, c'eſt une pointe fort ſemblable à celle par laquelle il fait quelque part ſainte Anthuſe, bien que vierge, Mere de tous les baſtards & de tous les enfans trouvés de Conſtantinople. *Liv. 3. an. 775.*

Les Saints & les Héros du P. Maimbourg ſont ſujets à avoir de grandes taches dans leur vie : nous avons vu déja que ſon Irene *tres devote & tres Catholique*, a eſté une furieuſe, une tygreſſe, une parjure, une mere denaturée, qui fit crever les yeux à un fils qui ne l'avoit jamais offenſée, un monſtre de cruauté, qui fit inhumainement maſſacrer quatre freres de ſon mary. Son autre heroïne, *Theodora* veuve de l'Empereur *Theophile*, laquelle reſtablit & fit enfin triompher les images, à la verité ne fit mourir ni ſon fils ni ſes beaux freres : mais elle fit eſgorger plus de cent mille Pauliciens dans ſon Empire. C'eſt une maniere bien Chrétienne, de convertir les Heretiques. Pendant que nous ſommes ſur ce chapitre, je penſois vous faire voir les rebellions, les guerres, les maſſacres, & les violences que les ſaints Iconolatres firent en Italie & ailleurs contre leurs legitimes Empereurs, pour les oppoſer à ces pretendus excés qu'on impute à nos Calviniſtes. Mais je me ſuis ſouvenu que cela pourroit eſtre mieux placé ailleurs. Et de plus je croy que vous eſtes las d'entendre parler de l'Hiſtoire des Iconoclaſtes. Au reſte je croy que vous eſtes preſentement fort perſuadé de ce que j'ay voulu prouver, c'eſt que le Jeſuïte Maimbourg eſt un declamateur, un comedien & un homme qui eſcrit ſans ſincerité & ſans jugement. Mais afin que vous demeuriés plus ferme dans ce ſentiment, je veux deſtruire une excuſe dont on ne manquera pas de ſe ſervir pour faire l'Apologie de cette Hiſtoire des Iconoclaſtes. On dira que l'Autheur de cette Hiſtoire ne doit pas eſtre regardé comme la premiere ſource de tous ces contes de miracles & de prodiges, dans leſquels nous avons remarqué ſi peu de jugement & de bonne foy. Ce ſont les Hiſtoriens Grecs, dira-t'on, auſquels il s'en faut prendre, le P. Maimbourg n'a fait que les copier : c'eſt juſtement la meilleure preuve que nous pouvions avoir du caractere peu judicieux de cet eſcrivain. Un Autheur ſage qui entreprend d'eſcrire l'Hiſtoire des ſiecles fort eloignés de luy, & dont par conſequent il ne peut rien ſçavoir que ſur le rapport d'autruy, exerce ſon jugement à diſtinguer le vray du faux, le vrayſemblable du certain ; & il ne ſe charge pas de toutes les impertinences dont les Autheurs ignorans & paſſionnés du ſiecle dont il eſcrit l'hiſtoire, ont rempli leurs livres. Ce ſont de beaux garands que le P. Maimbourg nous apporte de la verité de ſes ridicules fables ! Un

Theophanes, un Theodore Studite, le Menologe des Grecs, un Jehan de Jeruſalem autheur de la vie de Jehan de Damas, un Ignace autheur de la vie de Tharaſe, un Nicephore Calliſte, un Eſtienne : & cent autres, la plus part Moines; & Moines Grecs, c'eſt à dire qui avoient adjouſté à l'eſprit de la Grece amateur de la fable, celuy du couvent qui eſt un eſprit de calomnie & d'impoſture. On a remarqué que les peuples en changeant de Religion ne changent point d'humeur. On a appellé la Grece payenne, *Græcia mendax*. En devenant Chrêtienne elle eſt demeurée menteuſe. Il n'y a rien de plus fabuleux & de plus infidele que la plus part des Hiſtoriens Grecs Chrêtiens. Quand un Prince s'eſt oppoſé au torrent de la ſuperſtition, qui eſtoit de leur gouſt, il n'y a pas de crimes qu'ils ne luy imputent, ni de calomnies dont ils n'eſſaient de noircir ſes vertus. Au contraire quand les Empereurs ont ſouſtenu les opinions & les cultes qui avoient la vogue, & dont le peuple eſtoit enteſté, il n'y a pas de louanges que ces lâches Hiſtoriens ne leur aient données, quoy que ce fuſſent des monſtres. Cela paroiſt dans Irene, cette méchante & monſtrüeuſe femme, que les Hiſtoriens Grecs ont loüée aprés l'effroyable parricide commis en la perſonne de ſon fils & de ſon Empereur. Le P. Maimbourg luy même n'oſe les juſtifier : il advouë qu'entre ces Hiſtoriens Grecs, *il s'en eſt trouvé & meſme des plus vertueux qui ont loué cette Princeſſe aprés une ſi deteſtable action, & qu'il faut certainement qu'ils l'ayent fait par le vice de leur nation, qu'on ſcait aſſés avoir eſté trop baſſement flateuſe.* Si le Caractere des Grecs eſt d'eſtre *baſſement flateurs* pour ceux qui favoriſoient leurs opinions, ils eſtoient auſſi *malignement calomniateurs* contre ceux, qui s'eſtoient oppoſés au torrent de leurs folles ſuperſtitions. C'eſt pourquoy comme je ne ſuis pas obligé de croire ſur leur teſmoignage, qu'Irene eſtoit une fort ſage Princeſſe & fort pieuſe, je ne me croy pas non plus obligé à croire ſur leur rapport, que Conſtantin Copronyme & les autres Empereurs Iconoclaſtes aient eſté des monſtres comme ils nous les depeignent. Ainſi, bien loin que le vice des Grecs juſtifie le Pere Maimbourg, rien ne me fait mieux comprendre comment il en a uſé dans l'Hiſtoire du Calviniſme : c'eſt que ſans ſincerité, ſans choix, ſans jugement, il a recueilli des autheurs malins du ſiecle paſſé tout ce qu'il a jugé capable de nous rendre odieux; comme ſans ſincerité, ſans choix & ſans jugement il avoit ramaſſé des Autheurs Grecs tout ce qu'il avoit cru capable de favoriſer la cauſe des images. Mais quelque mauvaiſe que ſoit cette excuſe, aſin

Liv. 4.

afin que l'on n'ait plus lieu de s'en ſervir, il faut deſormais conſiderer Maimbourg par des endroits, où il ne pourra pas rejetter ſes fautes ſur les Hiſtoriens Grecs, qui ne ſont plus en eſtat de le juſtifier.

Si nous voulions par les autres ouvrages du P. Maimbourg le faire connoiſtre ſous ce meſme caractere de declamateur ſans jugement, que nous avons deſcouvert dans ſon Hiſtoire des Iconoclaſtes, cela nous ſeroit fort aiſé. Y a-t'il rien de plus deſtitué de jugement, que la maniere dont il manie l'affaire des inveſtitures, dans l'Hiſtoire de la Decadence de l'Empire? Il avouë en cent endroits que les Empereurs avoient toûjours donné les inveſtitures. Il dit que le Pape Alexandre II. *ne ſe plaignoit pas de ce qu'Henri IV. Empereur donnoit l'inveſtiture des Eveſchés & des Abbayes ainſi que ſes predeceſſeurs avoient toûjours fait.* Il ne perd aucune occaſion de faire voir l'injuſte orgueil des Papes, qui non ſeulement oſterent aux Empereurs le droit qu'ils avoient dans l'election des Eveſques de Rome, mais ſe voulurent rendre maiſtres de l'election des Empereurs. Il avouë avec Othon de Friſingue que Hildebrand appellé Gregoire VII. eſt le premier qui ait excommunié & depoſé des ſouverains. Et cependant il appelle le parti de cet ambitieux Pape le bon parti: *Hildebrand & tous ceux du bon parti qui eſtoient à Rome.* Ce bon parti c'eſt celuy qui vouloit entierement ſecouër le joug des Empereurs. Guillaume II. Roy d'Angleterre envoya un Ambaſſadeur à Rome pour ſouſtenir ſon droit des inveſtitures; le Pape aprés avoir ouï la harangue de l'Ambaſſadeur, luy reſpondit bruſquement; *Je vous declare que je perdray pluſtoſt mille vies, que de ſouffrir que voſtre maiſtre donne impunement les inveſtitures.* Il n'y avoit rien de plus violent & de plus injuſte que cette reſponſe ſelon les principes de Maimbourg, cependant il fait regarder cela comme une fermeté digne de toute ſorte de louanges. Eſt-il rien de plus ridicule que ces manieres, & de moins judicieux? A quoy luy ont ſervi ces contradictions, & ces reſtes de menagemens à l'eſgard de la Cour de Rome? Il n'a pas laiſſé d'y eſtre condamné. Mettons au meſme rang, c'eſt à dire entre les fautes de jugement, ce qu'il repete à diverſes fois dans cette Hiſtoire de la Decadence de l'Empire, que le Pape ne peut eſtre jugé de perſonne. En conſcience cela eſt-il compatible avec la Theologie qu'il a nouvellement embraſſée? Il eſt pour l'independance des Roys quant au temporel, il combat toutes les entrepriſes de Rome. Il avouë que durant mille ans les Papes n'ont point entrepris d'excommunier & de depoſer les Roys. En un mot il tient pour la Theo-

Hiſtoire de la Decadence de l'Empire liv. 2. an. 1073.

la meſme, liv. 3. an. 1099.

logie de l'Egliſe Gallicane. Or il ſçait que l'un des articles de cette Theologie, c'eſt que le Pape peut errer, qu'il peut eſtre jugé & depoſé par les Conciles. * Luy meſme ne trouve pas mauvais qu'on ait depoſé des Papes; il avoüe qu'ils ont rendu des ſentences injuſtes & contre les droits des ſouverains : s'ils ont rendu des jugemens injuſtes, on peut appeller de leur jugement : ſi l'on appelle de leurs jugemens, ils peuvent donc eſtre jugés : peut-on ſe contredire plus ſenſiblement ? Pourquoy biaiſer, que ne ſe declare-t'il ? Que ne demeure t'il dans ſon ancienne Theologie, ou que n'embraſſe-t'il abſolument la nouvelle ? Le Sieur Maimbourg a de bonnes raiſons d'en agir ainſi : en bon politique il faut eſſayer de ſe conſerver à la Cour de Rome & flatter pourtant celle de France. Il n'importe qu'il ſe contrediſe & qu'il paroiſſe peu judicieux. Il y a long temps qu'il n'a pas beaucoup à perdre du coſté de la reputation de ſon jugement. Veut-on d'autres preuves : y a-t'il rien de plus comedien & de moins judicieux que ce qu'il dit au Roy dans l'Epiſtre dedicatoire de l'Hiſtoire du Lutheraniſme ? *Si aprés avoir eſcrit l'Hiſtoire du Lutheraniſme je me trouve obligé d'écrire celle du Calviniſme, j'eſpere que j'auray le plaiſir d'en faire voir non ſeulement la decadence, mais auſſi l'anéantiſſement par la reduction de tous nos Proteſtans à l'Egliſe, ſous le glorieux regne de Louis le Grand.* Cette Hiſtoire du Calviniſme eſtoit peut eſtre déja fort avancée, elle devoit aſſurement paroiſtre l'année ſuivante ſelon la neceſſité que le bon Pere s'eſt impoſée de charger tous les ans le public de l'une de ſes Hiſtoires. Et il eſpere pourtant qu'avant que cette Hiſtoire du Calviniſme voye le jour, il aura lieu de faire voir l'entier aneantiſſement des Proteſtans en France. Vit-on jamais poëte ou faiſeur de Roman mener ſon heros auſſi loin en auſſi peu de temps ? Il veut qu'en ſix mois de temps le Roy reduiſe ſans fer & ſans feu, prés de deux millions de Huguenots qui ſont encore dans ſon Royaume : cela eſt froid & declamateur. Ne pourroit-on pas mettre auſſi au nombre de ſes fautes de jugement, l'Hiſtoire du miracle arrivé dans la perſonne de Jehan Hangeſt, d'Ivoy de Genlis, *Qui mourut*, dit-il, *de male-rage pour avoir deſolé ſur ſon paſſage dans les Ardennes la celebre Egliſe de Saint Hubert, à qui les Catholiques ont recours pour eſtre garantis de cet horrible mal par ſon interceſſion.* Ce conte auroit eſté bon pour le ſiecle des Iconoclaſtes, mais noſtre ſiecle eſt un peu trop eſclairé pour ſe repaiſtre de ſemblables fables : & un autheur judicieux ſe ſeroit bien paſſé de nous donner celle-là. Luy pardonneroit-on cette ridicule affectation de moderation & d'equité apparente;

Hiſtoire du Calviniſme, Liv. 6.

Je

Je me perſuade que Meſſieurs de la Religion pretenduë reformée, que nous devons traitter avec beaucoup de charité comme nos confreres & concitoiens, ne trouveront pas mauvais ſi dans la ſuitte de cette Hiſtoire je les appelle quelquefois Huguenots. N'eſt ce pas bien nous traitter en freres & avec un eſprit de charité, que de nous depeindre par tout comme des impies, des parricides, des aſſaſſins, des rebelles, des ennemis de nos Rois & de noſtre patrie ? Un homme qui nous traitte ainſi, n'eſt il pas bien judicieux de nous faire des complimens ſur le nom de Hugenots qu'il nous veut donner ? *Hiſtoire du Calviniſme, Liv. 1. an. 1536.*

Trouvés-vous pas, Monſieur, que le jugement regne fort auſſi dans la maniere dont il parle des moyens de reduire les heretiques, ou ceux qu'on regarde comme tels ? Il y a des endroits où il ſemble blâmer l'uſage des ſupplices contre les heretiques. *Les Roys François I. Henri II. François II. & Charles IX. ſur la fin de ſon regne uſerent au contraire de trop de ſeverité contre eux : celui-cy par le maſſacre de la Sainte Barthelemy ; & ceux-la par l'extréme rigueur des ſupplices en les faiſant brûler tout vifs à petit feu.* Cependant il loüe dans l'Hiſtoire du Lutheraniſme la cruauté de François I. qui l'année des placards, fit bruler en ſa preſence à petit feu ſix hommes convaincus de Lutheraniſme *par une ſevere mais tres juſte execution.* Et dans l'Hiſtoire du Calviniſme, il exalte la diligence & le zele de Jehan Morin, Lieutenant criminel de Paris, qui bruloit ſans miſericorde tous les Calviniſtes qu'il pouvoit decouvrir : *Jehan Morin faiſoit admirablement ſa charge, & pourſuivoit vivement les Heretiques, auſquels il ne manquoit jamais de faire bonne & brieve Juſtice.* Tout à l'heure nous allons voir quelle peut avoir eſté la cauſe d'une ſi groſſiere contradiction. *Liv. 6.* *Liv. 3. p. 226.* *Liv. 1. an. 1536.*

C'eſt, Monſieur, que Maimbourg eſt un moine de cour, un homme qui a vendu ſa plume pour approuver ſans bonne foy, ſans ſincerité & ſans jugement tout ce qui ſe fait aujourd'huy ; c'eſt le dernier trait du tableau que nous avons à faire de ce Jeſuïte. L'on peut aſſurer avec verité que ce caractere eſt l'un des plus mêchans qui ſoient au monde ; & qu'il n'y a point de laſchetés & de baſſeſſes, dont un moine qui s'eſt conſacré à la cour & qui luy veut plaire, ne ſoit capable. J'en prens à teſmoin Maimbourg luy meſme. *Depuis*, dit-il, *que l'eſprit du monde s'eſt une fois emparé du cœur d'un religieux, particulierement s'il eſt enteſté de la cour & qu'il en veuille eſtre, il n'y a gueres de folies & même de méchancetés, dont il ne devienne capable.* Un juſte jugement de Dieu a permis que cet homme ait fait en peu de mots & ſon portrait & ſon procés. Jamais plume n'eut plus l'air de *Hiſtoire des Iconoclaſtes, liv. 5. an. 815.*

plume

plume venduë que celle de cet Autheur. Il a juré ſur tous les ſentimens de ſes patrons, il les canoniſe: & renonce à toutes les loix de ſa profeſſion & de ſa conſcience pour cela. Par les loix de ſa profeſſion il eſtoit obligé de ſouſtenir l'authorité du Pape, c'eſt à dire ſa ſuperiorité ſur les Roys, & cette puiſſance par laquelle il pretend eſtre élevé au deſſus de toutes les teſtes de l'univers. Quand le P. Maimbourg declamoit avec tant de violence contre les eſcrivains de Port Royal, & qu'il les accuſoit d'avoir corrumpu pluſieurs paſſages à deſſein de ruïner ou diminuer l'authorité du Pape, il n'auroit jamais cru en pouvoir venir où il eſt venu du depuis. Il auroit meſme juré que cela n'euſt pas eſté poſſible. Mais ce ſage politique s'appercevant que la Theologie qui avoit eſté bonne durant la minorité du Roi, ne valoit rien pour ſa majorité, y a renoncé fort honneſtement. L'on ne peut pas douter que nous ne ſoyons trés perſuadés que ſa Majeſté a tres grande raiſon dans les demêlés qu'elle a avec la cour de Rome. Mais nous ne ſçaurions pourtant nous empeſcher de recognoiſtre que le Sieur Maimbourg agit pour une bonne cauſe par un principe laſche & honteux. Le Roy eſt un Prince extraordinaire que Dieu a fait exprés pour mortifier toutes les puiſſances de l'Europe. Quelque attachement qu'il ait pour le St. Siege, il a voulu pourtant que la cour de Rome eût part à la mortification de toutes les autres. Le *P. Maimbourg* voyant bien cela a oublié ſon quatriéme voeu. Il n'eſt plus Idolatre du Pape comme tous ceux de ſa ſecte, les Eveſques courtiſans, & le Pere la Chaiſe ſont ſes Dieux.

Pour leur plaire il ne laiſſe eſchaper aucune occaſion de mortifier le Pape & la cour de Rome. Il ſe fait un plaiſir d'introduire les Papes d'autrefois parlant avec un ſtyle rampant & ſoumis aux Empereurs, comme à leurs maiſtres & leurs ſouverains. *Adrien*, dit-il, *appelle Conſtantin & Irene ſes maiſtres & les tres invincibles princes, & leur parle dans les termes du monde les plus ſoumis juſqu'à dire qu'il ſe jette à leurs pieds & ſe proſterne en terre devant eux.* Il cite la lettre de Gregoire le grand à l'Empereur Maurice où le Pape dit, *qu'il n'eſt que de la poudre & un ver devant l'Empereur, & s'appelle ſon indigne ſerviteur.* Il ſe moque de la vanité des Papes & de l'impertinence de leurs flateurs, qui diſent que la tranſlation de l'Empire d'Occident des Grecs aux François & Allemands s'eſt faite par l'authorité du St. Siege. Il ne diſſimule pas trop les attentats des Papes & de la Cour de Rome dans la querelle des inveſtitures. Charles le chauve pour oſter l'Empire à ſon frere Louïs le Germanique, ſe le fit donner par le Pape Jehan

Hiſtoire des Iconocl. liv. 4. an. 796.
Hiſtoire du Lutheraniſme liv. 2. an. 1530.
Hiſtoire de la decadence de l'Empire.

Jehan VIII. comme si les Papes eussent eu le pouvoir de le donner. Le Sieur *Maimbourg* appelle cela *une indigne lascheté que la genereuse posterité ne luy doit jamais pardonner.* Parce que c'est une *action lasche & honteuse & une veritable bassesse, qui deshonnorera éternellement sa memoire.* Sur la question, sçavoir si les Electeurs de l'Empire ont esté establis par les Papes ou par les Princes de l'Empire, il se determine sans balancer pour ceux qui disent que l'Election des Empereurs n'a jamais dependu des Papes & qu'ils n'ont pu establir des Electeurs. Pour faire depit à la Cour de Rome il ne perd aucune occasion de maltraitter son annaliste le Cardinal Baronius, & tout en parlant de luy en termes de grand respect, il ne laisse pas de faire voir qu'il escrit sans jugement, sans sincerité, sans bonne foy, qu'il tronque les passages, qui pourroient estre contraires aux prétentions de la Cour de Rome, qu'il copie des extraits infideles, & qu'il fait dire aux Autheurs le contraire de ce qu'ils ont dit. Il fait de beaux & bons playdoyers en faveur des droits d'investitures & de Regale, & donne un tour trés foible à tout ce que la Cour de Rome opposoit aux pretentions des souverains. En un mot il a fait son livre de la Decadence de l'Empire tout exprés pour abjurer tous les sentimens de sa societé & les siens: cela est bon, mais pourtant cela est lasche. Il est vray que cela fait mettre ses livres dans l'Indice: on luy fait son procés au tribunal de l'inquisition, & enfin on le chasse de la societé des Jesuïtes. Mais c'est dequoy il se met fort peu en peine: s'il sort de la maison professe, il entre dans le Louvre, cela l'approche de la cour. On ne l'appelle plus le Pere Maimbourg; mais c'est, Monsieur l'Abbé Maimbourg, que l'on voit couché tout de son long dans un bon caroſſe à luy, dans lequel il se fait traîner tous les jours à travers de Paris. Il n'auroit jamais gagné cela à declamer contre les Jansenistes, & à soustenir contre eux l'infaillibilité du Pape dans le fait aussi bien que dans le droit. Du temps que le Pere *Annat* se faisoit une grande affaire de la signature du formulaire, & traittoit d'impies & d'heretiques tous ceux qui disoient que le Pape avoit pu errer dans le fait de Jansenius, il n'y en avoit pas un plus eschauffé que le Pere Maimbourg à soustenir ce parti. Aujourd'huy que l'assemblée du Clergé par ordre de sa Majesté, & sous la direction du P. La Chaise a defini que le Pape n'est pas infaillible, non pas mesme dans le droit; Monsieur *Maimbourg* deteste de fort bon cœur & de bonne foy la Theologie Monachale & Italienne; il ne cognoist plus d'autre authorité souveraine que celle des Roys, ni d'autre infaillibilité

Histoire de la Decadence de l'Empire, Liv. 1. Liv. 2. an. 995. la mesme, an. 996. & Liv. 4. an. 1106. Liv. 2. an. 1080.

que celle de leurs arrêts. Deſormais la Cour peut avoir des demeſlés avec qui bon luy ſemblera, elle eſt aſſurée d'avoir un defenſeur, elle peut faire tout ce qu'elle voudra, elle aura toûjours raiſon ſelon le Pere Maimbourg. Le bon Pape d'aujourd'huy a crû que ſon zele l'obligeoit à ſouſtenir les privileges des Egliſes qui n'ont jamais eſté ſujettes à la regale. Il s'eſt un peu eſchauffé ſur la matiere : mais le bon P. Maimbourg a pris ſoin de faire revenir le ſaint Pere de ſes excés. Il luy a monſtré ſon devoir. Il l'a fait reſouvenir que les Papes s'appelloient autrefois les tres indignes ſerviteurs des Empereurs, qu'aprés leur avoir fait de tres humbles remonſtrances & tres ſoumiſes, ils obeïſſoient pourtant. Pour approcher plus prés du fait preſent il luy donne pour modele à imiter, Hildebert Archeveſque de Tours ; qui ayant eu de grands demêlés avec Loüis le gros ſur les privileges de ſon Egliſe, au ſujet de la regale, ſe ſoumit enfin ſans eſtre perſuadé, *Croyant qu'en ces ſortes de choſes, les ſujets doivent ſe ſoumettre à la volonté & aux loix du ſouverain.* Voila un arreſt prononcé dans toutes les formes, & Innocent XI. declaré un brouillon & un fauteur de rebelles dans les eſtats de ſes voiſins. Nous croyons bien qu'il a raiſon en tout cela, mais c'eſt une raiſon bien hors de ſon lieu, dans un Jeſuïte, dans un homme qui eſt de ſerment de croire le contraire, & qui avoit toûjours preſché d'une maniere ſi oppoſée. La Cour de Rome pouvoit pourtant bien attendre ce coup de fouët du P. Maimbourg, aprés ce qu'il avoit déja fait. Mais je ſuis aſſuré qu'elle n'auroit jamais cru le trouver dans l'Hiſtoire du Lutheraniſme, & que jamais elle n'auroit deviné, par quelle machine l'affaire de la regale ſe devoit trouver entre celles de Luther.

Hiſt. du Lutheraniſme, Liv. 2.

Le Sieur Maimbourg ne ſe meſle pas ſeulement de decider des affaires que la Cour de France peut avoir avec la Cour de Rome ; les Moines de Cour ſe meſlent de tout, le monde, la guerre, les droits des couronnes & les interêts des Princes ſont de leur reſſort auſſi bien que l'Egliſe. C'eſt pourquoy noſtre Jeſuïte prononce en oracle que le Roy tres Chreſtien en vertu des traittés qui rendirent Henry II. ſouverain des villes de Mets, Thoul, & Verdun, non ſeulement eſt maiſtre de ces trois Eveſchés, mais auſſi de toutes leurs anciennes dependances ; *En reuniſſant à la couronne les trois Eveſchés de Thoul, de Verdun & de Mets, qui ſont demeurés depuis à la France par la paix de Munſter, comme ils y ſont encore en toute ſouveraineté avec un droit trés legitime ſur toutes leurs anciennes dependances.* L'Europe n'eſt pas trop bien perſuadée que l'on ait un plein droit ſur la ville de Strasbourg,

Hiſt. du Lutheraniſme, Liv. 5. an. 1552.

bourg, dont on s'eſt ſaiſi depuis peu; ſa Majeſté elle meſme ſemble n'eſtre pas trop bien aſſurée de ce droit, car elle flatte l'Empereur & l'Empire pour eſſayer d'obtenir une ceſſion, qui luy face poſſeder paiſiblement ce qu'elle poſſede aujourd'huy par le droit de conqueſte. Vous & moy, Monſieur, ne nous meſlons pas de juger de cela : les ſouverains ſont trop au deſſus de nous pour entrer dans leurs demêlés. Mais le Pere Maimbourg ne trouve rien au deſſus de luy, & ne voulant pas laiſſer l'Europe en ſuſpens ſur une ſi grande affaire, il declare que c'eſt *en vertu du traitté de Munſter confirmé par celuy de Nimegue, que la ville de Strasbourg la plus puiſſante de l'Alſace vient de rendre l'obeiſſance qu'elle doit à ce grand Monarque, ſon ſouverain & ſon protecteur en recevant ſes troupes.* Ce n'eſt pas que le bon Pere ait jamais eſtudié les traittés de Cambray, de Munſter & de Nimegue, car je ſçay de bonne part qu'il ne lit que les autheurs qu'il copie pour compiler tous les ans un volume. Mais il s'en rapporte à la bonne foy du conſeil & des miniſtres, & croit ſur leur parole que le Traitté de Cambray donne pouvoir à ſa Majeſté de faire revenir les anciennes dependances des trois Eveſchés ; & que celuy de Munſter luy donne un plein droit ſur la grande ville de Strasbourg. Vous, Monſieur, qui eſtes bon François, & tous nos Huguenots trouvés cela fort bon, parceque l'on eſt bien aiſe d'eſtre ſujet d'un grand Monarque ; & peut eſtre ſommes nous auſſi ſenſibles que le Sieur Maimbourg au bonheur du Roy, qui fait ſi heureuſement valoir ſes pretentions. Mais les eſtrangers qui ne ſont pas dans les meſmes intereſts, & qui ne ſont pas obligés d'y eſtre, ſe moquent de bon cœur de ce moine de cour, qui ſe meſle d'affaires qui ne le regardent pas, & ſe raillent des machines par leſquelles il fait entrer par tout ces deciſions hors de propos, qu'il n'eſt pas appellé à faire. Un grand Seigneur de la Cour de Bruſſelles, qui ne pouvoit digerer qu'en vertu de ces droits ſur les anciennes dependances des trois Eveſchés, on leur fiſt ſignifier des arrêts de la Cour de Mets par des Sergeans, & qu'on leur enlevât des Provinces entieres ſans guerre ni ſans paix, diſoit fort plaiſamment au ſujet de ces endroits du Pere Maimbourg, *Mort .... dequoy ſe mesle ce Caffard de juger de nos demeslés ? Si le Roy de France a des raiſons pour nous oſter noſtre bien, n'a-t'il pas des Canons pour ſouſtenir ſes droits, ſans ſe ſervir pour cela de la plume d'un moine?* Noſtre Jeſuite n'oublie rien pour faire ſa cour, c'eſt pourquoy il ne ſe contente pas de juſtifier les conqueſtes paſſées, il preſente de nouveaux lauriers à conquerir, & nous appelle à la conqueſte

Hiſt. du Calviniſme, livre 5. an. 1568.

du Royaume de Sardaigne qui nous appartient, & ſur lequel nous avons droit en vertu d'une promeſſe que Philippes Roy d'Eſpagne fit à Antoine Roy de Navarre de luy ceder la Sardaigne pour le recompenſer de ſon Royaume de Navarre, *On ne peut nullement douter aprés cela, que le Roy de l'aveu meſme des Eſpagnols n'ait un nouveau droit inconteſtable de redemander la Navarre quand il luy plaira, ou du moins le Royaume de Sardaigne, s'il veut bien maintenant conſentir à cet eſchange aprés qu'on a manqué à la promeſſe ſolennelle qui fut faite à ſon biſayeul.* Je vous aſſure que les Eſpagnols ont un redoutable ennemi dans ce P. Maimbourg. Je ne m'eſtonne pas de ce qu'il n'eſt pas plus aimé à Madrit qu'à Rome. Car s'il luy en prend envie l'un de ces jours il enlevera au Roy d'Eſpagne, les deux Caſtilles, & de ſon plein pouvoir, authorité & puiſſance il les donnera à qui bon luy ſemblera pour luy faire ſa cour. Jamais homme n'eût des veuës plus longues dans ce deſſein de flatter les maiſons regnantes. La Maiſon de Bourbon qui eſt aujourd'huy ſur le Throne eſt une branche de l'illuſtre tige des Capevingiens, à cauſe de cela il faut que Hugues Capet ait ſa part à la flaterie, & que le povre Arnoul Eveſque de Rheims en patiſſe. Cet Eveſque eſtoit dans les interêts de Charles de Lorraine heritier de Louïs V. Roy de France, mort ſans enfans, contre Hugues Capet, à qui les Eſtats avoient donné la couronne. Le nouveau Roy fit depoſer cet Eveſque & fit mettre en ſa place Gerbert, qui fut depuis Pape ſous le nom de Sylveſtre II. Le nouveau ſouverain avoit ſans doute raiſon ſelon la morale des politiques, car un Prince qui eſtablit ſon authorité ſur la ruïne de celle d'autruy, doit oſter tout ce qui s'oppoſe à luy, s'il veut affermir ſa puiſſance. Mais Arnoul n'avoit pas tort de tenir pour ſon ancien Prince; & ſa cauſe fut trouvée ſi bonne à Rome, que par ordre du Pape Jehan XV. le nouvel Archeveſque Gerbert fut depoſé & Arnoul fut reſtabli dans ſa dignité d'Archeveſque par un Concile tenu à Rheims. Le Sieur Maimbourg ſacrifie l'innocence d'Arnoul, le jugement du Pape, & celuy d'un Concile, pour accuſer Arnoul d'une laſche trahiſon. Mais rien ne luy couſte, moyennant qu'il en rejailliſſe quelque choſe de prés ou de loin ſur ceux auſquels il a conſacré tout ſon encens. Nous ſçavons rendre juſtice aux rares qualités du Roy pour le moins autant que ſes autres ſujets. Mais nous ne nous croyons pas obligez à juſtifier toutes les actions de ſes anceſtres.

Hiſtoire du Calviniſme, Liv. 4. an. 1562.

Livre 1. de la decadence de l'Empire.

C'eſt une des bonnes qualités des moines de cour, de ne vouloir rien perdre, & de menager tous ceux qui pourroient quelque jour

leur

leur ſervir à quelque choſe. C'eſt dans cet eſprit que le P. Maimbourg aprés s'eſtre dechaiſné contre l'illuſtre branche de Condé, l'avoir traittée de rebelle, & l'avoir renduë coupable des plus noirs attentats, la flatte par des retours ridicules & fades. *Si l'on a ſujet de deplorer le malheur des deux premiers Princes de Condé, Louis & Henri, qui ont combattu de toute leur force juſqu'à la mort pour maintenir en France le parti de l'hereſie: on peut dire auſſi d'autre part qu'ils ont eu le bonheur d'avoir laiſſé un ſucceſſeur en la perſonne du feu Prince de Condé Henri de Bourbon qui a toûjours eſté l'un des plus zelés defenſeurs de la vraye religion, &c.* Mais je m'eſtonne que noſtre Jeſuite de cour n'a paſſé plus avant. Il ne dit rien de ce heros, qui giſt à Chantilly. Apparemment il le croit mort, & n'eſtant pas fort ſatisfait de ſa vie, parcequ'il ne l'a pas employée à eſcrire contre les Janſeniſtes & à ſe battre contre les Huguenots, il ne veut pas luy faire l'honneur de ſe ſouvenir de luy. Il n'eſt pourtant pas ſi mort que l'on pourroit bien croire; on a vu des gens revenir de plus loin. Que ſçait-on; les Seigneurs de Chantilly pourroient bien avoir quelque jour plus de credit au Louvre qu'ils n'en ont aujourd'huy; tout homme ſage prend ſes ſuretés, & le Jeſuite n'auroit peut eſtre pas mal fait de ne pas donner une marque auſſi viſible de ſon chagrin, par un ſilence affecté au ſujet d'un Prince qui a tant fait parler de luy & d'une maniere ſi glorieuſe. *Hiſtoire du Calviniſme, Liv. 5. ann. 1568.*

Preſentement ne me demandés plus, Monſieur, pourquoy le Jeſuite Maimbourg dans un lieu appelle les ſupplices les plus cruels qu'on fait ſouffrir aux Huguenots, *de ſeveres, mais tres juſtes executions*; & dans l'autre il blâme la ſeverité exceſſive de ceux qui les faiſoient bruler à petit feu. Cela vient de ce que dans les endroits où il trouve bon qu'on nous brule & qu'on nous pende, il ſuit les mouvemens naturels de ſon cœur. Mais quand il deſapprouve la journée de la St. Barthelemy & les cruautés d'Henry II. il s'oublie parce qu'il eſt occupé à faire ſa cour, à louër les puiſſances, & à faire l'eloge de ce milieu qu'on tient entre les Roys, qui nous ont brulés, & ceux qui nous ont donné liberté de conſcience. La conduitte preſente de la Cour eſt toûjours la regle ſur laquelle le P. Maimbourg forme ſes ſentimens; & quand il plaira au Roy de laſcher la bride aux Marillacs, & de nous faire bruler & pendre, le P. Maimbourg reviendra à ſes premiers ſentimens, & il appellera cela, *de ſeveres mais tres juſtes executions.* Les Intendants ſeront loués auſſi bien que le Lieutenant Criminel Morin, *comme faiſants admirablement leurs charges, parce qu'ils pourſuivront vivement les heretiques, & ne man-*

manqueront point de leur faire bonne & breve Juſtice. Si ce que l'on avoit dit du deſſein du Roy de reformer l'egliſe & entre autres d'oſter les images, étoit veritable, je vous donne ma parole que le P. Maimbourg que nous avons vu ſi échauffé pour les images, deviendroit grand Iconoclaſte. Ce ſeroit un grand plaiſir pour les Huguenots de voir comment ce bon Pere ſe tireroit d'affaire en cette occaſion, & comment il feroit une vertu de cela même dont il a fait *une abiſme d'impieté* : il le feroit pourtant car il eſt de ſerment d'eſtre de la religion de la cour. Et bien, Monſieur, aprés cela vous eſtonnerés vous que ce Moine de cour ſe ſoit aviſé de faire un effroyable libelle contre les Calviniſtes dans un temps comme celuy cy? Pouvoit-il mieux prendre ſon temps & pouvoit-il mieux faire ſa cour. Le P. La Chaiſe a juré la perte de ces miſerables. Le P. Maimbourg le ſçait. Il ſouſtient qu'on a raiſon, il juſtifie toutes les declarations qui ont eſté données, il nous prepare à une entiere & abſoluë revocation de l'édit de Nantes; il fait voir que ces édits de pacification ſont des chanſons; & qu'on ſe doit attendre à les voir bien toſt aneantis. Ne doutés pas que tout cela n'ait bien contribué à luy acquerir ce caroſſe ſi propre dans lequel ce bon religieux prend ſes aiſes d'une maniere ſi devote & ſi édifiante. En verité je ſuis las de parler de luy, & je ſuis aſſuré que vous en ſerés las auſſi bien que moy, quand vous ſerés à l'endroit où je vous laiſſe. à Dieu: je vous ſouhaite le bon ſoir & ſuis

Voſtre, &c.

APO-

APOLOGIE

Pour les

REFORMATEURS, pour la REFORMATION & pour les REFORMEZ, contre un Libelle intitulé l'Hiſtoire du Calviniſme.

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. ROMA

PREMIERE PARTIE.

Defenſe de la vie, des mœurs & de la doctrine des Reformateurs.

IE me doutois bien, Monſieur, que ma lettre precedente ne vous deſplairoit pas, car je ſçay que vous aimés un peu à entendre dire les verités des gens; outre cela il y a bien longtemps que vous n'eſtes pas trop ſatisfait du Jeſuite Maimbourg : c'eſt pourquoy vous n'avés pas eſté faſché de luy voir donner quelques coups de foüet. Mais je vous trouve admirable de vous rendre ainſi maiſtre de la deſtinée de vos amis. Je n'avois eſcrit que pour vous & moy, & vous me declarés que vous allés mettre ſous la preſſe les cayers que je vous ay envoyés. C'eſt à dire que je ne vous diray plus rien deſormais que ce que je veux que toute la terre ſçache, parce que vous revelés ainſi nos myſteres ; Et puiſque vous le voulés, il faut donc ſe reſoudre à faire un livre dans toutes les formes. Vous faites vous meſme une reflexion qui vous devroit obliger à ne faire jamais voir ce que je vous ay eſcrit qu'à nos bons amis, ou tout au plus aux bons Janſeniſtes. Vous dites que je me vas mettre toute la ſocieté ſur les bras en traitant le Pere Maimbourg de moine : Vous ſçavés me dites-vous que les Jeſuites ont plaidé fort longtemps pour ne l'eſtre pas. Et meſme on leur a defendu dans l'aſſemblée de Poiſſy de prendre le nom de religieux ; voicy les termes de l'ordonnance de Meſſieurs les Prelats de l'an 1561. *L'aſſemblée, ſuivant le renvoy de la ditte cour de Parlement a receu & reçoit approuvé & approuve la ditte ſocieté & compagnie par forme de ſocieté & de college & non de religion.* Cependant

pendant ils s'acommodent fort bien du nom de religieux, mais ils deteſtent celuy de moines. Et je trouve qu'ils n'ont pas trop mauvaiſe raiſon; leurs maiſons ne ſentent rien moins que les cloiſtres; ces bons Peres ne ſont ni ſolitaires ni reclus : ils voient le monde, ils en ſont veus, ils ſe meſlent de toutes les affaires publiques & particulieres, ils ſont Juriſconſultes, Medecins & meſme Marchands; ils entrent dans les cours, ils ſe font miniſtres des Princes. Quand ils peuvent ils deviennent Cardinaux, & trés volontiers ils deviendroient Papes. Vous ſçavés, Monſieur, ce qu'en a dit un de leurs bons amis : *Quelles gens ſont-ce icy ? Sont-ils reguliers ou ſeculiers ? Ils ne ſont pas ſeculiers puiſqu'ils vivent en commun, qu'ils ont un General, & qu'enfin ils font vœu de pauvreté, diſpoſans toutefois du bien des colleges. Ils ne ſont pas auſſi reguliers, car ils n'ont aucune regle, ni jeune, ni diſtinction de viandes, ni ſervices, & peuvent ſucceder encore qu'ils ne ſe puiſſent delivrer de leur ſerment. Ils ont de quatre ou cinq ſortes de vœus, de ſimples, de compoſés, de ſolemnels, de ſecrets & de publics.* Quand la Sorbonne en 1564. leur demanda ce qu'ils eſtoient, ſeculiers ou religieux ? Ils reſpondirent qu'ils eſtoient *tales quales eos Curia declaravit*, tels que la cour les avoit declarés : on les preſſa derechef de reſpondre nettement s'ils eſtoient Religieux ou Preſtres ſeculiers ; ils ne reſpondirent autre choſe, ſinon qu'ils eſtoient *tales quales* : & dans ce temps là le nom leur en demeura, on les appelloit les Peres *tales quales*. Si donc, Monſieur, vous ne trouvés pas bon que nous les appellions Moines, appellons les *tales quales*. Ils aimeront mieux cela que le nom *d'Hermaphrodite*, que leur donnoit un autre de leurs bons amis. *Ce monſtre*, diſoit-il, *pour n'eſtre ni ſeculier ni regulier eſt tous les deux enſemble, & pourtant il introduit en noſtre Egliſe un ordre Hermaphrodite.* Si l'on eſt en doute quel nom on doit donner à toute la Societé, je ne ſuis pas moins en peine quel nom donner deſormais à l'Autheur de l'Hiſtoire du Calviniſme en particulier : Car nous n'oſerions plus l'appeller le Pere Maimbourg, il nous a declaré qu'il n'eſt plus Pere ni Jeſuïte, & qu'il veut mesdire en toute liberté du Pape & de la Cour de Rome. Je n'oſerois pas non plus l'appeller l'Abbé Maimbourg comme il s'eſt fait appeller dans le monde ; Monſieur le Chancelier nous l'a defendu. Quand on luy preſenta l'Hiſtoire du Calviniſme pour avoir le privilege, & qu'il vit à la teſte, *l'Hiſtoire*, &c. *par l'Abbé Maimbourg*, on rapporte qu'il dit aſſés bruſquement, *qu'on me raye cela, qui eſt cet Abbé ſans Abbaye ?* Ainſi Monſieur l'Abbé degradé fut obligé de ſe nommer Monſieur Maim-

Play-doyer d'Arnaut.

Play-doyer de Paſquier.

Maimbourg. Voila me dirés vous, le nom qu'il luy faut donner, puiſqu'il ſe l'eſt donné luy meſme. Et bien à la bonne heure, qu'ainſi ſoit-il appellé, Monſieur Maimbourg, puiſqu'il le veut. Mais à la charge qu'il ne nous chicanera pas ſi quelquefois nous l'appellons Pere & Jeſuïte. Ces Meſſieurs qui diſent que St. Paul appelle pain, aprés la conſecration, l'un des Symboles de l'Euchariſtie, à cauſe qu'avant la tranſubſtantiation ç'a eſté du pain, ne doivent pas trouver mauvais que nous appellions noſtre Autheur *Pere* & *Jeſuite*, à cauſe de ce qu'il a eſté avant ſa derniere metamorphoſe.

Vous eſtes cauſe, Monſieur, de cette petite diſgreſſion, c'eſt pourquoy il faut que vous me la pardonniés. Mais je vous promets que ſans delay je paſſeray à quelque choſe qui vous plaira d'avantage : c'eſt aſſés parler des mauvaiſes qualités du P. Maimbourg ; il faut que nous parlions des bonnes qualités de ceux, dont il a voulu noircir la reputation. Vous jugerés vous meſme que cet ordre eſt le plus naturel : avant que de parler des actions, il faut parler des hommes & les juſtifier des accuſations qu'on leur fait. Nous devons cela à la memoire de ces grands hommes du ſiecle paſſé. Ils ont defendu la gloire de Dieu & les verités qui ſont aujourd'huy noſtre ſalut, il ne faut pas ſouffrir qu'on leur arrache la gloire d'avoir eſté les plus honneſtes gens de leur ſiecle. Le P. Maimbourg ne reſpecte aucun caractere ; ni la naiſſance, ni la qualité de Princes du ſang. Les grandes charges, les grandes actions, le grand merite, le ſçavoir ni la vertu ne ſçauroient mettre les gens à l'abry de ſes traits empoiſonnés, il n'eſpargne ni la robbe ni l'eſpée. Si nous avions eſgard au rang il faudroit commencer par la juſtification de ces grands hommes, les Princes de Condé, les Chaſtillons & tant d'autres d'un merite & d'une naiſſance ſi diſtinguée, leſquels noſtre Autheur a ſi maltraittés. Mais nous aurons aſſurément dans la ſuitte occaſion de parler d'eux fort amplement ; & je croy qu'il vaut mieux ſuivre l'ordre du livre que nous examinons. Les gens de lettre y ſont les premiers amenés ſur le theatre, ou pour mieux dire ſur l'échafaut.

CHAPITRE I.

Juſtification de Zuingle : de ſa vie, de ſon mariage, de ſa mort & de ſa doctrine. Oppoſition de ce Zuingle & de ſa conduitte à celle des principaux fondateurs des Religions dans l'Egliſe Romaine, comme ſont St. François, Ignace Loyola, St. Dominique. Impuretés du celibat des Preſtres ; des erreurs inſenſées de Guillaume Poſtel.

Hiſtoire du Calviniſme, livre 1.

ZUingle comme le premier Autheur du Calviniſme paroiſt le premier ſur les rangs : *C'eſtoit*, dit-on, *un jeune homme impetueux & plein de feu, qui aprés avoir porté les armes quelque temps eſtant devenu chanoine de Conſtance, ſe repentit bientoſt de s'eſtre attaché à une profeſſion qui oblige au celibat, duquel il ne pouvoit s'accommoder, comme il l'a luy meſme avoué dans ſes ouvrages. Il quitta ſon aumuſſe pour prendre une femme, & ſe mit à faire le Predicant parmi les Suiſſes.* Cet honneſte homme eſt bien heureux de ce qu'on ne luy reproche rien que d'avoir eſté ſoldat devant que d'eſtre Chanoine, & d'avoir renoncé au celibat pour prendre une femme. Le bien heureux St. Ignace, fondateur de la venerable ſocieté de Jeſus, dont le Pere Maimbourg a été ſi long temps membre, n'a pas tant de bonheur. Il avoit porté les armes, ce que n'avoit pas fait Zuingle ; il fût bleſſé au ſiege de Pampelune, & par la lecture de la Legende dorée il fût converti de la vie militaire à la vie religieuſe. Mais ce n'eſt pas là le plus grand reproche qu'on luy fait. De bons Catholiques l'accuſent d'avoir eſté un ignorant, & d'une ignorance ſi profonde qu'à peine ſçavoit-il lire. *Maffée.* Les eſcrivains de ſa vie luy font un grand merite de ce qu'à l'âge de 33. ans, il ſe mit à eſtudier la grammaire dans le college de Barcelone. Mais il avoit l'eſprit ſi ſtupide qu'il ne pouvoit apprendre à conjuguer le verbe *amo*. Aprés avoir eſtudié deux ans la grammaire à Barcelone il alla viſiter les univerſités d'Alcala & de Salamanque, où il voulut eſtudier Albert le grand, & le maiſtre des ſentences, le premier pour la Philoſophie, le ſecond pour la Theologie. Vous pouvés juger avec quel ſuccés un homme qui ne ſçait pas decliner & conjuguer, peut mettre le nez dans ces autheurs. En effet aprés ces eſtudes, il vint à Paris, l'an 1528. & eſtant bien convaincu de ſon ignorance, il entra dans le college de Montaigu ; il y recommença ſes claſſes, ſe mit dans la ſixieſme pour y apprendre une ſeconde fois la grammaire, & pria ſon regent de luy regler ſes leçons, & de luy donner le fouet comme aux autres eſcoliers, quand il manqueroit à les apprendre.

Digitized by Google

dre. Il avoit alors 37. ans, c'étoit un fort plaiſant ſpectacle, de voir trouſſer la chemiſe de ce venerable ſaint, au milieu d'une troupe de petits garçons ſpectateurs de la comedie. On croit meſme que cet Ignace eſtoit un hypocrite, un comedien, un fourbe, un viſionnaire, un fanatique, ou un homme qui feignoit de l'eſtre. Car il y a bien apparence qu'il n'eſtoit pas ſi fou qu'il affectoit de le paroiſtre. *Il s'accoſta*, diſoit Paſquier, *d'un maiſtre Paſquier Broez natif de la ville de Dreux, homme qui horsmis quelques lettres exterieures n'avoit rien de literature au dedans, ſoit en lettres humaines ſoit, en Theologie.* Et peu aprés il adjouſte en parlant du ſejour d'Inico Loyola à Veniſe. *Là ils hypocriſent pour un temps quelque auſterité ſuperficielle de vie, & voyant que leur ſuperſtition commençoit à eſtre ſuivie, ils prirent la hardieſſe de ſe tranſporter à Rome.* En verité, quand nous ne compoſerions ſon portrait que des traits empruntés de ceux de ſon ordre, qui ont eſcrit ſa vie, Maffée, Ribadneira & Orlandin, nous en pourrions faire le plus extravagant de tous les hommes. Il commença par le voeu d'eſtre chevalier de la Vierge, à l'imitation de ces heros des vieux Romans, qui aprés avoir choiſi une dame pour leur maiſtreſſe, ſe faiſoient ſes chevaliers, & couroient le monde ſous cette qualité. La premiere avanture de chevalier de Vierge qu'il eut, ce fut la rencontre d'un More, qui luy nia que la vierge Marie fuſt demeurée vierge dans ſon enfantement. C'eſtoit juſtement la matiere à faire un coup de lance. Noſtre Paladin ſenſiblement touché de l'affront fait à ſa dame, ſe reſout en bon chevalier de vanger l'honneur de ſa maiſtreſſe: mais la bonne fortune du More le ſauva de la colere d'Inico Loyola. Noſtre heros ayant lu dans les Hiſtoires de chevalerie, que les chevaliers paſſoient la nuit dans leurs armes quand il prenoient la qualité de Chevalier de quelque Dame, voulut faire la meſme choſe. Mais comme c'eſtoit une qualité fort ſinguliere que celle de chevalier de la Vierge, il voulut que les marques & les habits qui devoient le faire reconnoiſtre pour tel, fuſſent auſſi fort particuliers. Il veſtit une longue Robe d'un fort gros drap, il ſe ceignit d'une groſſe corde au bout de laquelle pendoit une bouteille pleine d'eau. Au lieu d'une lance il s'arma d'un baſton, il ſe chauſſa un pied d'un ſoulier d'oſier, & l'autre demeura nud. Et dans cet eſquipage arrivé à noſtre Dame de Monſerrat, il paſſa la nuit ſelon les loix de la chevalerie dans ce groteſque équipage, à l'honneur de la Dame dont il s'eſtoit fait chevalier, tantoſt ſe tenant debout, tantoſt s'agenoüillant ſelon la diverſité des mouvements de ſon zele. Nous avons déja vu comment aprés cela à

Play-doyer pour l'Univerſité contre les Jeſuites.

Orlandin, liv. 1. n. 12.

l'aage de 37. ans il ſe faiſoit donner le fouet dans le college de Montaigu en preſence des petits eſcoliers. Dans le ſejour qu'il fit enſuite à Paris & dans les autres lieux de la France, il y fit tout ce qui eſt neceſſaire pour acquerir la réputation qu'il y acquit, d'hypocrite & de viſionnaire. Il ſe fit gueux & mendiant. Il attira à ſa ſocieté quelques compagnons, & pour leur faire comprendre la vilenie du peché dans lequel les hommes ſe plongent, il ſe mit dans la boüe & dans la fange juſqu'aux oreilles. Il fit meſme des choſes pour leſquelles il fut ſaiſi par les mains de la juſtice. Et ce fût par une eſpece de merveille qu'il en eſchapa ſans paſſer par les mains du bourreau. N'eſt il pas vray, Monſieur, qu'il vaut mieux qu'on nous reproche d'avoir pour fondateur un homme fait comme Zuingle, qu'un perſonnage fait comme cet Inico; qui fût depuis appellé Ignace?

Orlandino.

Idem.

Si nous voulions examiner la vie des autheurs des autres Religions dans l'Egliſe Romaine, nous les trouverions tels que nous aurions bien honte d'eſtre deſcendus d'eux. Par exemple, voudrions nous bien avoir pour fondateur de noſtre Religion, ce ſaint François, dont la famille eſt diviſée en tant de branches, qu'aujourd'huy dans le monde il y a plus de Franciſcains que de Zuingliens. C'eſt ce bon Saint François, qui fut jugé inſenſé par les habitans de la ville d'Aſſiſe dont il eſtoit habitant. En cette qualité ſon Pere le retint enfermé fort longtemps; & parceque ce Pere ſage croyoit qu'il y avoit de la malice meſlée dans ſa folie, il le fouettoit ſouvent avec une grande ſeverité. Son Pere l'ayant en ſuitte obligé à renoncer en preſence de l'Eveſque aux droits qu'il pouvoit avoir ſur les biens de la maiſon parcequ'il l'en croyoit indigne, non ſeulement il le fit, mais il ſe deſpouilla tout nud comme la main devant tout les aſſiſtans: c'eſt à dire que pour marquer ſon parfait renoncement au monde, il renonceoit à toute pudeur. La ſainteté de ce bon perſonnage n'étant pas capable d'éteindre les flames de ſa concupiſcence il ſe plongeoit ſouvent dans une foſſe pleine de glace, *Tempore Hyemali ſeipſum in foveam glacie plenam plerumque mergebat.* D'autrefois il prenoit de la neige, s'en faiſoit un habit juſqu'aux parties naturelles, & faiſant pluſieurs plottes de la meſme neige il appelloit l'une ſa femme & les autres ſes filles. Celuy qui avoit une femme & des filles de neige pouvoit bien avoir des hirondelles & des cigales pour ſes ſœurs, & des lievres, & des agneaux pour ſes freres. C'eſt ainſi qu'il appelloit ces animaux. *Mes ſœurs les hirondelles vous avés aſſés cauſé. Mon frere le levraut pourquoy t'es tu laiſſé ainſi tromper? Chantés, ma ſœur la.*

Bonaventure, vie de ſaint Francois.

Bonaventure.

Antonin.

la cigale & loués le Createur. Il disoit à un payſan qui portoit au marché deux agneaux ſur ſes eſpaules, *pourquoy tourmentes-tu ainſi mes freres.* Sa miſericorde s'eſtendoit juſqu'aux poux & aux vers, qu'il ne vouloit pas permettre qu'on eſcraſaſt, parcequ'il eſt eſcrit dans le Pſeaume 21. *Je ſuis un vermiſſeau & non pas un homme.* C'eſt ce bon ſaint, qui en ſortant de l'oraiſon vint tout en deſordre trouver ſes freres & leur dit, *Ego vellem quod iſtum habitum non inveniſſem, Dominus enim mihi revelavit quod de ordine meo exibit Antichriſtus.* Je voudrois bien n'avoir point inventé cet habit, car le Seigneur m'a revelé que de mon ordre ſortira l'Antechriſt. C'eſt luy meſme qui tua le fils aiſné d'un Medecin dans un lieu appellé *Nuceria*, afin d'avoir le plaiſir de le reſſuſciter. Saint Dominique, le glorieux fondateur de la Religion des Jacobins, & de l'ordre des Inquiſiteurs, qui ſont les illuſtres defenſeurs de la foy Catholique, n'étoit pas ſi debonnaire. Il tuoit les hommes auſſi bien que le Pere Saint François, mais il ne les reſſuſcitoit pas. Il courut comme un furieux toute la France pour armer les Princes contre les Albigeois, il en fit mourir plus de trois ou quatre cent mille. C'euſt eſté une belle œuvre ſi aprés les avoir fait mourir heretiques, il les avoit reſſuſcités Catholiques : il auroit fait un double miracle. Voila quels eſtoient les premiers autheurs de ces religions & de ces religieux, qui nous veulent faire aujourd'huy une honte d'avoir pour premier autheur de noſtre reformation, Zuingle, parcequ'il avoit eſté ſoldat, à ce qu'ils diſent, devant que d'eſtre Predicateur & Reformateur. Il eſt bon de faire comparaiſon de la conduitte de Zuingle ſage, honneſte, grave & irreprehenſible ſelon Dieu & ſelon le monde, à ces folies & à ces extravagances, & meſme à ces crimes que l'on veut canoniſer & dont on veut faire à ces fondateurs des ordres Monaſtiques, un merite qui les rende dignes d'eſtre invoqués.

Barthelemi de Piſe, livre des Conformités.

Le meſme Barthelemi de Piſe.

Mais voicy le crime dont on charge ce Zuingle : *Il quitta ſon aumuce pour prendre une femme*, & abandonna une religion ſelon laquelle il eſtoit obligé dans la condition où il eſtoit de vivre dans le celibat, ce qui ne l'accommodoit pas, *comme il a luy meſme avoué dans ſes ouvrages.* Le Pere Maimbourg a pris cela de Florimond Remond qui fait dire à Zuingle, *Je ne ſongeois à autre choſe qu'à appaiſer la fureur où le deſir de la chair me jettoit.* Vous ſçavés, Monſieur, combien de fois cette impertinence a eſté dite ; Luther, Calvin, Zuingle, Beze & tous les autres n'ont renoncé à la Religion Romaine que pour ſe defaire du peſant joug du celibat, auquel ils eſtoient

La naiſſance de l'Hereſie, liv. 2. chap. 8.

estoient soumis selon les loix de leur ordre & de l'ancienne Religion.
Chap. 3. *Ce nouvel Evangile*, dit l'Autheur des Prejugés, *n'estoit annoncé que par la bouche des moines qui quittoient leur habit & leur profession pour contracter des mariages scandaleux.* Mais si ces moines eussent consulté le Cardinal Campegge qui vivoit en ce temps là, il leur auroit appris qu'il y avoit un bien meilleur moyen & plus court de se delivrer des incommodités du celibat. Il n'estoit pas besoin d'abandonner leurs couvents, ni de prescher un nouvel Evangile, en s'exposant à la haine & à la contradiction de toute la terre. Il ne faloit que se pourvoir de ces femmes de commodité dont on manquoit en ce siecle, moins qu'en aucun autre, & dont tous les Ecclesiastiques avoient leurs maisons pleines. Les Magistrats de Strasbourg furent cités devant le Cardinal Campegge, parcequ'ils s'estoient opposés à leur Evesque, qui vouloit chastier quelques Prêtres qui s'estoient mariés. Ils representerent pour leur justification que les Prestres qui vivoient dans le celibat, menoient la vie du monde la plus infame, & qu'ils entretenoient des femmes de mauvaise vie dans leurs maisons au grand scandale du peuple; le Cardinal Campegge leur respondit
Sleidan. liv. 4. à cela; *Que ceux qui vivent ainsi ne font pas bien, & que l'Evesque estoit negligent s'il leur permettoit de mener une telle vie: qu'à la verité il sçavoit bien que c'estoit la coustume des Evesques d'Allemagne de permettre la fornication à leurs Prestres en recevant quelque argent, mais qu'un jour ils en pourroient bien rendre conte. Cependant qu'il ne s'ensuivoit pas qu'il fust permis aux Prestres de se marier, que c'est un plus grand peché aux Prestres de se marier, que d'entretenir plusieurs putains en leur maison: car ceux-cy sçavent qu'ils font mal & confessent leur faute, mais les autres s'imaginent bien faire; Et qu'au reste tous ne pouvoient pas estre aussi chastes que Jehan Baptiste.* Zuingle estoit chanoine, c'est un ordre de gens qui sont encore aujourd'huy en possession de vivre d'une maniere si irreguliere & si pleine de desordres, que la chose est passée en proverbe. Ces Messieurs ont de fort bons moyens & fort seurs pour esmousser la pointe des éguillons de la chair. Le pauvre Zuingle ne crut pas que ce remede fust fort honneste & fort permis selon la Loy de Dieu; à laquelle il se tenoit d'avantage qu'à la morale du Cardinal Campegge. Il jugea qu'il valoit mieux entretenir une seule femme sage & honneste, que cent prostituées, & c'est pour cela qu'il a merité d'estre flestry dans tous les aages de l'Eglise. Si nous avions besoin de cent tesmoins, pour prouver qu'alors le clergé estoit engagé dans les plus sales desordres, nous les pourrions trouver facilement: on peut

assurer

assurer que de mille Prestres il n'y en avoit peut estre pas un qui ne fust notoirement concubinaire. Il n'y avoit pas de sales actions & d'avantures criminelles avec les femmes, où les Prestres & les moines n'eussent part. C'est pourquoy ceux qui ont compilé ou composé des histoires de ces especes d'avantures, y introduisent presque toûjours pour acteurs des Ecclesiastiques & des moines. Le sçavant Budée qui escrivoit son livre *de Asse*, peu d'années avant que Luther commencеast à prescher, accuse dans ce livre les Evesques, les Prelats & les Prestres d'estre les autheurs de toutes les divisions qui déchiroient la Religion & les estats, & d'estre plongés dans la débauche, dans le luxe, dans les plus impures voluptés, & generalement dans tous les crimes les plus enormes, sans en excepter l'Epicureïsme & l'Atheïsme. Si nous voulions poursuivre l'histoire scandaleuse depuis ce temps là jusqu'au nostre, nous pourrions bien faire voir, que l'impureté la plus abominable est inseparable de cet estat de celibat & de ces vœux de chasteté dont on nous fait tant de cas, & qu'on nous accuse avec tant d'emportement d'avoir violés. Car je pense que la difference entre le clergé de ce siecle icy, & celuy de ce siecle là, c'est que les crimes se commettent aujourd'huy avec plus de precaution. Si vous voulés, j'adjousteray qu'on fait vivre le bas clergé en quelques lieux dans quelque retenuë, mais ceux qui portent la mitre & la pourpre se dispensent d'obeir à ces loix, qu'ils imposent aux autres. Ceux qui sçavent l'histoire du temps n'ont pas besoin qu'on leur en dise d'avantage.

Voy les contes de Bocace, les nouvelles de la Reine de Navarre, Douville.

Vous me dirés, Monsieur, que nous voila fort eloignés de Zuingle. Je l'avoue. Mais n'est il pas bon de rendre le change à ces Messieurs, qui ne se lassent jamais de nous parler des femmes de nos Reformateurs & des Prestres mariés comme de monstres qui ont mis devant les yeux des Chrestiens un spectacle d'horreur? Nous serons obligés dans la suitte d'en dire encore quelque chose. Mais pour retourner à Zuingle, je vous apprendray ce que nous en sçavons, c'est que sa qualité de soldat qu'il abandonna en 1519. pour devenir Chanoine de Zurich est un pur Roman, dont on ne trouve aucun fondement dans l'histoire; Ce conte, je pense, a pour Autheur Florimond Remond, que Maimbourg copie par tout sans sincerité & sans discernement. Zuingle estoit homme de lettres dés sa jeunesse, & il en a toûjours fait profession. Il estoit Suisse d'origine, né dans la Comté de Toggenburg, d'une famille fort honnorable & fort ancienne. Il vint au monde l'an 1487. le premier jour de Janvier.

Hospin. Hist. Sacrament. part. alt.

vier. A l'aage de dix ans on l'envoya à Baſle & il y commença ſes humanités : de là il paſſa à Berne, où il eſtudia les langues Grecques & Hebraiques avec un trés grand ſuccés. On l'envoya en ſuitte à Vienne en Auſtriche pour y eſtudier en Philoſophie. Il eſtudia auſſi dans l'Academie de Tubinge ; il revint à Baſle aagé de 18. ans, où il commença ſes eſtudes de Theologie ſous le celebre Thomas Wittenbachius. Et ce fut de luy qu'il reçut les premieres lumieres de la verité. Car ce docteur environ l'an 1505. combattoit à Tubinge & à Baſle les indulgences avec beaucoup de vigueur. Il prit à Baſle le degré de maiſtre aux arts, avec une approbation univerſelle ; & l'année ſuivante aagé d'environ 19. ans il commença à précher avec admiration de ſes auditeurs. Il fut enſuitte appellé à Claron gros bourg de Suiſſe & y conduiſit l'Egliſe avec beaucoup de louange dix ans durant juſqu'à l'année 1516. Aprés cela il fut appellé à la conduitte d'une Egliſe appellée le deſert ; où une image de noſtre dame faiſoit de grands miracles, à ce que l'on diſoit. Cette fauſſe devotion y attiroit un grand concours de peuple : & Zuingle qui avoit déja preſché la pureté de l'Evangile dans ſon Egliſe de Claron, eſpera que dans cette grande foule d'auditeurs il feroit plus de fruit & auroit lieu de detromper plus de gens. Il eſt bon de remarquer en cet endroit que bien que les predications de Luther aient commencé à faire grand bruit quelque temps avant celle de Zuingle ; cependant Zuingle a preſché la Reformation devant Luther. L'an 1517. il eut une conference avec le Cardinal Matthieu, qui ſe trouva en Suiſſe pendant qu'il ſervoit l'Egliſe de noſtre Dame du deſert. Dans cette conference il fut parlé de la corruption de l'Egliſe, des traditions humaines, des erreurs qui s'eſtoient gliſſés dans l'Egliſe ſous ce nom, & du nombre inſupportable des vaines ceremonies qui accabloient le ſervice. Zuingle remonſtra au Cardinal qu'il eſtoit d'une neceſſité abſolüe de décharger l'Egliſe de ces ceremonies, de ces erreurs & de ces abus, dont elle eſtoit enſevelie, & que ceux qui tenoient le timon du vaiſſeau comme le Cardinal, y devoient mettre la main. Son zele & ſa maniere d'enſeigner le firent appeller à Zurich pour y prendre part à la conduitte de l'Egliſe, il y entra en 1519. au mois de Janvier. Il y preſcha à ſa maniere fort purement & fort librement, mais ſans bruit parcequ'il n'avoit point d'oppoſants. Un Cordelier nommé Samſon Milanois dans ce meſme temps, vint chargé de la commiſſion de preſcher les indulgences & de les vendre dans la Suiſſe. Cela ſe fit avec un ſi prodigieux

ſcan-

ſcandale & avec tant de ſacrilege, que Zuingle, lequel juſques là n'avoit pas ouvertement rompu avec l'Egliſe Romaine, fut obligé de s'oppoſer au Cordelier, & de preſcher contre ces effroyables abus; ce qu'il fit avec tant de ſuccés, que meſme l'Eveſque de Conſtance duquel il dependoit, luy fit eſcrire par Jehan le Fevre ſon grand vicaire, *qu'il pourſuiviſt avec courage ce qu'il avoit commencé, & qu'il le tireroit de toutes les affaires où ſon zele le pourroit engager.* Zuingle ſe donna un peu plus de liberté aprés cette declaration de ſon Eveſque, & combattit fortement toutes les erreurs de l'Egliſe Romaine. En quoy ſans doute il paſſa au delà de la commiſſion que luy avoit donnée l'Eveſque de Conſtance. Mais il avoit une commiſſion qui emanoit d'un peu plus haut, & à laquelle il eſtoit obligé d'obeir. Voilà ce que diſent de Zuingle les hiſtoriens de ſon païs & de ſa ville, qui ſans doute en ſont un peu plus croyables que Florimond Remond de Bourdeaux; & que le P. Maimbourg demeurant à Paris, vivant cent cinquante ans aprés & eſcrivant ce qu'il en a appris de Florimond mortel ennemi de la Reformation. Comme vous voyés, Monſieur, la profeſſion de ſoldat ne trouve pas de place en cette Hiſtoire : il eſt vray que quelques années aprés, les Cantons Papiſtes ayant deſſein d'eſteindre la lumiere de la reformation, qui naiſſoit chez leurs voiſins, firent une injuſte querelle à ceux de Zurich & de Berne. Les Proteſtans attaqués furent obligés de ſe defendre. Ceux de Zurich envoyerent une armée à la campagne avec laquelle Zuingle ſortit, on donna bataille, & Zuingle fût tué dans la deroute. Voila une affaire dont on fait grand bruit. Un Miniſtre, un Preſtre, un Reformateur ſort l'eſpée à la main, & meurt dans le combat comme un Soldat. Il n'eſt pas vray que Zuingle ſoit ſorti à la campagne avec l'Armée en qualité de ſoldat. Il accompagnoit l'Armée en qualité de Paſteur: les Armées des Catholiques Romains ont des aumoſniers, on chante meſſe dans les camps. Eſt ce donc que les Soldats ne doivent pas ſervir Dieu? & ſi le ſervice divin ſe doit faire dans une armée, ne faut-il pas avoir des gens deſtinés à cela? Zuingle prit cet employ de Miniſtre d'Armée, pour donner du courage aux ſiens, parcequ'il ſçavoit qu'ils avoient de la confiance en luy. On ne ſçauroit dire s'il a été tué en ſe defendant ou non. Et cela eſt fort peu important, quand il ſe ſeroit defendu pour éviter la mort, c'eſt une action aſſés naturelle, & dont il eſt malaiſé de s'abſtenir à la veüe du peril. Au reſte la maniere dont en uſerent les Ennemis de la Reformation eſt plus honteuſe pour eux que la mort de Zuingle dans le

combat n'eſt honteuſe à ſa memoire. Ils chercherent le cadavre de Zuingle, ils le trouverent, le deſchirerent en mille pieces & le jetterent au feu. Si nous en croyons Oſwaldus Miconius, qui a eſcrit ſa vie, Dieu fit en cette occaſion un miracle en faveur de ce bienheureux. Trois jours aprés la bataille ſes amis vinrent pour ramaſſer ſes cendres, ils trouverent que le cœur eſtoit encore entier & n'avoit receu aucune atteinte du feu. Si nous voulions icy rendre au Pere Maimbourg hiſtoire pour hiſtoire, on luy feroit bien voir des Preſtres mourir dans le combat, & dans des combats contre l'authorité des ſouverains. Sous la Reine Eliſabeth, quand les Irlandois ſe revoltoient contre leur ſouveraine, les Preſtres ſe mettoient à leur teſte & ſervoient de generaux à ces rebelles. Sanderus & pluſieurs autres Preſtres furent tués dans l'une de ces guerres de rebellion: Coſterus à qui l'on fait de cela une objection ne reſpond autre choſe ſinon, *que Sanderus & les autres Preſtres avoient aydé l'Armée dans les choſes qui regardoient la conſcience; quel mal trouve-t'on là dedans?* Nul ſi l'on veut, pourvu qu'on ne trouve pas eſtrange, que Zuingle ait voulu ſoûtenir par ſa preſence une armée qui combattoit moins pour la vie que pour la foy. Je ne croy donc pas que ce genre de mort puiſſe imprimer une note d'infamie à ce grand homme.

Je puis bien l'appeller ainſi, car les ouvrages que nous avons de luy, compoſés dans un ſiecle où l'ignorance & la barbarie avoient un empire ſi eſtendu, peuvent paſſer pour des miracles. Ces livres peuvent avoir leurs defauts, & nous ne nous obligeons pas à jurer ſur le ſentiment de qui que ce ſoit. Quand Zuingle auroit eu quelques unes des erreurs qu'on luy impute, cela ne ſeroit pas eſtonnant, qu'en ſortant d'une Egliſe dans laquelle, comme dans l'eſgouſt de tous les ſiécles repoſoient toutes les hereſies, il euſt emporté avec luy quelque reſte d'impureté. Mais on l'a tres bien juſtifié des erreurs qu'on luy impute. On l'a accuſé de nier le peché originel, Bullinger & Gualtherus ont pris le ſoin de le juſtifier de cette accuſation: le Pere Maimbourg accuſe Zuingle d'avoir eſté Pelagien, juſqu'à enſeigner que *Caton, Socrate, Scipion, Seneque, Hercule meſme & Theſée, & les autres ſemblables heros & gens de bien du Paganiſme avoient merité le ciel par leurs belles actions.* Zuingle n'a point eſté Pelagien, & n'a jamais dit qu'Hercule & Theſée *avoient merité le ciel par leurs belles actions.* Ce n'eſt point là ſon ſtyle ni le noſtre. Il eſt vray qu'il a eu ſur le ſalut des ſages payens une opinion tres particuliere: mais entierement oppoſée à celle des Pelagiens. Il a cru que ces ſages qui

ont

ont veſcu dans le Paganiſme devoient avoir eſté ſauvés, parcequ'il concevoit dans la nature humaine un ſi grand fonds de corruption, qu'il eſtoit impoſſible à l'homme ſans la grace de rien faire de bon. Il a donc conceu que les vertus des ſages payens eſtoient des productions de la grace; or il a trouvé tres apparent que Dieu ait donné le ſalut à ceux auſquels il avoit donné la grace neceſſaire pour faire de bonnes œuvres. Il croyoit que Dieu par des operations ſecretes, internes & particulieres produiſoit la foy neceſſaire au ſalut dans les ſages qui vivoient entre les payens. Il n'a donc pas cru que l'homme puſt faire quelque bien par ſes propres forces & par le ſecours des connoiſſances qui ſe tirent des œuvres de la nature ſimplement. Il n'a pas cru que les hommes ſe puſſent ſauver par la force de leur libre arbitre, ce qui eſt le ſentiment des Pelagiens. Mais il a cru que les hommes dans l'état de la nature avoient beſoin d'un ſecours extraordinaire de Dieu pour n'étre pas tout à fait meſchans: rien n'eſt plus oppoſé au Pelagianiſme. Mais il faut là deſſus l'entendre parler luy meſme: *Pour retourner à noſtre ſujet: Puiſque la vie éternelle n'a jamais eſté promiſe ſous cette condition que perſonne ne l'obtiendroit, s'il n'a eſté circoncis ou baptizé, ce ſeroit une temerité de condamner aux enfers ceux qui n'ont pas eſté conſacrés par ces ſignes. Tout cela ſe recueille du ſecond Chapitre de l'Epiſtre aux Romains. Jeſus Chriſt non plus n'a pas dit, celuy qui ne ſera point baptizé ne ſera pas ſauvé. Nous nous ſommes ſervis de ces preuves pour montrer que ceux là ont erré & ſe ſont fort trompés, quoy que ce ſoient non ſeulement de grands hommes, mais auſſi des anciens, qui ont cru que tous les enfants morts ſans bapteſme, & auſſi tous les payens ſont damnés.: que ſçavons nous, ce que chacun a de foy eſcrit en ſon cœur par la main de Dieu,* Quid fidei quiſque in corde ſuo Dei manu ſcriptum teneat. *Et qui n'admirera la foy que cet tres ſaint homme Seneque fait paroiſtre dans l'Epître 34. à Lucilius? quand il dit*: Certainement il nous faut vivre comme ſi quelqu'un pouvoit voir tout ce qui ſe paſſe dans noſtre ſein. A quoy ſert que nous ayons quelque choſe de ſecret pour les hommes, puiſque rien n'eſt couvert à Dieu? Il eſt preſent à nos eſprits & penetre toutes nos penſées. Il y eſt preſent, dis-je, en ſorte qu'il ne s'en abſente jamais. *Ce ſont les paroles de Seneque, qui eſt-ce je vous prie qui a eſcrit cette foy dans le cœur de cet homme?* Quis, quæſo, hanc fidem in cor hominis ſcripſit? *Et il ne faut pas qu'aucun penſe que cela tende à aneantir J. Chriſt, comme quelques uns nous en accuſent; au contraire cela ſert à augmenter ſa gloire. Car tous ceux qui viennent à Dieu s'en doivent approcher par Jeſus Chriſt.* Per Chriſtum enim accedere

Tom. 2. p. 118. Epiſt. ad Urb. Rheg.

cedere oportet quicumque ad Deum veniunt. *Et nous en parlerons dans peu, c'eſt pourquoy nous ne croyons pas que Jethro beaupere de Moyſe ſe ſoit approché de Dieu par un autre chemin, que par celuy qui a dit je ſuis la voye, la verité, la vie; qui eſt celuy la meſme, par lequel & Moyſe & tous les autres ſont allés à Dieu.* Voila preciſément & nettement quel eſt le ſentiment de ce Reformateur. Or il eſt clair qu'il n'y a dans cette opinion de Zuingle aucune erreur de droit, mais ſeulement une erreur de fait. Zuingle n'a jamais douté que l'eſtat du Paganiſme ne fuſt damnable. Il a eſté perſuadé que les Idolatres ne peuvent eſtre ſauvés. Il enſeigne icy que ſans la foy en Jeſus Chriſt & ſans la connoiſſance diſtincte ou confuſe du redempteur l'on ne ſçauroit eſtre ſauvé. Mais il a cru par un jugement de charité, que Dieu avoit donné toutes ces graces à Seneque & à quelques autres payens qui avoient adoré un ſeul Dieu, & qui n'avoient pas eu de part à la corruption de leur ſiecle & de leur nation. Je croy fort que c'eſt pouſſer la charité trop loin, mais quoy qu'il en ſoit, il n'y a pas là dedans de quoy faire le proces à un homme, ni de pretexte raiſonnable de l'accuſer de Pelagianiſme. Je ſouſtiens devant toute perſonne équitable que ce ſentiment de Zuingle eſt moins Pelagien, que celuy qui eſt preſque univerſel dans l'Egliſe Romaine. A l'exception des Diſciples de Janſenius toutes les eſcoles Romaines admettent la diſtinction de la grace en ſuffiſante ou univerſelle & efficace. Elles diſent que Dieu donne la grace ſuffiſante à tout le monde, ſans quoy Dieu ne pourroit juſtement damner les incredules & les impenitens. Car, diſent-ils, ſi Dieu n'avoit mis l'homme en eſtat de ſe pouvoir ſauver, l'homme ne pourroit eſtre condamné pour avoir refuſé un ſalut qui ne luy auroit jamais eſté preſenté, & pour avoir abuſé d'une grace qu'il n'auroit jamais eüe. Appliqués ce principe aux payens, & vous verrés qu'il n'y eut jamais rien de plus Pelagien. Si tous les payens ont eu la grace ſuffiſante, il n'a tenu qu'à eux de ſe ſauver, ils ont eu tout ce qu'ont eu Abraham, Moyſe & David; la ſeule difference eſt que ces derniers ont fait un bon uſage de la grace efficace par les forces de leur libre arbitre. Si donc ils n'ont pas eſté ſauvés c'eſt uniquement leur faute. Et ſelon cette Theologie qui peut reſpondre qu'entre tant de millions de gens qui ont eu la grace ſuffiſante, il n'y en ait pas eu quelques uns qui en aient fait un bon uſage & l'aient convertie en grace efficace? Je ſuis aſſuré qu'il n'y a pas de Moliniſte qui ne croye que pluſieurs payens ont eſté ſauvés, ou certainement ils abandonneroient en ce point les

ſuittes

ſuittes naturelles & neceſſaires de leur Theologie. Si Dieu, comme ils le diſent, a voulu ſauver Hercule, Theſée, Romulus, Alexandre, Socrates & Caton, auſſi bien que les Prophetes & les Patriarches, il n'y a pas d'apparence que la volonté de Dieu ait pû eſtre fruſtrée à l'égard de ce nombre innombrable de payens. Il eſt beaucoup plus vray-ſemblable que s'il eſt peri un grand nombre d'hommes dans le Paganiſme, un bon nombre d'autres ſe ſont ſauvés par la vertu de la grace ſuffiſante.

Au reſte nous pouvons nous ſervir du teſmoignage meſme des ennemis de Zuingle pour le juſtifier de Pelagianiſme. Bellarmin qui n'eſt pas trop diſpoſé à faire grace à aucun de nos reformateurs, prouve que celuy cy auſſi bien que Calvin, fait entrer Dieu dans les actions humaines d'une façon ſi efficace & ſi determinante, qu'il s'enſuit que Dieu eſt autheur du peché. Or il n'y a rien de plus oppoſé au Pelagianiſme que cela : Car tout le monde ſait que les Pelagiens abandonnoient l'homme à luy meſme, & le faiſoient entierement le maiſtre de ſes actions bonnes & mauvaiſes. Il eſt bien clair que Zuingle n'a pu croire que les ſages payens par leur propre force ſe ſoient ſauvés par leurs bonnes œuvres, puis qu'il n'a pas cru que les hommes en quelque eſtat qu'ils puiſſent eſtre, ſoyent capables d'agir par eux meſmes ſans que Dieu les determine au bien. Aprés tout s'il eſtoit vray que Zuingle euſt conſervé quelque teinture de Pelagianiſme, cela ne ſeroit point eſtonnant, puis qu'il ſortoit d'une Egliſe qui eſtoit alors on peut dire univerſellement Pelagienne. *Elle enſeignoit que l'homme par les forces de la nature, peut avoir une ſerieuſe & veritable douleur de ſes pechés par un principe d'amour qui aime Dieu plus que toutes choſes, & que c'eſt la derniere & prochaine diſpoſition à la grace habituelle inſuſiſante : que c'eſt un vray merite, non à la verité de condignité, mais de congruité ; & que cette contrition venant enſuite à recevoir la forme par la reception de la grace habituelle, devient merite de condignité pour le Royaume des cieux.* Elle enſeignoit que l'homme ſans le ſecours de la grace pouvoit faire toutes les œuvres qui ſe font par la grace, aimer Dieu ſur toutes choſes, obeïr à tous les commandemens Evangeliques & accomplir la loy. C'eſtoit là, dis-je, la Theologie des Cajetans, des Scots, de Gabriel Biel, & des autres heros de l'eſcole. Pour ce qui eſt de cette opinion particuliere, que les ſages payens ont pu eſtre ſauvés, c'eſt l'erreur de quelques anciens, entre autres de Juſtin Martyr qui diſoit que *Socrate & Heraclite en ce qu'ils ont veſcu ſelon la droite raiſon ont eſté Chreſtiens* : de Clement d'Alexandrie,

Vaſques in 1. Thom. diſput. 91. cap. 10. Molina de concordia liberi arbitrii cum donis gratiæ.

qui disoit, *que la Philosophie a justifié les Grecs*; & de St. Epiphane, qui a cru que plusieurs gens avoient esté sauvés sans la loy de Moyse & sans celle de l'Evangile. Et ces anciens ont proposé cette opinion d'une maniere bien plus dure, que n'a fait Zuingle; mais ce paradoxe a trouvé dans les derniers siecles des protecteurs dans l'Ecole Romaine qui l'ont soustenu dans toute sa dureté. Thammerus qui l'a défendu avant le Concile de Trente estoit de la Religion Romaine. Andradius l'un des Theologiens du Concile de Trente & qui a aidé à composer ses decrets, a eu la hardiesse de renouveller cette opinion, & soustient que la cognoissance de Dieu qu'on peut tirer des œuvres de la nature est suffisante pour le salut. *Il ne sçauroit y avoir*, dit-il, *rien de plus cruel & de plus atroce que d'envoyer aux peines eternelles des hommes, seulement parce qu'ils n'avoient pas une foy qu'il leur estoit impossible d'avoir.* En parlant des Philosophes, il dit, *veu qu'il leur estoit impossible d'avoir une autre cognoissance de Dieu que celle qui se pouvoit puiser dans les œuvres de la nature; il n'y a que quelque ennemy cruel & farouche du genre humain, qui puisse estimer qu'une autre connoissance leur estoit necessaire.* C'est cela proprement qui est Pelagien, & du Pelagianisme le plus outré. C'est ce que Zuingle auroit regardé comme une heresie odieuse, de dire qu'il n'y a rien de plus atroce que de damner des hommes, parce qu'ils n'auroient pas eu une foy qu'il leur estoit impossible d'avoir. Ils ont donc esté sauvés sans foy, selon ce docteur si Catholique: Mais selon le nostre, ils ont esté sauvés & par la foy au redempteur & par la grace: Foy & grace qui leur a esté communiquée par des voyes extraordinaires & peu communes. La Theologie de Zuingle ne sauve que quelques payens distingués, mais celle d'Andradius en doit sauver des millions, sçavoir, tous ceux qui n'ont pas eu la foy parce qu'ils ne la pouvoient avoir, & qui d'ailleurs ont eu la cognoissance de Dieu qui se pouvoit puiser dans les œuvres de la nature.

Apud Chemnitium, Examen Conc. Trident. part. in 6 sessionem.

Ne trouvés vous pas, Monsieur, qu'un Jesuïte a fort bonne grace d'accuser les autres d'estre Pelagiens, *& de donner tout au libre arbitre agissant par les seules forces de la nature?* Particulierement cela ne sied-il pas bien au P. Maimbourg, qui s'est si fort eschauffé contre les Jansenistes, parce qu'ils ont voulu renouveller la doctrine de Saint Augustin, & destruire le Pelagianisme de Molina & de ses Disciples? Croyés vous pas, Monsieur, que nous aurions icy beau lieu à la recrimination, & que nous serions en droit de reprocher au Pere Maimbourg, les folies & les blasphemes des premiers fondateurs de

sa secte,

ſa ſecte, pour les oppoſer aux pretenduës hereſies de Zuingle qu'on appelle noſtre patriarche ? Il a oublié Guillaume Poſtel & ſa Mere Jehanne. Ce Guillaume Poſtel avoit couru toute la terre pour en ramaſſer toutes les impuretés. Il s'eſtoit enrichi de toutes les impietés de Mahometans, des Arabes, & de toutes les reveries des Juifs. Il revint en Europe, où il eſcrivit des Livres remplis de ſes imaginations folles & bourrues. Enfin il vint juſqu'à ce point d'impieté & d'extravagance qu'il eſcrivit un livre intitulé *la victoire des Femmes*, lequel il dedia à Madame Marguerite de France ſœur de Henri II. depuis Ducheſſe de Savoye. Dans ce Livre il enſeignoit que comme les hommes avoient eſté rachetés par le ſang de Jeſus Chriſt & par ſa mort, il faloit auſſi que les femmes fuſſent ſauvées par ſa grand' Mere Jehanne. Cette grand' mere Jehanne eſtoit une vieille femme; pour luy faire honneur quelques uns diſent que c'eſtoit une vieille bigote; mais d'autres au contraire aſſurent que c'eſtoit une courtiſane; quoy qu'il en ſoit c'eſtoit une Venitienne avec laquelle Poſtel avoit fait connoiſſance dans ſes voyages. Il n'avança cette impieté folle que pour tourner en ridicule la religion Chreſtienne & la redemption faite par Jeſus Chriſt. Il ſouſtenoit auſſi la Metempſycoſe de Pythagore. Il eſtoit meſme Deïſte, & il peut eſtre conſideré comme le patriarche de cette eſpece de Libertins. En un mot il avoit aſſés d'erreurs pour faire bruler cent heretiques qui auroient partagé entre eux ſes hereſies. Mais il diſoit tous les jours la meſſe, par conſequent il eſtoit tres bon Catholique. Et de plus il eſtoit Jeſuïte, demeurant dans le college des Lombards, aſſocié avec Paſquier Brocz le premier compagnon qu'Ignace fit à Paris. Ainſi ce Poſtel peut eſtre conté pour l'un des fondateurs de la ſocieté, puis qu'il en a eſté l'un des plus anciens membres. Nous ſçavons bien que les Jeſuïtes ont dit que ce Poſtel n'avoit eſté que novice dans leur ſocieté & qu'il avoit eſté rejetté. Mais nous ſçavons bien auſſi que cela eſt faux & que dans le ſejour qu'il a fait à Paris il a toûjours porté l'habit de Jeſuïte, & qu'il a demeuré dans leur Maiſon. Excepté, quand aprés eſtre eſchapé des priſons de l'inquiſition de Rome, revenu en France, il fut confiné au Monaſtere de St. Martin à Paris, où il eſtoit fort honneſtement entretenu, & où il fut viſité de tout le monde juſqu'à ſa mort. Si Meſſieurs les Jeſuïtes en veulent croire Florimond de Remond, ils n'auront pas lieu de deſavouer Poſtel pour un de leurs membres: car il en fait un heros; ce n'eſt pas qu'il ne recognoiſſe

Liv. 2. de la naiſſance de l'hereſie chap. 15.

que

que pour ſes erreurs il fut arreſté à Veniſe, envoyé à Rome, mis à l'inquiſition & condamné à une priſon perpetuelle. Mais cependant il eſtoit tres pur dans la doctrine, & tres Catholique. Sçavés vous bien pourquoy? C'eſt qu'il fut *grand ennemy des Sacramentaires Calviniſtes*, & qu'il diſoit d'eux; *comme des beſtes vous vivés ſans ſacrifice, ſans aucuns myſteres Chreſtiens: vous appellés barbare cette façon de parler, la Trinité eſt un ſeul Dieu, vous n'avés d'ailleurs rien de l'homme que la forme.* En voila ſuffiſamment pour rehabiliter le plus grand heretique du monde. L'un de ces anciens Jeſuïtes du ſiecle paſſé fondateurs de l'ordre, diſoit que Dieu avoit donné les Jeſuïtes pour compagnons à ſon cher fils Jeſus Chriſt, qui les avoit acceptés pour tels. Les Jeſuïtes du college de nôtre Dame de Lorette eſcrivoient l'an. 1589. que dans un exorciſme quand on eut conjuré le demon par Jeſus Chriſt, il ne s'en eſtoit que mediocrement eſmu; Mais que quand on l'eut conjuré par St. Ignace, le Demoniaque avoit fait d'eſtranges contorſions, & que le Diable avoit eſté horriblement eſpouvanté à ce nom. Cela ne vaut gueres mieux que la Mere Jehanne de Guillaume Poſtel, & je ne croy pas qu'il fuſt fort de la prudence de ces Meſſieurs de nous obliger à renouveller ces Hiſtoires en nous reprochant le Pelagianiſme du patriarche des Zuingliens. Pour conclurre cet article de Zuingle nous pouvons dire qu'il eſtoit l'un des plus honneſtes hommes de ſon ſiecle, & que nous en avons une preuve dans les eſcrits de nos ennemis. Il y a bien apparence que ceux qui ont noirci par d'horribles calomnies tous nos Reformateurs, n'auroient pas eſpargné celuy-cy, ſi l'innocence de ſa vie & ſa reputation ne l'avoient mis à l'abri de leurs emportemens & de leur fureur.

Le Pere Annibal Codretto.

CHAPITRE II.

De Guillaume Briſſonnet Eveſque de Meaux. Apologie des ſçavans qui donnerent occaſion à la reformation. Ignorance profonde où eſtoit alors l'Egliſe Romaine: combien l'ignorance de tout temps a eſté favorable à la naiſſance des erreurs. Apologie pour Jaques Fabry d'Eſtaples: ſa fuite, ſa repentance, ſa mort miraculeuſe, ſa chaſteté oppoſée à l'impureté du clergé d'alors; morts terribles de quelques Apoſtats & perſecuteurs.

LE Jeſuïte Maimbourg ne ſçait que faire de Guillaume Briſſonnet Eveſque de Meaux; car aprés avoir dit qu'il eſtoit *homme de qualité*,

lité, de merite & de bonnes mœurs, il voudroit bien nous l'oſter pour le remettre dans ſon party. Il eſſaye à perſuader *qu'il s'étoit laiſſé ſurprendre par des gens qui luy devoient eſtre ſuſpects, qu'il reconnut l'extréme danger où il s'eſtoit jetté par la preoccupation de l'eſtime extraordinaire qu'on faiſoit alors de ceux qui ne parloient que de reforme, que de Grec & d'Hebreu pour bien entendre l'Eſcriture.* La verité eſt que cet Eveſque eſtoit l'un de ceux qui eſtant bien convaincus de la corruption de l'Egliſe dans ſa Doctrine, dans ſon culte & dans ſes mœurs, ſouhaitoient ſincerement la reformation. Le Pere Maimbourg avouë qu'il eſtoit de bonnes mœurs. C'eſtoit un bon caractere dans ce ſiecle là, un caractere bien rare, puiſque tout le clergé eſtoit dans une effroyable debordement. Le Cardinal de Lorraine qui avoit une ſi grande part aux dignités de l'Egliſe, & qui n'en avoit gueres moins aux dereglemens des Eccleſiaſtiques, fut obligé de confeſſer les deſordres de la vie des Prelats. *C'eſt nous*, diſoit-il aux Peres du Concile de Trente, *C'eſt nous qui ſommes cauſe de la tempeſte, ce ſont nos dereglemens & nos deſordres : Nous ſommes les Jonas qui allumons la colere de Dieu contre l'Egliſe, jettez nous dans la Mer & la tempeſte ceſſera.* C'eſt une penſée dont il ſe fait honneur, mais qui n'eſt pas de luy. Si l'on avoit pris au mot le bon prelat, & qu'au pied de la lettre on l'eût jetté dans la mer avec quelques autres de ſon humeur, on auroit prevenu toutes les effroyables tempeſtes qui deſolerent la France peu d'années aprés ſous la conduitte de ce Cardinal. Au contraire ſi l'on euſt laiſſé faire Guillaume Briſſonnet Eveſque de Meaux, il auroit pouſſé les choſes bien loin. Il ne ſe laiſſa point ſurprendre, il avoit trop de lumiere pour eſtre trompé. Il ſçavoit tres bien ce qu'il faiſoit quand il ſe ſervoit de la pieté & de la cognoiſſance de Guillaume Farel & de Jaques Fabri, pour attaquer *tout ouvertement les plus ſaintes pratiques de la pieté Chreſtienne & les plus ſacrez Myſteres de la religion.* C'eſt le ſtyle du Pere Maimbourg : mais ſelon le noſtre, il vouloit bannir de la religion les ſuperſtitions & cette honteuſe Idolatrie dont on a ſouillé la face de l'Egliſe. Il eſt vray que cet honneſte homme eut la foibleſſe de craindre plus les hommes que Dieu. Et le Parlement de Paris ayant foudroyé par ſes arrêts ceux qui travailloient à la reformation du dioceſe de Meaux, cet Eveſque au lieu d'eſtre ſouſtenu par ceux dont il ſe ſervoit dans ce grand ouvrage, en fut abandonné ; & meſme Martial Docteur de Sorbonne, qui eſtoit l'un de ceux là, luy fit perdre courage. De ſorte qu'il ſe reſolut enfin de ceder à la perſecution du Parlement de Paris,

Liv. 1. de l'Hiſt. du Calv.

Fra Paol. Hiſt. du Concile de Trente liv. 8.

Hiſt. du Calvin. liv. 1.

& de diſſimuler un mal auquel il ne ſe crut pas capable d'apporter du remede.

Jaques Fabri natif d'Eſtaples, un bourg de Picardie, fut un de ceux dont l'Eveſque de Meaux ſe ſervit pour jetter dans ſon Dioceſe les fondemens de la reformation. Et il le fit avec tant de ſuccés que les perſecutions violentes qui vinrent incontinent aprés, ne furent pas capables d'éteindre les ſemences de lumiere qu'il avoit verſées dans un grand nombre d'eſprits. Ce Jaques Fabri eſtoit un prodige de ſcience dans ſon ſiecle. Simlerus dans l'abbregé qu'il a fait de la Bibliotheque de Geſner l'appelle, *celeberrimus noſtri ſæculi Philoſophus, ac totius Galliæ decus*; le plus celebre Philoſophe de ſon ſiecle & l'ornement de la France. Son ſçavoir paroiſt par le grand nombre d'ouvrages qu'il a compoſés en toutes ſortes de ſciences.

Mais à propos du ſçavoir de ce grand homme, pourrons nous oublier, & ne pas relever cette effroyable faute de jugement du Jeſuïte Maimbourg, qui attribue la naiſſance de noſtre reformation au retour des belles lettres que François I. ramena en France? *Ainſi en peu de temps l'univerſité ſe trouva remplie d'eſtrangers, qui parcequ'ils ſçavoient un peu d'Hebreu & aſſez de Grec pour paroiſtre beaucoup plus ſçavans qu'ils n'eſtoient en effet, aquirent de la reputation, s'inſinuerent dans les maiſons des perſonnes de qualité, qui à l'exemple du Roy faiſoient grand eſtat des hommes doctes, & ſe donnerent une inſolente liberté d'interpreter la Bible d'une autre maniere, que ne fait l'Egliſe Catholique, & de donner à certains paſſages du Vieux & du Nouveau Teſtament, un ſens favorable à leurs erreurs, qu'il pretendoient eſtre conforme au Grec ou à l'Hebreu qu'ils citoient éternellement au lieu de la vulgate.* Il faut avoir de bons poulmons pour pouſſer une periode de cette longueur. Meſſieurs de Port Royal qui ſe piquent d'eſcrire exactement ne s'en accommoderont pas. Mais le ſens leur plaira beaucoup moins que le tour, car cette pointe eſt tournée bien moins contre les traducteurs du ſiecle paſſé que contre les autheurs de la verſion de Mons. Ce que dit le Sieur Maimbourg eſt vray, que le ſoin que prit François premier à faire revivre les lettres, eſt cauſe de la reformation de l'Egliſe en France. Mais je ne croyois pas qu'il euſt aſſés peu de jùgement pour l'avouër, & pour s'en plaindre. *Il prit envie à François premier de faire refleurir dans ſon royaume la gloire des lettres dont il fut appellé le pere & le reſtaurateur, &c. Mais la voye qu'il prit pour y reuſſir fût, par un malheur qu'il ne previt pas, ce qui donna l'entrée dans ſon Royaume à l'hereſie.* Cette voye que prit François I. pour rétablir les lettres dans ſon Royaume, c'eſt

Hiſt du Calvin. liv. 1.

Hiſt. du Calvin. liv. 1.

e'eſt qu'il fit venir de toutes parts des hommes ſçavans ; & par malheur il ſe trouva que tous ces ſçavans eſtoient infectés d'hereſie. C'eſt à dire que ces habiles gens qui ſçavoient aſſés d'Hebreu pour chercher la parole de Dieu dans ſes ſources, & *aſſés de Grec pour paroiſtre ſçavans*, voulurent lire l'Eſcriture dans ſes originaux, conſulter les anciens, prendre connoiſſance de la doctrine des Peres. Et par ces travaux ils decouvrirent que la doctrine de l'Egliſe s'eſtoit corrompuë par une effroyable meſlange d'erreurs, que ſon culte eſtoit compoſé de ceremonies ſuperſtitieuſes & idolatres, & qu'elle eſtoit degenerée de ſon ancienne pureté. Le ſçavant Budée, Vatable, & leurs ſemblables eſtoient des heretiques, parce qu'ils eſtoient ſçavans, car c'eſtoit une marque indubitable d'hereſie en ce temps là que de n'eſtre pas tout à fait ignorant. Un eſcolier fût ſaiſi par un Inquiſiteur comme Lutherien, parce que dans ſa Bibliotheque on trouva un *Macrobius*. L'Inquiſiteur jugea que cet effroyable nom *Macrobii Saturnalia*, ne pouvoit eſtre que celuy de quelque Allemand Heretique. Dire en chantant le latin de la Meſſe, *per omnia ſæcula*, au lieu de *per omnia* c'eſtoit aſſés pour eſtre ſoupçonné de Lutheraniſme. Ceux qui occupoient les chaires dans ces bien heureux ſiecles eſtoient des hommes rares : les Olivier Maillard, les Barrellette, les Menots, dont nous avons encore les admirables Sermons, plus capables de divertir que les Comedies de Moliere, ou que les farces de la troupe Italienne. Le Sieur Maimbourg a raiſon ; ſi la Theologie euſt toûjours eſté entre les mains de ces honneſtes gens, jamais on n'auroit oüi parler de Lutheriens & de Calviniſtes, ni de revolte contre l'Egliſe Romaine. La Sorbonne la fidele depoſitaire des myſteres de cette Theologie d'eſcole, née & nourrie dans le ſein de la Barbarie, fit ce qu'elle pût pour s'oppoſer à ce torrent. Par la bouche de Beda & de Quercu ſes deux principaux ſuppoſts, elle fit de graves remonſtrances à François I. pour luy faire comprendre que ces grammairiens alloient tout gaſter, & qu'indubitablement ils jetteroient les ſemences de l'hereſie par leur Grec & leur Latin, puiſque déja ils entreprenoient de critiquer le Latin de la Vulgate. Mais le ſçavant Budée s'oppoſa à Beda & l'emporta ſur luy dans l'eſprit du Roy, qui eſtoit ſouverainement entêté de l'amour pour les lettres, quoy qu'il ne fût pas fort ſçavant. C'eſt ainſi que Dieu par des routes inconnues vient à ſon but, & fait ſervir au reſtabliſſement de la verité ceux qui ſont ſes plus grands ennemis : car la ſuitte fit bien voir que François I. n'eſtoit pas deſtiné à eſtre Lutherien.

Florimond de Remond, livre 7. chap. 11.

rien. Je vous assure que l'Eglise Romaine a raison de faire l'Apologie de l'ignorance, elle luy a bien de l'obligation. Tous les dogmes de cette Eglise sont nés dans les tenebres : si vous vouliés avoir du plaisir, vous liriés les ouvrages du 8. & du neuviesme siecle durant lesquels les images ont esté establies dans les Eglises. Sur tout lisés les Actes du II. Concile de Nicée : Vous y verrés des Prelats qui raisonnent de la maniere du monde la plus propre à faire rire les gens qui sçavent se divertir de tout, mais la plus propre à tirer des larmes de compassion des yeux de ceux qui sont sensibles aux malheurs de l'Eglise. Les escrits de Paschase, de Lanfranc & des autres Autheurs de la Transsubstantiation sont aussi de fort bons tesmoins que l'ignorance a esté tres favorable à la naissance de ce dogme monstrueux. Dans les siecles du regne des Legendes, quand on n'entretenoit les peuples que de l'histoire des sept dormans, des visions de sainte Brigitte & de sainte Catherine de Siene, de la repentance de sainte Marie l'Egyptienne, qui fût canonisée aprés avoir couru toute sa vie les lieux infames, des miracles ridicules & fabuleux des Saints de la Chronique de Saint Antonin. Dans ces siecles dis-je on ne parloit pas de Lutheriens ni de Zuingliens : Si quelques restes de Vaudois & de Wiclefistes entreprenoient de lever la teste on les envoyoit au feu. Ainsi l'Eglise Romaine à la faveur de l'ignorance demeuroit en paisible possession de la tyrannie qu'elle avoit usurpée sur les consciences.

Il n'y avoit point de science dont l'estude ne devint fatale dans la suite à l'Eglise Romaine, mesme jusqu'à celle du Grec & du Latin. Mais il est remarquable que la connoissance & l'intelligence de l'Escriture luy a fait plus de mal qu'aucune autre estude. Aussi le P. Maimbourg s'en plaint comme les autres. Et selon luy, ce qui a fait le grand progrés de l'heresie, c'est la liberté que les nouveaux docteurs se donnoient d'interpreter la Bible comme il leur plaisoit ; Et l'une des grandes fautes que fit Marguerite de Valois, qui la conduisit enfin à l'heresie, *C'est qu'elle fit traduire en françois ses heures par l'Eveſque de Senlis confesseur du Roy.* Ce fut cela mesme qui gasta Pierre Valdo, *Il se fit traduire en sa langue une partie de la sainte Escriture sur tout du Nouveau Testament, & s'appliqua fortement à la lire avec grande assiduité, ne doutant nullement qu'estant tout à Dieu, comme il croyoit, il n'eust aussi receu de luy toutes les lumieres neceſſaires, pour en avoir une parfaite intelligence. Ce fut là la cause de tant de troubles*, &c. N'y a-t'il pas là dedans une fatalité bien impenetrable ? Tout aussitost qu'on re-

Hist. du Calvin. livre 1. Ibid.

com-

commence à lire l'Eſcriture, & qu'on la tire de deſſous les voiles des langues mortes, ſous leſquelles elle eſt enveloppée, elle corrompt les eſprits, elle gaſte le cœur, elle eſt une ſource d'erreur. Il ne faut pas s'eſtonner aprés cela de ce que le Pere Maimbourg ſi zelé pour la conſervation de la foy Catholique, s'eſt reſcrié avec tant d'emportement contre la hardieſſe des Autheurs de la verſion de Mons, qui ont oſé mettre l'Eſcriture en langue vulgaire. Avant que François I. euſt fait revivre les lettres humaines en France, la Bible eſtoit un livre auſſi inconnu au peuple que l'Alcoran. C'eſt un fait ſi notoire qu'il n'a pas beſoin de preuves. Et parce qu'Eraſme qui viſiblement s'entendoit avec ces nouveaux maiſtres pour remettre l'Eſcriture entre les mains du peuple, eut la hardieſſe d'en parler, la ſacrée faculté de Theologie reprima vigoureuſement cette inſolence. Eraſme avoit dit, *ſacras Litteras cupiam in omnes verti linguas* : Je voudrois que l'Eſcriture ſainte fuſt tournée en toute langue. *Exclamant indignum facinus, ſi mulier, ſi coriarius loquatur de ſacris Litteris:* Si une femme ou un artiſan parle de l'Eſcriture ſainte, on ſe reſcrie là deſſus comme ſur une choſe monſtrueuſe. *Me authore ſacros Libros leget Agricola, leget Faber, leget Latomus*: Si l'on m'en veut croire, le laboureur, le mareſchal, le maſſon liront l'Eſcriture. La Sorbonne eſmeüe d'une jalouſie de Dieu, fit un Decret en datte du 17. de Decembre de l'an 1527. pour condamner ces propoſitions comme temeraires, heretiques & ſcandaleuſes. Chanter les Pſeaumes de David, & ſçavoir quelque choſe de l'Eſcriture eſtoient alors des crimes irremiſſibles, il n'y avoit pas de marque plus aſſurée de Lutheraniſme. Auſſi ne pardonnoit-on à perſonne cette temerité, d'avoir oſé lire la parole de Dieu pour s'inſtruire autrement que par la bouche de ſon Curé.

Præfatio in Matth.

Vous ſçavés, Monſieur, que c'eſt Jaques Fabry & les autres ſçavans du commencement du ſiecle paſſé, qui nous ont engagé dans ces reflexions. Puiſque nous leur avons cette obligation de nous avoir tirés de la Barbarie, auſſi bien que de la ſuperſtition, il eſt juſte que nous tâchions à garantir leur memoire de la fleſtriſſure qu'on eſſaye de leur imprimer. Le Sieur Maimbourg n'a rien à dire contre Fabry, ſinon qu'il eut la laſcheté d'abandonner ſon troupeau dans la perſecution. *Cet arreſt comme un grand eſclat de tonnerre épouvanta ſi fort les premiers Miniſtres de l'Hereſie, qu'au lieu de s'expoſer en bons paſteurs pour leur petit troupeau, & de pretendre à la gloire d'avoir eſté les premiers Martyrs de la nouvelle Secte, ils prirent promptement la fuite.* Il eſt vray que Jaques

Hiſtoire du Calviniſme, livre 1.

ques Fabri fût de ceux qui s'enfuïrent dans cette perſecution. Il ſe ſauva premierement à Blois, & enfin il trouva un azyle auprés de Marguerite de Valois ſœur de François I. Reine de Navarre. Auprés de laquelle il mourut à Nerac l'An 1537. J'avouë que c'eſt quelquefois une foibleſſe, de ſe retirer d'un troupeau perſecuté : mais il y a ſouvent de la prudence à ſe derober à la fureur des perſecuteurs pour pouvoir ſervir à l'Egliſe dans un autre lieu, ou dans un autre temps. La fuite de Jaques Fabry eſt aſſurément de celles qui peuvent eſtre excuſées. Cependant il n'a pas voulu ſe la pardonner à luy meſme, & il en fit à ſa mort une repentance ſi édifiante, qu'elle merite d'eſtre éternellement conſervée dans la memoire des hommes. Le recit de cette repentance, & de la mort de ce grand perſonnage a quelque choſe de ſi beau & de ſi ſingulier, que je ne ſçaurois m'empeſcher de vous l'envoyer traduit en noſtre langue. C'eſt un ſçavant homme de nôtre ſiecle qui nous l'a fourni, & qui l'a tiré de l'Hiſtoire d'un autheur appellé Hubertus Thomas Leodius, Conſeiller de Frederic II. Electeur Palatin. Ce Conſeiller ſuivit ſon maiſtre en Eſpagne, quand ce Prince alla trouver Charles Quint. L'Electeur tomba malade à Paris en revenant d'Eſpagne : le Roy & la Reine de Navarre le venoient voir ſouvent, & le divertiſſoient par divers diſcours pleins d'utilité & d'édification. Entre autres la Reine fit un jour à l'Electeur ce recit touchant Jaques Fabri, en preſence de l'Hiſtorien, qui fût auditeur, & qui rapporte ce qui fût dit comme le tenant de la bouche de la Reine meſme. *Jaques Fabri eſtoit de ceux qui dans la premiere perſecution eſmeuë contre les Evangeliques chercha ſon ſalut dans la fuitte, & ſe ſauva à Nerac auprez de la Reine de Navarre. Un certain jour la Reine l'envoya querir & luy fit dire qu'elle vouloit diſner avec luy & avec quelques autres ſçavans qu'elle avoit fait inviter, dans la converſation deſquels elle ſe plaiſoit extrémement. Durant le diſner Fabri parut extrémement triſte juſqu'à verſer des larmes de temps en temps. La Reine luy demanda pourquoy il eſtoit ainſi triſte, & luy fit des reproches de ce que l'ayant envoyé querir pour la divertir, luy meſme paroiſſoit enſeveli dans une ſi profonde triſteſſe. Helas ! reſpondit le bon viellard, Madame, comment pourrois-je eſtre gay & inſpirer de la joye aux autres, moy qui ſuis le plus grand pecheur que la terre porte ? Et quel peché avez vous commis Maiſtre Jaques, luy reſpondit la Reine, Vous qui avez dés voſtre jeuneſſe mené une vie ſi ſainte ? Je ſuis, dit-il, aagé de cent un an, je ne me ſuis jamais ſouillé avec aucune femme, & je ne me ſouviens pas d'avoir rien fait qui me puiſſe faire craindre la mort, qu'une ſeule choſe. La Reine le preſſa de luy declarer ce que c'eſtoit. Luy fondant*

Hubert. Thom. Hiſt. lib. 2. Francof. 1624.

dant en larmes, & la voix entrecoupée de ſanglots s'eſcria enfin. Comment pourray-je ſubſiſter devant le tribunal de Dieu, moy qui ay enſeigné aux autres la pureté de l'Evangile? Mille & mille gens ont ſouffert patiemment la mort & mille tourmens pour la doctrine que je leur ay enſeignée. Et moy mauvais paſteur apres eſtre parvenu à un ſi grand aage, ne devant rien moins aimer que la vie, & meſme eſtant en eſtat de deſirer la mort, je me ſuis laſchement derobé au martyre & j'ay trahi la cauſe de mon Dieu. Sur quoy la Reine prit la parole, & comme elle eſtoit tres eloquente, ſçavante, & qu'elle avoit de grands ſentimens de pieté, elle luy fit voir par pluſieurs raiſons, & par beaucoup d'exemples qu'il ne falloit pas deſeſperer de la miſericorde de Dieu; parce que cela meſme dont il s'accuſoit, eſtoit arrivé à divers ſaints perſonnages, que Dieu pourtant avoit receus en ſa gloire. Tous ceux qui eſtoient à table adjouſterent quelque choſe pour appuyer ce que la Reine avoit dit. Il eſcouta tout fort attentivement & demeurant conſolé & perſuadé il reprit la parole, & dit: Puis qu'ainſi eſt, il n'y a donc plus qu'à partir de ce monde aprez avoir fait mon teſtament, & cela ſans delay, car je ſens bien que Dieu m'appelle. Puis regardant attentivement la Reine; Madame, luy dit-il; je vous fais mon heritiere. Je legue tous mes livres à Maiſtre Gerard Rouſſel voſtre predicateur, & je laiſſe aux pauvres mes habits & tout ce qui me peut reſter de bien. Sur quoy la Reine en ſouriant luy dit, Maiſtre Jaques, ſi vous donnez tous vos biens aux pauvres, que me doit-il donc revenir, moy que vous venez de nommer pour voſtre heritiere univerſelle? L'employ de diſtribuer l'heritage aux pauvres, dit le vieillard. Ah! je l'accepte de bon cœur reſpondit la Reine, & je jure que cette ſucceſſion m'eſt plus agreable que ſi le Roy de France, mon Frere, me faiſoit ſon heritiere univerſelle. Incontinent il ſe reſpandit une joye ſur le viſage de ce bon homme; il ſe leva & dit à la Reine, Madame, j'ay beſoin d'un peu de repos, à Dieu, resjouiſſez-vous & que Dieu vous conſerve; en ſuitte il s'alla jetter ſur un lit qui eſtoit tout prés de là. On crut qu'il s'eſtoit endormi, mais quand on s'approcha de luy, l'on trouva qu'il eſtoit mort au Seigneur, ſans avoir eu aucune marque de maladie. Car quand on le voulut eſveiller on fut bien eſtonné qu'il avoit rendu l'eſprit. C'eſt ainſi que la Reine raconta la mort de ce ſaint homme. Elle trouva cette mort ſi miraculeuſe, qu'elle voulut que ce bienheureux defunt fût couvert d'un marbre qu'elle avoit fait preparer pour elle, & elle le fit enterrer d'une maniere fort honnorable. Je voudrois bien ſçavoir quelles marques de reprobation Meſſieurs les Catholiques Romains trouveront dans cette mort? S'il a eu la foibleſſe d'abandonner ſon troupeau, je croy que ſa repentance a bien expié ſa faute. Je ne ſçay ſi le Sieur Maimbourg pourroit bien produire des Saints de ſa Re-

ſa Religion entre les ardens perſecuteurs des Huguenots qui euſſent pu dire en verité comme noſtre Jaques Fabri, qu'ils avoient veſcu juſqu'à la vieilleſſe ſans avoir eu aucun commerce avec les femmes? C'eſt dequoy je doute tres fort, car la morale de l'Egliſe Romaine a là deſſus des maximes d'une tres grande commodité, dont on faiſoit alors un fort grand uſage. Ce fut dans ce temps-là qu'on fit cette celebre piece qui fût appellée *centum gravamina*; dont je ne ſçaurois m'empeſcher de vous envoyer deux articles le 75. & le 91. tournés en noſtre langue; les voicy, & ſi vous doutés de ma fidelité, conſultés l'original dans un recueil de pieces curieuſes qui a pour tiltre, *Catalogus teſtium veritatis.* 75. *Outre cela les officiaux poſſedez d'une deteſtable avarice, non ſeulement ne defendent pas les uſures, mais les permettent & les entretiennent; & de plus en tirant des Religieux & des Preſtres ſeculiers un tribut annuel, ils leur permettent d'entretenir publiquement des concubines & des femmes de joye dont ils ont des enfans. . . . .* 91. *La plus part des Eveſques & leurs officialitez ne permettent pas ſeulement aux Preſtres d'avoir des concubines en payant un tribut: mais meſme s'il y a quelques Preſtres ſages qui veulent vivre en continence, on ne laiſſe pas de leur faire payer le tribut du concubinage, ſous pretexte que Monſieur l'Eveſque a beſoin d'argent. Aprez cela on permet au Prêtre de vivre en chaſteté ou d'entretenir des concubines, ſelon qu'il luy ſemble bon.* Tout ce qui reſtoit de bon, c'eſt qu'un Preſtre n'eſtoit pas contraint à prendre une concubine, mais il faloit qu'il en payaſt le tribut. Vous ſçavés, Monſieur, que ce teſmoignage vaut quelque choſe, car il eſt de toute l'Allemagne en corps. Cette piece fût compoſée dans la diete de Nuremberg de 1522. Ce ſont des villes, des eſtats, des Princes qui parlent, & qui ſont un peu plus dignes de foy que le Sieur Maimbourg depeignant nos Miniſtres Reformateurs comme des Libertins & des debauchés.

Catalog. Teſt. P. 353.

En verité la mort de Fabri n'a gueres le caractere de débauche & de libertinage, les malhonneſtes gens ne meurent pas ainſi. Cette fin a des circonſtances ſi admirables qu'elle peut paſſer pour un vray miracle. Et ſi je croyois neceſſaire de prouver noſtre vocation par des miracles, comme on nous y veut obliger, je ne ferois pas de difficulté de produire celui-cy. Un perſecuteur des Huguenots qui ſeroit mort comme Jaques Fabri ſeroit aujourd'huy placé tout prés des Seraphins, & il auroit ſa feſte ſur le calendrier. Cette mort eſt un peu plus édifiante que celle du Pape Sixte V. de la maniere que le Preſident de Thou la rapporte. *On reſpandit*, dit-il, *des bruits deſavantageux*

Digitized by Google

geux de luy, par de petits livrets qui ſont tombés entre mes mains. On diſoit que depuis long temps il avoit eu un grand commerce avec l'ennemi du genre humain par le moyen de la magie, & qu'il avoit fait un traitté avec le demon que s'il devenoit Pape par ſon moyen, & qu'il poſſedât le Papat, 6. ans, aprés cela il s'abandonneroit entierement à luy, pour en faire tout ce qu'il luy plairoit. Le Diable luy eſtant apparu au bout de cinq ans pour ſe ſaiſir de luy, Sixte s'emporta, & luy reprochant ſon infidelité luy dit qu'il n'avoit encore regné que cinq ans, & qu'il devoit en regner ſix: ſur cela le Diable le pria de ſe ſouvenir qu'au commencement de ſon pontificat il avoit fait mourir un jeune garçon au deſſous de l'aage ordonné par les loix, qu'on luy eſtoit venu repreſenter qu'il s'en faloit un an, qu'il ne fuſt en aage d'eſtre puni de mort, & que Sixte V. avoit reſpondu, s'il luy manque un an, je luy en donne un des miens: un adjouſté à cinq font ſix, ainſi le nombre que je t'ay promis eſt expiré, adjouſta le Diable. Sixte ayant entendu cela n'eut rien à reſpondre & demeurant confus, ſe coucha le viſage ſur le lit, & avec d'horribles remors ſe prepara à recevoir la mort que le Diable luy donna. Je donne cette hiſtoire comme elle a eſté debitée par les Eſpagnols. Il me ſemble que cela ne vient pas d'un mauvais lieu. Les Eſpagnols ne doivent pas étre ſuſpects quand il s'agit des Papes, & ſur tout de celui-cy qui avoit ſi bien fomenté la ligue Eſpagnole, & favoriſé les deſſeins que le Roy d'Eſpagne avoit de ſe rendre Maiſtre de la France. C'eſt une petite digreſſion, mais je voudrois bien, Monſieur, que vous me permiſſiés d'en faire encore une autre de meſme longueur, pour comparer la mort de ce ſaint fugitif, avec celle de quelques uns de ceux qui dans le même temps perſecutoient avec fureur la Reformation & les Reformés.

Hiſtoriar. lib. 100.

Dans la même année que Jaques Fabri meurt comme la Reine de Navarre l'a recité, Rochet Moine Jacopin, & ſon vicaire Richard, tous deux faiſant office d'Inquiſiteurs & ayant tourmenté les fideles par mille tourmens, furent brulés à Toulouze pour le peché de Sodomie. Autre exemple du meſme temps, Jehan Crannequin, advocat à Bourges, qui avoit de la reputation dans ſa profeſſion, faiſoit le meſtier de delateur, pour accuſer ceux dont les ſentimens s'éloignoient des erreurs de l'Egliſe Romaine, & il avoit fait perir un grand nombre de fideles. Il tomba dans une phrenefie qui luy repreſentoit tous les objets ſous la forme de ſerpens remuans. On employa tous les remedes imaginables pour guerir cette imagination bleſſée, juſqu'à ſe ſervir des ſorciers & magiciens.

1538.

1553.

Si flectere nequeo ſuperos, Acheronta movebo.

Mais rien n'y fit, il falut mourir, & mourir dans les tranſports de cette violente maladie. Il n'y avoit pas long-temps que Jaques Fabry eſtoit mort, quand à Troye en Champagne, un Cordelier, nommé Morel connut la verité & la preſcha. Mais pour ſe garantir de la mort & parvenir au degré de provincial dans ſon ordre, il abjura la pureté de l'Evangile. On le railloit un jour ſur ce qu'il avoit retourné ſa robe, ſi je ne l'euſſe pas retournée, elle ne m'euſt pas tant duré, reſpondit-il. La Juſtice divine ne luy pardonna pas ce bon mot, quoy qu'elle l'ait laiſſé vivre aſſés long-temps depuis ; Car il tomba dans une maladie eſtrange & inconnue qui luy conſuma & brula la moitié du corps, luy faiſant trouver le ſupplice du feu, qu'il avoit voulu éviter en trahiſſant la verité. En voila aſſés pour le regne de Francois I. Comme celuy de Henri II. nous fournira de nouveaux exemples de cruautés & de barbaries, il nous en fournira auſſi de juſtes jugemens de Dieu ſi nous en avons beſoin. Il eſt aſſés difficile de ne pas faire icy la priere de Balaam, *Que je meure de la mort des juſtes, & que ma fin ſoit ſemblable à la leur.* Il n'y a gueres de gens qui n'aimaſſent mieux mourir comme Jaques Fabry, que l'on traitte d'apoſtat, que comme ces zelés defenſeurs de la foy dont je viens de parler.

CHAPITRE III.

Apologie pour Pierre Martyr, ſa pretenduë apoſtaſie, ſon ſçavoir, ſon eſprit, ſa douceur, ſon pretendu mariage avec une religieuſe. Que le voeu de celibat eſtoit inconnu aux anciens : qu'il eſtoit permis aux religieuſes de ſe marier : excés de S. Jeroſme, qui pourtant demeure d'accord de cette verité. Martyr juſtifié de changement dans ſa doctrine : abbregé de ſa vie.

SI nous voulions faire la vie & l'éloge de tous ceux dont il a plu au Jeſuïte Maimbourg de ternir la memoire par quelques traits de calomnie, cela nous meneroit fort loin, car il n'eſpargne perſonne : Il faut donc neceſſairement en paſſer quelques uns. Mais nous ne ſçaurions negliger Pierre Martyr, à qui la verité que nous defendons aujourd'huy, eſt ſi fort redevable. Voicy ce qu'il a plu au Sieur Maimbourg de dire de luy. *Pierre Vermile Florentin, plus connu ſous l'autre ſurnom de Martyr, qu'il trouva bon de prendre lors que s'eſtant fait Apoſtat de*

Hiſt. du Calvin. livre 3. an. 1562.

de l'ordre des chanoines Reguliers de Saint Auguſtin, il prit pour femme à l'exemple du docteur Martin Luther, une religieuſe qu'il avoit desbauchée, homme docte à la verité, & grand predicateur, mais d'un eſprit ſi peu arreſté en matiere de creance, qu'il eſtoit tantoſt Lutherien, tantoſt Calviniſte, & puis Zuinglien : Comme il eſtoit alors à Zurich, où il enſeignoit la Theologie à la Zuinglienne, & d'où la Reine Catherine & le Roy de Navarre le firent venir, l'ayant obtenu des Magiſtrats de ce Canton, comme un homme d'un ſcavoir extraordinaire, pour aſſiſter à ce colloque. Ne trouvés vous pas Monſieur, que cela eſt d'une jolie longueur pour la moitié d'une periode; car la periode commence avec la page, 15. ou 20. lignes plus haut dans mon edition par ces mots, *Les plus ſignalés d'entre ces miniſtres eſtoient, &c.* Ces bons Lacedemoniens qui parloient par monoſyllabes ; qui reſpondirent à une longue lettre de Philippe par un *Si*, & dont les plus longues periodes n'avoient que ſix mots, ſeroient bien eſtonnés de voir leur Laconiſme ſi mal traitté par un autheur de reputation. Vous & moy, Monſieur, laiſſerions volontiers paſſer les offenſes faites à la rhetorique : mais nous ne ſçaurions pardonner celles qui ſont commiſes contre l'honneſteté & contre la bonne foy. Le bon Pierre Martyr pour avoir quitté l'ordre des Chanoines reguliers merite d'eſtre appellé Apoſtat de cet ordre : comme dans la meſme periode Auguſtin Marlorat eſt appellé Apoſtat de l'ordre de Saint Auguſtin. Les fondateurs de ces ordres valoient bien Jeſus Chriſt, c'eſt pourquoy comme on appelle Apoſtats de la religion Chreſtienne, ceux qui renoncent à Jeſus Chriſt, il ne faut pas trouver eſtrange que ceux qui renoncent aux loix du monaſtere ſoient fleſtris de l'accuſation d'apoſtaſie. Mais auſſi le Sieur Maimbourg trouvera bon s'il luy plaiſt que nous l'appellions Apoſtat de l'ordre des Jeſuïtes, puiſqu'il a renoncé à ſon patriarche Loyola. Il ne doit point reſpondre qu'il n'a pas renoncé à l'ordre, parce qu'il en a eſté chaſſé, car l'apoſtaſie ne conſiſte pas dans la ſortie, mais dans la violation des Loix, & dans l'abjuration de la Doctrine. Marlorat, Martyr & tous les autres qui ſont ſortis des maiſons des moines, en ſont ſortis parcequ'ils en ont eſté chaſſés par des violences plus grandes que celle qui a mis le Sieur Maimbourg hors de la ſocieté. Il a renoncé à la doctrine de ſon ordre, il en a violé les loix, il en eſt donc Apoſtat. Mais c'eſt dequoy nous ne nous mettons pas en peine, & s'il eſtoit honneſte homme & ſincere à cela prés, nous ne l'en eſtimerions pas moins.

Il faut que les femmes de ces bonnes gens reviennent toûjours ſur

la ſcene. *Pierre Martyr prend pour femme une religieuſe qu'il avoit desbauchée.* De tout le bien & de tout le mal que le Jeſuïte dit de Pierre Martyr, il n'en a pas d'autre garand que Florimond de Remond, qui eſt la grande ſource où il a puiſé. Il n'y a point d'honneſte homme qui puiſſe accuſer Pierre Martyr de desbauche. Il n'y eut jamais homme plus ſage, plus moderé & dont les paſſions fuſſent mieux reglées. Et quand nous n'aurions pas de gens qui nous en puſſent rendre teſmoignage, ſes eſcrits en font foy. Car on voit regner par tout, un caractere de pieté, de devotion, d'amour pour la verité, de zele, & cependant de debonnaireté & de moderation. Il n'avoit pas la vehemence de Luther, ni l'humeur chagrine de Calvin; mais une douceur achevée qui l'a rendu les delices de tous ceux qui l'ont connu. Au reſte d'un ſçavoir qui dans ſon ſiecle peut paſſer pour un prodige. Il avoit l'eſprit beau & qui ne cedoit en rien aux genies les plus elevés de ſon ſiecle, entre nos reformateurs. Mais il les ſurpaſſoit tous en ſcience & en habileté. La cognoiſſance qu'il avoit de l'antiquité eſtoit rare & extraordinaire, comme il paroiſt par l'ouvrage qu'il a fait ſur l'Euchariſtie contre Gardinerus. Et cette profonde érudition ſe trouve dans tous ſes commentaires, par leſquels il eſt clair que cet autheur poſſedoit parfaitement la Theologie des Peres. Je voudrois bien que le Jeſuïte nous nommaſt un autheur de ſon Egliſe qui approchaſt dans ce ſiecle là de l'eloquence, du ſçavoir & de l'eſprit de noſtre Pierre Martyr. *Il eſtoit homme docte à la verité & grand predicateur*, dit le Jeſuïte. Mais il avoit desbauché une religieuſe & l'avoit eſpouſée. Premierement nous n'avons aucune connoiſſance que la femme de Pierre Martyr euſt eſté religieuſe: Au contraire il y a beaucoup d'apparence qu'elle ne l'avoit point eſté. Et je le recueille de la maniere dont Monſieur de Thou raconte l'execution qui fut faite ſur le corps de cette honneſte femme, que l'on voulut deshonnorer aprés ſa mort. Aprés avoir dit qu'on deterra les corps de Bucer & de Fagius, il adjouſte, *Broch, Eveſque de Glocester fit faire la même choſe au corps de Catherine femme de Pierre Martyr. Il y avoit quatre ans qu'elle étoit morte & elle avoit eſté enterrée dans l'Egliſe appellée de Chriſt, auprés des os d'une ſainte Friſinde* (Florimond l'appelle Fridiſinde) *qui eſtoit en ſouveraine veneration dans ces lieux là. On condamna cette femme comme convaincuë d'avoir adheré à la doctrine de ſon mary: ſon corps fut tiré de ſon ſepulchre, & ſur les eſpaules de quelques porte-faix on la tranſporta dans un eſtable de la maiſon de Mareſchal, Doyen de cette Egliſe de Chriſt, & on*

Florimond de Remond, livre 3. chap. 5.

Thuan. hiſt. lib. 17. 1556.

& on l'enterra dans le fumier. Il paroiſt que le procés de cette femme portoit ſimplement qu'elle avoit eſté infectée d'hereſie comme ſon mary. Si elle avoit eſté religieuſe, qu'elle euſt violé ſes vœux, & ſe fuſt mariée, c'auroit eſté là le premier chef d'accuſation, & cela n'auroit pas eſté oublié dans les cauſes de ſa condamnation.

Mais quand meſme il ſeroit vray qu'elle auroit eſté religieuſe, en auroit elle eſté moins honneſte, pour eſtre entrée dans les liens d'un honneſte mariage? Les Hiſtoriens & les Theologiens de l'Egliſe Romaine font des declamations tragiques contre l'action de Luther, qui eſpouſa une fille qui avoit autrefois eſté voilée: c'eſt ce que nous a voulu dire l'Autheur des Prejugés, que ce nouvel Evangile n'eſtoit annoncé que par des moines qui quittoient leur habit & leur profeſſion, *pour contracter des mariages ſcandaleux.* C'eſt bien à ces Meſſieurs à nous reprocher nos mariages ſcandaleux: eux au milieu deſquels on voit des mariagés inceſtueux authoriſés par les diſpenſes de Rome. On y permet à une femme d'eſpouſer les deux freres, comme on a fait en ce ſiecle à une Reine de Pologne, & à un homme d'eſpouſer les deux ſœurs, choſe dont on a vu cent exemples. L'oncle a eu diſpenſe d'eſpouſer ſa niece comme a fait le Duc de Luynes. Ils devroient ſe ſouvenir de la Lucrece d'Alexandre ſixieſme, qui eſtoit ſa femme & ſa fille. Toute la queſtion depend de ſçavoir, ſi les vœux de celibat que l'on fait faire à des filles, ſouvent malgré qu'elles en aient, ſont valides & de telle force qu'on ne s'en puiſſe relever. Je n'ay pas deſſein de faire icy un lieu commun *de votis*; ni de redire les choſes qui ont eſté dites cent fois. Mais nous redirons pourtant juſqu'à ce que l'on nous ait fait voir que nous avons tort de le dire, que c'eſt une tyrannie inſupportable de lier les ames ſur leur eſtat à venir, duquel elles ſont abſolument incertaines: de les engager par neceſſité dans un vœu de continence, qui n'eſt point du tout en leur pouvoir: que c'eſt une temerité prodigieuſe, de vouloir eſtre plus ſevere que Dieu, & d'engager les hommes à des vœux qui vont au delà de ce que Dieu exige de nous. Nous nous en tiendrons à la pratique de l'ancienne Egliſe & des Peres des quatre premiers ſiecles, à qui ces vœux eſtoient inconnus. Dés le temps de St. Cyprien il y avoit de ſaintes Vierges, qui ſe conſacroient au ſervice de Dieu, mais elles n'eſtoient ni recluſes ni liées par des vœux. Elles eſtoient meſme ſi libres que leur liberté paſſoit juſqu'au libertinage: elle faiſoient profeſſion d'eſtre chaſtes, cependant elles demeuroient avec des hommes, elles couchoient avec eux & dormoient dans un

Cypr. Ep. 62. Edit. Pamel. meſme lit. *Detectæ ſunt poſtea in eodem lecto pariter manſiſſe cum maſculis, & plane eaſdem quæ ſe cum viris dormiſſe confeſſæ ſint, aſſeverare ſe integras eſſe.* Que dit d'elles ce ſaint? *Si elles ſe ſont dediées à Jeſus Chriſt par une veritable foy*, dit-il, *qu'elles perſeverent dans la pudicité & dans la chaſteté ſans impoſer aux hommes par de fauſſes apparences, & qu'elles attendent dans cet eſtat la recompenſe que Dieu prepare aux vierges. Mais ſi elles ne veulent pas perſeverer, ou qu'elles ne le puiſſent, il vaut bien mieux qu'elles ſe marient que de ſe precipiter dans les flammes par leurs pechez.* Il leur eſtoit donc permis de changer de condition, & quand elles ſe marioient, cela ne s'appelloit pas des mariages ſcandaleux. Dans le temps de Saint Athanaſe, on ne ſe ſeroit pas encore récrié ſur le mariage d'une religieuſe comme ſur un ſpectacle d'horreur. Puiſqu'il eſtoit encore permis aux moines de renoncer à la vie monaſtique pour ſe marier & pour édifier une famille : cela pouvoit bien eſtre permis aux femmes qui ſont d'un ſexe plus fragile. Voicy comme parle ce ſaint. *Il y en a beaucoup d'entre les Eveſques qui ne ſe ſont point mariez, & d'autre part il y a bien des moines qui ſont devenus peres de pluſieurs enfans. Vous verrez des Eveſques qui ont eſté peres de familles, & des moines qui ont voulu voir de leur poſterité. Il y a des Eccleſiaſtiques qui boivent, & des moines qui jeuſnent : car cela eſt ainſi permis & n'eſt pas defendu. Et il faut que chacun combatte le bon combat dans les lieux & les eſtats où il ſe trouve; car on reçoit la couronne non pas ſelon les lieux où l'on eſt, mais ſelon les actions que l'on fait.* Je ne penſe pas qu'on accuſe jamais Saint Jeroſme d'avoir favoriſé le libertinage des moines & des religieuſes, luy qui aimoit mieux bruler dans le deſert que d'éteindre ſa flame dans un legitime mariage. Il confeſſe que dans le temps qu'il n'avoit pour compagnons que les ſcorpions & les beſtes farouches, ſon cœur le tranſportoit au milieu des danſes des filles. Saint Jeroſme peut avoir eſté plus ſincere ailleurs, mais il n'a jamais eſté plus eloquent que dans cet endroit. Vous aurés du plaiſir de l'entendre parler dans ſa langue : *O quoties ego ipſe in Eremo conſtitutus & in illa vaſta ſolitudine quæ exuſta ſolis ardoribus, horridum Monachis præſtat habitaculum, putabam me Romanis intereſſe delitiis. Horrebant ſacco membra deformia, & ſqualida cutis ſitum Æthiopicæ carnis obduxerat : quotidie lachrimæ, quotidie gemitus, & ſi quando repugnantem ſomnus eminens oppreſſiſſet, nuda humo oſſa vix hærentia collidebam. De cibis verò & potu taceo, cum etiam languentes monachi aqua frigida utantur, & coctum accepiſſe luxuria ſit. Ille igitur ego, qui ob Gehennæ metum tali me carcere ipſe me damnaveram, ſcorpionum tantum ſocius & ferarum, ſæpè choris*

Athanaſ. Epiſt. ad Dracont. ſub fin.

Ad Euſtoch. de cuſtodia virginitat.

intereram

intereram puellarum. Pallebant ora jejuniis, & mens deſideriis æſtuabat in frigido corpore, & antè hominem ſuum jam carne præmortuâ, ſola libidinum incendia bulliebant. Le reſte n'eſt pas moins beau. Mais je me laſſe de parler à des gens qui peut eſtre ne m'entendent pas ; car que ſçay-je, à qui vous ferés voir cecy ? L'entende qui poura. Je ne me hazarderay pas à mettre ce beau Latin en meſchant François. Je ſuis d'avis que nous en croyons Saint Jeroſme ſur ce qu'il nous dit de ce feu qui devoroit ſes entrailles, de ces images impures qui venoient ſouiller ſon imagination dans ſa ſolitude, car cela nous ſert beaucoup à prouver que ce genre de vie n'eſt pas le vray remede à l'incontinence. Mais je ne ſçay ſi nous devons avoir autant de foy pour ce qu'il nous dit de l'horreur de ſon deſert & de ſa ſolitude, & des mortifications terribles auſquelles il ſoumettoit ſa chair. Il euſt eſté bien difficile qu'une chair auſſi mortifiée euſt regimbé. Le bon homme eſt naturellement un peu declamateur, afin de rendre ſes deſcriptions plus eloquentes & plus fortes, il les outre preſque toûjours, ſur tout quand il s'agit de la vie monaſtique & du celibat. Par exemple voulés vous rien de plus outré que ce qu'il eſcrivoit à Gerontia pour la detourner d'un ſecond mariage. *Pour vous apprendre que la pudicité eſt venerable aux nations les plus farouches, eſcoutez cet exemple. Les Theutons partis du fonds de la Germanie & des rivages de la mer inonderent toutes les Gaules, & enfin ils furent domtez par Marius auprés d'Aix en Provence. Trois cents de leurs femmes étant demeurées captives & concevant bien qu'elles alloient eſtre expoſées à la fureur d'un inſolent vainqueur, prierent le conſul qu'on les deſtinaſt au ſervice des Temples de Ceres & de Venus. Elles ne purent l'obtenir, & les gardes les ayant emmenées elles égorgerent leurs enfans, & le lendemain elles furent trouvées mortes.* Ne trouvés vous pas que voila un exemple dont on peut faire un fort grand uſage dans la morale Chreſtienne : Et que des furieuſes qui eſgorgent leurs enfans & qui s'eſtranglent elles meſmes, ſont de beaux modeles à propoſer à des Chreſtiennes, pour leur donner de l'attachement pour le celibat & de l'amour pour la chaſteté ? A propos de ce zele que Saint Jeroſme avoit pour la vie Monaſtique, je ne ſçaurois m'empeſcher de vous rapporter un paſſage, qui vous fera rire pour peu que cet endroit vous trouve en bonne humeur. Demetrias, fille de bonne maiſon, avoit renoncé au monde pour ſe donner à Jeſus Chriſt, auquel elle avoit conſacré ſa virginité. Voicy comme en parle Saint Jeroſme, *Succumbendum eſt huic loco, &c. ad explicandam incredibilis gaudii magnitudinem & Iulliani Fluvius ſiccaretur ingenii.* ad Geron.

Icy

Icy l'eſprit demeure accablé ſous la grandeur de la choſe. Toute l'eloquence de Ciceron ne pourroit pas exprimer la joye que cet evenement & la reſolution de Demetrias cauſerent : la mere, la grand' mere, tous les parens penſerent mourir de joye, on la baiſe, on verſe des larmes, on l'embraſſe ; *Certatim in oſcula ruunt : ubertim flere, amplexari trepidantem.* Mais tout cela n'eſt rien, *parum loquor. Toutes les Egliſes d'Afrique furent comblées de joye, & l'on peut dire quaſi qu'elles danſerent d'allegreſſe. La renommée enfla mille & mille trompettes & ne ſe contenta pas de porter ce grand evenement dans les villes, dans les bourgs & dans les villages, il n'y eut cabane de bergers où elle ne penetraſt pour leur en porter la nouvelle. Toutes les Iſles qui ſont entre l'Afrique & l'Italie en furent remplies, & la joye ſe reſpandit encore bien plus loin ſans pouvoir eſtre arreſtée. L'Italie quitta ſes habits de deuil, Rome à demi ruïnée reprit ſon ancienne ſplendeur, & crut que le ciel avoit renoncé à toute ſa colere en ſa faveur, puiſqu'il avoit travaillé avec tant de ſuccés à la parfaite converſion de cette fille, élevée dans le ſein de la ville. Vous euſſiés dit que Rome avoit veu tomber des mains de celui qui fait gronder le tonnerre quelque horrible coup de foudre qui auroit diſſipé les bandes des Goths, & reduit en poudre cet amas d'eſclaves & de fugitifs. Quand aprés les eſchecs que receut la Republique dans les batailles de Trebie, du lac Thraſimene & de Cannes, le peuple Romain ſe vit ſorti de l'abyſme des malheurs par la victoire de Nole remportée par Marcellus, elle eut aſſurément une grande joye : mais ce ne fut rien en comparaiſon de ce qu'elle a ſenti dans cette occaſion. Rome reduite aux dernieres extremitez par les Gaulois, contrainte de racheter par de l'or ſa nobleſſe & le ſeminaire de la Republique Romaine enſeveli dans le Capitole, eut moins de joye quand elle ſe vit delivrée des Gaulois, qu'elle n'en a eu cette fois par la reſolution de Demetrias ; le bruit en eſt volé juſqu'aux extremitez de l'Orient, & le Triomphe de la gloire Chreſtienne eſt parvenu juſqu'aux villes qui ſont dans le milieu de la terre.* Vous ne l'auriés pas cru, Monſieur, que ma complaiſance puſt aller juſqu'à traduire un ſi long paſſage. Mais vous n'auriés pas cru non plus, que l'Afrique, l'Europe & l'Aſie ſe fuſſent réjouïes de ce qu'une fille avoit pris le voile. Jamais vous ne vous ſeriés imaginé que pour rendre a Rome ſon ancien luſtre aprés qu'elle eut paſſé par les mains barbares des Goths, il n'euſt falu que porter une fille à ſe rendre religieuſe. C'eſt ainſi que les anciens ſe ſont divertis, & nous pouvons dire, à nos deſpens : car aujourd'huy on veut eſtablir de bons & de ſolides dogmes ſur de ſemblables enthouſiaſmes.

Ad Demetriadem de ſervanda virginitate.

Mais

Mais enfin à quoy revient tout cecy? Cela ſert à faire voir que Saint Jerôme ne doit point eſtre ſuſpect au ſujet des mariages des religieuſes, qui quittoient le voile pour prendre un mary: voicy pourtant comme parle ce zelé, cet outré amateur du celibat. C'eſt dans la meſme Epiſtre à Demetrias. *Il y a*, dit-il, *des Vierges dont la conduite dereglée & la mauvaiſe reputation impriment une taſche à ce ſaint eſtat de virginité, & qui deshonorent cette ſainte famille des anges.* Que faiſoient elles ces filles qui deshonnoroient tout le corps des vierges conſacrées à Dieu? C'eſtoient peut-eſtre celles qui renonçoient à leurs vœux pour ſe marier? Non: C'eſtoient des filles devoüées à Dieu qui *s'ornoient pourtant exceſſivement, à tel point que bien que ſouvent elles ne fuſſent que ſervantes, on les prenoit pour des dames de grande importance. Il y en avoit meſme qui prenoient des maiſons ſeparées pour vivre plus licentieuſement, pour aller au bain, & ſe donner la liberté de faire tout ce que bon leur ſembloit, ſans eſtre obſervées ni contredites par les autres religieuſes dont elles quittoient la ſocieté.* Que faut-il faire à ces religieuſes libertines? *Apertè dicendum eſt, ut aut nubant ſi ſe non poſſunt continere, aut contineant ſi nolunt nubere.* Il leur faut dire nettement, ou qu'elles ſe marient ſi elles ne ſe peuvent contenir, ou qu'elles ſe contiennent ſi elles ne veulent pas ſe marier. Croyés vous qu'aprés cela, St. Jeroſme auroit pû appeller le mariage d'une religieuſe *un ſpectacle d'horreur?* Aſſurément il l'auroit pu: car quand ſon imagination & ſa bile étoient eſchauffées, il diſoit tout ce qu'il vouloit. Mais je ſçay bien qu'il n'auroit pû le dire ſelon l'idée que luy meſme nous donne des regles de la vie religieuſe d'alors. Car il nous repreſente les moines comme tres libres, juſques là que quelques uns avoient des ſerviteurs dans leur retraitte, vivoient dans le luxe; ils ſe promenoient, ils converſoient avec les femmes quand bon leur ſembloit. Les filles s'ornoient à la maniere des gens du monde, elles alloient au bain, elles voyoient des compagnies fort libres & ſouvent libertines; Et enfin quand ils eſtoient las de ce genre de vie & de leur eſtat de virginité, hommes & filles ſe marioient ſans encourir autre blame, que celuy de legereté & d'inconſtance. Si tout cela ne ſuffiſoit pas pour prouver que les declamations de ces Meſſieurs contre les mariages des Religieuſes & des Moines ſont injuſtes & vaines, & qu'on a tort de regarder ces unions comme illegitimes, nous les renverrions à leur propre droit canon. Là dedans ils liront qu'il y a une ſi grande vertu dans le nœud du mariage, qu'il ne peut eſtre diſſous ſous pretexte qu'en le contractant on a violé ſes vœux. *Et pourtant ceux qui diſent que le ma-*

Voy Epiſt. ad Ruſtic. Item ad Paulin. de inſtitut. Monach. ad Euſtoch. & ad Demetriadem.

riage de ces perſonnes n'eſt pas un veritable mariage, ne me ſemblent pas avoir bien penſé à ce qu'ils diſent. Le tiltre du canon eſt *Conjugia voventium non ſunt diſſolvenda* : Les mariages de ceux qui ont fait voeu ne ſont pas nuls, & ne doivent pas eſtre diſſous. Et dans un autre endroit on lit cet autre canon. *Il y en a qui diſent que ceux qui ſe marient aprés avoir fait voeu de chaſteté ſont adulteres. Mais moy je vous dis que ceux qui ſeparent de telles gens, commettent un tres grand peché.* Que les canoniſtes diſtinguent tant qu'il leur plaira le vœu ſimple, le vœu en termes de futur ou en terme de preſent : le canon ne parle point de cela. Il eſt ſimple & abſolu. Il eſt vray que l'on trouvera des regles tout oppoſées à celle là dans la meſme compilation de Gratien. Mais c'eſt l'ordinaire, on y trouve le pour & le contre, & dequoy contenter tout le monde. Au moins cela fait voir que les loix qui aſtreignent ceux qui ont fait vœu, à ne ſe marier jamais, ſont des loix Eccleſiaſtiques, qui ne peuvent obliger tout au plus qu'auſſi long temps qu'on eſt dans l'Egliſe qui les a faites, c'eſt à dire dans l'Egliſe Romaine. Nos Ancêtres ſortis de cette Egliſe ne pouvoient donc eſtre ſoumis à aucune de ces loix.

Decret. Grat. Cauſa, quæſt. 27. Canon nuptiar. Diſt. 27. Can. quid,

Aprés tout cela je conclus que ces violens emportemens contre ceux qui dans la reformation ont eſpouſé des religieuſes, & contre les religieuſes qui ſe ſont mariées ſont des declamations pueriles, formées ſur les idées du vulgaire, & ſur les prejugés ridicules dans leſquels on le nourrit. Qu'on deſcouvre des couvens entiers de filles qui vivent dans le dernier deſordre, & qui ſoient des lieux de proſtitution publique, on n'en fait pas de bruit, toute l'Eſpagne & l'Italie en ſont pleines. Mais qu'une religieuſe quitte le couvent pour ſe marier, c'eſt un ſcandale effroyable qui merite le feu.

Aprés avoir juſtifié Pierre Martyr ſur ſon pretendu mariage ſcandaleux avec une religieuſe, je ſuis d'avis que nous le juſtifions du crime de legereté. *Il eſtoit*, dit le Sieur Maimbourg, *d'un eſprit ſi peu arreſté, ſi leger & ſi changeant ſur tout en matiere de creance, qu'il eſtoit tantoſt Lutherien, tantoſt Calviniſte & puis Zuinglien.* Il n'y eut jamais d'accuſation moins fondée, car jamais eſprit ne fut plus ferme, mieux reglé & moins inconſtant. Tout ce Roman roule ſur l'authorité de Florimond de Remond : car je vous donne ma parole, Monſieur, que le Sieur Maimbourg n'a jamais lû un ſeul mot dans les œuvres de Martyr. Il ne ſçait s'il eſt conſtant ou changeant dans la doctrine. Mais ſon autheur le dit changeant, c'eſt aſſés, *Martyr eſtant en Angleterre ſe trouva fort inconſtant & douteux ſur la matiere du ſaint Sacrement,*

Florim. de Remond, livre 3. chap. 5.

ment, de ſorte qu'on ne pouvoit deſcouvrir, tant il ſe tenoit à couvert s'il eſtoit en ce point Lutherien, Zuinglien ou Calviniſte. Florimond donne cela au public ſur la bonne foy de Sanderus, qui a eſcrit l'hiſtoire du ſchiſme d'Angleterre, le plus deſeſperé calomniateur qui ait jamais eſté. Cet eſprit de calomnie eſt ſi violent dans ce Sanderus, qu'un habile Jeſuïte qui a fait des reflexions ſur l'art d'eſcrire l'Hiſtoire, advoüe qu'on ne luy peut adjouſter de foy & qu'il eſt ſorti du caractere d'un hiſtorien par les eſtranges emportemens avec leſquels il a eſcrit. Voicy, Monſieur, trois propoſitions que Martyr ſouſtint en Angleterre, I. *In Sacramento Euchariſtiæ non eſt panis & vini transſubſtantiatio in corpus & ſanguinem Chriſti.* Dans le Sacrement de l'Euchariſtie il ne ſe fait point de transſubſtantiation du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus Chriſt. II. *Corpus & ſanguis Chriſti non eſt carnaliter aut corporaliter in pane & vino, vel ut alii dicunt, ſub ſpeciebus panis & vini.* Le corps & le ſang de Jeſus Chriſt ne ſont point charnellement & corporellement dans le pain & dans le vin, ou comme d'autres diſent ſous les eſpeces du pain & du vin. III. *Corpus & ſanguis Chriſti uniuntur pani & vino ſacramentaliter.* Le corps & le ſang de Jeſus Chriſt ſont unis ſacramentalement au pain & au vin. Trouvés vous, Monſieur, qu'il y eût là dedans de l'ambiguité. La diſpute dura quatre jours: & peut eſtre n'y en a-t'il jamais eu une plus ſolennelle. Toute l'univerſité & quaſi toute l'Angleterre y eſtoit preſente & le Roy y preſidoit par ſes envoyés. Nous avons les actes de cette diſpute. Qu'on voye ſi l'Autheur a biaiſé le moins du monde. L'on dit qu'auparavant il n'avoit pas parlé avec tant de clarté, mais qu'alors il ſe ſentoit appuyé de l'authorité du ſouverain. Mais c'eſt ce qu'il faudroit prouver, qu'auparavant il euſt parlé autrement & enſeigné l'opinion Lutherienne. Peut eſtre que le fondement de la calomnie, c'eſt qu'il a enſeigné à Strasbourg, où il a eſté meſme Profeſſeur en Theologie. Or cette Ville a toûjours eſté Lutherienne, & elle n'auroit pas ſouffert de Profeſſeur dans ſon Eſcole qui n'euſt eſté Lutherien. C'eſt une fort meſchante raiſon: ceux qui ſçavent l'Hiſtoire de la Reformation ſçavent que Bucer avoit inſpiré au Senat de Strasbourg un eſprit de moderation, que dans cette ville on ſe toleroit dans la difference des ſentimens de Luther & de Zuingle; juſqu'à ce qu'aprés le retour de Martyr d'Angleterre, des eſprits ennemis de la paix & jaloux de la gloire de ce grand homme, le fatiguerent par mille chicanes, & enfin l'obligerent à quitter Strasbourg pour aller à Zurich où il fut appellé: le Magiſtrat luy donna

Hoſpin. Hiſtor. Sacr. part. altera.

ſon congé de la maniere du monde la plus honnorable, & teſmoigna un extrême regret de ce qu'il s'eſtoit affermi dans la reſolution de ſe retirer.

Si vous voulés en ſçavoir d'avantage ſur le chapitre de Martyr, liſés ſa vie eſcrite par Simlerus. Ou ſi vous ne voulez par aller ſi loin, conſultés la reſponſe des Genevois originaires de Luques à la lettre du Cardinal Spinola, Eveſque de cette Ville. Ils vous apprendront que Martyr eſtoit un Gentilhomme de Florence, qu'il fuſt envoyé à Luques pour Abbé de Saint Fridian, environ l'an 1539. Qu'auparavant il avoit eſté à Naples dans la maiſon *Sti. Petri ad Aram*, & dans la ville de Spolet; dans tous leſquels lieux & par ſon exemple & par ſon authorité il avoit fait revenir les Religieux de ſon ordre des dereglemens, dans leſquels ils eſtoient engagés comme les autres moines. Il eut l'honneur d'eſtre viſiteur de l'ordre, & le bonheur de reüſſir dans cet employ d'une maniere qui édifia toute l'Italie. Il fut aimé des premiers hommes de ſon ſiecle, entre autres des Cardinaux Gonzague de Mantoue, Reginald Polus, & Contarin. En un mot il a eſté aſſés heureux pour n'avoir pas trouvé d'ennemy qui ait oſé luy reprocher d'autres crimes que ſes pretenduës erreurs. Et cela ſeul eſt une preuve indubitable de ſon innocence. Car ſi la calomnie n'a point eſpargné les plus honneſtes gens, mais les a chargés des crimes les plus noirs, ſeulement parcequ'ils avoient abandonné l'Egliſe Romaine; on doit croire que ceux qui ont eſté eſpargnés, poſſedoient une vertu dont l'eſclat eſtoit ſi grand, que l'enfer dechaiſné n'a oſé les approcher.

CHAPITRE IV.

De la diſtinction de Zuingliens & de Calviniſtes. Apologie ſur les diviſions qu'on nous impute. Reflexions ſur les raiſons de la providence, qui permet ces diviſions dans l'Egliſe. Diviſions qui ont regné dans l'ancienne Egliſe. Des Sectes qui ſont ſorties du milieu de nous. Conformité en cela entre nous & l'ancienne Egliſe, & dans la maniere dont le Diable a autrefois combatu la verité & la combat aujourd'huy.

MAis, Monſieur, à propos de Martyr, comprenés vous bien la diſtinction que fait le Sieur Maimbourg entre le Zuinglien & le Calviniſte : *Il eſtoit tantoſt Lutherien, tantoſt Calviniſte & puis Zuinglien.*

glien. Cette diſtinction ſe trouve en plus d'un lieu; comme quand il dit des Cantons Suiſſes, *que les quatre Cantons Zuingliens s'eſtant aſſociez à ceux de Geneve ſe ſont faits depuis Calviniſtes.* Je ſuis perſuadé que noſtre Hiſtorien ne ſçait ce qu'il veut dire, ni ce qu'il eſcrit. Il a copié cela mot à mot de ſon original Florimond de Remond. Ne luy en demandés pas d'avantage. Car aſſurément s'il eſtoit obligé de nous apprendre quelle difference il y a entre un Zuinglien & un Calviniſte, il s'en defendroit honneſtement, & s'il vouloit eſtre ſincere il nous diroit qu'il n'en ſçait rien. Zuingle preſchoit avant Calvin, il rejetta les indulgences, le purgatoire, le ſervice des images, l'invocation des Saints, le ſervice en langue latine, la preſence reëlle, la transſubſtantiation, le ſacrifice de la meſſe, il rendit la coupe au peuple, il apprit aux hommes à ne ſe fier qu'en la grace de Jeſus Chriſt. Calvin a-t'il apporté au monde d'autres opinions, & a-t'il reformé l'Egliſe ſur un autre plan? Mais Zuingle & Calvin ne conviennent pas en tout, dit-on. C'eſt à dire qu'il y a quelques differences dans leur Theologie ſur certaines matieres. Je vous aſſure que ſi le Sieur Maimbourg eſtoit obligé ſur le champ de marquer ces differences, il ne le feroit jamais. Je veux luy eſpargner la peine de les prouver. Je l'avouë, il y a quelques petites differences dans les termes en certaines choſes. Mais je dis qu'il eſt ridicule de faire deux religions de ces petites differences qui ne feroient pas deux partis dans une école. Ces Meſſieurs ſe font un ſi grand plaiſir de multiplier nos diviſions & de nous repreſenter au public comme un monſtre qui a pluſieurs teſtes & autant de corps. Tous les partages de ſentimens ſur la diſcipline ou ſur les ceremonies ſont autant de religions. Il faut neceſſairement que les Epiſcopaux & les Presbyteriens d'Angleterre ſoient deux religions differentes, quoy qu'ils conviennent dans toutes les choſes eſſentielles, ſeulement parce qu'ils ne s'accordent pas ſur la forme du gouvernement. Pour augmenter le nombre de nos Religions, il faut que toutes les Sectes qui ſont ſorties du milieu de nous ſoient encore d'entre nous comme parties de noſtre corps. Les Sociniens, les nouveaux Arriens, les Anabaptiſtes, & tous les ordres des Fanatiques ſont tous membres, ſelon ces Meſſieurs, de l'Egliſe Proteſtante. C'eſt un ſujet que nous devons traitter quelque part; car cette calomnie eſt trop univerſellement reſpandue dans tous les ouvrages de nos adverſaires pour la negliger; c'eſt pourquoy il vaut autant que ce ſoit icy qu'ailleurs, pendant que nous ſommes ſur la diſtinction de Calviniſtes & de Zuingliens.

Liv. 1. an 1520.

J'avouë que ſelon les idées communes ce ſeroit la plus belle choſe du monde, de voir l'Egliſe parfaitement unie. Cela ſans doute eſt de la volonté de Dieu qui ordonne ſi ſouvent à ceux qui gouvernent l'Egliſe, & à ceux qui la compoſent de travailler à ſa paix, de vivre en paix, d'avoir tous un meſme ſentiment, de fuïr les diviſions, & de parler tous une meſme langue. Mais cependant ce grand bien n'eſt pas de l'ordre de la providence, l'Egliſe a de tout temps eſté déchirée de diviſions ; vous voulés bien devant que nous retournions à l'hiſtoire, me permettre de faire quelques reflexions là deſſus pour diminuer ce ſcandale. Il y a dans la conduite de Dieu des profondeurs, qui nous ſont impenetrables. Si Dieu regloit ſes actions ſur les idées que nous avons du *bien* & du *mieux*, le monde ſeroit fait tout autrement qu'il n'eſt. Mais comme il a des veües infinies à la fin deſquelles nous ne ſçaurions atteindre, il faut eſtre perſuadés qu'il a des raiſons dans ſa ſageſſe pour faire les choſes comme il les fait & pour permettre ce qu'il permet, qui ſont infiniment meilleures, que celles ſelon leſquelles nous voudrions que les choſes fuſſent faites. Ainſi quoy que la paix dans l'Egliſe nous paroiſſe un fort grand bien, & qu'il fuſt tres aiſé à Dieu de la conſerver en donnant à ſes myſteres toute l'efficace qu'ils pourroient avoir pour rëunir les eſprits, & en adjouſtant à la parole une meſure de l'eſprit ſuffiſante pour arreſter les deſordres des paſſions, cependant il ne le veut pas. Et ſans doute il a de tres bonnes raiſons pour ne le vouloir pas. La grace ne deſtruit point les paſſions humaines, & n'aneantit pas les ſentimens humains. Nous avons une preuve conſtante de cela dans une experience continuée. Dieu ſe ſert des foibleſſes & des infirmités des hommes, & pour s'en ſervir il leur laiſſe ces infirmités dans ce monde. Les Apôtres avoient leurs paſſions. Saint Pierre & Saint Paul eurent leurs aigreurs, & peut eſtre qu'elles allerent aſſés loin. Moyſe fût incredule, Aaron eut la laſcheté de ſe laiſſer vaincre par les cris tumultueux de ce peuple inſenſé lequel demanda des Dieux qui marchaſſent devant luy. David, l'homme ſelon le cœur de Dieu, a eſté touché de vaine gloire, il a voulu ſçavoir le nombre de ſes ſujets par vanité : les paſſions charnelles l'ont ſi mal mené, que ſouvent elles l'ont rendu eſclave & luy ont fait faire des chutes effroyables. Depuis que l'Egliſe ceſſa d'avoir des hommes inſpirés, ce qui fut incontinent aprés les Apoſtres, ce mal augmenta infiniment. Il y eut des Saints tres diſtingués : mais ces Saints avoient des paſſions fortes & qui n'eſtoient pas toûjours bien reglées. Car l'homme ſans paſſions eſt un chimere

qui

qui ne ſe trouve que dans les idées des Stoiciens. Dieu ayant laiſſé les paſſions dans les ſaints, elles ont du agir, & elles ont agi en effet: c'eſt pourquoy les regenerés & les enfans de Dieu ont eu leur bonne part dans la naiſſance de ces malheureuſes diviſions qui ont dechiré la face de l'Egliſe.

Mais ſur tout il faut remarquer que c'eſt la volonté de Dieu que ſon Egliſe ſoit icy bas compoſée dans l'exterieur, d'élus & de reprouvés. Et cette volonté eſt tres raiſonnable. La paille croiſt avec le grain & le conſerve. *Laiſſés l'yvroye*, dit le maiſtre du champ, *de peur qu'avec l'yvroye vous n'arrachiés le bon grain.* A la moiſſon il ſera temps de les ſeparer, on jettera l'yvroye au feu qui ne s'eſteint point, & on aſſemblera le bon grain dans mes greniers. Dieu ne ſe fait pas un honneur d'avoir dans le monde un grand nombre de gens dans ſon parti & dans ſes intereſts. Au contraire il appelle ſon Egliſe le petit troupeau. Cependant il ne veut pas que ſon Egliſe & ſes élus paroiſſent en auſſi petit nombre qu'ils ſont. Il y a tres peu d'élus, mais il les environne d'un beaucoup plus grand nombre d'appelés qui ne ſont pas élus. Les reprouvés ſervent à l'Egliſe de rempart, leurs paſſions humaines la defendent contre les paſſions humaines des ennemis de Dieu: ſi l'Egliſe n'étoit compoſée que d'élus elle ſeroit ſi petite que le monde la mépriſeroit encore plus qu'il ne fait, elle ne feroit aucune figure au milieu de la prodigieuſe multitude des reprouvés. Et peut eſtre que les élus eux meſmes s'effrayeroient de leur petit nombre & que leur ſingularité leur feroit peur. Bien que l'Egliſe ſoit une ſocieté deſtinée à eſtre divine, il faut pourtant avouër qu'ayant à vivre icy bas parmi des hommes, il faut qu'elle agiſſe ſouvent par des maximes humaines, ſans quoy naturellement elle ne pourroit ſe conſerver. Ces reprouvés qui ſont dans la ſocieté des ſaints ſervent beaucoup à cela: comme ils ne ſont pas penetrés des verités Chreſtiennes, ils ne ſont pas capables de ſuivre les maximes du veritable Chriſtianiſme dans toute leur rigueur, ils agiſſent par des principes humains: & Dieu tire la lumiere des tenebres, & fait ſervir cette conduitte à la conſervation du corps de ſon Egliſe. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique fourniroit mille preuves de cela. Les armes, les menagemens de la politique du monde, la prudence humaine, les alliances avec les ennemis de Dieu ne ſont point du tout de l'eſprit du Chriſtianiſme. Il eſt pourtant vray que Dieu a ſouvent tiré des ſecours de ces ſortes de choſes pour empeſcher la ruïne de ſes Egliſes. Quand meſme l'Egliſe ne ſeroit appellée qu'à ſouffrir & jamais à ſe defendre, le

mélange

mélange de reprouvés ne luy ſeroit pas inutile pour ſa conſervation. Si l'Egliſe n'avoit eſté compoſée que d'élus, ſelon toutes les apparences elle ſeroit perie dans les horribles maſſacres de fideles qui ont eſté faits par les perſecuteurs. Si l'on avoit tué autant d'élus qu'on a eſgorgé de Chreſtiens, peut eſtre que la ſocieté des élus ſeroit eſteinte. Il n'y avoit peut eſtre pas du temps de Diocletien autant d'élus qu'il y eut de maſſacrés. Mais les ruiſſeaux de ſang humain, où il y avoit plus de ſang reprouvé que de ſang élu, aſſouviſſoient la rage des tyrans & faiſoient qu'ils épargnoient ou perſecutoient avec moins de violence les autres troupeaux. Au lieu que ſi la terre n'euſt eu que des élus, le nombre en eſtant petit n'auroit pas ſuffi pour eſteindre la moitié de la fureur, & pour raſſaſier la cruauté de ces perſecuteurs. Ainſi l'on peut dire que l'Egliſe s'eſt ſauvée & cachée dans la foule de ſes faux membres. On peut dire encore que les reprouvés ſont neceſſaires dans l'Egliſe pour l'exercice des élus. Ce ſont des eſpines en leur coſtés qui les reveillent; ce ſont des pieges tendus perpetuellement devant eux qui les obligent à marcher avec une grande precaution; ce ſont des exercices continuels qui les tiennent en haleine. Dieu dans toutes les parties de la nature, a poſé une admirable diverſité, un meslange de grandeurs & de foibleſſes, de lumieres & d'ombres qui ſert infiniment à la beauté de l'univers. Il en eſt de meſme de l'Egliſe & de la grace, Dieu obſerve d'y faire regner la diverſité. Les ombres du tableau relevent l'éclat de la lumiere, & les reprouvés qui ſont meſlés avec les élus ſervent à relever la beauté & l'éclat des grandes ames qui brillent comme des eſtoilles dans le ciel de l'Egliſe. Toutes ces conſiderations font voir que Dieu veut avec une tres grande ſageſſe qu'il y ait des reprouvés dans l'Egliſe. Or cela eſtant il eſt auſſi de l'ordre de la providence & meſme de l'intention de Dieu qu'il y ait dans l'Egliſe des diviſions, des ſchiſmes & des hereſies. Par tout où ſe trouve l'eſprit de reprobation il faut qu'il agiſſe. L'egliſe reçoit quelque bien de ce meſlange de reprouvés, comme nous l'avons vu, il faut qu'elle en ſouffre du mal. Le feu qui purifie le fer & qui le rend meilleur, le conſume, le devore, & le diminue. L'eſprit de reprobation dans le monde produit l'atheiſme, l'impieté, la desbauche: dans l'Egliſe il fait regner l'ambition, la vaine gloire, la curioſité, la temerité, l'incredulité, le deſſein de ſe diſtinguer, l'eſprit de contradiction, le meſpris des myſteres, les interêts charnels, & tout cela produit neceſſairement les ſchiſmes & les diviſions. De ſorte qu'il faut, ou que Dieu aneantiſſe ſes ordres

& ne

& ne compoſe l'Egliſe que de ſaints, ou il faut neceſſairement qu'il y ait des diviſions & des ſchiſmes.

Voicy une autre reflexion qui me perſuade cela meſme. J'avoüe que les diviſions dans l'Egliſe ſont un tres grand ſcandale dans le monde, qu'elles ſont un obſtacle incroyable au progrés vers la ſanctification, qu'elles deſtournent du chemin ceux qui eſtoient dans la voie du ſalut, & qu'elles éloignent ceux qui y entreroient, s'ils voyoient l'Egliſe parfaitement unie. Mais il faut ſçavoir que tout cela eſt de l'ordre de la providence. Parce que c'eſt la volonté de Dieu qu'il y ait des reprouvés dans le monde auſſi bien que des élus. C'eſt pourquoy Dieu a laiſſé dans la nature & dans la grace preſque en tous lieux des pierres d'achoppement, ſur leſquelles il a bien voulu permettre que ceux qui ne ſont pas de ſon election fiſſent des chutes mortelles. Dieu pouvoit ſe rendre ſi viſible dans la nature & dans ſes œuvres, de maniere qu'aucun homme n'auroit pu nier la providence ni douter de cette verité, qu'il y ait un Dieu. Il ne l'a pas voulu, il s'eſt caché en partie, en ſe deſcouvrant pourtant aſſés pour ſe faire voir clairement à ceux auſquels le Dieu de ce ſiecle n'a pas crevé les yeux de l'entendement. Il auroit pu proproſer ſes myſteres, de maniere que tout le monde auroit eſté obligé de les croire. Il ne l'a pas voulu, il a voulu laiſſer quelque lieu à l'incredulité afin de donner lieu à la ſeparation de l'élu d'avec le reprouvé. Ainſi il auroit pu conſerver ſon Egliſe dans une parfaite paix, & cela n'auroit pas peu contribué à ſoumettre tous les eſprits à la foy. Il ne l'a pas voulu, parcequ'il a jugé à propos de laiſſer la diviſion que la corruption de l'homme fait naiſtre dans l'Egliſe, comme une pierre ſur laquelle il vouloit bien permettre que les incredules bronchaſſent.

Enfin comme il y a une difference preſque infinie, entre le ciel & la terre, entre l'eſtat de l'Egliſe militante, & celuy de l'Egliſe triomphante; Dieu auſſi a voulu que les Caracteres de diſtinction qui ſont entre ces deux eſtats fuſſent ſenſibles & parfaitement bien marqués. Cette ſouveraine paix, cette parfaite union eſt du ciel, elle n'eſt point de la terre: nous ſommes icy dans la demeure des hommes & non dans celle des anges. Toutes ces reflexions me perſuadent qu'il doit y avoir des diviſions dans l'Egliſe. Et ſi l'Egliſe Romaine eſtoit auſſi bien unie qu'elle veut nous le perſuader, ce ne ſeroit peut eſtre pas une auſſi bonne preuve, qu'elle ſeroit la veritable eſpouſe de Jeſus Chriſt; comme elle s'imagine. On auroit lieu de ſoupçonner que cette union ſeroit une des ruſes de cet eſprit d'erreur

qui tend des pieges aux ames. Je tiendrois meſme pour aſſuré que Dieu auroit permis cette parfaite uniformité de ſentimens, & cette ſouveraine paix au milieu de l'erreur à deſſein de mettre les élus à une plus grande eſpreuve. Et je ne doute point que ſi le demon faiſoit tout ce qu'il voudroit faire, il n'eſtablit dans les communions les plus corrompuës & les plus damnables par leurs hereſies, cette parfaite uniformité, & qu'il ne s'en ſervît avec un grand ſuccés pour attirer les hommes à luy. Car en effet ſi l'Egliſe Romaine eſtoit dans cette parfaite union dont elle ſe vante, je ne ſçay ſi perſonne luy eſchaperoit. Mais nous n'en ſommes pas là. Par tout où ſont les hommes ils ſont hommes, ils ont leurs paſſions, & le demon qui les voudroit rendre uniformes dans des ſentimens damnables n'y parviendra jamais.

Ce qui me confirme dans tous ces ſentimens, c'eſt l'Hiſtoire de l'Egliſe. Je la ſuis depuis ſa naiſſance juſqu'à nous & je la trouve par tout diviſée. Saint Paul nous apprend que dans l'Egliſe de Corinthe il y avoit de terribles diviſions ; l'un diſoit qu'il eſtoit de Paul, & l'autre de Cephas. Cela dura long temps, & l'authorité de Saint Paul ne fût pas capable d'eſteindre ce feu. Car aprés ſa mort, Saint Clement Romain leur en eſcrivit cette belle lettre qui a eſté ſi long-temps cachée & qui s'eſt enfin heureuſement retrouvée dans ce ſiecle. Voicy comme il leur parle. *A cauſe des maux que nous avons ſoufferts, nous n'avons pu, mes freres bienaimés, vous accorder voſtre demande pluſtoſt, ni nous appliquer à eſtouffer cette deteſtable & impie ſedition qui eſt née entre vous, qui eſt abſolument oppoſée à l'eſprit du Chriſtianiſme & des élus de Dieu. Ce trouble par l'inſolence & par l'audace d'un petit nombre de gens eſt monté à tel excez & à une telle fureur que voſtre nom qui eſtoit illuſtre en bonne odeur par tout, & digne d'eſtre aimé, eſt devenu odieux.* A peine les Apoſtres eſtoient ils morts, & les cendres de leur martyre eſtoient encore toutes brulantes, que l'Egliſe ſe diviſa d'une maniere effroyable ſur une choſe de neant, ſur le jour de la celebration de la Paſque. Les uns la vouloient celebrer le quatorziéme de la Lune avec les Juifs, les autres vouloient que ce fuſt le dimanche aprés cette pleine lune. Là deſſus l'Egliſe ſe deſchira, l'Orient fût diviſé de l'Occident, l'Orient fût diviſé contre luy meſme. De toutes parts on ne vit qu'aſſemblées, que diſputes, qu'anathemes. Et pour une ſeule fois Victor Eveſque de Rome excommunia, c'eſt à dire, ſepara de ſa communion toutes les Egliſes d'Aſie. Il eſcrivit des lettres circulaires pour le faire ſçavoir à toute la Chreſtienté, & taſcha à inſpirer à tous

Clement. Roman. Epiſt. ad Corinth.

Euſeb. liv. 5. Hiſtoire Eccleſ. chap. 20. &c.

tous les fideles l'eſprit de ſedition : ne voila-t'il pas un beau ſujet de faire un auſſi grand bruit? Ce different n'eſtoit pas aſſoupi qu'il en vint un autre. C'eſt la queſtion touchant la validité du bapteſme des heretiques, qui ne fit pas moins de bruit. Les Egliſes d'Afrique perſuadées & ſouſtenues par l'authorité de Saint Cyprien, Eveſque de Carthage, celles d'Aſie avec leurs Eveſques ſouſtiennent que le bapteſme des heretiques ne vaut rien, & qu'on doit rebaptiſer ceux d'entre eux qui revenoient à l'Egliſe. L'Egliſe de Rome au contraire ſouſtient que le bapteſme des heretiques eſt bon. Et ſur cela on ſe fulmine, on eſcrit, on ſe dit mutuellement des injures atroces. On s'appelle *inſolens*, *audacieux*, *meſchants*. Cela ſe peut voir dans les Epiſtres de Saint Cyprien & dans celle de Firmilien, Eveſque de Ceſarée en Cappadoce. Dans le meſme ſiecle Novatien Preſtre de l'Egliſe Romaine, & Novatus Preſtre de Carthage s'enteſtent d'une ſeverité mal entenduë contre ceux qui avoient eu la foibleſſe de ſuccomber dans les perſecutions : ils ne veulent pas les recevoir à la paix de l'Egliſe. Cela fait un ſchiſme, ſans autre difference eſſentielle, & ce ſchiſme dure pluſieurs ſiecles dans l'Egliſe. Cinquante ans aprés à l'occaſion de l'election d'un Eveſque de Carthage, cette Egliſe ſe partage. Les uns veulent Cecilien, les autres veulent Majorin. Toute l'Egliſe d'Afrique entre dans cette querelle, & de là vient le deplorable ſchiſme des Donatiſtes, qui s'accommoderent du Dogme de Saint Cyprien touchant la nullité du bapteſme des Heretiques & le defendirent contre leurs parties afin de paroiſtre avoir quelque cauſe de ſeparation dans la doctrine. Ce malheureux ſchiſme ſubſiſtoit encore du temps de Saint Auguſtin cent ans aprés, & il a fait reſpandre de l'ancre, des paroles & du ſang en abondance. Ne voila-t'il pas une Egliſe bien unie ? Vous remarquerés s'il vous plaiſt, que ces diviſions prennent naiſſance dans cette pauvre Egliſe perſecutée par les Empereurs Romains. La cruauté de leurs ennemis qui ne leur donnoit aucun relâche, ne ſçauroit les obliger à ſe tenir unis. Jugés ce qui doit arriver quand l'Egliſe ſera en paix, dominante & triomphante ſous les Empereurs Chreſtiens. Auſſi depuis Conſtantin juſqu'à nous, elle eſt comme un affreux champ de bataille, où les Arriens, les Demi-arriens, les Photiniens, les Neſtoriens, les Eutychiens, les Origeniſtes, les Monothelites, les Iconolatres, les Iconoclaſtes, & mille autres gens ſe battent à toute outrance, & juſqu'au dernier ſang. Aprés cela qu'on nous reproche nos diviſions & qu'on les regarde comme une marque de reprobation. On ne dira.

Inter Cypr. Opera, Ep. 75.

Voy Euſeb. Hiſtor. Eccleſ. lib. 6. cap. 35. St. Cyprien, Ep. 42. 47, &c.

Voy Optat. de Mileve.

dira jamais rien contre nous que je ne puiſſe appliquer à l'Egliſe de tous les ſiecles.

Mais on nous fait des affaires des ſectes qui ſont ſorties du milieu de nous, auſſi bien que des diviſions qui ſont demeurées entre nous. Et pour rendre odieux le nom de Proteſtants on renferme ſous ce nom les Sociniens, les Brouniſtes, les Anabaptiſtes, les Trembleurs, les Fanatiques dont il y a divers ordres, & generalement tous les ſectaires. Pour moy, Monſieur, je vous aſſure que j'ay l'eſprit & le cœur tournez bien differemment de ces Meſſieurs là. Car cette multitude de ſectes qui ſont ſorties du milieu de nous, laquelle ils conſiderent comme une preuve que nous ſommes une aſſemblée de reprouvés, m'eſt de tous les arguments externes celuy qui me perſuade le plus fortement de la verité & de la ſainteté de noſtre reformation : & je m'en vais vous dire comment. Premierement je ſuppoſe comme une choſe de la derniere évidence, que c'eſt la plus grande & même la plus folle de toutes les injuſtices de faire toutes ces ſectes membres de noſtre corps. Elles ſont ſorties d'avec nous, elles n'eſtoient pas d'entre nous. Nous les avons retranchées & nous n'avons aucune communion avec elles. Il y auroit tout autant de juſtice à dire que ces effroyables ſectes qui prirent naiſſance du Chriſtianiſme dans les trois premiers ſiecles, ont eſté des membres de l'Egliſe Chreſtienne. Ce que je voulois vous dire aprés cela, c'eſt que je trouve une ſi parfaite conformité entre la premiere naiſſance du Chriſtianiſme & cette ſeconde naiſſance que nous luy avons donnée dans le ſiecle paſſé, que je ne puis pas douter qu'un meſme eſprit n'ait preſidé dans l'une & dans l'autre ; & qu'un meſme eſprit ne les ait combattües. La religion Chreſtienne fut eſtablie dans le monde par des gens ſans ſcience, ſans caractere, ſans appuy & ſans diſtinction. Tout le monde ſçait cela, & perſonne n'ignore non plus que nous avons rétabli la religion par des predicateurs qui pour la pluſpart avoient un ſçavoir au deſſous de la mediocrité, & par des gens qui n'avoient aucune eſpece de caractere propre à ſe faire eſcouter. C'eſt une noire & notoire calomnie de dire que noſtre Religion ſe ſoit eſtablie par les armes, comme le dit ſi ſouvent le Sieur Maimbourg, aprés ceux qu'il a copiés. Le Calviniſme eſtoit eſtabli en France devant qu'on y priſt les armes, & c'eſt ce que je vous feray voir quelque jour. Nous avons reſtabli la Religion par la voye de la perſuaſion, & cette perſuaſion a eſté produite par des inſtrumens qui paroiſſoient de la derniere foibleſſe ; car tous ceux qui ont avancé la Reformation n'ont

pas

pas eſté des Calvin & des Pierre Martyr, c'eſtoient des hommes ſimples & aſſés deſtitués de ce que l'on appelle les grandes & les belles ſciences du monde & de l'eſcole. Nos adverſaires ſçavent bien nous le reprocher. Mais ils ſe trompent s'ils eſperent nous en faire une honte, car nous nous en faiſons un honneur, & nous regardons cela comme une heureuſe conformité avec l'Egliſe Chreſtienne du premier ſiecle. C'eſt une choſe qui tient du miracle que des gens de ce caractere aient pu faire un ſi grand œuvre.

Mais ce que je vous prie d'obſerver principalement, c'eſt la maniere dont le Chriſtianiſme naiſſant ſous les Apoſtres, & renaiſſant dans le ſiecle paſſé a eſté combattu. Il n'y a rien au monde ſi ſemblable. Les payens du milieu desquels ſortirent les premiers Chrêtient allumerent des feux par tout pour les deſtruire: on y employa le fer, les gibets, les rouës, les huiles bouillantes, les chevalets & tous les ſupplices imaginables. Cela ne faiſoit rien, on vint à des moyens encore plus violens, on fit des maſſacres dans lesquels perirent une infinité de fideles. L'Egliſe Romaine du milieu de laquelle nous ſommes ſortis en a uſé de meſme. Tous les ſupplices dont a uſé contre les ſorciers, les impies & les athées, ont eſté employés cõntre nous: chacun ſçait qu'on a brulé vifs & à petit feu un nombre incroyable d'hommes & de femmes. Cela ne tirant pas aſſés de ſang, & ne faiſant pas aſſés de peur, on a fait des maſſacres horribles dans lesquels on a fait couler des torrents de ſang Chreſtien. Pendant que le demon déchaiſné inſpiroit ſes fureurs aux payens pour perſecuter les Chreſtiens, d'autre part il pouſſoit en avant une multitude eſpouvantable de monſtres dont les teſtes ſortoient du milieu du corps du Chriſtianiſme. Tellement que ce corps à ceux qui n'en eſtoient pas, qui ne le regardoient pas par dedans, & qui ne le voyoient que par dehors, paroiſſoit le plus affreux compoſé qui ait jamais eſté. Je veux dire que le demon fit naiſtre du ſein de l'Egliſe un nombre incroyable de ſectes ſales & honteuſes, des Ebionites, des Simoniens, des Menandriens, des Carpocratiens, des Baſilidiens, des Valentiniens, des Gnoſtiques de cent ſortes, des Encratites, des Montaniſtes & mille autres. Ces gens en conſervant le nom de Chreſtiens avoient une Theologie folle & extravagante, un culte horrible & abominable. Car ceux qui s'aſſembloient toutes les nuits pour communier avec le ſang d'un enfant qu'ils perçoient d'eſguilles de tous coſtés, qui eſteignoient les chandelles & ſe ſouilloient les uns avec les autres ſans diſtinction de pere, de mere, de filles & de

ſœurs, eſtoient du nombre de ces heretiques : quoy que toutes les ſectes du premier ſiecle & du ſecond ne fuſſent pas coupables de ces abominations. Les Payens qui malicieuſement ne ſe vouloient pas donner la peine de diſtinguer ces membres gaſtés & corrumpus, d'avec le corps duquel ils s'eſtoient ſeparés, appelloient tous ces gens des Chreſtiens; & ſe faiſoient de cela une raiſon de perſecuter les vrais fideles, comme s'ils euſſent eſté membres des ſocietés dans leſquelles ſe commettoient tant de crimes ſous pretexte de Religion. Eſcoutés, je vous prie, le parallele. A meſme temps que le Chriſtianiſme reformé paroiſt au monde dans le 16. ſiecle, le demon fait ſortir de ſon ſein une effroyable meſlange de ſectaires, de fanatiques, d'Anabaptiſtes, d'Arriens, de Photiniens, de libertins, de Deiſtes, d'Antinomiens & d'autres ſemblables monſtres, afin de déchirer nôtre corps, & en meſme temps le rendre odieux à ceux de dehors. Si je voulois deméler ce parallele & l'eſtendre en faiſant voir en deſtail la conformité de ces hereſies anciennes avec les nouvelles, vous ſeriés ſurpris. Nous trouverions nos fanatiques dans les Montaniſtes; nos Sociniens dans les Ebionites & Cerinthiens; nos Enthouſiaſtes dont la Theologie eſt ſi extravagante, dans les Valentiniens. L'Egliſe Romaine nous fait la meſme injuſtice que les payens faiſoient aux Chrêtiens: il luy plaiſt de conſiderer toutes ces ſectes comme faiſant partie de noſtre corps, & de ſe ſervir de cela comme d'un moyen pour animer ſes peuples contre nous. Et parce qu'elle n'a pû trouver entre ceux qui ſont ſortis du milieu du nous, de ces Gnoſtiques, qui dans leur aſſemblées couchoient indifferemment le pere avec la fille, & le fils avec la mere; elle a pouſſé en avant des calomniateurs, qui nous ont accuſé de la même choſe; & qui ont ſuppoſé ces crimes parce qu'ils ne les ont pu trouver. N'eſt-il pas evident, Monſieur, que c'eſt le même eſprit qui combattit autrefois les Chrêtiens qui nous combat encore aujourd'huy, ne ſont ce pas les mêmes manieres d'attaquer & par conſequent, n'eſt-il pas evident, Monſieur, que c'eſt la même verité qui eſt combattue? Voila, Monſieur, ce qui me perſuade que ces ſectes bien loin de former un prejugé contre nous, en forment un pour nous: le demon eſt toûjours luy meſme, la verité ne change jamais, & l'enfer attaque toûjours cette verité par les mêmes armes.

CHAP.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Des diviſions de l'Egliſe Romaine, qu'elle n'a pas lieu de nous reprocher les noſtres, que l'on y croit tout ce que l'on veut, pourveu que l'on reconnoiſſe le Pape. Hiſtoire des Abyſſins & des Maronites à ce ſujet. Demeſlés au ſujet de la conception immaculée, de la matiere de auxiliis, *des droits des Eveſques*; ſur la *morale, & ſur la puiſſance du Pape.*

IL ſemble que juſqu'icy nous laiſſions l'Egliſe Romaine en paiſible poſſeſſion de ſon triomphe imaginaire, & que nous ne luy diſputions pas cette admirable union dont elle ſe vante, & qu'elle oppoſe à nos diviſions, à nos ſectes & à noſtre fanatiſme. Mais nous luy declarons que noſtre debonnaireté ne va pas juſques là ; & nous pretendons bien luy rendre ce qu'elle nous a donné, c'eſt à dire luy faire voir qu'il n'eſt rien de plus faux que cette union pretendue dont elle ſe vante. Voicy preciſément en quoy conſiſte l'union des membres de cette Egliſe entre eux. C'eſt en leur adherence à ce qu'ils appellent le ſaint ſiege. Voila ce qui impoſe au genre humain. La Cour de Rome dont la politique eſt toute humaine, abandonne tout aux caprices de l'eſprit humain, pourvu qu'on ne ſe ſepare point d'elle. J'oſerois bien aſſurer comme une choſe tres certaine, que ſi nos Reformateurs avoient flatté la Cour de Rome, s'ils avoient tenu pour le Pape, qu'ils l'euſſent reconnu non ſeulement pour le chef ſpirituel, mais pour le maiſtre temporel du monde Chreſtien, on leur auroit abandonné tout le reſte. Il leur auroit eſté permis de douter de la tranſubſtantiation, de la preſence corporelle & de tous les autres points qui ſont en controverſe. On auroit peut eſtre eſſayé de les reduire : mais on n'auroit jamais rompu avec eux, s'ils avoient voulu ne point rompre avec ce qu'on appelle le ſaint ſiege. Ce n'eſt point une conjecture fondée ſur une viſion : elle eſt eſtablie ſur l'experience. Il y a de terribles demeſlés entre les membres de ce corps, mais parce que ces membres font profeſſion d'eſtre attachés à un meſme chef, cela ſuffit pour obliger Rome à les tolerer, & c'eſt aſſés pour leur faire dire qu'ils ſont tres unis, & leur donner lieu d'inſulter à nos diviſions. Par cette voye nous nous pourrions auſſi vanter d'eſtre unis ; nous avons un principe dont nous con-

convenons tous, & auquel nous ſommes inſeparablement attachés. L'Egliſe Romaine tient au Pape comme au juge des controverſes, nous tenons à l'Eſcriture, à laquelle nous donnons le méme nom. C'eſt là le centre de noſtre unité, & le lien de noſtre union. Mais comme ce principe auquel nous avons tous une tres grande attache, n'empeſche pas que les ſentimens ne ſoient partagés ſur des choſes plus ou moins eſſentielles; il eſt conſtant auſſi que le principe commun dont tous les membres de l'Egliſe Romaine conviennent, n'empeſche pas qu'il n'y ait entre eux la meſme diverſité de ſentimens & les mêmes diviſions qu'entre nous. Il ne faut point qu'on nous diſe qu'outre l'union avec le chef, tous les membres de l'Egliſe Romaine conviennent dans cette uniformité de culte qui rend la face de cette Egliſe ſi belle, & ſi ſemblable à elle meſme en tous lieux. Car premierement, il eſt certain que ce n'eſt point en cela que Rome fait conſiſter ſon union & ſon unité: qu'une Egliſe vienne du fonds des Indes rendre hommage au Pape, on ne demande que cela, & la Cour de Rome ne l'obligera pas à ſe conformer au culte de l'Egliſe Romaine. Si l'Egliſe des Abyſſins ſe vouloit encore aujourd'huy ſoumettre à l'Eveſque de Rome, on ne me niera pas qu'on n'exigeroit d'elle aucun changement dans ſes ceremonies, quoy qu'elles ſoient tres differentes de celles de l'Egliſe Romaine. Et là deſſus nous avons une hiſtoire importante, & qui fait voir evidemment que pour eſtre bon Papiſte il ne faut que rendre hommage au Pape, de quelque Religion que l'on ſoit. Il eſt venu autrefois des Ambaſſades feintes ou veritables de cet Empereur des Æthiopiens au Pape. François Alvares Portugais vint de cette cour en qualité d'Ambaſſadeur du Prete Jan, vers le Pape Clement VII. l'an 1524. Il le trouva à Bologne avec l'Empereur Charles Quint. Dans ce lieu il rendit hommage au Pape purement & ſimplement à ce que dit l'Hiſtoire. Il donna à ce Pape diverſes lettres de cet Empereur des Æthiopiens, on ne chicana point cet Ambaſſadeur ſur la Religion de ſon Maiſtre. Le Pape reſpondit tres favorablement, promit de faire ce que l'Empereur d'Æthiopie luy demandoit, & reconnut l'Egliſe des Abyſſins pour veritable membre de l'Egliſe univerſelle. Ce ſont ici les paroles du Secretaire, qui reſpondit au nom du Pape, *Que le Roy d'Ethiopie ſe tienne toûjours pour ſon fils & amy autant que s'il eſtoit à coſté de nôtre dit ſaint Pere, lequel promet la meſme choſe à tous les Princes Chreſtiens qui auront de l'amour & de la reverence pour luy.* Cependant il eſt à remarquer que cette Egliſe Abyſſine eſt dans une diſtance auſſi grande

Deſcript. de l'Ethiopie par François Alvares, à la fin.

de de l'Egliſe Romaine qu'eſt la noſtre; car voicy ce qu'elle croit. I. Premierement, il eſt certain que les Abyſſins ſont Eutychiens, ils ne croient en Jeſus Chriſt qu'une ſeule nature & une ſeule volonté. C'eſt pourquoy ils deteſtent le Concile de Calcedoine, & n'en font aucune mention dans leur liturgie, qui ſe trouve dans la Bibliotheque des Peres. Auſſi l'Egliſe Abyſſine eſt ſujette au Patriarche d'Alexandrie qui eſt notoirement Eutychien, comme ſont tous les Cophtes ou Chreſtiens d'Egypte. II. Ils circonciſent leurs enfans maſles & femelles au 8. jour. III. Ils obſervent le ſabat comme les Juifs. IV. Ils ont retenu la diſtinction des animaux nets & ſouillés de la Loy de Moyſe. V. Ils communient ſous les deux eſpeces. VI. Ils ne portent jamais le ſacrement aux malades hors des Temples. VII. Ils font communier leurs enfans incontinent aprés le bapteſme; lequel ils adminiſtrent aux maſles 40. jours aprés la naiſſance, aux femelles quatre vint. VIII. Ils croient que l'ame vient des peres & meres & non pas de Dieu. IX. Ils ne croient pas la neceſſité abſoluë du bapteſme, mais ſe perſuadent que leurs enfans ſont ſauvés, bien que morts avant que d'avoir eſté baptizés. X. Ils n'élevent pas le Sacrement pour le faire adorer. XI. Ils ne le reſervent pas pour l'adoration, ou pour la communion des abſents : mais conſument dans l'Egliſe toutes les eſpeces conſacrées. Ils ne celebrent pas de meſſes pour les morts. XII. Ils rejettent le nombre de ſept Sacremens; ils ne ſe ſervent ni de confirmation, ni d'extreme onction. XIII. Il eſt permis à leurs Preſtres & à leurs Eveſques de ſe marier une fois, même pluſieurs fois avec diſpenſe du Patriarche. XIV. Ils reïterent le bapteſme tous les ans le jour de la circonciſion de noſtre Seigneur. XV. Ils n'obſervent point du tout le jeune du Samedy, ni celui du Vendredy, durant le careſme. Il me ſemble que voila des differences fort eſſentielles.

Voy Zaga Zabo, Ambaſſadeur d'Ethiopie au Roy de Portugal, dans le livre de Damien de Goes, de religione & moribus Ethiop. Voy auſſi Francois Alvares cydeſſus cité, & Thomas à Jeſu, lib. 7. de converſ. gent.

Mais outre cela ils ont les autres ſentimens qui diſtinguent l'Egliſe Grecque de la Latine. Ils ne croient point le purgatoire. Ils omettent dans le Credo le *filioque*. On ne fit aucune affaire ſur tout cela à l'Ambaſſadeur Alvares. Ne voila-t'il pas une preuve indubitable de ce que je vous diſois; ſoyés Eutychien, Neſtorien, Grec, Cophte & tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous ſoyés attaché par quelque lien au ſiege de Rome, tout eſt permis. Aprés un fait de cette importance ſi bien prouvé, aura-t'on encore la hardieſſe de nous parler de cette pretenduë uniformité de dogmes & de cultes? Y a-t'il des partis entre nous que nous honnorions du nom de Proteſtans qui aient

entre eux des differences auſſi eſſentielles que celles qui ſont entre les Latins & les Abyſſins? Voulés vous encore un exemple tout ſemblable? C'eſt celuy des Maronites du mont Liban. Ils ſont reünis à l'Egliſe Romaine environ depuis quatrevingts ans. Si l'on en croit ce qu'on en dit à Rome, ils ont renoncé à toutes les erreurs de leurs anceſtres, & ſont bons Catholiques Romains. Cependant il n'en eſt rien, ils ſont à peu prés ce qu'ils eſtoient autrefois. Tout au moins le Pape leur a permis de faire le ſervice en leur langue. Ils ont gardé leurs Ceremonies. Il eſt certain qu'il n'y a point de partis entre les Proteſtans, qui ſoient plus differents les uns des autres, que les Maronites le ſont de l'Egliſe Romaine. Ainſi c'eſt la plus grande abſurdité du monde à cette Egliſe de ſe vanter d'union & d'uniformité: car pourvu que l'on convienne en ce ſeul point que le Pape eſt le Chef de l'Egliſe, c'eſt aſſés. Les Proteſtans conviennent tous en Jeſus Chriſt, & Dieu benit éternellement, redempteur du genre humain, & dans toutes les doctrines fondamentales; donc ils ſont plus unis que les Catholiques Romains.

Mais avant que de quitter cet endroit, il faut vous dire ce que je penſe de cette celebre Ambaſſade d'obedience du Prete Jan au Pape Clement VII. C'eſtoit une comedie joüée par François Alvares Prêtre Portugais, qui ayant long-temps demeuré en Ethiopie, à la Cour de l'Empereur des Abyſſins, le perſuada de faire cette action toute oppoſée aux principes de ſa Religion. Car les Cophtes & les Abyſſins qui ne font qu'un meſme corps de religion ont autant d'averſion pour les Latins que pour les Juifs. Il eſt vray qu'à la fin du ſiecle paſſé on vit à Rome un Ambaſſadeur de Marc Patriarche d'Alexandrie, venu pour rendre hommage au Pape Clement VIII. Mais on a eſclaircy cette affaire du depuis, & on a reconnu que c'eſtoit une fourbe. Pourquoy ce Zaga Zabo, dont nous parle Damian de Goes, n'alla-t'il pas à Rome rendre ſes hommages au Pape auſſi bien que François Alvares? Il eſtoit Ethiopien, Eveſque, Ambaſſadeur du Roy d'Ethiopie aux Princes Chreſtiens de l'Europe, pour traitter des affaires les plus importantes avec eux, comme le dit expreſſément Damian de Goes. Il me ſemble que l'affaire qui avoit eſte commencée par Alvares 20. ans auparavant avec le Pape, & qui eſtoit demeurée imparfaite, c'eſt à dire la reunion de l'Ethiopie au ſaint ſiege, meritoit bien qu'on la pourſuiviſt. Cependant Damien de Goes ne nous dit point qu'il euſt aucune commiſſion là deſſus.

Quand nous ſommes entrés dans cette affaire des Abyſſins, je diſois

ſois qu'on ne doit pas nous objecter que l'Egliſe Romaine paroiſt dans une grande union, par l'uniformité de ſon culte : Et je l'ai prouvé, parceque la diverſité du culte n'empeſche point du tout qu'on ne ſoit reconnu pour membre de l'Egliſe Romaine. J'adjouſte à cela, que ſi l'uniformité des cultes fait quelque choſe pour l'union, l'on ne doit pas regarder les divers partis qui ſont entre les Proteſtans comme diviſés les uns des autres, puisqu'ils conviennent en ceremonies exterieures. Les Lutheriens, les Calviniſtes, les Arminiens, les Epiſcopaux & les Presbyteriens d'Angleterre n'ont que deux Sacrements, communient ſous les deux eſpeces, prient en langue vulgaire, ſont leur principale devotion de la predication de la parole de Dieu, & de la priere. Voila les principales ceremonies. Les diverſités de culte qui peuvent eſtre entre les differents partis ſont tres peu conſiderables. Et il eſt certain qu'il y a telle Egliſe en l'Occident, dans la communion de Rome, qui eſt auſſi differente de l'autre en ceremonies que les diverſes Egliſes des Proteſtants entre elles. Cela eſt aiſé à prouver par les rituels des differens dioceſes, qui ne s'accordent que dans l'eſſentiel & qui different en des ceremonies aſſés conſiderables.

Mais, Monſieur, c'eſt aller trop loin que de paſſer juſqu'aux Maronites & aux Abyſſins pour prouver les diviſions de Rome : Nous en trouverons des preuves plus prés ; tous les ſiecles & tous les lieux nous en fourniront. Chacun ſçait combien a fait de bruit la controverſe de la conception immaculée de la Vierge dans les ſiecles paſſés. Elle avoit cauſé de la diviſion avant le Concile de Trente depuis deux ou trois cents ans. Les Papes avoient eſté obligés de s'en mêler. Sixte IV. qui eſtoit Moine de l'ordre de St. François, favoriſant avec tout ſon ordre la conception immaculée publia une bulle pour defendre aux Jacopins & à tous autres d'accuſer d'erreur ou d'hereſie l'opinion de la conception immaculée. Cela ſe fit environ l'an 1476. L'affaire dormit juſqu'au Concile, où elle ſe reveilla à l'occaſion de la matiere du peché originel que l'on fut obligé d'y traitter. Mais la politique & l'adreſſe de la Cour de Rome & des Legats, trouva moyen d'aſſoupir pour l'heure ce different, qui commençoit fort à s'échauffer entre les Cordeliers & les Jacopins. Aprés les canons contre les Lutheriens & les Zuingliens ſur le peché originel, on declara que l'on ne pretendoit point prejudicier à l'opinion de la conception immaculée, par la deciſion que l'on avoit faite, que tous les hommes ſont nés en peché originel. Mais cette controverſe ſe reveilla

veilla au commencement de ce ſiecle avec bien plus de violence. L'Egliſe d'Eſpagne fut preſte de voir un ſchiſme entre les Cordeliers & les Jacopins. Ceux qui tenoient pour la conception maculée, traittoient la conception immaculée de paradoxe eſtrange & abominable : les Cordeliers le defendoient avec la meſme aigreur, de part & d'autre on ſe dit mille injures, on s'accuſa de la maniere la plus vehemente. Preſque toute l'Eſpagne ſe vit en feu. Enfin les excés allerent ſi loin & eſclaterent tellement, que l'autheur de qui nous tenons cette Hiſtoire ne juge pas à propos de les rapporter. *Graviora & indigna quæ tunc hinc inde evenerunt, clariora ſunt quam ut à me referri indigeant.* Paul V. intervint dans cette querelle ; Il renouvella l'ordonnance de Sixte IV. qui defendit d'accuſer d'hereſie l'opinion de la conception immaculée. Mais cela ne fit qu'aigrir l'affaire : les Cordeliers en devinrent plus inſolens, les Jacopins ne ſe voulurent pas rendre, & des paroles on en vint aux coups. Le Roy d'Eſpagne fut obligé d'entrer dans la querelle, il envoya à Rome des Ambaſſadeurs pour trouver un remede à ce mal. La congregation de l'Inquiſition ordonna *Que deſormais l'opinion qui eſtablit la conception de la Vierge en peché originel ne fuſt plus preſchée ni ſouſtenue dans des actes publics, parcequ'elle irritoit & ſcandalizoit les fideles.* En meſme temps le Pape declaroit que *ſon intention n'eſtoit pas de rejetter ni de condamner l'opinion oppoſée, laquelle il laiſſoit dans ſon entier.* Ce fut aſſés pour laiſſer le champ libre au combat. Les Cordeliers chanterent la victoire comme ayant obtenu un grand avantage ſur leurs ennemis. Mais les Jacopins ne ſe confeſſerent pas vaincus : au contraire ſi leurs ennemis faiſoient des feux de joye, ils en faiſoient auſſi ; les violences & les injures recommencerent, & ce fut pis qu'auparavant. De ſorte qu'enfin Philippe III. fut obligé de renvoyer à Rome afin d'obliger le Pape à decider cette controverſe. L'affaire parut ſi importante au Conſeil d'Eſpagne, & la neceſſité ſi preſſante qu'on envoya Ambaſſade ſur Ambaſſade, & meſme des gens du plus gros caractere ; car le Duc d'Albuquerque fut l'un de ces Ambaſſadeurs. L'affaire dura ſi longtemps que le Saint Siege, & la couronne d'Eſpagne eurent loiſir de changer de main. Philippe III. mourut, Philippe IV. monta ſur le trône, Paul V. mourut auſſi, & Gregoire XV. luy ſucceda. Ce changement ne put rien changer à l'affaire, Philippe quatrieſme continua de faire des inſtances pour obtenir que la queſtion fut definie. Les Cordeliers faiſoient les meſmes inſtances, les Jacopins s'y oppoſoient ; la cauſe fut plaidée à Rome avec

Lucas VVadd. Hibern. Min. de Legat. Phil. III. & Phil. IV. ad Paul. V. & Greg. XV. pro definiend, &c.

avec la derniere chaleur quatre ou cinq ans de ſuitte depuis 1617. juſqu'en 1622. La Cour de Rome ne voulut jamais definir la queſtion. Mais elle ſe contenta d'amplifier les ordonnances de Sixte IV. & de Paul V. en diſant que deſormais il ne ſeroit plus permis de parler, non ſeulement en public mais meſme en particulier, contre la conception immaculée, ſans pourtant faire prejudice à l'opinion des Jacopins qui tiennent la conception de la Vierge en peché originel. Cette Hiſtoire fait voir comment l'eſprit de la Cour de Rome eſt toûjours ſemblable à luy meſme, & combien eſt vray ce que je vous diſois tout à l'heure, que l'on ſouffre tout, à ceux qui reconnoiſſent le Pape pour leur maiſtre. Le Concile de Trente n'avoit voulu decider aucune des controverſes qui partageoient les ſujets de l'Egliſe Romaine. Les Papes dans cette affaire de la conception immaculée s'affermiſſent auſſi dans le deſſein de ne condamner perſonne: la diviſion ne luy fait aucun mal, pourvu que les parties s'accordent dans le point de l'obeïſſance & de la dependance.

Afin de ne plus rien dire qui ne ſoit de la connoiſſance de nos peres & de nous, conſiderons les guerres qui ſont entre les Moliniſtes, les Jacopins & les Janſeniſtes depuis un ſiecle. La matiere *de Auxiliis* eſt importante, il s'agit du pelagianiſme & du ſemipelagianiſme que l'on veut rappeller dans le monde. Clement VIII. & Paul V. firent tenir une multitude incroyable de congregations pour terminer cette querelle; ils ne la terminerent point. Janſenius & ſes diſciples l'ont renouvellée dans nos jours, & l'affaire s'eſt maniée avec plus de chaleur & plus de feu que jamais, puiſque l'emportement a ſouvent paſſé juſqu'à la fureur. Toutes les circonſtances de cette grande querelle ſont trop connuës pour s'amuſer à les rapporter ici. Mais il faut qu'il nous ſoit permis d'en tirer cette concluſion; c'eſt qu'on n'eſt point en droit de nous reprocher le ſchiſme des Remonſtrans & Contre-remonſtrans, puiſque les Moliniſtes tiennent abſolument la meſme doctrine que nos Arminiens, & les Janſeniſtes defendent la doctrine des Gomariſtes ſur la grace.

Nous pouvons dire en verité qu'il n'y a pas une controverſe qui cauſe de la diviſion entre nous, qui ne faſſe la meſme choſe dans l'Egliſe Romaine. On diſpute entre nous de la grace & de la predeſtination, cela fait un ſchiſme: On en diſpute auſſi dans l'Egliſe Romaine. Mais cela ne fait point de ſchiſme, dit-on, parceque tous les deux partis ſe ſoumettent à l'Egliſe. Auſſi font nos deux partis, ils ſe ſoumettent à celuy qu'ils reconnoiſſent pour l'unique juge,

c'eſt Dieu parlant en ſa parole. Ils ſont tous deux dans l'Egliſe, puiſqu'ils ſont membres de l'Egliſe Chreſtienne. On diſpute en Angleterre du gouvernement, les uns tiennent pour les Eveſques, & les autres n'en veulent point. La meſme querelle à peu prés n'eſt elle pas dans l'Egliſe Romaine ? Combien y a-t'il qu'on y diſpute avec chaleur touchant l'authorité des Eveſques ? Ne penſa-t'on pas voir un ſchiſme dans le Concile de Trente, au ſujet de cette queſtion, ſi l'Epiſcopat eſt de droit divin, ſi les Eveſques ont tiré leur authorité de Jeſus Chriſt ou ſeulement du Pape. L'opinion qui abbat les Evêques & les rend eſclaves du Pape & ſes envoyés ne triompha-t'elle pas par les ruſes de la Cour de Rome ? Aujourd'huy tous les ordres des moines ne ſont ils pas ennemis de l'authorité Epiſcopale ? Et particulierement les Jeſuïtes, n'ont ils pas tous les jours des demélés terribles avec les Eveſques ſur l'authorité de ceux-cy & ſur les privileges de ceux-là ? Il ne faut que lire le Journal de Saint Amour & voir comment les Jeſuïtes traitterent l'Eveſque d'Angelopolis en la nouvelle Eſpagne. Les Presbyteriens d'Angleterre ſouſtiennent que les Eveſques ne ſont pas neceſſaires dans l'Egliſe, & les Jeſuïtes auſſi. Ils veulent preſcher, confeſſer, donner l'abſolution, adminiſtrer les Sacremens ſans la permiſſion de l'ordinaire. Sous le regne de la Reyne Eliſabeth ils uſurperent toute la puiſſance Epiſcopale en Angleterre par le moyen d'un nommé Blakwel homme de leur cabale, qu'ils firent creer Archipreſtre ; & donnerent mille & mille mortifications aux Preſtres ſeculiers qui avoient leur miſſion des Eveſques. L'an 1626. Urbain VIII. envoya en Angleterre l'Eveſque titulaire de Calcedoine pour gouverner cette Egliſe ſous la croix. Cet Eveſque voulut exercer l'authorité Epiſcopale ſur les Jeſuïtes ; ils s'y oppoſerent avec tous les autres moïnes & traverſerent par tant de moiens cet Eveſque dans l'exercice de ſa charge, qu'il fut obligé de leur ceder le champ & de ſe retirer en France. Ils ne ſe contenterent pas de cela ; Kelliſſon, Profeſſeur en Theologie à Doüay, ayant eſcrit pour ſoûtenir l'Eveſque qui avoit eſté chaſſé, ils eſcrivirent d'autres ouvrages ſouverainement injurieux à l'authorité des Evêques. Un Jeſuïte nommé Edouard Knoth, ſous le faux nom de Nicolas Smith, & un autre nommé Floyde ſous le faux nom de Daniel à Jeſu, mirent au jour des livres dans leſquels ils avançoient ces propoſitions, *Les reguliers, c'eſt à dire les moines ſont les ſeuls & les veritables Curés & Paſteurs. Il eſt faux & de dangereuſe conſequence de dire qu'une Egliſe particuliere ne puiſſe ſubſiſter ſans Eveſque. L'ordination des Preſtres & des*

& des Miniſtres de l'Egliſe eſt la ſeule choſe qui rend un Eveſque neceſſaire. D'où il s'enſuit que pourvu qu'il y ait un Pape, on n'a nullement beſoin d'Eveſques. Car le Pape peut faire des Prêtres en un jour plus qu'il n'en faut en un an à l'Egliſe univerſelle. La Sorbonne, l'aſſemblée du Clergé de France & l'Archeveſque de Paris cenſurerent ces eſcrits & ces propoſitions. Mais les Jeſuïtes & les autres moines ſoutinrent leurs livres par d'autres. Ils ſe munirent de tant d'approbations d'Eveſques, d'Univerſités & de Docteurs particuliers, qu'ils ſembloient avoir accablé leurs adverſaires. Mais l'abbé de St. Cyran ſous le nom de *Petrus Aurelius* prit en main la cauſe des Eveſques, & la defendit avec tant de ſuccés que le Clergé de France adopta cet ouvrage, le fit imprimer à ſes deſpens & y mit une magnifique preface à la teſte. Il ne s'agiſſoit pas de moins dans cette querelle, que de ce qui eſt controverſé entre nos Epiſcopaux & nos Presbyteriens d'Angleterre: car voicy comme *Petrus Aurelius* rapporte l'eſtat de la queſtion. I. *Sçavoir ſi l'ordre Epiſcopal étoit neceſſaire pour faire qu'une Egliſe fut Egliſe.* C'eſt preciſément ce qui eſt en diſpute entre les Epiſcopaux & les Presbyteriens. Les Epiſcopaux d'Angleterre, & les Eveſques de l'Egliſe Romaine l'affirment, les Jeſuïtes & nos Presbyteriens Anglois le nient. II. *Sçavoir ſi l'Epiſcopat eſt de droit divin ou non.* Les Jeſuïtes & nos Presbyteriens le nient; les Epiſcopaux Papiſtes & Reformés l'affirment. III. *Sçavoir ſi la confirmation ſe pouvoit donner ſans les Eveſques.* Les Jeſuïtes l'affirmoient, les Eveſques le nioient. IV. *Sçavoir ſi l'ordre Epiſcopal eſtoit plus parfait que l'ordre monaſtique.* Les moines le nioient. V. *Sçavoir ſi les reguliers doivent eſtre ſujets aux Eveſques.* Les Eveſques le pretendent, les Moines le nient. Une partie de ces controverſes diviſe aujourd'huy l'Egliſe Anglicane. L'impatience & l'humeur chagrine de l'un & de l'autre des deux partis fait qu'ils ne veulent point mutuellement ſe tolerer. Ils ſe ſeparent & le ſchiſme ſe fait. L'Egliſe Romaine n'en uſe pas ainſi: le Pape par un decret de l'an 1633. ordonne ſeulement que tous les livres de part & d'autre ſeront ſupprimés, ſans rien juger de l'affaire, en laiſſant les parties dans toutes leurs pretentions. N'eſt ce pas là une admirable union, ils ſont attachés au Pape: mais ils ſont ſeparés les uns des autres; ils ſont unis à un troiſieme & ne ſont pas unis entre eux?

Petri Aurelii Opera, Tom. 1. p. 62.

Je voudrois bien ſçavoir ſi c'eſt une petite affaire que cette guerre qui eſt entre les Janſeniſtes & les nouveaux Caſuites ſur la morale. C'eſt une affaire capitale s'il y en eut jamais. Il ne s'agit pas de moins

que

que des fondemens de la Religion Chreſtienne. Il s'agit de ſçavoir ſi l'on peut derober le bien de ſon prochain, ſi l'on peut tuer & répandre le ſang, ſi l'on peut ſe plonger dans les impuretés de la chair, ſi l'on peut eſtre yvrogne, fornicateur & adultere ſans eſtre en peril de damnation; il s'agit de ſçavoir ſi l'on eſt obligé d'aimer Jeſus Chriſt pour eſtre ſauvé. S'il y avoit parmy nous des gens qui enſeignaſſent ſur la morale ce que les Jeſuïtes enſeignent, l'Egliſe Romaine auroit le plaiſir de voir encore un nouveau ſchiſme parmi nous. Car nous ne ſouffririons jamais entre nous cette partie de noſtre ſocieté qui ſeroit engagée dans une corruption ſi deteſtable. Nous la contraindrions de faire ſes aſſemblées à part, ou de n'en point faire. L'Egliſe Romaine croit elle que nous devions eſtre aſſés debonnaires pour la conſiderer comme unie à l'eſgard des controverſes de morale, parceque ceux qui enſeignent les deteſtables maximes qui renverſent la morale de Jeſus Chriſt, ſont tolerés dans ſon ſein? Ja n'avienne! Il y a le ſcandale de la tolerance qu'elle accorde à ces mauvais caſuites. Mais ce ſcandale ne diminue pas celuy de la diviſion qui n'eſt pas moins grande entre les parties, & qui eſclate à tous momens par des paroles, par des invectives & des outrages mutuels. La difference donc qu'il y a à cet eſgard entre l'Egliſe Romaine & nous au ſujet des diviſions, c'eſt que les partis qui diviſent le Papiſme reſſemblent à ces combattans pour leſquels on faiſoit une ligne de circonvallation, qui les enfermoit tous dans un meſme champ, lequel devenoit leur champ de bataille. Les Proteſtans au contraire dans leurs diviſions mettent une ligne de ſeparation entre eux pour ſe battre. Mais quand on ſe bat, je penſe qu'on eſt également diviſé, en quelque ſituation que ſoient les combattans. Sur ce dernier article de la corruption de la morale, on dit, que nous accuſons fauſſement les Papiſtes d'eſtre diviſés là deſſus, puiſque l'Egliſe s'eſt declarée fortement contre ces maximes dangereuſes, que les facultés de Theologie les plus celebres de l'Europe, & la Cour de Rome elle meſme, les ont condamnées. Mais on ſe moque de nous quand on nous dit cela: car cette morale n'eſt pas moins en faveur qu'elle eſtoit autrefois; les confeſſionaux des Jeſuïtes n'en ſont pas moins frequentés, les penitens ne laiſſent pas de s'endormir comme auparavant ſur les maximes trompeuſes qui flattent les conſciences. Eſcobar, Leſſius & Caramuel ne ſont point ſupprimés, & tous ces livres ſe liſent & ſe debitent comme à l'ordinaire.

Ce ne ſeroit jamais fait, ſi nous voulions parler de toutes les diviſions

ſions du Papiſme, & ſi nous voulions penetrer dans ſes eſcoles: nous les verrions deſchirées par les differents partis de Scotiſtes, de Thomiſtes anciens & nouveaux. Mais je laiſſe aux écoles les diviſions de l'école, je ne parle que de celles qui en ſortent avec eſclat & avec ſcandale. Par exemple y a-t'il une diviſion plus ſcandaleuſe & en meſme temps plus dangereuſe que celle qui vient de reparoiſtre en France avec tant d'eſclat. C'eſt celle de l'authorité du Pape, de ſon infaillibilité, de ſa ſuperiorité ſur le Concile & de ſes droits ſur les Eveſques. C'eſt une affaire ſi capitale que de là dépend la ſubſiſtence de l'Egliſe Romaine. Si l'on avoit reduit le Pape où l'on veut le reduire en France, & que cela fuſt paſſé dans toute l'Europe & dans Rome meſme, le Papiſme entier ſeroit bien toſt à bas. C'eſt cette puiſſance ſouveraine & infaillible qu'on attribue au Pape qui fait le lien de l'union. Quand on nous aura accordé que le Pape peut errer, il faudra qu'on nous permette d'examiner & de condamner, ſi nous le jugeons à propos, les decrets & les deciſions des Papes, ſur leſquels roule toute la Religion Romaine. Nous ferons voir l'abſurdité qu'il y a d'attribuer l'infaillibilité aux conciles; & il faudra qu'on nous donne auſſi la liberté d'examiner & de corriger leurs deciſions. Il s'agit dans cette affaire de ſçavoir ſi l'Egliſe eſt deſtituée de Juge infaillible depuis 120. ans, que l'on n'a pas tenu de Concile General. Ce n'eſt pas là une petite incommodité: ſi le Pape n'eſt pas infaillible, l'Egliſe depuis un ſiecle eſt abandonnée à l'eſprit d'erreur, n'ayant plus l'eſprit d'infaillibilité, parceque cet eſprit ne reſide que dans le Concile actuellement ſeant. Sur cet important article on ſe bat cruellement. Si quelqu'un oſe ſe declarer pour le Pape on le relegue, on le bannit, on luy fait mille avanies. Le Pape d'autre part cenſure les deciſions du Clergé de France, il caſſe toutes leurs reſolutions, il les menace de les excommunier, & s'il oſoit il excommunieroit bien le Roy meſme. Voila, Monſieur, en abbregé l'eſtat & la face de cette Egliſe qui ſe vante de ſon union & qui nous reproche nos diviſions.

CHAPITRE VI.

Hiſtoire du fanatiſme de l'Egliſe Romaine, qu'elle n'a pas lieu de nous reprocher le noſtre: que les fanatiques ſont ſortis de ſon ſein: que rien n'eſt ſi oppoſé au fanatiſme que noſtre Reformation: l'eſprit de fanatiſme eſt inſeparable des moines: ſon Hiſtoire depuis ſaint Jeroſme: l'Evangile Eternel. Les demélés fanatiques des Cordeliers, des Flagellans, Begards, & autres fanatiques de l'Egliſe Romaine. Fanatiſme notable en Flandres du temps de Pierre Dailly, Cardinal de Cambray. Theologie myſtique; l'impoſteur d'Aviano.

POur achever de nous vanger, il faut voir ſi le Papiſme a grand lieu de nous reprocher nos fanatiques & de nous en faire honte. Ces Meſſieurs fort liberalement nous accordent comme eſtant à nous, tous ces fanatiques dont les derniers ſiecles de l'Egliſe ont eſté deshonnorés. Mais je ſuis d'avis qu'avec la meſme liberalité nous leur rendions ce qu'ils nous ont donné. C'eſt le Luheraniſme & le Calviniſme dit-on, qui ont donné la naiſſance au fanatiſme. Et moy je dis avec la meſme confiance, c'eſt le Papiſme qui a donné la naiſſance au Fanatiſme, & qui en eſt une ſource inépuiſable. Ce n'eſt pas que nous ne tombions d'accord qu'il eſt ſorti du milieu de nous un tres grand nombre de fanatiques. Mais là deſſus nous diſons deux choſes, qui ſont aſſés conſiderables. La premiere, que tous les fanatiques ne ſont pas ſortis du milieu de nous, il en eſt ſorti grand nombre de l'Egliſe Romaine. La ſeconde que l'eſprit de fanatiſme qui a paru depuis 150. ans, a tiré ſon origine de l'eſprit du Papiſme & non pas de celuy du Calviniſme, ou du Lutheraniſme.

Premierement donc de tous ces fanatiques que les Papiſtes nous donnent, ils trouveront bon que nous leur rendions Jehan Theophile l'Autheur d'un livre intitulé *Theologia Germanica*. Ce livre qui fut eſcrit premierement en Allemand, puis tourné en Latin & imprimé à Anvers l'an 1558. ſous le faux nom de Jean Theophile, a pour autheur, comme on le dit, un preſtre Allemand. Et cet ouvrage contient tous les fondemens du fanatiſme & du libertiniſme. C'eſt du ſein de l'Egliſe Romaine immediatement qu'eſt ſortie la ſecte des Libertins, qui ſont les plus abominables de tous les fanatiques. Les chefs de cette ſecte ont eſté un nommé Coppin de l'Isle; un autre nommé Quintin de Haynaut, un nommé Bertrand, qui de ſavetier

Hoornbek. lib. 6. ſumm. Controv. Calvin. adverſus Libertin.

ſavetier ſe fit Docteur, un Claude Perſeval & un preſtre nommé Antoine Poquius. Tous ces gens là parurent dans la Flandre & dans le Brabant qu'ils infecterent de leurs deteſtables imaginations, avant que la doctrine de Calvin y fuſt reſpandüe, ou du moins avant qu'elle y fût eſtablie. Ces gens là diſoient que l'Eſprit de Dieu eſtoit reſpandu dans toutes les creatures, & qu'il y operoit toutes choſes, tellement que nos ames n'eſtoient pas des ſubſtances diſtinctes de Dieu, mais la ſubſtance meſme de la Divinité. II. Que toutes les actions que les hommes font, ſont les œuvres de Dieu immediatement, tellement qu'il eſt la cauſe propre & formelle des pechés. III. Que le peché eſt purement imaginaire. IV. Que la liberté Chreſtienne conſiſte indifferemment à faire tout ce qu'on veut. V. Qu'il n'y a pas d'autre enfer que la conſcience agitée de remors. L'an 1540. le Calviniſme eſtoit encore tres foible & mal eſtabli en Flandres, au moins à ce que l'on peut ſçavoir. Mais l'on ſcait bien que cette meſme année un certain couvreur d'Anvers nommé *Loy*, enſeigna le Libertiniſme : diſant qu'il n'y avoit point de reſurrection, point d'enfer, point de peché. Cet homme n'eſt pas ſorti du milieu de nous, mais du milieu du Papiſme. Il s'en alla en Allemagne, il y fut refuté & combatu par Luther. Il retourna à Anvers, où Luther & Melancthon donnerent avis de ſes erreurs, ce qui obligea le Magiſtrat d'Anvers à le faire brûler. Je ſçay auſſi que ces eſprits forts dont toute la France eſt pleine, & particulierement la cour & les armées, qui ſont les ſucceſſeurs de ces malheureux libertins, ſont dans la profeſſion externe de l'Egliſe Romaine. Je ſuis d'avis que nous leur rendions auſſi ce Balthaſar, Pere gardien des Jacopins d'Anvers, qui dans le ſiecle paſſé ſouſtenoit que les martyrs avoient eſté de grands ſots de s'eſtre laiſſé bruler pour la Religion, & qu'il eſt toûjours permis de diſſimuler ſa creance pour éviter la perſecution. C'eſtoit un des articles du fanatiſme des anciens Gnoſtiques, comme il paroiſt par le livre de Tertullien intitulé *Scorpiacon*. Et ce Moine d'Anvers le renouvella ſans l'avoir appris des Calviniſtes, qui ont eu la ſottiſe de ſe laiſſer bruler pour leur Religion. Je ſuis encore d'avis que nous leur rendions les freres de la Roſecroix, qui ont paru au commencement de ce ſiecle par un livre intitulé *Fama* : dans lequel ils diſent, qu'un religieux Allemand nommé Chriſtien de la Roſe-croix, ſorti d'une maiſon noble né l'an 1388; eſtant allé à l'aage de 16. ans viſiter le Saint ſepulchre, voyagea en Arabie, en Egypte & en Barbarie, & y acquit des ſciences admirables pour la

In Libro cui tit. Fama fraternit. Roſeæ-crucis.

Reformation du droit humain & divin : qu'à ſon retour il eſtablit un College ou une Confrairie, qu'il donna à ſes confreres une regle qui contenoit divers articles exprimés dans cet ouvrage, appellé *Fama*; que ce bon Moine eſtant mort ſon ſepulchre a eſté ignoré pendant un tres longtemps. Mais qu'enfin on l'avoit deſcouvert, & que ſur la tombe on avoit trouvé une longue inſcription, qui eſt auſſi rapportée dans le meſme livre, par où il paroiſt que ce frere avoit eſté illuminé & inſpiré du Saint Eſprit. Il n'eſt pas neceſſaire de rapporter toutes les impertinentes imaginations de ces freres de la Roſe-croix. Il ſuffit qu'ils furent reconnus pour fanatiques par tout le monde. Les autheurs de l'Egliſe Romaine voudroient bien nous rendre ces fanatiques. Mais nous les leur laiſſons de bon cœur. Cette viſite du St. Sepulchre, la qualité de Moine que portoit le pretendu patriarche de ces fanatiques; & le ſiecle où ces gens poſoient les avantures de leur Heros, c'eſt le 14. dans lequel il n'y avoit pas d'autre Egliſe viſible en Occident que l'Egliſe Romaine. Tout cela dis-je fait bien voir que ces freres de la Roſe-croix ſortoient du Papiſme & non pas du Lutheraniſme, ou du Calviniſme. Nous pourrions trouver pluſieurs autres fanatiques reconnus pour tels, que l'Egliſe Romaine auroit de la peine à deſavouer pour ſiens, puis qu'on les a vu ſortir immediatement de ſon ſein. Mais, Monſieur, ce que nous devons le plus preſſer contre ces Meſſieurs, c'eſt que cet eſprit de fanatiſme qui a ſouillé noſtre reformation eſt ſorti d'eux & non pas de nous. Tous ces fanatiques qui ont cauſé de ſi grands deſordres dans l'Allemagne au commencement de la Reformation de Luther, avoient eſté Papiſtes devant que d'avoir eſté Lutheriens, & meſme pluſieurs paſſerent immediatement du Papiſme au fanatiſme, ſans paſſer par le Lutheraniſme. Mais ſuppoſons que tous les Allemans animés de l'eſprit de freneſie & de viſion, ſoient ſortis du corps des Lutheriens, devant que d'eſtre Lutheriens, ils avoient eſté Catholiques Romains. Il s'agit de ſçavoir s'ils avoient apporté leur eſprit de fanatiſme du Papiſme dans lequel ils avoient eſté nourris & élevés, ou s'ils l'avoient emprunté du Lutheraniſme à travers duquel ils n'avoient fait que paſſer, & où ils n'avoient ſejourné que tres peu d'années. Or je ſouſtiens que tout homme deſintereſſé jugera qu'il y a beaucoup plus d'apparence que l'eſprit du fanatiſme venoit du Papiſme, que du Lutheraniſme & du Calviniſme. On en ſera perſuadé ſi l'on juge ſans paſſion de ce que je m'en vay dire.

Il n'y a rien ſi oppoſé au fanatiſme que l'eſprit de noſtre reformation.

On

On ſe tüe de nous demander des miracles, on veut que nous produiſions des marques ſurnaturelles de noſtre vocation extrordinaire: & ces ſignes d'une vocation extrordinaire ſont des viſions & des revelations immediates, telles qu'eſtoient celles que les Apoſtres avoient receües. Nous reſpondons que nous ne ſommes point obligés à cela, que nous avons les miracles des Apoſtres & leurs revelations, que cela nous ſuffit, que ce qui confirme leur vocation confirme la noſtre, parceque nous enſeignons la meſme doctrine; & qu'une meſme verité confirmée il y a ſeize cents ans par tant de merveilles, n'a pas beſoin d'une nouvelle confirmation. Au reſte nous tournons en ridicule tous les miracles de l'Egliſe Romaine, nous pretendons que ce ſont ou des fourbes des hommes, ou des illuſions de l'eſprit malin. Nous meſpriſons ſouverainement la multitude de ces viſions, de ces revelations extrordinaires, de ces extaſes, de ces enthouſiaſmes dont l'Hiſtoire des Saints de l'Egliſe Romaine eſt remplie. Enfin il n'y eut jamais d'eſprit plus oppoſé à l'eſprit de fanatiſme que le noſtre. Au contraire l'Egliſe Romaine eſt pleine de viſionnaires & ſon Hiſtoire ſainte eſt toute compoſée de viſions. Si l'on vouloit prendre l'Hiſtoire des moines depuis ſon origine, on verroit que c'eſt un tiſſu de fables, d'enthouſiaſmes, d'extaſes & de revelations extraordinaires. L'on peut dire en verité que l'Egliſe Romaine eſt le throne & l'empire du fanatiſme: faut-il eſtablir un nouveau dogme ou quelque culte nouveau? Incontinent on a des revelations toutes preſtes pour les appuyer. On veut eſtablir la preſence reelle, la transſubſtantiation & l'adoration du Sacrement: juſtement il ſe trouve une femme de Liege, nommée Eve, à qui le Saint Eſprit revele que l'on devoit inſtituer une feſte à l'honneur du Saint Sacrement. Pour faire definir & paſſer en article de foy la conception immaculée de la Vierge, les Cordeliers produiſent les revelations & les viſions de Saint Brigitte: les Jacopins oppoſent les viſions & les revelations de Sainte Catherine de Siene, à laquelle il avoit ſouvent eſté revelé, ſelon le teſmoignage d'Antonin & de Cajetan que la Vierge avoit eſté conceuë en peché originel. Il n'y a rien ſi commun que de ſemblables choſes. Il n'y a pas de ſiecle qui n'ait pluſieurs de ces Saints & Saintes à viſions & à revelations. Il y a eu une Angelique Carmelite, une ſainte Gertrude, une ſainte Hildegarde, une ſainte Elizabeth de Schonhoven, une ſainte Jehanne de la Croix, dont les Legendes ſont pleines de revelations. Si vous examiniés la vie des fondateurs des ordres, d'un Saint François, d'un

Voy Baleus, Molan. &c.

Saint Dominique, d'un Saint Ignace, tout y eſt plein d'extaſes, d'apparitions, de combats avec les demons, & d'autres ſemblables évenemens viſionnaires.

L'eſprit du fanatiſme eſt ſi fort attaché au monachat, qu'auſſitoſt qu'on a parlé des moines, on nous en a fait des portraits comme de vrais Enthouſiaſtes. Saint Jeroſme vivoit dans un ſiecle où l'eſprit d'erreur n'avoit pas encore deſployé toute ſon efficace, cependant auſſitoſt qu'il s'attache à eſcrire la vie des moines, & des premiers fondateurs de la vie monaſtique, il ſort de ſon caractere d'autheur ſage & grave, & nous fait des Romans ſpirituels. La vie de Saint Hilarion, celebre Anachorete de la Paleſtine, peut diſputer d'impertinence avec toutes les Legendes de Jacobus à Voragine. Et je vous avoüe que depuis que j'ay lu Saint Jeroſme, je me ſuis reconcilié avec les autheurs des Legendes. Quoy des ignorans, des beſtes, des gens qui n'ont pas la moindre ſemence de bon ſens auroient entrepris d'eſtre plus ſages que Saint Jeroſme : cet habile, ce grand homme, cette plume d'or, cet eſprit de feu enrichi de tant de belles connoiſſances ? Cela n'euſt pas eſté ſupportable. Puiſqu'un tel homme s'eſtoit donné la liberté d'eſcrire des fables pieuſes, les autheurs de l'onziéme & douziéme ſiecle pouvoient bien le faire. Ce Saint Hilarion fait plus de miracles que le Seigneur Jeſus Chriſt n'en avoit fait, il ouvre les yeux des aveugles, il chaſſe des demons, il guerit des maladies, il renvoye aux enfers des Legions d'eſprits malins auſſi bien que le Seigneur Jeſus Chriſt. Il convertit des villes entieres ſans preſcher & ſans perſuader, en priant ſeulement avec larmes les habitans de renoncer au culte des Idoles. Eſt-il rien de plus impertinent que ce qu'eſcrit le meſme Saint Jeroſme dans la vie de Paul Ermite ? St. Antoine penſant un jour en luy meſme qu'il eſtoit le ſeul qui euſt porté la vie Chreſtienne à ce degré de perfection, la nuit il luy fût revelé, qu'il y avoit un homme plus parfait que luy ; c'eſtoit Saint Paul Ermite, lequel il receut commandement d'aller chercher. Antoine aagé de quatre vingt dix ans, ſur cette revelation, ſans guide, ſans enſeigne ſe met en chemin pour aller chercher cet autre anachorete plus parfait que luy, dont il ne ſçavoit ni le nom, ni la demeure. Il marche ſans ſçavoir où il alloit dans un affreux & vaſte deſert, où il n'y avoit ni routes, ni demeures, ni village. Mais il n'eut pas longtemps marché qu'il trouve un hippocentaure, l'un de ces hommes monſtrueux de la fable qui eſtoient moitié homme & moitié cheval. Le ſaint ſe hazarde pourtant d'interroger cette beſte mon-

monſtrueuſe ; elle luy reſpond par une voix confuſe qui tenoit plûtoſt des hurlemens de la beſte que de la voix de l'homme, & luy monſtre le chemin en eſtendant la main. Il n'y avoit pas long temps qu'il avoit quitté ce monſtrueux habitant du deſert qu'il en rencontre un autre, lequel n'eſtoit pas moins horrible, c'eſtoit un ſatyre, moitié homme moitié bouc, ayant des cornes ſur le front. St. Antoine n'avoit jamais veu de ſemblables animaux, cependant il eſt tout auſſi familier avec eux que s'il les euſt veus toute ſa vie. Il aborde le ſatyre, & luy demanda qui il eſtoit. *Je ſuis*, luy reſpond le monſtre, *un mortel, l'un de ces habitans du deſert que le paganiſme abuſé adore ſous le nom de faunes, de ſatyres & d'incubes, Je ſuis envoyé par le troupeau dont je ſuis membre. Nous te ſupplions de vouloir prier pour nous noſtre Seigneur commun, que nous ſçavons eſtre venu pour le ſalut du monde, ſa parole eſt parvenuë juſqu'au bout du monde.* Aujourd'huy un homme qui ſe vanteroit de pareilles viſions, ne paſſeroit-il pas pour le plus extravagant de tous les hommes, pour un eſprit malade & viſionnaire? Ce n'eſt pas que je croye, que le bon homme St. Antoine ſe ſoit jamais vanté de ſemblables choſes. Je me ſouviens d'avoir lu ſa vie eſcrite par un autheur inconnu. Elle eſt imprimée avec les œuvres de St. Athanaſe de l'édition de Commelin. Selon cet autheur ce bon Hermite ſe battoit preſque toutes les nuits avec le Diable : mais le malheur eſt qu'il en eſtoit battu, & quelque fois ſi bien, qu'il demeuroit ſur la place pluſieurs jours comme mort. Je ne croiray jamais que ce ſaint Anachorete ait eſté capable de ſe faire honneur de telles avantures. Mais c'eſt l'eſprit des moines devenus viſionnaires & fanatiques, il a falu que leurs Patriarches le fuſſent auſſi. Et ils auroient cru faire tort à leurs fondateurs, s'ils n'avoient rempli leurs vies de ces évenemens extraordinaires qui tiennent du grand & du miraculeux. Il faloit bien que le corps des moines qui eſt la ſource du fanatiſme, fuſt baſti ſur d'extravagantes viſions. Encore ſi toutes ces viſions avoient eſté auſſi agreables que celle qu'eut noſtre ſaint Jeroſme, quand il fût fouetté devant le Throne de Jeſus Chriſt pour avoir lu Plaute & Ciceron, ce ſeroient des folies divertiſſantes qui nous feroient rire. Vous me dirés que je ne ſçaurois quitter St. Jeroſme : je l'avouë, & je le trouve ſi ſingulier ſur le chapitre des viſions que je ne ſçaurois m'empeſcher de l'admirer. La matiere eſt triſte, permettés moy, Monſieur, de l'égayer en vous rapportant encore ce paſſage, je n'y retourneray plus. St. Jeroſme aprés s'eſtre accuſé d'avoir emporté dans la Paleſtine ſa Bibliotheque qu'il avoit acquiſe à Rome, & de s'eſtre occupé dans ſon deſert à lire ſon

Plaute

Plaute & ſon Ciceron, auprés deſquels les Prophetes luy paroiſſoient barbares; il raconte qu'au milieu du careſme il fût ſurpris d'une fievre continue, qui le mit à deux doigts de la mort. *Preſt à rendre l'ame, je fus ſubitement ravi en eſprit devant le tribunal du juge qui eſtoit environné d'une grande lumiere, & de l'eſclat de tous ceux qui y aſſiſtoient, je tombay par terre ſur mon viſage & n'oſay lever mes yeux. On me demanda qui j'eſtois: je reſpondis que j'eſtois Chreſtien. Tu as menti, me dit le Juge, tu es Ciceronien & non pas Chreſtien: car où eſt ton threſor là eſt ton cœur. Je n'eus rien à reſpondre: le Juge ordonna qu'on me donnaſt le foüet. Mais les remors de ma conſcience me paroiſſoient plus cuiſants que les coups des eſcourgées, & je rappelois dans ma memoire ces paroles du Pſeaume, qui eſt-ce qui te louera dans l'enfer, je m'eſcriay du milieu de ces coups de foüet, Seigneur aye pitié de moy, aye pitié de moy. Enfin ceux qui aſſiſtoient ſe jetterent aux pieds du throne, prierent le Preſident de pardonner à ma jeuneſſe, & promirent que je n'y retournerois plus. Dans l'eſtat où j'eſtois j'aurois bien promis d'avantage*, &c. Cela n'eſt pas ſi inutile que vous pourriez bien croire, car nous voyons par là que le fanatiſme eſt le propre des moines, & qu'il eſt auſſi ancien qu'eux.

Ad Euſtochium de cuſtodia virginitatis.

Je traverſe tout d'un coup un grand eſpace, mais il faut, Monſieur, que vous le permettiés, parce que nous faiſons des reflexions, dont le caractere eſt d'eſtre libre, & non une hiſtoire dont le propre eſt d'eſtre renfermée dans de certaines bornes. Des premiers Anachoretes je viens aux fondateurs des ordres de nos derniers ſiecles. Eſt-il rien de plus viſionnaire & de plus fanatique que cette ſainte Thereſe Eſpagnolle, reſtauratrice de l'ordre des Carmelites. Un celebre traducteur nous a donné ſa vie en François. Je n'euſſe jamais cru qu'un homme comme Monſieur d'Andilly euſt pû donner tant de temps à mettre en beau François un auſſi grand amas de fadaiſes. S'il y eut jamais viſionnaire au monde, celle-là en eſt une. Elle eſt perpetuellement dans les extaſes. Elle en ſort toute briſée. Elle a quelquefois le Seigneur Jeſus Chriſt attaché à ſon coſté des années entieres. Il y a fort longtemps que je n'ay lu cet ouvrage: mais s'il vous plaiſt, Monſieur, de repaſſer les yeux deſſus, vous y verrés cent choſes que j'ay oubliées qui vous feront pitié & qui vous porteront à admirer la profondeur de l'aveuglement de l'eſprit des hommes, qui reçoit ces mauvais contes pour de bonnes hiſtoires. Il n'y a point d'ordres de moines, de religieuſes, ni de confrairies qui n'appuye ſes devotions ſur ces ſortes de viſions, & qui n'eſtabliſſe ſes privileges ſur des revelations immediates, venuës par voye d'extaſe ou d'enthouſiaſme.

Peu

Peu de gens ignorent l'origine de la bulle ſabbathine. Les confreres & conſœurs de l'ordre des Carmes ont le privilege de ne demeurer en purgatoire que juſqu'au Samedy ſuivant de leur mort. Comment peut on ſçavoir cela? C'eſt que la ſainte Vierge l'a revelé en viſion au bien heureux Simon Stoch Prieur general de l'ordre. Et afin qu'on n'en puiſſe douter, le Pape Jehan XXII. en a fait une bulle expreſſe, dans laquelle il dit, *J'accepte cette Ste. indulgence, je la confirme en terre, comme Jeſus Chriſt l'a concedée dans les cieux aux merites de la Vierge ſa mere.* N'eſt-ce pas là du fanatiſme du plus pur & du plus fin? En voicy pourtant qui vaut encore mieux. Il eſt impoſſible que vous n'ayés ouï parler de l'Evangile Eternel, qui fit tant de bruit dans le treiziéme ſiecle. C'eſtoit l'ouvrage d'un nommé Jehan de Parme, qui eſtoit general de l'Ordre de St. François; ou pluſtoſt c'eſtoit un livre qui contenoit la doctrine de tous les moines mendians d'alors, & qui renfermoit les plus eſtranges reveries qui furent jamais. Ils diſoient par exemple dans ce livre, *Que la durée du Nouveau Teſtament eſtoit eſcoulée, que la loy de Moyſe avoit duré juſqu'à Jeſus Chriſt, que la loy de Chriſt devoit durer juſqu'au temps preſent; Mais que leur nouvel Evangile eſtoit l'Evangile Eternel: que l'Evangile de Jeſus Chriſt n'eſt point l'Evangile du Royaume; que les moines mendians étoient ſeuls capables d'enſeigner la vie parfaite; que Dieu ſauveroit les Juifs encore qu'ils demeuraſſent Juifs, que l'Egliſe juſques là n'avoit pas encore engendré d'enfans: que leur Evangile éternel eſtoit celuy du St. Eſprit; que Jeſus Chriſt & ſes Apôtres n'avoient pas eſté parfaits dans la vie contemplative: que les ordres religieux ne ſont point obligés à mettre leur vie au hazard pour la defence de la foy.* C'eſt là une petite partie de leurs viſions profanes & blaſphematoires: ſi vous voulés voir ce que cela devint, comment le celebre Guillaume de St. Amour combattit & ces moines & leur Evangile, comment le livre de St. Amour fut brulé & l'Evangile éternel auſſi, vous pouvés lire Matthieu Paris ſur l'an 1255. le reſte de cette Hiſtoire n'eſt plus mon affaire. L'Hiſtoire des Moines eſt une ſuitte perpetuelle de fanatiſme. A peine cet Evangile Eternel eſtoit-il aboli, que l'Egliſe Romaine ſe vit troublée par de nouvelles viſions. C'eſt ainſi qu'il faut appeller ces divertiſſants demélés qui partagerent les Cordeliers ſous les Pontificats de Nicolas III. & de huit de ſes ſucceſſeurs juſqu'à Jehan XXII. Ces controverſes rouloient ſur la forme des capuchons, ſur la figure des habits, ſur la proprieté de ce qui ſe conſumoit par les freres mendians, & ſur de ſemblables choſes de cette importance. Sur cette belle queſtion ſçavoir, ſi les moines

Joh. de Cartag. de ſacra antiq. ordinis, &c. Tract. 1. Cap. 14. Bulæus Hiſtor. univ. Paris. Tom. 3. Liv. 5. Matth. Pariſ. Ann. 1255.

mendians poſſedent en proprieté le pain qu'ils mangent & les habits qu'ils uſent. Le corps entier des Cordeliers eut la deſſus de grands de mêlés avec Jehan XXII. Ce Pape ſouſtenoit que le pain & les habits appartiennent en propre aux moines quand il les ont receus par aumoſne. Au contraire les Cordeliers ſouſtenoient que la proprieté du pain qu'ils mangeoient, appartenoit à l'Egliſe Romaine & point à eux. Enfin la querelle alla ſi avant que Jehan XXII. fit là deſſus, l'extravagante *Ad conditorem Canonum*, pour canoniſer ſon opinion contre celle des Cordeliers. Ces bons religieux, zelateurs de la pauvreté Evangelique, ne ſe voulurent jamais rendre. Ils perſiſterent dans leur doctrine qu'ils avoient confirmée dans un chapitre general de l'ordre. Ils appellerent, en la preſence du Pape meſme, de ſa decretale. Le Pape fit mettre en priſon le Pere Bonagratia, leur deputé. Il fit arreſter le celebre Occam Patriarche des Nominaux, & Michel de Ceſene General de l'ordre. Ces gens aimerent mieux ſe laiſſer excommunier & depoſer, que de confeſſer que le pain qu'ils mangeoient, eſtoit à eux quand on le leur avoit donné. Eſt-cela un ſimple entêtement, n'eſt-ce pas un pur fanatiſme? Dans le meſme temps les Cordeliers ſe diviſerent entre eux ſous les noms de *freres ſpirituels*, & de *freres conventuels*, ſur ces controverſes du capuchon, du petit froc, des greniers & des caves. Les *ſpirituels* ſouſtenoient que les *conventuels* avoient abandonné la regle de ſaint François, parcequ'ils avoient des Capuchons trop amples & des habits larges & longs qui leur deſcendoient juſques aux pieds; & qu'outre cela ils avoient des caves & des greniers dans leſquels ils mettoient en reſerve ce qu'ils recevoient par aumoſnes pour de longs jours; au lieu que ſelon la regle les freres doivent vivre au jour la journée, ſans rien amaſſer pour l'avenir. Ils avoient pour maiſtre un certain Frere Jehan Olivi de Languedoc, qui avoit fait un commentaire ſur l'Apocalypſe rempli de tant d'extravagances, qu'on y trouva juſqu'à ſoixante articles d'un fanatiſme tout pur: par lequel il appliquoit à Saint François & à ſa regle, la pluſpart des myſterieuſes Propheties de ce Livre. Les Papes firent des ordonnances pour reduire ces *ſpirituels* à la raiſon. Cela donna lieu à la decretale de Nicolas III. *exiit qui ſeminat*; à la Clementine, *Exivi de Paradyſo*, faite par Clement V. dans le concile de Vienne; & à l'extravagante *glorioſam Eccleſiam* de Jehan XXII. Mais toutes ces bulles ne les purent reduire; & il y en eut pluſieurs, qui ſe laiſſerent bruler tout vifs à Marſeille pour ne vouloir pas confeſſer qu'il eſtoit permis aux Cordeliers d'avoir des caves, des greniers, des grands

capu-

capuchons & des habits longs. On ne peut nier que ce ne ſoit là un fanatiſme achevé. Le Sieur Maimbourg en demeure d'accord dans ſon Hiſtoire de la Decadence de l'Empire. Il avoüe que c'eſtoient de grands fous, des viſionnaires, des illuminés & des fanatiques. Et s'il n'en vouloit pas demeurer d'accord, il ſeroit facile de le prouver par la cenſure qui fut faite en ce temps là du livre du chef de ces *Spirituels* Pierre Jehan Olivi, & que l'on trouve dans le 1. Tome des Miſcellanées de Baluze.

On n'auroit jamais fait ſi l'on vouloit pourſuivre avec exactitude l'hiſtoire du fanatiſme des Papiſtes, depuis le commencement juſqu'à la fin. C'eſt pourquoy l'on eſt obligé d'en laiſſer beaucoup à part, cependant l'on ne ſçauroit ſe reſoudre à oublier les *Flagellans* & les *Turlupins*. Sans autre autheur eſcoutés, Monſieur, ce que M. de Mezeray nous en dit. *La grande peſte qui regna par toute la terre, vers le milieu de ce ſiecle en engendra une ſpirituelle, laquelle ayant pris naiſſance en Hongrie s'eſpandit en peu de temps par la Pologne, la Germanie, la France & l'Angleterre. Ils portoient une croix à la main & un capuchon ſur la teſte, eſtoient tous nuds juſqu'à la ceinture, ſe fouettoient deux fois le jour & une fois la nuit, avec des cordes noüeuſes & ſemées de pointes, & ſe proſternoient en terre en forme de croix criant miſericorde; chaque bande avoit ſon chef. Ces commencemens pieux degenererent en hereſie par leur orgueil propre, & par le mélange des Begards, des Fripons & des Vaut-riens. Ils diſoient que leur ſang s'uniſſoit de ſorte avec celuy de Jeſus Chriſt, qu'il avoit la meſme vertu, & qu'aprés trente jours de flagellation tout peché leur eſtoit remis quant à la peine & quant à la coulpe. Ainſi ils ne ſe ſoucioient pas des Sacremens. Cette manie dura bien avant dans le ſiecle ſuivant, ſans que les cenſures des Prelats, ni les eſcrits des Docteurs, ni les edits des Princes la puſſent oſter de la teſte des melancholiques.* Je croy qu'on demeurera d'accord que c'eſt là un fanatiſme achevé, auprés duquel la Religion de nos Quakres & de nos trembleurs eſt la raiſon & la ſageſſe meſme. Si l'Egliſe Romaine vouloit deſavoüer ces gens, & dire qu'elle n'a pas donné la naiſſance à ce fanatiſme, nous la prierions de reconnoiſtre ſon culte & ſes dogmes, ſes penitences, ſes flagellations, ſes croix, ſes capuchons, ſes diſciplines & ſes cordes noüeuſes & ſemées de pointes; c'eſt un appareil dont elle ſe fait encore aujourd'huy un grand honneur. Elle aura peine à nier que ce dogme abſurde & impie de ces flagellans, qui diſoient que leur ſang s'uniſſoit de ſorte, avec celuy de Jeſus Chriſt, qu'il avoit la meſme vertu, ne ſoit le dogme

Vie de Charles VI. à la fin, dans le 14. ſiecle.

un peu outré des ſatisfactions ſurabondantes des martyrs & des ſaints, qui ſe mettent dans le threſor de l'Egliſe, avec le ſang de Jeſus Chriſt, pour eſtre appliqué aux pecheurs penitens par voye d'indulgence. Elle n'en doit pas eſtre quitte non plus pour dire qu'on ne luy doit pas imputer ces fanatiſmes, parce qu'elle les a condamnés & exterminés. Car par la meſme raiſon elle ne nous devroit pas imputer les fanatiſmes, qui ſont ſortis du milieu de nous, puiſque nous les avons auſſi chaſſés & exterminés entre nous. Ainſi cette raiſon n'empeſchera pas qu'avec la meſme juſtice que ces Meſſieurs mettent les trembleurs, les fanatiques de Munſter, & les autres fous d'Allemagne & d'Angleterre, dans l'Hiſtoire de noſtre reformation, nous ne faſſions entrer auſſi dans l'Hiſtoire de leur fanatiſme, les Begards qui furent abolis au Concile de Lion par Clement V. l'an 1312. Ils diſoient,

Clementinar. lib. 5. titul. 3. I. *Que l'homme dans cette vie peut obtenir un ſi grand degré de perfection qu'il eſt impeccable, & ne peut plus acquerir de nouvelles graces, parce que ſi quelqu'un pouvoit continuer d'avancer en grace, il deviendroit plus parfait que Jeſus Chriſt.* II. *Que l'homme n'a plus beſoin de prier ni de jeuſner quand il eſt arrivé à ce degré de perfection, parcequ'alors la chair eſt tellement ſoumiſe à l'eſprit & à la raiſon que l'homme peut accorder à ſon corps tout ce que le corps luy demande.* III. *Que ceux qui ſont dans cet eſtat de perfection ne ſont ſoumis à aucunes loix ni obligés à aucune obeiſſance aux commandemens de l'Egliſe, parce qu'où eſt l'eſprit du Seigneur, là eſt la liberté.* IV. *Que l'homme dans la vie preſente peut arriver à la meſme perfection & au meſme degré que dans la vie à venir.* V. *Que toute nature intelligente en elle meſme eſt naturellement heureuſe, & que l'ame n'a pas beſoin de la lumiere de gloire pour l'élever à la viſion de Dieu.* VI. *Que c'eſt à faire aux hommes imparfaits ſeulement, de s'attacher à la pratique de la vertu, & que l'ame dans l'eſtat de perfection donne congé aux vertus.* VII. *Que c'eſt un peché mortel de baiſer ſimplement une femme, parce que la nature ne porte pas là, mais que ce n'eſt pas un peché d'exercer l'acte charnel, ſur tout quand celuy qui l'exerce eſt tenté, parce que la nature nous a donné un penchant à cette action.* VIII. *Qu'ils ne ſont pas obligés de ſe lever quand on leve le corps de Jeſus Chriſt ni de luy rendre aucun honneur, aſſurant que ce leur ſeroit une imperfection de deſcendre de la hauteur de leur contemplation.* Cette ſecte de Begards & Beguines fit de tres grands ravages dans l'Allemagne durant le treiziéme ſiecle. Luther n'y preſcha que dans le ſeiziéme : ainſi tous les fanatiques ne ſont pas ſortis du ſein du Lutheraniſme, ou du Calviniſme. Ces Meſſieurs trouveront bon auſſi que nous les faſſions reſſouvenir du celebre Amaulry

de

de Chartres, Docteur de la Faculté de Paris, qui dans le meſme ſiecle enſeigna, que ſi *Adam n'euſt point peché, les hommes ſe fuſſent multipliés ſans generation, qu'il n'y avoit pas d'autre Paradis que la ſatisfaction de bien faire, ni point d'autre enfer que les tenebres & l'ignorance du peché, que la loy du Saint Eſprit avoit mis fin à celle de Jeſus Chriſt & aux Sacremens, comme celle-cy avoit accompli celle de Moyſe, & les Ceremonies du Vieux Teſtament, & que toutes les actions qui ſe faiſoient dans la charité, meſme les adulteres, ne pouvoient être mauvaiſes.* Cet Amaulry ſe retracta en apparence. Mais il reſpandit ſa doctrine d'une maniere clandeſtine, il fit quantité de Diſciples, dont on fit beau feu à Paris au commencement du treiziéme ſiecle. Il eſt clair que les Begards & les Beguines avec cet Amaulry de Chartres eſtoient les Patriarches de ces Turlupins, qui parurent dans le ſiecle ſuivant dans le Daufiné & dans la Savoye. *Ils vivoient ſans aucune honte comme les Philoſophes Cyniques, ne prioient Dieu que du cœur, & croyoient que l'homme parfait avoit une liberté d'eſprit qui n'eſtoit pas ſujette aux loix.* Il me ſemble bien évident que les Libertins de nos derniers ſiecles ont tiré leur origine de là, & du Papiſme par conſequent, & non pas du Calviniſme. *Mezeray, Charles VI.*

En voila beaucoup, il faut pourtant avant que de finir que je vous rapporte encore une conſiderable Hiſtoire d'un fanatiſme qui a pris ſa naiſſance dans l'Egliſe Romaine. Nous la tirerons du ſecond tome des Miſcellanées de ce meſme Baluze, qui nous a déja fourni l'Hiſtoire d'un autre fanatiſme. Environ l'an 1411. Pierre D'ailly, Cardinal Eveſque de Cambray fit le procés à une ſocieté de gens qui s'eſtoient eſtablis à Bruxelles & en divers lieux des Païs Bas. Ils avoient pour chefs un certain Ægidius Cantor laïque, & Guillaume de Hildeniſſen, Religieux de ſainte Marie du Mont Carmel, & ils s'appelloient les hommes de l'intelligence, *Homines intelligentiæ.* Leurs dogmes eſtoient, I. Que cet Ægidius Cantor eſtoit le ſauveur des hommes, & que par luy on verroit Jeſus Chriſt, comme par Jeſus Chriſt on voyoit le Pere. II. Que le Diable & les damnés ſeroient enfin ſauvés. III. Que le Diable n'avoit pas porté Jeſus Chriſt ſur le pinnacle du Temple. IV. Ils negligeoient toutes les parties du culte, particulierement les prieres, & diſoient que Dieu fait ce qu'il a ordonné de faire & que les prieres n'y ſont rien. V. Ils ſouffroient la paillardiſe comme indifferente, & parcequ'une femme de leur ſocieté ne ſe vouloit pas proſtituer, toutes les autres l'injurioient. VI. Sur le ſujet de la jonction de l'homme avec la fem-

me, il avoit imaginé quelque choſe de ſi ſale que cela ne ſe peut pas dire, non pas meſme par periphraſe. VII. Ils s'eſtoient formé un certain langage qui n'eſtoit entendu que de la ſocieté pour parler des choſes obſcenes. VIII. Ils faiſoient Dieu Autheur de tous les pechés. IX. Les femmes mariées admettoient indifferemment dans leur lit tous les hommes. X. Ils eſtimoient que tout ce qui leur venoit dans l'eſprit étoit une inſpiration. XI. Ils diſoient que le Pere & le Fils avoient eu leur temps, mais que le temps du St. Eſprit eſtoit venu. XII. Ils diſoient qu'il n'y avoit qu'une Vierge qu'ils appelloient la ſapience. XIII. Ils nioient l'enfer & le purgatoire. XIV. Quand on les interrogeoit ſur leur creance, ils la nioient ſans ſcrupule. Il ne faut plus demander d'où ſont venus les libertins & les fanatiques qui parurent dans les Pais Bas un ſiecle aprés. Il eſt clair que ce ſont là leurs Patriarches.

Ce meſme eſprit de fanatiſme s'eſt entretenu dans les couvents: la vie ſolitaire de ces reclus eſt propre à le produire. Ce genre de vie engendre la melancolie, & cette humeur envoyant ſes vapeurs noires au cerveau remplit l'eſprit d'images ſombres & affreuſes. Mais pour derniere preuve que le fanatiſme eſt originaire d'Egliſe Romaine, il faut ſçavoir que c'eſt elle qui a mis au monde cette Theologie myſtique, qui eſt un tiſſu d'expreſſions barbares, inintelligibles, de viſions ridicules, & d'une devotion folle & extravagante, capable de gaſter les eſprits; tels ſont les livres de Jehan Schonove, de Jehan Taulerus, de Rusbrochius & particulierement de la mere Julienne: ce ſont d'affreux galimathias où l'on ne comprend rien, ſinon que les autheurs qui les ont compoſez, avoient perdu le ſens. Bellarmin parlant de ces autheurs dit froidement; *Cela arrive ordinairement à ceux qui eſcrivent de la Theologie myſtique. Ce qu'ils diſent eſt loüé par les uns, & condamné par les autres, parcequ'on les interprete differemment.* En effet on y trouve tout ce qu'on veut, & comme ce qu'ont dit ces autheurs ne ſignifie rien de ſoy même, on leur donne un bon ſens quand on eſt de leurs amis; mais pour peu qu'on leur faſſe juſtice, on avouë que ce ſont des paroles deſtituées de ſens, ou pleines d'un ſens ridicule & extravagant.

De ſcript. Eccl. in Rusbrochio, anno 1380.

Preſentement, Monſieur, achevons noſtre raiſonnement: les premieres propoſitions ont eſté un peu longues, mais la concluſion eſt tout à fait naturelle. Il s'agit de ſçavoir d'où cet eſprit de fanatiſme qui a regné dans le ſiecle paſſé a tiré ſon origine. Il eſt clair qu'on ne la doit pas chercher dans le Calviniſme, qui a du meſpris pour les viſions, & qui a de l'horreur pour toutes les revelations modernes.

Mais

Digitized by Google

Mais on la doit rapporter à cette Egliſe, qui protege le fanatiſme ; qui en fait ſon rempart, & qui l'a toûjours vu regner en ſon ſein, depuis que les ordres des moines ſe ſont rendus les maiſtres de l'Egliſe & des ſocietés Chreſtiennes. Car encore une fois: nos premiers fanatiques ont eſté Papiſtes devant que d'eſtre Lutheriens & Calviniſtes, & ils avoient eſté bien plus long-temps Papiſtes que Lutheriens. Il eſt donc bien plus apparent qu'ils ont tiré leur fanatiſme de leur premiere religion qui en eſt le ſiege, que de leur ſeconde religion qui ne reçoit ni enthouſiaſmes, ni viſions. On me dira que depuis ce temps, il y a bien des fanatiques qui ſont ſortis du milieu de nous ſans avoir eſté Papiſtes. Je l'avoue, mais cela n'empeſche pas que noſtre fanatiſme n'ait ſa ſource dans l'Egliſe Romaine. Un peſtiferé infecte ceux qui ſont ſains. Il n'y a point de maladie ſi opiniaſtre & ſi contagieuſe que l'eſprit du fanatiſme. Il paſſe de generation en generation ſans qu'on en puiſſe arreſter le cours. Depuis que l'Egliſe Romaine nous l'a communiqué nous n'avons pu nous en defaire. Nous faiſons tout ce qui nous eſt poſſible pour l'eſteindre, mais dans l'Egliſe Romaine on fait tout ce que l'on peut pour le nourrir.

Si je voulois pour fortifier cette preuve rapporter toutes les Hiſtoires modernes, nous ferions un gros livre là deſſus. Mais ſans que je me mette en peine de le prouver, on demeurera d'accord, que quand une fille religieuſe ou un moine par feinte ou par maladie d'eſprit, vient reveler à ſon Superieur ou à ſon Abbeſſe, qu'elle a eu une viſion & une revelation, incontinent on examine cela avec un grand ſoin, c'eſt à dire, que l'on eſſaye de trouver de la verité dans les imaginations de ces eſprits malades. Cela ſe publie auſſi toſt pour la gloire de la Maiſon. N'eſt-ce pas la donner lieu évidemment au fanatiſme? Pour nous il ſuffit que quelqu'un nous vienne parler de ſes viſions, quelque ſage & ſaint qu'il ſoit d'ailleurs, nous luy conſeillons de ſe faire purger & ſaigner, & de conſulter ſes Medecins. Jugés aprés cela du ſein de quelle communion doit eſtre ſorti le fanatiſme. Que ne fait point encore aujourd'huy l'Europe pour ſe tromper au ſujet de ce fameux impoſteur d'Aviano, qui court le monde pour ſe faire voir comme une beſte venüe des Indes; & qui cherche à reſpandre en tous lieux la reputation de ſa ſainteté par ſes pretendus miracles? N'eſt ce pas là le caractere d'un fourbe, & la conduitte d'un comedien: les ſaints du premier ſiecle qui n'avoient point de vocation, alloient-ils ſe monſtrant de ville en ville comme des ours? N'y a-t'il pas un ſouverain orgeuil là dedans? J'entre en colere quand

je

je voy un ſiecle eſclairé comme le noſtre, donner dans des pieges ſi groſſiers, & tolerer de ſemblables impoſtures. Si l'on avoit fait juſtice à cet Hypocrite, non ſeulement on luy auroit fermé la porte comme a fait l'Egliſe Romaine de France, mais on l'auroit fait pendre cent fois, comme un miſerable qui abuſe les peuples.

Peut eſtre, Monſieur, que le Sieur Maimbourg aura lieu de ſe repentir d'avoir diſtingué les Calviniſtes des Zuingliens pour multiplier nos ſectes, car ſans cela je ne ſçay ſi j'aurois penſé à vous debiter toutes ces Hiſtoires.

CHAPITRE VII.

Apologie pour Clement Marot; corruption de la Cour de François I. où il avoit eſté elevé, qu'il eſt faux qu'il ait eſté fouetté à Geneve. De la verſion des Pſeaumes. Ignorance du Sieur Maimbourg ſur la fidelité de la verſion, emportemens contre ces Pſeaumes repouſſés. Chanſons ſpirituelles de l'Egliſe Romaine ſur des airs infames.

Hiſtoire du Calviniſme Livre 1. l'an. 1558.

LA neceſſité où nous nous ſommes trouvés de repouſſer l'accuſation qu'on nous fait d'eſtre un corps affreux par la diviſion, & monſtrüeux par le fanatiſme, ne m'a pas fait oublier que dans cette premiere partie nous devons travailler à la juſtification de ces honnêtes gens que le Sieur Maimbourg eſſaye de noircir. Dans mon chemin j'ay rencontré Marot. J'ay penſé le laiſſer où je l'ay trouvé, comme un homme auquel nous prenons aſſés peu d'intereſt. Cependant j'ay eu pitié de la maniere effroyable dont on le traitte, & pour le plaiſir qu'il nous a fait de traduire cinquante Pſeaumes, dont les bonnes ames ont eſté edifiées, il faut dire ce qui ſe peut dire en ſa faveur: mais pourtant ſans mentir pour lui; car nous n'aimons point ces excés, & particulierement nous avons en horreur des fauſſetés, comme celles qui ont eſté imaginées contre Marot. J'ay eu peine à m'empeſcher de rire en liſant ces paroles du Sieur Maimbourg, *Clement Marot qui eſt ſi celebre dans le parti.* Vous diriés que ce Clement Marot eſt l'un de ces grands hommes dont nous eſtimons le ſçavoir & dont nous venerons la memoire, à cauſe que l'Egliſe a eſté reformée par leurs travaux. Je n'aurois jamais cru qu'un homme, à qui l'on dit que nous avons fait donner le fouët à Geneve, puſt eſtre un homme celebre dans noſtre parti. Peut on une plus grande impertinence & une plus grande faute de jugement? Il n'y avoit que le Sieur Maimbourg

bourg capable de joindre ces deux extrêmes dans un même ſujet, la celebrité, & l'ignominie du fouët. Mais l'une & l'autre de ces extremités eſt fauſſe. Il n'eſt pas vray que Marot ait eſté celebre parmi nous, c'eſtoit un Poëte, & un Poëte de Cour; & ce caractere eſt à peu prés incompatible avec le grand merite. La Poëſie amollit les ames, & les Poëſies de la Cour ont pour but de flatter & d'embraſer des paſſions impures. Les occupations de ces ſortes de gens ſont oppoſées à l'eſprit du Chriſtianiſme. On peut conter les poëtes de cour entre les miniſtres des voluptés, caractere qui eſt odieux dans l'Egliſe. La jeuneſſe pleine d'eſprit, de feu & de paſſions emportées & ſouvent criminelles donne là dedans. Mais l'eſprit de grace ne repoſe point dans les ames qui ne s'occupent qu'à tourner un ſonnet en faveur d'une Phillis, à compoſer une ballade pour divertir toute la cour, & à dire des ſottiſes de bonne grace. Ainſi Marot eſtoit aſſurément ce que ſont tous ces honneſtes gens du monde qui s'érigent en autheurs par des Romans, par des Comedies & par des Poëſies effeminées. Il n'avoit pas une morale fort ſevere, je le croy: ainſi ſont faits tous ceux qui s'occupent à chanter les avantures de l'Amour & de Pſiche, & autres ſemblables. Ils ſont toûjours prêts à changer leurs Romans en Hiſtoires, & à courir des avantures reëlles avec les femmes & les filles de leurs prochains. Encore ne ſçauroit-on prouver que Marot ait eſté juſques là. C'eſtoit un eſprit libre, & ſi vous voulés libertin, qui s'eſtoit nourri de vanités dans une cour ſouverainement corrompuë. Il y a du plaiſir à voir Brantoſme faire l'Apologie de cette cour de François I. dans laquelle avoit eſté nourri Marot, en qualité d'un des Valets de chambres de ce Roy. Brantoſme dit donc que ſe promenant un jour à Fontainebleau *avec un grand Prince de par le monde*, & s'entretenant avec luy, ce Prince en parlant de François I. trouva deux choſes à redire en ſa conduitte: *L'une pour avoir introduit en la cour les grandes aſſemblées, abords & reſidence ordinaire des dames, & l'autre pour y avoir appellé, inſtallé & arreſté ſi grande affluence de gens d'Egliſe.* Avant le regne de François I. c'eſtoit une marque d'infamie pour une honneſte femme de paroiſtre à la cour, parceque c'eſt le ſiege de la desbauche. Ce Prince trouva que ſa cour n'eſtoit pas aſſés animée deſtituée de femmes, il introduiſit la couſtume des cercles. Les hommes de la ſuitte de ce Roy, qui craignoient pour leur honneur & pour celui de leurs femmes furent obligés de ſe guerir de ce ſcrupule. Incontinent on vit cette cour remplie de filles & de

Memoires, &c. Tome 1.

femmes de qualité, qui ſous le nom d'honneſtes galanteries y firent regner tous ces vices qui ſont oppoſés à l'eſprit & à la morale de l'Egliſe. Et c'eſt ce qui obligeoit ce Prince inconnu à blâmer ce qu'avoit fait François I. Les Cavaliers de l'humeur de Brantoſme ne pouvoient ſouffrir que l'on blamaſt cette conduitte du Roy, parce qu'ils y trouvoient toutes ſortes de commodités. *Si ces Dames favoriſoient quelquefois*, dit Brantoſme, *leurs amans & ſerviteurs, quel blaſme en pouvoit avoir le Roy, puiſque ſans force & violence il laiſſoit à chacune garder ſa garniſon, dans laquelle ſi aucun entroit, il n'en pouvoit mais: voire qu'a une garniſon frontiere où l'on veut faire la guerre, il eſt permis à tout galant homme d'y entrer s'il peut.* Cela eſt cavalier, comme vous voyez, car toutes les images de cette figure ſont empruntées de la guerre. Mais cela n'eſt gueres ſelon la morale Chreſtienne, ſi ce n'eſt la morale reformée par ces bons Peres Catholiques qui permettent tout, pourvu qu'on n'ait autre intention que de ſe divertir, & qu'on ne s'en puiſſe paſſer commodement. Mais cette Apologie de Brantoſme pour François I. eſt digne d'un Theologien tel qu'il eſtoit, & tel que vous l'allés voir. En reſpondant à l'autre accuſation que ce Prince inconnu faiſoit contre François I. qui eſtoit d'avoir admis tant de gens d'Egliſe à ſa cour, il trouve auſſi que le Roy avoit fort grande raiſon de tenir les Eveſques à ſa cour, afin qu'ils ne puſſent preſcher dans leurs dioceſes. *Il euſt mieux valu, ce diſoit ce Prince, qu'ils euſſent eſté en leur dioceſes à preſcher leur troupeau:* ſur quoy Brantoſme adjoûte cette reflexion, *Le Diable y aut part: depuis que l'on s'eſt ruë tant ſur les predications & preſcheurs, nous n'avons vu qu'hereſies & brouilleries en France. Il faut preſcher les Cannibales & gens qui n'ont jamais eu connoiſſance de noſtre foy. Ainſi que les Apôtres ont fait ſur les infideles, & les anciens bons Peres de l'ancienne Egliſe. Mais à ceux qui ſont une fois imbus en noſtre foy, & qui ſont déja tout formés, les preſches ne leur ſervent de rien, &c. Ce n'eſt pas tout que de preſcher les dioceſains, &c. Bien heureux eſtoient-ils du temps de nos Peres qu'on les entretenoit en une ſimple ignorance, & ne les abuſoit on de tant de preſches qu'on voit aujourd'huy fourmiller.* Il n'y a pas de raillerie en tout cela: le bon homme en veut aux ſermons & aux preſches tout de bon. Je vous avouë que des paſſages comme celuy là me font le plus grand plaiſir du monde. Ils nous apprenent dans un ſtyle ſincere & naïf la profonde ignorance où vivoient les peuples, & nous font voir que cette ignorance où on les entretenoit, eſtoit la ſeule choſe qui les retenoit dans l'Egliſe Romaine. Les Eccleſiaſti-

cleſiaſtiques n'en diſoient pas tout à fait tant, mais ils n'en penſoient pas moins : car ils ſe deſeſperoient de voir que leurs paroiſſiens devenoient plus ſçavans qu'eux, & ſortoient malgré qu'on en euſt de cette brutale ignorance dans laquelle on les vouloit nourrir.

Nous en eſtions ſur la corruption de la cour de François I. Il nous eſt de quelque intereſt de nous en inſtruire. C'eſt pourquoy il faut que vous ayés la patience d'entendre encore un paſſage ou deux de noſtre Brantoſme : *Le Roy François aima fort auſſi & trop : car eſtant jeune & libre, ſans difference il embraſſoit qui l'une qui l'autre. Comme de ce temps tel n'eſtoit pas galant qui ne fuſt putaſſier par tout indifferemment, dont il en prit la.... qui luy avança ſes jours & ne mourut gueres vieux, car il n'avoit que cinquante trois ans, ce qui n'eſtoit rien ; & luy aprés s'eſtre vu eſchaudé & malmené de ce mal, s'aviſa que s'il continuoit cet amour vagabond, qu'il ſeroit encore pris ; & comme ſage du paſſé aviſa à faire l'amour bien galamment, dont pour ce inſtitua ſa belle cour frequentée de ſi belles & honneſtes Princeſſes, grandes Dames & Damoiſelles, dont ne fit faute que pour ſe garantir de vilains maux, & ne ſoüiller ſon corps plus des ordures paſſées s'appropria & s'accommoda d'un amour point ſaland mais gentil, pur & net.* Pour peu de pudeur qu'on ait on ſe fait violence de lire & de copier de ſemblables diſcours, & ce cavalier parle ſi fort François, qu'on ne ſçauroit parler aprés luy ſans ſouiller ſa langue & ſon imagination ; il ne connoiſt pas l'uſage des points, il n'éclipſe aucun mot, & ne laiſſe rien à faire à l'eſprit. Mais, Monſieur, apprenés de là quel eſtoit le caractere de cette cour : & afin que vous ſçachiés que les Eveſques, que ce Prince tenoit ſouvent auprés de luy, avoient part aux débauches, eſcoutés encore ce que dit le meſme autheur. *Les Eveſques élevés & parvenus à ces grandes dignités, Dieu ſçait quelles vios ils menoient. Certainement ils eſtoient bien plus aſſidus en leurs dioceſes qu'ils n'ont eſté du depuis : car ils n'en bougeoient : mais quoy ? C'eſtoit pour mener une vie toute diſſoluë aprés chiens, oyſeaux, banquets, confrairies, noces & putains, dont ils faiſoient des ſerrails. Ainſi que j'ay oui parler d'un de ce vieux temps qui faiſoit rechercher de jeunes, belles petites filles de l'aage de dix ans, qui promettoient quelque choſe de leur beauté à l'avenir, & les donnoit à nourrir & élever, qui çà qui là parmi leurs paroiſſes & villages, comme les Gentilhommes de petits chiens, pour s'en ſervir lors qu'elles ſeroient grandes.* Il eſt vray que Brantoſme parle du vieux temps ; c'eſt à dire de quelques années avant le regne de François I. ſous le regne precedent, durant lequel les Eveſques

Memoires &c. Tom. 2. dans la vie d'Henry II.

Memoires, &c. Tom. 1. François I.

eſtoient moins à la cour. Mais je voudrois bien ſçavoir ſi ces Evêques qui avoient mené une vie ſi debauchée dans leurs dioceſes, vinrent ſe reformer à la cour de François I. où regnoient les plus honteuſes debauches?

Voila Monſieur, le portrait de la cour de François I. Voila l'école où Marot a eſté élevé. Je vous prie de me dire à qui l'on doit imputer les debauches de Marot en cas qu'il en ait eſté coupable; eſt-ce au Calviniſme ou à cette cour ſi Catholique, qui bruloit les Lutheriens avec tant de zele? En verité je croy que Marot eſtoit ſage en comparaiſon des autres; & je le croy à cauſe qu'il avoit commerce avec d'honneſtes gens, comme eſtoit Vatable, qui luy conſeilla de ſanctifier ſes Muſes & de les conſacrer à la louange de Dieu. Tout au moins eſt-il certain que c'eſt une impoſture & une calomnie noire qu'il ait eu le foüet à Geneve, *pour avoir mené une vie tres licentieuſe, & debauché la femme de ſon hoſte.* Je voudrois que cela fuſt veritable, quand Marot auroit eu le fouët à Geneve pour adultere, les Pſeaumes qu'il a tournés n'en ſeroient pas moins édifiants, & cela feroit un grand honneur à noſtre religion, que celuy qui pour ſes galanteries eſtoit les delices de la cour d'un Roy tres Chreſtien, ait eſté pour cela meſme l'horreur de la ville qui eſt comme la ſource de noſtre reformation. Mais nous ne ſçaurions nous faire honneur de cette flêtriſſure de Marot; elle eſt fauſſe, & j'ay eſté aſſés curieux pour en averer la fauſſeté. J'ay eſcrit à Geneve, j'ai prié qu'on viſitaſt les Regiſtres de la ville, & qu'on me fit ſçavoir ce qu'on en trouveroit: Et voicy mot à mot ce qu'on m'a reſpondu de là. *Quant à ce qu'il avance de Clement Marot, c'eſt une pure ſuppoſition & une noire impoſture qu'il ait jamais eſté fouetté à Geneve. Si cela eſtoit, on en manqueroit pas d'en trouver les memoires dans les Regiſtres publics, au lieu qu'il ne s'en trouve rien abſolument. D'où l'on peut juger quelle foy on doit adjouſter à cet impoſteur, qui ne fait pas de difficulté de ſalir ſon papier par des menſonges ſi palpables, dont il peut eſtre ſi facilement convaincu.* Ces Meſſieurs ſont un peu en colere, comme vous voyés, & ils ont raiſon de l'eſtre, c'eſt pourquoy je n'ay pas voulu retrancher leur reflexion. C'eſt un grand malheur pour un eſcrivain qui veut paſſer pour honneſte homme, quand il adopte ſans jugement & ſans bonne foy toutes les ſottiſes qui ont eſté dites devant luy. Florimond de Remond eſt la ſource d'où Maimbourg a puiſé ce conte, & Cayer miniſtre Apoſtat & ſorcier de plus, eſt l'Autheur ſur lequel s'appuye Florimond de Remond. Voila de beaux Autheurs pour aller riſquer ſon hon-

Florim. de Rem. livre 8. C. 16.

honneur ſur leur bonne foy : Florimond de Remond le plus emporté, le moins ſincere & en meſme temps le plus malhabile & le moins judicieux de tous les eſcrivains ; Cayer le plus infame de tous les hommes & le plus meſpriſé des deux partis. Il eſt vray que l'Hiſtoire Eccleſiaſtique compoſée par M. de Beze, dit que *Marot ayant toûjours eſté nourri en une tres mauvaiſe eſcole, & ne pouvant aſſujettir ſa vie à la Reformation de l'Evangile, il s'en alla paſſer ſes jours en Piemont.* Cela ſignifie ſelon ces Meſſieurs qu'il eſtoit libertin, adultere & corrupteur de la chaſteté des femmes. La gloſe eſt un peu forte : il ſuffit de dire qu'il avoit pris habitude de badiner, de dire des ſottiſes de Poëte de cour, d'aller au bal & à la comedie, de danſer, de faire des vers d'amour & des chanſons à boire : & qu'il ne pût s'accommoder d'une Egliſe qui dans la premiere ferveur de ſa Reformation chaſtioit ces ſortes de fautes plus rigoureuſement qu'on ne faiſoit à Rome ces pechés contre nature, qu'on y appelloit des peccadilles.

Hiſtoire Eccl. liv. 1. ann. 1543.

Mais ce Marot que nous confeſſons avoir eſté libertin, avoit des opinions Calvinienes : N'eſt-ce pas une grande honte pour noſtre party ? C'eſt que Marot quoy qu'il n'euſt pas le cœur fort ſanctifié, & qu'il n'euſt pas grande ſcience avoit conſervé un bon ſens commun, & ne ſe pouvoit empeſcher de voir le ridicule & l'abſurde où il eſtoit. Il ne pouvoit s'empeſcher de voir qu'il n'eſt rien plus abſurde que de faire parler Dieu aux hommes, & les hommes à Dieu dans une langue que les hommes n'entendent pas. Il ne pouvoit s'empêcher de juger, qu'il n'eſt rien plus oppoſé au bon ſens, auſſi bien qu'à la pieté, de recevoir comme divine une loy qui dit, tu ne feras pas d'images & ne te proſterneras pas devant elles ; & cependant placer des images ſur les autels & en faire l'objet de ſon culte. Tous ceux qui connoiſſent la verité ne ſont pas ſanctifiez par la verité : & ſi l'Egliſe Romaine eſt ſi ſcandaliſée de noſtre Marot qui n'eſtoit pas fort bon Chreſtien, nous la prierons d'oppoſer à Marot ces zelés inquiſiteurs de la foy qui ont eſté brulés pour Sodomie, les Barrieres, les Jehan Chaſtels, & les Ravaillacs qui ont eſté aſſaſſins & parricides, mais pourtant tres bons Catholiques, & enfin ceux de ſes Evêques, de ſes preſtres & de ſes moines qui ont eſté fornicateurs, adulteres, ſacrileges, & tout ce qui ſe peut dire de plus execrable.

Marot & les Pſeaumes ont trop de liaiſon pour les pouvoir ſeparer, car on ne parle de Marot que pour faire une critique ſanglante contre les Pſeaumes. Comment voulés vous nous dit-on, chanter des

Pſeaumes compoſés par un tel homme? Cela eſt plaiſant. Et que nous importe de quelles mœurs ait eſté le poëte traducteur, pourvu qu'il ait bien rendu le ſens de l'Autheur? Dans ce ſiecle là l'on n'avoit pas des Poëtes à choiſir: Il falut ſe ſervir du premier qui ſe rencontra, & qui voulut bien prendre la peine de traduire & de donner la forme de vers, aux paroles ſaintes. Les Poëtes bons Catholiques ne faiſoient que des vers impurs & de mauvaiſes paſquinades contre les Lutheriens. Il n'y en avoit point qui ſe vouluſt donner la peine de rimer les louanges de Dieu. Le Sieur Maimbourg dit au ſujet de ces Pſeaumes deux ou trois choſes, qui ſont d'une grande imprudence. Premierement, il a trouvé que la verſion de Marot n'eſt pas du tout conforme à l'original, *& que dés le premier vers il fait deux lourdes fautes en prenant tout à contreſens le premier verſet du Pſeaume de David.* Et en marge il nous cite ces paroles de la verſion de Marot, *qui au conſeil des malins n'a eſté*, &c. Ne voila-t'il pas une accuſation bien prouvée? Qui pourroit deviner la penſée de ce cenſeur, & y a-t'il enigme plus impenetrable? Je m'en vais vous expliquer l'enigme. Noſtre Jeſuïte ne ſçait pas un mot d'Hebreu, il s'agit de cenſurer une verſion qui a eſté faite ſur l'Hebreu & non ſur la Vulgate. S'il ſe fuſt extrémement avancé dans ſa critique, il n'auroit pas manqué de produire ſon ignorance. Il a donc jugé plus à propos d'en demeurer à ces termes generaux & d'accuſer ſans prouver, en diſant que dés le premier vers, Marot a fait deux lourdes fautes. Mais encore où a-t'il puiſé cette remarque? Je m'en vais vous le dire. C'eſt de ſon Florimond de Remond duquel il a fait ſes extraits ſans faire aucun uſage de ſon jugement. Ce Florimond tres ignorant veut faire l'habile en cet endroit; & fait ſur ce premier verſet de la verſion de Marot la plus impertinente critique qui ait jamais eſté imaginée. Il faut que vous ayés le chagrin de la lire, & pour cela je m'en vais me donner le chagrin de la copier. Il cite premierement ces deux vers du premier Pſeaume,

Qui au Conſeil des malins n'a eſté,
Qui n'eſt au trac des pecheurs arreſté.

La naiſſance de l'hereſie, livre 8. chap. 15.

Et pourſuit ainſi, *Comme s'il y avoit au latin*, Beatus vir qui non abiit in conſilio impiorum, *& non pas*, qui non abiit in conſilio: *ou ſelon les autres*, qui non ambulat in conſilio. *En ce ſeul verſet il y a deux fautes remarquables. L'une d'autant qu'il n'a pas entendu le verbe, comme il le faut*

le faut prendre, aſſavoir pour les actions ordinaires & deportemens d'un chacun; & non pour le marcher ſimple ou pour un voyage, &c. L'autre faute de ce rimeur eſt en ce qu'il a tourné ce mot de conſeil le prenant pour une aſſemblée de gens qui conſeillent, ou qui conſultent enſemble & deliberent de faire quelque choſe, comme quand on ſe trouve ès complots & conjurations des meſchants. Aprés cela il fait l'habile Grammairien & s'eſtend ſur la ſignification du mot *conſilium* des Latins, ſur le mot βυλὴ, qui ſignifie conſeil en Grec, ſur le mot *Hetſa*, qui ſignifie la meſme choſe en Hebreu, & ſur le mot *Hedah*, qui ſignifie une aſſemblée dans la meſme langue. Voila les deux fautes de Marot en une ſeule ligne. Je ne ſçaurois me reſoudre à faire la critique de cette critique: car je ne ſçay ſi cet homme eſtoit de ſens raſſis quand il eſcrivoit cela: peut on rien de plus fou, par exemple que cette obſervation que Marot a tourné, comme s'il y avoit au latin *Beatus vir qui non abiit in conſilio impiorum.* Au lieu qu'il y a *beatus vir qui non abiit in conſilio.* Peut-on trouver de la difference entre ces deux propoſitions? Qui a dit à ce cenſeur que Marot a *pris* ici le mot *abire* ou *ambulare, cheminer*, pour le marcher & l'action d'un homme qui voyage, & non pour la conduite de la vie? Et n'eſt-il pas clair par toute la ſuitte du paſſage qu'il a voulu dire, *bien-heureux eſt celuy qui n'a pas ſuivi les conſeils & les ſuggeſtions des meſchans?* Si le Sieur Maimbourg avoit copié ce paſſage entier, il auroit fait voir ſon ignorance, en adoptant les extravagances de cet autheur. Cependant il a trouvé ſur ſon recüeil que Marot eſtoit un mauvais traducteur & que dés la premiere ligne il avoit fait deux fautes, il n'a pas voulu perdre cette occaſion de mesdire. Ainſi dans l'eſperance qu'on s'en repoſeroit ſur ſa parole, il a emprunté l'accuſation de ſon Florimond: Mais il n'a pas oſé produire ſa critique pour ſouſtenir l'accuſation, parce que la critique eſt trop ridicule. C'eſt la vraye raiſon de cette cenſure ſi abbregée. Mais je ſuis d'avis, Monſieur, que nous faſſions voir au Sieur Maimbourg une piece qu'il n'a peut eſtre jamais veüe, qui deſtruit toute la ridicule & ignorante critique de ce cenſeur, qui veut que la verſion de nos Pſeaumes ne ſoit pas conforme à l'original. C'eſt l'approbation des Docteurs de Sorbonne, ſur laquelle Charles IX. dans la plus grande ferveur des perſecutions, accorda un privilege à Antoine Vincent imprimeur de Lion, pour l'impreſſion de ces Pſeaumes. La voici, *Nous ſouſsignés Docteurs en Theologie, certifions qu'en certaine tranſlation de Pſeaumes à nous preſentée, commençeant au* 48. *Pſeaume, où il y a, c'eſt en ſa tres ſainte cité, pourſuivant juſqu'à la fin,*

& dont

& dont le dernier vers eſt, chante à jamais ſon empire, n'avons rien trouvé contraire à noſtre foy catholique, ains conforme à icelle, & à la verité Hebraique; en teſmoin dequoy avons ſigné la preſente certification le 16. d'Octobre, ſigné J. de Salignac. Viboult. Le privilege qui fût accordé à Plantin, pour l'impreſſion de ces Pſeaumes dit auſſi, que ces Pſeaumes avant l'impreſſion *avoient eſté examinés, viſités & approuvés par M. Joſſe Schelling Portionnaire de St. Nicolas à Bruxelles à ce deputé par le Conſeil de Brabant. Et qu'après que ces Pſeaumes ont eſté achevés d'imprimer, ils ont eſté viſités derechef & trouvés ne repugner point à la foy Catholique.* Mais tout cela n'y fait rien, il faut qu'ils ſoient heretiques, meſchans & infidelles aujourd'huy. Pourquoy? Parce que des heretiques s'en ſervent: La raiſon n'eſt-elle pas convaincante?

Le Sieur Maimbourg dit deux autres choſes qui ne valent pas mieux: l'une que les vers de nos Pſeaumes ont un air burleſque, l'autre qu'on les a mis en muſique ſur des chants mols & effeminés, *& qui n'ont rien du tout de devot & de majeſtueux, comme le chant de l'Egliſe Catholique reglé par ſaint Gregoire.* On a reſpondu cent fois à ces foibles & impertinentes objections; tout nouvellement l'autheur de la critique generale a dit là deſſus tout ce qu'il faloit dire, & l'a dit de la maniere du monde la plus propre à faire ſentir au Sieur Maimbourg, combien il eſt imprudent de nous toucher par un ſemblable endroit. L'air Burleſque dans les poëſies vient de l'uſage des vieux mots que l'on bannit de la proſe ſerieuſe, & que les Poëtes Burleſques font entrer dans leurs poëſies pour leur donner un air ridicule. Du temps que Marot a compoſé ſes Pſeaumes, le ſtyle en eſtoit beau. Il eſt vieilli du depuis; Marot n'a pas été profete, il ne ſçavoit pas ce que les mots ſignifieroient dans cent ans, il ne parloit pas François ſelon l'uſage d'aujourd'huy. Ne voila-t'il pas une belle matiere à luy faire un crime? Ces Meſſieurs ne ſont gueres ſages, en nous reprochant le vieux François, & la muſique molle de nos Pſeaumes, de nous donner lieu de leur reprocher, comme on a fait, le latin barbare de leurs breviaires & de leurs meſſels, les chanſons ſpirituelles ſur le chant *de vous y perdés vos pas Nicolas.* Et ſur le chant *ce que fait & que defend l'Archeveſque de Roüen.* Afin de ne point citer là deſſus d'authorité ſuſpecte, je les renvoye à celuy qui a fait l'Eveſque de cour, qui cite quantité de ces beaux cantiques mis en muſique ſur les airs des vaudevilles. C'eſt un Eccleſiaſtique, qui pour n'eſtre pas bon ami de Monſieur l'Archeveſque de Paris, n'eſt pas moins bon Catholique

tholique Romain pour cela. Cet autheur aſſure avoir vu, acheté & lu un gros volume de ces ſortes de chanſons ſpirituelles. Et moy, Monſieur, je vous feray voir quand il vous plaira, les cantiques ſpirituels de Colletet imprimés à Paris, chés Antoine de Raflé avec privilege du Roy, de l'an 1660. Livre curieux où vous trouverés des Noëls ſur le chant de ce vaudeville infame qui commence, *Il faut chanter une hiſtoire de la femme d'un manant*, &c. le reſte eſt un conte ſçandaleux autant qu'il y en ait dans le Satyricon de Petrone. Vous en trouverés un autre ſur l'air de ces paroles libertines d'une chanſon de l'opera.

A quoy bon, tant de raiſon, dans un bel aage.

Un autre ſur ce vaudeville impudent:

Allés vous . . . . .
Un galant tout nouveau, &c.

Ce ſont les plus honneſtes, & voila dequoy l'on entretient le peuple de Dieu & la congregation des élus. Mais chanter les Pſeaumes de David mis en rime par Marot, c'eſt une marque de reprobation. Dés le temps de Henri II. parce que toute la Cour chantoit les Pſeaumes de Marot, le Cardinal de Lorraine jugea que pour arreſter un ſi grand deſordre, il ſeroit trés edifiant de faire tourner des odes d'Horace en rime Françoiſe, pour nourrir la pieté de cette cour ſi devote.

A propos de cela, Monſieur, pourrions nous paſſer cet endroit ſans dire quelque choſe de la maniere dont le Sieur Maimbourg & tous les zelés Catholiques parlent du chant des Pſeaumes. *Les Calviniſtes les chanterent pour la premiere fois publiquement en ce temps dont je parle; choiſiſſant meſme pour cela, par une eſpece d'inſulte qu'ils faiſoient aux Catholiques, le lieu le plus frequenté de Paris pour la promenade en eſté. Ce qui irrita tellement le bon bourgeois qui s'eſt de tout temps montré tres zelé pour la veritable Religion, que l'on alloit prendre les armes pour ſe jetter ſur eux, ſi le magiſtrat n'euſt promptement appaiſé ce tumulte par l'empriſonnement de ceux qui furent trouvés les plus échaufés à chanter d'une maniere ſi ſeditieuſe.* C'eſt inſulter à Dieu & à la Religion que de chanter les loüanges de Dieu & les Pſeaumes dictés par le Saint Eſprit! C'eſt eſtre bon bourgeois, zelé pour la vraye Religion, que de prendre les armes pour maſſacrer des gens qui chantent les Pſeaumes de David! C'eſt eſtre bon juge que de jetter en priſon comme des ſeditieux, des Chreſtiens qui chantent les cantiques ſpirituels que Dieu luy meſme a dictés! C'eſt dans cet eſprit que le Clergé de France ſi zelé pour la

Hiſt. du Calvin. liv. 1. ann. 1558.

gloire de Dieu a obtenu un arreſt par lequel il eſt defendu à une femme qui fait ſon ouvrage, à un artiſan dans ſa boutique, à un pere de famille dans ſa maiſon de chanter les Pſeaumes de David ſur peine de paſſer pour rebelles & d'en encourir les peines. J'eſpere qu'il viendra un temps auquel ſi nous ne conſervons de ce fait des preuves inconteſtables, il paſſera pour fabuleux. Oui, je ſuis perſuadé que quand le monde ſera ſorti des effroyables tenebres des prejugés dans leſquels il eſt enſevely, on paſſera pour un calomniateur, quand on dira qu'un Clergé Chreſtien a eſté capable de ſurprendre un ſemblable arreſt : & que des Eccleſiaſtiques ont eſté capables de renoncer à l'honneur, juſqu'à extorquer & à faire obſerver une telle ordonnance : pendant qu'ils tolerent les chanſons infames dont les rues retentiſſent, & qu'ils portent juſques dans les voutes de leurs Egliſes les airs impurs qui ſont deſtinés à enflammer la concupiſcence, & qui ſont d'une laſcivité à n'eſtre pas meſme tolerés dans les ruelles. La periode eſt longue, mais elle eſt d'un homme en colere : & qui ne le ſeroit ? On n'auroit jamais cru qu'un grand Prince, qui fait profeſſion de chercher la gloire de Dieu, & la paix de ſes ſujets, euſt defendu le chant de ces Pſeaumes, pour leſquels Charles IX. ſi grand perſecuteur des Huguenots accorda un privilege à Antoine Vincent, Imprimeur de Lion. Cette edition ſe voit encore aujourd'huy, elle eſt de 1562. & le privilege du 19. d'Octobre de la meſme année. Trois ans aprés Plantin les imprima à Anvers avec privilege de Philippe Roy d'Eſpagne, qui n'a jamais eſté accuſé d'eſtre favorable aux Huguenots. Ces gens là ne croyoient pas que chanter nos Pſeaumes fût inſulter à la Religion Catholique. On croit reſpondre à tout cela, en diſant ce ſont *les Pſeaumes de Marot*, & les *chanſons Bezeanes* ; comme les appelle impertinemment Florimond de Remond. Aprés quoy l'on penſe eſtre en droit de dire de ces Pſeaumes des choſes qu'à peine voudroit on dire des chanſons les plus profanes, & de traitter ceux qui les chantent, comme on feroit ceux qui chanteroient les hymnes de Linus & d'Orphée à l'honneur des faux Dieux. *On louoit cette façon de prier*, dit le grand original du Sieur Maimbourg, *ſans s'appercevoir que le ſerpent eſtoit caché ſous ces fleurs, & que ſous ce chant ou pluſtoſt enchantement nouveau mille pernicieuſes nouveautés ſe gliſſoient en leur ame.* A cela ſont jointes de froides & pueriles railleries ſur *leve le cœur, ouvre l'oreille*, & ſur *le Dieu, le fort, l'Eternel parlera.* Cela eſt pis que Juif, pis que Mahometan, cela eſt Payen. Qui a-t'il dans les Pſeaumes de la verſion de Beze & de Marot, qui ſoit pernicieux ;

Florimond Remond.

C'eſt

C'eſt une verſion ſimple, nuë & exacte qui n'a pris aucune des licences de la poëſie, & qui n'eſt proprement qu'une proſe rimée. Ainſi le ſens du Saint Eſprit n'eſt point corrompu par les penſées humaines. Mais quand meſme Marot & Beze auroient eu le malheur de mal rencontrer en dix, en vint, en cent endroits, ſi l'on veut, & qu'au lieu du vray ſens du Prophete ils en auroient mis un autre, ont ils introduit quelque ſens profane, heretique, impie & libertin? Toutes les penſées de ces Pſeaumes ne tendent elles pas à prier Dieu & à chanter ſes loüanges? Eſt-il donc rien de plus abſurde & de plus impie, que parce qu'on n'aime pas une Religion, de s'en prendre aux Pſeaumes de David dont elle ſe ſert, & prononcer contre eux mille blaſphemes?

M. Godeau a fait une paraphraſe de ces meſmes Pſeaumes, dans laquelle il eſt certain, qu'il a tellement enveloppé la penſée de Dieu de ſes propres penſées, qu'on perd le ſens du Saint Eſprit, ou à peu pres, en certains lieux. Mais s'eſt il trouvé quelqu'un entre nous aſſés inſenſé pour luy faire un crime de ces licences poëtiques, & avons nous traitté ces Pſeaumes de chanſons profanes? Le Pſeautier de l'Egliſe Greque eſt tellement corrompu, qu'en la plus part des lieux il ne reſſemble point à l'original. Tous les ſçavans en demeurent d'accord: le Pſeautier du Breviaire Romain l'eſt encore bien davantage, parcequ'il eſt traduit ſur le Grec corrompu; & que les copies ſont toûjours plus imparfaites que leurs originaux. Cependant nous ne voudrions pas traitter ce Pſeautier barbare dans ſon ſtyle, & different dans ſes ſens de celuy de David, comme on traitte le noſtre, parceque ce qui y eſt reſté du vray ſens de David, eſt plus que ſuffiſant pour nous le rendre venerable. Et au reſte nous ſçavons bien que ces corruptions qui s'y ſont gliſſées, n'ont rien de ruïneux à la Religion, parceque ce ſont des ſens pieux, quoy que ce ne ſoient pas juſtement ceux que le Saint Eſprit avoit premierement inſpirés au Prophete. Ces corruptions ſe ſont gliſſées ſans malice dans le texte, durant un ſiecle où l'ignorance regnoit, & dans un temps où l'on ne ſçavoit point d'Hebreu ni pas aſſés de Grec pour corriger les verſions ſur les originaux. L'Egliſe Romaine eſt devenüe bien Catholique depuis le dernier ſiecle. Nos adverſaires nous avoüent que dans le ſiecle paſſé tout le monde chantoit nos Pſeaumes, le chant paroiſſoit agreable, les paroles eſtoient pieuſes, & la nouveauté y faiſoit trouver tant de gouſt que tout le monde les vouloit ſçavoir. On voit encore pluſieurs editions de ces Pſeaumes faites avec permiſſion & privilege de nos Roys.

En ce temps là on ne s'eſtoit pas encore aviſé de faire defendre le chant de ces Pſeaumes comme ſcandaleux & pernicieux. Quelques honneſtes gens de l'Egliſe Romaine ont condamné ces excés, & ils nous font un honneur de ce chant des Pſeaumes dont les autres nous veulent faire une honte. C'eſt entre les autres ce qu'a fait Monſieur Godeau, dans la preface qu'il a miſe à la teſte de ſa paraphraſe: où il dit, *Ceux dont nous deplorons la ſeparation de l'Egliſe, ont rendu la verſion dont ils ſe ſervent celebre par les airs agreables que de doctes muſiciens y mirent, lors qu'ils furent compoſés: A noſtre grande honte aux villes, où ils ſont en plus grand nombre, on les entend retentir dans la bouche des artiſans & à la campagne dans celle des laboureurs. Tandis que les Catholiques, ou ſont muets, ou chantent des chanſons deshonneſtes.* Non ſeulement il paroiſt que M. Godeau ne deſapprouvoit pas le chant de nos Pſeaumes, mais qu'il n'en trouvoit pas la muſique *molle & effeminée*, comme le Pere Maimbourg. Il dit que ce ſont des *airs tres agreables*: jamais un air ne peut eſtre agreable, s'il ne s'accorde bien avec l'eſprit qui regne dans les paroles. Si l'air de nos Pſeaumes n'eſtoit devot, il ne pourroit eſtre agreable, appliqué à des paroles de devotion.

M. Godeau eſtoit en cela de meſme advis que le Preſident de Thou, qui dit en parlant de la muſique de nos Pſeaumes, *Claude Goudimel excellent muſicien de noſtre ſiecle mit les Pſeaumes de David tournés en vers François par Clement Marot & Theodore de Beze, ſur des chants fort diverſifiés & fort agreables; Et ce ſont ceux que les Proteſtants chantent dans leurs aſſemblées publiques & en particulier.* Enfin pour conclurre ce que je veux dire au ſujet de nos Pſeaumes, j'adjouſte que les Pſeaumes que nous avons n'eſtoient pas faits pour nous. Ils furent compoſés ſous le regne de François I. par Clement Marot, pour les Catholiques Romains. Et alors ils eſtoient fort bons & tres édifians. Mais quand nous avons voulu nous en ſervir, ils ſont devenus *des chanſons Marotiques & Bezeanes*, ce ſont des hymnes profanes, des verſions infideles, des ſources d'erreur. Il eſt bon d'entendre ce que dit là deſſus Strada dans ſon Hiſtoire de Flandres. *Le Roy François I. chantoit les premiers Pſeaumes de Marot: ce qui porta cet Autheur au lieu de trente qu'il avoit fait d'en faire cinquante, qui furent mis dans une muſique ſi agreable que generalement tous les Catholiques les recherchoient auſſi bien que les autres. Juſqu'à ce que ceux de Geneve ayant joint le Catechiſme de Calvin à ces Pſeaumes, ils furent abandonnés par les Catholiques.* Aprés cela trouveriés vous eſtrange que ces

Lib. 52.

Pſeau-

Pſeaumes ſoient devenus heretiques & profanes? Ils ſont tout prés du Catechiſme de Calvin qui eſt tout plein d'hereſies. La contagion ſe communique de bien plus loin. Ceux qui honorent la memoire de l'Eveſque de Grace doivent bien prier Dieu que l'envie ne nous prene pas de chanter ſes Pſeaumes dans nos aſſemblées, car incontinent ils deviendroient des chanſons profanes au grand deshonneur de celuy qui les a compoſés.

CHAPITRE VIII.

Apologie pour Theodore de Beze. Raiſon pourquoy le Sieur Maimbourg agit ſi differemment à l'eſgard de Beze & Calvin; Beze parle pour luy meſme: Ses Juvenilia. *Horrible temerité de Maimbourg, qui n'a jamais vu un epigramme, ſur laquelle il avance une accuſation atroce. Cette Epigramme produite & juſtifiée.*

BEze & Marot ont eſté deux hommes bien differens : Cependant parcequ'ils ont eſté tous deux Poëtes, & qu'ils ont tous deux travaillé à mettre les Pſeaumes en rime Françoiſe, il faut qu'ils ayent meſme ſort, & qu'ils ſoient eſgalement l'objet de la fureur & de l'emportement des Catholiques zelés. Sans avoir eſgard au rang qu'ils meritent, je me tiendray à celuy qu'on leur donne, & aprés avoir parlé de Clement Marot comme du premier traducteur, nous parlerons s'il vous plaiſt de Theodore de Beze, comme du ſecond. Outre la raiſon commune d'avoir du chagrin contre Theodore de Beze & contre Marot, c'eſt de nous avoir donné le moyen de chanter les Pſeaumes de David en noſtre langue, il y en a beaucoup de particulieres contre Beze : Il a eſté Miniſtre, tres habile homme, il a defendu la verité avec zele, il a fait recevoir de conſiderables affronts aux defenſeurs de la Religion Romaine dans le Colloque de Poiſſy, en voila plus qu'il n'en faut pour eſmouvoir la bile de ces Meſſieurs. J'avois bien conçeu par les premieres pages de l'Hiſtoire du Calviniſme que l'Autheur étoit homme à outrer la calomnie, & à porter la malignité auſſi loin qu'elle peut aller. Cependant je n'ay pu m'empeſcher d'eſtre eſtonné & eſmu en liſant l'effroyable ſatyre que le Sieur Maimbourg fait contre ce grand homme. *On peut dire hardiment & ſans ſcrupule*, dit-il, *que c'eſtoit l'un des plus meſchans hommes de ſon temps, libertin, impie, profanateur des choſes les plus ſaintes par ſes rail-* *Hiſt. du Calvin. livre 3. ann. 1561.*

railleries qui tiennent de l'atheiſme, cruel, ſanguinaire, toûjours preſt à inſpirer les plus noirs & les plus ſanglants attentats, impudent, diſſolu & plongé dans les plus honteuſes debauches, comme il ne paroiſt que trop dans ſes Poëſies toutes remplies d'ordures & de ſaletés, qu'il appelle les divertiſſements de ſa jeuneſſe: Et ſur tout dans cette horrible epigramme, où en faiſant le portrait de ſa maiſtreſſe qu'il nomme Candida, *& d'un jeune garçon qu'il aimoit, il a l'effronterie de ſe vanter, & enſuitte de s'accuſer luy meſme du plus execrable de tous les crimes.* Voila l'endroit le plus moderé de deux ou trois pages, leſquelles il conclut ainſi. *Il mourut en ſa quatre vint-ſixieſme année de la maniere qu'il avoit veſcu, libertin, impie & Athée, au ſentiment non ſeulement des Catholiques, mais auſſi de pluſieurs Proteſtants.* J'avoue que cela me ſurpaſſe, & je ne comprens pas comment la paſſion, l'aveuglement, & la fureur peuvent aller aſſés loin, pour reſpandre un auſſi long & auſſi effroyable tiſſu de calomnies, dans lequel il n'y a pas meſme ce qu'on appelle dans un Roman, le fondement dans l'Hiſtoire. J'ay eſté quelque temps à me tirer de l'embarras où m'a jetté d'abord la difference des portraits de Calvin & de Beze dans l'Hiſtoire du Calviniſme. Par ce portrait que l'Autheur a fait de Beze il paroiſt que tout luy eſt bon, & qu'il n'y a point de ſi effroyables calomnies debitées par des monſtres d'hommes comme Bolſec, qu'il ne ſoit capable d'adopter pour faire ſes portraits; cependant je voy qu'il garde de grandes meſures au ſujet de Calvin, & qu'il n'a pas oſé nous donner comme des Hiſtoires, ces fables honteuſes que Bertelier & Bolſec avoient imaginées, pour noircir celuy qu'ils conſideroient comme le plus grand de leurs ennemis. Le Cardinal de Richelieu dans ſa methode n'y fait pas tant de façon, il copie toutes les plus groſſieres médiſances qui ont eſté debitées, & avance comme vray que Calvin a eſté un libertin, un impie, un debauché: *Qu'il fut enfin condamné pour ſes incontinences, qui le porterent juſques aux dernieres extremités du vice & qu'il ſe retira de Noyon & de l'Egliſe Romaine enſemble.* Qu'il a eu le fouet & la fleur de lis, encore fut-ce par grace, *car dans les informations on voit que cet hereſiarque ayant eſté convaincu du peché abominable que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avoit meritée fut à la priere de ſon Eveſque moderée à la fleur de lis.* L'infame Bolſec dit auſſi que Calvin eſtoit un debauché, aimant les bons repas, travaillant à corrompre les femmes ſous pretexte de devotion; qu'il a voulu paſſer pour profete & qu'il obligea un homme à contrefaire le mort, afin qu'il le puſt reſſuſciter, & s'eſtablir dans le monde pour un faiſeur de miracles.

racles. Il debite cent impoſtures de cette ſorte que le Sieur Maimbourg a negligées. Et cependant il a emprunté pour noircir Beze, toutes les calomnies qui ont eſté inventées par ces meſmes autheurs? Car à la marge du lieu où il fait le portrait de Theodore de Beze, il cite Bolſec, Spondanus & d'autres autheurs de ſemblable caractere. Croyés vous, Monſieur, que ce ſoit par amour pour la verité qu'il ait fait cette diſtinction? Cela ne peut pas eſtre, parceque ceux qu'il n'a pas jugé dignes de foy ſur le ſujet de Calvin ne l'eſtoient pas apparemment d'avantage au ſujet de Beze. Mais voici ce que c'eſt: le Sieur Maimbourg eſt également perſuadé que tout ce qui s'eſt dit contre Beze & contre Calvin, eſt faux & calomnieux. D'ailleurs il auroit eu autant d'inclination à renouveller les calomnies dont on a eſſayé de noircir Calvin, comme celles qu'on a jettées contre Beze. Mais il n'a oſé, parceque quand on veut mentir, on le fait autant que l'on peut avec ſeureté. Il ne pouvoit ignorer que dans ce ſiecle on a fait des Apologies pour Calvin, qui ont mis la mauvaiſe foy & la rage de ſes ennemis dans un ſi grand jour, qu'aujourd'huy on ne ſçauroit reprendre les meſmes calomnies ſans s'expoſer à eſtre accuſé d'une ſouveraine impudence. Ainſi n'oſant attaquer Calvin dont on a couvert l'innocence d'un ſi bon rempart, il a verſé tout ſon poiſon ſur Beze qu'il a trouvé plus deſcouvert, & duquel les apologies ſont plus vieilles & beaucoup moins connües de tout le monde. Voila la cauſe de cette difference, qui peut avoir ſurpris bien des gens. Adjouſtés à cela ſi vous voulés que ſon Florimond de Remond qu'il a conſulté par tout comme un oracle, n'avoit point vu apparemment ces libelles faits contre Calvin, ne les cite pas & ne fait aucune mention de ces accuſations de libertinage, de debauches, de pechés contre nature que les autres ont formées contre luy. Mais pour Beze, Florimond avoit eu le bonheur de rencontrer tous les paſquils qui s'eſtoient faits contre luy: il en charge ſon ouvrage & c'eſt de luy que Maimbourg a copié ſes accuſations contre Beze quaſi mot à mot. Ainſi nous ne devons avoir aucune obligation à Florimond de Remond & au Sieur Maimbourg de ce qu'ils ont en quelques endroits eſpargné Calvin. Non au premier, car il eſt certain que c'eſt un calomniateur abandonné à la calomnie, & s'il euſt trouvé ſous ſes mains la vie de Calvin eſcrite par Bolſec, il eſt certain qu'il l'auroit fait paſſer toute entiere dans ſon ouvrage. Nous n'en devons point avoir auſſi au Sieur Maimbourg, car s'il avoit oſé il n'auroit pas plus eſpargné Calvin que Theodore de Beze; cependant il veut que nous luy

Defence de Calvin par M. Drelincourt.

luy tenions un grand conte de ſa moderation au ſujet de Calvin, *Pour moy qui hais l'exaggeràtion ſur tout en l'hiſtoire, qui ne la doit jamais ſouffrir, je diray franchement qu'aprés avoir lu les eſcrits de ces gens là, qui ont extrémement de l'air du panegyrique ou de la ſatyre, je ne defere ni aux uns ni aux autres, voyant clairement que la paſſion leur en a fait dire ou trop de bien ou trop de mal.* C'eſt aprés avoir parlé de ceux qui ſont mourir Calvin comme un deſeſperé, jurant & blaſphemant le nom de Dieu. Aprés quoy il pourſuit, *J'adjouſte meſme à cela pour montrer que je ſuis ſincere, & que la haine que j'ay pour l'hereſie ne m'empeſche pas de rendre juſtice aux heretiques, que je veux bien ne pas croire ce qu'on dit communément, qu'il fût en ſa jeuneſſe fuſtigé & eut la fleur de lis pour un crime infame & deteſtable.* Enſuitte au ſujet de la vie de Calvin eſcrite par Bolſec, il dit, *que c'eſt une ſatyre & une invective continuelle pluſtoſt qu'une hiſtoire.* Ne trouvés vous pas, Monſieur, que cela eſt aſſés plaiſant, d'entendre dire au Sieur Maimbourg *qu'il hait l'exaggeration ſur tout en hiſtoire*, luy qui eſt le plus exaggerant declamateur qui ait jamais eſté? Il veut, dit-il, *monſtrer qu'il eſt ſincere.* Il nous en a donné de fort belles preuves. On ne doit jamais plus eſtre ſur ſes gardes que quand il nous fait des proteſtations de ſa ſincerité. C'eſt à la faveur de ſemblables proteſtations qu'il pretend faire paſſer ſes calomnies pour des verités. Il reconnoiſt que les eſcrits de Bolſec & des autres autheurs qui ont eſcrit contre Calvin, *ont l'air de ſatyre & d'invective pluſtoſt que d'hiſtoire.* Pourquoy donc ſur la foy de ces meſmes autheurs nous cite-t'il ce qu'il nous dit de Beze, comme ſi c'eſtoient de veritables hiſtoriens & non des ſatyriques? On ne peut pas ſe trahir d'une maniere plus honteuſe, on ne peut pas dire plus intelligiblement, je n'oſerois repeter les calomnies de Bolſec contre Calvin, parce qu'on les a trop bien refutées. Mais j'oſeray emprunter de ces meſmes autheurs les calomnies qui ont eſté jettées contre Beze, parce que les apologies qu'il a faites, ou qu'on a faites pour luy, ne ſont pas tout à fait ſi connuës.

Liv. 4. an. 1564.

Mais enfin il faut venir au fonds, Beze a eſté un libertin, un impie, un debauché, un corrupteur de femmes & de jeunes garçons. Voila le fait, où ſont les preuves, où ſont les autheurs, les teſmoins, les informations, les circonſtances des faits, les jugemens, les ſentences, les executions, les chaſtimens? Quoy il ſera permis avec la derniere impudence d'avancer de telles accuſations ſans preuve? Puiſque nous ne ſçaurions demander vangeance & juſtice aux tribunaux humains, nous la demandons à Dieu protecteur de l'innocence, & mortel

mortel ennemy du Diable & de ceux qui comme luy font le meſtier de calomniateurs. Car enfin il faut que vous remarquiés que de toutes ces accuſations atroces, ni le Sieur Maimbourg ni les autres qu'il a copiés, n'en apportent aucune eſpece de preuve. Tout ce grand bruit eſt fondé ſur les Poëſies de Beze, qu'on a appellées *Juvenilia Bezæ*. Ce ſont des Poëſies Latines, où il y a de l'eſprit & beaucoup d'impureté, à ce qu'on dit. Il ſuffiroit de reſpondre que ce ſont les pechés de la jeuneſſe de Beze; que ce ſont des jeux d'eſprit, qu'il en a fait penitence, qu'il a condamné ces ouvrages & les a eſteints autant qu'il luy a eſté poſſible. Je pourrois adjouſter qu'il les a faits eſtant encore dans le ſein du Papiſme & prieur de Longumeau. Nous ne nous croyons pas tout a fait intereſſés à juſtifier tous les dereglemens d'un jeune Eccleſiaſtique de l'Egliſe Romaine. S'il eſtoit ſage & chaſte c'eſtoit une rareté bien ſurprenante dans un ſiecle où tous les Preſtres generalement eſtoient concubinaires. Mais ceux qui l'ont connu dans ſes jeunes ans ont rendu teſmoignage qu'il eſtoit des plus ſages de ſon aage & de ſon ſiecle : & que meſme dans ſa jeuneſſe ſes mœurs avoient eſté irreprehenſibles. Il a fait des vers de galanterie : c'eſt une tentation à laquelle un bel eſprit né poëte, & ayant une belle connoiſſance de la poëſie Latine, a bien de la peine à reſiſter. Mais ce que ſes poëſies galantes ont eſté compoſées en Latin eſt une preuve évidente qu'elles ne partoient pas de l'impureté de ſon cœur. Quand on ſe veut ſervir de la poëſie pour gaſter l'eſprit & le cœur des femmes que l'on veut ſeduire, on n'eſcrit gueres en une langue qui n'eſt entenduë que des ſçavans. Beze comme les autres jeunes hommes verſés dans les Poëtes Latins, eſtoit Idolatre de ſon Catulle & de ſon Horace : tout rempli de leurs idées il n'a pu s'empeſcher de les mettre ſur le papier. Et voilà tout le myſtere de ces poëſies dont on luy veut faire des crimes. Mais comme on luy a fait toutes ces accuſations durant ſa vie, je ſuis d'avis que nous l'eſcoutions luy meſme répondant à ces calomnies. C'eſt dans ſa reſponſe à Claude de Xaintes, auquel il parle ainſi.

Vous dites que dés ma jeuneſſe avec l'art de faire des vers je me ſuis penetré de fureur, d'impudicité & d'impudence, & que j'ay conſumé toute ma vie dans l'uſage des plus ſales voluptés, comme un homme qui n'eſtoit né que pour l'amour. Je veux bien que vous ſçachiés que je n'ay point eſté élevé dans vos monaſteres où ſe commettent les crimes & les impuretés les plus abominables. Je ſuis né dans une famille noble, honneſte & chaſte de la ville de Vezelay. J'ay eſté elevé à Paris chés un oncle d'une gravité de ſenateur, Apolog. altera in Claud. de Xaintes.

avec toute la pieté qu'on pouvoit demander ſelon le temps, & ſous un precepteur orné de toutes ſortes de vertus. Depuis l'aage de huit ans juſqu'à celuy de dixſept, j'ay eſtudié les langues à Bourges en vivant d'une maniere chaſte & irreprehenſible. Aprés cela j'ay eſtudié quatre ans à Orleans tant en droit que dans les belles lettres, & pendant ce temps je n'ay converſé qu'avec de tres honneſtes gens, qui dans la ſuitte ſont parvenus à de grandes charges par leur merite; & me ſuis fait aimer de tous les ſçavants & de tous les vertueux en ce lieu là. En ſuitte j'ay vécu à Paris juſqu'à l'aage de vint neuf ans, ſans avoir fait aucune breche à ma reputation & ſans avoir rien fait contre les regles de la morale. Et meſme je puis dire ſans me vanter que dans ce temps je remportay la louange & de quelque vertu & de quelque erudition.

Quand je me ſuis retiré de Paris ce n'a pas eſté en cachette, ni pour me derober à mes creanciers, comme vous dites tres fauſſement. Je ſuis ſorti de ma patrie, j'ay quitté mes biens, mon pere, mes parents, & mes amis uniquement pour la Religion, comme Jeſus Chriſt le commande. J'emmenay avec moy ma femme que j'eſpouſay en ſuitte ſolennellement, & je me retiray ſans precipitation au lieu où eſtoit la veritable Egliſe. Aprés cela je fus Profeſſeur en Grec neuf ans dans l'Academie de Lauſanne, & j'en ſortis pour revenir icy, en remportant des teſmoignages & de toute la ville & du ſenat de Berne. Non ſeulement on ne fit aucune plainte contre moy, mais on eſſaya par toutes ſortes de civilités de me retenir. Depuis ce temps Dieu m'a fait la grace de me conduire dans l'exercice de ma charge, tant dans cette Egliſe que dans les diverſes deputations dont j'ay eſté chargé pour les Egliſes affligées, de maniere, ſelon ma foibleſſe, que jamais aucun honneſte homme ne s'eſt plaint de moy. Et je ſuis encore tout preſt de rendre conte de tout ce que j'ay fait, dit & eſcrit. Voila ce que j'avois à reſpondre à vos outrageantes accuſations, contre leſquelles je me ſouſtiens par le teſmoignage, & par la conſcience de tous les honneſtes gens qui me connoiſſent.

Voila, dira-t'on, un magnifique teſmoignage, mais par malheur c'eſt Theodore de Beze qui ſe le rend à luy meſme. Il eſt pour le moins auſſi croyable en parlant de ſoy & des choſes qu'il ſçait fort bien, que ceux qui ne le connoiſſoient pas & qui ne produiſoient contre luy que des accuſations dont ils n'euſſent pu apporter les moindres preuves. Au reſte la choſe ne parle-t'elle pas d'elle même? Une Egliſe naiſſante comme celle de Geneve, & qui travailloit à eſtablir ſa reputation, auroit-elle pris pour ſon paſteur, un athée, un impie, un libertin, un desbauché, un adultere, un corrupteur d'hommes & de femmes? Ces miſerables calomniateurs s'oublient à

tout

tout moment. Ils nous ont dit qu'à Geneve on puniſſoit de mort l'adultere, & que Marot aprés avoir débauché la femme de ſon hoſte, par l'interceſſion de Calvin en fut quitte pour le foüet: Et ils nous veulent faire croire que cette meſme ville auroit ſouffert dans ſa chaire le plus infame & le plus debordé de tous les hommes, qui vit & qui meurt comme un athée. D'où vient qu'on luy fit l'honneur de l'appeller au Colloque de Poiſſy? Car il n'eſt point vray que ce fut Calvin qui l'y envoya comme le dit le Sieur Maimbourg, ce fut la Reyne qui l'y appella. Tous les Hiſtoriens en demeurent d'accord, & ce fut ſous le nom du Roy de Navarre que l'invitation ſe fit. *Ad Colloquium vocati jam convenerant Auguſtinus Marloratus*, &c. *Theodorus Beza, &c.* dit Monſieur de Thou. Aüguſtin Marlorat, Theodore de Beze, qui avoient eſté appellés à ce Colloque, étoient déja arrivés. D'où vient que dans ce Colloque on ne luy fit pas des reproches de ſa vie, s'il eſtoit un profane, un libertin & un homme perdu de débauches? Il trouva là des gens fort diſpoſés à luy dire ſes veritès. Quand il n'y auroit eu que les Italiens & les Jeſuïtes, qui eſtoient venus à la ſuitte du Cardinal de Ferrare, qui ſe deſeſperoient de voir continuer ce Colloque, & qui faiſoient tous leurs efforts pour le rompre. Ce moine qui dit des injures à la Reine Mere en pleine aſſemblée, auroit eſté bien aiſe pour deſcharger ſa bile ſur les miniſtres d'avoir les memoires ſur leſquels le Sieur Maimbourg a travaillé.

Lib. 28. ann. 1561.

Mais il faut que nous eſcoutions encore un peu Theodore de Beze continuant ſon Apologie contre Claude de Xaintes. *Que pouvés vous produire contre tout ce que je viens de dire qui ait la moindre apparence de verité, & qui n'ait eſté refuté cent fois? Vous m'objecterés mes jeux Poëtiques, comme ſi c'eſtoient des choſes que j'euſſe eſcrit ſerieuſement pour depeindre mes veritables ſentimens & mes avantures? Mais qui eſt le juge équitable qui voudra vous en croire? Où eſt cette Publia que vous dites que j'ay debauchée, & dont vous dites que le mary eſt encore vivant? Je puis jurer devant Dieu qu'il ne m'eſt jamais monté dans la penſée d'attenter ſur la pudicité d'aucune femme, non plus que d'aller conquerir le Royaume des Indes. Je jure auſſi que cette Publia, dont j'ay parlé en l'une de mes élegies, eſt auſſi peu une veritable femme, que voſtre Dieu de pain, que je regarde comme une chimere, eſt un veritable Dieu. Cette Candida dont j'ay tant parlé dans mes poëmes, n'eſt non plus qu'un fantoſme. On veut que ce ſoit ma femme. Cela ne peut pas eſtre, puiſque ma femme n'a jamais conceu: & dans un endroit je prie*

pour l'heureuſe groſſeſſe & l'heureux accouchement de cette Candida que je recommande aux Dieux. Où ſont les creatures impudiques de l'amour deſquelles on dit que j'eſtois embraſé. Si cela euſt eſté, pourquoy me ſerois-je retiré d'un lieu où je pouvois avoir la deſſus toute liberté, pour aller dans une ville qui eſt la ſeule dans laquelle la ſimple fornication eſt punie d'une honte publique & d'une groſſe amande, & où l'adultere eſt puni de mort? Cette dérniere raiſon me paroiſt ſenſible: Beze eſt un debauché, un impie & un libertin, & il ſe refugie dans un lieu où le libertinage n'eſtoit nullement toleré. Il quitte un Royaume, une ville & une Religion dans leſquelles il pouvoit joüir de toutes les voluptés criminelles, & poſſeder toutes les dignités Eccleſiaſtiques en meſme temps ſans avoir rien à craindre. Le Sieur Maimbourg dit avec une hardieſſe extrême, qu'il eſt mort libertin, impie & athée comme il a veſcu. Il faut avoir renoncé à toute conſcience & meſme à tout honneur pour dire de ſemblables choſes. S'inſcrire en faux contre la notorieté publique, avancer des faits enormes, de la fauſſeté deſquels on peut eſtre convaincu par des millions de perſonnes, c'eſt eſtre imprudent calomniateur. Car enfin on trouveroit encore dans le monde mille & mille gens, qui ont parlé à ceux qui ont vu Beze dans les dernieres années de ſa vie. La choſe ne vient pas de loin, ce ne ſont pas des traditions de ſept ou huit cents ans comme ſont les impertinentes fables que l'on croit ſur la foy des faiſeurs de Legendes. Beze eſt mort l'an 6. de ce ſiecle, il n'y a donc pas gueres plus de ſoixante & dix ans, que ce dont il s'agit eſt paſſé. Enfin il faut eſtre meſchant au ſouverain degré pour poſer en fait des accuſations atroces de la fauſſeté deſquelles on eſt parfaitement aſſuré. Et tel eſt l'eſtat du cœur & de la conſcience de Maimbourg, qui ſçait en ſa conſcience la fauſſeté de ce qu'il dit contre Beze. Il n'a pas eu beſoin de conſulter les Hiſtoriens, ni des teſmoins vivants pour eſtre aſſuré de la fauſſeté de ſes accuſations. Il n'a qu'à conſulter ſon ſens commun, qui luy aura dit que cela eſt inſenſé, de dire qu'un libertin & un impie qui n'a point de Religion, quitte la Religion Romaine, où il pouvoit avoir toutes ſes aiſes, pour en prendre une dans laquelle il devoit eſtre l'horreur de ſes parens, de ſes amis, & expoſé à mille & mille diſgraces. A un homme qui n'a pas de Religion, toutes religions ne ſont elles pas bonnes, pourvu qu'il puiſſe vivre dans ſon libertinage? Sans doute, c'eſt qu'en ce temps, la ſainte Egliſe Catholique n'avoit aucune indulgence pour le libertinage de ſes enfans? C'eſt cela meſme; nous en avons desja vu de belles preuves, & nous en verrons encore.

Mais

Mais Monſieur, ſuivés moy & je m'en vay vous faire voir une temerité prodigieuſe, & en meſme temps une malignité effroyable de cet homme. Beze, dit-il, *dans cette horrible Epigramme, où il fait le portrait de ſa maiſtreſſe qu'il nomme Candida, & d'un jeune garçon qu'il aimoit, il a l'effronterie de ſe vanter & en ſuitte de s'accuſer du plus execrable de tous les crimes.* N'eſt-ce pas une temerité prodigieuſe d'accuſer un homme d'un ſi horrible crime ſur une piece qu'il n'a jamais veüe. Or qu'il n'ait jamais veu cette Epigramme, je m'en vais l'en convaincre d'une maniere à le couvrir de honte s'il eſtoit encore capable d'en avoir. Dans cette horrible Epigramme, dit-il, Beze fait *le portrait de ſa maiſtreſſe qu'il nomme Candida, & d'un jeune garçon qu'il aimoit.* Le Sieur Maimbourg doit ſçavoir ce que c'eſt qu'un portrait, car il croit que c'eſt là ſon fort que de faire des portraits, c'eſt pourquoy ſes ouvrages en ſont pleins. Or l'Epigramme dont il s'agit, n'a aucune trace ni aucune apparence de portrait, ni d'une femme ni d'un jeune garçon. Le Poëte n'y fait aucune deſcription de la beauté de ſa maiſtreſſe & de ſon amy, c'eſt une incertitude ſur le choix qu'il a à faire. Il eſt à Vezelay, ſa maiſtreſſe eſt à Paris, ſon amy Audebert eſt à Orleans, il ne ſçait où il doit aller. Il voudroit les voir & les poſſeder tous deux. Il faut pourtant renoncer à l'un ou à l'autre. Il repreſente ces combats à la maniere des poëtes. Selon Maimbourg voila un portrait. Il n'avoit donc point vu la piece, mais il s'en eſt rapporté à ſon Florimond de Remond, qui pourtant n'a pas appellé cette Epigramme un portrait, car voicy ſes paroles. *Il faut ſçavoir que Beze ayant parmi ſes poëmes Latins qu'il avoit publiés à l'honneur de ſa maiſtreſſe ſous le nom de Candide, logé un Epigramme en vers faleuques, teſmoin de l'extréme paſſion qu'il portoit à un jeune homme eſcolier à Orleans, nommé Audebert, la Cour de Parlement ordonna que ce jeune poëte comparoiſtroit en icelle.* Le Sieur Maimbourg qui croit faire le plus grand honneur du monde à ſes heros, quand il fait leur portrait, a cru que cette Epigramme de Beze à l'honneur de ſa maiſtreſſe devoit eſtre un portrait, à cauſe que Florimond dit qu'il avoit publié ce poëme à l'honneur de ſa Candide & d'Audebert. Noſtre calomniateur n'a jamais rien vu de cette Epigramme que ce vers qu'il en a trouvé cité dans Florimond, *Amplector quoque ſic hunc & illum.* Et peut eſtre ne l'avés vous jamais veüe non plus, parceque les amis de Beze ſelon ſon intention ayant fait tous leurs efforts pour diminuer le nombre des exemplaires de ces poëmes, ils ſont devenus rares. Ce qui à mon advis n'a pas eſté fort prudent, car il ſeroit à ſouhaiter que

Liv. 8. chap. 17.

tous ceux qui en entendent parler les euſſent vus. Ce ſont des badinages de poëte, que je voudrois qu'ils ne fuſſent jamais ſortis de la plume d'un homme de la ſageſſe & de la reputation de Theodore de Beze. Mais puiſque cela eſt fait & ne peut pas n'eſtre point fait, il faut les faire voir à toute la terre, pour monſtrer leur innocence, & convaincre nos ennemis de la plus effroyable & de la plus honteuſe calomnie qui ſoit jamais ſortie de l'enfer. C'eſt pourquoy je vous l'envoye avec la permiſſion de la rendre publique auſſi bien que le reſte de nos cahiers.

Theodorus Beza de ſua in Candidam & Audebertum benevolentia.

Poemata Bezæ, Lutetiæ, ann. 1548. ex officina Conradi Badii.

Abeſt Candida, Beza quid moraris?
Audebertus abeſt, quid hîc moraris?
Tenent Pariſii tuos amores,
Habent Aurelii tuos lepores,
Et tu Vezeliis manere pergis;
Procul Candidulaque amoribus tuis,
Et leporibus Audebertuloque tuo.
Imo Vezelii procul valete:
Et vale pater, & valete fratres.
Namque Vezeliis carere poſſum,
Et carere parente, & his & illis:
At non Candidula Audebertuloque.
Sed utrum, rogo, præferam duorum?
Utrum inviſere me decet priorem?
An quemquam tibi Candida anteponam?
An quemquam anteferam tibi Audeberte?
Quid ſi me in geminas ſecem ipſe partes,
Harum ut altera Candidam reviſat,
Currat altera verſus Audebertum?
At eſt Candida ſic avara novi,
Ut totum cupiat tenere Bezam.
Sic Bezæ eſt cupidus ſui Audebertus,
Bezâ ut geſtiat integro potiri:
Amplector quoque ſic hunc & illam
Ut totus cupiam videre utrumque,
Integriſque frui integer duobus.

Præferre

Præferre attamen alterum neceſſe eſt,
Priores tibi defero Audeberte:
Quod ſi Candida fortè conqueratur;
Quid tum? baſiolo tacebit imo.

Voila cette horrible piece. Et il faut pour l'honneur de Beze que nous ayons la complaiſſance de la mettre en François. Car de la maniere que noſtre M. de Maimbourg eſt fait, il auroit bien la hardieſſe de dire à ceux qui n'entendent pas la langue Latine, que tout ce qu'il a voulu trouver dans cette Epigramme, y eſt: *Beze pourquoy differes-tu de ſortir d'un lieu où Candida n'eſt point? Audebert en eſt abſent auſſi, qui eſt-ce qui t'arreſte? Paris poſſede l'objet de ton amour, Orleans retient celui qui eſt tes delices; & tu demeures encore à Vezelay, éloigné de Candide que tu aimes tant, & d'Audebert dont la converſation pleine d'agreemens te charme. A Dieu donc Vezelay, à Dieu donc mon Pere & mes Freres, car je puis bien me paſſer de vous, mais je ne ſçaurois plus longtemps demeurer privé de ma Candide & de mon Audebert: cependant je ſuis en peine pour qui je me determineray, & lequel j'iray voir le premier? Seroit-il poſſible ma Candide que je puſſe preferer quelqu'un à toy? Mais Audebert pourrois-je me determiner en faveur de quelqu'un à ton prejudice? Mais quoy ſi je me coupois en deux & qu'avec une partie de moy meſme j'allaſſe voir Candide, & que de l'autre je m'en couruſſe du coſté d'Audebert? De l'humeur dont je connois Candide, elle ne ſe contenteroit pas de la moitié de Beze, elle veut l'avoir tout entier. Audebert aime auſſi ſon amy Beze de telle ſorte qu'il ne ſe contenteroit pas de n'en avoir que la moitié. Et pour moy je les aime de maniere & luy & elle, que je veux demeurer tout entier pour les voir l'un & l'autre, & les poſſeder auſſi tous entiers. Il faut pourtant icy ſe determiner & faire un choix: ô dure neceſſité. Mais puiſqu'il faut prendre ſon parti, je te prefere, mon Audebert. Candida s'en plaindra: mais n'importe, je l'appaiſeray par un baiſer.* Je vous avouë, Monſieur, que je ſouffre beaucoup en faiſant paſſer ſous ma plume des badineries que je trouve indignes de vous & de moy, qui ne ſommes pas enteſtés des niaiſeries des Poëtes. Mais on m'y force. Pour nous vanger de la violence qu'on nous fait, diſons preſentement que le Sieur Maimbourg ſe fait connoiſtre ici pour le plus temeraire calomniateur, qui ait jamais eſté au monde, puiſqu'il eſt clair comme le jour que jamais il n'a vu cette Epigramme. Ne trouvés vous pas que cela a bien la figure d'un portrait? Ne l'ayant jamais vüe, c'eſt une fureur qui n'a

pas

pas d'exemple, d'entreprendre ſur un ouï dire de noircir un mort de la plus effroyable de toutes les accuſations. On peut croire que Florimond de Remond l'avoit veuë, car il en cite un vers du milieu, & il a eſgard au dernier vers, quand il dit, *Comment excuſer ce baiſer ſale & vilain qui cloſt ſon epigramme:* Mais c'eſt ce qui me fait regarder ce Florimond comme un des plus meſchants hommes du monde; il avoit vu cette piece, & ne pouvoit pas n'eſtre point convaincu que ce qu'il en diſoit eſtoit faux. Cependant il ne laiſſe pas de le poſer en fait, de le produire aux yeux du public, & pour tromper ſes lecteurs il en rapporte un ſeul vers ſeparé de tous les autres.

Amplector quoque ſic hunc & illam.

Comme ſi cela ſignifioit, *je couche avec luy & avec elle.* Voyla ſur quoy eſt fondé cette effroyable calomnie du Sieur Maimbourg que Beze *s'eſt accuſé du plus execrable de tous les crimes.* Si Florimond avoit adjouſté ſeulement le vers ſuivant, il auroit deſtruit ſa propre calomnie: *Amplector quoque ſic hunc & illam, ut totus cupiam videre utrumque.* C'eſt à dire ſelon la gloſe de ces Meſſieurs, *je couche avec luy & avec elle, de maniere que je ſouhaite demeurant entier de les voir l'un & l'autre.* Cela a-t'il du ſens? Le mot Latin *amplector*, qui ſignifie embraſſer, ne ſignifie-t'il pas auſſi *aimer.* Quand Ciceron diſoit, *Libenter amplector talem animum*, ſelon ces admirables Grammairiens il vouloit dire, *J'aime fort à coucher avec de ſemblables eſprits.* Quand il diſoit à Craſſus, *Jus civile Craſſe tam vehementer es amplexus.* Cela ſignifioit apparemment, *Craſſus vous couchés avec le droit civil avec une ardeur extréme.* Que ces ignorans calomniateurs aillent donc conſulter leur regent de ſixieſme, & ils apprendront que Ciceron a voulu dire dans le premier paſſage, *J'aime fort de ſemblables eſprits:* & que dans le ſecond il diſoit à Craſſus, *Vous aimés extrémement le droit civil.* J'ay honte de vous occuper à lire ces vetilles de Grammaire. Mais il faut pourtant avoir patience, puiſque cela fait à la juſtification de Beze que nous ne devons pas abandonner à la rage de nos ennemis. Remarqués bien s'il vous plaiſt, Monſieur, la difference qu'il met entre ſa maiſtreſſe Candide & Audebert ſon amy, il appelle ſa maîtreſſe *amores ſui*, ſes amours, & il appelle ſon amy Audebert *lepores ſui.* Il n'y a ſi petit claſſique qui ne ſçache ce que ſignifie ce mot *lepores:* les Grammairiens diſent, *eſt venuſtas urbanitatisque ſermonis facetiæ.* Cela ſignifie les agreemens de la converſation, les railleries fines

Lib. 5. Epiſt. Famil.

Lib. 1. de Orator.

fines & ſpirituelles, & les diſcours qui reveillent l'imagination & divertiſſent le cœur. Et comme les definit Ciceron, *Magnus in jocando lepos in Craſſo : lepos dicendi eſt ornatus, concinnitas, elegantia.* Voila ce que Beze aimoit dans ſon Audebert. Ce n'eſtoit pas la chair, c'eſtoit l'eſprit & les charmes de ſa converſation. Ces gens calomnient avec bien peu de jugement. Car il eſt certain qu'il y a dans ces poëſies de Beze des pieces ſur leſquelles on euſt pu beaucoup plus facilement fonder des accuſations de libertinage. Mais eſcoutons Beze luy meſme là deſſus. Voicy comme il continue ſon Apologie contre Claude de Xaintes. *Lib. 1. de Oratore.*

Ne vous rendés vous pas digne de toute execration, en voulant traduire l'eſtroitte amitié que j'ay euë avec un parfaitement honneſte homme, qui dés lors eſtoit Avocat au Parlement de Paris, & qui preſentement poſſede les premieres charges dans Orleans, comme un amour infame, & un crime horrible, que quant à nous, nous ne pouvons nommer ſans horreur, mais que vous commettés ſans ſcrupule dans vos retraittes infames, & qui paſſent pour un jeu entre vous comme chacun ſçait. Il faut, Monſieur, que vous appreniés ſi vous ne le ſçavés pas, qui eſtoit cet Audebert avec lequel on veut que Beze ſe ſoit accuſé d'avoir commis le plus execrable de tous les crimes. Monſieur de Sainte Marthe ſi celebre par ſes charges, par ſes belles poëſies & par ſa belle proſe Latine, vous l'apprendra. *C'eſtoit un homme d'une naiſſance diſtinguée & fort honnorable dans la ville d'Orleans, qui a deſcrit Veniſe, Rome & Naples, grandes villes d'Italie avec des vers ſi magnifiques & ſi pompeux, qu'ils ſont auſſi capables de faire vivre ces villes dans la memoire de la poſterité, que la propre magnificence de leurs baſtimens. La republique de Veniſe judicieuſe & reconnoiſſante jugea qu'elle ne pouvoit payer l'honneur que ce Poëte luy avoit fait qu'en luy rendant un grand honneur. Par un ordre public du Senat, il fut honoré de la dignité de chevalier de ſaint Marc, honneur qu'elle a accouſtumé de faire aux Roys & aux Princes eſtrangers.* Cet homme mourut à l'aage de 80. ans, aprés avoir paſſé dans toutes les plus belles charges de la Robe. Quand il vous plaira, Monſieur, je vous feray voir ces beaux poëmes faits à la louange de Veniſe, de Rome & de Naples. Cet honneſte homme eſtoit grand Poëte, Theodore de Beze l'eſtoit auſſi : voila l'endroit par où ils s'aimoient. Et c'eſt là le perſonnage qu'on veut bien ſacrifier pour perdre Beze de reputation. Audebert a veſcu & eſt mort de la Religion Romaine, & ces Meſſieurs ſe devoient faire un honneur de conſerver la reputation de cet homme qui a fait tant d'honneur à leur parti. Mais la fureur de nos perſe- *Elogia Scævolæ Sammarth.*

cuteurs n'eſpargne rien, *Tros Rutulusve fuat.* Je ne penſe pas qu'aprés cela il puiſſe reſter le moindre ſcrupule ſur cette horrible accuſation. Et par conſequent le Sieur Maimbourg devroit eſtre couvert de la plus grande confuſion qu'on ait jamais euë. Car il n'a pu ignorer tout ce que nous venons de dire d'Audebert, & par conſequent il n'a pu croire ce qu'il a dit de Beze.

Aprés avoir deſtruit le fondement, tout ce qui eſt baſti deſſus tombe par neceſſité. Beze aprés avoir produit luy meſme ſon crime par ſon Epigramme, *eſt cité devant le Parlement pour rendre conte de cette infame poëſie, & voyant bien qu'il ne ſe pourroit tirer d'un ſi mauvais pas, il ſe cacha pour ſe garantir du feu, & aprés avoir vendu ſon Prieuré de Longumeau, &c. il s'enfuit à Geneve avec ſa Candida, c'eſt à dire une certaine Dame Claude, femme d'un tailleur de Paris qu'il avoit debauchée, & qu'il eſpouſa du vivant de ſon mary.* Tout cela dis-je tombe de ſoy meſme, car c'eſt un Roman baſti ſur l'horreur de l'Epigramme. Il faloit que Meſſieurs les Conſeillers du Parlement de Paris fuſſent bien ignorants dans la langue Latine pour faire à un poëte des crimes enormes de ces jeux poëtiques. Je n'ay plus qu'un mot à dire pour la juſtification de ces Poëſies de Beze. A entendre parler ces Meſſieurs, vous diriés que ce volume de Poëſie eſt gros comme un Horace & un Virgile enſemble, & qu'il n'y a point d'autres pieces que d'amour ; cependant la verité eſt que c'eſt un petit livret de moins de cent pages, dont la plus part des poëmes ſont des eloges des grands hommes du temps, des Epitaphes pour les ſçavans & les heros du ſiecle. Il y a meſme des vers pieux ſur la naiſſance de noſtre Seigneur, & ſur les Pſeaumes penitentiaux. Il eſt vray qu'il y a peut-eſtre quinze ou vint pieces de galanterie entre plus de cent cinquante d'autres. Mais on n'y trouve point de ces poëmes effroyables qu'on appelle des jouiſſances, ni de ceux où l'impureté la plus groſſiere eſt expoſée aux yeux du public : comme on en voit dans les volumes imprimés de ces autheurs du temps dont le Sieur Maimbourg ſe feroit un honneur d'être amy. Cependant ſelon noſtre accuſateur ces Poëſies *ſont toutes remplies d'ordure & de ſaletez.* C'eſt un grande pitié quand un homme eſt malin & ignorant en meſme temps, & qu'il veut deſcrier à quelque prix que ce ſoit ce qu'il n'a jamais vu. Outre les vices de débauche & de libertinage dont il accuſe Theodore de Beze, il veut *qu'il ait eſté cruel, ſanguinaire, toujours tout preſt à inſpirer les plus noirs & les plus deteſtables attentats.* On entend bien ce qu'il veut dire. Il veut le rendre coupable de la mort du Mareſchal de

de Saint André, & de l'aſſaſſin du Duc de Guyſe. Mais nous aurons lieu de parler de cela ailleurs. Pour achever l'Apologie de Beze, je pourrois adjouſter icy les teſmoignages qui luy ont eſté rendus par les honneſtes gens de ſon ſiecle, & par des gens qui ne doivent point eſtre ſuſpects, puiſqu'ils ſont de l'Egliſe Romaine meſme. Je pourrois rapporter ce qu'en dit Paſquier dans le ſeptieſme livre de ſes Recherches, où il parle de luy le plus honneſtement du monde. Je pourrois citer l'Epitaphe que luy fit aprés ſa mort Nicolas Rapin, bel eſprit, & d'un gros caractere, puiſqu'il eſtoit grand Prevoſt de France : où entre autres choſes il dit,

Quod ſi immortalem cuiquam fore fata dediſſent,
Debuerat nullo tempore Beza mori.

Enfin il ſeroit aiſé de prouver qu'à l'exception de quelques fripons de Moines & de quelques bigots emportés, perſonne n'a dit du mal de luy, & qu'il a eſté les delices des honneſtes gens de ſon ſiecle, de tous aages & de toutes conditions. Car les teſtes couronnées n'ont pas cru s'abaiſſer en luy faiſant de l'honneur. On ne peut ignorer celuy qu'il receut d'Henri IV. paſſant prés de Geneve pour aller en Italie.

CHAPITRE IX.

Que ce que l'on impute à Theodore de Beze n'eſt rien en comparaiſon de ce dont l'Egliſe Romaine eſt convaincue. Livre de Jehan de la Caze de laudibus Sodomiæ. *Horribles impuretés des livres des caſuites, debauches des Papes & du Clergé Romain.*

EN verité je croy que nous en avons aſſés dit pour Beze : Mais je ne trouve pas que nous en ayons aſſés dit pour nous. Car nous devons encore une fois faire reſouvenir ces Meſſieurs qu'ils ne ſont gueres ſages ni gueres prudents de nous objecter les pretenduës impuretés de nos miniſtres, & de nos Reformateurs. Il eſt ſi naturel & ſi doux de ſe vanger quand on le peut qu'on ne ſçauroit reſiſter à la tentation. Au reſte nous en avons icy une ſi belle occaſion que ce ſeroit beſtiſe pluſtoſt que regeneration de ne s'en pas ſervir. C'eſt bien à ces Meſſieurs à nous reprocher nos livres impurs & les *Juvenilia Bezæ* ; eux à qui l'on peut reprocher un nombre effroyable de livres

qui ſemblent avoir eſté eſcrits par des plumes infernales & par le demon meſme. Eſt-ce le Calviniſme qui a mis au monde ces livres horribles dont l'Italie eſt pleine, & qui de là ſont paſſés dans toutes les Provinces du Chriſtianiſme. L'Autheur des figures de l'Aretin eſtoit il Huguenot? Ne ſeroit on pas une bibliotheque des livres de cet ordre ? ce n'eſt pas nous qui les avons mis au monde. Si l'on tenoit regiſtre de ces ouvrages qui ont gaſté tant d'eſprits & appris tant d'abominations, on trouveroit que de mille ou de dix mille il n'y a pas un compoſé par des gens Proteſtans de profeſſion; les Autheurs eſtoient Papiſtes & quelques uns membres du Clergé & meſme des plus diſtingués par les grandes dignités de l'Egliſe. Teſmoin le livre du celebre Jehan de la Caſe, le Ciceron, le Virgile & l'Horace de l'Italie moderne, l'original & le modele, ſur lequel tous les Poëtes & les Orateurs Italiens ont travaillé du depuis: noſtre Balſac nous dit, *Qu'il a eſcrit en proſe & en vers en l'une & en l'autre langue, avec tel ſuccés dans la vulgaire, qu'aujourd'huy il eſt propoſé pour exemple à ceux qui cherchent la pompe & la dignité du ſtyle, & qui veulent adjouſter la force & l'éclat, à la douceur & à la clarté. Il faillit à eſtre Cardinal.* *Mais* Balſac dit *qu'on luy donna l'excluſion en plein conſiſtoire, à cauſe de je ne ſçay quoy que je vous diray à l'oreille.* Ce que Balſac promet de dire à l'oreille de ſon amy, je vous le diray tout haut & ſans deſtour.

Entretiens de Balſ. Entret. 4. chap. 7.

Il avoit eſcrit un livre en vers Italiens *de laudibus Sodomiæ*, dans lequel il ſouſtient que la . . . . . eſt un art *ſingulier, que c'eſt une œuvre non ſeulement bonne mais divine, qu'il le ſçait par experience, & qu'il n'y avoit aucun plaiſir de . . . . auquel il ſe pluſt autant qu'à celuy là.* Voila, Monſieur, un celebre Catholique Romain qui ſe vante & qui s'accuſe dans toutes les formes *du plus execrable de tous les crimes.* Il avouë qu'il avoit gouſté de tous les plaiſirs de la chair, qu'il avoit mis en pratique les effroyables theories de l'Aretin, & qu'aprés avoir gouſté de tout, il s'en tenoit à cet horrible peché qui fit deſcendre des torrens de feu & de ſoufre ſur Sodome. Ce livre de Jehan de la Caſe parut en 1550. à Veniſe imprimé chés Trajan Nævus, & les Poëmes de Beze furent imprimés à Paris, l'an 1548. Beze a donc precedé de deux ans, mais l'autre l'a emporté en impuretés, de mille millions de degrés. Les Poëſies de Beze ſont des bagatelles & des ſottiſes, & celles de Jehan de la Caſe ſont des blaſphemes, & des choſes à faire fremir d'horreur les plus libertins. Cependant, Monſieur, ce Jehan de la Caſe fut Archeveſque de Benevent au Royaume de Naples, Secretaire des Breſs, Doyen de la chambre Papale,

Papale, & Legat *à latere* vers la Republique de Veniſe. Il me ſemble que ce ſont là des premieres dignités de l'Egliſe. Thomas Harding, Papiſte Anglois, a voulu diminuer l'horreur de ce fait. Mais il s'y prend d'une maniere qui merite que vous y faſſiés attention. Premierement, il avouë *Que Jehan de la Caſe dans ſa premiere jeuneſſe & avant que d'eſtre entré dans le clergé & par conſequent avant que d'eſtre ni Archeveſque, ni Legat du Pape, avoit eſcrit quelques poëmes amoureux en vers Italiens à l'imitation du Petrarque. Eſpece d'eſcrits auſquels les jeunes gens Italiens qui ont de l'eſprit, ſe plaiſent extrémement.* Il adjouſte que dans ce Livre, Jehan de la Caſe, *ſans nommer perſonne taſcha de diminuer par les fauſſes couleurs de la Rhetorique, la haine qu'on avoit pour cet horrible peché, pluſtoſt qu'il ne le loüa: en quoy pourtant*, dit-il, *nous avouons qu'il a tort; & eſtant d'ailleurs pourvu de merveilleux avantages de l'eſprit, pour cette ſeule faute de ſa jeuneſſe, il fut privé toute ſa vie du Chapeau de Cardinal.* Il y a dans cette Apologie bien des choſes ſingulieres ſans conter celles qui ſont fauſſes. Premierement il eſt faux que Jehan de la Caſe ait fait ce deteſtable livre dans ſa premiere jeuneſſe, *adhuc imberbis*, comme le dit Harding, avant que d'eſtre entré dans le clergé. Car ſon livre parut l'an 1550. & il fut avancé quatre ou cinq ans aprés. *Sous le pontificat de Paul quatrieſme, il fut fait ſecretaire des Brefs & Archeveſque de Benevent au Royaume de Naples.* C'eſt Balſac qui nous le dit. En quatre ou cinq ans on ne devient pas vieux, & l'on ne paſſe pas ſucceſſivement par tant de dignités Eccleſiaſtiques. Mais n'admirés vous pas ce que dit Harding, que Jehan de la Caſe *ne loüa pas à proprement parler ce crime, qu'il travailla ſeulement à diminuer l'horreur qu'on avoit pour luy.* Cela ne ſied-il pas bien à un celebre Docteur en Theologie, d'extenuer & d'excuſer un livre deteſtable, comme celui-cy qui a pour ſujet, *de laudibus Sodomiæ?* Outre cela trouvés vous que ce ne ſoit pas proprement louer un crime que l'appeller *une bonne œuvre, une œuvre divine.* Enfin ne trouvés vous pas que Hardingus a une morale bien ſevere? Il trouve que Jehan de la Caſe a eſté bien puni pour avoir publié le crime qu'il avoit commis, parce qu'il n'a eſté qu'Archeveſque, Doyen de la chambre & Legat *à latere*, & n'a pu obtenir le chapeau de Cardinal. Voila comme on puniſſoit ſeverement à Rome dans le ſiecle paſſé ce crime deteſtable. Ce Jehan de la Caſe fut privé du chapeau de Cardinal, non parcequ'il avoit eu l'infamie de commettre ce crime, mais parce qu'il avoit eu l'imprudence de s'en vanter devant toute la terre, par un livre imprimé. Pour ſi eſtriſſure, il luy fut dit, vous ne ſerés jamais Cardinal: mais

Hardingus in confutat. Apolog. Ivelli, pro Eccleſ. Anglic.

Opus bonum, opus divinum.

à cela prés vous ferés tout ce qu'il vous plaira. Aprés cela l'on ne peut pas se plaindre du relaschement de la morale de l'Eglise.

Mais, Monsieur, vous serés bien estonné d'apprendre que l'impureté ne se trouve pas seulement dans les ouvrages qui sont proprement destinés à la publier & à la respandre. Elle se trouve dans les livres des Theologiens Casuites, & dans les ouvrages qui ont sur le front des tiltres magnifiques qui promettent d'exterminer le vice. Peut estre avés vous ouï parler d'un gros volume fait par Thomas Sanchez, *de Matrimonio*. Vous ne sçauriez aborder une boutique de libraire à Anvers ou à Liege, que vous ne lisiés ce tiltre escrit en grosses lettres. Ce livre est l'ouvrage d'un Jesuïte où tous les cas de conscience concernant le Mariage sont traittés. Il contient plus d'impuretés que tous les livres Italiens les plus infames. Voicy comme en parle le Clergé de France par l'un de ses membres. Ce prodigieux volume *de Matrimonio*, *contient un examen tres subtil de toutes les impuretés imaginables; c'est un cloaque qui renferme des choses horribles & qu'on n'oseroit dire. On l'appelle avec justice un ouvrage honteux, composé avec une curiosité enorme, horrible & odieux par la diligence & l'exactitude qui y regne, à penetrer dans des choses monstrueuses, sales, infames & diaboliques. Il est impossible de comprendre comment un Autheur peut avoir renoncé à la pudeur jusqu'à pouvoir escrire un tel livre, puisqu'aujourd'huy un homme qui n'a pas despouillé toute honte paroit effroyablement en le lisant.* Le reste de la censure est encore plus fort, mais je souffre trop en la traduisant. Cela n'est point vieux, car elle n'est que de l'an 1632. Cependant pour voir combien ces Messieurs les nouveaux Casuites profitent de ces rudes coups de foüet, vous pouvés vous ressouvenir d'une chose toute nouvelle, c'est du Livre d'Amedæus que les Jesuites ont vu censurer avec tant de chagrin. On y trouve des ordures effroyables à propos du mariage, de l'adultere & de la fornication. Mais, Monsieur, je sens bien qu'il ne faut rien dire sans preuve quand on a affaire avec ces Messieurs. C'est pourquoy sur les chicanes qu'ils nous feront en cet endroit je vous conseille de les mener dans les bibliotheques de leurs plus celebres Docteurs en morale. Et vous y trouverés quantité d'autheurs qui ne sont pas de moins grande reputation que Sanches, & qui peut estre en ont encore d'avantage, dont les abominations sont encore plus grandes que celles de cet infame docteur. Car ce que je trouve admirable dans les censures de la Sorbonne contre les livres de Sanches & d'Amedée, c'est qu'il semble que ces autheurs soyent les

Petrus Aurel. Vindic. Censuræ Faculr.

premiers

premiers & les ſeuls qui ayent expoſé ces horreurs à la veüe du public. Cependant ſi l'on conſulte tous les eſcrivains de Theologie morale & caſuitique, un Emanuel Sa, un Burchard, un Navarrus Aſpilzeuta, un Tolet *de inſtructione ſacerdotum*, on trouvera qu'ils diſent tous à peu pres les meſmes choſes. Tolet apprend aux maris à commettre avec leurs propres femmes des abominations qui font dreſſer les cheveux. En ſuitte debonnairement il conclut que cela n'eſt qu'un peché veniel. Le celebre Navarrus Aſpilzeuta propoſe la meſme abomination que Tolet & definit comme luy que c'eſt ſeulement un petit peché, *peccatum tactus illiciti*. *Dans le cinquieſme livre.* *Conſilior. lib. 5.° Conſil. 6.*

Ce mal n'eſt pas nouveau dans l'Egliſe Romaine. Burchard qui vivoit dans l'onzieſme ſiecle, & que Bellarmin appelle, *Sanctus Burchardus Wormatienſis*, Saint Burchard Eveſque de Wormes, a eſcrit un receuil de Decrets, de Conciles, de Papes & de Peres en vint livres. Dans le dixneufvieſme livre on y trouve des choſes en comparaiſon deſquelles ce qu'ont eſcrit Sanches & les modernes n'eſt rien. Ce ſont des abominations qu'on ne ſçauroit exprimer ni par periphraſe ni autrement. On trouve la les queſtions que les Preſtres & les Confeſſeurs faiſoient dans leurs confeſſionnaux aux perſonnes des deux ſexes. Par ces interrogations on leur apprenoit plus d'enormités & d'impuretés en une demi-heure qu'on n'en pourroit apprendre en un an dans tous les livres auſquels Rome & l'Italie ont donné la naiſſance. Et bien Mr. cela ne vaut il pas bien les *Juvenilia Bezæ*, & l'ode à Candide & à Audebert? Le mal eſt pour ces Meſſieurs que nous n'avons pas beſoin de mentir comme eux, ni d'impoſer au monde par la miſerable equivoque du mot *amplecti*. Ce ſont des impuretés nettement exprimées, quoy qu'en bon gros vilain Latin; ce ſont des choſes confeſſées & dont on fait gloire. Pourriés vous avoir bonne opinion de la chaſteté de ceux qui font à des hommes & à des femmes des queſtions de cette nature? Quel demon leur en peut avoir autant appris? Il faut avoir penetré juſques dans les plus abominables myſteres des lieux de proſtitution d'Eſpagne & d'Italie pour en ſçavoir autant. Nos François les plus infames ne ſont que des eſcoliers au prix de ces grands maiſtres. De telles choſes ne s'apprenent que dans la pratique. Outre cela, croyés vous qu'un homme qui reſpand ſur le papier de ſi horribles impuretés ait l'imagination fort pure & qu'il ſoit poſſible de ſe repreſenter une femme à ſes pieds à qui l'on faſſe de ſi abominables interrogations, ſans avoir l'ame embraſée d'une ſale concupiſcence? Tolet avoue que cela peut bien arriver, mais il definit que quand

quand un preſtre eſchauffé par ces teſtes à teſtes où l'on apprend tant de myſteres criminels, vient à commettre l'une de ces impuretés qu'on n'oſeroit nommer, il ne s'en doit pas mettre en peine & peut aller tousjours ſon chemin. Enfin ne trouvés vous pas que ces Meſſieurs ſcavent bien les bornes qui ſeparent le peché veniel du peché mortel, de mettre entre les pechés veniels des abominations pour leſquelles on bruleroit les gens en Hollande & à Geneve, ſi elles y eſtoient connuës? Croyés vous que ces abominations placées dans des livres de Theologie ne faſſent pas plus de mal que dans les ouvrages des libertins? Dans ces derniers ils ne ſçauroient nuire qu'à ceux qui ſont desja d'ailleurs perdus de vices, il n'y a que ces gens la qui liſent ces abominables livres. Mais les plus honneſtes gens peuvent tomber ſur ces endroits dans la lecture des livres de Theologie.

En voila aſſés pour les livres. Mais ne nous doit-il pas eſtre permis de leur rendre auſſi le change ſur les debauches & ſur les actions? Noſtre Beze a eſté *impudent, diſſolu & plongé dans les plus honteuſes debauches.* Helas, que ces Meſſieurs ſeroient heureux, ſi l'on ne pouvoit reprocher à leurs Preſtres & à leurs religieux leurs debauches ſur de meilleures preuves que celles que l'on produit contre Beze! Nous n'avons pas beſoin d'aller mendier les teſmoignages de gens qui ſoient à leur eſgard ce que ſont au noſtre un Berthelier, un Bolſec, un Cayer miniſtre apoſtat, & preſtre ſorcier, un Florimond de Remond noſtre plus cruel ennemy. Ce ſont bien là des gens d'un caractere propre à depoſer contre les Calviniſtes. Quant à nous, pour prouver les debauches du Clergé de l'Egliſe Romaine, nous produiſons leurs propres autheurs, & l'élite de leurs honneſtes gens. Et par ces teſmoins ſans reproche, nous les pouvons convaincre *du plus execrable de tous les crimes*, dont on dit que Beze s'eſt accuſé. Nous produiſons par exemple un Pierre Damien, qui dans le XI. ſiecle fit un livre intitulé *Gomorrhæi*; dans lequel il prend à taſche de convaincre le Clergé d'alors de cet horrible peché qui brula Sodome. Le livre eſt peri, mais nous en avons les monumens dans les Annales de leur grand Baronius, qui dit que ce Pierre Damien, dans ce livre, *Quadripertita vitia carnis quibus Eccleſia obrueretur, ut decuit quam potuit honeſte inſinuaſſe*, avoit inſinué le plus honneſtement qu'il avoit pu, les quatre vices de la chair dont l'Egliſe étoit accablée. Nous leur produiſons un ſaint Bernard qui deplore d'une maniere tout à fait touchante les horribles corruptions du Clergé de ſon ſiecle. Nous

Anno 1049. n. 10.

leur

leur produiſons un Alvare Pelage Moine Eſpagnol, de l'Ordre des Freres Mineurs, qui fut fort aimé du Pape Jehan XXII. comme le rapporte l'Abbé Tritheme. Voici ce que dit cet autheur. *Helas, Helas! dans l'enceinte de l'Egliſe pluſieurs Religieux & Preſtres dans leurs cachetes & conventicules, & les laïques en la plus part des villes, principalement d'Italie, eſtabliſſent publiquement des lieux de debauches, dans leſquels ils s'exercent dans cet abominable crime; & l'on eſtablit des lieux de proſtitution pour les hommes auſſi bien que pour les femmes, & dans ces lieux ſe proſtituent les jeunes garçons meſme les meilleurs.* Nous leur produiſons un Sannazar, que Bellarmin met au nombre des écrivains Eccleſiaſtiques, qui fit ces vers pour Alexandre VI.

Trithemius Lib. de Script. Eccleſ.

Alvarus Pelag. de planctu Eccleſ. lib. 2. art. 2.

Ille inquam Dominæ urbis inquinator,
Cæſar Borgia, Borgia ille Cæſar,
Cynædi patris impudica proles.

Epigramma ad Martin. Caracciol. de Calamit. ſuorum temporum, lib. 3.

Nous leur produiſons le Mantuan Poëte Italien, duquel on lit ces deux vers:

Sanctus ager ſcurris, venerabilis ara Cynædis
Servit, honorandæ divum Ganymedibus ædes.

C'eſt à dire que les Egliſes des Saints & leurs autels ſervoient de retraitte aux Ganymedes, & à leurs corrupteurs. Nous leur produiſons leur Petrarque, qui dit quelque part,

Hic Tauro ſuppoſita
Paſiphaë, mixtum genus proleſque biformis
Minotaurus ineſt monumenta nefandæ.

Et qui employe la plus part des Epiſtres qui ſont appellées, *ſine titulo*, à deſpeindre les horribles laſcivetés du Clergé Romain. Nous leur citerons un autheur Italien qui a eſcrit la vie de Sixte V. Il rapporte que ce bon Pape diſoit qu'il euſt bien voulu coucher ſeulement une nuit avec Eliſabeth Reine d'Angleterre, aſſuré qu'ils feroient enſemble un nouvel Alexandre le Grand. Cela eſt digne de la gravité & de la chaſteté d'un Pape, qui meurt de la maniere que nous l'avons vu mourir par la main du demon. C'eſtoit ce meſme bon Pape qui diſoit que cette Eliſabeth eſtoit bien heureuſe d'avoir pu faire ſauter

Voy Ep. ſine titulo 8. & 20.

une teſte couronnée : & qu'il portoit envie à ſa felicité. Enfin ſi tout cela ne ſuffiſoit pas, il faudroit prier le P. Maimbourg de relire ſon Hiſtoire de la Decadence de l'Empire, peut eſtre l'a-t'il oubliée : & de ſe ſouvenir de Theodora & de Marozia, ces deux celebres Concubines des Papes du dixiéme ſiecle. Qu'il ſe ſouvienne un peu de ſon Pape Jehan XII. & de la deſcription qu'il nous en fait, comme d'un inceſtueux, d'un Sodomite, d'un corrupteur de femmes & en un mot du plus ſcelerat de tous les hommes; qu'il ſe ſouvienne de cette longue ſuite de Papes durant 150. ans, qui de ſa confeſſion, & de celle de ſon Baronius ont eſté des monſtres en toute ſorte de vices. Noſtre Religion a bien moins de dependance de Beze, qui n'a eſté qu'un ſimple Miniſtre, que la Religion Romaine n'en a de ces Papes qui en eſtoient les chefs. On vous dira, Monſieur, que cela a eſté objecté cent fois, reſpondés leur qu'il n'en eſt pas moins veritable. Si ces Meſſieurs veulent des authorités de plus freſche datte, cités leur le factum des Religieuſes de Provins contre les Cordeliers. Si vous voulés quelque choſe qui touche de plus prés la venerable ſocieté du Pere Maimbourg, vous pouvés lire ce paſſage tiré de la morale pratique des Jeſuïtes. *On ne parlera point d'un tres grand nombre d'hiſtoires dont on a en main des memoires tres amples & tres certains, où les noms & les ſurnoms des particuliers, les maiſons, les provinces, & les circonſtances des crimes ſont ſpecifiées d'une maniere qui ne laiſſe pas le moindre doute dans l'eſprit, ſur les faits qui y ſont rapportés & qui feront voir ſi ces peres nous forcent de les publier, qu'il n'y a point d'excés qui ne ſe commettent parmi eux, qu'ils abuſent de leurs miſſions dans les pays eſtrangers pour tendre des pieges à la chaſteté; de la converſation de la parole de Dieu, & de la direction des monaſteres pour corrompre les vierges conſacrées à Dieu, les filles & les femmes : de la penitence pour pervertir les conſciences; de leurs congregations & de leur college pour des excés qu'on n'oſeroit nommer.*

Le Livre que fit contre eux le P. Jarrige, Jeſuïte de la Rochelle, en pourroit ſeul ſervir de preuve : puiſque les faits y ſont tellement circonſtanciés qu'il ſe faudroit faire violence à ſoy meſme pour ne les pas croire. Il eſt vray qu'il le fit pendant ſon Apoſtaſie. Mais il eſt remarquable qu'eſtant depuis retourné à l'Egliſe, & ayant publié chés les Jeſuites meſmes d'Anvers, les cauſes de ſon retour, & parlé au long de ce livre, il s'accuſe bien luy meſme d'y avoir apporté trop de chaleur. Mais il ne deſavouë en particulier aucune des hiſtoires ſcandaleuſes qu'il avoit rapportées. Ce qui eſt une preuve indubitable de leur verité.

Puiſque

Puiſque les Jeſuites n'auroient pu luy donner l'abſolution d'avoir avancé contre eux tant de calomnies, ſans l'obliger à en reconnoiſtre publiquement la fauſſeté, ſi les faits qu'il avoit rapportés n'eſtoient pas veritables.

Ainſi ſur la foy de Jarrige tres bien rehabilité par Meſſieurs les Janſeniſtes, nous pouvons croire qu'un *Jeſuïte nommé Sanguiniere, regent dans le College de Limoge, appelloit un beau garçon de ſa claſſe tous les dimanches & jours de congé ſous pretexte de luy corriger ſes compoſitions, qu'il l'entretenoit de diſcours amoureux & ſe faiſoit toucher avec tant de paſſion, que l'habitude au mal l'avengla, & le porta meſme à le faire venir dans ſa chaire, ut inter manus ejus ſe pollueret.* Il y a pluſieurs chapitres remplis de ſemblables hiſtoires, vous les lirés s'il vous plaiſt, mais je ne ſçaurois me reſoudre à en ſoüiller mon papier. Croyés moy, Monſieur, le monde eſt fait aujourd'huy, comme il eſtoit autrefois. Un jour viendra qu'on parlera du ſiecle preſent avec la meſme liberté avec laquelle nous parlons du ſiecle paſſé. On deplorera le malheur d'un des plus grands Princes du monde d'avoir eu un regne ſous lequel tant d'empoiſonnemens, tant de meurtres d'enfans, tant de crimes abominables ſe ſont deſcouverts. Il ſeroit à ſouhaiter que Dieu ſeul ſçeuſt combien ceux qu'on appelle les ſacrés Miniſtres des autels y ont de part. Ainſi c'eſt la derniere de toutes les imprudences au Sieur Maimbourg de nous obliger par ſes calomnies à nous ſouvenir de ces verités que nous voudrions n'avoir jamais ſçuës, ou les avoir entierement oubliées.

Jarrige, Jeſuites ſur l'échafaut.

CHAPITRE X.

Apologie pour Anne du Bourg. Laſcheté du Sieur Maimbourg en cet endroit. Generoſité de Pogge de Florence, dans le recit qu'il fait de la mort de Jeroſme de Prague. Maniere honneſte dont un autheur moderne rapporte la mort de Jehan Hus. Hiſtoire du martyre d'Anne du Bourg ſelon le Preſident de Thou.

ENtre tous les honneſtes gens que le Sieur Maimbourg a maltraittés, il n'y en a pas un qui me faſſe plus de compaſſion que ce ſaint Martyr Anne du Bourg. L'eſtat où la cruauté des perſecuteurs l'avoit reduit deſarme ordinairement la fureur des plus ardens ennemis. Un ſcelerat meſme nous devient en quelque ſorte venerable dans le

lieu de ſon ſupplice, quand il y paroit avec courage & avec une reſignation Chreſtienne. L'innocence de la vie & la parfaite integrité d'Anne du Bourg dont tout Paris avoit toûjours eſté teſmoin, a mis ſon innocence & la pureté de ſes mœurs, à l'abri des inſultes de la calomnie qui n'oſeroit rien dire de ſa vie. C'eſt pourquoy elle s'attache à ſa mort. Il mourut avec une conſtance qui fut digne de la pureté de ſa vie & de la ferveur de ſon zele. Le Sieur Maimbourg ne pouvant fleſtrir la memoire de ſa vie par aucune accuſation veut ternir la gloire de ſa mort, en tournant ſa conſtance en ridicule. *Cet aſſaſſinat bien loin d'intimider ceux qui avoient le maniement des affaires les fit reſoudre à executer l'arreſt porté contre Anne du Bourg, lequel aprés quatre ou cinq appels comme d'abus des cours Eccleſiaſtiques au Parlement pour prolonger ſa vie, comme il continuoit pourtant toûjours à faire le predicant meſme ſur l'echelle, fut pendu & brulé en Greve le vint-troiziéme de Decembre.* On ne ſçauroit voir un procedé plus malhonneſte, & je vous avouë que cela me choque plus que toutes les cruelles invectives qu'il a vomies contre Beze. Je regarde à l'intention & au tour, car pour la choſe meſme il ne pouvoit rien dire qui fuſt plus à l'avantage de ce grand homme. Il continua toûjours à faire le predicant juſques ſur l'échelle. C'eſt à dire qu'il parla avec une parfaite hardieſſe & avec une conſtance admirable juſques ſur l'échelle, des cauſes de ſon ſupplice, en reprenant & condamnant les corruptions de l'Egliſe Romaine, tant dans la foy que dans les mœurs. Il n'a pu diſſimuler la hardieſſe admirable de ce martyr & ſa conſtance. Mais il eſſaye de la rendre ridicule par ſes expreſſions burleſques : les honneſtes gens n'en uſent pas ainſi. De quelque Religion que l'on ſoit, quand on a de la vertu on la reſpecte par tout, meſme dans ſes ennemis & dans ceux de ſa Religion. Je veux vous en donner un exemple remarquable ; Hieroſme de Prague, compagnon de fortune de Jehan Hus, fut brulé au Concile de Conſtance par une cruauté ſemblable à celle qu'on exercea ſur Anne du Bourg, & pour la meſme cauſe, c'eſt pour avoir condamné les erreurs de l'Egliſe Romaine. Pogge Florentin eſtoit Secretaire de ce Concile, il fut teſmoin de toutes les procedures qu'on fit contre Jeroſme de Prague, & enfin il voulut eſtre avec pluſieurs autres le ſpectateur de ſon ſupplice ; & voici comme il en parle : *Ce Jeroſme eſtant chargé de pluſieurs hereſies par la depoſition des teſmoins, il fut enfin ordonné qu'il reſpondroit ſur chaque chef : on l'amena dans l'aſſemblée, & on luy ordonna de répondre : il le refuſa longtemps, ſouſtenant qu'on luy devoit permettre de plaider ſa cauſe, avant que de reſpondre aux calomnies de ſes*

Hiſt. du Calvin. liv. 2. an. 1559.

Poggius Florentinus in Epiſt. ad Leonardum Aretinum.

ſes ennemis. Mais cela luy fut refuſé. Et ſur cela ſe levant au milieu de l'aſſemblée il dit, quelle eſt cette iniquité qu'ayant eſté trois cent ſoixante jours dans une affreuſe priſon dans l'ordure, dans la fiente, dans les fers, ſouffrant mille maux, vous ayés pendant tout ce temps eſcouté mes accuſateurs & mes calomniateurs, & que vous refuſiés aujourd'huy de me donner une heure d'audience? Il ne leur a pas eſté bien difficile de vous perſuader, que j'eſtois heretique & ennemy des Eccleſiaſtiques, puiſqu'ils ont eu la liberté de dire tout ce qu'ils ont voulu, & vous me refuſés la permiſſion de me juſtifier. Vous me condamnés avant que de ſçavoir qui je ſuis. Vous n'eſtes pourtant pas des Dieux, vous n'eſtes que des hommes qui ne vivrés pas toûjours & qui pouvés vous tromper, & eſtre trompés. Enfin il fut ordonné qu'il reſpondroit ſur les erreurs qu'on luy imputoit, & puis qu'il auroit la permiſſion de dire ce qu'il voudroit. On lut donc les chefs d'accuſation les uns aprés les autres, & les teſmoignages dont chacun de ces chefs eſtoit ſouſtenu. Aprés cela on luy demandoit s'il n'avoit rien à reſpondre. On ne ſçauroit repreſenter combien il reſpondit adroittement & combien de preuves il apportoit pour appuyer ce qu'il avançoit. Mais il n'avancea jamais rien indigne d'un honneſte homme, tellement que s'il croyoit veritablement ce qu'il diſoit, on peut aſſurer qu'on n'auroit pu trouver en luy, non pas ſeulement aucun crime digne de mort, mais non pas meſme la moindre choſe qui puſt eſtre blaſmée, &c. La cauſe fut remiſe à trois jours, parcequ'il y avoit un tres grand nombre de faits & de crimes. Eſtant rappellé il commença par la priere, & demanda à Dieu qu'il luy donnaſt un eſprit & des paroles pour ſe pouvoir exprimer, en ſorte que cecy tournaſt au ſalut de ſon ame. En ſuitte il fit un grand diſcours dans lequel il prouva, par un grand nombre d'exemples tirés du Vieux & du Nouveau Teſtament, & de l'Hiſtoire de l'Egliſe, que l'innocence des plus grands perſonnages avoit eſté ſouvent opprimée meſme dans les aſſemblées des Preſtres, des Evêques & des Prelats, &c. Par ce diſcours les cœurs de tous les aſſiſtants furent eſmus & tournés du coſté de la miſericorde, &c. Chacun s'attendoit, ou qu'il ſe retracteroit & nieroit les erreurs qu'on luy imputoit, où qu'il en demanderoit pardon. Mais ne faiſant ni l'un ni l'autre, il ſe jetta ſur les louanges de Jehan Hus qui avoit eſté brulé. Il l'appella un ſaint homme & un homme de bien, & adjouſta qu'il eſtoit preſt d'endurer le meſme ſupplice, qu'il quittoit la partie à ſes ennemis & aux faux teſmoins qui avoient teſmoigné contre luy, en les renvoyant au tribunal de Dieu devant lequel ils auroient quelque jour à rendre conte. Sa memoire ſur tout parut admirable. Il avoit eſté 360. jours dans le fonds d'une tour obſcure & puante, où il ne voyoit aucune lumiere & où il devoit avoir tout oublié ce qu'il avoit ſceu. Cependant il cita tant de paſſages des anciens Autheurs de l'Egliſe

pour appuyer ce qu'il diſoit, qu'il n'auroit pas pu faire davantage, s'il euſt eu toute la commodité neceſſaire pour eſtudier & pour ſe preparer. Il parut ſans crainte ni peur, il ne meſpriſoit pas ſeulement la mort, mais il la deſiroit. Vous euſſiés dit que c'euſt eſté un autre Caton. O Homme digne de vivre éternellement dans la memoire des hommes! Je ne l'approuve pas s'il avoit des ſentimens oppoſez à la foy de l'Egliſe. Mais j'admire ſon ſçavoir, la vaſte eſtenduë de ſa connoiſſance, & ſon eloquence. Il eſt bien à craindre que tous ces beaux dons naturels ne luy ayent eſté donnés pour ſa perte. Enfin on luy donna deux jours pour ſe repentir, durant leſquels il fut viſité par pluſieurs perſonnes qui le voulurent porter à renoncer à ſes opinions. Entre les autres le Cardinal de Florence le viſita. Il demeura obſtiné dans ſes erreurs & le Concile le condamna au feu comme convaincu d'hereſie. Il alla donc à la mort, mais ce fut avec un viſage gay, il n'apprehenda ni le feu, ni cette eſpece de ſupplice, ni la mort. Jamais Philoſophe Stoïque ne ſouffrit la mort ſi conſtamment que cet homme. Quand il fut arrivé au lieu du ſupplice, il ſe deſpouilla de ſes veſtemens, puis ployant les genoux il baiſa le poſteau auquel il devoit eſtre lié, &c. Le feu ayant eſté allumé, il ſe mit à chanter un hymne & à peine le feu & la fumée purent ils interrompre ce chant; ce qui fut une marque de ſa conſtance. L'executeur luy voulant allumer le feu par derriere afin qu'il ne le viſt point. Approche, luy dit-il, & l'allume à ma veüe; ſi j'avois eu peur du feu je ne ſerois pas venu icy: car j'avois bien moyen de m'en exempter. C'eſt ainſi que cet homme rare fut brulé. J'ay veu cette fin, j'ay eſté ſpectateur de tous les actes, mais ſoit que cela vint de ſon obſtination & de ſon affermiſſement dans le mal, vous n'auriés peu deſpeindre cette mort que comme celle d'un Philoſophe achevé. Car Mutius Scevola ne vit pas bruler ſon bras avec plus de conſtance, que celuy cy vit bruler tout ſon corps: & jamais Socrate ne but le poiſon avec tant de courage, que cet homme ſouffrit le feu.

Cette Hiſtoire qui vient d'un homme non ſuſpect peut ſervir à pluſieurs choſes. Elle fait voir quelle a eſté de tout temps la cruauté & l'eſprit ſanguinaire de l'Egliſe Romaine: quelle a eſté la conſtance de nos martyrs: & enfin comment en uſent ceux qui ont conſervé un reſte d'honneur & de conſcience, quand ils parlent de ceux qui ont ſigné de leur ſang les verités que nous preſchons. Ce qui nous fait voir que le Sieur Maimbourg n'eſt pas de ceux qui ont conſervé quelque reſte d'honneur, car dans ſon Hiſtoire du grand Schiſme d'Occident il ſupprime d'une maniere mal honneſte toutes ces circonſtances ſi glorieuſes à la memoire de Jeroſme de Prague. Il en uſe de meſme

meſme à l'eſgard de Jehan Hus, qui mourut auſſi avec une conſtance ſurprenante. Mais un Autheur moderne, qui a eſcrit *l'Hiſtoire du Wicleſianiſme*, en uſe plus honneſtement que luy & plus ſincerement. Je ne ſçaurois m'empeſcher de tranſcrire icy ce qu'il en dit. *A ne conſiderer icy que l'exterieur de la verité, il ſeroit difficile de trouver une mort plus hardie que celle de Jehan Hus, il pratiqua le dehors de tous les actes que ſuggere la devotion la plus ſolide. Il parla modeſtement & de luy meſme & du Concile. Il excuſa la neceſſité où il ſe rencontroit de deſavouer les dépoſitions des teſmoins par une autre neceſſité plus indiſpenſable, qui eſtoit celle de dire la verité. Il leur pardonna, il pria pour eux. Il ne luy eſchapa aucun mot qui marquaſt la moindre application à ſes affaires temporelles. Il fit une confeſſion à Dieu d'autant plus patethique qu'elle eſtoit ſouvent interrompue par de profonds ſouſpirs. Et il ſembla que ſa ferveur redoubloit, lors qu'il apperçut approcher le flambeau qui devoit allumer le bucher. Neantmoins avant que de mettre la paille le Duc Louïs de Baviere & le Comte de Papenheim par une commiſſion ſecrete de l'Empereur parurent à cheval, & leur preſence fit retirer à coſté l'executeur de la haute juſtice qui tenoit le flambeau. Comme ils eſtoient de la connoiſſance & dans l'eſtime de Jehan Hus, il interrompit ſes prieres pour les eſcouter. Les exhortations qu'ils luy firent l'un aprés l'autre ne pouvoient eſtre plus touchantes, parceque leur profeſſion Cavaliere n'empeſchoit pas qu'ils ne fuſſent eloquents & qu'ils n'euſſent lu les bons livres. Il ne les interrompit jamais, mais il ſe contenta de leur reſpondre que ſon dernier regret eſtoit de ne leur pouvoir accorder la ſatisfaction qu'ils luy demandoient, qu'ils s'en priſſent à l'Eſcriture qui commande d'obeïr à Dieu preferablement aux hommes.* En voila beaucoup pour un ſiecle comme celuy où nous ſommes, le plus injuſte contre nous qui fut jamais. Il n'y a que le Sieur Maimbourg qui ſoit de ferment de ſupprimer tous les faits dont nous pourrions tirer quelque avantage.

Le bienheureux A. du Bourg a trouvé un Pogge Florentin dans la perſonne de Monſieur de Thou, qui peut être eſtoit meilleur Catholique Romain que le Sieur Maimbourg. Voicy comme ce celebre Hiſtorien raconte cette mort. Je commence par le jour de la Mercuriale, dans laquelle il fut arreſté, parceque noſtre Jeſuïte commence de là à faire paroiſtre ſon chagrin, & ſa mauvaiſe foy. Noſtre adverſaire dit que dans cette Mercuriale *Anne du Bourg ſe declara beaucoup plus ouvertement que tous les autres, & qu'il parla beaucoup plus en miniſtre & en predicant emporté contre la meſſe & contre le Pape qu'en conſeiller.* Comme vous voyez, Monſieur, ces façons de parler ridicules

cules & triviales, *agir en Predicant*, *parler en predicant*, *faire le predicant*, luy plaiſent fort, car elles reviennent ſouvent. Voicy preciſément & mot à mot ce qu'en dit Monſieur de Thou, au moins ſi nous entendons le Latin. *Aprés cela Anne du Bourg parla & s'eſtendit d'abord ſur la providence éternelle de Dieu, à laquelle il faloit que tout rendiſt obeiſſance. En ſuite venant au fonds, il adjouſta, qu'il y avoit un nombre infini de crimes condamnés par les loix pour la punition deſquels ni le gibet ni tous les ſupplices des eſclaves n'eſtoient pas ſuffiſants : comme eſtoient les blaſphemes horribles contre la Majeſté de Dieu, les parjures, les adulteres, les debauches effrenées & les debordemens de la chair : que non ſeulement ces vices demeuroient impunis, mais qu'on les nourriſſoit par une honteuſe licence. Et qu'en meſme temps on inventoit tous les jours de nouveaux ſupplices contre des gens qu'on n'avoit encore pu convaincre d'aucuns crimes. Qu'on ne pouvoit les accuſer de crime de leſe-Majeſté, puis qu'ils ne parloient du Roy que dans leurs prieres pour luy ſouhaiter toutes ſortes de proſperités : qu'ils n'eſtoient pas violateurs des loix, qu'ils n'avoient point tenté de corrompre la fidelité des villes, ni porté les eſprits des habitans du royaume aux crimes : que par tous les teſmoins qu'on avoit ſollicités & ſubornés contre eux on n'avoit encore pu deſcouvrir qu'ils euſſent meſme de cela les moindres penſées : que leur crime eſtoit donc en ce que par la lumiere de la parole de Dieu qu'ils prenoient en main, ils decouvroient les vices enormes & honteux de la puiſſance Romaine qui rouloit dans la decadence, & demandoient la Reformation : que c'eſtoit là ce qui les faiſoit accuſer de ſedition.* Voila ce que le Sr. Maimbourg appelle opiner en miniſtre & en predicant. Mais je ne ſçay ſi cela ſe doit appeller, *parler avec emportement contre la Meſſe & le Pape* : ce que le Sieur Maimbourg accuſe du Bourg d'avoir fait, car la meſſe n'entre là dedans ni directement ni indirectement & le Pape n'y fut pas meſme nommé. Parler contre les deſordres des Eccleſiaſtiques, apparemment c'eſt parler contre la Meſſe, peuteſtre parceque ce myſtere eſtoit en ce temps là une des principales ſources qui leur fourniſſoit dequoy entretenir leurs debauches. J'avouë pourtant que c'en eſtoit aſſés dire, en parlant devant Henri II. qui eſtoit venu là, à deſſein de faire bruler ceux qui en auroient dit beaucoup moins. Et c'eſt là que je commence à admirer le courage de ce heros, comparable à ces anciens Chreſtiens qui ſortoient du milieu de la foule où ils eſtoient en ſureté & où perſonne ne les accuſoit, pour s'aller jetter aux pieds des tribunaux pour ſe confeſſer Chreſtiens, & pour demander la couronne du martyre. Car ce que fit Anne du Bourg eſtoit proprement donner ſa vie & la ſacrifier pour la vie de ſes freres :

Hiſt. lib. 22. ann. 1559.

freres : quand il prit la reſolution de parler ainſi, il prit ſans doute celle de mourir. Le Sieur Maimbourg veut perſuader que les divers appels qu'il interjetta comme d'abus des juges Eccleſiaſtiques, furent des effects de ſa lâcheté & de la crainte qu'il avoit de la mort. *Aprés quatre ou cinq appels comme d'abus des cours Eccleſiaſtiques au Parlement pour prolonger ſa vie.* S'il avoit eu peur de la mort, il luy euſt eſté bien facile de l'éviter, meſme ſans renoncer à ſa Religion. Comme il avoit de grands amis qui avoient deſſein de le ſauver, il n'avoit qu'à donner une confeſſion de foy en termes ambigus & à y perſeverer, & il ſeroit eſchapé. Mais dans ces appels comme d'abus il avoit premierement deſſein de faire voir l'injuſtice des procedures dont on ſe ſervoit contre luy, en ce qu'on le privoit du privilege qui appartient aux membres des cours ſouveraines de ne pouvoir eſtre jugés que par le Parlement dont ils ſont membres. C'eſt ce que reconnoiſt le Preſident de Thou. *Du Bourg*, dit-il, *avant que d'en appeller à l'Archeveſque de Sens ſelon la couſtume eſtablie parmi nous, avoit appellé comme d'abus au Parlement de la ſentence de l'Egliſe de Paris, comme ayant eſté mal renduë. C'eſt une voye qui a eſté inventée & heureuſement pratiquée pour garantir la Majeſté du Roy & de ſes juges des entrepriſes de la juriſdiction Eccleſiaſtique.* L'autre raiſon que du Bourg avoit d'interjetter ces appels, c'eſt celle qu'il expoſe luy meſme à l'Egliſe Reformée de Paris. *Que ce n'eſtoit point pour gagner temps ni prolonger ſa vie par ſubterfuges qu'il interjettoit tant d'appels, mais afin d'oſter tout lieu de l'accuſer qu'il euſt eſté cauſe de ſa mort & qu'il eût oublié quelque choſe qui puſt contribuer à faire voir ſon innocence.* Enfin il fit aſſés voir qu'il n'avoit jamais eu deſſein de ſauver ſa vie. Car ſes freres obtinrent à Rome, où l'on a tout pour de l'argent, une Bulle du Pape pour un quatrieſme appel & le prierent de ſe ſervir de cette voye, qui le ſauveroit infailliblement : parceque ces bulles eſtoient ſi fulminantes & ſi expreſſes qu'on ne pourroit ſe diſpenſer d'y deferer, & de l'envoyer à Rome ſelon l'ordonnance du Pape. Cela ſe faiſant ils luy promettoient de le faire enlever en chemin. Mais il refuſa cela & voulut mourir ſans delay, pour ſe juſtifier de la foibleſſe dont on l'accuſoit d'avoir voulu retarder ſon ſupplice par ſes appels. C'eſt pourquoy quand il fut degradé des ordres de Diacre & Sousdiacre par l'Eveſque de Paris il ne garda aucune meſure, & parla avec une hardieſſe admirable. *Je reçois*, dit-il, *cette fleſtriſſure avec bien de la joye. Par ce moyen la marque de la beſte m'eſtant oſtée je n'auray plus rien de commun avec l'Antechriſt.* Ces paroles ne ſont pas d'un homme qui craint de mourir, ni

Hiſtor. lib. 23. an. 1559.

Livre des Martyrs.

Hiſtoire Eccleſ. liv. 3. an. 1560.

Thuanus, Hiſtor. lib. 23. an. 1559.

qui menage ſes juges. Enfin arriva le dernier acte de la Tragedie, que Monſieur de Thou repreſente ainſi. *Trois jours aprés Du Bourg fut condamné à la mort par ſes Commiſſaires. Quand on luy lut ſon arreſt ſelon la couſtume, il ne donna aucune marque d'eſtonnement. Mais il dit, qu'il pardonnoit à ſes juges qui avoient jugé ſelon leur conſcience, mais ſans ſcience & par une privation de la vraye connoiſſance de Dieu. Aprés cela comme adreſſant ſon diſcours à ſes juges il s'eſmeut extrémement & finit par ces paroles. Eteignés, éteignés enfin les feux & les embraſemens que vous avés allumés, amandés vous & vous convertiſſes à Dieu, afin que vos pechés vous ſoient pardonnés, & puiſſent eſtre effacés : que le meſchant laiſſe ſon train, & l'inique ſes penſées & qu'il ſe retourne juſqu'au Seigneur & il aura pitié de luy. A Dieu Senateurs, Dieu vous conſerve, ayés toûjours Dieu devant vos yeux : pour moy je vas à la mort ſans regret. Cela eſt extrait des actes publics. Aprés qu'il eut dit cela, on le mit ſur une charrette, & il fut mené à la place de Greve accompagné d'un grand nombre de gens armés. Sur le lieu du ſupplice il ne dit que peu de choſe au peuple, il declara qu'on ne l'amenoit pas en ce lieu en qualité de voleur, mais pour la cauſe de Dieu & de l'Evangile, Il ſe deſpouilla luy meſme, & comme on le montoit à la potence on luy entendit prononcer pluſieurs fois ces paroles. Mon Dieu ne m'abandonne pas afin que je ne t'abandonne point. Quand il fut eſtranglé on jetta ſon corps dans le feu. Ainſi mourut Anne du Bourg aagé de 38. ans natif d'Auvergne, d'une famille riche & conſiderable, & qui avoit fourni à la France ſous le regne de François I. un Chancelier du Royaume nommé Antoine du Bourg. Anne du Bourg avoit exercé la profeſſion de droit à Orleans avec une grande approbation. Enſuitte eſtant devenu Conſeiller au Parlement de Paris ſon integrité avoit encore paru avec plus d'eſclat & de gloire, dans cette compagnie. Pendant ſa priſon il eſtoit favoriſé des vœux & des prieres de beaucoup de gens qui n'étoient pas de ſa Religion ; & aprés ſa mort ces meſmes perſonnes verſerent pour luy de veritables larmes.* J'adjouſte ce que dit l'autheur des additions aux memoires de Caſtelnau, qu'il mourut *avec la conſtance d'un vray martyr.* Et je pourrois adjouſter ce qu'en dit M. de Mezeray, qui revient à la même choſe. Voila, Monſieur, ce que le Sr. Maimbourg appelle mourir en predicant. Ne croyés vous pas preſentement qu'il vaut mieux mourir en predicant, que de mourir en Jeſuïte, pour avoir conſpiré contre ſon Roy, pour avoir voulu renverſer le gouvernement, & pour avoir voulu aſſaſſiner les Princes & les teſtes couronnées. Il faut avouer que la maniere dont cet homme en a uſé envers

envers ce bienheureux, reconnu par tous les deux partis pour eſtre un des plus honneſtes hommes du monde, nous doit donner plus de plaiſir que de chagrin, car c'eſt une marque de la baſſeſſe de ſon ame, & de ſa laſcheté, & rien ne ſert d'avantage à le faire connoiſtre.

CHAPITRE XI.

Apologie pour nos Martyrs. Quatre caracteres du veritable Martyre.

C'Eſt ici, Monſieur, qu'il nous faut placer une ſeconde Apologie que nous devons à la memoire de ce bienheureux Anne du Bourg en qualité de martyr. Nous avons conſideré ſa mort comme celle d'un honneſte homme. Il faut preſentement la conſiderer comme un glorieux martyre; & defendre en meſme temps tous nos autres martyrs. Le Sieur Maimbourg leur veut oſter la gloire du martyre, pour ne leur laiſſer que la fleſtriſſure d'avoir eſté des opiniaſtres & des enteſtés qui meurent pour ſouſtenir l'hereſie. Voici comme il parle. *Ce qui a donné lieu aux Proteſtans de faire un gros volume de leurs pretendus martyrs. Ce qu'il y a de ſurprenant en cet ouvrage, c'eſt qu'ils y mélent parmi leurs confreres ceux des autres Sectes qu'eux meſmes condamnent d'hereſie. Cependant ils ne peuvent ignorer que le plus celebre de leurs docteurs qui a eſcrit qu'on doit punir les heretiques, fit bruler à Geneve Michel Servet, Sabellien obſtiné juſqu'à la mort; & que conformément à la doctrine des ſaints Peres, qui diſent que ce n'eſt pas la peine mais la cauſe qui fait le Martyr, il ne luy donne cette qualité non plus qu'aux Marcionites, & à tant d'autres anciens heretiques qui couroient au ſupplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leurs Sectes. Et c'eſt pour cela que les Proteſtans qu'on fait paſſer par la rigueur des loix, ne peuvent pretendre à la gloire du martyre; parce que leurs anceſtres eſtant ſeparés de l'Egliſe où ils eſtoient avec nous quand ils furent condamnés la premiere fois ſur nos differents, & qui eſtoit ſans contredit la vraye Egliſe, puiſqu'elle eſtoit l'unique avant leur ſeparation, il faut enſuitte neceſſairement, comme je l'ay fait voir ailleurs, qu'on les tienne pour heretiques.* Quand je regarde le tour de ces periodes & leur embarras je ne ſçaurois aſſés admirer comment cet homme s'eſt acquis la reputation de bien eſcrire. Il y a de l'enchantement là dedans, & je ſuis quaſi perſuadé que l'on en reviendra; & peut eſtre que ce galant homme, autheur de la Critique generale, qui a ſi fort loué la maniere d'eſcrire du Sieur Maimbourg, ne ſera pas des der-

Hiſt. du Calvin. livre 1. an. 1535.

niers à en revenir. On s'eſt laiſſé ſurprendre par ſa maniere de narrer qui eſt aſſés agreable. Peu de gens ſçavent ce que c'eſt que bien eſcrire, & pourvu qu'on ait le don de les divertir, ſelon eux, on eſcrit toûjours aſſés bien. Voici un mot de critique qui n'eſt nullement premedité : car je vous aſſure que la mauvaiſe rhetorique dans l'ouvrage du Sieur Maimbourg eſt ce qui m'en déplaiſt le moins.

Mais l'affaire dont il s'agit ici eſt une affaire importante & des plus importantes que nous ayons. Elle l'eſt d'autant plus que je connois peu d'autheurs qui y ayent fait de ſuffiſantes reflexions. C'eſt pourquoi je voudrois eſtre plus capable que je ne ſuis, d'eſcrire là deſſus quelque choſe de fort, & qui puſt mettre en evidence une verité ſi conſiderable. Il s'agit de ſçavoir ſi nos martyrs ſont de vrays martyrs, & ſi de leur mort & des circonſtances de leur mort nous pouvons tirer une preuve certaine de la verité de la doctrine qu'ils ont defenduë. Il faut avant que de conclurre en faveur de nos martyrs, voir quels ſont les veritables caracteres du martyre, & cela par des preuves inconteſtables ; c'eſt à dire en examinant ces martyrs que tout le monde reconnoiſt & que tous les Chreſtiens conſeſſent avoir eſté vrays martyrs : ce ſont ceux de l'ancienne Egliſe.

Il eſt certain que l'Egliſe Chreſtienne s'eſt toûjours fait un grand honneur de ſes martyrs, & qu'elle les a regardés comme des teſmoins de la verité de l'Evangile. Et encore aujourd'huy ceux qui ramaſſent les preuves de la verité de l'Eſcriture Sainte & de la Religion Chreſtienne, ne manquent pas de mettre dans le catalogue de leurs preuves la conſtance & la foy de ces martyrs qui ont confirmé la Religion Chreſtienne par leur ſang. J'avouë qu'il y a quelque choſe d'équivoque dans cette preuve, parcequ'il n'eſt pas impoſſible que des gens s'enteſtent d'une erreur ou d'une hereſie juſqu'à vouloir mourir pour elle. Et en effect cela n'eſt pas ſans exemple. Il y a eu meſme des athées qui ont porté la profeſſion de leur atheiſme juſques dans le feu. Je veux bien qu'on applique à cela le mot des anciens, *cauſa non pœna facit Martyrem.* Mais de la s'enſuit-il que cette preuve que l'on tire de la mort des martyrs en faveur de la Religion Chreſtienne eſt entierement aneantie ? Nullement, autrement ce ſeroit à tort qu'on les auroit appellés martyrs c'eſt à dire teſmoins, ſi leur martyre eſtoit un teſmoignage trompeur & abſolument equivoque. Il ne faut donc pas ſeulement conſiderer leur mort, mais les circonſtances de leur mort.

I. Il faut conſiderer leur nombre : il n'eſt pas impoſſible qu'il ſe trouve

trouve un heretique qui veuille mourir pour soûtenir ses heresies. Mais je dis qu'il est moralement impossible, & qu'on n'a jamais veu que pour soustenir une heresie des milliers de gens ayent perdu la vie, ou ayent esté prets à la perdre. On ne peut nier que la constance d'un heretique ne soit une fureur, un entestement & une folie. Or il ne se peut point faire naturellement, qu'une mesme folie s'empare en mesme temps des esprits de tout un peuple & de toute une nation, & mesme de plusieurs peuples & de plusieurs hommes qui vivent separés les uns des autres, par de grands espaces de mer & de terre, & qui par consequent ne se peuvent pas corrompre par leurs exemples. Comment est-il possible de concevoir que dans les siecles où la persecution s'élevoit tout à la fois dans toutes les parties de l'Empire Romain, un mesme esprit de fureur s'emparast de tous les Chrestiens de l'Orient & de l'Occident, pour les obliger à mourir pour un fourbe si Jesus Christ en estoit un : pour une imposture & pour une fable, si l'Evangile avoit esté tel? Outre cela il est à remarquer que la resolution de mourir pour l'heresie ne scauroit dans un heretique venir de l'Esprit de Dieu & des mouvemens de la grace. Cela vient d'une violente cupidité, d'un desir de vaine gloire ou de quelque autre semblable principe. Or il est certain que de tous les mouvemens de la cupidité, il n'y en a pas de si violents & de si naturels que l'amour de la vie & la crainte de la mort ; & il n'est pas vray semblable qu'il se puisse trouver un grand nombre de gens en qui ces inclinations si naturelles & si violentes, soient capables d'estre vaincues par les autres cupidités qui sont naturellement moins fortes. Il est vray qu'on voit des gens qui mépriſent la mort pour des interests mondains. Une armée entiere peut estre composée de gens determinés qui vont à la breche & qui montent à l'assaut avec un peril evident d'y mourir. Mais il y a bien de la difference : dans ces occasions la mort est voilée, on ne la voit pas dans toute son horreur, les loix de l'honneur ostent la liberté de reculer aux gens de la profession ; on va au combat dans la crainte d'y mourir, mais aussi dans l'esperance d'en revenir ou victorieux ou reschapé du carnage. De plus on appelle cela mourir au lit d'honneur, & les hommes pour se tromper ont attaché à ce genre de mort tant de loüanges & tant de gloire que l'esclat les en esbloüit. Enfin dans l'horreur d'un combat la chaleur de l'action, les passions, la confusion, la diversité des objets, tout cela, dis-je, distrait un esprit & l'empesche de considerer la mort avec application. Dans le fort d'un combat c'est à quoy un brave pense le

moins. Icy il n'en eſt point de meſme : un heretique qui va mourir pour ſon hereſie voit la mort toute nuë, il la regarde de ſang froid, aucun objet ne l'en peut diſtraire : il la voit environnée de roües, de gibets, de feux & de tout ce qu'elle peut avoir de plus terrible. Il y voit la honte & l'opprobre attachées, il voit l'averſion des peuples & la malediction des hommes, qui la ſuivent ; enfin il la voit inevitable. En un mot rien ne peut adoucir, diminuer ou temperer les horreurs d'une telle mort. C'eſt pourquoy il eſt moralement impoſſible qu'il ſe trouve beaucoup de gens qui veuillent mourir pour l'erreur, parce que la paſſion de vivre eſt toûjours par tout dominante, elle fait faire les dernieres laſchetés, elle fait que l'on ſacrifie l'honneur, la patrie, la Religion, la conſcience, les parents, les enfants & Dieu meſme. Il n'y a donc que la grace & la grace victorieuſe qui la puiſſe vaincre : l'experience appuye ces raiſonnemens, car il eſt conſtant qu'on a vu tres peu de gens mourir pour l'hereſie dans les aages de la pureté de l'Egliſe. Ainſi cette foule innombrable de gens qui meurent avec tant d'alegreſſe pour la verité eſt une demonſtration morale qu'ils ſont animés d'un eſprit ſurnaturel, lequel ſurmonte les inclinations dominantes.

II. L'autre circonſtance qui doit eſtre conſiderée dans la mort des martyrs, c'eſt la conſtance, la pieté, la devotion, la reſignation, la douceur, la debonnaireté, la joye & la tranquillité avec leſquelles ces bienheureux martyrs ont ſeellé de leur ſang la verité de l'Evangile. Il n'eſt rien plus commun que de voir mourir, puisque tous les hommes meurent : Mais il n'eſt rien de plus rare que de voir bien mourir. Il eſt certain que la mort eſt la pierre de touche de la vie. Mais particulierement mourir en public, mourir par la main du bourreau, mourir dans d'horribles ſupplices, eſt une eſpreuve qui fait connoiſtre neceſſairement la veritable vertu de la faüſſe. Les criminels impenitents qui vont à la mort, y vont avec la rage dans le cœur, la fureur dans les yeux, les injures à la bouche. Quelques uns y vont avec un abattement prodigieux, ils ſont morts devant que de recevoir le coup de la mort, ils ne ſe trouvent capables de gouſter aucune conſolation. Les meſchants meurent differemment ſelon la diverſité de leur temperament : mais tous meurent mal. Les heretiques qui meurent dans l'hereſie & pour leur hereſie ſont des criminels impenitents, & par conſequent ils doivent porter à la mort les caracteres de l'impenitence, la fureur, le deſeſpoir, ou du moins l'abbatement. Les criminels au contraire qui meurent dans les mouvemens

mouvemens de la repentance, meurent avec joye, avec tranquillité & avec reſignation; mais ils meurent en confeſſant leurs crimes; Et comme les heretiques obſtinés meurent ſans confeſſer leurs pechés, il eſt impoſſible qu'ils ſentent les conſolations que l'Eſprit de Dieu communique aux ames qui ſe convertiſſent. On ne ſçauroit nier que ce zele, cette joye, cette conſtance, cette douceur des martyrs, qui ont beni leurs ſupplices, qui ont prié pour leurs bourreaux, qui ont loué Dieu au milieu des feux avec tant d'ardeur: On ne ſçauroit dis-je nier que tout cela ne ſoit un effect de la grace & meſme des miracles de la grace. Les perſecuteurs qui n'avoient jamais vu de ſemblables choſes, les ont regardées comme des prodiges: quelques uns en ont eſté ſi touchés que ſans autre preuve ils ont conclu pour la verité de la Religion Chreſtienne & ſe ſont convertis. Les peuples idolatres qui ont eſté ſpectateurs de cette conſtance en ont eſté ſi eſmus qu'on les voyoit en foule ſe venir rendre dans le ſein de l'Egliſe. Et c'eſt ce qui a fait dire aux anciens que *le ſang des Martyrs eſtoit la ſemence de l'Egliſe.* La maniere dont ces ſaints hommes ſont morts eſt le plus grand de tous les miracles qui ont eſté faits pour l'établiſſement de la Religion Chreſtienne, auſſi ſans doute c'eſt celuy qui y a le plus contribué. Preſentement je demande, s'il eſt poſſible que l'eſprit d'enteſtement, d'illuſion, d'erreur & d'obſtination produiſe les meſmes mouvements dans un heretique; En ſorte qu'un heretique paroiſſe en public plein de joye, beniſſant Dieu, priant pour ſes perſecuteurs, chantant des hymnes ſacrés, allant à la mort avec plus de plaiſir que les autres n'en reviendroient? Je ſoûtiens que cela eſt impoſſible: autrement l'Eſprit de Dieu & l'eſprit du demon ſeroient ſemblables dans leurs effects; ce qui eſt impie à dire. Si Dieu permettoit que de ſemblables choſes arrivaſſent, on pourroit l'accuſer de faire illuſion aux peuples & de les jetter dans l'eſprit d'erreur. L'eſprit du Diable eſt un eſprit impur, & par conſequent il ne peut eſtre cauſe de ces mouvemens heroïques. C'eſt pecher contre le Saint Eſprit que de luy attribuer ce qui ne peut avoir eſté produit que par l'Eſprit de Dieu.

III. Je ſouhaite auſſi que dans la conſtance des martyrs on regarde juſqu'où ils ont pouſſé cette conſtance. Il ſe peut trouver des gens prevenus par une violente paſſion qui ſeront capables de ſouſtenir un combat de quelques heures, & dans la force de leur aveuglement ils pourront tout ſouffrir, mais ſi les ſouffrances ſont longues, la paſſion qui n'eſt jamais de longue durée ſe ralentira. Il n'y a pas

de

de fauſſe vertu qui ſoit à l'eſpreuve d'un long & cruel ſupplice. Mais on a vu les martyrs de la Religion Chreſtienne demeurer victorieux des ſupplices les plus longs & les plus affreux. Aprés les avoir retenus dans les fers, dans des priſons noires & profondes, dans toute ſortes de miſeres, on les faiſoit paſſer ſucceſſivement par des geeſnes differentes : on les faiſoit vivre quelquefois un mois entier dans des tourmens effroyables qui duroient depuis le matin juſqu'au ſoir. On ne ſçauroit lire ſans horreur & ſans verſer des larmes, l'Hiſtoire de cette cruelle perſecution que ſouffrirent les fideles de Lion vers la fin du ſecond ſiecle. *Depuis le matin juſqu'au ſoir les bourreaux ſe relayoient pour exercer ſur les corps des ſaints martyrs de nouvelles fureurs par de nouveaux genres de ſupplices. Et enfin laſſés & contraints de confeſſer qu'ils ne ſçavoient plus que leur faire, ils les trouvoient encore vivants, le corps tout rompu, tout dechiré, & ouvert de tous coſtés. Ils rendoient teſmoignage qu'un ſeul des ſupplices qu'on leur avoit fait ſouffrir, eſtoit capable de leur oſter la vie, &c. Aprés leur avoir fait ſouffrir tous les maux imaginables ils s'aviſerent de leur appliquer des lames ardentes ſur tout le corps. Dans cet eſtat le St. Martyr demeuroit immobile, ferme, courageux, perſiſtant dans la confeſſion du nom du Jeſus Chriſt. Et ſon corps eſtoit toute playe, toute cicatrice, & n'avoit plus meſme aucune figure humaine.* Ils reſpiroient, ils vivoient pourtant encore ces bienheureux patients, & les perſecuteurs durant la nuit avoient des ſecrets pour leur faire revenir de nouvelles forces, afin de les expoſer le lendemain à de nouveaux tourmens. Je ſouſtiens qu'il n'y a point de fauſſes vertus & de faux zele qui puiſſe tenir bon contre tant d'aſſauts & fournir un ſi grand fonds de conſtance.

Euſebe Hiſt. l. 5. Chap. 1.

IV. Nous avons auſſi une grande preuve de la ſincerité du martyre dans le ſexe, la condition & l'aage des martyrs. Je ne m'eſtonnerois pas qu'il ſe fuſt trouvé quelques hommes qui ſe ſeroient affermis dans l'hereſie & en meſme temps ſe ſeroient endurcy le courage contre les horreurs de la mort, par une eſtude & par des reflexions ſemblables à celles des anciens Philoſophes. Mais il n'arrivera jamais, & il ne peut arriver que l'eſprit de l'hereſie inſpire à des femmes, à des gens de la lie du peuple & à des enfans la conſtance qui eſt neceſſaire pour ſouſtenir de ſi horribles tourmens. Dans cette celebre perſecution des fideles de Lion, les femmes y triompherent avec autant de gloire que les hommes, les ignorants comme les ſçavants, les enfants comme les hommes conſommés par l'eſtude & par la meditation. Blandine qui n'eſtoit qu'une femme & une ſervante ſe diſtingua entre tous

tous les autres. Elle paſſa par tous les ſupplices dont il a eſté parlé, durant pluſieurs ſemaines. Au milieu des geeſnes & des tortures elle loüoit Dieu & ne reſpondoit à ceux qui luy donnoient la torture que par ces paroles, *Je ſuis Chreſtienne & nous ne faiſons point de mal.* Aprés ces diverſes eſpreuves elle fut enfin produite au dernier ſupplice avec un jeune garçon de quinze ans nommé Ponticus. Et l'un & l'autre ſans aucune foibleſſe ſouffrirent leur combat juſqu'à la mort. Cela peut il eſtre naturel? Ne faloit il pas que l'eſprit de Dieu s'en mélaſt? Et n'y auroit-il pas du blaſpheme, à dire que l'eſprit d'illuſion & d'enteſtement auroit produit cela?

Voylà les veritables caracteres du vrai martyre, & ce qui fait qu'on peut tirer une demonſtration morale pour la verité de la Religion Chreſtienne de la mort de ſes martyrs. Il y a donc de l'abſurdité à dire comme on fait, que la ſeule difference qui eſt entre le faux & le veritable martyr, c'eſt que celuy cy ſouffre dans la veritable Egliſe, & pour la bonne cauſe, & l'autre ſouffre hors de l'Egliſe & pour une mauvaiſe cauſe. Quand les anciens ont dit, *cauſa non pœna facit martyrem*, ce n'eſtoit point dans la veuë de diſtinguer celuy qui ſouffre pour la verité de celuy qui ſouffre pour l'hereſie : car les anciens Chreſtiens n'ont jamais fait ſouffrir perſonne pour l'hereſie. Mais ce mot a eſté dit pour diſtinguer ceux qui ſouffroient pour la juſtice, de ceux qui ſouffroient pour leurs crimes. Ainſi appliquer ce principe au martyrs de l'hereſie & de la verité, pour les diſtinguer, c'eſt une illuſion impertinente : car ce ne peut eſtre là le caractere qui diſtingue le vray martyr du faux, puiſqu'un caractere doit eſtre une marque de diſtinction aiſée à connoiſtre, ſans conteſte & que chacun ne ſe puiſſe attribuer. Or il eſt clair que chaque ſecte dans le Chriſtianiſme, ſe diſant eſtre la veritable Egliſe, elle pretendra par cette raiſon que ſes martyrs ſont de vrays martyrs; c'eſt pourquoy il faut chercher la marque du vray martyre, non pas dans une pretention commune à toutes les ſectes, mais dans des caracteres particuliers à ceux qui ſouffrent pour la juſtice & pour la verité.

CHAPITRE XII.

Application des caracteres du veritable martyre à nos martyrs. Qu'il eſt faux que les Marcionites aient couru en foule au martyre : ignorance du Sieur Maimbourg dans l'antiquité : reſponſe à une objection ſur noſtre martyrologe. Martyrs parricides & ſcelerats de l'Egliſe Romaine. Maximes des Jeſuïtes ſelon leſquelles il ne peut y avoir de martyrs.

APrés avoir eſtabli ces marques du veritable martyre, nous pouvons conclurre en toute aſſurance que ceux qui ont ſouffert pour noſtre Religion ont eſté de vrays martyrs. Premierement s'il faut eſtre dans la veritable Egliſe pour cela, ils ſont vrays martyrs. Car ils ont ſouffert dans une Egliſe qui reconnoiſt Jeſus Chriſt pour l'unique Sauveur du monde, qui l'adore comme Dieu benit éternellement avec ſon Pere, qui reçoit le Vieux & le Nouveau Teſtament & les anciens Conciles, & qui rejette toutes les hereſies que l'Egliſe a condamnées. Mais cela ne vuide pas la queſtion, car l'Egliſe Romaine pretendra la meſme choſe que nous. S'il faut ſouffrir en faveur de la verité pour eſtre vray martyr, il eſt encore certain qu'ils ont eſté vrays martyrs, puiſqu'ils ont ſouffert pour cette verité que Jeſus Chriſt & ſes Apoſtres nous ont enſeignée, & dont l'Egliſe a conſtamment conſervé une partie pres de neuf ou dix ſiecles. Mais cecy n'eſt point encore propre à diſtinguer le vray martyre du faux, puiſqu'il faudroit plaider au fonds, examiner toutes les controverſes, voir qui a tort ou raiſon dans les demélés de Religion. Il faudroit de plus trouver un juge équitable & déſintereſſé qui jugeaſt entre les parties. En attendant tout cela un pauvre homme auroit long temps à attendre à la porte des Cieux, ſi Dieu faiſoit dépendre ſon jugement de celuy des hommes. Ou tout au moins il faudroit qu'un homme qui a paſſé par les mains du bourreau fuſt longtemps à attendre ſa rehabilitation. Il n'y a donc pas d'autre preuve pour ſouſtenir que nos martyrs ſont de vrays martyrs, que la parfaite conformité qui ſe remarque entre eux, & ceux de l'ancienne Egliſe, ſelon les caracteres que nous avons eſtablis.

Il eſt certain que ſi nous voulions pouſſer ce parallele auſſi loin qu'on le pourroit porter, on verroit qu'il n'y a rien de ſi ſemblable aux.

aux perſecutions anciennes que les perſecutions nouvelles, tant à l'égard de ceux qui eſtoient perſecutés que de ceux qui perſecutoient. Mais Monſieur, je vous reſerve un Chapitre pour faire voir cette rage, cette fureur, cet eſprit de calomnie, qui poſſedoit autresfois & qui poſſede encore aujourd'huy nos perſecuteurs, ce qui les rend ſi ſemblables aux premiers ennemis de l'Egliſe. Pour l'heure je me contente de faire une application particuliere à nos martyrs, des maximes que nous avons poſées, au ſujet des martyrs de l'Egliſe Chrêtienne en general.

I. Nous avons dit que le grand nombre de ceux qui veulent bien ſouffrir pour une cauſe, eſt une bonne preuve qu'ils ſouffrent pour une bonne cauſe : parcequ'il eſt impoſſible qu'il y ait tant de fous & tant d'enteſtez, & qu'humainement parlant il ne ſe peut pas faire qu'une auſſi grande folie devienne generale : Or nous avons ce caractere dans ceux qui ont ſigné nos verités de leur ſang. Ce n'eſt pas un ſeul homme qui eſt animé de fureur & qui veut mourir pour ſon Idole. C'eſt un peuple, c'eſt une foule de fideles qui eſt preſte à ſe ſacrifier pour ſon Dieu. En Allemagne, en Italie, en Eſpagne, en France, en Angleterre, dans les Païs Bas, par tout ils ſont animez d'un meſme eſprit. On n'a pas d'exemple d'une contagion & d'une maladie d'eſprit qui ait paſſé ſi loin & qui ait eu tant d'eſtendüe, jamais l'eſprit du demon n'a rien fait de ſemblable. Le Sieur Maimbourg voudroit bien nous perſuader le contraire. Il nous parle *des Marcionites, & de tant d'autres anciens heretiques, qui courroient au ſupplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leur ſecte.* Je ne ſçay ſi l'on a jamais vu un exemple d'une auſſi prodigieuſe ignorance dans un homme qui ſe meſle d'eſcrire, ou d'une auſſi grande hardieſſe dans un Autheur qui ſçait que ſon livre doit eſtre examiné à la rigueur. Les Marcionites, dit-il, couroient au ſupplice afin de mourir pour leur ſecte. Il faut ſçavoir premierement que les Marcionites ont eu leur regne dans le ſecond & dans le troiſieſme ſiecle, dans leſquels les Chreſtiens eſtoient ſous la croix ; comment auroient-ils envoyé les Marcionites & les autres heretiques au ſupplice, eux qui n'avoient point de juges, point de tribunaux & qu'on envoyoit tous les jours à la mort ? Il faut remarquer de plus que dans le ſiecle des Marcionites la morale de l'Egliſe eſtoit ſi ſevere, que la plus part des Chreſtiens ne croyoient pas qu'il fuſt fort ſeur pour la conſcience d'exercer des charges de magiſtrature. Ils n'auroient pas voulu condamner à la mort des ſcelerats, & ils auroient envoyé au ſupplice des heretiques ? Mais ſur tout il

faut obſerver que les Marcionites eſtoient une branche des Gnoſtiques, & que l'erreur general de ces Gnoſtiques eſtoit, que *Dieu n'eſtoit point alteré du ſang des Chreſtiens & que Jeſus Chriſt n'attendoit point le ſalut de noſtre mort.* C'eſt pourquoy ils tournoient en ridicule les martyrs, & ſe moquoient de la pretendue ſottiſe qu'ils avoient de s'aller expoſer pour leur Religion. Et meſme Tertullien nous dit que les Gnoſtiques, les Valentiniens & les autres heretiques dans le temps de la perſecution ſe meloient des plus avant entre les perſecu-
Scorpiac. Cap. 1. teurs afin de n'eſtre point perſecutés. *Quum igitur fides æſtuat, & Eccleſia exuritur de figura rubi, tunc Gnoſtici erumpunt, tunc Valentiniani proſerpunt, tunc omnes martyriorum refragatores ebulliunt calentes, & ipſi offendere, figere, occidere.* Et ſur ces paroles *omnes martyriorum refragatores* Rigault fait cette obſervation: *Il deſigne les Gnoſtiques & les autres heretiques, qui travailloient à empeſcher que perſonne ne ſouffriſt le martyre, & qui le combatoient.* Voyla les heretiques qui ſelon le ſçavant Pere Maimbourg couroient au ſupplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leur ſecte. Mais afin que ce declamateur ne nous eſchape pas, nous le prions, s'il veut quitter le ſiecle des Marcionites, de nous indiquer quels heretiques ſont morts en foule pour ſouſtenir l'hereſie, & quand cela eſt arrivé. Car pour nous qui ne ſçavons rien de l'Hiſtoire que ce que les livres nous enſeignent, nous ne trouvons point ces ſiecles, nous ne rencontrons pas cette foule d'heretiques qui meurent pour l'erreur. Nous ſçavons ſeulement que dans le IV. ſiecle quelques Eveſques orthodoxes ont pourſuivi juſqu'à la mort certains heretiques Eſpagnols; qu'on fit mourir quelques chefs de parti & que l'Eveſque Catholique pour avoir eſté inſtigateur de ce ſupplice fut depoſé. Mais c'eſt un fait conſiderable que je vous expoſeray quelque jour fort au long, ſelon qu'il eſt rapporté par Sulpice Severe. Quand le Jeſuïte Maimbourg fera des commentaires ſur ſon Livre, il y a lieu d'eſperer qu'au defaut d'Hiſtoire il nous produira des revelations pour appuyer ce qu'il a dit. C'eſt un grand malheur pour un homme quand il veut ſortir de ſa ſphere. Le Sieur Maimbourg s'eſt occupé à copier depuis quelques années des Hiſtoires modernes, mais s'il eſtoit ſage il ne diroit jamais rien de l'Hiſtoire ancienne. Car il n'en ſçauroit rien dire qui ne faſſe voir ſon ignorance. Et il faut avouër que de ſemblables endroits nous font un grand plaiſir, car ils nous apprennent que ce grand autheur qui s'eſt meſlé d'eſcrire des Hiſtoires anciennes, entre autres celles de l'Arrianiſme, n'eſt qu'un pauvre copiſte qui ne

ſçait

ſçait rien dans l'antiquité, qui n'a pas puiſé dans les ſources, & qui a pillé les bons autheurs modernes; comme il a pillé Monſieur Herman pour faire cette Hiſtoire de l'Arrianiſme.

II. Le ſecond caractere du vray martyre, c'eſt la conſtance, la douceur, la tranquillité, la joye, & la debonnaireté. Nous avons fait voir qu'il faut eſtre impie & inſenſé pour attribuer cette maniere de mourir à l'eſprit du demon. Or il eſt certain que les martyrs de l'ancienne Egliſe n'ont point ſurpaſſé les noſtres en courage, en force, en joye & en douceur. Nos martyrs, en imitant leur maiſtre, ont eſté menez à la mort comme des agneaux. Ils n'ont point rendu injure ni outrage à leurs perſecuteurs. Ils les ont benis, ils ont prié pour eux. Noſtre bienheureux Anne du Bourg prioit pour ces lâches commiſſaires qui l'avoient condamné au feu. *Senateurs*, leur diſoit il, *amandés vous & Dieu vous faſſe miſericorde, Dieu vous conſerve, ayés toûjours Dieu devant les yeux, pour moy je m'en vais à la mort avec joye.* Nous avons ouï le grand Jeroſme de Prague affrontant la mort avec un courage ſurprenant, & diſant au bourreau qui vouloit allumer le feu par derriere luy : *approche, approche, mets le feu par devant, ſi j'avois eu peur du feu, je ne ſerois pas ici.* Il eſt d'une notorieté publique que nos martyrs alloient à la mort avec une tranquillité qui ſe reſpandoit ſur tout leur exterieur. Ils chantoient au milieu de leurs flames & faiſoient retentir le lieu de leurs ſupplices des louanges de Dieu. Si l'on eſtoit aſſés hardi pour nier un fait ſi notoire & ſi connu, les baillons dont on ſe ſervoit pour empeſcher ces bienheureux de parler, en feroient une bonne preuve. On ne les auroit point baaillonnés, ſi on avoit attendu d'eux des blaſphemes : mais l'on craignoit que le peuple ne fuſt eſmu par les paroles pleines d'édification, & par les louanges de Dieu qui ſeroient ſorties de leur bouche, ſi l'on ne les avoit pas forcez au ſilence.

III. Quand il ne faut que mourir, il ſe trouve des gens qui ſont capables de franchir ce pas, & de donner teſte baiſſée dans cet abyſme par un eſprit ou de fureur ou de ſtupidité. Mais il n'y a gueres de gens capables d'enviſager une longue mort environnée de l'appareil des plus cruelles douleurs. Les anciens martyrs ont fait cela, & les nouveaux auſſi. On a retenu ce ſaint homme Jeroſme de Prague dans une priſon cruelle, dans une foſſe profonde, noire & bourbeuſe, où il ne voyoit aucune lumiere, & qui eſtoit une veritable image de l'enfer. On en a uſé de meſme à l'eſgard d'un grand nombre d'autres, il n'y a pas de miſeres qu'on ne leur ait fait ſouffrir pour les tenter

& pour les vaincre, rien ne les a esbranlés ; & ſi quelques uns ont eu la foibleſſe de biaiſer, ils s'en ſont eux meſmes punis. Crammer cet illuſtre martyr Anglois Archeveſque de Cantorbery, s'eſtant laiſſé aller à ſigner une retractation pour ſauver ſa vie, ne ſe voulut jamais pardonner cette faute. Eſtant arrivé au lieu du ſupplice il avança ſa main droite dans le feu, & la fit bruler avant le reſte du corps pour la punir, diſoit-il, d'avoir trahi ſa conſcience. Aprés tant d'effroyables eſpreuves par leſquels on les faiſoit paſſer, enfin on terminoit leurs travaux par un ſupplice horrible, qui fait fremir les plus aſſurés, par le ſupplice qu'on fait ſouffrir aux ſorciers, aux empoiſonneurs de profeſſion, aux Athées ; par le feu. Et encore ils étoient appliqués à ces ſupplices d'une maniere ſouverainement cruelle. Quand on brule un ſorcier on laiſſe faire le feu ; & on eſt bien aiſe que ſa violence termine bientoſt les ſouffrances du miſerable. Mais comme ſi de pauvres fideles euſſent merité plus de maux que tous les demons enſemble, aprés les avoir jettés au feu on les en retiroit ; & par un eſprit plus cruel que la flame qui devore toutes choſes, on les déroboit à la violence du feu, qui les euſt bientoſt eſtouffés, afin de les faire longtemps languir dans les plus horribles tourmens qu'on ſçauroit imaginer. On les tenoit ſuſpendus en l'air au milieu des flames, qui conſumoient les parties baſſes pendant que les parties hautes où ſont les principes de la vie eſtoient conſervées entieres pour fournir à toute la cruauté des perſecuteurs. Je ſouſtiens qu'il faut eſtre frapé d'un aveuglement inconcevable pour ne pas voir l'eſprit de reprobation dans cette rage des perſecuteurs, & l'Eſprit de Dieu dans la conſtance de ceux qui ſouffroient. Car enfin ceux qui devoient eſtre menés au ſupplice ſçavoient ce qu'ils devoient ſouffrir par l'exemple de ceux qui avoient déja ſouffert. Ils avoient le choix de la vie en renonceant à leur Religion, ou de cette horrible mort en perſeverant. Cependant ils perſeveroient, ils alloient à ces effroyables ſupplices, & ils mouroient en loüant Dieu, pendant que leurs perſecuteurs le blaſphemoient.

IV. Enfin nous avons remarqué que la vertu de Dieu s'eſt demonſtrée d'une maniere miraculeuſe dans des perſonnes de toutes conditions, de tous ſexes & de tous aages, dans des artiſans, dans des femmes & dans des enfans. Et cela eſtoit une preuve que la Religion pour laquelle ils ſouffroient, eſt la veritable, parce que l'eſprit d'erreur, l'amour de la gloire, & les autres ſemblables motifs n'ont point de lieu dans ces ames foibles ou vulgaires, qui ne ſe gouvernent ordinairement

nairement que par des paſſions baſſes & humaines. Nous avons cette circonſtance favorable à nos martyrs, dans le plus grand eſclat où l'on peut l'avoir. Des femmes delicates, des artiſans ſans eſtude, des enfans ſans experience ont confondu la ruſe des ſeducteurs, & ſont demeurés victorieux de la rage des bourreaux. Cela eſt ſi reconnu qu'on n'a pas beſoin de le prouver, puiſque qu'on nous en veut faire honte. On nous dit que nos Martyrs ont eſté des miſerables, des gens de neant, ſans ſcience & qui mouroient par un pur enteſtement. Mais premierement il n'eſt pas vray que tous nos Martyrs fuſſent de ce caractere, c'eſt à dire des gens ſans eſtude. On en pourroit produire un nombre conſiderable de la force d'Anne du Bourg, & de Jeroſme de Prague, qui avoient bien fait reflexion ſur la cauſe pour laquelle ils vouloient mourir. Nous adjouſtons que ces gens qu'on appelle de neant, ont confondu ces ſçavans Docteurs qui avoient pris tous leurs degrés en Sorbonne. Il n'avoient eſtudié ni Scot, ni Thomas : mais ils avoient bien lu les eſcrits de ſaint Pierre & de ſaint Paul, & ils y avoient puiſé la veritable ſcience. Enfin nous diſons que bien loin de nous faire une honte de la baſſeſſe de ces martyrs, nous nous en faiſons un honneur & regardons leur conſtance & leur foy dans une éducation ſi baſſe, comme un miracle dont la grace eſt la ſeule cauſe.

Mais voici une objection du Sieur Maimbourg, qui vaut peut eſtre quelque choſe. *Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que dans leur martyrologe ils mélent parmi leurs confreres, ceux des autres ſectes, qu'eux meſmes condamnent d'hereſie.* Où a-t'il trouvé cette viſion pleine de malignité ? Mettons nous entre nos Martyrs, Servet que l'on fit mourir pour ſes blaſphemes, Muncerus, Jehan de Leyden, & autres furieux & enragés ? Sans doute c'eſt parce que nous mettons Jehan Hus & Jeroſme de Prague, les Vaudois, les Albigeois & les Lutheriens qui ont ſouffert, au nombre de nos Martyrs. Mais nous diſons premierement, qu'on a chargé les Vaudois de calomnies, & qu'on leur a attribué des doctrines qu'ils n'ont jamais enſeignées. Ils ſont morts pour la meſme doctrine que nous enſeignons, & nous faiſons gloire de nous reconnoiſtre pour leurs enfans & pour leurs ſucceſſeurs. De plus ſi quelques uns de ceux que nous mettons entre nos Martyrs, ne convenoient pas en toutes choſes avec nous, au moins ils convenoient dans les principales verités que nous appellons fondamentales. Jehan Hus croyoit la transſubſtantiation; & c'eſt un endroit ſur lequel le Sr. Maimbourg inſiſte bien dans ſon Hiſtoire du grand Schiſme d'Occi- *Livre 5. an. 1415.*

dent:

dent : nous tombons d'accord que c'eſtoit en luy un grand defaut. Mais Dieu le toleroit à cauſe du grand zele qu'il avoit d'ailleurs pour la reformation de l'Egliſe. La transſubſtantiation eſt ſur tout mortelle à cauſe des ſuittes qu'on luy donne dans l'Egliſe Romaine, ſçavoir l'adoration, le ſacrifice, le retranchement de la coupe : ſi Jehan Hus a retranché ces ſuittes, il en a retranché ce qu'il y a de plus dangereux. Au reſte ces grands hommes qui ont erré en quelque choſe, peuvent eſtre mis au nombre de nos Martyrs, puiſqu'ils ſont morts pour la meſme cauſe. On leur a fait ſouffrir la mort, non pas pour les doctrines qui les diſtinguoient de nous, mais pour celles qui leur eſtoient communes avec nous : ils ont ſouffert pour avoir oſé comme nous crier contre Babylone, & avoir combattu les erreurs de Rome. Aprés tout il ne faut pas s'imaginer qu'il ſoit neceſſaire que les vrays Martyrs pour eſtre tels, ſoient en tout de meſme ſentiment, meſme dans des choſes aſſés importantes. Il y avoit des demeſlés conſiderables dans l'ancienne Egliſe qui eſtoit ſous la croix. Nous avons vu qu'ils s'excommunioient les uns les autres. Mais leurs excommunications & leurs querelles ne les excluoient pas de l'Egliſe & ne les privoient pas de la gloire du Martyre. Saint Cyprien, ce grand Evêque de Cartage, eſt mort dans une eſpece de Schiſme avec Eſtienne, qui gouvernoit alors l'Egliſe de Rome. Car on ne trouve rien de ce que quelques-uns ont dit que St. Cyprien s'eſtoit rendu aux ſentimens d'Eſtienne. Tous deux ſont morts pour la doctrine de l'Evangile, & tous deux ſont reputés veritables Martyrs.

En verité il me ſemble que le Pere Maimbourg devroit avoir un peu d'indulgence pour nos Martyrs, afin que nous en euſſions un peu pour les ſiens : car tout auſſi-toſt qu'il nous reprochera nos Martyrs, Lollards, Huſſites, Albigeois, Lutheriens, nous luy reprocherons ſes Martyrs parricides. Nous ne tenons pas cela de quelque Lutherien ou de quelque Calviniſte, c'eſt de leurs Catholiques meſmes. Ces Meſſieurs les Jeſuïtes avoient imprudemment reproché aux Janſeniſtes qu'ils avoient fait un ſaint de Monſieur le Maiſtre. Voicy ce qu'on leur reſpond. *Si le P. Annat eſtoit capable de ſuivre un bon conſeil, il ne feroit jamais de ces reproches ridicules auſquels on a reſpondu, & qui ſont cauſe qu'on leur en a fait de veritables, & de tres importans. Car à propos de Saints, que dira-t'il ſi l'on reproche à ſa compagnie d'avoir canoniſé des Jeſuïtes parricides, & d'avoir fait deux ſaints Martyrs de Jehan Garnet & de Pierre Guinard, tous deux executés pour les plus horribles crimes. Il ne s'agit pas ici de portraits ni de figures comme dans les reproches du Pere Annat.*

Lettre à un Conſeiller du Parlement, ſur l'eſcrit du P. Annat, &c.

Annat. Car le Jeſuïte Jehan Garnet fut pendu à Londres reellement, en perſonne & non pas en effigie, pour avoir conſpiré de mettre le feu aux poudres & de faire tout d'un coup un nombre infini d'homicides. C'eſt encore une verité publique que ce miſerable Jeſuïte eſtant conduit au ſupplice par un autre qui s'eſtoit deguiſé, & qui luy diſoit tout bas qu'il alloit eſtre Martyr, il reſpondit tout haut que les parricides n'eſtoient point des Martyrs. Nunquam audivi parricidam eſſe Martyrem. *Ils n'ont pas laiſſé de le mettre dans leur martyrologe, malgré qu'il en euſt & pour ſervir d'exemple. Juſques là qu'ils font debiter publiquement dans Rome & avec la permiſſion de leurs ſuperieurs l'image de ce Jehan Garnet comme l'image d'un ſaint. Et cette horrible image qui repreſente tant de crimes à la fois, a pour inſcription ces paroles ſi eſtonnantes,* Beatus Garnetus Londini pro Fide Catholica ſuſpenſus & ſectus.

Mais ils ont bien fait pis de leur Pierre Guinard convaincu d'avoir enſeigné une doctrine parricide. Car il ne fut pas pluſtoſt pendu en Greve par arreſt du Parlement, qu'ils luy éleverent des autels en Flandres, où tous ceux qui y vont peuvent voir dans leurs Chapelles de Liege & de Liſle ces autels profanés à la gloire de Pierre Guinard, avec cette inſcription ſi honorable pour le Parlement: Beatus Petrus Guinardus ab hæreticis in Galliâ pro Fide Catholica laqueo ſuſpenſus.

La doctrine des parricides eſt donc ſelon les Jeſuïtes une doctrine Catholique, qui donne la gloire du martyre à ceux qui meurent pour elle, & le Parlement de Paris eſt heretique de faire pendre ainſi ceux qui l'enſeignent. Pour moy je n'ay rien à dire ſur cet article: ſoit renvoyé à Mr. le Procureur General.

N'en deplaiſe à Meſſieurs de Port Royal, ils nous permettront de regarder ces Martyrs, non ſeulement comme ceux des Jeſuïtes; mais comme ceux de l'Egliſe Romaine, au moins de l'Egliſe de Rome, car on debitoit publiquement à Rome les Images de ces glorieux Martyrs, non ſeulement avec la permiſſion des ſuperieurs des Jeſuïtes, mais auſſi avec la permiſſion du Pape. Le Pape Sixte V. loua en plein Conſiſtoire l'action de Clement, qui ne valoit gueres mieux que celle de Garnet, comme une action heroïque, & la compara à l'action de Judith qui tua Holofernes. Ce Diſcours eſt imprimé à Paris chés Nicolas Nivelle & Rolin Thierry, l'an 1589. Si nous voulions remonter plus haut, nous trouverions des Martyrs à peu prés d'auſſi bon caractere que ceux là. Nous apprenons d'une Bulle d'Alexandre III. que de ſon temps on veneroit pour Martyr un certain ivrogne qui avoit eſté tué dans le vin: & l'Angleterre tant qu'elle

Extrav. de reliq. & ſanct. vener. Can. Audimus.

a eſté dans les tenebres du Papiſme a invoqué comme ſon Patron, un ſaint George Martyr, qui eſt ce George de Cappadoce dont ſaint Athanaſe fait le portrait en ces termes, *C'eſtoit un meſchant Eveſque Arrien, qui eſtant envoyé à Alexandrie par Conſtantin, s'empara du ſiege Epiſcopal par le ſecours d'un Regiment de Soldats, dont il s'eſtoit fait accompagner. L'Empereur Julien le fit tuer & jetter ſes cendres dans la mer, de peur que les Chreſtiens ne l'enſeveliſſent & ne l'honnoraſſent comme un martyr. Cependant quelques uns ne laiſſerent pas de l'honnorer comme Martyr.* C'eſtoit donc le Martyr des Arriens, & l'Arrianiſme en mourant a laiſſé ce beau ſaint en partage à l'Egliſe Catholique, l'ignorance des ſiecles ſuivans l'adopta & le prit pour enfler la legende. Pour canoniſer ce ſaint d'un caractere ſi ſingulier, il a falu qu'il en couſtaſt l'honneur à ſaint Athanaſe: car la legende de ſaint George fait de ſaint Athanaſe un magicien, & feint que ſaint George eut un combat avec *Athanaſe le magicien.* C'eſt le combat & le demélé qu'eut ſaint Athanaſe avec cet Eveſque Arrien pour la foy *du conſubſtantiel* & pour le ſiege Epiſcopal d'Alexandrie. Peut eſtre que Baronius eſt le premier dans l'Egliſe Romaine qui ait confeſſé cette beveüe.

Athanaſius, Apolog. de fuga.

Vide Baron. Not. in Martyrol. Roman. in Aprilis 23.

Mais s'il faut des exemples plus modernes de Martyrs Catholiques Romains, nous n'avons qu'a produire la paſſion de ce *Saint Story*, Anglois, qui ſelon Sanderus ſouffrit un ſi glorieux Martyre ſous la Reyne Eliſabeth. Cet homme plein de zele s'eſtoit emporté du temps d'Edouard ſixieſme juſqu'à dire en plein Parlement, *Malheur à toy, ô terre quand ton Roy eſt enfant.* Ce mot luy couſta quelques jours de priſon, car le Parlement qui ſe ſentit outragé par ce mot, l'envoya à la Tour. Mais il n'y fut pas longtemps, on luy pardonna, & il reprit ſa place dans le Parlement. Sous le regne de Marie cet homme fit tout ce qu'il put pour faire ſauter la teſte d'Eliſabeth, & il avoit accouſtumé de dire, quand il voyoit bruler les Reformés, *c'eſt une grande folie de couper les branches de l'hereſie, & d'eſpargner la racine.* Quand Eliſabeth fut devenue Reyne, il conçut aiſément, ce qu'il devoit attendre de celle qu'il avoit ſi cruellement perſecutée, & pour ſe derober à ſa juſte colere il s'enfuit en Flandres. Là il ſollicita le Duc d'Albe d'entreprendre la conqueſte du Royaume d'Angleterre. Il luy donna une carte de tous les rivages & des ports où il pourroit aborder & faire deſcente. Il conſultoit les magiciens ſur la vie de la Reyne Eliſabeth, & vouloit intereſſer les demons à ſa perte. A la fin de ſes repas en rendant graces, il adjouſtoit un formulaire d'execration pour maudire la Reyne Eliſabeth. Cela eſtant connu en Angleterre

Sander. Hiſt. du ſchiſme p. 212.

quelque

quelque Capitaine de Navire Anglois l'invita, ſous pretexte de le traitter, de venir à ſon bord. Auſſi toſt qu'il fut dedans, on leva l'anchre, le vaiſſeau fit voile en Angleterre, & le criminel d'eſtat fut livré entre les mains de la Juſtice. Cependant on uſa de tant de douceur pour luy qu'il fut deux ans devant qu'on travaillaſt à ſon procés. Au bout de ce temps là, on l'obligea à reſpondre ſur tous ces faits dont il eſtoit accuſé. Il en eſtoit ſi bien convaincu par de bons têmoins, & la choſe eſtoit ſi notoire qu'il ne trouva pas à propos de les nier. Mais il reſpondit, à l'eſgard de ce qu'il avoit fait en Flandre, qu'il n'eſtoit pas obligé d'en rendre conte, parcequ'alors il n'eſtoit plus ſujet de la Reyne, & qu'il avoit preſté ſerment de fidelité au Roy d'Eſpagne. L'excuſe ne fut pas trouvée tout à fait valable, & l'on crut que ce nouveau ſerment de fidelité fait à un Prince eſtranger, ne pouvoit annuller les devoirs d'obeiſſance dans leſquels il eſtoit entré en naiſſant, & dont rien ne le pouvoit diſpenſer. Ainſi en qualité de traiſtre & de criminel de leze Majeſté il fut pendu & écartelé ſelon les loix du Royaume. C'eſt le ſaint Story de Sanderus. Et voila les martyrs de l'Egliſe Romaine. Si l'on veut lire cette Hiſtoire du ſchiſme de Sanderus, on y trouvera d'autres martyrs du meſme caractere, martyrs traiſtres, parricides, conjurateurs, rebelles à leurs ſouverains.

Au reſte ces Meſſieurs les Jeſuïtes ſont bien de n'eſtre pas difficiles en Martyrs puis qu'ils veulent avoir un martyrologe. Car ils ont des maximes qui ne ſont pas propres à faire de veritables martyrs, c'eſt à dire des gens qui ſouffrent pour la verité de l'Evangile. Il faut voir là deſſus ce qu'en ont eſcrit l'Eveſque d'Angelopolis en l'Amerique, & le Pere Moralez Dominicain de la miſſion de la Chine. Le premier dit:

Mais où ſont les martyrs de la ſocieté des Jeſuïtes que l'on ait vus dans la Chine, lors qu'ils ont commencé d'y planter la foy : qui eſt le temps auquel la perſecution eſt la plus cruelle? Où ſont les morts, les empriſonnemens, les tourmens, les exils? Certes nous n'en avons veu, ni entendu raconter ni lu que fort peu, ou point du tout. Tout cela s'eſt ſeulement paſſé dans des travaux ordinaires, dont la vie des hommes eſt toute pleine, & qui ſe rencontrent meſme ſouvent dans la paix. Ce que je conſidere, tres ſain Pere, comme un funeſte & tres malheureux ſigne, quoy qu'il ne ſoit pas tout a fait certain. Car j'apprehende que ce qu'on n'y porte point la croix des perſecutions, procede de ce qu'on n'y eſt pas aſſés inſtruit de la croix de noſtre Sauveur, & que ce qu'on n'y voit point de martyrs ne vienne de ce que cette Egliſe n'a pas eſté renduë feconde par la veritable parole de Dieu & par le ſang du

L'Eveſque d'Angel. Lettre au Pape Innocent 10.

divin redempteur du monde. Ce diſcours de l'Eveſque n'eſt pas fondé ſur de ſimples conjectures il en ſçavoit de bonnes nouvelles. Il avoit appris du P. Moralez Dominicain & des autres preſtres de la meſme miſſion, que les Jeſuïtes travailloient *à tromper les Chinois pluſtoſt qu'à les gagner, à les aveugler pluſtoſt qu'à les eſclairer, à les pervertir pluſtoſt qu'a les convertir.* Nous apprenons de ces Meſſieurs, que pour garantir leurs convertis de la perſecution, ils permettoient aux nouveaux Chreſtiens de la Chine d'aller adorer l'idole appellée *Chim-hoan*, que les Chinois eſtiment eſtre le Dieu tutelaire de leurs villes: pourvu qu'ils portaſſent une petite croix cachée ſous leur habit. Ils trouvoient bon que ces meſmes nouveaux Chreſtiens ſacrifiaſſent tous les ans & tous les mois à l'honneur d'un certain ancien Maiſtre de Philoſophie que les Chinois appellent *Kum fu çu*, qui eſt leur Mercure & le Dieu des ſciences, moyennant qu'ils euſſent une petite croix cachée dans leur main. Ils leur permettoient encore d'aſſiſter aux ſacrifices ſolennels qui ſe faiſoient à la memoire des defunts dans les Temples de l'Idole, & de pratiquer tous les cultes des idoles, pourvu que ce fuſt exterieurement & non de cœur. Ils trouvoient bon, pour s'accommoder au reſpect que ces nouveaux Chreſtiens conſervoient pour leurs anceſtres, qu'ils plaçaſſent les images de ces anceſtres ſur les autels avec les images de Jeſus Chriſt. Ils dreſſoient auſſi dans leurs Egliſes Chreſtiennes un tableau à l'honneur du Roy de la Chine, devant lequel on allumoit des Chandelles & auquel on ſacrifioit deux ou trois fois l'année. Cela eſtoit neceſſaire pour avoir la protection du ſouverain du pays, ou pour en eſtre toleré. Ces complaiſances étoient introduites & ſouffertes à bonne intention: c'eſt pourquoy tout en eſtoit bon. C'eſt la Theologie de cette bien heureuſe & glorieuſe ſocieté, née pour ſouſtenir l'Egliſe chancelante dans ce dernier ſiecle. Voila comment ces Peres qui font l'honneur de l'Egliſe & qui ſont protegés à Rome contre les Eveſques & contre tous les autres ordres de religieux, traittent la Religion, & font revivre la doctrine des anciens Gnoſtiques. Nous eſtonnerions-nous aprés cela de ce que ce Martyrologe des Indes & de la Chine eſt ſi mal rempli. Mais il faut avouër auſſi que les premiers Chreſtiens qui ſe laiſſoient bruler pour ne vouloir pas jetter un grain d'encens au feu à l'honneur de l'Idole, ſelon ces louables maximes de la ſocieté, étoient de grands fous. Pourvu que ces Meſſieurs puiſſent auſſi bien ſouſtenir la cauſe de leurs Martyrs devant le Tribunal de celuy qui doit juger les vivants & les morts, que nous y ſouſtiendrons la gloire & l'innocence:

Requ. du P. Moral. à la congreg. de la propag. de la foy.

nocence des noſtres, ils ne feront pas mal. Ce que nous avons déja dit en leur faveur eſt conſiderable: mais nous avons encore quelque choſe à dire, qui ne l'eſt pas moins.

CHAPITRE XIII.

Suitte de l'Apologie de nos Martyrs. Preuves externes de la verité de leur Martyre priſes de la pureté de leur vie, & de l'impureté, de la calomnie, & de la perfidie de leurs perſecuteurs.

APrés avoir apporté dans le Chapitre precedent, de la verité du Martyre de ceux qui ont ſouffert pour noſtre Religion, des preuves que l'on peut appeller internes, priſes des circonſtances de leur mort, nous ne devons pas oublier celles qu'on peut tirer de la vie, de la conduitte, de la rage, de la fureur, de la mauvaiſe foy & enfin de la mort des perſecuteurs. Car je ſouſtiens que cette conſideration fait une demonſtration morale. D'un coſté on voit des gens d'une vie ſans reproche, pieuſe, honneſte, ſage, qui meurent avec une parfaite patience & une entiere reſignation, qui ſouffrent les roües, les feux & les plus cruelles tortures avec une patience inimaginable, en beniſſant leurs ennemis & en louant Dieu. De l'autre coſté on voit des perſecuteurs qui ſont des monſtres par les impuretez de leur vie, des lions & des tygres par leur cruauté, & des demons par le deſeſpoir qui s'empare de leurs ames à la mort. Je ſouſtiens qu'il faut eſtre inſenſé pour croire que l'Eſprit de Dieu anime des perſecuteurs ainſi faits, & que l'eſprit du Demon poſſede des perſecutés de ce caractere.

Premierement, l'innocence de la vie de nos Martyrs eſt d'une notorieté ſi publique, qu'elle n'a pas beſoin de preuves, leurs procés en font foy. De tout temps les perſecuteurs ont pris à taſche de noircir les fideles par des calomnies, afin de faire croire que les ſupplices qu'on leur faiſoit ſouffrir, eſtoient juſtes. C'eſt pourquoy il les accuſoient de manger la chair des enfants, de boire leur ſang & de ſe ſoüiller dans leurs aſſemblées nocturnes, par des couches inceſtueuſes & abominables. C'eſt pour extorquer d'eux la confeſſion de ces horribles crimes, qu'ils faiſoient ſouffrir aux pauvres Chreſtiens des geeſnes ſi cruelles, & c'eſt là deſſus que ces fideles reſpondoient ſur la torture, *Nous ſommes Chreſtiens, & nous ne faiſons pas de mal.* On en a uſé de meſme dans ces derniers ſiecles. On a eſſayé de convaincre nos confeſſeurs des crimes les plus atroces, mais on n'a jamais rien pu juſtifier

contre eux. La pluſpart meſme ont eſté d'une innocence ſi reconnuë qu'on n'a pas oſé leur reprocher autre choſe que leur Religion, & leurs arreſts de mort n'ont eſté fondés que ſur le crime d'hereſie. C'eſt là dis-je une preuve évidente de l'innocence de leur vie: car s'il avoit eſté poſſible, on auroit eſté ravi de pouvoir joindre d'autres crimes à celui de l'hereſie, afin de diminuer l'horreur que le public concevoit contre les perſecuteurs, & d'augmenter l'averſion qu'on vouloit donner aux peuples pour noſtre Religion & pour nos Martyrs. La pluſpart même n'eſtoient decouverts & mis entre les mains de la juſtice, que parce qu'ils ſe diſtinguoient par la pureté de leur vie & par leurs paroles chaſtes & honneſtes, éloignées de l'impieté & du blaſpheme qui regnoient alors. Un nommé Jehan Caturce, natif de Limoux, fut ſaiſi comme Lutherien l'an 1532. parce qu'une veille des Roys il avoit empeſché qu'on ne criaſt *le Roy boit:* au lieu dequoy l'on avoit chanté *Jeſus Chriſt regne en nos cœurs.* Et au lieu des diſſolutions & des inſolences, qui ont accouſtumé de ſe pratiquer dans ces feſtes, il avoit fait lire l'Eſcriture Sainte aprés ſouper. Un nommé Pointet Chirurgien natif d'Aneſſy en Savoye fut decouvert, & mis entre les mains de la juſtice à Paris par des Preſtres qu'il avoit gueris du mal de Naples, parce qu'en les traittant il leur avoit reproché que c'eſtoit là le fruit de leurs debauches & la ſuitte de leur vœu de celibat.

Il faut voir preſentement quelles gens eſtoient les zelés perſecuteurs des Calviniſtes & des Lutheriens. Je ne diray rien de leur luxure & de leur impudicité, parce que nous en avons dêja parlé, & que c'eſt une choſe confeſſée. Le Clergé de France n'eſtoit pas moins corrompu ni moins debauché que celuy des autres Eſtats de l'Europe. Le Cardinal de Lorraine qui en eſtoit le Chef, en demeure d'accord dans le diſcours qu'il fit au Concile de Trente. Il avouë que les impudicités des gens d'Egliſe *ne pouvoient eſtre deſcrites ſans offencer la chaſteté des oreilles de ceux qui l'écoutoient, & que le Clergé eſtoit diffamé par ſes luxures.* Charles neuvieſme dans les memoires dont il avoit chargé ce Cardinal allant au Concile, diſoit expreſſément, *Qu'avec un tres grand regret il ſe voyoit contraint de ſe plaindre de la vie impudique des perſonnes eccleſiaſtiques qui apportoient tant de ſcandale & cauſoient tant de corruption dans le peuple.* Maillard Docteur de Sorbonne, l'un des Inquiſiteurs & des plus celebres perſecuteurs ſous Henry II. eſtoit un monſtre de ſoüillure. Il entretenoit en ſa maiſon un troupeau de Bardaches, & il n'eut rien à reſpondre ſur cette

cette accuſation, quand elle luy fut faite par le glorieux Martyr Taurin Gravelle, qui ſouffrit pour Jeſus Chriſt le 27. de Septembre 1557. Car ce Gravelle l'avoit connu fort particulierement, & la choſe d'ailleurs eſtoit ſi publique & ſi notoire qu'il n'eut rien à oppoſer. L'an 1558. ce furent les Cordeliers qui travaillerent à exciter ſedition & perſecution contre les fideles d'Iſſoudun. Et pendant qu'ils ſe diſtinguoient par ce zele furieux contre les Huguenots, ils furent convaincus d'entretenir un commerce effroyable avec un couvent de filles de la meſme ville. Entre les autres une nommée la ſœur Tiſame fut trouvée groſſe du fait de Touſſaint Heinard, le pere Gardien du Couvent. Si l'on vouloit faire une chronique ſcandaleuſe de ces evenemens, on en pourroit compoſer un juſte volume ſans remonter aux ſiecles precedents: en ſe tenant dans celuy de la perſecution contre les Reformez on trouveroit des Preſtres non ſeulement concubinaires, ce qui n'eſtoit alors conté pour rien, mais des eccleſiaſtiques inceſtueux qui couchoient avec leurs ſœurs, avec leurs nieces & meſme avec leurs filles. Dans ce ſiecle, Henri VIII. Roy d'Angleterre fit faire la viſite des Egliſes collegiales & des Couvents d'Angleterre, l'on fit des procés verbaux des impuretés abominables qui furent deſcouvertes. La Reine Marie prit grand ſoin d'eſtouffer ces pieces, il en eſt pourtant reſté: & la lecture de ce qui reſte donne de l'horreur. Il n'y eut point de Chapitres, de Couvents, de Cloiſtres ni de paroiſſes où l'on ne deſcouvrît des Sodomies, des inceſtes & des impuretés effroyables, on trouva des Abbés & des Chanoines qui avoient juſqu'à douze, quinze & vint concubines. Il n'y avoit pas de tiltre plus certain pour eſtre juſtifié de Lutheraniſme & de Calviniſme que l'impureté de la vie & les debauches: & l'on fit en ce temps là cette Epigramme pour un Moine nommé Gauric qui eſtoit ſoupçonné de Lutheraniſme:

Eſſe Lutheranum rumor te Gaurice clamat,
Sed tuus antiſtes te talem eſſe negat.
Tam ſcortaris ait, quam ſi Epiſcopus eſſes,
Et potas dubiam pervigil uſque diem.
Nec memor es Chriſti niſi cum jurare libebit,
Nec ſcis Scripturæ vel breve jota Sacræ,
Nempe per hæc ſuevit nunquam fallentia ſigna,
Ille vigil ſanas noſcere paſtor oves.

Le

Le P. Maimbourg eſt fort en colere contre ces ſortes de pieces, il appelle cela des libelles & dit en avoir vu dix volumes in folio. Je penſe bien qu'on auroit mieux fait de ſouſtenir patiemment & de ne rien dire. Cela auroit plus eſté du caractere du Chriſtianiſme. Mais il n'eſt pourtant pas eſtonnant que des gens à qui l'on faiſoit de ſi grands maux ſe ſoient quelquefois eſchapés juſqu'à ſe vanger par des eſcrits & par des paroles. Ceux qui ſe connoiſſent en ouvrages d'eſprit ne demeureront pas tous d'accord de ce que dit le Sieur Maimbourg, que ces ouvrages eſtoient compoſés *brutalement, ſans jugement & ſans eſprit.* Au moins le Laboureur n'eſt pas de cet avis: car il donne en tous lieux l'avantage de l'eſprit & de la ſcience au parti Huguenot ſur le Catholique. Et en effet il a pris le ſoin de rapporter diverſes de ces pieces qui ont ſi fort irrité le Sieur Maimbourg, dans leſquelles il ſeroit difficile de dire qu'il n'y ait pas d'eſprit. En ces occaſions on n'en manque gueres, la colere en donne,

Si natura negat, facit indignatio verſum.

Au reſte il eſtoit difficile d'exaggerer en faiſant d'une maniere affreuſe le portrait des perſecuteurs des Huguenots. Ce n'eſt pourtant pas de ces libelles que nous voulons tirer leur Caractere, c'eſt de l'Hiſtoire. C'eſt elle qui nous apprend tout ce que nous avons dit de leur debauches, & tout ce que nous allons dire de l'eſprit de calomnie, de fourbe & de tromperie dont ils eſtoient animés. Mais devant que de parler de cet eſprit d'impoſture, j'adjouſteray une Hiſtoire qui fera voir juſqu'où alloit la licence & le blaſpheme, & comment tout eſtoit toleré dans ceux qui perſecutoient les Reformés. Dans la ville de Poitiers l'an 1561. il ſe forma une ſocieté de gens qui s'appelloient les ſiffleurs parce qu'ils portoient au col de petits ſifflets pour livrée de leur caballe. Ces monſtres d'impieté s'aſſembloient tous les ſoirs pour celebrer leurs horribles myſteres, en deriſion de la maniere dont on celebre entre nous le Sacrement de l'Euchariſtie. Ils faiſoient preſter ſerment à tous leurs aſſociés en cette forme. *Vous jurés par la chair, le ventre, la mort, la double teſte farcie de reliques, & par toute la divinité qui eſt dans cette pinte, que vous ſerés bons & devotieux ſiffleurs, & que ſans aller ni à preſche ni à Meſſe, vous irez tous les jours deux fois au . . . . & choiſirés la plus belle, & encore que vous n'en euſſies pas envie, vous ne laiſſerés pas d'y aller pour donner bon exemple.* Aprés cela le Capitaine prenoit un verre de trois pintes & ayant

Hiſtoire Eccl. des Egliſes.

ayant beu le premier le bailloit à ceux qui s'eſtoient nouvellement aggregés à leur corps, en leur diſant, *Le Seigneur te benie*, *Soldat*; & le Soldat reſpondoit, *Le Seigneur vous conſerve*, *Capitaine*. Puis le Capitaine prononçoit des paroles d'un blaſpheme ſi horrible que je n'oſe l'eſcrire icy. Ces Malheureux eſtoient tolerés, on en fit une legere recherche pour la forme, on ne les trouva point, parcequ'on ne les voulut pas trouver. Ils eſtoient tolerés à cauſe que l'on voyoit bien que ces blaſphemateurs avoient principalement deſſein de tourner en ridicule noſtre cene & noſtre communion. Croira-t'on facilement que l'Eſprit de Dieu fuſt dans le Clergé qui toleroit cela & dans des gens qui vivoient d'une maniere ſi dereglée; le veritable zele n'eſt que dans les ſaints, & ces perſecuteurs débordés en toute ſorte de crimes n'eſtoient animés que de l'eſprit des tyrans, & de celuy des demons.

Je viens preſentement à la mauvaiſe foy & à la calomnie. Il faut qu'on nous confeſſe que l'Eſprit de Dieu eſt un eſprit de verité, & & qu'il eſt le mortel ennemy du menſonge, ſi ceux qui ont tant fait de martyrs de noſtre Religion avoient eſté pouſſés par l'Eſprit de Dieu, ils auroient combattu pour la verité par la verité meſme. Au contraire il eſt clair qu'ils eſtoient animés du meſme eſprit d'impoſture, dont avoient eſté animés ces perſecuteurs des anciens Chreſtiens. Je ne parleray pas de toutes les fourbes qui ont eſté faites par des particuliers pour opprimer les Reformés, pour les rendre odieux & pour haſter leur ſupplice; car cela nous meneroit trop loin. Je ne ſçaurois pourtant oublier la comedie que fit joüer un preſtre d'Orleans nommé Jeroſme. Il gagna un payſan d'un village nommé Arvoy à deux lieües de Gergeau, duquel la femme eſtoit morte un an auparavant. Ils perſuaderent à ce payſan de feindre que ſa femme revenoit de purgatoire. Un autre preſtre qui eſtoit l'un des acteurs de cette comedie s'eſtoit chargé de contrefaire l'ame de la defuncte. Et tous les ſoirs du conſentement du payſan il ſe cachoit dans la maiſon & ſe plaignoit avec des accents pitoyables. Incontinent le payſan s'en alloit querir le preſtre Jeroſme, qui venoit dans ſes habits ſacerdotaux & avec tout l'eſquipage des exorciſmes, croix & eaux benites. L'eſprit eſtoit interrogé qui il eſtoit & ce qu'il ſçavoit. Et ces interrogatoires ſe concluoient par la decouverte de ceux qui eſtoient de la Religion & qui n'en pouvoient eſtre convaincus, afin que ſur ces indices on puſt les mettre entre les mains de la juſtice. En effet cet eſprit pretendu accuſa d'hereſie un grand nombre de perſon-

Hiſtoire Eccleſ. des Egl. reformées.

nes d'Orleans, de Gergeau, de Chaſteauneuf & des lieux circonvoiſins tout auſſi loin que s'eſtendoit la connoiſſance du Preſtre. Cette comedie dura deux mois, & de toutes les provinces voiſines on y venoit en foule. Enfin le baillif d'Orleans voulut un peu approfondir le myſtere & le voir de prés. Il ſe ſaiſit du payſan, de ſa fille, & du Preſtre qui faiſoit l'eſprit. Mais Jeroſme l'exorciſte eſchapa: la fille du payſan confeſſa tout. Cela eſt de notorieté publique, car toute une grande ville & celles d'alentour en ſont témoins.

Je neglige cent Hiſtoires de cette nature pour venir à de plus importantes: telle eſt par exemple l'Hiſtoire de l'horrible calomnie qui fut ſemée contre les Reformés ſous le regne d'Henri II. & de François II. ſon fils. On renouvella l'accuſation qui avoit eſté faite contre les anciens Chreſtiens, on publia que les Huguenots s'aſſembloient pour manger les petits enfans, & pour commettre des abominations horribles, les chandelles eſteintes, aprés avoir mangé un cochon de lait au lieu d'Agneau Paſchal. Le Preſident de Saint André & l'inquiſiteur de Mouchi Docteur de Sorbonne, connu ſous le nom de Demochares eſtoient bien convaincus de la fauſſeté de ces accuſations dont eux meſmes eſtoient les Autheurs. Cependant ils entreprirent d'en faire de veritables crimes, ils ſubornerent deux jeunes garçons dont ils s'eſtoient ſaiſis. Par promeſſes & par menaces ils leur firent depoſer, qu'en la place Maubert, au quartier des Tournelles, en la Maiſon d'un nommé Boulard, il s'eſtoit fait pluſieurs aſſemblées de Lutheriens, dans l'une desquelles le Jeudy devant Paſques environ minuit, aprés avoir fait leur Sabbath, mangé un cochon au lieu d'agneau, & les lampes ayant eſté eſteintes, ils s'eſtoient accouplés peſle meſle chacun avec celle que le hazard luy faiſoit rencontrer: qu'entre ces femmes s'eſtoient trouvées deux belles filles de l'avocat & que les depoſans avoient couché avec elles pluſieurs fois dans cette meſme nuit. Le Cardinal de Lorraine ſe chargea du ſac de ces informations, s'en alla trouver la Reine Mere avec ces deux jeunes garçons qu'on avoit fait depoſer: fit une deſcription tragique de ces abominations, & n'oublia rien de tout ce qui pouvoit rendre ces accuſations vray ſemblables & porter l'eſprit de la Reyne aux derniers excés. Le Cardinal ſçavoit la fauſſeté de ces accuſations mieux que qui que ce ſoit au monde, il connoiſſoit quel eſtoit ce Demochares Inquiſiteur, qu'il avoit eſtabli pour eſtre l'inſtrument de ſes violences. Il ſçavoit que c'eſtoit le plus fourbe & le plus

Memoires de Michel. de Caſt. chap. 4.

plus meſchant de tous les hommes; il l'advoua meſme à la Reyne Catherine luy diſant que Democharès, Maillard & quelques autres Sorboniſtes eſtoient les plus meſchants garnemens du monde & dignes de mille gibets, adjouſtant qu'on eſtoit bien miſerable quand on avoit affaire à eux, ſur quoy la Reyne luy dit qu'elle trouvoit bien eſtrange qu'il ſe ſervit de telles gens qu'il connoiſſoit ſi bien. Il reſpondit *Que l'on ne ſe pouvoit ſervir que de telles perſonnes contre les Lutheriens, & que d'honneſtes gens n'y reuſſiroient pas ſi bien.* Cela n'empeſcha pas que l'affaire de l'information ne fuſt pourſuivie; la femme & les deux filles de l'Avocat Boulart aimant mieux mourir innocentes que de vivre couvertes de cette infamie s'allerent rendre volontairement dans les priſons du Chaſtelet, pour demander juſtice. Là il falut que ces honneſtes filles ſouffriſſent la viſite des Chirurgiens & des ſages femmes. Jamais juges n'eurent une plus forte paſſion de trouver un crime, parceque l'honneur du Cardinal de Lorraine, du Preſident de St. André, & des Inquiſiteurs y eſtoit engagé. Mais enfin la verité demeura victorieuſe, ſans eſtre vangée: les calomniateurs & les faux teſmoins demeurerent impunis, & ces pauvres filles innocentes pour recompenſe de leur vertu demeurerent enſevelies dans une profonde priſon, d'où elles ne ſeroient ſorties que pour aller à la mort, non pas en qualité de proſtituées, mais d'heretiques, n'eſtoit que le temps apporta du changement aux affaires & que ce changement les tira de priſon. Monſieur de Mezeray, le Sieur Maimbourg & les autres Hiſtoriens de la Religion Romaine ſe contentent de dire en paſſant que l'on fit courir ces bruits deſavantageux aux Huguenots. Mais il ne diſent pas la maniere dont la choſe fut pourſuivie & fut eſclaircie. Ils ſuppriment les circonſtances qui font voir de quel eſprit eſtoient animés nos perſecuteurs.

Pour achever le portrait de ce Democharès & du Preſident de ſaint André, les deux plus cruels Inquiſiteurs, il faut ſçavoir ce qu'ils firent dans le proces du Conſeiller Fumée, qui avoit eſté arreſté avec Anne du Bourg. Il y avoit deux Apoſtats, Ruſſanges, & Renard, qui s'eſtoient aſſociés à eux pour opprimer les fideles par leurs calomnies. Democharès & St. André voulurent obliger ce Renard à depoſer contre Fumée, & à ſigner une depoſition qu'ils avoient eux meſmes dreſſée. Un reſte de conſcience ne permit pas à ce miſerable de ſigner une choſe auſſi fauſſe. Ces Inquiſiteurs ayant reconnu par là qu'il ne leur eſtoit pas aſſés acquis, le firent arreſter en qualité de relaps, & comme tel le firent pendre ſans permettre qu'il fuſt entendu, *Hiſtoire Eccleſ. Livre 3.*

afin qu'il ne revelaſt pas leurs abominables myſteres. Ce teſmoin leur ayant manqué dans le proces de Fumée, ils firent depoſer un Maire de Meudon, qui eſtant honneſte homme ne dit que ce qu'il ſçavoit & ne chargea point du tout ce Conſeiller accuſé. Mais le Preſident de Saint André changea toute la depoſition & la rendit conforme à la plainte portée contre Fumée. Quand on vint à relire la depoſition dans la confrontation, le Maire de Meudon ſe reſcria contre la fraude, il proteſta que ce n'eſtoit point là ſa depoſition, & ne la voulut jamais ſigner quelque inſtance qu'on luy en fiſt. Se peut il voir des procedures plus infernales, eſt-ce là le zele de la Religion? Il ne ſe peut rien de plus horrible, ſi ce n'eſt ce que fit le Cardinal de Lorraine aidé de ſes ſemblables. Le Roy François II. eſtoit fort mal ſain, & par l'avis de ſes Medecins on le mena à Blois pour changer d'air. Incontinent il ſe reſpandit un ſot bruit, qu'on avoit ordonné au Roy un bain de ſang humain, & qu'en execution de cet ordre des Medecins on avoit donné commiſſion à certaines gens d'aller prendre les plus beaux enfans & les plus ſains qu'on pourroit trouver de l'aage de cinq ou ſix ans, pour de leur ſang compoſer ce bain. C'eſtoit un bruit ridicule, mais les gens dans ces occaſions ne conſultent gueres la raiſon, la peur les ſaiſit & ils ne raiſonnent plus. Il eſt malaiſé de ſçavoir d'où cette fauſſeté avoit pris ſon origine? Quoy qu'il en ſoit, les ennemis des Reformés & ſur tout le Cardinal de Lorraine, en ſçurent profiter contre les Huguenots. Car ils s'en ſervirent pour aigrir l'eſprit de ce jeune Roy imbecille, contre eux, luy perſuadant qu'ils avoient reſpandu ce bruit pour le rendre odieux à ſes peuples. En effet il ne leur pardonna jamais cela. Aprés ces preuves de l'eſprit de calomnie dont nos perſecuteurs eſtoient poſſedés, je demande encore une fois s'il y a apparence que le zele de Dieu les fiſt agir? Je voudrois bien ſçavoir en qui l'on voit plus de marques de l'efficace de la grace ou dans la patience de nos Martyrs, ou dans les procedures iniques de ceux qui les perſecutoient juſqu'à la mort.

CHAPI-

CHAPITRE XIV.

Autres preuves de la verité du martyre de nos Martyrs, priſes de la rage & de la fureur de leurs perſecuteurs, comme auſſi des jugemens de Dieu ſur ces perſecuteurs.

IL eſt temps de dire quelque choſe de la rage & de la fureur dont eſtoient animés ceux qui nous ont fait des Martyrs. Je ne parle pas preſentement de ces fureurs qui ſe commirent & de ces barbaries qui s'exercerent ſous le pretexte de la guerre & depuis la conjuration d'Amboiſe, elles auront dans la ſuitte leur chapitre à part. Je parle de ces cruautés & de cet eſprit de rage qui animoit ces malheureux contre des gens qui ne s'eſtoient encore defendus que par des larmes & par des ſouſpirs. Les juges qui ſont animés d'amour pour la vertu, & de haine pour le vice n'agiſſent contre les criminels que par ces deux principes & par la neceſſité d'obeïr aux loix. C'eſt pourquoy dans toute leur conduite il paroiſt une grande charité & une tres grande compaſſion pour les miſerables qu'ils ſe voient obligés d'envoyer au ſupplice. On ne les voit jamais ſe repaiſtre avec joye des peines des criminels ni s'en faire un ſpectacle de plaiſir. Au contraire on voit en eux la nature patir, & ils ſe font violence pour faire juſtice & pour eſpandre le ſang. Ils ne cherchent point à aggraver les ſupplices & à pouſſer à bout la patience de ceux qui ſouffrent pour leurs crimes : au contraire ils leur permettent de chercher des remedes à leur douleur & leur aident à ſupporter leurs malheurs, autant que la juſtice & la ſeverité des loix le permettent. Enfin des juges au lieu d'exceder dans les peines & de les pouſſer au delà du demerite des crimes les adouciſſent plutoſt. Ainſi des juges qui ſe font un plaiſir de condamner des gens à la mort, qui veulent eſtre eux meſmes ſpectateurs des ſupplices afin de prolonger le plaiſir qu'ils prenent à l'effuſion du ſang, & qui puniſſent des crimes legers par des tourmens affreux, deviennent des aſſaſſins, des meurtriers & des bourreaux. Si nous examinons la conduite de nos perſecuteurs ſur ces regles, nous leur trouverons tous les caracteres de juges iniques & devoüés à la violence & à l'injuſtice.

Premierement l'on ſçait que ces malheureux perſecuteurs du ſiecle paſſé ſous les regnes de François I. & d'Henri II. ſe faiſoient un plaiſir du ſupplice de nos fideles. Tel eſtoit Jehan Morin dont le Sieur

Maimbourg loüe l'exactitude. Il alloit avec une ſouveraine ardeur à la queſte des Reformés qu'on appelloit alors Lutheriens. C'eſtoient pour luy des parties de chaſſe, & la priſe d'un Lutherien luy tenoit lieu d'une agreable proye. Au reſte c'eſtoit un homme débauché & perdu de vices. Ces cruels juges vouloient eſtre les ſpectateurs de ces injuſtes ſupplices, auſquels ils condamnoient les innocens & on les voyoit remplir les feneſtres & les balcons des lieux & des places, où ils allumoient les buchers & dreſſoient les eſchafauts. La Cour de Henri II. faiſoit l'un de ſes divertiſſemens de ces ſpectacles d'horreur, & M. de Mezeray nous apprend que ce Prince regarda un jour avec attachement quatre ou cinq de ces malheureux, que l'on deſcendoit dans le feu, que l'on en retiroit peu aprés, pour faire durer leurs tourmens pluſieurs heures, & qui jettoient des cris inhumains. Il les regarda dis-je avec tant d'attachement, que le ſecret plaiſir qu'il prenoit à ſe ſatisfaire ſur ces innocents ne pût empeſcher l'effet d'une vive horreur qui frapa ſon imagination & qui la laiſſa bleſſée juſqu'à ſa mort; de ſorte que ſouvent il croyoit entendre retentir à ſes oreilles les cris lamentables de ces patients. On voyoit auſſi par les ſupplices recherchés qu'ils faiſoient ſouffrir à ces pauvres gens, combien ils y prenoient de plaiſir. Car ils les privoient de toute eſpece de conſolation, ils ſe ſervoient de toutes les plus grandes cruautés dont on ſe ſoit jamais ſervi, pour les jetter dans le deſeſpoir, pour les pouſſer à bout & pour les perdre de corps & d'ame. Un jeune homme de dix huit ans nommé Thomas de Saint Paul fut ſaiſi ſur un ſoupçon de Lutheraniſme, parce qu'il avoit cenſuré un blaſphemateur. Car il eſt certain qu'on diſtinguoit les Reformés par leur bonne vie. Ce jeune homme fut mené en priſon, on luy donna les plus cruelles geeſnes qu'on ait jamais fait ſouffrir à perſonne, afin qu'il decouvrit ceux du meſme parti qui n'eſtoient pas encore connus. Rien ne le put obliger à mettre la vie de ſes freres en danger, on le mena au feu & on le jetta dedans: quand il en eut ſenti toute l'ardeur on le retira, qu'il eſtoit encore vivant, & Maillard eſſaya de luy perſuader d'appeller de la ſentence du Chaſtelet afin d'avoir lieu de luy faire ſouffrir de nouveaux maux. Mais ce martyr n'en voulut rien faire. *Je ſuis*, dit-il, *en train d'aller à Dieu, laiſſés moy aller & me rejettés dans le feu.* Un nommé Florent Venot, natif de Sezane en Brie fut tourmenté quatre ans de ſuitte en diverſes priſons de Paris. Il fut ſix ſemaines entieres dans une foſſe profonde appellée la chauſſe à l'hypocras, à cauſe de ſa figure ſi eſtroite par le bas qu'on n'y peut eſtre ni debout ni couché: il faut

eſtre

eſtre ſur le bout des pieds, le corps moitié dans l'ordure & dans l'eau. Ceux qui avoient la garde des priſons diſoient que jamais homme n'avoit eſté là dedans quinze jours, ſans mourir ou ſans devenir inſenſé. Aprés cet effroyable tourment qui vaut mille morts, devant que de luy faire ſouffrir la derniere, on luy coupa la langue. Y eut-il jamais de rage infernale qui ſoit allée plus loin? Un pauvre libraire du Mans nommé Nicolas Neil pris à Paris, fut mis ſur une ſi cruelle torture, ſi longue & receut tant de coups redoublés, que tous ſes membres furent diſloquez. Aprés cela on luy mit un baillon de bois dans la bouche ſerré avec tant de violence, que les deux coſtés de la bouche en furent deſchirés & verſoient du ſang en abondance. Enfin conduit ſur le lieu du ſupplice on luy guinda le corps en l'air tout nud, on le graiſſa, on le frotta de ſouffre & d'autres onctions faciles à concevoir la flamme. Ainſi ſuſpendu au deſſus du bucher, la flamme prenant à ſon corps devant que de prendre au bois il ſervit un long temps de flambeau aux aſſiſtants: Il falut que dans ce feu qui ne luy bruloit que la ſuperficie de la peau, il attendit la flame du bois à monter qui brula la corde de ſon baillon & qui luy laiſſa aſſés de temps devant que de le conſumer pour louër Dieu à haute voix du milieu du feu. Cela me fait ſouvenir de Neron qui faiſoit reveſtir les Chreſtiens de ſouffre & de poix, & qui les faiſoit ſervir de torches au milieu des rues. Ceux qui ont imité la cruauté de ce monſtre eſtoient ſans doute animez d'un même eſprit que luy. Je vous ay cité ces exemples parce qu'ils ſe ſont hazardeuſement rencontrés ſous mes mains. Car autrement on en trouveroit mille & mille autres ſemblables. L'art des bourreaux par ordre des juges eſtoit ſi grand pour faire vivre long temps ces pauvres patients dans le feu, qu'on en a veu dont tout le ventre eſtoit conſumé du feu, en ſorte que les entrailles leur ſortoient & ils vivoient encore, & faiſoient fendre l'air & les cœurs de cris qui euſſent tiré des larmes des yeux des Cannibales & des Antropophages.

Enfin nous avons dit que des juges qui ne ſont pas animés d'un eſprit de fureur proportionnent toujours les peines aux crimes, & meſme ils adouciſſent autant qu'ils peuvent les tourments des criminels. Icy conſiderés les crimes & voyés quelles peines! Le crime c'eſt celuy de nier la preſence réelle, la choſe du monde la plus difficile à croire & dans laquelle par conſequent l'incredulité ſeroit digne de toute compaſſion, quand ce faux myſtere ſeroit veritable: c'eſt encore de ne vouloir pas ſervir les images, ni invoquer les ſaints, ni prier en langue Latine: toutes choſes que les plus emportés

Docteurs

Docteurs Papiſtes avoüent n'eſtre pas de neceſſité abſoluë : voila les crimes. Pour les punir, les ſupplices des Athées, des enchanteurs, des ſorciers, des magiciens, des empoiſonneurs, des voleurs de grand chemin, des brigands, des parricides ne ſuffiſent pas; on ſe contente de rompre les uns ſur l'eſchafaut en leur donnant le coup de grace avant que de les deſcendre : on eſtrangle les autres, on les brule quand on les a eſtranglez & on jette leurs cendres au vent. Tous ces ſupplices ne ſuffiſoient pas pour expier le crime d'un homme qui ne vouloit pas ſe proſterner devant l'image d'une noſtre Dame. Il croyoit en Dieu, en Jeſus Chriſt, il adoroit la tres adorable Trinité, il recevoit le Symbole des Apoſtres de bonne foy dans le ſens auquel toute l'Egliſe l'a receu dans tous les ſiecles, il reconnoiſſoit la parole de Dieu pour eſtre la revelation de Dieu. Mais n'importe, il faloit qu'il ſouffrit ce qu'on n'avoit jamais fait ſouffrir aux plus grands monſtres de la ſocieté civile. Ordinairement la foibleſſe du ſexe feminin deſarme la cruauté; ce ſexe s'enteſte aiſément des vaines ſuperſtitions: on a pitié de ces enteſtemens, & quand on ne peut les en faire revenir on les abandonne à leurs erreurs. Mais rien n'eſtoit capable d'eſmouvoir la pitié de ces perſecuteurs, ni la delicateſſe du ſexe, ni la foibleſſe de l'aage; & les meſmes cruautés qui ont eſté exercées ſur les hommes, ont paſſé ſur les corps delicats des femmes & des enfants. Il faut avoir renoncé à toute ſincerité pour ne pas reconnoiſtre que l'eſprit du demon eſt ſeul capable d'inſpirer ces mouvements de rage.

Je ne ſçaurois m'empeſcher de faire reflexion en cet endroit ſur la maniere barbare dont les preſtres & les moines traittoient ces bienheureux martyrs, en les accompagnant au ſupplice. C'eſtoient d'autres bourreaux dont la fureur alloit bien plus loin que celle de ceux qui tenailloient & bruloient les corps. Si vous prenés la peine de lire l'Hiſtoire du martyre d'un nommé Robert Oguier, de ſa femme & & de deux de ſes fils, qui furent couronnés à Liſle en Flandres, vous verrés un Cordelier qui les accompagne au ſupplice, qui fait toutes les actions, & dit toutes les paroles d'un demon qui ſeroit monté des enfers. L'un de ces bienheureux martyrs attaché au poſteau ſe mit à chanter le Pſeaume 16. *Sois moy, Seigneur, ma garde & mon appuy, &c.* Le Cordelier s'eſcria; eſcoutés, Meſſieurs, les erreurs que ces gens ont accouſtumé de chanter pour decevoir le peuple. C'eſt ainſi qu'il appelle les Pſeaumes de David. Le bourreau ayant frapé ſur le pied du pere, qui eſtoit de ces martyrs, d'un coup de marteau pour le faire

faire approcher du poſteau, il luy fit un tres grand mal, le patient s'en plaignit. *Ha, les meſchans,* s'eſcria le moyne, *ils veulent avoir le nom de martyrs, & quand on les touche tant ſoit peu ils crient comme ſi on les meurtriſſoit.* Le fils s'eſcria, *ô Dieu Pere éternel ayés pour agreable ce ſacrifice de nos corps.* Le moine reſpondit *tu as menti meſchant, ce n'eſt pas ton pere, mais tu as le diable pour pere.* Le fils continua & diſoit à ſon pere, *Mon pere, regardés, je voy les cieux ouverts & mille millions d'anges icy à l'entour de nous, s'esjouiſſans de ce que nous avons confeſſé la verité devant le monde.* L'un des moynes s'écria là deſſus, *je voy les enfers ouverts, & mille millions de Diables preſents pour vous emporter aux enfers.* Je vous jure, Monſieur, que quand je lis ces ſortes de choſes je n'ay point beſoin ni de textes de l'Eſcriture, ni de teſmoignages des anciens, ni de raiſons pour me perſuader la bonté de ma religion, & la ſouveraine corruption de l'autre; Car je voy un eſprit d'élection dans nos martyrs & un eſprit de reprobation dans nos perſecuteurs, l'un & l'autre ſi viſibles qu'ils ne peuvent eſtre méconnus que par ceux auſquels le Dieu de ce ſiecle a crevé les yeux de l'entendement. Cela eſt ſuffiſant, Monſieur, pour nous donner lieu de rendre au Sieur Maimbourg l'accuſation qu'il nous fait. *Le Calviniſme*, dit-il, *eſt la plus cruelle & la plus barbare de toutes les ſectes quand elle a le deſſus.* Et moy je luy dis que le Papiſme porte la barbarie & la cruauté plus loin que n'ont jamais fait les plus cruels perſecuteurs de l'Egliſe. Mais je deſtine un chapitre à prouver cette verité, & je ne vous ay apporté que ce peu d'exemples de cette cruauté, ſeulement dans le deſſein de prouver que les juges & les bourreaux qui nous ont brulés & ſuppliciés, avoient tous les caracteres de vrays perſecuteurs : & par conſequent que nos confeſſeurs ont eſté de vrays martyrs.

Il ne me reſte plus pour le preſent qu'une choſe à faire dans cette veüe. C'eſt de faire voir la fin malheureuſe de ces perſecuteurs que la vengeance Divine a pourſuivis, & dont la mort a eſté evidemment marquée du ſeau de la malediction de Dieu. Car enfin c'eſt là un puiſſant prejugé qui vaut une forte preuve; ceux qui ont eſté condamnez au ſupplice ſont morts comme des ſaints, & ceux qui ont procuré leur condamnation ſont morts comme des deſeſperés : de quel coſté doit on preſumer que l'Eſprit de Dieu s'eſt rencontré? Le Preſident d'Oppede merite le premier rang entre les perſecuteurs. Ce fut l'Autheur du maſſacre de Cabrieres & de Merindol. Ce monſtre d'avarice & de cruauté aprés s'eſtre enrichi des deſpouilles de

l'orſelin & de la veuve, & aprés avoir pillé toutes les maiſons voiſines de la ſienne ſous pretexte d'hereſie, reſolut enfin de maſſacrer tous ces pauvres gens de Merindol & de Cabrieres afin d'oſter du monde les teſmoins de ſes violences & de ſes rapines. Il eſchapa la main des hommes & la Juſtice du Parlement de Paris, où il fut cité pour rendre raiſon de ſes barbaries. Mais la main de Dieu le pourſuivit & l'atteignit, & il mourut comme enragé au milieu des plus cruelles douleurs que jamais homme ait ſouffertes. Le Sieur Maimbourg produit là deſſus une Hiſtoire dont il eſt l'Autheur : il dit qu'un Chirurgien Huguenot le ſonda dans les douleurs de la pierre, d'une ſonde empoiſonnée & que ce fut ce qui cauſa ces horribles tourmens. Je ſçay de bonne part qu'on a demandé au Jeſuïte où il avoit pris cette Hiſtoire, & il n'a jamais pu produire ſon Autheur. C'eſt un conte de ſa façon qui tend à ſon but, c'eſt à nous rendre odieux, & à derober la veüe du terrible jugement de Dieu qui tomba ſur ce meſchant homme. M. de Thou trop eſclairé pour ne le pas voir, & trop ſincere pour ne le pas dire, l'avouë en ces termes; *Aprés avoir eſté longtemps travaillé de cruelles douleurs dans les inteſtins, il rendit ſon ame cruelle au milieu des plus cruels tourmens. Dieu luy fit ſouffrir la peine dont les juges l'avoient exemté, un peu plus tard a la verité, mais bien plus terrible.* Cette mort me fait peur, mais la malignité de Maimbourg m'en fait beaucoup d'avantage. Car je ne trouve rien de plus diabolique que d'inventer qu'un Chirurgien Huguenot luy porta ce feu dans les entrailles par une ſonde empoiſonnée. Je croy qu'on ne trouvera gueres d'exemples d'une hardieſſe pareille. S'il peut en rejetter la faute ſur un autre, qu'il nous nomme ſon Autheur, & il ne fera pas mal pour ſon honneur.

Lib. 6.

Hiſtoire des Egliſes, tom. 1.

La mort d'un nommé Gilles le Pers eſt remarquable. Ce malheureux qui eſtoit prevoſt des mareſchaux de Saint Pierre le Mouſtier, s'eſtoit ſaiſi de pluſieurs Reformés qu'il condamna à eſtre brulés vifs. Ils en appellerent au Parlement de Paris. Ce Gilles Pers les conduiſant luy meſme à Paris devint enragé ſur le chemin & mourut deſeſperé. Le Sieur Maimbourg remarque en ſon Hiſtoire que Morin faiſoit admirablement ſon office, & qu'il faiſoit bonne & breve juſtice à tous les Huguenots, mais il a oublié de nous dire qu'il mourut dans le plus cruel tourment du monde. Le feu ſe prit à ſes jambes qui pourrirent toutes, & le feu courut par tout ſon corps; de ſorte qu'il perit du ſupplice qu'il avoit fait ſouffrir à tant d'autres, qu'il avoit brulés à petit feu, & dont il avoit fait conſumer les jambes & les autres parties

parties du corps ſucceſſivement. Un nommé Martin Trambault de Brigneral, prés d'Angrogne, aprés avoir cruellement fait ſouffrir beaucoup de fideles, s'eſtoit vanté de couper le nez au Miniſtre d'Angrogne : un loup enragé l'attaqua, luy mangea le nez, & il devint enragé, cela fut connu de tout le pays. Voici un autre exemple terrible. L'Aubeſpin Conſeiller au ſiege de Valence, & Ponzenas Avocat du Roy au meſme ſiege, furent les autheurs d'une cruelle perſecution qui fut excitée contre les fideles de Romans & de Valence. Tous deux avoient eſté de la Religion, tous deux devenus Apoſtats, ils ſe mirent à perſecuter l'Egliſe, afin d'éviter eux meſmes la perſecution. Le premier, ſçavoir l'Aubeſpin, aprés avoir conſumé ſon bien & ſon temps à la recherche d'une femme qui le meſpriſa, en tomba dans un ſi grand deſeſpoir, qu'il abandonna tout ſoin de ſa perſonne, les poux l'attaquerent avec tant de violence que jamais on ne l'en put delivrer. Dans cet eſtat il ſe deſeſpera entierement, il declara qu'il n'y avoit pour luy aucune miſericorde, & reſolut de ſe laiſſer mourir de faim pour ſortir bientoſt de l'enfer où il eſtoit, croyant que celuy qui l'attendoit ne pouvoit eſtre ſi terrible. Ses amis ne le pouvant perſuader de manger, luy mirent un baillon à la bouche afin de luy entonner de la viande & du bruvage ; les poux entrerent dans ſa gorge, & il acheva d'eſtouffer en blaſphemant. Quant à Ponzenas aprés avoir conſumé ſa vie en desbauches il fut attaqué d'une maladie où les Medecins ne connoiſſoient rien. Il deſeſpera de la miſericorde de Dieu, & avoit toûjours devant les yeux les meurtris de Valence & de Romans. Il renioit Dieu, il appelloit tous les Diables à ſon ſecours, il inventoit de nouveaux formulaires d'imprecations ſur luy même. Son clerc appellé Eſtienne qui le vouloit conſoler, luy parla de la miſericorde de Dieu : mais en le regardant de travers il luy dit : Eſtienne que tu es noir ; & comme ce garçon vouloit continuer à guerir cet eſprit malade par des conſolations tirées de la parole de Dieu, il entra en rage contre luy, l'appella Lutherien, Huguenot & méchant, & dans ce dernier accés de ſa rage il rendit l'eſprit comme un deſeſperé. L'exemple que nous fournit le Preſident de Thou, dans ſon Hiſtoire au livre 6. eſt trop remarquable pour eſtre oublié : *Un moine Inquiſiteur, nommé Jehan Romain, en examinant les perſonnes ſuſpectes d'hereſie, avoit inventé une nouvelle eſpece de tourment : il faiſoit fondre du ſuif, le verſoit tout bouillant dans des bottes, leſquelles il faiſoit en ſuitte botter à ceux qui eſtoient mis à la queſtion, & aprés en riant il leur donnoit de grands coups d'eſperon, en leur diſant*

Hiſtoire Eccleſ. des Egliſes Reformées.

comme à des chevaux, allés donc. François I. avoit ordonné au Parlement d'Aix qu'on fiſt juſtice de ce Bourreau; *Mais il s'enfuit à Avignon, où eſtant en ſeureté du coſté des hommes, il ne put eſchaper la punition de Dieu. Ses domeſtiques luy enleverent tout ſon bien, il fut reduit à la derniere neceſſité, ſon corps ſe couvrit d'ulceres brulantes & puantes, ſi douloureuſes qu'à tous les momens il ſouhaitoit la mort. Mais elle ne vint que bien tard & aprés qu'il eut eſté tourmenté par d'horribles douleurs.* Ce ſont les propres termes de Monſieur de Thou. Il faut eſtre dans une grande preoccupation pour ne pas voir là dedans le doigt de Dieu. Ce malheureux qui avoit mis tant de fideles dans le ſuif bouillant, ce qui les avoit couverts d'ulceres brulants, fut brulé par ces douloureux ulceres qui ne l'attaquerent pas ſimplement aux jambes, mais par tout le corps. C'eſt une hiſtoire qui parle bien clairement en faveur de nos Martyrs.

L'Hiſtoire d'Angleterre nous remarque la fin terrible d'Arondel Eveſque de Cantorbery, qui fit de tres rigoureuſes defences de lire la parole de Dieu, laquelle eſt le pain des ames : Il prit une averſion invincible pour tous les alimens & mourut de faim. Il n'y a perſonne qui ignore la mort eſpouvantable de Spira qui mourut deſeſperé. Sleydan nous la rapporte : les circonſtances en ſont aſſez connuës, c'eſt pourquoy je me diſpenſeray de les reciter ici. A propos de Sleydan, l'Hiſtorien des Allemans, il ne faut pas oublier la mort du Comte Felix Alleman. Il avoit juré le ſoir que le lendemain il baigneroit ſon pied dans le ſang des Lutheriens, la nuit meſme il mourut d'une Emoragie & ſe baigna dans ſon ſang. Ce genre de mort me fait penſer à la fin de Charles IX. qui avoit fait courir d'effroyables ruiſſeaux de ſang par le maſſacre de la Saint Barthelemy & par ceux qui le ſuivirent. Monſieur de Mezeray nous apprend qu'il mourut d'une mort eſtrange, le ſang luy ſortoit non ſeulement par toutes les ouvertures de ſon corps, mais par les pores de la peau. La juſtice divine luy diſoit comme la Reine des Scythes à Cyrus, tu as eſté alteré de ſang, abbreuve toy de ton propre ſang. Son Pere Henri II. & ſon Frere Henri III. ſont morts d'une maniere tragique & malheureuſe. Henri II. avoit juré qu'il verroit bruler Anne du Bourg de ſes deux yeux incontinent aprés la feſte des noces de ſa ſoeur & de ſa fille. Et peu de jours aprés à la veuë d'Anne du Bourg, qui le pouvoit voir de la Baſtille où il eſtoit, il receut un coup de lance dans les yeux, par celui la meſme qu'il avoit employé pour arreſter les priſonniers. Ne fut-ce pas une rencontre admirable diſpenſée par la providence, que cette

piece

piece de tapiſſerie qui ſe trouva au deſſus de la teſte de ce Prince dans la ſalle, où l'on mit ſon corps ſur un lit de parade? Dans cette piece eſtoit repreſentée la converſion de Saint Paul & ces paroles eſtoient eſcrites deſſus: *Saul, Saul, pourquoy me perſecutes tu?*

Henri III. avoit eſté le premier autheur du maſſacre de la Saint Barthelemy. Monſieur de Mezeray nous remarque aprés d'autres Hiſtoriens qu'il fut aſſaſſiné à Saint Cloud, dans le meſme lieu au même jour du mois, & à la meſme heure que le premier conſeil pour cette execrable action fut tenu. Il n'y a point d'Hiſtorien qui ait oſé deſavouër qu'une malediction de Dieu toute viſible ne ſoit tombée ſur la Maiſon des Valois, laquelle avoit commencé à regner dans François I. Mais les devots en attribuent la cauſe au Concordat qui a mis l'Egliſe Gallicane ſous le joug. Voici ce qu'en dit le Laboureur. *Addit. &c. liv. 1.* *La France fut infectée de ce meſme venin ſous le regne de François I. qui fit avec le Pape Leon ce Concordat, auquel on attribue non ſeulement ce malheur, mais auſſi l'extinction de la poſterité de ce Prince, qui perit en moins de cinquante ans par la mort de Henri II. ſon fils, de François II. de Charles IX. & Henri III. enfans de Henri II.* Il eſt beaucoup plus raiſonnable d'attribuer cette malediction evidente, à la quantité de ſang innocent que le Pere & les Enfans reſpandirent. Puiſque nous en ſommes ſur les jugemens du ciel, qui tomberent ſur les teſtes couronnées pour avoir perſecuté le peuple de Dieu, il ne faut pas oublier Philippe Roy d'Eſpagne le plus cruel perſecuteur qui fut jamais. Les poux le mangerent & ſes Medecins n'y purent trouver de remede. A meſure qu'on en oſtoit des poignées, ils en ſortoit d'autres des apoſtumes dont tout ſon corps eſtoit couvert. Et l'un des Medecins fut obligé de ſe récrier, *Ecce manus Dei, voila le doigt de Dieu.* Enfin peut on s'empeſcher de voir la main de Dieu dans la mort des Princes de Guiſe qui furent maſſacrés à Blois, qui moururent d'une maniere ſi tragique & dont les corps furent enſuitte conſumés avec de la chaux? C'eſtoit une evidente punition du ciel ſur deux tyrans qui avoient fait maſſacrer tant de milliers d'innocents & qui en avoient conſumé tant d'autres par le feu. Le Mareſchal de Tavanes, le premier bourreau de la ſainte Barthelemy mourut enragé & deſeſperé. Brantoſme nous aſſure l'avoir ouï dire à un Prince. Il ne ſçait ce qu'il en doit croire, parce que ce Prince eſtoit Huguenot. Cependant il n'oſe pas le nier abſolument. *Il peut eſtre auſſi qu'ouy*, dit-il, *car Dieu envoye telles afflictions aux ſanguinaires.* Ce Prince pour eſtre

Huguenot n'eſt pas moins digne de foy ſur un fait qui eſtoit arrivé de ſon temps. L'Autheur des Additions à Caſtelnau dit, *Que les principaux autheurs & les plus ardents perſecuteurs de la ſanglante journée de la ſaint Barthelemy ſont preſque tous peris de mort violente.* Et il veut qu'en cela, *on admire la juſtice de Dieu contre les pretextes qu'on emprunte des interêts de Religion, & qu'on demeure convaincu de la neceſſité de garder la foy aux heretiques.* La mort du Chancelier Olivier a quelque choſe de bien ſingulier. Voici comme le Preſident de Thou la rapporte au 24 livre de ſon Hiſtoire. *Dans le meſme temps Olivier chagrin de voir l'eſtat preſent des choſes, tomba malade, & mourut plus de douleur d'eſprit & de triſteſſe que de vieilleſſe. Pendant qu'il combattoit contre la mort, le Cardinal de Lorraine le vint voir: mais il luy tourna le dos en luy repetant pluſieurs fois des paroles de reproches par leſquelles il vouloit faire comprendre qu'on luy avoit fait violence, & mourut ainſi en gemiſſant & en ſouſpirant continuellement.* Je ne conclus pas de là qu'il mourut deſeſperé comme diſent quelques uns. Mais au moins il paroiſt qu'il eſtoit penetré de douleur de l'horrible maſſacre que ſous ſon authorité les Guyſes avoient fait faire des conjurateurs dans la conjuration d'Amboyſe: ces paroles qu'il dit au Cardinal de Lorraine furent celles-cy: *Cardinal vous nous faites tous damner.*

Si l'on avoit beſoin d'exemples plus modernes, on en trouveroit un grand nombre dans l'Hiſtoire que Monſieur Leger nous a donné des Egliſes de Piemont & des Vallées. Et ſi l'on vouloit ramaſſer tous les exemples ſemblables qui ſe trouvent dans les Hiſtoires, ou qui vivent meſme encore dans la memoire des hommes on en feroit de gros volumes. J'avouë que les jugemens de Dieu ſont impenetrables. Il y a des criminels qui vivent & qui meurent en paix, & il y a des ſaints dont la vie eſt une ſuitte continuelle de malheurs. C'eſt pourquoy il n'eſt pas toûjours ſeur de juger du ſalut des hommes & de leur interieur par les accidens qui leur arrivent. Cependant il y a des caracteres ſi vifs de la malediction de Dieu attachés à certaines gens, & qui brillent ſi fort en certains evenemens, qu'il n'y auroit pas de la ſageſſe à ne les pas remarquer, mais de la ſtupidité & de l'ingratitude. Ceux que nous avons remarqués dans la triſte fin de pluſieurs perſecuteurs ſont de cet ordre. On me dira qu'il y a quelques uns de ces perſecuteurs qui ſont morts paiſiblement; cela ſe peut: ſi Dieu puniſſoit toûjours tous les criminels par des chaſtimens qui portaſſent l'impreſſion du doigt de ſa juſtice, ſes conſeils ne s'en accompli-

pliroient pas ſi aiſément, & cela ſeroit beaucoup moins de l'ordre de la providence dans le ſiecle preſent, où Dieu veut eſtre à demi caché : ſa juſtice ſeroit trop viſible. Mais auſſi d'autre part, ſi Dieu ne puniſſoit jamais les hommes qui ſe diſtinguent par leurs crimes, de ces jugements qui ſont paroiſtre evidemment ſa juſtice, elle ſeroit trop cachée, & l'incredulité des hommes auroit trop d'excuſes : c'eſt pourquoy ſouvent il punit, & quelque fois il ne punit pas. Mais il eſt tres remarquable que de tous les crimes il n'y en a pas que Dieu laiſſe moins impunis que ceux des perſecuteurs de la verité; peu ſont eſchapés à la vengeance du ciel. Et meſme une malediction s'eſt attachée à leur race, & ſubſiſte encore aujourd'huy. Je pourrois, Monſieur, vous faire là deſſus des hiſtoires qui ne ſont point des fraudes pieuſes, qui ſont de ma connoiſſance, de celles de vos amis & des miens, par leſquels il paroiſtroit, que Dieu n'eſt pas encore appaiſé envers les familles des Maſſacreurs d'Orleans & de Paris. Les Catholiques Romains eux meſmes en font la remarque. Preſentement en faveur de nos Martyrs faites une recapitulation de tout ce que je viens de dire, & concluës que des innocents qui ſont morts en loüant Dieu, par les mains de gens monſtrueux en vices, cruels, barbares, infideles, fourbes, calomniateurs & punis de Dieu par des jugemens ſi terribles, eſtoient de veritables Martyrs. Ici finira leur Apologie.

CHAPITRE XV.

Apologie pour Calvin : force de la verité qui contraint le Sieur Maimbourg à luy faire juſtice. Ses qualités morales. Defenſe ſur ce qu'on l'accuſe d'orgueil & de mauvaiſe humeur.

SI nous avions placé Calvin dans l'ordre qui luy eſtoit du, ſelon ſon merite, & ſelon le temps, auquel il a veſcu, nous l'aurions fait marcher devant quelques uns de ceux que nous avons fait marcher devant luy. Mais nous l'avons reſervé pour le dernier. Parce que nous voulions faire ſon apologie, celle de ſa Theologie, de ſa Religion & celle de la reformation en meſme temps. Il a plu à ces Meſſieurs de le faire chef de parti, de l'eſtablir hereſiarque, de le mettre à noſtre teſte, & de nous appeller Calviniſtes de ſon nom. Tout cela eſt ſans fondement, Car il eſt certain que Calvin n'a point eſté le premier Reformateur, ni de la France, ni de Geneve, que la verité qu'il a enſeignée a eſté connuë avant qu'il la preſchaſt, & que nous ne le regardons

gardons pas comme noſtre chef, puiſque nous n'avons pas d'autre chef que Jeſus Chriſt. Mais n'importe, c'eſt le ſtyle, il plaiſt à nos adverſaires de parler ainſi. Calvin a eſté un excellent perſonnage dont Dieu s'eſt heureuſement ſervi pour achever la reformation qui eſtoit commencée, on veut qu'il ſoit noſtre chef, à la bonne heure. En cette qualité nous luy devons quelque choſe plus qu'aux autres, le Sieur Maimbourg s'eſt attaché à luy d'une façon particuliere. Il faut auſſi nous attacher à le defendre. Ce que l'Hiſtoire du Calviniſme dit de luy, regarde ou ſa perſonne, ou ſa Theologie, ou ſa Religion & ſa Reformation. Il faut, Monſieur, que nous diviſions ce que nous avons à dire de luy en ces trois articles.

Graces à la peine qu'on s'eſt donnée dans ce ſiecle de juſtifier Calvin par de tres bonnes & tres fortes Apologies, nous avons fort peu de choſes à dire de ſa perſonne, de ſes mœurs & de ſa vie. Il n'y a pas trente ans qu'on le depeignoit encore comme le plus ſcelerat de tous les hommes, yvrogne, delicieux, debauché, fornicateur, corrupteur des femmes, impoſteur, faiſeur de faux miracles. C'eſt ainſi que le depeint la methode qui porte le nom du Cardinal de Richelieu. Mais par les ſoins de Monſieur Drelincourt, de Monſieur Rivet & de pluſieurs autres Calvin eſt rehabilité, & le Sieur Maimbourg reconnoiſt, qu'il fut *infatigable au travail comme il paroiſt par la multitude de ſes ouvrages, vigilant, extrémement ſobre ne mangeant qu'une fois le jour; & fort peu, pour remedier à ſa migraine, & ſi peu intereſſé qu'il ſe contenta d'une tres modique penſion, & qu'il ne put leguer par ſon teſtament qu'environ deux cent eſcus en tout, à quoy ſe montoit tout ce qu'il laiſſa de biens à ſa mort, y compris ſes meubles & ſes livres.* Il veut bien croire *qu'il ne fut point fuſtigé ni fleurdeliſé en ſa jeuneſſe pour un crime infame & deteſtable.* Il veut bien auſſi ne point adjouſter foy à ce qui s'eſt dit, *qu'il mourut en deſeſperé, jurant & blaſphemant le nom de Dieu, invoquant les demons avec d'horribles imprecations & maudiſſant ſa vie & ſes eſcrits.* Nous avons déja vu en parlant de Beze, à quoy nous ſommes redevables de cet eſprit de moderation. Ce n'eſt point du tout à la ſincerité du Sieur Maimbourg, ni à cet amour qu'il ſe vante d'avoir pour la verité. Car nous avons vu qu'il n'y a pas d'homme au monde, qui embraſſe avec plus d'ardeur & avec plus de mauvaiſe foy, les occaſions de noircir ceux qu'il a intereſt de perdre de reputation. Mais il a eu honte d'expoſer ſon amour pour la calomnie à un ſi grand jour. Il n'a pas oſé dementir Papyrius Maſſon, ni aller plus loin que ſon Florimond de Remond. Il n'a pas oſé contredire

Hiſt. du Calvin. liv. 4. ann. 1564.

tredire les preuves de l'innocence de Calvin tirées des Regiſtres mêmes de l'Egliſe de Noyon, & du greffe de la ville : ni s'inſcrire en faux contre des informations qui ont eſté faites par ſes propres ennemis mêmes. Cependant le Sieur Maimbourg n'a peut eſtre pas bien penſé à ce qu'il a fait en cet endroit, quand il s'eſt rendu à la verité ; car enfin, Monſieur, voyés, je vous prie, quelles gens il nous abandonne ? C'eſt un Leſſius celebre Jeſuïte ſi connu chez les nouveaux Caſuites, un Stapleton, un Campian, un Duræus, un Surius, un Reginaldus, un Brigerus, un Jaques Deſmay Preſtre & Docteur de Sorbonne, un Genebrard Archeveſque d'Aix, & celuy qui a eſcrit ſous le nom du Cardinal de Richelieu. Voila de grands noms. Il faut pourtant nous abandonner tous ces gens là & nous laiſſer dire que ç'ont eſté d'infames calomniateurs & des miniſtres de celuy qui eſt appellé le Pere de menſonge. Car tous ces Autheurs ont aſſuré d'un ton ferme comme des verités ce que l'on confeſſe aujourd'huy eſtre de pures calomnies. Et aprés cela il faut nous permettre de conclurre qu'une Egliſe qui fait profeſſion de calomnier, & qui fonde les prejugés qu'elle veut donner contre ſes adverſaires ſur des accuſations qu'elle ſçait tres bien eſtre des calomnies ne peut eſtre la veritable Egliſe.

Mais il n'importe à qui nous ſoyons redevables de ce qu'on nous eſpargne la peine de faire une longue Apologie pour les mœurs de Calvin. Ce que dit le Sieur Maimbourg pour abbaiſſer la naiſſance de Calvin, qu'il eſtoit fils de Tonnelier, petit fils de batelier, ayant pour mere la fille d'un cabaretier de Cambray, ne nous touche gueres. Sa naiſſance n'eſtoit pas encore ſi baſſe que celle du Pape Adrien IV. qui eſtoit fils d'un payſan Anglois, ſi pauvre que ſa mere penſa mourir de froid & de faim dans ſa vieilleſſe. Jehan XXII. qui traitta ſi inſolemment ce grand Empereur Louis de Baviere, eſtoit fils d'un favetier de Cahors. Enfin il eſtoit peut eſtre d'auſſi bonne Maiſon, que ce jeune garçon que le Pape Jules III. crea Cardinal aprés l'avoir elevé de la poudre à la qualité de fils adoptif de ſon Frere Baudouin de Monte ; il eſtoit de Plaiſance, & c'eſt tout ce qu'on en peut ſçavoir : car ſon origine eſt ſi obſcure qu'on ne la put deſcouvrir. Il eut le bonheur de plaire à Jehan Maria de Monte quand il eſtoit encore Eveſque de Siponte, & Dieu ſçait pourquoy. La naiſſance ne fait rien au ſçavoir, à l'habilité, à la pieté & au zele qui ſont les ſeules qualités neceſſaires à ceux qui veulent reformer l'Egliſe, & s'oppoſer au torrent de la corruption. St. Paul eſtoit de

bonne maiſon, mais il n'en eſtoit pas plus élevé, puis qu'il eſtoit faiſeur de tentes. La plus part des Apoſtres avoient eſté peſcheurs ou artiſans. La maniere dont Calvin fut élevé, fait aſſés voir qu'il n'eſtoit pas d'auſſi baſſe naiſſance qu'on le veut perſuader. Ce que nous en apprenons des informations qui ſe gardent encore aujourd'huy dans la ville de Noyon, c'eſt que le Pere de Calvin eſtoit Procureur Fiſcal du Comté de Noyon & Secretaire de l'Eveſché.

Entre tous les defauts qu'on a attribués à Calvin, le Sieur Maimbourg n'a pas trouvé qu'il y en euſt aucun qu'on puſt avancer avec moins de riſque d'étre convaincu de faux, que celuy de ſa mauvaiſe humeur. *Ce peu de bien, dit-il, fut melé de beaucoup de mal, eſtant certain qu'il a eſté l'un des hommes du monde le plus chagrin, le plus colere & le plus ſatyrique, comme ſes amis meſmes le luy reprocherent, & entre autres Martin Bucer qui pour le corriger l'avertit charitablement qu'il reſſemble plus à un chien enragé qu'à un homme; qu'il eſt auſſi médiſant & outrageux que poli dans ſes eſcrits qui ſont pleins d'injures atroces en tres beaux termes, &c. Quoy qu'il affectaſt une grande ſimplicité & un grand meſpris des honneurs du monde, il eſtoit le plus ſuperbe dans le fonds de l'ame & le plus arrogant de tous les hommes, ne pouvant ſouffrir qu'on le contrediſt en la moindre choſe, voulant exercer un empire abſolu ſur les autres miniſtres ſes collegues, qu'il regardoit de haut en bas comme ſes petits diſciples ou meſme comme ſes eſclaves, dont ils ſe plaignoient fort: & ſi ſottement vain qu'il n'a pas eu honte de faire luy meſme ſon panegyrique rempli d'une infinité de louanges, qu'il ſe donne dans la reſponſe qu'il fit au ſçavant Juriſconſulte Baudouin, qui ne repartit à cela ſinon ce peu de paroles, qui ſont aſſurément d'un homme d'eſprit & bien ſage; Calvin me pardonnera s'il luy plaiſt, ſi je ne ſuis pas aſſés docile pour donner creance à la vanité.* Il faut avouer que les *qui* & les *dont*, ne font point de peur à cet eſcrivain. Il a un art tout ſingulier, à la faveur de ces petits mots, d'enfiler une douzaine de periodes en une ſeule.

Liv. 4. ann. 1564.

Pour appuyer cette accuſation, que Jehan Calvin eſtoit ſuperbe, de meſchante humeur & inſuportable à ſes collegues, on adjouſte qu'il a eſté chaſſé de Geneve comme perturbateur du repos public. Le Sieur Maimbourg ſe croit fort en ſureté là deſſus ſous l'authorité de Papyrius Maſſon qui en effect eſcrit toutes ces choſes dans la vie de Calvin, laquelle il a miſe entre les éloges des grands hommes. Nous pourrions reſpondre en un mot que Papyrius Maſſon eſtoit Catholique Romain, ennemy par conſequent de Calvin, & qu'il n'a pas eſté

eſté faché de trouver quelque moyen de ternir ſa memoire. Nous diſons de plus que Papyrius Maſſon n'a rien ſceu de ce qu'il eſcrit à cet eſgard que par ouy dire, & qu'il avoit pour teſmoin de ſes médiſances un aſſés meſchant Autheur; c'eſt un nommé Baudouin, qui aprés avoir eſté Secretaire de Calvin, ou copiſte eſcrivant ſous luy comme ſon domeſtique, le quitta, s'aſſocia de Caſſander, ce fameux reconciliateur des Religions, mais n'ayant pas trouvé les biens qu'il cherchoit, il rentra dans l'Egliſe Romaine & eſcrivit contre Calvin qui avoit eſté ſon maiſtre & ſon precepteur. Cet homme déja eſt indigne de foy à cauſe de ſon caractere: car il eſtoit d'une legereté prodigieuſe changeant ſouvent de Religion, Calviniſte à Geneve, Lutherien en Allemagne, Papiſte en France, nageant entre tous les partis avec Caſſander: c'eſt pourquoy Beze luy donne le nom *d'Ecebole*, ce fameux apoſtat qui changeoit de Religion à tous les changemens d'Empereurs: Chreſtien ſous les enfants de Conſtantin; payen & Apoſtat ſous Julien & converti ſous Jovinien. Outre cela cet homme eſt indigne de foy, par ſa qualité d'ennemy. Car c'eſt la loy commune, les ennemis ne ſont pas reçus en teſmoignage contre ceux dont ils ſe ſont ouvertement declarés ennemis. Si l'on veut voir plus amplement ce qui peut rendre ſuſpect le teſmoignage de ce Baudouin contre Calvin, on le peut lire dans la vie de Calvin eſcrite par Theodore de Beze, & dans l'Apologie pour ce grand homme eſcrite par Monſieur Drelincourt.

Dans le fonds toutes ces accuſations ſont des affaires de neant & ſe deſtruiſent elles meſmes: Calvin eſtoit colere & d'une humeur chagrine. Cela fait un grand prejudice à la verité qu'il a enſeignée! La grace ne s'oblige pas à changer les temperaments, mais elle s'en ſert. Elle laiſſe ordinairement les hommes dans ces defauts qui viennent des humeurs & du ſang, mais elle les regit & les empeſche de fouler aux pieds les vertus Chreſtiennes. Les plus grands hommes de l'antiquité n'ont ils pas eu de ſemblables defauts? St. Jeroſme eſtoit le plus bilieux de tous les hommes, il verſoit des torrents de bile contre ſes adverſaires. Il ne faut que voir ſes eſcrits contre Vigilantius & contre Ruffin pour eſtre convaincu que jamais homme n'a eſté ſi fertile en injures. Auſſi bien que Calvin il les dit en tres beau Latin, mais elles n'en ſont pas meilleures. Il ne faut pourtant pas pour cela le degrader de la qualité de grand homme, ni luy refuſer la louange d'avoir utilement travaillé pour l'Egliſe. La bile eſt l'humeur dominante des ſaints d'aujourd'huy. Les ſaints de Port royal qui ſont de ſi

beaux traittés de morale, ſe mettent fort bien en colere, & diſent des injures atroces en leur beau François ; & Meſſieurs les Jeſuïtes leur en rendent d'autres qui valent celles qu'ils reçoivent.

L'on trouve que Jehan Calvin a écrit avec trop de chaleur. Je voudrois qu'il euſt eſcrit avec plus de moderation, & qu'il euſt même un peu moins mal traitté l'Egliſe Romaine. Mais en verité il n'y a gueres lieu de s'eſtonner qu'il fuſt en colere contre cette Egliſe, car elle eſtoit bien en colere contre luy ; s'il en diſoit du mal, elle luy en faiſoit bien davantage qu'il n'en pouvoit dire d'elle, ſi elle l'euſt tenu, elle l'euſt brulé à petit feu, & l'on n'auroit pu trouver de ſupplice aſſés cruel, pour ſatisfaire la rage qu'elle avoit conçuë contre luy. Il eſtoit l'objet de la fureur & de la calomnie de tous ſes eſcrivains. Il voyoit outre cela bruler tous les jours les fideles qui defendoient ſa doctrine, & qu'il regardoit comme ſes enfants, parcequ'il les avoit convertis. C'eſtoit bien peu de choſe que des paroles contre de ſi grands outrages. Galvin dans ce defaut eſtoit loüable en ce qu'il le confeſſoit ſincerement & qu'il eſſayoit à le combattre. Les Regenerés de l'Egliſe Romaine qui ſe dechirent ſi cruellement les uns les autres, n'ont pas cette ſincerité. Jamais on n'amenera le grand M. Arnaud à confeſſer cette verité, qu'il ſurpaſſe tous les hommes en l'art de dire des injures. Au lieu que noſtre Calvin diſoit de bonne foy, *Je ſuis colere de ma nature, je combats ſans ceſſe contre ce defaut, juſqu'icy je n'ay pas tant profité que je voudrois.* Nous ne voulons pas diſſimuler que Luther & Calvin n'ayent eſté d'un temperament ardent & plein de feu. Mais nous admirons la providence Divine qui choiſit pour inſtrumens de ſes grands ouvrages, des hommes en qui tout ce qui s'y trouve, ſert à la fin que Dieu ſe propoſe. Les vertus Chreſtiennes ne ſont pas inutilement ſouſtenues par le feu du temperament. Ces grands hommes eſtoient appellés à entreprendre de grandes choſes, à ſouſtenir de terribles eſpreuves, à s'expoſer à d'eſtranges contradictions. Des ames naturellement molles & foibles n'auroient pu ſouſtenir ces aſſauts. Ce feu & cette ardeur de leur temperament leur a fait ſurmonter des difficultés ſous leſquelles ils ſeroient ſuccombés ſans cela. Si quelquefois ce feu a produit des flames hors de ſaiſon & mal conduites, cela ſert ſeulement à faire voir qu'ils eſtoient hommes, & que Dieu verſe ſes threſors & les conſerve dans des vaiſſeaux de terre. Dieu ſe plaiſt à faire briller la diverſité par tout, & dans la nature, & dans la grace, & dans la gloire. Bucer eſtoit grand amy de Calvin, mais il eſtoit d'un eſprit beaucoup plus

mode-

moderé, & je ne doute pas qu'il n'euſt bien voulu ramener Calvin à la douceur dont luy meſme eſtoit animé. Mais ce que dit le Sieur Maimbourg là deſſus eſt fort plaiſant. *Martin Bucer pour le corriger l'avertit charitablement, qu'il reſſemble plus à un chien enragé qu'à un homme.* Cette exhortation conceüe en de tels termes n'a-t'elle pas bien le charactere de la charité? Bucer eſtoit trop doux & trop moderé, pour donner des avis à un ami, ainſi conceus. Baudouin qui a produit cette accuſation, & qui avoit volé les papiers de Calvin, devoit produire cette lettre dans laquelle Bucer parle ainſi. Calvin & Bucer ont veſcu toute leur vie dans une parfaite amitié. Or ce n'eſt pas ainſi qu'on parle à des amis. Calvin proteſte en reſpondant à Baudouin que Bucer ne luy a jamais rien dit ni rien eſcrit de ſemblable. Il eſt tout auſſi croyable en parlant de ſoy, que l'eſt Baudouin en parlant contre un homme dont il eſtoit l'ennemy declaré. Enfin pour faire l'apologie du ſtyle vehement de Calvin, j'adjouſte que c'eſtoit le ſtyle des eſcrivains du temps. Les noms de *chien*, *d'aſnes*, de *chevaux*, de *demons* en parlant de leurs adverſaires ne leur couſtoient rien. Non ſeulement les eſcrivains de differentes Religions ſe traittoient ainſi : mais dans une meſme communion l'on ne s'eſpargnoit point. Ceux qui ont lu les ouvrages du ſiecle paſſé le peuvent ſçavoir.

La grande accuſation que l'on fait contre la memoire de Calvin, *c'eſt qu'en affectant une grande ſimplicité & un grand meſpris des honneurs du monde, il eſtoit le plus ſuperbe dans le fonds de l'ame & le plus arrogant de tous les hommes.* C'eſt quelque choſe que de ſçavoir cacher ſon orgueil dans le fonds de l'ame, & d'eſtre au dehors dans une grande ſimplicité & dans un entier renoncement aux honneurs du monde. Les Moines de l'Egliſe Romaine & particulierement les Jeſuïtes ne ſont pas cela. Ils ſont de profeſſion à eſtre humbles, ils font voeu de renoncer au monde ; & cependant rien n'eſt trop élevé pour eux : ils ne veulent point reconnoiſtre l'authorité des Eveſques, ils ſont Eveſques eux meſmes ſans porter la mitre. S'ils meſpriſent la mitre Epiſcopale, ils ne meſpriſent pas le Chapeau de Cardinal. Ceux qui ſont en paſſe de cela le briguent de tout leur cœur, & il ne tient pas à eux qu'ils ne ſoient Papes. Ils veulent gouverner le public & le particulier ; ils entrent dans les maiſons, ils ſe rendent maiſtres des conſciences, ils ſe fourrent dans toutes les cours, ils penetrent dans les conſeils des Roys ; & un mot ils gouvernent toute l'Europe, & ſi Dieu n'a pitié de nous ils la ruïneront. Ce ſont là des paroles en l'air

l'air : un tel homme eſt le plus arrogant & le plus ſuperbe de tous les hommes. Cela eſt bien-toſt dit, mais il le faut prouver. Si Calvin avoit eſté ſi ſuperbe, il auroit trouvé de beaux moyens de s'élever. J'oſe dire que dans la reputation où il a eſté, il n'y a point de dignité dans l'Egliſe Romaine au deſſous de celle de Pape à laquelle il n'euſt pu aſpirer, s'il euſt voulu trahir la verité & ſon party. Il faudroit un peu qu'on nous nommaſt ces Collegues dont parle le Sieur Maimbourg, qui ne pouvoient ſouffrir Calvin à cauſe de ſon orgueil inſupportable. Farel & Viret ont eſté ſes Collegues, ils ont tous deux eſcrit ; il faudroit qu'on nous produiſiſt quelqu'un de leurs eſcrits qui appuyaſt cette accuſation ; autrement nous la ferons paſſer pour une calomnie. Il a dedié à ces collegues ſon commentaire ſur l'Epiſtre à Tite. On peut voir dans l'Epiſtre Dedicatoire, ſi le ſtyle tient quelque choſe de ces manieres imperieuſes qui ſont inſeparables des eſprits qui veulent tout gouverner. Au contraire il n'eſt rien de plus honneſte & de plus humble. On peut voir dans la vie de Calvin eſcrite par Theodore de Beze cette ſotte accuſation amplement refutée. Il paroiſt par toute la conduitte de ce grand perſonnage, que ſon humeur chagrine n'empeſchoit pas qu'il n'agiſt avec tous le plus honneſtement & le plus debonnairement du monde, parcequ'il faiſoit ſa principale eſtude de combattre ſon temperament ; & s'il s'y laiſſoit quelque fois aller dans ſes eſcrits, c'eſtoit contre ceux qui pouſſoient ſa patience à bout.

Pour prouver ſa mauvaiſe humeur on dit qu'il fût banni de Geneve comme un brouillon & un ſeditieux. On a ſi bien reſpondu à cela comme au reſte qu'il eſt inutile aujourd'huy de rien dire là deſſus. L'on a fait voir que Calvin & Farel furent chaſſés de Geneve ; non pour avoir eſté des ſeditieux, mais parceque la ville eſtoit compoſée en partie d'eſprits brouillons, & particulierement ennemis de la ſevere diſcipline que Calvin vouloit faire obſerver. Ce parti de ſeditieux prevalut pour quelque temps, & c'eſt luy qui fit courir le bruit dont les ennemis de Calvin ont ſi bien profité, c'eſt qu'il vouloit tout gouverner. Quoy qu'il en ſoit ſon exil parut ſi injuſte à ceux mêmes qui l'avoient cauſé, que peu d'années aprés on luy en fit une ſolemnelle reparation en le rappellant avec toute ſorte d'honneur. Ce que le Sieur Maimbourg adjouſte aprés Baudouin, des vanteries de Calvin, eſt un Roman de la façon de ce Baudouin. Calvin peut avoir dit quelque choſe qui luy eſtoit avantageux. Un homme qui ſe defend contre des calomniateurs ne ſcauroit eviter cela. Nous voyons comme

comme St. Paul qui eſtoit ſi ſage, eſt obligé pour ſouſtenir ſa reputation contre les calomnies de ſes ennemis d'eſtaler ſes travaux, ſes revelations & ſes autres avantages.

CHAPITRE XVI.

Examen de cette accuſation du Sieur Maimbourg contre Calvin, qu'il n'eſtoit pas Theologien. Teſmoignages au contraire. Oppoſition de la Theologie de Calvin à celle de l'Eſcole Romaine. Impertinence de la preuve que le Sieur Maimbourg apporte pour prouver que Calvin n'eſtoit pas Theologien. Ignorance qui regnoit dans les Eſcoles & dans l'Egliſe Romaine avant Calvin.

EN voila ſuffiſamment pour ce qui regarde la perſonne de Calvin. Je viens à ſa Theologie. La premiere choſe qui me revient dans l'eſprit là deſſus c'eſt ce que le Sr. Maimbourg repete tant de fois; que *Calvin n'eſtoit pas Theologien.* Aſſurément ſi cet homme a eu deſſein de divertir le public il faut avouër qu'il ne pouvoit pas y mieux reuſſir: car cet endroit a fait rire bien des gens de l'une & de l'autre Religion. Ce ſeroit auſſi s'expoſer à ſe faire tourner en ridicule que d'entreprendre de refuter cela ſerieuſement & dans les formes. Le Sieur Maimbourg n'avoit rien fait que repeter de vieilles calomnies dans toute ſon Hiſtoire du Calviniſme. Ici il a voulu ſe faire remarquer par quelque choſe qui n'avoit jamais eſté dit, & meſme contraire à tout ce qui avoit eſté dit. Car heureuſement il nous avouë qu'il eſt tout ſeul de ſon opinion; *Sur quoy je ne puis m'empeſcher de dire que c'eſt à tort qu'on s'imagine par une eſpece d'erreur populaire meſme parmi quelques ſçavans, que la difference qu'il y a entre l'hereſie de Luther & celle de Calvin, c'eſt que la premiere eſt materielle & groſſiere & l'autre ſubtile & ſpirituelle,* Liv. 1. an. 1536. Juſqu'ici ç'avoit eſté l'opinion des ſçavants & de ceux qui ne l'eſtoient pas, que dans la Theologie de Calvin il y avoit quelque choſe de *ſubtil & de ſpirituel.* Mais graces à Monſieur Maimbourg nous voila revenus de cette erreur. Je vous avertis qu'il faut l'en croire ſur ſa parole & meſme ſur la foy de ſes revelations: car je jurerois qu'il n'a jamais jetté les yeux ſur les œuvres de Calvin. Il n'en ſçait que ce qu'il en a trouvé dans les receuils de ſes gens qui ont fait des corps de controverſe. Le bon Pere a bien eu d'autres occupations: du temps qu'il preſchoit toutes les ſemaines contre les Janſeniſtes

niſtes & contre la Verſion de Mons, il ne penſoit gueres aux livres de Calvin, encore qu'il parlaſt ſouvent de luy; depuis qu'il eſt devenu Hiſtoriographe il a bien tourné ſes travaux d'un autre coſté. Mais quand il auroit quelque fois jetté les yeux ſur les ouvrages de Calvin, eſt-il bien capable de juger ſi un autheur eſt Theologien ou s'il ne l'eſt pas? Luy que l'on a convaincu ſi publiquement de tant d'ignorance en Theologie, qui s'eſtant voulu mêler de critiquer la verſion de Port Royal, a ſi fort deſcouvert ſon foible dans cette occupation, que par le conſeil de ſes amis il a été contraint de renoncer au meſtier de preſcher, & de laiſſer la Theologie. Nous verrons bientoſt, Monſieur, quel Theologien eſt le Sieur Maimbourg, quand il nous ſera le ſyſteme de la Theologie de Calvin. Vous y verrés des fautes qu'on auroit peine à pardonner à ceux qui ſont ignorans de profeſſion. Sa ſocieté qui ſe ſert des eſprits qu'elle a dans ſon corps ſelon qu'elle trouve qu'ils peuvent luy faire honneur, luy a fait quitter la Theologie pour laquelle il faut de la penetration & du jugement, & luy a fait prendre l'Hiſtoire pour laquelle il ne faut qu'un peu d'eſprit & beaucoup de memoire.

Ces Meſſieurs du party du Sieur Maimbourg ont trouvé Calvin ſi mauvais Theologien, qu'ils n'ont pas fait difficulté de le copier & de le tranſcrire ſouvent ſans y rien changer. Je puis vous aſſurer, Monſieur, comme teſmoin oculaire, que j'ay trouvé dans les Commentaires de Salmeron pluſieurs pages entieres tout de ſuitte copiées de Calvin ſans aucun changement. Apparemment Stapleton autre Jeſuïte n'a pas trouvé que Calvin fuſt un ſi mauvais Theologien & un ſi pitoyable Commentateur: car voici comme il en parle: *Quoad litteram interpres diligens, ita moralis, ita elegans & ſuavis eſt, ut etiam ab ipſis orthodoxis interdum legatur: qui in dictione pura doctrinam vix cavent impuram, quos etiam aliquando exoptare audivi, ut reſectis quæ contra Eccleſiam & fidem diſputantur caſtratus prodiret: ſic enim Commentarios ejus perutiles fore.* C'eſt à dire: *Pour le ſens litteral il eſtoit interprete exact, ſi moral, ſi eloquent & ſi doux que ſouvent les Catholiques en le liſant, ont bien de la peine à ſe garentir de l'impureté de la doctrine; parce qu'elle eſt accompagnée d'une ſi grande pureté de la diction. Et je les ay ſouvent ouï ſouhaiter qu'on euſt retranché de ces Commentaires tout ce qui eſt contraire à l'Egliſe & à la foy, parce qu'alors ils ſeroient tres utiles.* Ceux qui ont lu les ouvrages de Stapleton, ſçavent qu'il eſtoit un peu plus en eſtat de juger de la qualité d'un livre de Theologie que le Sieur Maimbourg. Ce n'eſtoit pas le meſtier de

In Præfat. Antidot. Evang.

Paſquier

Pasquier que la Theologie, cependant je suis trompé s'il n'en sçavoit autant que nostre Jesuïte. Au moins le pouvons nous regarder comme le tesmoin des sentimens de tous les habiles gens de son temps. Voici comme il parle de Calvin en son François du siecle passé. *Car aussi estoit-il homme bien escrivant tant en Latin qu'en François & auquel nostre langue Françoise est grandement redevable pour l'avoir enrichie d'une infinité de beaux traits : & à la mienne volonté que c'eust esté un meilleur sujet. Au demeurant homme merveilleusement verse & nourri aux livres de la Sainte Escriture, & tel que s'il eust tourné son esprit à la bonne voye, il pouvoit estre mis au parangon des plus signalez Docteurs de l'Eglise.* Cet homme que l'on a jugé comparable aupremiers Docteurs de l'Eglise, *ne sceut jamais de Theologie*, selon le Sieur Maimbourg. Ne trouvés vous pas ce jugement admirable? Pourriés vous deviner, Monsieur, a quoy le pauvre Calvin employoit son temps? Luy duquel le Jesuïte nous a dit, *Qu'il estoit infatigable au travail, comme il paroist par la multitude de ses ouvrages.* S'il se fust occupé à l'estude de la Theologie, par ce travail si perseverant & si opiniastre, apparemment il en auroit enfin acquis quelque connoissance. Mais il s'occupoit sans doute à remüer les livres de sa Bibliotheque, qui avec ses autres meubles ne put monter à 600. livres aprés sa mort : & c'est ce travail si dur & en mesme temps si ingrat, qui le rendoit si pâle & si maigre. Il preschoit tous les jours, il faisoit leçon quatre ou cinq fois par semaine, il donnoit tous les jours audience à des gens qui le venoient consulter. Le sujet de tous ces exercices estoit la Theologie. A force de s'exercer si continuellement sur une science, un escolier de Sorbonne avec un mediocre esprit y auroit acquis quelque connoissance & quelque habitude : mais comme Calvin estoit un stupide & une beste, la multitude de ses exercices de Theologie ne faisoit que le confirmer dans sa Theologie grossiere & brutale. Calvin escrivoit une multitude incroyable de livres, on les voit encore aujourd'huy : il avoit un grand commerce de lettres avec tous les sçavans de l'Europe ; la matiere de tous ces ouvrages estoit la Theologie. Le proverbe Latin dit, *Fabricando fabri fimus*, mais le pauvre Calvin se tuë inutilement, il lit, il escrit, il enseigne jour & nuit & n'apprend point de Theologie, pendant qu'il la veut enseigner aux autres. Cela n'est il pas bien pitoyable?

Liv. 7. des Recherches, ch. 52.

Parlons serieusement : depuis que les hommes parlent, il ne fut jamais dit une plus grande impertinence. Calvin avoit à combattre non seulement l'Eglise Romaine, mais une foule d'autres gens, des

Anabaptiſtes, des Impies, des Libertins, des Photiniens, des Sabelliens, des Arriens, des Indifferents & mille autres. Il a eſcrit contre tous ces gens là d'une maniere ſi juſte, ſi forte & ſi penetrante qu'il a eſté l'admiration de tout le monde dans ſon ſiecle : & l'on ne comprendra jamais comment un homme diſtrait comme il eſtoit, chargé non ſeulement de toutes les affaires de toute l'Egliſe de Geneve, mais l'on peut dire des affaires de toutes les Egliſes Reformées de l'Europe, ait pu ſournir à tant de travaux, & penetrer les matieres de Theologie, comme s'il n'eut eu qu'à mediter jour & nuit dans le fonds d'un cabinet. Les ſeuls commentaires qu'il a eſcrits ſur toute l'Eſcriture Sainte pouvoient occuper la vie toute entiere d'un homme ſort attaché. Et l'on peut dire avec verité qu'il a ſi fort ſurpaſſé tous les Commentateurs qui l'ont precedé qu'on n'y peut meſme trouver aucune eſpece de comparaiſon. Comment peut-on eſcrire ſur l'Eſcriture Sainte avec une approbation auſſi univerſelle ſans faire entrer de la Theologie dans des Commentaires ? Le ſeul livre de l'Inſtitution de Calvin fait voir que ce grand homme avoit une Theologie de meditation la plus forte qui ait jamais eſté. Par tout il paroiſt original dans cet ouvrage, & nulle part copie. Et avec cela il fait voir qu'il a une tres belle connoiſſance de la Theologie des anciens, & qu'il eſt tres bien verſé dans les eſcrits des Peres. Il ſçait aſſés de la Theologie Romaine pour en deſcouvrir tous les foibles, pour la confondre meſme dans ſon fort, & la combattre avec tout le ſuccés imaginable.

Mais vous ne ſçavés peut-eſtre pas pourquoy le Sieur Maimbourg ne trouve pas de Theologie dans l'Inſtitution de Calvin ? Je m'en vais vous l'apprendre. C'eſt qu'il n'y rencontre pas ces admirables queſtions *quodlibetiques*, qui ſe liſent dans les Sommiſtes & dans les maîtres du Pere Maimbourg. Par exemple, ſi Dieu pouvoit s'unir à une pierre ou un áſne par une union hypoſtatique, ſur quoy Occam determine : comme cette propoſition *Dieu eſt homme*, eſt veritable, pareillement auſſi celles-cy, *Dieu eſt un aſne*, *Dieu eſt une pierre* pourroient eſtre veritables, parce que Dieu pouvoit prendre la nature d'une pierre ou celle d'un aſne, comme il a pris la nature humaine. Gabriel Biel va plus loin & dit que ces propoſitions, *Dieu eſt un homme damné*, *Dieu eſt un Diable*, pourroient eſtre veritables, parce que Dieu auroit peu prendre la nature d'un demon ou d'un damné. Voila ce qui s'appelle de la Theologie, & que le P. Maimbourg n'a point trouvé dans les œuvres de Calvin. Il n'y a point là non plus ces im-

Occam in Centilegio. Biel in 3. ſentent. diſtinct. 1. ſect. 2. art. 1. Vide Gregor. de Valent. Tom. 4. diſp. 4. punct. 1.

por-

portantes queſtions, ſçavoir ſi Jeſus Chriſt a pris ſes cheveux & ſes ongles en union hypoſtatique, comme le reſte de ſon corps, ce que devenoient ces pauvres cheveux & les ſuperfluités des ongles quand il plaiſoit à noſtre Seigneur de les couper: s'ils eſtoient ſeparés de la divinité & perdoient leur union perſonnelle ou s'ils la conſervoient? Il n'a point trouvé dans Calvin les myſteres de la Theologie Scotiſte & Thomiſte: qui demande, *Comment les attributs divins ſont differens entre eux; ſi c'eſt d'une diſtinction rationelle, ou formelle, ou virtuelle. Si la matiere & la forme ſont aſſomptibles, ſi Dieu peut s'unir hypoſtatiquement des accidents. Si les Saints dans les cieux diſtinguent les attributs divins par raiſon comme nous, ſi l'eſprit creé voit Dieu par des eſpeces intelligibles. Comment ſont differentes dans la Trinité les notions, les relations, les proceſſions, les proprietés. Si les termes numeraux poſent quelque choſe de reël dans la divinité. Si le nom de perſonne eſt commun aux trois perſonnes de la Trinité. Si les relations en Dieu ſont des ſubſtances. Si la diction excluſive*, ſolus, *doit eſtre adjouſtée categorematiquement ou ſyncategorematiquement aux termes eſſentiels dans les choſes divines ou aux termes perſonels. Si les relations* ſecundum intellectum *preſuppoſent les actes des perſonnes; ſi les actes notionaux doivent eſtre attribués aux perſonnes divines. S'il y a quelque puiſſance en Dieu à l'eſgard de ces actes notionaux. Si les Anges connoiſſent par leur ſubſtance, ou par des eſpeces intentionnelles ou intelligibles. Sçavoir ſi dans l'eſtat d'innocence la generation ſe fût faite* per coitum. *Si des enfans naiſſans euſſent pu dans cet eſtat d'innocence ſe ſervir de tous leurs membres incontinent aprés leur naiſſance* etiam ad generationem. *Si dans l'eſtat d'innocence tous les hommes fuſſent nés maſles & point de femelles. Sçavoir ſi les hommes peuvent enſeigner les Anges. Si Jeſus Chriſt a pu pecher*; Sur quoy Scot & Durand definiſſent magiſtralement, qu'abſolument parlant Jeſus Chriſt a pu pecher. Le Pere Maimbourg n'a pas vu non plus dans Calvin, ces belles diſputes qui furent faites dans le Concile de Trente par l'élite des Theologiens deputés de toute l'Europe. *Sçavoir ſi Jeſus deſcend des cieux dans le pain par voye de production, ou d'adduction: quelles preuves on peut avoir du nombre de ſept, dans les ſacremens?* Et ſi l'on ne prouve pas bien ce nombre de ſept Sacremens par les ſept branches du chandelier d'or, par les ſept jours de la ſemaine, par les ſept planetes, par les ſept moutons du ſacrifice de Balaam? Un livre dans lequel on ne dit point tout cela, ne peut pas avoir de la Theologie. Ainſi il eſt clair que Calvin ne fut jamais Theologien.

Toutes Queſt. tirées de Thomas d'Aquin, & autres celebres Docteurs.

Voy Gregoire de Valent. Tom. 4. diſp. 1. quæſt. 15. p. 2.

Pendant que nous nous amuſons à plaiſanter, nous ne nous aviſons

pas que le Pere Maimbourg nous accable de preuves qui font voir qu'en effect Calvin n'eſtoit point Theologien & ne ſceut jamais de Theologie. En voicy une convaincante. C'eſt que jamais il n'a eſtudié en aucune univerſité. *Il ſuffit pour maintenant qu'on ſache que Calvin ne fut jamais dans les écoles de Theologie, & que cependant Meſſieurs les Proteſtans qui en ont eſtabli en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, & à Geneve, jugent comme nous qu'il eſt impoſſible de parler juſte & à fonds des myſteres de la Theologie qu'on n'ait fait ſon cours de Theologie avec honneur.* He bien Monſieur, avés vous quelque choſe à reſpondre à cela? N'eſt-il pas evident que les ſalles, les bancs, les chaires, les Robes & les bonets de la Sorbonne ont une vertu ſcientifique? A moins que d'avoir reſpiré cet air durant pluſieurs années, il eſt impoſſible d'eſtre Theologien. Ayez de l'eſprit comme un demon, donnés vous tout entier à l'eſtude, liſés l'Eſcriture, les ſaints Peres, Thomas, le maiſtre des Sentences, Scot, Durand, Bonaventure, tous les Theologiens anciens & modernes: medités nuit & jour. Vous ne ſerez jamais rien, & ne meriterés jamais le nom de Theologien, ſi dans les formes vous n'avez comparu un certain temps ſur les bancs en preſence d'un Docteur, ſi vous n'avés regulierement dormi à ſes leçons, & ſi vous ne l'avez entendu donner dans l'embarras de la diſpute, les celebres diſtinctions *du ſens diviſé & du ſens compoſé*, du *materialiter* & du *formaliter*, du *virtualiter* & de *l'eminenter*, de *l'actus ſignatus* & de *l'actus exercitus*. Aprés cela il faut avec toute la pompe de la pedanterie, en robe longue, accompagné du Recteur, des docteurs & des bedeaux prendre les degrés du *Baccalaureat*, du *Magiſterium artium* & *du Doctorat*, ſans quoy tués vous d'eſtudier, vous ne ſerés jamais qu'un ſot.

Hiſtoire du Calv. Liv. 1.

Mais ſur tout dans un ſiecle comme celuy où a veſcu Calvin, il n'eſtoit pas poſſible d'avoir aucune eſpece de ſcience, ſi on ne l'avoit puiſée dans les eſcoles, parce que les ſciences y fleuriſſoient d'une façon extraordinaire. Premierement pour jetter les fondemens d'une belle litterature dans les eſprits, on les élevoit dans la lecture des bons Autheurs de la Latinité moderne. Au lieu de lire ces meſchants livres de *Virgile*, d'*Horace*, de *Ciceron*, on faiſoit lire aux enfants *les Epiſtres de Charles*, des dialogues faits au gouſt & à la portée du ſiecle. Il eſt vray que ceux qui les ont vus nous diſent que ſi l'on euſt oſté de ces dialogues les ſoleciſmes & les barbariſmes il n'y ſeroit rien demeuré de reſte; mais aprés les avoir bien eſtudiés on en eſtoit d'autant plus propre à bien entendre & bien lire le Latin de la meſſe & du breviaire.

En

En la place d'un Juvenal, d'un Catulle & des autres poëtes de l'ancienne Rome qui ſemblent avoir eſcrit tout exprés pour n'eſtre pas entendus tant ils ſont obſcurs, on mettoit dans les mains des diſciples les bons Autheurs des vers leonins & rymés, où il y avoit bien plus d'art que dans ceux de Virgile & d'Ovide; car ces pauvres poëtes du ſiecle d'Auguſte n'avoient point encore appris l'art de joindre la ryme à la meſure, ainſi ils ne ſçavoient que la moitié de l'art poëtique. Qui ne voit que ces deux vers,

O Monachi, veſtri ſtomachi ſunt amphorà Bacchi
Vos eſtis, Deus eſt teſtis, teterrima peſtis.

ſonnent tout autrement que ceux cy.

Arma virumque cano Trojæ qui primus ab oris
Italiam fato profugus, Lavinaque venit
Littora.

C'eſtoit dans ces belles eſcoles, où Calvin n'a jamais eſté, qu'on apprenoit le beau Latin de la nouvelle Rome, *Baptizo te in nomine patria, filia & ſpiritu ſancta. In Deus nomine Amen: Deus animam, corpus terram, bos ſuper Eccleſiam*, &c. *Vigintipar ſotularibus diſperſit.* Cela eſt extrait d'un Teſtament eſcrit par un Preſtre Anglois dont l'Original ſe garde encore dans les Archives du College de la Madeleine à Oxfort. Les Preſtres qui avoient le mieux eſtudié ne ſe piquoient pas d'eſtre Grammairiens. Alphonſe de Caſtro avouë qu'ils ne ſçavoient pas la Grammaire; *multos adeo fuiſſe illiteratos ut etiam Grammaticam ignorarent.* Mais cela ſe faiſoit à deſſein afin qu'ils fuſſent meilleurs Theologiens. Car c'eſtoit une maxime qui paſſoit alors pour indubitable, *quantò melior Grammaticus, tantò pejor Theologus.* Tant plus vous ſerés bon Grammairien, tant plus mauvais Theologien ſerez-vous. C'eſtoit auſſi afin de n'eſtre point ſuſpects ou de Magie ou d'hereſie, & en cette qualité ne pas tomber dans les mains des Inquiſiteurs. Car un Autheur qui a eſcrit la vie du Petrarque nous aſſure qu'il eſtoit ſoupçonné de Magie, parce qu'on luy trouva un Virgile dans la main, qu'on prit pour un grimoire.

adv. Heref. lib. 1. cap. 4.

Schrodere.

Pour ce qui eſt des langues Greques & Hebraïques, elles n'eſtoient point ſouffertes dans le breviaire, & avant Budée on ne les ſouffroit pas meſme dans la republique des lettres. Et aprés Budée ce fut tres-longtemps une marque indubitable d'hereſie que d'y ſçavoir quelque

choſe. C'eſt cela qui commença à décrier Zuingle entre les Preſtres ſes collegues, c'eſt qu'il examinoit avec exactitude le texte Hebreu pour le conferer avec les verſions. Et dans la meſme ville de Zurich, Rodolphe Collin qui eſtoit Profeſſeur de l'eſcole, fut en danger d'eſtre brulé, parce qu'il ſçavoit du Grec. Claude Deſpenſe Docteur, bon Catholique & celebre pour avoir eſté l'un des principaux acteurs du colloque de Poiſſy eſtoit heretique en cela, c'eſt qu'il eût la hardieſſe de ſe plaindre de cette ignorance & de la reprocher aux Eccleſiaſtiques de ſon temps. *Latinis Authoribus Græcè noſſe ſuſpectum fuerit, Hebraicè propè hæreticum:* Sçavoir du Grec c'eſtoit aſſés pour eſtre ſuſpect; mais n'eſtre pas ignorant en Hebreu c'eſtoit preſque une preuve convainquante d'hereſie. Et aprés tout l'experience a fait voir que ces bonnes gens avoient raiſon de craindre la Grammaire: car ces grammairiens devinrent la terreur des Theologiens. Campanella Secretaire de Jule III. en avertit ſon maiſtre, & luy conſeilla de rompre le concile aſſemblé pour la ſeconde fois à Trente pluſtoſt que de ſouffrir qu'on laiſſaſt parler ces heretiques grammairiens. *Quant à moy* dit-il, *tres ſaint Pere, mon avis eſt qu'on ne peut rien faire de plus perilleux & de plus pernicieux que de leur permettre de dire dans le Concile tout ce qui leur plaira, car nous ne pouvons pas nier qu'il n'y en ait entre eux pluſieurs qui ſont ſolidement doctes, & fort exercés dans les ſources meſme de la Bible, & dans les anciens Autheurs. Ils ſçavent les langues Greque & Hebraïque, c'eſt pourquoy ſi on leur permet d'entrer en diſpute avec nos gens, certainement les noſtres ſeront en danger de ſuccomber, car vous ſçavez, ſaint Pere, que vos Eveſques ſont ignorants dans les lettres, & fort adonnés aux voluptés & aux delices.* Cet honneſte homme avoit de la ſincerité d'avouër que les Eccleſiaſtiques de ſon ſiecle & des precedents depuis le 9 & le 10. n'eſtoient pas ſçavants aux langues, on voit encore des eſchantillons de leur erudition qui delaſſent nos ſçavants de leurs travaux quand ils paſſent par deſſus. On dit qu'Eraſme en liſant un livre intitulé *Epiſtolæ obſcurorum virorum*, y trouva tant de choſes divertiſſantes ſur l'érudition des moines & des Theologiens qu'il ne put s'empeſcher d'éclater & de rire ſouvent avec tant de force, qu'un abſcés qu'il avoit au viſage luy en creva. Et qui ne riroit en liſant, par exemple, l'explication que Durand donne au mot *Alleluyah.* Les petits enfants ſçavent aujourd'huy que ce mot Hebreu ſignifie *loués le Seigneur.* Mais le ſcientifique docteur dit qu'*Alleluya* eſt un mot Hebreu qui ſignifie pluſtoſt qu'il n'exprime une joye inconcevable qui ne ſe connoiſt pas en cette vie, & que ſelon l'inter-

Comm. in 1. ad Thimot. cap. 3.

Opera Verg. tom. 1.

Simler. vita Bullingeri.

Ration. divin. offic.

l'interpretation d'Innocent III. cela veut dire *enfants louës le Seigneur*, que Selon celle de St. Auguſtin *Al* ſignifie ſauve; *le* moy; *la* fais, & *Jah* Seigneur, ainſi le tout veut dire *ſauve moy Seigneur*. Je trouve qu'il n'eſtoit pas encore trop ignorant, de ſçavoir que le mot eſt Hebreu & non pas Grec, car il ſçavoit tout auſſi peu de l'un que de l'autre. Teſmoin l'heureuſe étymologie du mot σύμβολον *Symbole*, lequel il derive de σὺν, & de βάλλω, qui ſignifie, ſelon luy, *ſentence. Et cette abbregé de la foy a eſté*, dit-il, *ainſi appellé, parceque c'eſt un recueil des ſentences des Apoſtres.* Pareus nous parle dans ſes Commentaires ſur *l'Apocalypſe*, d'un certain moine qui derive le nom d'Apocalypſe de σὺν & de *clipſor*, *clipſaris*. Cela eſt auſſi bon que l'étymologie de ce gloſſateur du Decret qui derivoit le mot *d'Apocryphe* d'ἀπὸ & κρίβις, qui ſelon luy ſignifioit *Secret*. Enfin chacun ſçait qu'en ce ſiecle là le mot des canoniſtes & des Theologiens eſtoit, *Græca ſunt, legi non poſſunt.* Quand on rencontroit un paſſage Grec dans un livre, on en eſtoit quitte pour dire *c'eſt du Grec cela ne ſe lit point*. Cela ſoit dit en paſſant ſur la premiere érudition de ces eſcoles où Calvin n'a point fait ſon cours.

Mais ſi dans les premieres années d'eſtude, on negligeoit un peu la Grammaire, en recompenſe quand on eſtoit ſorti des mains des Grammairiens pour entrer en celle des Philoſophes, on cultivoit les eſprits par les plus ſublimes & les plus delicates leçons. Car on occupoit les jeunes gens pluſieurs années ſur des ſpeculations capables de rendre l'eſprit eſtendu & penetrant. Par exemple; *ſi la Logique eſt des premieres ou des ſecondes intentions.* Comment different ces deux propoſitions, *Romæ vendit ur piper, & piper venditur Romæ.* A Rome on vend du poivre, & le poivre ſe vend à Rome. Sçavoir ſi cette propoſition eſt fauſſe ou vraie, *Nullus & nemo mordent ſe in ſacco.* Nul & perſonne ſe mordent dans un ſac. *Si un homme mort peut celebrer la Meſſe.* Si la conſequence eſt bonne, *Tu differs ab ente, ergo tu non differs ab ente:* Tu es different de l'eſtre, ergo tu n'es pas different de l'eſtre. Sçavoir ſi cette autre conſequence eſt meilleure, *Deus eſt, ergo baculus ſtat in angulo. Dieu eſt, donc le baſton eſt debout dans le coin.* Qui eſt-ce qui ne deviendroit habile, nourri d'un tel ſuc? Scavés vous bien pourquoy Eraſme n'eſtoit point Theologien non plus que Calvin, & fut ſuſpect d'hereſie? C'eſt parce qu'il n'avoit pas eſtudié non plus ſous ces ſcientifiques maiſtres & qu'il avoit un grand meſpris pour eux. Il diſoit d'eux & de leur Theologie; *Que dirai-je de ces petites queſtions non ſeulement inutiles mais impies; ſi Dieu peut commander toute ſorte de maux & meſme*

Bulling. de Epiſc. inſtitut. & funct.

Ann. in 1. Epiſt. ad Tim. Cap. 1.

meſme la hayne contre Dieu, & defendre tout bien, meſme d'aimer & de ſervir Dieu. Et ailleurs. *Combien de queſtions, combien d'opinions, combien de ſectes ſont levées entre nous, qui diſputent ſçavoir ſi Jeſus Chriſt a pris un individu de la nature humaine, ou s'il a pris l'eſpece, ou s'il eſt appellé Dieu & homme en une troiſiéme maniere, &c. Si l'on faiſoit de ſemblables queſtions dans la converſation pour ſe divertir, on le pourroit ſouffrir : mais c'eſt une choſe inſupportable qu'on faſſe de cela une affaire ſerieuſe, que l'on conſume la vie depuis la jeuneſſe juſqu'à la vieilleſſe dans ces niaiſeries, & qu'on les traitte gravement comme des matieres tres dignes d'un Theologien.*

Inſenſiblement nous retournons ſur le ton ſerieux : & puiſque nous y ſommes, je ſuis d'avis que nous voyons ſelon le jugement des habiles gens, ſi Calvin a beaucoup perdu de n'avoir pas fait ſon cours en Theologie dans ces eſcoles deſquelles le Sieur Maimbourg veut abſolument que toute la ſcience d'un Theologien dépende. Les eſcoles dans leſquelles Calvin n'avoit pas fait ſon cours, eſtoient celles où s'enſeignoit la Theologie Scholaſtique, car alors il n'y en avoit pas d'autres. Or voici ce que les habiles gens penſent de cette Theologie. Eſcoutons premierement l'Eveſque de Bitonte, qui fit l'ouverture du Concile de Trente par un Sermon de grande reputation.

Ad Rom. C. 6. *Choſe triſte & douloureuſe ! Autrefois les ſaintes Eſcritures eſtoient entierement negligées au grand dommage de tous les Chreſtiens ! On debitoit une certaine Theologie bourrue, eſpineuſe, faſcheuſe, qui ne parloit que des inſtants, des relations, des quiddités, des formalités. Et tout cela avec des Syllogiſmes tournés à la ſcholaſtique & des ſubtilités vaines & humaines, qu'on peut refuter & rejetter avec autant de droit qu'on les reçoit. Toute la vie eſtoit conſumée à apprendre des deciſions toûjours contraires les unes aux autres, & tousjours irreconciliables. Pour eſtre eſtimé ſublime Theologien il faloit produire des prodiges & des monſtres d'opinions, & les exprimer en grands termes barbares d'un ton & d'un air de maiſtre entre les femmes qui ſe méloient de Theologie. Tous ces grands docteurs avoient fait ſerment de fidelité à leurs maiſtres. Et de là ſont nées cette quantité de Sectes, Thomiſtes, Scotiſtes, Occamiſtes, Bacconiſtes, Albertiſtes, Ægidiens, Alexandriens. O crime ! O prodige ! On meſpriſoit les Evangiles & les Epiſtres, la Philoſophie Chrétienne eſtoit enſevelie, peu de gens l'enſeignoient, mais avec froideur, pour ne pas dire avec impureté.* Cet homme n'eſtoit ni Lutherien ni Calviniſte, ni meſme de leurs amis, cependant je croy que ſelon luy, Calvin nè s'étoit pas fait un grand tort de ne pas faire ſon cours ſous ces magnifiques maitres. Que veut dire, je vous prie, l'Eveſque de Bitonte

tonte avec ſon autrefois? Ne diriés vous pas qu'il parle du ſiecle de Scot & de Bonaventure? Ne croiroit-on pas que de ſon temps la Theologie Scolaſtique eſtoit enſevelie? Cependant elle eſtoit en ſon regne & l'a eſté du depuis & l'eſt encore en beaucoup de lieux. Il faut voir ce qu'en dit & ce qu'en a eſcrit le ſçavant Monſieur de Launoy. C'eſt luy qui nous rapporte cette plainte de François de Harlay, qui eſtoit il n'y a pas fort longtemps Archeveſque de Roüen. *Mais cela paſſe les Eſcoliers jurés qui ne ſont pas envoyés pour eſtudier le fonds des livres, mais pour apprendre à debatre & à conteſter à tort & à travers, & pour s'exercer aux diſputes*, &c. *On a cru s'aſſurer, ſe fortifier & fuir les erreurs de quitter l'Eſcriture & les Peres pour cette Theologie methodique, ou pluſtoſt nominale qui a cours en noſtre temps. Et l'on s'eſt bien lourdement trompé. Pour fuir ainſi ce doute ils tombent dans la preſomption, qui s'accompagne toûjours d'une exceſſive hardieſſe. Ils affoibliſſent la Religion, l'appuyant ſur de foibles raiſons. Et au lieu d'erreurs pardonnables à l'ignorance, qui arrivent à des gens qui ne pretendent pas de ſçavoir tout, comme pluſieurs de l'antiquité en ont eu, ſans que cela ait porté prejudice à l'Egliſe, nous voyons un gouffre de temerités modernes & d'erreurs Gnoſtiques plus dangereuſes que les Huguenotiques, qui pullulent entre les bandes Scholaſtiques, dont j'attends à dire mon avis quand je me verray environné d'un Concile.* Si vous en voulés voir d'avantage allés ſur le lieu, & vous y entendrés Albert Pighius, qui dit la meſme choſe que l'Eveſque de Bitonte & l'Archeveſque de Roüen. Vous verrés que Launoy approuve aſſés la definition que Luther a donnée de la Theologie Scholaſtique : de laquelle il a dit, *Que c'eſt une production ſemblable aux centaures, à ces monſtres demi-hommes & demichevaux, laquelle la Sorbonne a fait naiſtre de l'aſſemblage de la Philoſophie & de la Theologie.* Puiſque ces Meſſieurs ſe donnent bien la liberté de meſdire de leur Theologie, je croy que nous devons bien avoir la permiſſion de le faire. Et aprés ce que nous venons d'entendre des illuſtres de l'Egliſe Romaine, je ne croy pas qu'on ſoit en droit de dementir Robert Eſtienne, qui dit que de ſon temps un Docteur de Sorbonne juroit *par ſon grand Dieu, qu'il avoit plus de cinquante ans, qu'il ne ſçavoit pas ce que c'étoit que le Nouveau Teſtament* : ni Zuingle qui nous apprend que ce Jehan le Fevre Vicaire de l'Eveſque de Conſtance, contre lequel nous avons dit qu'il diſputa avant la reformation de Zurich, dit un jour qu'on ſe paſſeroit fort bien du Vieux & du Nouveau Teſtament, & qu'on vivroit fort paiſiblement ſans Evangile : ni ceux qui nous rapportent que le Cardi-

De varia Ariſtot. fortuna, p. 225.

Zuingle Tom. 2. p. 622.

nal Hoſius a eu la hardieſſe de dire que les affaires de l'Egliſe ſeroient en bien meilleur eſtat s'il n'y avoit pas d'Evangile. Aprés cela, Monſieur, ne trouvés vous pas que la preuve eſt tout à fait concluante. *Calvin n'eſtoit point Theologien.* Et pour le prouver, *il ſuffit maintenant qu'on ſçache que Calvin ne fut jamais dans les eſcoles de Theologie.* Il n'avoit jamais eſté diſciple de ces Docteurs qu'un autheur Allemand appelle fort plaiſamment *les tres illuminés, tres ſcientifiques, tres profonds, tres irrefragables, tres univerſels, tres ſubtils, tres reſolutifs & deciſifs*, adjouſtés, *tres Angeliques & Seraphiques Maiſtres, les Docteurs faits & à faire, les Bacheliers formés & à former.*

Conr id. Graſſerus.

En verité le P. Maimbourg a encore bien plus d'eſprit qu'on ne penſe. Il a imaginé là un excellent moyen pour delivrer ſa ſocieté de l'authorité de St. Auguſtin. Les Janſeniſtes avec des repetitions importunes les accablent des paſſages de ce ſaint Auguſtin, pour prouver que les Moliniſtes ſont de vrays Pelagiens, en niant la grace efficace par elle meſme, en faiſant dépendre le ſalut de la volonté de l'homme, en niant la predeſtination abſoluë, en eſtabliſſant les forces du franc arbitre. Si Meſſieurs les Jeſuïtes ſont ſages, deſormais ils ne s'amuſeront plus à donner la geeſne à ſaint Auguſtin. Ils ne falſifieront plus les œuvres de ce ſaint Docteur, comme fit Grégoire de Valence, qui fit imprimer aux deſpens de la Societé, un ſaint Auguſtin, tout exprés pour y fourrer quelques paſſages favorables à Molina; cela eſt de trop grand couſt & de trop grande peine. Ils n'ont qu'à ſe ſervir de l'ouverture que leur donne leur Pere Maimbourg, & à dire, St. Auguſtin n'eſtoit point Theologien, il n'avoit aucune eſtude de Theologie. Si on nie cela, ils le prouveront fort bien, parce qu'il eſt conſtant que jamais ſaint Auguſtin n'a vu aucune eſcole des Chreſtiens. St. Auguſtin avoit plus de 30. ans quand il quitta le Manicheïſme, il n'eſt plus temps à cet aage là d'aller prendre placé ſur les bancs. Et outre qu'il n'y avoit point encore alors d'Eſcoles & d'Academies entre les Chreſtiens bien reglées comme elles ſont aujourd'huy, on peut tres bien prouver, que St. Auguſtin n'a jamais eſté auditeur de profeſſion d'aucun Docteur Chreſtien que de Saint Ambroiſe, dont il a ouï quelques Sermons, mais nulles leçons en Theologie. Il eſt vray que ce bon Pere avoit fort eſtudié l'Eſcriture & bien lu les ouvrages des Docteurs de l'Egliſe qui l'avoient precedé. Mais quand Meſſieurs de Port Royal auroient prouvé cela, ils n'auroient rien gagné, car on leur reſpondra toûjours aprés le Pere Maimbourg, *Qu'il eſt impoſſible de parler juſte & à fonds des myſteres de la Theo-*

la Theologie, qu'on n'ait fait ſon cours de Theologie avec honneur. Et jamais ils ne prouveront que leur St. Auguſtin ait fait ſon cours de Theologie avec honneur : ſi l'on dit que ce ſentiment eſt particulier au P. Maimbourg, les bons Peres diront que cela n'importe & que ſelon la doctrine nouvelle de la probabilité il ſuffit qu'une opinion ſoit ſouſtenuë & avancée par un Docteur grave pour eſtre probable. Je vous demande pardon, Monſieur, de vous entretenir d'une maniere ſi peu ſerieuſe dans un ſujet ſi grave. Mais en verité le ridicule de cet autheur eſt ſi ſenſible & ſi ſautant aux yeux qu'on ne ſçauroit s'empeſcher de le relever. Deſormais agiſſons plus ſerieuſement ſi vous voulés & examinons en Theologiens ce que le Sieur Maimbourg dit en détail contre la Theologie de Calvin. Car il n'eſt pas homme à rien avancer ſans preuves.

CHAPITRE XVII.

De la comparaiſon que le Sieur Maimbourg fait de Luther & de Calvin ; de l'accuſation que Calvin a pris ſa doctrine de Pierre Valdo. Excellent teſmoignage que le Sieur Maimbourg rend à ce Valdo. Juſtification des articles de Theologie que le Sr. Maimbourg condamne dans Luther & dans Calvin conjointement. De la liberté. De la grace efficace. De la juſtification par la foy. De la juſtice imputée. Du merite des œuvres. De l'efficace des Sacremens. De la confiance. De la poſſibilité d'accomplir les Commandemens de Dieu. De l'utilité des vœux.

PRemierement, le Sieur Maimbourg fait une comparaiſon entre Luther & Calvin pour la Theologie, & il donne tout l'avantage à Luther. *Comme Luther eſtoit Docteur en Theologie*, dit-il, *& habile Docteur liſant avec grand applaudiſſement dans l'univerſité de Wittemberg qui eſtoit alors en ſa fleur, & qu'il avoit reſolu de faire un parti contre l'Egliſe Catholique, & par conſequent d'errer : il erre avec plus de juſteſſe, s'il faut ainſi parler, & ſe ſouſtient beaucoup mieux que ne fait Calvin.* Je n'ay pas deſſein de me mettre ſur les bras ce grand parti d'Allemands, qui ſuivent la Confeſſion d'Augsbourg & la Reformation de Luther, ce que je ferois ſi je relevois trop noſtre Calvin au deſſus de Luther, dont ils font un oracle. Je n'ay pas deſſein non plus de nier que Luther

ther n'ait eu des dons rares, un grand ſçavoir, un grand feu, une grande eloquence; un grand zele, & beaucoup de vertus intellectuelles, morales & Chreſtiennes. Cependant je ne ſçaurois m'empeſcher de dire qu'il n'y a que le Pere Maimbourg hors du party des Lutheriens, capable de donner à Luther l'avantage de la *juſteſſe* & de la *ſubtilité* ſur Calvin. L'un & l'autre ont eu de l'eſprit, mais Calvin avoit de cet eſprit qu'on appelle fin & delicat autant qu'on en peut avoir; il n'y avoit rien de beau dans l'antiquité qui ne luy euſt paſſé ſous les yeux, & qui ne luy fuſt demeuré dans l'eſprit. Il avoit bien lu les Poëtes, les Hiſtoriens & les Orateurs, il avoit de merveilleuſes humanités, & n'avoit point appris ſon latin de maiſtre *Quercu*, ni de maiſtre *Beda*, les ennemis du ſens commun & des bonnes lettres, auſſi bien que ceux du ſcavant Budée. Il ne s'eſtoit point gaſté l'eſprit par le Galimathias de l'Eſcole, où l'on apprend à parler toûjours & à ne dire jamais rien. Il avoit eſpuré ſon bon ſens dans la lecture des anciens Peres, & il n'y avoit point de belles lumieres dans ſon ſiecle dont il n'euſt profité. Qui comparera ſes eſcrits avec ceux de Luther, s'eſtonnera qu'il y ait quelque perſonne au monde qui puiſſe preferer ceux de Luther. Sur tout les Commentaires qu'il a faits ſur l'Eſcriture Sainte, l'emportent ſi fort ſur ceux qui ſont ſortis de la plume de Luther, qu'il ne faut ni eſprit, ni ſcience, ni penetration pour en connoiſtre la difference, tant elle eſt ſenſible. Cependant il nous importeroit fort peu que l'on oſtaſt à Calvin ce que tout le monde luy accorde, c'eſt l'eſprit & le grand ſçavoir, pourvu qu'on luy laiſſaſt ce que tant de gens luy veulent oſter, c'eſt la verité & la gloire de l'avoir defenduë.

Le Sieur Maimbourg en parlant de la Theologie de ce grand homme, dit, *Qu'il prend quelquefois en voulant expliquer nos myſteres, les choſes ſans aucun diſcernement, d'une maniere ſi peu fine & ſi peu digne d'un homme éclairé qu'il tombe dans un embarras, d'où il luy eſt impoſſible de ſe tirer qu'en avouant certaines conſequences tout à fait inſouſtenables, qu'on tire de ſes principes contre luy, & qui conduiſent malgré qu'il en ait à l'Atheiſme. C'eſt ce que quelques uns de nos Docteurs ont tres bien monſtré & que l'on verra clairement dans la ſuitte de cette hiſtoire.* N'eſt il pas vray, Monſieur, que tout cela vous eſt tenebres, comme il me le fut la premiere fois que je le lus. J'avois peine à deviner quelles eſtoient ces conſequences inſouſtenables, ces principes qui conduiſent malgré qu'on en ait à l'atheiſme. Mais la ſuitte nous apprendra cela: c'eſt pourquoy il faut voir cette ſuitte. On la trouve

cinq

cinq ou ſix feüillets aprés; où noſtre autheur donne un abbregé du Calviniſme. Dans cet endroit il prouve que Calvin n'a quaſi rien de nouveau, qu'il a emprunté ſa Doctrine des Vaudois en premier lieu, puis de Wiclef, de Jehan Hus & de Jeroſme de Prague, & enfin de Luther. Il a raiſon, Calvin & nous, ne nous piquons pas d'avoir dit quelque choſe de nouveau. Il pouvoit monter plus haut que les Vaudois s'il luy euſt plû, & dire que nous avons emprunté nos dogmes des Peres de l'Egliſe, des Apôtres & de Jeſus Chriſt meſme. Nous ne nous faiſons pas une honte d'enſeigner la Doctrine des Vaudois. Je vous aſſure qu'il raconte l'origine de ces Vaudois d'une maniere tout à fait propre à perſuader tous les eſprits ſages, que cette ſecte qu'on a eſſayé de deshonnorer, eſtoit veritablement une ſocieté d'honneſtes gens, craignans Dieu, & qui tenoient le party de la verité. Valdo le fondateur de cette pretendüe ſecte, dit-il, eſtant *Vivement touché de la crainte des jugemens de Dieu pour avoir vu un de ſes amis frapé de mort ſoudaine tomber à ſes pieds aprés avoir ſoupé enſemble, ſe mit à la devotion, & reſolut de mener une vie la plus ſemblable qu'il pourroit à celle des Apoſtres.* Cette phraſe *ſe mettre à la devotion*, me paroiſt un peu Gauloiſe, mais à cela prés il n'y a là dedans rien que de fort bon. Il me ſemble que l'on ne peut mieux commencer. Il eſt malaiſé de concevoir que Dieu abandonne à l'eſprit d'erreur, un homme qui eſt vivement touché de ſes jugemens, & qui forme ſerieuſement la reſolution de conformer ſa vie à celle des Apoſtres. *Pour cet effet il fit traduire en ſa langue une partie de la ſainte Eſcriture, ſur tout du Nouveau Teſtament, & s'appliqua fortement à la lire avec grande aſſiduité, ne doutant nullement qu'eſtant tout à Dieu comme il croyoit, il n'euſt auſſi reçeu de luy toutes les lumieres neceſſaires pour en avoir une parfaite intelligence.* Ce ſainct homme ne pouvoit mieux pourſuivre ce qu'il avoit ſi bien commencé. Il avoit reſolu de conformer ſa vie à celle des Apoſtres, il faloit pour cela conſulter les eſcrits meſme des Apoſtres pluſtoſt que les legendes, & les regles de Jeſus Chriſt plûtoſt que celles de l'Egliſe, laquelle il voyoit dans une ſi horrible corruption. *Il s'appliqua fortement à lire l'Eſcriture ſainte.* N'eſt-ce pas là juſtement le chemin de l'enfer & de l'hereſie? Et ſi Dieu abandonne ceux qui obeïſſent à ce commandement, liſés *& vous enquerés diligemment des Eſcritures*, que deviendront ceux qui ne s'enquierent de rien & qui ſe repoſent ſur la foy de leur Curé? Ce bon homme en liſant l'Eſcriture, & n'y trouvant rien de la Meſſe, du Pape, du purgatoire, & d'autres choſes ſemblables, *Il s'alla mettre dans l'eſprit que*

Hiſt. du Calvin. Liv. 1.

toutes ces choſes n'eſtoient que de fauſſes traditions & de pures inventions des hommes. C'eſt qu'il eſtoit fait comme tous les autres hommes qui ont les premiers principes de la religion Chreſtienne, & qui n'ont pas l'eſprit gaſté par les prejugés & par la mauvaiſe education. Il ſe perſuadoit que Dieu ayant donné ſa parole pour inſtruire les hommes, & pour eſtre la regle de la religion; ce ſeroit en luy un defaut de ſageſſe, qu'on ne luy peut attribuer ſans blaſpheme, d'avoir donné à ſon Egliſe pour regle de ſa foy & de ſa conduitte un livre qui ne contiendroit qu'une partie de ce qu'on devroit croire & faire. Au reſte la vie de ce Valdo *eſtoit toute auſtere & toute détachée du monde, il avoit acquis une grande reputation de ſainteté, &c. & il diſtribuoit tous ſes biens aux pauvres par de grandes aumoſnes qu'il faiſoit regulierement tous les jours.* Ce ne ſont gueres là les caractores d'un faux Prophete & d'un hereſiarque. Nous n'avons pas ouï dire que Manes, qu'Arius, que Mahomet aient ainſi veſcu. En verité le P. Maimbourg nous fait grand honneur de nous faire deſcendre d'un tel homme. J'ayme bien mieux que nous ayons un tel patriarche que d'en avoir un fait comme Ignace Loyola, qui fut converti non par l'Eſcriture mais par la legende: ou comme Saint Dominique, le cruel perſecuteur de ces pauvres Vaudois. Il ſeroit difficile en conſervant les lois de la ſincerité de nous faire de ces moines un auſſi beau portrait qu'eſt celuy qu'on nous fait icy de Pierre Valdo.

Ce ſaint Perſonnage m'a un peu eſcarté de la Theologie de Calvin. Mais j'y reviens, & s'il vous plaiſt nous ſuivrons Mr. Maimbourg pas à pas. Je ne vous feray point ici voir tout à la fois le ſyſteme de noſtre Theologie comme il l'a conceüe, parce que cela nous obligeroit à la repetition. Je vous le rapporteray article par article, & nous ferons deſſus nos reflexions. Je laiſſe ce qu'il dit du culte & des ceremonies que nous avons retranchées pour faire *un ſquelete de religion*, parce que nous y devons revenir, & que nous avons deſtiné cela pour un chapitre à part. Pour ce qui regarde les dogmes, voicy comme il commence. *Maintenant pour les choſes qui ſont un peu plus difficiles, & où il faut de la ſcience & du diſcernement pour les bien développer, il eſt tout évident qu'à la reſerve de ce qu'il enſeigne touchant l'Euchariſtie, il a preſque tout pris de Luther.* En matiere de religion il n'y a pas beaucoup de gloire à eſtre original; ainſi ce n'eſt pas faire un grand outrage à Calvin que de dire qu'il a pris d'un autre. Sans avoir concerté enſemble ceux qui enſeignent, la verité ſe rencontrent tousjours: c'eſt pourquoy il n'eſt pas eſtonnant que Luther & Calvin ſe ſoient rencontrés

Liv. 1. ann. 1541.

contrés en bien des endroits où Dieu leur a fait la grace de rencontrer la verité. Mais voyons un peu les articles où Luther & Calvin errent de compagnie. *Comme tous les articles de ſon hereſie qui concernent la liberté de l'homme qu'il deſtruit, la grace qui ſelon luy a toûjours ſon effet dans l'homme par une neceſſité abſoluë.* Ne l'en croyés pas ſur ſa parole. Il n'eſt pas vray que Luther & Calvin aient deſtruit la liberté de l'homme & que nous la deſtruiſions aprés eux. Il eſt vray que Luther a eſcrit un livre *de ſervo arbitrio*, pour combattre le *liberum arbitrium* des Pelagiens de l'école Romaine. Et Luther & Calvin ont eſtabli que le libre arbitre eſt eſclave du peché juſqu'à ce qu'il ſoit delivré de cette ſervitude par la grace. Mais ils ont reconnu que ceux que le fils affranchit, ſont veritablement libres, & que quand les chaiſnes du peché ſont rompües, la volonté eſt reſtablie dans ſes anciens privileges. Mais on ruïne la liberté, ſelon le Sieur Maimbourg, à moins qu'on ne diſe avec les Pelagiens, les Moliniſtes & les Jeſuïtes, que l'homme n'a point perdu ſes forces par ſa chute: qu'avant que d'avoir receu la grace il eſt en eſtat de ſe repentir ſerieuſement, d'aimer Dieu ſur toutes choſes, de concevoir une ſincere douleur d'avoir offenſé Dieu; de former des actes d'eſperance, de renoncer au peché de bonne foy. Enfin qu'il n'y a point de bonnes œuvres que l'homme faſſe dans l'eſtat de la grace, qu'il ne puiſſe faire hors de la grace & ſans elle. Quand on leur dit: Mais vous eſtés donc Pelagiens. Ils reſpondent non: car nous ne diſons pas que les bonnes œuvres faites ſans la grace puiſſent ſauver & meriter la vie eternelle; ce ſont à la verité les meſmes œuvres quant à la ſubſtance & quant aux degrés, c'eſt la meſme foy, la meſme charité, le meſme amour de Dieu, la meſme repentance, mais parce qu'elles ſont faites ſans la grace, elles ne ſont point ſalutaires. Ne voila-t'il pas un beau galimathias? ces gens là n'ont ils pas bien lieu de nous accuſer que nous faiſons un Dieu cruel? Ne ſeroit-ce pas une belle juſtice en Dieu, de deux hommes abſolument eſgaux en bonnes œuvres, en amour, en foy, en eſperance, de damner l'un, parce qu'il auroit fait ces bonnes œuvres par ſes propres forces, & de ſauver l'autre, parce qu'il auroit fait ces meſmes œuvres ſouſtenu du ſecours de la grace? Deux detteurs doivent à un meſme creancier, tous deux payent ce qui eſt exigé d'eux; l'un le paye de ſon fonds & de ſon propre bien, l'autre prend de l'argent de ſon creancier, & le paye d'une main avec ce qu'il avoit reçeu de l'autre. Ce creancier fait pendre celuy qui l'a payé de ſon propre bien comme un voleur qui merite la mort, mais il donne quitrance à celuy qui a em-

emprunté de nouvel argent de luy, pour payer la vieille dette. Ne trouvés vous pas que ce creancier eſt un admirable homme, & d'une équité bien ſinguliere? Voila l'idée que Meſſieurs les Moliniſtes, du nombre deſquels eſt le Pere Maimbourg, nous donnent de Dieu, ſi nous voulons juger de leurs ſentimens par leur paroles.

Mais faiſons leur juſtice : leur Theologie n'eſt pas auſſi bizarre qu'elle paroiſt : s'ils vouloient nous dire ce qu'ils croient, ils nous diroient que l'homme ſans le ſecours de la grace peut faire tout ce qui eſt neceſſaire pour eſtre ſauvé & ſe ſauver en effet. Mais il faut garder quelques meſures, il ne faut pas eſtre Pelagien de ſi bonne foy. Ce nom eſt infame dans l'Egliſe, il y faut revenir par des detours. Quant à nous, nous faiſons gloire de dire avec Saint Auguſtin, *Adam perdidit ſe & liberum arbitrium.* Adam s'eſt perdu & a perdu ſon libre arbitre. Sa volonté eſt devenüe l'eſclave de ſes paſſions. Mais elle n'a point perdu cette liberté qui eſt eſſentielle à l'homme, qui fait la diſtinction du bien & du mal, & qui rend ſes actions criminelles dignes des peines de l'enfer. L'homme non regeneré ne ſçauroit pas ne pas pecher, parce qu'il eſt affermi dans le mal par ſes reſolutions & par ſes habitudes. Et ces habitudes qui luy impoſent la malheureuſe neceſſité de pecher, bien loin de diminuer ſon crime & ſon malheur, au contraire l'aggravent, parce que les chaines de ſa volonté ne ſont rien autre choſe, que la criminelle determination qui naiſt tres librement de ſa volonté meſme.

Enchiridion, cap. 30.

Selon Calvin *la grace a toûjours ſon effect dans l'homme par une neceſſité abſoluë.* Calvin a diſtingué la grace efficace de celle qui ne l'eſt pas. Dieu donne ſouvent aux meſchans une grace imparfaite pour les rendre plus inexcuſables. Et cette grace n'a pas toûjours de bonnes ſuites, ou pour mieux dire elle n'en a jamais, parce que ce n'eſt pas la grace ſalutaire. Pour ce qui eſt de la grace efficace & ſalutaire, il eſt certain qu'elle a toûjours ſon effet dans l'homme. Il ſeroit ridicule de l'appeller efficace & ſalutaire ſi elle ne produiſoit pas ſon effet. Nous laiſſons à Meſſieurs les Thomiſtes ces expreſſions ſi ſingulieres, par leſquelles ils appellent *grace ſuffiſante*, une grace avec laquelle on ne ſçauroit eſtre ſauvé, & une grace qui ne produit jamais ſon effect. Selon nous la grace ſuffiſante & la grace efficace ſont la meſme choſe, parceque jamais la grace ne peut eſtre ſuffiſante à moins qu'elle n'ait ſuffiſamment d'efficace, pour operer la converſion. Nous ſouſtenons avec Saint Auguſtin la grace efficace par elle meſme, & nous diſons avec Saint Paul que Dieu fait en nous *& velle & facere*, & la volonté, & l'ac-

& l'accompliſſement, & les premiers bons mouvemens & les derniers. Nous nions que l'homme par ſon libre arbitre faſſe la difference entre la grace efficace, & la grace ſuffiſante, parce que c'eſt un Pelagianiſme tout pur, c'eſt oſter à Dieu la gloire de noſtre ſalut pour la donner à l'homme. Si je me diſtingue moy meſme, ſi je rends en moy la grace efficace par le choix que fait ma volonté, Saint Paul n'a plus lieu de me dire, *Qu'as tu que tu n'ayes receu? Qui a mis difference entre toy, & un autre?*

La grace a ſon effect dans l'homme *par une neceſſité abſolüe.* C'eſt une neceſſité qui ne peut eſtre violée, & qui a ſes ſuittes, que toutes les ruſes du demon ne peuvent empeſcher. Mais ce n'eſt point une *neceſſité abſoluë*, puis qu'elle ne naiſt point de la nature de l'homme, mais de la grace, qui flechit ſa volonté par des reſſorts puiſſants & inconcevables. Elle ne viole point la liberté, quoy qu'elle entraiſne la volonté. Car tout ce qui fait paſſer l'homme de l'eſtat de la volonté *reſiſtante* à celuy *de la volonté conſentante*, ne peut violer la liberté, puiſqu'on eſt toûjours libre quand on fait ce qu'on veut, & qu'on fuit ce qu'on ne veut pas. Pourveu que la liberté eſſentielle à l'homme & inſeparable de luy demeure en ſon entier, nous confeſſons que la grace produit ſon effet avec neceſſité, parce que Dieu ne peut ni tromper ni eſtre trompé. Il donne la grace pour ſauver, ſi la grace ne ſauve pas, ou il trompe les hommes, ou il eſt trompé dans ſon attente. Nous aimons mieux raiſonner ainſi avec Saint Auguſtin & avec Saint Paul, que de dire avec les Semipelagiens, que la grace ſalutaire peut eſtre aneantie par la malice de l'homme. C'eſt rendre l'homme plus fort que Dieu. Au reſte ſi nous ſommes heretiques en diſant que l'homme avant le ſecours de la grace n'a aucune force pour bien faire, & que meſme aprés ſa converſion il a beſoin d'eſtre perpetuellement ſouſtenu, prevenu & accompagné par cette grace efficace; & en diſant que la grace efficace a ſon effet infailliblement, qu'elle meut la volonté au bien d'une maniere qui l'y conduit ſans y jamais manquer, nous avons le plaiſir d'errer avec les meilleurs Theologiens de l'école Romaine, avec les Thomiſtes & les Janſeniſtes. Car ces Meſſieurs, qui ſe font une ſi grande honte d'avoir quelque choſe de commun avec nous, ne diſent pourtant rien que ce que nous diſons, & nous ne diſons rien que ce qu'ils diſent. C'eſt que Dieu predetermine d'une maniere phyſique la volonté du coſté du bien, que ſans cette predetermination l'homme ne ſçauroit faire aucune bonne œuvre, & que quand cette predetermi-

nation eſt poſée, il eſt impoſſible que l'œuvre ne ſuive. Aprés cela que ces Meſſieurs diſent tout ce qu'il leur plaira pour accorder la liberté avec cette efficace victorieuſe de la grace, nous l'acceptons de bon cœur. Dans les paroles de Luther, que le P. Maimbourg cite à la marge du premier livre de ſon Hiſtoire du Lutheraniſme, qu'on faſſe ce que l'on voudra, l'on n'y trouvera rien autre choſe. Il eſt vray que Luther dit formellement; *In rebus, quæ pertinent ad ſalutem vel damnationem, homo non habet liberum arbitrium: ſed captivus, ſubjectus & ſervus eſt vel voluntatis Dei vel voluntatis Satanæ, ut nec hic ſit ulla libertas. Dans les choſes qui regardent le ſalut ou la damnation, l'homme n'a point ſon libre arbitre, mais il eſt eſclave, ſujet & ſerf ou de la volonté du demon, ou de celle de Dieu, tellement qu'il n'y a point de liberté.* Meſſieurs de Port Royal au lieu du mot de *Liberté* mettroient celuy *d'Indifference*, & diroient, *Dans les choſes, qui regardent le ſalut & la damnation l'homme n'eſt jamais dans l'indifference; car ou bien il eſt eſclave de la cupidité dans l'eſtat de la nature corrompuë, ou il eſt aſſujetti à la volonté de Dieu & determiné infailliblement au bien par la grace efficace prevenante. Ainſi il n'y a plus d'indifference.* Si les nouveaux Thomiſtes veulent ſuivre leurs principes ils ne parleront pas autrement. Ainſi toute l'erreur eſt en ce que Luther a mis le mot de *Liberté* au lieu de celuy *d'Indifference*. En quoy ſans doute il s'eſt trompé, car la Liberté eſt eſſentielle à l'homme dans tous ſes eſtats, mais l'indifference ne luy eſt jamais neceſſaire pour eſtre homme ou pour eſtre libre. Au reſte il n'eſt pas eſtonnant que Luther ait confondu le terme *d'Indifference* & celuy de *Liberté*, ayant veſcu dans un ſiecle & ayant eſte élevé dans des eſcoles où l'on avoit par de fauſſes definitions ſi fort attaché l'idée *d'Indifference* à celle de *Liberté*, qu'il ſembloit que ce fuſt la meſme choſe. Dans le fonds Luther a reconnu une vraye Liberté dans l'homme dans tous les eſtats où on le peut concevoir. C'eſt ce qu'il appelle, *mera lubentia, promtas, ſpontaneitas: l'homme*, dit-il, *agit volontairement & ſans contrainte*: qui agit volontairement agit librement; car la Liberté conſiſte à vouloir ce qu'on fait, & à faire ce qu'on veut, en ſorte que l'on puſt faire le contraire ſi l'on vouloit; & point du tout dans l'indifference.

Le Sieur Maimbourg en pourſuivant le ſyſteme de noſtre Theologie, met entre nos dogmes heretiques: *La Juſtification par la ſeule foy, la Juſtice de Jeſus Chriſt qui nous eſt imputée, les bonnes œuvres ſans aucun merite devant Dieu.* Pour ce qui eſt de la Juſtification par la ſeule foy nous la reconnoiſſons pour un de nos dogmes, eſtant bien interpretée

pretée & priſe préciſément au ſens de Saint Paul, qui dit, *Que nous ſommes juſtifiés par la foy ſans les œuvres de la loy.* C'eſt à dire que nous ſommes ſauvez par l'Alliance de la grace, qui dit *le juſte vivra de foy*, & nullement par l'Alliance des œuvres, qui diſoit, *fais ces choſes & tu vivras.* Juſtifier dans le ſens de Saint Paul ſe prend pour eſtre mis en eſtat de grace & de ſalut. Et c'eſt la foy qui nous met en cet eſtat; c'eſt ce que nous embraſſons Jeſus Chriſt, ſon alliance, ſes promeſſes & ſes commandemens qui nous met en eſtat de ſalut. Ses commandements & l'obeïſſance à ſes commandements ſont partie de l'Alliance de grace qu'il nous offre. Et quand nous recevons Jeſus Chriſt par la foy, nous ne recevons pas ſes promeſſes ſimplement, comme s'il n'y avoit que les promeſſes qui ſuſſent de l'Alliance de grace. Nous recevons par la meſme foy les commandemens Evangeliques, & par la meſme foy nous obeïſſons à ces commandemens. Ainſi nous ne diſons point que nous ſoyons juſtifiés & mis en eſtat de ſalut par la foy excluſivement aux bonnes œuvres, comme ſi les bonnes œuvres Evangeliques n'eſtoient pas de l'alliance de grace. Nous oſtons toute vertu de juſtifier à cette foy oiſive, à cette foy morte, deſtituée de bonnes œuvres, à cette foy de demons, qui doit faire trembler ceux qui l'ont, mais qui ne les peut ni conſoler ni ſauver.

Quant *à la Juſtice imputée*, nous nous faiſons un honneur de la ſouſtenir & de la defendre. Car ſans cela nous ne ſerions pas Chrêtiens, nous ſerions Sociniens, ennemis de la redemption de Jeſus Chriſt. Nous diſons que Jeſus Chriſt eſt mort pous ſes élus, que nous devions tous mourir, parceque nous ſommes tous pecheurs & que le gage du peché c'eſt la mort: que Dieu ayant pitié du genre humain qui ſe trouvoit engagé dans la neceſſité de perir éternellement, luy a envoyé un pleige qui ne meritoit pas de mourir, & qui n'avoit rien à payer pour ſes propres pechés; que ce pleige innocent, ſeparé des pecheurs s'eſt volontairement chargé de nos pechés, qu'il a ſouffert & qu'il a payé à la Juſtice divine ce que nous luy devions. Ainſi quoy que nous n'ayons rien payé quant à nous, cependant le payement que Jeſus Chriſt a fait, la mort qu'il a ſoufferte, la ſatisfaction qu'il a payée à la Juſtice divine nous eſt imputée, tout de meſme que ſi nous avions fait nous meſmes ce que le Seigneur a fait. Et c'eſt par cette imputation de la mort de Jeſus Chriſt, de ſa ſatisfaction & de ſes ſouffrances que nos pechés nous ſont pardonnés devant Dieu. Si le Sieur Maimbourg ne s'accommode pas de cette Theologie, il peut eſtre Socinien, ſi bon luy ſemble, nous ne nous y oppoſerons pas.

Mais qu'il ne s'aviſe pas de nous attribuer une certaine Juſtice imputée qui exclut la neceſſité de la Juſtice inherente, comme ſi nous n'avions beſoin d'aucune ſanctification, & d'aucun changement interieur pour entrer au Royaume des cieux. Car c'eſt là une chimere infernale de la façon de ſes Docteurs, & laquelle nous abhorrons.

Il eſt vray que nous admettons *les bonnes œuvres ſans aucun merite devant Dieu.* Et nous en faiſons gloire : ce nous eſt aſſés d'honneur de ſervir Dieu comme les Anges le ſervent. Je n'ay jamais ouï dire que les Anges par leur zele & la diligence qu'ils apportent à l'execution des ordres de Dieu meritent de luy quelque choſe. Nous nous moquons, je l'avoüe, de la diſtinction des Theologiens de l'Eſcole Romaine, qui diſent que l'on ne merite plus quand on eſt *in termino*, c'eſt à dire dans l'eſtat de perfection, mais qu'il n'appartient de meriter qu'à ceux qui ſont *in via*, c'eſt à dire dans le chemin & dans l'eſtat d'imperfection, & que c'eſt la raiſon pourquoy les Anges ne meritent pas, parce qu'ils ſont *in termino* & non plus *in via.* Si la creature eſtoit capable de meriter, ſe feroit ſans doute quand elle eſt dans la perfection, puis qu'alors les œuvres ſont d'une plus grande excellence. Mais nous ſommes perſuadés qu'il n'y a pas de creature au monde qui puiſſe meriter du createur : dire le contraire, c'eſt renverſer tout le myſtere de la redemption. Car ſi la creature pouvoit meriter, il n'auroit pas eſté neceſſaire que le createur devint creature, ni que la creature fuſt perſonnellement unie à ſon createur. Et Dieu n'a fait cet admirable compoſé de Dieu & de l'homme, du createur & de la creature, qu'afin qu'il ſe puſt trouver un ſujet capable de meriter devant luy. Un Dieu tout pur ne ſçauroit meriter de Dieu, parce qu'il n'y a qu'un Dieu, & que Dieu ne ſçauroit meriter de luy meſme. Un homme ſimple ne peut meriter quelque ſaint qu'il puſt eſtre, parce que le fini ne peut jamais meriter de l'infini. Il a donc falu un homme Dieu, qui puſt faire des actions humaines en qualité d'homme, mais des actions d'un merite infini en qualité de Dieu. Au reſte ſi nous admettons *des bonnes œuvres ſans aucun merite devant Dieu,* nous les reconnoiſſons pourtant d'une tres grande efficace devant Dieu. Nous croyons que Dieu jugera les hommes ſelon leurs œuvres. C'eſt pourquoy nous les tenons d'une neceſſité abſoluë pour eſtre ſauvés ; car ſans la ſanctification perſonne ne verra le Seigneur. C'eſt là tout ce que nous entendons, & nous laiſſons de bon cœur aux Moines & aux devots de Rome ces ſuperbes opinions de merite, ſelon leſquelles

leſquelles ils ſe perſuadent pouvoir ſatisfaire non ſeulement pour leurs pechés, mais pour ceux d'autrui. Nous avons pitié du vulgaire que l'on nourrit dans cet eſprit d'orgueil, & à qui l'on parle comme s'ils ne tenoient pas tout leur ſalut de Dieu, & qu'ils fuſſent obligez d'achetter le Paradis par le prix de leurs bonnes œuvres, comme on merite ſa nourriture & ſes veſtemens auprés d'un maiſtre à qui l'on rend ſervice.

Voicy de nouvelles hereſies de Calvin qui luy ſont communes avec Luther. *Les Sacremens qu'il reduit à deux, & auſquels il oſte la vertu de conferer la grace; La foy qu'il fait conſiſter dans une pretenduë certitude qu'on ſera ſauvé, l'impoſſibilité des Commandemens de Dieu, l'inutilité & la nullité des vœux à la reſerve de ceux du bapteſme.* Il eſt vray que Calvin reduit les Sacremens au nombre de deux, & nous ſommes perſuadés qu'il a eu raiſon; qu'il a eſté fondé non ſeulement dans l'Eſcriture; mais auſſi dans la ſaine antiquité. L'Egliſe a bien eu des Ceremonies ſacrées, mais il n'y en a que deux qu'elle ait reconnus pour Sacremens. Mais il eſt faux que Calvin ait oſté à ces Sacremens la vertu de conferer la grace. Je ne ſçay s'il y a calomnie ſi aiſée à refuter, puiſqu'il ne faut que lire noſtre liturgie du bapteſme compoſée par Calvin. Il dit expreſſément dans cette liturgie, *Que nous recevons une double grace dans le bapteſme.* La premiere eſt la remiſſion de nos pechés. *Nous y avons un certain teſmoignage que Dieu nous veut eſtre pere propice, ne nous imputant point nos fautes & nos offenſes.* L'autre c'eſt la ſanctification & l'eſprit ſanctifiant. *Secondement, qu'il nous aſſiſtera par ſon Saint Eſprit, afin que nous puiſſions combattre contre le Diable, le peché & les concupiſcences de la chair.* Nous conſervons donc aux Sacremens de la nouvelle alliance toute l'efficace qui leur appartient. Nous n'en faiſons pas des ſignes creux ni de vaines Idoles deſtinées ſimplement à repreſenter les graces de Dieu. Il eſt vray auſſi que nous n'en faiſons pas de veritables Idoles comme l'on fait dans l'Egliſe Romaine. Nous n'y enfermons pas la divinité comme dans une boîte ou pluſtoſt comme dans un cercœuil. Nous faiſons dependre toute leur efficace de la grace interne qui les accompagne, & du Saint Eſprit qui opere la ſanctification au dedans, pendant que le miniſtre des choſes ſaintes adminiſtre les ſignes au dehors. Il eſt vray encore que nous n'y attachons pas cette neceſſité abſoluë qu'on y attache dans la communion de Rome. Nous ne lions pas les mains à la divinité, comme ſi elle ne pouvoit ſauver par d'autre voye que celle là; Dieu communique ſa grace par ſes Sacremens, mais il eſt

libre, & quand bon luy ſemble il la communique ſans Sacremens.

Puiſque le Sieur Maimbourg nous oblige encore à revenir à la foy, nous l'avertirons qu'il n'eſt pas vray que Calvin *ait fait conſiſter la foy qui ſauve, uniquement dans une pretenduë certitude que l'on ſera ſauvé.* Il eſt vray qu'il n'a pas diſtingué la confiance de la foy, & qu'il appelle ſouvent *la confiance* du nom de *foy*. Il eſt vray auſſi qu'il eſtablit que la confiance doit neceſſairement eſtre jointe à la foy pour rendre la foy ſalutaire & juſtifiante. Nous faiſons profeſſion de croire avec luy qu'une foy purement ſpeculative eſt une foy infructueuſe. Les reprouvés & les demons en peuvent avoir une toute ſemblable ſans en eſtre ni plus heureux, ni plus ſaints. Il faut pour juſtifier, une foy d'application. Il ne faut pas conſiderer Dieu en general comme miſericordieux : mais par une foy de refuge il ſe faut jetter entre ſes bras, ſe repoſer ſur ſa miſericorde & tout attendre de ſa grace en renonçant à nos propres merites. Il faut luy demander la remiſſion des pechés en priant avec foy ſans douter, & c'eſt ce qu'ordonne St. Jaques. C'eſt à dire qu'il faut eſtre perſuadé que Dieu eſt aſſés puiſſant & aſſés bon pour nous accorder ce que nous demandons. Sans cette confiance par laquelle une ame fidele ſe repoſe dans le ſein de Dieu, l'homme eſt ici bas miſerable comme un demon. Il faut pour eſtre tranquille qu'il vive dans la ſecurité, ou dans l'aſſurance de ſon ſalut. S'il vit dans la ſecurité il eſt reëllement malheureux, mais il dort dans l'ombre de la beatitude, & joüit d'un bonheur apparent. S'il eſt dans l'aſſurance de ſon ſalut, il eſt en poſſeſſion de la veritable paix. S'il eſt privé de l'une & de l'autre, & de la ſecurité & de la confiance, ſa conſcience eſt un veritable enfer. Si nous exhortons les hommes à la confiance, nous voulons qu'ils y aillent par la voye des bonnes œuvres : nous ne pretendons point leur faire lire leur Election dans les livres de Dieu, mais dans leur cœur & dans leur conduite. Si le premier eſt droit & pur, & que la ſeconde ſoit ſainte, nous leur permettons de croire qu'ils ſont enfans de Dieu. Mais s'ils viennent à tomber dans de grands pechés, nous leur conſeillons de craindre que leur certitude paſſée n'ait eſté cauſée par un eſprit d'illuſion ; juſqu'à ce que par leur veritable retour à Dieu, ils aient lieu derechef de s'aſſurer qu'ils ſont du nombre de ceux qu'il a aimés & qu'il veut ſauver. Ne faut il pas avoir grande envie de calomnier pour trouver à redire dans une telle doctrine ?

Le Sieur Maimbourg n'eſt ni plus juſte ni plus équitable en ce qu'il poſe

poſe comme l'une de nos hereſies, *l'impoſſibilité des Commandemens de Dieu.* Nous ne diſons pas que les Commandemens de Dieu ſoient impoſſibles. Au contraire nous confeſſons que *Ses Commandemens ne ſont point peſants, que ſon joug eſt aiſé & que ſon fardeau eſt leger.* Nous reconnoiſſons que la regle Evangelique eſt une regle mitigée, que les rigueurs de la loy ont eſté adoucies par la debonnaireté de l'eſprit de l'Evangile. Si les Commandemens Evangeliques eſtoient impoſſibles, il ſeroit impoſſible d'eſtre ſauvé, car il eſt impoſſible d'entrer au ciel ſans obſerver les Commandemens. Mais ce que nous diſons, c'eſt qu'il eſt impoſſible à l'homme d'accomplir les Commandemens de la loy dans la rigueur que demande la foy & l'alliance de la nature. Je ne ſçay s'il y a homme raiſonnable au monde qui oſaſt nier cela. Car ſi l'homme peut accomplir parfaitement les Commandemens de Dieu, comme il euſt pu faire quand il eſtoit encore dans l'alliance de la nature, il s'enſuivroit que par ſa chute il n'auroit rien perdu de ſes forces : ce ſeroit en vain que Dieu auroit introduit une autre alliance appellée l'alliance de grace, puiſque l'on auroit pu eſtre ſauvé par l'alliance de la nature, qui eſt l'alliance des œuvres. Si l'homme regeneré pouvoit accomplir les Commandemens de la Loy dans toute leur eſtenduë, & dans tous les degrés de perfection, il y auroit de l'incompatibilité entre les preceptes Evangeliques. L'un de ces preceptes c'eſt celuy qui ordonne la repentance. En vain nous repentirions nous, ou pour mieux dire nous n'aurions aucun lieu de nous repentir, ſi nous pouvions parfaitement accomplir les commandemens de la Loy naturelle. Un autre precepte de l'alliance de grace, c'eſt le recours à la miſericorde, cela ſeroit inutile ſi nous pouvions parfaitement accomplir la loy de la nature, car la grace n'auroit plus de lieu, puiſqu'elle n'a eſté introduite, que pour ſervir de ſupplement à noſtre obeïſſance qui eſt toûjours imparfaite. Mais ſi l'on ne peut, ſelon nous, accomplir les commandemens de la loy de la nature dans toute leur perfection, ni aimer Dieu de tout ſon cœur & autant que l'on eſt obligé de le faire; au moins les peut on accomplir ſuffiſamment pour eſtre ſauvé & pour ſe rendre agreable à Dieu, parce que ſous l'alliance de la grace, Dieu relaſche de ſes droits. Il n'exige pas de nous à la rigueur tout ce qui luy eſt du par la premiere alliance. Il ſupporte les foibleſſes qui ſont attachées à nos meilleures œuvres, & nous fournit le remede de la repentance pour laver les impuretés dont la vie des plus ſaints ſe ſoüille ſouvent. Je doute que le Sieur Maimbourg avec toute ſa mauvaiſe humeur puiſſe exercer ſa critique ſur

cette

cette Theologie ainſi expliquée. C'eſt pourtant là preciſément ce que nous croyons ſur cet article.

Enfin le dernier dogme que le Sieur Maimbourg nous attribue en cet endroit eſt faux. *C'eſt la nullité & l'inutilité des vœux à la reſerve de ceux du bapteſme.* Il n'eſt point vray que nous regardions comme nuls tous les vœux qui peuvent eſtre faits depuis le bapteſme : quand les vœux ſont faits avec les conditions neceſſaires pour les rendre legitimes, nous les tenons bons, & quelquefois utiles. Ces conditions ſont, que la perſonne qui voüe ſoit maiſtreſſe d'elle meſme, que la matiere de ſon vœu ſoit une bonne action & legitime, & qui ne puiſſe devenir mauvaiſe, que la choſe que l'on voüe ſoit poſſible dans le temps preſent & dans tout l'avenir, que le vœu ſoit conforme à la volonté de Dieu, & enfin qu'il ſoit toûjours conçeu pour la gloire de Dieu, & qu'il ne ſoit en façon du monde repugnant au but que nous avons ou devons avoir de travailler à cette gloire de Dieu. Nous diſons encore que tous les vœux legitimes ſont implicitement renfermés dans le bapteſme : parce que dans le vœu du bapteſme nous nous engageons à renoncer au monde, au Diable & à ſes pompes, à nous conſacrer entierement au ſervice de Dieu, & à luy donner toutes nos actions, nos paroles & nos penſées : cela comprend tout. Mais nous adjouſtons qu'il eſt tres utile de faire ſouvent ces vœux d'une maniere plus expliquée, & de nous appliquer à conſiderer exactement & en detail toutes les parties de noſtre devoir pour nous lier par de nouveaux engagemens à la pratique de ces devoirs. Nous ne blâmons pas les vœux de choſes qui de ſoy paroiſſent indifferentes, ou du moins que la morale Chreſtienne n'exige pas comme des choſes d'une derniere neceſſité : par exemple, de donner preciſément une telle portion de ſes biens aux pauvres, de conſacrer un certain nombre d'heures à la priere, de s'abſtenir de certaines choſes dont l'Egliſe permet l'uſage, pourvu que cela ſe faſſe ſans ſuperſtition & que les vœux eſtant faits aprés y avoir bien penſé, s'accompliſſent avec fidelité & avec exactitude. Il eſt vray que nous blâmons ces vœux monachaux, qu'on appelle de chaſteté, de pauvreté & d'obeïſſance. Nous croyons que c'eſt faire un outrage au mariage que Dieu a inſtitué que de donner le nom de chaſteté au celibat, comme ſi la chaſteté ne ſe pouvoit rencontrer dans le mariage. Nous ſommes perſuadés que de s'obliger par vœu au celibat, c'eſt ſe lier imprudemment la conſcience, c'eſt promettre ce qu'on n'eſt pas aſſuré de pouvoir tenir, c'eſt s'expoſer à la tentation du Demon, & ſe livrer aux flames impures de la chair.

Nous croyons que le celibat eſt agreable à Dieu quand il eſt pur, & que cet eſtat eſt plus propre que le mariage, à ſervir Dieu ſans diſtraction. Mais nous diſons qu'on ne ſe doit obliger devant Dieu à vivre dans cet eſtat qu'autant de temps qu'il plaira à la grace de nous donner la vertu de la continence. Nous croyons que le vœu de pauvreté volontaire n'eſt point du tout ſelon l'eſprit de l'Evangile, que Dieu n'aime pas la faineantiſe, que ſous pretexte de ſe renfermer dans un Cloiſtre pour prier Dieu, on vit dans une oiſiveté toute propre à embraſer la cupidité au lieu de l'eſteindre : que l'on eſt agreable à Dieu toute ſa vie par le bon uſage continuel de ſes biens, & que la retraitte eſt un genre de vie auquel il faut eſtre appellé de Dieu, par des dons extraordinaires pour y pouvoir reüſſir. En un mot nous ne blamons point du tout le Cloiſtre & la retraitte pour ceux qui choiſiſſent ce genre de vie par une profonde pieté & par un parfait meſpris du monde. Enfin nous croyons que ce vœu d'obeïſſance aveugle pour un ſuperieur eſt entierement oppoſé à cet honneur ſouverain que nous devons à Dieu. C'eſt à luy ſeul que nous devons faire le ſacrifice de nôtre volonté. Et c'eſt ſe mettre dans un peril evident, que de mettre abſolument ſa conſcience entre les mains d'un homme ſujet à ſe tromper & capable de nous tromper.

CHAPITRE XVIII.

Suitte des accuſations du Sieur Maimbourg contre la Theologie de Calvin: de la foy melée de doutes; de la foy qui ne ſe peut jamais perdre. Ignorance du Sieur Maimbourg, qui ne ſçait ce que c'eſt qu'errer avec Juſteſſe. De la generation eternelle du Fils, s'il eſt Dieu par luy meſme, que Jeſus Chriſt n'a pas douté du ſalut de ſon ame.

VOilà ce que le Sieur Maimbourg a trouvé bon de condamner dans Luther & dans Calvin conjointement ; deſormais il va oppoſer les hereſies de Calvin à celles de Luther, comme eſtant bien plus malentenduës. Et cela pour prouver ce qu'il a dit que Luther *a erré avec plus de juſteſſe.* Car, ſelon luy, Calvin a fait à l'égard de Luther ſon maiſtre, ce que le Philoſophe Epicure fit à l'égard de Democrite ; c'eſt qu'en adjouſtant à la Phyſique de Democrite quelque choſe du ſien, il la gaſta & la corrompit. Ainſi Calvin a rendu la Theologie qu'il avoit receüe de Luther beaucoup pire en y adjouſtant

Hiſtoire du Calv. Liv. 1. la ſienne. En voicy les preuves. *Par exemple Calvin veut que la foy ſoit touſjours mélée de doute & d'incredulité, au lieu de dire avec Luther de quelque defaut.* N'admirez vous pas la ſolidité de cette remarque ? C'eſt un grand malheur à un homme quand il veut faire l'habile ſans jugement & ſans ſcience. Hé quels ſont je vous prie les defauts de la foy, ſi ce ne ſont des doutes & des défiances ? Un contraire ne ſe relaſche que par le meſlange de ſon contraire : le chaud ne ſe diminue que par l'introduction de quelques degrés de froid, & le froid ne ſe ralentit que par quelque mélange de chaleur. Le vaillant ne perd ſa reputation de brave, que parce qu'il luy eſt échapé de faire paroiſtre quelque foibleſſe, & cette foibleſſe eſt un degré de laſcheté. Qui peut douter que les defauts de la foy ne ſoient une diminution de la foy : & en quoy peut conſiſter cette diminution de la foy, ſinon en ce qu'elle eſt combattuë de quelques inquietudes qui ſont des degrés d'incredulité ? Celuy qui diſoit dans l'Evangile, *Je croy, Seigneur, mais ſubvien à mon incredulité*, n'avoit pas compris la Theologie du Sieur Maimbourg que la foy ne puſt eſtre mélée avec l'incredulité. Il eſt à remarquer que dans le lieu où Calvin dit qu'il entre des doutes en noſtre foy meſme dans celle des fideles les plus avancez, il parle de la confiance que les ſaints ont en la bonté de Dieu & en ſa miſericorde ; & dit que cette confiance ne va jamais juſqu'à étouffer tous les doutes & toutes les inquietudes, parce que l'ame du fidele eſt preſque touſjours aux mains avec la défiance. Il craint, il eſpere, il s'eſtonne, il s'aſſure alternativement ſelon la diverſité des eſtats où il ſe rencontre pour l'exterieur, & ſelon les diverſes operations de la grace dans l'interieur. Calvin ne parle donc pas là proprement de la foy qui regarde les myſteres, mais de l'application que l'homme ſe fait des promeſſes de la miſericorde. Il ne dit pas que nous ſoions touſjours en doute, & comme en ſuſpens ſur la verité de la revelation. Il pourroit pourtant bien dire que meſme à l'eſgard des myſteres, il n'y a point de foy dans les hommes qui ne ſouffre un mélange d'incredulité. Si les hommes eſtoient parfaitement perſuadés & touchés des verités revelées, de la grandeur de Dieu, de leur neant, des peines & des recompenſes éternelles, on les verroit agir dans l'affaire du ſalut avec une bien plus grande vigueur. Mais ce que je trouve de plus admirable c'eſt qu'une meſme choſe ſert à ces Meſſieurs à des uſages tout oppoſez. L'Autheur du Renverſement de la morale ſe ſert de ces paſſages de Calvin pour prouver que la foy la plus debile renferme touſjours une parfaite aſſurance de ſon ſalut, & le Sr. Maimbourg s'en

Inſtit. lib. 3. cap. 3. n. 17. 18. &c.

ſert

ſert pour prouver le contraire, c'eſt que dans la foy la plus ferme, ſelon les Calviniſtes il y a tousjours de l'incredulité.

Mais vous allés voir une bien plus plaiſante contradiction entre ces deux Autheurs. Le Sieur Maimbourg entre les autres dogmes dans leſquels il pretend que Calvin a erré bien plus follement que Luther produit celui-cy. *Il dit hardiment que la foy & la grace ne ſe peuvent jamais perdre.* Je n'examine point ce que Luther a dit là deſſus. Mais il eſt vray que les Lutheriens d'aujourd'huy diſent le contraire de ce que nous diſons, & croyent que la vraye foy juſtifiante & la grace ſalutaire ſe peuvent perdre abſolument. L'Autheur du Renverſement de la morale a judicieuſement remarqué qu'en cela leurs principes ſe combatent, & qu'ils ſe contrediſent viſiblement. Car d'une part ils diſent avec nous qu'on peut avoir de ſon ſalut une certitude qui exclue le doute, & qu'on peut l'appeller une certitude de foy : & de l'autre ils diſent, comme nous venons de voir, que la veritable foy ſe peut perdre & qu'un homme veritablement juſtifié peut dechoir totalement & finalement de la grace. Il n'y a perſonne qui ne voye qu'il n'eſt rien de plus contradictoire. Car un homme ne ſçauroit eſtre aſſuré de ſon ſalut éternel, que parce qu'il voit en ſon cœur des marques aſſurées de ſa juſtification. Mais ſi l'on peut dechoir finalement de la juſtification, un homme aura beau voir dans ſa conſcience des preuves qu'il eſt juſtifié, jamais il ne pourra eſtre aſſuré de ſon ſalut; on aura tousjours lieu de luy dire, & que ſçavez-vous ſi vous ne decherrés point *finalement* de cet eſtat de juſtification? Au contraire nos principes ſont parfaitement bien liez; nous diſons que l'homme peut eſtre aſſuré qu'il eſt en grace, & que par cela même il peut s'aſſurer de ſon ſalut éternel; parce que ceux qui ſont une fois en eſtat de grace n'en peuvent déchoir tout au plus que pour un temps & qu'ils y reviennent tousjours. Quelque inclination que l'Autheur *du Renverſement* euſt à nous faire injuſtice, comme il a fait par tout ailleurs, il n'a pu s'empeſcher d'avouer que dans cet endroit nos principes ſont bien liés, & que ceux des Lutheriens ne le ſont pas. Mais le Sieur Maimbourg n'eſt pas de cet avis, il trouve que les Lutheriens errent icy comme ailleurs avec plus de *juſteſſe* que nous. Il faut avouer que luy qui accuſe les autres de n'eſtre pas Theologiens, fait bien voir qu'il eſt tres foible en Theologie, & qu'il ne ſçait gueres ce que c'eſt *qu'errer avec juſteſſe.* Je vous prie, Monſieur, de vous arreſter un peu en cet endroit, car vous n'en trouverés peut eſtre pas un qui marque mieux l'ignorance du Sieur Maimbourg. Il faut eſtre

bien ignorant pour ne pas ſçavoir ce que c'eſt *qu'errer avec juſteſſe*. C'eſt avoir des principes qui ſe ſoutiennent par tout & qui ne ſe dementent point les uns les autres. Par exemple les Sociniens ont fait un deteſtable ſyſteme, mais ce ſyſteme ſe ſoutient bien, une partie ne deſtruit pas l'autre, au contraire il y a un admirable enchainement dans leurs hereſies, & l'une eſtant poſée toutes les autres ſuivent naturellement. C'eſt pourquoy l'on peut dire qu'ils errent avec juſteſſe. Mais ſelon le Sieur Maimbourg, *errer avec plus de juſteſſe*, c'eſt avoir moins d'erreurs : parce que les Lutheriens ont retenu certaines opinions qu'il regarde comme des verités, & que nous les avons rejettées, il appelle cela *errer avec juſteſſe*. Si le Sieur Maimbourg eſtoit Theologien, & qu'il ſçeuſt ce que c'eſt qu'une Theologie d'hypotheſe & bien liée, on luy pourroit faire voir qu'il n'y a pas de Theologiens plus éloignés de la *juſteſſe* que les Lutheriens. En cela ils reſſemblent aux Scolaſtiques, qui ne ſçavent ce que c'eſt qu'un ſyſteme bien lié & bien accordant dans toutes ſes parties. Les Scholaſtiques font choix d'opinions par caprice, ſans regarder ſi une telle opinion s'accorde tres bien avec une autre qu'ils ont eſtablie ailleurs. Par exemple, Scot tient pour la predeſtination gratuite & abſoluë, & cependant il eſt ennemy de la grace efficace par elle meſme, il veut que le franc arbitre ſoit maiſtre de la grace, & que la grace ne ſe donne pas gratuitement, mais ſelon les merites de congruité. Ceux qui ont de la penetration voient bien qu'il n'y a rien de ſi oppoſé que ces deux hypotheſes. Car ſi la prédeſtination éternelle eſt gratuite, & ſi Dieu n'a point élu les hommes par previſion de leurs œuvres & du bon uſage de leur franc arbitre, il eſt clair qu'il ne leur doit point auſſi donner la grace dans le temps en conſideration du bon uſage de leur libre arbitre. Au contraire ſi Dieu donne la grace aux hommes en conſideration du bon uſage de leur liberté, & ſi ce ſont eux qui rendent la grace efficace par leur volonté, il eſt clair qu'il a du leur deſtiner la grace dans l'Eternité par la previſion de la determination de leur volonté. De meſmes les Thomiſtes tiennent pour la predeſtination gratuite qui a fait un choix d'élus ſans previſion de leurs œuvres, & cependant ils font la mort de Jeſus Chriſt univerſelle pour tous les hommes y comprenant les reprouvés. Ceux qui entendent ce que c'eſt que ſyſteme, conçoivent bien qu'il n'y a rien de plus incompatible. Il faut eſtre là deſſus ou Semi-pelagien, comme ſont les Moliniſtes, ou dans le ſentiment de Saint Auguſtin, comme ſont les Janſeniſtes, entre ces deux extremités il n'y a pas de milieu raiſonnable.

Les

Les Theologiens de la Confeſſion d'Ausbourg ſont de ce dernier caractere, il n'y a point du tout de juſteſſe ni de liaiſon dans leurs hypotheſes. Au contraire c'eſt une louange qu'on ne ſçauroit refuſer à Calvin. Qu'il ait plus erré que les Lutheriens, comme le pretend le Sieur Maimbourg, ce n'eſt pas une affaire qui ſe puiſſe vuider à preſent. Mais que ſes principes ſoient beaucoup mieux liés, c'eſt ce que perſonne ne luy avoit diſputé juſqu'ici. Et c'eſt une ſingularité dans le Sieur Maimbourg qui decouvre bien ſon peu de ſuffiſance en Theologie.

Il pourſuit, & entre les dogmes qui font voir que Calvin *erre avec moins de juſteſſe* que Luther, il produit celui-cy. *Il dit que le Pere n'engendre pas continuellement ſon fils.* N'eſt-ce pas encore ici une ſouveraine ignorance? Premierement la choſe en ſoy eſt de la plus petite importance du monde. Il eſt vray qu'il eſt plus facile de concevoir la generation éternelle du Fils, ſous l'idée d'une emanation continuelle, ſemblable à celle par laquelle nous voyons que les rayons du ſoleil emanent continuellement du ſoleil meſme; parce que ſi la generation du Fils avoit ceſſé, il ſeroit malaiſé de concevoir comment elle n'auroit pas eu un commencement; puiſque tout ce qui finit a commencé. Mais ce ne ſont point là de ces choſes dont on puiſſe faire des erreurs à perſonne. Dans ces myſteres ſublimes il n'y a rien de foy que ce que l'Eſcriture dit, & que l'Egliſe a defini ſur l'Eſcriture. Mais pour les manieres de s'exprimer elles doivent eſtre à peu prés libres. Mais outre cela je voudrois bien ſçavoir comment on pourroit accuſer cette erreur de peu juſteſſe? Quels principes Calvin a-t'il poſés qui s'accordent mal avec celui-cy?

J'en dis de meſme de l'article qui ſuit, *Que le Fils n'a pas ſon eſſence du Pere, ni le Saint Eſprit la ſienne du Pere & du Fils.* Quand ce ſeroit la penſée de Calvin & que cette opinion ſeroit une erreur, je ne voy pas que cette opinion ruïne le ſyſteme de Calvin, & le faſſe errer avec moins de juſteſſe. Quant au fonds de la choſe, le Sieur Maimbourg fait ici à Calvin une hereſie, dont un plus habile homme que luy, de la meſme ſocieté l'a juſtifié, c'eſt Bellarmin. Calvin avoit eſcrit contre un certain Valentin heretique, qui renouvelloit l'Arrianiſme, & diſoit que le Pere ſeul eſt *Dieu par luy meſme*, que luy ſeul proprement poſſede l'Eſſence Divine, que le Fils n'a qu'une eſſence engendrée, derivée, faite & produite par le Pere, & par conſequent beaucoup moindre que celle de ſon Pere; il diſoit la meſme choſe du Saint Eſprit. D'où il eſt clair que cet ennemy de la Trinité vouloit deſtruire

Bellarm. lib. 2. de Chriſto, cap. 19. adhuc.

ſtruire l'égalité des Perſonnes, & du Fils & du Saint Eſprit en faire des creatures. Calvin en diſputant contre cet heretique ſouſtient que le Fils & le Saint Eſprit ſont *Dieu par eux meſmes*, independants, éternels & de meſme eſſence avec le Pere. Là deſſus les ennemis de Calvin, Genebrard, Lindanus & Caniſius ont imaginé une nouvelle hereſie; qu'ils ont appellée des *Autotheens*, laquelle ils ont attribuée à Calvin, comme s'il avoit voulu dire que le Fils ne tient rien de ſon Pere, & que ſon eſſence ne luy a point eſté communiquée par le Pere. Mais il ne paroiſt pas que Calvin ait jamais eu cette penſée. Il s'en eſt tenu aux deciſions des anciens Conciles, qui diſent de Jeſus Chriſt qu'il eſt *Deus à Deo*, *Lumen à lumine:* Dieu de Dieu, Lumiere de lumiere. Il y a en Jeſus Chriſt deux choſes, la perſonne & l'eſſence divine. La premiere luy eſt particuliere, & le diſtingue du Pere & du St. Eſprit, la ſeconde luy eſt commune avec l'un & l'autre. La premiere, ſçavoir la perſonne, eſt engendrée, la ſeconde ſçavoir l'eſſence divine luy eſt communiquée, mais elle n'eſt pas engendrée. C'eſt ce qu'enſeigne formellement Calvin dans ces paroles, *Le Pere ne ſçauroit eſtre diſtingué du Fils à moins qu'il n'ait quelque choſe qui ne luy ſoit pas commun avec le Fils. Or en quoy eſtabliront-ils cette diſtinction? Ce ne peut eſtre dans l'eſſence, parce que le Pere l'a communiquée au Fils, & l'a communiquée toute entiere, parce que l'eſſence divine ne ſe peut pas communiquer en partie.* C'eſt ce que ſignifient ces paroles, *Hoc vero non potuit eſſe ex parte, quia dimidium fabricare Deum nefas eſſet.* Je ſçay bien que divers Docteurs d'entre les Reformés expliquent autrement les paroles de Calvin. Mais je m'en tiens à l'explication de Joſias Simlerus, qui dit, *Nous ne nions pas que le Fils ait ſon Eſſence du Pere, mais nous nions que ce ſoit une eſſence engendrée.* Au reſte c'eſt une controverſe la plus petite & la moins importante du monde, car l'eſſentiel dans cette affaire eſt de reconnoiſtre que le Pere, le Fils & le St. Eſprit n'ont qu'une ſeule & meſme eſſence qui leur eſt commune, & qui eſt eſgale & abſolument la meſme dans tous les trois.

Inſtit. lib. 1. cap. 13.

Epiſtola ad Polonos.

C'auroit eſté une grande merveille ſi le Sieur Maimbourg euſt paſſé ce ſyſteme de la Theologie de Calvin, ſans ramener quelqu'une de ces vieilles calomnies qu'on a repetées tant de fois & qui ont tant de fois eſté refutées. En voici une, *c'eſt que Jeſus Chriſt a eu de la crainte pour le ſalut de ſon ame.* Nous luy avons beaucoup d'obligation de ce qu'il n'a pas dit, *que ſelon nous, Jeſus Chriſt s'eſt deſeſperé & qu'il a eſté damné.* Calomnie atroce qu'on declame tous les jours des chaires de l'Egliſe Romaine. Il nous doit eſtre permis de tirer en paſſant

avan-

avantage du ſilence du P. Maimbourg là deſſus. De l'humeur dont il eſtoit quand il a eſcrit l'Hiſtoire du Calviniſme, il n'eſtoit gueres en diſpoſition d'eſpargner Calvin & les Calviniſtes. Et s'il euſt trouvé le moindre fondement à cette calomnie, il ne l'auroit pas oubliée ici. Son ſilence fait donc l'Apologie de Calvin d'une maniere plus efficace, que tout ce que nous pourrions dire en ſa faveur. Mais auſſi ce meſme ſilence condamne comme d'abominables calomniateurs tous ceux qui continuent à declamer de leurs tribunes cette infame impoſture. Pour ce qui eſt de l'accuſation que l'on fait icy à Calvin d'avoir cru que Jeſus Chriſt a eu de la crainte pour le ſalut de ſon ame, elle eſt fondée ſur ces paroles qui ſe liſent dans ſes Commentaires ſur la paſſion. *Au reſte on demande ce que Jeſus Chriſt a gagné par ſa priere. L'Apoſtre aux Hebreux au Chap. 5. dit, qu'il a eſté exaucé de ſa crainte, &c. Or cela ne conviendroit pas ſi bien, ſi Jeſus Chriſt euſt ſimplement craint la mort veu qu'il n'en a pas eſté exempté. D'où s'enſuit qu'il craignoit un plus grand mal & que cette crainte le portoit à deſirer d'eſtre exempt de la mort. C'eſt que ſe propoſant devant les yeux la colere de Dieu, parce qu'il ſe preſentoit devant ſon tribunal chargé des pechés de tout le monde, il a falu neceſſairement qu'il fuſt eſpouvanté du profond abyſme de la mort, &c. Sur cecy il y a des gens ignorans qui s'élevent & qui diſent qu'il n'y a pas lieu de penſer que Jeſus Chriſt ait eu peur d'eſtre englouti de la mort. Mais je voudrois bien qu'ils me reſpondiſſent quelle ils penſent qu'ait eſté cette crainte qui a fait verſer à Jeſus Chriſt des goutes de ſang. Car cette ſueur mortelle ne luy fuſt jamais venuë s'il n'euſt eu une frayeur horrible & non accouſtumée. Si aujourd'huy un homme avec la ſueur rendoit du ſang en telle quantité que les goutes tombaſſent juſqu'à terre, cela ſeroit regardé comme un grand miracle. Et ſi cela arrivoit à quelqu'un par la crainte de la mort, nous dirions qu'il eſt effeminé & qu'il n'a pas de cœur. Ceux donc qui nient que Jeſus Chriſt ait prié le Pere qu'il le tiraſt du gouffre de la mort, luy attribuent une baſſeſſe de courage que nous condamnerions en un homme du vulgaire. Si quelqu'un m'objecte que la crainte, de laquelle je parle, eſt une crainte d'infidelité, la reſponſe eſt aiſée, ſçavoir que quand Jeſus Chriſt a eſté ſaiſi de la frayeur & de l'eſpouvantement de la malediction de Dieu, le ſentiment de la chair,* (ou ce qu'il y avoit en luy d'humain) *a tellement eſté frapé que la foy cependant demeuroit entiere ſans avoir eſté en façon du monde bleſſée.* Calvin ne dit point là dedans que le Seigneur Jeſus Chriſt ait eu de la crainte pour le ſalut de ſon ame. Mais il enſeigne une doctrine tres édifiante & tres veritable, qui revient à cecy. *Commentaires in Harm. Evang.*

C'eſt

C'eſt que Jeſus Chriſt dans cette horrible agonie qu'il ſouffrit dans le jardin de Getſemané, eſtoit travaillé par la crainte; que cet objet horrible qu'il enviſageoit, n'eſtoit pas ſimplement la mort & le ſupplice de la croix, c'eſtoit toute l'étenduë de la malediction de Dieu, c'eſtoit l'horreur de toutes les peines que meritent les pechés des hommes leſquels il portoit, c'eſtoit le gouffre & l'abyſme de la mort, c'eſtoit tout le poids de la colere de Dieu. Or le Seigneur Jeſus Chriſt a pu eſtre touché de toute l'horreur de cet objet affreux, ſans douter en façon du monde du ſalut de ſon ame. Ce que j'explique par la comparaiſon d'un homme, qu'une main forte tient ſuſpendu en l'air au deſſus d'un effroyable abyſme dans lequel il voit un lac de feu. Cet homme ne peut pas craindre de tomber dans cet abyſme, & je ſuppoſe qu'il ne le craigne pas en effet. Mais je dis que ſans avoir peur de tomber dans ce gouffre, il ne ſçauroit s'empeſcher d'eſtre frapé de toute l'horreur de cet objet affreux. Et que naturellement & neceſſairement il priera celuy qui le tient, de ne le pas laiſſer tomber. C'eſt l'image de l'eſtat où le Seigneur Jeſus Chriſt s'eſt trouvé dans ſon agonie. Il a vu de prés toutes les horreurs auſquelles ſont ſoumiſes ces malheureuſes ames avec leſquelles Dieu a fait divorce, & ſur leſquelles il ne s'applique plus que par le coſté de ſa juſtice & de ſa vangeance, pour leur faire ſentir des douleurs infinies. Il n'a pu craindre de tomber dans cet eſtat, je l'avoue, mais Dieu a voulu qu'il ait eſté ſaiſi de toute l'horreur que peut donner un objet ſi affreux. Au reſte que Calvin n'ait point cru que Jeſus Chriſt ait eu peur pour le ſalut de ſon ame, cela paroiſt aſſés par ces paroles, *Que ſa foy & ſa confiance eſt demeurée entiere ſans avoir eſté en façon du monde bleſſée.* Car ce ſeroit une contradiction folle de dire qu'il auroit conſervé ſa confiance entiere, & que cependant il auroit eſté dans des doutes aſſés cruels pour luy faire ſuer une ſueur de ſang. Il n'en pourroit pas arriver d'avantage au plus deſeſperé de tous les hommes. En un mot Calvin n'a rien voulu dire que ce que nous diſons tous les jours, c'eſt que le poids de la colere de Dieu qui étoit dû à nos pechés, eſt tombé ſur le Seigneur Jeſus Chriſt.

CHAPI-

CHAPITRE XIX.

Refutation de cette calomnie, que ſelon Calvin Dieu a fait des hommes exprés pour les damner. Trois conſiderations importantes là deſſus. Ignorance du Sieur Maimbourg en Theologie. De la maniere dont le corps de Jeſus Chriſt ſe reçoit en l'Euchariſtie.

NOus voicy enfin arrivés à la grande accuſation contre la Theologie de Calvin; accuſation qu'on a tant de fois exaggerée & tournée d'une maniere ſi odieuſe. C'eſt que ſelon luy *Dieu a creé la plus part des hommes pour les damner, non pas parce qu'ils l'aient merité par leurs crimes, mais parce qu'il luy plaiſt ainſi, & qu'il n'a prevu leur damnation que parce qu'il l'a ordonnée avant que de prevoir leurs crimes. Ce qui detruit abſolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & enſuitte conduit tout droit à l'Atheiſme.* Voicy Monſieur, l'explication de cet enigme que vous & moy n'entendions pas. Voicy ces principes de Calvin dont on tire des conſequences, *qui conduiſent malgré qu'il en ait, à l'Atheiſme*, c'eſt la doctrine de la predeſtination, de la maniere que l'on pretend que noſtre Calvin l'a expliquée. A peine peut on voir plus d'ignorance & plus de mauvaiſe foy que le Sieur Maimbourg en decouvre dans ce peu de lignes. Il paroiſt qu'il n'a jamais eſtudié la doctrine de la predeſtination, qu'il n'a jamais lu Calvin là deſſus, & qu'il a copié de miſerables calomniateurs, qui n'avoient lu Calvin que pour y trouver des hereſies par tout, & pour luy en faire où ils n'en trouvoient point. Pour eſclaircir l'affaire dont il s'agit icy, il faut ſçavoir que les ſentiments des Theologiens ſont fort partagés ſur l'objet de la predeſtination, c'eſt à dire ſur la queſtion, en quel eſtat Dieu a conſideré les hommes quand il a fait cette diſtinction qui dans la ſuitte des temps fait l'élu & le reprouvé. Les uns veulent que Dieu les ait conſiderés avant leur creation; c'eſt à dire que devant que d'avoir arreſté de creer les hommes, il ait arreſté d'en faire les uns pour la manifeſtation de ſa juſtice, & d'autres pour la manifeſtation de ſa miſericorde. Mais la plus grande partie des Theologiens croit que l'homme tombé & infecté du peché originel eſt l'objet de la predeſtination. C'eſt à dire que Dieu a regardé tous les hommes comme pecheurs en Adam, & comme infectés du peché originel, quand il en a élû les uns & reprouvé les autres. Ils croient que cette methode

Hiſt. du Calvin. Liv. 1.

eſt beaucoup plus commode pour donner une idée de Dieu qui ſauve ſa juſtice & qui mette toute ſa miſericorde dans ſon jour. Parce que Dieu reprouvant des hommes qu'il regarde comme pecheurs & qui ſont effectivement dans ſa previſion, infectés de la ſouillure originelle, on ne le peut accuſer d'injuſtice, puiſque tout homme pecheur eſt digne de reprobation. D'ailleurs Dieu choiſiſſant & éliſant à la vie des hommes pecheurs, cela met ſa miſericorde dans une entiere evidence. Au lieu que ſi Dieu reprouve & élit des creatures qui ne ſont encore ni juſtes ni injuſtes, puiſqu'elles ne ſont encore dans ſa previſion, reveſtües d'aucunes qualités morales, la juſtice de Dieu ni ſa miſericorde n'eſclatent point dans ce choix. Car il n'y a pas de juſtice à reprouver une creature que l'on conſidere comme n'ayant encore aucunes mauvaiſes qualitez. Il n'y a d'ailleurs point de miſericorde à élire à la vie des hommes que l'on ne conſidere point comme pecheurs & miſerables. Il y a d'avantage, c'eſt que ceux de la derniere opinion, c'eſt à dire ceux qui croient que Dieu a conſideré l'homme comme tombé & déchu de l'eſtat de la premiere innocence, quand il a fait les actes de reprobation & d'election, accuſent ceux de la premiere opinion de faire Dieu injuſte & Autheur du peché; *injuſte* & cruel, parce qu'ils nous obligent à concevoir que Dieu a fait des creatures raiſonnables en veüe de les rendre miſerables; *Autheur du peché*, parce qu'il a reſolu de faire d'abord des creatures innocentes, mais en ſuitte de les laiſſer tomber dans le peché, afin qu'il puiſſe manifeſter en elles ſa juſtice par des peines éternelles. Et ceux qui ne meſnagent rien & qui font tous leurs efforts pour rendre cette opinion odieuſe, diſent crüement comme le Sieur Maimbourg, *que*, ſelon ces Theologiens, *Dieu crée des hommes tout exprés pour les damner*. Ces Theologiens nient cette conſequence & diſent que Dieu crée des hommes non pour les damner mais pour manifeſter en eux ſa miſericorde & ſa juſtice. Quoy qu'il en ſoit, c'eſt là proprement l'opinion qu'on attribue à Calvin, & ſur quoy les accuſateurs fondent les odieuſes accuſations que nous avons veües.

Or là deſſus il faut faire trois obſervations: la premiere eſt que Calvin n'a pas eſté dans le ſentiment qu'on luy attribue & d'où l'on tire ces odieuſes conſequences. C'eſt à dire qu'il n'a pas eſté de ceux que nous appellons *Saperlapſaires*, qui pour trouver l'objet de la predeſtination remontent au delà de la chute de l'homme & meſme de ſa creation. Au contraire il a eſté preciſément de l'opinion de Saint Auguſtin, que Dieu avoit élu & reprouvé les hommes en les regardant

dans

dans cette maſſe corrompue, où ils ſont par le malheur de leur naiſſance & par le peché originel qu'ils tirent d'Adam. Il eſt vray qu'il a conſideré Dieu comme diſpoſant du ſort du genre humain, devant que l'homme tombaſt. Mais ce n'eſt pas à l'eſgard du ſalut éternel & de la damnation eternelle de celui-cy, ou de celuy là, de Pierre, de Jaques & de Jehan. Cet acte de predeſtination qui, ſelon Calvin, precede en Dieu la previſion de la chute d'Adam, c'eſt un acte general par lequel il arreſte de permettre la chute d'Adam & de toute ſa poſterité, dans la veüe de diſpoſer enſuitte de leur ſort ſelon qu'il le jugera à propos pour la manifeſtation de ſa gloire, mais ce n'eſt point là qu'il place l'élection & la reprobation. Il veut meſme que l'on faſſe peu d'attention à cet endroit, & qu'on aille chercher Dieu éliſant & reprouvant aprés avoir preveu la chute du premier homme, & la corruption de toute ſa poſterité. *Il ne faut pas*, dit-il, *s'arreſter icy, non ſeulement parce que cette queſtion eſt abſtruſe & cachée dans les ſecrets de Dieu, mais auſſi parce qu'il ne faut pas nourrir cette curioſité inutile qui s'entretient par les ſpeculations trop pouſſées, &c. L'autre partie dans laquelle on poſe, que Dieu de la maſſe corrompuë d'Adam choiſit ceux qu'il veut & reprouve ceux qu'il veut, eſt plus propre à exercer la foy, & il y a plus de fruit & d'édification à en tirer.* Il adjouſte, *qu'il aime beaucoup mieux s'en tenir à cette doctrine qui dans la predeſtination ſuppoſe la corruption & la coulpe de l'homme, comme eſtant plus propre à nourrir la pieté & plus Theologique.* Mais ſur tout il ſe declare ouvertement là deſſus dans ſon Inſtitution. Il reſpond à l'objection que luy fait icy le Sieur Maimbourg, laquelle il propoſe en ces termes. *Premierement ils demandent de quel droit Dieu ſe met en colere contre ſes creatures qui ne l'ont point offenſé? Car devouër aux peines éternelles par un pur bon plaiſir, c'eſt agir en tyran cruel pluſtoſt qu'en juſte juge.* Il reſpond d'abord à cette objection comme Saint Paul y a reſpondu, *qui es tu toy qui conteſtes contre Dieu?* Il fait voir le neant de l'homme, & la ſouveraine authorité de Dieu ſur ſes creatures. Aprés cela il adjouſte, *Nous auſſi de noſtre coſté pour leur reſpondre, nous leur demanderons qu'eſt-ce que Dieu, ſelon leur ſentiment, doit à l'homme, s'il le veut conſiderer, ſelon qu'il eſt en ſa nature? Tels que nous ſommes ſouillés de vices, nous ne pouvons eſtre qu'odieux devant Dieu, & cela ſans qu'on le puiſſe accuſer de cruauté ni d'injuſtice. Mais cette haine eſt tres juſte & tres équitable. Que ſi tous ceux que Dieu predeſtine à la mort ſont tous dignes de mort dans leur condition naturelle, quelle raiſon auroient-ils, je vous prie, de ſe plaindre de ſon injuſtice? Que tous les enfants d'Adam viennent diſputer*

Lib. de æterna Prædeſtinat.

Lib. 3. cap. 23. ſect. 2. & 3.

ter & plaider contre leur createur, de ce que devant leur naiſſance par la providence éternelle il les a deſtinez à des peines éternelles, que pourront ils répondre, quand Dieu pour ſe defendre les obligera à ſe conſiderer & à ſe connoiſtre? Il n'eſt pas eſtonnant qu'ils ſoient ſoumis à la damnation, puis qu'ils ont eſté pris d'une maſſe corrompuë. Il eſt plus clair que le jour que Calvin ſuppoſe que Dieu ne reprouve les hommes qu'en les conſiderant dans la corruption generale & commune à tous les hommes : quel lieu y a t'il donc de dire, que ſelon luy, *Dieu crée les hommes pour les damner, non qu'ils l'aient merité pour leurs crimes, mais parce qu'il luy plaiſt ainſi?* Des enfants qui meurent dans le peché originel, n'ont ils pas aſſés de corruption pour eſtre éloignés de la veüe de Dieu? Et pourquoy Dieu ne pourroit il priver de ſa grace ceux qui en ſont indignes par l'impureté de leur naiſſance? Voicy donc déja dans le Sieur Maimbourg, ou une ignorance groſſiere, ou une mauvaiſe foy terrible. C'eſt une ignorance groſſiere, s'il attribue à Calvin ſur la parole de ſes Autheurs, un ſentiment qu'il n'a pas. En des affaires de cette importance on doit un peu conſulter les eſcrits de ceux dont on veut accuſer les opinions. C'eſt une mauvaiſe foy terrible s'il a lu Calvin & qu'il luy attribue des opinions qu'il n'enſeigne point, pour avoir lieu de l'accuſer d'avoir poſé des principes qui conduiſent droit à l'Atheïſme.

La ſeconde choſe que j'ay à dire ſur cette accuſation du Sr. Maimbourg, c'eſt que nous n'avons pas deſſein d'abandonner à ſes malignes conſequences ceux de nos Theologiens qui ſont, ou qui ont eſté *Superlapſaires*, c'eſt à dire qui croient que Dieu avant toute previſion de bonnes ou de mauvaiſes qualités dans les hommes a reſolu de manifeſter en eux ſa juſtice & ſa miſericorde. Car dans le raiſonnement qu'il fait contre eux, il poſe faux & conclut mal. Premierement donc il faut remarquer, que le Sieur Maimbourg propoſe leur opinion d'une maniere infidele & tout à fait fauſſe. Jamais perſonne n'a dit que *Dieu ait creé des hommes tout exprés pour les damner.* C'eſt une conſequence que l'on tire contre eux, mais c'eſt une conſequence laquelle ils nient. Or il a eſté dit & avoué mille fois, que c'eſt la derniere injuſtice que d'imputer à des gens comme leur opinion, une conſequence laquelle ils deteſtent. Le Jeſuïte ſuppoſe que nos *Superlapſaires* diſent que le premier arreſt de Dieu dans l'ordre des decrets de la providence, c'eſt celui-cy : je veux creer des creatures raiſonnables afin d'envoyer une partie de ces creatures en enfer, & recevoir les autres en Paradis. Or il eſt faux qu'aucun de nous s'explique ainſi.

ainſi. Ils diſent que dans l'ordre des decrets de Dieu le premier eſt celuy par lequel il a arreſté de faire des creatures pour ſa gloire & pour la manifeſtation de ſes vertus, entre leſquelles vertus les principales ſont ſa juſtice & ſa miſericorde. Ils adjouſtent que Dieu n'ordonne jamais la damnation de perſonne ſans avoir prevu ces crimes. Ils diſtinguent deux actes de reprobation, l'un negatif & l'autre poſitif : la reprobation negative eſt celle par laquelle Dieu ſe determine à refuſer la grace à certaines gens. Dieu dans l'hypotheſe de ces Theologiens, regardant les hommes *creables*, comme ils parlent, il les voit tous eſgaux & conçoit que pour eſtre les objets de ſon amour & de ſa grace, ils ont beſoin de ſon ſecours, & que s'ils eſtoient tous abandonnés à eux meſmes par la foibleſſe qui eſt inſeparable de la creature, ils tomberoient tous dans le neant du peché. Là deſſus il ne les aſſigne point aux peines éternelles : ſeulement il prend la reſolution de les laiſſer tous tomber, & d'en relever quelques uns pour les faire les objets de ſa miſericorde, mais de laiſſer tomber les autres dans tout leur neant, en ne leur faiſant pas la grace de ſe relever. La reprobation poſitive c'eſt celle, par laquelle Dieu deſtine les hommes aux peines éternelles. Or cette reprobation poſitive dans leur hypotheſe, eſt tousjours precedée de la previſion des crimes, & meſme de celle de l'impenitence finale. Car jamais Dieu ne peut deſtiner des hommes à l'enfer que pour la manifeſtation de ſa juſtice : & afin qu'il puiſſe paroiſtre juſte dans cette diſpenſation, il faut qu'il ſuppoſe & qu'il regarde un homme comme criminel devant que de le condamner. De ces deux reprobations, la premiere qu'on appelle l'acte negatif precede à la verité, ſelon eux, le decret de creer & la previſion de la chute ; mais la ſeconde, qui eſt proprement la damnation eſt precedée non ſeulement, par le decret de la creation & par la previſion de la chute, mais par la previſion de tous les pechés actuels juſqu'à la mort. Et ainſi le Sieur Maimbourg ſuppoſe faux, en diſant que ſelon nous, Dieu *ordonne la damnation avant que de prevoir les crimes*. Nous ne parlons pas ainſi. Au reſte quand le ſentiment que nous venons d'expliquer auroit de dangereuſes conſequences, cela ne devroit pas eſtre imputé à tout le corps, puiſqu'il eſt certain que des Theologiens Proteſtants, il y en a tres peu qui tiennent cette hypotheſe. Tous les Theologiens de France & ceux d'Angleterre ſont dans un autre ſentiment. Mais outre cela je dis qu'il conclut mal, & qu'il n'eſt rien de plus abſurde & de moins Theologien que la conſequence que le Sieur Maimbourg veut tirer de la Doctrine de ces Theologiens. *C'eſt qu'elle détruit abſolument*

toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & en ſuitte conduit tout droit à l'Atheiſme. Il ne fut jamais rien dit de plus inconſideré. Prenons les choſes au pis. Si cette Doctrine *détruit toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu*, c'eſt parce qu'elle nous repreſente un Dieu cruel, injuſte, puniſſant & chaſtiant par des ſupplices éternels des creatures innocentes. Et c'eſt preciſément ce que veut dire le Sieur Maimbourg que cela détruit l'idée de Dieu, parce que l'idée de Dieu renferme les attributs de la douceur, de la juſtice & de l'équité. Mais en conſcience ce qui nous donne l'idée d'un Dieu ſevere, tyran, uſant de ſes droits avec une rigueur exceſſive, conduit-il les hommes à l'Atheiſme? Les opinions qui conduiſent les hommes à l'Atheiſme, ce ſont celles qui anéantiſſent les operations de Dieu, qui diſent que Dieu n'entre point dans les actions des creatures, qu'il n'eſt point le moteur de l'univers, que les creatures peuvent agir toute ſeules, que Dieu ne ſe mêle de rien ou de peu de choſes, que ſa ſcience eſt bornée, qu'il ne ſçait point les futurs contingents, qu'il n'a point d'empire ſur les volontés, qu'il eſt luy meſme borné par certaines loix de la nature, comme celle-cy, *que de rien il ne ſe peut faire quelque choſe*; & tel eſt le ſyſteme des Sociniens, qui conduit effectivement à l'Atheiſme, parce qu'il affoiblit l'idée de Dieu, & le rend ſemblable à la creature. Ces opinions, diſje, conduiſent à l'Atheiſme parce qu'inſenſiblement on vient à ſe perſuader que le monde qui ſe paſſe de Dieu en tant de choſes, s'en peut paſſer en tout, & que tout ſe peut faire ſans Dieu. Mais c'eſt une penſée folle de dire qu'une hypotheſe conduit à l'Atheiſme, laquelle fait entrer Dieu en toutes choſes, le fait eſtre la cauſe de tout, le poſe comme l'unique but de toutes ſes propres actions, & l'éleve au deſſus de la creature juſqu'à en pouvoir diſpoſer ſelon des regles qui paroiſſent meſme injuſtes au ſens de la chair. Tant s'en faut que cette opinion des *Superlapſaires* conduiſe à l'Atheiſme, qu'au contraire elle poſe la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle peut eſtre conceüe. Car elle aneantit tellement la creature devant le Createur, que le Createur dans ce ſyſteme n'eſt lié d'aucune eſpece de loix à l'eſgard de la creature, mais il en peut diſpoſer comme bon luy ſemble, & la peut faire ſervir à ſa gloire par telle voye qu'il luy plaiſt ſans qu'elle ſoit en droit de le contredire. Cette opinion eſt d'ailleurs pleine d'incommodités, je l'avouë, & elle a des duretés qu'il eſt difficile de digerer. C'eſt pourquoy l'hypotheſe de Saint Auguſtin eſt ſans doute preferable. Mais au moins on doit reconnoiſtre que ceux qui peuvent digerer les duretés de cette Theologie

de

des *Superlapſaires*, ſe forment une idée de Dieu tres capable de les aneantir devant Dieu.

Il ne faut pas que le Sieur Maimbourg nous diſe ici pour couvrir ſon ignorance, que tout ce qui nous donne une idée trompeuſe de la divinité, aneantit la divinité & conduit à l'Atheiſme : car cette penſée eſt tout à fait fauſſe. Et il peut y avoir telle opinion qui donnera des idées de la Divinité tout à fait outrées & qui ne ſe rapporteront point aux idées communes, qui pourtant ne conduiront pas à l'Atheiſme. Par exemple, il y a des Philoſophes modernes, qui diſent que la matiere & les cauſes ſecondes n'ont aucune eſpece d'activite par elles meſmes, & que Dieu eſt le principe de tous les mouvemens non ſeulement comme cauſe *concourante*, comme on parle dans l'école, mais comme l'unique cauſe des actions des corps. On peut dire le ſemblable des eſprits, qu'ils n'ont aucune eſpece d'activité en eux meſmes, car pourquoy les eſprits auroient ils à cet eſgard quelque avantage ſur la matiere, puiſqu'en qualité de creatures ils doivent eſtre dans une eſgale dependance de Dieu? Selon cette Philoſophie Dieu ſera la cauſe prochaine de tout, auſſi bien de toutes les modifications des eſprits qui ſont leurs penſées, que des modifications de la matiere. Cette opinion a de grandes difficultés quand il en faut faire application aux actions criminelles. Et ſi l'on en croit la plus part des hommes, elle donne une idée de Dieu qui eſt abſolument incompatible avec ſa ſainteté. Suppoſons donc qu'elle ſoit fauſſe ; je ſouſtiens pourtant qu'en nous donnant une fauſſe idée de la Divinité, tant s'en faut qu'elle conduiſe à l'Atheiſme, qu'au contraire elle eſtablit la neceſſité d'un Dieu plus qu'aucune autre Philoſophie. En un mot il eſt certain que ceux là ſeuls conduiſent à l'Atheiſme qui affoibliſſent l'idée de la Divinité, & qui diminuent la dependance de la creature. Tout cecy fait voir que noſtre Hiſtorien eſt un pauvre Philoſophe, un miſerable Theologien pour un homme qui a preſché quarante ans, & qu'il ne ſçait ce qu'il dit quand il dit que la Theologie de nos *Superlapſaires* conduit à l'Atheiſme.

La troiſiéme choſe que je veux obſerver, c'eſt que le Sieur Maimbourg, qui ne ſçait point du tout l'hiſtoire des opinions, ne s'apperçoit pas que par cette cruelle cenſure qu'il fait tomber ſur nos Theologiens, il imprime une fleſtriſſure aux plus diſtingués Docteurs de ſon Egliſe. Car enfin cette Theologie qui conduit à l'Atheiſme eſt la Theologie de Scot, c'eſt celle de Thomas, au moins certainement c'eſt celle des plus celebres Thomiſtes. La predeſtination ſelon que la con-

conçoivent nos *Superlapſaires* conduit à l'Atheiſme à ce que pretend Monſieur Maimbourg, parce qu'elle ſuppoſe que Dieu exclut de la vie éternelle, prive de la grace, & par conſequence laiſſe aller du coſté de l'enfer, des hommes qu'il conſidere encore comme innocens, puiſqu'il ne les exclut pas du Paradis & de ſa grace pour aucune previſion de leurs mauvaiſes œuvres, mais ſeulement parce qu'il luy plaiſt. Ce qui, dit on, fait un Dieu cruel, injuſte & tyran. Or le celebre Scot a conçu la predeſtination & la reprobation abſolument de la même maniere. Il veut que dans le premier inſtant comme il parle, Saint Pierre Apoſtre & le traiſtre Judas ajent eſté dans l'entendement de Dieu dans le meſme eſtat, & que dans ce premier *inſtant* Dieu avant toute previſion d'œuvres ait arreſté de donner la gloire à Pierre, & n'ait rien fait du tout à l'eſgard de Judas: *ſe habuit negativè*, comme il parle. Dans le ſecond *inſtant* Dieu decreta de donner la grace à Pierre, & ne fit rien encore pour Judas qu'un acte purement negatif. Dans le troiſieſme *inſtant* Dieu permit que Pierre ſe trouvaſt engagé dans la coulpe & dans la condamnation tant par le peché originel que par le peché actuel; & alors dans le meſme inſtant il permit auſſi que Judas tombaſt dans l'apoſtaſie. Ne voila-t'il pas ce Dieu cruel, injuſte & tyran qui en conſiderant Pierre & Judas comme innocens, accorde le Paradis & la grace à l'un, & les refuſe à l'autre, non par aucune previſion de leur merite, mais ſeulement parce qu'il luy ſemble bon? Les Thomiſtes ne ſont pas d'accord entre eux touchant le ſentiment de Thomas d'Aquin. Didacus Alvares ſouſtient qu'il a fait l'homme pecheur, tombé, giſant dans le peché originel & dans la maſſe corrompuë, l'objet de la predeſtination, ce qui eſt l'hypotheſe la plus commune entre nous. Mais Ledeſma, Riſpolis, Dominicus Bannes, Eſtius & pluſieurs autres ſouſtiennent au contraire que ſelon Thomas, Dieu a fait les premiers actes d'élection & de reprobation en conſiderant l'homme comme innocent & non encore engagé dans la revolte, & eux meſmes ſont dans ce ſentiment. Pour rendre cela plus ſenſible, il faut ſçavoir que la meſme diſpute qui eſt dans nôſtre eſcole ſous les noms *d'objets de la reprobation & de l'élection*, eſt auſſi dans l'Eſcole Romaine, ſous les noms *de cauſes & d'effets de la reprobation & de l'élection.* Les Docteurs de l'Eſcole demandent quels ſont les effects de la predeſtination, les uns les eſtendent, les autres les reſtreignent ſelon la diverſité de leurs ſyſtemes: quoy qu'il en ſoit ce qui fait à nôſtre but, c'eſt que ceux qu'on appelle nouveaux Thomiſtes mettent la creation des reprouvés entre les effects de la repro-

In Sententias, lib. 1. diſtinct. 41.

In Epitome libri de Auxiliis, l. 4. cap. 7.

reprobation. C'eſt à dire que les hommes ſelon eux, eſtoient reprouvés de Dieu devant qu'il euſt arreſté de les creer. Il eſt bon d'entendre parler là deſſus quelques uns d'eux. Voici ce que dit Eſtius : *Outre les choſes dont nous venons de parler, il y en a pluſieurs autres leſquelles ſelon les principes que nous avons eſtablis en parlant des effects de la predeſtination, peuvent eſtre miſes entre les effects de la reprobation. De ces effects les uns ſont éloignés, & les autres prochains, les uns ſont communs, & les autres particuliers, les uns enfin ſont indifferens en ſoy, mais ordonnés de Dieu pour la fin de la reprobation, & les autres ſont determinés à cette fin par eux meſmes. Et il n'eſt pas difficile de marquer les exemples de chacun d'eux ſur ce que nous avons desja dit cy devant. C'eſt pourquoy on ne peut nier que la creation meſme du reprouvé ne puiſſe eſtre appellée dans cette idée generale un effet de la reprobation. Car les reprouvés ſont creés pour la manifeſtation de la juſtice de Dieu par leur juſte condemnation, ſelon que nous definiſſions cy deſſus l'effet de la reprobation. D'où il paroiſt auſſi que la creation de ce chef des anges qui s'eſt revolté, a eſté un effet, au moins éloigné de ſa reprobation. Il faut dire la meſme choſe des dons excellens tant de la nature que de la grace dont Dieu l'avoit enrichi. Car tout cela eſtoit ordonné pour la fin de la reprobation.* Si quelqu'un des noſtres avoit parlé auſſi durement, je ne penſe pas qu'il y euſt aſſés de foudres dans les cieux & aſſés de flammes dans les enfers pour punir ſon crime. Remarquez cela, je vous prie, *Que les reprouvés ſont creés tout exprés pour la manifeſtation de la juſtice de Dieu par leur damnation.* Et meſme que les dons deſquels Dieu avoit orné les Anges qui ſe ſont revoltés, leur avoient eſté donnés en veuë qu'ils en abuſeroient, pour arriver à la fin à laquelle ils avoient eſté deſtinés avant toute previſion d'œuvres ; c'eſt la damnation. Riſpolis dit expreſſément que la haine de Dieu a deux actes, l'un negatif & l'autre poſitif : que l'acte negatif, *C'eſt quand Dieu n'aime point certaines gens pour leur donner la vie éternelle, voulant par un acte poſitif de ſa volonté permettre qu'ils tombent dans le peché, & qu'ainſi on peut comprendre que Dieu meſme devant toute previſion de peché a eu de la haine pour certaines gens.* Voila encore noſtre Dieu cruel qui reprouve les gens & les rejette de la vie éternelle non pour aucun peché qu'il ait prevu, mais parce qu'il luy plaiſt ainſi.

Eſtius in Sententias, l. 1. dist. 40. sect. 10.

In ſtatu controverſiæ de præfinitionibus.

Pierre Ledeſma parle encore en termes plus forts, & dit ; *Que Dieu chaſſe du Royaume certaines gens en predeterminant leur damnation devant toute previſion de leurs actions.* Dominicus Bannes prouve cette hypotheſe fort au long, fait voir que c'eſt celle de ſon Saint Thomas, & l'adopte comme la plus ſeure & la plus veritable. Voila tout autant de

De grat. divin. auxil. quæſt. unica, art. 17. Domin.

Bannes in 1. Thom. qu. ſt. 25. art. 5.

gens qui ſelon le P. Maimbourg enſeignent une Theologie horrible *& qui conduit à l'Atheïſme.* Je croy qu'il nous abandonnera volontiers ces Theologiens, & qu'il en dira tout ce que nous voudrons, car Meſſieurs les Moliniſtes, dans les ſentimens deſquels il eſt ſi avant, n'aiment gueres plus les Thomiſtes que les Janſeniſtes, quoy qu'ils feignent d'y mettre de la difference. Mais ſi le Sieur Maimbourg veut bien regarder les Thomiſtes comme des fauteurs de l'Atheïſme, il ſe trouvera beaucoup d'honneſtes gens dans l'Egliſe Romaine qui ne ſeront pas de cette humeur & qui ſeront leur Apologie, & en meſme temps ils ſeront la noſtre; car nos *Superlapſaires* ne diſent rien que ce que ces Thomiſtes ont dit.

A tout cecy le Sieur Maimbourg adjouſte un grand article ſur l'Euchariſtie, pour faire voir que la Theologie de Calvin là deſſus, eſt une Theologie pitoyable. Il dit qu'il eſt proprement & dans le fonds vray ſacramentaire, reduiſant les Sacremens à de pures ombres & à des figures tout à fait vuides, comme ont fait Zuingle & Oecolampade. Mais que pour ſatisfaire ſon ambition & pour paroiſtre avoir dit quelque choſe de nouveau, il dit des choſes qui ſont pitié aux hommes de bon ſens qui prenent la peine de le lire. *Car aprés avoir affecté de dire à frequentes repriſes que le Sacrement n'eſt pas une ſimple figure ſans effect, que ce n'eſt pas ſeulement de penſée, & par l'imagination ou une vive repreſentation de la mort de Jeſus Chriſt que nous prenons ſon corps; mais que c'eſt par la bouche ſpirituelle de la foy, qui a la vertu de nous donner fort reëllement ce ſacré corps & de l'appliquer à nos ames pour les nourrir: Aprés, dis-je, avoir eſpuiſé tout ſon eſprit pour inventer de nouvelles expreſſions ſur ce ſujet, il ſe trouve qu'il ne dit rien que ce que diſent ces ſacramentaires tout ſimplement & ſans façon, & qu'il ſe jette dans un embarras dont il eſt impoſſible qu'il ſe degage.* Cette difficulté a eſté faite mille fois, & autant de fois on y a reſpondu. Puiſque ces Meſſieurs ſe font un plaiſir de redire, il faut que nous digerions le chagrin de la repetition. Le Sieur Maimbourg fait parler Calvin comme il luy plaiſt. Je ne ſçay où il a lu dans Calvin que la manducation, par laquelle nous recevons Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, n'eſt pas ſeulement *une vive repreſentation de la mort de Jeſus Chriſt.* Car je croy qu'il eſt du ſentiment de St. Auguſtin, qui tient que nous mangeons la chair de Jeſus Chriſt, en repaſſant dans noſtre memoire la mort de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt par une vive repreſentation & une forte application qui ſe fait par la foy. Calvin dit ſimplement que nous ſommes participants de la ſubſtance de Jeſus Chriſt, & que

ſon

ſon corps nous eſt veritablement donné par la foy. Sur cela le Sieur Maimbourg fait cette reflexion. *Car enfin puiſque d'autre part il ne laiſſe pas de ſoûtenir toûjours que Jeſus Chriſt n'eſt qu'au ciel & qu'il n'a pas de place ailleurs, il s'enſuit manifeſtement qu'aprés tout la foy, quelque efficace qu'on luy donne, ne met pas reëllement le corps de Jeſus Chriſt dans ceux qui reçoivent ce Sacrement.* Nous ne diſons point auſſi que la foy mette le corps de Jeſus Chriſt dans ceux qui reçoivent le Sacrement, & cela n'eſt point neceſſaire pour eſtre faits participans de la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt. Un amy poſſede ſon amy & jouït des fruits de ſon amitié, quoy qu'ils ſoient ſeparés l'un de l'autre, & ils ſe poſſedent mutuellement tels qu'ils ſont, c'eſt à dire compoſés de corps & d'ame. Pour jouïr reëllement d'un corps & d'une ame il n'eſt pas neceſſaire que cette ame ou ce corps ſoient localement preſents, il ſuffit que de ce corps ou de cette ame ſorte une influence qui aille juſques à la perſonne à laquelle on ſe veut communiquer. Le ſoleil ſe communique tres reëllement à tous les corps d'alentour, encore qu'il ne ſoit appliqué localement & immediatement qu'à ceux qui ſont tout prés de luy. Nous ſommes participans de la ſubſtance de Jeſus Chriſt & de ſa chair, parce que toute la vertu de cette chair, qui eſt le merite de ce qu'elle a ſouffert pour nous, eſt communiquée à nos ames. C'eſt une communion ſpirituelle, mais elle n'en eſt pas moins reëlle.

CHAPITRE XX.

Reflexions ſur l'accuſation que fait le Sieur Maimbourg à Calvin d'avoir fait un ſquelette de Religion ſans ſuc *& ſans* onction, *en retranchant les ceremonies : que ces ceremonies ne ſont point propres à élever la devotion comme on le pretend ; que ce ſont des voiles pour les hypocrites. Examen en deſtail de ces ceremonies ſi pleines de* ſuc *&* d'onction. *Des habits des Eveſques, des Preſtres & de leurs myſteres, des ceremonies de la Meſſe, du bapteſme, de la conſecration de l'eau beniſte, des Temples, de la Meſſe du Pape.*

PReſentement il eſt temps de revenir à une choſe importante que j'ay paſſée pour la reprendre, parce que j'ay cru que ce qu'on appelle la partie ſpeculative d'une Religion, doit marcher devant ce

qu'on appelle le culte, & les ceremonies, qui ſont des affaires de Pratique. Au lieu qu'il avoit plu au Sr. Maimbourg de cenſurer l'exterieur de noſtre Religion devant que de paſſer à l'interieur. Il dit donc que Calvin a pris ſa Religion de ce Pierre Valdo Bourgeois de Lion, dont nous avons déja parlé, & que ſur ce modelle il a fait une Religion ſeche & décharnée. *De ſorte que le Calviniſme formé de nouveau ſur le modele des*
Liv. 1. *Vaudois, n'eſt qu'un ſquelette de Religion, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, n'ayant ni ſuc, ni onction, ni ornement, ni rien qui ſente & qui inſpire la devotion, & qui entrant par les ſens dans le fonds de l'ame l'attirent & l'élevent par les choſes viſibles au Dieu inviſible, ainſi que luy meſme l'ordonne.* Si vous voulés entendre le Sieur Maimbourg s'expliquant encore plus amplement ſur ce ſujet, reprenés la periode precedente. *On ne peut douter que Calvin n'ait pris pour le fonds de ſa doctrine celle des Vaudois, &c. En ce qu'il ne veut ni veneration, ni invocation des ſaints, ni chef viſible de l'Egliſe, ni Hierarchie, ni Eveſques, ni Preſtres, ni meſſes, ni feſtes, ni images, ni croix, ni benedictions, ni aucunes de ces ſacrées ceremonies, dont l'ancienne Egliſe s'eſt tousjours ſervie pour faire l'office divin avec bienſeance, & cette ſainte Majeſté qui imprime dans l'ame de ceux qui les regardent avec un oeil un peu ſpirituel les ſentimens d'une devotion tendre & reſpectueuſe pour honorer Dieu dans ſes redoutables myſteres.* Tout cela ſignifie que nous avons grand tort d'avoir retranché le magnifique amas de ceremonies qui rendoit la Religion ſi pompeuſe, & qui, à ce que l'on pretend, eſt de ſi grand ſecours pour aider la devotion. Cela merite que nous y faſſions quelque reflexion, car il eſt vray que le vulgaire donne là dedans. Il faut donc voir quelles raiſons nous avons eües de faire de la Religion *un ſquelette*, & de la dépouiller de ce grand exterieur.

Il eſt bon que l'on ſçache là deſſus avant toutes choſes que nous ne voudrions pas faire ſchiſme avec une Egliſe, ni meſme eſmouvoir de grands procés pour un petit nombre de ceremonies, qui n'eſtant pas de grand uſage ne font pas auſſi un grand tort à la Religion. C'eſt pourquoy nous ne pouvons pas nous empeſcher d'avoir du chagrin de voir au delà de la mer un grand nombre d'honneſtes gens & fort devots, par un zele exceſſif pour la ſimplicité faire divorce avec la Religion eſtablie par le Prince & par l'Eſtat, à cauſe de quelques ceremonies peu importantes dont ils ne veulent point ſouffrir l'uſage. Le ſchiſme eſt le plus grand de tous les maux; quand il ſeroit vray que ces ceremonies feroient quelque mal, elles n'en ſçauroient faire autant que la ſeparation & la deſunion cauſent de ſcandale. Mais de plus

je

je croy que ces cerémonies ſont innocentes & qu'on s'aheurte contre elles aſſés imprudemment. Ce n'eſt pas que nous ne trouvions auſſi à redire à l'extrême rigueur de ceux qui ne veulent avoir aucun eſgard à la foibleſſe de leurs freres. Ce n'eſt point du tout là l'eſprit de St. Paul, qui veut que l'on s'accommode aux infirmes dans toutes les choſes indifferentes, & aprés tout c'eſt une conduite bien dure de vouloir contraindre les gens à faire ce qu'ils croient en conſcience ne pouvoir faire. Je veux que ce ſoit une conſcience erronée, ils ſont pourtant obligés de la ſuivre, & en ne la ſuivant pas ils pecheroient: mais en la ſuivant ils ne pechent point, parce qu'ils ne s'abſtiennent, par ordre de leur conſcience, que de ceremonies indifferentes. Mais ce n'eſt pas là tout à fait noſtre affaire pour le preſent. Nous avons à reſpondre au P. Maimbourg qui nous fait un grand crime d'avoir rejetté toutes les ceremonies de ſon Egliſe.

Premierement je voudrois bien ſçavoir de quel droit on nous accuſe d'avoir fait de la Religion *un ſquelette qui n'a ni ſuc ni onction?* C'eſt quelque choſe que noſtre Religion ſoit un ſquelette, puiſqu'un ſquelette eſt un compoſé d'os & que les os ſont la baſe du compoſé. C'eſt à dire qu'au moins nous avons retenu le fondement de la Religion. Mais avec tout cela un ſquelette eſt un affreux ſpectacle qui n'a quaſi rien de l'homme, puiſque les chairs, les nerfs, les veines, les arteres, le ſang, les humeurs, & les eſprits ſont proprement ce qui fait le corps humain. De quel droit compare-t'on noſtre culte à des os abſolument decharnés, puiſque nous avons retenu les prieres, les cantiques, la celebration du ſacrement de l'Euchariſtie, celuy du Bapteſme, & l'explication des myſteres? N'y a-t'il rien là dedans qui puiſſe eſtre appellé la chair, les nerfs & le corps de la Religion? Un homme qui demeure parmi les infideles, qui habite dans le deſert, ou qui eſt renfermé dans une priſon entre les ennemis de la foy, ne pourra jouïr que d'un ſquelette de Religion parce qu'il ne verra point d'Egliſes magnifiquement ornées, ni de preſtres veſtus d'une maniere bizarre, ni d'autels, ni d'images, ni de ſacrifices, & n'aura point de part aux ceremonies de l'Egliſe.

On pretend que ces Ceremonies ſont propres à élever la devotion: *Elles impriment dans l'ame de ceux qui les regardent avec un oeil un peu ſpirituel, les ſentimens d'une devotion tendre & reſpectueuſe pour honnorer Dieu dans ſes venerables myſteres.* Voila de grands mots: Et nous pretendons tout au contraire que ces ceremonies abbaiſſent l'ame, qu'elles attachent le cœur à des choſes ſenſibles & l'empeſchent de

s'élever aux choſes intelligibles. Où ſont ceux qui regardent ces Ceremonies *avec un oeil ſpirituel?* Le vulgaire qui eſt celuy qui s'y attache le plus ne fait aucune reflexion ſpirituelle là deſſus, il les conſidere comme un grand ſpectacle qui luy donne une veneration purement mechanique & corporelle pour la Religion. Le grand eſclat le ſurprend & le touche, il ne ſçait pourquoy, il ne s'éleve point à Dieu, il repaiſt ſa devotion de ce culte exterieur, ſon cerveau ſe remplit de ces grandes images creuſes & vaines, & il croit s'eſtre aſſés bien acquitté de ſon devoir, s'il a aſſiſté à ces ceremonies avec un air de reverence, mais il ne penſe point à Dieu, ni à ſes myſteres. On ne peut pas nier que la capacité de l'eſprit de la plus part des hommes ne ſoit tres petite: ſi vous occupés cette capacité par un grand ſervice externe & par un grand nombre de ceremonies, vous la rempliſſés de ſorte qu'il n'y reſte plus de lieu pour les idées de Dieu, de ſa Majeſté, de ſa grandeur & de noſtre neant. En effect l'experience nous fait voir cela, c'eſt que dans les religions où l'on affecte un ſi grand exterieur, il n'y a dans le fonds aucune ſolide connoiſſance de Dieu. Voyons de quelle maniere la pieté eſt nourrie dans l'Egliſe Romaine. Toute l'année ſe paſſe dans des devotions qui ſont uniquement pour les yeux, point pour les oreilles & encore moins pour le cœur. Ce ſont des Meſſes qui ſe chantent tous les dimanches & toutes les feſtes à voix baſſe, ou à voix haute ſi vous voulez; mais tout le peuple n'y entendant rien, il importe peu qu'on les chante intelligiblement en public ou dans un recoin d'Egliſe. Quelque pompeuſe & ſolennelle que ſoit une meſſe, elle n'eſt d'aucune édification, puis que le peuple n'eſt point inſtruit ni edifié par le ſens de ce qui s'y dit: ce ſont des veſpres, des matines & d'autres parties du ſervice divin, dans leſquelles le peuple voit des Preſtres habillés d'une maniere qui n'attire plus ſon attention & ne l'éleve point à honnorer Dieu dans ſes venerables myſteres, parce qu'il y eſt accouſtumé. Il eſt vray que le peuple voit les preſtres faire diverſes ceremonies; les unes plus les autres moins éclatantes, ſelon les lieux & les temps où l'on eſt. Mais on ne l'inſtruit point par la parole de Dieu, l'on ne preſche que durant les advents & le careſme, c'eſt à dire environ deux mois de l'année, encore cela ne ſe fait il que dans les villes & dans les paroiſſes un peu conſiderables. Car toutes les Egliſes de la campagne n'ont point de predicateurs & n'entendent jamais parler de Dieu & de ſes myſteres de maniere à leur imprimer la veritable veneration qu'on doit avoir pour eux. On s'en repoſe abſolument ſur ces ceremonies, qui à ce que

l'on

l'on dit, ſont capables d'imprimer les ſentimens *d'une devotion tendre & reſpectueuſe.* Il eſt pourtant vray que des peuples ainſi nourris n'ont aucune veritable devotion.

Sur cela il eſt à remarquer que les payſans & les habitans de la campagne doivent eſtre beaucoup moins devots *& honnorer moins Dieu dans ſes redoutables myſteres*, que les habitans des villes : car le ſervice divin dans la plus part des villages & des bourgs ſe fait d'une maniere aſſés ſeche. Les Egliſes dans les villes ſont magnifiques, tapiſſées, enrichies de pompeuſes images, qui attirent les yeux du peuple ; les autels y ſont ſuperbement parés de beaux tableaux, de grands vaſes & de grands chandeliers d'or & d'argent ; on voit dans les voutes des luminaires, des lampes tousjours ardentes, la muſique des enfants de chœur fait retentir ces voutes ; les habits de ceux qui font ce ſervice ſont riches & precieux. Il eſt impoſſible que tout cela n'inſpire les ſentimens *d'une devotion tendre & reſpectueuſe.* Mais la Religion des payſans eſt un *ſquelette de Religion* preſque auſſi ſec que celui des Calviniſtes. Les Egliſes des villages ne ſont gueres plus magnifiques que les Temples des Huguenots, la pauvreté des paroiſſiens eſt cauſe qu'on n'y voit point ou peu d'images, & pour tout ornement quelques petits cierges & un linge blanc ſur l'autel. Le preſtre vous expedie ſa meſſe fort promptement, les veſpres ſe chantent d'une maniere auſſi fort ſuccinte ; & voila tout ce dont on nourrit la pieté des Chreſtiens. Auſſi eſt il certain que dans l'Italie & dans l'Eſpagne particulierement, où toute la devotion ſe reduit à cet exterieur, les Chreſtiens n'y ſont gueres plus Chreſtiens que les Mores. Et ſans aller juſqu'au delà des monts, on pourroit trouver des lieux en France où pour toute Religion regne une ſotte & ignorante ſuperſtition. C'eſt une choſe de notorieté publique, que dans les pays d'Inquiſition le peuple ne ſçait quaſi ce que c'eſt que Dieu, ils n'ont de devotion que pour un ſaint & pour une chapelle, où l'on dit qu'il ſe fait des miracles. Ceux qui ſçavent leur *credo* par cœur, n'en ſçavent pas le ſens, & n'ont pas meſme les premiers elemens du Chriſtianiſme.

Il eſt certain auſſi que le grand nombre de ceremonies eſt le voile de l'hypocriſie. Les hommes ſe cachent là deſſous, comme Adam entre les feuilles des arbres du Paradis. Rien n'eſt difficile dans la devotion que l'élevation à Dieu & le deſtachement du monde & de ſoy-meſme. Pourvu que Dieu ſe veuille contenter de poupées, d'images, de genuflexions, d'ornemens d'autels, les hommes en donneront aſſés. Et en effet ils croyent que Dieu ſe doit contenter de cela,

ils

ils s'imaginent avoir bien fait ce qu'ils doivent, quand ils ont eſté à la meſſe toutes les feſtes & tous les dimanches. Tout le monde ſçait que c'eſt le caractere des faux devots que de donner exceſſivement dans les ceremonies. Les Phariſiens auſquels le Seigneur reproche ſi ſouvent leur hypocriſie eſtoient les autheurs & les zelés obſervateurs de ces ceremonies que le Seigneur Jeſus Chriſt condamne comme oppoſées à l'eſprit de la religion. Aujourd'huy ceux qu'on appelle *des mangeurs d'Images* ſont ſouvent des ſcelerats, qui ſous l'apparence de cette fauſſe devotion impoſent au public, & voilent par là une vie toute pleine de crimes. Il eſt conſtant que quand une religion eſt deſtituée de ces vains ornemens, l'hypocriſie y trouve beaucoup moins de retraitte. Dans une religion ſimple & qui ne conſiſte que dans des actes d'une ſolide pieté, il faut eſtre devot ou ſe declarer impie. J'avoue qu'il n'y a pas de religion ſi ſeche où l'hypocriſie ne trouve quelque retraitte & quelque retranchement, parce qu'il n'y a pas de religion qui n'ait ſon exterieur; mais on m'avouera auſſi que moins une religion a de dehors, moins l'hypocriſie y peut trouver d'aſyle. Il y a deux ſortes d'hypocrites; il y en a qu'on peut appeller hypocrites de bonne foy, parce qu'ils ſe trompent eux meſmes, pluſtoſt qu'ils n'eſſayent de tromper les autres; c'eſt à dire qu'ils ſe perſuadent eſtre veritablement & ſolidement devots pendant qu'ils ne ſont rien moins dans le fonds. Il y a d'autres hypocrites qui ſe connoiſſent bien & qui travaillent ſeulement à empeſcher que les autres ne les connoiſſent. Il peut y avoir de ces derniers hypocrites dans toutes ſortes de religions, quoy qu'il ſoit vray qu'il y en a plus dans les religions qui ſont compoſées d'un grand nombre de ceremonies. Mais pour les premiers hypocrites de bonne foy, ce ſont ceux qui ſe trompent eux meſmes, à peine peut il y en avoir dans la religion que le Sieur Maimbourg appelle un ſquelette, parce qu'on ne peut qu'avec tres grande peine ſe tromper ſoy meſme, ni ſe perſuader eſtre vray devot quand on ne pratique que tres peu de ceremonies au dehors & qu'on n'a pas les veritables mouvemens de la pieté au dedans. Au lieu que quand une religion eſt compoſée d'un grand nombre de devoirs externes, il n'eſt rien ſi aiſé à un homme que de ſe perſuader qu'il eſt fort bon religieux, quand il a rempli tous ces devoirs externes.

Mais Monſieur, je ſuis d'avis que nous penetrions un peu dans le détail de *ces ceremonies ſacrées dont l'Egliſe ancienne s'eſt tousjours ſervie & qui ſont propres à faire honnorer Dieu dans ſes veritables Myſteres*; & nous verrons quel eſt le *ſuc* & *l'onction* qui y eſt & qui ſe reſpand delà pour-

pour nourrir les ames des fideles. Je laiſſe les images & l'invocation des Saints, que le Sieur Maimbourg met expreſſément au nombre de ces ceremonies ſi pieuſes, parce que cela nous engageroit en des controverſes où je ne veux pas entrer. Ces ceremonies ſont, ou dans les ordres des Miniſtres ſacrés, ou dans les habits & ornemens de ces Miniſtres des autels, ou dans leurs actions & dans les parties du ſervice divin. Les miniſtres ordinaires des choſes ſaintes ſont les Archeveſques, les Eveſques & les Preſtres, auſquels ſervent les Diacres, Souſdiacres, Chantres, Acolythes, Portiers, Exorciſtes. Les habits de ces miniſtres des autels ſont de diverſes ſortes & ont tous quelque ſingularité, mais ſur tout on y attache des myſteres, afin d'élever les eſprits des choſes viſibles aux inviſibles. Par exemple l'Eveſque qui doit celebrer, *doit deſpouiller ſes habits ordinaires & en prendre de ſacrés, pour faire reſſouvenir qu'on doit deſpouiller les habitudes du monde, reveſtir de nouvelles* qualités quand on veut approcher de Dieu. Il prend des *ſandales, afin de ſe ſouvenir de l'incarnation.* Il reveſt *l'amit, afin de regler ſes penſées & gouverner ſa langue, afinque ſon cœur devienne net & qu'il reçoive un eſprit droit & renouvelé. Il ſe veſt de ce qu'on appelle l'aube qui luy doit deſcendre juſqu'aux talons, afin de perſeverer dans la pureté de la chair: il ſe ceint de la ceinture pour refrener les aſſauts de la luxure; le cinquieſme habit c'eſt l'eſtole qu'il porte en ſigne d'obeiſſance: la ſixieſme piece c'eſt la tunique de bleu celeſte pour embleme d'une conduitte celeſte. Sur tout cela il met le ſeptieſme habit c'eſt la Dalmatique, qui ſignifie la ſainte Religion & la mortification de la chair. En huitieſme lieu il prend les gans pour éloigner la vaine gloire. Le neuvieſme ornement epiſcopal, c'eſt l'anneau qu'il prend en ſigne qu'il eſpouſe ſon Egliſe; le dixieſme eſt appellé caſula, autrement appellée la Planete, qui ſignifie la charité; l'onzieſme c'eſt le mouchoir pour eſſuier tous les pechés qu'il peut commettre par fragilité, ou par ignorance; le douzieſme, c'eſt le pallium qu'il prend ſur ſes eſpaules pour montrer qu'il eſt imitateur de Jeſus Chriſt, lequel a chargé ſur luy nos langueurs; le treizieſme c'eſt la mitre qui luy fait reſſouvenir qu'il doit agir en ſorte qu'il merite la couronne éternelle; le quatorzieſme c'eſt le baſton & la croſſe qui deſſigne l'authorité de la puiſſance & de la doctrine; & aprés tout cela il marche ſur de beaux tapis de Turquie pour apprendre à meſpriſer les choſes terreſtres & à tendre aux choſes celeſtes.* Ces meſmes habits luy ſervent auſſi d'armes pour combattre les puiſſances contraires. *Ses ſandales luy ſervent de bottes afin qu'aucune poudre ou tache des affections terreſtres ne s'attache à luy, l'amit couvre ſa teſte comme un caſque, l'aube luy tient lieu d'une cuiraſſe qui luy couvre tout le corps, la*

Rationale Duranti, lib. 3. cap. 1.

Durantus, ibidem.

Le meſme au meſme lieu.

ceinture eſt ſon arc, ſa ſouſceinture eſt la trouſſe où ſont les fleches, l'eſtole eſt la halebarde qu'il darde contre les ennemis, le manipulus qu'il tient en main luy ſert de maſſue, la caſule le couvre comme un bouclier, & ſa main eſt armée du livre comme d'une eſpee. Aprés cela, Monſieur, peut on nier que ces *habits ſacrés n'impriment dans l'ame une tendre & reſpectueuſe devotion?* Il n'y a pas de preſtre ſi corrompu & ſi gaſté qui ne ſoit incontinent purifié là deſſous. Et le peuple qui voit tout cela, y trouve des degres qui l'élevent à la contemplation des plus hauts myſteres. Mais je voudrois une choſe; c'eſt qu'il y eût des inſcriptions ſur tous ces habits, car le peuple ne ſçait rien de tout cela & le preſtre meſme qui reveſt ces habits myſtiques, n'y fait aucune reflexion, car il n'a jamais lu Durant ni ces autres autheurs qui ont eſcrit des myſteres. De ſorte que la bonne intention des devots inſtituteurs de ces myſterieux ornemens demeure ſans effect; le *ſuc & la divine onction* demeure renfermée dans ces divins habits ſans paſſer juſqu'aux fideles à cauſe de l'ignorance des peuples.

Durantus ubi ſupra cap. 8.

Les myſteres ne ſont pas dans les habits en general ſeulement, mais dans un ſeul habit il y a pluſieurs myſteres; car la forme, la figure, la compoſition & toutes les parties en ſont myſterieuſes. Par exemple *les ſandales Epiſcopales ſont doublées d'un cuir blanc au dedans, c'eſt parce qu'il faut que la conſcience de l'Eveſque & ſon intention ſoient pures & blanches: mais elles ſont noires par dehors, c'eſt parce que la vie des predicateurs paroiſt aux gens du ſiecle exterieurement noire & meſpriſable.* Durant conte quatre couleurs dans leſquelles on celebre les ſaints myſteres, le blanc, le rouge, le noir, & le vert, il y adjouſte meſme le violet. Le blanc c'eſt pour les feſtes des ſaints martyrs à cauſe de la pureté de leur innocence, & dans les feſtes des Anges à cauſe de leur brillant & de leur eſclat. Le rouge eſt pour la ſolenniſation du martyre des ſaints; & auſſi pour la feſte de la ſainte croix en laquelle Jeſus Chriſt eſt mort, à cauſe qu'il a eſté dit par le Prophete Eſaye, *Pourquoy y a-t'il du rouge en ton veſtement?* La couleur noire eſt pour le jour de la paſſion, pour les jours d'affliction & de jeuſne, on s'en ſert dans les rogations & dans les meſſes pour les defunts, en ſigne de deüil. Enfin le verd eſt pour les jours ordinaires, parce que le verd tient le milieu entre le blanc & le noir. On ſe ſert auſſi du violet dans tous les jours où il eſt permis d'officier en noir. Le Preſtre ou l'Eveſque reveſtu de ces ornements pleins de myſteres celebre la meſſe avec une grande multitude de ceremonies dont le deſtail ſeroit trop long à faire; la Meſſe elle meſme ſe diviſe en diverſes parties qui s'appellent l'introït, la confeſſion,

Durant. Lib. 32. cap. 18.

le

le graduel, le trait, l'offertoire, la secrete ou le canon de la Messe. Ces parties sont composées de paroles qui se chantent tout haut ou qui se murmurent tout bas, mais le tout en langue Latine. On lit quelques prieres qui s'appellent des collectes, & quelques chapitres de l'Escriture, cela seroit bon si le peuple l'entendoit. On prie Dieu par les merites de la Vierge & de tous les Saints d'avoir l'offrande agreable; on fait des aspersions d'eau benite, on se tourne vers le peuple pour le benir, on fait divers encensemens, & quantité de signes de croix; on éleve le Sacrement consacré & on l'adore: on partage l'hostie en diverses pieces que l'on met sur le corporal; le Prestre en mange une partie & garde l'autre. Le Prestre fait diverses inclinations tantost du costé gauche & tantost du costé droit; il baise l'autel, aprés tout cela & plusieurs autres actions, enfin vient *Ite missa est*. Un homme qui n'est pas accoustumé à ces spectacles n'y comprend rien & ne peut deviner ce que peut signifier un mélange si estrange de ceremonies. Et ceux qui les voient tous les jours n'y comprenent pas d'avantage & n'y font aucune attention, parce qu'ils y sont accoustumés; l'esprit & l'intelligence n'y font rien, mais la devotion & l'intention font tout. L'autre Sacrement qui est celuy du bapteſme, ne se celebre pas tout à fait avec tant de pompe, mais cependant il y a beaucoup de belles ceremonies. A l'eau on adjouste le sel, le chrême & l'huile. On exorcise non seulement le Demon, mais l'eau, le sel & l'huile: on fait des signes de croix sur le front, sur l'estomach, sur les yeux, sur les oreilles. Le Prestre souffle à diverses fois sur celuy qui doit recevoir le bapteſme pour faire sortir le Diable, & pour introduire le Saint Esprit en sa place; le Prestre touche avec sa salive les oreilles & les narines aprés avoir derechef repeté les exorcismes; en suitte on frotte l'estomach & les espaules d'une huile consacrée en disant, *Je t'oins de l'huile de salut en Jesus Christ nostre Seigneur pour la vie éternelle.* On met sur la teste de celuy qui est baptisé un linge blanc; si c'est un adulte on le revest mesme tout entier d'un habit blanc; on luy donne dans la main droite une lampe ardente, en adjoustant à ces actions des paroles qui expliquent le mystere. Aprés tout cela on oint le baptisé du chresme des Catechumenes. Les ceremonies des autres Sacremens ne sont pas moins longues; mais il faudroit copier les Messels & les Rituels si l'on vouloit tout dire. On ne peut pas nier que dans tout cela il n'y ait bien *du suc & de l'onction*, car l'huile & le chresme viennent quasi par tout & n'y sont point espargnés. Mais je ne sçay si c'est de cette onction

dont parle St. Jehan, quand il dit, *Vous avés receu l'onction de la part du Saint.* Car l'onction de la grace ordinairement ne ſe reſpand que ſur les ceremonies qui ſont de l'inſtitution divine. Il n'eſt rien de plus pompeux que les ceremonies des ſepultures, mais parce qu'elles ſont expoſées aux yeux de tout le monde, ce n'eſt pas la peine de les eſtaler icy : je m'imagine que le P. Maimbourg trouve que nos morts ſont fort mal édifies de ce que nous les enterrons avec tant de ſilence & tant d'humilité. Je ſuis perſuadé auſſi qu'il trouve beaucoup *de ſuc* & beaucoup *d'onction* dans ces magnifiques conſecrations. Par exemple, celle de l'eau benite, à laquelle on attribuë la vertu de chaſſer les eſprits malins, d'effacer les pechés, de purifier les maiſons, les lits, les tombeaux, les pierres & les habits. Telle eſt encore la dedicace & la conſecration des Temples : dans laquelle le Prelat fait trois fois le tour de l'Egliſe qui doit eſtre conſacrée, pour repreſenter les trois voyages de Jeſus Chriſt ; le premier du ciel en la terre, le ſecond de la terre au lymbe, le troiſiéme du lymbe au ciel ; ou le triple eſtat de l'Egliſe, dans le mariage, dans le veuvage & dans le celibat. On met dehors de l'Egliſe tout le monde excepté un Diacre : l'Eveſque devant la porte fait l'eau benite avec le ſel. On allume au dedans douze flambeaux qui ſont les Symboles des douze Apoſtres, & l'on peint douze croix ſur les murailles pour imprimer de la terreur aux demons, afin que s'ils ſont dans l'Egliſe, ils en ſortent, ou s'ils ſont dehors qu'ils n'oſent entrer dedans. L'Eveſque avec la proceſſion tournant au tour de L'Egliſe, avec une branche d'hyſſope fait aſperſion de l'eau benite ſur les murailles par dehors, & à chaque tour il vient fraper à la porte de l'Egliſe avec ſa croſſe épiſcopale, & dit, *Levés vos teſtes grands portaux*, &c. & le Diacre qui eſt dedans reſpond, *Qui eſt le Roy de gloire ?* Et cela ſignifie, *Je vous ſupplie, princes, demons ou hommes, tollite, oſtés, enlevés les portes, c'eſt a dire oſtés vos ignorances de vos cœurs.* Et le Diacre qui eſt dedans reſpondant, *Qui eſt le Roy de gloire, fait connoiſtre l'ignorance du peuple qui ne ſçait pas quel eſt celuy qui doit entrer.* Le Prelat reſpond au Diacre, *C'eſt le Dieu fort, c'eſt le Roy de gloire.* Quand on a frapé trois fois & crié trois fois en ſigne de la triple puiſſance de Jeſus Chriſt dans le ciel, ſur la terre & dans l'enfer, la porte s'ouvre enfin, & le Prelat entre avec quelques Preſtres & laiſſe le peuple dehors ; il dit en entrant *paix ſoit à ceſte maiſon* ; & fait chanter les Litanies. Enſuitte on ſeme le pavé de ſable & de cendre, on eſcrit deſſus en forme de croix toutes les lettres de l'alphabet Grec & de l'alphabet Latin ; mais point de l'alpha-

Durant. lib. 1. cap. 10.

bet

bet Hebreu, parce que la nation des Juifs a eſté rejettée. Aprés on fait une nouvelle conſecration d'eau benite, où l'on mêle du ſel, de la cendre & du vin, & l'on en fait aſperſion ſur l'autel; puis aprés on oint avec du chreſme les douze croix qui ſont peintes ſur les murailles. Et tout cela ſe fait avec un grand concours de peuple & une grande admiration des ſpectateurs. Le Pere Maimbourg croit qu'il y a là dedans un *ſuc* & une *onction* inconcevable. Mais voyés comme les jugemens des hommes ſont differens. Car il y a des Proteſtans qui ont dit de bonne foy & en eſtant bien perſuadés que cela ſentoit les myſteres de cette ſcience, qui pretend attirer, enchaiſner & délier les eſprits par des figures, des cercles, des mots prononcés avec certaines repetitions & en certain ordre : cela eſt outré. D'autres moins chagrins ont dit que c'eſtoient des pompes fort ſemblables à celles des theatres, & que cela divertiſſoit l'eſprit, mais que cela gaſtoit le cœur & l'attachoit à la terre & à des choſes terreſtres. Je ne doute pas non plus que le Sieur Maimbourg dans le meſme eſprit ne trouve le bapteſme de cloches tres *onctueux*, & tres *ſucculent*. Il ſe fait avec l'eau, le ſel & l'huile comme le bapteſme des hommes, mais avec bien plus de pompe & de ceremonies. Tout cela eſt magnifique, mais ce n'eſt rien en comparaiſon de la Meſſe Papale, lors que le Pape celebre la veille de Noël *in pontificalibus*, l'Empereur luy porte la queüe s'il eſt à Rome, douze Princes portent le dais. Si vous voulez voir toute cette pompe bien deſcrite, vous la pouvés lire dans le livre intitulé, *Ceremoniarum Eccleſiæ Romanæ libri tres.* Il eſt vray qu'il faut avoir eſté de bien mauvaiſe humeur pour avoir retranché ce magnifique appareil qui fait tant d'honneur à l'Egliſe... Et je commence à gouſter que le Sieur Maimbourg a raiſon de dire que noſtre *Calvin a fabriqué une Religion toute ſeche & toute conforme à ſon temperament.* Car nous avons confeſſé que le bon homme eſtoit naturellement chagrin, de telles gens ne ſe plaiſent pas ordinairement aux ſpectacles. Ils affectent en tout une auſterité exceſſive, & veulent que la ſechereſſe regne juſque dans leur devotion.

CHAPITRE XXI.

Trois nouvelles raiſons contre l'uſage de ces ceremonies ſi ſucculentes & ſi onctueuſes de l'Egliſe Romaine : I. Qu'elles ont eſté inconnuës à l'ancienne Egliſe. II. Qu'elles ſont venuës du Paganiſme. Parallelle de diverſes ceremonies Payennes avec celles de l'Egliſe Romaine. III. Que ces ceremonies ſont entierement oppoſées à l'eſprit de la Religion Chreſtienne.

NOus avons encore deux ou trois grands prejugés contre ces ceremonies. Le premier c'eſt que nous ne ſçaurions trouver dans l'Hiſtoire de l'Egliſe, que les premiers Chreſtiens aient eu un culte auſſi compoſé. Il eſt vray que le Pere Maimbourg nous dit, *Que l'Egliſe ancienne s'eſt touſjours ſervie de ces ceremonies pour faire l'office divin avec bienſeance, & cette ſainte Majeſté qui imprime dans l'ame les ſentimens d'une devotion tendre.* Mais s'il eſtoit bien conſeillé il ne parleroit jamais de l'antiquité, car il n'en dit rien qui ne produiſe ſon ignorance. Je voudrois bien qu'il me trouvaſt dans les livres des premiers ſiecles de l'Egliſe les eaux benites, les exorciſmes du ſel, de l'huile & de l'eau, les parties de la Meſſe, l'introït, le graduel, l'offertoire, le canon : qu'il liſe un peu ce que Juſtin Martyr dans ſon Apologie pour les Chreſtiens, & Tertullien dans ſon Apologetique diſent pour juſtifier leur culte ; & il verra qu'il eſtoit alors dans une parfaite ſimplicité. Joſeph Viſconti Milanois, qui a eſcrit un gros livre des ceremonies du bapteſme, avouë de bonne foy que dans le commencement de la Religion Chreſtienne on n'y faiſoit pas tant de façon & qu'on baptiſoit dans les fleuves & dans les fontaines ſans ceremonies: *Il eſt conſtant & tout le monde le confeſſe*, dit-il, *qu'aux premiers temps quand la Republique Chreſtienne eſtoit encore informe & dans ſes commencemens, il n'y avoit pas encore de Baptiſtere. Mais les fondateurs de noſtre foy adminiſtroient le bapteſme dans les fleuves, dans les fontaines, dans les chemins & dans les priſons.* Cet eſtat de l'Egliſe qu'il appelle informe eſt ſelon nous, l'eſtat de ſa perfection, c'eſt pourquoy nous nous en tenons à ce qu'elle faiſoit alors. Eſt-il poſſible qu'on puiſſe imaginer que noſtre Seigneur ait pratiqué aucune des ceremonies de la Meſſe dans l'inſtitution de l'Euchariſtie. Il prit du pain, il le benit, il le rompit, il le donna à ſes diſciples en leur diſant prenés, mangés cecy

Lib. 1. cap. 4.

eſt

eſt mon corps, il en fit de meſme de la coupe, & voila en quoy ſe conſomma toute l'action. Ou les Evangeliſtes & les Apoſtres ſont des prevaricateurs, qui nous ont deguiſé ce qui ſe fit dans cette celebre inſtitution; ou il eſt certain qu'il n'y avoit rien de plus ſimple. Qui peut nier auſſi que les Apoſtres ne l'ayent celebré avec la derniere ſimplicite? Ils alloient de maiſon en maiſon rompans le pain; on ne portoit point aprés eux un appareil d'habits myſtiques, on n'élevoit point d'autels, il n'y avoit ni cierges, ni encenſemens, ni oblations, ni élevations, ni aſperſions d'eaux benites, ni inclinations, ni baiſers de l'autel, ni rien de ſemblable. Il faut avoir renoncé à toute pudeur pour ne le pas avouër. Les liturgies qui portent les noms de Saint Jaques & de Saint Marc ſont des pieces d'une ſuppoſition ſi évidente, qu'aujourd'huy aucun authieur habile ne les oſe ſouſtenir; ſi elles eſtoient anciennes, elles feroient le procés à l'Egliſe Romaine, & prouveroient la nouveauté de ſes ceremonies, car elles ne reſſemblent quaſi en rien aux liturgies nouvelles. On peut marquer la naiſſance de ces ceremonies preſque les unes aprés les autres. Ces Meſſieurs les font bien plus anciennes qu'elles ne ſont: mais avec tout cela, ils ne ſçauroient s'empeſcher de reconnoiſtre qu'elles ſont bien plus nouvelles que les Apoſtres. Platine attribue à Alexandre I. Evêque de Rome, environ l'an 120. de noſtre Seigneur, l'inſtitution de l'eau benite. Et en effet on trouve dans le decret de Gratien un canon qu'on luy attribue, qui dit, *Nous beniſſons l'eau ſalée pour en faire aſperſion ſur les peuples, afin que tous ceux qui recevront l'aſperſion, ſoient ſanctifiés & purifiés, ce que nous ordonnons à tous les Preſtres de faire.* C'eſt une ridicule ſuperſtition, indigne d'un ſiecle ſi ſaint; cette eau luſtrale n'eſt entrée dans l'Egliſe que pluſieurs ſiecles depuis. Quand le bapteſme commença à ſe charger de ceremonies inutiles, ce n'étoient pas celles d'aujourd'huy, on n'y employoit ni le ſel, ni la ſalive, on n'exorciſoit point l'eau & les autres creatures de Dieu. On donnoit à manger du laict & du miel aux nouveaux baptiſés, *Melle & lacte infantabant*, comme parle Tertullien, ce qui ne ſe fait plus. Cet ancien nous avoüe que les ceremonies qui s'eſtoient gliſſées de ſon temps dans l'Egliſe ne venoient pas des Apoſtres & avoient eſté eſtablies ſans l'authorité de l'Eſcriture ſainte. Le ſçavant Rigault dans ſes obſervations ſur la 59. Epiſtre de St. Cyprien, aprés avoir dit que les Apoſtres avoient adminiſtré le bapteſme dans une grande ſimplicité, & que les Chrêtiens des aages ſuivants y avoient adjouſté pluſieurs choſes, il adjoûte;

De conſecrat. diſt. 3.

De corona militis.

te : *Or nous ne liſons pas que cela ait eſté commandé par le Seigneur ou par les Apoſtres. Mais peu de temps après la mort des Apoſtres, les Chrêtiens par facilité retinrent beaucoup de Ceremonies Judaiques qui n'étoient pas encore abolies.* Enfin il ne faut que lire les diverſes liturgies qui ſe liſent ſous le nom de St. Pierre, de St. Marc & de St. Jaques, & celles qui ſont dans les conſtitutions des Apoſtres attribuées à St. Clement, & dans les œuvres du faux Denis Areopagite, pour eſtre convaincu que ces ceremonies ſe ſont enflées de temps en temps comme un fleuve qui ſort d'une mediocre ſource & qui devient grand par les tributs que luy apportent les torrents & les ruiſſeaux des lieux où il porte ſon cours.

Cela eſtant poſé, que les Apoſtres n'ont pas inſtitué ces ceremonies, ne faut-il pas avouer que tout ce qu'on dit en leur faveur tombe abſolument. Elles ſont pleines de *ſuc* & *d'onction*, à ce que l'on dit. Les Apoſtres ne ſçavoient-ils pas les moyens de faire decouler l'onction ſur les fideles, & ſaloit-il que les ſiecles à venir appriſſent à l'Egliſe quelque choſe là deſſus que les Apoſtres n'avoient pas ſceu ? *Elles impriment dans l'ame de ceux qui les regardent avec un oeuil un peu ſpirituel, les ſentimens d'une devotion tendre & reſpectueuſe.* Noſtre Seigneur Jeſus Chriſt ne ſçavoit rien de tout cela, car apparemment il n'euſt pas oublié d'en dire quelque mot. C'eſt un grand malheur pour l'Egliſe quand les hommes viennent à ſe perſuader qu'ils ſont plus ſages que Dieu, & quand ils prenent la liberté d'adjouſter à ſes commandemens & à ce qu'il a inſtitué. C'eſt la ſource d'où ſont ſorties ces *impuretés* qui ont abyſmé le Chriſtianiſme & qui l'ont perdu. Voila Monſieur, l'un de nos prejugés contre ces ceremonies. En voicy encore un autre plus grand.

Non ſeulement ces ceremonies ne viennent pas de bon lieu, mais elles ſont deſcendües d'une ſource tout à fait impure. Ces Meſſieurs ſe faſchent quand nous leur diſons que ce ſont des ceremonies Judaïques. Je trouve qu'ils devroient nous tenir conte de cette accuſation. C'eſt faire beaucoup d'honneur à leur culte que de dire qu'il eſt imité de celuy que Dieu avoit autrefois donné à ſon peuple. S'ils continuent à ſe faſcher de cela nous leurs dirons franchement que leurs ceremonies viennent du Paganiſme, & je le croy ainſi : le Judaiſme eſtoit mort & la Synagogue avoit eſté enſevelie avec honneur, avant que ces ceremonies entraſſent dans l'Egliſe, & le Paganiſme eſtoit encore vivant : il y a bien plus de vrayſemblanee à faire venir ces ceremonies du Paganiſme qui eſtoit vivant, que du Judaïſme qui

eſtoit

eſtoit mort, il y avoit ſi longtemps. De plus on ne peut nier que l'Egliſe n'ait adopté par complaiſance ces ceremonies, ſous leſquelles enfin elle s'eſt enſevelie. Pour plaire aux eſtrangers qui ne pouvoient gouſter la ſimplicité de la Religion Chreſtienne, & qui ne s'en accommodoient pas, elle voulut ſe rendre pompeuſe, & pour cela elle enfla ſon culte de toutes les ceremonies qu'elle crut innocentes. Or il eſt beaucoup plus vrayſemblable qu'elle eut cette complaiſance pour le Paganiſme, qui pour un temps luy donna des Empereurs, dés Magiſtrats & des maiſtres, qui depuis que les Empereurs furent Chrêtiens luy donna encore des Conſuls, des Gouverneurs de provinces, des Juges, & qui contenoit encore des millions d'hommes; il eſt dis-je plus vrayſemblable que l'Egliſe ait eu la complaiſance d'enfler ſon culte en faveur des Payens, qu'en faveur des Juifs, qui eſtoit un peuple mépriſé de toute la terre, & pour lequel les Chreſtiens n'ont jamais eu aucun eſgard. Or ſi les Chreſtiens ont alteré leur culte en faveur des Payens, il eſt apparent qu'ils ont adopté des ceremonies Payennes & non pas Juives. Il eſt vray qu'il y a diverſes ceremonies dans l'Egliſe Romaine qui ſemblent luy eſtre communes avec l'Egliſe Judaïque: comme les autels, les ſacrifices, les lampes ardentes, les habits myſterieux de ſes Preſtres. Mais tout cela s'eſt trouvé dans le Paganiſme comme dans le Judaïſme. Et comme le Paganiſme eſtoit plus prés de l'Egliſe Chreſtienne, c'eſt aſſurément de là qu'elle a pris tous ces beaux ornemens ſi pleins de *ſuc & d'onction.*

Au reſte Monſieur, ſi l'on vouloit pouſſer & prouver le parallelle, nous aurions icy de quoy faire un livre. Car il n'y a point d'original dans le Paganiſme dont il n'y ait des copies dans la Religion Romaine. Donnons en au moins quelques eſchantillons. Il n'y a rien, par exemple, ſi ſemblable à *l'Apotheoſe* des anciens payens que la canonization d'aujourd'huy. En ce temps là on avoit beau eſtre heros, grand, celebre, digne d'eſtre placé entre les Dieux, il faloit auparavant que le Senat y paſſaſt, ſans quoy un Dieu demeuroit ſans temples, ſans autels & ſans adorateurs. Le Pape & ſon Conſiſtoire n'ont fait que changer de nom ſans changer de lieu. C'eſt à Rome que ſe font les canonizations, auſſi bien qu'autrefois on y faiſoit les *apotheoſes.* Un homme a beau eſtre ſaint, fuſt-il tout proche du premier des Seraphins, il ne ſera pourtant point ſervi ni invoqué, il n'aura ni temple, ni autels, ni adorateurs, s'il n'a de la faveur en cour de Rome, & bien de l'argent pour acheter une place dans le calendrier. Mais quand cela eſt fait, en vertu de la canonization, tout le monde

eſt obligé de croire qu'un tel eſt dans les cieux, on le peut invoquer publiquement, on celebre l'office & le ſacrifice de la meſſe en ſon honneur, on luy conſacre des jours de feſtes, on venere & on ſert ſes images, on adore ſes reliques, on y va en pelerinage. L'on ne ſçauroit s'empeſcher de fremir encore aujourd'huy, en penſant que ces pauvres payens abuſez ſur la foy de leur Senat, adoroient des miſerables qui eſtoient brulés dans les enfers avec les demons. Je vous aſſure que la meſme horreur nous doit ſaiſir au ſujet des canonizations qui ſe font à preſent: car les cautions de la cour de Rome & du tribunal du Pape qui prononce un homme digne d'eſtre invoqué, & qui le place dans le Paradis, ne ſont point ſi ſures qu'un ignorant n'y puiſſe eſtre trompé. Il y a un certain vieux mot, qui court à Rome meſme, & qu'on attribue à un Pape Gregoire, qui dit, *Multorum corpora venerantur in terris, quorum animæ cruciantur in inferis.* Il y en a beaucoup dont on venere les corps icy bas, dont les ames brulent dans les enfers. Bellarmin & quelques autres s'inſcrivent en faux contre ce bon mot, & diſent que le Pape ne peut errer dans la canonization. Mais ſi nous en croyons Bodin, le Cardinal Beſſarion ne s'y fioit pas trop. *En voyant qu'on canoniſoit à Rome par une impertinente apotheoſe des gens dont il avoit connu la vie fort oppoſee à celle des ſaints, il diſoit que le paſſé luy faiſoit fort douter du preſent*, c'eſt à dire qu'il avoit bien peur que la plus part de ces ſaints ne fuſſent damnés. Je vous aſſure Monſieur, que ceux qui ſe fient ſur l'interceſſion de ces nouveaux ſaints pourront ſe trouver quelque jour bien attrapés, car ils croiront avoir eu de bons avocats en paradis, & le temps leur apprendra que perſonne n'aura parlé pour eux, parce que leurs avocats étoient dans les enfers. Auquel cas ils ſeront fort en danger de perdre leur procés, car le bon droit s'il n'eſt ſouſtenu ſouvent ne ſert de rien.

Method. Hiſt. lib. 1.

Si la canonization eſt tres ſemblable à l'apotheoſe, les ſaints & les patrons d'aujourd'huy reſſemblent ſi fort aux Penates & aux Dieux tutelaires des anciens que rien plus. Franchement on n'a fait que changer de ſtatue en conſervant la meſme niche. On a mis à bas Æſculape le Dieu des Medecins pour y placer St. Luc: Lucine pour mettre en ſa place ſainte Marguerite. Si l'on ne craignoit de mettre des ſaletés devant les yeux des perſonnes chaſtes, on pourroit reſſuſciter quelques vieilles Hiſtoires, qui feroient voir que le Priape & le Dieu Mutinus ont auſſi eu leurs ſucceſſeurs. Il y a du plaiſir à lire dans St. Auguſtin ce grand Catalogue de Dieux & de Deeſſes que le Paganiſme avoit eſtablis ſur toutes les choſes de ce monde. La ſeule porte

te de la maiſon avoit trois Dieux tutelaires, *Forculus* pour la porte, la Deeſſe *Cardea* pour les gons; & le Dieu *Limentinus* pour le ſeuil. Les bleds en avoient treize, depuis qu'ils eſtoient jettés en terre juſques à la moiſſon, chacun de ces Dieux n'eſtoit gueres plus de quinze jours en quartier, car ils ſe ſuccedoient les uns aux autres. L'un conſervoit la ſemence en terre, c'eſtoit la Deeſſe *Seja*, l'autre la faiſoit germer, c'eſtoit *Proſerpine*: un autre preſidoit pendant que les bleds eſtoient en herbe, c'eſtoit la Deeſſe *Volutina*. Aprés cela le Dieu *Nodotus* les prenoit en ſa protection quand ils commençoient à monter en eſpi. La Deeſſe *Patelena* les relevoit, quand l'eſpi commenceoit à paroiſtre, la Deeſſe ou le Dieu *Rubigo* avoit le ſoin de les conſerver de la rouille, *Flora* les faiſoit fleurir, *Lacturtia* les conſervoit en lait, *Matuta* les meuriſſoit, & *Rumina* les moiſſonnoit & les mettoit à couvert. Les gens las & fatigués avoient une Deeſſe qui leur eſtoit particuliere, elle s'appelloit *Feſſonia*. Quand on eſtoit debout, on eſtoit ſous la protection d'une autre divinité que quand on eſtoit aſſis, c'eſtoit la Deeſſe *Statilina*. Mais je ne ſçay avec tout cela, ſi les anciens Romains eſtoient auſſi exacts que les modernes, car je n'ay point lu que dans l'ancienne Rome les cordonniers & les forgerons euſſent leurs Dieux tutelaires, comme dans la nouvelle Rome ils ont leur St. Eloy & leur St. Creſpin.

Aug. de civit. Dei, lib. 4. & 6.

Les reliques & les reliquaires reſſemblent extrémement aux urnes dans leſquels on conſervoit les cendres des perſonnes qu'on avoit cheries. Les Chapelles dans les maiſons où l'on met les ſaints & les ſaintes pour leſquelles on a une particuliere devotion, ſemblent avoir eſté faites à l'imitation de ces *Lararia*, dans leſquels on mettoit non ſeulement les images des anceſtres, mais les Dieux tutelaires de la maiſon auſquels on avoit le plus de confiance. Les Temples meſmes des Chreſtiens de la communion de Rome ſont beaucoup plus formés ſur le modelle des Temples du Paganiſme que de l'ancien Temple de Jeruſalem. Les ſimulachres dans les Temples ſe placoient dans des lieux elevés pour eſtre vus de tout le monde. *Locantur ſedibus honorabili ſublimitate ut à precantibus atque immolantibus attendantur*, diſoit Saint Auguſtin. Cela eſt fort ſemblable à nos images qui ſont placées en grande dignité dans leurs niches & juſques ſur les autels. Pour ce qui eſt du culte des images en general, n'en déplaiſe à ces Meſſieurs, il faut qu'ils ſouffrent que nous leur reprochions qu'il n'eſt en rien different de l'adoration des ſimulachres du Paganiſme, excepté que les perſonnes qu'on veut repreſenter par ces images ſont fort differentes.

Aug. Tom. 11. Ep. 49. quæſt. 3.

Car pour ce qui eſt du culte & de l'eſpece d'adoration qu'on leur rendoit, il eſt ſi ſemblable à celuy qu'on rend aux images, que rien ne peut eſtre plus reſſemblant. Aujourd'huy on ſe proſterne devant ces images, on les encenſe, on les baiſe, on les porte en pompe, on fait mille lieües pour aller en pelerinage à une image, on n'en faiſoit pas d'avantage dans le Paganiſme pour les ſimulachres. Car c'eſt changer les payens en des fous & en des inſenſés, que de les accuſer d'avoir adoré les ſtatues de bois, de pierre, de metal & de fonte comme de veritables divinités. Ils ſe ſont fort bien defendus de cela, comme on ſe defend de rendre aux images une veritable adoration. St. Auguſtin nous en eſt teſmoin. Ils diſoient, *Je ne ſers pas ce ſigne viſible, mais la divinité qui y eſt inviſiblement. Il y en a meſme qui croient eſtre d'une Religion beaucoup plus pure, & qui diſent, je ne ſers ni le ſimulachre, ni le demon, mais par cette effigie corporelle je voy le ſigne de la choſe que je dois ſervir.* Les proceſſions qui ſont une ſi conſiderable partie de ce pompeux ſervice, ſi plein de *ſuc & d'onction*, ſont tres certainement imitées des Payens. Tout le monde connoiſt cette *pompa circenſis*, où les Dieux eſtoient portés en montre & en ordre, ſelon leurs rangs, charges & dignités: cela eſt fort ſemblable à ces proceſſions de Moſcovie, où l'on voit quelquefois quatre ou cinq cents images: Les *Thenſæ vehicula Deorum* ſont tout à fait ſemblables à nos chaſſes & aux chariots magnifiques dans leſquels on porte les reliques & les corps ſaints. Ce n'eſt pas la peine de faire mention dans noſtre parallelle de *beau benite* pour la comparer aux eaux luſtrales, ni des *Thurifications*, pour les comparer aux encenſemens; car tout cela ſaute aux yeux. Voyla Monſieur, une partie de ce qui a fait croire à nos Theologiens que cette beſte de l'Apocalypſe qui receut le coup de mort & qui reſſuſcita, eſt le Paganiſme qui avoit eſté eſteint par l'Evangile, & qui a trouvé moyen de rentrer dans l'Egliſe; c'eſt ce qu'on appelle *paganiſmus redivivus*. Tout cela ſoit dit ſans deſſein d'offencer ces Meſſieurs, que nous ne voulons pas mettre au nombre des Payens, à Dieu ne plaiſe, quoyque ſouvent ils trouvent bon de nous mettre au nombre des demons, & tousjours en celuy des reprouvés qui ne valent gueres mieux que les demons. Mais au moins ces conſiderations feront voir que nous n'avons pas tant mauvaiſe raiſon de ne vouloir pas croire que ces ceremonies ſoient pleines de *ſuc & d'onction*, parceque ce ſont de malheureuſes imitations d'un culte que Dieu teſmoignoit autrefois qu'il avoit en abomination. Il eſt vray que l'or & l'argent d'Egypte

In Pſalm. 113.

ſont

ſont entrez dans la compoſition du Tabernacle, & ont eſté ſanctifiés; mais je doute qu'on puiſſe ſanctifier de meſme les ceremonies qui ont autrefois honoré & resjoüi les demons.

Pour conclurre, Monſieur, je dis que nous rejettons ces ceremonies, parce qu'elles ne ſont en façon du monde de l'eſprit du Chriſtianiſme. La Religion Chreſtienne eſt dans une entiere oppoſition à celle de Moyſe. Celle-cy eſtoit toute d'ombres, de ceremonies, de myſteres couverts ſous des voyles ſenſibles. La Religion Chrétienne eſt toute de myſteres devoilés, toute degagée du ſervice charnel. Jeſus Chriſt n'eſt venu au monde qu'afin de nous rapporter une nouvelle œconomie & une nouvelle Religion. Ce ne ſeroit pas une nouvelle Religion, ſi elle eſtoit compoſée à peu prés de meſme, & ſi elle avoit encore ce grand joug de ceremonies. Pourquoy Saint Paul nous feliciteroit-il tant, de ce que nous ne ſommes plus ſous la loy mais ſous la grace? Pourquoy nous diroit-il qu'on ne nous doit point charger d'ordonnances, qui diſent ne mange, ne gouſte, ne touche point? Pourquoy diroit-il que nous ſommes morts à la loy, & que la loy eſt morte pour nous, ſi nous eſtions encore obligés à nous charger d'un joug auſſi peſant que celuy de la Loy Ceremonielle? Dieu a eu ſes raiſons d'envelopper autrefois la Religion de ces voiles & de donner ces aydes à la pieté. Ces ceremonies eſtoient veritablement pleines de *ſuc* & *d'onction*, parce que Dieu les avoit eſtablies, & qu'il faiſoit la grace à ſes fideles de les regarder d'un oeil veritablement ſpirituel. Il reſpandoit ſa benediction & ſon efficace ſur un culte qui eſtoit de ſon inſtitution. Mais aujourd'huy ce culte ceremoniel qui n'a que des hommes pour autheurs, n'eſt bon qu'à faire de faux devots, des ignorans & des ſuperſtitieux. La meſme authorité de Dieu qui rendoit venerables ces ceremonies qu'il avoit eſtablies, nous les rend meſpriſables depuis qu'il les a abolies. Dieu avoit raiſon ſans doute de nourrir l'Egliſe dans ſon enfance, comme on éleve les enfans. On leur donne des choſes de peu de valeur, en attendant que l'aage les mette en poſſeſſion des veritables richeſſes. L'Egliſe eſtoit dans l'enfance, Dieu l'occupoit à ces honneſtes amuſemens, afin de l'empeſcher de courir dans le Paganiſme, Religion qui eſtoit ſi pompeuſe & ſi attirante. Dieu luy donnoit des ombres, parce qu'elle n'avoi pas les corps. Aujourd'huy que nous avons le corps & la verité e Jeſus Chriſt, il y a de la vanité à courir aprés les ombres. Si nou pouvions eſtre de la Religion des Anges, nous ferions bien: ils adorent Dieu par des actes d'un amour tout pur, par des loüanges, & pa

une promtitude ſouveraine à executer ſes Commandemens. Il eſt certain que la Religion Chreſtienne a eſté eſtablië pour approcher de cette Religion du Paradis infiniment plus que celle de la Loy. Mais ſelon la forme qu'on a introduite dans la Religion de Jeſus Chriſt, on l'eloigne de la Religion du ciel pour la rapprocher de celle de Moyſe. Ce ſont là les raiſons pourquoy nous preferons cette Religion *ſeche*, *conforme au temperament de Calvin*, à cette Religion *ſucculente* & *onctueuſe*, qui s'eſt engraiſſée de la lie des ſiecles. Noſtre Religion eſt un *ſquelette deſcharné* ſelon le Pere Maimbourg. Et ſelon nous la Religion du Pere Maimbourg eſt un corps hydropique qui paroiſt avoir de l'embon point, mais dont les parties nobles ſont gaſtées, & qui n'eſt enflée que d'eaux pourriës & bourbeuſes. Pardonnés moy cette ſale image que je vous mets devant les yeux, je ſçay bien que cela n'eſt pas de la belle éloquence d'aujourd'huy.

Fin de la Premiere Partie.

APO-

APOLOGIE

Pour la

REFORMATION, pour les REFORMATEURS & pour les REFORMEZ, contre un Libelle intitulé l'Hiſtoire du Calviniſme.

SECONDE PARTIE.

Defenſe de la maniere dont la Reformation de Zuingle & de Calvin s'eſt eſtablie en divers lieux de l'Europe, & particulierement en France.

NOus avons juſqu'icy juſtifié Calvin, c'eſt à dire celuy qu'on appelle noſtre Patriarche ; les Calviniſtes, c'eſt à dire, les Reformateurs, & enfin le Calviniſme, c'eſt à dire les dogmes & le culte de la Reformation, autant qu'il a eſté neceſſaire pour aneantir les accuſations de Monſieur Maimbourg. Il faut deſormais juſtifier la maniere dont ce qu'on appelle le Calviniſme s'eſt eſtabli. Le fort de l'ouvrage que nous refutons, eſt occupé à faire voir que nôtre Reformation s'eſt introduite par des voyes violentes, brutales, ſans aucune forme, & contre toutes formes : & ſur tout que le fer, le feu & la mort ſont les moyens dont nous nous ſommes le plus ordinairement ſervis pour planter noſtre nouvelle Religion. Nous avons desja remarqué que le Sieur Maimbourg a principalement travaillé à noircir & à calomnier les Egliſes reformées de France. C'eſt à elles qu'il en veut proprement, c'eſt contre elles que l'ouvrage eſt fait. Il ne parle des autres pays & de la maniere dont le Calviniſme s'y eſt eſtabli, qu'en paſſant. Et ce ſera auſſi à la juſtification des Egliſes reformées de France que nous ſerons obligés de nous attacher le plus. Mais nous ne devons pourtant pas abandonner les autres pays où la Reformation s'eſt faite. Comme il a plu au Sieur Maimbourg en diſant peu, d'en

d'en dire pourtant assés pour rendre la Reformation odieuse par tout, il faut aussi que nous disions ce qui est necessaire pour la justifier en tous lieux. C'est ce que nous ferons dans cette seconde partie, où nous donnerons un abbregé de ce qui s'est fait dans la Suisse, à Geneve, en Ecosse, en Angleterre & en Hollande pour y planter la Religion qui y domine aujourd'huy.

CHAPITRE I.

Histoire de la Reformation de ceux de Zurich. Plusieurs assemblées se tiennent, & cinq ans se passent à examiner & deliberer. Diverses reflexions pour la justification de leur conduite.

LE premier lieu où la Reformation que nous retenons aujourd'huy fut establië, c'est la ville de Zurich en Suisse. L'on convient à peu prés des faits, on dispute principalement du droit. Pour le fait, voicy comme le racontent ceux de Zurich eux mesmes, qui doivent bien sçavoir des nouvelles de leur pays & de ce qui s'y est passé. Zuingle prechoit à Zurich, l'an 1519. quand un nommé Samson Cordelier Milanois, arriva en Suisse pour publier les indulgences & amasser de l'argent. Il le fit avec tant d'excés, avec une si honteuse simonie, & tant d'avarice & de sacrilege, que toute la Suisse en fut esmuë: Zuingle se crut obligé à s'opposer à cet infame marchand du Paradis & de la remission des pechés. Il fut mesme authorisé par l'Evesque de Constance, de qui dependoit la ville de Zurich pour le spirituel. Cet Evesque luy fit escrire par Jehan le Fevre son grand Vicaire, qu'il poursuivist ce qu'il avoit commencé, & qu'il le soustiendroit. En effet Zuingle continua & prescha avec beaucoup de vehemence contre les Indulgences. Mais comme en s'avançant il eut descouvert plusieurs autres abus, il ne voulut pas les combattre ouvertement qu'il n'en eust obtenu, s'il estoit possible, la permission de son Evesque. C'est pourquoy en public & en particulier il sollicita plusieurs fois l'Evesque de Constance de vouloir favoriser la verité qui renaissoit, & authoriser le dessein qu'il avoit de prescher contre les abus pour reformer l'Eglise. Il fit les mesmes propositions à Antoine Pucci, Evesque de Pistori, qui estoit alors Nonce du Pape en Suisse. L'un & l'autre rejetterent cette demande & n'y eurent pas d'esgard: surce refus Zuingle leur declara, *Qu'il estoit resolu de combattre*

Hospin. Hist. Sacram. part. altera.

battre deſormais par la Doctrine de l'Evangile, le regne & les erreurs de la Papauté, afin de reſtablir dans l'Egliſe la lumiere de la parole de Dieu & de l'Evangile. Je ne comprens pas comment Zuingle auroit pu agir autrement pour faire les choſes dans les formes. Il s'adreſſe à ſes ſuperieurs, il les prie & les ſollicite de travailler à la Reformation de l'Egliſe, ils n'en veulent rien faire: Il eſt conſtant qu'il eſt en droit d'agir ſans eux: car il vaut mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes. On ne peut pas dire de luy ce que l'on dit des autres Reformateurs, qu'ils n'avoient pas de miſſion; car il en avoit une qu'il tenoit de l'Egliſe Romaine meſme, par laquelle il eſtoit obligé de preſcher la verité. On dira qu'il devoit ſe tenir dans le ſilence aprés avoir exhorté ſans ſuccés ſes ſuperieurs à reformer l'Egliſe. Cela ſe pourroit dire ſi l'affaire dont il s'agiſſoit, euſt eſté peu importante, & ſi la corruption de l'Egliſe euſt eſté mediocre. Mais quand les maux ſont extrémes comme ils eſtoient alors, il eſt certain qu'on ne peut diſſimuler la verité ſans eſtre prevaricateur. Tout homme eſt authoriſé pour mettre la main à l'œuvre quand l'Egliſe eſt dans le dernier peril & engagée dans les derniers deſordres. Cependant ce grand ouvrage ne ſe continua pas ſans le conſentement & ſans l'authorité de ceux qui y eſtoient principalement intereſſés. Le Senat de Zurich fit aſſembler un Synode au commencement de l'année 1519. tout le Clergé du territoire de Zurich & des villes voiſines s'y trouva. L'Eveſque de Conſtance y envoya Jehan Faber ſon grand Vicaire, accompagné d'un Docteur de l'Univerſité de Tubinge & de pluſieurs autres hommes reputés ſçavants. Zuingle y fut eſcouté, non comme juge, mais comme partie, il y propoſa ſa doctrine en 67. propoſitions. Jehan Faber qui eſtoit là de la part de l'Eveſque de Conſtance, eſſaya de perſuader à l'aſſemblée qu'il n'eſtoit pas permis de diſputer de Religion dans ce lieu, mais qu'il faloit attendre le Concile à venir. Zuingle ſouſtint que ſans attendre le Concile, puiſque l'Eſcriture Sainte eſtoit la regle de la foy, il faloit voir & examiner par cette regle s'il avoit propoſé quelque choſe contraire à la verité. Le Fevre refuſa conſtamment d'entrer en diſpute devant cette aſſemblée, & dit que dans l'univerſité il diſputeroit contre tous ces articles, & feroit voir qu'ils n'eſtoient pas veritables. Pour concluſion de l'aſſemblée le Magiſtrat de Zurich ordonna à tous les Predicateurs & aux Preſtres de ſon reſſort, de ne rien propoſer que la pure parole de Dieu contenuë dans les eſcrits des Prophetes & des Apoſtres. Il eſt malaiſé de concevoir ce que l'on trouve à redire dans cette conduitte. Le Senat de Zurich entend

qu'il y a de grands demeſlés naiſſans ſur les affaires de la Religion, luy meſme voit les abus, qui ſe commettent devant ſes yeux. Il ne veut pourtant pas s'en croire, il conſulte les experts, les gens de la profeſſion. Il aſſemble les Eccleſiaſtiques de ſon reſſort, il les oblige à parler, il s'inſtruit en eſcoutant, & là deſſus il ordonne qu'on n'enſeigne autre choſe que ce que l'Eſcriture enſeigne. Ne voila-t-il pas un attentat prodigieux & une hereſie terrible?

Juſques là pourtant on n'avoit encore rien changé dans l'exterieur de la Religion, la Meſſe ſe diſoit tousjours, les Egliſes eſtoient remplies d'images. Il eſt vray que l'on commençoit fort à ſe deſgouſter de tout ce fatras de ceremonies, car la verité eſtoit enſeignée publiquement à la ville & à la campagne, & tout le peuple ſouhaitoit ardemment la Reformation. C'eſt pourquoy le Magiſtrat fut obligé de faire encore une fois examiner l'affaire pour ſçavoir ſi l'on paſſeroit plus avant. Il convoqua une nouvelle aſſemblée plus celebre & plus solennelle que la premiere. Les Eveſques de Conſtance & de Bâle y furent invités avec tout le Clergé des douze Cantons. C'eſt ce que le Sieur Maimbourg diſſimule, poſant en fait que dés la premiere aſſemblée il y fut conclu à la pluralité des voix des Laïques, que la Doctrine de Zuingle ſeroit recuë, que peu de temps aprés on abattit les images, qu'on demolit les autels & qu'on ſe retira entierement de deſſous la domination de l'Egliſe Romaine. Cela ne ſe fit point ſi peu de temps aprés, qu'on n'eût loiſir de deliberer meurement ſur cette importante affaire, car il s'eſcoula quatre ou cinq ans juſqu'à la pleine Reformation. C'eſt pour cela que l'on convoqua le ſecond Synode dont je viens de parler, où l'on invita tous les Eveſques, les Preſtres & les ſçavants du pays. Il eſt vray que ces Eveſques n'y vinrent pas & n'y envoierent point: mais il s'y trouva plus de ſix cents Preſtres & pluſieurs hommes doctes. On y diſputa avec liberté, on propoſa tout ce qu'on voulut en faveur de la Religion Romaine. On diſputa trois jours ſur le ſacrifice de la Meſſe & ſur les images. Les Magiſtrats aprés avoir ouï les diſputes, bien convaincus de la verité, ne voulurent pourtant pas encore introduire dans leur Egliſe une Reformation entiere. On s'avancea par degrés afin d'avoir loiſir de conſiderer toutes choſes. L'on defendit d'abord les proceſſions & particulierement celles qui s'appellent du Saint Sacrement. Les Preſtres eurent ordre, en diſant la Meſſe, de ne point obliger à l'adoration. On enleva des Egliſes les corps ſaints dont on abuſoit par une veritable Idolatrie: en ouvrant les caiſſes on n'y trouva rien dans la pluſpart.

Où

Où l'on trouva des os, on ne leur fit aucun outrage, mais on les enterra fort honnorablement.

La Meſſe & les images ſubſiſtoient pourtant encore : les autres Cantons aſſemblés à Lucerne s'oppoſerent par leurs remonſtrances à cette entrepriſe de la ville de Zurich. On eſcouta fort paiſiblement ce que les Cantons eurent à repreſenter. La ville de Zurich reſpondit à la remonſtrance des alliés, & aprés avoir juſtifié ſa conduitte par de bonnes raiſons, elle ſupplia ſes alliés de la retirer d'erreur ſi elle y eſtoit, & promettoit pour cela d'attendre encore deux mois avant que de faire aucun changement. Les deux mois s'eſcoulerent, & perſonne ne ſe mit en devoir d'inſtruire par la parole de Dieu les habitants de Zurich, comme ils en avoient prié. Alors le Senat & la ville de Zurich crurent qu'ils pouvoient penſer à leur ſalut & faire leurs propres affaires. Ainſi au mois de Juin 1524. l'on deputa douze Senateurs, les principaux Preſtres des Egliſes & des notables d'entre le peuple ; qui ſe tranſporterent dans toutes les Egliſes, en fermerent les portes pour empeſcher le tumulte & la confuſion, & en firent oſter toutes les images ſans aucun ſcandale. En ſuite les Deputés ſe tranſporterent dans toutes les paroiſſes de leur reſſort, on interrogea les Curés & les paroiſſiens ſur le fait des images, & du conſentement de chaque paroiſſe on enleva les images des Egliſes.

Les images eſtant oſtées, la Meſſe ſubſiſtoit encore. C'eſtoit l'Idole des nations, on en eſtoit enteſté, l'on n'y vouloit toucher qu'aprés y avoir bien penſé. Les Magiſtrats eux meſmes ſe voulurent inſtruire, ils voulurent que le peuple compriſt ce que c'eſt que l'Euchariſtie, avant que d'apporter aucun changement dans la celebration de ce myſtere. L'Eveſque de Conſtance qui avoit laiſſé eſcouler les deux mois que la ville de Zurich avoit donnés pour que ceux qui avoient ſoin de ſon ſalut, la vinſſent inſtruire, s'aviſa enfin de reſpondre. Il envoya un grand eſcrit au Senat pour defendre les images & la meſſe : cet eſcrit fut lu en pleine aſſemblée, & l'on y reſpondit le 18. d'Aouſt. L'on envoya à l'Eveſque cette reſponſe qui eſtoit tres honneſte. Aprés cela on attendit pluſieurs mois pour voir ſi le Clergé de l'Egliſe Romaine donneroit quelques eſclairciſſements ſur ces nouvelles difficultés. Rien ne vint, enfin Zuingle crut qu'il eſtoit temps d'achever de ruiner ce grand corps de ſuperſtitions, & que ce n'eſtoit rien fait de luy avoir rompu les bras & les jambes, ſi on ne luy enlevoit la teſte. Il ſe preſenta donc au Senat de Zurich l'onzieſme d'Avril 1525. ſix ans entiers

tiers aprés le commencement de la premiere Reformation, & demanda qu'on abolist la Messe. Le Chancelier de la ville s'y opposa & disputa contre Zuingle pour la presence reelle & pour la transsubstantiation. Ainsi la chose fut encore agitée & la question traitée en plein senat: quând la dispute fut finie, le Senat nomma quatre personnes des plus eclairées de son corps pour conferer avec Zuingle & avec ses collegues. Cela se fit, ils conferererent l'apresdisnée du même jour, & la conclusion de cette conference fut qu'on rapporteroit encore l'affaire au Senat. Quand cette resolution fut executée, le Chancellier renouvella ses oppositions & repeta toutes ses raisons. Malgré ces oppositions le Senat se rendit aux instances de Zuingle, il fut arresté que la Messe seroit abolie, & que l'on restabliroit la celebration de l'Eucharistie selon que Jesus Christ l'avoit ordonnée & que les Apostres l'avoient pratiquée. Voyla de quelle maniere la Reformation se fit à Zurich, & ensuitte dans les autres Cantons qui se reformerent.

Il estoit d'une necessité absoluë de rapporter toutes les circonstances de cette Histoire, dont la verité est attestée ou par l'aveu ou par le silence de nos adversaires. Cela estoit, dis-je, d'une necessité absoluë; & il suffit d'avoir fait cette Histoire pour justifier la Reformation des Suisses. Car il est impossible qu'une Reformation se puisse faire avec plus de bienseance, plus d'ordre, plus de meures deliberations, & plus d'edification. Si la providence de Dieu avoit voulu, ou que les circonstances des temps & des lieux eussent permis que la Reformation se fust establie par tout de la mesme maniere, jamais l'Eglise n'auroit rien vu de si grand, de si beau, de si miraculeux & de si divin. Est-ce faire une chose avec precipitation que d'y employer cinq ou six ans? Est-ce agir imprudemment & sans conseil que d'assembler des Synodes, que d'escouter des Theologiens, que de consulter des Evesques, que de les prier de donner instruction? Est-ce agir tumultuairement & sans ordre, que d'obtenir le consentement du peuple, que de consulter les sages, que d'employer l'authorité des puissances qui sont en estat pour reformer l'Eglise & pour bannir les abus? On n'a autre chose à dire que ce qui a cent fois esté dit. C'est qu'il n'appartenoit point au Senat de Zurich de juger des affaires de la Religion. *Le Senat de cette ville là*, dit nostre Historien, *par un attentat tout à fait insoustenable convoqua une assemblée generale pour ouir les uns & les autres & pour juger ensuitte par la parole de Dieu, souverainement de ce different.* Des bourgeois, dit-on, & des bourgeois de Suisse habi-

habiles en Theologie comme l'on peut croire, entreprirent de juger des differents de la Religion. On a respondu à cela fort solidement. On a fort bien monstré que le Senat de Zurich n'a fait que ce qui est du droit des souverains & du droit commun de tous les hommes. Les souverains sont obligés d'avoir inspection sur la Religion des peuples, afin que la veritable Religion ne soit point alterée si elle est establie, ou qu'elle soit restablie, si elle a esté corrompuë. Les Rois de Juda ont tousjours esté les Reformateurs de l'Eglise Judaique corrompuë. Les Empereurs Chrestiens ont convoqué des Conciles; ils en ont confirmé les canons & les decrets, ils ont fait des edits contre l'heresie & contre les heretiques. Aujourd'huy & depuis deux siecles on sçait bien faire valoir ce droit des souverains. Car on les porte à faire des arrests, des edicts & des declarations cruelles contre ceux que l'on traitte d'heretiques & de schismatiques. L'Eglise Gallicane Romaine n'ose mesme recevoir le Concile de Trente & la discipline qu'il a establie, parce que le Roy & les Parlemens s'y opposent. Et n'a-t'on pas le droit de dire aux Parlemens, selon ces maximes, de quoy vous melés vous: vous n'estes que des Laïques, il s'agit icy de discipline Ecclesiastique, ce n'est pas vostre affaire? Tout ce qui peut troubler l'estat & la Religion est tousjours l'affaire du Magistrat, & il a droit d'en prendre connoissance. Il est ridicule, dit-on, que des bourgeois se mêlent d'estre juges dans des affaires de Theologie. Il n'est point vray que les Senateurs de Zurich se soyent rendus juges dans les affaires de Theologie. Ils ont fait les choses dans toutes les formes, ils ont assemblé des Theologiens, ils les ont consultés, ils les ont obligés d'esclaircir la verité par des disputes bien reglées, ils ont escouté tout le monde & ils ont suivi le plus grand parti & le plus raisonnable. Eux mesmes ont voulu estre auditeurs de ces disputes & en juger par leurs oreilles. Voylà qui est fort estrange! Il s'agit de leur salut & ils n'en prendront pas connoissance eux mesmes? C'est à dire que l'on voudroit que Messieurs de Zurich eussent renvoyé Zuingle & ses collegues par devant Monseigneur l'Evesque de Constance & Monsieur son grand Vicaire pour estre jugés en fait d'heresie & ensuitte estre brulés au mesme lieu où l'on avoit brulé Jehan Hus & Jerosme de Prague cent ans auparavant. C'eust esté la plus grande injustice du monde. Pourquoy Messieurs de Zurich eussent ils renvoyé Zuingle & ses compagnons devant ceux qui estoient proprement les parties? C'est ainsi que l'on fait quand on veut bruler les gens, mais non pas quand on se veut instruire de la verité. Des bourgeois,

Voy la response de M. Claude au livre des preiug. 2. part. chap. 6.

geois, à ce que l'on dit, ne ſont pas capables de juger de la verité : ce ſont des beſtes que les hommes, parce qu'ils ſont Bourgeois. Ils n'ont donc pas l'uſage de la raiſon, & les lumieres du bons ſens ? Eſt-il neceſſaire d'avoir eſtudié en Sorbonne & d'avoir pris ſes licences, pour voir que le culte des images eſt condamné dans le ſecond Commandement, pour voir que l'Eſcriture ne dit pas un ſeul mot ni du purgatoire, ni de la meſſe, ni de l'invocation des ſaints, ni de mille autres choſes ſemblables ? Le peuple ſeroit bien miſerable, s'il ne luy eſtoit pas permis de faire uſage de ſes yeux : & s'il eſtoit obligé comme l'on pretend dans la communion de Rome de s'en rapporter à ſes Prelats & à ſon Curé. Meſſieurs de Zurich n'ont donc fait que ce qui eſt du droit general de tous les hommes en voulant prendre connoiſſance eux meſmes des demêlés de la Religion. Non ſeulement ils en ont voulu connoiſtre pour eux meſmes, dit-on, ils en ont connu pour les autres, & ils ont fait des arreſts pour abbattre les images & pour abolir la Meſſe. C'eſt le droit des Roys & des ſouverains d'eſtablir telle Religion qu'il leur plaiſt, en conſervant les droits des peuples & en faiſant les choſes aprés connoiſſance de cauſe. Une Religion n'a point force de loy dans ce qu'on appelle le barreau exterieur, qu'elle n'ait eſté eſtablie par l'ordonnance du Prince. Les Magiſtrats de Zurich n'ont point impoſé de joug au peuple contre ſon gré. Ils n'ont fait que ſuivre ſes inclinations, & luy accorder ſes demandes, & ils ne l'ont fait qu'aprés un examen auſſi exact qu'il y en ait jamais eu en une affaire de cette importance.

Enfin pour convaincre nos ennemis, qu'ils ne ſont querelle à ceux de Zurich ſur leur reformation que par un eſprit de chicane, je ne veux plus dire que deux choſes, mais qui mettront l'injuſtice dans une parfaite evidence. L'une ſera une ſuppoſition poſſible, & l'autre un fait tres conſtant. Voicy la ſuppoſition. Preſuppoſons que l'Egliſe de Zurich ſe fuſt effectivement trouvée dans un grand deſordre & dans une tres grande corruption, comme Zuingle luy vouloit perſuader qu'elle eſtoit. C'eſt à dire, que je demande à ces Meſſieurs qu'ils m'accordent pour un moment que nous avons raiſon & qu'ils ont tort ; dans un moment nous les laiſſerons rentrer en poſſeſſion de leurs pretentions. Cela eſtant poſé & accordé que l'Egliſe de Zurich eſtoit tres corrompuë, & qu'elle avoit beſoin d'eſtre reformée, je demande aux cenſeurs de noſtre conduitte de quelle maniere elle euſt pu agir pour ſe reformer plus juridiquement & plus dans les formes ?

Faloit-

Faloit-il qu'elle s'adreſſaſt à ſes ſuperieurs? Elle l'a fait auſſi, elle a ſollicité ſon Eveſque d'avoir ſoin de ſon ſalut & de l'inſtruire par la pure parole de Dieu. Eſtoit elle obligée d'aller à Rome, & de ſe rapporter de tout au Pape? Cela ne peut eſtre dit dans la ſuppoſition que nous faiſons, car nous ſuppoſons que l'Egliſe eſtoit effectivement corrompuë ſelon l'idée que Zuingle s'en eſtoit formée. Dans laquelle idée l'authorité Papale non ſeulement dans ſes abus mais dans ſon eſtabliſſement, eſtoit l'une des plus grandes corruptions, & celle qui demandoit le plus la reformation. L'Egliſe de Zurich ne pouvoit donc pas s'addreſſer comme à ſon juge, à celui qu'elle vouloit ruiner, & que nous ſuppoſons qu'elle avoit raiſon de vouloir ruiner. Devoit-elle attendre un Concile & s'en rapporter à ce qui y ſeroit ordonné? Cela ne ſe pouvoit encore dans la ſuppoſition que nous faiſons : car nous ſuppoſons que toute l'Egliſe Romaine eſtoit corrompuë, & par conſequent en s'adreſſant à elle, on ne pouvoit attendre aucune juſtice. Un Concile auroit eſté compoſé de ces meſmes membres que l'on vouloit oſter comme des membres corrompus. Enfin devoit-elle attendre le remede du temps, laiſſer aller les choſes comme elles alloient depuis longtemps ſans travailler à y apporter du remede? C'eſt une reſolution furieuſe & deſeſperée de ſentir que l'on eſt dans un vaiſſeau qui fait naufrage & de s'y abandonner quand on s'en peut retirer: d'eſtre convaincu qu'on eſt dans une Egliſe ſouverainement corrompuë, qui nous conduit à l'enfer, & de laiſſer aller les choſes à l'ordinaire pour damner tout un peuple. Il n'y avoit donc point d'autre voye que de faire ce qu'ils ont fait, c'eſt de prendre connoiſſance eux meſmes de cette grande affaire, la faire ſoigneuſement examiner par les gens de la profeſſion, & en ſuitte prendre leur parti ſelon que la pieté, la raiſon & le bon ſens leur dictoient. Encore une fois, je prie ces Meſſieurs de ſuppoſer qu'une Egliſe ſe trouve ſeparée du reſte du monde Chreſtien & qu'elle ne puiſſe conſulter ni les Eveſques ni les Conciles, que cette Egliſe tombe dans une corruption extréme, que quelqu'un de ſes paſteurs vienne à s'appercevoir de cette corruption; qu'il en avertiſſe ſes Magiſtrats & ſon peuple, qu'il leur faſſe voir à l'oeil les corruptions par l'Eſcriture Sainte. Je demande ce que peut & ce que doit faire cette Egliſe? Elle ne ſçauroit conſulter le Pape, dont je ſuppoſe qu'elle eſt ſeparée par de grands eſpaces. Elle ne ſçauroit aſſembler des Conciles Oecumeniques & ſe ſoumettre à leurs jugemens. Elle ne doit pas demeurer dans l'eſtat où elle ſe trouve, car je ſuppoſe que cet eſtat eſt damnable. Il

ne

ne luy reſte donc rien à faire que d'aſſembler tout ſon Clergé, qu'à le faire conferer enſemble de bonne foy, & aprés les avoir eſcoutés ſe ranger du parti le meilleur & le plus ſeur ſelon ſon jugement. Il faut eſtre ſans ſincerité & ſans honte pour nier que ce ne ſoit là l'unique voye dans laquelle une Egliſe, en l'eſtat où nous la ſuppoſons, doit entrer. Or c'eſt preciſement l'eſtat de l'Egliſe de Zurich, elle n'étoit pas ſeparée du Pape & des Conciles par des eſpaces de terre ou de mer. Mais elle en eſtoit éloignée d'une diſtance morale qui eſtoit preſque infinie. En les regardant comme ſes parties & comme des membres qu'elle ſentoit eſtre dignes d'eſtre retranchés, elle ne les pouvoit conſulter.

Ces ſuppoſitions font voir avec la derniere evidence que ſi la Suiſſe a peché en ſe reformant, elle a peché dans le fonds & point du tout dans les formes. C'eſt à dire que ſi elle a ſuppoſé fauſſement que l'Egliſe Romaine, ſon Pape, ſes Eveſques & ſes Conciles eſtoient abſolument corrompus, elle a eu tort de le ſuppoſer. Mais ayant une fois fait cette ſuppoſition, elle ne pouvoit plus agir autrement qu'elle a fait. Ainſi il faudroit plaider au fonds, voir qui a tort ou raiſon dans la ſuppoſition que nous faiſons, que l'Egliſe Romaine eſt entierement corrompuë & dans le cœur & dans toutes les parties.

L'autre choſe que je ſouhaite que l'on conſidere icy, c'eſt un fait conſtant. Et ce fait eſt que comme les bourgeois Suiſſes & les Bourgmaiſtres de Zurich s'eſtoient aſſemblés pour ordonner qu'on reformeroit l'Egliſe, au contraire les bourgeois Suiſſes de tous les autres Cantons s'aſſemblerent à Lucerne pour ordonner qu'on ne la reformeroit pas. Là il fut ordonné, *Qu'aucun n'entreprendroit de changer une Doctrine qui avoit eſté annoncée depuis plus de quatorze cents ans : qu'on ne ſe moqueroit point de la Meſſe, dans laquelle le corps de Jeſus Chriſt eſt conſacré à ſon honneur & pour le ſoulagement des vivants & des morts : que ceux qui ſeroient en aage de communier ne manqueroient pas de ſe confeſſer au preſtre deux fois en carême, &c. Que l'on s'abſtiendroit de viandes aux jours marqués par l'Egliſe, & meſme d'oeufs & de fromage durant le careſme, &c. Qu'on ne feroit aucune injure aux ſaintes images & qu'on obſerveroit toutes les loix Eccleſiaſtiques, leſquelles l'Eveſque de Conſtance avoit faites ; qu'au contraire on n'enſeigneroit aucune des Doctrines de Zuingle.* Cette aſſemblée ſe tint le 24. de Juin, 1524. Le Sieur Maimbourg nous marque encore une autre aſſemblée de meſme nature à Baſle deux ans aprés.

Hoſp. Hiſt. Sac. part. alt.

aprés. *Ce fut là*, dit-il, *qu'aprés que le celebre Docteur Eckius eut soli-dement refuté tout ce que Jehan Oecolampade, que Zuingle qui n'y voulut pas comparoître, y avoit envoyé, put dire pour la Doctrine de son maître, elle fut condamnée par un decret solennel au nom de toute la nation.* Ne ſerions nous pas en droit de dire à noſtre tour : Meſſieurs les Bourgeois de Suiſſe, de quoy vous melés vous ? Gouvernés l'eſtat, ayés ſoin de voſtre republique : mais cette affaire icy vous paſſe, vous n'avés pas eſtudié en Theologie, vous n'avés pas de caractere pour juger des controverſes de la Religion. Parlons ſerieuſement : s'eſt il trouvé quelqu'un qui ait trouvé à redire à cette conduitte des Cantons, bien que leur aſſemblée fuſt compoſée de Laïques ? Au contraire cette action n'a-t'elle pas eſté loüée & en ce temps là & en celuy cy, par tous les partiſants de la communion de Rome ? C'eſt une choſe eſtrange, on a des bâlances fauſſes & ineſgales, on dit d'une meſme piece, elle eſt peſante, elle eſt legere ſelon la diverſité des intereſts ; & d'une meſme action elle eſt bonne & elle eſt mauvaiſe ſelon la diverſité de ſes paſſions. Car enfin ce que firent ceux de Zurich pour la Reformation, eſt abſolument de meſme nature que ce que les autres Cantons firent contre la Reformation. Mais ſans ſortir de Zurich, ſuppoſons que ce Canton & ſon Senat au lieu de faire ce qu'ils ont fait, ayent fait tout le contraire. C'eſt à dire qu'ils ſe ſoient aſſemblés, que dans leur aſſemblée ils ayent fait diſputer Jehan le Fevre, grand Vicaire de leur Eveſque, contre Zuingle & Oecolampade, & qu'au ſortir de cette diſpute ils ayent ordonné que l'on conſerveroit la meſſe, & que l'on retiendroit les images ; n'eſt-il pas vray que perſonne ne diroit qu'ils ſeroient allés au delà de leur authorité ? S'ils avoient le pouvoir en qualité de gouverneurs & de puiſſances en eſtat de conſerver la Religion comme elle étoit, pourquoy n'auroient pas eu l'authorité de la changer ſous le meſme caractere de Magiſtrats ? Aprés cela l'on ne nous doit plus rompre la teſte de cette mechante objection.

Hiſt. du Calv. l. 1. an. 1526.

Au reſte je ne ſçay à quelle fin le Sieur Maimbourg nous parle icy de la guerre qui fut entre les Cantons quelques années aprés, au ſujet de la Religion. C'eſt ſans doute à deſſein d'eſtablir ce qu'il a poſé d'abord, & qui eſt repandu dans tout ſon livre, ſçavoir que le Calviniſme a eſté ſemé, ſouſtenu & planté par les armes & par l'effuſion du ſang. Mais c'eſt icy la plus horrible de toutes les infidelités. Il dit que ceux de Zurich ſe fiant en leurs forces, firent tant d'inſultes à leurs voiſins pour les obliger à changer de Religion,

que les cinq Cantons de Lucerne, de Zug, d'Uri, d'Ondervald & de Shwits furent obligés de prendre les armes pour en tirer raiſon. Et tout au contraire ce furent les Cantons Catholiques Romains qui furent les aggreſſeurs. Il eſt de notorieté publique qu'ils firent mille avanies aux Cantons proteſtants à cauſe de l'alteration qu'ils avoient apportée à ce qu'ils appelloient l'ancienne Religion. Quand l'Hiſtoire ne nous l'apprendroit pas, le bon ſens nous le diroit. Des gens qui changent la Religion receüe dans un pays, ne demandent que la tolerance, principalement quand ils ſont les plus foibles. Les Cantons Papiſtes eſtoient ſinon les plus forts en Suiſſe, au moins l'eſtoient ils dans l'Europe, car ils eſtoient ſouſtenus de l'Empereur, de la France, & de tous les eſtats d'alentour. Ainſi il y a bien apparence que le Canton de Zurich ait eſté faire procés à ſes alliés ſur leur Religion, luy qui ne demandoit que la liberté de faire ce qui luy ſembloit bon dans ſon reſſort? La verité eſt que les Cantons Papiſtes à la ſollicitation des Eveſques & des Preſtres firent mille inſultes à ceux de Zurich & de Berne. Ces deux Cantons ſans ſe vanger par une guerre ouverte ſe contenterent de defendre le commerce avec les autres, & d'empeſcher le tranſport des denrées. Les Cantons Papiſtes tirerent de cela une occaſion de prendre les armes, & comme ils avoient eſté aggreſſeurs dans les cauſes de la guerre, ils le furent auſſi en faiſant les premiers actes d'hoſtilité ouverte. C'eſt dans cette guerre que Zuïngle fut tué, *combattant tres vaillamment*, dit le Sieur Maimbourg, *à la teſte d'un bataillon, parce qu'il eſtoit meilleur Soldat que Predicant.* Nous avons aſſés parlé de cette mort en faiſant l'Apologie de Zuingle.

CHAPITRE II.

Hiſtoire de la Reformation de Geneve. Prodigieuſe ſuperſtition où cette ville eſtoit plongée : desbauches du Clergé ; obſtacles que les Reformateurs eurent à combattre. Juſtification de la conduitte des Reformés dans la Reformation de cette ville.

CE que nous venons de dire pour Zurich nous doit eſpargner beaucoup de reflexions à l'eſgard de Geneve. Car bien que la Reformation ſe ſoit faite dans cette derniere ville avec plus de trouble qu'à Zurich, cependant elle y a eſté achevée de la meſme maniere : c'eſt

c'eſt par l'authorité du Senat. Au reſte puiſqu'on veut regarder Geneve comme la ſource d'où eſt ſorti le Calviniſme, il eſt bon d'examiner un peu exactement, comment il s'y eſt eſtabli. On ne veut pas nier que le deſſein des habitants de maintenir la liberté de cette ville contre les entrepriſes de l'Eveſque & des Ducs de Savoye, & l'alliance avec le Canton de Berne n'ayent eſté l'occaſion du changement qui arriva dans cette ville à l'eſgard de la Religion. Mais Dieu a ſes conſeils & les hommes les leurs : les habitans de Geneve quand ils s'allierent avec les Bernois, n'avoient aſſurement aucun deſſein de reformer leur Egliſe. Au contraire leur ville eſtoit plongée dans une profonde ſuperſtition d'une part, & dans une ſouveraine debauche de l'autre. Le Clergé y eſtoit comme le maiſtre par l'authorité de l'Eveſque, qui s'en diſoit Seigneur temporel. Et comme cela eſt ordinaire à cette ſorte de gens ; ce Clergé abuſoit de ſon authorité pour prendre toute ſorte de licences, & pour commettre toute ſorte de crimes & de debauches. Les Preſtres & les moynes n'y gardoient preſqu'aucunes meſures d'honneur & de bienſeance. Ils corrompoient les femmes, ils violentoient les maris, ils attentoient ſur la pudicité des vierges, & les monaſteres de filles eſtoient des lieux d'une proſtitution preſque publique. Quand il fut permis de penetrer dans ces abominables myſteres, on deſcouvrit un petit ſentier ſouſterrain qui faiſoit une communication entre le couvent des Cordeliers & celuy des religieuſes de ſainte Claire. C'eſt par là que ces hypocrites qui cachoient ſous un froc une concupiſcence brulante, alloient reſpandre leurs flames impures dans le ſein de ces pretenduës vierges ſacrées, les eſpouſes de Jeſus Chriſt. Les Chanoines eſtoient dans un ſi horrible desbordement que cinq ans devant qu'on penſaſt à aucune reformation, le Conſeil de la ville fit denoncer à ces debauchés, qu'on leur alloit oſter les revenus eccleſiaſtiques, dont ils faiſoient un ſi effroyable abus, & qu'on alloit appliquer ces biens à l'hôpital. Mais l'interceſſion du Canton de Fribourg & la promeſſe que firent les Chanoines de mieux vivre à l'avenir, empeſcherent que la ſentence ne fuſt executée. Pierre de la Baulme, le dernier Eveſque de cette ville, oſa bien porter un jour ſon inſolence juſqu'à ravir une fille de la ville pour en abuſer. Et même il fit cette action dans le careſme, qui eſt un temps de mortification, le peuple ne put ſouffrir cette violence, il ſe ſouleva & menacea de ſe faire juſtice, mais pour l'appaiſer on luy rendit la fille. D'autre coſté la ſuperſtition y eſtoit au comble. Tous les temples

estoient remplis de reliques & de corps saints, & le Clergé qui ne vivoit que des erreurs du peuple, l'entretenoit dans l'ignorance & le succoit jusqu'à la moelle par le moyen de cette fausse devotion. On leur faisoit adorer un bras de St. Antoine dans l'Eglise de saint Pierre, & le cerveau de cet Apostre.

Mais l'an 1535. quand on ouvrit ces mysterieuses caisses, l'on trouva dans celle de Saint Antoine, le membre d'un cerf, & dans l'autre caisse, au lieu du cerveau de Saint Pierre, une pierre ponce. Il y a de cela autant de tesmoins qu'il y avoit alors de personnes dans Geneve de l'une & de l'autre Religion. Il n'y avoit pas de fraudes dont ce Clergé corrompu ne se servist pour abuser le miserable peuple pour le retenir dans la superstition, & pour luy tirer son argent. Dans le temple qui porte le nom de Saint Gervais reposoient sous le grand autel les corps des Saints Nazaren, Celse & Pantaleon. Comme ces saints n'estoient pas du premier ordre, & que leur regne estoit passé, la devotion qu'on avoit eu pour eux estoit fort diminuée, & le gain des Prestres de cette Eglise aussi par consequent. Ils s'aviserent d'une fourbe pour r'allumer la ferveur de la devotion & restablir leurs revenus. Ils firent courir le bruit que les corps saints meditoient de se retirer ailleurs, & qu'on entendoit un murmure dans leur tombeau qui tesmoignoit leur mecontentement. On perça leur cercuëil, le peuple y accourut en foule, chacun appliquoit son oreille à l'ouverture de la caisse & on entendoit un bruit confus comme de gens qui parloient bas ensemble. On faisoit descendre des chapelets par ce trou, & l'on ne pouvoit les retirer, comme s'il y eust eu quelque main là dedans qui les eust retenus. Incontinent on cria miracle par toute la ville; le saint Pantaleon avec ses compagnons eurent plus d'adorateurs & les Prestres plus d'offrandes que jamais. Le jeu recommencoit tout aussi-tost que la devotion se rallentissoit. Enfin un temps vint qu'on apprit la cause naturelle du miracle. L'on trouva qu'à cette caisse respondoient certains canaux & tuyaux soufterrains à peu prés comme ceux des orgues, qui recevant le son & les paroles des assistans, les portoient dans le cercuëil & y causoient un certain mugissement, qui representoit fort bien un son de paroles confuses. On trouva aussi que par dedans tout estoit plein de crochets, qui retenoient les cordons des Chapelets qu'on y faisoit descendre. C'est encore là un fait d'une notorieté publique.

Il y avoit une image de nostre Dame dans l'Eglise des Augustins de la mesme ville, qui faisoit miraculeusement ressusciter les enfans morts

sans

ſans bapteſme, pour autant de temps qu'il eſtoit neceſſaire afin qu'ils puſſent eſtre baptizés. C'eſtoit par le moyen d'une machine, qui faiſoit enfler les cadavres de ces pauvres enfans morts, & meſme quand on leur paſſoit une plume ſur les levres, elles paroiſſoient ſe mouvoir. Par le moyen d'un feu caché, & d'une chaleur artificielle, par laquelle ils eſchauffoient le corps mort, il paroiſſoit ſuer pour quelque temps, & cela duroit juſqu'à ce que le bapteſme fut adminiſtré. Vous pouvés juger quel profit cela devoit apporter à la maiſon. Car il n'y a point de mere affligée de la damnation de ſon enfant, qui pour le tirer des enfers ne fuſt preſte à donner la moitié de ſon bien. L'an 1535. quand la reformation fut eſtablie, tout ce que je viens de dire fut verifié en preſence de pluſieurs milliers de teſmoins: car on trouva toutes ces machines. L'on trouva auſſi certaines formes de terres creüſes où l'on fourroit des lampes, par le moyen deſquelles les Preſtres & les Moynes feignoient des retours d'ames de purgatoire, en faiſant marcher ces fantoſmes le long des murailles des Egliſes. Il eſt ayſé de comprendre qu'une ville nourrie de ces effroyables fourbes & poſſedée par un Clergé avare & ſacrilege n'eſtoit gueres en eſtat de ſouhaiter la reformation.

Ce peuple eſclave de l'erreur & de la ſuperſtition ne penſoit donc point à cette liberté ſpirituelle qui fait le bonheur des fideles. Mais Dieu permit que les veuës qu'il eut pour conſerver la liberté de la ville contre les entrepriſes des Ducs de Savoye & de l'Eveſque, ſervirent à luy faire trouver ce bien qu'il ne cherchoit pas. Les Bernois qui prirent cette ville en leur protection, y eſtablirent inſenſiblement la Religion qu'ils avoient choiſie depuis peu. Mais ce ne fut point par la voye de l'authorité & de la violence. Et meſme les premiers Bernois qui jetterent les ſemences de la reformation dans Geneve, le firent ſans ordre de leur Canton. Ce furent des particuliers qui frequentant dans Geneve & la voyant plongée dans la debauche & dans l'idolatrie, ne purent s'empeſcher de parler avec liberté des deſordres de la vie du Clergé, & des abominations dont il ſe ſervoit pour entretenir la fauſſe devotion des peuples. Cela fit plus d'effet qu'on n'euſt oſé l'eſperer. Pluſieurs gouſterent l'exhortation qu'on leur faiſoit d'imiter ceux de Berne leurs protecteurs, en ſecouant le joug de cette tyrannie ſpirituelle ſous laquelle ils eſtoient. Il ſe trouva dans la ville quelques Eccleſiaſtiques, honneſtes gens, qui ſentoient eux meſmes la grande corruption dans laquelle leur corps & leur Egliſe eſtoient engagés, & qui donnerent du courage à ceux qui

en manquoient. L'un d'entre eux nommé François Bonnivart consulté sur l'affaire de la reformation, respondit que si on l'entreprenoit, il ne la faloit pas faire à demi. Dans le mesme temps il arriva une chose qui donna courage à ceux de Berne de parler plus haut. L'Archevesque de Vienne, le Metropolitain de la Province, jetta un interdit sur la ville de Geneve, & le fit afficher aux lieux publics. Les Deputés de Berne estoient alors à Geneve. Ils dirent hautement qu'il se faloit moquer de ces sortes d'anathemes, qu'il faloit craindre les foudres de Dieu, & mespriser celles des hommes; que les foudres du Pape & celles du demon ne faisoient de mal qu'à ceux qui avoient la foiblesse de les craindre. Tout cela ne demeura pas sans effet, le Clergé perdit beaucoup de son credit, le peuple commença à revenir de ses illusions, on parla avec assez de liberté des impostures des Prêtres, & la Religion establie commença à estre mesprisée. En l'an 1532. il y eut quelqu'un qui eut la hardiesse d'afficher dans les places publiques des inscriptions, qui promettoient *Pleine & entiere indulgence, & la remission universelle de tous les pechés par Jesus Christ.* C'estoit pour aneantir ces pretenduës indulgences qu'on debitoit encore dans cette ville avec une avarice & une impieté prodigieuse. Ces affiches furent l'occasion de la premiere declaration de guerre. Les Chanoines & les Prestres se mirent en devoir de les arracher, mais le peuple les en empescha, le Clergé esmut la sedition & prit les armes pour se faire obeïr; le peuple les prit pour se defendre. Mais le trouble fut appaisé par l'authorité du Senat, qui ne se trouva pas encore assés fort ou assés bien intentionné pour changer la Religion. C'est pourquoy l'on ordonna que les choses demeureroient dans l'état où elles estoient.

Ce fut dans ce temps là que Farel arriva à Geneve : son nom seul jetta l'effroy dans tout le parti Papiste. Car il s'estoit rendu redoutable aux partisans de la superstition par la maniere vigoureuse dont il l'avoit attaquée. On peut dire qu'on avoit vu dans cet homme de ces mouvemens qu'on appelle heroïques, & qui peuvent estre comparés à celui de Phinées, qui perça l'Israëlite & la Moabite, lesquels se souilloient par la fornication & par l'Idolatrie. Estant à Montbeliard, où il prescha la verité avec une hardiesse surprenante, un jour voyant une image de St. Antoine, qu'on portoit publiquement en procession & que tout le peuple idolatroit, son zele s'esmut & arrachant l'image au Prêtre, il la jetta dans la riviere de dessus le pont. Le peuple enchanté de sa superstition, & qui selon toutes les apparences devoit sacrifier

Farel

Farel à ſon reſſentiment, demeura frapé de cette veuë comme d'un coup de foudre; il fut ſaiſi d'une terreur panique & veritablement miraculeuſe, ainſi chacun s'enfuit & ſe retira chez ſoy. Cet homme puiſſant en diſcours & qui tonnoit d'une maniere foudroiante contre les erreurs & l'Idolatrie, ne fut pas pluſtoſt arrivé à Geneve que les Preſtres reſolurent de l'en faire ſortir, & l'accuſerent devant le Conſeil d'eſtre un brouillon, un ſeditieux & un perturbateur du repos public. Farel eſtoit muni de lettres de recommandation de la Republique de Berne, il reſpondit aux accuſations qui luy furent faites, & ſe defendit ſi bien que le Conſeil n'oſa rien decerner contre luy, de peur d'offenſer les Bernois dont ils avoient ſi grand beſoin pour eſtre maintenus contre les continuelles attaques du Duc de Savoye. Mais la juſtice de l'Eveſque, qui ſubſiſtoit encore, ne garda pas la meſme moderation. Le Procureur Fiſcal de l'Eveſché ſe rendit partie contre les nouveaux Predicateurs. Ils furent cités & comparurent. Quelques uns eſtoient d'avis qu'on priſt un peu connoiſſance du fonds de l'affaire, & qu'on entraſt dans l'examen de ce que les Predicateurs preſchoient. Mais le Procureur de l'Eveſque s'eſcria, *Que ſi l'on entroit en diſpute, tout leur myſtere eſtoit ruiné.* Farel eut bien à ſouffrir dans ce procés. Il fut couvert d'injures, de crachats & ſouvent de coups. Pour s'en defaire promptement & ſans peril, on luy tira un coup d'arquebuſe comme il ſortoit de cette aſſemblée, mais la balle le manqua. Il falut enfin qu'il cedaſt au Clergé Romain qui dominoit encore, & qu'il ſe retiraſt de la ville. Mais il laiſſa en ſa place un jeune homme, nommé Antoine Froment, qu'il exhorta de ſe rendre à Geneve, luy diſant que ſon nom eſtant moins connu & moins odieux entre les Preſtres, il pourroit avancer la verité, & la perſuader à pluſieurs. Froment ſe laiſſa perſuader avec aſſés de peine, cependant il obeit & vint à Geneve, où il eſtablit une eſcole, dans laquelle il enſeignoit les enfans, & leur verſoit en meſme temps dans l'ame la connoiſſance de la veritable Religion. Cette eſcole changea bientoſt de face, elle devint un grand auditoire, où tout le monde de tout aage, de toute condition & de tout ſexe ſe rendoient. Et Dieu benit ſi viſiblement les travaux de cet homme qu'en peu de temps le parti de la Reformation devint conſiderable. Il arriva alors une choſe remarquable & qui merite d'eſtre eſcrite dans la memoire des hommes. Les Preſtres avoient perſuadé à leurs devots que les Lutheriens eſtoient tous magiciens & qu'ils enſorceloient tous ceux qui s'approchoient d'eux par certaines paroles, qui avoient la vertu de charmer.

Une

Une de ces devotes estoit si bien prevenuë de cette imagination, qu'elle ne pouvoit en façon du monde estre persuadée d'aller escouter Antoine Froment. Cependant un jour vaincuë par les importunités de ses voisines, elle y alla, mais toute chargée d'Agnus Dei, de Chapelets, de Reliques & de tout ce qu'elle crut capable de surmonter la force du charme. Quand elle eut escouté le Predicateur avec attention, elle se trouva subitement changée, elle fut esmuë, elle pleura, elle voulut lire l'Escriture Sainte. Incontinent elle envoya querir Froment, qu'elle avoit regardé comme un magicien, luy versa ses larmes dans le sein, luy fit sa confession de foy & renonçea aux erreurs & aux superstitions dont elle avoit esté enchantée. Elle convertit mesme sa famille, son mari & ses parents, & se distingua en toute maniere par une vie sainte & pleine de bonnes œuvres. Enfin Antoine Froment fit de si grands fruits qu'en peu de temps la salle, où l'on s'assembloit chés luy, ne fut plus capable de contenir la dixiéme partie du peuple qui le vouloit ouïr. Ce peuple dans la ferveur de son zele le prit, le porta sur la place du marché appellée le Molard, l'éleva sur un banc & l'obligea à prescher publiquement. C'est le premier sermon public qui se fit à Geneve, ce fut le premier jour de Janvier de l'an 1533. Cette action hardie jetta l'effroy dans tout le parti des superstitieux. L'on envoya sur le champ un huissier qui commanda à Froment de se taire. Il n'en voulut rien faire & respondit qu'il valoit mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes. Mais les Prêtres ayant esmu la sedition, armerent leurs partisans & alloient immoler cet homme à leur fureur, s'il ne se fust derobé à leur rage & ne se fut retiré de la ville. En mesme temps le Canton de Fribourg fit de grandes instances par ses Envoyés auprés du Conseil à ce qu'on reprimast la hardiesse des Novateurs, & que l'on conservast l'ancienne Religion: en menaceant les Genevois que s'ils renonceoient à la Religion de leurs ancestres, ils romproient le traitté qu'ils avoient fait avec eux, & les abandonneroient a leurs ennemis. Le Conseil qui craignoit les effects de cette menace, & qui d'ailleurs n'estoit pas encore fort disposé à la Reformation, respondit qu'il avoit fait tous ses efforts jusques là pour reprimer les Novateurs, qu'il le feroit encore, & qu'il joindroit pour cela ses soins à ceux du grand Vicaire de l'Evesque. Antoine Froment ne laissa pourtant pas de revenir à Geneve bientost aprés, & y courut en y arrivant le plus grand peril du monde; car il tomba entre les mains des Prestres & de quelques uns de leurs devots, qui l'alloient mettre en pieces, si quelques honnestes

honneſtes gens ne l'euſſent arraché des mains de ces furieux. Toutes les menaces du Canton de Fribourg, la fureur du Clergé, & les ſoins du Conſeil n'empeſcherent pas que le parti de la Reformation ne groſsît, & qu'il ne fit ſes aſſemblées ſecrétes dans leſquelles on communia pour la premiere fois au commencement du mois de Mars de l'an 1533. Comme d'un coſté le Canton de Fribourg faiſoit tous ſes efforts pour empeſcher la Reformation de Geneve, celui de Berne qui eſtoit beaucoup plus puiſſant travailloit à l'avancer. Il eſcrivit au Senat, ſe plaignit de la maniere dont on avoit traitté Farel, Predicateur qui eſtoit authoriſé d'eux; & demanda qu'on reprimaſt la licence & la fureur du Clergé, afin qu'il fût libre à chacun de ſuivre la Religion qui luy plairoit le plus. Le Conſeil de la ville s'aſſembla pour deliberer ſur les lettres de Meſſieurs de Berne. Alors le Clergé entra en fureur & avec une troupe de ſeditieux qu'ils avoient ramaſſés, ils s'en allerent au Conſeil pour demander juſtice contre ces pretendus perturbateurs du repos public, qui avoient extorqué ces lettres du Canton de Berne. Le Conſeil les renvoya en leur diſant qu'ils euſſent à ſe tenir en paix, & qu'on travailleroit à la ſureté de l'ancienne Religion. Ils s'en retournerent, mais ils remporterent avec eux leur eſprit de ſedition, qui eſclata peu de jours aprés. Ils formerent un parti pour l'entiere extirpation de ce qu'ils appelloient le Lutheraniſme, & pour la ruine des Lutheriens. L'aſſemblée ſe commençea dans la maiſon du grand Vicaire, & les Preſtres amaſſerent au ſon du Tocſin plus de ſept cents bourgeois armés dans l'Egliſe de Saint Pierre. Les Reformés avertis du peril & de la conjuration, ſe precautionnerent, prirent les armes & ſe preparoient à defendre leur vie. Les Syndics & le Conſeil advertis de cette eſmute envoyerent aux uns & aux autres pour les obliger à mettre les armes bas. Mais la fureur du Clergé eſtoit telle que rien ne le put arreſter. Ils mirent leur troupe en bataille ſur le Molard, & s'en alloient enfoncer les maiſons où les Reformés s'étoient enfermés, pour les eſgorger tous. Dieu ne permit pas cela, & il voulut que des Marchands de Fribourg, qui eſtoient alors à Geneve, fuſſent plus heureux que n'avoient eſté les Magiſtrats, dans le deſſein d'appaiſer cette fureur populaire. Par leur mediation le tumulte fut appaiſé, le Conſeil rendit un arreſt par lequel amniſtie fut donnée aux autheurs de la ſedition, & il fut ordonné qu'on preſcheroit la verité conformement à la parole de Dieu; c'eſt le premier pas que fit le Conſeil vers la Reformation.

Peu de temps aprés un Chanoine de Fribourg armé de toute piece

comme un Soldat, l'eſpée à la main, au milieu des ruës excita une nouvelle ſedition, dans laquelle luy meſme perit. Ceux de Fribourg ſe plaignirent & demanderent vangeance de la mort de leur Chanoine: ceux de Berne au contraire preſſerent qu'on accordaſt à tous la liberté de conſcience. Le Conſeil combatu entre ces deux puiſſances dont ils avoient beſoin, promit à ceux de Fribourg le chaſtiment de ceux qui avoient tué le Chanoine, & à ceux de Berne qu'ils travailleroient avec equité à la conſervation de la paix publique. Et en effet pour ſatisfaire les Bernois on fit mettre en priſon quelques Chanoines & quelques Preſtres autheurs de la ſedition. Au commencement de Juillet de cette année 1533. Pierre de la Baulme Eveſque de Geneve, revint accompagné de quelques Magiſtrats & quelques Preſtres de Fribourg. Il commencea par l'elargiſſement des Chanoines & des Preſtres qui avoient été empriſonnés pour ſedition. Les gens de Fribourg ſouſtenus de la preſence de l'Eveſque recommencerent leurs inſtances pour avoir raiſon du meurtre commis en la perſonne de leur Chanoine. l'Eveſque voulut prendre connoiſſance de cette affaire, il la voulut oſter au Senat & la faire evoquer à la juſtice de l'Eveſché, Le Conſeil s'y oppoſa ſouſtenu par le Canton de Berne. Celuy de Fribourg avoit fait avancer des troupes aux portes de Geneve pour ſouſtenir le Clergé & l'Eveſque. Et en meſme temps le grand Vicaire fit prendre & empriſonner neuf perſonnes accuſées du meurtre du Chanoine de Fribourg. Les Magiſtrats redemanderent les accuſés & pretendirent que c'eſtoit à eux à les juger. Ainſi il s'eleva un violent conflict de Juriſdiction entre l'Eveſque & l'Officialité, ſouſtenus par le Canton de Fribourg d'une part, & le Conſeil & les Syndics ſouſtenus par le Canton de Berne d'autre part. Dans cette diſpute l'Eveſque ſuccomba & l'on fut obligé de remettre les priſonniers entre les mains des Syndics & dans leurs priſons. Ils jugerent ces neuf perſonnes accuſées, l'une paya pour les autres, les huit autres furent relachées. Ainſi la mort du Chanoine de Fribourg fut vangée, quoy qu'il ſe la fuſt attirée par la ſedition qu'il avoit emeüe. Le peuple entra dans les intereſts du Conſeil de la ville & des Syndics, il fit garde par tout pour prevenir les entrepriſes de l'Eveſque qu'on ſçavoit fort bien avoir deſſein de ſe ſaiſir de la ville & d'opprimer ſa liberté. L'Eveſque voyant bien que ſa partie eſtoit mal faite, craignit la fureur d'un peuple jaloux de la liberté, qu'on luy vouloit oſter, & ſe retira de Geneve pour n'y revenir jamais, quinze jours aprés y eſtre entré pour la derniere fois.

Ce

Ce ne fut point la cauſe de la Religion qui l'en chaſſa : il eſt vray qu'il commençoit à ſe former un gros parti de Reformés dans la ville. Mais ce parti eſtoit encore le plus foible de beaucoup. Le Clergé eſtoit encore en poſſeſſion de tous les biens, de tous ſes droits & de toutes les Egliſes ; les Proteſtants ne faiſoient encore leurs aſſemblées qu'en ſecret. Ce furent les habitants Papiſtes qui prirent le parti des Syndics dans le conflict de juriſdiction qu'ils eurent avec l'Eveſque, tout auſſi bien que les autres. Ainſi l'Eveſque ſortit uniquement pour ſe ſauver de la fureur d'un peuple, qui eſtoit tres perſuadé qu'on l'avoit vendu au Duc de Savoye, & qu'on ne cherchoit que les occaſions de le livrer. Quand il fut ſorti il eſcrivit au Conſeil, non pas comme à des gens qu'il creuſt corrompus dans la foy, mais ſimplement pour les obliger à veiller exactement pour la conſervation de l'ancienne Religion en chaſſant les nouveaux predicateurs.

Les Preſtres cependant qui ſentoient que leur parti s'affoibliſſoit, le voulurent appuyer de quelque homme qui euſt de l'habileté ou la reputation d'en avoir. Ils firent venir du couvent des Jacopins de Montmelian un certain docteur appellé Fourbi, qui preſcha dans l'Egliſe de Saint Pierre avec fort peu de ſçavoir, mais avec beaucoup de violence & d'emportement contre les Lutheriens. Antoine Froment & quelques autres revenus à Geneve s'oppoſoient avec aſſés de vigueur à Fourbi. Mais le conſeil qui n'eſtoit encore rien moins que reformé, ou qui n'oſoit le faire paroiſtre, fit defenſe à Froment & à ſes Collegues de s'oppoſer au Jacopin. Il bannit meſme de la ville quelques uns des predicateurs de l'Evangile. Le Clergé croyant qu'il faloit alors faire un grand coup pour achever d'abbattre le parti, au commencement de l'an 1534. fit un decret, par lequel il defendit toutes aſſemblées pour cauſe de Religion ſans permiſſion de l'Evêque, & ordonna que toutes les Bibles en François & en Allemand ſeroient brulées, & qu'il ne ſeroit permis à perſonne d'en retenir dans ſa maiſon, ſous peine d'excommunication. Mais cette action produiſit un effect tout oppoſé à celuy qu'ils attendoient. On eut de l'horreur pour un decret qui ordonnoit de bruler l'Eſcriture Sainte, qui eſt l'ouvrage du Saint Eſprit. Farel qui avoit eſté chaſſé l'année precedente, & Froment accompagné de Pierre Viret, qui s'eſtoit joint à eux, rentrerent dans Geneve, & y firent des aſſemblées pour inſtruire le peuple & pour preſcher en ſecret, parce qu'il n'eſtoit pas encore permis de le faire ouvertement. La

Republique de Berne offenſée des inſolences du Jacopin Fourbi, dont les predications n'eſtoient compoſées que d'injures & d'outrages, non ſeulement contre l'Evangile, mais contre le Canton & le Conſeil de Berne, deputerent au Conſeil de Geneve, & luy declarerent que ſi l'on ne reprimoit la violence de ce predicateur, ils s'alloient retirer de leur alliance. Ils paſſerent meſme juſqu'à demander qu'on leur livraſt ce Moyne qui les avoit chargés en chaire de tant d'outrages, afin qu'eux meſmes en fiſſent le châtiment. Le Conſeil promit à la Republique de Berne de luy faire juſtice du Jacopin, & en effect on le mit en priſon. Et voicy la ſemence d'une nouvelle guerre : le Clergé ſe plaignit qu'on violoit ſes privileges, il dit que le Jacopin eſtoit Preſtre, & qu'il n'eſtoit pas ſoumis à la juriſdiction civile. Il demanda qu'on renvoyaſt Fourbi par devant ſes juges naturels, qui eſtoient les juges eccleſiaſtiques. Les Bernois qui eſtoient les parties de Fourbi, s'y oppoſerent par la bouche de leurs Ambaſſadeurs, & ne voulurent point reconnoiſtre d'autres juges dans un procés où ils eſtoient parties, que les Syndics & le Conſeil. Au contraire ceux de Fribourg ſe mirent encore de la partie, & ſouſtinrent les interêts du Clergé & de Fourbi. Voicy donc un nouveau conflict de juriſdiction, qui mit le feu entre les bourgeois & qui commit meſme entr'eux deux Cantons de Suiſſe, Berne & Fribourg. Enfin les Bernois gagnerent leur cauſe, le Conſeil retint l'affaire de Fourbi : Il fut cité devant le Conſeil des deux cents. Les Envoyés de Berne plaiderent contre luy, prouverent qu'il avoit injuriés les Bernois d'une maniere atroce : les appellant *bourreaux de Jeſus Chriſt*, *Chiens* & *Turcs*, & declamant d'une maniere eſpouvantable contre l'alliance que les Genevois avoient faite avec eux. Ils dirent de plus que ce declamateur les avoit accuſés d'hereſie, qu'ils pretendoient que cet homme les en convainquiſt par la parole de Dieu, ou qu'il fuſt puni comme un calomniateur. Fourbi ſe retrancha ſur l'incompetence des juges, voulut faire valoir ſa qualité de Preſtre & de Docteur de Sorbonne, nia qu'il fuſt obligé à reſpondre : mais il y fut condamné, & cela donna occaſion à une diſpute de Religion, qui dura pluſieurs jours en preſence de tout le Conſeil. Les tenants eſtoient Fourbi d'une part & Farel de l'autre. Le ſuccés ne fut pas heureux pour Fourbi, il n'avoit ni la verité ni la ſcience de ſon parti. On diſputa ſur la puiſſance de l'Egliſe à faire des loix, ſur l'authorité du Pape & ſur les traditions. Le Jacopin fut battu par tout, & ayant

ayant eſté bien convaincu des faits que les Bernois avoient portés contre luy, il fut condamné par le Conſeil à ſe dedire publiquement dans l'Egliſe de Saint Pierre, de toutes les choſes qu'il avoit temerairement avancées contre la parole de Dieu & ſa gloire, & contre l'honneur qui eſtoit du aux illuſtres Confederés du Canton de Berne. Le 15. de Fevrier de l'an 1534. il fut mené de la priſon à l'Egliſe de Saint Pierre, & mis en chaire pour y faire ſa retractation ſelon la ſentence. Mais au lieu de cela il ſe moqua de ſes auditeurs & ne leur dit rien de ce à quoy l'on s'attendoit. Aprés qu'on l'eut longtemps écouté, enfin l'on perdit patience, il fut remené en priſon, où il demeura deux ans, & d'où il ne ſortit qu'à la ſollicitation du Roy François I.

Ce fut un terrible coup pour les ennemis de la verité, mais ils ne ſe rendirent pourtant pas ſi toſt. Ils avoient encore des partiſants, du credit, des forces, & le Conſeil n'eſtoit point encore declaré contre eux. Ils ſe ſervirent de toutes les forces qui leur reſtoient pour opprimer la verité. Ils emûrent de nouvelles ſeditions & contraignirent pluſieurs fois les reformés à ſe defendre par les armes, comme ils eſtoient attaqués par les armes. Le Conſeil s'en méla encore & l'on mit en priſon quelques ſeditieux, entre autres Jehan Portier Secretaire de l'Eveſque, par le moyen duquel on découvrit une terrible conjuration. Car on trouva dans les papiers de cet homme des memoires, par leſquels il parut que l'Eveſque traittoit avec le Duc de Savoye, & entretenoit ſes intelligences dans la ville pour s'en rendre maiſtre par force, & en renverſer entierement le Gouvernement. Portier paya de ſa teſte les crimes de ſon maiſtre, & cette conjuration deſcouverte detacha extrémement des interêts de l'Eveſque & de la Religion Romaine, pluſieurs perſonnes, qui n'aimoient point à la verité la reformation, mais qui eſtoient tres jaloux de la liberté publique. D'autre part les Bernois enflés du ſuccés qu'ils avoient eu dans l'affaire de Fourbi, demanderent au Conſeil de la ville un temple pour eux & pour ceux de leur parti, qui voudroient eſtre de leur Religion; Et parce que le Conſeil differoit de leur reſpondre, ils crurent eſtre en droit de prendre ce qu'ils demandoient dans une ville, qui ne conſervoit ſa liberté que par leur protection. Ils ſe ſaiſirent donc de l'Egliſe du couvent des Cordeliers de Rive, y firent preſcher publiquement Farel le premier jour de Mars de l'an 1534. Cela ſe fit ſans le conſentement du Conſeil, qui repreſentoit le corps de la Republique;

neantmoins le Canton de Fribourg conſervant ſon zele pour ſon ancienne Religion rompit avec la ville de Geneve. Leurs envoyés ſe retirerent & avec eux un aſſés grand nombre de zelés Catholiques Romains, qui prevoioient le changement qui arriva quelque temps aprés. Car Dieu preparoit toutes choſes pour ce miraculeux changement.

L'on decouvrit une nouvelle conjuration de l'Eveſque contre la ville. Pendant qu'il entretenoit ſes intelligences au dedans, il preparoit des troupes & un eſquipage de guerre au dehors tant par terre que par le lac pour ſurprendre Geneve. Cette entrepriſe manqua, cela irrita ceux qui eſtoient amateurs de la liberté, & rendit odieux ceux qui eſtoient de la faction de l'Eveſque, de ſorte qu'ils ſe retirerent, & laiſſerent le parti contraire à la Reformation fort affoibli par leur depart. En meſme temps l'Eveſque fulmina aſſés à contre temps une ſentence d'excommunication contre la ville, condamna quelque notables bourgeois à la mort, confiſqua leurs biens & ferma les paſſages de la ville pour luy couper les vivres. Il commanda auſſi à ſes juges de ſe retirer de Geneve & de poſer leur ſiege à Gerſi. Tout cela ſervit à repurger la ville, & à diminuer le nombre de ceux qui s'oppoſoient à la Reformation. Il arriva pluſieurs choſes preſque tout à la fois qui haſterent l'oeuvre de la providence. Par exemple : on deſcouvrit qu'une vielle ſorciere avoit eſté induite à empoiſonner tous les miniſtres ; elle fut ſurpriſe ſur le fait voulant empoyſonner Viret : examinée & condamnée elle confeſſa qu'elle avoit eſté perſuadée par les Chanoines à faire cela. Il paſſa auſſi pour conſtant que les Preſtres avoient reſolu d'empoyſonner le pain & le vin de la communion, afin de faire perir tout à la fois ce peuple ennemy de leur repos & de leurs vies. Enfin la providence de Dieu voulut que l'impureté des Eccleſiaſtiques ſe deſcouvrit avec plus d'eſclat que jamais. On ſurprit pluſieurs Moynes & Preſtres entre les bras de leurs concubines, & on les mena en pompe dans toute la ville avec leurs maiſtreſſes. Toutes ces choſes jointes enſemble augmenterent l'horreur pour la Religion Romaine & diſpoſerent les eſprits au changement qui ſe fit l'année ſuivante de cette maniere.

Le parti de la reformation eſtant devenu le plus fort, le Conſeil n'oſa plus luy refuſer la tolerance, on ne put même luy refuſer des Egliſes pour y faire publiquement exercice de la Religion Proteſtante. Par un Edit de l'onzieſme d'Avril 1535. on accorda des Egliſes aux Reformez, mais on ne leur permit pas de ſe rendre les maiſtres

des

des Egliſes parochiales. On defendit auſſi quelques ſuperſtitions groſſieres, dont on ſe ſervoit pour abuſer le peuple, mais ſans toucher encore au gros de l'arbre, ni donner aucune atteinte à la Meſſe. Le Pere Bernard, qui avoit eſté Gardien des Cordeliers, ſe ſervant de la liberté qui avoit eſté accordée aux Reformés dont il avoit embraſſé le parti ; propoſa des theſes contre la Religion Romaine avec la permiſſion & ſous l'authorité du Conſeil. On y invita non ſeulement les Eccleſiaſtiques de Geneve, mais tous ceux de Lion, de Grenoble & de tous les lieux d'alentour. La diſpute fut ouverte à la fin du mois de May, dans la grande ſalle du couvent des Cordeliers, & dura juſques à la fin du mois de Juin. Le Conſeil y eut ſes deputés, qui y preſiderent en ſon authorité ; les articles y furent examinés en preſence d'un grand concours de peuple. Quatre Secretaires redigerent par eſcrit les actes de la conference. La verité ayant eſté ſuffiſamment eſclaircie, Farel & ſes Collegues demanderent avec grande inſtance qu'on achevaſt la reformation, qu'on aboliſt la Meſſe & tout le ſervice de l'Egliſe Romaine. Le Senat n'en voulut rien faire pour l'heure, & deux mois s'eſcoulerent dans ces delays. Enfin le peuple perdit patience, & voyant bien que le Conſeil vouloit eſtre forcé, il prit Farel le 8. du mois d'Aouſt & le mena dans la grande Egliſe, où il le fit preſcher, & le meſme jour on abbatit les images dans les Egliſes. Le Conſeil qui vit bien que ſes delays ne ſervoient à rien qu'à faire faire d'une façon irreguliere ce qu'aprés tout ils avoient deſſein de faire dans les formes, ſe laiſſa vaincre enfin. Et aprés avoir donné une audiance fort longue à Farel, il ordonna que la Meſſe ſeroit abolie. Deux jours aprés on cita le grand Vicaire de l'Eveſque, les Chanoines & les Religieux pour ſçavoir s'ils avoient quelque choſe à oppoſer tiré de la parole de Dieu, que s'ils n'avoient rien à dire, qu'ils ſe rendiſſent à la verité. Les Moynes reſpondirent d'une maniere plus douce & les Chanoines parlerent d'un ton plus eſchauffé ; mais le ſens de leur reſponſe eſtoit le meſme ; c'eſt qu'ils eſtoient reſolus à conſerver leur ancienne Religion. Aprés cela ſe retira qui voulut : les Religieuſes de ſainte Claire furent de ceux qui voulurent perſeverer dans la Religion qui leur avoit donné le voile. Et le Sieur Maimbourg avoüe qu'on les conduiſit avec eſcorte & avec honneur ſans leur faire aucune violence, juſqu'à Anecy, où elles voulurent ſe retirer. Cette verité à laquelle il rend teſmoignage met une grande difference entre noſtre conduite & celle des devots de l'Egliſe Romaine ; ſi nous eſtions animés d'un meſme

eſprit

eſprit qu'eux, ces filles n'en auroient pas eſté quittes pour abandonner leur couvent, il n'y a pas de violences qu'on ne leur eût faites; quand on vouloit repurger un lieu de Huguenots, on y mettoit le feu, on y employoit le fer & on y exerceoit les dernieres cruautez, comme on a fait à Merindol & en cent autres lieux. Mais quand Geneve a ſecoué le joug de Rome, elle s'eſt contentée de donner congé à ceux qui n'ont pas voulu ſe reformer, & elle a congedié avec honneur ceux qui ont voulu ſe retirer.

L'on ne ſe contenta pas d'avoir cité le Clergé une fois, on le fit une ſeconde & une troiſieſme fois, on offrit de les eſcouter en tout ce qu'ils auroient à dire, on leur offrit meſme d'entendre tous les plus celebres Docteurs qu'ils pourroient faire venir d'ailleurs. Mais la plus part demeurerent fermes dans leur premiere reſolution. On aſſigna une penſion à tous ceux qui promirent de vivre paiſiblement ſans les obliger à changer de Religion; & le reſte des biens Eccleſiaſtiques fut appliqué à des uſages pieux ou utiles au bien de la Republique. Voila preciſement de quelle maniere s'eſt introduite la Reformation dans cette ville que l'on regarde comme la Metropole du Calviniſme. Et j'ay bien voulu, Monſieur, vous donner cette Hiſtoire abbregée, afin que vous puiſſiés l'oppoſer non ſeulement au recit du Sieur Maimbourg, qui eſt tronqué, imparfait & tourné d'une maniere maligne, mais auſſi à certaines Hiſtoires dont les autheurs ont voulu favoriſer leurs imprimeurs & obtenir pour leurs ouvrages des approbations & des privileges. Ce qui les a obligés à ſupprimer bien des choſes que la ſincerité les auroit obligés de dire.

Le Sieur Maimbourg dit à la verité en quelques endroits les mêmes choſes que nous, mais en diſſimulant toutes celles qui pouvoient faire voir la conduitte irreguliere de ceux de ſon parti, & en donnant un tour malin à tout ce qu'il dit de la conduitte du noſtre. Outre cela il y entremeſle certains faits tout à fait faux. Comme eſt celui de la pierre du grand autel, qu'Amy Perrin fit tranſporter, à ce qu'il dit, *dans la place où l'on puniſſoit les criminels, & par un effroyable ſacrilege là fit dreſſer en eſchauffaut pour y faire les executions de la juſtice.* Cela eſt un Roman; car nous avons ſçeu de Geneve que cette pierre fut tranſportée dans l'hôtel de ville où elle eſt encore aujourd'huy & où chacun la peut voir. Il n'a pas non plus eſté bien informé des cauſes de la mort de cet Amy Perrin. Car il ne mourut pas pour avoir voulu faire maſſacrer les François, mais pour des crimes d'Eſtat. Il eſt faux auſſi que Farel ait eſté à la teſte des jeunes gens qui abbattirent

Liv. 1, ann. 1542.

les

les images deux ou trois jours devant que le Conſeil donnaſt l'Edit de reformation. Car il eſt tres conſtant qu'il ne fut point preſent à cette execution.

Aprés avoir fait la deduction de la maniere dont cette grande affaire s'eſt paſſée, il faut auſſi voir brevement ce qu'on y peut trouver à redire. On dira peut eſtre que c'eſt une inſolence & une entrepriſe puniſſable dans ceux, qui les premiers ont entrepris de preſcher à Geneve une doctrine nouvelle ſans la permiſſion de l'Eveſque. Mais ſi l'on diſoit cela, l'on diroit une niaiſerie : car il ſeroit ridicule d'eſperer qu'un Eveſque Papiſte donneroit la permiſſion de preſcher contre ſa Religion, & l'on ſeroit ridicule de le demander. Il faloit bien que ceux qui vouloient reformer Geneve, le fiſſent au commencement d'une maniere clandeſtine ; car cela ne ſe pouvoit pas faire autrement. On blamera ſans doute les noſtres de s'eſtre quelquefois ſervi des armes : car c'eſt la grande objection qu'on nous fait par tout. Mais dans cet endroit cette accuſation eſt auſſi injuſte qu'en aucun autre. Car les Genevois, qui ont les premiers embraſſé la reformation, ne ſe ſont jamais ſervi des armes que pour ſe defendre ; les autres ont tousjours eſté les aggreſſeurs. On trouvera mauvais ſans doute qu'ils ſe ſoient emparés d'une Egliſe ſans la permiſſion du Magiſtrat. On peut reſpondre à cela premierement que ceux qui firent cela, eſtoient authoriſés des Ambaſſadeurs du Canton de Berne, qui au nom de leurs maiſtres demanderent une Egliſe pour les gens de leur Religion : s'il y a du crime & de l'attentat c'eſt aux Bernois que cela doit eſtre imputé pluſtoſt qu'aux Genevois. De plus il eſt à remarquer que dans un eſtat populaire où un Senat ne fait que repreſenter le peuple, quand le Senat ne fait pas juſtice, le peuple eſt en droit de la faire. Et puiſqu'alors une conſiderable partie du peuple demandoit la liberté de conſcience, le Senat qui n'avoit que les droits du peuple, ne la luy pouvoit pas refuſer. L'on fait un grand crime aux Genevois de ce qu'ils ont chaſſé leur Eveſque, qui eſtoit leur Prince temporel auſſi bien que ſpirituel. Mais le Sieur Maimbourg les juſtifie ſuffiſamment de cette accuſation. *Il avouë que cette Ville a tousjours conſtamment ſouſtenu qu'elle eſtoit libre, comme ayant eſté de tout temps reconnuë par les Empereurs Ville Imperiale, avec les meſmes franchiſes & privileges que toutes celles qui ſont membres de l'Empire.* Il tombe d'accord de ce fait. *C'eſt que ceux de Geneve ont tousjours reconnu leur Eveſque pour leur Prince, mais à peu prés comme le Doge l'eſt à Veniſe.* Or chacun ſçait que le Doge n'eſt rien

moins que Prince temporel de Veniſe. Et s'il plaiſoit aux Venitiens de chaſſer leur Doge, de caſſer & d'aneantir cette charge en changeant à cet eſgard la forme de leur gouvernement, on ne pourroit jamais les accuſer d'avoir ſecoué le joug de leur legitime ſouverain. L'Evêque avoit ſa juriſdiction dans Geneve, & la Ville la ſienne ; mais le gouvernement de l'Eſtat eſtoit entre les mains du Conſeil. Le Conſeil eſtoit ſouverain, il a pu regler ſes affaires comme il luy a plu, & il s'eſt ſervi de ſes droits quand il a eſtabli la Reformation par un Edict. Icy comme ſur l'affaire de Zurich on tourne en ridicule la maniere dont cette Reformation s'eſt faite, à cauſe que le Conſeil de Geneve n'eſtoit compoſé que de Bourgeois. *Ces Meſſieurs du grand Conſeil de Geneve tous bons marchands & artiſans, ou pour le plus legiſtes, n'avoient jamais rien appris que leurs loix & n'avoient jamais lu ni Peres, ni Conciles, ni Docteurs approuvés de l'Egliſe, &c.* C'eſt une meſchante plaiſanterie qui a eſté refutée cent fois, & à quoy nous avons ſuffiſamment reſpondu en parlant de la Reformation de Zurich. Bourgeois, Marchands & Artiſants tant qu'il vous plaira, ils avoient en main les droits de la ſouveraineté de ce petit Eſtat, & par conſequent ils pouvoient agir comme maiſtres. Ils avoient auſſi le bon ſens commun à tous les hommes, & la connoiſſance neceſſaire au ſalut. Ils n'avoient lu ni les Peres ni les Conciles, mais ils avoient lu l'Eſcriture Sainte, & ils avoient aſſés de lumiere pour voir que dans cette Eſcriture il n'y avoit rien de ce que l'Egliſe Romaine enſeigne comme des articles de foy emanés de la tradition.

CHAPITRE III.

Hiſtoire de la Reformation d'Ecoſſe. Perſecutions des fideles ſous Jaques V. ſous le Cardinal Beton, ſous le Comte d'Aran & ſous Marie de Lorraine, Regente d'Ecoſſe. Juſtification de la conduitte des Ecoſſois dans cette affaire.

SI nous ſuivons l'ordre des temps, nous pouvons ſans avoir eſgard à la diſtance des lieux, paſſer de Geneve en Ecoſſe pour voir de quelle maniere la Reformation s'eſt eſtablie dans ce Royaume là. Il y a apparence que les premieres ſemences de la verité renaiſſante y furent jettées environ l'an 1530. Et il eſt vrayſemblable que Patrice Hamilton, de la noble maiſon des Hamiltons, qui eſt ſortie du ſang

Buchanan. Hiſt. Scot. lib. 14. Thuan.

Royal

Royal d'Ecoſſe, eſt un de ceux qui y a porté les premiers rayons de ce flambeau de la Reformation. Il avoit eſté Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Marpurg nouvellement erigée par le Lantgrave de Heſſe. A l'aage de vingt trois ans il retourna dans ſon pays pour luy faire part des graces que Dieu luy avoit faites. Il inſtruiſit bien des gens, mais il fut trahi & deferé par un Moyne Jacopin nommé Alexandre Cambel. Ce Moine avoit paru gouſter la doctrine des Proteſtans, & eſtoit demeuré convaincu de tout ce que Patrice avoit voulu luy perſuader. Mais l'amour du ſiecle preſent l'emporta ſur l'amour pour la verité & pour éviter la perſecution & éloigner les ſoubçons qu'on avoit contre luy, il ſe rendit delateur contre Patrice. David Beton, Cardinal de Saint André, diſputa contre ce ſaint homme, qui bien loin de diſſimuler ſa Religion, la ſouſtint avec une force & avec une vigueur qui confondit, mais qui irrita ſouverainement les ennemis de la verité. Dés le meſme jour il fut condamné au feu, qu'il ſouffrit avec une conſtance miraculeuſe. Sa doctrine ne mourut pas avec luy, elle ſe multiplia : ſept ans aprés on deſcouvrit encore pluſieurs Lutheriens. C'eſt ainſi qu'ils les appelloient, & on en bruſla cinq l'an 1537. Deux ans aprés on en brula encore cinq & on en bannit pluſieurs autres. George Buchanan fut de ceux, dont on ſe ſaiſit & qui apparemment auroit paſſé par où les autres paſſerent, s'il n'euſt eſté aſſez heureux pour ſe ſauver par une feneſtre pendant que ſes gardes dormoient. Si l'on en croit le Pere Maimbourg & les Hiſtoriens de la vie de Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, ce ne fut pas la ſeule fois que Buchanan courut cette ſorte de peril. Car ils diſent que cette Reine le tira du ſupplice où il avoit eſté condamné à Paris comme Moine Apoſtat, & comme Lutherien. Il y a apparence que c'eſt une fable inventée tout exprés pour pouvoir accuſer ce Buchanan d'une noire ingratitude, parce que dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe il parle fort librement de la conduite de Marie Stuart. Mais quand cela ſeroit vray, il n'en ſeroit que plus digne de foy dans ce qu'il dit de Marie Stuart. Un eſcrivain ne doit pas eſtre ſuſpect quand il parle librement de ceux auſquels il a les dernieres obligations. Il ſemble que M. de Thou qui eſt un Hiſtorien ſi exact, n'auroit pas oublié cette circonſtance ſi elle avoit eſté veritable. Ces perſecutions que l'on faiſoit aux Proteſtans ſous le regne de Jaques V. Roy d'Ecoſſe, n'empeſcherent pas la verité de ſe répandre. Elle ne demandoit plus qu'un peu de liberté pour ſe fortifier. Elle la trouva par la mort de Jaques V. Roy d'Ecoſſe qui arriva l'an 1542.

au mois de Decembre. Ce Prince s'eſtoit laiſſé poſſeder par David Beton, Cardinal de Saint André, cruel perſecuteur des reformateurs. Ce Cardinal aprés la mort du Roy voulut retenir toute l'authorité qu'il avoit eüe ſous ce Prince, & fit pour cela l'une des plus effroyables fourbes qui ait jamais eſté. Aidé d'un Preſtre fauſſaire il fabriqua un Teſtament ſous le nom du Roy defunt, par lequel il ſe faiſoit donner le maniement des affaires avec trois aſſeſſeurs d'entre les grands du pays. La fourbe ne reüſſit pas, & quand le Parlement fut aſſemblé, on luy oſta cette dignité de Viceroy, dont il s'eſtoit desja mis en poſſeſſion, & on en reveſtit Jaques Hamilton Comte d'Aran. C'eſt celuy dont le P. Maimbourg fait de grandes plaintes, parce qu'à ce qu'il dit, il laiſſa fortifier le Calviniſme. *Non ſeulement*, dit-il, *il ne voulut pas qu'on recherchaſt comme auparavant ceux qui s'eſtoient laiſſé malheureuſement abuſer par les nouveaux docteurs : mais il ſouffrit auſſi qu'ils euſſent pleine liberté de paroiſtre en public & de faire hautement profeſſion de leur creance.* Le Sieur Maimbourg n'eſt pas tout à fait bien inſtruit de l'Hiſtoire du Comte d'Aran. Il eſt vray qu'avant que d'eſtre Viceroy, il avoit paru favoriſer le deſſein de ceux qui vouloient reformer l'Egliſe : mais il eſt vray auſſi qu'il ſe laiſſa corrompre par le Cardinal Beton, & que pour avoir la faveur de Marie de Lorraine vefve du Roy defunt, & l'appuy de ce Cardinal, qui eſtoit puiſſant en factions, il fit tout ce qu'il voulut. C'eſt à dire qu'il eut la laſcheté de faire abjuration de ſes ſentiments dans l'Egliſe des Cordeliers de la ville de Sterlin, entre les mains du Cardinal en preſence de la Reine Mere & des principaux de la Cour. Depuis ce temps, la regence du Comte d'Aran fut à peu prés auſſi cruelle pour les reformés qu'avoit eſté le regne de Jaques V. Car le Cardinal de Saint André ſe rendit maitre & du Roy, & du Royaume, & du Regent ; il prit meſme en oſtage l'un des fils de ce Regent, & l'enferma dans la Citadelle d'Edimburg pour avoir un gage de la complaiſance du pere, & de ſa laſche ſoumiſſion. Cette laſcheté rendit le Comte d'Aran odieux à tous les honneſtes gens. En effect c'eſtoit un homme d'un petit merite, vain, ambitieux, mais foible juſqu'au prodige, changeant à tout moment & ſe laiſſant conduire par tous les mauvais conſeils qui luy eſtoient donnés. S'il ne preſta pas ſon bras au Cardinal de Saint André pour la perſecution, au moins il le laiſſa faire. Et meſme il ſe laiſſoit mener de province en province, & ſous ſon nom on exerceoit des cruautés effroyables. L'an 1545. en paſſant à Perthe accompagné du Cardinal de S. André, il fit bruler qua-

Liv. 3. ſous l'an 1561.

tre

tre hommes parce qu'ils avoient mangé de la chair le vendredy. Une pauvre femme qui en accouchant n'avoit pas voulu invoquer la Vierge Marie, fut estouffée avec son fruit. Le Cardinal ayant appris qu'un nommé George Sephocard preschoit la pureté de l'Evangile chés un gentilhomme nommé Jehan Cocburn, dans le voisinage d'Edimburg, l'envoya saisir, & contre la parole qui avoit esté donnée au Comte de Bothuel, & mesme malgré l'opposition du Comte d'Aran Viceroy, le fit bruler vif, & voulut estre spectateur de ce supplice de dessus la muraille de la Citadelle. Dieu permit que la mort de ce saint martyr fut bien tost vangée, car la tyrannie de ce Cardinal luy ayant fait beaucoup d'ennemis, il y en eut qui pour des injures particulieres entreprirent de vanger tout le Royaume des outrages que cet homme luy avoit faits. Le fils du Comte de Rothuse pour tirer raison d'un manquement de parole, dont il accusoit ce Cardinal, se saisit par surprise de la Citadelle d'Edimburg dans laquelle il estoit. Les conjurateurs entrant dans sa chambre, le poignarderent & le jetterent de dessus la muraille dans la ville à l'endroit mesme où il avoit voulu estre spectateur de supplice de George Sephocard. C'est de ce moment qu'il faut conter le relaschement de la persecution contre les reformez, & non du commencement de la Viceroyauté du Comte d'Aran. Et mesme ce relâche ne fut pas considerable. Car le Viceroy, qui estoit né pour estre possedé, delivré des conseils tyranniques de David Beton, tomba entre les mains de son propre frere l'Archevesque de St. André, qui n'estoit gueres moins ennemy de la verité que le Cardinal, & qui d'ailleurs estant cruel & avare ne demandoit que du sang & des confiscations. De sorte que la persecution fut encore tres cruelle sous ce second ministere; qui dura jusqu'à ce que le Viceroy se defit de sa dignité & la deposa entre les mains de Marie de Lorraine Reine vefve du Roy Jaques V. & mere de Marie Stuart, qui estoit alors en France & qui fut depuis mariée avec François II.

Cette abdication du Comte d'Aran se fit l'an 1555. Ainsi son Gouvernement ne dura pas 16. ans comme le dit le Sieur Maimbourg, mais seulement treize depuis 1542. jusqu'à mil cinq cent cinquante cinq. Pour recompenser le Comte d'Aran de sa Viceroyauté, la France luy donna le titre de Duc de Chastelleraut, & une pension de douze mille livres par an. Marie de Lorraine devenüe Regente se laissa conduire par les conseils de ses oncles, le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, qui non contens de regner en France, vouloient encore regler toutes les affaires d'Ecosse. Les Historiens tombent

d'accord que ſi cette Princeſſe euſt ſuivi ſon naturel, elle n'euſt point agi violemment comme elle fit; car on luy rend teſmoignage d'avoir eſté honneſte, genereuſe, moderée, d'un eſprit vif & qui avoit de la ſageſſe & de la prudence au delà des perſonnes ordinaires de ſon ſexe. Mais les conſeils violents de ſon oncle le Cardinal de Lorraine l'emporterent ſur ſa moderation. Elle fit bruler quelques Proteſtants à Edimburg, on en chaſſa beaucoup, on fit le proces par contumace à pluſieurs autres. Cette perſecution eſchauffa les eſprits du peuple de cette ville, qui aimoit la liberté & qui commenceoit à meſpriſer le Papiſme. Ce qui fit que le jour du ſaint, patron de la ville de Saint André, les Preſtres portant la ſtatuë de ce ſaint en grande pompe, une troupe de jeunes gens prirent l'image des mains des Prêtres, & la foulerent aux pieds. Cette action d'eſclat obligea le Clergé & les Preſtres de faire une aſſemblée ſolennelle pour trouver les moyens d'extirper ceux qu'ils appelloient heretiques. D'autre part les reformés voyant que l'enſeigne eſtoit levée contr'eux, penſerent à leur ſureté: les principaux d'entre eux coururent toutes les provinces pour voir quelles eſtoient leurs forces. Ils trouverent par cette reveüe un tres grand peuple, des villes, de la nobleſſe, & une bonne partie des grands Seigneurs dans leur party. Ce qui leur enfla le courage & leur fit prendre la reſolution de ne pas ſouffrir l'oppreſſion. Ils deputerent de leur corps à la Regente le Chevalier Sandeland, perſonnage venerable pour ſa naiſſance & pour la pureté de ſa vie; & demanderent liberté de conſcience pour ceux qui ne voudroient pas adherer au ſervice de l'Egliſe Romaine. Les Preſtres prirent feu ſur cette propoſition. Mais la Reine qui vit bien que ce n'eſtoit pas la ſaiſon de pouſſer les affaires à l'extremité, permit l'exercice de la nouvelle Religion, pourveu que les miniſtres ne preſchaſſent pas dans la ville d'Edimburg & dans celle de Lieth. Les reformés furent aſſés contents de cette reſponſe; mais on ne leur tint point la parole qu'on leur avoit donnée. Et au lieu qu'on ſuppoſe qu'ils en uſerent inſolemment aprés cela, tout au contraire ce furent eux qui ſouffrirent les outrages. Car la Regente animée par les conſeils de ſes oncles & ſouſtenuë des François, qu'elle avoit à ſa cour & à ſon ſervice, en uſa avec autant de ſeverité qu'auparavant. Et meſme elle changea ſa douceur naturelle en une fierté qui devint inſupportable à la nation. Quand le Parlement d'Ecoſſe eut accordé au Daufin qui avoit eſpouſé Marie Stuart, le nom & le tiltre de Roy d'Ecoſſe, elle ne reſpondit plus aux deputez des Proteſtants avec ſon honnéteté accouſtumée.

Le

Le Comte de Glancern accompagné de quelques autres gens de marque, continuant ſes inſtances auprés d'elle pour la liberté de conſcience, elle leur reſpondit fort durement, malgré vous & vos miniſtres quand ils preſcheroient un peu plus purement que les autres Predicateurs, il faut qu'ils ſoient chaſſez. Et comme on la preſſoit de tenir la parole qu'elle avoit donnée, elle reſpondit ſelon les maximes de Machiavel, que les Princes ne ſont tenus de tenir leur parole qu'autant que cela s'accorde avec leur interêt. Cette dureté porta les Proteſtans à luy declarer que ſur ce pied là ils ſe croyoient libres, & n'eſtoient plus obligez à luy rendre obeïſſance; qu'aprés cette declaration ils la chargeoient de toutes les ſuittes. Cette reſponſe vigoureuſe & qu'elle n'attendoit pas, ralentit un peu ſon feu. Mais il ſe ralluma bientoſt quand elle apprit que la ville de Perthe venoit de faire publique profeſſion de la Religion reformée. Elle envoya ordre au Gouverneur de reprimer cette inſolence & de ſe ſaiſir du miniſtre pour le luy envoyer. Le Gouverneur reſpondit qu'il pouvoit quelque choſe ſur les corps, mais rien ſur les ames; c'eſtoit juſtement reſpondre en heretique. Ainſi la Religion de la Reyne eſtoit trahie à Perthe, auſſi bien par celuy qui y commandoit que par les habitants. Auſſi n'eut il garde d'obeïr à la Regente, en luy envoyant le Miniſtre, au lieu de cela il le fit retirer en lieu de ſeureté. Elle fit faire commandement à toutes les Egliſes du voiſinage de celebrer la prochaine Paſque ſelon les coûtumes & avec les ceremonies de l'Egliſe Romaine, mais perſonne n'en voulut rien faire. Irritée par toutes ces deſobeïſſances elle s'aviſa de citer tout à la fois à comparoiſtre devant elle tous les miniſtres Ecoſſois. La pluſpart obeirent & ſe rendirent dans la ville de Sterlin où ils avoient eſté aſſignés, mais les Reformez accompagnerent leurs paſteurs en ſi grand nombre que bien qu'ils fuſſent tous ſans armes, la Regente en fut fort eſtonnée. Cette foule luy fit peur, elle obligea chacun à ſe retirer, promettant de ne faire aucun mal aux miniſtres. Elle tint fort mal cette promeſſe, car elle bannit comme rebelles tous les miniſtres qui n'eſtoient pas comparus. Jehan Areskin, à qui la Regente avoit donné parole de ne faire aucune violence, fut bien ſurpris de cette action. Il s'en retourna & rapporta à ſon party que dans la diſpoſition, où il avoit veu l'eſprit de la Reine, on ne devoit attendre d'elle ni juſtice ni grace. Il n'en falut pas d'avantage pour animer les confederez qui voyoient à leur teſte tous les grands Seigneurs du Royaume. Ils conclurent qu'une femme & une femme eſtrangere, qui n'eſtoit pas meſme leur Reine, & qui gouvernoit en l'autho-

rité

rité d'une petite fille de dix ou onze ans, n'eſtoit point en droit de tyranniſer un peuple libre, & qui n'avoit jamais eſté l'eſclave de ſes Roys. Et deſlors ils ſe mirent en poſſeſſion de ce qu'on leur refuſoit, ils prirent plus qu'ils n'avoient demandé. Car ils n'avoient demandé que la permiſſion de vivre ſelon que leur conſcience leur dictoit ſans troubler ceux qui ſeroient de contraire avis au leur. Mais ils n'en demeurerent pas là, & irrités de ce qu'on leur avoit refuſé une choſe ſi juſte, ils ſe firent juſtice à eux meſmes, peut eſtre avec trop de violence & de precipitation. L'eſmotion commençea à Perthe, & ce fut un Preſtre indiſcret, qui y donna lieu. Le matin il y avoit eu ſermon, aprés lequel les Mylords & tous les importants s'eſtoient retirez pour diſner, & pour aviſer à leur ſeureté. La populace eſtoit demeurée ſeule dans l'Egliſe, un Preſtre imprudemment s'en vint avec un grand tableau, où eſtoient peints pluſieurs ſaints & ſe mit en devoir de dire la Meſſe. Le peuple crut que c'eſtoit pour luy inſulter que cela ſe faiſoit, ſa bile s'eſchauffa; le Preſtre donna un ſoufflet à l'un des plus échauffés, la populace s'emporta, ne garda plus de meſures & renverſa les images & les autels non ſeulement de l'Egliſe où ils eſtoient, mais de toutes les autres du lieu. Les couvents des Cordeliers & des Jacopins furent demolis avec une inconcevable diligence. Les gens de qualité n'approuverent pas cette violence, mais il n'y avoit pas de remede, ils en rejetterent la faute ſur la Regente qui les avoit pouſſés à bout. Deſormais on eſtoit engagé, il n'y avoit plus lieu de reculer. Les villes voiſines de celle de Perthe ſuivirent ſon exemple & abolirent la Religion Romaine ſans oppoſition, parce que ce qui reſtoit de zelateurs des couſtumes Romaines eſtoit en ſi petit nombre qu'il ne pouvoit faire aucune reſiſtance. La Regente apprenant tout cela ſe mit dans la plus furieuſe colere du monde, & jura qu'elle expieroit ce crime par l'effuſion de tout le ſang des habitants de Perthe, & par l'embraſement de leur ville. Elle ſe prepara à la guerre, & les grands qui eſtoient à Perthe, ſe reſolurent à ſe bien defendre. Ils aſſemblerent toutes les forces de leur parti, le Comte de Glancarn leur ramaſſa avec une merveilleuſe diligence prés de trois mille bons hommes d'Infanterie & de Cavallerie. L'affaire ſelon toutes les apparences ne ſe devoit point paſſer ſans grande effuſion de ſang. Mais la Regente avoit dans ſon Armée Jaques Stuart Comte de Mourray, & le Comte d'Argathel; tous deux Reformez & tous deux chefs des Reformez. Ils ne ſe voulurent pas declarer à cette premiere fois contre la Regente, eſperant de la porter à

la

la douceur par leurs conſeils, reſolus s'ils n'en pouvoient venir à bout de ſe retirer d'elle, quand elle ſeroit arrivée à Perthe. La Regente ayant appris par ſes eſpions que l'armée des Confederez eſtoit belle, nombreuſe & compoſée de gens reſolus à tout riſquer, ne jugea pas à propos de pouſſer les choſes plus avant. Les Comtes de Mourray & d'Argathel ſe rendirent mediateurs, ils traitterent de la part de la Regente avec le Comte de Cunigam & le Chevalier Areskin, deux des chefs des Confederez. Ils tomberent d'accord des conditions, qui furent, qu'on licentieroit les troupes de part & d'autre, que la Reine pourroit entrer dans la ville de Perthe & y ſejourner autant qu'il ſeroit neceſſaire pour ſe delaſſer, qu'aucunes troupes Françoiſes n'entreroient dans Perthe, & que les affaires dont on eſtoit en queſtion ſeroient renvoyées au prochain Parlement, les Comtes de Mourray & d'Argathel demeurerent garants du Traitté. Les Confederés ſur cette parole ſe retirerent fort contents de n'avoir pas eſté obligés à reſpandre du ſang pour defendre leur Religion. La Regente entra dans Perthe, & ne tint rien de ce qu'elle avoit promis, elle y fit entrer des Soldats Ecoſſois qui y firent mille inſolences, & qui y demeurerent en garniſon. Quand on luy reprocha qu'un des articles du traitté eſtoit que les Soldats n'entreroient point dans Perthe, elle reſpondit qu'elle ne s'eſtoit pas engagée à ne pas mettre garniſon Eſcoſſoiſe dans la place; qu'il ſuffiſoit qu'elle ne fut pas entre les mains des François, qu'au réſte elle eſtoit fort peu obligée à tenir ſa parole à des heretiques & à des rebelles. Le Comte de Mourray & celuy d'Argathel tous deux Proteſtans, voyant que la Regente avoit manqué à la parole qu'ils avoient portée de ſa part, la laiſſerent & ſe joignirent à l'armée des Confederés. On reprit une ſeconde fois les armes, & la Regente ſe trouva abandonnée preſque de tous les Grands du Royaume. Jaques Hamilton Comte d'Aran qui avoit eſté Viceroy & qui s'appelloit alors le Duc de Chaſtelleraut, eſtoit encore dans ſon parti, mais il n'y demeura pas long temps, car le Comte d'Aran ſon fils eſtoit Proteſtant, & ayant eſchapé en France, où il eſtoit, la mort que les Princes de Guyſe luy deſtinoient ſous l'authorité de leur niece qui eſtoit Reine d'Ecoſſe, il revint en ſon pays, fortifia le parti des Reformez, gagna ſon Pere & le retira des interêts de la Regente. De ſorte qu'elle ſe trouva n'ayant quaſi que ſes deux mille François, que ſes oncles luy avoient envoyés, pour reduire toute l'Ecoſſe & pour ſupprimer la reformation naiſſante. Elle fit ſolliciter les Confederés à l'accommodement; ils euſſent fort

voulu y entendre, mais ils n'oſoient plus ſe fier en ſa parole, & elle n'avoit point de ſuretés à leur donner. Sur ces entrefaites la mort d'Henri II. arriva & ce fut un coup qui acheva d'abbatre le courage de la Regente. Car elle jugea bien que deſormais elle ne pourroit pas tirer grand ſecours d'un Royaume, que la jeuneſſe de ſon gendre & les intereſts des differents partys alloient jetter dans la confuſion. La Regente employa ce qu'elle avoit encore d'amis pour obtenir des Confederés au moins une treſve. La treſve fut concluë pour quatre ou cinq mois depuis le mois de Juillet de l'an 1559. juſqu'au mois de Janvier de l'année ſuivante. Cependant elle fit venir de grandes menaces de France, n'en pouvant tirer autre ſecours, particulierement contre le Comte de Mouray, que la Reine ſa ſœur traittoit d'ingrat & de rebelle, comme s'il euſt aſpiré à luy ravir la couronne. Mouray ſe juſtifia & proteſta qu'il ne demandoit pour luy & pour ſon party que la liberté de prier Dieu en ſa langue. Le Comte d'Aran le fils, nouvellement revenu de France, ayant oſté ſon Pere à la Reine, comme nous avons vu, fortifia & releva le courage des Reformez. La Regente d'autre part receut de ſes oncles un nouveau ſecours de deux mille François conduits par la Broſſe, & avec cela trois Docteurs de Sorbonne, qui accompagnoient l'Eveſque d'Amiens. C'eſtoient des armes ſpirituelles & temporelles pour reduire les Heretiques. En effet la Regente conceut de grandes eſperances de venir à bout de ſes deſſeins, mais elle fut trompée. Cette guerre eut divers evenemens, la partie ſe lia entre les François & les Anglois. Car ſi la Regente appella de ſon coſté les François à ſon ſecours, les Confederés furent ſouſtenus par les Anglois qui avoient pour Reine Eliſabeth, Princeſſe reformée. La Regente fut deſpouillée de la Viceroyauté par l'aſſemblée des grands du Royaume, la forteresſe de Leith où eſtoient enfermés les François & toutes les eſperances de la Regente, fut aſſiegée & priſe aprés pluſieurs mois de ſiege. La Regente mourut au mois de Juin de l'an 1560. & la paix ſe fit entre la France, l'Angleterre & l'Ecoſſe. Les François ſortirent du Royaume, & les grands Seigneurs du pays prirent le gouvernement en attendant le retour de leur Reine. Tout auſſitoſt que le Royaume ſe vit en liberté, il acheva la grande affaire de la Reformation. Le Parlement d'Ecoſſe aſſemblé à Edimbourg, ordonna qu'on y travailleroit & qu'on aboliroit la meſſe en tous lieux. Peu de temps aprés on fit demolir tous les monaſteres & la Religion fut eſtablie du commun conſentement de tout le Royaume en l'eſtat où elle eſt aujourd'huy. Voila preciſement comme la choſe ſe paſſa.

Pour-

Pour rendre cette Reformation odieuſe on dit icy, ce que l'on repete par tout, que le Calviniſme ſelon ſon eſprit ſanguinaire & violent s'eſt eſtabli en Ecoſſe par la voye des armes. Mais il n'eſt rien de plus impertinent en cet endroit & de plus mal placé que cette objection. Car il faut remarquer qu'en moins de dix huit mois tout le Royaume d'Ecoſſe entier entra dans ce deſſein de ſe reformer; toute la nobleſſe & tout le peuple prît la reſolution de quitter le Papiſme. Et cela ſe fit d'une maniere ſi generale que de tous les pays de l'Europe c'eſt celuy où il eſt moins reſté de Catholiques Romains, ſans qu'on ait employé pour les expulſer ni le fer, ni la violence, ni le banniſſement. De ſorte que l'on peut dire que de tous les lieux où la Reformation s'eſt eſtablie, il n'y en a point où elle ſe ſoit faite d'une maniere ſi Divine. Car ce conſentement unanime dans laquelle ſe trouve toute une nation ſent l'inſpiration, & ne s'eſt pu faire que Dieu ne s'en ſoit mélé d'une façon extraordinaire. On a vu des eſtats entiers changer peut eſtre en auſſi peu de temps; mais peut eſtre auſſi que la complaiſance pour les ſouverains y avoit quelque part: & Dieu ſe ſervoit utilement de leur prudence & de leur authorité, pour ramener doucement les peuples à luy. Mais icy une nation, contre la volonté de celle qui la gouvernoit comme Reyne, prend la reſolution de laiſſer la Religion de ſes derniers anceſtres pour reprendre celle de ſes premiers peres. Or il eſt ridicule encore une fois de ſuppoſer qu'un Royaume tout entier, & la nobleſſe & le peuple ne ſoit point en droit de changer de Religion parce que ſon Roy ne le veut pas. Tout un peuple ſe damnera & agira contre ſa conſcience pour obeir à un ſeul homme! Suppoſons qu'aujourd'huy le Royaume d'Angleterre ou celuy de Suede d'un conſentement unanime de tous ſes membres prene la reſolution de retourner ſous la domination du Pape, & de reprendre la Religion Romaine, je demande à ces Meſſieurs ſi le Roy ſeul eſt en droit de s'y oppoſer & d'arreſter là deſſus les reſolutions de tout le Royaume? Je ſuis perſuadé qu'ils n'oſeroient reſpondre que non. Et ils ne ſçauroient rien dire pour juſtifier l'entrepriſe de ce Royaume qui voudra retourner à la communion de Rome contre la volonté de ſon Prince, que je ne puiſſe dire pour juſtifier le Royaume d'Ecoſſe. Si l'on me dit pour juſtifier ce Royaume qui malgré ſon Roy veut eſtre Catholique Romain, qu'il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes, que Dieu ſeul eſt le maiſtre des conſciences: qu'il ne ſe faut pas damner par obeiſſance, je reſpondray tout cela pour juſtifier les Ecoſſois. Ils ne refuſoient point

d'obeïr à la Regente & à la Reine ſa fille dans tout ce qui regardoit le temporel. Mais il ne leur plaiſoit pas d'eſtre de la Religion de leur Reine, & ils avoient droit de ne le vouloir pas. C'eſt une aſſés plaiſante penſée, que tout un Royaume ſoit obligé de former ſa Religion ſur celle d'une femme & ſur celle d'une jeune Princeſſe de quatorze ou quinze ans. Je ſuis aſſuré que ſi nous changions la carte, & que nous miſſions la Religion Romaine en la place de la Religion reformée, en ſuppoſant que les Ecoſſois aprés avoir eſté proteſtants depuis longtemps, euſſent voulu ſe faire Catholiques Romains, on nous traiteroit d'inſenſés ſi nous diſions qu'une vielle femme & une petite fille auroient eſté en droit de s'y oppoſer. Je dis plus, c'eſt que quand Jaques V. avec toute ſa haine contre les Lutheriens & avec tout ſon zele euſt eſté vivant lors que les Eſcoſſois entrerent dans cet eſprit unanime de changer de Religion, il n'auroit pas eſté en droit de les en empeſcher. Un prince repreſente le peuple & parle pour le peuple, & n'a point d'autres droits que celuy que le peuple luy a cedés. Quand la plus grande & la plus ſaine partie du peuple veut une Religion, le Prince la doit vouloir, ou du moins il ne ſe peut oppoſer à ſon eſtabliſſement, c'eſt là le droit des gens. Mais outre ce droit commun à toutes les nations, les Ecoſſois pretendent encore en avoir de particuliers, & ſouſtiennent avoir droit du conſentement des Eſtats de changer le gouvernement temporel, à plus forte raiſon ont-ils droit de changer le gouvernement ſpirituel qui ne depend que de la conſcience & de Dieu. Pour ce qui eſt de cette derniere pretention des Ecoſſois, nous n'en prenons pas de connoiſſance; ſoit renvoyé au Parlement d'Ecoſſe, en conſervant au Roy d'Angleterre ſes droits d'oppoſition. Il nous ſuffit que leur action ſoit fondée ſur le droit general de tous les peuples.

Cela eſtant poſé que les Ecoſſois ont pu changer la Religion du pays parce qu'ils avoient le conſentement unanime de tous les Eſtats du Royaume, je ſouſtiens qu'ils ons pu ſe defendre des violences d'une femme qui les vouloit empeſcher d'uſer de leurs droits. Ils n'ont point fait de violences, ils les ont repouſſées; ils n'ont point attaqué, ils ſe ſont defendus contre des eſtrangers qui vouloient eſtre maiſtres chez eux. Et encore une fois un Royaume proteſtant qui feroit aujourd'huy en faveur de la Religion Romaine, ce qu'a fait l'Ecoſſe en faveur de la Religion reformée, paſſeroit à Rome & chés tous les plus ſcrupuleux Catholiques Romains, pour avoir fait l'action du monde la plus belle, la plus louable & la plus dans les formes. L'on me dira ſans doute qu'il

y a bien de la difference, qu'un Royaume qui contre le gré de ſon Prince, voudroit revenir à la communion de Rome, auroit droit de le faire parce que ce ſeroit pour rentrer dans l'Egliſe, pour retourner à la Religion de ſes peres & pour faire ceſſer le ſchiſme en rentrant dans l'obeiſſance au ſaint Siege: au lieu qu'un Royaume qui laiſſe la communion Romaine, entre dans le ſchiſme, s'engage dans l'hereſie, & conduit tous les membres qui le compoſent à l'enfer. Cela ſe doit appeller dire des niaiſeries d'un ton fort grave. Car ces reflexions ſont plus vaines que la vanité meſme puiſqu'elles peuvent eſtre retorquées avec la meſme force. Nous pretendons rentrer dans l'Egliſe en quittant la Religion Romaine; nous croyons ſortir de la Babylon ſpirituelle, & nous diſons que nous nous rangeons à l'obeiſſance de Dieu qui eſt plus grand que le Pape. Les pretentions ſont eſgales de part & d'autre: & de part & d'autre elles ſont de nulle valeur juſqu'à ce qu'elles ayent eſté prouvées, c'eſt pourquoy il ne faut pas les ſuppoſer comme inconteſtables.

Le Sieur Maimbourg declame d'une maniere furieuſe contre les Eſcoſſois parce qu'ils eurent la hardieſſe *de ſaccager les Egliſes, de piller les monaſteres, d'abattre & de briſer les images, de rompre les tabernacles, fouler aux pieds le ſaint Sacrement, & faire enfin toutes les horribles profanations & ces barbares violences qui ſont les effects ordinaires de l'hereſie Calvinienne qu'on a vu de tout temps eſtre ſans contredit la plus inſolente & la plus cruelle de toutes quand elle a le deſſus.* Voila une periode bien ardente, qui n'en ſeroit eſmu? A qui en veut-il là dedans? Si c'eſt à la populace qui prevint les ordres de ſes ſuperieurs pour abattre les images & pour deſtruire les monaſteres, nous luy reſpondrons ce qu'il diſoit dans ſon Hiſtoire des Iconoclaſtes à propos de ceux qui lapidoient, deſchiroient & maſſacroient les hommes, leſquels par authorité de l'Empereur vouloient oſter les images: nous dirons comme luy, que c'eſtoit un vray zele quoy qu'un peu indiſcret. S'il veut, nous avouerons qu'ils ont peché dans les formes: mais à qui s'en faut il prendre? Quand on a mis un peuple en fureur par une injuſte perſecution on eſt reſponſable de tous les exces & de toutes les injuſtices qu'il commet. S'il entend parler de ce qui ſe fit par ordre des Seigneurs du Royaume, nous luy répondrons qu'il eſt ridicule de nous faire des crimes d'avoir briſé des images & jetté en l'air des hoſties que nous regardons comme des Idoles, d'avoir demoli des monaſteres que nous conſiderons comme des aſyles & des retraittes d'oyſiveté & d'impureté. Il ne s'agit pas de ſçavoir ſi ceux qui ont fait cela, ont eu raiſon de le faire, il s'agit

Hiſt. du Calv. liv. 3. an. 1561.

de ſçavoir s'ils ont eu droit. Ils ont eu tort ſelon les principes du Sieur Maimbourg, je l'avoue; ils ont eu raiſon ſelon les noſtres, & c'eſt un procés qui ne ſera pas ſi toſt vuidé. Mais qu'ils euſſent raiſon de le faire ou non, inconteſtablement ils en avoient le droit, puiſqu'ils eſtoient le Royaume tout entier. Le Sieur Maimbourg n'eſt pas heureux en preuves pour ſouſtenir l'accuſation qu'il fait au Calviniſme, d'eſtre barbare & cruel. Les Ecoſſois n'ont fait aucune eſpece de cruauté pour eſtablir la reformation, il n'en a pas couſté une goutte de ſang que celuy qui fut reſpandu dans une juſte guerre, où ils entrerent avec les Anglois contre les François, qui vouloient les tyranniſer & leur oſter leurs libertés & celle de leurs conſciences. Il ne faut que voir les tragedies effroyables que Marie Reine d'Angleterre a fait jouer durant un regne de quatre ans, & la conduitte d'Eliſabeth qui luy ſucceda, pour voir dans quel parti eſt la cruauté & la barbarie: c'eſt un ſujet que dans la ſuitte nous mettrons dans tout ſon jour.

CHAPITRE IV.

Hiſtoire de Marie Stuart Reyne d'Ecoſſe juſqu'à ſa ſortie du Royaume; ſes amours avec Rizio; l'aſſaſſinat du Roy ſon mary; ſon Mariage avec Bothuel. Deux lettres de cette Reine a ce Bothuel. Juſtification de la conduitte des Eſcoſſois reformés.

LEs avantures triſtes & malheureuſes de Marie Stuart n'ont gueres de liaiſon avec la Reformation d'Eſcoſſe. La Religion ne fut point ce qui la brouïlla avec ſes ſujets, & avec Eliſabeth Reine d'Angleterre. Aprés la mort de François II. ſon premier mary, quand elle retourna en Ecoſſe & y'arriva, tout eſtoit fait, la Religion eſtoit changée, la Meſſe abolië, & les monaſteres raſés: tout ce qu'elle put obtenir, ce fut la permiſſion de faire dire la Meſſe dans ſon palays pour elle & pour ſa maiſon. Ainſi le Sieur Maimbourg auroit pu ſe paſſer de nous faire l'Hiſtoire de cette Reine. Mais on fait venir les choſes de plus loin; il faloit charger le Calviniſme de tout ce qui le pouvoit rendre odieux. C'eſt pourquoy il ne faloit pas manquer de luy imputer tous les malheurs que cette femme s'attira par ſa mauvaiſe conduitte: on vouloit noircir la memoire de cette grande Reine Eliſabeth, l'on ne pouvoit ſe paſſer de faire intervenir la Reine d'Ecoſſe

ſon

ſon ennemie. Il eſt certain que cet endroit eſt l'un des plus ſinguliers & des plus extrordinaires qui ſoyent dans toute l'Hiſtoire ancienne & moderne. Desja les malheurs de la vie de cette Reine ſont aſſés grands pour ſe diſtinguer par eux meſmes. Mais les louanges exceſſives & qui paſſent toutes bornes, que luy ont donné tous les Autheurs Catholiques Romains, la diſtinguent encore bien d'avantage. Ce ſont des excés ſi eſtranges que ſi quelque jour la poſterité en revient, on ne pourra concevoir comment le monde a eſté capable d'y tomber : la flatterie, le faux zele, le deſſein de rendre la reformation odieuſe, en particulier la haine contre la Reine Eliſabeth, tout y eſt entré. Et chacune de ces paſſions a donné ſon coup de pinceau dans le riche portrait que l'on a fait de cette Marie, en proſe & en vers. En un mot on en veut faire une ſainte & une Martyre, en depit des Ecoſſois qui l'accuſent d'avoir eu des galanteries les plus criminelles & les plus pourſuivies, d'avoir fait aſſaſſiner ſon mary & d'avoir eſpouſé l'aſſaſſin. Je fais profeſſion de reſpecter les teſtes couronnées lors meſme qu'elles ne ſont plus que des ombres : & ſur tout ſelon moy l'aſyle de la mort devroit eſtre inviolable : c'eſt pourquoy de bon cœur je laiſſerois dormir Marie d'Ecoſſe & ſa memoire, & je voudrois qu'on ne nous obligeaſt pas à la reſſuſciter & à remettre les deſordres de ſa vie devant les yeux des hommes, mais on nous y force. Le reſpect que nous devons à la verité, nous pourroit obliger à vanger les outrages qu'on luy fait, quand elle y ſeroit ſeule intereſſée. Outre cela, c'eſt l'affaire du Calviniſme : il eſt bon de juſtifier les Ecoſſois reformés de l'accuſation qu'on leur fait d'avoir ſi cruellement perſecuté une ſi grande Reine & une perſonne ſi achevée, uniquement en haine de ſa Religion. Car on ne fait reparoître cette tragedie ſur le theatre, que pour prouver ce qu'on a dit, *Que le Calviniſme eſt la plus cruelle de toutes les ſectes quand il a le deſſus.* Nous ne ſçaurions nous empeſcher de faire voir qu'on ne canoniſa jamais une telle ſainte, & que ſi elle a eſté malheureuſe, elle n'a pas eſté une innocente perſecutée. Nous prendrons pour nos teſmoins des gens non ſuſpects, nous n'en croirons que les bons amis de cette Reine, & tout au plus des gens entierement deſintereſſés. Car pour Buchanan, c'eſt à ce qu'on dit, ſon ennemy declaré, c'eſt un infame, c'eſt le plus meſchant de tous les hommes. Il ſeroit fort difficile de prouver la moindre de ces accuſations que l'on fait contre luy. Mais cela nous importe peu, quand cet Autheur n'auroit jamais rien eſcrit, nous ſçaurions pourtant bien ce qui s'eſt paſſé. Ces avan-

turcs

tures ont eſté trop eſclatantes & ont trop fait de bruit.

Nous voulons bien avoüer que cette Princeſſe eſtoit *la plus belle & la plus aimable perſonne de ſon ſiecle.* Ces paroles du Sieur Maimbourg ont un air un peu bien paſſionné pour un Jeſuïte. On les pardonneroit à Brantoſme qui fut amoureux de cette Reine, & dont le meſtier eſtoit d'aimer : les moynes ne devroyent pas avoir un ſtyle ſi tendre. La nature luy avoit donné tous les avantages du corps & de l'eſprit capables d'inſpirer de l'amour, mais elle ne luy avoit pas donné un cœur propre à ſe defendre de cette paſſion ; ſi elle donnoit de l'amour aux autres, elle en prenoit pour elle. La cour d'Henri II. dans laquelle elle avoit eſté elevée, eſtoit la plus molle & la plus effeminée qui fuſt au monde & elle y prit une habitude de galanterie que toute la rudeſſe & toutes ſes glaces du Nort ne purent deraciner. Il ſera bon d'entendre là deſſus l'un de ſes bons amis, c'eſt le Laboureur, Autheur des Additions aux Memoires de Caſtelnau. Par tout ailleurs il paroiſt avoir de la moderation & de la bonne foy, mais icy il eſt emporté au delà de tout ce qui ſe peut imaginer. Il adopte ſans diſcernement toutes les plus abſurdes fables qui ont eſté inventées pour juſtifier cette Reine, il outre toutes les louanges qu'on luy donne, il entre en fureur quand il parle de la Reine Eliſabeth, ſon ennemie, & il renonce au caractere d'honneſte homme pour devenir declamateur, & pour medire de cette grande Reine, qui durant quarante ans a eſté les delices de ſes ſujets & l'admiration de toute l'Europe. Il dit, *Qu'Eliſabeth eſt l'objet de l'averſion de tous les peuples, qui la conſiderent comme le Tableau de l'hereſie, avec toutes les fauſſes vertus dont elle tacha a deguiſer ſa conduitte, & qui voient dans la perſonne de ſa victime, l'image de l'Egliſe ſouffrante.* Voicy pourtant comme parle ce grand zelateur de la Reine Marie Stuart. *Elle n'eſtoit pas ſeulement la plus belle, mais la plus polie de tout ſon ſexe dans la langue & dans la belle galanterie, qui eſtoit alors tout l'ornement de la cour de Henri II. Je croy bien qu'elle n'y acquit pas tant de ſolide vertu qu'elle fit dans ſes diſgraces, & qu'elle ne fut pas ennemie de toutes les douceurs d'un temps entierement ſoumis à l'empire des Dames.* Il me ſemble qu'il eſt difficile de dire plus honneſtement, mais plus expreſſement pourtant qu'elle s'eſtoit entierement laiſſé gaſter l'eſprit & le cœur par ce malheureux commerce auquel on donne dans le monde le beau nom de galanterie. Voicy encore quelque choſe de plus fort. *Depuis qu elle fut vefve juſqu'à ſon retour en Ecoſſe, il eſt vray qu'elle ſouffrit les inclinations de quelques Seigneurs de la cour. Et entre autres du Sieur Damville depuis Mareſchal, Duc de Mont-*

Tom. 1. Additions au liv. 3. p. 672. 673.

Tom. 1. f. 547.

Montmorency & Conneſtable de France; & qu'elle declara qu'elle l'épouſeroit ſi par la mort de ſa femme Antoinette de la Marque, fille du Duc de Bouillon ou autrement, il rentroit en liberté de ſe remarier. Quelle Heroine bon Dieu! & combien de crimes confeſſés en peu de lignes! Une vefve d'un Roy de France peu de mois aprés la mort de ſon mary, ſouffre des galanteries de pluſieurs Seigneurs de la cour! Elle va même juſqu'à confeſſer, qu'elle eſpouſeroit le Duc Damville qui eſtoit marié, s'il trouvoit un moyen de ſe delivrer de ſa femme par la mort ou *autrement.* Je vous prie, Monſieur, de remarquer ce terrible mot, n'eſt-ce pas là abandonner un malheureux, aveuglé par une paſſion criminelle, à tous les conſeils énormes que luy pourroit donner un amour inſenſé? Et de quoy ne peut eſtre capable un jeune homme qui ſe voit flatté de l'eſperance d'eſpouſer la vefve de ſon Roy, de poſſeder la plus belle perſonne du monde, & de devenir luy meſme Roy? Auſſi M. de Thou nous apprend qu'il en penſa couſter la vie à la pauvre Ducheſſe Damville. *Il eſt certain*, dit-il, *que R. B. familier amy de Damville, homme touſjours prêt à commettre toute ſorte de crimes, eſſaya de luy perſuader d'empoyſonner ſa femme qui luy eſtoit un obſtacle à une ſi belle fortune, & luy offrit ſon miniſtere & celuy d'un Macedonien, qu'en ſuitte il tua de ſa main. Mais le jeune homme eut horreur de ce crime.* La Reyne d'Ecoſſe trouva bon que ce Damville, qui eſtoit ſi paſſionnement amoureux d'elle, & à qui elle donnoit de ſi grandes eſperances, l'accompagnaſt juſqu'en Ecoſſe. Il faloit que ſa paſſion fut extréme pour ſouffrir un commerce ſi eſtroit qui la devoit perdre d'honneur. Le Conneſtable de Montmorency eut bien de la peine à tirer ſon fils de là. Il revint pourtant enfin, & laiſſa en ſa place Chaſtelart, dont les avantures ſont aſſés connuës: on en veut faire un grand honneur à cette Reyne, parce qu'enfin elle luy fit couper la teſte pour le punir de l'inſolence qu'il avoit eu de ſe cacher deux fois ſous ſon lict la nuit. Mais ceux qui ſçavent les régles de la delicate chaſteté ne trouvent pas que toute cette hiſtoire ſoit fort à l'avantage de la Reine. Elle aimoit Chaſtelart, elle entretenoit avec luy un commerce de galanterie en proſe & en vers, elle luy faiſoit le plus grand acceuil du monde; il avoit avec elle des teſte à teſtes tres frequents; Il entreprit une premiere fois de ſe cacher dans ſa chambre, il fut decouvert, elle luy pardonna, il demeura à la cour avec la meſme faveur. Une femme qui euſt eſté delicate ſur la matiere, auroit chaſſé cet homme de la cour, & auroit rompu avec luy avec eſclat. La maniere dont on avoit receu ſa premiere tentative, luy donna la hardieſſe

Lib. 29.

Brantoſme.

dieſſe d'en faire une ſeconde ; les femmes de la Reine furent teſmoins de cecy, & tout le Royaume l'apprit. Brantoſme remarque fort bien, qu'elle ne put pas s'empeſcher de le ſacrifier à ſa reputation, mais il y a bien lieu de croire qu'il ne fut pas la victime de ſon reſſentiment. Car celle qui avoit eu tant de ſupport pour la premiere faute en auroit eu ſans doute un peu pour la ſeconde ſi des conſiderations puiſſantes ne l'avoient emporté ſur les conſeils de ſon cœur. Au reſte dans l'hiſtoire de ſes regrets, & de la douleur qu'elle eut de quitter la France, comme la rapporte Brantoſme, on voit tous les caracteres d'une ame penetrée de l'amour du plaiſir, & qui eût preferé de bon cœur les delices de la cour de France à toutes les conſiderations de ſa reputation, de ſon honneur & de ſa gloire ; & à tous les interêts de ſa Religion & de ſes Eſtats.

Mais, Monſieur, pour eſtre le moins long qu'il nous ſera poſſible, je viendray aux grandes avantures de la vie de cette Reine, qui l'ont precipitée à ſa ruïne ; c'eſt ſon mariage avec Henri Stuart, ſes galanteries avec David Rizio, l'aſſaſſinat de ſon mary par Bothuel, & ſon mariage avec cet aſſaſſin. Voyons premierement ce que dit ſur tout cela Monſieur de Thou. Il ſeroit trop long de vous le copier icy ; mais je me contenteray de vous indiquer les endroits & de vous en donner l'abbregé : vous ſçavés lire & vous entendés la langue de l'ancienne Rome, vous pouvés conſulter l'original ſi vous voulés voir ces avantures plus eſtenduës. Marie eſpouſa Henri Stuart ſon couſin ; mais à peine ce mariage fut il fait qu'elle fut degouſtée de ſon mary. Ce mariage s'eſtoit fait par caprice & par inclination contre le conſentement des principaux du Royaume, contre celuy de la Reine Eliſabeth, & meſme ſans le conſentement des Princes de Guyſe, oncles de la Reine. Ces ſortes d'unions où la raiſon ne preſide pas, ne ſont pas de longue durée. Elle ſe degouſta incontinent du Roy ſon mary & elle donna des marques publiques de l'alienation de ſon cœur. Car au commencement elle faiſoit mettre le nom du Roy ſon mary avant le ſien dans les arrêts qui ſe rendoient : mais elle ne voulut plus cela ; le nom de ſon mary fut mis aprés le ſien, *Elle ſe reſerva l'authorité toute entiere & n'en faiſoit aucune part au Roy.* C'eſt une verité à laquelle ſon bon amy le Laboureur eſt obligé de rendre teſmoignage. Monſieur de Thou dit que le pretexte fut les frequentes abſences du Roy, qui eſtoit preſque tousjours à la campagne dans les plaiſirs de la chaſſe & du vol de l'oyſeau. Cela eſtoit cauſe, diſoit elle, que les affaires eſtoient retardées,

Hiſtor. lib. 37. & 40.

Lib. 37.

tardées, & qu'il en pouvoit arriver de grand maux. *Le meſpris alla ſi loin qu'elle relegua ſon mary durant un cruel hyver au fonds de l'Ecoſſe afin de l'éloigner de toute connoiſſance des affaires, & qu'on luy euſt toute l'obligation des bienfaits qu'on pouvoit tirer de la cour.* De Thou, liv. 37. Et meſme dans cet exil il penſa mourir de faim luy & ſa maiſon, aſſiegé par des neiges d'une extraordinaire hauteur, qui luy couperent toute communication avec les lieux d'où il pouvoit tirer du ſecours. A meſure qu'elle s'alienoit de ſon mary, elle ſe tournoit du coſté d'un miſerable muſicien nommé David Rizio. Le Laboureur avouë que *ce David Rizio Piemontois eſtoit plus capable de ſervir aux divertiſſemens de la Reine par les petites gentilleſſes qui l'avoient élevé de la qualité de chanteur & de muſicien à celle de Secretaire, qu'à la conduitte des principales affaires du Royaume.* Addit. au liv. 3. Monſieur de Thou nous apprend qu'il eſtoit fils d'un muſicien de Turin, qu'il avoit la voix belle & avoit appris de ſon pere à chanter & à joüer des inſtrumens. Il voulut ſe pouſſer dans la Cour du Duc de Savoye, c'eſt à dire y avoir quelque place dans la muſique du Prince. Mais cela ne luy ayant pas reüſſi, il ſuivit en qualité de chanteur le Comte de Moret, qui à ſon retour de Piemont fut envoyé en Ecoſſe. La Reine qui ſçavoit elle meſme fort bien chanter, qui aimoit la muſique, & qui avoit le cœur tourné du coſté de tous les plaiſirs qui ſont capables d'amollir une ame, s'enteſta de ce perſonnage, & aprés l'avoir eu quelque temps pour ſon muſicien elle en fit ſon ſecretaire, ſon confident, ſon premier miniſtre; en un mot ſon tout. Pendant que le Roy ſon mari eſtoit abſent & relegué, ce David Rizio ſignoit pour le Roy avec un cachet de fer, ſur lequel on avoit gravé le nom du Prince. Toute l'Ecoſſe fremiſſoit de voir que cet homme ſorti de la poudre de la terre, & d'une reputation infame, eſtoit élevé au deſſus de tous les grands du Royaume, qui eſtoient contraints de le flatter, de luy faire la cour, & d'attendre à ſa porte pour avoir audience. *Mais on avoit horreur de voir que ce malheureux avoit une maiſon beaucoup plus ſplendide en meubles, en officiers & en equipages que le Roy meſme.* De Thou, lib. 40. La Reine le faiſoit manger avec elle, elle alloit ſouvent manger chez luy, elle ſe tenoit enfermée avec luy tres ſouvent & tres longtemps. Elle voulut le faire entrer dans le Conſeil afin qu'il y euſt ſa voix; & parce qu'il n'y avoit pas d'apparence d'élever à la dignité de Conſeiller du Royaume un homme ſans naiſſance, ſans tiltres & ſans bien, elle employa les menaces & les prieres pour obliger quelques Grands du Royaume de renoncer à certains biens dont elle vouloit Ibid.

loit le mettre en poſſeſſion. Le Roy de retour de cet eſpece d'exil, dans lequel il avoit eſté, eut les oreilles rebatues des bruits deſavantageux que l'on faiſoit courir de la Reine, & de ſa conduite avec Rizio : De Thou. mais *il n'en voulut rien croire, juſqu'à ce qu'ayant eſté averti que cet homme eſtoit entré dans la chambre de la Reine un certain ſoir, il s'y en alla, & voulut entrer par une petite porte derobée dont il avoit tousjours la clef, & qui eſtoit tousjours ouverte pour luy. Mais il la trouva barricadée par dedans contre la couſtume. Il frapa, il appella, perſonne ne reſpondit & deſlors convaincu par ſes propres yeux il prit la reſolution avec ſes amis de ſe defaire de ce rival qui luy enlevoit un Royaume & une femme.* La Reine ſçeut quelque choſe de ſon deſſein, elle eſſaya de l'intimider luy & ſes domeſtiques. Mais cela n'empeſcha pas qu'un jour comme la Reine ſoupoit en tiers avec David & la Comteſſe d'Argathel, le Roy n'entraſt par un petit eſcalier qui communiquoit de l'appartement de la Reine à celuy du Roy, & qu'en ſa preſence il ne fiſt poignarder David Rizio. Il me ſemble que dans cette conduitte de la Reine, qui eſt atteſtée par tout ce qu'il y a d'honneſtes gens, on voit la paſſion du monde la plus folle & la plus dereglée. Les amitiés innocentes ne peuvent produire de ſemblables effects ; élever un homme de la plus baſſe condition & d'un mêtier infame aux premiers charges de l'eſtat, entrer avec luy dans des liayſons ſi eſtroites, proſtituer ſa reputation pour luy, & l'élever au deſſus d'un mary ; ce ſont des excés qui jettent dans l'ame des ſoupſçons les plus apparents & les mieux fondés qu'il y ait jamais eu. Il faudroit avoir un grand fonds de charité pour croire, qu'une femme naturellement fort tendre aprés avoir abandonné tous les dehors & renoncé à toutes les apparences, gardaſt encore quelques meſures au dedans. On peut aiſement concevoir combien elle eut & d'horreur & de douleur d'avoir ainſi vu ſon idole briſée devant ſes yeux, auſſi s'en vangea-t'elle de la maniere du monde la plus terrible. Dabord il fallut qu'elle paruſt un peu radoucie parceque les grands du Royaume qui eſtoient d'intelligence avec le Roy, la tenoient fort ſerrée. Mais elle trouva le moyen de s'eſchaper avec deux cents chevaux qu'on amena à ſon ſecours, & elle emmena avec elle le Roy qu'elle menacea de faire tuer s'il n'obeiſſoit, *Mortis injecto metu ni paruiſſet*, dit M. de Thou. Quand elle fut en liberté, elle traitta le Roy ſon mary non pas en mary & en Roy, mais en ſujet diſgracié. Les pretendus complices de cette action furent cruellement traittés ; on enveloppa même dans l'affaire pluſieurs innocens ; & pour reſtablir la memoire de David Rizio en achevan-

achevant de ruiner ſa propre reputation, la Reine fit enlever le corps de ce miſerable qui avoit eſté enterré devant la porte d'une Egliſe, & le fit mettre dans la ſepulture de ſon Pere Jaques V. auprés du corps de Madelaine de France fille de François I. premiere femme de Jaques : ſe peut-il rien voir de plus honteux ? *De Thou.*

La Reine privée de David Rizio, ſe jetta entre les bras de Jaques Heburn, Comte de Bothuel, luy donna auprés d'elle tout le credit & toute la faveur qu'avoit eu l'autre favori, *Amoto Rege*, dit Monſieur de Thou, aprés avoir eſcarté le Roy, à qui on avoit oſté toute ſorte d'authorité : & meſme il n'approchoit jamais de la Reine, qu'on ne luy fit connoiſtre par le mauvais acceuil qu'on luy faiſoit, que ſa preſence eſtoit à charge. Bothuel devint ſi fort le tout puiſſant que l'on ne pouvoit rien obtenir de la Reine que par ſon moyen. Enfin le Roy laſſé de ſe voir abandonné de tout le monde, & plein des outrages qu'il recevoit continuellement de Bothuel ſe retira à Sterlin : *le meſme.* *D'où partant pour aller à Glaſcow, voir ſon Pere, il n'eſtoit pas à mille pas de la ville, qu'il fut attaqué d'une vehemente douleur qui le ſaiſit par tout le corps, & peu aprés il parut ſur ſa peau des puſtules de couleur livide avec une ſi grande violence de mal, qu'on crut qu'il alloit expirer dans peu de momens. Jaques Abreneth ; Medecin fort experimenté, eſtant conſulté ſur la nature de ce mal, reſpondit que c'eſtoit l'effet d'un poyſon tres violent. La jeuneſſe du Roy & la force de ſon temperament ſurmonterent la force du poyſon. Mais la Reine pour diſſiper tous les ſoupçons qu'on avoit contre elle, s'en alla trouver le Roy à Glaſcow, &c. & aprés bien des reproches, des plaintes & des larmes elle ſe reconcilia avec luy.* Parce que l'endroit eſt important, je ne ſçaurois m'empeſcher de continuer la traduction du Texte de Monſieur de Thou mot à mot. *De là*, c'eſt à dire de Sterlin, où s'eſtoit faite cette apparente reconciliation, *on tranſporta le Roy par littiere à Edimburg, & on le logea dans une maiſon que Bothuel luy avoit fait preparer, c'eſtoit une vieille maiſon inhabitée depuis pluſieurs années, attachée au murailles de la ville, environnée des mazures de deux vieilles Egliſes, & d'où l'on ne pouvoit eſtre entendu, quelque bruit que l'on pût faire.* Il faudroit eſtre bien aveugle pour ne pas voir pourquoy l'on faiſoit choix d'un tel lieu, il n'y en avoit pas un plus propre au monde pour executer l'attentat que l'on meditoit. *On luy laiſſa un tres petit nombre de ſes domeſtiques, encore ne purent-ils jamais obtenir des marechaux des logis, qu'on leur miſt en main les clefs de la maiſon de leur maiſtre. Alors on commença à traitter de la mort du Roy : le deſſein en fut communiqué à quelques Grands du Royaume, à qui* *De Thou, Liv. 40.*

l'on fit comprendre qu'il y alloit de l'interest de la Religion Catholique, parce que le Roy avoit fait un traitté avec les Protestans pour l'exterminer: & par ce moyen on les amena à promettre leur secours pour l'execution. Pour les soustenir dans ce dessein on produisoit des lettres du Pape & du Cardinal de Lorraine. Car le Cardinal ayant demandé de l'argent au Pape pour travailler au restablissement de l'ancienne Religion, il avoit respondu que tous leurs efforts seroient inutiles jusqu'à ce qu'on se fust defait des personnes, qui apportoient empeschement à ce dessein, & entre ceux qu'il falloit depescher on nommoit expressement le Comte de Mourray & Jaques Duglas Comte de Morton. Comme le Roy estoit simple & credule il estoit asseuré que le retour de sa femme estoit sincere & de bonne foy. Mais ceux qui faisoient dessein de haster sa perte, firent courir le bruit qu'il se vouloit sauver en France ou en Espagne, & que les Anglois de concert avec luy, tenoient un vaisseau tout prest a le recevoir. C'est pourquoy sur ce bruit on destina de haster l'entreprise & de l'executer la nuit suivante, & Bothuel donna les ordres necessaires pour faire en sorte qu'on ne sceust qui auroit fait le coup; parce que c'estoit un lieu où beaucoup de gens abordoient. La conduitte de cette affaire ne fut pas si secrette que bien des gens ne soupçonnassent que la reconciliation de la Reine avec son Mary ne fust feinte, & qu'ils n'en tirassent un tres mauvais augure. Mais pour ce pauvre Prince possedé de l'amour de sa femme au delà de ce qui se peut imaginer, il n'en voyoit rien; & il n'y avoit personne qui osast l'avertir du peril où il estoit, parce que pour se bien remettre dans l'esprit de la Reine, il luy redisoit tout ce qu'on venoit luy decouvrir. Robert frere du Comte de Mourray, ou par pitié pour ce jeune Prince, ou ayant horreur de l'atrocité de cette action, vint luy reveler les embusches qu'on luy dressoit: selon sa coustume, il dit tout à la Reine, & il en pensa couster la vie à Robert, &c. Cet exemple fit peur aux autres, ainsi quoy qu'on previst le mal, on n'osa en avertir le Roy. La Reine pour éloigner tous les soupçons, fit transporter son lict du palais dans une chambre qui estoit au dessous de celle de son mary. Elle y coucha mesme plusieurs nuits & eut de grands entretiens avec luy pour feindre que les anciennes querelles entre elle & luy estoient bien esteintes, & que l'amour de son mary pour elle estoit rallumé. Mais quelque dessein qu'on eust de cacher les suittes de cette action, par une souveraine imprudence, on vit disparoistre ce lict qui estoit riche, & un autre de moindre prix fut mis en sa place au grand estonnement de tout le monde, qui ne put assés admirer que celle qui prodiguoit si fort sa reputation, espargnast un meuble de si peu de valeur. En mesme temps on fit une mine pleine de poudre à canon sous le logis; sur le soir la Reine ayant eu un assés long entretien avec le Roy, le quitta brusque-

ment

ment & s'en retourna au palays, sous pretexte qu'elle estoit obligée d'aller mettre au lict la nouvelle espouse de Sebastien le musicien, qui se marioit ce jour là. Quand elle fut arrivée au palais ayant eu une longue conversation avec Bothuel, elle le congedia. Luy changeant d'habit & ayant pris ses armes sortit en ville à travers la garde. Deux troupes des conjurés arriverent à la maison du Roy, entrerent dans sa chambre, dont ils avoient la clef, le trouverent endormi, l'estranglerent avec un seul domestique qui estoit auprés de luy & sans leur faire autre chose, ils porterent ces deux corps dans le jardin. En mesme temps on fit jouer la mine, qui renversa la maison avec un tel fracas que les maisons voysines en furent esbranlées. Les plus eloignés & les plus endormis en furent eveillés. La Reine comme si elle n'eust rien sceu de l'affaire, envoya pour apprendre ce que c'estoit: on luy rapporta ce qui estoit arrivé & elle commanda qu'on luy apportast le corps. Des portefaix mirent le corps sur un banc & le poserent devant la Reine. Elle regarda longtemps ce corps le plus beau de son siecle avec une grande attention, mais sans donner aucune marque de tristesse ou de joye. Cela arriva le 9. Fevrier. Les grands Seigneurs qui estoient là presents furent d'avis qu'on luy fist des funerailles magnifiques. Mais elle le fit emporter par les mesmes portefaix & le fit enterrer la nuit sans pompe. Il faudroit avoir bien meschante opinion de l'esprit des lecteurs pour faire des reflexions sur les circonstances de cette Histoire, à dessein de faire voir que Marie Stuart est la premiere coupable de l'assassinat de son mary. Tout parle de son crime, elle le fit empoysonner: ayant manqué ce coup elle feignit de se reconcilier avec luy, elle le fit placer dans une maison separée de toutes les autres pour le faire esgorger, elle l'endormit par des caresses feintes; & mesme elle n'eut pas assés de force pour pousser la feinte plus loin, ni pour feindre quelques marques de douleur à la veüe d'un spectacle aussi affreux qu'est le corps d'un mary assassiné. Mais afin qu'on ne puisse pas revoquer en doute son crime, M. de Thou poursuit son Histoire, & dit, qu'elle fit courir le bruit dans la cour que c'estoient les Comtes de Mourray & de Morton, qui avoient fait cette action. Et là dessus il rapporte le Roman qu'elle & ses partisants firent composer pour sa justification. C'est que le Comte de Mourray avoit dés le commencement conjuré la perte de cette pauvre Reine, qu'en revenant de France & passant par l'Angleterre, il avoit travaillé à persuader Elisabeth d'arrester la Reine Marie qui devoit passer par là: qu'en suitte il avoit essayé de porter Marie à nommer quatre hommes de la famille des Stuarts sans avoir esgard s'ils estoient bastards & legitimes,

nes, pour luy succeder en cas qu'elle vinst à mourir sans enfans. Que la Reine voyant où tendoient ces conseils, pour satisfaire cette ame ambitieuse, l'avoit fait premierement Comte de Marre & en suitte de Mourray : que devenu puissant, il avoit chassé de la cour tous les amis de la Reine, le Duc d'Hamilton, le Comte d'Aran son fils, & Jaques Heburne, Comte de Bothuel; qu'il l'avoit portée par une espece de violence à se marier avec Henri Stuart, Comte d'Arley, qu'aprés avoir acheminé les affaires au mariage, il avoit obligé la Reine d'Angleterre à le traverser & à s'y opposer sous pretexte que Henri Stuart estoit ennemy de la reformation : que n'ayant pu empescher le mariage, le Comte de Morton & luy avoient conjuré de broüiller le Roy & la Reine; que pour en venir là, Morton avoit inventé des calomnies pour allumer la jalousie dans l'esprit du jeune Roy, qu'il l'avoit poussé au meurtre de David Rizio, qu'en suitte le Comte de Mourray avoit essayé de persuader à Bothuel de penser au mariage avec la Reine, & pour cela de se defaire du Roy, que Mourray, Morton & Bothuel avoient fait un traitté ensemble sous leurs seins, où tout cela estoit contenu : que de concert Mourray s'estoit retiré de la cour sous pretexte de visiter sa femme malade, afin que luy estant absent le soupçon de l'assassinat qui devoit estre commis dans la personne du Roy, pust avec plus de facilité retomber sur la Reine; que le mesme Comte de Mourray aprés le meurtre du Roy avoit persuadé à la Reine d'espouser Bothuel, afin de la rendre odieuse à toute l'Angleterre. Tout cela estant fait Mourray avoit soulevé toute l'Ecosse contre sa Reine pour des crimes, dont il estoit l'Autheur. Et que cette longue trame de crimes avoit esté imaginée par le Comte de Mourray pour se rendre maistre de l'estat & du gouvernement. Voila le Roman, comme le rapporte de Thou : & c'est ce Roman qu'on debite encore aujourd'huy comme une Histoire, qui est le principal tiltre de la canonization de Marie Stuart; & qui donne lieu au Sieur Maimbourg de dire avec une hardiesse sans exemple, *Que Jaques Stuart Comte de Mourray estoit l'un des plus perfides dont on ait jamais ouï parler.*

Je ne croy pas qu'il y ait jamais eu un Roman scandaleux plus mal imaginé, plus fou & plus insensé. Si le Comte de Mourray avoit si grande envie de se saisir du gouvernement; que n'y travailloit-il pendant que Marie Stuart estoit encore en France aprés la mort

mort de la Regente & du Roy François II. Jamais il n'y eut tant de lieu d'exclurre la Reine d'Ecoſſe. L'Egliſe eſtoit tout nouvellement reformée : Marie eſtoit violente, ennemie des Reformés, nourrie comme elle eſtoit dans des conſeils & des ſpectacles de ſang & de carnage contr'eux. Les Ecoſſois avoient raiſonnablement à craindre que Marie revenuë en Ecoſſe, n'imitaſt Marie d'Angleterre & ne renverſaſt cet ouvrage de la reformation, qui ne venoit que d'eſtre fait & qui étoit encore tout frays. Le Comte de Mourray pouvoit facilement nourrir & fomenter ces frayeurs, & par ce moyen faire fermer à ſa ſœur la porte de l'Ecoſſe. Au lieu de cela il s'en va luy meſme la chercher en France, & la force de revenir dans ſes eſtats. Mais cet ambitieux aprés une longue ſuitte de fourbes inventées pour ſe rendre maiſtre du Royaume par l'expulſion de la Reine demeure en beau chemin. Quand Marie Stuart fut priſonniere aprés la maſſacre du Roy, le Comte de Mourray demeura maiſtre du Royaume, & de l'heritier de la couronne. Il luy eſtoit bien ayſé alors de ſatisfaire toute ſon ambition, le Roy eſtoit un enfant de peu de mois, il n'eſtoit rien ſi ayſé que de le mettre entre les mains d'une nourrice infidele, laquelle ſans aucun ſoupſçon auroit eſteint cette lumiere de vie qui tenoit à ſi peu de choſe. Il eſt ſi peu vray que le Comte de Mourray fuſt du caractere dont on le depeint, qu'on luy rend le teſmoignage d'avoir eſté l'un des plus honneſtes hommes de ſon ſiecle. Monſieur de Thou dit que quand la Reine Marie arriva en Ecoſſe, Jaques Stuart qui fut depuis Comte de Mourray, gouvernoit les affaires & qu'il eſtoit les delices de ce peuple. *Adminiſtrante rempublicam Jacobo fratre ob fortitudinem, & æquitatem cunctis percaro*, il eſtoit cheri de tous à cauſe de ſa fermeté & de ſon equité. Il dit ailleurs en parlant du mariage de Marie avec Henri Stuart, que le Comte de Mourray deſapprouvoit, *Moravius ab omni aſſentatione & ſimulatione alienus hominem averſabatur*. Il eſtoit éloigné de toute flaterie & de toute feinte : là meſme il l'appelle, *priſcæ ſeveritatis vir*, un homme d'une auſterité, & d'une gravité ſemblable à celle des anciens. On l'accuſe d'avoir inſulté à ſa ſœur quand il la vit priſonniere. Toute cette inſulte au rapport du Preſident de Thou, conſiſtoit à l'exhorter à ſe repentir de ſes pechés & à implorer la miſericorde de Dieu. *Auſtero vir ingenio eam ad agendam pœnitentiam & implorandam miſericordiam Dei hortabatur*. Mais je ſuis d'avis que pour le preſent nous interrompions nos reflexions ſur l'innocence du Comte de

Liv. 25.

Liv. 37.

Mourray, que l'on veut noircir par ce ridicule Roman, & que nous pourſuivions noſtre Hiſtoire ſelon qu'elle eſt rapportée par le Preſident de Thou. Vous allés voir une ſuitte d'iniquités qui vous donnera de l'horreur.

Cet Hiſtorien aprés avoir rapporté les bruits fabuleux que la Reine & ſes partiſants reſpandoient touchant les autheurs & les cauſes de l'aſſaſſinat de Henri Stuart, dit que l'on fit courir le bruit en France, que ceux d'entre les grands du Royaume, qui eſtoient encore Catholiques Romains, avoient fait aſſaſſiner le Roy pour la conſervation de la Religion Catholique, parce qu'il eſtoit convenu avec les Seigneurs Proteſtans de leur preſter ſon authorité pour l'exterminer entierement. Et ce qui rend cela vrayſemblable, c'eſt que peu de temps auparavant, le Pape Paul V. avoit envoyé Vincent de Laure Eveſque de Mont Royal, Nonce en Ecoſſe: par luy il eſcrivoit à Marie de ſa propre main, l'exhortant à reſtablir la Religion Catholique dans ſon Royaume, luy promettant pour cela toute ſorte de ſecours. Elle fit arreſter le Nonce à Paris & le pria de ne point paſſer en Ecoſſe, afin qu'il ne fuſt pas teſmoin de la ſanglante tragedie qu'elle alloit jouer, & qu'il ne fuſt pas accuſé luy meſme d'en avoir eſté acteur. La Reine qui n'avoit paru ſentir aucune émotion quand on luy apporta le corps de ſon mary, ayant appris que le peuple l'accuſoit tout hautement de l'aſſaſſinat du Roy, ſe forcea pour faire paroiſtre quelque apparence de deüil. *Irritatum populum compoſito in luctum vultu placare inſtituit*, dit elegamment noſtre Thuanus, mais elle ne fut pas capable de ſouſtenir longtemps ce perſonnage. Selon la couſtume du pays les Reines demeurent quarante jours aprés la mort de leurs marys ſans voir la lumiere enfermées dans une chambre tenduë de deüil, dont toutes les feneſtres ſont fermées. Mais elle, ſe laſſant de cette contrainte, au bout de douze jours fit ouvrir toutes ſes feneſtres, & s'en alla à la campagne à ſept milles d'Edimbourg accompagnée de Bothuel, qui ne l'abandonnoit jamais. L'Ambaſſadeur de France luy repreſenta fortement que cette action la couvroit d'infamie, & que ce commerce avec un homme ſi violemment ſoupſçonné d'eſtre l'aſſaſſin de ſon mary, la perdoit de reputation. Elle revint donc de la campagne pour travailler à la juſtification de Bothuel: l'on fit evader les teſmoins, on intimida ceux qui auroient pu eſtre juges, l'on interrogea les domeſtiques du feu Roy, on leur demanda raiſon pourquoy ils avoient laiſſé entrer les aſſaſſins dans

Lib. 40.

la

la Chambre. Ils reſpondirent qu'ils n'avoient jamais eu les clefs & qu'elles eſtoient chés la Reine. Comme ce commencement n'alloit pas bien, l'on arreſta tout court les informations, ſans obſerver aucune forme. Aprés l'on cita les parents du mort pour eſtre accuſateurs contre Bothuel, mais en meſme temps on les intimida par d'eſpouvantables menaces. Et en effect il n'y alloit pas moins que de la mort s'ils euſſent paru. Pas un d'eux n'oſant paroiſtre, Bothuel n'ayant pas de partie, les informations n'ayant pas eſté pourſuivies, les juges eſtant intimidés par la peine du crime de leze majeſté, dont on les menaçoit, prononcerent qu'ils ne voyoient rien ſur quoy ils puſſent condamner Bothuel. Ainſi cet homme fut abſous ſans eſtre juſtifié; car il demeura couvert d'infamie. Comme la juſtification de Bothuel n'eſtoit qu'un preliminaire pour paſſer au mariage. Cela ne fut pas pluſtoſt fait qu'il declara ſon deſſein d'eſpouſer la Reine, & par une partie faite indubitablement entr'eux, ayant aſſemblé les Seigneurs du pays qui eſtoient de ſa faction, il leur fit ſigner une requeſte par laquelle ils demandoient qu'elle acceptaſt le Comte pour mary. La Reine cependant feignit de vouloir aller voir ſon fils à Sterlin, Bothuel la rencontra ſur le chemin, & elle ſe laiſſa enlever par luy, feignant de le ſouffrir comme une violence à laquelle elle ne ſe pouvoit oppoſer. Il la mena à un chaſteau prés de là où elle demeura fort paiſible & fort en ſureté avec ſon raviſſeur. Sans delay le mariage ſe fût conſommé, mais il s'y trouva un petit obſtacle qu'il falut lever; c'eſt que Bothuel avoit desja deux ou trois femmes. Il en avoit repudié une qui eſtoit encore vivante, & en avoit pris une ſeconde de la maiſon de Gordon. Il ne pouvoit pas en prendre une troiſiéme ſans avoir rompu avec cette ſeconde. La femme de Bothuel eſtoit d'une chaſteté reconnuë de tout le monde, c'eſt pourquoy il ne pouvoit pas demander d'eſtre ſeparé d'elle pour cauſe d'adultere. Mais l'on s'aviſa d'une choſe aſſés plaiſante, l'on contraignit la Comteſſe de Bothuel de ſe porter partie contre ſon mary, & de demander la ſeparation & la diſſolution du mariage, ſur l'accuſation d'adultere qu'on luy fit former contre ſon mary. Outre cela on fit intervenir une parente de la Comteſſe, avec laquelle Bothuel avoit mal veſcu avant ſon ſecond mariage. L'affaire ne ſouffrit pas de difficulté, Bothuel eſt accuſé, il confeſſe, il eſt condamné & en dix jours ſon mariage eſt diſſous tant dans le barreau civil, que dans la juſtice eccleſiaſtique. L'Archeveſque de

Thuanus. Metu perduellionis intentato coacti judices pronuntiant ſe non videre cur Bothuelium condemnent. Ita Bothuelius abſolutus potius quam infamia liberatus.

In itinere ex compacto quaſi rapta eſt.

St. André facilita le ſuccés de cette entrepriſe parce qu'il eſtoit bien ayſé de voir cette femme folle & aveuglée ſe precipiter à ſa ruine; eſperant qu'elle eſtant tombée, le gouvernement reviendroit à ſa famille qui eſtoit celle des Hamiltons, les plus proches heritiers de la couronne. Quand cette comedie du demariage de Bothuel eut eſté joüée, on joüa le dernier acte. La Reine eſpouſa Bothuel, perſonne excepté les intimes amis & les creatures de Bothuel, ne voulut aſſiſter à ces nopces. Du Croc Ambaſſadeur de France, quoy qu'il fût creature de la maiſon de Guyſe, refuſa de s'y trouver, & dit qu'il n'eſtoit pas de ſon caractere d'aſſiſter à des nopces, qui étoient l'execration de toute la terre. Quand les premieres fureurs de la paſſion amoureuſe furent de cette femme éteintes, elle vit bien quelles devoient eſtre les ſuittes de ſon action; & qu'elle alloit eſtre l'objet du meſpris des eſtrangers, & celuy de l'averſion de ſes ſujets. C'eſt pourquoy elle conſulta ſur les moyens dont elle ſe devoit ſervir pour arreſter & prevenir les malheurs qui la menaçoient. Elle penſa d'abord à ſe juſtifier dans l'eſprit du Roy de France, de la Reine Mere, & de ſes oncles. Pour cela elle envoya un Ambaſſadeur en France, qui fut chargé de Memoires pour travailler à ſa juſtification: ces Memoires meritent que vous en liſiés icy au moins la ſubſtance, car cette apologie eſt d'un caractere auſſi ſingulier que choſe qui ſoit au monde. D'abord elle s'excuſoit de ce qu'elle leur apprenoit la nouvelle de ſon troiſieſme mariage avant que de leur avoir demandé leur avis, en diſant que le merite du Comte de Bothuel & les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'eſtat & durant la vie de la Reine ſa Mere, & durant celle de ſon ſecond mary Henri Stuart devoient faire pardonner ce defaut de formalités. Que les grands ſervices qu'il luy avoit faits & à l'eſtat, l'avoient rendu hardi & inſolent depuis la mort de ſon ſecond mary, parce que cette mort l'avoit rendu encore plus neceſſaire pour contenir dans ſon devoir une nation difficile à conduire. Qu'à la verité il avoit perſeveré dans ſa fidelité, mais qu'il eſtoit monté à tel degré d'arrogance qu'il ne croyoit pas que la Reine euſt rien capable de le recompenſer de ſes ſervices qu'elle même; que la Reine avoit eſté fort touchée de ce procedé inſolent, mais qu'à cauſe des temps faſcheux elle avoit eſté obligée de diſſimuler: & que le Comte avoit pouſſé ſon audace plus loin, qu'il avoit perſuadé à la nobleſſe que ſa recherche n'eſtoit pas deſagreable à la Reine, & que par ce moyen il avoit obtenu d'eux une requeſte par laquelle elle eſtoit ſuppliée de le vouloir.

Thuanus. Quæ diris execrationibus vulgò devoverentur.

loir accepter pour mary. Que ce temeraire chargé de cette piece avoit bien eu la hardieſſe de l'enlever en chemin comme elle alloit voir ſon fils, & l'avoit emmenée au chaſteau de Dumbar. Que la Reine arrivée dans ce lieu fut bien ſurpriſe de voir la requeſte des Seigneurs, qu'elle mit en conſideration les grandes ſervices de Bothuel, & que jugeant bien que les Ecoſſois ne luy permettroient pas de vivre longtemps ſans mary, elle avoit enfin fait ceder ſa conſtance à la neceſſité, & avoit promis au Comte de l'eſpouſer: que Bothuel aprés avoir commencé par un attentat de la derniere inſolence, ne luy avoit donné aucun relaſche, mais l'avoit fatiguée de prieres & de raiſonnemens, & qu'enfin il avoit extorqué d'elle la conſommation du mariage ſans aucun delay. Qu'en cela la Reine connoiſſoit que Bothuel avoit mal agi avec elle, & qu'il avoit eu plus d'eſgard à ſatisfaire ſa propre paſſion qu'à ce qui eſtoit du à la Reine, laquelle avoit eſté élevée dans l'ancienne Religion, que rien au monde ne pourroit l'obliger d'abandonner. Qu'elle reconnoiſſoit ſa faute en tout cela, mais qu'elle prioit le Roy, la Reine & ſes Oncles de luy pardonner & de n'en vouloir point de mal au Comte de Bothuel: que pour elle, elle vouloit regarder tout ce qui avoit eſté fait du bon coſté ſans en vouloir de mal à Bothuel, qu'elle vouloit bien le conſiderer comme ſon mary ainſi qu'il l'eſtoit veritablement: qu'elle prioit auſſi le Roy, la Reine, ſes Oncles & ſes Amis, d'imputer à la grandeur de ſon amour ce qu'il avoit fait. Voilà ce que l'Eveſque de Dumblan fut chargé de repreſenter à la cour de France pour la juſtification de la Reine: Monſieur de Thou en peut ſçavoir quelque choſe, il eſtoit vivant & en aage de prendre connoiſſance d'une auſſi grande affaire. Ne trouvés vous pas que ſur ces memoires cette bonne Reine eſt bien à plaindre, de ſe voir ainſi enlevée par un ſujet audacieux & inſolent, d'eſtre forcée à conſentir à un mariage indigne d'elle avec un homme qui eſtoit encore tout chaud & tout rouge de l'aſſaſſinat de ſon mary, & qui d'ailleurs eſtoit un ſcelerat achevé, qui avoit trois femmes vivantes, deux en Ecoſſe & une en Dannemark. Mais ſi elle eſt malheureuſe, elle eſt encore bien plus debonnaire. Elle prie pour un ſujet le plus criminel qui ſe puiſſe imaginer, elle demande grace pour un homme qu'elle appelle un inſolent, un temeraire, un audacieux. Elle confeſſe les crimes de ce raviſſeur; mais elle ne veut pas qu'on en aime moins le criminel. Ne faut-il pas avouër qu'il n'y eut jamais de plus impertinente comedie? Auſſi cela divertit-il fort la Cour de France. Devant que l'Ambaſſadeur de Marie

Stuart arrivaſt, l'on y avoit reçeu des lettres de l'Ambaſſadeur du Croc, & de Cocburn, qui avoit ſervi dans les armées de France : dans ces lettres tout ce qui s'eſtoit paſſé en Ecoſſe, eſtoit fort naifvement raconté. Quand l'Ambaſſadeur eut achevé ſa harangue dans laquelle il avoit amplifié les belles choſes que nous avons veuës en raccourcy & ſur tout les loüanges de Bothuel, la Reine froidement prit la parole, tira les lettres qu'elle avoit receu d'Ecoſſe ; & en fit lecture en preſence de tout le monde ; ce qui fit rire toute la cour & couvrit de confuſion ce pauvre Ambaſſadeur. C'eſt encore Monſieur de Thou, qui rapporte cette circonſtance ; & je ne vous ay dit pas un ſeul mot qui ne ſoit de luy. Il eſtoit vivant alors & ſcavoit les choſes d'original : il a de plus lu & ſçeu tout ce qui s'eſtoit eſcrit pour & contre Marie Stuart. Je ſuis trompé s'il n'eſt un peu plus digne de foy que Brantoſme, qui eſtoit une creature de la maiſon de Guyſe, qui avoit eſté l'un des adorateurs de cette Princeſſe, & qui avoüe avoir pris ce qu'il dit en ſa faveur, d'un livre lequel avoit eſté eſcrit pour prouver ſon innocence, c'eſt à dire de ce Roman dont nous avons parlé.

Mais, Monſieur, ſi vous voulés avoir du plaiſir, liſés le Laboureur, qui a fait les Additions aux Memoires de Caſtelnau, dans l'endroit que je vous ay marqué. Il eſt reſolu à faire de Marie Stuart une ſainte & une martyre comme les autres flateurs. Cependant il y a certaines verités leſquelles il n'oſeroit nier, qui ne s'accordent pas avec ſon deſſein ; il ne ſçait qu'en faire, & il ſemble que pour un moment il ait fait divorce avec le bon ſens. Il avouë que Bothuel eſtoit autheur de la mort du Roy : mais il adjouſte que ce fut le Comte de Mourray qui le pouſſa à ce crime. Cependant le Preſident de Thou nous aſſure que le Comte de Mourray eſtant revenu à Edimburg rappellé par le grand eſclat qu'y avoit fait cette action, il penſa eſtre aſſaſſiné, & que Bothuel luy meſme entreprit de faire le coup. Quand ils auroient prouvé que Mourray eſtoit entre les autheurs de la mort du Roy, il ne ſeroit pas moins vray que la Reine eſtoit complice, comme il eſt clair par toutes les circonſtances dont l'hiſtoire nous a donné le detail. Le Laboureur adjouſte que la Reine teſmoigna beaucoup d'affliction de la mort du Roy. Comment peut on renoncer à la bonne foy avec tant de hardieſſe, & s'inſcrire en faux contre la notorieté publique ? Il eſt notoire qu'elle n'en verſa pas une larme, que douze jours aprés elle alla ſe promener à la campagne avec l'aſſaſſin ; & qu'aprés quelques mois dans la meſme année elle receut dans ſon lict celui contre lequel

il

il y avoit au moins de violents ſoupſçons. Quand Bothuel auroit eſté innocent, une Reine affligée de la mort de ſon mary auroit elle voulu ſe marier au bout de trois mois avec celuy que toute l'Europe regardoit comme le parricide de ſon Roy. Il dit que Marie preſſa le procés de Bothuel, mais qu'on empeſcha les teſmoins de parler. Mais qui eſt-ce qui detourna les teſmoins, & qui l'euſt pu faire contre une Reine irritée de l'aſſaſſinat de ſon mary, & qui n'euſt reſpiré que la vangeance? Il eſt vray qu'on ferma la bouche aux teſmoins, & c'eſt là le ſeul endroit où le Laboureur dit vray, mais nous avons vu qui ce fut qui fit cela, & de quels moyens on ſe ſervit. Enfin il dit que la Reine eſpouſa Bothuel, mais qu'elle y fut forcée. Comment eſt-il poſſible qu'un homme ſage diſe une auſſi grande ſottiſe. Marie Stuart eſtoit la femme de ſon ſiecle la plus altiere & la plus imperieuſe: quand elle ſe vit priſonniere à Edimbourg peu de temps aprés ſon mariage avec Bothuel, toute deſarmée qu'elle eſtoit, & ayant tout à craindre d'une nation effarouchée, qui la regardoit comme un monſtre entre les femmes, elle ne laiſſa pas de menacer par les feneſtres de ſa priſon ce peuple du fer, du feu & des dernieres deſolations. Elle traittoit le Roy ſon mari avec la hauteur dont un Prince peut traitter le dernier de ſes ſujets; & l'on nous perſuadera que cette femme fiere & altiere s'eſt laiſſé forcer à eſpouſer l'aſſaſſin de ſon mari au bout de deux ou trois mois. Une honneſte femme mourroit plûtoſt que de conſentir à un ſemblable crime. Aprés tout où ſont les armées, quelles ſont les violences dont on s'eſt ſervi pour la contraindre? Une requeſte ſignée de dix ou douze perſonnes dont on avoit mandié les ſeins, eſtoit une piece bien forte pour arreſter une femme animée à la vangeance de ſon mari. Encore faut-il remarquer que la pluſpart de ceux qui avoient ſigné cette requeſte ſe retracterent le lendemain & le firent ſçavoir à la Reine. Elle conſentit à ce mariage par contrainte: cependant elle avoit pour ce raviſſeur une paſſion ſi folle & ſi dereglée, qu'elle aima mieux ſacrifier ſon honneur, ſa vie, ſon repos & ſa couronne que de l'abandonner au juſte reſſentiment de ſon peuple irrité. Quand le Royaume ſe ſouleva pour vanger la mort de ſon Roy, pour toute ſatisfaction on demandoit à la Reine qu'elle abandonnaſt Bothuel, & qu'elle fiſt divorce avec luy, elle reſpondit qu'elle aimoit mieux vivre miſerable avec luy que de regner heureuſe ſans luy. La bonne Reine eſtoit bien revenuë depuis la violence qu'elle s'eſtoit faite peu de jours auparavant en eſpouſant Bothuel. C'eſt ainſi que les autheurs les plus graves

Thuanus, lib. 40. Se libentius cum illo in extremis fortunæ adverſantis anguſtiis, quam ſine eo in regiis deliciis vitam acturam.

ves & les mieux ſenſés s'expoſent à eſtre tournés en ridicule quand ils ſe font des Idoles qu'ils entreprenent de defendre contre leur conſcience & contre la verité. Car d'ailleurs le Laboureur eſt un eſcrivain ſage & qui eſcrit avec jugement.

C'eſt une choſe curieuſe que les lettres de Marie Stuart à ce Bothuel eſcrites peu de temps avant que ſon mary fut aſſaſſiné. Je voudrois vous les pouvoir envoyer en original, mais elles ne ſont point à moy, & comme l'ouvrage où elles ſont, eſt rare, on ne s'en voudroit pas deſaiſir. Elles ſont auſſi trop longues pour que je me puiſſe reſoudre à les traduire & à les tranſcrire, mais je veux ſeulement vous en faire voir quelques extraits. Voicy de quelle maniere la premiere lettre commence pour exprimer la douleur qu'elle avoit eue en le quittant. *Il eſt ayſé à deviner quel eſtoit mon air & mon viſage quand je fus partie du lieu où j'avois laiſſé mon cœur, car j'eſtois alors veritablement comme un corps ſans ame; c'eſt pourquoy durant tout le diſner je ne parlay à perſonne & perſonne n'oſa m'aborder.* Aprés quelques diſcours tendres & de ce meſme caractere elle vient à luy parler de ce qui s'eſtoit paſſé entre ſon mary malade & elle; car cette ſeparation dont elle parle & ce voyage, c'eſt celuy qu'elle fit pour aller trouver le Roy ſon mary malade à Sterlin aprés le poiſon, dont il avoit penſé eſtre tué. Elle dit donc que le Roy ſon mary l'avoit receuë avec des careſſes & des tendreſſes inimaginables, qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour ſe reconcilier avec elle, & pour l'appaiſer. *En ſuite*, dit elle, *il me fit tant de petites flatteries avec tant de douceur & d'adreſſe que vous en ſeriés eſtonné*, &c. *Il me dit qu'il ne croiroit jamais que moy qui eſtois ſa propre chair fuſſe capable de luy faire du mal, qu'il avoit bien ſçeu que j'avois refuſé de conſentir à cela, & que ſi quelqu'un attentoit à ſa vie, je ferois que cela luy coûteroit bien cher. Mais que perſonne ne luy eſtoit & ne luy ſeroit jamais ſuſpect, & qu'il aimeroit tousjours tous ceux que j'aimerois. Il ne vouloit pas permettre que je me retiraſſe d'auprés de luy & me prioit d'y paſſer la nuit. Je feignois prendre tout cela pour vray & que cela me touchoit le cœur, mais je m'excuſay de veiller cette nuit là: il dit qu'il ne pouvoit dormir. Je ne l'ay jamais vu mieux diſpoſé ni parler plus humblement. Et ſi l'experience ne m'euſt appris que ſon cœur eſtoit de cire, mais que le mien eſtoit de diamant, & ne pouvoit eſtre bleſſé par aucun trait que partant de voſtre main, peu s'en euſt falu que je n'euſſe eu de la compaſſion pour luy. Mais ne craignés pas, je defendray la place juſqu'à la mort. De voſtre coſté prenés garde que vous ne vous laiſſiés ſurprendre par cette perfide perſonne, qui ne fera pas de moindres efforts contre vous là deſſus,*

Actio contra Mariam Scot. Regin. in qua, &c.

Litteræ Reginæ Scotor ad Comitem Bothuelium ſcriptæ.

C'eſt la Femme de Bothuel.

deſſus, je croy qu'ils ont eſté inſtruits en la meſme eſcole. Celuy-cy, en parlant de ſon mary, *a tousjours la larme aux yeux, il fait des civilités à tout le monde meſme juſqu'aux moindres gens, & ſe ſert de toutes choſes pour leur donner de la compaſſion. Aujourd'huy ſon pere a jetté du ſang par le nés & par la bouche, devinés ce que cela preſage. Je ne l'ay point encore vu, car il ſe renferme dans ſa chambre. Le Roy demande que je luy donne à manger de mes mains : mais n'adjouſtés à tout cela pas plus de creance que moy.*

Voilà mon expedition de la premiere journée, je finiray demain, je vous eſcris tout, quoy que cela ne ſoit pas important, afin que vous exerciés voſtre jugement à faire choix de ce qu'il y a de meilleur. N'avés vous pas envie de rire en conſiderant que je joue ſi bien mon perſonnage, que je diſſimule ſi bien, en diſant quelquefois la verité ? Il m'a deſcouvert toutes choſes ſous les noms de l'Eveſque & de Suderland. Cependant je ne luy ay pas dit un ſeul mot de tout ce que vous m'avés declaré : ſeulement par prieres & par flateries je fais qu'il ne ſe defie point de moy, & en me plaignant de l'Eveſque j'ay tout tiré de luy ; vous avés appris le reſte. Nous ſommes unis avec deux ſortes de perſonnes bien infideles, le Diable nous veuille ſeparer d'elles & Dieu nous veuille conjoindre à jamais afin que nous ſoyons la plus fidelle couple qui ait jamais eſté unie : c'eſt là ma foy & j'y veux mourir : excuſés ma meſchante eſcriture, il faut que vous en deviniés la moitié, mais je n'y ſçaurois que faire. Car je ne me porte pas fort bien, cependant j'ay le plus grand plaiſir du monde en vous eſcrivant, pendant que tout le monde dort, & que je ne puis dormir en l'eſtat où je voudrois, c'eſt à dire entre vos bras, mon cher ami, pour le bien & le repos duquel je prie Dieu, &c. *Je ſuis toute nüe & je m'en vais me coucher, mais je ne ſçaurois m'empeſcher de barbouiller le reſte de mon papier. Mal en ſoit à ce verolé*, c'eſt ſon mary, *qui me donne tant de peine, car ſans luy j'aurois des ſujets bien plus agreables de vous entretenir. Il n'eſt pas fort gaſté quoy qu'il en ait beaucoup pris, il a failli à me faire mourir avec ſon haleine, car elle eſt plus puante que celle de voſtre voiſin. C'eſt pourquoy je n'approche pas de luy, je mets ma chaire au pied du lict.* Cela eſt ſuivi d'une liſte de certains noms propres & d'autres myſteres qui eſtoient entre la Reine & Bothuel ; puis elle adjouſte certaines niayſeries qui luy avoient eſté dites par un confident de leurs amours, pour luy apprendre la force de la paſſion de Bothuel & l'impatience dans laquelle ce confident luy diſoit qu'eſtoit cet amant de ſon retour. Aprés elle dit à ſon amant qu'elle luy envoye un bracelet de ſa façon fait à la haſte, & qu'il ne le laiſſe voir à perſonne, parce qu'elle l'a fait

devant le monde & qu'on pourroit le reconnoiſtre. Toutes ces bagatelles & le tour que cette femme leur donne, ſont ſi fort d'une perſonne amollië dans les vanités & nourrië dans les petites intrigues d'amour, telle que les bons amis de cette Reine nous l'ont depeinte, qu'on ne peut en façon du monde douter que cette lettre ne ſoit d'elle. Mais je croy que vous ſerés bien ayſe d'en juger vous meſme. C'eſt pourquoy il faut que je me reſolve à prendre la peine de vous tranſcrire encore ce paſſage. *J'avois preſque oublié que le Seigneur Louiſton diſoit à Dame Rereſie tout bas à l'oreille qu'elle buſt à la ſanté de ceux que je connoiſſois, à condition que je boirois auſſi cette ſanté. Et aprés le ſouper comme j'eſtois appuyée ſur luy en me chauffant ; c'eſt une belle viſite à faire, me dit-il, que celle de telles gens. Ils ne ſçauroient avoir autant de joye de voſtre approche que certain homme a de douleur de vôtre éloignement, car jamais il n'aura de plaiſir qu'il ne vous revoye. Je luy ay demandé qui eſtoit celuy là : en me ſerrant le corps il reſpondit c'eſt un de ceux qui vous ont quitté, vous pouvés ayſement deviner qui c'eſt. J'ay travaillé juſqu'a deux heures ſur ce bracelet pour y attacher la clef qui y tient par deux petits cordons. Il eſt mal fait parce que je l'ay fait en peu de temps, mais je le raccommoderay ; prenés garde qu'aucun de ceux qui ſont icy ne vous le voye, car ils le reconnoiſtroient, parce que l'ayant fait en haſte, j'y ay travaillé devant tout le monde.* Je ſouhaiterois que ceux qui ont rendu ces lettres Latines dans la veüe que toutes les nations les puſſent entendre, nous les euſſent données en leur original ; ou qu'ils euſſent laiſſé l'original auprés de la copie, car ſans doute nous y verrions des expreſſions encore bien plus tendres & plus naturelles. Immediatement aprés cela elle en vient aux gros mots.

Je viens, dit-elle, *à noſtre entrepriſe odieuſe. Vous m'obligés à diſſimuler à tel point que j'en ay horreur moy meſme, & peu s'en faut que vous ne me faſſiés jouer le perſonnage de perfide. Souvenés vous de cela, que n'eſtoit le deſir de vous complaire, j'aimerois mieux mourir que de commettre telle choſe. En un mot il dit qu'il ne reviendra point avec moy qu'à condition que je luy promette que je luy rendray ma table & mon lict comme auparavant, & que je ne l'abandonneray plus : que pourvu que je faſſe cela, il fera tout ce que je voudray & m'accompagnera, mais il m'a prié de l'attendre juſqu'aprés demain. Il parloit au commencement bien fierement de conferer avec les Anglois & de ſe retirer, comme le porteur de la preſente vous le pourra dire, mais il eſt devenu plus humain.* Enſuitte elle recite à Bothuel avec quel artifice elle avoit reſpondu au Roy ſur

les

les inſtances qu'il luy faiſoit de trouver bon qu'ils ſe rejoigniſſent. Et ſur cela elle s'eſcrie, *Helas je n'ay jamais trompé perſonne, mais je me ſoumets entierement à voſtre volonté, apprenés moy ce que je doy faire, & quoy qu'il puiſſe arriver je vous obeiray. Penſés en vous meſme, & voyés s'il l'on ne pourroit pas trouver un moyen plus caché, comme une Medecine: car il prendra medecine & les bains à Cramillarium. Il ne peut pas ſortir de pluſieurs jours. Enfin autant que je le puis comprendre, il eſt dans de grandes allarmes, cependant il adjouſte grande foy à mes diſcours, mais cela ne va pourtant pas juſqu'à me rien dire. Si pourtant vous le voulés, je trouveray moyen de tirer tout de luy. Je ne ſçaurois trouver du plaiſir à tromper un homme qui ſe fie en moy, mais vous pouvés me commander en toutes choſes. Ainſi vous ne devés pas me meſeſtimer à cauſe de cela parce que je le fais à voſtre ſollicitation; car pour ma propre vangeance je ne luy ferois jamais une telle choſe.* Peu de lignes aprés elle adjouſte: *Bref il eſt certain qu'il eſt en allarme de ce que vous ſçavés & meſme de ſa vie, pour le dernier quand je luy ay donné deux ou trois bonnes paroles il ſe raſſeure; ſe réjouit, & ceſſe de craindre. Je ne l'ay point veu ce ſoir parce que je travaillois à voſtre bracelet, que je n'ay pu achever à cauſe que je n'ay point trouvé de eire, car il n'y a que cela qui luy manque. Et je crains encore qu'il ne luy arrive quelque malheur, & qu'on ne vous le voye s'il arrivoit que vous fuſſiés bleſſé. Apprenés moy ſi vous le voulés avoir & ſi vous deſirés quelque argent, quand je dois retourner, & quelle meſure je dois garder en parlant.* Elle entremeſle icy quelques diſcours touchant Lotinton, le Comte d'Argathel, le Pere du Roy & tous les Hamiltons qui ſont peu importans: enfin elle conclut ainſi. *Brulés cette lettre, elle eſt dangereuſe & ne contient rien de bon, car je ne penſe qu'à des choſes faſcheuſes. Apprenés moy ſi vous eſtes à Edimburg quand vous la recevrés, & ne vous offencés pas de ma defiance: prenez en bonne part mon cher ami, ce que pour vous complaire je n'eſpargne ni mon honneur, ni ma conſcience, ni ma dignité, ni ma ſeureté, & n'en croyés pas les interpretations qu'y peut donner le trompeur de frere de voſtre femme, à laquelle vous ne devés adjouſter aucune foy au prejudice de la plus fidele de vos amies. N'ayes aucun eſgard à elle, & vous ſouvenés que ſes feintes larmes ne doivent pas eſtre miſes en comparaiſon avec les fideles travaux que je ſouffre pour meriter d'entrer en ſa place: & pour en venir à bout je trahis contre mon inclination ceux qui pourroient y eſtre en empeſchement. Dieu me le pardonne, & Dieu vous donne mon unique ami le ſuccés & le bonheur, que voſtre humble & fidele amie vous ſouhaite. J'eſpere bientoſt*

Elle craignoit qu'il ne fuſt allé voir ſa femme.

recevoir de vous une autre recompense de mes travaux. Il est tard & je ne sçaurois cesser de vous escrire. Je finiray pourtant ma lettre après vous avoir baisé les mains; pardonnés à ma mauvaise escriture, & la relisés, excusés que j'ay escrit si fort à la haste, c'est qu'hier je n'avois point de papier quand j'escrivis ce qui est sur mes tablettes. Souvenés vous de vostre bonne amie, & luy reescrivés souvent: aimés moy comme je vous aime, souvenés vous de l'entretien touchant Rereſie, touchant les Anglois, touchant sa mere, touchant le Comte d'Argathel, touchant le Comte de Bothuel, & touchant le logement à Edimbourg. Cette lettre est la veritable production d'une ame tyrannisée par une passion cruelle, qui n'a pas tout à fait esteint les lumieres de la conscience, mais qui les surmonte & en demeure victorieuse. Rien n'est si naturel, si naif & si vray que cette piece, si vous aviés vu le Latin, vous seriés assuré comme moy, que l'original estoit en François, car il est tout plein de Gallicismes. Cette lettre fut escrite peu de semaines & peut estre peu de jours avant la mort de ce miserable Roy; vous y voyés tous les projets qui se faisoient pour sa ruïne.

Il y a une troisieſme lettre qui est beaucoup moins longue, mais qui est encore plus forte, il faut que je vous la fasse voir toute entiere. *J'ay fait plus de sejour en ce lieu que je ne m'attendois, je l'ay fait pour tirer de luy quelque chose, c'est ce que le porteur vous apprendra: c'est la plus belle occasion du monde pour pallier & couvrir nos affaires. J'ay promis que je l'emmenerois demain. Ayés soin de l'affaire si la chose vous plaist. J'avoue, Monsieur, que j'ay violé la promesse que vous m'aviés fait faire, car vous m'aviés defendu de ne vous rien escrire, ni de ne vous rien envoyer. Je n'ay pas fait cela pour vous offencer, & si vous sçaviés en quelle crainte je suis presentement, vous n'auriés pas tant de soupsçons dans l'esprit, cependant je pardonne à vos soupsçons & je les prens en bonne part, comme venant de la chose du monde que je souhaite le plus, c'est vostre amour, duquel mes bons offices m'asseureront la possession; quant à moy je ne cesseray jamais de l'esperer. Je vous prie de me descouvrir vostre cœur là dessus; autrement je soupsçonneray que par ma mauvaise fortune, il y en a quelques unes que le ciel favorise d'avantage, encore qu'elles n'ayent pas la troisieſme partie de la fidelité & de la volonté de vous complaire que j'ay: peut estre qu'elles occupent la premiere place en vostre cœur malgré moy, qui suis comme la seconde amie de Jason. Ce que je ne dis pas à dessein de vous comparer à cet homme, à cause de son malheur, & je ne me compare pas non plus à une femme depouillée de compassion comme elle estoit. Encore que vous me forciés de luy*

estre

eſtre en quelque ſorte ſemblable dans les choſes qui vous regardent, & dans celles qui peuvent vous conſerver à celle qui ſeule a droit ſur vous. Car je puis bien vous regarder comme eſtant uniquement à moy, puis que je vous ay acquis en vous aimant ſi fidelement & ſi uniquement comme je fais & feray toute ma vie au riſque de tous les travaux & de tous les maux qui pourroient m'en arriver. Pour tous ces maux que vous m'avés cauſés, faites moy le plaiſir & la grace de vous ſouvenir du lieu qui eſt proche d'icy. Je ne demande pas que des demain vous accompliſſiés voſtre promeſſe, mais que nous puiſſions avoir un teſte à teſte, & que vous n'adjouſtiés aucune foy aux ſoupçons ſans avoir bien tout examiné. Quant a moy je ne demande rien à Dieu ſi non que vous puiſſiés connoiſtre ce qui eſt dans mon cœur, lequel eſt entierement à vous, & qu'il vous preſerve de mal, au moins durant ma vie, qui ne m'eſt point chere qu'autant qu'elle & moy vous ſommes agreables, Je m'en vais au lict & vous donne le bon ſoir, apprenés moy demain comment vous vous portés, car je ſeray en inquietude juſqu'à ce que je le ſçache. Si l'oyſeau eſchape de la cage, & que je demeure comme une tourterelle ſans compagne, je chercheray la ſolitude pour pleurer voſtre abſence, qu'elle courte qu'elle puiſſe eſtre. Cette lettre ſera peut eſtre ce que je ne ſçaurois faire moy meſme, ſi ce n'eſt que voſtre cœur ne ſoit desja endormi pour moy, ce que je crains fort. Je n'ay pas oſé eſcrire en preſence de Joſeph, de Sebaſtien & de Joachim, qui ne faiſoient que partir quand j'ay commencé a eſcrire. Il me ſemble qu'il eſt malaiſé d'eſcrire avec plus de tendreſſe & d'un air plus paſſionné. Y a-t'il bien apparence qu'on ait forcé cette Reine d'eſpouſer un homme à qui elle eſcrivoit ainſi ? Il paroiſt par ces lettres qu'elle ſçavoit aimer à la maniere de la cour de France, où l'on dit qu'elle avoit acquis tant de delicateſſe d'eſprit. En effect ſi ces lettres faiſoient autant d'honneur à ſon cœur qu'elles en font à ſon eſprit, on auroit beaucoup fait pour ſa gloire de les conſerver à la poſterité. Voila, Monſieur, l'Hiſtoire de cette pauvre Reine, dont je n'ay deterré les avantures qu'avec chagrin & pour juſtifier le Calviniſme, qu'on a deſſein de rendre odieux à toute la terre. Si j'avois eſté le ſeul au monde qui euſt ſceu tout cela, volontiers je l'aurois enſevely & j'aurois ſouffert l'injuſte accuſation qu'on fait aux Ecoſſois Reformés. Mais comme tout ce que je vous ay dit eſt imprimé, chacun l'auroit pu voir dans les ſources, comme on le voit icy.

Preſentement, Monſieur, je voudrois bien qu'on nous dit quel tort a le Calviniſme en tout cela. Marie eſtoit élevée en France,

accouſtumée à voir bruler les Calviniſtes, inſtruite des maximes de ſes oncles les Guyſes, qui ſouſtenoient qu'il faloit exterminer ſans miſericorde ces pretendus reformés. Avec ces diſpoſitions elle arrive en Ecoſſe, qui eſtoit toute reformée à l'exception d'un petit nombre de Seigneurs, le Royaume la recoit, la reconnoiſt pour Reine & luy obeit en tout ſelon les loix du pays. Ne trouvés vous pas que voila une grande preuve que l'eſprit du Calviniſme eſt un eſprit de rebellion & de ſang? Je ſouſtiens que dans la diſpoſition où eſtoient les eſprits d'alors, ſi une Reine Huguenotte fuſt venuë pour prendre poſſeſſion d'un Royaume Catholique Romain avec l'equipage dans lequel Marie vint en Ecoſſe, la premiere choſe qu'on auroit faite c'eſt qu'on l'auroit arreſtée; & ſi elle avoit perſeveré dans ſa Religion, on l'auroit fait degrader par le Pape, on l'auroit miſe à l'inquiſition & on l'auroit brulée en qualité d'heretique. Il n'y a point
Mezer. d'homme ſincere qui m'oſe nier cela. Philippe Roy d'Eſpagne fut tenté de faire deterrer ſon Pere & de faire bruler ſes os à cauſe qu'il eſtoit mort entre les bras d'un confeſſeur heretique. Et ſi Henri IV. de glorieuſe memoire n'euſt eu de bonnes armées, & de bons Huguenots pour ſe defendre, il n'en auroit pas eſté quitte à meilleur marché que le Preſident Briſſon qui fut pendu par les Ligueurs de Paris. Les Calviniſtes Eſcoſſois paſſent plus avant, ils ſouffrent que Marie eſpouſe un Seigneur Papiſte & d'une maiſon mortelle ennemie de la Reformation. Il n'y a point de Royaume Papiſte qui euſt voulu ſouffrir ſa Reine eſpouſer un Huguenot. Il eſt vray qu'aprés l'aſſaſſinat du Mary de la Reine & ſon mariage avec Bothuel, quand elle eut pouſſé les deſordres de ſa conduitte à des excés qui font honte à toute la nature humaine, les Calviniſtes Eſcoſſois perdirent patience. Ils voulurent mettre en ſeureté la vie de leur jeune Roy, qui n'avoit qu'un an, & l'arracher des mains de Bothuel qui n'auroit pas eſpargné le fils aprés avoir aſſaſſiné le Pere. Ils prirent les armes, ils ſe ſaiſirent de leur Reine; ils la menerent à Edimburg faiſans marcher devant elle un eſtendart, dans lequel eſtoit peint le feu Roy mort & ſon fils à l'aage d'un an levant les yeux & les mains vers le ciel pour demander vangeance. Il eſt vray enfin qu'ils la mirent priſonniere, qu'ils deliberent ſur la peine dont on la devoit chaſtier, que pluſieurs voix allerent à la mort & qu'enfin elle en fut quitte pour eſtre condamnée à une priſon perpetuelle & à une abdication de ſa dignité. Mais pour juſtifier cette conduitte qui paroiſt ſi dure, il n'y a qu'à ſe ſouvenir que cette nation regardoit la Reine comme un monſtre entre les femmes. Sup-

poſons

poſons qu'elle fuſt innocente de la mort de ſon mary, ce peuple eſtoit perſuadé du contraire, au moins elle eſtoit notoirement coupable d'avoir mis dans ſon ſein le parricide de leur Roy. Dans la perſuaſion où eſtoient les Ecoſſois, pouvoient ils faire moins? Les Romains ſe crurent bien juſtifiés d'avoir fait aſſaſſiner Neron, qui avoit fait tuer ſa mere : je ne penſe pas qu'on puſt raiſonnablement rien reprocher aux Ecoſſois s'ils s'eſtoient defaits d'une femme contre laquelle ils eſtoient prevenus, qu'elle avoit tué ſon Mary. Pour moy j'avoue que quand je n'aurois pas d'autre preuve de la mauvaiſe conduitte de cette Reine que la maniere dont la vangeance de Dieu l'a pourſuivie, ce ſeroit aſſés pour me convaincre de ſes crimes. Car enfin jamais on n'a vu d'exemple d'une innocence que le ciel ait abandonnée à tant de cruels malheurs. Tout auſſi toſt qu'elle eut conſommé ſes crimes par ſon dernier mariage, elle perdit ſon honneur & ſa reputation qui doit eſtre plus chere à une femme que la couronne & la vie : elle tomba de deſſus le throne, elle ſe vit abandonnée à toute la fureur d'un peuple irrité, & à tous les remords de ſa conſcience. Elle eſchapa des mains des Ecoſſois, mais elle ne trouva point d'aſyle, ceux qu'elle eſtimoit, ſes amis la trahirent, on la confina dans une priſon perpetuelle. Tous les Roys ſes alliés l'abandonnerent, on ne fit rien pour ſa liberté que de foibles ſollicitations ; abandonnée de tous les hommes auſſi bien que de Dieu, elle mourut enfin par la main d'un bourreau ; & ſa memoire ſeroit encore aujourd'huy generalement deteſtée ſi pour faire depit aux Calviniſtes on n'en avoit fait une *ſainte* & une *martyre*. Voilà deux couronnes qu'on luy a acquiſes dans le ciel qui ne luy ont pas fort couſté. Pour peu que le zele Catholique augmente, je ne deſeſpere pas qu'on ne trouve un ſecret pour la faire Vierge, afin qu'elle ait toutes les couronnes du Paradis.

Je ne ſuis pas d'avis que nous ſuivions cette Princeſſe infortunée, comme on l'appelle, juſques en Angleterre avec le Sieur Maimbourg; ni que nous faſſions l'Hiſtoire de ſa captivité & de ſa mort. Le Calviniſme n'a aucune part à tout cela. Ce ſont de purs interêts d'état qui furent les reſſorts de tous ces evenemens. C'eſt une querelle que nous laiſſerons demeler aux Anglois. Ceux qui liront l'Hiſtoire d'Angleterre, reconnoiſtront bien qu'il y avoit de la neceſſité à faire cette injuſtice. Le ſalut des peuples eſt la ſouveraine loy. Dans tous les grands exemples il y a quelque choſe qui ſort des regles : s'il eſt vray que l'on ait violé le droit des gens à l'eſgard de cette Princeſſe, c'eſt un juſte jugement de Dieu contre celle qui avoit violé toutes les

loix

loix de la nature. Au reſte nous ne voulons point l'aller fleſtrir juſqu'à la mort. Nous ſçavons bien qu'elle a eu une grande attache à ſa Religion, qu'elle avoit naturellement l'ame grande, qu'elle eſtoit ſouſtenuë par de grandes paſſions. Nous croyons qu'elle put durant ſa priſon avoir fait de ſerieuſes reflexions ſur ſa conduitte paſſée & s'en eſtre repentië, & enfin qu'elle eſt morte en Heroine, & qu'elle a fait de bonne grace ce qu'elle ne pouvoit s'empeſcher de faire.

CHAPITRE V.

Abbregé de l'Hiſtoire de la reformation de l'Egliſe Anglicane ſous Henri VIII.

LE Sieur Maimbourg ne dit rien de la reformation d'Angleterre. Car ce qu'il en dit eſt ſi peu de choſe que cela ſe peut proprement appeller rien. De ſorte que ſi nous avions deſſein de nous tenir dans les bornes d'une reſponſe preciſe, nous n'aurions pas beſoin d'en rien dire non plus. Mais, Monſieur, comme ceux à qui vous avés promis cette reſponſe, eſperent d'y trouver une Hiſtoire abbregée de la maniere dont noſtre reformation s'eſt eſtablie dans la plus part des lieux de l'Europe, on ne les doit pas fruſtrer de leur attente & l'Angleterre eſt une partie trop conſiderable du monde reformé pour eſtre negligée. C'eſt pourquoy nous donnerons icy un recit abbregé de la reformation de ce beau Royaume, ſelon l'hiſtoire que nous en à donnée le ſçavant Docteur Burnet, qui n'a pas appuyé ſes recits comme Sanderus ſur des ſatyres & des libelles calomnieux & ſcandaleux, mais ſur les regiſtres publics, ſur les actes des Parlemens & ſur diverſes pieces authentiques, dont il a pris ſoin de mettre le receuil à la fin de ſon ouvrage. Je croy cela d'autant plus neceſſaire que depuis quelques années un bel eſprit s'eſt aviſé de mettre en beau François cet infame & ſcandaleux Roman de l'Hiſtoire du ſchiſme d'Angleterre de Sanderus. Et meſme je ſçay que l'on doit voir bientoſt paroiſtre en ces Provinces une nouvelle edition de ce meſchant ouvrage, dont en bonne juſtice on pourroit defendre la publication. Si l'on n'en peut empeſcher le debit, le public doit eſtre averti que c'eſt un tiſſu de fauſſetés, de menſonges & d'impudentes calomnies.

On pourroit commencer l'Hiſtoire de la reformation d'Angleterre dés les temps de Wiclef. Car il eſt certain que depuis luy l'Angle-

terre

terre a tousjours eu un grand nombre de fideles defenſeurs des mêmes verités que nous defendons aujourd'huy. La tyrannie Papale qui eſtoit eſtablie en ce Royaume plus qu'en aucune partie du monde, avoit fait des efforts prodigieux pour eſtouffer ces ſemences de la verité. Le Clergé obtint d'Henri IV. Roy d'Angleterre une declaration confirmée par le Parlement pour rechercher & pourſuivre à toute outrance & juſqu'au feu ceux qui defendoient la doctrine de Wiclef: & en effet depuis ce temps là, les Eveſques & les Preſtres perſecuterent ſans quartier tous ceux qui s'oppoſerent à leurs ſuperſtitions & à leurs erreurs. Mais tous leurs efforts n'empeſcherent pas qu'au commencement du ſeiziéme ſiecle avant que Luther euſt preſché en Allemagne, l'Angleterre n'euſt ſes predicateurs, ſes fideles & ſes Martyrs. Martin Luther ne commença à faire du bruit dans le monde que l'an 1518. & nous apprenons que l'Evêque de Londres l'an 1509. contraignit à faire abjuration pluſieurs perſonnes qui étoient accuſées, *d'avoir parlé avec meſpris des images de la Vierge, d'avoir condamné les pelerinages, d'avoir dit que les images n'eſtoient que du bois & des pierres, d'avoir nié la vertu du ſacrement de l'autel en diſant que Jeſus Chriſt ne pouvoit pas eſtre en meſme temps au ciel & en terre.* On adjouſtoit à cela que ces gens nioient l'aſcenſion de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt au ciel; mais c'eſtoit afin de les rendre odieux aux peuples. Car c'eſt une contradiction abſurde & folle que de nier l'aſcenſion de noſtre Seigneur; & de nier en meſme temps la preſence reëlle du corps de Jeſus Chriſt dans le Sacrement, par la raiſon que ce corps ne peut pas eſtre en meſme temps au ciel & en terre, ſi Jeſus Chriſt n'eſt point monté dans le ciel, la preſence reëlle ne le fait point eſtre au ciel & en terre en meſme temps. L'an 1511. on trouve que l'Archevêque Warham força trente ou quarante perſonnes à abjurer les articles ſuivans. *I. Que le corps de Jeſus Chriſt n'eſtoit pas reëllement dans l'Euchariſtie. II. Que la confeſſion des pechés au Preſtre n'eſt pas neceſſaire. III. Que le Preſtre à cet eſgard n'a pas plus de pouvoir que les Laïques. IV. Que la ſolennization des mariages n'eſt pas neceſſaire. V. Que le Sacrement de l'extréme onction n'eſt point utile. VI. Que les pelerinages ne ſont d'aucun uſage pour le bien de l'ame. VII. Qu'il ne faut pas adorer les Saints. VIII. Qu'il ne faut invoquer que Dieu. IX. Que l'eau beniſte & le pain benit ne ſont pas plus ſaints aprés la benediction du Preſtre que devant. X. Que la confirmation n'eſt point un Sacrement, à quoy l'on adjouſtoit que le bapteſme n'eſt d'aucun uſage pour l'ame.* Afin de rendre ces pauvres gens l'horreur du peuple, parmi les verités dont

Environ l'an 1400.

History of the reformation of the Church of England, by Gilbert Burnet.

ils faiſoient profeſſion, l'on mêloit de ces ſortes d'erreurs contre les verités generalement receuës de tous les Chreſtiens. Ceux qui ne voulurent pas abjurer ces pretendues erreurs fûrent condamnés au feu, comme heretiques obſtinés. Nous ne nous faiſons point de honte de conter ces gens là entre nos Martyrs, & de commencer par eux l'Hiſtoire de noſtre reformation.

C'eſtoit là l'eſtat de l'Egliſe Anglicane quand Henri VIII. monta ſur le throne, l'an 1509. Prince élevé ſur un grand theatre pour eſtre le ſpectacle de toute l'Europe, l'objet de l'admiration ou pluſtoſt de l'eſtonnement de ſon ſiecle, & l'un des prodiges de l'Hiſtoire. Dans un eſtat où les Roys ont bien voulu prendre toutes les precautions poſſibles, pour ne pouvoir pas devenir tyrans quand ils le voudroient, il a regné non ſeulement en maiſtre & en ſouverain, mais en Empereur reveſtu d'un pouvoir ſans bornes. Il n'a point eu d'autres loix que ſa volonté, & point d'autres armes pour executer ſes volontés que ſon authorité, ſa hardieſſe dans ſes entrepriſes, & ſa fermeté dans ſes reſolutions. Il vouloit, & c'eſtoit aſſés pour forcer ſes peuples & amener ſon Parlement à vouloir avec luy les meſmes choſes. Il renverſoit la Religion, il changeoit les loix, il faiſoit la bonne & la mauvaiſe fortune de ſes ſujets ſelon ſon caprice. Il ſe diſtingua dans la conduitte de ſa maiſon, comme dans le gouvernement de ſon eſtat, car il fut marié ſix fois, il repudia deux de ſes femmes, fit couper la teſte à deux autres, il vit mourir l'une de mort naturelle, & la derniere enfin le vit mourir, aprés s'eſtre veüe preſte de paſſer par la main d'un bourreau comme deux des precedentes. C'eſt ce Prince dont pourtant Dieu ſe voulut ſervir pour jetter les fondemens de la reformation generale du Royaume. Il fut reformateur ſans eſtre reformé, il rejetta le Papiſme, ſans embraſſer la veritable Religion, il fit des Martyrs de toutes les Religions. Il ſemble donc qu'il ne fit rien, cependant il fit tout, & ſans ce qu'il fit on n'auroit jamais vu eſclorre la reformation qui ſe pourſuivit ſous Edouard VI. ſon fils, & qui s'acheva ſous Eliſabeth ſa fille. Il fit tout, puiſqu'il fit le grand coup d'où depend tout le reſte, il rompit avec le ſiege de Rome; & fit ce ſchiſme ſi eſclattant qu'on peut regarder comme l'une des actions les plus hardies qui aient jamais eſté faites. A cette action prés le Sieur Maimbourg eſt fort ſatisfait de la Religion de Henri VIII. & trouve qu'il a eſté tres bon Catholique; *Parce qu'il ne voulut jamais recevoir aucune de ces nouvelles hereſies qui s'éleverent en ce ſiecle la contre l'Egliſe Catholique, & ſe declara toûjours ennemi mortel des Lutheriens, des Zuingliens & des Calviniſtes*

Hiſt. du Calvin. liv. 3. 1561.

viniſtes qu'il fit rigoureuſement punir. Cela ſoit dit en paſſant, c'eſt un avertiſſement pour le Roy tres Chreſtien, qui luy fait comprendre que ſi ſes demêlés avec le ſaint ſiege alloient juſqu'à la rupture, il ne laiſſeroit pas d'eſtre bon Catholique pourvu qu'il deſtruiſit les Calviniſtes, & qu'il demeurât le bon amy des Jeſuïtes. C'eſt là une Theologie fort nouvelle: car j'avois cru juſqu'icy que ſelon les idées que les Theologiens de la communion de Rome nous donnent de l'Egliſe, l'adherence au ſaint ſiege eſtoit le point fondamental, le centre de l'unité, comme ils l'appellent, le lien de l'union, & que ſans cela il eſtoit impoſſible d'eſtre dans l'Egliſe, & par conſequent d'eſtre Catholique. Mais cela n'eſt rien; la Theologie du P. Maimbourg va ſelon les temps. Il ſe trompe pourtant quand il dit que Henri VIII. ne fit autre choſe que rejetter l'authorité du Pape pour ſe mettre en ſa place dans le Royaume d'Angleterre. Car nous verrons qu'il fit bien d'autres reformations, & qu'il prepara tout pour le changement qui ſe fit ſous ſon ſucceſſeur.

Tout le monde ſçait l'hiſtoire de ſon divorce avec Catherine Infante d'Eſpagne, laquelle avoit eſté mariée en premieres nôces à Arthur, Prince de Galle, frere aiſné de Henri. Par diſpenſe de la cour de Rome cette Princeſſe eſpouſa le cadet aprés la mort de l'aiſné. Henri ne l'avoit eſpouſée qu'avec chagrin durant la vie de ſon Pere, & ne la retint que par conſideration quand il fut Roy, pour ne ſe pas mettre ſur les bras au commencement de ſon Regne la maiſon d'Eſpagne & celle de Bourgogne. Mais quand il fut affermi & que ſon degouſt pour cette Princeſſe fut augmenté parce qu'elle ne luy avoit point donné de fils qui euſt veſcu, il reſolut de s'en defaire; & peut eſtre ſi elle avoit eſté ſa ſujette, elle n'en auroit pas eſté quitte à meilleur marché que Anne de Boleyn & Catherine Howard à qui il fit trancher la teſte. Il pretendit que ſon mariage eſtoit nul à cauſe de la defenſe de la Loy de Dieu à un homme d'eſpouſer les deux ſœurs, ou à une femme d'eſpouſer les deux freres. Il conſulta là deſſus toutes les univerſités & tous les gens ſçavans de l'Europe. La cour de Rome eut durant un temps du panchant à luy accorder la caſſation de ſon mariage. Mais les interêts d'eſtat, & la crainte qu'eut le Pape du reſſentiment de Charles V. dont Catherine Reine d'Angleterre eſtoit la tante, luy firent prendre d'autres meſures. Henri VIII. laſſé de ces longues remiſes de la cour de Rome, fit caſſer ſon mariage par le Parlement d'Angleterre & ſe maria publiquement avec Anne de Boleyn. Le Pape Clement VII. aprés s'eſtre longtemps fait

ſolliciter, ſe declara enfin en faveur de la tante de Charles V. & ordonna à Henri VIII. ſous peine de cenſure, de la reprendre. Dés lors Henri VIII. reſolut d'achever ce qu'il avoit desja commencé, car l'authorité du Pape avoit desja eſté fort amoindrie en Angleterre, par divers arrêts & declarations, qui defendoient de porter les Annates à Rome & d'y mener les affaires Eccleſiaſtiques par appel. Cette grande affaire de la rupture avec le Pape fut conſultée trois ans, enfin l'on convint que le Roy pouvoit reprendre ſa place naturelle & ſe faire chef de l'Egliſe. Non pas comme diſent les Docteurs de l'Egliſe Romaine que le Roy d'Angleterre ſe ſoit mis juſtement en la place que le Pape occupoit, & qu'il ſe ſoit attribué le pouvoir de decider de toutes les controverſes Eccleſiaſtiques, & que par voye d'appel on puſt ſe pourvoir devant luy de tout jugement des Eveſques en des choſes qui regardent uniquement la conſcience. La juriſdiction eccleſiaſtique eſt demeurée en ſon entier ſans avoir eſté confonduë avec la juriſdiction civile, ſeulement le Roy s'eſt declaré protecteur de l'Egliſe, pour donner par ſes declarations force de loy aux reglemens des eccleſiaſtiques, pour nommer aux ſieges vacans & pour donner ordre que les Paſteurs faſſent leur devoir & obeïſſent aux loix eſtablies par l'Egliſe & par l'Eſtat. Henri en fit faire l'acte le 20. du mois de Mars de l'an 1534. par lequel il fut declaré que la tyrannie que le Pape avoit exercée ſur la nation dans les ſiecles precedents n'auroit plus de lieu, que tous tributs, annates, deniers de St. Pierre, qu'on avoit accouſtumés de payer à la Cour de Rome, ſeroient eſteints, & que le Roy ſeroit reconnu pour chef de l'Egliſe Anglicane. Cet acte paſſa preſque ſans contradiction, & meſme ce qui eſt une choſe prodigieuſe, aucun Eveſque ne ſe preſenta pour ſouſtenir la cauſe du Pape excepté Fisher Eveſque de Rocheſter.

Durant toutes les procedures de cette grande affaire on n'avoit rien relaſché de la ſeverité contre les Proteſtans. Fisher Eveſque de Rocheſter, & Thomas Morus le Chancelier, les faiſoient bruler ſans miſericorde & avec la derniere cruauté. Mais Dieu le leur rendit bientoſt aprés à l'un & l'autre. Fisher aprés avoir eſté priſonnier plus d'un an dans une tres grande miſere fut condamné à avoir la teſte tranchée, ce qui fut executé. Le Chancelier Morus paſſa par la même peine, tous deux pour la meſme cauſe, c'eſt pour ne vouloir pas reconnoiſtre la ſouveraine authorité du Roy dans les affaires de l'Egliſe. Il faut pourtant icy bien obſerver la diſtinction que fait en cet endroit le ſçavant Docteur Burnet. C'eſt que ces deux perſonnes diſtinguées

& les

& les autres qui moururent pour le meſme ſujet, ne furent pas condamnées à la mort: comme le diſent les Hiſtoriens Papiſtes, pour avoir refuſé de prendre le ſerment qu'on appelle de *Supremacie*. Car alors on ne contraignoit perſonne à ce ſerment: mais ils moururent pour n'avoir pas voulu ſe ſoumettre à la loy, qui defendoit de diſputer au Roy ſes tiltres ſous peine d'eſtre reputé criminel de leze Majeſté. Si donc ils euſſent voulu ſe tenir dans le ſilence & laiſſer paiſiblement joüir Henri de ſon tiltre de chef de l'Egliſe Anglicane ſans s'y oppoſer, ils auroient pu vivre paiſiblement chés eux comme firent quantité d'autres qu'on laiſſa vivre ſans preſter aucun ſerment. Mais Dieu qui ſe voulut vanger des cruautés que ces deux hommes avoient exercé contre ſes fideles, permit qu'ils tombaſſent dans cet eſprit d'aveuglement & d'opiniaſtreté, afin de leur faire trouver la juſte punition de la tyrannie qu'ils avoient exercée ſur les conſciences.

Pendant que ces deux perſecuteurs exerceoient mille cruautés ſur les reformés, & que le Roy occupé aux affaires de ſon divorce avec Catherine d'Arragon, les laiſſoit faire, la reformation ne laiſſoit pas de ſe fortifier. On faiſoit des aſſemblées pour ſervir Dieu purement preſque par tout, à Londres, à Oxford, à Cambridge & à la campagne. Quand l'authorité du Pape fut renverſée les Reformés eurent quelque relaſche, il y eut interruption de ſupplices, & la reformation s'avança fort ſous la protection d'Anne de Boleyn, mere de la Reine Eliſabeth. Elle avoit pris la place de Catherine d'Arragon & poſſedoit fort le cœur du Roy. Comme elle eſtoit reformée, elle favoriſa la reformation: elle fut ſecondée par Thomas Crammer Archeveſque de Cantorbery, & par Thomas Cromwel qui fut ſecretaire d'eſtat ſous Henri VIII. fort avant en ſa faveur, & l'un des plus puiſſans inſtrumens dont ce Prince ſe ſervit pour abbattre en Angleterre la tyrannie papale. Le Duc de Nortſolk & Gardiner Eveſque de Wincheſter ſuccedans au zele du Chancelier Thomas Morus & de Fiſcher Eveſque de Rocheſter, s'oppoſoient violemment à cette reformation & vouloient retenir le reſte du Papiſme que Henri VIII. leur avoit laiſſé: les Moynes qui ont des liaiſons eſtroites avec la cour de Rome, favoriſoient les deſſeins du Duc de Nortſolk. Ils voyoient que cette authorité papale qui les mettoit à l'abri de l'authorité des Roys & des Magiſtrats eſtant abattüe, & que tous leurs privileges qui les faiſoient relever immediatement du ſaint ſiége eſtant annullez, ils demeuroient expoſés au bon plaiſir du Roy, ils rentroient ſous la domination des

Eveſques, & ſe voyoient ſoumis aux puiſſances ſeculieres. C'eſt pourquoy par leurs ſermons & ſur tout dans les confeſſions ils eſſayerent d'inſpirer aux peuples de l'averſion pour la perſonne du Roy & pour ſa conduite. Cela donna occaſion à Henri VIII. de pouſſer la reformation plus loin, & de joindre la ruine des Moynes à celle du Pape. Dieu avoit permis que le Cardinal de Volſey tres attaché au Papiſme, euſt pourtant fait le projet de la deſtruction de pluſieurs monaſteres pour eriger de nouveaux Eveſchés: & Cromwel qui avoit eſté ſon ſecretaire avoit appris ſous luy comment on devoit ſe conduire en cette affaire. C'eſt pourquoy il fut de grand ſecours à Henri VIII. pour le faire venir à bout de ce deſſein. Crammer & luy qui agiſſoient de concert avec la Reine dans l'affaire de la reformation ſuggererent au Roy qu'il faloit commencer par une viſite de tous les monaſteres, & le fortifierent dans les juſtes craintes qu'il avoit que ſi l'Empereur à l'inſtigation du Pape, & pour vanger ſa tante qui avoit eſté repudiée, venoit à porter la guerre dans l'eſtat, tous les moynes ſe declareroient pour luy, & ſeroient tout autant d'ennemis ouverts contre le Roy. Mais Crammer outre ces veües en avoit d'autres, & il regardoit les monaſteres comme les citadelles de la ſuperſtition; car il concevoit que jamais on ne viendroit à bout de renverſer les erreurs du purgatoire, de la meſſe, de l'adoration des images, de l'invocation des ſaints & de l'adoration des reliques, à moins qu'on n'extirpaſt la race des moynes: parce que ces gens ne vivant que de ces abus ont un tres grand intereſt à les maintenir.

Dans cette viſite des monaſteres qui fut ſans doute faite avec un eſprit de ſeverité & à deſſein de ne rien pardonner, on deſcouvrit des abominations effroyables. Preſque toutes ces filles vierges conſacrées à Jeſus Chriſt furent trouvées groſſes du fait de leurs confeſſeurs & des moynes qui en avoient la garde: on trouva que dans les couvents des moynes il s'y commettoit des crimes honteux & dont on ne ſçauroit parler honnêtement en aucuns termes, parce que ce ſont des impuretés ſi horribles qu'on ne peut en donner des idées ſans ſouiller l'imagination. Sous le regne de Marie l'on eſſaya d'abolir tous les procés verbaux qui furent faits dans cette viſite, & qui s'eſtoient conſervés. Mais on ne put ſi bien faire qu'il n'en reſtât des monumens conſiderables. Le Docteur Burnet nous aſſure avoir vu un extrait de ces procés verbaux faits dans la viſite de 144. maiſons religieuſes dans leſquels on lit des abominations plus grandes que celles qui ſe commirent en Sodome. Toutes les preuves de ces faits apportées & miſes

en

en bonne forme porterent le conſeil d'Angleterre à ſupprimer entierement tous les monaſteres. Cette ſuppreſſion eſt une grande partie de la reformation & elle n'eſt pas moins importante que le renverſement de l'authorité du Pape. Ainſi le Sieur Maimbourg qui conte cela pour rien & qui dit qu'au ſchiſme prés Henri VIII. fut bon Catholique, fait bien voir que ſi le Roy veut deſtruire les moines, il ne luy en ſera pas une affaire pourvu qu'il faſſe regner la ſecte de Loyola.

Voicy encore une autre grande reformation qui fut faite par le Roy d'Angleterre. C'eſt qu'il fit tourner la Bible en Anglois, & reſtablit l'authorité de l'Ecriture ſainte. C'eſt ce qui m'a fait dire qu'Henri VIII. qui ſembloit n'avoir rien fait pour la veritable reformation, avoit pourtant tout fait, puiſqu'il a renverſé le faux tribunal & cette fauſſe authorité du ſiege de Rome, & a reſtabli le veritable Tribunal de l'Egliſe, c'eſt la lecture & l'authorité de la parole de Dieu, laquelle avoit eſté enſevelie dans les ſiecles precedents. Les choſes eſtoient en cet eſtat & prenoient un bon train pour achever la reformation qui avoit eſté commencée : quand les amis de la cour de Rome trouverent un moyen d'arreſter ſes progrés, en faiſant tomber Anne de Boleyn à la faveur de laquelle elle s'avançoit. Il n'y a point d'accuſations atroces dont les Papiſtes n'eſſaient de noircir la reputation de cette pauvre Reine. Rien n'eſt plus ſemblable au portrait que le Sieur Maimbourg, Bolſec & Berthelier font de Calvin & de Beze, que celuy que Sanderus fait d'Anne de Boleyn, ce qui fait voir que c'eſt le meſme eſprit, c'eſt à dire l'eſprit du demon qui dans les uns & dans les autres a fourni les couleurs. Si l'on en croit cet infame impoſteur, cette femme fut un monſtre d'impudicité, qui avoit fait eſclater les dereglemens de ſa vie avant ſont mariage dans les cours eſtrangeres, au point qu'on luy avoit donné en France le nom de *Hacquenée d'Angleterre*, & quand on ſçut que le Roy Henri VIII. la vouloit eſpouſer, on dit qu'il eſpouſeroit *la mule du Roy de France*. Cela eſt tout auſſi vray comme il eſt vray que Theodore de Beze s'eſt accuſé du plus deteſtable de tous les crimes, & que Calvin a eſté fouetté & fleurdelizé pour ſes enormités. Afin que cette pauvre princeſſe fût auſſi difforme de corps que d'eſprit, il en fait un monſtre en laideur. Elle avoit, dit-il, ſix doigts à la main droite, le viſage long, jaune comme ſi elle euſt eſté travaillée des pales couleurs, & une loupe ſous la gorge. Voila bien une figure propre à charmer deux Roys, & aprés avoir eſté maiſtreſſe & concubine du Roy de France, François I. emporter comme de vive force par ſes charmes un Roy d'Angle-

Sand. l. 1. pag. 15. & 16. Edition. Colon. an. 1628.

d'Angleterre pour l'eſpouſer, malgré les breches qu'elle avoit faite à ſa reputation. L'eſprit de fureur & de calomnie eſt preſque toûjours accompagné d'une deſtitution de jugement qui fait que ces miſerables calomniateurs détruiſent une calomnie par une autre. C'eſt pourtant là l'Autheur qu'on s'eſt donné la peine de tourner en beau François depuis peu. Le temps paroiſt favorable à tout le monde, de renouveller toutes les calomnies inventées contre la reformation afin de la rendre odieuſe par toute la terre.

Verſion de l'Hiſtoire du ſchiſme, &c. par Maucroix, Chan. de Rheims.

Quoy qu'il en ſoit le Duc de Nortfolk, Gardinerus & les autres ennemis de la Reine Anne de Boleyn trouverent que le plus ſeur moyen de la perdre eſtoit de l'attaquer du coſté de ſa chaſteté. Ils firent entrer le Roy Henri VIII. en ſoupçon & en jalouſie, des liaiſons eſtroittes que la Reine avoit avec le Mylord Rocheford ſon frere: comme s'il n'eſtoit pas naturel à une ſœur d'aimer ſon frere, & à un frere d'avoir un grand attachement pour une ſœur qui eſt Reine. Tout ce que l'on put prouver, c'eſt qu'on avoit vu le frere aſſis ſur le lit de ſa ſœur. Voila un grand crime! Il eſt vray qu'entre ceux qu'on accuſa d'avoir eſté les complices des debauches de cette Princeſſe, on fit confeſſer à l'un d'eux qu'il avoit couché trois fois avec elle: mais on extorqua cette confeſſion par la promeſſe qu'on luy fit de luy donner la vie; les autres ne confeſſerent rien: ils moururent pourtant également, cinq qu'ils eſtoient; *le Lord de Rochefort*, *Henri Norris*, *Weſton*, *Brereton*, & un muſicien nommé *Marc Smeton*, qui fut celuy duquel on extorqua comme de l'ame la plus baſſe, la conſeſſion qu'il avoit couché avec la Reine. Sur ce ſeul teſmoin qui ne luy fut pas meſme confronté ſelon les loix, le Duc de Norfolk preſidant à l'action, l'on condamna une Reine à eſtre brulée vive: choſe qui fait horreur ſeulement à rapporter. Ce fut par la grace du Roy que ſon ſupplice fut changé & qu'on ſe contenta par grande debonnaireté de luy couper la teſte. Et pour oſter à ſa fille Eliſabeth toute eſperance de poſſeder quelque jour la couronne d'Angleterre, l'on fit declarer nul le mariage de Henri VIII. avec Anne de Boleyn, ſous pretexte d'un engagement qu'on diſoit qu'elle avoit eüe avec le Comte de Northumberland, avant que d'eſtre mariée au Roy. La pauvre Reine eut la foibleſſe d'avouer cet engagement pour éviter d'eſtre brulée, & afin qu'on ſe contentaſt de luy couper la teſte: car on ne voulut changer ſon ſupplice qu'à cette condition. Mais le Comte de Northumberland qui n'avoit aucun intereſt à le nier, puiſqu'on n'avoit

n'avoit aucun deſſein de luy en faire un crime, le nia pourtant conſtamment.

Cette chute d'Anne de Bouleyn retarda bien à la verité les progrés de la reformation, mais ne les arreſta pourtant pas entierement. Thomas Cromwel le premier favori, & Thomas Crammer Archeveſque de Cantorbery, pour qui le Roy avoit une amitié beaucoup plus ſolide, comme il parut dans la ſuitte, ne perdirent pas courage. Le Parlement d'Angleterre s'aſſembla, il y fut parlé des abus que 1536.
l'on devoit reformer, & des erreurs dont on vouloit empeſcher la propagation. Et Gromwel eut aſſés de hardieſſe pour faire entendre publiquement un ſçavant Docteur Eſcoſſois nommé *Alexandre Aleſſe*; qui prouva dans l'aſſemblée formée pour les affaires eccleſiaſtiques qu'il n'y avoit que deux ſacremens inſtitués par Jeſus Chriſt. Cette aſſemblée Eccleſiaſtique convint ſous l'authorité du Roy de faire une eſpece de confeſſion de foy qui à la verité eſtoit plus Papiſte que Reformée. Cependant elle corrigeoit quantité d'erreurs, & en diminuoit quelques autres. Par exemple dans le premier article, elle renvoyoit les hommes à l'authorité de l'Eſcriture Sainte & des Symboles des Apoſtres, de Nicée, & de St. Athanaſe, *leur commandant d'interpreter toutes choſes conformément à ces regles, & en meſme termes*; ſans les renvoyer à l'authorité de l'Egliſe ou à la tradition. C'eſtoit là une affaire capitale & de laquelle il eſtoit impoſſible que toute la reformation ne ſortiſt pas dans la ſuitte. Le troiſieſme article deſtruiſoit entierement le merite des œuvres & eſtabliſſoit la Juſtification gratuite. *A cela*, diſoit il, *doit eſtre jointe une foy en la miſericorde & bonté de Dieu, par laquelle le penitent doit eſperer que Dieu luy pardonnera & le reputera juſtifié, comme eſtant du nombre de ſes enfans élus, non par aucun merite des bonnes œuvres qu'il peut avoir faites, mais uniquement par le merite du ſang & de la paſſion du Sauveur de Jeſus Chriſt.* Dans le quatrieſme article la preſence reelle eſtoit eſtablie, ſeulement en termes generaux ſans parler de Tranſſubſtantiation, & il eſtoit ordonné de recevoir le Sacrement *avec reverence*, mais l'adoration n'eſtoit pas commandée, & il n'en eſtoit rien dit. Il me ſemble que voylà déja de grands progrés en reformation. Ainſi le Sieur Maimbourg ſçait bien mal l'Hiſtoire d'Angleterre, de nous dire, que Henri VIII. ne fit que rejetter l'authorité du Pape. Cette Confeſſion de foy fut publiée par l'authorité du Roy & ſouſſignée de dixhuit Eveſques. Et meſme le Roy y joignit des declarations par leſquelles

il estoit ordonné de faire recevoir par tout les articles qui avoient esté arrestez dans l'assemblée. Il estoit defendu de ne plus exposer des images & des reliques pour en abuser par un culte superstitieux ou par un principe d'avarice & d'interest, & il estoit commandé qu'on instruisit le peuple à la veritable devotion, qui estoient les œuvres de charité & l'observation des commandemens de Dieu. Les Papistes joignirent alors les conseils de violence à ceux de la finesse, & les suppost qu'ils avoient à la cour, ne reüssissant pas assés bien pour empescher la reformation, ils prirent les armes dans la province de Lincolne & dans les parties septentrionales d'Angleterre, & parurent trente mille hommes en corps. Si ces gens là eussent esté Calvinistes, on les appelleroit des rebelles, & le Pere Maimbourg ne leur feroit point de quartier; car ils prennent les armes contre leur Roy, mais parce qu'ils se revoltent en faveur du Pape & l'ancienne superstition, il est certain qu'on regarde leur entreprise comme estant tres legitime. Il ne plut pourtant pas à Dieu de benir ces desseins si legitimes, les rebelles furent dissipés, les Milords Dassy & de Hussy qui s'estoient mis à leur teste eurent la teste tranchée.

Pendant ce temps on travailloit toûjours à la ruine des monasteres, & par consequent à la reformation. Les visiteurs eurent soin de recevoir les confessions des moines, & la pluspart confesserent leurs crimes fort franchement. Il reste encore une de ces confessions faite par le Prieur & les Benedictins de St. André dans la province de Northampton: dans cette confession ils avouent les desordres de leur vie passée; *Pour lesquels le puits de l'enfer estoit prest de les engloutir, qu'ils avoient negligé le service de Dieu, vescu en paresse, en gourmandise, & en toute sorte de sensualités.* L'on visita aussi dans les mesmes couvents les reliques & les images qui faisoient des miracles, par lesquels les Moines attiroient à eux les peuples sous pretexte de devotion. Ces images furent brisées & ces reliques jettées au vent par authorité royale; entre autres un celebre Crucifix de la province de Kent, qu'on appelloit la *verge de grace*, duquel on disoit qu'il se baissoit & se haussoit de fois à autre, qu'il remuoit les mains, les pieds & les yeux: ce Crucifix faiseur de miracles fut brisé par un Evêque & par ordre du Roy. Dans la province de Gloceſtre une fiole du
1538. sang de Jesus Christ, mais que l'on rafraichissoit tour les ans du sang d'un canart, fut mise en pieces. La châsse de St. Thomas de Cantorbery fut rompuë, ses cendres jettées en l'air; ses os confondus avec

avec ceux des autres morts, ſon threſor emporté. L'on remplit deux coffres de l'or qui y fut trouvé, que huit hommes bien forts eurent de la peïne de tirer de l'Egliſe, le Roy s'en accommoda; il me ſemble que cela ſent bien ſon Iconoclaſte, pour un Prince qui mourut ſi Catholique, *Après avoir fait dire la meſſe dans ſa chambre, adoré le ſaint Sacrement, & l'avoir receu ſous une eſpece.* *Hiſt. de Calvin. liv. 3. an. 1567.*

Dans la meſme année le Pape excommunia Henri VIII. Mais cette bulle d'excommunication fut rejettée, & meſpriſée par l'Egliſe Anglicane & par celui ſur lequel on faiſoit tomber la foudre. Toutes ces procedures d'Henri VIII. ſi peu Chreſtiennes ſelon le Chriſtianiſme de Rome n'empeſchérent pas que le ciel ne luy accordaſt ce qu'il ſouhaitoit avec le plus d'ardeur, c'eſtoit un fils. Il vint au monde l'an 1537. au mois d'Octobre: mais cette naiſſance couſta la vie à ſa mere Jehanne Seymour troiſieſme femme de Henri, qui avoit ſuccedé à Anne de Boleyn. On dit que ce Prince fut extremement affligé de cette mort, & qu'il luy falut deux ans pour ſe conſoler, car il fut autant ſans ſe remarier. La naiſſance de ce fils qui éloignoit de la couronne Marie, fille de Henri & de Catherine d'Arragon, abbattit un peu le parti Papiſte, qui juſques là vivoit toûjours dans l'eſperance que Marie tres zelée pour le Pape ſuccedant à ſon pere reſtabliroit l'ancienne Religion. Les Eveſques partiſans de Rome voyants evanoüir leurs eſperances continuerent dans cette honteuſe diſſimulation par laquelle ils avoient donné les mains aux commencemens de la reformation, & ſur tout à la ruïne de la puiſſance du Pape en Angleterre. Gardinerus Eveſque de Wincheſter, & Bonner Eveſque de Londres ſe firent diſtinguer entre ces laſches diſſimulateurs: ſous le regne de Marie ils furent les plus cruels perſecuteurs de ceux qui avoient cauſé la ſeparation de l'Egliſe Anglicane d'avec de ſiege de Rome. Mais ſous Henri VIII. ils ſouſcrivirent à tout ce qu'il ordonna là deſſus, le reconnurent pour le chef de l'Egliſe, conſentirent à la deſtruction des monaſteres & donnerent les mains à toutes les autres reformations dont nous avons parlé; les preſcherent eux meſmes & les firent preſcher dans leurs dioceſes. Ils eſpioient pourtant les occaſions de ruïner le parti des Reformés à la teſte duquel eſtoit Crammer, Archeveſque de Cantorbery, & aprés la mort de la Reine, mere d'Edouard VI. ils exciterent une nouvelle perſecution contre les Reformés, qu'ils appelloient Sacramentaires. Ils en firent bruler tout autant qu'ils purent & trouverent moyen enfin de porter Henri VIII. à faire paſſer en loy les ſix fa-

meux articles, pour eſtablir I. la preſence reëlle, mais ſans parler de Transſubſtantiation. II. La communion ſous une eſpece. III. Les vœux de celibat & de chaſteté. IV. Les Meſſes privées. V. La neceſſité du celibat des Preſtres. VI. Et celle de la confeſſion auriculaire. Thomas, Archeveſque de Cantorbery, s'oppoſa à ces articles au moins au cinq derniers : car pour la preſence reëlle il ne la pouvoit combattre alors parce qu'il eſtoit encore Lutherien ſur ce point. Son oppoſition ne ſervit de rien & n'empeſcha pas que le Parlement ne confirmaſt les articles & n'en fit une loy. Cette confeſſion de foy ſi abbregée, & reduite à ſi peu de points, ſembloit abandonner tout le reſte à la contradiction des Proteſtans; car là dedans il n'eſtoit parlé ni d'invocation de Saints, ni d'adorations d'images, ni de reliques, ni de pelerinages. Ainſi Henri VIII. conſentoit tacitement à la ſuppreſſion de ces abus. En effet ſi les Reformés avoient voulu ſouſcrire ces ſix articles, ſans doute on ne leur auroit point fait de procés ſur le reſte. Latimer & Shaxton, le premier Eveſque de Worceſtre & le ſecond de Salisbury, reſignerent leurs Eveſchés pluſtoſt que de conſentir à cette doctrine des ſix articles, & l'un & l'autre furent mis en priſon. Quant à Crammer, il eſtoit ſi avant dans les bonnes graces du Roy, qu'il ne fut obligé à rien qu'au ſilence. Le Roy meſme luy permit de coucher par eſcrit les raiſons qu'il avoit à dire contre les ſix articles & de les luy faire voir. Cet eſcrit tomba malheureuſement entre les mains de ſes ennemis, qui furent ravis d'avoir de ſa main des preuves ſuffiſantes pour le perdre. Mais Cromwel grand amy de Crammer, & qui travailloit avec luy à la reformation, le tira de cette affaire, & arracha ce papier des mains de celuy qui l'avoit trouvé.

1540. La reformation fut comme arreſtée par la rigueur avec laquelle on faiſoit recevoir par tout ces ſix articles, en envoyant en priſon ou à la mort tous ceux qui les refuſoient. Elle receut alors deux grands coups par deux evenemens conſiderables : le premier fut le mariage d'Henri VIII. avec Catherine Howard ſa quatrieſme femme mortelle ennemie des Reformés, & entierement dans les intereſts de ſon oncle le Duc de Nortfolk, grand amy du Papiſme. L'autre evenement qui penſa tout perdre ce fut la diſgrace & la chute de Cromwel, qui avoit eſté honnoré de la charge de *Vicegerent* du Roy dans les affaires eccleſiaſtiques, lequel avoit concerté avec Crammer la deſtruction de la Religion Romaine. Cet homme l'idole de ſon Roy, que de baſſe condition il avoit elevé à la qualité de Comte d'Eſſex,

d'Eſſex, devint l'objet de la fureur de la Reine, & perit par les intrigues de cette femme & par celles du Duc de Nortfolk, qui l'arracherent par une eſpece de violence d'entre les bras de Henri, pour le mener ſur l'échafaut. Il fut condamné comme convaincu d'hereſie. Il n'eſtoit pas difficile de l'en convaincre, ſelon que l'on definit l'hereſie dans l'Egliſe Romaine. Car il eſtoit vray Lutherien, il n'en avoit pas fait de myſtere, & c'eſtoit là ſon crime. Mais afin de couvrir la violence que l'on commettoit en ſa perſonne, d'un plus apparent voile de juſtice, au crime d'hereſie on adjouſta celuy de l'extorſion, & quelques paroles inſolentes contre le Roy qu'on luy fit dire, pour le faire mourir criminel de leze Majeſté divine & humaine. Jamais ſentence ne porta plus de marques & de caracteres d'injuſtice que celle qui fut rendue contre luy, ſelon meſme qu'on la voit encore couchée. Car au crime d'hereſie prés, dont alors on faiſoit une grande affaire, il n'y avoit pas dans toutes les autres choſes dont on le chargeoit dequoy faire fouetter un page. Et au reſte pour ſon crime d'hereſie, c'eſt à ſon Prince qu'il s'en faloit prendre. Car il n'avoit eſté heretique qu'autant qu'Henri VIII. l'avoit bien voulu, puiſqu'il n'avoit rien fait que ſous ſes ordres. Son crime eſtoit d'avoir ſervi à renverſer la puiſſance de Rome & d'avoir deſtruit les monaſteres, or il n'avoit rien fait en cela que de concert avec ſon Roy. Ainſi ce favori paya pour ſon maiſtre : Henri ſentit bientoſt combien avoit eſté laſche la complaiſance par laquelle il avoit ſacrifié ce fidele ſerviteur, il s'en repentit incontinent, mais il n'eſtoit plus temps.

Au milieu de toutes ces confuſions Dieu ne laiſſoit pas de faire ſon œuvre. Henri fit faire un peu devant la mort de Cromwel une proclamation qui donnoit liberté à tout le monde de lire l'Eſcriture Sainte. Et peu de temps aprés une aſſemblée d'Eveſques en vertu d'une commiſſion emanée du Roy & confirmée par le Parlement travailla de nouveau ſur les matieres de la foy. 1540. Ils donnerent une explication du ſymbole, de la priere dominicale, des dix Commandemens, de l'Ave Maria, & des principaux myſteres de la Religion, dans laquelle il y avoit encore pluſieurs erreurs du Papiſme, mais pourtant d'un Papiſme beaucoup plus pur que celuy d'au delà de la mer, particulierement ſur la juſtification & ſur la nature des bonnes œuvres. Comme le Papiſme eſtoit alors le parti dominant à la cour, on mit dans cette confeſſion le dogme de la tranſubſtantiation & celuy de la concomitance qui n'étoient pas dans les precedentes: le ſervice des images y fut reduit à ce que diſent les Catholiques modernes de

France : C'eſt que l'image ne merite aucune adoration, & qu'il *vous eſt defendu de leur rendre aucun honneur divin, & que quand on encenſe une image, ou que l'on ſe proſterne devant elles, l'honneur eſt uniquement rendu à Dieu & nullement à l'image.* Sans doute ils avoient deſſein de reformer les abus, & ils ne croyoient pas comme l'on nous veut perſuader aujourd'huy que ce fuſt la Theologie de toute l'Egliſe Romaine, leur intention eſtoit de s'en éloigner en ce point.

Pendant que Dieu travailloit ainſi par des voyes ſecretes à pouſſer la reformation de plus en plus à ſa perfection, le Diable travailloit de ſa part à l'eſteindre. Gardinerus & les Papiſtes zelés qui penſoient que la chute de Cromwel alloit accabler le parti, afin de faire perir tout d'un coup ſon ouvrage, firent des efforts pour arracher des mains du peuple la verſion de la Bible en vulgaire, que Cromwel & Crammer
1542. luy avoient donnée. L'on forma une aſſemblée pour examiner cette verſion. Henri VIII. eſtoit ſi affermi dans le deſſein de rendre l'Eſcriture ſainte au peuple, qu'on n'euſt oſé luy propoſer de ſupprimer la verſion qui en avoit eſté faite. Mais on prit un autre tour, l'on ſuppoſa que cette verſion eſtoit pleine de fautes, qu'il faloit la tirer abſolument des mains du peuple, en ſupprimer tous les exemplaires & travailler à une autre qui ſeroit plus parfaite. Or il euſt eſté fort aiſé d'apporter des delais à la publication de cette nouvelle verſion que l'on promettoit, ſi l'on fût venu à bout de ſupprimer celle qui eſtoit desja faite. Mais Crammer qui veilloit pour empeſcher de mourir ces ſemences de reformation qu'il avoit jettées, prevalut encore cette fois ſur l'eſprit du Roy, & fit renvoyer cette affaire aux univerſités. En meſme temps que le Papiſme perſecutoit l'Eſcriture Sainte, il reveilla auſſi la perſecution contre les fideles. Parce qu'ils avoient perdu le Comte d'Eſſex, leur grand protecteur, ils ſembloient eſtre expoſés & tout à decouvert aux traits de leurs ennemis. Le Duc de Nortfolk aſſiegeoit perpetuellement le Roy, & luy faiſoit concevoir qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de ramener les eſprits alienés de ſes ſujets qu'en perſecutant les heretiques. Ces conſeils de ſang, environ ce temps, coûterent la vie à Barnes, à Buttolp, à Damplick, à Brindholme, à Philpot, & à pluſieurs autres Martyrs qui furent brulés. Cela ne pouvoit ſatisfaire Gardinerus & les autres perſecuteurs, ils croyoient n'avoir rien fait d'avoir opprimé l'innocence de Cromwel Comte d'Eſſex, & d'avoir brulé tant de gens pendant que Thomas Crammer eſtoit encore vivant. Et l'un d'eux diſoit un jour que c'eſtoit une grande folie de bruler quelques heretiques & de laiſſer

laiſſer vivre le grand hereſiarque de la nation. Il y a apparence qu'enfin la forte amitié que Henri avoit pour luy, auroit eſté ſurmontée par les ſollicitations des ennemis de Crammer ſi Dieu n'euſt fait tomber un jugement exemplaire ſur les perſecuteurs, & n'euſt frapé un coup qui les demonta tous. Ce fut la condemnation & la mort de la Reine *Catherine Howard*, cinquiéme femme de Henri VIII. niece du Duc de Norfolk, le tout puiſſant d'alors. Ce malheureux parti Papiſte avoit fait perir la pauvre Anne de Boleyn par une fauſſe accuſation d'adultere. Il avoit auſſi fait repudier Anne de Cleves, la quatriéme femme. Henri n'avoit épouſé cette Princeſſe que par conſideration & ne l'aima jamais. Catherine Howard femme vitieuſe ſe prevalut de ce degouſt du Roy, & l'ayant rendu amoureux l'obligea à repudier Anne de Cleves. Aprés quelques mois de mariage, Dieu permit que les dereglemens de la vie de Catherine Howard furent mis au jour. Le Roy en fut informé, pluſieurs hommes furent convaincus d'avoir ſervi à ſes criminelles voluptés, ils l'avouerent, & meſme avec des circonſtances qui faiſoient voir que cette Reine avoit renoncé à toute honte. Elle meſme eſtant decouverte confeſſa tout & ſigna ſa confeſſion de ſa main, de ſorte qu'il ne luy fut pas de grand uſage de proteſter de ſon innocence & de nier ſon crime ſur l'eſchafaut, comme elle fit, puiſqu'on en avoit ſignée de ſa main une confeſſion qu'elle avoit donnée de ſon bon gré & ſans y eſtre forcée. Outre cela elle avoua ſur l'eſchafaut qu'elle avoit eſté débauchée avant que d'avoir eſpouſé le Roy, eſperant que cette ſincerité d'une partie de ſa confeſſion feroit donner creance à l'autre : mais cela ne luy réuſſit pas, au contraire on crut qu'il n'y avoit pas d'apparence que la qualité de Reine, & les delices de la cour l'euſſent renduë chaſte.

Cette juſtice de Dieu vangea l'innocence opprimée d'Anne de Boleyn, & la vertu meſpriſée d'Anne de Cleves, & ſauva la vie à bien des gens, & entre autres à Crammer. Il reprit courage & ſollicita l'année ſuivante un acte du Parlement *pour l'avancement de la vraye Religion & l'abolition de celle qui luy eſt contraire.* 1543. Par cet acte il fut ordonné entre autres choſes que la lecture de l'Eſcriture Sainte ſeroit permiſe aux Laïcs, à l'exception des plus viles perſonnes & de la plus baſſe condition, qu'on preſuppoſe eſtre deſtituées de lumiere & d'intelligence. Les ſupplices decernés contre les heretiques furent moderés. Il fut dit que les Laïques accuſés d'hereſie, meſme aprés la troiſiéme rechute ne pourroient eſtre punis que de la confiſcation de leurs biens & d'empriſonnement, & que les Eccleſiaſtiques ne pour-

pourroient estre condamnés à la mort qu'aprés la troisiesme conviction. Cela mit bien au large les Reformés & en mesme temps il leur arriva encore une autre prosperité. C'est qu'aprés la mort de Catherine Howard, Henri devint amoureux de *Catherine Parr* veuve de Milord Latimer. Il en fit sa sixiesme femme, troisiesme du nom
1543. en Juillet. de Catherine : elle estoit protestante de Religion. Neantmoins dans les premiers jours de sa faveur elle ne put pas detourner une nouvelle tempeste qui se formoit contre les Reformez. On surprit à Winsor maison royale, une assemblée de gens qui favorisoient la Reformation, on en brula trois & l'on essaya d'escarter les autres. Ce fut en ce temps là que Gardiner & son parti entreprirent de perdre Crammer, en representant au Roy qu'en vain avoit il de la severité pour les heretiques, pendant qu'il protegeoit celuy qui estoit leur chef. Le Roy avoit pour Crammer un fonds d'amitié qui estoit à toute espreuve, & dont il n'avoit pas fait grand mystére jusques là. Il feignit pourtant pour ce coup d'estre persuadé, ou au moins enclin à leur accorder ce qu'ils demandoient, & il leur ordonna de luy mettre en main les accusations qu'ils avoient à faire contre Crammer : on ne manqua pas de faire une bonne liste de toutes ses heresies & on la donna au Roy. Mais au lieu de s'en servir à luy en faire un crime, il s'en alla trouver cet Archevesque en sa maison de Lambeth, luy decouvrit toute la conspiration, & luy permit mesme de proceder contre ses accusateurs. Mais Crammer n'en voulut rien faire, & leur pardonna ; depuis ce temps là Henri parut beaucoup plus favorable à la reformation, & mesme il est tres certain qu'il prit la reso-
1546. lution de poursuivre ce qu'il avoit commencé & d'achever de bannir les erreurs de l'Eglise, entre autres il vouloit changer la messe en communion, & ramener le Sacrement, dont on a fait un simple spectacle, à sa veritable origine. On ne laissoit pourtant pas de faire tous les jours de nouveaux martyrs sous l'authorité du Roy & en vertu des loix qu'il avoit establies. On brula entre autres une femme de qualité & d'un grand merite aussi bien que d'une grande pieté : elle avoit nom *Jehanne Askens*, elle souffrit des coups de geesnes si terribles que ses membres en furent disloqués. Le Chancelier luy même qui trouvoit que le bourreau ne donnoit pas la geesne assés forte, mit la main à la torture avec tant de violence, qu'il pensa luy separer du corps les jambes & les bras ; de sorte qu'il falut la porter dans une chaire au bucher où elle fut brulée avec quatre autres martyrs. Et ainsi par la fureur des persecuteurs, les Reformez ne profiterent pas

de

de l'adouciſſement que l'on avoit apporté à la ſeverité des Loix. Car ces bouteſeux aſſiegant perpetuellement l'eſprit de Henri VIII. le tiroient des ſentimens de douceur & d'equité, dans leſquels il entroit quelque fois pour le rejetter dans la cruauté. Ils crurent dans ce temps avoir ſuffiſamment aigri l'eſprit du Roy contre les Reformés pour pouvoir faire une nouvelle tentative ſur luy pour obtenir de luy le ſacrifice de Crammer. Et certainement la conſervation de ce grand homme que Dieu reſervoit pour un grand ouvrage, eſt un des miracles de ce régne d'Henri VIII. Gardiner Eveſque de Wincester, Bonner Eveſque de Londres, le Duc de Nortfolk & les autres renouvellerent leurs plaintes contre Crammer. Enfin ils obtinrent du Roy qu'on le citeroit le lendemain au Conſeil & qu'ils l'enverroient priſonnier à la Tour de Londres s'ils le trouvoient coupable. Ce fut alors qu'ils crurent eſtre venus à bout de tous leurs deſſeins & qu'ils regarderent la perte de Crammer comme aſſurée. Mais ſoit que le Roy leur euſt accordé cela ſeulement pour les eſprouver & pour ſe moquer d'eux, ſoit que ſon amitié pour Crammer l'euſt fait changer d'avis depuis le conſentement qu'il avoit donné pour le faire arreſter, il l'envoya querir la nuit, l'inſtruiſit de tout ce qui ſe paſſoit, & luy donna des ordres ſur tout ce qu'il auroit à faire le lendemain quand il ſeroit cité devant le Conſeil. L'Archeveſque quant à luy ne demandoit autre grace au Roy ſinon que puiſqu'il avoit à reſpondre de ſa doctrine, on luy donnaſt des juges qui fuſſent capables d'entendre les matieres. Le Roy qui voyoit bien que ſi une fois il eſtoit priſonnier & accuſé, il ſeroit impoſſible de le dérober à la rigueur des Loix, parce qu'il eſtoit fort aiſé de le convaincre de ce qu'on appelloit hereſie; le regardant avec eſtonnement, luy dit en riant: vous eſtes bien fou d'avoir ſi peu de ſoin de voſtre vie; *Croyés vous que quand vous ſerés une fois priſonnier, ils ne trouveront pas mille teſmoins contre vous? Puiſque vous n'aves pas ſoin de vous meſme j'en veux prendre ſoin.* Et là deſſus il luy donna ordre que le lendemain quand il comparoiſtroit au conſeil ſur les accuſations dont on luy feroit lecture, il dit qu'ayant l'honneur d'eſtre membre du Conſeil privé de ſa Majeſté, il prioit ſes Collegues d'en uſer avec luy comme ils voudroient qu'on en uſaſt avec eux. C'eſt que l'on fiſt venir ſes accuſateurs en ſa preſence & qu'on examinaſt la choſe un peu plus à fonds avant que de rien decerner contre luy: que s'ils le refuſoient, il en appellaſt au Roy, & que pour leur faire connoître que ce qu'il

en faiſoit eſtoit avec aveu de ſa Majeſté, il monſtraſt à ſes juges ſon anneau & ſon cachet royal, que le Roy tira tout exprés de ſon doigt & le donna à l'Archeveſque Crammer. Le lendemain l'Archeveſque ne manqua pas d'eſtre cité devant le Conſeil. Il vint, au lieu de l'oüir promptement, on le laiſſa longtemps attendre à la porte. Le Medecin du Roy ami de Crammer le voyant traitté avec un ſi grand mépris en vint faire plainte au Roy, luy diſant qu'il venoit de voir un ſpectacle eſtrange, le Primat d'Angleterre qu'on faiſoit attendre à une porte comme un miſerable. Le Roy envoya ordonner qu'on le fiſt entrer & qu'on l'entendit ſans delay. L'Archeveſque entra & la choſe ſe paſſa ſelon le projet que le Roy en avoit formé luy même. Comme le Duc de Nortfolk preſſoit Crammer de reſpondre, il demanda qu'on luy fiſt voir ſes accuſateurs, & ſur le refus il en appella au Roy & montra l'anneau. Jamais gens ne furent plus deconcertés que le furent ces conſpirateurs à cette veüe : ils ſe leverent la teſte baiſſée, & s'en allerent trouver le Roy qui les maltraitta ſouverainement, & leur dit qu'il penſoit avoir un Conſeil plus ſage qu'il n'avoit paru dans cette action; qu'il proteſtoit *que ſi un Prince peut avoir de l'obligation à un ſujet, il en avoit à l'Archeveſque & qu'il le reconnoiſſoit pour le plus fidele de ſes ſerviteurs.* Le Duc de Nortfolk & les autres voulurent payer le Roy de meſchantes excuſes, en diſant, qu'ils n'avoient eu aucun deſſein de nuire à l'Archeveſque, mais qu'ils avoient voulu luy donner lieu de ſe juſtifier des ſoupçons qu'on avoit contre luy. Henri leur reſpondit là deſſus ſelon ſon impatience ordinaire, & leur commanda de ſe reconcilier avec Crammer, & de ne penſer jamais à luy faire de mal.

Il ſembloit que ce mauvais ſuccés devoit empeſcher les ennemis de la verité de faire de nouvelles entrepriſes. Cependant aprés cet attentat ils en commirent un autre bien plus grand; ils voulurent perdre la Reine elle meſme : elle eſtoit proteſtante & reformée preſque declarée, & faiſoit meſme preſcher aſſés publiquement dans ſa chambre. Parce qu'elle avoit de l'eſprit & de l'inſtruction, elle diſputoit aſſés ſouvent avec le Roy ſur les matieres de Religion. Un jour qu'elle l'avoit un peu pouſſé, comme il eſtoit l'homme du monde le plus imperieux, & qui ſupportoit le plus impatiemment la contradiction, il conceut du chagrin contre elle. Et ce chagrin joint à la mauvaiſe humeur où le jettoit ſa maladie mortelle qui augmentoit tous les jours, alla ſi loin qu'il ouvrit les oreilles aux plaintes qu'on luy faiſoit continuellement contre la Reine : comme contre une

heretique

heretique declarée, qui au meſpris des loix & de l'authorité royale favoriſoit hautement l'hereſie, faiſoit preſcher chez elle, & ne faiſoit plus aucun myſtère de ſa revolte contre l'Egliſe. Enfin le Roy fut pouſſé juſqu'à ſigner des articles d'accuſation ſur leſquelles la Reine devoit eſtre citée, interrogée & envoyée à la Tour. Le Chancellier cruel perſecuteur, comme avoit eſté Morus ſon predeceſſeur, avoit ſollicité cette affaire contre la Reine, en penſant mettre ce papier en ſa poche le mit auprés, quelqu'un des amis de la Reine l'ayant trouvé le ramaſſa & le luy porta. Elle fut bien ſurpriſe de voir que le Roy ſembloit l'avoir abandonnée à la fureur de ſes ennemis. Sans perdre temps elle alla trouver le Roy, & ſans luy dire qu'elle eût le papier où il avoit comme ſigné l'arreſt de ſa mort; elle luy demanda excuſe de la maniere indiſcrete dont elle l'avoit pouſſé ſur les diſputes de Religion, diſant que ce qu'elle en avoit fait, avoit ſeulement eſté pour s'inſtruire : *Non, non*, reſpondit il, *ce n'eſt pas cela, vous eſtes un docteur capable de nous inſtruire & qui n'avés pas beſoin d'inſtruction.* Elle reprit la parole & pourſuivit ſa juſtification, en diſant qu'elle voyoit bien que le Roy n'avoit pas bien compris ſes intentions : que ce qu'elle s'eſtoit engagée ſi avant n'avoit eſté que pour le faire parler, & luy faire oublier ſes maux en recevant en meſme temps une inſtruction, dont elle avoit bien profité : *Si cela eſt ainſi*, luy dit le Roy, *ſoyons bons amis*, & il l'embraſſa avec beaucoup d'affection. Le lendemain avoit eſté marqué pour la mener à la Tour avec quelques unes de ſes femmes. La journée eſtant belle le Roy ſe voulut promener, & il envoya querir la Reine pour luy tenir compagnie & ſe promener avec elle dans le jardin du palais. Comme ils eſtoient enſemble le Chancellier vint accompagné de quarante des gardes afin d'enlever la Reine; le Roy l'arreſta & le tirant à quartier aprés quelques diſcours il le traitta tout haut de *coquin*, de *fou* & de *beſte*, & luy ordonna de ſe retirer promptement de devant ſes yeux. La Reine qui ne ſçavoit point dequoy il s'agiſſoit, & qui ignoroit entierement que le Chancellier euſt ſollicité le Roy pour la perdre, prit la parole afin d'adoucir le Roy, & d'excuſer le Chancelier. Mais le Roy luy répondit, *Madame, vous n'avés pas raiſon de parler pour luy.* Ce coup fit perdre les arçons à toute la cabale Papiſte, & aliena entierement Henri VIII. du parti des perſecuteurs. Il ouvrit enfin les yeux, il vit qu'il y avoit de la fureur dans leur faux zele, puiſqu'il n'eſtoient pas capables de reſpecter ni le Throne, ni la maiſon

Royale, ni le lict de leur souverain. Il conceut une telle aversion pour ce parti persecuteur qu'il l'alloit perdre, & s'abandonner entierement aux Reformés, s'il n'eust esté prevenu par la mort. Depuis ce temps là il ne put souffrir la veüe de Gardinerus Evesque de Winchester, & il resolut de se defaire du Duc de Nortfolk qui avoit esté l'un des instrumens de la violence laquelle on avoit exercée contre les Reformés. Il fit condamner à la mort & executer le fils de ce Duc, le Comte de Surrey sur d'assés legers pretextes, & le pere desja prisonnier & condamné alloit avoir le mesme sort si Henri eust vescu quelques heures d'avantage. Comme ce Prince estoit violent, il ne vouloit rien mediocrement & n'espousoit jamais un parti à demy. C'est pourquoy il y a toute apparence qu'il alloit travailler à bannir les restes du Papisme avec tout le feu & toute la severité qu'il avoit employés pour les retenir. Mais la mort prevint tous ses desseins & sauva la vie au Duc de Nortfolk, qui devoit avoir la teste tranchée le matin dont le Roy mourut la nuit. C'est l'estat où demeura la Religion quand Henri VIII. mourut aagé d'environ 57. ans aprés un regne de prés de 40. ans.

1547. sur la fin de janv.

CHAPITRE VI.

Suitte de l'Histoire de la Reformation de l'Eglise Anglicane, ce qui se passa sous Edouard VI.

NOus venons de voir dans le Chapitre precedent que le parti protestant sur la fin de la vie de Henri VIII. gagna visiblement le dessus. Le Comte de Harford oncle du Prince Edouard du costé de sa mere, estoit de la Religion reformée, & il avoit trouvé moyen de gagner la faveur du Roy à tel point qu'il renversa la maison de Nortfolk, puissante par les grands services qu'elle avoit rendus, par ses alliances & parce qu'elle estoit à la teste du parti Papiste qui estoit fort dans l'estat, & qui avoit de grandes liaisons & de considerables intelligences au dehors. La mort de Henri VIII. acheva de faire triompher le parti Reformé. Le Prince Edouard avoit esté mis par son pere sous la conduite du docteur Cox, qui prit un grand soin de luy inspirer les sentimens de la veritable Religion dont luy mesme estoit imbu. Aussitost que le Roy fut mort, Edouard VI. fut proclamé Roy à l'aage de neuf à dix ans. Le Comte de Herford son oncle maternel retint à la cour la place

place qu'il s'y eſtoit desja acquiſe durant la vie du feu Roy, & il ſe fit declarer protecteur du Royaume ſous le nom du Duc de Sommerſet : tiltre dont il fut honoré ſuivant les ordres de Henri. Mais il fut elevé à la charge de Protecteur contre les derniers ordres de Henri qui avoit ordonné que tous les membres du Conſeil gouvernaſſent le Royaume avec une eſgale authorité durant la minorité de ſon fils. Le Chancelier & pour l'intereſt de ſa propre dignité, & pour celuy de ſa Religion, pour laquelle il avoit beaucoup de zele, euſt bien voulu empeſcher l'elevation du Duc de Sommerſet à la dignité de Protecteur. Mais enfin il fut obligé de donner les mains voyant bien que le torrent alloit là & que ſes oppoſitions n'y feroient rien.

Alors les Reformez commencerent à ſentir leurs forces qui étoient conſiderables, & ſi la cour n'euſt promptement travaillé à la reformation avec authorité ; le peuple ſe ſeroit reformé luy meſme. Peu de temps aprés la mort de Henri VIII. quelques paſteurs particuliers, mais ſans eſmotion & ſans tumulte, entreprirent d'oſter les images de leurs Egliſes. On en fit plainte au Parlement, qui eſtoit alors ſeant: les Curés qui avoient oſté les images de leurs Egliſes s'y preſenterent excuſant leur action & diſant qu'ils avoient cru bien faire, & que ſi cela n'eſtoit pas ils eſtoient prêts d'en demander pardon. Ils en furent quittes pour cela & pour une legere cenſure ; aprés quoy on leur ordonna de reſtablir au moins le Crucifix ſans parler des autres images. Cette conduitte molle du Parlement donna courage à pluſieurs autres de faire ce qu'avoient fait les Curés de Londres, & dont il leur eſtoit arrivé ſi peu de mal ; de ſorte que les images furent oſtés des Egliſes en pluſieurs lieux. Ce qui obligea Gardinerus Eveſque de Wincheſter à s'eſmouvoir pour la defence des images. Il en eſcrivit au Protecteur : mais le Protecteur qui eſtoit dans des ſentimens fort differens des ſiens ne le ſatisfit pas, & luy fit comprendre qu'il approuvoit fort qu'on oſtaſt au peuple des objets dont il abuſoit à Idolatrie, comme autrefois Ezechias avoit briſé le ſerpent d'airain, parce que les Iſraëlites en avoient fait une idole.

Dans le meſme temps les Reformez qui eſtoient maiſtres à la cour, entreprirent de revoquer en doute l'utilité des meſſes qui ſe diſoient pour les defunts, à propos de ce que le feu Roy avoit laiſſé ſix ou ſept mille livres de rente à deux Preſtres pour dire des meſſes & des *obits* pour le repos de ſon ame. Le Chancelier s'oppoſoit à ces commencemens de reformation ſous le pretexte d'un grand reſpect pour la memoire de ſon Prince dont il exaltoit le ſçavoir

auſſi bien que l'equité, & diſoit qu'il ne faloit faire aucun changement dans tout ce que le feu Roy avoit fait, parce qu'il avoit eſté infiniment eſclairé & qu'il n'avoit rien fait qu'avec une tres grande ſageſſe. Mais le Protecteur Crammer, & les autres du meſme parti oppoſoient, qu'en pouſſant la reformation plus loin on ne feroit rien contre les deſſeins du feu Roy, parce qu'il eſtoit mort avec de grandes intentions de reformer entierement l'Egliſe, & ſur tout de changer la meſſe en communion.

Le Chancellier qui avoit reſolu de ſe donner tout entier aux affaires d'eſtat, ſe voulut deſcharger de l'embarras que luy donnoient les ſceaux & les affaires de la Chancellerie, & donna la commiſſion des ſceaux à des gens qu'il eſtablit de ſon chef ſans en avoir la permiſſion du Protecteur & du Conſeil du Roy. Le Protecteur qui trouvoit tousjours cet homme en ſon chemin, quand il vouloit travailler à la reformation ne manqua pas de profiter de cette occaſion, il fit regarder cette entrepriſe comme un attentat. Et en effet c'en eſtoit un conſiderable, car le Roy ſeul eſt en droit de tranſporter les ſeaux à qui bon luy ſemble. Cela cauſa la diſgrace du Chancelier, auquel on oſta ſa charge, & ce ne fut pas un petit avantage pour les Reformez qui penſerent tout de bon à eſtablir la reformation. Le peuple gemiſſoit ſous la tyrannie des Eccleſiaſtiques, les predicateurs prirent la hardieſſe de parler hautement contre les abus; Crammer delivré du joug de la ſervitude dans laquelle il avoit eſté ſous Henri, les favoriſoit ouvertement; & dans tout cela le Protecteur ſe ſervoit heureuſement de ſon authorité pour avancer ſa Religion. Dans le parti Papiſte il y avoit peu de gens capables de faire de la reſiſtance. Les Eveſques Papiſtes eſtoient accouſtumés de longue main à vouloir tout ce que vouloit la cour, ils eſtoient d'ailleurs foibles, ignorans, aimans leurs ayſes, & fort diſpoſés à laiſſer rouler le torrent & à ſe contenter de tout, pourvu qu'on leur conſervaſt leurs benefices. Il n'y avoit que Gardinerus Eveſque de Wincheſter, Bonner Eveſque de Londres, & quelques autres, qui euſſent de l'attachement pour le Papiſme; tous les autres eſtoient laſches & incapables de riſquer leur repos & leur fortune par une vigoureuſe oppoſition.

Les choſes eſtant dans cet eſtat, l'Archeveſque de Cantorbery reveſtu d'un gros caractere qui eſtoit celuy de Primat de l'Egliſe Anglicane, & de celuy de premier membre du Conſeil privé, reſolut de pouſſer la reformation de l'Egliſe auſſi loin qu'elle pouvoit aller, & d'achever ce que Henri VIII. avoit commencé. Il en communi-

qua

qua à ceux qui eſtoient dans les meſmes ſentimens que luy & particulierement avec le Protecteur; & ils reſolurent de manier cette grande affaire avec prudence & de s'y avancer par degrés. La premiere choſe qu'ils ordonnerent fut une viſite generale de toutes les Egliſes du Royaume; on le partagea en ſix departemens, l'on nomma des commiſſaires & des viſiteurs pris du corps de la nobleſſe, du Clergé & des gens d'affaires, cinq perſonnes pour chaque departement. Ces Commiſſaires eurent ordre d'examiner ſi l'on prenoit ſoin d'inſtruire les peuples, ſi on leur apprenoit des prieres en langue vulgaire, ſi le ſervice divin ſe faiſoit avec reverence & bienſeance, s'il y avoit des images dont on abuſaſt par un culte Idolatre & ſuperſtitieux. Ils eurent commiſſion auſſi de donner des ordres aux Curés, afin qu'ils prêchaſſent pour faire revenir les peuples de ces vains cultes qu'on appelle des pelerinages, des viſites de reliques & autres ſemblables, pour les attacher à une pieté ſolide, à un culte pur religieux & devot, & à la pratique des œuvres de charité. La Paraphraſe du Nouveau Teſtament par Eraſme fut traduite en Anglois pour l'inſtruction du peuple. L'on compila des homilies qui devoient eſtre leües & recitées devant les peuples, par leſquelles on luy expoſoit les myſteres de la Religion Chreſtienne, d'une maniere degagée d'erreurs & de ſuperſtitions, & on luy recommandoit la pratique des devoirs du Chriſtianiſme. Ces commencemens ſouffrirent quelques contradictions, mais peu, parce que tout cela ne touchoit point encore à ce que le peuple regardoit comme eſſentiel. Bonner Eveſque de Londres & Gardinerus Eveſque de Winchefter furent ceux qui firent du bruit. Bonner receut les ordres des Viſiteurs avec des proteſtations qu'il les obſerveroit autant qu'ils ne ſeroient pas contraires à la parole de Dieu & aux loix de l'Egliſe. Mais le Conſeil l'ayant envoyé querir pour luy ordonner d'obeïr, ſur quelques chicanes qu'il voulut faire, il fut envoyé priſonnier, & aprés quelques jours de priſon il ſe ſoumit. Gardiner teſmoigna plus de fermeté & refuſa quelque temps de faire lire les homilies, ſur tout celles où la matiere de la juſtification eſtoit expliquée d'une façon qui ne luy plaiſoit pas. Il ſe plaignoit que la paraphraſe du Nouveau Teſtament d'Eraſme n'eſtoit pas fidele, que la verſion Angloiſe, qui en avoit eſté faite eſtoit encore beaucoup pire, faite par des gens qui n'entendoient ni le Latin ni l'Anglois, & qu'ainſi c'eſtoit mettre une Eſcriture corrompuë entre les mains du peuple. Ces raiſons ne produiſirent rien, & obligerent le Conſeil du Roy à le mettre en priſon, où il demeura juſqu'à ce que le Parle-

1547. en May.

ment

ment fut ſur pied, comme il fut au commencement du mois de No-
1547. vembre de la meſme année. Les Papiſtes qui furent allarmés de ces progrés de la reformation, obligerent Marie fille aiſnée de Henri VIII. d'intervenir & d'eſcrire au Protecteur, que tous les changemens en matiere de Religion eſtoient dangereux, qu'on ne devoit rien changer juſqu'à ce que le Roy ſon frere euſt atteint l'aage de majorité, & qu'en attendant on devoit ce reſpect à la memoire du feu Roy, de ne rien changer à ce qu'il avoit fait. Le Protecteur n'avoit nullement intention de s'arreſter en ſi beau chemin. Et comme il eſtoit nouvellement revenu d'une glorieuſe campagne, dans laquelle il avoit gagné une bataille conſiderable contre les Eſcoſſois, cette victoire adjoûtant du poids à l'authorité que luy donnoit ſon caractere, il reſpondit à la Princeſſe Marie d'une maniere fort vigoureuſe. Il luy dit qu'il vouloit bien croire qu'elle avoit elle meſme eſcrit la lettre qu'on luy avoit donnée de ſa part, mais qu'elle luy avoit eſté dictée par des gens mal intentionnés, & qu'il la prioit de croire qu'il n'entreprenoit rien que pour la gloire de Dieu & pour la conſervation du Roy, que le feu Roy n'avoit pas eu le temps d'accomplir tous ſes deſſeins & qu'il eſtoit raiſonnable de les pourſuivre.

Le Parlement s'aſſembla peu de temps aprés, le Duc de Somerſet y
1547. *au mois de Novembre.* rendit conte de ce qu'il avoit fait dans la guerre d'Ecoſſe, il en fut remercié & recompenſé par de grands honneurs qu'on luy fit. La premiere choſe conſiderable que l'on y fit pour la reformation, ce fut la revocation des loix ſeveres contre ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre aux ſix articles. On reforma auſſi une autre declaration par laquelle Henri VIII. avoit fait ordonner que toutes les loix que ſon fils pourroit faire juſqu'à l'aage de 24. ans, pourroient eſtre aneanties par luy meſme quand il ſeroit arrivé à cet aage. Avant la fin du mois de Novembre dans lequel le Parlement avoit commencé, l'on obtint de luy une declaration pour reſtablir la communion ſous les deux eſpeces. Il fut ordonné par cette declaration que dans le premier jour du mois de May prochain toutes les Egliſes ſe conformeroient en cela, & que les refuſans ſeroient ſujets à l'amende ou à l'empriſonnement ſelon le bon plaiſir du Roy. Par là l'on fit ce que Henry VIII. avoit eu deſſein de faire, c'eſt que l'on fit de la Meſſe une communion, car en conſequence de cette declaration on defendit toutes les Meſſes privées, dans leſquelles le Preſtre communie ſeul. Il y eut cinq Eveſques qui proteſterent contre cet acte. Mais l'oppoſition ne fut pas conſiderable à cauſe

que

que la pluſpart des Eveſques Papiſtes eſtoient abſents. Il fut ordonné auſſi que les Eveſchés ſeroient à la nomination du Roy & que les Eveſques ſeroient creés par lettres patentes dû Roy, ſans prejudice de leur inſtallation & de leur conſecration, qui ſe devoit faire à l'ordinaire par d'autres Eveſques. L'on propoſa auſſi dans ce Parlement de permettre aux Preſtres de ſe marier, mais cela ne paſſa point.

Gardiner, Eveſque de Wincheſter, qui avoit eſté mis en priſon pour avoir refuſé de ſe ſoumettre à ces loix, fut amené devant le Conſeil au commencement de l'année ſuivante. On le declara dechargé en vertu d'un pardon general, que le Roy avoit accordé, mais l'on adjouſta une forte exhortation pour l'obliger à ſe ſoumettre. Il promit de le faire & en effet retourné dans ſon dioceſe, il ſe conduiſit avec une ſi profonde diſſimulation & tant de laſche complaiſance pour quelque temps qu'on n'eut pas moyen de luy faire des affaires. Dans le mois de Fevrier ſuivant il parut une declaration du Roy, qui tendoit en apparence à conſerver les reſtes de l'ancienne Religion : car elle defendoit aux particuliers de faire aucuns changemens dans la Religion, de leur autorité & outre ceux qui avoient eſté ordonnés par le Roy & par le Parlement. Mais dans le fonds cet edit avanceoit les affaires de la reformation ; car il defendoit l'adoration de la croix du vendredy ſaint, l'uſage de l'eau benite & du pain benit, & de quelques autres ſuperſtitions dont la liſte devoit eſtre fournie par le Primat d'Angleterre, Thomas Crammer Archeveſque de Cantorbery. Et de plus il eſtoit defendu par le meſme edit de preſcher ſans en avoir particuliere commiſſion du Roy, de ſes viſiteurs, de l'Archeveſque de Cantorbery & de l'Eveſque du Dioceſe. C'étoit pour arreſter le cours de ces predications ſeditieuſes qui tendoient à ſoulever le peuple contre tout ce qui ſe faiſoit. 1548. 7 janvier.

Au meſme temps on fit un changement conſiderable. Le Conſeil du Roy eſcrivit à l'Archeveſque de Cantorbery comme au Primat de l'Egliſe Anglicane, & luy donna ordre d'abbattre & de faire enlever toutes les images des Egliſes. Il avoit bien eſté ordonné auparavant que l'on oſteroit les images dont le peuple abuſoit par un culte Idolatre, mais cette clauſe produiſit de grandes conteſtations. Ceux qui vouloient retenir leurs images diſoient que l'on n'en abuſoit pas, les autres ſouſtenoient que ſi. Pour lever cette pierre d'achoppement, on les oſta toutes. L'on eſtablit en tous lieux des predicateurs au gré du Conſeil du Roy qui eurent charge d'arreſter l'impetuoſité des

peuples leſquels ſouhaitoient la reformation, afin qu'ils n'entrepriſſent pas de rien changer ſans authorité. Car on vouloit aller par degrés, c'eſt pourquoy les Reformateurs Anglois eſpargnerent dans ce commencement quelques unes des ſuperſtitions & des erreurs du Papiſme. La premiere choſe que l'on fit en ſuitte ce fut l'examen de l'office de l'Egliſe, c'eſt à dire des liturgies & des prieres publiques. L'on commit à cela dixhuit Eveſques & ſix Theologiens; Bonner Eveſque de Londres, eſtoit l'un des Commiſſaires. L'on examina premierement l'office de la communion, autrement la liturgie de la Meſſe; l'on n'en retrancha pas d'abord tout ce qui pouvoit eſtre retranché, on ſe contenta d'y adjouſter ce qui eſtoit neceſſaire pour faire de la Meſſe une communion, & pour communier les fideles ſous les deux eſpeces. L'on commença dans cet examen à donner une atteinte à la confeſſion auriculaire; dans une exhortation qui eſtoit à la teſte de cet office corrigé; l'on diſoit que ceux qui trouveroient bon de ſe confeſſer au Preſtre, ne devoient pas condamner ceux qui ſe contentent de ſe confeſſer à Dieu; & d'ailleurs que ceux qui ne ſe vouloient confeſſer qu'à Dieu devant la communion ne devoient pas faire de procés à ceux qui vouloient ſe confeſſer à leur paſteur, & que chacun en cela ſuivît les mouvemens de ſa conſcience.

Ce nouveau formulaire pour la communion fut receu par toute l'Angleterre ſans aucune oppoſition, excepté celle de Gardiner Evéque de Wincheſter. Il eſt vray qu'il n'oſa pas s'y oppoſer ouvertement, mais en ſecret il prenoit à taſche dans ſes diſcours particuliers de décrier la conduite du Roy, & de ceux qui gouvernoient ſous luy. Cela obligea le Conſeil de rappeller la memoire de ſa conduitte paſſée, & de ſe reſſouvenir qu'aprés avoir eſté mis en priſon ſur les troubles qu'il avoit excités on l'avoit relaſché & renvoyé chez luy ſous la promeſſe qu'il avoit faite de ſe ſoumettre, ce qu'il n'avoit pas fait. A cauſe de cela on l'avoit encore fait venir devant le Conſeil, & on luy avoit ordonné de ſe tenir à Londres, dans ſa maiſon, & de ne pas retourner dans ſon Dioceſe, afin qu'il n'y travaillaſt pas à eſmouvoir des ſeditions. Mais en demeurant à Londres il ne ſe pouvoit taire & parloit autant qu'il le pouvoit contre les entrepriſes de ceux qui gouvernoient. Il en fut accuſé, on s'en plaignit à luy, & il demanda de ſe pouvoir juſtifier publiquement par un ſermon qu'il feroit devant le Roy ſur les ſentimens qu'on luy imputoit d'avoir, ce qui luy fut accordé. Mais au lieu de ſe juſtifier il parla dans ce ſermon d'une maniere ſi ſeditieuſe contre le gouvernement, que

ſur l'heure meſme il penſa y avoir un fort grand bruit. Cela obligea le Conſeil du Roy à l'envoyer à la Tour & à faire poſer le ſçeau ſur la porte de ſon Cabinet. Dans ce ſermon il eſt vray qu'il declara franchement qu'il regardoit comme nuls tous les actes qui ſe faiſoient ſous l'authorité du Roy dans ſa minorité : & ce fut tout ce qu'il y eut de ſincere, car au reſte il preſcha fortement contre la primauté du Pape, il approuva la deſtruction des monaſteres & generalement tout ce qui avoit eſté fait ſous Henri VIII. Ce qui fait voir quel eſtoit le tour de l'eſprit & de la conſcience de cet homme dont le Papiſme Anglois fait ſon heros. Il condamna publiquement les choſes qu'il adoroit en ſecret, car ſous le regne de Marie il fut le plus ardent à reſtablir l'authorité du Pape qu'il avoit auparavant combatuë.

En ſuitte Crammer Archeveſque de Cantorbery fit un Catechiſme reformé pour l'inſtruction des peuples; il y combatit les images ſur l'explication du 2. commandement, ſur tout les images de la Trinité, dont l'uſage avoit eſté fort frequent durant les abus du Papiſme. Entre les autres il y en avoit une en Angleterre, où le Pere eſtoit repreſenté comme un viellard avec une triple couronne, le fils à quelque diſtance avec une ſimple couronne & des rayons, & la Vierge Marie entre les deux ayant ſur ſa teſte le St. Eſprit ſous l'embleme d'un pigeon. Selon cette celebre image la Vierge Marie devenoit une des perſonnes de la Trinité. Il retranchoit dans ce Catechiſme les faux Sacremens, excepté celuy de la penitence, ſur lequel apparemment il ne jugea pas à propos de s'expliquer alors pour eviter le ſcandale des peuples qui avoient un grand reſpect pour ce pretendu Sacrement. Ce n'eſtoit encore que des preparations à un plus grand ouvrage, auquel on reſolut de s'appliquer tout de bon. La reſolution fut priſe de corriger entierement tout le ſervice & de reformer toutes les Liturgies. Pour cet effect les Eveſques & les Theologiens deputés à cela raſſemblerent tous les divers *offices* qui eſtoient en uſage en differentes parties de l'Angleterre. Ils examinerent les defauts de ces anciennes liturgies & reconnurent d'autant mieux quelle forme on devoit donner à la nouvelle Liturgie, laquelle ils vouloient faire. Elle fut achevée, miſe en vulgaire & compoſée à peu prés telle qu'elle eſt encore aujourd'huy en uſage dans l'Egliſe Anglicane, ſous le nom de prieres communes du ſoir & du matin. Ainſi l'on abolit toutes les litanies en l'honneur des ſaints, les prieres, les hymnes & les leçons qui tendoient à rendre 1548.

un culte aux creatures. Quant aux habits que les Eccleſiaſtiques avoient accouſtumé de porter dans le ſervice on les laiſſa, comme une choſe fort indifferente en ſoy, mais qui eſtoit quelque choſe pour le peuple, lequel aime le paroiſſant & le pompeux. On retint auſſi dans l'adminiſtration du Bapteſme quelques ceremonies qui depuis ont eſté retranchées, comme ſont divers ſignes de croix ſur le front & ſur la poitrine de celuy qui devoit eſtre baptizé, avec un exorciſme contre le demon, par lequel on l'adjuroit de ſortir de cette maiſon & de n'y plus revenir: enſuitte le preſtre devoit prendre l'enfant & le plonger par trois fois. une fois ſur le coſté droit, une fois ſur le gauche & une troiſieſme ſur l'eſtomach. Cette liturgie fut imprimée avec la preface qui ſe lit encore aujourd'huy au devant des prieres communes. Ce grand changement eſmut les eſprits, & fournit de matiere aux predications & aux declamations emportées des ennemis de la reformation. Et ces predications ſeditieuſes donnerent lieu à la defenſe qui fut faite pour un temps aux Eveſques de ne permettre à aucun de monter dans les chaires qu'à ceux qui auroient permiſſion du Roy ou de l'Archeveſque. Le bruit de cette reformation paſſa la mer & vint juſqu'aux oreilles de ceux qui travail-
1548. loient à la meſme choſe en France, & en Allemagne, & Martyr qui vint environ ce temps là en Angleterre, en eſcrivit & en informa tous ſes amis. Calvin en eſcrivit au Protecteur, & approuva la forme dans laquelle on avoit mis les prieres publiques, à l'exception des prieres pour les morts qu'on y avoit laiſſées. Il ne jugea pas auſſi qu'on euſt prudemment fait de reſerver l'uſage du chreſme & de l'extreme onction. A cela prés qui eſtoit peu de choſe & qui meſme fut corrigé depuis, il trouva tout fort bon. Ainſi il n'y a aucun lieu de mettre ceux qu'on appelle Calviniſtes aux mains avec l'Egliſe Anglicane, comme s'ils eſtoient de differente Religion.

Les affaires eſtoient en cet eſtat quand le Parlement, qui avoit eſté
1548. *prorogé*, ſe raſſembla au mois de Novembre. Dans cette aſſemblée ſolennelle de toute la nation, l'on confirma la reformation qui venoit d'eſtre faite. Par acte du Parlement & du conſentement des deux Chambres & du Roy il fut permis aux preſtres de ſe marier. Enſuitte on paſſa un acte pour la confirmation du livre des prieres communes, contre lequel proteſterent le Comte de Derby, l'Eveſque de Londres, & ſept autres Eveſques. L'on eſtablit auſſi l'uſage de chanter les Pſeaumes en langue vulgaire tournés en vers. Les jours de jeuſne furent laiſſés dans l'eſtat où ils eſtoient dans le Papiſme, le Careſme

Careſme, les vendredis & ſamedis de chaque ſemaine, avec deſenſe de manger de la chair dans ces jours là. Ce reglement fut plus de police que de Religion, pour obliger la nation à ne pas renoncer à la peſche, ce qui ſeroit apparemment arrivé, parce que les Anglois aiment fort peu le poiſſon & beaucoup la viande. Pour l'eſtabliſſement de cette reformation on ordonna une nouvelle viſite du Royaume, afin d'executer la loy de l'uniformité qui avoit eſté faite par le Parlement. L'on donna des inſtructions aux viſiteurs pour abolir certaines ceremonies que le peuple retenoit encore & pour leſquelles il avoit un grand attachement. Tout le Royaume ſe ſoumit excepté la Princeſſe Marie, qui continua de faire dire la Meſſe en ſa maiſon. Le Conſeil du Roy la voulut obliger à ſe conformer au ſervice nouvellement eſtably. Mais elle le refuſa, elle eſcrivit au Conſeil qu'elle ne pouvoit conſiderer comme des loix du Royaume ces nouveaux reglemens qui venoient d'eſtre faits, parce que le Roy eſtoit mineur, & que ce qu'on faiſoit, eſtoit contraire aux ordres de ſon pere, qu'elle s'eſtoit obligée par ſerment d'obſerver. Le Conſeil reſpondit & inſiſta ſur les obligations où elle eſtoit de ſe ſoumettre aux ordres de l'eſtat, puiſqu'elle en eſtoit membre; mais elle continua de le refuſer & fit intervenir l'Empereur Charles Quint pour n'eſtre point forcée en ſa conſcience: ce qui luy fut accordé. 1549.

Juſques là l'on n'avoit proprement touché qu'au culte, & la doctrine n'ayoit eſté alterée qu'indirectement & par la grande liaiſon qu'elle a avec le ſervice divin. Il eſtoit encore permis & comme indifferent de ſoûtenir la preſence reëlle du corps de Jeſus Chriſt dans le Sacrement, parce que l'on n'avoit point encore fait de formulaire & de confeſſion de foy depuis la mort de Henri VIII. L'on jugea à propos d'y travailler cette année & l'on examina les matieres, ſur tout celles du Sacrement de l'Euchariſtie. Il y eut des diſputes publiques là deſſus dans les Academies de Cambridge & d'Oxford. La douceur du gouvernement & celle de Crammer donnerent de la hardieſſe aux Papiſtes, & furent cauſe d'un aſſés grand bruit à Oxford. Pierre Martyr y enſeignoit la Theologie & expliquoit la matiere de l'Euchariſtie ſelon la doctrine de Zuingle & la reformation des Egliſes de Suiſſe. Un nommé Smith forma le deſſein de l'interrompre dans ſes leçons publiques & de le provoquer à la diſpute. Il devoit mener avec luy une troupe de gens ſeditieux à ſon commandement qui le devoient ſoûtenir & chaſſer Martyr de ſa chaire. Martyr en fut averti & ne jugea pas à propos d'interrompre 1549.

ſes leçons. Comme il alloit à l'univerſité on luy donna un deffy de la part de Smith, il ne laiſſa pas de pourſuivre ſon chemin & de monter en chaire, où il reſpondit à Smith qu'il ne refuſoit pas de defendre la cauſe de la verité contre luy : mais qu'il ne feroit rien en cela ſans en avoir permiſſion du Roy & de ſon Conſeil. En effect la choſe fut rapportée au Conſeil qui deputa des gens pour eſtre auditeurs & juges de cette celebre diſpute, dans laquelle ſous l'authorité du Roy la preſence reëlle, & la transſubſtantiation furent combattues, convaincues de faux & entierement ruïnées; malgré les oppoſitions de pluſieurs docteurs de la Religion Romaine qui firent les derniers efforts pour les defendre.

Pendant que dans l'univerſité d'Oxford le Papiſme employe les armes de l'eſcole pour ſe defendre, il prepare d'autres armes à la campagne. La province de Devon ſe revolta, les revoltés compoſerent un gros de dix mille hommes & preſenterent les armes à la main, un cahier de quinze articles pour le reſtabliſſement de l'ancienne Religion. Les Preſtres pour animer les peuples portoient l'Hoſtie au milieu du camp, & l'expoſoient à la vüe de tout le monde avec tous les diſcours capables de leur inſpirer la fureur & la rebellion. Ils furent ſecondés par d'autres revoltés de la province de Nortfolk & de celle d'Jork, qui en vouloient moins à la Religion qu'à la Nobleſſe, dont ils pilloient les maiſons & outrageoient les perſonnes, commettant en tous lieux des brutalités & des cruautés terribles. Mais ils faiſoient profeſſion d'eſtre Catholiques, c'eſtoit aſſés pour effacer le crime de rebellion & les excés de leurs cruautés. L'Archeveſque de Cantorbery eut la charge de reſpondre au memoire des rebelles, & le mylord Ruſſel eut la commiſſion de repouſſer leur violence. Il aſſiegerent Exeter dans la province de Devon.
1549. Les aſſiegés furent reduits à la neceſſité de manger leurs chevaux, mais ils eſtoient reſolus de tout ſouffrir pluſtoſt que de tomber entre les mains de ces Barbares qui avoient déja exercé tant de cruautés. Enfin Mylord Ruſſel battit ces revoltés, les obligea à lever le ſiege & les diſſipa, pendant que le Comte de Warvik faiſoit la même choſe des rebelles de la province de Nortfolk. L'on avoit ſur eux toute ſorte d'avantage, & l'on euſt pu ſans riſque les faire paſſer par toute la rigueur des loix. Mais le Protecteur & les reformateurs furent pour les conſeils de douceur, tellement qu'on accorda amniſtie generale pour tous les rebelles, & on leur tint de bonne foy ce qu'on leur promit. Ce n'eſt pas ainſi qu'on

qu'on en a uſé en France & ailleurs avec les Reformés, on ne leur a pardonné leurs mouvemens, que quand on n'a pu les maſſacrer, & on ne leur a accordé la paix qu'afin de les conduire deſarmés au gibet & à la boucherie.

Durant tous ces changemens, Bonner Eveſque de Londres fort attaché aux ſuperſtitions de l'ancienne Religion avoit pris patience le mieux qu'il avoit pu. C'eſt à dire qu'il avoit diſſimulé, s'eſtoit accommodé au temps, avoit eſtabli la reformation dans ſon dioceſe comme les autres, & avoit preſché ſelon qu'on luy avoit ordonné. On m'avouera qu'il n'y avoit rien de plus laſche, & qu'il luy euſt eſté bien plus honorable ſelon le monde, & plus utile ſelon Dieu, d'en uſer comme avoient fait Latimer & les autres Eveſques reformés du temps de Henri VIII. qui avoient renoncé à leurs Eveſchés & quitté leurs chaires volontairement, pluſtoſt que de ſouſcrire aux ſix articles. Cependant parce que ce qui eſt violent ne peut pas eſtre de durée, Bonner qui faiſoit violence à ſon cœur pour ſupprimer la fureur que luy donnoit le progrés de la reformation ne ſe peut pas longtemps tenir paiſible. Sa couſtume eſtoit de tenir bon pour les dogmes & pour les cultes du Papiſme auſſi longtemps qu'il y avoit de la ſeureté à le faire : c'eſt à dire juſques à ce que la loy du Prince & du Parlement les euſt condamnés & defendus ſous des peines, par ce moyen il s'entretenoit dans la faveur des Papiſtes du Royaume. Mais tout auſſitoſt qu'un article de la reformation eſtoit paſſé en loy, il s'y ſoumettoit en apparence avec promptitude, & par là il travailloit à ſa conſervation & à celle de ſes benefices. Comme on ſçavoit bien que ſa conduitte eſtoit pleine de diſſimulation on l'obſervoit, & il fut reconnu qu'il faiſoit dire la Meſſe en divers lieux de Londres & des autres places qui eſtoient ſous ſa conduitte. Le Conſeil du Roy luy eſcrivit & luy enjoignit d'arreſter ces deſordres, il eut la baſſeſſe de proteſter que c'eſtoit fort ſon intention, & en effet il envoya dans toutes les paroiſſes l'ordre porté par la lettre du Conſeil. Mais ſous main il perſeveroit à faire tout ce qui luy eſtoit poſſible pour ruïner l'ouvrage du Protecteur & de l'Archeveſque de Cantorbery. C'eſt pour cette cauſe qu'on le cita devant le Conſeil, où on luy ordonna de preſcher toutes les ſemaines une fois dans ſa cathedrale de St. Paul & de celebrer à toutes les grandes feſtes, parce qu'on avoit remarqué qu'il s'abſtenoit de faire le ſervice luy meſme depuis le changement de la liturgie. 1549. Aouſt.

Particulierement le Conſeil luy commanda de preſcher contre la rebellion

rebellion dans le prémier ſermon qu'il feroit, & ſur tout d'enſeigner que le Roy n'étoit pas moins Roy, & le peuple pas moins obligé d'obeir à ſes ordres, parce qu'il eſtoit encore en minorité. Ce dernier article paroiſſoit de la derniere importance à ceux qui gouvernoient alors; parce que c'étoit le dernier retranchement des mécontens. Ils eſperoient & meſme ſe vantoient de faire annuller tout ce qui ſe faiſoit ſi le temps changeoit, ſous pretexte que le Roy eſtant mineur ne pouvoit pas faire des Loix qui obligeaſſent les ſujets. Bonner ne voulut jamais toucher cet endroit delicat dans ſon ſermon, parce qu'il ne vouloit pas condamner ſes ſentimens ni y renoncer, & il n'euſt oſé les publier craignant d'eſtre traitté comme Gardiner, s'il parloit librement comme luy. Il parla donc de toutes les autres choſes excepté de celle là; & ce fut ce ſilence ſur lequel on luy fit ſon procés. On nomma des Commiſſaires pour examiner Bonner, & la maniere dont il ſe conduiſit dans cet examen, acheva de le perdre. Il parla outrageuſement à ſes teſmoins & irreveremment à ſes juges : il reprouva les teſmoins qu'on luy produiſit ſous pretexte d'hereſie; parce qu'ils ne croyoient pas la preſence reelle & la transſubſtantiation, & les traitta de gens ex-
1549. communiés & indignes de paroiſtre dans des aſſemblées. Enfin aprés d'aſſes longues procedures, il fut privé de ſon Eveſché. Il euſt fait bien plus honneſtement d'y renoncer luy meſme, puiſque ſa conſcience ne luy permettoit pas d'enſeigner la doctrine qu'on vouloit qu'il enſeignaſt. En meſme temps la cour l'envoya en priſon pour y demeurer tant qu'il plairoit au Roy.

Dans ce grand abbaiſſement du parti Papiſte il ne laiſſoit pas d'avoir encore de grands Protecteurs, c'eſtoient les ennemis du Duc de Sommerſet. Ils conjurerent de le perdre, ſans doute bien moins dans le deſſein de reſtablir leur Religion que de profiter du debris de ſa fortune; mais les amateurs de l'ancienne ſuperſtition eſperoient par ſa ruïne relever leur idole, c'eſt pourquoy ils agiſſoient de concert avec ceux qui n'ont point d'autre Dieu que la fortune. Le Comte de Southampton & celuy de Warvich tous deux Papiſtes, entreprirent de perdre le Duc de Sommerſet Protecteur du Royaume, & autheur de la reformation. Ils en vinrent à bout & la cabale fut ſi puiſſante, que le Conſeil obligea le jeune Roy à abandonner ſon oncle, ſon tuteur & celuy qui l'avoit ſi tendrement élevé. Sur des accuſations les plus legeres du monde il fut conſtitué priſonnier à la Tour de Londres, & tout ce qu'il put obtenir par ſes ſoumiſſions ce fut d'avoir la vie en renonceant à toutes ſes dignités, & en payant deux mille livres ſterlings

lings d'amende. Ce fut alors que le parti Papiſte crut avoir gagné le deſſus. Et en effet ſi le Roy Edouard VI. n'euſt eu de la pieté & de la vigueur au delà de ce qui ſe peut imaginer dans une perſonne de ſon aage, ce grand ouvrage de la reformation eſtoit entierement renverſé peu de temps aprés ſa naiſſance. Le Roy ſe vit entre les mains de deux meſchans hommes, dont le but eſtoit de reſtablir la Religion Romaine afin de mettre dans leurs intereſts tous les Papiſtes du Royaume, & regner par leur appuy. Mais le jeune Roy parut inflexible là deſſus. Ce que voyant le Comte de Warvik il renoncea au Papiſme pour s'accommoder au temps & à la volonté du Roy. Et Southampton qui avoit eſperé d'étre reſtabli dans toutes ſes charges ſe voyant trompé, ſe retira de la cour. Ainſi cette chute du Duc de Sommerſet, par un miracle de la providence ne fit aucun prejudice à la reformation. Au contraire le Parlement, qui ſe tint dans la méme 1549.
année au mois de Novembre, confirma tout ce qui avoit eſté fait, & le Conſeil eſcrivit à tous les eccleſiaſtiques du Royaume, qu'on eût à mettre entre les mains de ceux que le Roy commettroit pour cela, tous les meſſels, rituels, breviaires, legendes, & autres livres de l'ancienne ſuperſtition. Dans le commencement de l'année ſuivante, Ridley fut nommé à l'Eveſché de Londres en la place de Bonner. Ce Ridley fut le ſecond de l'Archeveſque Crammer, & travailla conjointement avec le meſme zele pour achever & pour affermir la reformation. Le Comte de Warvik qui ſe fit creer Duc de Northum- 1550.
berland occupa la premiere place du Conſeil, & peut eſtre l'auroit-il ſeduit, n'eſtoit que le Roy qui n'eſtoit que dans ſa quatorzieſme année, avoit pourtant toute la force & toute la prudence d'un homme fait. Il paroiſt par un journal qu'il a laiſſé de ſa vie que rien ne ſe faiſoit qui ne paſſaſt devant luy tant des affaires eſtrangeres que de celles de l'Eſtat & de l'Egliſe. Le celebre Cardan qui paſſa en ce temps là en Angleterre aſſure qu'il luy parla en Latin avec toute la facilité que pourroit avoir un homme conſommé dans la litterature ; & qu'il pouvoit parler preſque eſgalement toutes les langues vivantes. Il donnoit audience à tous les Ambaſſadeurs & les entretenoit ſur les divers intereſts des eſtats avec une capacité qui les rempliſſoit d'admiration. Il tenoit regiſtre de tout ce qui ſe paſſoit de remarquable, connoiſſoit parfaitement la ſituation, les commodités & les incommodités de tous les havres de France & d'Angleterre. Et par deſſus tout cela il avoit eſtudié les matieres de Religion & les avoit penetrées avec un ſuccés incroyable. Tellement qu'on

peut dire que ce fut un miracle que Dieu voulut monſtrer à la terre, mais dont il ne la trouva pas digne, c'eſt pourquoy il l'en priva bientoſt.

Cet eſprit ſi avancé d'Edouard VI. fut cauſe que la reformation alla toûjours ſon cours au milieu des agitations, que l'ambition des grands cauſoient dans l'eſtat. Dans l'année 1550. il ſe paſſa peu de choſes conſiderables pour l'Egliſe. L'on revit le livre des communes prieres pour y changer quelque choſe. Ridley Eveſque de Londres viſita ſon Dioceſe, & en renverſa les autels pour mettre
1551. en leur place les tables de la communion. L'année ſuivante il y eut des plaintes portées contre quelques Eccleſiaſtiques qui ne s'accommodant pas de la nouvelle reformation s'y ſoumettoient le moins qu'ils pouvoient. Mais pas un n'oſa ſe declarer ouvertement, & l'on vit encore un nouvel exemple de leur laſcheté. Ceux là meſmes qui ſous la Reine Marie perſecuterent ſi cruellement les Reformez, proteſterent alors avec une baſſe diſſimulation qu'ils eſtoient fort contents de tout ce qui avoit eſté fait. Entre les autres Oglethorp qui fut depuis Eveſque de Carliſle ſous le regne ſuivant, ſigna volontairement un acte que l'on a encore aujourd'huy, dans lequel il declare qu'il approuvoit les changemens qui avoient eſté faits dans la Religion. Cependant la tentation à laquelle ces diſſimulateurs eſtoient expoſés n'eſtoit pas fort grande. En ſatisfaiſant leur conſcience il n'y alloit ni de la liberté, ni de la vie, il n'y alloit que de la perte de leurs benefices, & c'eſt en vain que Sanderus ſe vante des Martyrs de ſa Religion. On ne fit rien ſouffrir à perſonne excepté quelques années de priſon à Gardiner Eveſque de Wincheſter & à Bonner Eveſque de Londres. On veut pourtant faire une grande affaire de cette pretenduë perſecution à Crammer, que l'on dit en avoir eſté l'autheur. Mais il ne ſera pas malaiſé de l'en juſtifier, quand nous y ſerons appellés.

Nous avons vu que l'on avoit desja examiné les matieres de la foy, ſur tout depuis la celebre diſpute de Martyr à Oxford. Cependant on n'avoit pas encore trouvé moyen d'en dreſſer un formulaire, apparemment parce que les eſprits n'eſtoient pas encore bien diſpoſés à le recevoir. Il ſe fit cette année, ce formulaire, & on le compoſa de quarante & un articles: dans leſquels toutes les erreurs de l'Egliſe Romaine eſtoient rejettées & les principales verités Chreſtiennes eſtablies; la preſence reëlle & la tranſſubſtantiation y eſtoient nommément & expreſſément condamnées. Le livre des communes prieres

fut

fut encore revu & corrigé, & dans le chapitre de la communion on adjousta une *Rubrique* pour regler la posture de respect dans laquelle on prendroit desormais le Sacrement, c'est en se mettant à genoux. La raison & la pieté d'Edouard prenoient tous les jours de sensibles accroissemens & la reformation aussi; tellement que tout le Royaume estoit reformé ou en effet, ou en apparence. La seule Princesse Marie sœur aisnée d'Edouard refusoit de se soumettre & faisoit toûjours dire la Messe dans sa Chapelle. Cette opiniastreté chagrinoit infiniment le Roy, on essaya d'amener cette Princesse à la veritable Religion; le Roy s'en méla, le Conseil luy en escrivit encore comme il avoit fait autrefois; les Evesques s'offrirent de l'instruire. Mais rien n'y fit: la hayne qu'elle avoit contre la reformation, s'estoit fortifiée en son cœur à la faveur du ressentiment qu'elle avoit de l'outrage fait à sa mere, par lequel on avoit aussi fleſtri sa naissance. Elle regardoit ceux qui avoient chassé le Pape & sa Religion comme les mortels ennemis de sa grandeur & de sa gloire; & la chute de la Religion Romaine comme sa propre chute, parce qu'en effet le divorce de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon, mere de Marie, fut le premier motif qui obligea ce Prince à quitter l'Eglise Romaine.

Pendant que Crammer Archevesque de Cantorbery avançoit ainsi les affaires de l'Eglise, le Duc de Northumberland autrement Comte de Warvik faisoit les siennes & ourdissoit de nouvelles trames contre le Duc de Sommerset. Ce Duc commençoit à rentrer en faveur auprés du Roy, & peut estre qu'il auroit bientost rechassé le Duc de Northumberland si celuy-cy ne l'eust prevenu. C'est ce qu'il fit en subornant des tesmoins, qui accuserent le Duc de Sommerset de s'estre voulu rendre maistre de la personne du Roy & d'avoir voulu se faire une seconde fois Protecteur: mais sur tout d'avoir attenté à la vie de luy Duc de Northumberland, & de l'avoir voulu faire assassiner; sur cette accusation prouvée comme l'on voulut, ce pauvre Duc fut condamné à perdre la teste, ce qui fut executé.

Le Parlement s'ouvrit le lendemain de cette execution, & l'on y confirma tout de nouveau ce qui avoit esté fait pour reformer l'Eglise Anglicane; le livre des prieres communes de la derniere revision & correction fut authorizé; l'on y passa un autre acte pour rendre aux Prestres la liberté de se marier. Aprés que le Parlement fut dissous l'assemblée des Evesques & des Theologiens mit la derniere 1552. Janvier.

main à la confeſſion de foy de laquelle nous avons parlé cy deſſus; elle fit des loix eccleſiaſtiques, des canons & des reglemens qui furent redigés ſous cinquante & un tiltres, ſelon le nombre des livres des Pandectes dans leſquelles Juſtinien a ramaſſé les loix Romaines. Enfin l'on acheva ce grand ouvrage de la reformation de l'Egliſe Anglicane, car on la mit en l'eſtat où elle eſt encore aujourd'huy; excepté que dans la confeſſion de foy, qui fut faite ſous Eliſabeth on coucha certains articles en termes plus generaux que ceux dont on s'eſtoit ſervi ſous le regne d'Edouard. Dieu qui ſembloit n'avoir preſté ce jeune Prince à la terre que pour faire ce grand œuvre, le voulut retirer quand la reformation fut achevée. En effet Edouard mourut peu de temps aprés de la maniere la plus édifiante du monde, ayant toûjours l'ame & les yeux tournés vers le ciel avec des élevations extraordinaires. Il finit par ces paroles ſi devotes: *O Seigneur delivre moy de cette miſerable & malheureuſe vie, retire moy avec tes élus. Seigneur je remets mon eſprit entre tes mains. Seigneur, tu ſçais combien je ſeray heureux d'eſtre auprés de toy: cependant, ô mon Dieu! ſi tu le juges a propos, rend moy la ſanté & la vie pour l'amour de tes élus. O Seigneur Dieu, benis mon peuple & ſauve ton heritage: O Dieu ſauve ton peuple d'Angleterre que tu as choiſi: O Seigneur garentis ce Royaume & le delivre du Papiſme: maintiens y la veritable Religion; afin que mon peuple & moy puiſſions louer ton ſaint nom par Jeſus Chriſt.* Ce ne ſont gueres là les mouvemens d'un reprouvé, & d'un Prince abandonné de Dieu au point qu'il auroit du eſtre s'il avoit eſté dans la main du demon un inſtrument de la damnation & de la ſubverſion de tant de millions d'ames, comme le Papiſme le pretend. On dit que nous faiſons de cet Edouard un miracle afin de couvrir la honte de noſtre rebellion contre l'Egliſe, & de perſuader qu'elle s'eſt faite ſous l'authorité d'un Roy; mais que ce Roy n'eſtoit qu'un enfant, qu'il n'eſtoit pas en aage d'agir par luy meſme & qu'il ne faiſoit que preſter ſon nom. C'eſt pourquoy je juge à propos, Monſieur, de vous envoyer un extrait du livre de Cardan, dans lequel il parle de ce Prince. Le voicy ſelon que le Docteur Burnet nous l'a donné & tel qu'en effet il ſe lit dans le livre de Cardan *de Genituris*. *Les graces l'accompagnoient, car n'eſtant encore qu'enfant il ſçavoit deſſa pluſieurs langues, la Latine, l'Angloiſe, la Francoiſe, & n'eſtoit pas ignorant, à ce qu'on m'a dit, dans les langues Greque, Eſpagnolle & Italienne, & peut eſtre quelques autres. Il entendoit la Logique, la Philoſophie naturelle, la Muſique: dans un corps mortel il avoit un naturel digne d'un auſſi grand Prince, & une*

1553. en juillet.

Cardanus de Genituris, l. 12. de genitura Eduardi VI.

Digitized by Google

& une Majeſté grave & veritablement Royale. En un mot cet enfant eſtoit un miracle dans la nature pour la grandeur de ſon eſprit, qui promettoit tout ce que l'on peut promettre. Ce ne ſont point des louanges d'orateur qui aillent au dela de la verité, elles demeurent au deſſous. Cela eſt ſuivi d'un beaucoup plus grand éloge que je ne ſçaurois ni vous envoyer, ni vous traduire. Mais cela ſuffit, & il me ſemble que cet Italien qui n'étoit point Huguenot, merite qu'on luy adjouſte foy dans un ſujet, où il n'eſtoit nullement intereſſé.

CHAPITRE VII.

Suite de l'hiſtoire de la reformation de l'Egliſe Anglicane. Le regne de Marie cruel & ſanglant, celuy d'Eliſabeth doux & debonnaire. Reflexions ſur toute cette hiſtoire de la reformation d'Angleterre.

EDouard VI. en mourant avoit pris toutes les ſeuretés qu'il luy avoit eſté poſſible de prendre, pour affermir & conſerver aprés luy la reformation qu'il avoit ſi heureuſement achevée. Il avoit bien prevu que ſi ſa ſœur Marie luy ſuccedoit, elle ruïneroit entierement ſon ouvrage. C'eſt pourquoy il l'avoit desheritée & excluſe de la couronne, nommant pour luy ſucceder Jehanne Gray, fille du Duc de Suffolk, ſa couſine. Cela c'eſtoit fait non ſeulement au prejudice de Marie, mais auſſi d'Eliſabeth: non qu'il euſt du ſoupçon ſur la Religion de la derniere, mais apparemment parce qu'il crut qu'il eſtoit plus ayſé d'exclurre les deux ſœurs, que de mettre la cadette ſur la teſte de l'aiſnée, ou pluſtoſt parce que ceux qui luy avoient donné ce mauvais conſeil, avoient des veües toutes differentes des ſiennes, & n'excluoient les legitimes heritieres que pour profiter de leur excluſion. Mais ce conſeil fut malheureux, & toutes les precautions furent inutiles. Les menées du Duc de Suffolk & celles du Duc de Northumberland, qui vouloit avoir une Reine de ſa façon afin de regner abſolument ſous ſon nom, ne ſervirent qu'à leur faire perdre la teſte & la vie; la pauvre Jehanne Gray que l'on fit monter ſur le Throne malgré elle, n'y ſut pas longtemps, & n'en deſcendit que pour monter ſur l'échafaut. 1553.

On voit en cet endroit la fauſſeté de cette accuſation que l'on nous fait, que noſtre Religion inſpire l'eſprit de rebellion contre les Princes. La Princeſſe Marie avoit eſté excluſe de la couronne par ces gens de cour qui ſe ſervent toûjours du voile & du pretexte de la Religion

pour couvrir & pour avancer leurs deſſeins ambitieux : mais les veritables Reformés rendirent à Marie cette couronne que ſon frere luy avoit oſtée. Cette Princeſſe aprés la mort du Roy ſon frere fut obligée de ſe retirer dans la Province de Suffolk pour ſe mettre en lieu de ſeureté, de là elle eſcrivit au Conſeil, duquel elle ne receut pas une reſponſe favorable : Jehanne Gray fut proclamée Reine & on leva des troupes pour s'oppoſer à ceux qui tiendroient le parti de Marie. Sur cela tous les Reformés de la Province de Nortfolk & de Suffolk la vindrent trouver, & luy demanderent ſi elle vouloit laiſſer la Religion en l'eſtat où Edouard l'avoit miſe, & qu'en ce cas ils ſe declareroient pour elle & ſouſtiendroient ſes droits. Elle leur proteſta que ſon in-
1553. tention n'eſtoit pas d'apporter aucun changement à la Religion & qu'elle ſe contenteroit de faire celebrer la Meſſe chés elle. Là deſſus ils ſe declarerent pour elle, mais dans la ſuitte ils furent payés d'infidelité & d'ingratitude ; Marie fit courir ce bruit par tout le Royaume qu'elle ne feroit aucun changement dans ce que ſon frere avoit eſtabli. Cela diſpoſa tous les peuples qui aiment naturellement leur legitime Prince, à rentrer dans l'obeïſſance. Et meſme les troupes que le Duc de Northumberland avoit fait lever contre elle, quoy qu'elles fuſſent de la Religion reformée, ſe rangerent du parti de la Reine au lieu de joindre le Duc. Enfin le Conſeil meſme dont la pluſpart des membres eſtoient fort attachés à la reformation, revint & la proclama Reine. Ainſi l'on peut dire avec toute ſorte de verité, que ce furent les Reformés qui eſtablirent Marie ſur le throne, & que ſans eux elle n'y ſeroit jamais remontée. Car bien que tout le parti Papiſte fût pour elle, il eſtoit ſi peu conſiderable en comparaiſon de l'autre, que ſi le parti reformé eût voulu s'unir & s'entendre, il eſtoit plus fort qu'il ne faloit pour ſouſtenir l'excluſion faite par Edouard ſixieſme. Nous allons voir de quelle maniere elle reconnut cette obligation.

Le Duc de Northumberland qui eſtoit le premier mobile de ces mouvemens, voyant que tous les reſſorts qu'il avoit cru faire jouër pour luy, agiſſoyent contre luy, ſe rendit auſſi, & proclama Marie Reine avec des marques d'une joye affectée qui faiſoient voir la baſſeſſe de ſon ame. Cette baſſeſſe parut encore mieux quand le Comte d'Arondel vint l'arreſter de la part de la Reine, il ſe jetta à ſes pieds & fit les plus laſches ſoumiſſions du monde pour avoir ſa faveur : ces laſchetés ne luy ſervirent de rien, car il fut mené priſonnier à la Tour de Londres avec pluſieurs autres. Peu

de

de temps aprés il mourut par la main d'un bourreau: en mourant il avoua qu'il avoit tousjours eſté Catholique Romain, & qu'ainſi ce n'eſtoit pas ſon zele pour la Religion qui luy avoit fait prendre les armes contre la Reine. Marie entra dans Londres & monta ſur le Throne avec intention, à ce que l'on dit, de remettre la Religion dans l'eſtat où ſon pere l'avoit laiſſée en mourant, & ſelon cela elle ne vouloit point reſtablir ni la puiſſance du Pape, ni les monaſteres, ni les autres choſes que ſon Pere avoit abolies. Mais cela n'eſt point apparent, elle fit aſſurément ce qu'elle avoit toûjours eu deſſein de faire, c'eſt à dire de rentrer ſous l'obeiſſance du ſiege de Rome. Elle avoit herité ces ſentimens de ſa mere, & le meſme arreſt qui avoit chaſſé le Pape, l'ayant fait exclurre de la couronne, elle ne pouvoit avoir qu'un tres puiſſant reſſentiment de tout ce que cet arreſt avoit fait. Par inclination & par reconnoiſſance elle eſtoit dans les interêts du Pape, puiſque le Pape avoit ſoûtenu qu'elle eſtoit fille legitime, elle devoit bien ſoutenir qu'il eſtoit legitime ſouverain de l'Egliſe. Elle avoit tenu bon dans ſon adherence au Pape juſqu'à la mort de ſa mere, & ſon opiniaſtreté avoit penſé luy couſter la vie. On ſçait que Henri VIII. n'eſtoit pas fort tendre, & que le ſang de ſa maiſon ne luy couſtoit pas beaucoup à verſer; & d'ailleurs ne pouvant ſouffrir aucune contradiction il avoit pris la reſolution de faire dans ſa propre fille un exemple de ſeverité, pour donner de la terreur à toute la nation. Ce n'eſt ni une fable ni une conjecture, c'eſt une verité confirmée par une lettre de la mere de Marie dont l'original ſe trouve encore aujourd'huy, & qui ſe peut lire dans le receuil des pieces qui ſont à la fin de l'Hiſtoire du Docteur Burnet. Dans cette lettre la Reine repudiée parle à ſa fille comme à une perſonne qui eſt preſte à ſouffrir la mort & le martyre; *Elle l'exborte à obeir en toutes choſes au Roy ſon Pere excepté celles de la Religion, pour leſquelles elle veut qu'elle ſouffre avec joye*; & pour la fortifier elle luy envoye deux livres, l'un eſtoit la vie de Jeſus Chriſt & l'autre une lettre de ſaint Jeroſme. Il eſt bon de remarquer en cet endroit que le Duc de Nortfolk, Gardiner & tous les autres zelés Catholiques Romains abandonnerent cette Princeſſe à la fureur de ſon pere; Crammer fut le ſeul qui oſa s'expoſer pour elle, & ce fut luy qui appaiſa Henri. De ſorte que dans le traittement que ce prelat receut d'elle dans la ſuitte, il y eut non ſeulement de l'inhumanité & de la barbarie, mais de l'ingratitude la plus noire.

Marie aprés la mort de ſa mere n'ayant plus celle qui la ſouſtenoit dans

dans les ſentimens honneſtes de ne rien faire contre ſa conſcience, même au peril de ſa vie, s'abandonna entierement aux volontés de ſon pere. Et l'on voit encore quatre lettres, trois à ſon Pere & une à Cromwel, par leſquelles elle declare ſa ſoumiſſion en ces termes. *Voſtre tres humble, tres obeiſſante, & tres fidele ſujette, humblement proſternée aux pieds de voſtre excellente majeſté, &c. Premierement je reconnois avoir commis une offenſe contre voſtre excellente grandeur, tres grieve & oppoſée aux loix de la nature, en ce que j'ay refuſé de me ſoumettre à vos tres juſtes & tres excellentes loix, &c. Secondement pour ouvrir mon cœur à voſtre majeſté, &c. je ne luy demanderay jamais miſericorde & compaſſion ſi elle s'apperçoit que couvertement ou publiquement je me departe le moins du monde de ce que j'auray promis & ſigné, &c. En troiſiéme lieu connoiſſant voſtre excellent ſçavoir, voſtre vertu, voſtre ſageſſe & voſtre connoiſſance, je remets mon ame à voſtre conduite, ſelon laquelle deſormais je veux regler ma conſcience.* L'on ne peut pas voir une promeſſe plus ſolennelle, ſelon laquelle elle eſtoit obligée de conſerver au moins la Religion de ſon Pere dans l'Eſtat. Cet endroit eſt propre à faire voir le caractere de cette Reine dont le Papiſme fait une heroïne. Cela eſt d'une profonde diſſimulation, & d'une conſcience à qui les faux ſerments ne couſtoient rien : c'eſt aſſés là l'eſprit de la ſuperſtition & de la fauſſe devotion.

Marié donc contre les ſermens redoublés qu'elle avoit faits à Henri VIII. & contre les promeſſes ſolennelles qu'elle avoit faites à ſes peuples en montant ſur le throne, reſolut de ruïner abſolument la reformation d'Edouard & meſme celle de Henri. Elle euſt pu trouver un milieu pour ne pas violer ſes ſerments, & pour ne faire aucun prejudice à ſa propre Religion ; c'eſt qu'elle euſt pu laiſſer ſubſiſter paiſiblement les deux Religions, en s'en tenant à la declaration qu'elle fit au Conſeil ; *Qu'elle ne vouloit contraindre perſonne en matiere de Religion, qu'elle s'en remettroit à Dieu, pour mettre dans leurs cœurs la verité qu'elle avoit dans le ſien ; qu'elle eſperoit qu'elle pourroit procurer cela en leur faiſant expliquer ſa parole par de bons, vertueux & ſçavants predicateurs.* Dieu permit qu'elle jouaſt encore cet acte de Comedie pour la mieux faire connoiſtre dans le monde, & pour adjouſter une nouvelle infidelité à toutes les autres. Le premier effect de cette parole qu'elle avoit ſi ſolennellement donnée, fut une defenſe à tous predicateurs de monter en chaire ſans en avoir ſa permiſſion, & par là elle defendit la chaire à tous les Reformés. Les habitans reformés de la Province de Suffolk, qui avoient rendu un ſi grand

1553. 12. me d'Aouſt.

ſervice

ſervice à la Reine, & qui l'avoient miſe ſur le throne, crurent que pour ce ſervice ils pouvoient prendre un peu plus de liberté, & repreſenterent à la Reine que ſa declaration ne s'accordoit pas avec la promeſſe qu'elle leur avoit faite ſi ſolennellement. Pour ſatisfaction on les traitta d'inſolents & l'on mit au carquant durant trois jours celuy d'entre eux qui avoit parlé avec le plus de vigueur. Ces bons Evéques Catholiques Bonner, Gardiner & deux ou trois autres qui avoient eſté deſtitués durant le regne d'Edouard, furent reſtablis; tous ces laſches Eccleſiaſtiques qui s'eſtoient ſoumis contre leur conſcience, leverent la teſte & devinrent les plus cruels perſecuteurs. Crammer n'eut pas la laſcheté qu'avoient eu Gardiner, Bonner & les autres ſous Henri VIII. Il ſe declara nettement contre la Meſſe, il coucha ſa declaration par eſcrit, & la ſoutint en preſence du Conſeil, en diſant qu'il eſtoit bien faſché que cette declaration fût ſortie de ſes mains en l'eſtat où elle eſtoit, parce qu'il avoit deſſein de l'eſtendre d'avantage en divers articles, & de la faire afficher en ſuite aux portes de l'Egliſe de Saint Paul & des autres Egliſes de Londres. Aprés quoy Marie oubliant qu'elle luy devoit la vie, l'envoya & luy & l'Eveſque Latimer à la Tour de Londres, comme des criminels de leſe majeſté.

Ce fut là le commencement de l'horrible perſecution que cette Reine fit à l'Egliſe reformée d'Angleterre, l'une des plus cruelles qu'on ait veüe depuis la naiſſance du Chriſtianiſme. Bonner reſtabli dans ſon Evéché de Londres s'abandonna ſous l'authorité de Marie à ſon naturel, qui eſtoit le plus inſolent, le plus fier & le plus cruel qui fût au monde. Comme Crammer Archeveſque de Cantorbery avoit eſté le principal Autheur de la reformation ſous les regnes precedents, Bonner fut ſous ce regne le plus ardent perſecuteur de la verité & de ceux qui en faiſoient profeſſion; & il eſt bon que l'on remarque les differents caracteres de ces deux hommes, dont l'un eſtoit ſi doux & l'autre ſi farouche, car cela peut ſervir d'un favorable prejugé pour ſe determiner en faveur de l'une ou de l'autre Religion. Marie fit aſſembler un Parlement, dans lequel elle fit caſſer l'arreſt du divorce entre ſon pere & ſa mere, elle procura l'excluſion d'Eliſabet, en faiſant declarer que le mariage de Henri VIII. avec Anne de Boulein avoit eſté un adultere : elle fit annuller toutes les loix d'Edouard ſixieſme, & confirmer tout ce qu'elle avoit déja fait contre Crammer, Latimer & les autres Evéques reformés qu'elle avoit envoyés à la Tour, & fait accuſer de leſe majeſté. Mais parce que ce Parlement ne

1553. 10. d'Octob.

faiſoit pas tout ce que la Reine euſt bien voulu, & qu'il faiſoit paroiſtre de la repugnance à revoquer les Loix d'Henri VIII.
Le 6. Decemb. pour rentrer ſous la domination du Pape, & encore à conſentir au mariage de Marie avec le Prince d'Eſpagne, il fut caſſé, aprés avoir eſté ſeulement deux mois ſur pied. Les propoſitions de mariage de la Reine avec Philippe Prince d'Eſpagne allarmerent tout le Royaume, & firent prendre les armes à ceux de Londres & à quelques autres de la nation, qui a une averſion mortelle pour la domination
1554. des eſtrangers. Ces ſoulevemens n'eurent pas de ſuitte, l'on eſſaya d'en rendre coupable Eliſabeth afin de la perdre, mais l'on ne put en venir à bout, parce que les chefs de la ſedition qui furent pris, ne la voulurent jamais charger. Marie delivrée de crainte rentra dans ſes cruelles pourſuittes contre les Reformez; elle fit chaſſer des Eveſchés tous les Eveſques eſtablis du temps d'Edouard, & commit Bonner, Gardiner, Tonſtal & quelques autres pour faire le procés aux Eveſques qui s'eſtoient maries, c'eſtoient l'Archeveſque d'York & les Eveſques de ſaint David de Cheſter & de Briſtol. Aprés cela elle reſtablit la Meſſe par tout & fit convoquer un nouveau Parlement.
1554. *Avril.* Gardiner avoit pris ſoin d'en choiſir les membres & de les mettre dans les interêts de la Reine par de bonnes raiſons, c'eſt à dire par de bonnes penſions. Cela fut cauſe que Marie ne trouva plus de peine à obtenir le conſentement pour ſon mariage avec Philippe d'Eſpagne. Elle eſpouſa donc ce Prince au mois de Juillet de la même année, agée de 38. ans & luy devint ſept. Cela eſtant fait & le Parlement eſtant reduit à l'eſclavage, on luy fit accroire qu'il demandoit au nom de toute la nation d'eſtre reconcilié à l'Egliſe Catholique & au ſaint ſiege. Le Cardinal Polus Anglois de nation & du ſang Royal, mais qui avoit eſté chaſſé par Henri VIII. parce qu'il s'oppoſoit au deſſein qu'il avoit de bannir le Papiſme, fit la ceremonie de la reconciliation, receut la ſoumiſſion des deux chambres à genoux devant luy, & leur donna l'abſolution. En ſuitte de quoy l'on caſſa par acte du Parlement toutes les declarations qui avoient eſté faites contre le ſiege de Rome. Et enfin l'on fit revivre par un autre acte toute la ſeverité des anciennes loix contre les heretiques.

C'eſt le point où Bonner, Gardiner & Marie en vouloient venir afin d'eſtre authoriſés, pour ſe vanger des affronts qu'ils croyoient avoir receus, pluſtoſt que pour vanger la Religion des outrages qu'on diſoit qu'elle avoit ſoufferts. Quand ils ſe virent armés de cette loy,

ils

ils conſulterent comment ils devoient s'en ſervir, & l'on dit que le Cardinal Polus eſtoit pour les voyes de douceur: mais Gardiner & 1554.
Bonner furent pour la ſeverité, & la Reine ſe rangea du coſté de ces derniers. Le Cardinal ne laiſſa pas d'exhorter les Eveſques en les renvoyant dans leurs dioceſes, d'en uſer avec moderation & de tra- 1555.
vailler à ramener les eſgarés par des inſtructions & de bons exemples pluſtoſt que par des voyes de rigueur. En effect on luy rend teſmoignage d'avoir quelques fois arraché des gens à la fureur de Bonner: il en ſauva, dit-on, vingt deux tout à la fois. Alors le champ fut ouvert au martyre. A Londres, dans toutes les villes du Royaume, & à la campagne les buchers furent dreſſés, on brula les Eveſques & les Paſteurs, les Eccleſiaſtiques & les Laïques, les Nobles & ceux qui ne l'eſtoient pas, les hommes, les femmes, les enfants, & des gens de toutes conditions, de tout aage, & de tout ſexe. Nous ne ferons point icy la liſte & le catalogue de ces martyrs, parce que nous n'eſcrivons pas un martyrologe. Ces procedures violentes eſtonnerent la nation, on s'en plaignit de toutes parts, Philippe mari de la Reine ne voulut pas eſtre chargé de la haine que cette conduitte attira ſur le gouvernement; il s'en purgea. Les perſecuteurs meſme commençoient à eſtre deconcertés, Gardiner Eveſque de Wincheſter s'eſtoit attendu que vingt ou trente perſonnes brulées mettroient tout le reſte à la raiſon: mais il voyoit que des cendres des derniers martyrs il en naiſſoit de nouveaux, & que la foule ſe multiplioit au lieu de diminuer. Cela l'obligea à quitter cet office de bruleur & de bourreau voyant qu'il auroit trop d'affaire: & il en laiſſa toute la charge à Bonner, qui n'en eut pas de trop de tout pour ſatisfaire ſa fureur & ſa rage laquelle n'avoit pas bornes. Ainſi la perſecution ne fut point relaſchée & l'on 1555.
continua à bruler par tout ſans choix, ſans diſtinction, & ſans nombre. Le celebre docteur Ridley Eveſque de Londre, grand reformateur & le bon vieillard Latimer qui eſtoit eſchapé à tant de perils ſous Henri VIII. aprés en avoir vu paſſer un grand nombre devant eux furent brulés comme les autres à Oxford. Peu de temps aprés *Le 16. d'Octobre* Gardiner alla rendre conte à Dieu de ſes actions. Il mourut comme un perſecuteur avec aſſés peu de conſolation en s'eſcriant ſouvent, *Er-* 1555.
ravi cum Petro, non flevi cum Petro. J'ay peché comme St. Pierre & je *Le 12. Novemb.*
n'ay pas pleuré comme luy.

L'on avoit longtemps gardé en priſon celuy qu'on regardoit comme le chef du parti, Thomas Crammer Archeveſque de Cantor-

bery, pour luy faire ſouffrir un long ſupplice par une longue priſon, & pour luy donner le chagrin de voir ſon ouvrage entierement renverſé. Mais enfin on voulut le faire paſſer par le meſme ſupplice que les autres: convaincu d'hereſie il fut degradé & condamné au feu; ſon courage alla juſques là & perit en cet endroit. Cet exemple doit bien eſtre un advertiſſement aux hommes les plus affermis de ſe defier d'eux meſmes & d'eſtre bien en garde du coſté de la tentation. La crainte de la mort le fit ſuccomber, on luy promit de luy donner la vie & de le reſtablir dans toutes ſes dignités s'il vouloit ſe retracter; il le fit. On a beau chercher des couleurs pour couvrir cette action, elle ne peut eſtre excuſée que par la foibleſſe humaine, par l'horreur d'un ſi terrible ſupplice, & par la repentance extraordinaire & édifiante qu'il en fit. Et c'eſt ce qui diſtingue ſon action de la laſcheté de Gardiner, de Bonner & de tous les autres Eccleſiaſtiques Anglois: qui ſous Henri VIII. ſouffrirent qu'on renonceaſt au Pape & qu'on abbatiſt ſa Religion contre leur conſcience, preſcherent meſme hautement pour la ſouveraineté du Roy dans les choſes Eccleſiaſtiques & firent bruler ceux qui la nioient. Ces meſmes gens ſous Edouard VI. receurent la reformation, la firent eſtablir dans leurs Dioceſes & la preſcherent. Cependant ce ne fut pas la crainte de la mort qui les porta à cela: car on avoit revoqué toutes les loix qui condamnoient les heretiques à la mort: auſſi ne fit-on mourir perſonne. Et de plus ces gens ne ſe retracterent aprés avoir renié le Pape que pour devenir des lions contre leurs compatriotes & ne teſmoignerent leur repentance, que par une ample & cruelle effuſion de ſang innocent, au lieu que Crammer ſe vangea de ſon crime ſur luy meſme.

1556. *Mars.*

Crammer ſe retracta donc, ſigna tout ce qu'on voulut, renonça aux pretenduës erreurs de Zuingle & de Luther; ſa retractation fut publiée au grand ſcandale de toutes les bonnes ames. C'eſt icy que Marie fit bien voir que ſous pretexte de zele pour la gloire de Dieu, elle pourſuivoit la vangeance des injures qu'elle croyoit avoir receües en ſon particulier. L'Archeveſque de Cantorbery avoit prononcé la ſentence de la caſſation du mariage entre la mere de la Reine, & Henri VIII. elle ne voulut jamais luy pardonner cela. De plus Edmond Bonner, Eveſque de Londres, qui ſçavoit bien par luy meſme qu'on peut ſouſcrire & enſeigner une doctrine ſans la croire, craignoit que les temps ne vinſſent à changer & que ſous un autre regne Crammer ne ſe vangeaſt ſeverement des cruautés que ce perſecuteur luy avoit fait ſouffrir dans une priſon de trois ans. L'Archeveſque

veſque fut donc condamné au feu malgré ſon abjuration, mais avant que d'y aller il fit repentance publique devant toute l'aſſemblée dans une Egliſe où on l'avoit mené pour ouïr un dernier ſermon, & pour luy faire encore une fois abjurer publiquement l'hereſie. Mais au lieu de l'abjuration qu'on attendoit de luy, il fit une confeſſion de foy pure & conforme à ſes ſentimens, & declara que la crainte de la mort l'avoit porté à ſigner un eſcrit contre ſa conſcience. Il dit anatheme au Pape, comme à l'Antechriſt, & confirma de vive voix ſur le Sacrement, ce qu'il en avoit eſcrit contre Gardiner. Sur le champ il expia ſon peché par une grande abondance de larmes qu'il verſa en la preſence du peuple. De ſorte qu'il pouvoit dire le contraire de ce qu'avoit dit Gardiner, *Erravi cum Petro, non flevi cum Petro:* car ſi ſon peché avoit eſté tout ſemblable à celuy de St. Pierre, ſa repentance fut auſſi ſemblable. Mais il ne ſe contenta pas de cela & declara qu'il eſtoit reſolu quand il viendroit au feu, de bruler la premiere, cette main qui avoit commis la laſcheté. Les Preſtres & les perſecuteurs qui l'avoient produit en public pour triompher de ſa foibleſſe, furent couverts de confuſion, & le menerent au ſupplice avec toutes les marques de la plus furieuſe rage. Quand il fut attaché au poteau & que le feu fut allumé, il tint la parole qu'il avoit donnée, il eſtendit ſa main & la fit bruler & conſumer toute entiere avant que le feu fût parvenu à ſon corps, en repetant de fois à autre ces paroles, *O malheureuſe, ô indigne main! Seigneur Jeſus, reçoy mon eſprit entre tes mains.*

Cette année fut diſtinguée entre toutes les autres du regne de Ma- 1556.
rie par la cruauté des perſecutions & par la multitude des ſupplices, de toutes parts on ne voyoit que des feux allumés. Parce qu'on vit qu'à ne bruler les gens qu'un à un on n'auroit de longtemps fait, on ſe mit à les bruler par troupes. A Colcheſter Bonner en fit bruler ſix tout à la fois, & à Londres il en fit mettre treize tout en un ſeul feu: ſur la fin du mois de Juin dans la province de Suffolk on brula pluſieurs hommes, & dans le mois de Juillet une mere & ſes deux filles furent jettées dans le meſme feu. L'une de ces femmes eſtoit groſſe & proche de ſon terme, la violence du feu & de la douleur la fit accoucher, l'un des aſſiſtans plus tendre que les autres tira l'enfant du feu, mais aprés avoir un peu conſulté on le rejetta dans le feu. Cette action ne fait elle pas honte à la nature humaine, & comment eſt-il poſſible qu'une Religion qui s'appelle Chreſtienne, s'en faſſe honneur? Les choſes continuerent ſur le meſme pied l'année ſuivante,

comme les torrents groſſiſſent & deviennent plus furieux en s'éloignant de leur ſource, la rage de Bonner alloit en augmentant & ſon cœur devenoit de jour en jour plus dur & plus inacceſſible à la compaſſion par l'habitude qu'il prenoit de reſpandre le ſang.

Enfin ce triſte & malheureux regne paſſa, Marie mourut aprés une triſte & courte vie & un regne de peu d'années, mais tout ſouillé & marqué de ſang dans tous les endroits. Eliſabeth ſa ſœur luy ſucceda ſans aucune contradiction ; preuve evidente que toute l'Angleterre eſtoit encore reformée dans le cœur, puiſqu'elle ſe tourna incontinent du coſté de cette Princeſſe qui avoit tousjours fait profeſſion de la reformation. Le Parlement eſtoit aſſemblé, les Eveſques Papiſtes y eſtoient en corps, la mort de Marie leur fut un coup de foudre qui les atterra ; & la proclamation d'Eliſabeth pour Reyne d'Angleterre les jetta dans d'eſtranges terreurs. Mais ils n'eſtoyent pas aſſés forts pour arreſter le torrent, ils s'y laiſſerent emporter : & comme ils avoyent appris de longue main l'art d'accommoder leur conſcience au temps, ils furent les premiers *à crier vive la Reyne Eliſabeth.* Ils vinrent la recevoir en corps à la porte de Londres, elle les receut tous avec grande civilité excepté Bonner, ſur qui elle jetta un regard farouche qui luy parla des ſentiments qu'elle avoit pour luy. Deux choſes me ſurprenent en cet endroit, la premiere eſt la hardieſſe de Bonner ou pluſtoſt ſon impudence d'oſer paroiſtre devant les yeux d'une Princeſſe reformée ſoüillé du ſupplice de tant de reformés qu'il avoit fait mourir ſi cruellement ; & la ſeconde, eſt la debonnaireté de cette Reyne qui ne punit ce miſerable que par un mauvais regard, luy à qui elle euſt pu faire ſouffrir les plus ſeveres ſupplices comme au plus inſigne meurtrier qui fut jamais. Eliſabeth elle meſme avoit eu bonne part à la perſecution, elle avoit eſté long temps priſonniere dans la Tour, & ne croyoit pas en ſortir que pour perdre la teſte, mais elle pardonna genereuſement à tous ceux qui avoyent eſté les inſtruments des perſecutions qu'elle avoit ſoufferte.

La Reyne ſelon la couſtume fit donner avis de ſon avenement à la couronne, à tous les Princes voyſins & alliés, ſans en excepter le Pape, qui receut mal ſon compliment ; & c'eſt ce qu'elle demandoit : car elle avoit formé le deſſein de ſecouer ſa domination & de remettre la Religion dans l'eſtat où ſon frere Edouard l'avoit laiſſée. La plus part des membres qui compoſoient le Conſeil, avoient des conſciences de cour fort ſouples & fort accommodantes. Ils avoient pris une habitude de complaiſance dans les choſes de la religion, qui les

faiſoit

faiſoit touſjours eſtre de l'avis de leurs ſouverains. Sous Henri ils avoyent eſté grands ennemis du Pape & bons amis de la meſſe, ſous Edouard ils avoyent renoncé à la meſſe auſſi bien qu'au Pape : ſous Marie ils avoient repris & le Pape & la meſſe ; ſous Eliſabeth il ne fut pas malaiſé de leur perſuader d'eſtre de la religion de la Reyne ; bons Catholiques pourtant quant au reſte. Comme la Reyne ſcavoit que 1525.
de quelque religion qu'ils fuſſent dans l'exterieur, ils avoient touſjours le Papiſme dans le cœur, pour fortifier ſon parti contre le leur, elle fit entrer dans le Conſeil ſix ou ſept perſonnes de la fidelité & de la religion deſquelles elle eſtoit fort aſſurée ; & entr'autres le celebre Guillaume Cecile qu'elle fit Secretaire d'eſtat. Ce fut avec ces gens là qu'elle conſulta des moyens de reſtablir la reformation. Ils ne furent pas d'avis qu'elle changeaſt rien qu'aprés que le Parlement ſeroit aſſemblé. Les peuples n'eurent pas tant de patience qu'elle, ceux que la perſecution avoyent chaſſés au dela de la mer, ou que la crainte avoit tenu cachés revindrent en leur patrie, & ſortirent de leurs retraittes. Le ſervice d'Edouard ſixieſme fut reſtabli en beaucoup de lieux par les Paſteurs & par les Egliſes, mais il n'en couſta qu'à quelques images qui furent briſées, & quelques rebuffades aux preſtres qui s'y voulurent oppoſer. En meſme temps on travailla à mettre dans les ſieges vacants des Theologiens orthodoxes. Heureuſement celuy de Cantorbery eſtoit vacant par la mort du Cardinal Polus qui en avoit eſté inveſti aprés le ſupplice de Crammer, & qui mourut en meſme temps que la Reyne Marie. La Reine nomma le Docteur Parker pour le remplir.

Le Parlement eſtant aſſemblé au commencement de l'année ſuivante la Reyne voulut eſprouver quelles ſeroyent ſes inclinations au ſujet du changement de religion ; & la premiere choſe qu'elle propoſa fut que l'on reſtituaſt à la couronne, les diſmes & les premiers fruits que Marie avoit rendus à l'Egliſe. Cet acte paſſa malgré les oppoſitions des Eveſques Papiſtes, & l'on rendit à la couronne non ſeulement les premiers fruits & les diſmes, mais auſſi tous les benefices qui ſous Henri VIII. & Edouard VI. avoyent eſté annexés au Domaine, & que Marie avoit abandonnés quand elle rentra ſous la domination du Pape. Dans le mois ſuivant on paſſa à la reformation de l'Egliſe : l'on reſtablit les loix d'Henri VIII. pour la ſouveraineté des Roys d'Angleterre dans les affaires Eccleſiaſtiques. Par un autre edict l'on remit en vigueur toutes les loix d'Edouard ſixieſme qui avoyent eſté abrogées ſous Marie. Enſuitte l'on ordonna que la Reyne Eliſabeth 1559. janvier.

auroit

auroit le droit de nomination aux Eveſchés, comme avoit eu Edouard VI. qu'elle auroit la ſouveraine diſpoſition des affaires Eccleſiaſtiques, leſquelles elle pourroit faire exercer par telles perſonnes qu'il luy plairoit en vertu de ſes lettres patentes. Les Eveſques Papiſtes s'oppoſerent à tout cela & particulierement à la puiſſance qu'on donnoit à la Reine de regler par ſes commiſſaires les affaires de la Religion. Mais leurs oppoſitions furent inutiles, ſeulement on ne reſtablit pas les loix pour la *Primauté* dans toute la rigueur où elles étoient ſous Henri VIII. ſous lequel c'eſtoit un crime de leſe majeſté qu'on puniſſoit de mort, de nier la *Primauté* du Roy dans le ſpirituel. Sous Eliſabeth tous les Eccleſiaſtiques qui nierent cette primauté, en furent quittes pour la perte de leurs benefices.

Le Clergé Romain s'eſmeut de toutes parts & penſa cauſer pluſieurs ſeditions : en divers lieux ils faiſoient amas d'armes & les predicateurs enflamoient les eſprits des peuples & travailloient à leur inſpirer l'eſprit de rebellion. La Reine eſtouffa ces premiers deſordres avec une tres grande prudence ; elle commencea pour reſtablir la veritable Religion par où ſa ſœur avoit commencé pour la ruiner ; c'eſt qu'elle defendit comme elle à tous predicateurs de monter en chaire ſans ſa permiſſion juſqu'à ce qu'il en euſt eſté autrement ordonné. Selon le pouvoir que le Parlement luy en avoit donné, elle nomma des Commiſſaires pour aviſer aux affaires de la Religion. Ces Commiſſaires furent d'avis avec elle que l'on fit une conference entre les deux partis dans l'Egliſe de Weſtmunſter. On ordonna que la diſpute rouleroit ſur ces trois points, I. *S'il n'eſtoit pas contraire à la volonté de Dieu & à l'uſage de l'ancienne Egliſe de faire le ſervice en langue incognue. II. Si chaque Egliſe n'avoit pas le pouvoir de changer ſon ſervice & ſes ceremonies quand il eſt neceſſaire pour l'edification du peuple. III. Si l'on pourroit bien prouver par l'Eſcriture que la Meſſe eſt un veritable ſacrifice propitiatoire.* Les Eveſques Papiſtes qui ſçavoient bien mieux bruler les heretiques que diſputer contr'eux, n'eurent pas un fort heureux ſuccés dans cette conference, & la concluſion, fut qu'aprés avoir eſté battus quelques jours ils ſe mirent en colere. Les Eveſques de Wincestre & de Lincoln ne voulurent plus reſpondre diſant que la doctrine de l'Egliſe Catholique eſtoit ſuffiſamment eſtablie, qu'il n'en faloit pas diſputer, que c'eſtoit donner de la hardieſſe aux heretiques que de les laiſſer combattre les myſteres de la foy en preſence d'un peuple ignorant, que la Reine en donnant cette permiſſion avoit encouru l'excommunication, & en effet ils parlerent

lerent de l'excommunier elle & le Conſeil. Il faut avouer qu'on ne peut pas voir un procedé plus inſolent, la Reine ne fit pourtant autre choſe qu'envoyer ces deux Eveſques à la Tour. Cette diſpute qui avoit eſté ſi malheureuſement concluë par le parti Catholique Romain, fut ſuivie de l'acte de Parlement appellé l'acte d'uniformité, par lequel le ſervice d'Edouard eſtoit reſtabli, les ſuperſtitions Romaines abolïes & la reformation remiſe ſur pied. Les partiſants de la Religion Romaine firent à cette fois de plus grands efforts qu'ils n'en avoient jamais fait; ils plaiderent pour ce qu'ils appelloient l'ancienne Religion avec beaucoup de ſçavoir, d'erudition & d'eloquence. Mais ceux qui ſouhaitoient la reformation plaidant pour la verité avec autant de force que les autres pour l'erreur ils l'emporterent, la pluralité des voix fut pour l'acte d'uniformité.

Quand le Parlement fut ſeparé l'on preſenta aux Eveſques Papiſtes 1559.
le ſerment de *Primauté* pour la Reine. Ils furent plus genereux qu'ils ne l'avoient eſté ſous Henri & ſous Edouard, mais ce fut parce qu'ils eſperoient que ſe tenant bien unis la Reine dans un commencement de regne n'oſeroit pas chaſſer tout d'un coup tous les Eveſques d'Angleterre de leurs ſieges. L'Archeveſque de York & quinze Evêques refuſerent de preſter le ſerment. Et meſmè il y eut entre les refuſants un nommé Tonſtal qui du temps de Henri VIII. avoit eſcrit avec grande chaleur en faveur du ſerment : ſur le refus ils furent deſpoüillés de leurs benefices, & mis en priſon. Mais incontinent aprés on les mit en liberté excepté trois des plus eſchauffés, dont l'un eſtoit Bonner Eveſque de Londres.

La Reine eſtoit ſollicitée de faire un exemple de ce Bonner, qui avoit repandu tant de ſang, mais ſa bonté naturelle s'y oppoſa & les Theologiens reformés ne luy conſeillerent pas, ainſi elle ſe contenta de le retenir en priſon. A l'eſgard des autres refuſants, elle en uſa avec la plus grande debonnaireté qui ſe puiſſe imaginer. L'Archeveſque de York paſſa ſa vie tranquillement chés luy, où la Reine luy envoyoit de temps en temps faire compliment. Quand on eut rempli les ſieges d'Eveſques orthodoxes le reſte fut bien ayſé à faire, & il n'eſtoit plus beſoin de ces longues procedures dont on s'eſtoit ſervi ſous Edouard ſixiéme. Les choſes avoient eſté preparées & eſtablies, le ſervice avoit eſté corrigé, les communes prieres avoient eſté miſes en vulgaire, la confeſſion de foy avoit eſté faite & conſentie, il n'y avoit plus qu'à reprendre ce qui avoit eſté fait en ce temps là. C'eſt ce que l'on fit en chan-

geant ſeulement quelques petites choſes dans la liturgie & dans la confeſſion de foy. L'on ordonna des gens pour viſiter toutes les Egliſes & pour y eſtablir le nouveau ſervice. Tout cela fut fait ſans bruit & ſans violence ſous l'authorité de la Reine & du Parlement. Voilà de quelle maniere la reformation s'eſt commencée & achevée en Angleterre. Et dans tout cela l'on ne trouvera rien qui ne ſoit conforme à l'eſprit du Chriſtianiſme, au contraire dans la conduite des partiſans de Rome on n'y voit que de la baſſeſſe & de la laſcheté dans un temps & de la rage & de la fureur dans un autre. Avant que de ſortir de cette Hiſtoire, il faut pour noſtre juſtification faire quelques reflexions deſſus.

Premierement on ne dira pas icy que noſtre reformation s'eſt eſtablie en Angleterre par la revolte contre les ſouverains; ce ſont les ſouverains eux meſmes qui l'ont faite, ou ſous l'authorité deſquels elle a eſté faite. L'on ne pourra pas dire non plus qu'elle a eſté introduite par des voyes tyranniques & violentes. Car le conſentement des peuples eſt intervenu, rien n'a eſté fait en Angleterre qu'aprés le conſentement des deux chambres du Parlement. Je ne croy pas qu'on nous veuille rendre reſponſables des violences qui ont eſté faites ſous Henri VIII. Car nous n'y avons point eu de part. Fiſcher Eveſque de Wincheſter & Thomas Morus Chancelier ont perdu la vie dans cette querelle; c'eſt la ſeverité d'Henri qui a fait cela, & non pas noſtre Religion. Cependant il nous eſt permis d'admirer les jugements de Dieu ſur ces deux hommes qui avoient ſi cruellement perſecuté les reformés. Dieu voulut que celuy à qui ils avoient inſpiré des penſées de violence contre nous, les ait envoyé au ſupplice comme ils y avoient envoyé tant d'innocents. Si donc il s'eſt fait des choſes irregulieres ſous le Regne d'Henri VIII. il eſt certain que nous ne ſommes pas obligés d'en porter la hayne; car ceux qui travailloient à la reformation n'ont point eſté la cauſe de ces violences. Au reſte ſi Henri VIII. à commencé cette reformation par un principe d'orgueil, d'impatience & de depit contre la cour de Rome, cela ne doit point fleſtrir ce grand ouvrage ni attirer aucun blaſme ſur Crammer & ſur les autres qui y ont travaillé. Il n'y a point de regles dans la morale Chreſtienne qui defendent de faire un bon uſage des paſſions injuſtes des grands pour le bien de l'Egliſe, pourvu que ce qui ſe fait ſoit juſte en ſoy. Henri VIII. agiſſoit par un principe, Crammer & Cromwel agiſſoient par un autre, le premier ſe vouloit vanger de Rome, & les autres vouloient reformer

mer l'Egliſe de Dieu. Ils pouvoient aller au meſme but par des veües toutes differentes, pourvu que l'ouvrage fuſt bon il ſuffiſoit. Dieu luy meſme ſe ſert des paſſions pour accomplir ſes deſſeins & il fait pour le bien de ſon Egliſe ce que ſouvent les hommes font par des raiſons purement charnelles.

Il faut obſerver en ſecond lieu combien la conduite de nos reformateurs a eſté differente de celle de nos ennemis. Quand ils furent ſortis de deſſous le joug d'Henri VIII. qui agiſſoit ſi cruellement contre eux, & ne faiſoit rien pour eux que par caprice, ils changerent la Religion par des voyes ſages & douces. Sous Edouard ſixiéme on ne verſa pas une goutte de ſang Papiſte pour la cauſe de la Religion. Il eſt vray que Gardiner Evéque de Wincheſter, & Bonner Eveſque de Londres, furent long temps priſonniers, ſur le refus qu'ils firent de reconnoiſtre la validité des loix & des actes qui ſe faiſoient par Edouard VI. mais c'eſtoit une affaire d'eſtat quoy que la Religion y fuſt intereſſée. Car ſelon les loix, tout homme qui ne les veut pas reconnoiſtre, eſt ſoumis aux peines.

Mais au reſte ni eux ni aucuns autres ne furent violentés en leur conſcience, & forcés à ſigner ce qu'ils ne croyoient pas, ou à mourir. Si l'on appelloit violence ce que l'on chaſſoit des ſieges Epiſcopaux ceux qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à la reformation, on diroit une choſe ridicule : car il eſtoit impoſſible de faire autrement. Quand on veut eſtablir une religion l'on ne peut pas laiſſer dans les chaires ceux qui la combattent. Au reſte cette pretenduë perſecution qui a eſté faite à Bonner, Gardiner & à quelques autres n'eſt rien en comparaiſon de ce que les meſmes gens firent ſous le Regne de Marie. La reformation remontée ſur le throne avec Eliſabeth pouvoit ce ſemble rendre au Papiſme ſon change. Au moins l'on pouvoit ſans injuſtice chaſtier ceux qui avoient tant fait bruler de fideles & d'innocents, on ne leur fit pourtant aucun mal. Les efforts que firent les Preſtres & les Moynes pour troubler l'Angleterre obligerent la Reine & le Parlement à faire dans la ſuitte des reglements un peu plus rigoureux contre eux. C'eſt de ces Preſtres ſeditieux, aſſaſſins, conſpirateurs & parricides que Sander fait ſes martyrs, comme ſont un Campian Jeſuïte, un Rodolphe Cervin, & autres gens qui paſſoient en Angleterre pour aſſaſſiner Eliſabeth & mettre tout le Royaume en feu. C'eſt un plaiſant Martyr que ce Jaques Laburne, dont Sanderus dit que jamais il ne voulut recognoiſtre Eliſabeth pour Reyne parce qu'elle étoit baſtarde

Sander. lib. 3. P. 323. de ſchiſ. Anglic.

& illegitime, & parce que le Pape l'avoit privée de ſes eſtats. Il paſſa par la rigueur à laquelle les loix ſoumettent les ſujets rebelles, & qui refuſent de reconnoiſtre leurs ſouverains. Cela s'appelle pourtant dans le ſtyle de cet impertinent autheur, *Laburni Confeſſio & Martyrium*, la Confeſſion & le Martyre de Laburn. Sous le regne de Marie trouvera-t-on de nos Martyrs qui ſoient de ce caractere là? Ce que cet impoſteur adjouſte qu'on fit mourir un grand nombre de gens ſeulement parce qu'ils refuſerent de preſter le ſerment de *Primauté*, eſt une calomnie impudente dont la fauſſeté eſt notoire; car la ſeule peine du refus eſtoit la perte des offices & des benefices pour ceux qui en avoient. C'eſt un eſcrivain d'une infidelité ſi groſſiere qu'elle eſt aujourd'huy reconnuë de toutes les honneſtes gens. Et ſi l'on veut avoir un eſchantillon de ſa bonne foy, on le trouvera à la fin de l'Hiſtoire du Docteur Burnet, qui a pris la peine de marquer quelques unes de ſes fauſſetés & de ſes menſonges. Il y en a quelques centaines; mais ce n'eſt pas tout, car cet ouvrage ſemble avoir eſté compoſé immediatement par celuy qui eſt appellé le pere de menſonge.

La derniere reflexion que je fais, Monſieur, c'eſt ſur la differente conduitte de nos Reformés, & des Papiſtes en Angleterre, dans les regnes de calamité & d'affliction, pour les uns & pour les autres. Nous avons vu comment cette conduitte a eſté differente dans la proſperité. Quand les noſtres ont eu le deſſus, ils ne ſe ſont ſervis de leur pouvoir que pour ruiner la ſuperſtition, & les autres dans leur regne ſe ſont ſervis de leur authorité pour perdre les innocents & leur faire ſouffrir des ſupplices horribles. D'autre part dans l'adverſité les noſtres ont eſté ſoumis & ont ſouffert patiemment. Sous le regne de Marie ils euſſent eu des forces aſſés pour reſiſter aux violences qu'on leur faiſoit: car ils eſtoient en plus grand nombre, cela parut clairement auſſitoſt que Marie fut morte. Ils ſe trouverent dix qui tenoient pour la reformation contre un qui y eſtoit oppoſé. Ainſi rien ne les empeſchoit de ſecoüer un joug ſi peſant. Neantmoins pendant qu'on les bruloit de toutes parts pas un ne branla. Au contraire ſous Edouard il y avoit eu des rebellions ouvertes: les Papiſtes prirent les armes, aſſiegerent des villes, pillerent la campagne & firent des maſſacres ſanglants. Sous Eliſabeth on vit une perpetuelle ſuite de leurs conſpirations contre l'Eſtat & contre la vie de la Reine. De ſorte que cette Princeſſe fut conſervée durant un ſi long regne par un miracle de la Providence.

S'il

S'il eſtoit beſoin de donner quelque eſclairciſſement ſur la declaration de la Ducheſſe d'Jork que le Sieur Maimbourg a adjouſtée à la fin de ſon volume nous ne pourrions mieux le placer qu'à la fin de ce chapitre qui traitte des affaires d'Angleterre. Mais en verité je ne voy pas que nous ſoyons en façon du monde intereſſés à deſtruire cette piece, la plus mal conceüe qui ait jamais eſté au monde pour les choſes & pour les raiſons, & au reſte tournée avec tant d'artifice & ſi peu naturelle, qu'il eſt plus clair que le jour qu'un Jeſuite ou un Preſtre l'a dictée. On n'y a pas meſme gardé le vrayſemblable, & rien n'eſt plus éloigné du ſtyle & des manieres des femmes qui ont de l'eſprit & point d'eſtude. Il n'y a qu'un Preſtre & meſme un Prêtre emporté qui puiſſe faire dire à la femme du Duc d'Jork, que la Reine Eliſabeth n'eſtoit pas legitime heritiere de la couronne d'Angleterre. C'eſt elle pourtant qui a mis cette couronne ſur la teſte du grand pere du Duc d'Jork, & ſans elle ce Prince ne ſeroit pas aujourd'huy en eſtat de ſouſtenir ſes droits à la ſucceſſion de ce beau Royaume. Ce n'eſt pas la lecture des bons livres & de l'Eſcriture Sainte, qui illumine cette Princeſſe, c'eſt la lecture de l'Hiſtoire d'Angleterre. Voila une choſe fort ſinguliere qu'on apprene dans l'hiſtoire qui a tort ou raiſon dans la controverſe de la preſence reëlle & de l'authorité du Pape. On fait dire à cette Dame qu'elle a vu dans l'Hiſtoire d'Angleterre ce qui n'y eſt pas & qui n'y a jamais eſté, que le Duc de Sommerſet oncle d'Edouard VI. s'eſtoit enrichy des domaines de l'Egliſe. Ceux qui luy firent ſon proces & qui luy couperent la teſte eurent grand tort d'oublier cet article. Quant à Henri VIII. il n'a rompu avec le Pape que pour repudier ſa femme. Voila donc trois raiſons qui font voir à la Ducheſſe d'Jork que la Religion proteſtante ne vaut rien: la premiere qu'Henri VIII. renoncea au Pape pour repudier ſa premiere femme, la ſeconde que le Duc de Sommerſet s'eſt enrichi des biens de l'Egliſe, la troiſieſme qu'Eliſabeth baſtarde & illegitime ne ſe pouvoit maintenir dans la poſſeſſion de la couronne qu'en changeant de Religion; ce ſont trois grandes niayſeries qu'on fait dire à cette Princeſſe qui d'ailleurs eſtoit toute pleine de raiſon. Qu'importe par quel principe Henri VIII. a rompu avec le Pape ſi l'Egliſe Anglicane s'en eſt ſeparée par un principe de conſcience? Que la Reine Eliſabeth n'ait pu ſe maintenir dans le Royaume ſans changer de Religion parce qu'elle eſtoit fille illegitime; cet ce que la Ducheſſe n'a pu voir dans l'Hiſtoire d'Angleterre puiſque cela n'y eſt pas, & que le contraire y eſt. Car il eſt d'une notorieté ſans

contradiction que ſi elle euſt voulu conſerver la Religi on du Pape, le Pape luy auroit confirmé la couronne & l'auroit ſouſtenuë par ſes anathemes contre tous ſes oppoſants. Aprés tout voila de grandes lumieres pour eſclairer une ame au milieu de tant obſcurités ! Au reſte on ſçait fort bien l'Hiſtoire de cette declaration. On la preſenta toute faite à la Ducheſſe deux jours devant ſa mort comme elle retournoit de chés une perſonne de grande qualité où elle eſtoit allée diſner quoy que fort languiſſante. A ſon retour on la forcea de ſigner cette declaration, ce qu'elle fit en repetant pluſieurs fois, *Mais, Monſieur, avés vous bien penſé à ce que vous me faites faire?* A quoy on luy reſpondit d'un ton d'authorité, *Ouy, Madame, il faut que cela ſoit & il n'y a plus à beſiter.* Un bon Eveſque qui eſtoit fort de ſa confidence l'alla voir le lendemain, elle luy ouvrit ſon cœur là deſſus, & teſmoigna de la douleur d'avoir ſigné une declaration ſi injurieuſe à la memoire de la Reine Eliſabeth, & à toute l'Egliſe Anglicane. Depuis ce temps là elle ne fut plus acceſſible à perſonne qui la puſt confirmer dans cette heureuſe diſpoſition à la repentance. Ce que l'on ſçait tres certainement & que l'on tient de l'une de ſes femmes qui eſtoit dans la chambre quand elle mourut, c'eſt que peu de temps avant que de rendre l'eſprit elle prononcea fort intelligiblement ces paroles, *O verité, ô verité que tu es cachée!* Ce qui fait voir les incertitudes & les agitations dont l'ame de cette pauvre Princeſſe eſtoit remplie. Il n'eſt pas eſtonnant qu'une femme naturellement douce ſe ſoit laiſſé ebranler par la violence de ceux dont elle eſtoit cruellement obſedée. Pour ce qui eſt du dialogue qu'on fait avoir à cette Princeſſe avec deux Eveſques Anglois, ce peut eſtre un Roman, car ceux qui ont compoſé cette piece ne font aucune conſcience de tromper & de mentir ſous le voile de la bonne intention. Cela peut auſſi eſtre veritable, car dans toutes les Religions il y a de mauvais religieux auſſi bien entre les Eccleſiaſtiques qu'entre le peuple. Il nous eſt de tres petite importance de ſçavoir quel jugement deux perſonnes peuvent avoir fait de la neceſſité de noſtre ſeparation d'avec l'Egliſe Romaine.

CHAPI-

CHAPITRE VIII.

Juſtification des Reformés des Provinces unies ; que le Calviniſme n'a point eſté cauſe de la revolution qui eſt arrivée dans les Pays-bas. Que ces Provinces ont eſté forcées a faire ce qu'elles ont fait.

IL faloit que le Sieur Maimbourg dît quelque choſe du Calviniſme des Pays-bas puis qu'il avoit promis de faire l'Hiſtoire du Calviniſme en general. Cependant il a bien eu de la peine à trouver l'endroit où placer le peu qu'il en vouloit dire, parce qu'il eſtoit ſi fort occupé de ſon principal deſſein qui eſt de deſcrire d'une maniere odieuſe les guerres civiles de France dans le ſiecle paſſé ſous l'idée de guerres de Religion, qu'il ne pouvoit penſer à autre choſe. Il a pourtant enfin trouvé moyen de faire un tres petit abbregé de l'Hiſtoire des troubles de Flandres : c'eſt à l'occaſion de l'entreveüe de la Reine Catherine Regente de France & de la Reine d'Eſpagne qui ſe fit à Bayonne l'an 1565. où ſe trouva le Duc d'Albe qui fut depuis un acteur ſi diſtingué de cette ſanglante Tragedie dont la ſcene fut dans les Pays-bas. Là le Sieur Maimbourg ſelon ſon eſprit ordinaire taſche à monſtrer que le Calviniſme s'eſt eſtabli dans ces Provinces à la faveur des armes, qu'il inſpira aux peuples l'eſprit de rebellion, qu'il ſceut ſe prevaloir des troubles qu'exciterent les mecontents, & qu'enfin il renverſa l'eſtat & la religion. Je ne ſuis pas d'avis que nous nous engagions à faire icy l'Hiſtoire des guerres de Flandres. Comme l'Europe ne vît rien dans le ſiecle paſſé de plus conſiderable que cette grande revolution laquelle arriva dans les Pays-bas, auſſi y a-t'il eu pluſieurs Hiſtoriens de tous pays, de toutes religions & de tous les partis qui ont fait cette Hiſtoire. Il nous ſuffira de faire quelques obſervations generales pour la juſtification du Calviniſme ou de la reformation que l'on veut rendre odieuſe en la chargeant de tous les troubles qui ſont arrivés dans l'Europe depuis prés de deux cents ans.

Hiſt. du Calvin. liv. 5.

Premierement il faut obſerver icy une illuſion qui regne dans cet endroit, comme dans tout l'ouvrage du Sieur Maimbourg, & que nous aurons encore lieu d'obſerver ailleurs, c'eſt qu'il ſuppoſe, que le Calviniſme s'eſt eſtabli dans les Pays-bas par le moyen des armes & à la faveur des mecontents qui prirent la reſolution de ſecouer le joug des

des Eſpagnols. Cela eſt faux : le Calviniſme puis qu'il luy plaiſt de l'appeller ainſi, eſtoit eſtabli dans les Pays-bas longtemps avant que les troubles commenceaſſent. La premiere priſe d'armes ſe fit au commencement de l'An 1567. or je ſouſtiens, & il eſt notoire qu'en ce temps là, ce qu'on appelle le Calviniſme eſtoit eſtabli dans les Pays-bas. Ce qui donne lieu à l'illuſion c'eſt que le Sieur Maimbourg confond l'eſtabliſſement d'une religion avec la liberté de faire ſes exercices, & de paroiſtre en public. Il eſt vray que la reformation ne commencea dans les Pays-bas qu'en 1566. à paroiſtre, c'eſt à dire à eſtre prechée publiquement dans des temples, & dans des lieux où il eſtoit permis à tout le monde de venir. Mais c'eſt parler ridiculement que de dire qu'une religion commence à s'eſtablir dans le monde quand elle commence à regner, ou du moins à ſe delivrer du joug de la tyrannie. Selon ce ſtyle il faudroit dire que la religion Chrêtienne n'a point eſté eſtablie dans le monde que dans le quatriéme ſiecle quand elle ſortit de deſſous la perſecution aprés l'Empire de Diocletien. La Religion Chreſtienne ſubſiſte ſous la croix d'une maniere plus belle & plus glorieuſe que ſur le throne. La reformation a ſubſiſté dans les Pays-bas durant quarante cinq ans, comme la religion Chreſtienne a ſubſiſté dans l'empire Romain durant prés de trois cents ans. Sous les Nerons, les Domitiens, les Maximins, les Decies, les Diocletiens l'Egliſe dans la pluſpart des lieux n'avoit pas de temples, point d'aſſemblées cognues, elle prioit dans les bois, dans les cavernes, elle eſtoit obligée de cacher ſes devotions dans les tenebres de la nuit ; elle ſubſiſtoit pourtant alors. Il eſt vray qu'avant l'an 1566. les Reformés n'ont point eu d'aſſemblées publiques dans les Pays-bas ; mais ils en avoyent de cachées, & ils eſtoient desja en un tres grand nombre.

Le commencement de la reformation des Pays-bas doit eſtre conté depuis l'an 1522. & elle eut la meſme origine que la reformation d'Allemagne qui ſe fit par Luther. Les Italiens vindrent en Flandres & prirent à ferme les indulgences, pour ne pas perdre ſur leur marché ils exercerent cette horrible Simonie de la vente des choſes ſaintes avec de ſi grands excés que les Auguſtins de la ville d'Anvers en eurent horreur. Ils precherent dans leur Egliſe contre ces abus avec une ſi grande affluence de peuple qu'ils furent contraints de faire des galleries tout à l'entour afin que tous ceux qui y venoyent puſſent avoir place. Charles Quint avoit fait des loix tres rigoureuſes contre les Lutheriens, elles ne furent point executées en Allemagne où Charles

Meter. l. 1.

n'eſtoit

n'eſtoit pas aſſés le maiſtre. Mais il les fit executer à toute rigueur dans les Pays-bas, qui eſtoient à luy. Marguerite d'Autriche Gouvernante des Pays-bas fit afficher d'effroyables placarts, en vertu deſquels il ſuffiſoit d'eſtre accuſé pour eſtre condamné ſans examen & quaſi ſans preuves. Pourvu qu'un teſmoin euſt atteſtation de ſon Curé qu'il eſtoit Catholique, il n'eſtoit pas poſſible de le recuſer car on ne recevoit aucune cauſe de recuſation. Il ſuffiſoit pour eſtre condamné à la mort d'eſtre trouvé ſaiſi d'un livre oppoſé aux ſentiments de l'Egliſe Romaine ou d'avoir logé chés ſoy un homme ſuſpect d'hereſie. Si quelqu'un s'enfuyoit, il n'eſtoit permis ni à ſon pere, ni à ſa femme, ni à ſes enfants de parler & d'interceder pour luy : on le condamnoit par contumace & ſon bien eſtoit confiſqué. Ceux qui ſe retractoyent & qui abjuroyent le Lutheraniſme, n'y gagnoyent rien, ſinon qu'au lieu de les bruler, on les pendoit ou on leur coupoit la teſte. Selon la rigueur des placarts les femmes n'eſtoient pas plus eſpargnées que les hommes, on les bruloit vives quand elles perſevoroient, ſi elles ſe laiſſoient inſtruire & qu'elles retournaſſent à la religion Romaine bien que ce fuſt de bonne foy, on ne les bruloit pas, mais on les enterroit toutes vivantes. Quant aux Auguſtins qui avoient oſé precher contre les indulgences, Marguerite d'Autriche fit detruire leur couvent, & de leur Egliſe on fit une egliſe de paroiſſe : des religieux les uns furent brulés & les autres diſperſés en divers lieux. C'eſt l'eſtat où eſtoit l'Egliſe des Pays-bas depuis 1520. juſqu'à 1530. Les cruelles perſecutions n'empeſcherent pas la reformation de faire des progrés car ſous le regne de Charles Quint on tient que plus de cinquante mille perſonnes furent tuées, decapitées, noyées, pendues, roſties, brulées, enterrées toutes vives pour la cauſe de la religion. Il faloit donc bien qu'il y euſt desja dans ces Provinces un grand nombre de Reformés; car quelques violentes que ſoyent les perſecutions & quelques exacts que ſoient les perſecuteurs, il en eſchape pourtant beaucoup plus qu'on n'en prend; ſur tout dans un pays où à cauſe des privileges des peuples on n'oſoit pas ſe ſervir de toute la violence qu'on exerce en pays d'inquiſition. Il eſt donc certain que le Calviniſme eſtoit deſia eſtabli dans les Pays-bas quand Philippe II. en partit l'an 1559. Et c'eſt ce qui luy fit reprendre la reſolution que ſon Pere Charles Quint avoit eüe, d'eſtablir l'inquiſition en Flandres. Si Charles n'avoit eſté bien convaincu que ces provinces eſtoient pleines de Lutheriens & de Calviniſtes, il n'auroit pas tant fait d'efforts pour y eſtablir l'inquiſition, &

Meter. f. 30.

ſon fils n'entra dans ce deſſein de ſon pere que parce qu'il voyoit la Religion Romaine de jour en jour rouler dans la decadence. Il eſt vray que dans les ſix ans qui ſe paſſerent depuis le depart de Philippe juſqu'aux premiers troubles, la reformation fit de grands progrés dans ces Provinces & qu'une grande partie de la nobleſſe embraſſa ce parti, mais ſans bruit, ſans eſmotion, ſans trouble, ſans effuſion de ſang, ſans meſme abbattre aucune image juſqu'à l'an 1566. Ainſi c'eſt une verité notoire & un fait que l'on ne ſçauroit raiſonnablement conteſter, ſçavoir que ce qu'on appelle le Lutheraniſme & le Calviniſme, s'eſt eſtabli dans les Païs-Bas ſans violence & ſans armes.

La ſeconde choſe generale que nous avons à prouver, c'eſt que le Calviniſme n'a pas mis les armes à la main des Provinces du Païs-Bas, & ne leur a point inſpiré le deſſein de ſecoüer le joug de l'Eſpagne; ce n'eſt point dis-je le Calviniſme qui leur a inſpiré ce qu'on veut appeller l'eſprit de rebellion, & pour le faire voir il n'y a qu'à expoſer deux faits notoires, inconteſtables & avoués de tout le monde. Le premier de ces faits, c'eſt que quand les Princes de la maiſon d'Autriche ſont devenus maiſtres des Pays-bas par le mariage de Marie fille de Charle le Preux heritiere de Bourgogne avec Maximilien d'Auſtriche l'an 1477. ils ne ſont entrés que dans les droits des anciens Comtes de Hollandes, Ducs de Brabant & Comtes de Flandres. Or ces Comtes de Hollande, Zeelande, Flandres, Ducs de Brabant n'étoient point maiſtres & ſouverains en toute ſouveraineté de ces Provinces; ils eſtoient vaſſaux pour certaines Provinces, comme pour la Flandre, qui relevoit de la couronne de France. Les Provinces & les Villes avoient d'ailleurs leurs privileges ſelon leſquels on les pouvoit conſiderer comme libres, & leur gouvernement eſtoit melé du Monarchique, de l'Ariſtocratique, & du Democratique; car les nobles & le peuple entroient dans le gouvernement avec le Seigneur du Pays. Les principaux de ces privileges eſtoient, I. Que les Eſtats generaux ſe pouvoient aſſembler auſſi ſouvent que bon leur ſembloit ſans en avoir la permiſſion du Prince. II. Que l'on ne pouvoit eſtablir d'impoſt ſans le conſentement unanime des Eſtats. III. Que ſans eux on ne pouvoit faire ni paix ni guerre. IV. Que les offices de juges, threſoriers & conſeillers, ne pouvoient eſtre donnés à des eſtrangers. V. Que quand le Prince avoit beſoin d'argent, luy meſme en perſonne & non par procureur en devoit demander aux Eſtats ſans les pouvoir obliger à luy accorder ce qu'il demandoit. VI. Qu'on ne pouvoit accuſer ni condamner perſonne que par

Voy Guichardin, deſcription des Pays bas. Hugo Grotius, de Antiquitate Reipub. Batav.

les

les juges ordinaires. VII. Que les officiers devoient faire ferment auſſi bien au Pays qu'au Prince. VIII. Que le Prince devoit faire ſerment de conſerver tous les privileges des Villes, des Provinces & du Païs en general. IX. Et enfin que les anciennes couſtumes ſeroient obſervées de maniere que ſi le Prince commandoit quelque choſe au contraire & violoit les privileges, on ne ſeroit plus tenu de luy obeïr. Ces privileges & ces loix qui avoient eſté obſervées par uſage un tres long temps, furent eſcrites & ſouſcrites par les Princes en diverſes occaſions. Et enfin, on en fit le receuil tel qu'on le voit encore aujourd'huy, du temps de Marie de Bourgogne. Il eſt clair que ſur ce plan le Prince & le païs ſont comme deux puiſſances paralleles, & que le Prince eſt pour le moins auſſi ſujet au païs que le païs à luy. En effect; quand les Princes ont eſté ou mineurs ou hors d'eſtat de gouverner par eux meſmes, les Eſtats du païs ſe ſont mis en poſſeſſion du gouvernement comme leur appartenant à eux ſeuls par l'abſence ou par la minorité du Prince, qui ſeul avoit droit de le partager avec eux. Cela ſe voit dans ce qui arriva aprés la mort de Marie de Bourgogne, femme de Maximilien d'Auſtriche, laquelle laiſſa Philippe heritier de ſes eſtats agé quatre ans. Maximilien mary de la Princeſſe defuncte & pere du Prince vivant voulut continuer d'exercer le pouvoir qu'il avoit eu durant la vie de ſa femme; mais les Eſtats generaux s'y oppoſerent, & accorderent malgré luy Marguerite, ſœur de Philippe leur Prince, avec le Dauphin de France, quoy que cette Princeſſe n'eût pas encore trois ans. Ils oſterent à l'Archiduc Maximilien Roy des Romains futur Empereur le maniement des affaires de leur pays; & meſme les Flamands l'empriſonnerent à Bruges l'an 1488. parce qu'il voulut par force ſe rendre maiſtre du gouvernement ſans le conſentement des Eſtats.

Le ſecond fait notoire c'eſt que la maiſon d'Autriche n'a pas plûtoſt eſté maiſtreſſe des provinces des Païs-bas, qu'elle a travaillé d'y eſtablir une domination ſouveraine & deſpotique ſans y avoir jamais pu reüſſir. Tout le monde ſçait que Charles Quint fit tout ce qu'il put pour cela: les Princes Autrichiens ont cherché en toutes occaſions des pretextes pour declarer le pays dechu de ſes privileges, & eux liberés du ferment qu'ils avoient fait de les conſerver. Peut eſtre que Charles V. en ſeroit venu à bout quand la ville de Gand ſe revolta & qu'il paſſa par la France pour aller en Flandres y appaiſer les troubles, n'eſtoit qu'il en fut empeſché par les nouvelles affaires qui luy ſurvindrent. Philippe ſon fils qui n'eſtoit pas moins ambitieux &

beaucoup plus cruel, eſpia toutes les occaſions d'opprimer la liberté du pays, & ſe mit en poſſeſſion de fouler aux pieds tous les privileges. Il fit entrer dans le païs une milice Eſpagnole qui pouſſa l'inſolence à l'extremité & qui gourmanda les naturels du païs comme des eſclaves. Il eſtablit dans tous les conſeils & dans les charges des Eſpagnols qui gouvernoient tout ſelon les manieres de leur nation, hautaine & d'un orgueil inſupportable, contre les privileges du païs qui veulent que ces offices ſoient tousjours poſſedeés par ceux de la nation. Il s'oppoſa aux aſſemblées des Eſtats generaux qu'on vouloit faire ſans ſa permiſſion, contre les privileges qui leur permettent de s'aſſembler quand il leur plaiſt, meſme ſans congé du Prince. Il fit eriger par le Pape pluſieurs nouveaux Eveſchés & Archeveſchés au prejudice des privileges du païs qui ne permettent pas qu'on faſſe aucun notable changement dans l'Eſtat, ſans le conſentement des nobles & du peuple. Il eſtablit le tribunal de l'inquiſition contre le privilege qui porte qu'aucun ne pourra eſtre jugé ni condamné pour quelque crime que ce ſoit que par les juges ordinaires & eſtablis par les loix. Il impoſa à ſon gré de nouveaux tributs & forcea les provinces à y conſentir ſans conſulter les Eſtats. Il envoyoit les ordres tout formés du conſeil d'Eſpagne & les faiſoit executer contre le privilege qui veut que toute affaire concernant le païs ſoit traittée, reſoluë & concluë dans le païs meſme & dans le conſeil d'Eſtat conjointement avec le Prince. Et pour eſtablir cette domination ſouveraine il ſe ſervit du miniſtere de l'homme du monde le plus fier, le plus imperieux, le plus devoué à la Cour d'Eſpagne, le plus ennemy du païs, & l'on peut dire le plus malhonneſte homme, c'eſt Granvelle Eveſque d'Arras & depuis Cardinal. Pour cognoiſtre cet homme qui fut la premiere cauſe de tous les deſordres arrivés dans les Pays-bas, il eſt bon d'entendre un homme desintereſſé qui n'eſt ni Eſpagnol, ni Flamand, ni Huguenot. C'eſt le Prieur de Juvigné qui a fait les Additions aux Memoires de Caſtelnau. *L'Eſpagne s'eſt vantée de n'avoir point eu de plus grands politiques ni de plus affectionnés partiſants. J'adjouſteray qu'elle n'eut pas un plus ſçavant homme, ni un plus excellent orateur que ce Cardinal de Granvelle. Mais tant s'en faut que je luy donne l'éloge de defenſeur de la foy & de protecteur de la religion qu'il feignit pour motif de ſa conduitte dans le gouvernement des Pays-bas, que je croy n'eſtre obligé de parler de luy que comme du premier autheur du progrès de l'hereſie, par la rigueur de ſon adminiſtration & par ſon orgueil qui luy attirerent la haine des peuples & de tous les grands de Flandres, &c. L'Inquiſition,*

Additions du Laboureur, liv. 5. P. 373.

quiſition, qu'il voulut eſtablir eſtoit pluſtoſt pour ſervir aux crimes d'eſtat qu'aux crimes d'hereſie, & ce fut pour la rendre plus generale qu'il s'aviſa de trouбler l'eſtat Eccleſiaſtique par de nouvelles creations d'Eveſchés en pluſieurs villes afin d'en faire autant de ſieges d'inquiſition, & qu'il en fût le chef par la qualité d'Archeveſque de Malines qu'il fit ériger en ſa faveur, &c.

J'oppoſeray à la loüange de ſa fermeté le blaſme d'une opiniaſtreté malheureuſe; j'attribueray pluſtoſt à ſon orgueil qu'à ſon affection au ſervice de ſon Prince le mauvais traittement qu'il fit au peuple, & les differents qu'il eut en ſon nom avec les nobles. Et je maintiendray qu'il eut moins de Religion que de politique dans ſon deſſein d'inquiſition, qu'il inſtitua pluſtoſt pour faire des Heretiques que pour les deffaire; afin d'entretenir pour le beſoin des Tribunaux & des priſons hors des formes & des uſages de la Juſtice ordinaire d'où l'on ne puſt reclamer les loix, ni les privileges du pays, ni ſes juges naturels: & où le malheur d'eſtre ſuſpect par trop de merite, de bonnes qualités & peut eſtre de trop d'amour pour ſa patrie, pût eſtre plus cruellement expié que le plus noir de tous les crimes, par le gouverneur eſtranger qui la voudroit opprimer. Il me ſemble que la qualité de Cardinal qui le devoit attacher aux intereſts de l'Egliſe luy devoit par conſequent inſpirer un zele general, & non particulier pour les ſeuls pays qu'il gouvernoit, & qu'il devoit deployer toute la puiſſance de ſon maiſtre pour pourſuivre l'hereſie par tout où elle s'elevoit. Au moins ne pouvoit-il refuſer des offices de charité aux eſtats qui en eſtoient tourmentés s'il eût eu des ſentiments auſſi Chrêtiens que politiques. Mais nous voyons tout au contraire & je l'ay juſtifié par les lettres originales de Catherine de Medicis qu'il ne faiſoit de vœux que contre nous, & qu'il employoit tous les talents de ſon eſprit pour noſtre ruine par les intelligences qu'il entretenoit avec les Huguenots.

Voila le veritable caractere du perſonnage; voila les deſſeins d'Eſpagne, & voila les veritables raiſons qui emurent les Pays-bas, qui obligerent les nobles à ſe confederer, & qui porterent les peuples à ſe ſouvenir du principal de leurs privileges. *C'eſt que quand le Prince commande quelque choſe contre les loix & contre les anciennes couſtumes, on n'eſt plus obligé de luy obeir.* Il eſt donc conſtant que par cette longue ſuitte d'attentats contre la liberté publique que fit Philippes II. par Granvelle, par la Gouvernante Ducheſſe de Parme, & par le Duc d'Albe, les peuples eſtoient entierement diſpenſés du ſerment de fidelité qu'ils avoient fait à un Eſpagnol & à un Prince eſtranger.

Le Chancelier de Bourgogne longtemps devant avoit predit tous ces malheurs, quand il vit Charles Prince des Pays-bas arriver à la ſucceſſion de la couronne d'Eſpagne, & les Flamands qui en faiſoient des feux de joye ; il prit la parole en ſouſpirant & dit, *Que ces feux de joye eſtoient les premieres flammes de l'embraſement futur de leur patrie.* Au reſte le Calviniſme n'eut point de part à ces premiers mouvements de Flandres. Il eſt vray que les Reformés faiſoient partie des mecontents ; & comment ne l'euſſent ils pas eſté d'un Prince qui contre les droits de la nature & des gens ſe vouloit rendre maiſtre de leur conſcience, & les faiſoit bruler tout vifs parce qu'ils ne vouloient pas croire ce qu'il croyoit ? Mais les Reformés qui prirent les armes ne faiſoient pas la dixieſme, peut eſtre la centieſme partie des ſoulevés dans les premiers troubles.

Le Laboureur.

La troiſiéme choſe generale qui doit eſtre obſervée, c'eſt que le Roy d'Eſpagne d'une part a pouſſé les Pays-bas & particulierement les Reformés à toute outrance, par des procedures inoüies, cruelles & barbares de la derniere barbarie : & que d'autre coſté les peuples Reformés auſſi bien de ces Provinces que les autres, on fait tout ce qui leur a eſté poſſible pour ſe conſerver ſous leurs anciens Princes en conſervant la liberté de leurs conſciences. C'eſt encore un fait notoire, premierement il eſt cognu de tout le monde, que la maniere dont le Roy d'Eſpagne s'eſt conduit à l'eſgard de ces Provinces qui devoient eſtre à peu prés libres, eſt la plus eſtrange du monde. Pour s'oppoſer à l'eſtabliſſement de l'inquiſition, à la creation des nouveaux Eveſchés & pour la moderation des rigoureux placarts faits au ſujet de la Religion, les nobles ſe confederérent & preſenterent leur requeſte à la Gouvernante Ducheſſe de Parme, en toute humilité, & autant dans les formes qu'il ſe peut. Dans les pays les plus ſoumis à leurs ſouverains il n'y auroit rien eu dans cette procedure qui n'euſt eſté tres regulier, mais le Conſeil d'Eſpagne en fit à ces nobles un crime qu'on ſe promit bien de ne jamais pardonner. Philippe ne cherchoit qu'un pretexte pour ſe croire abſous du ſerment qu'il avoit fait de conſerver les privileges du pays. Il crut l'avoir rencontré & il ne chercha plus que l'occaſion de faire eſclater le deſſein qu'il avoit de ſe vanger & de ſe rendre maiſtre abſolu. Toute la ſageſſe, la vigueur & la moderation des nobles ne prõduiſit alors autre choſe que le changement de ſupplice pour les ſuſpects d'hereſie ; au lieu de les bruler, il fut ordonné qu'on les pendroit, mais ſans miſericorde. La Gouvernante fut obligée peu de temps aprés de relaſcher encore de cette rigueur, car

les

les Reformés commencerent à ſentir leur forces & prirent la liberté de preſcher publiquement. La ville d'Anvers intereſſée plus qu'aucune autre dans la liberté de conſcience s'oppoſa avec une extreme vigueur à l'eſtabliſſement de l'inquiſition & à la rigueur des placarts, qui ruinoient le commerce, lequel y fleuriſſoit alors. La Gouvernante fut donc obligée de traitter avec les nobles & l'un des articles du traitté fut qu'en maintenant la Religion Catholique on ne forceroit perſonne dans ſa conſcience. On en fit un edit dans toutes les formes, & de la maniere la plus ſolennelle, mais il parut bien dans la ſuitte que c'étoit un piege dreſſé pour ſurprendre le peuple, & pour l'endormir ſous une ombre de paix. Car la Gouvernante trouva moyen de diviſer les nobles, elle leva des troupes, & quand elle ſe vit aſſés forte, elle revoqua l'edit qu'elle avoit donné; elle ſe moqua de toutes ſes promeſſes, elle employa le fer & le feu pour reduire ceux qu'elle appelloit des rebelles. Le Prince d'Orange juſques là eſtoit demeuré dans les intereſts de la cour, & ne s'eſtoit pas joint aux nobles du pays. Au contraire il avoit traitté avec eux au nom du Roy & pour la Gouvernante. Mais il fut fort bien averti qu'on n'en vouloit pas moins à luy & au Comte d'Egmont qu'à tous les autres, & il fut obligé de ſe retirer aprés avoir refuſé de faire le ſerment qu'on exigea de luy pour la conſervation de la Religion Romaine. Il parut quelques troupes pour les confederés, mais elles furent bien toſt diſſipées, & la Gouvernante abbatit les temples des Reformés, diſſipa leurs aſſemblées, en fit pendre un tres grand nombre dans toutes les villes, fit rebaptizer les enfants & fit revivre les plus rigoureux placarts; tout cela pourtant n'eſt rien en comparaiſon de ce qui ſe fit ſous le Duc d'Albe, fameux par ſes cruautés, jamais Cannibale ne pouſſa ſi loin la fureur & la barbarie. Le Roy d'Eſpagne à l'entrée de ce Gouverneur au Pays-bas fit une choſe qui n'a peut-eſtre pas d'exemple dans tous les ſiecles paſſés : ſur une conſultation de l'inquiſition il mit à l'interdit tous les habitants des Pays-bas, les declara confiſqués de corps & de biens, criminels de leze Majeſté, dignes de mort & dechus de tous leurs privileges; tellement qu'on vit en un moment une grande nation condamnée tout à la fois aux gibets & aux roues. Pour l'execution de cette effroyable ſentence on eſtablit à Bruſſelles un Conſeil appellé le Conſeil de ſang, qui eut ordre de couper teſte, bras & jambes à ce miſerable eſtat. Tous les autres Conſeils de l'Eſtat furent aneantis: tous les Tribunaux perdirent leur authorité, tous les privileges du pays furent abolis : l'inquiſition fut eſtablie,

tous

tous les Nobles qui avoient preſenté des requeſtes pour la conſervation de la liberté du pays, furent condamnés à perdre les biens & la vie. Les Comtes d'Egmont & de Horne eurent la teſte tranchée, & ſi le Prince d'Orange n'avoit eſté plus prudent qu'eux, il auroit paſſé par le meſme endroit. Mais il y avoit pourvû en ſe mettant en lieu de ſeureté, & Dieu le reſervoit pour eſtre le glorieux inſtrument de la delivrance de ſa patrie, pour mettre ſon Egliſe en liberté, & pour donner à l'Europe une poſterité qui protegeaſt la reformation contre ceux qui la vouloient eſteindre. On ne vit en tous lieux que des buchers, des echafauts, des gibets dreſſés, que des feux allumés, des proſcriptions, des ſupplices. Et ce qui fait horreur à penſer & à dire, ce monſtre de cruauté en ſix ans de gouvernement, de ſa confeſſion fit paſſer dix huit mille perſonnes par la main du bourreau, ſans ceux qui perirent par les maſſacres & par la main du ſoldat. Les roues, les feux & les gibets eſtoient des ſupplices trop communs & trop doux pour ſatisfaire ſa rage, on inventoit des eſpeces de tourments juſques là inoüis, on roſtiſſoit les hommes de tous aages, de tout ſexe, & de toute qualité, femmes, enfants, jeunes & vieux, nobles, roturiers, vefves, orfelins, rien n'eſtoit eſpargné. Ce qui ne paſſoit pas par la main du bourreau, eſtoit abandonné à l'inſolence du ſoldat Eſpagnol. Il n'y avoit plus de femmes, ni de filles dont l'honneur fût en ſeureté. Si un mari ou un pere ſe vouloit oppoſer à la brutalité d'un ſoldat qui entreprenoit de violer ſa femme ou ſa fille à ſes yeux, incontinent on crioit *Eſpagne*, *Eſpagne*, & à ce mot une centaine de ſcelerats ſe ſaiſiſſoient du pere ou du mary, & le maſſacroient. Une de ces miſerables filles rencontrée ſur le chemin, fut tirée de deſſus un chariot & paſſa par les mains de plus de trente ſoldats, qui aſſouvirent ſur elle leur fureur brutale; ſe voyant preſte à ſouffrir les meſmes outrages de pluſieurs autres elle ſe tua. Pluſieurs femmes & filles ſont mortes entre leurs mains, en ſouffrant ces execrables actions qui font horreur à la nature. Ils ouvroient les femmes groſſes & leur arrachoient le fruit du ventre: ils eſcorcheoient des hommes tous vifs & faiſoient des tambours de leurs peaux, ils bruloient les patients à petit feu & les tenailloient avec des pincettes ardentes juſqu'à la mort: enfin tout eſtoit permis contre les *Gueux*, c'eſtoit ainſi qu'on appelloit ceux qui tenoient pour la liberté de conſcience & pour la liberté du pays. Les confiſcations montoient par an à huit millions d'or; le dixieſme denier à douze millions; & parce que les villes & le pays firent de grandes reſiſ-

tances

tances à la levée de ce dixieſme denier, on trouva ſur un ſoldat priſonnier à Fleſſingues la liſte d'une infinité de nobles & de bourgeois deſtinés au maſſacre, pour amener le païs au conſentement que l'on demandoit. Quand des perſonnes riches eſtoient mortes avant qu'on puſt leur faire leur procés, il les faiſoit deterrer, trainer ſous les gibets, pendre ou bruler afin de confiſquer leur bien. Ce prodige de cruauté & d'avarice ne reſpectoit pas meſme les aſyles de la mort qu'on a tousjours regardés comme inviolables. Il aneantiſſoit autant qu'il pouvoit les droits & les loix de la nature. Il y a eu des femmes dont le bien a eſté confiſqué pour avoir ſecouru leurs maris fugitifs & proſcrits. A Maſtricht un pere fut pendu pour avoir logé ſon fils une nuit : un homme qui avoit aſſiſté une pauvre vefve dont le mary avoit eſté brulé pour la Religion, fut auſſi condamné à la mort.

Quant aux biens ils eſtoient expoſés au pillage comme dans un païs de conqueſte. Le Duc d'Albe fit baſtir en divers lieux de Flandres des citadelles, qui eſtoient proprement des nids de voleurs & des retraittes de brigands. En un mot les excés furent ſi terribles & les violences telles que toute l'Europe en eut horreur, & que ce peuple pouſſé au deſeſpoir ſe reſolut à tout perdre ou à recouvrer ſa liberté. C'eſt ce qui obligea les Provinces de Hollande & Zelande de mettre à leur teſte le Prince d'Orange leur Gouverneur, pour s'oppoſer à ce monſtrueux tyran. Ce grand Prince Guillaume d'Orange revint d'Allemagne uniquement pour l'intereſt de la Religion & du païs, preſque toutes les villes leverent ſous ſa protection l'eſtendart de la liberté ; mais ſans ſecouer pourtant le joug de leur legitime Seigneur qui eſtoit le Roy d'Eſpagne. Ils declarerent qu'ils n'en vouloient qu'au Duc d'Albe : ils employerent l'interceſſion de l'Empereur & de la plus part des ſouverains de l'Europe pour obtenir du Roy d'Eſpagne une paix honneſte, & qui en luy conſervant les droits de Seigneur du païs ne donnaſt pas d'atteinte à leurs anciens privileges. Jamais ils ne purent rien obtenir ; tant de paix qu'on euſt voulu : mais à la charge qu'ils ſe ſoumettroient à tout, c'eſt à dire qu'ils tendroient l'eſtomach pour eſtre eſgorgés. Aprés ſept ou huit ans de guerre la pacification de Gand ſe fit : ce fut un traitté de toutes les provinces enſemble pour la liberté de conſcience & pour la conſervation des privileges du païs. La Hollande & la Zelande qui les premieres avoient ſecoué le joug du Duc d'Albe, entrerent dans ce traitté par lequel on conſervoit au Roy d'Eſpagne tous l'an 1576.

ſes droits; tellement que ſi Philippes II. euſt voulu s'en tenir là & garder ce traitté de bonne foy, il rentroit dans une paiſible poſſeſſion de tout le Païs-bas. Un an auparavant on avoit eſſayé de faire la paix à Breda, la Hollande, la Zeelande avec le Prince d'Orange leur Gouverneur y proteſterent qu'ils ne vouloient point eſtre tenus pour rebelles; *Parce qu'ils n'avoient jamais penſé à offenſer ſa Majeſté ou à travailler à diminuer ſa grandeur. Mais que pour le bien du Roy & de ſes pays ils avoient défendu leurs maiſons, leurs biens & leurs vies contre la tyrannie du Duc d'Albe & de ſes adherants.* Et deſlors tout le pays ſeroit rentré dans l'obeiſſance, n'eſtoit que le Roy d'Eſpagne fit propoſer des conditions cruelles; par exemple que non ſeulement ils mettroient les armes bas, mais qu'ils rendroient toutes leurs forteresſes, leur artillerie, leurs villes & leurs armes entre les mains du Roy, c'eſt à dire proprement qu'ils s'abandonneroient à la diſcretion des Eſpagnols. Et quant au fait de la Religion pour toute grace on permettoit aux Reformés une ſeule fois pour toutes de vendre leurs biens & ſe retirer en certain temps qui leur ſeroit marqué, à la charge que le pays demeureroit aprés cela ſoumis comme auparavant à la rigueur des placarts & à la fureur d'une inquiſition qui n'eſtoit gueres moins cruelle que l'inquiſition Eſpagnolle qu'on avoit voulu eſtablir. Les Eſtats avoient alors ſi peu intention de changer la forme du gouvernement qu'au refus que le Roy d'Eſpagne fit de les reconnoiſtre pour ſes ſujets à condition de les conſerver dans leurs anciens privileges, ils ſe voulurent donner à un autre Prince de la maiſon d'Autriche. Ils appellerent l'Archiduc Matthias, & enſuitte le Duc d'Alençon, tous deux de la Religion Romaine. Et meſme en traittant la premiere fois avec le Duc d'Alençon ils mirent pour condition que s'ils pouvoient obtenir la paix du Roy d'Eſpagne en congediant le Duc, ils luy donneroient une recompenſe qui ſeroit digne de ſa grandeur, c'eſtoit en 1578. Ils n'avoient donc pas encore deſſein de ſe ſoûtraire à la domination du Roy d'Eſpagne & ils ne demandoient que la paix. Ce qui fait voir qu'ils ne cherchoient pas à faire dominer leur Religion, mais ſeulement à conſerver la liberté du pays, & celle de leurs conſciences. Aprés ces remarques il nous doit eſtre permis de conclurre que ce n'eſt point le Calviniſme qui a fait cette grande revolution dans les Pays-bas, & qu'elle a eſté cauſée uniquement par les attentats des Roys d'Eſpagne ſur les privileges de ces provinces, & par les cruautés inoüyes qu'ils y ont fait exercer. Pour achever la juſtification du Calviniſme de Flandres on pourroit dire

quelque

quelque choſe de l'accuſation que le Sieur Maimbourg fait aux *Gueux*, qui ſont ce que les Huguenots ſont en France, d'avoir briſé les images, deſolé les egliſes & profané les autels; mais je reſerve cela pour le chapitre où je juſtifieray le parti de ce qu'on appelle nos violences.

CHAPITRE IX.

Hiſtoire de l'eſtabliſſement de la reformation en France. Refutation de cette calomnie que le Calviniſme s'y ſoit eſtabli par la violence & par la voye des armes; que la reformation & l'Egliſe reformée n'a fait que ſouffrir durant quarante ans, & qu'elle eſtoit bien formée avant la premiere priſe d'armes.

LE Sieur Maimbourg ne faiſant que de petites courſes dans les pays eſtrangers, s'arreſte en France pour faire voir que le Calviniſme s'y eſt eſtabli par la violence, par les armes & par une ſuitte d'iniquités effroyables; qui ont deſolé la France durant quarante ans. C'eſt où nous en ſommes & c'eſt deſormais ce qu'il faut voir. Il eſt vray que la France a eſté dechirée par de cruelles guerres depuis le regne de François II. juſqu'à celuy d'Henri IV. Il faudra examiner ces guerres & voir quelle en a eſté la cauſe: mais avant cela je croy que nous devons faire icy la meſme obſervation que nous avons faite dans le chapitre precedent au ſujet de la Flandre. C'eſt ſur l'accuſation que tous les Autheurs Catholiques Romains font univerſellement à la reformation de France de s'y eſtre eſtablie par les armes contre le caractere de la veritable Religion qui n'employe pour attirer les ames que des voyes de douceur & de perſuaſion. Et c'eſt de là qu'on pretend tirer un puiſſant prejugé contre nous & prouver que nous n'avons point l'eſprit des Apoſtres & du Chriſtianiſme. *Cette malheureuſe ſecte*, dit Maimbourg, *par ſa ſeule maniere violente, & toute contraire a l'Evangile dont elle s'eſt voulu eſtablir, fait voir manifeſtement qu'elle eſt fauſſe, & qu'elle ne fut jamais de Jeſus Chriſt qui eſt le Dieu de Paix.* Il eſt bien eſtonnant que des gens qui ſe ſont conduits dans les affaires de Religion comme ont fait les Catholiques Romains, oſent nous faire cette accuſation: eux disje, qui ont eſtabli & conſervé leur Religion par le fer, le feu, les roues, les gibets & par tous les plus cruels ſupplices; eux qui obligeoient les peuples à ſe tenir dans leur communion ſous peine de mort & de confiſcation

fiſcation de biens : avons nous jamais rien fait de ſemblable ? Trouvera-t'on un ſeul exemple d'un Catholique Romain que nous ayons voulu forcer à faire profeſſion de noſtre religion en le menaceant de la mort ? Eſtablir une religion par les armes, c'eſt donner le choix de la mort ou de cette religion. Nous n'avons jamais rien fait de tel, & tout ce dont on nous peut accuſer c'eſt d'avoir defendu nos vies & la liberté de nos conſciences contre ceux qui les vouloient opprimer. Mais pour juſtifier parfaitement le Calviniſme de France il faut faire voir qu'il ne s'eſt pas meſme ſervi pour ſon eſtabliſſement de ces armes deffenſives, & que la Reformation du Chriſtianiſme, s'eſt faite dans la France preciſement par les meſmes moyens par leſquels le Chriſtianiſme s'eſt premierement eſtabli dans le monde : c'eſt à dire par la predication de la verité, par la patience & par les afflictions. Cela eſt fort ayſé à prouver, car nos ennemis ne trouvent pas de priſe d'armes qu'on nous puiſſe imputer avant la conjuration d'Amboyſe qui ſe fit l'an 1560. Si donc l'on prouve que dans ce temps là le Calviniſme eſtoit eſtabli en France on aura prouvé qu'il ne s'eſt point eſtabli par les armes. Je m'en vais donc vous faire voir par une hiſtoire auſſi abbregée qu'il ſe pourra, que durant quarante ans noſtre Reformation s'eſt ſouſtenuë uniquement par le zele de ſes predicateurs, & par le ſang de ſes martyrs.

Hiſtoire des Egliſes tirée de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

Les ſemences de la Reformation furent jettées en France preſqu'auſſi toſt qu'en Allemagne. Luther preſcha contre les indulgences l'an 1517. & la Sorbonne le condamna luy & ſes eſcrits l'an 1521. Cette guerre excita la curioſité, on voulut en France auſſi bien qu'ailleurs prendre cognoiſſance du fonds de cette querelle ; & cet examen fut aſſés heureux pour la Reformation. Car tous ceux qui gemiſſoient il y avoit desja longtemps ſous la corruption de l'Egliſe furent fortifiés dans leurs ſentiments, & travaillerent à perſuader les autres. Jaques Fabri, Guillaume Farel qui eſtoit alors regent à Paris dans le college du Cardinal le Moyne, Martial & Gerard Ruffi tous deux Docteurs de Sorbonne furent de ceux là, & ils ſouſtinrent Guillaume Briſſonnet Eveſque de Meaux dans le deſſein qu'il avoit de Reformer ſon Egliſe. Antoine du Prat Chancellier de France grand perſecuteur & tres mauvais Chreſtien ſuſcita le Roy François I. contre cette Reformation naiſſante ; le Parlement de Paris rendit des arreſts contre ces Reformés du dioceſe de Meaux. Les paſteurs furent diſperſés par la perſecution, mais la ſemence de la verité ne fut pas éteinte pour cela dans ce dioceſe. La Brie fournit des predicateurs preſque

preſque à toute la France & offrit à Dieu les premices de nos martyrs dans les ſupplices de Jehan le Clerc qui fut fouetté & marqué de la fleur de lys, de Jaques Pavannes & de l'hermite de Livry, qui furent brulés vifs dans les années 1524. & 1525. & dans celuy de Denis de Rieux qui fut brulé à Meaux l'an 1528. Dans la meſme année le Vivaréts qui fait partie du Gouvernement de Languedoch receut la lumiere de la verité par le miniſtere d'un Cordelier nommé Machopolis qui avoit eſté auditeur de Luther. Un autre Cordelier nommé Eſtienne Renier, & un maiſtre d'eſcole nommé Jonas luy ſuccederent & annoncerent la pureté de l'Evangile avec un tres grand ſuccés. Le premier de ces deux derniers ſeella de ſon ſang cette verité qu'il avoit annoncée, & mourut martyr à Vienne en Dauphiné où il fut brulé vif. Ce fut peu de temps aprés que Calvin aagé ſeulement de vingt trois ans en eſtudiant en droit dans les villes d'Orleans & de Bourges y jetta les premiers fondemens de la Religion reformée: quand il ſe trouvoit quelqu'un qui avoit la hardieſſe de parler, il eſtoit incontinent eſcouté & ſuivi, parce que toute l'Egliſe Romaine eſtoit pleine de mecontents qui n'attendoient qu'une occaſion pour éclater & pour ſecoüer ſon joug. L'an 1532. la ville de Thoulouze fut eſclairée de la lumiere de la verité, & Jehan Caturce y ſouffrit le martyre. A Paris les Reformés ſe multiplioient auſſi malgré les ſoins du Lieutenant Criminel Morin. L'an 1534. un nommé Jehan Michel preſcha la Reformation à Sancerre avec tant de ſuccés qu'en peu de temps les Reformés y devinrent les plus forts, & toutes les rigueurs de la perſecution ne purent entierement diſſiper ce troupeau. L'avanture des placarts fait voir que dans l'année 1534. il y avoit un grand nombre de Reformés à Paris. Il n'y a perſonne de nous qui approuve la hardieſſe & la temerité de ceux d'entr'eux qui allerent attacher ces placarts juſques dans le Louvre. Ce que dit le Sieur Maimbourg que dans ces placarts *il y avoit d'horribles menaces contre la perſonne du Roy*, eſt une calomnie abominable, & facile à refuter: car nous les avons dans l'hiſtoire de nos Martyrs. Il n'y avoit rien contre le Roy, tout eſtoit contre la Meſſe & contre les Preſtres: cela n'empeſche pas que ce ne fût un zele indiſcret, fou & mal conduit, ſans doute ce conſeil fut condamné des plus ſages. Mais au moins cette hiſtoire fait voir, que les Reformez eſtoient en grand nombre, puis qu'entre pluſieurs ſages il ſe trouva aſſés d'emportés pour faire cette action qui attira ſur leur parti une cruelle perſecution & fit perir tant de gens qui n'avoient

aucune part à cet attentat. La multitude de ceux qui perirent depuis ce temps là juſqu'à l'année 1544. par la rigueur des ſupplices en divers lieux de la France fait bien voir que la Reformation ſe reſpandoit par tout. Ce fut en ce temps là que ſe fit l'horrible maſſacre de ceux de Cabrieres & de Merindol dont nous aurons à parler dans la ſuitte. Ces bonnes gens eſtoient des reſtes des Vaudois, & dans ce petit coin de la France ils s'eſtoient garantis de la corruption qui avoit inondé toute l'Europe. Le dioceſe & la ville de Meaux où la Reformation avoit jetté ſes premieres racines des l'an 1523. & 1524. fut auſſi le lieu où l'on commença à voir une forme d'Egliſe l'an 1546. Pierre le Clerc homme de baſſe condition, mais d'un grand zele & d'un courage admirable forma la premiere Egliſe Reformée, prêcha & fit communier les membres de ſon troupeau juſqu'au nombre de trois ou quatre cents. Il eſtoit impoſſible que leurs aſſemblées demeuraſſent long temps ſecretes à cauſe du ſoin qu'on prenoit à les deſcouvrir: on les ſurprit donc un jour au nombre de ſoixante perſonnes qui ſe laiſſerent garrotter, jetter ſur des chariots & mener en priſon, avec une debonnaireté qui nous fait revoir la conſtance des anciens Chrêtiens. Ils pouvoyent facilement ſe ſauver & eſtre tirés de la main de la juſtice par ceux, qui eſtoient de leur parti. Mais ils ne firent aucune eſpece de reſiſtance, ſeulement une jeune fille voyant qu'on la lioit avec tant de cruauté dit au Lieutenant criminel, *Monſieur ſi vous m'aviés trouvée dans un lieu de proſtitution, vous ne m'auriés pas ainſi traittée.* Dix neuf femmes & quarante & un hommes furent menés à Paris où tous furent condamnés à eſtre mis à la torture, à avoir la langue coupée & à eſtre brulés vifs. En meſme temps on faiſoit des martyrs à Rouen, à Senlis, en Bourgogne, à Langres, à Iſſoire, en Auvergne, à Lion, à Bourges, à Angers, à Poitiers. Dans tous ces lieux il y avoit un grand nombre de fideles & meſme on y faiſoit des aſſemblées pour louer Dieu & pour s'inſtruire malgré la vigilance des perſecuteurs. A Corbigny dans le Nivernois, à Iſſoudun en Berry il ſe forma des Egliſes de Reformés qui ſubſiſtent encore aujourd'huy. Henri II. ſucceda à ſon pere François premier au commencement du Mois d'Avril de l'an 1547. Son Conſeil encherit encore infiniment ſur la cruauté du regne precedent. Mais tous ces conſeils de ſang, & l'horreur des ſupplices n'empeſcherent pas que les Reformés ne ſe multipliaſſent durant ce regne, qui fut un ſiecle de fer pour les Proteſtants. Toutes les villes de France devinrent d'affreux theatres où la cruauté, la barbarie & la haine pour la verité ſe pro-

produisirent dans l'equipage le plus sanglant ; mais cela mesme estoit une preuve que la Reformation estoit establie par tout. On faisoit des assemblées le plus souvent que l'on pouvoit, on s'instruisoit par la lecture des bons livres & l'on signoit la verité de son sang ; que faisoit de plus la religion Chrestienne quand elle vivoit sous la tyrannie des Empereurs payens & persecuteurs ? Au milieu de ces persecutions cruelles l'an 1555. l'Eglise reformée de Paris prit forme d'Eglise sous la conduitte de Jehan le Maçon dit la Riviere, fils du Sieur de Launay procureur du Roy au Siege presidial d'Angers : ce jeune homme fut elu par toute l'assemblée pour prescher la parole & pour administrer les sacrements ; on nomma des Diacres & des Anciens & l'on forma un consistoire conforme au gouvernement qui s'observe aujourd'huy entre les Reformés presbyteriens. Il est certain qu'il y a là dedans un miracle qui ne se comprend pas. Le Roy estoit animé & furieux contre les protestants, la chambre qu'on appelloit ardente vomissoit continuellement des flames contre eux, la Sorbonne veilloit avec un soin inimaginable à ce qu'elle appelle la conservation de la foy, tous les moynes estoient comme autant de furies dechaisnées qui cherchoient de maison en maison, & la populace de Paris la plus seditieuse qui soit au monde estoit animée par les predications de ces moynes, de sorte que sa fureur contre les Huguenots alloit jusqu'à la rage. Cependant Dieu voulut qu'au milieu de ces obstacles cette assemblée se formast, & sa providence permit qu'elle se fortifiast durant les occupations que Henri II. trouva ailleurs depuis 1555. jusqu'en 1557. qui l'obligerent à relascher la rigueur de la persecution. Cet exemple passa de Paris dans les Provinces comme un torrent. A Meaux, à Angers, à Poitiers, à Bourdeaux, à Allevert en Xaintonge, à Agen, à Issoudun, à Blois, à Tours, & en mille autres lieux on dressa des Eglises sur le modele de celle de Paris. Les années suivantes Rouan, Orleans & une infinité d'autres villes & bourgs suivirent cet exemple, de sorte qu'en moins de rien sous le plus cruel de tous les regnes pour les Calvinistes le Calvinisme se vit parfaitement establi sans autre sang que celuy des martyrs qui se versoit en tous lieux en grande abondance. Mais selon la maxime ancienne le sang des martyrs estoit la semence de l'Eglise, & les fideles sortoient en foule de leurs cendres. L'an 1557. le Roy Henri II. à qui l'on avoit inspiré les pensées les plus funestes contre nous, eut la foiblesse de se laisser gagner par le Cardinal de Lorraine pour establir en France cet affreux tribunal de l'inquisition pour lequel ce Royaume a tousjours

temoigné

teſmoigné tant d'horreur. Ce Prince en fit luy meſme la demande au Pape, la bulle en fut expediée à Rome en datte du 26. d'Avril 1557. Le Roy par l'edit de Compiegne voulut confirmer la bulle & abandonner le crime d'hereſie entierement à la connoiſſance des juges Eccleſiaſtiques, mais Dieu permit que le Parlement s'y oppoſaſt & que les calamités de l'eſtat arreſtaſſent le cours des deſſeins d'Henri II. La perſecution ne fut pourtant pas ralentie contre les Reformés de Paris & l'on ſurprit ces pauvres gens priants Dieu & communiants dans une maiſon. L'on s'en ſaiſit comme ſi on les avoit ſurpris dans quelque flagrant delict. Et en effect pour fournir un pretexte aux violences horribles qui ſe commirent, on pouſſa en avant un juge du Chaſtelet qui eut bien la hardieſſe de dire qu'il avoit trouvé dans la ſalle de la maiſon pluſieurs paillaces ſur leſquelles ils avoient commis leurs abominables pollutions, & avec cela les reſtes d'un magnifique Banquet. Il y eut un grand nombre de ces honneſtes gens qui furent ſacrifiés à la fureur des perſecuteurs: ce fut un ſpectacle digne de toute compaſſion de voir les femmes, les vieillards, les enfants, les filles & les vierges traiſnées le long des rûes chargées de chaiſnes, de boüe, de coups & d'injures depuis la maiſon où on les avoit ſurpris juſqu'à la priſon. Pas un dans cette occaſion ne penſa à ſe defendre, & il n'eſchapa à pas un d'eux aucune parole qui teſmoignaſt quelque impatience. Ils paſſerent par les geeſnes, par les tortures & par le feu avec la meſme debonnaireté & avec la meſme conſtance. La meſme rigueur fut exercée dans tous les lieux du Royaume, & cependant l'Egliſe reformée faiſoit par tout les meſmes progrés. A Paris l'on eut la hardieſſe de s'aſſembler dans le pré aux clercs pour y chanter les louanges de Dieu. Et c'eſt là deſſus que le Sieur Maimbourg ſe recrie comme ſur un effroyable ſcandale parce que l'on oſa chanter les Pſeaumes de David mis en rime par Clement Marot. Sur la fin du regne d'Henri II. toutes ſes rigueurs ne purent empeſcher qu'une partie des grands du Royaume ne ſe rangeaſſent dans le parti de la Reformation, au moins ſecretement. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé ſon frere, l'Amiral de Chaſtillon & d'Andelot Colonel de la Cavallerie Francoyſe furent de ce nombre. On ne peut dire ſi ce fut un bien ou un mal, il eſt certain que leur authorité ſervit beaucoup à faire prendre à la reformation de France ſa derniere forme. Mais dans la ſuitte ces grands firent perdre à l'Egliſe reformée la gloire de la patience & du martyre, parce que les grands Seigneurs ne ſouffrent pas aiſement la perſecution. Ils ne s'accouſtument pas facilement à eſtre

pendus

pendus & brulés : & ils ſe perſuadent qu'ils ſont nés pour eſtre reſpectés & à leur ayſe de quelque Religion qu'ils ſoient. La ſeverité d'Henri II. les empeſchoit pourtant de ſe declarer ouvertement, & il en penſa couter bien cher à d'Andelot pour s'eſtre trop decouvert. Il fut mis priſonnier & peut eſtre ne ſeroit il pas ayſement ſorti de priſon ſans la faveur de ſon oncle le Conneſtable de Montmorency. Enfin ce fut dans ces dernieres années d'Henri II. que la derniere main fut miſe à la reformation de France. L'an 1559. l'on pouvoit conter plus de deux mille troupeaux ayant leurs miniſtres, leurs conſiſtoires & leur diſcipline. Et ce qui paroiſt inconcevable, au milieu des feux & des flammes les Reformés trouverent moyen d'aſſembler à Paris un Synode national où ils compoſerent la confeſſion de foy à laquelle les Egliſes de France ſouſcrivent encore aujourd'huy, & jetterent les fondemens de leur diſcipline Eccleſiaſtique en 40. articles, qui contiennent la ſubſtance de tout ce qui s'obſerve dans le gouvernement des Egliſes reformées de France. Voyla l'entier eſtabliſſement du Calviniſme : & par conſequent voila une refutation claire & evidente de cette calomnie, que le Calviniſme s'eſt eſtabli en France par la voye des armes ; par la rebellion contre les ſouverains, par les violences contre les particuliers, par le ſacrilege, par la profanation des autels & par la deſtruction des images. Car alors rien de tout cela n'avoit encore eſté fait, & l'on peut dire avec verité que la guerre & les deſordres qui vindrent à ſa ſuitte ſont des maux entierement externes à l'eſtabliſſement du Calviniſme en France.

Que peut on trouver à redire à cette maniere dont la reformation s'eſt eſtablie en France ? Dira-t'on qu'on eſt tousjours obligé de ſuivre la Religion de ſon Prince ? C'eſt une maxime inſenſée qui nous feroit Mahometans en Perſe & en Turquie, & Payens à la Chine & au Japon. Dira-t'on que de nouveaux predicateurs ne doivent pas s'ingerer de preſcher dans un Royaume contre la volonté du Roy & ſans la permiſſion des puiſſances Eccleſiaſtiques qui ſont en poſſeſſion ? C'eſt encore un principe evidemment faux, ſelon lequel les Apoſtres qui ſe diſperſerent dans toutes les parties de l'Empire Romain pour preſcher contre la volonté & la Religion des Empereurs & ſans la permiſſion des Pontifes qui adminiſtroient les choſes ſaintes, auroient eſté des temeraires & des fauteurs de la rebellion. On ſçait bien qu'un Prince & des Preſtres, ou Payens ou Heretiques, ne ſouffriront jamais qu'on preſche la verité chés eux. Tellement qu'il faut bien

neceſſairement preſcher contre leur gré, ſi l'on veut preſcher la verité. *Il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes*; ſuppoſé que l'Egliſe Romaine ſoit corrompuë au point que nous le penſons; noſtre conſcience nous obligeoit à travailler à ſa ruine. Et je croy qu'il eſtoit difficile d'obtenir d'elle meſme la permiſſion de la ruïner. Nous avons donc fait ce que nous devions faire en oſtant à l'Egliſe Romaine tout autant de membres que nous avons pu ſans attendre ſon conſentement. Et nous avons ſouffert ce que nous devions ſouffrir, quand nous avons ſouffert le martyre pour la verité: il eſt tousjours permis de mourir quand il n'eſt pas permis d'obeir ou de ſe defendre. Mais on dira que nous n'en ſommes pas demeurés là, que nous nous ſommes laſſés de mourir, que nous avons donné la mort, & qu'enfin nous n'avons pas eſté longtemps ſans eſmouvoir de terribles troubles auſſitoſt que nous avons eſté en pouvoir de le faire. C'eſt deſormais ce qu'il faut examiner, & faire voir que le Calviniſme eſt innocent de tant de ſang reſpandu quoy que les Calviniſtes de leur part ayent tiré du ſang de leurs ennemis comme on a tiré du leur.

CHAPITRE X.

Atrocité & fauſſeté de l'accuſation du Sieur Maimbourg au ſujet des guerres civiles de France dans le ſiecle paſſé. Caractere des principales perſonnes qui eſtoient à la teſte du parti ennemy des Huguenots: de Catherine de Medicis, de Charles IX. de Henri III. du Roy de Navarre, du Duc de Guyſe. Origine veritable du nom de Huguenot. Du Cardinal de Lorraine & de ſon frere, leurs deſſeins pour la couronne. Du Conneſtable de Montmorency, du Duc de Montpenſier, & des Mareſchaux de Tavanes & de Montluc.

NOus entrons dans l'examen de cette grande querelle qui dans le ſiecle paſſé fit tant de bruit dans l'Europe, & qui a fait de la France durant 40. ans le plus affreux theatre du monde. Voicy comme le Sieur Maimbourg s'en exprime. *Tout ce que la rebellion, la perfidie, l'avarice, l'ambition, la cruauté, le deſeſpoir, & toutes les paſſions les plus tumultueuſes & les plus farouches ont inſpiré de fureur & de rage aux plus ſcelerats des ſiecles paſſés, le Calviniſme dont je parle, l'a renouvellé de la memoire de nos ayeux & de nos peres pour s'y eſtablir par le fer & par le feu, s'il euſt pu ſur les ruines de la Religion & de l'Eſtat,*

Hiſt. du Calvin. au commencement.

l'Eſtat, &c. Plus d'un million de François qu'on a fait perir ſans aucune forme de juſtice par divers genres d'horribles tourments, ſont les ſuperbes monuments que cette Hereſie s'eſt erigé dans l'Hiſtoire. Voila des periodes capables de faire fremir & de pouſſer toute la patience à bout. Il faut avoir toutes les paſſions dont cet homme parle, & pouſſer la fureur à l'extreme, pour avancer une calomnie auſſi violente & auſſi cruelle. Mettés le Papiſme en la place du Calviniſme & d'un menſonge outré vous en feres une exacte verité. Car tout ce qui ſe peut imaginer de violent, de cruel & de furieux le Papiſme l'a produit durant ces 40. ans. Ne diroit on pas que c'eſt nous qui avons fait des martyrs de l'Egliſe Romaine, qui les avons brulés, tenaillés, grillés, roſtis, eſcartelés, roués, & ſupplicíés *par divers genres d'horribles tourments?* Qui ne croiroit que c'eſt nous qui avons fait les maſſacres de Paris, d'Orleans, de Cahors, de Sens, de Tours, de Cabrieres, de Merindol, & pour tout dire de toute la France? Je veux bien croire qu'il eſt peri un million d'hommes, comme il dit, dans cette querelle; mais comment a-t'il la hardieſſe de produire cette verité avec un tour qui ſignifie que nous avons fait mourir ce million d'hommes? Combien a-t'on fait perir de millions de Calviniſtes devant qu'ils ayent reſpandu une ſeule goutte de ſang? Et depuis le premier moment auquel on nous a vu les armes à la main, de dix mille hommes qui ſont morts il n'y en a peut eſtre pas cinquante qui ſoient morts par les mains de ceux qu'on appelle Calviniſtes, tous les autres ont eſté les victimes de la fureur du Papiſme. Ce nombre d'un million d'hommes peris dans les guerres civiles eſt tiré des Memoires de Michel de Caſtelnau. Si le Sieur Maimbourg avoit eu de la ſincerité, il auroit rapporté la choſe comme elle eſt là exprimée. Caſtelnau n'a pas deſſein de dire que nous ayons fait perir un million d'hommes, mais il dit, *qu'en moins de douze ou quinze ans l'on a fait mourir à l'occaſion des guerres civiles plus d'un million de perſonnes de toutes conditions: le tout ſous pretexte de Religion & de l'utilité publique dont les uns & les autres ſe couvroient.* S'il eſt peri un million d'hommes il y en avoit neuf cent quatre vingt mille de Huguenots. Puiſque l'on nous oblige à entrer dans l'examen de cette grande querelle, dans laquelle la Religion s'eſt trouvée purement par accident & pour ſervir de pretexte, il faut faire voir qui avoit tort & qui avoit raiſon. Et pour cela il faut premierement examiner les perſonnes qui ont ſouſtenu ces grandes affaires de

part & d'autre, & voir quel eſtoit leur caractere. En ſuitte nous verrons leurs actions & leur conduitte. Et enfin nous jugerons de la nature de leurs demeſlés.

Je dis qu'il faut premierement examiner quelles ont eſté les perſonnes qui ont ſouſtenu cette grande querelle : c'eſt un favorable prejugé pour une cauſe quand elle eſt ſouſtenuë par d'honneſtes gens. Or je pretens faire voir que du coſté de la Cour & du Papiſme on ne voit que des vicieux, des monſtres d'orgueil, d'ambition, de cruauté, de perfidie, de trahiſon & de toute ſorte de crimes, & que de l'aure ſi l'on y voit quelques malhonneſtes gens ils y ſont en tres petit nombre, deſavoués de tous les autres, mais que le plus grand nombre avoit un caractere d'honneur, de vertu, de pieté & de bonne foy. Et pour commencer conſiderons quelle a eſté cette cour ſi Catholique & ſi zelée à ſouſtenir la pretenduë cauſe de Dieu contre le Calviniſme. Si nous la conſiderons en gros, nous trouverons, ſelon le teſmoignage de tous les autheurs, que cette cour de Charles IX. & de Henri III. ſous leſquels les grands coups ſe ſont donnés, a eſté la plus corrompuë & la plus deteſtable de toutes les cours du monde. La corruption venoit de loin, nous avons vu quelque choſe de la cour de François I. celle de Henri II. dont la cruauté contre les Reformés fut ſi grande, vit augmenter ſes deſordres juſqu'à un degré qui ne peut eſtre repreſenté. Celle de Charles IX. qui luy ſucceda herita auſſi de tous ſes excés & de tous ſes dereglements : eſcoutons la deſcription que Monſieur de Mezeray nous en fait ; *Les meſmes vices de l'impudicité, du luxe, de l'impieté & des abominations magiques qui avoient regné ſous Henri II. triompherent ſous Charles IX. avec une licence effrenée. Mais outre ces dereglements la trahiſon, l'empoiſonnement & l'aſſaſſinat devinrent ſi communs que ce n'eſtoit plus qu'un jeu que de perdre ceux de la mort deſquels on croyoit tirer quelque avantage. Je ne parle point de cette fureur meurtriere que la diverſité des religions avoit allumée dans les eſprits des peuples de l'un & de l'autre party.*

Mezeray Abbregé Chronologique. Charles IX. an 1572.

Avant ce regne c'eſtoient les hommes qui par leurs exemples & par leurs perſuaſions attiroyent les femmes dans la galanterie. Mais depuis que les amourettes firent la plus grande partie des intrigues & des myſteres d'Eſtat, c'eſtoient les femmes qui alloient au devant. Leurs maris leur laſchoient la bride par complaiſance & par intereſt. Et d'ailleurs ceux qui avoyent le changement trouvoyent leur ſatisfaction dans cette liberté qui au lieu d'une femme leur en donnoit cent. Si vous voulés ſçavoir quelle eſtoit la devotion de cette cour ſi zelée pour les intereſts de la foy, le Laboureur

nous.

nous l'apprendra. *L'eſprit galant avec l'eſclat des lettres humaines l'emportoit ſur l'eſprit devot & religieux, quoy qu'accompagné de la doctrine vrayement Apoſtolique. Le bel air armé du maſque de devotion charmoit, les Dames à qui le fard ne deplaiſt pas. La predication eſtoit devenuë l'un de leurs plaiſirs. Elles en jugeoient comme autre fois des tournois & des courſes de bagues, enfin elles en diſtribuoient les recompenſes.* N'eſtoit ce pas une belle choſe de voir un beau predicateur en deſcendant de chaire aller recevoir la recompenſe de ſes peines de la main & dans le ſein d'une Dame? Nous avons ouy ce meſme autheur qui nous diſoit cy devant dans l'Hiſtoire de Marie Stuart, que la cour dans laquelle elle avoit été elevée, *eſtoit entierement ſoumiſe à l'empire des dames.* Brantoſme nous apprend des hiſtoires effroyables de cet empire des femmes. Il dit que la Maiſtreſſe de Clermont Tallard luy demanda pour preuve de la force de ſa paſſion qu'il ſe donnaſt du poignard dans le bras. La Maiſtreſſe de Genlis à deſſein laiſſa tomber ſon mouchoir dans la Seine vis à vis du Louvre & le pria de l'aller querir. Il s'en excuſa ſur ce qu'il ne ſçavoit pas nager. Elle, ne ſe payant pas de cela, l'obligea à ſe jetter dans l'eau, où il fuſt peri ſi on n'euſt eſté le peſcher avec un batteau. Le jeune des Bordes perça dans la Bataille de Dreux le ſixieſme rang des ennemis & mourut au ſeptieſme pour ſe ſignaler avec la faveur qu'une maiſtreſſe luy avoit donnée. Et le Sieur de Jarzay ſe fit tuer à l'attaque du fort de Sainte Catherine au ſiege de Rouen parce que la Demoiſelle de Piennes luy avoit donné une écharpe afin qu'il ſe diſtinguaſt dans cette journée. Si les femmes eſtoient impericuſes & cruelles, les hommes ne l'eſtoient pas moins. L'Hiſtoire de René de Villequier Baron de Clairvaux, l'un des favoris de Henri III. eſt notable. Il tua ſa femme groſſe avec une Demoiſelle ſuivante qui la voulut defendre, non pas qu'il la ſoupſconnaſt d'adultere ou qu'il puſt l'en convaincre, mais pour plaire à ſon maiſtre Henri III. à qui cette femme avoit refuſé ce qu'il croyoit qu'elle donnoit liberalement à d'autres. Pour bien cognoiſtre quelle eſtoit cette cour, il faut voir ce qu'en eſcrit cette grande, chaſte & ſincere Princeſſe Jehanne d'Albret mere d'Henri IV. de triomphante memoire. Voicy comme elle parle à ſon fils dans le temps qu'elle eſtoit à la cour de France pour y faire cet horrible mariage où Alecton & Megere preſiderent, de ce Prince avec Marguerite de Valois. En parlant de Marguerite de Valois, *elle eſt belle, bien aviſée & de bonne grace, mais nourrie en la plus maudite & corrompuë cour qui fut jamais, car je n'en voy point qui ne s'en ſente. Voſtre couſine la Marquiſe eſt tellement changée qu'il n'y a en elle apparence de reli-*

Additions, liv. 11.

Additions du Labour. l. 3.

religion, &c. Ce porteur vous dira comme le Roy s'emancipe ; c'eſt pitié. Je ne voudrois pour choſe du monde que vous fuſsiés icy pour y demeurer. Voila pourquoy je deſire vous marier, & que vous & voſtre femme vous retiriés de cette corruption: Car bien que je la cruſſe tres grande je la trouve encore d'avantage. Ce ne ſont pas les hommes icy qui prient les femmes, ce ſont les femmes qui prient les hommes. Les ſuittes juſtifierent le jugement de cette ſage Princeſſe. Marguerite de Valois elevée dans cette école fut un monſtre d'impudicité. Aprés avoir laiſſé cueillir à ſon propre frere les premices de ſes debauches, elle ſe proſtitua à toute la terre & s'abandonna à ſes valets. Cette effroyable corruption de la cour fait dire tres judicieuſement au Prieur de Juvigné, *qu'elle ſervit à juſtifier le deſſein que Dieu avoit de conſumer le reſte de la maiſon des Valois dans le feu des guerres civiles.* En effet, jamais crimes ne furent ſi criants que ceux de cette Maiſon & jamais jugements de Dieu ne furent ſi ſenſibles. Eſcoutons encore une fois le Laboureur ſur cette cour, il l'avoit fort bien eſtudiée ſur les bons memoires qu'il en avoit eus. *En ce temps la,* dit-il, *une vertu trop ſimple & trop nue eſtoit une vertu ſans encens, &c. c'eſtoit aſſés que la couleur de la religion trenchaſt un peu ſur celle de l'intereſt, & aprés cela on en eſtoit quitte pour parler trop Catholiquement parce que c'eſtoit le parti de la cour.* Mais ſcavés vous bien ce que c'eſtoit que parler Catholiquement? c'eſtoit parler de couper teſte, bras & jambes aux Huguenots, de mettre tout à feu & à ſang. Car au reſte les diſcours Catholiques des courtiſants d'alors c'eſtoient des blaſphemes abominables capables de faire dreſſer les cheveux. On en peut juger par ce que Brantoſme rapporte du diſcours du Marechal de Coſſé, grand perſecuteur des Huguenots. *Monſieur Strozze & moy l'allaſmes voir un jour qu'il eſtoit malade : Ainſi que Monſieur Strozze luy demanda, & bien Monſieur que faites vous. Ce que je fais Monſieur mon grand amy : Par Dieu je me recommande à trente mille paires de Diables qui me viennent querir & guerir puis que Dieu ne le veut pas.* C'eſt ce que l'on apprenoit à l'eſcole de Charles IX. qui eſtoit le plus horrible blaſphemateur qui ait jamais eſté. Enfin la corruption de la cour de ce temps là eſt ſi recognüe que le Sieur Maimbourg qui avoit tant d'intereſt à la diſſimuler, eſt contraint de l'avouer. Et tout ce qu'il peut faire c'eſt de partager cette corruption entre les Catholiques & les Huguenots; *A dire ſincerement la verité, on vivoit alors dans une cour ſi corrompuë, que les Catholiques & les Huguenots n'eſtoient preſque diſtinguès qu'en ce que ceux cy n'alloient pas à la meſſe, ni ceux la en preſche. Mais quant au reſte ils s'accordoient aſſés en ce que les uns & les autres au moins*

Addi-tions, liv. 3.

l'Eloge du Marechal de Briſſac.

Calvin. Liv. 6.

pour

pour la pluſpart n'avoient guerres de religion & point du tout de pieté & de crainte de Dieu. Les deſcriptions de la cour de Charles IX. & de Henri III. n'ont juſqu'icy roulé que ſur l'impudicité & ſur l'indevotion tout au plus. Mais Monſieur de Mezeray nous a appris qu'il n'y avoit pas de crime enorme de quelque eſpece qu'il fuſt qui n'y fuſt à ſon comble. Les portraits que nous allons faire de chacun des perſonnages de cette cour Catholique le juſtifiera. Pour faire ces portraits nous ne tirerons pas nos couleurs de ces dix volumes de libelles que le Sieur Maimbourg dit avoir vus, nous ferons nos copies ſur des originaux qui ne doivent point eſtre ſuſpects.

Catherine de Medicis merite d'eſtre à la teſte : elle eſtoit Reyne, regente, mere des Roys & le grand reſſort qui a fait mouvoir ces horribles machines qui ont mis le Royaume tant de fois ſur le bord de la ruine. Qui pourroit depeindre ce monſtre d'ambition, d'impudicité, de cruauté? Quand nous n'aurions pas d'autres preuves de l'infidelité de Brantoſme que l'éloge qu'il fait de cette Princeſſe, ce ſeroit aſſés pour nous le faire cognoiſtre pour le plus impertinent flateur qui fut jamais. En effet cet autheur avec ſes manieres de Cavalier & ſon air de ſincerité eſt le plus grand menteur du monde. Particulierement où les interêts de la maiſon de Guiſe entrent directement ou indirectement, il ne merite aucune creance, car il eſtoit creature & eſclave de cette maiſon. Premierement il eſt conſtant que cette femme eſtoit l'une des ſameuſes magiciennes de ſon temps. *Quant à la Magie*, dit Monſ. de Mezeray, *on ſcait que la Reyne mere s'eſtoit gaſté l'eſprit par ces curioſités impies. Elle avoit accouſtumé de porter ſur elle des caracteres. On en garde encore qui ſont marqués ſur des parchemins fort deliés qu'on croit eſtre de la peau d'un enfant mort né.* Cette Reine magicienne avoit mis en vogue la Magie dans toute la cour, chacun s'en méloit. *Les eſprits vains & legers ſe portoyent facilement à ſuivre ſes exemples : un preſtre nommé des Eſchelles qui fut executé en Greve pour avoir eu commerce avec les mauvais demons, accuſa douze cent perſonnes du meſme crime.* Des gens dignes de foy aſſurent que cette Reyne faiſoit quand bon luy ſembloit, paroiſtre les ſpectres des perſonnes abſentes avec qui elle vouloit conferer, & l'on aſſure avoir vu dans ſa chambre un fantome lequel par ſon ordre avoit pris la forme de la Reyne Eliſabeth qui eſtoit en Angleterre. Le Diable qui la trompoit luy perſuadoit que par ce moyen elle pouvoit tirer les ſecrets de toutes les cours ; comme ſi en prenant la forme exterieure des gens ſon demon euſt auſſi pu prendre leur eſprit, & crocheter leurs ſecrets.

Le Laboureur additions à Caſtelnau, Tom. 2. P. 83. Vie de Charles IX. à la fin.

Mezeray.

crets. Que ne pouvoit on point attendre d'une perſonne qui avoit commerce avec le premier des ennemis de Dieu? Auſſi avoit elle toutes ſortes de vices, elle eſtoit debauchée juſqu'à l'eſclat. Je ne ſçay dequoy le Laboureur s'eſt aviſé de faire ſon Apologie & d'excuſer ſes ſorceleries & ſes impudicités. *Pour ce qui eſt de la Magie*, dit il, *il eſt certain qu'elle y adjouſtoit quelque foy, & peut eſtre pluſtoſt par ſuperſtition que par malice. Et ſi l'on fait reflexion ſur les dangers où elle ſe trouva on aura pitié de la neceſſité qui la contraignit à avoir recours à tous moyens politiques & ſurnaturels pour ſe garantir. Les Aſtrologues & les devins eſtoient en lors en regne par le deſordre du temps & des conſciences qui eſtoit ſi grand que la foy eſtoit comme exilée. Elle les conſulta & quelqu'un d'eux luy compoſa pour porter ſur ſon eſtomach pour la ſeureté de ſa perſonne, une peau de velin ſemée de pluſieurs figures & caracteres tirées de toutes les langues & diverſement enluminées qui compoſoient des mots moitié Grecs, moitié Latins & moitié barbares. L'Original en eſt entre les mains de Monſieur de Vion, Sieur d'Heronval, Auditeur des Comptes.* Voila une apologie qui vaut bien une Satyre : car je ſuis trompé ſi ce pectoral de la bonne Reine comme on le depeint icy, n'eſt de la plus fine magie. A l'eſgard de ſes impudicités, la maniere dont le Laboureur la juſtifie me paroiſt auſſi aſſés plaiſante. *Elle n'oublia pas tellement ſon ſexe*, dit il, *qu'elle ait eſté exempte de la paſſion qui dominoit à la cour depuis le Roy François I. ſon beaupere, & qui a duré juſqu'à l'extinction de la poſterité des Valois. Elle eut diverſes inclinations & entre autres pour François de Vandoſme Vidames de Chartres, & pour Troilus de Meſcouët, en faveur duquel elle fit eriger en marquiſat la Seigneurie de la Roche Helgouarch qu'il avoit acquiſe, &c. Mais ce jeune homme n'uſa pas aſſes diſcretement de ſes bonnes graces.* Cependant aprés cela cet autheur dit qu'il ne croit pas qu'il y euſt rien de criminel en ſes galanteries. C'eſt bien fait de juger charitablement de ſon prochain, chacun en croira ce qu'il voudra : nous interpreterons auſſi comme bon nous ſemblera & ſelon le caractere du temps, qui eſtoit celuy de la plus affreuſe debauche, ce que dit Monſieur de Mezeray de cette femme. *En effect*, dit il, *il n'y en a jamais eu qui ait plus cherché les doux paſſetemps de la galanterie, de la danſe, de la chaſſe, des feſtins, & de toute ſorte de jeux que celle la. En quelque lieu qu'elle allaſt elle traiſnoit tousjours avec elle tout l'attirail des plus voluptueux divertiſſemens & particulierement deux ou trois cents des plus belles femmes de la cour qui menoient en leſſe deux fois autant de courtiſans.* On peut voir le catalogue de ces femmes dans Brantoſme, qui eſtoit fort content de la conduitte

Liv. 1. Additions à Caſtel.

Mezeray abbrezé. Charles IX. an 1570.

conduitte de ces courtiſanes parce qu'elles eſtoient tres commodes & tres honneſtes à luy & aux autres courtiſans.

Mais le peché dominant de Catherine de Medicis c'eſtoit l'ambition & la paſſion de regner. C'eſt le demon auquel elle ſacrifioit ſa reputation, ſa conſcience, le repos de l'Eſtat, la vie d'un million d'hommes, ſes enfans, & meſme ſes mignons. Car cette paſſion luy fit abandonner le Vidame de Chartres qu'elle ſacrifia aux Guyſes afin de regner par leur faveur. On fait dire à la mere de Neron quand le meſme devin qui luy apprit que ſon fils ſeroit Empereur, luy dit auſſi qu'il la tueroit, *Qu'il me tue pourvu qu'il regne.* Mais Catherine avoit une maxime toute oppoſée, elle euſt peu dire de ſes enfans, *Que je les tue pourvu que je regne.* Ce n'eſt pas qu'elle ne fuſt ambitieuſe pour ſes enfans auſſi bien que pour elle meſme: pourvu que ſes fils regnaſſent ſans luy donner de l'ombrage, elle en eſtoit fort contente; elle ſe faiſoit un honneur d'eſtre appellée la mere des Roys. C'eſt pourquoy elle fit obtenir au Duc d'Anjou ſon ſecond fils la couronne de Pologne, & elle fit tout ce qu'elle put pour mettre celle d'Angleterre ſur la teſte du Duc d'Alençon ſon troiſieſme fils en le mariant avec la Reine Eliſabeth. Sa fureur alla meſme juſqu'à demander au Turc le Royaume de Tunis pour le Duc d'Alençon. Nous avons de cela un bon teſmoin c'eſt Monſieur de Mezeray ſur l'année 1572. C'eſt peut eſtre le plus extraordinaire exemple d'ambition qui ſe liſe dans l'hiſtoire. Pour eſtre Roy de Tunis & pour obtenir cela du Turc il faloit commencer par renier Jeſus Chriſt & ſe faire apoſtat de la Religion Chreſtienne, il faloit dire *qu'il ſe damne pourvu qu'il regne*, c'eſt tout ce que pourroit dire un demon. Il n'y avoit point de ſang qui luy fût precieux lors qu'il luy eſtoit un obſtacle à regner. Quand elle ſe vit ſortie de la captivité des Guyſes par la mort de François II. elle prit bien la reſolution de ne ſe laiſſer jamais ravir la ſouveraine puiſſance. Pour aneantir l'authorité de la maiſon de Guyſe qu'elle redoutoit elle s'entendit avec les Princes du ſang, elle rappella le Conneſtable de Montmorency; elle ſe declara hautement pour les Huguenots & l'on peut dire qu'elle ſe fit Huguenotte, tant elle les favoriſoit ouvertement. Elle obligea le Prince de Condé à prendre les armes, elle fit ſonder toutes les Egliſes proteſtantes du Royaume pour ſçavoir quel ſecours elle en pourroit tirer. Enfin elle eſtoit ſi declarée contre le Triumvirat & contre la Ligue Catholique qu'un jour on s'aſſembla pour aviſer ce que l'on feroit d'elle, le Mareſchal de St. André opina qu'il faloit la coudre dans un ſac & la jetter dans l'eau, autrement diſant

Brantoſme. qu'ils ne reuſſiroient jamais dans leurs affaires, & peut eſtre que ce conſeil euſt eſté ſuivi ſi le Duc de Guyſe ne s'y fuſt oppoſé. Aprés qu'elle eut allumé la guerre pour deſtruire la faction des Guyſes qui s'eſtoit emparée de l'eſprit du Roy de Navarre, voyant que les choſes ne reuſſiſſoient pas comme elle avoit eſperé, elle tourna teſte contre les Princes du ſang & l'Amiral, pour ſe vanger de ce qu'ils avoient evanté ſes ſecrets elle jura leur perte. Et les regardant comme des ennemis irreconciliables qui ſeroient tousjours de grands obſtacles à ſes deſſeins, elle reſolut de les abaiſſer ſans les ruïner pourtant tout d'un coup, parce qu'elle vouloit deſtruire ces deux partis des Guyſes & des Princes du ſang, l'un par l'autre afin de regner tousjours. *La Reyne Mere*, dit le Laboureur, *voyant ce parti puiſſant tout formé fit fort bien d'en vouloir eſtre, afin qu'il ne s'y reſoluſt rien contr' elle & contre ſa regence. Et ainſi elle chaſſa les Chatillons & tourna le dos aux Hugenots contre leſquels elle teſmoigna une hayne pluſtoſt eſtudiée que veritable parce que ſa religion eſtoit où eſtoit ſon avantage. Pour cela elle conſerva une ſecrette intelligence avec le Prince de Condé & l'Amiral.* Cette intelligence dura juſqu'à la mort du Duc de Guyſe qui fut tué devant Orleans. Alors ne craignant plus rien de la part de cette maiſon qui n'avoit plus qu'un preſtre & des enfants, elle tourna toutes ſes penſées vers la ruine du party du Prince de Condé; c'eſtoit la ſeule vertu & le ſeul merite qui luy fit ombrage. C'eſt pourquoy depuis ce temps là elle ne garda plus de meſures & ce fut elle qui ourdit cette effroyable ſuitte de trahiſons que nous verrons dans la ſuitte, pour faire tomber tous les grands du parti des Reformés dans le piege du maſſacre de la St. Berthelemy. Aprés cette ſanglante journée Charles IX. qui ſe repentoit ſans doute de ce qu'il avoit fait par le conſeil de ſa mere, commença à la negliger & voulut ſortir hors de page. *Il luy fit fermer la porte de ſon cabinet & reſolut de prevenir ſes deſſeins par d'autres qui ſans doute euſſent eſté fort tragiques*, dit M. de Mezeray. Comme ce Prince eſtoit au ſiege de la Rochelle la Reyne l'accompagnant à la chaſſe il ſe mit en mauvaiſe humeur contre ſes veneurs, ſur quoy Catherine luy dit, *Hé mon fils il vaudroit bien mieux vous mettre en colere contre ceux qui font mourir tant de vos fideles ſerviteurs devant la Rochelle.* A quoy le Roy reſpondit, *Madame qui en eſt cauſe que vous? par la mort .. vous eſtes cauſe de tout*; & la laiſſa bruſquement. C'eſt le Chambellan du Duc d'Alencon qui rapporte cela dans une lettre qui ſe trouve dans les Additions aux Memoires de Caſtelnau. Alors elle ne regnoit plus: C'eſt pourquoy elle jugea à propos de ſe de-

Additions à Caſtelnau, Liv. 3.

faire

faire du Roy pour mettre en ſa place ſon bon fils le Duc d'Anjou, Roy de Pologne, qui avoit tousjours eſté ſi ſoumis à ſes ordres & qui avoit ſi bien profité de ſes exemples & de ſes conſeils. Elle empoyſonna donc Charles IX. on le tient ainſi, ce fut l'opinion du temps, Monſieur de Thou ſe range à ce ſentiment *non ignara Regina parente*, dit-il. Monſieur de Mezeray fortifie ce ſoupſcon par une circonſtance conſiderable. Le Duc d'Anjou fut appellé à la couronne de Pologne, il partoit avec regret pour aller regner ou pluſtoſt ſervir au milieu de cette nation farouche : ſon frere le chaſſa pluſtoſt qu'il ne le congedia. Et la Reyne Mere en luy diſant à Dieu, *Entre les embraſſements, les larmes & les ſanglots, laiſſa imprudemment eſchaper ces paroles, allés mon fils vous n'y demeurerés pas longtemps, leſquelles eſtant entenduës de pluſieurs augmenterent fort les ſiniſtres ſoupſcons qu'on avoit de la maladie du Roy.* Ce fut là un coup de ſon meſtier ordinaire, car elle eſtoit maiſtreſſe d'empoiſonnements auſſi bien que d'enchantements, l'un ne va pas ſans l'autre. Le Prince de Chaſteau Portien, les Ducs de Bouillon, de Longueville & d'Uzes, le Marechal de Bellegarde & pluſieurs autres en pourroient dire des nouvelles s'ils revenoient de l'autre monde où elle les a envoyés. Pour coup d'eſſay en cet art elle avoit fait un coup de maiſtre par l'empoiſonnement de François Daufin fils aiſné de Francois I. qui fut empoiſonné par Montecuculli Italien. Il eut tant de fidelité pour elle qu'il chargea les Imperiaux de ſon crime, mais ſans aucune apparence de raiſon ; & les Imperiaux en accuſerent Catherine de Medicis. On la ſoupçonna auſſi d'avoir empoyſonné François II. le premier de ſes enfants qui porta la couronne. Et afin qu'on puſt dire qu'elle n'avoit eſpargné aucun de ſes enfants, elle fut de la conjuration de la Ligue contre Henri III. afin de faire regner les enfants de ſa fille mariée au Duc de Lorraine. Il faudroit faire un livre tout exprés ſi l'on vouloit faire la liſte de toutes les iniquités de cette femme. On en peut voir une partie dans les Additions aux Memoires de Caſtelnau, bien prouvées par des pieces authentiques. L'on peut lire là dedans ce qu'elle fit dans l'affaire de Coconas & de la Molle auſquels elle fit couper la teſte, & la maniere dont elle traitta alors ſon fils le Duc d'Alencon & le Roy de Navarre qui fut depuis Roy de France. Elle oublia ſi fort qu'elle eſtoit mere, que Henri IV. Prince naturellement debonnaire, exhorta le Duc d'Alencon à oublier qu'il eſtoit fils, luy conſeillant de faire le malade, de prier ſa mere de le venir voir, d'eloigner ſa ſuite ſous pretexte de dire un ſecret & de l'eſtrangler. Il a falu s'eſtendre un peu ſur le

Addit. à Caſtelnau.

caractere de cette femme parce qu'elle eſt la principale cauſe de tous les deſordres que l'on nous impute.

Jugés un peu quels peuvent eſtre les enfants d'une telle mere, nourris de tels exemples & imbus de telles maximes ! Charles IX. fut nourri dans le ſang dés ſon berceau : Henri II. ſon pere l'avoit accouſtumé aux ſpectacles ſanglans par les ſupplices des Reformés : la tragedie d'Amboyſe le fit baigner dans un fleuve de ſang, les Guyſes crioient tousjours au feu & au meurtre, & tout cela avoit rendu ce Prince ſi farouche que les tygres de la Lybie l'eſtoient à peine davantage. Je ne parleray point de ſes debauches deſquelles la Reine de Navarre nous diſoit cy deſſus, *que c'eſtoit une pitié.* Je ne diray rien des horribles jurements dont il accompagnoit tous ſes diſcours, je diray ſeulement qu'il eſtoit capable de recevoir les conſeils les plus violents & de les executer avec la derniere cruauté. Teſmoin le deſſein qu'il eut de faire tuer le Duc de Guyſe parce que l'amour que ce Duc avoit pour Marguerite de Valois retardoit le mariage avec Henri Roy de Navarre, & par conſequent le maſſacre de la Saint Berthelemy, lequel il meditoit ſous le pretexte de ce mariage. *L'amour que le Duc de Guyſe avoit pour cette Princeſſe y faiſoit quelque obſtacle. Le Roy qui eſtoit extremement violent, s'en eſtant apperçu avoit commande à Henri d'Angouleſme ſon frere baſtard de le tuer comme il iroit à la chaſſe.* Teſmoin le cruel maſſacre de la Saint Barthelemy dans lequel luy meſme deſcendit du throne pour devenir maſſacreur & bourreau. Brantoſme aſſure que de deſſus le bord de la Seine il tiroit ſur les Huguenots du Fauxbourg St. Germain avec une arquebuſe à croc. Pas un des Hiſtoriens n'a oublié de remarquer qu'il voulut voir l'Amiral mort & qu'il fit à ſa memoire des indignités effroyables. Le Sieur Maimbourg n'a pu s'empeſcher de le blaſmer en cet endroit. Mais rien ne me paroiſt d'un caractere furieux comme ce qui eſt rapporté dans une piece tirée des receuils de Monſieur de Peyresk ce celebre Conſeiller du Parlement d'Aix en Provence. Le memoire dit que Charles IX. envoya un ordre aprés la Saint Barthelemy au Comte de Tende de faire maſſacrer tous les Huguenots de la Provence, mais il y avoit une apoſtille ſecrette qui luy commandoit de ne point faire ce maſſacre. Le Gouverneur ne ſçavoit donc à quoy s'en tenir, il voyoit un envoyé exprés de la Cour pour commander le maſſacre, il trouve une Apoſtille qui le defend. Il envoye à la Cour pour eſtre eſclaircy, & on luy rapporta un ordre bien precis de

Voy addit. du Labour. liv. 2. p. 527.

Mezer.

Addit. du Labour. Tom. 2. p. 17.

de tout massacrer; il estoit prés d'executer cet ordre quand la mort l'arresta. Le Comte de Carces qui devoit executer cette sanglante commission voyant le Comte de Tende mort ne voulut point passer outre à une action si violente & qui luy faisoit horreur sans avoir un ordre de la Cour adressé expressement à luy. Il envoya un nommé Vauclause auquel le Roy donna audiance & pour s'assurer de sa fidelité & du secret il luy dit tels mots. *Dites au Comte de Carces qu'à peine de sa vie & de vous aussi de n'eventer & tenir secret ce qu'il vouloit dire: Et c'estoit que le dit Comte de Carces ne mit point à execution la tuerie des Huguenots suivant ce qu'il avoit mandé par la Molle, d'autant qu'il avoit resolu de faire une entreprise de grande importance, & que si on faisoit la tuerie en Provence, cela pourroit detourner la sienne. Et tout soudain sa Majesté prit derriere son chevet de lict six couteaux de la longueur du bras fort tranchants. Car ils estoient six pour executer la dicte entreprise aux Thuilleries, sçavoir sa Majesté secondée de Fontaine son escuyer, Monsieur son frere secondé par le Sieur de Vins, & Monsieur de Guyse secondé par le Sieur de Vaux.* Ce sont les propres mots du memoire. Et c'est à mon sens le plus grand exemple de ferocité qui soit dans l'Histoire : qu'un Roy qui a mille & mille ministres pour executer ses desseins violents s'erige luy mesme en Assassin, & se fasse seconder par son frere & par le premier de ses favoris! Cette action que Charles IX. meditoit c'estoit l'assassinat d'Henri Roy de Navarre & du Prince de Condé, qui estoient en prison & qu'il devoit envoyer querir sous pretexte de parler à eux dans les Thuilleries.

Pour ce qui est de Henri III. il avoit parfaitement etudié & imité les mœurs de sa mere. C'estoit ce bien aimé Duc d'Anjou dont le Prieur de Juvigné parle ainsi. *La Reine Catherine choisit entre tous ses enfants le Duc d'Anjou pour son fidele & pour son bien aimé, & croyant brouiller dans son education du sel de Florence pour le rendre le plus habile de ses freres, il se trouva par une malheureuse experience qu'elle avoit empoysonné ses mœurs, parce que le sang de France se corrompt plustost qu'il ne se conserve par cette pretendue sagesse estrangere; qui n'est propre qu'au gouvernement d'un estat usurpé dans un pays où il n'y en a pas de legitime, & qui est si plein d'exemples de tyrannie que les hommes d'esprit ne s'estudient qu'à la politique, les uns pour dominer, les autres pour se preserver d'une domination qui y est plus rude que parmi toute autre peuple. Elle nourrit ce Prince dans la dissimulation, elle luy forma une Religion suivant les interests qu'il devoit espouser, & luy ordonna principalement* Addit. &c. Tom. II. p. 670.

un exterieur devot juſqu'à la ſuperſtition afin qu'on puſt attribuer au ſeul zele pour la foy ce qu'il feroit pour ſon eſtabliſſement. Voila quel eſtoit le caractere du temps : toutes ſortes de crimes eſtoient couverts du manteau de la Religion. Dans cette cour corrompuë & dans cette eſcole de politique ce pauvre Prince devint l'un des hommes du monde & le plus malheureux & le plus corrompu. Toute la terre ſçait ſes devotions, ſes confrairies, ſes pelerinages, ſes proceſſions ſolennelles, & en meſme temps on ſçait que la deſſous eſtoit caché un interieur affreux, qu'il avoit ſes mignons dans ſes heures habillés en Cordeliers, qu'il avoit un coffre qui luy ſervoit de trebuchet pour y prendre les hommes qu'il vouloit violer, que ſes devotions eſclatantes couvroient tousjours quelque galanterie criminelle, & qu'enfin aprés avoir fait ſon apprentiſſage de debauches ſur ſa propre ſœur il s'abandonna à tous les excés imaginables. On ſçait encore qu'il eſtoit le principal miniſtre des fureurs de ſa mere, que ce fut avec elle qu'il trama cette longue ſuitte de trahiſons qui fit eſclorre le maſſacre de la St. Berthelemy. Voila les trois principaux acteurs de cette ſanglante tragedie qui a duré plus de 30. ans : & l'on peut juger de quelle nature eſtoit la piece qu'ils jouoient. Je ne ſçaurois mieux conclurre cet eloge des derniers Princes de la maiſon des Valois que par le mot de Jehan de Morvilliers Eveſque d'Orleans & garde des ſceaux ſous Charles IX. qui parvint juſqu'au regne de Henri III. Il eſcrivoit tres bien pour ſon ſiecle ; ſes amis l'exhortoient à eſcrire l'Hiſtoire de ſon temps & de ce qu'il avoit vu, il reſpondit *je ſuis trop ſerviteur de nos Roys pour eſcrire leur Hiſtoire.* Ce ſeul mot ſignifie tout ce qu'il auroit pu dire de plus deſavantageux aux Roys de la famille mourante des Valois.

Le Roy de Navarre Antoine de Bourbon fut le quatrieſme perſonnage. Dieu ſçait quel homme c'eſtoit ! Tout le monde avoue que c'eſtoit le plus pauvre homme du monde & le plus foible, un vain fantoſme que la maiſon de Guiſe trouva moyen d'attirer dans ſon parti, pour le couvrir de ce grand nom du premier Prince du ſang aprés les Valois. Il eſtoit Huguenot auſſi bien que Jehanne d'Albret ſa femme : mais il ſe fit Catholique Romain. Le Sieur Maimbourg appelle ſon changement *une belle converſion.* Cependant luy meſme avoue, que ce changement ſe fit par des motifs les plus laſches qui ſe puiſſent voir ſelon les regles de l'Evangile, car ce furent toutes des conſiderations d'intereſt, priſes des promeſſes qu'on luy fit de faciliter ſon avenement à la couronne ſi la race des Valois venoit à manquer,

de

des eſperances vaines qu'on luy donna de retirer la Navarre des mains des Eſpagnols, & d'autres pitoyables chimeres dont on le reput. Au reſte le Sieur Maimbourg tombe d'accord que c'eſtoit un *Prince voluptueux ce qui enervoit les forces de ſon eſprit, qu'il avoit dans l'ame un grand fonds de pareſſe, de lenteur, d'irreſolution & d'inconſtance, & qu'on le menoit ayſement comme on vouloit meſme d'une extremité à l'autre.* Il eſtoit ſi fort irreſolu qu'il mourut ſans ſçavoir de quelle religion il eſtoit. Les autheurs Catholiques Romains ſe font un honneur de ſa perſeverance en la Religion Romaine. Mais le Preſident de Thou qui eſt plus ſincere avoue qu'il mourut pluſtoſt Lutherien; *Enfin*, dit-il, *il declara que s'il revenoit au monde il embraſſeroit la confeſſion d'Ausbourg pour y vivre & pour y mourir.* Un homme de ce caractere ne pouvoit faire ni grand bien ni grand honneur dans un parti. Mais il eſt temps que nous examinions un peu les qualités de ces fameux Triumvirs, le Duc de Guyſe & ſon frere qui ne faiſoient qu'une teſte, le Conneſtable de Montmorency, & le Mareſchal de Saint André. Ce furent eux qui jurerent enſemble ſolennellement la perte du parti Huguenot, & en meſme temps, celle de la famille des Bourbons. Il faut un peu voir par leur caractere ſi ce fut le zele Catholique qui les engagea dans cette partie.

Hiſtoir. du Calv. l. 4. an. 1561.

Liv. 3.

Le Duc de Guyſe eſt le Heros des Hiſtoriens Catholiques Romains. Jamais on ne porta ſi loin les louanges d'un homme qu'on a fait celles de celuy-cy. Je ne viens point icy luy diſputer ſes belles qualités, je croy qu'il eſtoit vaillant, brave Soldat, grand Capitaine, l'un des plus ſages politiques de ſon temps. Mais l'on ne ſçauroit luy diſputer auſſi le tiltre du plus ambitieux homme de ſon ſiecle, ſi l'on en excepte le Cardinal de Lorraine ſon frere. Pour peu que l'on ſoit ſincere on ne peut nier qu'il n'eût en veüe de ſe frayer le chemin à la couronne pour luy & pour ſa maiſon, la branche des Valois venant à manquer. Et c'eſt pourquoy le principe de ſon grand zele eſtoit indubitablement le deſſein qu'il avoit d'eſteindre abſolument la famille des Bourbons. C'eſt de quoy il ſe chargea par un article exprés dans le traitté qu'il fit avec Montmorency & Saint André quand ils formerent cette Ligue qui fut appellée le Triumvirat. Dans ce meſme deſſein l'on fit paroiſtre en ce temps là une genealogie qui faiſoit deſcendre la maiſon de Guyſe de ce Charles de Lorraine oncle & legitime heritier de Louis V. dernier Roy de France de la race de Charlemagne, auquel les Eſtats offerent la couronne pour la donner à Hugues Capet. Dans la meſme veüe cette maiſon prit le nom d'Anjou.

On

La vie de Francois de Lorraine, Duc de Guyse.

On dit qu'ayant tousjours affecté de passer pour estre de la Maison Royale, il prit le nom d'Anjou dans le contract de Mariage qui fut signé à Ferrare, ce qu'il y a de plus certain c'est que divers escrivains de ce pais là parlant du Duc de Guyse & du Cardinal son frere leur donnent le nom d'Anjou, qu'ils n'ont jamais osé prendre en France. Ce sont les paroles d'un autheür moderne qui a escrit depuis peu la vie du Duc de Guise. Ceux qui ont justifié les pensées de ces Princes de Guise, les excusent parce que l'ambition est le vice de toutes les grandes ames. *Mais c'est le crime des belles ames*, dit le Laboureur, *que la Republique Romaine condamnoit avec eloge sous le nom d'Ambitus, & dont elle tenoit à honneur de decouvrir plusieurs coupables. Il est encore tres vray qu'on pouvoit avoir de tres justes soupçons d'un homme du merite & de la qualité du Duc, qui pouvoit trouver assés de pretextes parmi les anciennes pretentions de sa maison pour se servir de l'exemple de Hugues Capet, ou du moins pour faire le Hugues le grand & le Duc de France, ou bien le Charles Martel, & le maire du Palais: car toutes les souveraines authorités de France se sont enfin terminées en Royauté.*

Additions, liv. 11. p. 405.

Il y a mesme des autheurs qui croyent avec beaucoup de vraysemblance que le nom de Huguenot qui est un nom de faction, a tiré son origine de ce que les Protestants de France tenoient pour la posterité de Hugues Capet contre les pretentions de la maison de Guise, qui vouloit arriver à la couronne par les droits du sang de Charlemagne. Voicy comme en parle un autheur du siecle passé. *En ce temps là on commença à mettre en usage le mot de Huguenot nom de faction comme pour representer que l'un des partis soustenoit le droit que la lignée de Hugues Capet avoit à la couronne, & transmis à ses successeurs, & pour opposer à l'autre parti que l'on disoit soustenir que Hugues estoit usurpateur de la couronne, & que de droit elle appartenoit aux successeurs de Charlemagne.* Ce qui rend cette origine du nom de Huguenot plus vraysemblable qu'aucune autre, c'est qu'en effet M. de Mezeray & les historiens du temps nous apprenent que les Protestants firent en ce temps la plusieurs livres pour soustenir les droits de succession à la couronne, du Roy de Navarre & du Prince de Condé descendus de Hugues Capet, contre ceux qui soustenoient les droits des Princes de Guise comme descendus du sang de Charlemagne & des Roys de la seconde race. Et cela fut cause que les Guysarts appellerent les Protestants par raillerie *Huguenots*. Fra Paolo dans son Histoire du Concile de Trente croit que ce nom est venu de Geneve & des Suisses, & que c'est un mot corrompu de celuy *d'Eidnossen*, qui signifie alliés. C'est l'opinion que le Sieur Maimbourg a suivie, & que

Des œuvres posthumes, &c. de Guy Coquille Sieur de Rouvay Dialogue sur les causes des miseres de la France.

que je jugeois autrefois la meilleure. Mais Monſieur, j'en ſuis revenu, en conſiderant que quand ce nom a paru au monde il y avoit prés de 30. ans que Geneve eſtoit reformée. Et ce nom eſtoit encore incognu dans Geneve, dans la Savoye, dans la Suiſſe, & dans tous les païs circonvoyſins. C'eſt pourtant là qu'il auroit du premierement eſtre cognu s'il avoit tiré ſon origine de là. Tout le monde eſt d'accord qu'il a pris naiſſance dans la Touraine. C'eſt pourquoy quelques uns veulent qu'il ſoit venu d'un certain Lutin qui ſelon l'opinion du vulgaire couroit les rues de Tours toute la nuit. Et parce que les proteſtants n'alloient à leurs devotions que la nuit, dans la Touraine on les appella, dit-on, Huguenots : qui eſt ce qui auroit tranſporté en Tourraine ce nom 30. ans aprés ſa naiſſance, de Geneve où il n'avoit jamais eſté cognu? De plus il eſt encore tres certain que ce nom parut preciſement dans le temps de la conjuration d'Amboyſe, c'eſt à dire dans la grande ferveur de la querelle entre la Mayſon de Bourbon deſcenduë de Hugues Capet & la Mayſon de Guiſe qui ſe fait deſcendre de la ſeconde race de nos Roys. Je voudrois bien ſçavoir où ce nom ſe ſeroit tenu ſi bien caché durant trente ans que le Calviniſme avoit eſté ſi cognu en France pour paroiſtre juſtement dans ce temps là? C'eſt un nom de faction; tout le monde l'avoue, & il ſe trouve que la faction qui le porte, eſt juſtement celle qui defend les Hugues & les deſcendants de Hugues. Il eſt donc clair qu'ils furent appellés Huguenots du nom de Hugues, & je n'en ſçaurois douter aprés ces reflexions. C'eſt pourquoy bien loin de nous faire une honte de ce nom de Huguenot, je pretends que nous nous en devons faire un honneur. Car c'eſt un tiltre de noſtre fidelité pour nos Roys qui regnent aujourd'huy, & depuis Henri IV. Je reviens aux pretentions de la Maiſon de Guiſe & à ſes deſſeins. Brantoſme fait là deſſus des confeſſions qui ſont fort ſingulieres. Nous avons des-ja vu qu'il eſtoit la creature de cette maiſon de Guiſe, & ſans doute il en ſçavoit les ſecrets. . *Ces deux moyens*, dit-il, *l'un du pretexte & defence de la Religion Catholique, & l'autre des forces que Monſieur de Guiſe avoit à ſa diſpoſition, eſtoient tres grands pour ſe faire tres grand & pour attirer toute la France à ſon party. Et par ainſi il ſe fuſt ſaiſi de la perſonne du Roy. Et euſſions vu poſſible la France plus heureuſe qu'elle n'a eſté & qu'elle n'eſt.* Voila ſelon Brantoſme toutes choſes diſpoſées à faire le Duc de Guiſe Roy. A quoy il adjouſte, *que meſme Mr. le Cardinal ſon frere l'y pouſſoit fort.* Il veut aprés cela que nous croyons que le Duc de Guiſe par une exceſſive delicateſſe de conſcience s'eſt arreſté au pied du

Eloge du Duc de Guyſe. Tom. III.

throne ſans y vouloir monter. *Mais*, dit il, *il n'y voulut jamais entendre diſant, qu'il n'eſtoit de Dieu & de la raiſon d'uſurper le droit & l'authorité d'autruy. Mais pourtant pour choſe de telle importance cela ſe pouvoit faire juſtement, ainſi eſtoit trop conſcientieux ce coup là le bon & brave Prince.* C'eſt à dire que ſelon Brantoſme le Duc euſt fort bien fait de ſe ſayſir de la perſonne de Charles IX. aprés la mort de François II. de le mettre dans un cloiſtre luy & ſes deux freres & de couper la teſte au Roy de Navarre & au Prince de Condé : car il n'en faloit pas moins. Aprés cela ſi l'on doute que ce Brantoſme fuſt eſclave de cette maiſon on ſera bien incredule. Ce que l'on peut tirer de certain de tout cecy c'eſt que le deſſein de la maiſon, en general eſtoit de ſe rendre maiſtreſſe du throne & de la couronne & qu'ils n'eſtoient partagés que ſur la maniere. Le Cardinal vouloit que cela ſe fit ſur le champ & ſans façon, le Duc qui eſtoit plus ſage & moins emporté vouloit laiſſer mourir ceux qui eſtoient en poſſeſſion. Mais qu'il euſt le deſſein d'exclurre de la couronne la famille des Bourbons pour ſe mettre en leur place, & que ce deſſein n'ait paſſé à ſes enfans, c'eſt une temerité que de le nier, car la choſe eſt evidente. Le Cardinal de Lorraine aprés la mort de ſon frere eleva ſon neveu dans ces projets ambitieux: & c'eſt ce qui luy donna la penſée de former la ligue contre Henri III. auquel le Cardinal de Guyſe offroit de faire la couronne de Moyne avec la pointe d'un poignard. Si Henri III. n'euſt eſté bien convaincu que cette maiſon n'en vouloit pas à moins qu'à ſa couronne, il n'auroit jamais entrepris de faire le grand coup qu'il fit à Blois, laſche & timide comme il eſtoit devenu. Aprés tout on ne ſçauroit juſtifier le Duc de Guyſe puiſqu'il eſtoit le miniſtre des fureurs & des paſſions de ſon frere le Cardinal, le plus ambitieux, le plus ſuperbe, le plus cruel & le plus meſchant de tous les hommes. C'eſt un eloge que nous n'avons pas beſoin de juſtifier, je ne voy perſonne qui n'en demeure d'accord de maniere ou d'autre. Ceux qui flattent cette maiſon tournent la choſe un peu plus delicatement, mais ce qu'ils en diſent revient touſjours au meſme ſens. Brantoſme l'adorateur des Guyſes ne laiſſe pas d'avouer que le Cardinal avoit l'ame baſſe, qu'il eſtoit poltron & que s'il eût eu autant de courage que ſon frere, il auroit levé hautement l'enſeigne de la rebellion & auroit mis un des ſiens ſur le throne des François. Je ne ſçay ſi le Chancelier de l'Hôpital les connoiſſoit bien, au moins les devoit il bien connoiſtre; mais il aſſure dans ſon teſtament, *qu'ils n'avoient ni pieté ni religion.* Le caractere du Cardinal ſera mis en ſon plein jour quand nous parlerons de la conduitte de ſon parti.

Je

Je paſſe à la ſeconde perſonne de ce que nos Huguenots appellerent le Triumvirat, c'eſt le Conneſtable de Montmorency. On veut que ce ſoit un grand Heros, & que le zele de la Religion Catholique l'ait engagé dans cette alliance. La verité eſt que c'eſtoit un homme d'une vertu farouche qui paſſoit juſqu'à la derniere cruauté. Brantoſme nous apprend qu'il eut bien l'audace & la brutalité de ſolliciter François I. à faire mourir Marguerite de Valois, ſœur du Roy & Reine de Navarre. *Monſieur de Montmorency en ſa plus grande faveur diſcourant un jour avec le Roy, ne fit difficulté ni ſcrupule de luy dire que s'il vouloit bien exterminer les heretiques de ſon Royaume, il faloit commencer a ſa cour & à ſes plus proches luy nommant la Reine ſa ſœur. A quoy le Roy reſpondit ne parlons point de celle la, elle m'aime trop & ne croira jamais que ce que je croiray.* Au commencement de la guerre civile il pendoit tous les priſonniers ſans miſericorde, & pour toute raiſon il leur diſoit; *Puiſque vous marchés ſur vos teſtes & nous ſur nos pieds, il faut que vous paſſiés par là.* Si l'on veut lire ſon eloge dans Brantoſme on y reconnoiſtra un caractere fort ſingulier. C'eſtoit une aſſes plaiſante devotion que la ſienne, il eſtoit fort ſoigneux de dire ſes patrenoſtres, mais tout en tournant ſon chapelet il faiſoit eſtrangler un innocent. Et de là vint le proverbe, Dieu nous garde des Patrenoſtres du Conneſtable. Au reſte le zele pour la Religion ne fut point comme l'on pretend ce qui le fit renoncer à la querelle de ſa maiſon pour ſe reünir avec les Guyſes. C'eſtoit la crainte qu'il eut que le gouvernement venant à changer on ne luy fit rendre conte des ſommes immenſes dont Henri II. l'avoit enrichi, comme on l'en menaçoit. Il me ſemble que perſonne ne merite mieux d'eſtre cru la deſſus que Caſtelnau qui vivoit alors, & qui avoit tant de part aux affaires: voicy ce qu'il dit. *Quelques uns deſirants de les voir reunis enſemble, dirent au Conneſtable, au Duc de Guyſe & au Mareſchal de St. André que le Roy de Navarre & le Prince de Condé a l'inſtance & ſuſcitation des Proteſtants leur vouloient faire rendre conte des finances de France qu'ils avoient maniées ſous le Roy Henri & le Roy François II. & repeter les dons exceſſifs a eux faits, a quoy s'ils ne remedioient, leurs maiſons en ſeroient ruinées.* Et un peu aprés il adjouſte. *Lors les partiſants ſerviteurs & amis de toutes ces maiſons la ainſi unis, donnerent un mauvais coup aux Proteſtants leſquels firent une lourde faute. Car eſtant paiſibles dans l'exercice de leur Religion ils ſe voulurent meſler trop avant des affaires d'eſtat & propoſerent qu'il faloit faire rendre compte à ceux qui avoient manié les finances, comme s'ils euſſent eſté Threſoriers ou rece-*

Brantoſme eloge de Montmorency.

Memoires de Caſtelnau, l. 1.

ou receveurs. Voyla la vraye cauſe de l'union des Triumvirs & la corde par laquelle la maiſon de Guiſe mit auſſi le Mareſchal de St. André dans ſes interêts. *Le Mareſchal de St. André*, dit M. de Mezeray, *Seigneur auſſi brave que ſpirituel & poli : mais abyſmé dans le luxe & noyé de dettes ſe devoua entierement à eux & promit au Duc de donner ſa fille à tel de ſes fils, qu'il luy plairoit, avec tous ſes biens de luy & de ſa femme, ſe reſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant. C'eſt qu'il craignoit d'eſtre accablé de ſes creanciers s'il venoit à ſortir de la cour.* Au reſte & Montmorency & St. André avoient bien ſujet de craindre ces reſtitutions, car les Eſtats avoient desja ordonné ſous François II. qu'on examineroit la maniere dont les deniers avoient eſté adminiſtrés, & qu'on obligeroit à reſtituer ceux qui en ſeroient ſaiſis. Tout ce que l'on peut dire de plus favorable pour le Conneſtable c'eſt que le bon homme eſtoit ſçavant en religion comme un Soldat & que les Guiſes abuſerent de ſon ignorance & de ſa facilité, pour ſe ſervir de ſon nom & de ſon credit pour eſtablir leur domination. Nos Huguenots qui ſe vangeoient en bons mots ne pouvant faire pis, l'appelloient *le Capitaine bruſle banc*, parce qu'en grand appareil il alla bruler la chaire & les bancs du lieu de Popincourt où ils avoient commencé de faire leurs exercices. Il ne reſte du Triumvirat que le Marechal de Saint André dont M. de Mezeray nous vient de parler. Rien n'eſt admirable comme de voir cet homme faire une ligue pour la deſenſe de la foy, luy qui n'avoit ni religion, ni foy, ni loy. Brantoſme nous le depeint comme un Luculle, comme un homme perdu de debauches. Il eſt bon de lire le portrait que nous en fait le Laboureur. *Les belles qualités de ce Mareſchal m'empeſcheroient de publier ſes defauts, s'il n'eſtoit neceſſaire de faire un exemple de la vanité de tous ſes tiltres & de tous ſes deſſeins pour ceux qui ſont dans ces meſmes maximes & dans les meſmes voyes. Mais d'autre part appellerons nous de belles qualités, ces malheureux moyens de la ruine des eſtats, une ambition ſans bornes, une avarice effrenée, & une paſſion d'intereſt pretextée du ſervice du Roy, qui rend un homme furieux dans ſon Gouvernement par tout où s'eſtend ſon authorité, & par tout encore où il reſpand ſes conſeils? C'eſtoient les qualités du Marechal de St. André qui s'eleva autant par les addreſſes de cour que par ſes exploits de guerre : quoy qu'il fut tres vaillant & grand Capitaine : & lequel pour ſe maintenir par les meſmes intrigues qui l'avoient avancé tint le Royaume & la maiſon Royale en diviſion, & fut plus aſpre à la confiſcation qu'à la defaite des rebelles & des Huguenots.* Aprés cela il adjouſte ſes reflexions & dit entr'autres choſes en parlant de la maniere

Vie de Charles IX.

Additions, &c. Tom. 2. p. 81.

niere dont la cour fut gouvernée, ſous le Marechal de Saint André. *Croira-t'on leur Gouvernement heureux s'il deſole les maiſons & les fortunes legitimes, & s'il les expoſe à la diſcretion du ſoldat ou de l'exacteur? S'ils prenent pour pretexte de la guerre l'intereſt de la religion, & qu'ils vivent comme des impies, abandonnés à toutes les paſſions du ſiecle? Dira-t'on que leur hypocriſie ſoit moins criminelle que l'aveuglement des Heretiques, & qu'elle ne ſoit pas encore plus à craindre par le peril où ils expoſent la religion, &c. En verité il faloit pluſtoſt oppoſer aux Huguenots un bel exemple de vie & une ſerieuſe reformation de mœurs que d'entreprendre de les debeller à force d'armes. Ou bien il falloit plus de charité que d'intereſt, principalement de la part de ce Mareſchal qui porta toutes choſes à l'extremité par des conſeils violents & qui continua de ſatisfaire ſon avarice par la depouille des heretiques.* Voyla en abbregé le portrait du Triumvirat, & la ſource de ce beau zele de Religion: l'un veut devenir grand par la ruine de ſes ennemis, l'autre veut fruſtrer ſes creanciers & trouver de quoy fournir à ſon luxe & à ſes debauches par les confiſcations: un autre ſe veut garantir de la reſtitution à laquelle on le veut obliger. Comme vous voyés ce ne ſont point des Huguenots qui nous ont appris cela: & c'eſt pourtant tout ce qu'ils nous auroient pu dire.

Il reſte encore trois perſonnes qui ſe ſont extremement diſtinguées dans ce parti, le Duc de Montpenſier, le Marechal de Monluc & le Marechal de Tavanes. Montpenſier & Tavanes eſtoient les deux premiers bourreaux du maſſacre de la St. Berthelemy. Le Duc de Guiſe animé à la vangeance par la mort de ſon pere ne faiſoit rien en comparaiſon d'eux, il ſauva plus de cinq cents perſonnes dans ſon hoſtel en les arrachant à la fureur de ces deux chefs d'aſſaſſins: Brantoſme nous apprend de quelle maniere le Marechal de Tavanes ſe conduiſit dans cette horrible journée. Ils nous dit premierement qu'il en fut le premier inſtigateur & le plus violent executeur. Le prevoſt des marchands & les principaux de Paris ne pouvant conſentir à ſuivre les ordres que le Roy leur donnoit la deſſus, Tavanes prit la parole devant le Roy, & les menaca de les faire tous pendre s'ils n'obeiſſoient. *Saignés, ſaignés*, alloit il criant dans les rues de Paris, *les Medecins diſent que la ſeignée eſt bonne dans tout le mois d'Aouſt comme dans le mois de May.* De tous ceux qui tomberent dans ſes mains il n'eſpargna qu'un ſeul homme. En ſuitte il offrit au Roy d'aller en Guyenne faire ce qu'il avoit fait à Paris. En effect il eſtoit parti avec une armée pour cela: mais Dieu l'arreſta tout court à Chaſtres

à ſix lieues de Paris où il tomba malade & mourut enragé. Ce que le Laboureur rapporte de ce Marechal de Tavanes, peut ſervir à faire connoiſtre ſon caractere. On traittoit du mariage du Duc d'Alençon avec Eliſabeth Reine d'Angleterre. Le Comte de Leyceſtre eſtoit Ambaſſadeur à Paris pour cette affaire : ſur cela Tavanes dit au Duc d'Alençon, *Mylord Robert vous veut faire eſpouſer ſon amie, faites luy eſpouſer Chaſteauneuf qui eſt la voſtre, vous luy renvoyerés le pennache qu'il vous veut donner.* Se peut il rien de plus inſolent contre une grande Reine, & contre ſon maiſtre ?

Le Duc de Montpenſier eſt cognu dans l'Hiſtoire pour l'un de ceux qui agit avec le plus de fureur & de cruauté dans ces guerres de Religion. L'Hiſtoire que l'autheur de la Critique generale a tirée de Brantoſme ſuffit pour faire connoiſtre ſon caractere : des priſonniers qu'il faiſoit, il mettoit les hommes entre les mains du bourreau pour eſtre pendus & les femmes entre celles de ſon Guidon pour eſtre violées. On tient pour aſſuré qu'il ne ſe porta avec tant de violence dans ces guerres qu'afin de faire perir la branche du Roy de Navarre pour faire regner la ſienne, car il eſtoit Prince du ſang Royal & de la famille des Bourbons. On voyoit bien dans ſa conduitte qu'il n'y avoit qu'une pure politique & point de Religion. Car ce grand & zelé Catholique avoit il beſoin des Huguenots, il acceptoit leur ſervice ſans façon : comme il fit dans la querelle qu'il eut avec le Duc de Nevers. Le Roy de Navarre qui depuis fut Henri IV. s'offrit au Duc de Montpenſier avec tous ſes Huguenots *qu'il accepta fort librement & tres volontiers ſans aucun reſpect de la Religion contraire à la Huguenotte.* Cette action & quelques autres *firent penſer & dire à aucuns qu'il ſe laiſſoit plus dominer à ſon contentement & à ſon ambition qu'à ſa Religion, ce que n'euſt pas fait ſon grand patron le Roy Saint Louis avec les Sarrazins, diſoit-on.*

Brant.

Quant à Montluc il nous a eſpargné la peine de faire ſon portrait. Il nous a laiſſé ſes commentaires, c'eſt à dire l'Hiſtoire de ſes actions. On a dit de luy, *multa fecit plura ſcripſit.* En effect ce livre eſt rempli de la plus impertinente vanité qui ſoit au monde. A chaque rencontre, ſiege, bataille & combat qu'il deſcrit aprés y avoir rapporté en ſtyle de rodomont ſes belles actions, il apoſtrophe les gens de ſa profeſſion pour les obliger à le prendre pour modele. *O Capitaines que vous pouvés prendre icy un bel exemple, &c. Vous ne devés pas dedaigner d'apprendre quelque choſe de moy qui ſuis le plus vieux Capitaine de France. Or Seigneurs & mes compagnons qui liſés mon livre, prenés exemple*

Prem. part. p. 484. 2. part. p. 56.

exemple à la diligence & haſtive execution que je fis. D'autre part il ne fait aucun myſtere de ſes brutalités & de ſes barbaries. Il ſe repreſente ayant tousjours derriere luy deux bourreaux qu'on appelloit ſes laquais, auſquels il ne faiſoit que dire *frape vilain*, & incontinent un pauvre innocent eſtoit executé. Il avoue que tous les chemins par leſquels il avoit paſſé eſtoient diſtingués par les hommes qu'on trouvoit pendus à tous les arbres. Il ſe repreſente en un autre lieu jurant comme un demon, & preſt à enfoncer l'eſpée dans le ventre des juges eſtablis pour faire juſtice des violences, à cauſe qu'ils vouloient punir ſelon les ordres du Roy, des gens qui avoient maſſacré les Huguenots de Cahors. Il s'introduit arrachant deux innocents des mains des juges pour les pendre, ce qu'il fit en les faiſſant attacher aux barreaux des feneſtres de la priſon où on les tenoit enfermés. Il fait gloire d'avoir maſſacré un grand nombre d'hommes & de femmes, & il ſe fait tenir des diſcours qui ſentent l'enragé & l'homme hors du ſens. Ainſi l'on peut dire que cet homme eſtoit un compoſé de ſotte gloire & de cruelle brutalité, l'une & l'autre dans le plus eminent degré, où jamais on les ait veües. Voila le portrait fidele de ce party qui combattoit pour la foy contre l'hereſie, à ce que l'on dit.

CHAPITRE XI.

Caractere du parti Huguenot : du Prince de Condé, des trois Colignys, de Robert de la Haye, de Teligny, de la Noue, des femmes vertueuſes du parti Huguenot, de Henri Prince de Condé : que tous les ſieges de la cour eſtoient ſoupçonnés de Calviniſme : du Chancelier de l'Hopital, de Montluc Evêque de Valence.

COnſiderons preſentement comment eſtoit compoſé l'autre parti dans lequel on dit qu'eſtoit non ſeulement l'hereſie & la rebellion, mais la perfidie, la trahiſon, la cruauté, l'impieté *& tout ce que les paſſions les plus farouches ont inſpiré aux ſcelerats des ſiecles paſſés.*

A la teſte de ce parti l'on voit le Prince de Condé : Prince qu'on euſt pu dire achevé s'il n'euſt pas eu cette foibleſſe que Brantoſme dit eſtre attachée à la maiſon de Bourbon, c'eſt l'amour des femmes. Mais il n'eſt pas eſtonnant que dans une cour auſſi corrompuë que celle

celle dans laquelle il vivoit, il ait eu quelque part à cette grande corruption. La Reine Catherine contribuoit à ce desordre de la vie du Prince par quelque chose de plus que ses exemples, car on tient pour certain que par ses intrigues elle l'engageoit dans des galanteries criminelles avec ses propres filles d'honneur, pour l'amollir dans les voluptés, pour s'assurer de sa personne, pour tirer ses secrets & pour luy faire oublier ses affaires & celles de son parti. Au reste conclurre qu'il n'avoit point de Religion & qu'il n'estoit pas Huguenot de bonne foy, à cause qu'il n'estoit pas chaste c'est estre un peu temeraire. Si le Sieur Maimbourg veut raisonner ainsi, il est à craindre que son parti ne souffre plus de ce raisonnement que le nostre. Et si tous les Princes qui se laissent posseder par les femmes & par un amour criminel n'ont point de Religion on pourra tirer de là de tres fascheuses conclusions contre ses heros les plus Catholiques. Je sçay bien que ce grand peché est incompatible avec une solide pieté. Mais je croy pourtant que David, pendant le temps qu'il possedoit avec tant d'injustice une femme qu'il avoit ravie à un mary auquel il avoit donné la mort, avoit encore de la Religion, & qu'il n'estoit pas apostat. On ne peut nier sans se rendre ridicule que le Prince de Condé ne fût parfaitement bien persuadé de la verité de sa Religion, & qu'il n'y eust une tres grande attache. Car si cela n'eust point esté, en retournant à la Religion Romaine il eust incomparablement mieux fait ses affaires. Estant lié d'interest avec la Maison de Montmorency s'il eust esté lié avec elle par la Religion, ayant avec luy le Roy de Navarre son frere qui ne se seroit jamais destaché, tous ensemble auroient facilement renversé la Maison de Guyse; ce qui estoit son principal but. Ainsi ce ne peut estre que par un motif de conscience, que pour se soustenir il choisit le parti Huguenot, qui sans doute estoit le plus foible. Il avoit, dit on, de l'ambition, & dans les grandes affaires qu'il entreprit sous le pretexte de la Religion, la plupart de ses veües estoient purement humaines & tendoient à l'establissement de sa grandeur. Nous n'en doutons point, & nous n'avons aucun interest d'en douter. Il avoit de l'ambition, il se vouloit maintenir, il ne pouvoit souffrir les injures que les Guyses faisoient au sang royal, il vouloit reprendre la place qui luy appartenoit auprés du Roy, il se vouloit vanger des cruelles offenses qu'il avoit receües, ce sont toutes veües humaines. Mais si parmi cela il n'estoit point entré de Religion, il eût trouvé dans le parti Catholique Romain de plus seurs moyens

Mezeray abbregé vie de Charles IX. 1563.

de

devenir à bout de tous ſes deſſeins. A quelques foibleſſes prés ce Prince avoit toutes les qualités qui ſont un grand homme. Il avoit du courage au dela de tout ce qui ſe peut imaginer, mais un courage qui le conduiſoit par tout & qui luy ſervoit en toutes occaſions. La pluſpart de ces braves qui ſont ſi vaillants dans le combat & à la teſte d'une armée, perdent toute leur force dans les afflictions, dans la priſon & ſur l'eſchaffaut. Mais ce Prince ne parut jamais ſi grand que dans ces extremités où la maiſon de Guyſe le pouſſa, quand elle le fit mettre dans une priſon, d'où on luy ſignifia par un arreſt de mort qu'il ne ſortiroit jamais que pour perdre la teſte. Il y avoit dans l'autre parti des braves, & des gens intrepides, mais leur vaillance eſtoit accompagnée de cruauté & de brutalité. Celle du Prince de Condé eſtoit accompagnée de fidelité, de douceur & d'une honneſteté generale pour tout le monde: il haiſſoit les violences, il fit tout ce qu'il put pour les empeſcher. Il avoit en horreur les cruautés, il eſtoit fidele dans ſes traittés. *Jamais Prince ne garda plus religieuſement la foy des traittés & n'aima plus la paix du Royaume.* C'eſt le teſmoignage que luy rend le Laboureur prieur de Juvigné, grand Catholique Romain. *Labour. addit. &c. liv. 11. pag. 534.*

La ſeconde perſonne de ce party c'eſtoit l'Amiral de Coligny. Mais je ne ſçay ſi ce ſecond avoit ſon premier. J'en doute aprés un fort habile homme qui dit de luy. *Hors l'intereſt de la Religion qui l'emporta & dont il n'eſt pas beſoin de parler que pour plaindre ſon aveuglement & ſon malheur. C'eſtoit un des plus grands hommes que la France ait jamais produit. J'oſerois dire encore l'un des plus affectionnés à ſa patrie.* Il paroiſſoit plus grand dans les diſgraces de la fortune que les autres dans leurs plus glorieuſes proſperités. Car jamais homme n'eut des reſſources ſi ſurprenantes, à l'heure qu'on le croyoit abbatu par un grand coup on le voyoit ſe relever avec plus de force qu'auparavant. Pour celuy là, on ne l'accuſe pas de n'avoir point eu de Religion, le Sieur Maimbourg avoüe qu'il eſtoit Huguenot de bonne foy, & il en fait une exception à l'impieté generale qu'il attribue aux deux partis. Il eſtoit ſouverain ennemy des debauchés, il fit ce qu'il put pour guerir le Prince de Condé de la foibleſſe qu'il avoit à l'eſgard des femmes, & l'obligea à ſe remarier aprés la mort de la vertueuſe Eleonor de Roye ſa premiere femme. C'eſtoit une vertu ſi pure & ſi elevée & une reputation ſi belle, qu'elle n'a pu eſtre ſouillée que par des calomnies: on l'accuſe d'avoir employé des aſſaſſins en diverſes rencontres, & particulierement d'avoir fait *Ibid. l. 1. p. 380.*

aſſaſſiner le Duc de Guyſe par Poltrot. Nous trouverons un lieu pour le juſtifier de ces accuſations & pour en faire voir la fauſſeté & la calomnie.

D'Andelot ſon frere eſtoit auſſi un des honneſtes hommes de ſon ſiecle. *Il ne le ceda point à ſes freres en prudence ni en conduitte, il fut eſtimé auſſi bon Capitaine que l'Amiral, & meſme plus vaillant de ſa perſonne & de plus grande entrepriſe.* On ne l'accuſera pas non plus de n'avoir point eu de Religion, car il fit profeſſion preſque ouverte de la Religion reformée dans le temps que Henri II. faiſoit bruler par tout les Reformés. Il eut la hardieſſe de confeſſer ſa foy devant ce Prince ſevere & cruel, & il entreprit de faire preſcher publiquement, dans tous les lieux où il paſſoit, durant la plus violente perſecution. J'ay du plaiſir à voir triompher la verité chés le Sieur Maimbourg, où elle eſt ſi ſouvent opprimée. Il refute avec ſolidité cette impertinence qui a eſté dite tant des fois, que les Princes & les Colignis ſe firent Huguenots à cauſe des Guyſes leurs ennemis qui eſtoient Catholiques; & que ſi les Guyſes ſe fuſſent fait Huguenots, les Colignis ſeroient demeurés Papiſtes pour eſtre dans un parti contraire. Le Sieur Maimbourg remarque la deſſus que les Colignis eſtoient Huguenots avant leurs demelés avec les Guyſes. Je ne me ſouviens pas d'avoir rien lu contre François de Coligny Seigneur d'Andelot, que l'accuſation de rebellion & d'hereſie qu'on pretend luy avoir eſté commune avec tous ceux de ſon parti. Ainſi l'on peut mettre ſon merite & ſa vertu entre celles qui ont eſté reconnuës de toute la terre & de tous les partis.

Le Laboureur.

Hiſt. du Calvin. liv. 11. 1559.

Cette maiſon de Chaſtillon eſtoit feconde en heros. Odet de Coligny Cardinal de Chaſtillon ne ſe diſtinguoit pas moins que ſes freres par ſon grand merite: Brantoſme eſt aſſurement un peu digne de foy ſur les Colignys grands ennemis de la maiſon de Guyſe de laquelle il eſtoit Idolatre. Il ne ſe peut rien de plus avantageux que ce qu'il dit de ce Cardinal. *Il avoit un bon ſçavoir, il aimoit ceux qui en avoient, il eſtoit le Mecenas de pluſieurs. Il faiſoit plaiſir à tout le monde & jamais ne refuſa homme à luy en faire.* Enfin, c'eſt dire tout, le Sr. Maimbourg qui eſt de ſerment de fleſtrir la memoire de tous ceux qui ont combattu contre ſa Religion, luy a conſacré un grand eloge, lequel il conclut ainſi: *on peut dire veritablement qu'il euſt eu la gloire d'avoir eſté un des plus grands & plus accomplis prelats du Royaume s'il n'euſt deshonoré ſa pourpre & ſon caractere par l'hereſie*; cependant cet homme d'un merite ſi reconnu a eſté des plus eſchauffés dans cette querelle. En meſpris

meſpris de ſa dignité de Cardinal & pour ſe moquer de la cour de Rome il ſe maria, & ſe maria en habit rouge qui eſtoit celuy de ſa dignité Eccleſiaſtique. Aprés avoir quitté la robe il combattit pour la meſme cauſe les armes à la main : il ſe trouva à la bataille de St. Denis où Brantoſme luy rend teſmoignage qu'il fit tres bien. Voyla quel eſtoit le caractere des chefs de ce party que l'on repreſente comme une troupe de ſeditieux qui ſont allés au dela de tous les ſcelerats des ſieceles paſſés.

Ils avoient ſous eux des gens animés du meſme eſprit, & d'un merite rare. Robert de la Haye Intendant du Prince de Condé a merité que le Laboureur rendiſt teſmoignage à ſa vertu & à ſon incorruptibilité. *Il ayda fort à gagner le Prince ſon maiſtre au parti Huguenot où il s'eſtoit laiſſé emporter par le meſme deſtin de la pluſpart des ſçavants de ſon temps. Et ce qui rend ſon aveuglement plus deplorable, c'eſt qu'il eſtoit fort homme de bien moralement parlant, & tres incorruptible en ſa charge.* Addit. liv. 11. p. 538. Cette charge eſtoit celle de Conſeiller au Parlement de Paris. Teligny le gendre de l'Amiral eſtoit d'un merite ſi extraordinaire & ſi reconnu que l'Amiral de Chaſtillon le prefera à pluſieurs plus grands Seigneurs que luy, & luy donna ſa fille, qui fut mariée en ſeconde nôces au Prince d'Orange Guillaume de Naſſau. Pour ce qui eſt du Sieur de la Noüe connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de la Noüe bras de fer, il ſeroit fort inutile de faire ſon eloge. Nos ennemis ne parlent jamais de luy qu'en le louant; on ne le nomme point qu'on n'adjouſte les tiltres de *ſage* & de *vaillant*. Le Sr. Maimbourg luy meſme l'appelle ainſi, *le ſage & vaillant la Noüe. Sa probité & ſa ſageſſe eſtoient en admiration meſme aux Catholiques*, dit M. de Mezeray. C'eſt pourtant cet honneſte homme qui fut tout preſt de ſe voir pendu par le Duc de Montpenſier. Ce Duc luy dit au rapport du P. Maimbourg, *Mon ami vous eſtes Huguenot, voſtre procés eſt fait, penſés à voſtre conſcience.* Abbregé, Charles IX. 1567. Mais un autre plus humain tira cet homme d'un merite ſi rare des mains de ce bourreau. On peut voir par là quel homme eſtoit ce Duc de Montpenſier.

Voila quels eſtoient ces hommes qu'on appelle *des ſcelerats* & des chefs de ſcelerats, j'y en pourrois adjouſter beaucoup d'autres de meſme force. On me dira qu'il y avoit auſſi de malhonneſtes gens dans ce party : je n'en doute pas : ce ſeroit une grande merveille que dans la fureur des guerres civiles, où tout devient farouche & cruel la vertu ne ſe fût pas corrompuë, & qu'il ne ſe fût pas trouvé des vicieux & des brutaux dans une ſi grande multitude de gens. Mais nous

comparons le corps au corps, les chefs aux chefs, & je ſouſtiens que ſelon le rapport qui nous eſt fait par les eſcrivains les plus partiaux, la vertu & le merite eſtoient du coſté des Princes & des Colignys. Excepté le Duc de Guyſe qui fut tué devant Orleans; eux meſmes nous depeignent leurs grands-Seigneurs comme des vicieux, des brutaux & des beſtes farouches. On le peut voir dans le peu de choſe que nous en avons dit dans le chapitre precedent.

Nous avons vu cy devant que le temps de nos guerres civiles du ſiecle paſſé *eſtoit entierement ſoumis à l'empire des Dames.* C'eſt ainſi que parle un des autheurs que nous avons cités. En effect les femmes faiſoient une tres grande figure dans les affaires, elles eſtoient de tout & elles entroient en tout. C'eſt pourquoy dans la deſcription que nous faiſons des mœurs de ces deux partis on ne doit pas negliger les femmes, ni les conter pour rien; & par elles nous pouvons auſſi cognoiſtre de quel coſté eſtoit la vertu. Monſieur de Mezeray, le Laboureur, Jehanne d'Albret Reyne de Navarre nous ont appris que les femmes de la cour eſtoient des monſtres d'impudicité. Cela nous ſuffit & je ne trouve pas neceſſaire de faire icy une Chronique ſcandaleuſe pour reſſuſciter des crimes capables de fleſtrir la naiſſance des vivants. Mais il nous doit eſtre permis d'oppoſer à ces courtiſanes les dames du parti de la Reformation & des Princes: on peut dire avec verité qu'il n'y avoit quaſi pas une femme entre nous, diſtinguée par ſa qualité qui ne le fuſt auſſi par ſa pieté & par un merite rare. Si nous voulions remonter juſqu'aux Regne de François I. & de Henri II. nous y trouverions des premieres Princeſſes du ſang de France, Marguerite de Valois Reyne de Navarre, Renée de France Ducheſſe de Ferrare, toutes deux de la nouvelle Religion comme on parle, & toutes deux des exemples de ſageſſe, de chaſteté, de pieté, de douceur & de toutes ſortes de vertus. Marguerite Reyne de Navarre avoit une deviſe dont ces paroles eſtoient l'ame, *non inferiora ſecutus*: qui faiſoient cognoiſtre où tournoit ſon cœur, & qu'au milieu des objets qui ont accouſtumé d'attacher les ames à la terre, la ſienne pourtant eſtoit tousjours elevée vers le ciel. On pourroit aſſurement avec juſtice oppoſer de telles perſonnes aux Ducheſſes de Valentinois & aux autres femmes de cette trempe du meſme temps. Nous trouverons dans les regnes ſuivans une Leonor de Roye Princeſſe de Condé, *Princeſſe belle, riche & vertueuſe*; & en qui on ne trouve à redire ſinon qu'elle eſtoit *tres obſtinée Huguenotte.* Nous y trouverons la mere de cette Leonor de Roye, Madeleine de

Le Laboureur Additions.

de Mailly, *Dame d'un grand eſprit & d'un courage invincible dans toutes les traverſes dont ſa vie fut agitée.* Nous y verrons Jehanne d'Albret Reyne de Navarre Princeſſe d'une vie exemplaire, d'une chaſteté ſans tache & d'une pieté ſans fard. Elle n'eſt pas malheureuſe d'eſtre biſayeule de Louis le Grand à preſent regnant, ſans cela le Pere Maimbourg n'auroit pas rendu à ſon merite toute la juſtice qui luy eſt düe. Nous y trouverions encore cette excellente Dame femme de l'Amiral de Chatillon ſi vertueuſe, ſi ſage & ſi pleine de zele. En un mot nous y trouverions autant de femmes illuſtres par leur vertu que dans l'autre parti on en trouvoit de fameuſes par leurs debauches. *Le Labour.*

Cette generation fut ſuivie d'une autre qui fut moins heureuſe; parce que la derniere Marguerite de Valois porta dans la Cour du Roy de Navarre ſon mary, tous les dereglements qui regnoient en celle de Charles IX. ſon frere. M. de Mezeray nous dit que *Dans la Cour du Roy de Navarre on ne voyoit qu'intrigues, amourettes, entrepriſes, pour tout dire en un mot la Reyne Marguerite en eſtoit l'eſprit.* Il y avoit neantmoins encore du merite de reſte dans ce parti, plus incomparablement que dans l'autre. Henri IV. qui n'eſtoit encore que Roy de Navarre en eſtoit le chef. Henri de Bourbon Prince de Condé fils de Louis de Bourbon avoit herité de toutes les vertus de ſon pere & n'avoit pas herité ſes defauts. Il n'y eut jamais de Reformé plus zelé pour la Religion. On luy fit abjurer la Reformation l'eſpée à la gorge à la St. Berthelemy, & il ne le fit qu'aprés une reſiſtance tres-grande. Mais l'air, le ton menacant, les manieres furieuſes, les jurements horribles & ces terribles mots de Charles IX. *la mort ou la meſſe* atterrerent ce jeune Prince. Auſſitoſt qu'il ſe fut ſauvé de la priſon, il renoncea au Papiſme qu'il avoit embraſſé par la crainte de la mort. Dans un temps où M. de Mezeray pretent que tout le zele de Religion eſtoit eſteint dans le parti des Huguenots, il avoue que ce Prince conſervoit encore la pieté & la pureté de ſa vie. *Il n'y avoit plus*, dit-il, *parmi les Huguenots que le peuple & les conſiſtoriaux qui euſſent de l'ardeur pour leur Religion: à l'eſgard des grands ce n'eſtoit qu'une faction, & le Prince de Condé eſtoit preſque le ſeul qui en fuſt perſuadé. Auſſi avoit-il peu de liayſon avec les politiques & meſme avec le Roy de Navarre & faiſoit bande à part, tant parce qu'il eſtoit faſché que ce Roy euſt à ſon prejudice donné ſa Lieutenance au Vicomte de Turenne, que parce qu'eſtant fort homme de bien & ſerieux il fuyoit le libertinage & avoit en horreur les fraudes & les artifices impies.* Et ailleurs en

Abbregé &c. Henri III. 1579.

Vie d'Henri III. 1580.

parlant du meſme Prince il dit, *Entre les vertus duquel on ne ſçauroit dire ſi c'eſtoit la vaillance, ou la liberalité, ou la generoſité, ou l'amour de la juſtice, ou la courtoiſie & l'affabilité qui tenoit le premier rang.*

Enfin il faut dire à la louange du parti Huguenot une derniere choſe qu'on n'oſeroit me nier, c'eſt que dans le party de la cour, il n'y avoit de vertu pure & diſtinguée que dans les hommes qui eſtoient ſoupſconnés de Calviniſme, & qui en effect eſtoient tres favorables aux Huguenots. Tel eſtoit le Chancelier de l'Hopital. Brantoſme ne ſçauroit ſe laſſer de le louer pour ſa probité, pour ſa hayne pour le vice & pour ſa capacité. *Le Chancelier de l'Hopital que je veux dire avoir eſté le plus grand Chancelier, le plus ſçavant, le plus digne & le plus univerſel qui fut jamais en France.* En ſuitte il fait ſon portrait comme d'un veritable Caton Chreſtien, la terreur des mauvais juges & des criminels. Nous avons quelque obligation au Sieur Maimbourg de ce qu'il veut bien ſouſcrire à cela & à tout ce qu'ont dit de ce grand homme Monſieur de Thou & Scevole de Sainte Marthe. Mais nous ne luy en avons pas moins de ce qu'il nous veut bien ceder un ſi grand perſonnage *& avouer qu'il favoriſoit ouvertement le Calviniſme en toutes rencontres.* C'eſt une cruelle injuſtice que celle qu'il luy fait, en adjouſtant à tout cela qu'il n'avoit point de Religion, & il le prouve par ſon teſtament. Parce que dans ce teſtament il ne parle ni *de prieres pour ſon ame, ni meſme de ſa ſepulture.* La preuve eſt bonne: mais auſſi n'y parle-t'il point de Dieu! cela n'eſt pas vray, au moins en parle-t-il dans ces mots qui ferment ce teſtament, *J'ay ſouſſigné ces choſes de ma main quand je me ſentis approcher de la mort au Seigneur.* Cela ſuffit pour faire voir quelle eſtoit ſon eſperance: les athées ne meurent pas au Seigneur. Le caractere de cet homme eſtoit tout à fait eloigné de l'oſtentation, c'eſt pourquoy il s'eſt contenté de faire cognoiſtre ce qu'il eſtoit par un ſeul mot. Jehan de Montluc Evéque de Valence l'antipode de ſon frere le Marechal, eſtoit encore un de ces gens dont le merite eſtoit recognu de tout le monde, mais ſon crime c'eſt qu'il ſentoit le Calviniſme. Nous ne ſommes pas faſchés que ce fuſt là ſon ſeul defaut & qu'il ne fuſt pas debauché, concubinaire, cruel & furieux ennemy des honneſtes gens, comme eſtoient les Eccleſiaſtiques de ce regne là. Il n'y avoit point d'honneſte homme à la cour qui ne fuſt ſoupſconné d'hereſie. Et le Pape excommunia avec la Reyne de Navarre ſept ou huit Eveſques de France pour l'hereſie Lutherienne, qui eſtoient des plus honneſtes gens de leur corps. C'eſt aſſés pour faire voir dans quel parti l'on doit preſumer

Dans l'Eloge de M. de Montmorency Conneſtable.

ſumer qu'eſtoit la veritable Religion. Car il eſt ordinaire à la verité de ſe faire accompagner de la vertu.

CHAPITRE XII.

Que pour bien cognoiſtre ces deux partis il faut examiner leur conduitte. Dans le parti Papiſte de la cour on voit regner un eſprit de trahiſon & de cruauté. Hiſtoire des perfidies & conſpirations de ce parti de la cour. Noire malignité des Guyſes & du Papiſme dans l'affaire d'Amboyſe, que cette conjuration n'eſtoit ni contre le Roy ni contre l'Eſtat : Conſpiration de tuer tous les Huguenots aux Eſtats d'Orleans, deſſein d'aſſaſſiner le Roy de Navarre : iniquités enormes de l'empriſonnement & du procés fait au Prince de Condé : conduitte perfide de Catherine de Medicis ; violation de l'edit ; perfide conduitte pour opprimer les Reformés aprés la paix d'Orleans : autre perfidie aprés la paix de Chartres. Horrible conſpiration pour eſteindre tout d'un coup la maiſon de Navarre.

LEs Chapitres precedents doivent ſervir à nous faire cognoiſtre les perſonnes, qui ônt agi dans ces grandes affaires, mais par les Chapitres ſuivants nous les cognoiſtrons encore beaucoup mieux. *Vous les connoiſtres à leurs fruits.* Je trouve qu'il eſt raiſonnable de juſtifier la verité de ce que dit le P. Maimbourg *que tout ce que la perfidie & la cruauté ont inſpiré de fureur & de rage aux plus ſcelerats des ſiecles paſſés, a eſté renouvellé de la memoire de nos peres.* Mais il eſt juſte auſſi de placer ces cruautés & ces perfidies dans leur veritable lieu, pour voir à qui elles doivent eſtre imputées, c'eſt ce que nous allons faire. Si l'on rangeoit les *perfidies* & les *cruautés* dans une ſeule hiſtoire & ſelon l'ordre des temps la liſte en ſeroit trop longue. Il vaut mieux les ranger en deux claſſes. Dans le Chapitre ſuivant nous verrons les cruautés, les inhumanités, & les violences qui furent commiſes par le parti Catholique Romain ; & dans celuy cy nous verrons ſes infidelités, ſes perfidies, ſes trahiſons, ſes conſpirations, ſes calomnies, ſes fourbes, & ſes empoyſonnements. Nous ſuivrons dans cette Hiſtoire l'ordre des temps.

Dans cet ordre pour faire cognoître l'eſprit du parti il faudroit rapporter icy ces horribles calomnies que l'on inventa contre les Reformés pour les rendre odieux aux puiſſances & aux peuples : ces effroyables accuſations de celebrer des myſteres nocturnes & infernaux ſemblables

blables à ceux des anciens Gnoſtiques qui mangeoient des enfans & qui ſe meloient enſemble pour commettre des impuretés abominables, mais nous avons eſté obligés d'en parler ailleurs. Il faut ſeulement remarquer qu'il n'y eut jamais de perfidie plus noire & plus infernale que celle la, de ſuborner des teſmoins pour atteſter de la verité d'un fait auſſi abominable dont on ſçavoit la fauſſeté : ce fut pourtant ce grand Cardinal de Lorraine, ce devot & ce Catholique Prelat qui fut le promoteur & l'inſtigateur de cette cruelle perſecution contre la reputation de ces honneſtes gens.

Je viens à l'affaire d'Amboyſe dont on fait tant de bruit & dont nous aurons à parler pluſieurs fois dans la ſuitte. Pour le preſent je n'en parle que pour remarquer deux inſignes fourberies qu'y firent les Guyſes & le parti Catholique Romain. La premiere fut qu'ils perſuaderent au Roy François II. enfant imbecille à qui l'on faiſoit croire tout ce qu'on vouloit, que cette conjuration eſtoit preciſement contre ſa vie & contre ſa perſonne. Et cependant on avoit des preuves inconteſtables que la partie eſtoit faite uniquement contre la maiſon de Guyſe, qui vouloit eſtablir l'inquiſition en France, & qui gouvernoit le Royaume de la maniere du monde la plus tyrannique. On trouva ſur la Vigne Secretaire de la Renaudie, le traitté des conjurateurs dans lequel le premier article portoit formellement, *qu'on ne violeroit en façon du monde la Majeſté du Roy, des Reines & de toute la maiſon Royale, ni l'eſtat du Royaume* : tous les conjurés perſiſterent dans cette affirmation juſqu'à la mort. Tout ce qu'il y a d'autheurs judicieux & non paſſionnés en demeurent d'accord. Michel de Caſtelnau qui eſtoit alors fort avant dans les affaires & qui eſtoit creature de la maiſon de Guyſe en doit eſtre cru. Il eſtoit alors auprés du Roy, & fut envoyé exprés pour deſcouvrir quel eſtoit le deſſein des conjurateurs. Il nous dit expreſſement que ce qu'il apprit, fut, *Qu'il avoit eſté reſolu dans l'aſſemblée de Nantes qu'on ſe ſayſiroit des perſonnes du Duc de Guyſe & du Cardinal de Lorraine pour leur faire leur procés ſur pluſieurs concuſſions & crimes de leze Majeſté que les dits proteſtants pretendoient contr'eux, & qu'à cette fin la requeſte en ſeroit preſentée au Roy comme pluſieurs qui furent pris, condamnés & executés confeſſerent ſur les procés qui leur furent faits par devant le feu Chancelier Olivier, &c. & combien que l'on euſt mis à ſus qu'ils avoient voulu & s'eſtoient efforcés de tuer le Roy, la Reine ſa mere & tous ceux du Conſeil, la plus commune & certaine opinion eſtoit, qu'ils n'avoient autre but & intention que d'exterminer la maiſon de Guyſe comme j'ay dit & tenir la*

Memoires de Caſteln. liv. 1. chap. 8.

main

main forte à remettre & donner l'authorité aux Princes du ſang qui eſtoient hors de credit. Voyla un homme de poids qui parle de ce qu'il a vu & non pas de ce qu'il a ouy dire, & qui eſt plus digne de foy que mille petits Hiſtoriens modernes, & que Brantoſme le plus infidele conteur qui ſoit au monde. Le Cardinal de Lorraine de manqua pas cette occaſion de faire des ennemis au Roy de tous les ennemis ne ſa maiſon. Il gagna la Vigne ſerviteur de la Renaudie, & par la promeſſe de luy faire eviter le gibet luy fit dire tout ce qu'il voulut. Ce ne ſont pas les Huguenots qui diſent cela, c'eſt le Prieur de Juvigné: *Le Cardinal de Lorraine fit tout ce qu'il put pour y comprendre tous ſes ennemis. Il y embarraſſa le Prince de Condé par le moyen de la Vigne Secretaire pour eviter la corde qu'il avoit meritée, &c. Il eut le meſme deſſein contre l'Amyral de Chaſtillon & le Sieur d'Andelot.* Les oreilles du jeune Roy qui eſtoient fermées à tout le monde & n'eſtoient acceſſibles qu'aux Guyſes eſtoient continuellement rebattues des noires deſcriptions qu'on luy faiſoit des attentats execrables qu'on vouloit executer contre ſa perſonne. Cependant ce pauvre Prince eut aſſés d'eſprit pour concevoir, qu'il n'y avoit aucune apparence que ſes ſujets euſſent une ſi furieuſe hayne contre un Roy enfant qui ne leur avoit encore fait ni bien ni mal. C'eſt pourquoy *il leur dit un jour : qu'ay je donc fait à mon peuple pour l'obliger à me vouloir tant de mal? N'eſt ce point à vous qu'on en veut Meſſieurs & ne ſeroit-il point à propos que vous vous retiraſſiés pour quelque temps afin de voir ſi voſtre abſence ne feroit point ceſſer ces deſordres?* Il n'y a rien plus perfide, plus laſche, & plus criminel que de charger des gens d'un crime dont ils ne ſont point coupables & de ſuborner pour cela des teſmoins. Je ne ſcaurois pas oublier la profonde diſſimulation du Duc de Guyſe dans cette affaire d'Amboyſe. Le Prince de Condé eſtoit accuſé d'en eſtre, il s'en purgea en Cavalier. *Il en donna le dementy à tous ceux qui voudroient ſouſtenir qu'il en eſtoit coupable & leur offrit le combat de ſa perſonne renonceant à ſa qualité ſeulement pour cette occaſion. Le Duc de Guyſe par une profonde diſſimulation loua ſa generoſité, & dit qu'il eſtoit preſt auſſi de ſouſtenir ſon innocence,* c'eſt à dire par la même voye des armes en ſervant de ſecond au Prince. Cependant *en ſecret il avoit eſté d'avis qu'on l'arreſtaſt.* Cela ne me paroiſt gueres du caractere d'un heros comme on le fait. Il faloit laiſſer jouer ce perſonnage au Cardinal de Lorraine qui eſtoit auſſi fourbe que cruel. M. de Mezeray nous dit bien que le Duc de Guyſe avoit conſeillé d'arreſter le Prince de Condé, mais il oublie de nous dire que le Cardinal & ſon frere conſeillerent au Roy de le tuer luy meſme & de luy enfoncer la dague dans le ſein comme

Additions du Laboureur, liv. 1. Ch. 10.

Vie du Duc de Guyſe.

Mezeray abbregé chronolog. vie de Francois II.

Hiſtoire eccleſ. liv. 3.

en jouant avec luy. Le Prince fut adverti de ce deſſein, & ſe donna garde de ce mauvais jeu. Voyla le caractere de ce heros.

L'autre iniquité frauduleuſe qu'ils firent dans cette affaire c'eſt qu'ils eſſayerent de perſuader à toute la France que les Huguenots eſtoient les ſeuls autheurs de cette conjuration. Et cependant il eſt certain que la dedans eſtoient entrés tous les mecontents du Royaume. La Vigne fut trouvé chargé d'une declaration particuliere des proteſtants qui diſoient qu'ils s'eſtoient joints à cette partie comme à une cauſe purement politique qui concernoit les loix & les ordonnances du Royaume. Toute la France eſtoit pleine de mecontents, la cabale des Montmorencys contre les Guyſes eſtoit ecloſe ; le Cardinal de Lorraine avoit fait dreſſer un gibet pour y pendre tous ceux qui eſtoient à la ſuitte de la cour à deſſein d'y demander recompenſe de leurs ſervices, & par là il s'eſtoit attiré l'horreur de tous les vieux Officiers des armées.

Les Guyſes bien convaincus par la conjuration d'Amboyſe que les Princes du ſang & les Huguenots leur en vouloient mortellement, reſolurent de les perdre à quelque prix que ce fuſt, mais ils s'y prirent par des voyes ſi baſſes & ſi honteuſes que rien plus. Il eſtoit en quelque ſorte pardonnable aux Huguenots d'attacquer leurs ennemis par des chemins couverts, parce qu'ils n'euſſent oſé les attaquer ouvertement ; mais ces gens qui ſe pouvoient ſi ayſement maintenir par des voyes d'honneur, & ſur tout par une conduitte ſage accompagnée de moderation, ne ſont point excuſables d'avoir employé les plus noires trahiſons. On voulut que le Prince de Condé & les trois Chaſtillons fuſſent ſpectateurs des horribles cruautés qui s'exercerent ſur les conjurés d'Amboyſe. Mais auſſi toſt que cela fut fait chacun d'eux ſe retira, le Prince de Condé en Guyenne, les Colignys dans leurs maiſons excepté l'Amiral qui fut envoyé en Normandie par la Reyne pour ſcavoir la cauſe de ces conjurations. Dés ce tems là tous ceux qui ſe ſentoient ennemis de la maiſon de Guyſe abandonnerent la cour pour ſe mettre en ſeureté, & il euſt eſté difficile de les raſſembler pour les perdre tout à la fois. Mais le Cardinal de Lorraine trouva moyen de faire un piege à tous les proteſtants, de ces eſtats qui eſtoient convoqués à Orleans pour le 18. du mois de Decembre de la meſme année 1560. Contre le droit des gens & contre les privileges inviolables qui donnent ſeureté publique à tous les membres qui compoſent ces aſſemblées pour repreſenter tout le Royaume, ils reſolurent de faire dans les eſtats une eſpece de maſſa-

1560.

maſſacre,& en ſuitte d'y commettre des actions qui auroient deshonnoré la France pour jamais s'ils euſſent pu en venir à bout. Ils ſe firent envoyer de toutes les provinces des roolles & des liſtes de tous ceux qui devoient eſtre ſacrifiés. Et parce que les priſons ordinaires d'Orleans, de Bourges, de Loches & de toutes les villes de la province n'eſtoient pas aſſés grandes pour contenir toutes ces miſerables victimes qu'on deſtinoit à la mort, on en fit de neufves, & l'on mit les vielles en eſtat de ſeureté. Ils virent bien que tout cela ne ſe pouvoit pas faire ſi ſecretement qu'on ne decouvrit les deſſeins que l'on formoit, ce qui empeſcheroit les principaux de ceux que l'on vouloit perdre, entre les autres les Chatillons, de ſe trouver à ces funeſtes eſtats. Sur cela ils ſuggererent au Roy le plus deteſtable moyen du monde de decouvrir tous ceux qui n'eſtoient pas favorables à leur faction. C'eſt que le Roy par leur conſeil eſcrivit à tous les chevaliers de l'ordre abſents, & leur commanda de ſe rendre à la cour. Aprés avoir aſſemblé tous les grands du Royaume, le Roy dans un jour marqué leur devoit preſenter à ſigner une confeſſion de foy qu'il auroit ſignée le premier, à laquelle eſtoit jointe une proteſtation avec ſerment *de courir ſus par toutes voyes ſans eſpargner pere, mere, femme, enfants, freres, ſœurs, parents ni amis à ceux qui ſeroient ſoupſconnés d'hereſie, ou qui refuſeroient de pourſuivre les heretiques.* Le Cardinal de Lorraine devoit faire ſigner la meſme declaration à tout le Clergé; & le Chancelier de l'Hôpital aux gens de juſtice: en ſuitte on devoit envoyer la meſme declaration de la cour dans toutes les Provinces pour eſtre ſouſcrite par tout le monde. Par ce moyen on auroit deſcouvert tout à la fois tous ceux qui auroient eſté dans des ſentiments de moderation, & pour ces gens là il y avoit des priſons, des buchers & des gibets preparés: car on devoit bruler les refuſans ſans autre forme de procés. Bon Dieu quelle partie, y en eut-il jamais de ſemblable faite dans les enfers? Pour venir à bout d'un ſi grand deſſein il faloit abbattre les principales teſtes, c'eſtoient celles des deux premiers Princes du ſang Antoine Roy de Navarre & Louis Prince de Condé. Ces deux Princes avoient lieu de ſe defier de tout, ils ſçavoient qu'on avoit juré leur perte, on leur donnoit perpetuellement des avis de ce qui ſe tramoit contre eux, cependant les Guiſes les attirerent à la cour par des fourbes effroyables, & par de belles promeſſes, auſquelles leur propre frere le Cardinal de Bourbon donna creance, & ſervit à les tromper. Ils ne furent pas pluſtoſt arrivés à la cour que le Prince de Condé fut arreſté & l'on travailla à

Thuan. Hiſt. l. 26.

ſon procés. L'on manqua deux beaux coups ſur le Roy de Navarre, l'un fut le poyſon & l'autre l'aſſaſſinat. Ces deux voyes n'ayant pas reuſſi on delibera de s'en deſaire par la voye la plus horrible qui ait jamais eſté imaginée : ce furent le Cardinal de Lorraine & le Mareſchal de St. André qui en firent le projet. Le Roy devoit contrefaire le malade & faire appeller le Roy de Navarre ſous pretexte de luy communiquer quelque nouvelle decouverte ſur l'affaire du Prince de Condé qui eſtoit priſonnier. Il devoit reprocher au Roy de Navarre qu'il eſtoit entré dans la conjuration avec ſon frere, luy faire des reproches ſanglants, le pouſſer à bout & enfin luy donner d'un poignard dans le ſein, apres quoy ſaint André, le Cardinal de Lorraine & leurs gens ſe devoient jetter ſur luy pour l'achever. Catherine de Medicis qui n'eſtoit pas de cette intelligence, & qui alors eſtoit excluſe du credit & de l'authorité par les Guyſes, deſcouvrit pourtant quelque choſe de ce deſſein, elle en fit avertir le Roy de Navarre par la Ducheſſe de Montpenſier. Ce Prince longtemps combattu ſur ce qu'il avoit à faire, prit enfin la reſolution d'aller quand le Roy l'enverroit querir, mais de vendre cherement ſa vie. La premiére & la ſeconde fois il refuſa, enfin il obeit à la troiſieſme fois ; comme il montoit le degré il trouva quelqu'un qui luy dit, *Sire vous allés vous perdre:* cela ne l'arreſta point; ſeulement en s'adreſſant à celuy qui luy parloit & à Renty qui le ſuivoit : il leur dit je m'en vais dans un lieu où je ſçay que l'on a deſſein de me perdre, mais jamais peau ne fut ſi cher venduë que je leur vendray la mienne. Je vous prie par la fidelité que j'ay tousjours reconnuë en vous de me rendre ce dernier ſervice. C'eſt que ſi je meurs vous recouvriés la chemiſe que j'ay ſur moy & la portiés toute ſanglante à ma femme & qu'elle ſoit gardée à mon fils, pour le faire reſſouvenir que me devant la vie il me doit la vengeance de ma mort, quand il ſera en aage de la prendre. S'eſtant affermi le courage de cette façon il entra dans la chambre du Roy qui ſe contenta de luy dire des rudeſſes. Ce crime dont on luy avoit fait naître le deſſein, ne l'avoit pas eſtonné en le regardant de loin, mais il ne put l'en viſager de prés ſans fremir & ne paſſa pas outre. Le Duc en penſa crever de depit & en ſortant il dit à quelqu'un, *O le pauvre Prince que nous avons ! O hominem timidum & vecordem !* comme le rapporte le Preſident de Thou. Ce coup étant manqué on reſolut d'aſſaſſiner ce Prince à la chaſſe. Mais Dieu le garantit de toutes ces entrepriſes. L'atrocité du fait a porté quelques uns à le revoquer en doute. Mais il n'y a aucun lieu d'en douter, le Roy de Navarre luy meſme l'a redit,

Thuanus, liv. 26.

redit, Renti à qui il avoit tenu le discours que nous venons de rapporter l'a assuré. Et plus que tout cela, la Reine de Navarre aprés la mort du Roy son mary l'escrivit à la Reine Catherine de Medicis comme le tenant du feu Roy son mary & les lettres en ont esté imprimées. Y a-t'il quelque effronterie qui allast à publier une telle histoire dans un temps que l'on pouvoit estre convaincu de faux avec tant de facilité? Au reste non seulement l'authorité est pour cela, mais aussi la raison. On ne sçauroit nier qu'alors le Prince de Condé n'ait esté condamné à perdre la teste par la main d'un bourreau. Ceux qui sollicitoient cette horrible action eussent-ils esté assés sots pour laisser vivre celuy à qui appartenoit le droit de vanger un tel affront? Le Roy de Navarre eust-il pu voir mourir son frere de cette maniere sans conserver le dessein d'en tirer la vangeance? Qu'eussent ils fait de couper la teste à l'un des chefs, & laisser vivre l'autre, qui à la teste du parti auroit eu moyen de tirer raison d'un tel outrage? Il est donc certain que si les choses eussent reussi comme on le projettoit & que le Roy ne fust pas mort, le Roy de Navarre estoit perdu aussi bien que son frere.

Qui pourroit exprimer les iniquités effroyables qui furent commises dans l'empriſonnement & dans la condemnation de ce pauvre Prince de Condé? Des estrangers, des gens qui pouvoient devenir les sujets de ceux qu'ils maltraittent si terriblement, abusent de la simplicité d'un Roy enfant. Ils perdent le respect qu'ils devoient avoir pour le sang de leurs souverains qui rouloit dans les veines du Prince de Condé, jusqu'à entreprendre de verser ce sang par la main d'un bourreau. On oste à un Prince du sang ses juges naturels qui sont les Pairs du Royaume pour le mettre entre les mains de commissaires tels qu'on donneroit à un petit Gouverneur de place. On viole en sa personne tous les droits de la couronne & du sang Royal, & l'on veut commettre sur luy un crime qui n'a point d'exemple dans la troisiesme famille de nos Roys; car on ne trouvera point que dans la race de Capet aucun Roy ait fait mourir quelqu'un de son sang par la main du bourreau. Charles VII. ne voulut pas faire mourir le Duc d'Alençon convaincu d'avoir conspiré contre luy & contre l'estat & se contenta de le retenir prisonnier. Louis XI. son fils qui aimoit tant à respandre le sang, espargna celuy de ce mesme Duc convaincu d'une nouvelle conspiration. Pendant cette prison du Prince de Condé les Guyses agissoient en Roys; le Cardinal de Lorraine se faisoit solliciter couvert & assis par le Roy de Navarre debout

& decouvert : eſt il poſſible qu'on puiſſe bien penſer des deſſeins & des intentions de perſonnes dans la conduitte deſquels on remarque tant d'orgueil, tant de cruauté & tant de perfidie ?

Tout eſtoit preparé pour la plus ſanglante tragedie qui fut jamais. La teſte du Prince de Condé devoit ſauter en l'air à l'ouverture des Eſtats. On avoit preparé 40. bourreaux qui eſtoient desja à Orleans veſtus d'une meſme livrée, appellés de toutes parts : une image de mort eſtoit reſpanduë dans toute la ville, l'on avoit fait defenſe à tous les bourgeois de mettre ſeulement la teſte à la feneſtre avant midy quelque bruit qu'ils entendiſſent, ſur peine d'eſtre pendus aux grilles de leurs maiſons ſans forme de procés. L'Amiral malgré toutes les oppoſitions de ſes amis & bien averti de ce qu'on luy preparoit à Orleans, ne laiſſa pas d'y aller, mais comme on va à l'eſchauffaut en diſant à ſa femme le dernier adieu, en donnant les ordres neceſſaires à ſa maiſon, en conjurant ſa femme de perſeverer dans la crainte de Dieu & dans la veritable Religion. Enfin il eſt certain que ſi Dieu n'y euſt pourvu par un coup imprevu, c'eſtoit fait de la moitié du Royaume. Le ciel y pourvut, François II. tomba malade, il falut qu'il mouruſt malgré le deſeſpoir des Guyſes, qui menaceoient les Medecins & qui vouloient à toute force qu'on fiſt vivre le Roy au moins juſqu'à Paſques. Ils avoient beſoin de ce temps là pour eſtablir leur domination, & pour ſe defaire de tous leurs ennemis.

Cet evenement changea bien la face des affaires, ſauva la vie au Prince de Condé & tira ſa teſte de deſſus l'eſchafaut. Les Guyſes eurent leur tour à craindre, ils ſe retirerent dans leurs maiſons & n'en voulurent point ſortir qu'ils n'euſſent aſſurance de la Reine & du Roy de Navarre qu'on ne leur feroit point de mal. Les Eſtats ſe tinrent ; les premiers qui ſe fuſſent tenus depuis quatre vingt ans, car il n'y en avoit pas eu depuis Charles VIII. Mais cette aſſemblée eut un ſuccés fort different de ce que la cour de François II. avoit eſperé quelques mois auparavant.

Les Proteſtans dans ce changement ne changerent gueres de condition ; leur deſtinée eſtoit de paſſer de perfidie en perfidie. Delivrés comme par miracle des horribles conſpirations qui s'eſtoient formées contr'eux par la cabale des Guyſes, ils tomberent entre les mains de la perfide Catherine de Medicis qui les penſa perdre par une conduite en apparence toute oppoſée à celle des Princes Lorrains. La mort de ſon fils François II. l'avoit remiſe en liberté, mais cette joye ne luy dura gueres. Les Guyſes trouverent moyen de mettre le Conneſta-

ble

ble de Montmorency dans leur intereſt, & par ce moyen ils gagnerent encore une fois le deſſus. Catherine pour lutter contre cette cabale qui luy vouloit ravir l'authorité ſouveraine dont elle eſtoit idolatre, ſe jetta dans le parti du Prince de Condé, elle flatta l'Amiral, elle parut eſtre demi Huguenotte; elle permit à l'Eveſque de Valence & à celuy de Sées de preſcher le Huguenotiſme quaſi tout pur, juſques dans le Louvre. Elle eſcrivit au Pape en leur faveur luy repreſentant qu'on ne les devoit pas exclure de l'Egliſe puiſqu'ils recevoient l'Eſcriture ſainte & les ſix premiers Conciles, enfin elle rendit le premier edit qui ait eſté fait en leur faveur. Tout cela eſtoit une comedie, car en meſme temps *elle ſuſcitoit le Conneſtable a ſe plaindre hautement & en public de ce changement qu'on faiſoit au prejudice de l'Egliſe Romaine.* Elle n'avoit point d'autre deſſein que de ruiner le parti des Princes Lorrains, par celuy des Princes du ſang, pour en ſuitte abbattre celuy-cy, afin de regner tousjours ſeule. Quoy qu'il en ſoit les Proteſtants receurent de bonne foy cet edit de Janvier que la Reine mere leur avoit accordé. Et par ce moyen ſur la foy publique & avec conſentement des Parlements de France les voyla en poſſeſſion du libre exercice de leur Religion dans tout le Royaume & cela ſans guerre & ſans armes; car cet edit fut accordé & enregiſtré avant la premiere guerre. Il eſt tres certain que ſi l'on euſt voulu leur tenir la parole qui leur fut donnée & les laiſſer jouïr de ce privilege qui leur fut accordé dans toutes les formes, le Royaume s'en alloit jouïr d'une profonde paix & jamais il n'y euſt eu une ſeule goutte de ſang reſpanduë pour la cauſe de Religion. Car la rupture de la paix n'eſt venuë que de ce que l'on a violé cet edit par mille perfidies, par mille trahiſons & par mille violences. Il eſt vray que cette rupture de l'edit n'auroit peut eſtre pas cauſé la guerre ſans les intrigues de Catherine de Medicis qui mit les armes à la main du Prince de Condé.

Mezer. an 1561.

Mezer.

Mais il eſt vray auſſi que les Proteſtants, ni l'Amiral, ni d'Andelot, ni tous les autres n'auroient donné aucun ſecours à Catherine, & n'auroient point favoriſé les deſſeins du Prince de Condé ſi on les avoit laiſſé vivre en paix. Je ne parleray point icy des violences par leſquelles l'edit de Janvier fut violé parce que je les reſerve pour un autre Chapitre. Je remarqueray ſeulement que la faction Catholique Romaine qui avoit juré la ruine des Proteſtants ne ſe ſervit de la paix que comme d'un voyle pour couvrir ſes deſſeins & pour faire des preparatifs par leſquels le Prince de Condé avec ſon parti auroit eſté ſubitement

bitement accablé ſans que Dieu permit le maſſacre de Vaſſy qui fut le ſignal de la guerre & un advertiſſement à tous les Reformés de ſe tenir ſur leurs gardes. Les chefs de la cabale ne diſpoſant pas de la Reine comme ils euſſent bien voulu, delibererent de s'en defaire, & opinerent ſur la maniere de la faire perir. Ce fut dans cette deliberation que le Marechal de St. André opina qu'on la devoit jetter dans l'eau. Ce coup paroiſſant trop difficile à faire, ils formerent le deſſein d'enlever le Duc d'Orleans frere du Roy, & de prendre la campagne pour le mettre à leur teſte. Ils eſſayerent de perſuader ce jeune Prince, qui ne voulut pas ſe laiſſer enlever; le Duc de Nemours ſe chargea de cette affaire, mais n'ayant pas reuſſi il fut obligé de ſe retirer.

Si la cabale des Triumvirs agiſſoit par fraude, au contraire le Prince de Condé agiſſoit ſincerement, & ſouhaitoit de bonne foy la continuation de la paix. C'eſt pourquoy quand il ſe vit les armes à la main devant que la guerre commençaſt, il fit tout ce qu'il peut pour obtenir cette paix. Dans cette veüe il promit fort imprudemment de ſortir du Royaume moyennant que ſes ennemis quittaſſent ſeulement la cour. C'eſtoit quitter la partie & la perdre, c'eſtoit mettre les Guyſes ſur le throne: c'eſtoit expoſer à la mort tous ſes amis. C'eſt pourquoy un million de gens qui eſtoient intereſſés dans cette affaire ne luy permirent pas de tenir une parole ſi legerement donnée. Mais au moins cela ſervit à faire voir combien il avoit de ſincerité & d'amour pour la paix. Entre les perfidies & les laſchetés du parti contraire on ne doit pas oublier la calomnie que l'on ſema contre ce Prince d'avoir fait battre de la monnoye à ſon coin avec le tiltre de *Louis XIII. Roy de France & de Navarre.* Brantoſme flatteur de la maiſon de Guyſe debite cette calomnie. Le Conneſtable en monſtra la medaille à la Reine & au Roy avec de grands reſcriements. Mais il eſt clair que c'eſtoit une piece forgée dans la boutique de la faction des Guyſes pour rejetter ſur ce Prince innocent les entrepriſes & les attentats dont eux meſmes eſtoient coupables.

En cet endroit je paſſe par deſſus la premiere guerre qui dura prés d'un an & par deſſus la paix qui fut ſignée le 18. de Mars de l'an 1563. pour continuer l'Hiſtoire des trahiſons & des perfidies du Papiſme. Je puis mettre dans ce rang la ligue qui ſe fit à Thoulouze ſous la conduitte du Cardinal d'Armagnac cruel perſecuteur. Le tiltre en eſtoit ſpecieux, c'eſtoit pour la conſervation de la foy Catholique contre les rebelles heretiques & ſectaires, mais le but eſtoit à la premiere occaſion de faire main baſſe ſur tous les Reformés, au prejudice de la

paix

paix qui venoit d'eſtre ſolemnellement conclue devant Orleans. Malgré cette ligue qui n'eſtoit que particuliere, les Huguenots qui eſtoient dans la bonneſoy dormoient paiſiblement à l'ombre de cette fauſſe paix qui dura pourtant quatre ans. Mais le parti de la cour travailloit à leur ruine, on faiſoit demanteler toutes les villes où ils eſtoient un peu forts; on maſſacroit les peuples, on aſſaſſinoit les gentils-hommes; tout cela pourtant n'eſtoit rien en comparaiſon de ce qui ſe tramoit couvertement. Catherine feignit avoir envie de voir ſa fille Iſabelle Reyne d'Eſpagne, l'une & l'autre ſe rendirent à Bayonne qui eſt ſur les frontieres de France & d'Eſpagne: le Duc d'Albe s'y trouva ſous pretexte d'y conduire la Reine d'Eſpagne. *La Reine mere vouloit qu'on creuſt que le ſejour de la cour à Bayonne n'eſtoit que pour divertir ſa fille, mais elle penſoit bien à autre choſe. Car ſous pretexte de l'aller voir par une galerie qu'elle avoit fait faire exprés pour joindre leurs deux logis, elle communiquoit toutes les nuits avec le Duc d'Albe. Et l'evenement a monſtré depuis que toutes ces conferences tendoient à faire une ſecrete alliance entre les deux Roys pour extirper entierement les Proteſtans.* Le ſage la Noüe nous apprend que cette trahiſon fut decouverte *par des lettres interceptées venantes de Rome & d'Eſpagne, où les deſſeins qu'on vouloit executer ſe deſcouvrirent fort à plein. La reſolution priſe à Bayonne avec le Duc d'Albe d'exterminer les Huguenots de France & les Gueux de Flandres, &c. dequoy on avoit eſté averti par ceux de qui on ne ſe doutoit pas.* En guerre ouverte tout eſt permis, *dolus an virtus quis in hoſte requirat*, mais c'eſt une laſche perfidie que de vouloir opprimer des gens ſous l'image de la paix & de faire intervenir la foy des Traittés & le nom adorable de Dieu pour couvrir de ſemblables infidelités. Il eſt tres conſtant qu'on avoit deſlors le deſſein de faire le maſſacre general qui ſe fit quelques années aprés, au jour de St. Barthelemy; on devoit couper la teſte à l'Amiral, jetter le Prince de Condé dans le fonds d'une priſon perpetuelle, caſſer les edits de pacification, & maſſacrer tous ceux qui refuſeroient d'aller à la meſſe. C'eſt dequoy l'on eut de bons avis & cela ſe voyoit aſſés dans la conduitte de la cour; la levée de gens de guerre & particulierement de ſix mille Suiſſes qu'on fit ſous le pretexte du paſſage du Duc d'Albe, les cruautés qu'on toleroit par tout, & les menaces continuelles & univerſelles qui ſe faiſoient contre les Reformés que bientoſt ils ne leveroient pas la teſte ſi haut, leur ſignifioient aſſés ce qu'on leur preparoit. On peut aſſurer avec tous les hiſtoriens ſinceres & deſintereſſés de la Religion Romaine auſſi bien

Mezeray. 1565.

Diſcours politiques & militaires, p. 605.

que de la noſtre, qu'on n'a jamais fait avec nos Huguenots aucun traitté de bonnefoy; c'a tousjours eſté avec deſſein de les ſurprendre, de les deſarmer & de les opprimer à l'heure qu'ils y penſeroient le moins. Au contraire le Prince avec ſon parti *avoit tousjours deſiré la paix & l'avoit executée avec la meſme ſincerité.* C'eſt un teſmoignage que luy rend le Prieur de Juvigné. *Il proceda*, dit il encore, *de ſi bonne foy dans la negotiation de la paix d'Orleans qu'elle fut conclue par ſa ſeule authorité dans une conjoncture tres dangereuſe, & il ne voulut autre ſeureté que la parole du Roy pour rendre toutes les places de ſon parti. Il vint à la cour ſur les promeſſes que la Reine luy avoit faites & auſquelles elle manqua, &c. Il eſtoit reconcilié avec elle mais elle ne l'eſtoit pas avec luy.*

Additions, l. 7. p. 666.

Au reſte la maniere dont cette premiere paix faite devant Orleans fut entretenuë, & ces horribles deſſeins que l'on forma durant cette paix ſont une preuve de ce que j'ay avancé, que du parti de la cour il n'y avoit que de la fourbe & de la mauvaiſe foy. La ſuitte le fera voir encore mieux. La ſeconde guerre commencea par ce qu'on appelle la conjuration de Meaux, & ſe termina peu de mois aprés par la paix de Chartres qui fut concluë au mois de May 1568. Paix de trahiſon, paix ſuivie des plus cruelles violences & des plus noires perfidies. *L'intention de ceux qui avoient fait la paix de Chartres n'eſtoit pas de la garder mais de mieux prendre leurs avantages qu'ils n'avoient fait*, dit Monſieur de Mezeray. Auſſi ne dura t'elle que peu de mois, & dans ce temps on trama les plus horribles trahiſons qu'on puiſſe imaginer. On continua dans le deſſein de perdre les Proteſtans à quelque prix que ce fuſt. Parce que le Chancelier de l'Hopital eſtoit un obſtacle à cela à cauſe de ſa ſageſſe & de ſa moderation, on luy oſta les ſceaux & on le relegua dans ſa maiſon. Le Prince de Condé s'eſtoit retiré à Noyers, l'une de ſes maiſons ſituée en Bourgogne, las de la guerre & ne demandant que la vie ſauve & le repos. Il avoit choiſi la Bourgogne pour ſon ſejour parce que dans cette Province il n'y avoit point de Huguenots & qu'elle avoit pour Gouverneur Tavanes un des eſclaves de la maiſon de Guyſe & l'un des mortels ennemis des Reformés. C'eſtoit aſſés pour mettre la cour en repos ſi elle n'euſt deſiré que la paix, mais elle eſtoit alterée de ſang. Au prejudice du traitté, de la bonne foy & des ſerments qui interviennent dans la confirmation des traittés de paix, on forma le deſſein de ſurprendre le Prince de Condé par la plus laſche trahiſon du monde. L'on fit ſecretement prendre la meſure de la largeur & de la profondeur des foſſés

foſſés de ſa maiſon, on diſpoſa des troupes de tous coſtés, & ſi Dieu qui veille pour la conſervation des innocents n'euſt reveillé ſes amis quatre jours aprés il eſtoit pris. Mais l'Amiral qui avoit les yeux ouverts pour la conſervation du Prince, l'alla prendre dans Noyers & à la faveur de 150. chevaux le fit paſſer à travers les embuſches qu'on luy avoit dreſſées ; luy, ſa femme, leurs ſerviteurs & leurs enfans dans le plus triſte eſquipage où l'on puiſſe voir des gens de cette qualité. Cette action fut trouvée honteuſe & laſche, perſonne ne voulut eſtre reconnu l'autheur de cet abominable conſeil parce qu'il avoit eu ſi peu de ſuccés. Tavanes qui eſtoit cruel & qui n'aimoit pas le Prince, eſtoit accuſé d'eſtre le premier autheur de ce deſſein. Son fils qui a eſcrit des Memoires eſſaye de juſtifier ſon pere & rejette la faute ſur le Cardinal de Birague, homme fourbe & meſchant, propre à ſeconder le Cardinal de Lorraine dans tous ſes deſſeins cruels & ambitieux. Et en effet il ne faut point chercher d'autre autheur de cette action que la maiſon de Guyſe qui avoit à ſa teſte ce Cardinal de Lorraine, & qui eſtoit appuyée de la ligue des perſecuteurs. *Memoires de Tavanes.*

Rien ne ſçauroit mieux faire voir de quoy cette ligue eſtoit capable, que l'Hiſtoire de l'horrible conſpiration qu'elle fit en 1565. pour faire perir tout d'un coup tout le ſang royal de la maiſon de Bourbon. Le Roy de Navarre eſtoit mort au ſiege de Rouen d'un coup qui pouvoit auſſi bien venir des aſſiegeants que des aſſiegés, car on n'a jamais ſceu d'où il venoit. On travailloit inceſſamment à ſurprendre le Prince de Condé, & l'on avoit lieu d'eſperer qu'enfin par fineſſe ou par violence on l'attrapperoit. En meſme temps le Cardinal & ſa faction firent deſſein de faire enlever la Reine de Navarre, ſon fils & toute ſa maiſon par le Roy d'Eſpagne, à la faveur de certaines troupes de Tezo, de Milan, & de Naples que le Roy d'Eſpagne faiſoit venir d'Italie & qui devoient paſſer par la Catalogne voiſine de la Navarre & du Bearn. Le projet eſtoit, que ces troupes au nombre de huit ou dix mille hommes arrivées à Barcelone au lieu de continuer leur chemin couleroient à petit bruit le long des montagnes de Foix & ſe rendroient à Pau où eſtoit la Reine. D'autre coſté Montluc, les Vicomtes d'Ortés & d'Eſcars s'eſtoient emparés de Nerac, du mont de Marſan, de Bazas & de Bourdeaux afin que la Reine de Navarre ne puſt avoir aucune retraitte. Les troupes Eſpagnolles devoient donc ſurprendre la ville de Pau, & emmener la Reine avec ſon fils en Eſpagne où l'on devoit les mettre à l'inquiſition & leur faire leur procés comme à des heretiques. Ils avoient choiſi *Memoires de Villeroy.*

pour conduire cette grande affaire un certain Bearnois, nommé le Capitaine Dimanche qu'on envoya en Eſpagne trouver le Duc d'Albe qui eſtoit alors dans la ville du meſme nom. Le Duc aprés avoir vu les inſtructions ne manqua pas de donner ſelon ſon naturel, dans ce conſeil de violence. Il depeſcha le meſme homme & le chargea de lettres pour le Roy d'Eſpagne qui eſtoit alors à Mouzon ville ſituée entre les trois royaumes d'Aragon, de Catalogne & de Valence. Pour aller là il faloit paſſer par Madrit, où le Capitaine Dimanche demeura malade d'une groſſe fievre continüe qui penſa terminer tous ſes voyages. Dieu qui diſpenſe tous les evenements avec une profonde ſageſſe fit tomber cet homme entre les mains d'un nommé Anne Veſpier François, Valet de chambre & brodeur de la Reine d'Eſpagne. Ce Veſpier eut un ſoin extrordinaire du Capitaine Dimanche durant ſa grande maladie. Ces bons offices luy donnerent une tres grande reconnoiſſance & leur firent lier enſemble une tres eſtroitte amitié; la confidence ſuivit & elle alla ſi avant que Dimanche revela à Veſpier le ſujet de ſon voyage, luy apprit que dans deux mois la Reine de Navarre & ſon fils ſeroient en Eſpagne à l'inquiſition, & luy decouvrit en meſme temps comment la choſe ſe devoit executer, ſelon le projet qui avoit eſté concerté entre le Cardinal de Lorraine & le Duc d'Albe. Veſpier eut horreur de cette noire trahiſon qui ſe faiſoit en pleine paix contre une Reine innocente veſve & contre un enfant. Il diſſimula pourtant, mais à l'heure meſme il alla trouver l'aumoſnier de la Reine d'Eſpagne & luy fit toute l'hiſtoire. Cet Aumoſnier fremit à ce recit, & incontinent il mena Veſpier à la Reine à laquelle il recita exactement toutes les circonſtances de ce projet execrable. La Reine ſe reſcria la deſſus les yeux baignés de larmes, & dit à ſon grand Aumoſnier *à Dieu ne plaiſe mon maiſtre qu'une ſi grande mechanceté ſe faſſe.* Elle en eſcrivit incontinent en France au Roy ſon frere & à la Reine ſa mere; & cette action de charité couta bien toſt aprés la vie à cette bonne Reine, car on ne doute pas que ce ne ſoit une des raiſons qui porta le cruel Philippe à ſe deſaire de ſa femme, comme il avoit fait de ſon fils Don Carlos. L'Aumoſnier & Veſpier eſcrivirent auſſi au Sieur de ſaint Sulpice Ambaſſadeur de France qui eſtoit à la ſuitte de la cour d'Eſpagne, luy firent le deſtail de toute cette entrepriſe & luy depeignirent le Capitaine Dimanche afin qu'il fit eſpier ſon arrivée à la cour, & qu'il obſervaſt toutes ſes demarches. Un Laquais Baſque fut depeſché pour porter le paquet à l'Am-

l'Ambaſſadeur & fit une telle diligence qu'il arriva à la cour un jour devant le Capitaine Dimanche ; de ſorte que M. de St. Sulpice eut tout le temps de donner les ordres neceſſaires pour le faire obſerver. On luy rapporta que le Roy d'Eſpagne qui avoit pris gouſt à la propoſition luy avoit donné audience la nuit trois fois conſecutives. L'Ambaſſadeur de France depeſcha ſon Secretaire nommé Roulleau qui prit la poſte pour aller à Paris & qui eut ordre ſans paſſer par la ville de Pau de faire rendre à la Reine de Navarre un paquet par lequel on luy apprenoit cette execrable conjuration. C'eſt ainſi que le coup manqua : y eut il jamais rien de plus laſche & de plus perfide & de plus noir ? Catherine fit fort l'eſtonnée quand elle apprit cette nouvelle & parut n'eſtre pas de la partie. Mais Dieu ſçait ce qui en eſt, ce qu'elle fit dans la ſuitte monſtra bien qu'elle eſtoit capable de concevoir de ſemblables attentats.

CHAPITRE XIII.

Suitte de l'Hiſtoire des trahiſons & des perfidies du parti Catholique Romain. Deſſein de maſſacrer tous les Huguenots de Normandie. Longue ſuite de trahiſons pour arriver au maſſacre de la St. Berthelemy : que le maſſacre general eſtoit premedité de longue main : qu'il eſt faux qu'on n'ait eu deſſein de maſſacrer que l'Amiral ſeul.

APrés la troiſieſme guerre à laquelle le Prince ſe vit forcé par la conjuration de Noyers, ſe fit la troiſieſme paix au mois d'Aouſt de l'an 1570. Elle ſe fit de la part des Reformés avec leur eſprit de bonne foy ordinaire, mais de la part de la cour avec l'eſprit de perfidie & d'infidelité qui avoit regné dans tous les precedents traittés. Le Prince avoit eſté tué à la bataille de Jarnac de la maniere que nous le verrons cy aprés. Ils eſtoient donc venus à bout d'une partie de leurs deſſeins. Mais l'Amiral & ſon frere eſtoient encore vivants accompagnés d'une belle nobleſſe. Pour opprimer ce parti par la fraude on luy accorda une paix la plus avantageuſe qu'il eût pu ſouhaiter : on permettoit aux Reformés de preſcher en pluſieurs Fauxbourgs des villes, on les admettoit indifferemment dans les univerſités, dans les eſcoles, & dans les hoſpitaux. Ils devoient étre recus à toutes les charges publiques Royales, Seigneuriales, de Juſtice & de Police. Ils avoient la liberté de recuſer dans les Parle-

ments ceux qui leur ſeroient ſuſpects & meſme de faire evoquer toutes leurs cauſes du Parlement de Thoulouze aux requeſtes de l'Hoſtel. Enfin je croy que s'ils en avoient demandé d'avantage on leur auroit accordé, dans la veüe non ſeulement de ne rien tenir, mais ſur tout de les endormir comme l'on fit pour les mener à la boucherie. Il ſemble que l'enfer ſeul puiſſe trouver une ſuite de fourbes auſſi longue que fut celle dont on ſe ſervit pour amener les grands Seigneurs proteſtants au piege qui leur eſtoit tendu pour les maſſacrer, comme on fit dans la journée de la Saint Barthelemy. La plus part des autheurs Catholiques Romains à qui cette action fait horreur, pour en diminuer la honte eſſayent de perſuader que ce fut une deliberation priſe à la chaude, un coup quaſi imprevu, une ſurpriſe de la paſſion, qu'on n'en vouloit qu'à l'Amiral & qu'inſenſiblement on s'engagea plus avant qu'on n'avoit eu deſſein d'aller. C'eſt ainſi que le Sieur Maimbourg tourne cette grande affaire. Mais ceux qui ont plus de ſincerité que luy avouent de bonne foy que c'eſtoit une partie faite depuis longtemps. Non ſeulement le projet en avoit eſté fait quand on fit la troiſieſme paix en 1570. mais la maiſon de Guyſe avoit tousjours eu un pareil deſſein depuis la conjuration d'Amboyſe. Et je m'en vai Monſieur vous en faire une Hiſtoire qui vous le fera bien voir. L'an 1561. ils ſe ſervirent du miniſtere d'un nommé Guitard banquier de ſa profeſſion pour tenir conte de tous les proteſtants qui eſtoient dans Rouen & dans toute la Normandie; cet homme alloit dans toutes les maiſons ſous divers pretextes; enfin ayant eſté decouvert par quelqu'un des intereſſés il fut ſaiſi & mis entre les mains de la juſtice. On trouva dans ſes papiers des lettres à la Reine mere & au Cardinal de Lorraine, par leſquelles il paroiſſoit qu'il avoit commiſſion d'eux de faire ce qu'il faiſoit. La Reine le deſavoua: ainſi n'ayant pas d'appuy, l'on travailla à ſon procés & il fut convaincu d'avoir fait un projet de concert avec la ligue des zelés pour maſſacrer tous les Huguenots de la Province de Normandie. Si la choſe euſt reuſſi le Cardinal de Lorraine s'en ſeroit fait un grand honneur, mais parce que l'entrepriſe eſchoua, le miſerable fut deſavoué & on le pendit le 9. de Septembre de la meſme année 1561. Il eſt donc certain que depuis long temps ce parti ſi zelé pour la foy avoit concu qu'il faloit un maſſacre general pour eſteindre le parti des Princes du ſang qui s'oppoſoit à la grandeur de la maiſon de Guyſe; mais l'occaſion ne s'en eſtoit pas recouverte depuis que la mort de François II. la leur avoit fait perdre ſi belle. Il falut attendre que Charles IX. fuſt majeur &

Hiſtoire Eccleſiaſtique.

en

en aage d'agir par luy meſme afin qu'on puſt couvrir cette effroyable action du voyle de ſon authorité. L'on prit un grand ſoin de nourrir ſon eſprit de ſoupſcons & de craintes, on l'aigrit & on le rendit farouche, en luy depeignant les deſſeins des proteſtants noirs & deteſtables, & en criminaliſant tous les evenements paſſés & particulierement l'entrepriſe de Meaux. Le Cardinal de Lorraine & tous ceux qui l'aſſiegeoient en jettant ces ſemences dans ſon ame, le rendirent capable de concevoir les deſſeins les plus monſtrueux, & de les faire eclorre par des eclats de fureur les plus terribles. On luy avoit donc inſpiré de longue main le deſſein de ſe defaire tout d'un coup & par des voyes violentes de tous les Huguenots de ſon Royaume; mais ſur tout en luy faiſant faire la Paix de 1570. on l'affermit dans cette penſée, de commencer par là les pieges qu'il faloit tendre à ces miſerables pour arriver à un maſſacre univerſel. Cet endroit eſt important, & il eſt bon de s'y arreſter un peu: car on veut diminuer l'atrocité de l'action en ſouſtenant, comme on fait, que l'on n'avoit deſſein de tuer que l'Amiral. *Et que pour le maſſacre general qui ſe fit deux ans aprés l'on n'y penſoit pas alors; & ce ne fut que ſur le champ & par un accident imprevu que l'on prit une ſi cruelle reſolution ſeulement deux jours avant qu'elle fût executée.* Cet accidant imprevu qui donna occaſion au maſſacre, c'eſt dit-on le conſeil qui fut tenu chés l'Amiral aprés ſa bleſſure deux jours devant le maſſacre. Dans ce conſeil le Sieur Maimbourg dit qu'on y parla fort haut, qu'on y prit une eſpece de reſolution d'exterminer la maiſon de Guyſe & de mettre tous les Catholiques hors d'eſtat de nuire aux Huguenots. *Juſques la*, dit-il, *je ne treuve pas qu'on ait eu poſitivement d'autre deſſein que celuy de faire tuer l'Amiral.* Pour eſclaircir ce fait il ne faut que rapporter fidelement l'hiſtoire de la conduitte de Charles IX. depuis la paix de 1570. juſqu'au maſſacre.

Maimbourg l. 6. an. 1572.

Nous avons des-ja vu combien cette paix fut avantageuſe en apparence pour les proteſtants. Cela ne pouvoit venir que du deſſein de les tromper, car il eſt certain que les forces du Roy eſtoient aſſés grandes & ſes avantages ſur eux aſſés conſiderables pour les obliger à ſe contenter à moins. A ce piege on en joignit deux autres. *On avoit deux excellents leurres pour tromper la Reyne de Navarre & l'Amiral, & en ſuitte tout le parti: Je veux dire la guerre contre l'Eſpagnol dans les Pays bas que tous les chefs des Huguenots croyoient aveuglement parce qu'ils la deſiroyent avec paſſion, & le Mariage de Marguerite ſœur du Roy avec Henri Prince de Navarre.* D'ailleurs afin que les Huguenots ne puſ-

De Thou liv. 50. 51. & 52. Abregé de Mezeray, vie de Charles IX.

ſent

ſent tirer de ſecours de l'Angleterre, Catherine de Medicis eſſayoit de marier ſon fils le Duc d'Anjou avec la Reine Eliſabeth. *La Reine mere avoit bien avant dans la teſte l'alliance d'Angleterre, ou du moins elle feignoit de l'y avoir pour mieux endormir les Huguenots, & pour empeſcher la Reine Eliſabeth de leur preſter aſſiſtance.*

Mezeray.

Monſieur de Mezeray nous remarque auſſi qu'en meſme temps on traittoit de la maniere du monde la plus honneſte & la plus douce les Rochelois ſur le refus qu'ils faiſoient de recevoir garniſon dans leur ville. On y envoya le Mareſchal de Coſſé qui attira leurs deputés à la cour, *Et ils y eurent toute ſorte de contentement quoy que deslors le conſeil du Roy tramaſt un terrible deſſein, mais il feignoit une profonde tranquillité*, &c. *On continuoit cependant le grand deſſein d'attirer les Huguenots dans le piege par toutes les feintes & par tous les beaux ſemblants qui ſont capables d'amadoüer les plus effarouchés. On commença de bien traitter tous ceux qu'on crut eſtre joints d'alliance, ou d'intereſt, ou d'amitié avec eux, au contraire on rebutoit tous ceux qui leur eſtoient ennemis ou ſuſpects.* En ſuitte le Roy attira l'Amiral à la cour, qui eſtoit à Fontenay en Brie, ſous pretexte de traitter avec luy de la guerre contre l'Eſpagne. *Le Roy luy fit mille careſſes, feignit de luy ouvrir ſon cœur & luy rendit le chaſteau d'Orange où juſqu'à cette heure là il avoit tenu garniſon Francoiſe.* Il luy fit porter la parole par Teligny, *qu'il vouloit donner ſa ſœur au Roy de Navarre pour gage de ſa parole envers tout le parti Huguenot, & qu'il avoit pris reſolution de ſe tirer de la captivité de ſa mere & de ſon frere le Duc d'Anjou.* Peu de temps aprés le Roy fit encore revenir l'Amiral à la cour ſous pretexte de ſe ſervir de luy dans une negotiation avec la Reine d'Angleterre. *Cette ſeconde fois il eſt encore plus favoriſé que la premiere, on l'accable de careſſes, de dons & de graces; les courtiſants en murmuroient, les Eccleſiaſtiques fremiſſoient d'indignation, de voir que celuy qui avoit tant brulé d'Egliſes tint le premier rang dans la faveur, & les peuples diſoient que le Roy s'en alloit le grand chemin du preſche.* Le Pape Pie V. qui n'eſtoit pas de l'intelligence envoya un Legat en France pour s'oppoſer au mariage de Marguerite de France avec Henri de Navarre heretique & chef des heretiques. Le Roy en refuſant au Legat ce qu'il luy demandoit là deſſus, luy ſerra les mains, & luy dit, *O s'il m'eſtoit permis de m'expliquer d'avantage!* Pour achever d'endormir ces miſerables que l'on vouloit eſgorger, on fit tout de bon les preparatifs d'une guerre eſtrangere, on aſſembla des troupes, on fit les premiers actes d'hoſtilité: ſous l'authorité du Roy Ludovic de Naſſau prit Monts & la Noüe bras de

Le meſme.

fer

fer ſurprit Valenciennes. L'Amiral alors fut parfaitement perſuadé de la bonne foy de la cour & crut la France engagée en guerre avec l'Eſpagnol. C'eſt pourquoy il ne fit plus de difficulté de s'abandonner entierement au Roy, il ſe rendit à Paris, *Et l'exemple de l'Amiral attira tous les autres Seigneurs dans le piege*, &c. *L'excés des careſſes qu'on leur faiſoit eſtoit ſi grand & ſi viſible que ſi Dieu ne les euſt aveuglés, ils euſſent facilement apperçeu les couteaux que l'on eſguiſoit pour les eſgorger.* La partie eſtoit donc faite d'aſſaſſiner l'Amiral, ſur quoy l'on ne doutoit point que tous les Seigneurs Huguenots ne priſſent feu & ne ſe miſſent en eſtat de ſe vanger, d'où l'on pretendoit avoir occaſion de faire main baſſe ſur eux & ſur tout le peuple de la meſme religion, mais ce projet manqua. L'aſſaſſin que la maiſon de Guyſe avoit poſté chés Villemur, tira ſur l'Amiral & ne fit que le bleſſer à la main droite & au bras gauche. On enfonca la porte de la maiſon d'où l'on avoit vu partir le coup. Mais le tumulte ne paſſa pas plus avant, & l'on ne put avoir de pretexte de faire main baſſe ſur les proteſtants pour ce jour là. Cependant le Roy qui avoit joué juſques là une ſi honteuſe comedie, acheva de pouſſer la diſſimulation juſqu'au bout. Il jouoit à la paume avec le Duc de Guyſe quand on luy vint apprendre la nouvelle de l'aſſaſſinat de l'Amiral. Il jetta ſa raquette comme en colere, vint voir l'Amyral, parut touché de ce malheur & luy dit, *C'eſt à vous que la plaje a eſté faite, mais c'eſt à moy que la douleur revient, adjouſtant avec ces ſermens execrables qui luy eſtoient ordinaires, je jure que je feray de cette injure une ſi exemplaire vengeance que jamais la memoire n'en ſera effacée.* Il avoit raiſon, l'action qu'il meditoit, devoit faire une telle impreſſion dans les eſprits, & un endroit ſi remarquable dans l'Hiſtoire, qu'il pouvoit bien eſtre aſſuré que jamais la poſterité ne l'oublieroit. Sous pretexte d'arreſter l'aſſaſſin, de pourvoir à la ſureté de l'Amiral & de prevenir les deſſeins de la maiſon de Guyſe contre luy, il fit fermer les portes de Paris, logea le regiment des gardes dans la ville, renforcea ſes gardes de 400. hommes, & ordonna à toute la nobleſſe de la religion, de s'aller loger dans le quartier de l'Amiral. Le parti des proteſtants delibera ſi l'on enleveroit l'Amiral & ſi l'on ſe retireroit de Paris. Les plus ſages eſtoient de cet avis, mais Teligny gendre de l'Amiral s'y oppoſa. Les bonnes gens ſont facilement trompés; ce Gentilhomme le plus fidele & le plus ſage du Royaume ne put pas s'imaginer qu'il y euſt de la perfidie cachée ſous la conduitte du Roy. Ainſi pour avoir trop de bonne foy & pour croire que les autres en avoient, il fut cauſe de

Mezeray.

De Thou.

cet horrible maſſacre, de ſa propre mort & de celle de ſon beaupere. Cependant comme on craignoit à la Cour que les conſeils de prudence ne l'emportaſſent enfin ſur ceux de Teligny, on ſe reſolut de ne plus attendre d'occaſion ni de ne plus chercher de pretexte, mais de faire le maſſacre ſans façon & ſans detour: le ſignal en fut donné & l'execution s'en fit.

On ne peut pas s'empeſcher de regarder avec eſtonnement cette longue ſuitte de fourbes, & il eſt malaiſé de comprendre comment un Prince impetueux & violent juſqu'à la fureur a pu jouer une telle comedie durant deux ans ſans ſe dementir & ſans ſe decouvrir. La diſſimulation & l'humeur violente ordinairement ne ſont gueres compables. Et ces deux extremités n'ont pu eſtre alliées dans cette action que par un fonds d'iniquité ſans exemple & par cet eſprit effectivement diabolique qui regnoit dans toute cette ſocieté. Ainſi je ne ſçay comment il peut monter dans l'eſprit d'un homme qui n'a pas renoncé au bon ſens, qu'un parti capable de concevoir de ſi horribles deſſeins, de les conduire à travers tant de noires trahiſons & de les executer avec tant de barbarie, ſoit celuy de la verité, de la juſtice & de la veritable Religion. Pour preuve que l'amour de la Religion ne pouvoit eſtre le principe de ces horribles reſolutions, c'eſt que dans cette conjuration on n'en vouloit pas moins aux Catholiques Romains ennemis de la cour ou de la maiſon de Guyſe, qu'aux Huguenots. Le Mareſchal de Montmorency qui n'eſtoit pas Huguenot, n'eſchapa que parce qu'il *fut plus clairvoyant que l'Amiral, il feignit de ſe trouver mal de ſon voyage d'Angleterre & obtint congé de ſe retirer à ſa maiſon de Chantilly.* Coſſé, Biron grand maiſtre de l'Artillerie, le Chancelier de l'Hoſpital & pluſieurs autres eſtoient ſur le papier rouge. Et mille gens furent maſſacrés dont le crime eſtoit, ou d'avoir de l'argent & des charges que l'on vouloit leur oſter, ou d'eſtre malvoulus de la cour.

Mezeray.

Mais la principale reflexion que je fais ſur cette hiſtoire, c'eſt qu'il eſt clair comme le jour que la partie eſtoit faite de longue main, & que le deſſein eſtoit d'aſſaſſiner non ſeulement l'Amiral mais tous les Huguenots. Si l'on n'en euſt voulu qu'à l'Amiral ſeul à quoy bon tant de myſteres? Par deux fois on l'attira à la cour & toutes les deux fois on pouvoit s'en defaire avec la derniere facilité. Vouloit t'on l'aſſaſſiner? il n'euſt eſté rien plus ayſé quand il entroit ou ſortoit de chés le Roy. Il eſt donc clair qu'on en vouloit à toute la nobleſſe françoiſe Huguenotte, & qu'on attendit une occaſion pour les pouvoir tous

tous aſſembler. Pourquoy choiſir pour aſſaſſiner l'Amiral les nopces de Marguerite avec Henri de Navarre, ſi ce n'eſt parce qu'on n'en vouloit pas ſimplement à l'Amiral, mais à tout le corps dont on vouloit aſſembler, ſous pretexte d'une grande feſte, toutes les teſtes en un ſeul lieu afin de les couper en un ſeul jour? Que veulent dire ces paroles de Charles IX. au Legat du Pape ſur le mariage de Marguerite avec Henri chef des Huguenots; *O ſi je pouvois tout dire?* Auroit-il voulu ſacrifier ſa ſoeur & ſa religion uniquement pour la mort d'un ſeul homme & ne voit-on pas que cela ſignifie, que ce mariage eſtoit le piege où devoient perir tous les proteſtants? Si le Roy n'en veut qu'à l'Amiral pourquoy diſſimuler plus longtemps, quand il le voit bleſſé? Il le va voir accompagné de la Reyne Mere, des Ducs d'Anjou & d'Alençon & de tous ſes gardes: il n'y avoit qu'à tourner les yeux & le faire achever en ſa preſence. Pourquoy placer toute la nobleſſe de la religion auprés de la maiſon où eſtoit logé l'Amiral, ſi ce n'eſt afin qu'ils ne puſſent eſchaper & qu'on les puſt trouver plus facilement raſſemblés en un ſeul quartier? Le Sieur Maimbourg luy meſme avoüe que cet ordre fut donné devant que les Seigneurs Huguenots euſſent pris ce conſeil de vangeance dans la maiſon de l'Amiral, ce ne fut donc pas ce conſeil qui fit prendre la reſolution du maſſacre. Le Sieur Maimbourg ſe trahit encore d'une maniere plus imprudente.. Car il dit que le Roy *avoit des-ja pris dans le conſeil ſecret cette effroyable reſolution de faire un maſſacre general de tous les Huguenots, mais qu'on le luy avoit fait quitter.* Pourquoy donc avoit-il dit quelques lignes auparavant que juſques là on n'avoit eu autre deſſein que de faire tuer l'Amiral? Et où a-t'il pris cette revelation que Charles IX. aprés avoir pris la reſolution de faire le maſſacre general l'avoit quittée? N'y a-til pas bien plus d'apparence que l'ayant priſe il ne l'a jamais abandonnée puis qu'il l'a executée? Je croy tres bien ce que l'on dit, que ce Prince trembla cent fois à la veüe de cet enorme crime qu'il alloit commettre, & qu'en un quart d'heure il vouloit & ne vouloit pas ſucceſſivement. Car où eſt l'eſprit & le cœur aſſés affermi contre la vertu & contre la juſtice qui ne fremiſſe quand il faut executer un tel deſſein? Si l'on n'en vouloit qu'à l'Amiral, d'où venoient ces bruits qui ſe reſpandirent dans Paris au moment de la resjouiſſance des nôces? Sur ce que le Roy de Navarre & toute la nobleſſe de la religion aprés la benediction du Mariage s'eſtoient retirés pour ne pas aſſiſter à la meſſe, une voix s'eleva parmi le peuple, que bientoſt on les obligeroit *De Thou: Liv. 52.*

à ſe trouver à la Meſſe. Les principaux de la ville diſoient hautement dans les converſations que dans ces nôces on verſeroit plus de ſang que de vin. Monſieur de Thou, premier Preſident du Parlement de Paris, le pere de l'hiſtorien, avertit un des Seigneurs de la Religion de ſe retirer promptement de la cour s'il vouloit mettre ſa vie en ſeureté. Et Montluc Eveſque de Valence en partant avant le maſſacre pour ſon Ambaſſade de Pologne donna advis à la Rochefoucaut de ſe retirer promptement avec tous les autres grands Seigneurs. D'où pouvoit dis-je venir tout cela que de ce que ce maſſacre general eſtoit premedité de longue main? Le Sr. Maimbourg dit encore une choſe qui detruit entierement ce qu'il avance qu'on n'avoit deſſein de tuer que l'Amiral. C'eſt que dans le conſeil ſecret qui avoit eſté tenu ſur cette affaire le Roy s'eſtant levé avoit dit en parlant de l'Amiral, *Ouy mort . . . . je veux que l'on s'en defaſſe, mais je veux auſſi qu'on tue tous les Huguenots afin qu'il ne reſte perſonne qui me puiſſe un jour reprocher ſa mort.* Voila le conſeil pris de maſſacrer tous les Huguenots. Mais, dit-il, il le quitta: & comment? *C'eſt qu'Albert de Gondy Mareſchal de Rets pour empeſcher qu'on ne puſt imputer au Roy une ſi terrible execution fut d'avis qu'on ne fiſt tuer que le ſeul Amiral, parce, diſoit-il, que les Huguenots, ne doutant point du tout que ceux de Guyſe ne fuſſent les autheurs de ce meurtre, ne manqueroient jamais de courir aux armes pour s'en vanger ſur eux, & que les Pariſiens & tous les autres Catholiques accourant de tous les quartiers de Paris au ſecours de ces Princes, les Huguenots ſeroient accablés de la multitude, & qu'on auroit ainſi ce qu'on pretendoit ſans qu'il parût que le Roy y euſt part.* Ne voila-t'il pas une belle preuve qu'on n'avoit conclu dans le conſeil d'aſſaſſiner que l'Amiral? L'avis du Mareſchal de Rets fut ſuivi, je n'en doute pas, mais n'eſt ce pas une pleine reſolution de maſſacrer generalement? Il ne s'agit que de la forme: ſeulement on vouloit le faire faire par les Guyſes & par les Pariſiens ſous l'ombre d'une querelle particuliere & ſans un ordre exprés du Roy. Le Sieur Maimbourg n'en doit pas ſçavoir plus que Brantoſme qui vivoit de ce temps la, & qui ne doit pas eſtre ſuſpect quand il blame les gens de la faveur: car cela ne luy arrive pas ſouvent. Il avoüe que Charles fit la paix, *Non qu'il la deſiraſt autrement, ſinon pour ſe preparer mieux à la feſte de la St. Barthelemy, & attirer à ſoy par ce moyen l'Amiral à Blois & à Paris comme il fit.* Enfin ſi l'on n'avoit deſſein que ſe defaire de l'Amiral, n'eſtoit ce pas une conduite folle & inſenſée d'aſſembler pour cela ſous pretexte d'une nôce toute la nobleſſe Huguenotte de France? C'eſtoit appeller

peller pour teſmoins de la mort de l'Amiral des gens qui en auroient eſté tout autant de vangeurs, & qui ſans doute n'auroient pas manqué ſur le champ de s'en reſſentir. Car il eſt certain que ſi aprés l'Amiral tué on avoit donné aux autres ſix heures pour ſe reconnoiſtre, ils auroient vendu leur peau un peu cherement, & ſans doute les maſſacreurs auroient eſté maſſacrés à leur tour. Ainſi le conſeil que l'on fait prendre à Charles IX. d'aſſembler tous les Huguenots à Paris pour y tuer l'Amiral ſeul, eſtoit juſtement propre à le faire perir luy & toute ſa cour. Il ne pouvoit donc franchir ce Rubicon ſans paſſer outre; & tuant l'Amiral il faloit tuer tous ceux qui euſſent pu luy reprocher cette mort comme on luy fait dire, & qui meſme auroient pu l'en punir ſur le champ. Cela ſuffit pour prouver que ce maſſacre general eſtoit une affaire concertée depuis longtemps & par conſequent que c'eſt icy la plus grande de toutes les lachetés, la plus noire de toutes les trahiſons, & la plus honteuſe de toutes les actions, d'amener par une ſi longue ſuitte de fourbes tant de nobleſſe, tant de braves & tant de peuple, à la tuerie ſous l'ombre de la paix & de la foy publique, & ſous le pretexte d'une nôce & d'une rejoüiſſance ſolennelle. Je n'entre point à preſent dans cette cruelle journée, parce que je ne fais que l'hiſtoire des trahiſons & des perfidies.

Je ne croy pas meſme qu'aprés celle-cy il ſoit neceſſaire d'en expoſer d'autres à la veüe puis que ſeule elle eſt capable de remplir les eſprits d'horreur, & de convaincre que le parti de nos ennemis eſtoit animé d'un eſprit infernal. Si je voulois adjouſter quelque choſe à ce Chapitre des laſchetés, je dirois que ce malheureux parti avoit des aſſaſſins & des empoyſonneurs à gage. Maurevel eſtoit l'un de ces aſſaſſins, ce fut luy qui s'eſtant coulé dans les troupes de l'Amiral à deſſein de l'aſſaſſiner, & ne l'ayant pas trouvé pour ne perdre pas abſolument ſon coup, aſſaſſina le Marquis de Mouy: ce fut luy qui tira ce coup qui bleſſa l'Amiral deux jours devant le maſſacre. Odet Cardinal de Coligny fut empoyſonné par ſon valet de chambre en revenant d'Angleterre: qui eſt ce qui pouvoit avoir intereſt à faire empoyſonner ce grand perſonnage que la maiſon de Guyſe qui avoit juré la perte de toute la mayſon de Chatillon? Henri de Bourbon Prince de Condé fut empoyſonné par quelqu'un de ſes domeſtiques à St. Jehan d'Angely, & un breuvage funeſte eſteignit celuy qui eſtoit l'admiration de toute la France & les delices de ſon parti. Il faudroit avoir bien de la charité pour douter le moins du monde que cette mort de commande ne ſoit arrivée par les intrigues des meſmes gens qui

avoient assassiné le pere à la bataille de Jarnac ; & par ceux qui avoient gagné Dominique d'Albe domestique de l'Amiral pour empoisonner ou assassiner son maistre. Ce miserable à la potence avoua qu'il avoit
Aubigny, liv. 1. chap. 2. esté corrompu par le Duc d'Anjou. C'est ce mesme parti qui fit empoisonner la Reine de Navarre, mere d'Henri IV. par des gans que luy fit donner l'Abbé de Clugny bastard de Claude de Guyse.

Enfin ce parti estoit si penetré de perfidie qu'il se trahissoit luy même & estoit tousjours prest à sacrifier l'Estat & la Religion pour satisfaire ses cruelles passions. Monsieur de Mezeray reconnoist en plus d'un lieu que le Conseil du Roy qui portoit tousjours les choses à l'extremité contre les Huguenots, estoit un parti Espagnol qui ne desiroit que l'abbaissement de la couronne & la grandeur d'Espagne.
Dans la vie d'Henri III. 1574. *Il y avoit*, dit-il, *dans le Conseil deux partis, l'un qui par dessus toutes choses desiroit la paix & la reformation de l'Estat ; l'autre qui vouloit exterminer les Huguenots à quelque prix que ce pust estre. Le Chancelier de l'Hopital avoit esté le chef du premier, &c. Morvilliers l'estoit du second, fort homme de bien mais addonné à de nouvelles devotions, lesquelles ayant leurs racines en Espagne & à Rome, faisoient servir la Religion à l'exaltation de ces deux puissances.* Dans la vie de Charles IX. le même autheur en parlant de la cruauté que les Espagnols exercerent en l'Amerique sur les François qu'ils esgorgerent, qu'ils dechirerent par morceaux & ausquels ils arracherent les yeux avec une cruauté de Cannibale, il dit que *le Conseil du Roy ne tint conte de vanger ce massacre parce qu'il estoit demi Espagnol.* Nous avons encore le memoire
Histoire Eccles. liv. 5. p. 731. dont ce parti zelé, ennemy de Dieu & traistre à son Roy chargea un nommé Artus desiré pour aller solliciter le Roy d'Espagne d'entrer bien avant dans les affaires de France pour la destruction de l'heresie, d'où sans doute la ruine de l'Estat s'en seroit infailliblement ensuivie : le fameux Cardinal de Lorraine chef de cette cabale Catholique, estoit visiblement dans les interêts de l'Espagne. Le Laboureur nous apprend qu'il favorisoit les intentions de la maison d'Austriche pour la
Additions, l. 3. p. 835. restitution de Mets, Toul & Verdun à l'Empire. *Parmi les soupçons que la Reine Catherine avoit d'Espagne elle se defioit encore du Cardinal de Lorraine.* Il avoüe que ce Cardinal quand son frere mourut, *avoit*
Ibid. Tom. 2. liv. 4. p. 220. *dessein de le faire chef du parti Catholique en France, & de lier une forte correspondance avec le Pape & toute la maison d'Austriche.* Il ne fait pas mesme difficulté de confesser *que sans les Bourbons*, il auroit pu adjouster sans les Huguenots, *la France seroit devenuë une province d'Es-*
Liv. 2. p. 538. *pagne.* Enfin cet esprit de trahison contre l'Estat esclata entierement par

par la ligue qui ſe fit en 1575. les deſſeins de cette malheureuſe cabale ſe produiſirent au jour,& l'on vit qu'elle n'en vouloit pas à moins qu'à la couronne. Ce fut elle qui reſolut d'arracher de deſſus le throne le legitime ſouverain pour placer un eſtranger, qui voulut raſer Henri III. & l'enfermer dans un cloiſtre pour donner à la France un Roy Eſpagnol ou Lorrain. Catherine de Medicis fut de cette conjuration contre ſon propre fils. C'eſt le Laboureur qui nous le dit: *Elle ne feignit pas*, dit il, *d'eſtre de la conſpiration contre ſon propre fils Henri III. & de brouiller l'eſtat quand elle le vit ſans enfants, pour empeſcher que Henri IV. ne luy ſuccedaſt & pour mettre en ſa place Henri Duc de Lorraine ſon petit fils à cauſe de ſa fille.* Quand Dieu permit que ce parti ennemi de ſa verité & de ſon Egliſe ſe diviſaſt ce fut alors que de part & d'autre on vit regner l'eſprit de perfidie. Ces deux partis, la ligue d'un coſté & Henri III. de l'autre, jouoient à qui l'emporteroit pour les trahiſons. La Ligue fit rebeller toute la France contre ſon Roy. Le Roy pour maſſacrer les Guyſes les attira à Blois par les meſmes fourbes par leſquelles luy meſme avoit travaillé à attirer l'Amiral & la nobleſſe Huguenotte à Paris pour les eſgorger. Henri ſe reconcilia ſolennellement avec les Princes Lorrains, il jura avec eux ſur les autels, il communia d'une meſme hoſtie en preuve de reunion, & quelques jours aprés il les fit aſſaſſiner. La ligue afin de ne ſe pas laiſſer ſurmonter en trahiſons apoſta un aſſaſſin qui en ſatisfaiſant les paſſions humaines, exercea la juſtice de Dieu. En vangeant au nom de la ligue la mort des Guyſes, il punit au nom de Dieu le maſſacre de la St. Barthelemy, l'aſſaſſinat du Prince de Condé, la mort de Montbrun contre la foy donnée, & mille autres crimes de meſme nature, dont ce malheureux Prince avoit eſté le premier conſeiller & le premier autheur.

CHAPI-

CHAPITRE XIV.

Hiſtoire des cruautés commiſes par le party Catholique Romain; le maſſacre de Cabrieres, & de Merindol; infidelité du Sieur Maimbourg là deſſus; cruelle juſtice dans l'affaire d'Amboyſe, maſſacre de Vaſſy, mauvaiſe foy du Sieur Maimbourg; divers Maſſacres par toute la France; cruautés qui y furent exercées, horribles cruautés commiſes dans la Provence; cruautés de Montluc: aſſaſſinat du Prince de Condé par Monteſquiou; horreurs du ſiege de Sancerre; aſſaſſinats en pleine paix. Catholiques Romains cruellement maſſacrés ſur de vains ſoupçons de Lutheraniſme : maſſacre de la St. Berthelemy.

EN voila bien ſuffiſamment ce me ſemble, pour juſtifier que toutes les perfidies des ſiecles paſſez, ont eſté renouvellées dans le noſtre; il faut preſentement faire voir qu'il n'y a point de cruautés imaginables, qui n'ayent eſté miſes en uſage par les bons amis du Sr. Maimbourg, lequel nous accuſe d'eſtre la plus cruelle de toutes les ſectes; j'ay des-ja bien dit des choſes qui prouvent ce que j'ay deſſein de prouver dans ce Chapitre, car en juſtifiant nos martyrs & en accuſant nos perſecuteurs : j'ay fait voir que les derniers eſtoient poſſedés par un eſprit de fureur & de rage; qui trouve à peine des exemples entre les perſecuteurs des premiers Chreſtiens. Toute la cruauté de Phalaris & de Neron n'a pas égalé celle dont on a uſé contre ces pauvres gens qui ne ſe deffendoient que par des prieres & par des larmes. Retournés donc à ce Chapitre Monſieur, afin de voir le tableau de ces cruautés, ſi ce n'eſt que dés à preſent vous vouliés me ſuivre dans l'aſſeurance que je vous donne; que ſans conter les cruautés dont nous avons parlé, il nous en reſte à deduire, beaucoup plus qu'il n'en faut, pour faire voir que dans les pays de la barbarie, les barbares meſmes n'y font rien comparés aux ſaints & zelés Catholiques du Sieur Maimbourg.

Bien qu'il ſemble que depuis quelques Chapitres, nous nous ſoyons renfermés dans les regnes de Charles IX. & de Henry III. il faut pourtant remonter icy juſqu'au regne de François premier, pour y voir le maſſacre de Cabrieres & de Merindol qui eſt trop conſiderable dans l'ordre des cruautés, pour eſtre oublié. Il n'y a point de lieu où le Sieur Maimbourg découvre ſon eſprit de calomnie & de ma-

malignité d'une maniere plus honteuſe qu'en celuy-cy. Il entreprend la defence d'une action qui a donné de l'horreur à toute la terre, qui a eſté miſe dans le meſme rang que le maſſacre de la St. Berthelemy, & qui meſme a eſté punie par Henry II. le plus cruel ennemy que nos Huguenots ayent eu entre nos Roys. Il va meſme juſqu'à dementir du Pleix Hiſtorien emporté contre nous, & qu'on n'auroit jamais ſoupçonné pouvoir eſtre ſuſpect à celuy qui entreprendroit d'écrire l'hiſtoire du Calviniſme. Il fait l'Apologie du Preſident Oppede, l'un des plus méchants hommes du monde, & ſuppoſe en ſa faveur des faits d'une fauſſeté notoire & qu'il ne ſcauroit appuyer d'aucun autheur. Il faut donc neceſſairement faire icy l'abbregé de cette triſte hiſtoire pour l'oppoſer au faux recit qu'en fait le Sieur Maimbourg. Je prendray cette hiſtoire du preſident de Thou afin qu'on ne diſe pas qu'elle eſt de la façon des Calviniſtes. Tout le monde aujourd'huy ſçait l'origine de ces habitans de Merindol & de Cabrieres; c'eſtoient des réchappés de cette cruelle perſecution que les Papes avoient excitée contre les Vaudois. Et ces pauvres reſchappés habitoient dans les montagnes de Provence: lieux incultes dont par un travail prodigieux ils avoient fait un aſſés bon pays & propre à nourrir du bétail. Ces gens quand la reformation vint au monde ſe recognoiſſant pour eſtre les freres de ceux qu'on appelloit nouveaux venus, & voyant tous leurs dogmes dans ces opinions qu'on appelloit nouvelles & qu'on deteſtoit comme d'abominables hereſies, eurent la meſme joye qu'ont des perſonnes jettées dans quelque iſle deſerte de l'ocean eloignée des terres, quand aprés avoir demeuré là pluſieurs années dans une affreuſe ſolitude, ils voyent venir à eux des vaiſſeaux & des hommes. Seuls protecteurs de la verité dans un ocean de corruptions & d'erreurs ils eurent la joye de voir ſortir comme du milieu des ondes un renfort ſi conſiderable & un ſecours ſi peu attendu. Cela les confirma plus qu'on ne ſçauroit dire dans la profeſſion des verités qu'ils tenoient de tout temps. Mais le Parlement d'Aix grand perſecuteur des fideles, l'an 1540. les fit adjourner à comparoiſtre: ils envoyerent à Aix, demanderent conſeil, & perſonne ne leur conſeilla de comparoitre, s'ils ne vouloient eſtre brûlez vifs; comme devant leurs yeux ils en virent bruſler pluſieurs pour cauſe de Lutheraniſme. Ils ne comparurent donc pas & ſur defaut le Parlement rendit ce fameux, ce cruel & cet eſpouvantable arreſt par lequel tous les habitans de Merindol furent condamnés à mourir, leurs maiſons, leurs bois & leurs retraites à eſtre raſées & bruſlées, eux, leurs biens & leurs perſonnes confiſquées

De Thou, liv. 6.

au Roy. Cet arreſt ne fut pas ſi toſt executé parce que les habitans de Merindol & de Cabrieres porterent leurs plaintes au Roy François premier, qui les voulut bien eſcouter. Il donna ordre à Guillaume du Bellay Sieur de Langay Lieutenant du Roy en Piedmont de faire information de la foy & de la vie de ces Vaudois. LeSieur de Langay commit des gens pour faire cette information & les commiſſaires rapporterent, *Que ces habitans de Merindol & de Cabrieres demeuroient là depuis environ trois cents ans, que par leur travail ils avoient rendu habitable & fertile ce pays inculte & inhabité, qu'ils ſouffroient aiſement le travail & le jeune, qu'ils avoient en horreur les procés, qu'ils eſtoient fort charitables envers les pauvres, qu'ils payoient aux Princes les tributs & à leurs Seigneurs les redevances avec une ſouveraine fidelité, qu'ils ſervoient Dieu par des prieres continuelles & par une vie tres innocente, qu'au reſte ils frequentoient fort peu les égliſes des ſaints ſi ce n'eſt quand ils alloient dans quelques bourgs ou villes de leur voiſinage pour leur trafic: que ſi quelque fois ils entroyent dans les égliſes dédiés aux ſaints, ils ne ſe proſternoient pas devant les images & ne leur offroient pas des torches ou d'autres preſents: qu'ils ne demandoient point aux preſtres de dire des meſſes pour leurs morts; qu'ils ne faiſoient point le ſigne de la croix quand il tonne, comme on a de coutûme de faire; qu'ils ne prenoient point d'eau benîte, mais qu'ils levoient les yeux au ciel pour invoquer Dieu; qu'ils n'alloient pas en pelerinage & qu'ils ne ſaluoient pas les croix en paſſant dans les chemins; qu'ils faiſoient leur ſervice en langue vulgaire & avec des ceremonies differentes de celle de l'Egliſe: enfin qu'ils ne portoient aucun reſpect au Pape & aux Eveſques, mais qu'ils ſe choiſiſſoient d'entr'eux des preſtres & des docteurs pour faire leur ſervice & les enſeigner.*

Thuanus ubi ſupra.

Voila ce qui fut trouvé & ce qui ſe prouve par des actes autentiques & par une information qu'on trouveroit encore aujourd'huy ſi l'on n'avoit pris ſoin d'en ſupprimer les originaux. Comparés cela avec le portrait qu'en fait le Sieur Maimbourg, qui les dépeint comme des ſcelerats & des voleurs nichés dans des montagnes d'où ils faiſoient des courſes ſur tout le pays pour piller, pour enlever les biens, pour tuer & pour ſaccager. Mais ſur tout remarqués l'extravagante calomnie dont il les noircit d'avoir levé ſeize mille hommes entr'eux pour aſſieger Marſeille. Notés, je vous prie, que quand il fait de ces gens des rebelles qui veulent aller aſſieger la plus importante place de la Province, il leur fait lever cette armée de ſeize mille hommes. Il faloit pour cela qu'il y eût entr'eux pour le moins cinquante ou ſoixante mille ames; car les femmes, les enfans, les viellards ne portent pas les

les armes, & meſme on ne méne point à l'armée toutes les perſonnes capables d'attaquer & de ſe deffendre, on en laiſſe pour la garde du pays. Mais quand il conte ceux qui moururent dans le maſſacre & qui perirent de miſere tant hommes que femmes, il n'en trouve plus que trois mille, & ſix cents hommes des plus forts, qui furent envoyés aux galeres. Et enfin il ne donne à ces gens que neuf cents maiſons dans leurs bourgs & villages: jugés ſi cinquante ou ſoixante mille perſonnes peuvent demeurer dans neuf cent cabanes de payſans. Si l'on dit comme on le publia alors que ces troupes étoient des troupes eſtrangeres & des lanſquenets, cela eſt encore plus abſurde, puiſqu'il eſt ridicule de dire que trois ou quatre mille payſants, qui vivoient du lait & de la laine de leurs troupeaux, fuſſent en eſtat de lever & d'entretenir des armées eſtrangeres. Cet homme perd le jugement par la paſſion qu'il a de rendre ces pauvres gens criminels pour juſtifier l'effroyable carnage que l'on en fit. Si vous luy demandés ſur quoy il appuye tout cela, c'eſt ſur le playdoyer du Preſident d'Oppede, qui pour ſauver ſa teſte chargea ſon accuſation des plus horribles calomnies que la fertile malignité de ſon eſprit luy put fournir, & en effect ce fut un des moyens dont ce barbare ſe ſervit pour obtenir du Roy la permiſſion d'executer l'horrible arreſt qui avoit eſté rendu quatre ans auparavant: il eſcrivit que ces gens ſe preparoient à attaquer Marſeille avec ſeize mille hommes. Cette calomnie porta ſon coup & le Roy irrité les abandonna à la fureur de ce malheureux qui leva une armée ſous l'authorité du Roy & alla bruſler, ſaccager & maſſacrer ces pauvres gens, avec des excés dont il n'eſt pas beſoin que je faſſe icy le deſtail: car le Sieur Maimbourg avoüe que tout ce que la cruauté du ſoldat peut imaginer, le vol, le viol, le pillage, le maſſacre des enfans, des filles, des femmes, des vieillards, tout y fut exercé avec la derniere brutalité & la plus ardente fureur. Cependant je ne ſçaurois taire cette horrible circonſtance, qu'aprés avoir pris Cabrieres à compoſition & à diſcretion on mena tout ce qui s'y trouva dans une prairie où on les eſgorgea tous, au nombre de huit cents, tant de ceux qui ſe trouverent dans la ville que dehors. Oppede fit enfermer toutes les femmes dans une grange pleine de paille & y fit mettre le feu, & quand elles ſe preſentoient à la feneſtre pour ſe jetter en bas, on les repouſſoit avec des fourches, & on les recevoit ſur la pointe des halebardes. Ceux qui ſe ſauverent dans les montagnes ne furent pas plus heureux; la faim & les beſtes farouches les devorerent, parce qu'on leur coupa tous les chemins: on les aſſiegea

comme des lions dans un fort, on defendit sur peine de la vie de leur donner aucuns alimens. Ces miserables deputerent vers Oppede pour obtenir de luy la permission d'abandonner leurs biens & de se retirer la vie sauve dans les pays estrangers. Le Capitaine Poulin autrement appellé le Baron de la Garde, le cruel instrument de la barbarie d Oppede estoit pourtant comme flechi: mais Oppede respondit brusquement, *Non je les veux tous prendre sans qu'aucun en eschappe, & je les veux envoyer habiter aux enfers.*

Aprés ce cruel massacre Oppede crut bien que la relation en estant portée à la cour elle en auroit horreur & qu'il pourroit en avoir des affaires. Il envoya donc en Cour & chargea ces pauvres gens de tous les crimes les plus abominables, adjoustant que vu la nature de leur crime on les avoit fort espargnés. Il obtint du Roy une espece de confirmation de ce qu'il avoit fait; ce fut par le credit de ce grand persecuteur le Cardinal de Tournon: auquel le Sieur Maimbourg fait un grand honneur d'une ridicule comedie que ce pedant joua devant François I. en entrant dans sa chambre un livre à la main & faisant semblant d'y lire un passage d'Irenée, pour se faire demander, *que lisés vous Monsieur le Cardinal*, & prendre de la occasion de detourner le Roy de faire venir Melanthon auprés de luy. Cet homme là se connoist bien en actions graves & sages, de mettre cette petite farce en ce rang.

Pour revenir à ceux de Merindol & à leur bourreau, le Cardinal de Tournon qui obtint une approbation de l'action d'Oppede, ne put jamais pourtant flechir la conscience du Roy à l'approuver. Il est certain que le ver le rongea toute sa vie & qu'en mourant il donna ordre exprés à son fils Henry II. de faire informer de nouveau de cette affaire & de punir les autheurs & les executeurs de ce massacre. C'est peut estre icy l'un des endroits de l'histoire le plus incroyable & qui marque le plus la providence de Dieu & la certitude de ses jugemens. François I. fut grand ennemy des Protestans, il en fit brusler tout autant qu'il en put decouvrir; son fils Henry II. n'avoit pas l'ame gueres plus tendre pour eux que le President d'Oppede. Il commit des cruautés en sa vie contre les Reformés qui ne valent gueres mieux que celles de Merindol: cependant Dieu se sert de ces deux Princes ardents persecuteurs des Reformés, pour vanger la persecution qui avoit esté faite à ceux qu'eux mesmes persecutoient. Henry II. rendit un arrest dans lequel sont exposés tous les excés & les crimes qui avoient esté commis dans l'affaire de Merindol & de Cabrieres; & dans lequel

lequel il ordonna que le Parlement d'Aix, le Preſident d'Oppede, de la Font, Balet & autres bourreaux vinſſent rendre conte de leur action. La cauſe fut renvoyée à la chambre du Parlement de Paris où elle fut plaidée par cinquante audiences en preſence, on peut dire non de tout Paris mais de toute la France. De tant de coupables il n'en couſta la vie qu'à Guerin Advocat au Parlement d'Aix qui fut pendu : Oppede en fut quitte pour une priſon de quelque mois. Le miſerable Guerin fut la victime, ce n'eſt pas qu'il fuſt le plus criminel, au contraire il n'avoit ſuivy Oppede dans cette expedition que par force; mais Oppede eſtoit reveſtu d'un gros caractere, & il trouva de grands amis qui le ſauverent. Ce ne fut pas dans la mort d'un ſeul homme que Dieu exerça ſa vangeance, ce fut dans ce que Dieu permit que durant pluſieurs jours Aubery Lieutenant civil parlant comme Advocat du Roy, eſtala avec une force admirable les excés, les viols, les meurtres, les incendies, les barbaries & les inhumanités qui avoient eſté commiſes par ces zelés Catholiques. Si le Preſident d'Oppede eſchapa la main des hommes, il n'eſchapa pas celle de Dieu, nous avons appris du Preſident de Thou, qu'il mourut dans des douleurs horribles de veſſie & de ſes entrailles, où le feu s'eſtoit mis. Nous avons auſſi remarqué que le Sieur Maimbourg pour detourner la veüe de ce viſible jugement de Dieu, ſuppoſe avec une hardieſſe qui n'a point d'égale, que le mal luy vint d'une ſonde empoiſonnée dont un chirurgien Huguenot le ſonda. Encore un coup, c'eſt un fait qu'il a inventé, qu'il n'a jamais lu nulle part, qu'il n'a peut eſtre jamais ouy dire à perſonne & dont on le defie de dire l'autheur. Aprés cela fiés vous à cet homme qui nous parle tousjours de ſa ſincerité.

Je paſſeray par deſſus le regne de Henri II. parce que nous avons aſſés parlé des cruautés qui y furent exercées, & je viendray au regne de ſes enfans. Le premier c'eſt François II. ſous lequel ſe fit le carnage d'Amboyſe : c'eſt bien l'action la plus cruelle qui ait jamais eſté commiſe. Il y avoit une conjuration je l'advoue; il eſt encore vray qu'entre les conjurés il y avoit beaucoup de Huguenots : mais il eſt vray auſſi comme je l'ay prouvé, que la conjuration n'eſtoit pas contre le Roy, elle eſtoit contre des tyrans qui avoient uſurpé l'authorité royale & qui en abuſoient de la maniere du monde la plus terrible. Mais ſuppoſons tout ce qu'on voudra du crime de ces conjurateurs & de leurs intentions, je ſouſtiens qu'on n'a jamais vu d'exemple d'une punition ſi ſevere. On met tousjours une tres grande difference entre un crime commis & un crime executé, & jamais la punition ne va

auſſi loin pour l'un que pour l'autre. Quand on decouvre une conjuration, on ſe contente d'en punir les autheurs, on pardonne à la populace, qui s'eſt laiſſée entrainer; on fait des exemples. Ciceron aprés avoir découvert la conjuration de Catilina, qui n'alloit pas à moins qu'à ſaccager Rome, bruſler les temples, piller les maiſons des particuliers, & ſe ſaiſir de l'Empire, ſe contenta de faire executer les principaux conjurés. Icy on fait perir douze cents perſonnes, le chaſteau & les rues d'Amboyſe regorgeoient de ſang, toute la Loire eſtoit pleine de corps morts. Le Roy & la Reyne mere avec les Princes de la maiſon de Guyſe regardoient de deſſus un balcon du chaſteau, & ſe repaiſſoient de cet affreux ſpectacle. Mais Anne d'Eſt femme du Duc de Guyſe en avoit horreur; & le Preſident de Thou nous dit, *Qu'elle verſoit des larmes & prioit inceſſamment la Reyne qu'elle fiſt ceſſer cette horrible boucherie d'innocents ſi elle vouloit ſauver le Roy & le Royaume.* Le Cardinal de Lorraine ravy d'avoir rencontré une occaſion où les intereſts du Roy eſtoient joints avec les ſiens, au moins en apparence, ne voulut pas perdre l'occaſion de faire valoir la maxime, *plus de morts, moins d'ennemis.* Il eût bien voulu comme Caligula diſoit de l'Empire Romain, que le parti de ſes ennemis n'euſt eu qu'une teſte afin de la faire ſauter par un ſeul coup, & que tous ſes ennemis euſſent eſté renfermez dans le chaſteau d'Amboiſe pour les precipiter de deſſus les murailles tout à la fois. Je ne ſuis pas le premier qui s'eſt étonné de cette conduite, un bon autheur nous dit que *l'attentat fut puny avec autant de rigueur que s'il eut eſté executé, & qu'on peut aſſurer qu'il n'y a pas de memoire en France d'une juſtice ſi ſanglante qui ne ſe devoit étendre que ſur les principaux chefs & ſur le cadavre de la Renaudie. La plus part de ces pauvres victimes s'eſtant laiſſez perſuader qu'on pouvoit les armes à la main preſenter au Roy une requeſte pour le bien de l'Eſtat & pour le repos dans leur Religion.*

Additions à Caſtelnau, Tom. 2. p. 391.

Le maſſacre de Vaſſy eſt la troiſiéme action cruelle dont je veux parler: ce fut le commencement de la guerre, car deslors les Proteſtans vîrent bien qu'il n'y avoit plus de ſeureté pour eux. C'eſt pourquoy ils s'abandonnerent entierement au Prince de Condé qui outre la religion avoit ſes veües particulieres. Si l'on en croit ces Meſſieurs, ce maſſacre n'eſt rien, il en faut rejetter la faute ſur l'inſolence & ſur l'indiſcretion des Huguenots. Le Duc de Guyſe paſſoit, diſent ils, par Vaſſy ſans aucun deſſein de faire du mal à perſonne: quelques uns de ſes domeſtiques entrant dans le lieu où les Huguenots faiſoient leur exercice, prirent querelle avec eux. Le Duc y vint pour appaiſer

paiſer le bruit, il reçeut un coup de pierre dans le viſage qui le mit tout en ſang : cet objet irrita cette troupe de valets, qui ſans ordre de leur Maiſtre ſe ruerent ſur cette populace desarmée, en bleſſerent ſeulement quelques uns & écarterent le reſte. Voila de quelle maniere on fait l'hiſtoire ſous le nom du desordre de Vaſſy, comme on parleroit d'une batterie du payſans où il y auroit eu quelque coups de poing donnés & quelques chapeaux perdus. Mais ce qui me ſurprend c'eſt que pour appuyer ce Roman, on ſe ſert du témoignage de nos hiſtoriens, *Ainſi que l'advoue leurs plus celebres hiſtoriens;* & en marge on cite d'Aubigné. Cela disje eſt ſurprenant, & cet homme ſe perſuade que nous ne ſçavons pas lire. Ceux qui prendront la peine de conſulter d'Aubigné, verront que ſelon luy c'eſtoit une partie faite par le Triumvirat. *Ces premieres offenſes*, dit-il, *amorces des ſecondes, émurent le Triumvirat & leurs nouveaux adjoints à rompre ouvertement l'édit de Janvier. Pour cet effet il fallut hâter le Duc de Guyſe, lequel paſſant à Vaſſy avec le Cardinal ſon frere & toute leur famille trouva l'aſſemblée des Reformés qui peu de jours auparavant avoient fait la cène au meſme lieu au nombre de trois milles. Les Moines menoient les laquais agacer cette troupe : aprés les laquais la populace ſe voyant fortifiée des gens de cheval & de pied, s'échauffe. L'Eveſque de Chaalons y eſtoit allé quelques jours auparavant pour les convertir par diſputes & en eſtoit revenu honteux & mocqué, ou pour ſon ignorance ou autrement. Celuy cy enflamma le coeur du Cardinal de Lorraine, le Cardinal celuy de la Broſſe, qui y donne avec deux compagnies de gendarmes, fait ſonner la charge par trois trompêtes & tout cela enſemble met en pieces tout ce qui ne ſe peut ſauver par les feneſtres de la grange.* Selon ce recit l'Eveſque de Chaalons eſt en colere d'avoir eſté mal receu à Vaſſy, il excite le Cardinal de Lorraine, ce Cardinal promet à l'Eveſque de le vanger ; pour cet effet il donne ordre à la Broſſe d'y mener deux compagnies de gendarmes. Avec ces deux compagnies on ſonne la charge, on donne deſſus. Cela n'a-t-il pas bien la mine d'une affaire arrivée par hazard? Cependant le Sieur Maimbourg nous dit hardiment que ſelon d'Aubigné, *ce fut un pur hazard ſans aucun deſſein premedité.* Je vous aſſure qu'il n'y a qu'à mentir hardiment pour ſe faire croire, car avant que d'avoir lu le paſſage j'eſtois quaſi perſuadé qu'il contenoit le contraire de ce que j'y ay lu. Croyés le auſſi peu ſur ce qu'il nous dit, *qu'il n'y eût qu'un fort petit nombre de tués & de bleſſés* : car d'Aubigné nous dit expreſſement qu'il y eut trois cents perſonnes tuées. La verité eſt que le Duc de Guyſe qui avoit

Hiſt. du Calvin. liv. 4.

Aubigné liv. 3. chap. 1.

fait

fait ſa partie avec les deux autres Triumvirs & le Roy de Navarre, d'aneantir l'édit de Janvier contre lequel ils avoient tant crié, le voulut faire par un coup d'éclat. En allant à Paris pour en chaſſer le Prince de Condé & pour empeſcher qu'on n'y preſchaſt, il voulut faire un coup d'eſſay ſur Vaſſy avant que d'entreprendre ſur Paris. Il vint à Vaſſy non pas en homme qui paſſe, huit jours devant il avoit fait loger ſa compagnie de gendarmes dans cette petite ville, il y arriva avec deux autres compagnies. La Broſſe qui les conduiſoit entra dans les granges où l'on eſtoit aſſemblé, commença par un blaſpheme & jura qu'il falloit tout tuer, la tuerie commença par un miſerable vinaigrier qui ſe trouva à la porte; enſuitte on fit main baſſe ſans delay ſur tout ce qu'on put attraper; le Duc de Guyſe y vint & y parut luy meſme l'eſpée à la main, l'exploit eſtoit grand pour un heros comme luy. Il y vint, dit-on, pour appaiſer le tumulte; mais ce Prince ſi redouté avoit bien perdu ſon authorité de ne pouvoir retenir ſes gens. Encore pour quelques coups rués, quelques morts & quelques bleſſés paſſe ſouvent avant qu'un maiſtre ſe puiſſe faire obeïr il ſe fait quelques desordres. Mais je trouve que ce Duc eſt bien patient de voir maſſacrer à ſes yeux trois ou quatre cents perſonnes contre ſon gré & de n'y pas donner ordre. Si ce fut contre ſa volonté que le maſſacre ſe fiſt, pourquoy ne fit il aucune juſtice d'une violence auſſi terrible? Mais pourquoy en témoigna-t'il du regret à ſa mort? Eſtoit il reſponſable devant le throne de Dieu, où il alloit, des crimes de ſes valets dont il n'avoit pu reprimer l'inſolence quoy qu'il y eût travaillé? Pour qui nous prend on quand on nous fait de ces contes la?

Depuis l'affaire de Vaſſy il ne faut plus conter les maſſacres, ils ſont ſans nombre. On peut dire avec certitude que jamais il ne s'en eſt fait autant en auſſi peu de temps ſous les plus cruels perſecuteurs de l'Egliſe. A Cahors, à Sens, à Auxerre, à Tours, à Caſtres, à Villeneuve, à Bagnol, à Signe, à Paris, à Bar ſur Seine, à Senlis, à Agen, à Tarraube, à Meaux, au Mans, à Aurillac, à Valongues, à Nevers, à Iſſoudun, à Amiens, à Caſtelnaudary, à Troye, à Agen, à Gaillac, à Toulouſe, à Orange, à ſaint Etienne, à Gien, à Poitiers, à la Charité, à Nemours, à Grenade, à Marſilargues, à Abbeville, à Chaalons, à Eſpernay, à Chaſtillon ſur Loire, à Angers, à Cran, à Bloys, à Mer, à Moulins, à Rouen, en pluſieurs autres lieux & dans toute la Provence: & tout cela à moins de deux ans avec des cruautés qui n'ont guere eu d'exemple entre les nations les plus barbares. A Tours on enfer-

enferma trois cents perſonnes dans une Egliſe où on les affama par trois jours : aprés cela on les prit & liés deux à deux on les mena ſur le bord de la riviere pour les y eſgorger ; les uns furent maſſacrés, d'autres furent écorchez, d'autres étranglez, d'autres noyez : on y vendoit les enfans un écu. Une femme d'une beauté rare eſtant du nombre de ces victimes, faiſoit pitié à celuy qui la menoit à la mort : un autre pour monſtrer qu'il eſtoit incapable de ces foibleſſes, la prit, la deſpouilla toute nue pour ſacrifier ſa pudeur avant que de ſacrifier ſa vie, & luy donna cent coups au travers du corps. Les femmes groſſes furent ouvertes & leur fruit vivant jetté dans la riviere. Le Preſident de Tours fut lié à des arbres & on luy fendit le ventre tout vivant pour y chercher de l'or qu'on l'accuſoit d'y avoir caché. A Cahors aprés avoir eſgorgé les hommes, ils les arrangeoient ſur le pavé comme des pourceaux, les couvroient de bois & de paille & les bruſloient. A Orange on arrangeoit les vieillards aux feneſtres afin qu'ils fuſſent ſpectateurs des ſupplices qu'on faiſoit ſouffrir à leurs femmes & à leurs enfans, qu'on lardoit avec la petite pointe des eſpées & des poignards pour les tuer lentement & leur faire ſouffrir mille morts. A Caſtres un bourreau écorcha cinq hommes & leur mangea le foye, & ſcia un homme tout vif. A Signe un bon Catholique trouvant ſa ſœur, qui eſtoit heretique ſelon luy, la fit violer par le Cordelier qui portoit la croix & par cinq ou ſix autres, puis la bruſla avec du lard flamboyant qu'il luy faiſoit diſtiller ſur la peau. A Agen en tres peu de temps on trouva qu'on avoit bien executé cinq cents perſonnes qui furent pendues à un gibet qu'on appelloit le conſiſtoire. Quand aux femmes, celles à qui l'on ſauvoit la vie, eſtoient le ſujet ſur lequel le ſoldat en dernier lieu exerçoit ſa brutalité, quand elles avoyent paſſé par la main des gens diſtingués. Si l'on trouvoit une femme donnant à teter à un enfant, le ſoldat pour faire épreuve de ſon adreſſe, les tranſperçoit tous deux à la fois. Il y avoit des peres qui ſe faiſoient un merite de faire pendre leurs enfans; comme fit un nommé Ralet Procureur du Roy au Siege de Troye. Il s'en eſt trouvé qui arrachoient le cœur de ceux qu'ils venoyent dégorger & qui diſoient en mordant dedans, je m'eſtois bien promis de manger le cœur d'un Huguenot avant que de mourir.

Les cruautés qui furent exercées en Provence ſous le gouvernement du Comte de Sommerive paroiſſent incroyables. A Aix des hommes furent pendus par les mains pendant qu'on leur arrachoit les yeux, eux tous vivans: on en trainoit d'autres tout en vie ſur le pavé à la queüe des chevaux juſqu'à ce qu'ils fuſſent tout déchirés & que leurs

entrailles demeuraſſent dans les rues. Il y en avoit d'autres que l'on menoit dans les villes les battant à coups de pierre & de baſton juſqu'à ce qu'ils euſſent rendu l'ame; & quelque fois afin qu'ils languiſſent plus longtemps on les faiſoit lapider par des enfans. D'autres eſtoient fendus tout vifs & demembrés comme des moutons à la boucherie; on leur arrachoit les entrailles & on les demembroit tout vivans. A Signe un nommé Labon aagé de ſoixante & dix ans, eut les levres, le nez & les oreilles coupez, & il fut laiſſé en cet eſtat attaché à la porte de ſa maiſon. A Digues un nommé Pierre Roche fut enterré vif & il falut que luy meſme fiſt ſa foſſe. A un autre vieillard de quatre vingt ans on rompit les os des bras devant que de l'enterrer tout vivant. Il y en a quelques uns qu'on a jettés dans des fourneaux de chaux. La fureur eſt allée quelque fois juſqu'à forcer un fils à poignarder ſon pere. Pour avoir la gloire d'inventer de nouveaux ſupplices, ils prenoyent les hommes avec des tenailles par le nez & les trainoyent en cet état, quelques fois ils leur perçoyent le bras avec une dague, y enfilloyent une corde & les menoyent en leſſe comme on méne des ours par le nez. Il y en a d'autres qu'on mettoit à terre & on leur danſoit ſur le ventre juſqu'à ce que le ſang & les boyaux ſortiſſent par la bouche. Toutes les meſmes cruautés s'exerçoyent ſur les femmes ſans aucune diſtinction de qualité, d'aage, de beauté & de jeuneſſe. Il eſt vray que le viol precedoit ordinairement le meurtre quand elles eſtoient belles & jeunes. Il y en a eu que l'on embrochoit avec des bâtons ferrez qui les traverſoient depuis l'orifice d'embas juſques à la teſte : à d'autres on arracha les yeux & le nez toutes vives. Une femme d'un nommé Bertrand Taſquier eſtant groſſe fut fenduë toute vive, deux enfans tirez de ſon corps furent traiſnés & donnez aux chiens. A Ciſteron vingt cinq enfans furent tuez avec leurs meres. Enfin de ces ſortes de ſupplices en tres peu de temps on fit perir dans la Provence ſeule plus de ſept ou huict cents hommes & preſque autant de femmes & d'enfans. Aprés cela il faudroit eſtre bien incredule pour ne pas croire ce que dit le Sieur Maimbourg, *Que tout ce que la rage & la cruauté a inſpiré au plus ſcelerats dans les ſiecles paſſez a été renouvellé de la memoire de nos ayeux.*

Raconter à preſent les cruautés de Montluc ce ſeroit perdre ſon temps, car auprés de celles la elles ne paroiſtroient rien. Cependant il s'en fait un ſi grand honneur dans ſes Commentaires, qu'on luy feroit injure, & l'on ne ſuivroit pas ſes intentions ſi on les paſſoit entierement ſous ſilence. Nous dirons donc aprés luy que tout autant

tant qu'il trouvoit de gens ſoupçonnés d'eſtre Huguenots, il les faiſoit pendre ſans forme de procés: que durant qu'il parlementoit ou faiſoit parlementer avec les commandants d'une place qu'il aſſiegeoit & qui ſe vouloit rendre, il faiſoit entrer des gens par eſcalade d'un autre coſté & faiſoit eſgorger tout ce qui ſe trouvoit dedans: ce qui eſt la derniere & la plus noire des perfidies qui ſe faſſe à la guerre. Nous dirons que quand une place s'eſtoit renduë à diſcretion, il faiſoit paſſer par le fil de l'eſpée ou par la main du bourreau tous les hommes & abandonnoit les femmes aux Eſpagnols qui les maſſacroient ſans avoir aucune compaſſion de leur ſexe. Nous dirons comme il dit luy meſme, *Qu'il ne ſe parloit point de rançon que pour les bourreaux*; & qu'en un jour il fit eſgorger, pendre & maſſacrer en ſa preſence & de ſang froid ſept cents perſonnes à la priſe de Montſegur. Ce n'eſtoit pas ſeulement à l'eſgard de ceux qu'il trouvoit ſous les armes qu'il en uſoit ainſi: en paſſant chemin il envoyoit des gens dans les bourgs & en faiſoit pendre tous les habitans au tour de leurs halles, comme il fit à Gironde. Si quelque brave Capitaine tomboit entre ſes mains il advoüe qu'il eſtoit le premier pendu parce qu'il avoit peur que s'il venoit à eſchaper il ne leur fit plus de mal que les autres. Ce fut la raiſon, dit il, pourquoy il fit pendre le Capitaine Heraud qui avoit ſervi avec luy dans les guerres d'Italie, & qu'il avoit connu comme un homme diſtingué pour ſa vaillance extraordinaire. Non ſeulement cela eſt cruel, mais il n'eſt rien de plus laſche, un homme ſans peur comme luy ne devoit craindre perſonne: les vrays braves reſpectent la vertu & le merite par tout. Il ſe vante encore d'avoir arraché aux juges ceux qui devoient eſtre punis comme autheurs du maſſacre de Cahors. Ces juges eſtoient commis par le Roy pour informer & punir les maſſacreurs: le Sieur de Burie Lieutenant de Roy dans la Province eſtant obligé de les appuyer de ſon authorité, il ſe fait entrer dans la chambre où les juges eſtoient aſſis prêts à prononcer la ſentence, & ſe fait dire à celuy des juges qui devoit prononcer, *Tu declareras icy devant Monſieur de Burie & moy ce que je te demande, ou je te pendray moy meſme de mes mains, car j'en ay pendu une vintaine de plus honneſtes gens que toy ni que ceux qui ont aſſiſté à ta ſentence.* Aprés cela il voulut tirer ſon eſpée pour aſſaſſiner tous ces juges, & il l'auroit fait ſi le Comte de Burie ne ſe fuſt jetté ſur luy pour l'empeſcher. Enfin il en dit tant, qu'aparemment il en eſt de ſes cruautés comme de ſes belles actions dont on a dit, *multa fecit, plura ſcripſit*, qu'il en a eſcrit plus qu'il n'en a fait; car on ne conçoit pas que dans une

Liv. 7. p. 379.

Liv. 5. p. 97.

Liv. 5.

Liv. 5.

ame il pût y avoir un auſſi grand fonds de brutalité & de barbarie.

Je ne parleray point des brutalités qui ſe commirent dans les combats contre le droit des gens & contre les droits de la guerre; on ſe faiſoit un honneur de ne faire quartier à perſonne & l'on ne ſe ſervoit des apparences de la bonne foy que pour tromper plus aiſement. Aprés avoir donné la vie à un priſonnier, on le maſſacroit. Entre les exemples de ces cruelles perfidies on ne ſçauroit oublier celuy du Prince de Condé qui s'eſtoit rendu à deux Gentilshommes de ſa connoiſſance. Monteſquiou Capitaine des gardes du Duc d'Anjou, vint à bride abbatuë & l'aſſaſſina entre eux deux. Ce coup deteſtable ne demeura pas impuni, car ce malheureux aſſaſſin fut tué peu de jours aprés au ſiege de ſaint Jean d'Angely. Et bien luy en prit de ce que le ciel ſe chargea du ſoin de le punir, car il n'en auroit pas eſté quitte à ſi bon marché, ſi Dieu euſt laiſſé faire les hommes, il ne fuſt pas mort au lit d'honneur. S'il avoit des parens, ils ne furent pas malheureux d'eſtre ou inconnus ou dans un degré élogné qui les deroba à la juſte colere d'Henri IV. neveu du Prince & du Comte de Soiſſons ſon fils. Ils envoyerent en ſon pays en faire la recherche afin d'immoler toute ſa race à leur reſſentiment pour laiſſer un exemple notable de chaſtiment de cet horrible attentat: mais perſonne ne voulut s'avouer de ſa maiſon. On ne peut pas s'empeſcher non plus de regarder comme une cruauté brutale, le traitement qu'on fit au corps de ce pauvre Prince qui fut mis ſur une aſneſſe & méné en triomphe dans la ville à travers de l'armée. Le Duc d'Anjou devoit reſpecter ſon ſang & un merite ſi rare, ſi luy meſme euſt eu de la vertu. Il s'oublia dans cette occaſion & en pluſieurs autres. Mais Dieu ne l'oublia pas: ſa vangeance le pourſuivit, l'atteignit & le trouva par le couteau de Clement quoy qu'il fuſt caché ſous le nom d'Henry III. Roy de France. Le Sieur Maimbourg devoit joindre cette reflexion à celle qu'il fait à propos de l'eſtat où fut reduit ce grand Prince de Condé, *Spectacle pitoyable*, dit-il, *qui apprend aux grands du monde que Dieu peut confondre leur orgueil & l'abbaiſſer en un moment juſqu'au centre de la derniere baſſeſſe, quand ils ont l'audace de s'élever contre l'authorité ſuprême de l'Egliſe.* Les jugemens de Dieu ſont profonds, il n'y en a pas qui ne ſoient juſtes: mais les caracteres de malediction ſont bien plus viſibles dans le ſort de Charles IX. de Henri II. & de Henri III. que dans celuy de Loüis de Bourbon Prince de Condé.

Entre les barbaries qui ſe commettoient ſous pretexte de la guerre on ne ſçauroit taire celles qui ſe firent dans le ſiege de Sancerre en

1573.

1573. Pluſtoſt que d'accorder la liberté de conſcience meſme ſans exercice public de leur religion à des ſujets d'ailleurs tres fidelles & qui ſe vouloient ſoûmettre à tout, on les reduiſit à une famine ſi horrible qu'ils furent contraints de manger des chiens, des chats, des rats, des cuirs, des parchemins, des herbes dont les beſtes ne veulent pas manger; & l'extremité fut ſi horrible *qu'on y ſurprit un pere & une mere mangeant leur propre fille qui eſtoit morte de faim:* & deux mille perſonnes moururent de cette eſpéce de mort la plus funeſte de toutes: c'eſt là un échantillon de la debonnaireté Catholique.

C'eſt ainſi que la guerre ſe faiſoit, mais la paix ne valoit gueres mieux. Ces paix eſtoient plus meurtrieres que n'ont eſté pluſieurs guerres: d'une paix à l'autre quoy qu'il n'y euſt pas grand intervalle, on pouvoit conter deux, trois & quatre mille aſſaſſinats. Il n'y avoit pas d'homme qui fuſt en ſeureté chez ſoy. S'il eſtoit Huguenot, il portoit par tout avec luy un peché originel pour lequel on ſe croyoit auſſi en droit de l'aſſaſſiner par tout: s'il eſtoit Catholique Romain il ſuffiſoit qu'il euſt des ennemis, on luy faiſoit à croire qu'il eſtoit Huguenot afin de le poignarder impunement. Voicy ce que dit Monſieur de Mezeray de ce que l'on fit aprés la paix de Chartres. *D'autre coſté on ne laiſſoit point jouir les Huguenots de la paix ni de la liberté de conſcience. Ils eſtoient en plus grand danger que durant la guerre: en trois mois de temps il en fut tué plus de deux mille en divers endroits, ou par leurs ennemis particuliers, comme René Seigneur de Cipierre fils de Claude de Savoye Conte de Tende, que Gaſpard de Villeneuve Marquis d'Ars maſſacra dans Freins comme il revenoit de Nice, où il eſtoit allé voir le Duc de Savoye ſon parent: ou par des émotions populaires comme à Amiens prés de cent perſonnes, à Auxerre cent cinquante, pluſieurs à Blois, à Bourges, à Iſſoudun, à Troyes & en vingt autres lieux. Mais rien ne parut plus cruel que ce que le peuple fit à Ligny en Barrois, où un Huguenot ayant refuſé de tendre devant ſa porte, & commis quelque irreverence, fut tiré de ſon logis par la populace en preſence du Magiſtrat & bruſlé dans la place publique ſur une pile de bois, qu'on alla querir chez luy.* Voila de quelle maniere on obſervoit la paix & la ſeureté qu'on trouvoit *à l'ombre des traittés.* La fureur eſtoit ſi grande que pluſieurs Papiſtes ont eſté immolés par la barbarie des peuples ſur des ſoupçons de Huguenotiſme qui n'avoient pas le moindre fondement. Un jour dans le cimetiere de Saint Innocent à Paris deux hommes ſe batoient, celuy qui n'eſtoit pas le plus fort appella l'autre Lutherien: c'en fut aſſés

Vie de Charles IX.

pour luy faire venir un bon ſecours. Le peuple ſortit en foule de l'Egliſe où il eſtoit eſcoutant le ſermon d'un moyne ſeditieux. Le pauvre homme qui eſtoit auſſi peu Lutherien que Turc fut aſſaſſiné. Un Prieur & Chanoine de St. Quentin paſſant par là voulut arreſter cette violence, on le paya pour cet office de charité d'un coup de dague dans le ventre & de mille autres coups dont il mourut ſur le champ. Dans la ville d'Angers un homme de la religion Romaine eſtant fort preſſé au ſermon, donna des coudes pour ſe faire faire place & gronda un peu haut, ce manque de reſpect pour le lieu fut une preuve convaincante de ſon Lutheraniſme: & ſur le champ le peuple luy donna tant de coups de ſelles & de couſteaux qu'il en mourut; Son hoſte qui le cherchoit par tout ne ſcachant ce qu'il eſtoit devenu, trouva enfin ſon cadavre entierement defiguré, il le reconnut ſeulement à ſes habits, & proteſta que le jour meſme de ſa mort il avoit eſté à la meſſe. Enfin l'on ne ſçauroit mieux fermer ce chapitre des inhumanités & des barbaries que par celles qui furent commiſes dans la journée de la St. Barthelemy mais icy qui les pourroit depeindre? A-t'on jamais vu de fureur d'une auſſi longue durée? On pardonne un crime qui ſe commet par une ſurpriſe de la paſſion, & par un emportement dont on n'eſt pas le maiſtre, mais icy on fait durer un maſſacre general pluſieurs mois par toute la France. A Paris ſeul il ſe fit par ſept jours, qui ſont autant d'affreuſes nuits dans noſtre hiſtoire, car l'horreur des tenebres n'a rien d'aprochant de l'horreur des actions qui y furent commiſes. Paris eſtoit baigné dans le ſang, les maiſons remplies de deuil, les places de cadavres, la riviere de corps morts & vivants. Rien ne fut eſpargné, ni l'aage, ni la qualité, ni la valeur, ni le merite, ni le ſexe, ni l'innocence. Ces pauvres victimes qu'on eſgorgeoit en tous lieux imploroient la pitié des hommes & le ſecours du ciel; il diſoient, *eſt ce la paix & la foy royale? Vange ô Dieu ces perfidies*, mais rien n'eſtoit capable de flechir ces bourreaux. Et pour comble on les voulut perdre d'honneur aprés leur avoir oſté la vie, on ſuppoſa qu'ils avoient conjuré contre le Roy & ſous ce pretexte l'on fit pendre ceux qui eſtoient reschapés du maſſacre: on ſe fit un ſpectacle de plaiſir de voir ces pauvres corps defigurés, dechirés, demi brulés & demembrés. Eſt il poſſible qu'on puiſſe croire qu'un parti dans lequel on voit regner tant de fureur & tant de barbarie ſoit celuy de Dieu & de la verité? J'avoue qu'il s'eſt commis des exces dans le party des Proteſtants quand ils ont eu les armes à la main. Mais outre mille differences il y avoit encore celle-cy tres conſidera-

ble;

ble ; c'eſt que les excés qui ſe commettoient par les Huguenots eſtoient deſavoués, & condamnés par leurs ſages & par les chefs de leur parti. Au contraire toutes ces horribles inhumanités dont nous avons fait le deſtail, eſtoient authoriſées par des edits cruels qui eſtoient rendus par les cours de Parlement, ſur tout par celles de Paris & de Thoulouze. Par ces arreſts il eſtoit ordonné de faire main baſſe ſur tous les Huguenots par tout où on les trouveroit, & de chaſſer aprés eux comme aprés des beſtes farouches. Vous pouvés juger ce qu'eſt capable de faire une populace inſenſée quand elle eſt ainſi abandonnée aux mouvements de ſa fureur. Le Sieur Maimbourg ne diſſimule pas que cela fit de la France un champ de carnage. Mais il adjouſte que *c'eſtoient la les funeſtes fruits du nouvel Evangile.* Ainſi pouvoit on dire des premiers Chreſtiens quand on baignoit l'empire de leur ſang.

CHAPITRE XV.

Apologie ſur les trahiſons que l'on impute aux Calviniſtes : du deſſein qu'on leur impute d'avoir voulu mettre le feu dans Paris ; de la conjuration d'Amboyſe. Du meurtre du Preſident Minart dont on accuſa Stuart ; maniere cruelle dont ce Stuart fut aſſaſſiné. Mort du Conneſtable. Calomnie du Sieur Maimbourg la deſſus : de la mort du Mareſchal de St. André, & qui le tua : aſſaſſinat du Duc de Guyſe par Poltrot ; que ce coup ne doit pas eſtre imputé aux Calviniſtes ; de la mort du Conſeiller Sapin & de l'Abbé de Gaſtines.

MAis je ſens bien que c'eſt aſſés accuſer, il eſt temps de ſe deſendre. Nous avons depeint ce parti Catholique, qui combattoit, diſoit-il, pour l'ancienne Religion & pour la foy de ſes anceſtres, comme un parti plein de traitres, d'aſſaſſins, de perfides, de brutaux, de cruels, de blaſphemateurs & d'impies ; on nous avouë quaſi tout ce qu'il nous plait d'en dire : mais on adjouſte que le noſtre ne valoit pas mieux, & l'on dit que la ſeule difference qu'il y avoit, c'eſt que *les uns n'alloient pas au prèche, & les autres n'alloient pas à la Meſſe.* On dira qu'on peut faire de nos conjurations, de nos trahiſons, de nos aſſaſſinats, de nos cruautés, de nos ſeditions & de nos rebellions une liſte pour le moins auſſi honteuſe que celle que nous venons de faire. C'eſt donc preſentement ce qu'il faut examiner. Premierement

mierement nous ſouhaitons que l'on ſcache que nous ne voulons pas tomber dans les excés leſquels nous blamons dans les autres. Selon le Sieur Maimbourg, bien que l'on ſoit cruel ſouverainement & ſanguinaire, comme eſtoit le Duc de Montpenſier, on ne laiſſe pas d'eſtre *bon Catholique & tres devot.* Comme eſtoit auſſi la cruelle Irene, que noſtre autheur appelle une Princeſſe *tres Catholique.* Quant à nous, nous declarons que nous ne voulons pas juſtifier les crimes & les violences qui ſe ſont commiſes par les noſtres ſous pretexte de Religion. Nous ne donnerons jamais l'eloge de Catholiques, de bons Chreſtiens & de Reformés à des monſtres d'inhumanité ſi l'on en rencontre entre nous: nous ne juſtifierons pas les actions condamnables commiſes pas nos gens. Nous ne nierons pas qu'il ne ſe ſoit fait pluſieurs choſes qui ne ſentent point du tout l'eſprit de l'Evangile & la debonnaireté du Chriſtianiſme. Mais avant que d'entrer dans le deſtail des crimes, dont on nous accuſe, je donneray ces deux avertiſſemens generaux: le premier eſt, que l'on ſuppoſe des choſes tres fauſſes & que l'on groſſit les crimes d'une maniere enorme. Le ſecond c'eſt, que quand meſme on recevroit comme certain tout ce que l'on poſe en fait de nos perfidies & de nos cruautés, encore n'y auroit il aucune eſpece de comparaiſon & pour le nombre & pour l'atrocité avec celles dont nous accuſons le parti de l'Egliſe Romaine, & qu'il ne ſçauroit deſavouer. Ainſi pour juſtifier ce que dit le Sieur Maimbourg, *Que tout ce que la cruauté & la perfidie ont inſpiré autrefois aux plus ſcelerats, a eſté renouvellé de la memoire de nos peres*, il faut avoir recours à l'hiſtoire des actions de ſes Catholiques & non à celle des actions de nos Huguenots. C'eſt ce que je m'en vais faire voir en examinant brevement les plus conſiderables de ces actions dont on nous veut faire des crimes. Nous commencerons par les conſpirations: je n'en connois pas de plus ancienne & dont on faſſe plus de bruit que ce qu'on appelle la conjuration d'Amboiſe. Car je ne croy pas qu'on doive ſe mettre en devoir de ſe deffendre de l'horrible calomnie qui eſt appuyée par le Sieur Maimbourg, que durant la priſon d'Anne du Bourg *on eut de bons avis d'une conſpiration qu'ils avoient faite pour enlever de force les priſonniers aprés avoir mis le feu en pluſieurs quartiers de Paris, pour faire plus facilement leur coup à la faveur d'un embraſement general.* Cette calomnie eſt ſi groſſiere & ſi mal inventée qu'elle n'a pas beſoin de refutation. La conduitte des Reformés n'avoit point encore fait voir qu'ils fuſſent capables de bruler un million d'hommes & de conſumer une grande ville pour ſauver deux ou trois

L'an 1560.

Hiſt. du Calvin. liv. 2.

trois priſonniers. Cela eſt ſorti du meſme lieu d'où l'on avoit tiré les ſabbats & les myſteres nocturnes, les repas de chair humaine & les couches abominables qu'on leur imputoit. Le Cardinal de Lorraine & ſes Inquiſiteurs, le Sorboniſte Mouchy, Maillard & leurs compagnons eſtoient une ſource ineſpuiſable de ſemblables accuſations. C'eſtoit un beau coup à faire pour ſe mettre à l'abry de la perſecution que de bruler Paris? Où auroient ils trouvé retraitte aprés cela; je ne dis pas dans le Royaume mais dans l'Europe? Car il n'y eût point eu de Princes qui euſſent voulu recevoir ce peuple d'incendiaires. Cet exemple eſt bien propre à faire voir que le Sieur Maimbourg renonce à ſon jugement pour laiſſer agir toute ſa malignité. Je laiſſe donc ce conte mal imaginé pour revenir à la conjuration d'Amboyſe, ſur laquelle j'ay à dire premierement que ce n'eſt point l'affaire du Calviniſme, c'eſt l'affaire du Roy de Navarre & du Prince de Condé, de l'Amiral, d'Andelot & l'on peut dire de tout ce qu'il y avoit en France de conſiderable, oſtée la cabale des Princes de Lorraine. C'eſtoit l'affaire du Conneſtable de Montmorency luy meſme. Car alors il n'eſtoit pas encore reconcilié avec les Guyſes, il n'avoit pas encore conjuré la perte des Proteſtants. En un mot s'il n'eſtoit pas ouvertement de la partie, tous ſes amis & ſes enfants, ſes neveux en eſtoient, & il eſtoit bien ayſe qu'elle ſe fit. C'eſt pourquoy quand il s'aquitta de la commiſſion que la Cour luy donna d'aller faire rapport au Parlement de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans cette affaire, l'hiſtoire nous remarque qu'il prit un fort grand ſoin de faire voir que cette conjuration eſtoit contre les Princes de Guyſe & non pas contre le Roy. Tout le monde ſçait ce que M. de Mezeray nous remarque, qu'incontinent aprés la mort d'Henri II. les factions qui s'eſtoient formées ſous ſon regne, mais qui avoient eſté ſupprimées par ſon authorité, commencerent à paroiſtre: dans la faction oppoſée aux Guyſes on conte expreſſement le Conneſtable & tous ſes enfants, le Roy de Navarre auſſi bien que ſon frere. Le Conneſtable fit venir à la cour le Roy de Navarre pour contrequarrer la maiſon de Lorraine; le pauvre Prince y fut ſi mal receu que s'il n'eût trouvé un amy, il auroit couché dehors. Les Guyſes attirerent à eux toute l'authorité par le moyen du Roy que leur niece qui eſtoit ſa femme, poſſedoit. On oſta aux principaux Officiers du parti contraire leurs employs; l'Amiral perdit le gouvernement de Picardie, le Conneſtable la charge de grand Maiſtre de la maiſon du Roy, & on donna ces charges

à des creatures de la maiſon de Guyſe. Le Cardinal de Lorraine qui s'eſtoit rendu Maiſtre des finances afin de les eſpargner pour luy, bannit de la cour tous les vieux Officiers par un gibet qu'il fit dreſſer dans la place publique avec menace expreſſe d'y faire pendre tous ceux qui demanderoient recompenſe de leur ſervice. Tous les grands du Royaume ſoupiroient ſous l'eſclavage des Guyſes, qui poſſedoient le Roy François II. comme on peut poſſeder un enfant imbecille. C'eſt ainſi que le definit Monſieur de Mezeray aprés les hiſtoriens du temps. *Il eſtoit*, dit-il, *fort imbecille de luy meſme:* il remarque auſſi, *qu'on l'appella le Roy ſans vice, titre plus glorieux que tout autre qu'on puiſſe donner, quand il a pour fondement non pas l'imbecillité d'eſprit, mais la ſageſſe & la vertu.* Sous ce Prince foible par ſon aage & par les defauts de ſon eſprit les oncles de la Reine gouvernoient en tyrans. C'eſt pourquoy il ne faut pas s'eſtonner s'ils ſe virent ſur les bras tout ce qu'il y avoit d'honneſtes gens en France. Il ne faut pas douter que cette partie n'euſt eſté faite par d'honneſtes gens, puiſque le Chancelier de l'Hoſpital qui a paſſé pour un homme d'une parfaitte integrité, en eſtoit. Et nous ne pouvons pas douter qu'il n'en fuſt, vu la maniere dont l'affirme d'Aubigné, en parlant de la mort du Chancelier Olivier. *L'Hoſpital homme de grande eſtime luy ſucceda quoy qu'il euſt eſté des conjurés pour le fait d'Amboyſe. Ce que je maintien contre tout ce qui en a eſté eſcrit, par ce que l'original de l'entrepriſe fut conſigné entre les mains de mon pere, où eſtoit ſon ſeing tout du long entre d'Andelot & d'un Spifame.*

Hiſtoire Univerſ. liv. 2. ch. 18.

Il eſt malaiſé de dementir un homme qui dit avoir vu, à moins qu'il n'y ait un intereſt tres grand & tres evident qui l'oblige à ſuppoſer un fait. Or c'eſt ce qui ne ſe rencontre pas icy car quand l'Hoſpital n'auroit pas eſté de la conjuration, je ne voy pas que l'affaire en fuſt beaucoup plus mauvaiſe, & il ſeroit tousjours vray qu'on ne le devroit point imputer au Calviniſme. Je ne nie pas que les Calviniſtes n'y ayent eu leur bonne part, mais je dis qu'ils n'eſtoient point ſeuls; j'adjouſte que ce n'eſtoient point en qualité de Calviniſtes mais de mécontens. Enfin je dis que les Princes du ſang & tous les plus grands du Royaume avoient lié cette grande partie.

Cela eſtant ainſi, deſormais nous ne ſommes pas extremement intereſſés à juſtifier l'action, qu'elle ſoit criminelle ou qu'elle ne le ſoit pas, tout au plus nous ne ſçaurions que partager le crime. Mais pour en dire ce que j'en penſe, je trouve qu'elle n'eſt criminelle que

ſelon

ſelon les régles de l'Evangile qui veut tousjours que l'on ſouffre le mal quand on ne le peut guerir que par un autre mal. La tyrannie des Princes de Guyſe ne pouvoit eſtre abbatuë que par une grande effuſion de ſang: l'eſprit du Chriſtianiſme ne ſouffre point cela. Mais ſi l'on juge de cette entrepriſe par les régles de la morale du monde, elle n'eſtoit point du tout criminelle. Nous avons fait voir par les témoignages des autheurs du temps que cette conjuration eſtoit uniquement contre les Guyſes oncles de la Reyne; Caſtelnau le leur dit & le leur ſouſtint juſques ſur l'echafaut par ces memorables paroles qui furent ouïes du Roy, des Reynes & de toute la Cour: *Vous avez raiſon de pourchaſſer ma mort, c'eſt à vous pour voſtre tyrannie que nous en voulions. C'eſt ſans mentir que nous ſommes coûpables de leze Majeſté: ſi les Guyſarts ſont déja Roys, s'en donne garde ceux qui me ſurvivront, pour moy la mort & une meilleure vie me tirent de ce danger.* Ces Princes de Guyſe occupoient la place des Princes du ſang, qui voulurent la regagner en ſe ſaiſiſſant de leurs perſonnes. On ne juge jamais de ces entrepriſes que par le ſuccés. Quand on les manque on eſt tousjours non ſeulement un ſot, mais un ſcelerat, on merite la corde & le gibet, & l'on ne manque pas d'eſtre payé ſelon ſon merite. Au contraire quand on reuſſit on eſt toujours fort honneſte homme & fort habile. Si les Princes avoient reuſſi dans leur deſſein qu'ils euſſent tiré le Roy François II. hors de tutelle, qu'ils l'euſſent fait regner par luy meſme, & qu'ils euſſent fait faire le proces aux Guyſes en bonne forme comme à des tyrans & des concuſſionaires, toute la France & la poſterité les auroit loués. Mais parce qu'ils manquerent leur coup, il faut que leur nom en porte la peine, & qu'ils ſoient appellés conjurateurs & conſpirateurs dans tous les ſiecles.

Je ne croy pas que nous devions faire un article particulier de la conſpiration que le Sieur Maimbourg dit avoir eſté découverte par la Sague; car ce n'eſt qu'une ſuitte de celle d'Amboyſe. Et elle conſiſte en cecy, que le Roy de Navarre & le Prince de Condé avertis que la reſolution de les perdre eſtoit priſe, formerent le deſſein de faire encore une tentative de prevenir leurs ennemis & de debuſquer les Guyſes. Ils ne voulurent pas ſe trouver à l'aſſemblée de Melun, retirés en Gaſcogne & eloignés de la cour ils entretenoient des intelligences avec pluſieurs grands Seigneurs du Royaume, avec le Conneſtable, avec le Vidame de Chartres & divers autres, pour ſe fortifier contre la tyrannie des Guyſes. La Sague l'un des Agens de cet-

te intrigue fut aſſés imprudent pour reveler ſon ſecret à l'un de ſes camarades d'armée; cetuy-cy la deſcouvrit au Mareſchal de Briſſac creature de la maiſon de Guyſe: la Sague fut arreſté & les lettres dont il eſtoit porteur furent lües. Le Chancelier d'Antoine Roy de Navarre fut auſſi arreſté & confeſſa tout ce qu'on voulut. Mais en tout cela il n'y avoit rien qui fuſt contre le Roy & contre la famille Royale. Le Conneſtable & tous les autres, à la teſte des promeſſes qu'ils faiſoient à Antoine & Loüis de Bourbon de ſouſtenir leurs interêts & de les ayder en tout, mettoient tousjours cette exception.

Aprés la conjuration d'Amboyſe vient celle de Meaux; c'eſt ainſi qu'on appelle l'entrepriſe que fit le Prince de Condé avec ſes adherens de tenter d'arracher le Roy Charles IX. aux tyrans de la France, comme il avoit eſſayé de leur ôter François II. mais comme nous ſerons obligés de parler de cette action quand nous traitterons des guerres, parce que ce fut l'ouverture de la ſeconde guerre civile, nous renverrons à cet endroit ce que nous en pourrions dire en celuy-cy, & nous paſſerons aux aſſaſſinats qu'on nous impute. Le plus ancien que je ſcache c'eſt celuy du Preſident Minard, qui fut tué quelques jours devant qu'on menaſt Anne du Bourg au ſupplice. On pretend qu'il fuſt aſſaſſiné par Jaques Stuart Huguenot. On le pretend il eſt vray: mais c'eſt tout, car jamais on n'a pu le prouver. On pretendit auſſi que le coup avoit eſté fait par le baſtard d'Antoine Sanguin Cardinal de Meudon, parce que le Preſident Minart avoit obligé le Cardinal de Meudon à teſter en faveur du Cardinal de Lorraine & au prejudice du baſtard. Ce baſtard accuſé du meurtre prouva ſon *alibi*, c'eſt aſſés peu de choſe, ou pour mieux dire c'eſt moins que rien: car s'il ne l'avoit fait, il pouvoit l'avoir fait faire; cependant il fut juſtifié, parce qu'on ne voulut pas qu'il fût coupable quand meſme il l'auroit veritablement eſté. Jaques Stuart ſouffrit la queſtion & ne confeſſa rien, l'eſpreuve eſtoit un peu plus violente & plus propre à tirer la verité que celle qu'on avoit fait ſur le baſtard du Cardinal; neantmoins il a falu que Jaques Stuart en demeuraſt chargé, parce qu'il eſtoit Huguenot, & qu'à quelque prix que ce fuſt on vouloit que les Huguenots fuſſent autheurs du coup, afin d'augmenter la fureur qu'on avoit contre Anne du Bourg, & precipiter ſa mort. Pour augmenter les ſoupçons on fait dire à Anne du Bourg, ſur ce qu'il prioit le Preſident de s'abſtenir d'eſtre du nombre de ſes juges, & que le Preſident le refuſoit, *Dieu vous*

fera

ſera bien abſtenir, comme ſi Anne du Bourg euſt eſté d'intelligence avec Jaques Stuart pour aſſaſſiner le Preſident. Ceux qui connoiſſent Anne du Bourg par l'hiſtoire de ſa vie & de ſa mort, ne le ſoupſçonneront jamais de cette laſcheté. Enfin les conjectures furent ſi foibles, que dans un temps où eſtre ſuſpect d'hereſie eſtoit un crime à bruler, on fut obligé de laiſſer aller Jaques Stuart comme innocent quoy qu'il fuſt Huguenot. Neantmoins il falut que tous les Huguenots fuſſent chargés de ce meurtre quoy qu'on ne pût jamais decouvrir l'autheur, & afin que la poſterité n'en puſt douter on l'a gravé ſur le marbre du tombeau du Preſident, ce que l'on aſſure ſans preuve, on en eſt quitte pour le nier. Mais veritablement quand il ſeroit bien prouvé qu'un Huguenot auroit fait cet aſſaſſinat je ne m'en eſtonnerois pas fort. Il ne ſeroit pas eſtonnant que dans un parti qu'on pouſſe à bout par des violences & des cruautés horribles, entre mille & mille perſonnes qui ſouffroient patiemment les perſecutions : il ſe ſoit trouvé un deſeſperé capable de faire un mauvais coup. Si l'on ne veut autre choſe, nous ne prononcerons rien, & nous abandonnerons à Dieu une choſe ſi cachée qui n'eſt connuë que de luy. Mais ſi l'on veut dire que ce fut une action concertée par tous les Huguenots de Paris, & qu'ils apoſterent l'aſſaſſin pour ſe defaire du plus cruel ennemy qu'ils euſſent dans le Parlement, je m'inſcriray en faux comme contre une noire calomnie : je diray qu'il n'eſt jamais permis de ſuppoſer des faits atroces ſans en avoir les moindres preuves : je diray que ſi les Proteſtants euſſent eſté capables de ſemblables attentats, ils avoient bien de plus beaux coups à faire que celui-cy, & que le Cardinal de Lorraine, le Sorbonniſte & inquiſiteur Demochares n'eſtoient pas moins violens perſecuteurs que le Preſident de St. André ; & qu'il eſtoit plus important de s'en defaire puiſque l'un eſtoit celuy qui animoit la cour, & l'autre eſtoit celuy qui faiſoit les recherches juſques dans les lieus les plus ſecrets des maiſons. Puiſque nous en ſommes ſur Jaques Stuart pretendu aſſaſſin du Preſident Minart, je croy devoir dire que la maniere dont on ſe deffit de luy, eſtoit barbare, cruelle & un veritable aſſaſſinat commis contre tout droit des gens. Il fut pris à la bataille de Jarnac & mené au Duc d'Anjou qui luy donna la vie. Le Marquis de Villars le reconnut, le prit & le demanda pour le tuer : le Duc le refuſa long temps,

Brantoſme eloge du Conneſtable.

Stuard implora ſa miſericorde par ces mots. *Ah Monſieur vous eſtes un Prince ſi magnanime & ſi genereux que vous ne voudriés pas ſouiller vos yeux & voſtre belle ame par un ſi affreux ſpectacle:* Mais enfin le Duc vaincu par les importunités du Marquis de Villars, tourna la teſte de l'autre coſté & dit *& bien ſoit.* Sur cela on le traiſna quelques pas derriere & l'ayant deſarmé le Marquis le tua luy meſme de ſang froid: c'eſt une action execrable. Cet homme eſtoit Eſcoſſois de bonne maiſon, brave & vaillant autant qu'il y en eût; au reſte priſonnier de bonne guerre & vivant ſous la bonne foy d'un grand Prince. Mais dit-on, il avoit tué le Conneſtable de Montmorency dans la bataille de St. Denis. Premierement cela eſtoit incertain, le Conneſtable mourut de quatre bleſſures qui luy furent faites par differentes perſonnes. Quand cela ſeroit vray que Stuard euſt tué le Conneſtable, il l'auroit tué en homme d'honneur, en attaquant & en ſe defendant au milieu d'un combat: & ſçait-on ſur qui l'on frape dans une meſlée? Pour excuſer cette action laſche le Sieur Maimbourg dit que ce Jaques Stuart *eſtoit un de ceux qui s'eſtoient devoués pour faire perir les trois fameus chefs des Catholiques & qu'il avoit laſchement tué le Conneſtable en luy appuyant par derriere ſon piſtolet avec plus de malignité que de courage:* ce recit eſt faux & empoiſonné. Il n'eſt pas vray que nous euſſions des gens devoués pour aſſaſſiner les Triumvirs, & il ne ſçauroit produire de ce fait aucun témoin digne de foy. Si le Conneſtable fut bleſſé par derriere, on n'en ſçauroit faire une laſcheté à celuy qui le bleſſa, car dans une mêlée on attaque & on ſe defend par où l'on peut. Les honneſtes gens de ce temps la eſtoient plus equitables que ne l'eſt le Sieur Maimbourg aujourd'huy. Car Brantoſme nous dit expreſſement, *Qu'aucuns tenoient que le dit Stuart ne devoit point avoir eſté ainſi tué pour ce ſujet. Car quand on eſt dans une melée de combat furieux on n'aviſe point qui on frape; ou à tort ou à travers, ni ſi c'eſt un Roy, un Prince, ou un grand, car chaqu'un eſt là pour ſon eſcot pour tuer, pour ſe defendre & garentir de la mort & acquerir de la gloire.* Il ne trouve pas d'autre moyen de juſtifier cette action que de la pardonner aux premiers mouvemens de la colere d'un frere qui ne ſe put retenir à la vuë de celuy qui a tué ſon parent. Aprés tout il ne laiſſe pas de conclure que cela ne peut eſtre excuſé. *Mais*, dit-il, *tels coups ſe doivent faire à la chaude & non de ſang froid, &c. ayant eſté pris en guerre il devoit eſtre traitté en priſonnier de guerre, ou du tout ne le prendre jamais.* On en uſa de meſme à l'egard d'un autre gentilhomme nommé le Chaſtelier, qu'on tua auſſi de ſang froid aprés l'avoir pris

Liv. 5.

pris priſonnier. Brantoſme nous apprend que cette laſcheté couſta la vie à deux braves Gentilshommes du parti du Roy, le Baron d'Ingrande,& Prune. Ils demeurerent priſonniers entre les mains des gens du Prince de Condé qui ayant appris la maniere dont on avoit aſſaſſiné le Prince leur maitre,Stuart, & le Chaſtelier, firent auſſi tuer ces deux priſonniers diſtingués qu'ils avoient entre leurs mains : c'eſt ainſi qu'un crime en attire un autre.

En juſtifiant noſtre party de l'aſſaſſinat du Preſident Minart, nous avons appris l'accuſation qu'on nous fait d'avoir apoſté des aſſaſſins devoués pour nous defaire des Triumvirs, qui ſont le Conneſtable de Montmorency, le Mareſchal de St. André & le Duc de Guyſe. En effect ils ſont tous trois morts de mort violente, & l'on veut que nous en reſpondions. Nous avons dit ce que nous avions à dire au ſujet du Conneſtable qui fut tué à la bataille de St. Denis dans le fort de la melée, & Brantoſme a fait noſtre Apologie ; je paſſe donc au Mareſchal de St. André qui mourut cinq ans auparavant à la bataille de Dreux. Mr. de Mezeray nous dit, *qu'il fut tué par un cavalier nommé Boligny Mezieres, fils du Greffier de la ville de Paris, qu'il avoit outragé en quelque rencontre.* C'eſt un fait conſtant que le Mareſchal, tout cruel qu'il avoit eſté envers tant d'innocens Huguenots, qu'il avoit fait perir, avoit eſté fait priſonnier de guerre non par deux reiſtres comme dit le S. Maimbourg, mais par un gentilhomme Huguenot qui luy avoit donné la vie. Et il fut tué contre le gré de celuy qui l'avoit pris, par un homme auquel il avoit fait les derniers outrages. Voila ce qu'en dit Brantoſme : *Sur ce il fut pris par un gentilhomme Huguenot qui l'ayant monté en croupe derriere luy vint un qu'on appelloit Baubigny, à qui Monſieur le Mareſchal avoit autrefois fait deplaiſir ; voire, diſoit on, jouïſſoit de ſon bien par confiſcation, qui le recognut & luy donna un coup de piſtolet par la teſte dont il tomba mort par terre.* Brantoſme adjoute que la Reyne fut de ceux qui ne le regretterent pas fort parce qu'il avoit opiné dans un conſeil ſecret du Triumvirat qu'il la faloit coudre dans un ſac & la jetter dans l'eau. Celuy qui a fait les Additions aux Memoires de Caſtelnau aſſure pareillement *qu'il fut tué de ſang froid par un gentilhomme deſeſperé dont il avoit eu la confiſcation.* Si vous voulés l'hiſtoire plus etenduë du demelé qu'avoit eu avec le Marechal de St. André celuy qui le tua, la voicy comme la raporte d'Aubigné. *Il fut pris & tué par Baubigny. Ceſtuy cy avoit juré ſa mort parce qu'ayant mis au ſervice du Marechal ſon fils appellé Mezieres, & de plus s'eſtant engagé de grandes ſommes pour le Marechal, deſ-*

Abbre-gé.

Eloge de St. André.

Tom. 2. p. 82.

Hiſt. Univerſ. liv. 3. chap. 15.

queiles

quelles Mezieres faiſoit ſouvenir quelques fois ſon maiſtre: Pour ſe demêler du reproche & de la debte il forma une querelle entre Mezieres & St. Sornin. Et puis Mezieres ayant tué St. Sornin, il fit faire ſon procés & eut la confiſcation. Ainſi ce Mezieres n'eſtoit pas Huguenot, car il avoit eſté au ſervice du Marechal: & il jura ſa mort parce qu'il l'avoit depouillé de ſon bien par la plus honteuſe & la plus infame de toutes les ſupercheries. Cela eſt veritablement du caractere de ce Marechal, ſelon que nous l'ont fait voir cy-deſſus Mr. de Mezeray, & l'autheur des Additions à Caſtelnau. Voila la veritable cauſe de la mort du Mareſchal de St. André atteſtée ce me ſemble par des hiſtoriens bien dignes de foy. Mais le Sr. Maimbourg tient bon contre l'authorité de ces teſmoins en faveur d'une calomnie qu'il debite, *Que ce fut l'Amiral qui fit faire ce malheureux coup par le conſeil de Theodore de Beze, qui eſtoit a cette bataille & avoit obligé une troupe des plus determinés de ſon parti a ſe devouër pour tuer ces trois grands hommes que les Huguenots appelloient les Triumvirs.* Qu'y feroit on? quand des gens ſont une fois determinés à calomnier, il n'y a pas moyen de les en faire revenir. Mais on a lieu d'eſperer que les honneſtes gens en croiront pluſtoſt de bons autheurs & meſmes des autheurs contemporains que la malignité d'un autheur moderne, qui a de tres bonnes raiſons d'intereſt de ne dire jamais la verité.

Hiſt. du Calvin. liv. 4. 1562.

Je viens au plus grand coup qui fut donné en ce temps la. C'eſt l'aſſaſſinat du Duc de Guyſe commis par Poltrot, pendant que le Duc aſſiegeoit Orleans l'an 1562. Ce fait eſt bien prouvé & cognu de tout le monde. Poltrot eſtoit Huguenot, il a perſeveré juſques à la mort dans ſa religion, il a confeſſé qu'il avoit entrepris ce coup pour le bien de ſa religion & parce que le Duc de Guyſe en eſtoit le perſecuteur. Nous n'avons rien à dire la deſſus, & cela prouve tres bien qu'il a eſté poſſible qu'entre nous il ſe trouvaſt un fou, un enteſté, un homme rempli d'un zele ignorant, indiſcret & cruel, qui ſe ſoit perſuadé qu'il eſtoit permis particulierement en temps de guerre ouverte de ſe defaire du chef des perſecuteurs de l'Egliſe par toutes ſortes de voyes ſans en excepter l'aſſaſſinat. Nous avouons que ce miſerable eſtoit aveuglé, qu'il erroit dans ſon principe, qu'il peut y avoir des fous de toutes ſortes de religions, & que ce qu'il fit eſtoit une mechante action. Mais pour un aſſaſſin que l'on trouve entre nos Huguenots, j'en produirai cent du milieu des zelés Catholiques, ardens defenſeurs de la foy. Je produiray Morevel le tueur de Charles IX. Monteſquiou, Jaques Clement, Jehan Chaſtel, Ravaillac.

Je

Je produiray les aſſaſſins qui ont aſſaſſiné par deux fois Guillaume Prince d'Orange, & ceux qui s'eſtoient devoués pour aſſaſſiner Elizabeth Reyne d'Angleterre. Je produiray tous les aſſaſſinateurs de la journée de la Saint Barthelemy & de toutes les autres journées ſemblables, qu'on nous paſſe tous ces gens la & nous paſſerons noſtre Poltrot. Pour moy je ne m'eſtonne pas que dans un party compoſé de tant de gens contre leſquels le Sieur Maimbourg avouë que les Parlemens rendoient des arrets coup ſur coup pour les faire pourſuivre & maſſacrer par tout comme des beſtes feroces, & qu'on aſſaſſinoit en tous lieux ſans forme de procés, il ſe ſoit trouvé un deſeſperé capable de faire un mauvais coup: je m'étonne au contraire qu'il ne s'en ſoit trouvé davantage, & je pretens qu'on doit tirer un favorable prejugé pour nous, de ce que dans un temps où tout eſtoit plein de ſcelerats, il n'y en ait pas eu plus entre nous capables de faire de ces ſortes d'attentats. On veut rendre tout le corps reſponſable du fait de Poltrot, c'eſt la derniere de toutes les injuſtices! Ou il faut que l'on nous reſponde de tous les crimes abominables qui ont eſté commis par des particuliers Catholiques Romains. On nous cite les vers qui ont eſté faits à ſa louange, on nous dit qu'il y avoit des gens qui le mirent dans leur ruelle & qui en faiſoient leur ſaint. Ce ſont la des preuves de la foibleſſe de l'eſprit humain, nous jugeons des actions par ce qui nous en revient; la plus belle action qui nous oſte les biens & l'honneur paſſe chés nous pour un crime, le plus grand de tous les crimes trouve des protecteurs entre ceux qui en retirent de l'utilité. Je ſuis perſuadé que tout le party Huguenot fut bien ayſe de voir ſon ennemy mort: mais je ſuis perſuadé auſſi que les plus ſages & les plus honneſtes gens regarderent cela comme une trahiſon dont ils gouſtoient bien le fruit, mais dont pour rien du monde ils n'euſſent voulu eſtre les autheurs. Si l'on nous veut faire une affaire de ce que quelques Huguenots d'entre le vulgaire jugeant du fait de Poltrot ſelon leurs paſſions & ſelon leur intereſt l'ont approuvé, qu'il nous ſoit auſſi permis de faire une affaire à l'Egliſe Romaine de ce que le Pape Sixte V. luy meſme a fait le panegyrique de Clement aſſaſſin d'Henry III. & de ce que à Rome on a fait de Garnet, qui voulut aſſaſſiner tout d'un coup le Roy d'Angleterre & le Parlement, un martyr & un ſaint. Je ne ſçay point qu'on ait fait imprimer d'Apologie pour l'action de Poltrot, mais je ſçay bien qu'un

Jeſuite ſous le nom de *Franciſcus Verona*, *Conſtantinus*, en a eſcrit une pour Jehan Chaſtel qui voulut aſſaſſiner Henri IV. & pour Clement aſſaſſin d'Henri III. Je ſçay qu'un autre ſous le faux nom *d'Andreas Eudemono Johannes Cydonius*, a fait imprimer l'Apologie de Jehan Garnet & des autres parricides Anglois. Il ſeroit de la prudence de ces Meſſieurs de ne nous pas prendre par ces endroits la, car nous avons de quoy leur rendre terriblement le change au triple & au quadruple. Enfin au ſujet de l'action de Poltrot nous nions que l'Amiral, Soubize, la Rocheſoucaut, Beze ou quelque autre perſonne diſtinguée y ait eu aucune part, & en ait eſté complice. Rien ne nous ſçauroit mieux inſtruire la deſſus que le procés meſme de ce Poltrot. Nous l'avons tout entier & tres fidellement conſervé dans le ſecond volume de noſtre Hiſtoire Eccleſiaſtique: je ne connois perſonne qui ſe ſoit inſcrit en faux contre les actes qui ſont rapportés ſur cette affaire. Il eſt vray qu'on y voit une premiere depoſition de Poltrot faite en preſence du Roy, de la Reine, & d'un grand nombre de grands Seigneurs dans laquelle il charge l'Amiral, la Rocheſoucaut, Beze & ſes compagnons. Mais on y voit auſſi la reſponſe de l'Amiral qui refute ces fauſſes depoſitions de Poltrot. On y voit que l'Amiral demande avec inſtance que le dit Poltrot luy ſoit confronté: on y voit de plus que ce malheureux transferé à Paris ſe deſdit de tout ce qu'il avoit depoſé devant la Reine, en ces termes, *A dit le dit Poltrot que la premiere depoſition par luy faite devant la Reine mere eſtoit toute fauſſe, & qu'il avoit icelle faite d'autant qu'il craignoit d'eſtre tué par pluſieurs hommes ſerviteurs & domeſtiques de Monſieur de Guyſe qui le ſuivoient allant chés la Reyne, & qu'il avoit fait la ditte confeſſion pour prolonger ſa vie. Quant au Sieur Amiral dit le dit Poltrot, que la dite premiere confeſſion eſt toute fauſſe, excepté que le dit Sieur Amiral luy bailla vingt eſcus, & depuis cent eſcus pour avoir un cheval; mais ne luy a le dit Sieur Amiral fait promeſſe, ni d'or ni d'argent: & tout ce qu'il a parlé du Sieur de Feuquieres & du Sieur de Brion & de Monſieur l'Amiral eſt faux.* Ce qui confirme extremement cette derniere depoſition c'eſt que l'Amiral devant que d'en avoir aucune connoiſſance dans les reſponſes qu'il fait à la premiere depoſition avoue de bonne foy qu'il a donné une fois vingt eſcus à cet homme; ce qu'il auroit bien pu nier. Il auroit pu ne pas avouer non plus qu'il euſt envoyé Poltrot au camp du Duc de Guyſe pour y ſervir d'eſpion & luy en rapporter des nouvelles, car cela eſtoit capable de faire naiſtre des ſoupſçons contre

Hiſt. Eccleſiaſt. liv. 6. p. 310.

Digitized by Google

contre luy. Enfin il euſt pu ſe paſſer d'avouer ſi ſincerement à la Reyne que bien qu'il n'euſt en façon du monde trempé dans la mort du Duc de Guyſe, cependant il ne pouvoit eſtre faſché que cette mort fuſt arrivée parce qu'il la regardoit comme un grand bien pour la religion & pour l'eſtat. Mais cette conduitte ſi naifve qui ne deſguiſe pas meſme les choſes qu'il pouvoit diſſimuler ſans crime, decouvre le fonds de ſa ſincerité, & font voir que ce grand homme n'eſtoit pas capable de mentir, non pas meſme pour conſervir ſon honneur. Il eſt vray que Poltrot ayant eſté mis ſur la torture aprés cette retractation il retourna à ſa premiere depoſition & chargea l'Amiral. Mais il l'avoit bien promis, car il dit *qu'il diroit tout ce qu'on voudroit à la queſtion, mais quand il ſera au ſupplice de mort qu'il dira le contraire.* Il eſt vray encore que dans la ſuitte il revient à charger l'Amiral, parce qu'on le vouloit ainſi, & que la torture eſtoit tousjours preſte pour le demembrer en cas qu'il ſe fuſt retracté une ſeconde fois. Mais tout le corps de ſes depoſitions eſt ſi deſtitué de bon ſens & porte ſi fort les caracteres d'un eſprit troublé que l'on ne peut aſſeoir aucun jugement ſur ce qu'il dit. Et c'eſt ce qui me perſuade que dans cet homme il y avoit plus de cette noire melancholie qui trouble le cerveau & fait concevoir de funeſtes deſſeins, que de cette malignité qui fait entreprendre de noirs attentats par meſpris de Dieu & de ſes loix. Je ne doute pas que ce malheureux ne cruſt de bonne foy faire un grand ſervice à Dieu. Par la je ne pretends l'excuſer, ni en faire un ſaint comme on accuſe quelqu'un des noſtres d'avoir fait; je ſçay qu'on eſt reſponſable des fautes de ſon eſprit auſſi bien que de celles de ſon coeur, que nous errons volontairement, & que l'erreur n'excuſe pas le crime.

Il ſe trouve entre les eſcrivains Catholiques Romains quelques autheurs qui ſont aſſés equitables pour deſcharger la memoire de l'Amiral de cette laſcheté, mais ils ne veulent point faire de quartier à Theodore de Beze. C'eſt luy, diſent ils, unanimement, qui a inſpiré à Poltrot ce furieux deſſein; & c'eſt dans cette veuë que le Sieur Maimbourg dit de luy qu'il eſtoit *cruel, ſanguinaire, tousjours preſt à inſpirer les plus noirs & les plus ſanglants attentats.* Il ne devroit point eſtre permis d'avancer de ces ſortes d'accuſations ſans preuves & ſur des faits abſolument ſuppoſés, tel eſt celuy-cy que Beze ait inſpiré à Poltrot le deſſein de tuer le Duc de Guyſe. Il eſt vray que dans ſa premiere depoſition il l'avoit chargé, mais dans les ſuivantes il l'a deſchargé & y a perſiſté juſqu'à la mort: *quant à Beze a dit le*

dit Poltrot que cela eſt faux. Ce fut aprés s'eſtre fait relire ſa premiere depoſition. En ſuitte il fait une ſeconde confeſſion generale & adjouſte; *Quant à Beze & ſon compagnon le feu Sieur de Brion, & le Sieur de Feuquieres, ils ne luy parlerent jamais de ce qu'il a dit par ſa premiere confeſſion.* Enfin dans la derniere confeſſion qu'il fit devant le premier Preſident & qu'il repeta en abbregé ſur l'eſchafaut il deſcharge expreſſément & l'Amiral & Beze. Si ce qu'il a dit en faveur de l'Amiral eſt capable de le juſtifier, pourquoy ne feroit on pas la meſme grace à Theodore de Beze? Le moins que l'on en peut conclure en ſa faveur, c'eſt que la depoſition de Poltrot ne l'accuſe ni l'excuſe, à cauſe qu'elle eſt pleine de contradictions.

La mort du Duc de Guyſe nous a tenu longtemps parce qu'on en fait une grande affaire. J'avouë que celle de l'Abbé de Gaſtines & du conſeiller Sapin me ſont bien plus de compaſſion; c'eſt une de nos cruautés & de nos perfidies, qu'on exaggere avec des termes odieux. Baptiſte Sapin conſeiller au Parlement de Paris, & Jehan de Troyes Abbé de Gaſtines, allant en Eſpagne furent pris priſonniers par un parti du Prince de Condé & amenés à Orleans. *Là ſans avoir eſgard à la qualité des perſonnes, &c. ni au droit des gens, ni au reſpect qu'il devoit à ſon Roy, dont ces priſonniers eſtoient Ambaſſadeurs, le Prince fit pendre dans la place del'eſtape & le Conſeiller & l'Abbé.* On auroit pu dire plus ſimplement que ces deux honneſtes gens perirent par le malheureux droit de repreſailles. Je plains leur ſort & ſi nous pouvions les reſſuſciter aujourd'huy, nous le ferions de bon cœur. Mais il faudroit auſſi qu'on nous rendit mille & mille auſſi honneſtes gens qu'eux, qui ont eſté pendus ou aſſaſſinés, brulés & dechirés ſans aucune forme, contre toute juſtice, contre le droit des gens, & meſme contre les loix de la nature. Pour ce ſeul Abbé de Gaſtines conſeiller au Parlement, nous voudrions auſſi qu'on nous rendit *Ces cinq Conſeillers du Parlement de Thoulouſe qui furent pendus en robes rouges à un orme dans la cour du Palais.* C'eſt Monſieur de Mezeray qui nous apprend ce fait ſur l'année 1572. Cela eſt bien comparable aux faits de Montluc, du Duc de Montpenſier & du Conneſtable, qui ont fait pendre des milliers de perſonnes, de Gentilhommes, de braves, de gens de robe, de lettres; en un mot des gens de tous aages, de tous ſexes, de toutes conditions & de tous caracteres! C'eſt une cruauté je l'avouë, de faire perir des innocens pour les fautes des coupables. Mais c'eſt une cruauté neceſſaire pour ſauver les autres innocens. Si le Prince n'euſt

n'euſt fait cette ſevere juſtice, il ne ſeroit tombé aucun de ſes amis entre les mains des Guyſes qui n'euſt eſté pendu. Tous les hiſtoriens rendent teſmoignage au Prince de Condé d'avoir eſté debonnaire autant que brave, & d'avoir eu en horreur les violences. Il s'en fit une tres grande ſans doute en commandant cette execution, au lieu qu'on s'eſtoit fait un plaiſir dans la priſe de Rouen d'y pendre deux des plus honneſtes hommes qui fuſſent alors, dont l'un eſtoit Preſident & chef de la juſtice: on peut voir les eloges que le Laboureur leur donne. Il n'eſt pas eſtonnant que l'on ait eſté un peu faſché à Orleans de ce qui s'eſtoit fait à Rouen, & qu'on ait expié par la mort de deux hommes le ſang de tant de gens maſſacrés. *Additions, tom. 1. p. 878.*

CHAPITRE XVI.

Apologie pour les Reformés au ſujet des ſeditions & des cruautés dont on les accuſe: que nous avons condamné les briſeurs d'images: reflexions ſur les cruautés dont on nous accuſe; deux affaires de Niſmes que le Sieur Maimbourg confond. Fauſſe accuſation de ſedition contre ceux de Niſmes de l'an 1650. Eſmeute de Popincourt: grande infidelité & malignité du Sieur Maimbourg là deſſus.

LE Sieur Maimbourg, comme tous les autres autheurs de ſon parti qui ont eſcrit l'hiſtoire du ſiecle paſſé, revient ſouvent à ces ſeditions populaires dans leſquelles les images ont eſté briſées, les Egliſes pillées & les autels profanés: c'eſt pourquoy il eſt juſte que nous nous y arreſtions un peu. Nous pourrions nous juſtifier en quatre mots en deſavouant toutes ces actions & en declarant qu'on ne les doit pas imputer au Calviniſme. Si ce n'eſt qu'on trouve juſte d'imputer à la Theologie & à la Philoſophie tous les abus que l'on fait de leurs principes. Le noſtre eſt que les images ſont defenduës de Dieu, que le culte qu'on leur rend eſt une veritable idolatrie, & que rien de plus ſcandaleux & de plus honteux à la Religion n'a eſté introduit dans le Chriſtianiſme. Mais il ne s'enſuit pas de la que des gens ſans caractere, ſans authorité, ſans vocation contre la volonté des Magiſtrats, au meſpris de l'authorité du Prince ſoyent en droit de s'emparer des Egliſes, de briſer les images & de renverſer des autels: quelque bon que ſoit un parti il eſt certain que ces actions doivent paſſer pour des actions de fureur. Ce n'eſt point par complaiſance que

nous diſons cela aujourd'huy, nous l'avons dit de tout temps, nous l'avons dit quand nous avions les armes à la main dans un temps où de part & d'autre on ne diſoit & on ne faiſoit gueres de choſes par complaiſance. Nos propres hiſtoriens en rapportant ces actions, les traittent d'emportement & de ſeditions populaires. Ils blament ceux qui les premiers ſe ſayſirent de quelques Egliſes pour y preſcher ſans le conſentement du Magiſtrat. *Le colloque de Poiſſy*, dit l'un d'eux, *donna telle hardieſſe à ceux de la Religion quaſi par tout le Royaume, joint que les eſtats d'Orleans avoient requis des temples que pluſieurs impatients & indiſcrets quelques remonſtrances qu'on leur ſçeût faire, ſe ſaiſirent de quelques couvents & autres Egliſes en divers endroits du Royaume.* Et meſme il dit incontinent aprés qu'on envoya à Orleans Claude du Moulin miniſtre de Fontenay exprés pour exhorter ceux de la Religion de ne ſe ſayſir d'aucune Egliſe des Catholiques Romains. Voicy comme il parle de l'entrepriſe de ceux d'Autun qui voulurent abbatre les images. *Certains eſtourdis, ou quoy qu'il en ſoit, menés d'un zele indiſcret & mal reglé commencerent à Autun d'abbatre les croix & les images des lieux publics de jour & de nuit & des-ja eſtoient tout prets de ſe ſayſir des Temples de la Religion Romaine quand les Curés*, convertis & Proteſtants, *eſtant de retour, remonſtrerent vivement au peuple que ce n'eſtoit pas à eux d'entreprendre une telle choſe ſans l'authorité du Magiſtrat, & que quant à eux ils leur declaroient qu'ils n'approuveroient jamais tels actes ni ceux qui les commettroient.* Il maltraitte encore bien d'avantage les briſeurs d'images de la ville d'Agen, il les traitte de *canailles & de garnements.* Dans le meſme temps les noſtres firent tout ce qui fut poſſible pour arreſter ces violences. Un Synode de la Province de Guyenne aſſemblé à St. Foy ordonna, *qu'on uſeroit de cenſures plus expreſſes que jamais pour reprimer toute inſolence, attendu que les vrayes armes & forces de la religion eſtoient ſpirituelles, eſtant l'office des Magiſtrats & non des particuliers d'oſter les marques de l'idolatrie.* J'avoue que cela ne put empeſcher qu'on ne fiſt des deſordres. Mais toutes nos Egliſes en corps les condamnerent. *Les miniſtres & deputés des Egliſes en eſcrivirent bien aigrement par Bereaux deputé de Bourdeaux aux Egliſes de Guyenne avertiſſant toutes gens de bien de ſe ſeparer de telles gens rebelles au Roy, & contempteurs des cenſures de l'egliſe.* Enfin ces actions de violences ont eſté publiquement & authentiquement deſavouées par les avis des deputés & des miniſtres des Egliſes reformées de France, eſtant en cour quand l'edit de Janvier fut accordé. Voicy ce qu'ils diſent. *Par le ſecond article il eſt defendu d'abat-*

Hiſt. Eccleſiaſt. liv. 5. p. 741.

Voy la meſme, la converſion de ces Curés, p. 784.

1561. p. 804.

p. 805.

tre

tre les images, de briſer les croix & de faire aucun acte ſcandaleux. Il faut obeir comme auſſi il a eſté ordonné dans les Synodes cy-devant tenus, car l'office du miniſtre eſt d'abbatre les idoles du coeur des hommes par la predication de la parole de Dieu, & non autrement. Et la vocation des perſonnes privées ne s'eſtend pas plus avant que de prier Dieu qu'il inſpire tellement les Roys & les Princes qu'ils s'emploient à avancer ſa gloire & à abbattre toute Idolatrie. Voila preciſement la religion du Calviniſme ſur ce point la: s'il s'eſt fait quelque choſe par les Calviniſtes d'oppoſé à cela, il ne s'en faut pas eſtonner, car tous les jours il arrive aux gens d'agir contre les principes de leur propre religion. Mais auſſi nous n'avons pas manqué à châtier de tout noſtre pouvoir ceux qui ſe ſont rendus coupables: nous les avons deferés aux Magiſtrats & nous n'avons teſmoigné aucun chagrin qu'on ait pendu les principaux autheurs de ces ſeditions pour en faire des exemples. Je dis la meſme choſe des briſeurs d'images de Flandres & des Pays-bas. C'eſtoient des troupes de mutins deſavoués de tous les honneſtes gens, la pluſpart Papiſtes qui eſmouvoient ces ſeditions afin de piller & de s'enrichir. Les Proteſtants confederés les faiſoient pendre eux meſmes quand ils en pouvoient eſtre maiſtres. *Les nobles confederés*, nous dit Meteren, *voulurent auſſi montrer qu'ils n'eſtoient point briſeurs d'images, mais qu'ils vouloient tenir la promeſſe qu'ils avoient faite à la Regente & partant ils en firent prendre & pendre pluſieurs par tout.* Ce que dit encore le meſme autheur eſt tres conſiderable; *que de tant de briſeurs d'images qui ont eſté mis ſur la queſtion, jamais on n'a pu tirer de pas un qu'ils euſſent eſté pouſſés à cela par des Reformés ou gueux.*

Avis & conſeils des miniſtres deputés, &c. Hiſt. eccleſ. liv. 4. p. 684.

Hiſt. des pays-bas, liv. 2. fol. 46. Livre 3. fol. 51.

C'eſt aſſés pour faire voir que nous ne prenons point ces gens la en noſtre protection & ne les recognoiſſons point pour vrays Reformés. Il eſt pourtant neceſſaire de dire icy deux choſes: la premiere qu'en beaucoup de lieux les Moynes & les Preſtres la nuit ont eux mémes abbatu leurs propres images afin d'eſmouvoir ſedition contre les Huguenots comme autheurs de ce deſordre. Les Preſtres de Rouen diverſes fois abbatirent leurs images l'année 1559. pour charger de ce crime les Reformés. Le Cardinal de Bourbon Archeveſque de Rouen fut ſouvent occupé à les relever en grande ceremonie. Enfin un Moyne de l'hôpital fut convaincu d'avoir rompu les images du cimetierre de St. Maur, mais parce qu'il avoit fait cela avec bonne intention on ne luy fit aucun mal. Les inquiſiteurs dans les pays-bas firent la meſme choſe, & meſme ce venerable Cardinal de Granvelle Eveſque d'Arras fit briſer la nuit un grand crucifix de pierre qui eſtoit

Hiſtoire eccleſ. livre 2. p. 199.

Afeteren, liv. 3. fol. 51. eſtoit au lieu où l'on mettoit les pendus. L'autre choſe que je voulois dire, c'eſt que ſi durant la violence des troubles quelques uns ſe ſont laiſſé aller à briſer les images, c'eſt bien peu choſe en comparaiſon de ce que l'on faiſoit contre nous. On nous bruloit, on nous eſcarteloit, on nous demembroit, on raſoit nos maiſons, on eſgorgeoit à nos yeux nos femmes & nos enfants, on abbattoit cruellement les images vivantes de la divinité. Il n'eſt pas fort eſtonnant qu'on ait quelque fois perdu patience & qu'on ſe ſoit vangé ſur du bois, ſur de la pierre & ſur des couleurs.

On nous objectera ſans doute que nous ne devons pas conter les briſemens des images pour un payement des cruautés que l'on exerceoit contre nous parce que nous rendions bien cruautés pour cruautés, & le pillage des Egliſes par deſſus. Il faut donc dire quelque choſe de ces cruautés pour reſpondre à cette objection. Le Sieur Maimbourg employe pluſieurs pages dans le quatrieſme livre de ſon Hiſtoire, à depeindre ces cruautés, & il ſe ſert de tous les termes les plus forts que l'on peut employer pour faire un portrait affreux. *Je n'entreprendray pas*, dit-il, *de raconter & de bien exprimer icy les abominables excés d'impieté, de ſacrilege, d'impureté, d'avarice, de barbare cruauté & de tous les crimes les plus execrables, que commirent dans ces villes & aux environs à la campagne ces furies deschaiſnées, &c.* Il adjouſte, *qu'aprés avoir tout deſolé par le fer & par le feu, ils maſſacroient de ſang froid & contre la foy donnée leurs plus illuſtres priſonniers, ils tourmentoient, bourreloient, dechiroient, & enfin faiſoient mourir une infinité de Catholiques & ſur tout de Religieux & de Preſtres par des ſupplices inouis & de nouveaux genres de mort que les tyrans les plus barbares, & les perſecuteurs les plus inhumains du nom Chreſtien n'avoient jamais pu inventer.* Sur cela premierement je dis que ce ſont icy les excés & les exaggerations ordinaires de l'eloquence de noſtre Orateur. Il ne ſçauroit prouver qu'on ait fait mourir une infinité de Catholiques, ou nous prouverons qu'on a fait mourir cent infinités de Huguenots. Car il eſt certain que les Catholiques ont fait perircent Huguenots, contre un Papiſte que les Huguenots ont tué. Il ne ſçauroit non plus prouver que pour faire mourir ſes Catholiques, on ait inventé des ſupplices d'une cruauté nouvelle & inoüie: le ſoldat tuoit, precipitoit, maſſacroit, pendoit tout au plus. Ce ne ſont point des ſupplices cruels & inoüis, c'eſt ſon parti qui exerceoit ces cruautés inoüies, qui ouvroit les hommes tous vivants, qui les demembroit avant que de les avoir tués, qui arrachoit les enfants du ventre des femmes, qui les empaloit

paloit toutes vives, qui bruloit les gens à petit feu, qui leur arrachoit les yeux, & le cœur pour le manger. Je dis en ſecond lieu que ces cruautés ſe faiſoient par repreſailles, & que nous n'avons pas rendu la centieſme partie de ce que nous avons receu. Nous avouons que ce droit de repreſailles n'eſt point du tout conforme aux loix de l'Evangile. C'eſt une cruauté & une injuſtice de rendre le mal pour le mal, & ſur tout de faire ſouffrir des innocents parce qu'un parti oppoſé a tué d'autres innocents. Mais la guerre & ſes loix ne veulent point ſuivre les regles de Jeſus Chriſt. Ceux qui ont excité ces guerres qui nous ont pouſſés à bout, & qui les premiers ont commencé la querelle en rendront conte à Dieu. J'adjouſte à tout cela que bien que ces cruautés fuſſent des repreſailles nous ne les avons point approuvées, tous les ſages de noſtre parti les ont condamnées & s'y ſont oppoſés. Ceux qui les ont exercées eſtoient des impies & des gens ſans Religion que l'Egliſe Romaine elle meſme nous avoit donnés. Par exemple on nous veut rendre reſponſable des cruautés qu'a faite le Baron des Adrets qui faiſoit ſauter les Preſtres de deſſus les tours en bas. Il n'y a point de juſtice à cela, ce Baron eſtoit un Papiſte mecontent qui pour ſe vanger du Duc de Guyſe changea de Religion & de parti, & qui ne fut que peu d'années de la Religion. Car il retourna incontinent à la Religion Romaine qui nous l'avoit preſté à noſtre malheur & à noſtre honte, & ſon fils fut l'un des plus cruels maſſacreurs à la St. Barthelemy. Au reſte je ſuis bien ayſe que le Sieur Maimbourg avouë luy meſme, *Que ces cruautés firent tant d'horreur meſme à l'Amiral & au Prince de Condé qui l'avoit fait ſon Lieutenant dans ces Provinces, qu'il envoya Gouverneur en ſa place dans Lion le Sieur de Soubiſe. Ce qui fut cauſe que le meſme depit qui avoit fait paſſer cet homme ſans Religion du parti Catholique dans celuy des Huguenots, le fit repaſſer du Huguenotiſme & de la rebellion, dans l'Egliſe dont il eſtoit ſorti, & dans le ſervice du Roy.* On avouë donc que nous n'aimions pas les cruautés & que nous oſtions les gouvernemens & le commandement à ceux qui les exerceoient: au lieu que dans l'autre parti, on donnoit les grandes recompenſes & les batons de Mareſchal de France à la cruauté. Montluc ſur la fin de ſes jours ne fut honnoré du baſton de Mareſchal de France que pour reconnoiſſance des barbaries qu'il avoit commiſes dans la Province de Guyenne. On n'eſtendoit le pouvoir des Gouverneurs qu'à proportion de ce qu'ils ſçavoient bien maſſacrer les Huguenots. Je voudrois bien que le Sieur Maimbourg nous pût tirer de l'Hiſtoire de ſon parti un exemple ſemblable à celuy que luy

meſme nous a fourni de l'Amiral qui chaſſa de Lion le Baron des Adrets, à cauſe de ſes cruautés. Cette action de l'Amiral oſte toute creance à ce qu'il dit de ce meſme Amiral ſur l'année 1568. qu'il fit d'horribles cruautés en Poytou. C'eſt une calomnie, il n'y avoit rien de ſi oppoſé à ſon naturel que cela. S'il a fait faire quelques executions, elles ont eſté en tres petit nombre, & il y a eſté forcé par la juſtice & par la neceſſité.

Le Sieur Maimbourg n'avoit pas garde d'oublier l'affaire de Niſmes qui fut effectivement un eſpece de maſſacre commis par les noſtres pouſſés à cela par les cruautés que l'on exerceoit contr'eux. Nous deſapprouvons cette action comme les cinq cents maſſacres qui ont eſté faits des noſtres par les Catholiques Romains. Il eſt vray qu'il y eut bien quinze bourgeois & environ trente ſoldats tués dans ce tumulte. Il eſt vray auſſi que Jehan de Peberan grand Vicaire & Archidiacre de l'Eveſché fut du nombre de ceux qui furent tués & jettés dans un puits. Mais le Sieur Maimbourg qui ſe meſle d'eſcrire l'hiſtoire ne ſçait point du tout celle-cy. Il confond la ſedition de Niſmes qui arriva en 1567. avec ce qui arriva en 1569. quand les Huguenots ſe rendirent maiſtre de cette ville par le canal d'un ruiſſeau qui traverſe la ville. Voicy les deux hiſtoires diſtinctes. La premiere avanture arriva aprés la conjuration de Noyers contre le Prince de Condé. Le Prince eſchapé par miracle de ce peril, ſe ſauva à la Rochelle & de la il donna le ſignal à tous ceux du parti Proteſtant pour prendre les armes. Les Proteſtants de Niſmes eſtoient les plus forts en nombre dans la ville; on leur avoit depuis peu fait quelques violences, on les avoit privés depuis la paix de 1563. du premier conſulat que l'edit avoit laiſſé aux Reformés, la garniſon qui occupoit le chaſteau faiſoit les conſuls par pure violence au prejudice du privilege des Bourgeois, qui avoient droit de les nommer à la pluralité des voix. Outre cela il y avoit une grande diviſion dans la ville entre les Albenas & les Calvieres qui eſtoient les principales familles, pour des injures particulieres. Sur ces entrefaites le Seigneur de Florenſac de la maiſon d'Uzez apporta l'ordre du Prince de Condé de prendre les armes à tous ceux qui voudroient mettre leur vie & leur conſcience en ſeureté. Sur cet avis toute la ville s'émut, le deſſein de prevenir les Catholiques Romains fit prendre les armes aux Huguenots, & dans cette action il mourut quarante ou cinquante perſonnes. C'eſt un grand miracle que la choſe n'alla pas plus loin, car quand un peuple eſt en fureur, il ne ſçait plus de

quelle

quelle religion il eſt & il ne reſpecte perſonne. Les ſages du lieu firent tout ce qu'ils purent pour arreſter le cours de cette fureur. Le conſiſtoire deputa un miniſtre & un diacre pour prier les chefs de cette faction de renoncer à cette furieuſe entrepriſe. Le Sieur de Servas de la religion, qui eſtoit Gouverneur s'y oppoſa autant qu'il put & la deſapprouva : on ſauva l'Eveſque, & le Seneſchal de Niſmes mit l'Avocat & le Procureur du Roy & trois Chanoines en lieu de ſeureté. Tous les autres eccleſiaſtiques furent auſſi ſauvés à l'exception du grand Vicaire & du Secretaire de l'Eveſque. Ainſi c'eſt à quoy ſe reduit ce grand nombre de Chanoines & de Preſtres qui furent martyriſés à ce que dit le Sieur Maimbourg. En ſuppoſant des martyrs où il n'y en a pas il eſt ayſé de faire des martyrologes in folio. Il eſt vray auſſi que le premier conſul Catholique Romain y fut tué, mais il ne s'appelloit pas Meſſire Robert de Georges comme l'appelle le Sieur Maimbourg : c'eſtoit un nommé Guy Rochete Docteur en droit. Ainſi ceux qui ont conſulté les Archives de Niſmes pour le Sieur Maimbourg l'ont tres mal ſervi. Car ce que nous venons de rapporter eſt ce qu'on en a trouvé dans les Archives. Le Parlement de Thoulouze punit comme il put cette action; il rendit un terrible arreſt par lequel il condamnoit à la mort cent habitants de la ville de Niſmes & à deux cent mille livres d'amande : il ordonnoit qu'on raſeroit les maiſons des principaux mutins & qu'on y erigeroit des pilaſtres ſur leſquels on eſcriroit leur condamnation pour immortaliſer la peine de la ſedition. Mais la guerre empeſcha que cet arreſt ne fuſt executé.

L'autre avanture que le Sieur Maimbourg confond avec celle-cy arriva en 1569. Les habitants de la ville de Niſmes eſtoient ſortis pour ſe trouver à la bataille de Montcontour. Aprés la perte de la bataille ils retournerent chés eux & trouvant les portes fermées & leurs maiſons occupées par les Catholiques Romains ils trouverent moyen de rentrer en rompant les grilles de l'aqueduc, & ſe rendirent les maîtres de la ville. Il y a bien apparence que ce ne fut pas ſans effuſion de ſang de part & d'autre, mais il ne ſe trouve point qu'il y ait eu de maſſacre ni d'eccleſiaſtiques ni d'autres. Il eſt clair que ces deux actions ſont purement militaires, & de la nature de celle qui ſe fit à Thoulouze dans la premiere guerre de 1562. Le Prince de Condé avoit envoyé l'un de ſes Capitaines pour ſe rendre maiſtre de Tholouze, les Reformez à la ſollicitation de ce Prince firent leurs efforts pour cela, ils ſe mirent en deffence dans la maiſon de ville, ils battirent,

ils furent battus. Mais enfin ils furent vaincus, chaſſés de la ville, & l'on en fit un ſi grand carnage & une ſi horrible juſtice que Montluc luy meſme avouë n'avoir jamais tant vu ſauter de teſtes. Les Reformés de Niſmes furent plus heureux que n'avoient eſté ceux de Thoulouze; s'ils avoient manqué leur entrepriſe, on ne ſe ſeroit pas contenté d'en faire mourir quarante ou cinquante; il ne ſeroit peut eſtre pas reſté un Huguenot dans cette ville.

A propos de la ville de Niſmes il eſt bon de juſtifier auſſi les Reformez de cette ville d'une ſedition de plus nouvelle datte, dont le Sieur Maimbourg les accuſe. A la fin de ſon Hiſtoire du Calviniſme pour prouver que le Roy avoit tres grande raiſon de revoquer tous les edits de pacification, *il dit que nous avons ſouvent contrevenu à ces edits par des entrepriſes tres criminelles contre l'authorité du Roy, meſme de nos jours*; & il cite en marge, *Sedition des Huguenots à Niſmes en* 1670. Il eſt aſſez bon de ſçavoir cette Hiſtoire pour entendre ce que le Sieur Maimbourg appelle ſedition. Un nommé le Sieur Conte Secretaire du Roy en mourant laiſſa de grands biens & un fils unique ſous la tutele de ſon frere & de ſon beaufrere. Ces tuteurs laiſſerent aller cet enfant au College de la ville dont la moitié des Regents eſtoient Jeſuites. Tout auſſitoſt que cet enfant fut monté dans l'une des claſſes dont les Regents eſtoient Jeſuites, ces bons peres qui ſont pour le moins autant alterés du bien d'autruy que du ſalut des ames, travaillerent à corrompre cet enfant pour ſe rendre maiſtre de ſa perſonne & de ſon bien. Un jour ils ſuppoſerent que ce petit garçon leur avoit declaré qu'il vouloit aller à la Meſſe, & ſur cela ils le firent enlever & le menerent à la maiſon de l'Eveſque. Les oncles tuteurs s'en allerent à l'Eveſché & redemanderent l'enfant, on le leur refuſa. Aprés pluſieurs refus ils porterent leurs plaintes devant le preſidial & prouverent le rapt & la ſubornation. Il eſt clair que l'action des Jeſuites & de l'Eveſque eſtoit formellement contre les edits, principallement à cauſe de l'aage du petit garçon qui n'avoit que 12. à 13. ans. Cependant le preſidial intimidé par l'Eveſque & compoſé de Conſeillers la pluſpart de la Religion Romaine refuſerent de rendre juſtice. Les tuteurs voyant ce refus s'en allerent encore une fois à l'Eveſché, parlerent à l'Eveſque, redemanderent l'enfant, l'Eveſque le refuſa encore. Et comme on eſtoit ſur cette conteſtation, les oncles entendirent l'enfant dans la chambre voyſine, ils ouvrirent la chambre & ſi toſt que le petit garçon les vit, il courut ſe jetter entre leurs bras & proteſta qu'il vouloit vivre de la Religion. Les tuteurs conjurerent encore une fois

fois l'Eveſque de leur permettre d'emmener l'enfant ; l'Eveſque s'y oppoſa fortement, & appella ſes domeſtiques pour s'y oppoſer: les oncles eurent pourtant le bonheur & la vigueur de tirer cet enfant des mains des valets de l'Eveſché & l'emmenerent. Sur cela l'Eveſque cria à la ſedition, ſe retira à Beaucaire comme s'il n'euſt pas eſté en ſeureté à Niſmes; il fit faire de grandes informations de la violence qu'il avoit ſoufferte, ceux de la religion informerent de leur part, & de part & d'autre on deputa au Roy. Le Roy mit cette affaire entre les mains du Lieutenant general, & de Monſieur de Breteuil Intendant de la generalité. Ces deux Meſſieurs ne trouverent aucun mal dans la conduitte de ceux de la religion, par leur avis l'enfant demeura entre les mains de ſes tuteurs & le Roy ordonna à l'Eveſque de retourner à Niſmes, & abolition fut accordée à ceux de l'une & de l'autre religion. Ce qui fut enregiſtré dans la chambre de l'edit de la Province à la requeſte non des noſtres mais du Procureur general de la chambre. Voila ce qu'on appelle une ſedition qui nous rend indignes des faveurs de ſa Majeſté.

Je penſe avoir examiné toutes les accuſations particulieres de ſeditions & de cruautés que nous impute le Sieur Maimbourg excepté celle de Saint Medart & du lieu appellé le Patriarche. Il faut voir ce que c'eſt. Ce fut en l'année 1561. que les Reformés preſchoient publiquement à Paris par la permiſſion de la Reyne ſous la protection du Mareſchal de Montmorency qui en eſtoit Gouverneur, & de l'Amiral de Chaſtillon qui y eſtoit preſent. L'un des lieux où ils prechoient s'appelloit le *Patriarche* aſſés prés de l'Egliſe de Saint Medart dans le fauxbourg Saint Marceau. Le Sieur Maimbourg dit que l'on ſonnoit les cloches dans cette Egliſe de Saint Medard pour les veſpres, que la deſſus *les Calviniſtes ſortant de leur preſche tout en furie attaquent l'Egliſe, rompent les portes qu'on avoit fermées, y entrent en foule les armes à la main, frapent à droit & à gauche indifferemment ſur tout ce qu'ils rencontrent, renverſent par terre Preſtres, laiques, femmes & enfants, briſent & mettent en pieces autels, images, tableaux, bancs & chaires & s'efforcent de mettre le feu au clocher pour y bruler ceux qui s'y eſtoient ſauvés. Et aprés un ſi bel exploit rentrent comme en triomphe dans la ville emmenant avec eux trente à quarante priſonniers qu'ils avoient faits dans ce tumulte.* Encore ſi ces Meſſieurs dans leurs Romans

Hiſt. du Calviniſ. liv. 3.

eſtoient auſſi prudents que les autheurs de nos Romans d'aujourd'huy, ils garderoient la vrayſemblance. N'eſt-il pas bien apparent que pour le bruit des cloches ſans autre ſujet des gens ſans autre forme ſe jettent dans une Egliſe, tuent, briſent & maſſacrent tout? Cela n'eſt-il pas bien imaginé que des gens ſans caractere de juge, faſſent des priſonniers dans une ſedition? Voicy donc l'avanture ainſi qu'elle ſe paſſa veritablement. Pendant que les Reformez preſchoient les Preſtres & les Marguilliers de St. Medart par une partie faite ſe divertiſſoient à faire ſonner toutes leurs cloches afin que le Predicateur Huguenot ne fuſt pas entendu & que cela cauſaſt quelque ſedition, ainſi qu'il arriva. Un ſeul homme nommé Paſquot ſorti du Patriarche entra dans l'Egliſe de St. Medart par une petite porte & pria les Preſtres d'interrompre ou de diminuer leur ſonnerie pour quelque temps. On luy reſpondit ſelon la civilité qui s'obſervoit alors entre les deux partis. Paſquot un moment aprés fut ſuivi de quelques eſtourdis qui parlerent plus haut que luy, les Preſtres la deſſus aſſommerent Paſquot, & le bruit commencea à eſtre grand. Le Miniſtre qui preſchoit appellé Malot, fit ce qu'il put pour arreſter le peuple & en effet il en retint la plus grande & la plus conſiderable partie: & ce ne furent point les Huguenots qui forcerent les portes de l'Egliſe de St. Medart, ce furent le Prevoſt de la Conneſtablie appellé Rougeoreille & des Jardins Lieutenant criminel de robe courte que le Mareſchal de Montmorency avoit commis pour empeſcher qu'aucun trouble ne ſe fit à l'occaſion des aſſemblées des Reformés. Ce furent dis-je ces deux juges authoriſés par leur caractere & par une commiſſion particuliere du Gouverneur de Paris, leſquels entendant le bruit effroyable des gens qui crioient au meurtre dans l'Egliſe rompirent les portes, pour faire ceſſer la ſedition; mais ils furent repouſſés avec violence par ceux de dedans, de ſorte que ces deux juges furent obligés de ſe faire donner mainforte. On entra dans l'Egliſe malgré la reſiſtance, les Preſtres & les autres ſeditieux ſe ſauverent dans le clocher, où l'on trouva beaucoup d'armes, ce qui donna lieu de croire que c'étoit une partie faite par les Preſtres de St. Medart. Il eſt vray que le Prevoſt de la Conneſtablie & de Lieutenant criminel emmenerent trente ou quarante de ces ſeditieux pour les mettre en priſon. Et meſme ces priſonniers furent ſayſis par Gabaſton chevalier du guet, qui arriva pendant le tumulte avec ſa troupe. Voila de quelle maniere ſe paſſa cette eſmotion, durant laquelle les Preſtres & les ſeditieux rompirent eux meſmes leurs images, emporterent leurs ornemens d'Egliſe,

d'Egliſe, pour avoir lieu d'accuſer les Reformés de ſedition & de ſacrilege. De ſorte qu'au lieu de leur faire juſtice Gabaſton le chevalier du guet & trois autres furent pendus par la plus cruelle de toutes les injuſtices. Nous ne demandons pas qu'on nous en croye. Nous nous en rapportons à Michel de Caſtelnau homme de qualité, de probité, d'honneur, Catholique Romain, & qui vivoit de ce temps la. Il nous apprend que ce ne fut point par hazard & pour les veſpres de la feſte de St. Eſtienne comme le dit le Sieur Maimbourg, qu'on ſonnoit les cloches de l'Egliſe de St. Medart. Il dit que cela ſe fit à deſſein, & que cette ſonnerie fut de commande & exceſſive, ordonnée par les Preſtres tout exprés afin que le predicateur Huguenot ne puſt eſtre entendu par ſes auditeurs. Il nous dit que l'on envoya prier les Preſtres de faire ceſſer le bruit & que bien loin d'accorder ce que l'on demandoit, ils tuerent l'un de ceux qui eſtoient entrés & ſonnerent le tocſin pour eſmouvoir une ſedition & un maſſacre de ceux de la religion. Il eſt bon de l'entendre. *Aprés la diſpute de Poiſſy tous les Catholiques portoient impatiemment de voir que contre l'edit de Juillet les Proteſtants fiſſent des aſſemblées publiques, preſchants & baptiſants en divers lieux, meſmement aux fauxbourgs de Paris, ce qui fut cauſe que les Preſtres irritès de cela s'aſſemblerent en l'Egliſe ſaint Medart au fauxbourg St. Marcel de Paris. Et ſi toſt que le miniſtre eut commencé de preſcher ils ſonnerent les cloches, le plus fort qu'ils purent, de ſorte que les Proteſtants qui eſtoient en fort grand nombre en un jardin pres du temple ne pouvoient rien entendre. Ce qui fut cauſe que deux ou trois de l'aſſemblée des Proteſtants allerent par devers les Preſtres pour les faire taire. Ce qu'ils ne purent obtenir & de la vinrent aux paroles & aux priſes dont il y en eut un qui mourut. Les Preſtres incontinent fermerent l'Egliſe & montants au clocher ſonnerent le tocſin pour émouvoir le peuple Catholique qui accourut ſoudain au lieu où ſe faiſoit le preſche.* Voyés, je vous prie, quel rapport il y a entre ce recit & celuy du Sieur Maimbourg. Il ſemble que ce ſoit icy une affaire peu importante; je ſouhaite pourtant qu'on s'y arreſte, car rien n'eſt plus propre à deſcouvrir la prodigieuſe malignité de noſtre autheur, qui a bien la hardieſſe de reciter ce fait d'une maniere tout oppoſée à la verité, & qui s'inſcrit en faux contre un autheur grave vivant alors, ayant part à toutes les grandes affaires, homme de qualité & Catholique Romain de religion. Que l'on voye par ce recit de Mr. de Caſtelnau, qui furent les aggreſſeurs & les premiers coupables: ſi dans la ſuitte les Proteſtants qui ſe trouverent les plus forts cauſerent quelques

Memoires de Caſteln. liv. 3. ch. 5.

deſ-

desordres dans cette Eglise à qui s'en faut-il prendre? Au reste il fut bien prouvé qu'une partie des ornements de l'Eglise, de la perte desquels on voulut faire un crime de sacrilege aux Huguenots, avoient esté volés, enlevés ou brisés par les Prestres mesmes, afin que cela fust imputé aux Protestants.

CHAPITRE XVII.

Justification de ces guerres de France qu'on appelle de religion. Exaggerations ridicules du Sieur Maimbourg: trois reflexions generales sur ce qu'on dit I. Qu'il est faux que les 40. ans de guerre nous doivent être imputés. II. Qu'il est faux, que la France n'ait jamais vu de plus grands desordres que ceux que le Calvinisme a causés. Les troubles du regne de Charles VI. mis en parallelle avec ceux qu'on nous accuse d'avoir causés. III. Preuves de la fausseté de cette maxime que toute guerre où il entre quelque principe de religion est illegitime.

JE croy Monsieur que c'est assés parler du caractere & de la conduitte des deux partis, il est temps presentement de venir au fonds, c'est à dire à ces guerres civiles du siecle passé dont on veut que le Calvinisme responde. On peut se servir de deux methodes, la premiere est de justifier les guerres en faisant voir qu'elles sont justes; la seconde est de justifier le Calvinisme au sujet de ces guerres, en faisant voir qu'il ne leur a pas donné la naissance. La derniere nous pourroit suffire, car c'est là proprement nostre affaire, de justifier le Calvinisme: pourvu que le Calvinisme ne soit pas la cause de ces guerres, il nous importe fort peu qu'elles soient justes ou injustes, innocentes ou criminelles. Et bien que ceux qu'on veut appeller Calvinistes ayent eu leur part à ces guerres civiles, pour une bonne fois nous avertissons que le Calvinisme n'est pas obligé de respondre de toutes les actions des Calvinistes; si ce n'est qu'on nous veuille permettre de demander raison à la religion Romaine de tout ce qu'ont fait dans tous les siecles, ceux qu'elle appelle ses Catholiques. Il nous suffit donc que le Calvinisme soit innocent quand tous les Calvinistes seroient criminels: cependant sans autre interest que celuy de la verité nous serons obligés de dire bien des choses pour la justification de ces guerres en elles mesmes, & des actions qui s'y sont faites par les Calvinistes. Quand je parle de justifier les guerres civiles il faut sçavoir que je pretends les examiner sur les maximes & sur les regles de la morale du monde. Car

se

ſelon les maximes de l'Evangile je ne ſçay meſme s'il y a quelques guerres eſtrangeres legitimes excepté celles dans leſquelles on ſe defend & où l'on repouſſe la force par la force parce qu'on y eſt contraint. Et je ne comprens pas comment ceux qui conduiſent les conſciences des grands, ne leur mettent point devant les yeux quand ils ſont prets d'attaquer les gens qui ne leur font point de mal, la multitude de meurtres, de violences, de pilleries, de vols, & de viols, dont ils ſe vont charger. Si un ſeul meurtre, & une ſeule violence faite à l'honneur d'une femme peut damner un homme comment peut-on comparoiſtre devant Dieu ayant à ſouſtenir la veüe d'un million d'hommes meurtris, & de femmes depouillées de ce qui leur doit eſtre plus cher que la vie ? Mais peut eſtre cette moralité eſt hors de ſa place, ce n'eſt pas la preſentement noſtre affaire, ceux qui y ſont intereſſés y aviſeront.

Avant que d'entrer dans l'examen particulier des guerres civiles du ſiecle paſſé, permettes moy, je vous prie Monſieur, de faire deux ou trois reflexions generales ſur ce que dit là deſſus le Sieur Maimbourg. Il employe tous les termes les plus forts, les plus violents & les plus tragiques pour depeindre l'horreur de ces guerres, & le triſte & le lamentable état où elles ont reduit la France. Les autheurs de ce parti repreſentent, que durant 40. ans elles en ont fait un affreux champ de carnage, où l'on a veu donner pluſieurs batailles rangées, quatre ou cinq cents combats tres ſanglants, la plus part des plus belles villes priſes, ſurpriſes, ſaccagées, deſolées, les Temples renverſés, les ſtatues des Saints decapitées, les tombeaux des Roys violés & plus d'un milion de François mis à mort par divers genres d'horribles tourmens. Ils nous font voir la Majeſté & les perſonnes des Roys violées par des gens qui les viennent affronter juſques ſur le thrône, leur livrer bataille à la porte de leur capitale, & faire des efforts ou pour ſe ſaiſir des teſtes ſacrées, ou pour les abbatre, ou pour les rendre eſclaves : cela ſonne terriblement haut. Mais premierement je voudrois bien que ces Meſſieurs ſur leur calcul de 40. ans de guerres civiles, dont ils veulent charger le Calviniſme, en vouluſſent rabattre les deux tiers ou les trois quarts pour les donner à la ligue tres ſainte & tres Catholique, à qui ils appartiennent. Il eſt vray, durant quarante ans ou bien prés la France a veu ſes enfans déchirer ſes entrailles de la maniere du monde la plus cruelle ; mais les guerres de la ligue, de ces quarante ans en ont occupé vingt cinq. Cette ligue priſt naiſſance l'an 1575. & ne fut eſtouffée que ſur la fin du ſiecle, quand Henri le Grand eut

dompté ce monſtre par la longue ſuitte de ſes victoires. Tout au moins depuis cette année 1575. le Calviniſme ne fut plus l'aggreſſeur, il ne combattit plus contre ſes Roys, mais pour eux: car cette ligue ſi Catholique en vouloit bien moins, comme tout le monde l'avouë, au Calviniſme qu'à la Royauté. On ne pourroit donc tout au plus charger le Calviniſme que des guerres qui ſe ſont faites depuis l'an 1562. dans lequel commença la premiere guerre, juſqu'à l'an 1575. qui vit naiſtre la ligue. Ce ne ſont plus que 12. ou 13. ans qui reſtent: cela eſt un peu loin de quarante.

La ſeconde reflexion que je fais ſur les deſcriptions tragiques & enflées que nous donne Monſieur Maimbourg des attentats des Calviniſtes contre l'Eſtat & contre nos Roys, c'eſt qu'à l'entendre parler il ſemble qu'il n'y ait jamais rien eu de ſemblable en matiere de guerres civiles, de conjurations & de rebellions. Si on l'en croit le Calviniſme eſt venu au monde pour faire des exemples de crimes qui n'en avoient point: tout au moins le Calviniſme a raſſemblé dans un demy ſiecle toutes les fureurs des ſiecles paſſés conſiderés tous enſemble. Et pour qui nous prend cet homme la? Croit il que nous n'ayons jamais jetté les yeux ſur l'hiſtoire? Que nous n'ayons jamais ouy parler de ces guerres funeſtes entre les maiſons d'York & de Lancaſtre qui dechirerent l'Angleterre, & firent perir de mort violente quatre vingt Princes du ſang en trente ſix ans, ſelon le rapport de Philippe de Commines? Penſe t-il que nous ne ſachions rien de ces horribles factions qui diviſerent l'Allemagne & l'Italie durant plus d'un ſiécle ſous le nom de Guelphes & de Gibelins, & qui cauſerent des deſolations auprés deſquelles toutes les fureurs du Triumvirat, d'Anthoine, de Lepide & d'Auguſte ne ſont rien. Nous voulons bien avouer au Sieur Maimbourg s'il le ſouhaite, que les crimes, les perfidies, les trahiſons, les maſſacres, les aſſaſſinats commis par ſes Catholiques durant cinquante ans ont ſurpaſſé tout ce que l'hiſtoire des ſiécles precedents nous font voir de fureurs: car cela eſt peut-eſtre vray; puis que par ces mains homicides ſont peris pluſieurs Princes du ſang, un nombre infini de Seigneurs, des peuples ſans nombre, & outre cela quatre Roys, dont les deux premiers François II. & Charles IX. ont été empoiſonnés & les deux autres Henry III. & Henry IV. ont eſté aſſaſſinés. Mais qu'il entreprene de nous perſuader que ce que nos Huguenots ont fait en dix ou douze ans de guerre depuis la conjuration d'Amboyſe juſqu'au maſſacre de la S. Barthelemy ſurpaſſe ou égale ce que les autres guerres civiles

ont

ont produit, c'eſt une entrepriſe folle & témeraire, c'eſt une exaggeration qui ſent le comedien & qui eſt inſupportable dans l'hiſtoire.

Sans aller chercher ce qui s'eſt fait dans les Royaumes étrangers voulés vous Monſieur, que nous paſſions la veüe ſur ce que noſtre France a ſouffert par les horribles diviſions de la maiſon d'Orleans & de celle de Bourgogne; & que nous voyons de quelle maniere la Majeſté de nos Roys a eſté violée, les villes priſes, aſſiegées & pillées, le plus grand & le plus noble ſang de la France répandu & le Royaume en general reduit en deſolation durant quarante ans par les deux furieuſes factions qui portoient les noms d'Armagnacs & de Bourguignons. Peut-eſtre qu'à cette veüe on ſera forcé de nous advouer que la conjuration d'Amboyſe, l'entrepriſe de Meaux, les quatre batailles & les deux à trois cents combats, dont on fait tant de bruit, ne ſont rien en comparaiſon. Cette horrible tragedie aprés divers actes de moindre importance, commença par l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans que le Duc de Bourgogne fit miſerablement maſſacrer la nuit au milieu de Paris à la veüe de la cour, où ce Duc d'Orleans tenoit rang de premier Prince du ſang. Cela vaut bien l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe, qu'on prétent avoir eſté commis au ſceu & par ordre de l'Amiral de Chaſtillon & meſme, dit on, du Prince de Condé. Le Duc de Bourgogne aprés cet aſſaſſinat commis & meſme confeſſé par luy, revint à Paris d'où il s'eſtoit retiré. Il y revint, dit il, pour ſe juſtifier, mais il y revint avec une petite armée compoſée de huit cents Gentilshommes armés de pied en cap, & paroiſſant devant ſon Roy pluſtoſt en Seigneur qu'en vaſſal il ſe fit donner de cette maniere des lettres d'abolition de ſon crime. Il ſe retira chés luy avec cette abolition, & durant ſon abſence les amis & les enfans du Prince aſſaſſiné, qui meditoient la vangeance, avoient tourné les affaires de la cour & l'eſprit du Roy d'un coſté qui n'eſtoit pas favorable au Duc de Bourgogne. Il revint en France en tiran avec une armée victorieuſe, il s'empara de Paris le capitale du Royaume, & le Roy, la Reyne & le reſte de la Cour furent contraints de ſe ſauver à Tours. Je ne ſçay ſi cela ne vaut pas bien l'entrepriſe de Meaux, car on eſtoit alors aſſés perſuadé que ſi le Duc de Bourgogne eût peu ſe rendre Maiſtre du Roy Charles VI. les Princes & les partiſans de la maiſon d'Orleans auroient eu à ſouffrir pour le moins autant que les Guyſes euſſent ſouffert ſi le Prince de Condé euſt pu ſe ſaiſir de la perſonne de Charles IX. Le Duc de Bourgogne ſe fit encore une

L'an. 1404.

L'an 1407.

L'an 1408.

L'an 1409.

fois donner le pardon de ſon crime & ſe rendit maiſtre du Gouvernement par le conſentement du Roy. Ainſi ſon authorité qui juſque la avoit eſté uſurpée, devint legitime par la conceſſion du Roy. Contre cette authorité legitime la ligue des Orleannois forma un puiſſant party, vint bloquer Paris où eſtoient le Roy, la Reyne & le Daufin. Le party Bourguignon eſtant le plus fort dans Paris on bannit, on pendit, on chaſſa tout ce qui luy eſtoit contraire. Mais le party de la maiſon d'Orleans pendant cela ravagoit & deſoloit les Provinces, prenoit les villes, les pilloit & n'aſpiroit pas à moins qu'au pillage de la ville de Paris. Les Orleannois blocquerent cette grande ville, ils prirent Saint Denis & la tour de Saint Cloud, ils bruſlerent toutes les maiſons d'autour de la ville, le Roy eſtant dedans. Il me ſemble que cela vaut bien la bataille de Saint Denis, qu'on exaggere d'une maniere ſi odieuſe, parce qu'elle fut donnée par le Prince de Condé à la veuë de la Cour & aux portes de Paris. Les Orleannois ſe tenoient déja ſi aſſeurés du pillage de Paris, qu'ils en partageoient le butin, mais le retour du Bourguignon avec une armée d'Anglois changea la face des affaires, ſans changer la face du Royaume dont les deſolations augmenterent. Devenu le maiſtre il ſe vangea ſur les amis de la maiſon d'Orleans par le fer, le feu, la preſcription, l'exil, les confiſcations, & par tout ce que ſon reſſentiment luy put dicter.

1410.

1412.

Ce fut dans ce temps là que la Maj. Royale fut violée de la maniere du monde la plus étrange. Sous la faveur & la protection du Duc de Bourgogne il ſe forma un party dans Paris qui ayant amaſſé 10. ou 12000. ſeditieux mit à ſa teſte un chirurgien nommé Jean de Troje & s'en alla inveſtir l'hôtel du Daufin. Ils enfoncerent les portes & enleverent plus de vingt perſonnes entre leſquelles eſtoient le Chancelier & pluſieurs Princes du ſang, & les conſtituerent priſonniers de leur pure authorité. Ces factieux prirent un chaperon blanc pour marque de leur faction, dont ils eurent l'inſolence de coiffer le Roy Charles VI. luy même; & ils enleverent encore d'auprés de ſa perſonne les premieres perſonnes de l'Eſtat juſques à Loüis de Baviere frere de la Reyne, avec pluſieurs Dames de la premiere qualité: ils contraignirent le Roy à faire faire le procés à ſes propres officiers, à l'Ecuyer du Daufin, à ſon Chambellan & au Gouverneur de la Baſtille, qui eurent la teſte tranchée ou qui ſe tuerent en priſon pour eviter la honte d'eſtre produits au ſupplice. Si je ne me trompe cela reſſemble bien fort à la conjuration d'Amboyſe, excepté que c'eſt quelque choſe de pis. Les conjurés d'Amboyſe avoient deſſein de faire ce que firent les chaperons blancs: ceux cy oſterent d'auprés du Roy Charles VI. & du Dauphin les perſonnes qu'ils,

qu'ils regardoient comme les cauſes des deſordres du gouvernement. Pareillement les conjurés d'Amboiſe n'en vouloient qu'à ces tirans qui abuſoient de la jeuneſſe & de l'authorité du Roy François II. Mais les conjurés d'Amboiſe avoient cet avantage, c'eſt qu'ils avoient pour chefs les deux Princes du ſang, qui cherchoient le bien de l'eſtat & qui vouloient reprendre la place qui leur appartenoit; au lieu que les chaperons blancs n'avoient qu'un chirurgien à leur teſte, ou tout au plus un Prince rebelle, tiran & aſſaſſinateur. Les conjurés d'Amboyſe ne firent rien de ce qu'ils avoient reſolu; le Duc de Bourgogne avec les chaperons blancs pour un temps fit tout ce qu'il voulut: & cela met encore une grande difference entre les conjurateurs d'Amboiſe & les chaperons blancs, au moins comme entre un crime projetté & un crime executé. La proſperité des ſeditieux ne dura pas longtemps, la Cour ſecoüa le joug, le Roy Charles VI. & le Daufin ſon fils reprirent le deſſus, & pour ſe delivrer de la tirannie des Bourguignons ils relevegent la faction abbatuë des Armaignacs. Tout ce qui avoit eſté fait 1414
contre les Princes de la maiſon d'Orleans & leurs partiſants fut caſſé: le Bourguignon fut chaſſé, ſes creatures tuées, proſcrites & depouillées de leurs charges & de leurs biens: on leva une armée contre luy, il en leva une pour attaquer & pour ſe deffendre. Le voila donc aux mains contre ſon Roy, qui court la campagne, qui pille, qui ravage tout, & qui ſe rend indigne de la grace du Roy par mille violences: cependant la paix ſe fit, mais à des conditions tres dures pour luy. Durant que le Duc de 1415
Bourgogne avoit eſté maître de la cour, les Armagnacs pour ſe vanger avoient livré la Guyenne aux Anglois, & avoient introduit ce dangereux ennemy dans le Royaume: c'eſt bien pis que les armées d'Allemands & de Reiſtres qu'on nous reproche qui ne venoient en France que pour empeſcher les Huguenots d'eſtre maſſacrés, car ceux-cy en vouloient à la couronne. Neantmoins les Armagnacs, qui avoient livré le Royaume à l'eſtranger, devinrent peu aprés les Maiſtres de la cour & du gouvernement. Deux Daufins fils de Charles VI. eſtant 1416
morts tous deux de poiſon, le droit de la ſucceſſion vint à Charles qui fut depuis Roy de France ſous le nom de Charles VII. Ce Prince qui devoit eſtre regent à la place de ſon pere Charles VI. lequel retomboit ſouvent dans les accés de folie dont il eſtoit attaqué, ſe lia d'affection & d'intereſt avec la maiſon d'Orleans contre celle de Bourgogne, & parce que la Reine ſa mere eſtoit dans les interêts du Bour- 1417
guignon, il permit aux Armagnacs de la chaſſer de la Cour & de la relegner à Tours. L'abus que les Armagnacs faiſoient de leur autorité favoriſa les deſſeins du Bourguignon, & luy donna lieu de faire de nou-

tentatives pour leur arracher le Roy. Il voulut ſurprendre Paris, il aſſiega Corbeil, il alla prendre la Reyne à Tours & la mit à la teſte
1418. de ſon parti pour authoriſer par ce grand nom tous ſes attentats. Pendant cela on livroit le Royaume à l'Anglois qui faiſoit de grands progrés & qui ſe ſaiſit preſque de toute la Normandie. L'année ſuivante le parti Bourgignon ſe rendit maiſtre de Paris & ſe ſaiſit de la perſonne du Roy. Le Dauphin eſchappa miraculeuſement par la fidelité & le zele de Tanneguy du Chaſtel. Ce parti victorieux fit dans Paris tout ce que la rage la plus cruelle peut inſpirer à des hommes brutaux : on eſgorgea le Conneſtable & le Chancelier les premiers Officiers de la Couronne, on fouilla toutes les maiſons, on pilla, on maſſacra les Eveſques & les Eccleſiaſtiques ; on faiſoit ſauter les hommes du haut des tours & on les recevoit ſur la pointe des piques ; on trainoit les cadavres par les rues, on les expoſoit ſur les places, on leur inciſoit ſur le dos des croix en forme de bande en eſcharpe parce que c'eſtoit la marque du parti : enfin pluſieurs milliers d'hommes perirent dans ce carnage au milieu de Paris. On auroit peine à trouver quelque choſe de ſemblable dans la conduite du Prince de Condé, de l'Amiral de Coligny & de leurs adherants. Mais en recompenſe on le trouvera au double & meſme au centuple dans les fureurs des Catholiques zelés qui ont fait tant d'horribles maſſacres, & entr'autres celuy de la ſaint Berthelemy : ces deux feſtes ſont bien ſemblables. De la premiere, Monſieur de Mezeray dit, *Quiconque avoit de l'argent, ou un ennemy, un office ou un benefice eſtoit Armagnac.* Et de la ſeconde, *C'eſtoit eſtre Huguenot que d'avoir de l'argent ou des charges enviées ou des ennemis vindicatifs ou des heritiers affamés.* Le Daufin eſchappé des mains de ces rebelles ſe
1419. ſauva à la campagne, & fit une guerre ouverte aux Bourguignons, qui tenoient ſon pere & ſa mere en eſclavage pour abuſer de leurs noms & de leur authorité. Et parce que la force du Daufin n'alloit pas à pouvoir vaincre le Bourguignon, on l'amorcea ſous l'apparence d'un traité de paix. Le Daufin & le Duc de Bourgogne s'abouchant parlerent de paix, convinrent de tous les articles & l'on remit la derniere concluſion du traité à une ſeconde entreveüe, qui ſe devoit faire peu de jours aprés : ce fut le piege où l'on fit tomber ce malheureux Duc de Bourgogne. Il vint au rendevous accompagné de peu de gens, ſelon que l'on en eſtoit convenu. Tanneguy du Chaſtel & les autres amis du Duc d'Orleans conſervant le deſſein de ſe vanger de la mort de leur amy, trouverent moyen de l'executer là ; ils maſſacrerent cruellement

Vie de Charles VI.

Vie de Charles IX.

lement le Duc de Bourgogne & luy firent trouver la mort où il venoit chercher la paix & la donner. Il avoit fait perir le Duc d'Orleans par une lasche trahison, mais il perit luy mesme par une trahison encore plus lasche; puis qu'elle estoit couverte de l'ombre de la paix & cachée sous la foy d'un traité. On ne trouvera rien de semblable dans toutes les actions de nostre party durant les douze ou treize ans de paix & de guerres civiles. Ils n'ont point tué & assassiné les Princes du sang par de telles trahisons. Mais en recompense on trouvera peut-estre dix mille exemples semblables dans la conduite du parti Catholique Romain. Les assassinats commis dans les personnes du Prince de Condé, de l'Amiral & de mille autres Seigneurs, font voir qu'on pouvoit encherir sur la trahison de Tanneguy du Chastel & qu'on avoit bien appris de luy à faire servir les traités de paix, les caresses, les Protestations d'amitié & les apparences de bonne foy, de voiles à couvrir les plus noirs attentats. Le party des Bourguignons ne mourut pas avec Jean Duc de Bourgogne; Philippe son fils entreprit de se vanger. Il le fit mais par des actions terribles & qui jetterent la France dans la derniere desolation. Il traitta avec l'Anglois qui s'estoit des-ja saisy de deux Provinces dans le Royaume, la Gujenne & la Normandie. Il mena Henry V. Roy d'Angleterre à Troyes en Champagne, où estoient le Roy Charles VI. & la Reyne sa femme. Là par une entrepriſe contraire à toutes les loix fondamentales de l'état & aux droits de la nature, aprés avoir donné Catherine de France à Henry V. on nomma ce Prince étranger heritier à la couronne, on luy donna la qualité de Regent du Royaume en attendant la mort du Roy son beaupere. Aprés cela les deux Roys se rendirent à Paris avec le Bourguignon, *L'an* ils y firent leur entrée avec la mesme magnificence & le Roy d'An- 1420. gleterre s'y fit couronner Roy de France. Le Dauphin veritable Regent du Royaume & legitime heritier de la couronne, fut cité à la table de marbre comme un sujet criminel pour respondre du meurtre commis en la personne de Jean Duc de Bourgogne. On luy fit son procés dans toutes les formes; comme atteint & convaincu de meurtre, il fut declaré indigne de toutes successions, particulierement de celle de la couronne de France & banny du Royaume à perpetuité. Voilà dont le Royaume actuellement mis entre les mains des étran- 1422. gers par la faction Bourguignonne & par les François rebelles. On sçait quelles en furent les suites, comment le Daufin qui deux ans aprés fut Roy de France sous le nom de Charles VII. se vit Roy titulaire,

tulaire, appellé Roy de Bourges par les Anglois; l'on ſçait que l'étranger ſe vit maiſtre de tout le Royaume & qu'il n'en fut chaſſé que par ces miracles ſi connus dans noſtre hiſtoire. Mais ce ne fut qu'aprés que la France eut eſté dechirée, partagée & deſolée par une guerre inteſtine de vingt deux ans, qui joints avec les ſix guerres des Armagnacs & des Bourguignons ſont prés de quarante ans, durant leſquels la France fut le theatre des plus ſanglantes tragedies qui ſe fuſſent veües juſques là, parce que la Ligue Catholique du ſiecle paſſé n'avoit pas encore paru dans le monde. Car les deſtinées reſervoient à cette ligue la gloire de faire de nouveaux exemples de rebellions, d'infidelités & de trahiſons. Je vous advoüe que ce dernier endroit de l'hiſtoire des Armagnacs & des Bourguignons me fait grand plaiſir: j'y trouve de quoy oppoſer à ces cruelles accuſations que l'on nous fait ſi ſouvent d'avoir introduit l'eſtranger dans le Royaume & d'avoir donné la France en pillage aux Reiſtres & aux Allemands. Au moins nous n'avons point fait de Roy de France au prejudice du veritable Roy, nous n'avons pas fait couronner un eſtranger à Paris, nous n'avons pas condamné & banny comme meurtrier le legitime heritier de la couronne. Mais la ligue a fait bien pis, non ſeulement elle a fait venir des Reiſtres auſſi bien que nous, mais elle a livré le Royaume entre les mains de l'Eſpagnol & des Princes eſtrangers. Non ſeulement elle a aſſaſſiné les Princes du ſang comme firent les Bourguignons, & exclus de la couronne les fils de France: mais elle a aſſaſſiné deux Roys, Henry III. & Henry IV. Elle les a degradés, fait excommunier, declaré tirans & rebelles, ſoûlevé tous leurs peuples contre eux, levé des armées pour leur faire la guerre, elle leur a fermé les portes de toutes les villes du Royaume & les a proſcrits comme des gens execrables. Il faut donc avoüer à Monſieur Maimbourg que le ſiecle paſſé a enchery ſur toutes les fureurs des ſiecles precedents; mais il faut qu'il nous avoüe que c'eſt par les mains de ſes Catholiques & non pas par celles de nos Huguenots.

Voicy Monſieur une troiſiéme reflexion generale ſur les guerres qu'on appelle de Religion, & que ſous ce tiltre on veut couvrir d'infamie: *parce que cette maniere de s'éſtablir eſt toute contraire à l'Evangile, & fait voir manifeſtement que noſtre Religion eſt fauſſe & qu'elle ne ſuſt jamais de Jeſus Chriſt qui eſt le Dieu de paix.* Nous avoüons qu'une religion qui veut paſſer pour la religion de Jeſus Chriſt, ne doit pas s'eſtablir par le fer & par le feu; & c'eſt la raiſon pourquoy nous ne pouvons recognoiſtre la religion Romaine pour la religion de Jeſus Chriſt.

Hiſtoire du Calviniſme liv. 1.

Chriſt. Il n'y en a jamais eu qui ait fait un auſſi grand uſage de la violence pour s'eſtablir ſans en excepter meſme la Religion de Mahomet. Nous avons auſſi fait voir qu'il eſt faux que noſtre Religion ſe ſoit eſtablie en France par les armes, & nous avons par l'hiſtoire de ſa naiſſance & de ſon eſtabliſſement monſtré qu'elle eſtoit dans ſa perfection avant la premiere priſe d'armes. Ainſi juſques là cette accuſation ne nous regarde pas. Mais ſi l'on veut pouſſer les choſes plus loin & dire que toute guerre dans laquelle il entre quelque principe de Religion & quelque deſſein de defendre une Religion eſt illegitime & injuſte à cauſe de cela meſme; je ne ſuis pas d'avis que nous paſſions cela ſi aiſement, car je trouve que la theſe eſt plus que diſputable. Premierement ſuppoſons qu'un Prince allié voye maltraiter ſa propre Religion dans un Royaume voiſin, qu'il ait employé toutes les interceſſions & tous les offices d'amitié pour arreſter la cruauté des ſupplices & la rigueur des proſcriptions ſans en avoir pu venir à bout; on peut demander ſi ce Prince eſt en droit de ſe faire raiſon par les armes du meſpris que l'on a fait de ſes interceſſions, & s'il peut ſecourir de miſerables fidelles qu'on perſecute à toute outrance par le fer, par le feu & par les maſſacres. Je ſens bien que chacun reſpondra à cette queſtion ſelon la diverſité de ſes interéts & de l'eſtat où il ſe trouvera. Le parti le plus fort & dominant dans un eſtat reſpondra que non, & dira qu'un Prince eſtranger ne ſe doit pas meſler des affaires de ſes voiſins, que chacun eſt maiſtre chez ſoy, & qu'il appartient aux Roys de regler dans leurs eſtats l'exterieur de la Religion auſſi bien que les loix civiles. Au contraire le parti oppreſſé dira que la cauſe de la juſtice & de la verité eſt la cauſe de tout le monde, que s'il y a des guerres legitimes d'un eſtat à l'autre ce ſont celles qui ſont entrepriſes pour l'intereſt de Dieu & pour la delivrance de ſes pauvres membres, que les Princes ont droit de faire guerre à leurs voiſins pour des interèts mondains & pour la reparation des outrages & des injures qu'ils en ont reçeu, qu'il n'y a pas un plus grand outrage que celuy de meſpriſer une interceſſion ſi juſte qui ne demande que la tolerance pour les vrays fideles & pour les enfans de Dieu. Je ne determine pas qui raiſonne le mieux: mais je dis deux choſes; la premiere que dans la pratique, en mettant à part la theorie, ſi le Turc ou l'Empereur de Perſe prononçeoient un arreſt de mort & de proſcription ſur tous les Chrêtiens qui ſont dans leurs eſtats, & qu'en execution de ces arrêts on fit main baſſe ſur les fidelles, qu'on bruſlaſt, qu'on empalaſt, qu'on crucifiaſt toutes ſortes de perſonnes, de tous ſexes, de tous aages & de toutes conditions, les Princes Chreſtiens ſe croiroient obligez d'arreſter le cours

de ces violences. Sans doute aprés que leurs interceſſions auroient eſté mepriſées, s'ils eſtoient en eſtat de s'unir, de lever des armées & d'aller forcer les Roys Mahometans à eſpargner le ſang des enfans de Jeſus Chriſt, on ne regarderoit pas cela comme des attentats ſur l'authorité des ſouverains leurs voiſins: au contraire on leur en feroit un devoir & un merite: je ſuis trompé ſi tout cela ne ſe peut appliquer à ceux qui ont fait guerre à la France en noſtre faveur. La ſeconde choſe que je dis c'eſt que l'Egliſe Romaine eſt moins en droit qu'aucune autre de condamner les guerres entrepriſes pour cauſe & pour pretexte de Religion & pour delivrer les fidelles oppreſſés, elle qui s'eſt fait autrefois un ſi grand merite de ſes Croyſades, c'eſt à dire de ces fameuſes expeditions entrepriſes ſous pretexte de pieté pour aller tirer & les fidelles & les lieux ſaints de deſſous la domination des Princes infidelles. Nous luy demandons: de quel droit alliez vous arracher des Royaumes & des Provinces ſoumiſes à des Roys eſtrangers par une poſſeſſion de trois ou quatre ſiecles; & encore à des Roys qui n'étoient pas vos voiſins, qui ne vous faiſoient point de mal, & qui ne vous en pouvoient faire à cauſe du grand éloignement? On reſpond: c'eſtoit la cauſe de Dieu, on vouloit deſtruire les ennemis du nom Chrêtien pour reſtablir la croix de Jeſus Chriſt dans les lieux où elle avoit eſté premierement plantée; on vouloit tirer les lieux ſaints de captivité & les fideles de l'eſclavage: l'Egliſe Romaine trouve ces raiſons fort bonnes. Si les Princes étrangers qui ont ſecouru les Huguenots dans le ſiecle paſſé, n'en avoient pas eu de meilleures, nous ſerions les premiers à les condamner. Ils diſoient ou pouvoient dire, ſi l'on ſe contentoit de retenir nos freres dans la captivité & de les faire vivre dans une condition dure, nous ne dirions mot, mais les loix de la nature & celles du Chriſtianiſme nous obligent à ſecourir de pauvres innocents, qu'on égorge, qu'on maſſacre, qu'on bruſle, qu'on dechire avec une cruauté qui n'a pas d'exemples chés les Cannibales. Cela ſoit dit en faveur des Anglois & des Princes Proteſtans d'Allemagne, qui ont quelque fois envoyé du ſecours à nos Huguenots durant les guerres civiles du ſiecle paſſé.

A l'égard des Proteſtans François qui ſe ſont deffendus par les armes contre la violence de ceux qui abuſoient ou de la jeuneſſe ou de la foibleſſe de leurs Roys, je voudrois bien ſçavoir une choſe, ſçavoir s'il ne peut jamais y avoir aucune circonſtance dans laquelle il ſoit permis à des ſujets de ſe pourvoir par la voye des armes contre l'oppreſſion de ceux qui abuſent de l'authorité royale. Suppoſons que

ſous

ſous le regne de François II. dont la majorité fut abſolument chimerique, & ſous la minorité de Charles IX. les noms de Calviniſtes, de Lutheriens, de Huguenots & d'heretiques euſſent eſté abſolument inconnus; mais que ſous tout autre pretexte que celuy de la religion on euſt allumé des feux par tout le Royaume, qu'on euſt dreſſé des gibets, des roües & des échaffauts, & qu'on euſt pendu, bruſlé & maſſacré les meilleurs membres de l'état, croit-on que les François euſſent eſté obligés de ſouffrir cela? Auroit on appellé rebellion, attentat, conjuration ſi les grands avoient fait partie & s'eſtoient mis avec les peuples pour ſecouer ce joug, & pour obliger les tirans qui obſedoient le Roy, à relâcher leur rigueur? Non ſeulement ce n'auroit pas eſté rebellion, mais c'auroit eſté une action tres juſte & tres legitime; & jamais dans les deſordres des minorités les états & les grands d'un Royaume n'ont fait difficulté de ſe ſervir de ces ſortes de voyes pour faire ceſſer les maux. Jamais l'Egliſe n'a fait aux politiques un crime de cette conduite; & l'hiſtoire des Roys de ce peuple que Dieu conduiſoit avec un ſoin particulier, nous fournit pluſieurs exemples de cette conduite approuvés de Dieu. Entre les autres celuy du grand ſacrificateur Jehojadah qui ſous la minorité de Joas fit revolter le peuple contre Athalia, la fit tuer elle meſme parce qu'elle avoit abuſé de l'authorité de ſon fils, abbatit la tirannie & fit regner Joas en Prince juſte & craignant Dieu. Si l'on dit que les Roys & ceux qui commandent en leur authorité, doivent eſtre obeïs quelque choſe qu'ils commandent & qu'ils faſſent, & que Dieu n'a laiſſé en partage aux ſujets que la gloire de mourir quand on leur commande des choſes contraires à la juſtice & à la verité, je reſpondray que c'eſt là une Theologie furieuſe qui n'eſt bonne qu'à faire des tirans.

Sortons preſentement de la ſuppoſition que nous venons de faire, & demandons ſi à cauſe que c'eſtoit ſous pretexte de religion que les tyrans de la France ſous François II. & ſous Charles IX. maſſacroient, bruloient & ſupplicioient les meilleurs ſujets du Roy depuis trente ou quarante ans, il n'eſtoit pas permis aux Princes, aux grands & aux peuples de ſe pourvoir contre ces violences par les voyes ordinaires? Eſt ce que la qualité de Chreſtiens depouille les hommes de l'uſage du droit des gens & du privilege inſeparable de la nature humaine? On m'avoüera que pour toute autre cauſe il euſt eſté permis aux grands & aux peuples oppreſſés de ſecouer le joug des meſchans adminiſtrateurs du Royaume pour mettre & l'eſtat & le Roy dans un meilleur train de gouvernement: mais parce que les Princes &

Digitized by Google

les peuples ſont Proteſtants & d'une autre religion que le Prince, cela ne leur eſt pas permis. Il n'y a rien plus injuſte & de moins raiſonnable que cela.

CHAPITRE XVIII.

Que la Guerre civile du ſiecle paſſé n'a pas eſté une guerre de Religion : authorités & preuves de cela. Sept ſources differentes d'où ſortit la premiere guerre civile ; & ſur la ſeptieſme ſource ſept raiſons pour juſtifier les Huguenots de rebellion & de felonnie contre leur Prince. Juſtification de l'entrepriſe du Prince de Condé.

VOila, Monſieur, mes reflexions preliminaires, je viens au fonds, & je dis qu'il eſt injuſte d'appeller ces guerres des guerres de Religion, puiſque la Religion n'en a point eſté la cauſe, mais le pretexte, & qu'on n'a pas raiſon de les imputer au Calviniſme, puiſqu'il eſt faux que le Calviniſme leur ait donné la naiſſance. Nous ne pretendons point nier que la plus conſiderable partie de ceux qui ont pris les armes contre ces tyrans qui abuſoient de l'authorité de nos Roys, ne fuſſent Proteſtants. Nous confeſſons de plus que les peuples & quelques uns des grands ſe ſont engagés dans ce parti par principe de conſcience & de Religion, parce qu'ils croyoient avoir aſſez bien rempli les devoirs de la patience Chrêtienne en ſouffrant d'eſtre brulez ſous deux Roys majeurs, & ne s'imaginoient plus eſtre obligez à ſouffrir que les Princes de Guyſe pour ſe frayer le chemin au thrône continuaſſent à les bruler & à les pendre. Mais nous ſouſtenons que ces guerres à les regarder dans leur principe & dans les intentions des grands qui en ont eſté les premiers moteurs ont eſté des guerres d'eſtat & d'intereſt comme toutes les autres guerres civiles. Et premierement la deſſus nous voudrions bien qu'on en cruſt des honneſtes gens, des eſcrivains & des autheurs qui paſſent pour ſages, pour graves, pour judicieux & meſme des autheurs du temps auquel ces grandes affaires ſe ſont paſſées; & qui d'ailleurs ne peuvent eſtre ſuſpects à cauſe de leur Religion puiſqu'ils ont eſté Catholiques Romains. Par exemple ne ſeroit il pas juſte d'en croire Michel de Caſtelnau Seigneur de la Mauviſſiere, qui eſtoit alors à la cour, qui entroit dans toutes

les.

les grandes affaires, & qui meſme a eſté meſlé ſi avant dans celles la. Il pouvoit bien cognoiſtre les reſſorts qui excitoient ces mouvements, puis qu'il les regardoit de prés & qu'il eſtoit dedans. C'eſt luy qui nous dit que la religion ne ſervit que de pretexte aux factions dont toute la France eſtoit pleine. Il dit en un lieu que les diſſenſions eſtant formées entre la maiſon de Guyſe & celles des Princes du ſang, des Montmorencys & des Chaſtillons, *on entremêla les diviſions des religions avec les affaires d'état.* Il appelle la religion la couleur dont on ſe couvroit. *Avec la couleur de ces religions ſe meloient les factions par toute la France qui ont ſuſcité & entretenu les guerres civiles de ce Royaume, lequel depuis a eſté expoſé à la mercy des peuples voyſins, &c. Et encore qu'il y en euſt quelques uns pouſſés & induits à prendre les armes pour la defence de la religion & conſervation de l'Eſtat, neantmoins le nombre de ceux cy n'eſtoit pas grand: en quoy la France a experimenté à ſon grand dommage, qu'il n'y a peſte ſi dangereuſe en une republique que de donner pied aux factions, comme les Hiſtoires ſont pleines d'infinis ſemblables exemples.* Pour ce qui eſt de celuy qui a fait les Additions à ces Memoires de Caſtelnau bien qu'il fuſt Eccleſiaſtique, il ne ſe peut laſſer de dire que la religion n'a eſté que le pretexte dans ces guerres civiles, & je penſe qu'il le redit plus de cent fois. Il nous ſuffit de l'entendre une fois ou deux. *Les Hiſtoriens les plus paſſionnés*, dit-il, *pour le party de la maiſon de Guyſe ont eſté obligés de donner pour cauſe aux troubles de ce Royaume depuis fomentés ſous le pretexte de la religion la jalouſie que le Prince de Navarre & le Prince de Condé ſon frere conceurent du rang & de l'authorité que le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guyſe pouſſé par ſes conſeils, voulurent prendre à leur prejudice.* Voicy ce qu'il dit ailleurs en parlant de la premiere guerre & du Prince de Condé. *Voila l'intereſt qui l'engagea dans la meſme religion & en ſuitte dans la guerre civile. Et je remarque cela exprés afin qu'on ne croye pas que cette guerre ait eſté pluſtoſt un party de conſcience qu'un parti d'Eſtat cauſé par les inimitiés des grands du Royaume qui ont accouſtumé de s'accommoder de toute ſorte de pretextes pour ſe maintenir contre leurs ennemis.* Il dit alleurs, qu'il *faut admirer la juſtice de Dieu contre les pretextes qu'on emprunte des intereſts de la religion, & demeurer convaincu de la neceſſité de garder la foy comme le lien de la ſocieté civile aux heretiques & aux infideles.* Il adjouſte, *que les couronnes Catholiques ne pourſuivoient l'hereſie que comme une faction contraire à l'authorité*, & non pas un principe de conſcience. Veut on un teſmoin de plus grande authorité & d'un plus gros caracte-

Memoir. de Caſtelnau, Liv. 1. chap. 3.

chap. 6.

Additions &c. Tom 1. Liv. 2. p. 530.

Liv. 3. p. 802. tom. 1.

Tom. 2. liv. 6. p. 577.

caractere? Nous pouvons faire entendre le Cardinal d'Oſſat. Dans les memoires de ce qu'il repreſenta au Senat de Veniſe l'an 1598. on y lit ces mots, *Sur le troiſieſme, le dit Eveſque s'arreſtant d'avantage rememora au Duc & à la Seigneurie, comme incontinent aprés la paix de 1559. eſtant mort le Roy Henri II. & ayant laiſſé le Roy Francois II. fort jeune, à peine eſtoit la France delivrée de la precedente guerre eſtrangere que les diſcordes civiles commencerent à la vexer & tourmenter pour la competence de quelques Princes du Royaume au gouvernement d'iceluy. Et le Roy Francois II. ayant veſcu fort peu & laiſſé le Roy Charles IX. encore beaucoup plus jeune que luy, les dites diſcordes civiles s'eſtoient d'autant plus augmentées, & meſmement qu'à la competence du gouvernement du Royaume s'ajoignit le different de la Religion, &c.* Selon le jugement de cet habile homme ce n'eſt pas la Religion qui eſt la cauſe de la guerre civile, la Religion n'eſt qu'un incident qui s'y joignit comme par hazard. Il me ſemble que tous ces gens la en devoient bien ſçavoir autant que le Sieur Maimbourg. Nous pourrions meſme nous ſervir de ſon teſmoignage pour prouver que ces guerres eſtoient des guerres de faction d'eſtat & non pas de Religion. Il repete cent fois dans ſon Hiſtoire que nos Huguenots n'eſtoient point pouſſés à prendre les armes par un principe de conſcience; excepté les Miniſtres & les Conſiſtoires, ils n'avoient point d'autre but que de profiter des troubles pour leur aggrandiſſement. Si nous luy paſſions cet article il n'y auroit rien qui fit d'avantage contre luy: ſelon luy les Huguenots ne faiſoient pas la guerre par un principe de conſcience. D'autre part nous l'avons ouy confeſſer cy deſſus que dans ce ſiecle on ne ſe ſauvoit gueres mieux dans une Religion que dans l'autre, que la difference qui eſtoit entre le Huguenot & le Catholique, c'eſt que celuy-cy n'alloit point au preſche, & l'autre n'alloit jamais à la Meſſe, mais que la corruption eſtoit eſgale de part & d'autre. Il me ſemble que des Catholiques ainſi faits ne ſe battent point par un principe de conſcience: où ſont donc ces gens qui font la guerre par religion puis qu'ils ne ſont ni dans le parti des Huguenots ni dans celuy des Catholiques?

Diſcours du Cardinal, &c. à la Seigneur. de Veniſe ſur la paix de Vervins.

Je ſens bien, Monſieur, qu'il ne ſuffit pas d'apporter des authorités pour prouver que les guerres civiles du ſiecle paſſé n'ont pas eſté des guerres de religion, parce qu'on eſt tousjours en droit de dire que ces autheurs ſe ſont trompés. C'eſt pourquoy il faut rapporter des faits inconteſtables qui faſſent voir la veritable origine de ces diſcordes civiles: nous commencerons par la premiere guerre & continuerons par les ſuivantes.

ſuivantes. La premiere guerre civile eut pour le moins ſix ou ſept cauſes: la premiere eſt l'orgueil de la Mayſon de Guyſe, qui, ſoit qu'elle aſpiraſt alors à la couronne, comme Brantoſme, leur creature, l'a avoué du Cardinal de Lorraine; ſoit qu'elle voulût regner ſous un autre nom ſans avoir en ſa famille le nom de Roy, ſe mit en poſſeſſion du gouvernement de l'Eſtat ſous François II. & s'empara de l'eſprit de ce Prince imbecille; le Conneſtable qui avoit accouſtumé de reguer ſous le nom d'Henri II. dont il avoit été favori fut elogné de la cour, on ne luy laiſſa & aux Mareſchaux de France que la commiſſion d'enterrer le feu Roy; on envoya les Princes de Condé & de la Roche ſur Yon en Eſpagne ſous quelque pretexte ſpecieux; on bannit la Ducheſſe de Valentinois de la cour aprés l'avoir deſpouillée, les Guyſes oſterent les ſçeaux au Cardinal Bertrandi & les rendirent au Chancelier Olivier, ils oſterent les charges à leurs ennemis, l'Amiral de Chaſtillon fut depouillé de ſon gouvernement de Picardie & Briſſac creature des Guyſes en fut pourvu. Le Conneſtable fut contraint de ſe demettre de la charge de grand maiſtre de la maiſon du Roy. Le Cardinal de Lorraine ſe rendit maiſtre abſolu des Finances, & fit dreſſer un gibet pour pendre tous les vieux Officiers qui demanderoient recompenſe. Les Guyſes pour ſe mettre en eſtat d'exercer leur tyrannie ſans crainte deſarmerent tout le monde, & firent faire un edit faiſant defences de porter des armes à feu, ni meſme de longs manteaux & des chauſſes larges ſous quoy on les puſt cacher: s'eſtant aſſurés de cette maniere il n'y avoit rien que le Cardinal de Lorraine n'entrepriſt de faire faire au Duc de Guyſe ſon frere. On voulut eſtablir l'inquiſition en France, on fit des edits ſanglants contre les Huguenots, on arreſta le Roy de Navarre demipriſonnier à la cour, on fit le procés criminel au Prince de Condé ſon frere de la maniere inſolente & indigne que nous avons veu cy devant; on voulut aſſaſſiner le Roy de Navarre dans les Eſtats d'Orleans; on voulut faire un maſſacre de tous les Seigneurs Huguenots & en ſuitte de tous les peuples. Enfin l'orgueil de cette maiſon fut ſi grand qu'elle voulut preceder & preceda en effet les Princes du ſang dans toutes les actions ſolennelles, comme ſont les ſacres des Roys. François Duc de Guyſe preceda le Duc de Montpenſier au ſacre de Charles IX. le Duc de Montpenſier prit reſolution de ne plus ſouffrir cette baſſeſſe au ſacre de Henri III. Mais le Duc de Guyſe abuſant de ſa faveur l'emporta auſſi bien que ſon pere avoit fait. En un mot, il n'y eut jamais tyrannie qui ait pouſſé ſes deſſeins & ſes entrepriſes plus loin. Voyla l'une

Voy M. de Mezeray, Tom. 3. de l'abregé. Memoires de Caſtelnau & Addit. Tom. 1.

des

des premiers ſources de la guerre, nous ne voulons pas qu'on nous en croye: qu'on en croye ſeulement tous les autheurs qui ont eſcrit l'hiſtoire de ce temps là. *Ces deux freres*, dit le Laboureur, *ne continuerent pas ſeulement en France la reputation & l'eſtime que Claude de Lorraine Duc de Guyſe leur pere avoit acquiſe: ils l'accrurent de ſorte & s'eſtablirent ſi puiſſamment qu'ils ſe trouverent aſſez forts pour diſputer l'authorité à la maiſon Royale. C'eſt de leur diviſion que ſourdirent tant de maux & tant de guerres qui ont expoſé la Religion & le ſang Royal au dernier peril, & qui ont rendu la France l'eſpace de quarante ans le theatre de tous les malheurs de la guerre.* Et en parlant de l'ambition du Cardinal de Lorraine en particulier. *Il ſe laiſſa inſenſiblement poſſeder à cette paſſion qui l'emporta ſi loin qu'il commit & la Religion & l'Eſtat pour ſa querelle, parce qu'on peut dire que ce fut luy qui fit trouver des chefs au parti Huguenot par la trop grande authorité qu'il prit à la cour, & par le mécontentement qu'il donna au Prince de Condé, à la maiſon de Coligny & à pluſieurs autres.*

Additions, &c. Tom. 1. liv. 1. p. 283.

La ſeconde ſource, inſeparable de la premiere, ce fut le nombre prodigieux des mécontents dont toute la France eſtoit remplie. Le regne de Henri II. en avoit des-ja fait un grand nombre, car où eſt le regne qui n'en ait point? Outre cela les extremes rigueurs dont le Roy avoit uſé envers les Proteſtants, les avoit pouſſés au deſeſpoir. Mais le gouvernement des Princes de Guyſes ſous François II. acheva de groſſir le nombre de ceux qui aſpiroient au changement pour trouver quelque choſe de mieux. Et il eſt à remarquer que chacun des chefs du parti du Prince de Condé avoit des ſujets particuliers de ſe plaindre de la maiſon de Guyſe. Tous les officiers des vielles troupes qu'on avoit licentiées & pour qui Brantoſme nous apprend que le Cardinal de Lorraine avoit fait dreſſer un gibet pour les y pendre s'ils approchoient de la cour, devinrent autant d'ennemis dechaiſnés de cette maiſon. De ſorte qu'à la premiere enſeigne qui fut levée tous ces mécontents ſe raſſemblerent deſſous, & ſe firent un plaiſir de courir à la vangeance.

La troiſieſme diſpoſition qui fit eſcloire cette guerre ce fut une multitude de malhonneſtes gens dont la France eſtoit alors remplie, & ſur tout de ſoldats licentiés, nourris au pillage & elevés au carnage dans les longues guerres eſtrangers dont l'eſtat avoit eſté travaillé durant les regnes precedents. Le Laboureur nous decouvre cette ſource de la guerre en parlant du grand mal qui arrive aux eſtats d'entretenir leurs peuples dans de longues guerres eſtrangeres. *On fait*,

fait, dit-il, *un meſtier de la guerre qu'on ne ſçauroit quitter ; parce qu'on y a depravé toutes ſes inclinations, & on ne ſe ſouvient de la licence des camps qu'avec de malheureuſes penſées qui ne manquent pas d'eclater au premier trouble qui ſurvient. Alors on eſt moins en peine du parti le plus juſte que de celuy où il y a plus à profiter, & c'eſt tousjours celuy que choiſira le vieux ſoldat, à cauſe de l'impunité, & qu'il y ſera plus conſideré dans le partage de charges. Il en arriva ainſi aux guerres civiles de la Religion qui mirent aux champs tous nos vieux gendarmes, du temps de François I. & de Henri II. Et tous ceux qui n'avoyent pas de patron en cour ſe jetterent de l'autre coſté pour profiter ſelon les occaſions de la reputation qu'ils avoyent acquiſe.*

Additions, &c. Tom. 2. livre 4. p. 23.

La quatrieſme ſource de la premiere guerre fut la jalouſie de la maiſon de Montmorency contre celle de Guyſe. Cette jalouſie commencea ſous le regne de Henri II. Le Conneſtable diſgracié ſous François I. devint le tout puiſſant ſous ſon fils Henri : mais aprés la perte de la bataille de St. Quentin où il fut pris avec ſes deux neveux l'Amiral & d'Andelot, ſon credit commencea à decliner. Le Duc de Guyſe ſe rendit neceſſaire, il revint d'Italie & reſtablit les affaires de l'eſtat ébranlé. Il ſçeut ſe prevaloir de l'avantage que la fortune luy preſentoit pour abbattre la maiſon de Montmorency qui diſputoit de la faveur avec la ſienne. Il eſſaya de perdre d'Andelot en qualité d'heretique declaré, parce qu'en effect ce Seigneur ne faiſoit pas grand myſtere de ſon Huguenotiſme & le fit preſcher publiquement devant ſoy en pluſieurs lieux du Royaume meſme durant la vie de Henri II. qui n'aimoit pas trop ces licences comme chacun ſçait. Les Princes de la maiſon de Guyſe ſur la fin de ce Regne d'Henri II. ſe virent encore portés à un degré de grandeur plus elevé que tous les precedents par le mariage de leur niece avec François Dauphin de France & heritier de la couronne. Le Conneſtable ne put ſupporter toute cette grandeur qui s'elevoit ſur les ruines de la ſienne ; & il euſt voulu de tout ſon cœur la ruiner particulierement quand il vit Henri II. mort, luy eloigné de la cour, & les Guyſes ſur le throne. S'il ne fut pas de la conjuration d'Amboyſe, au moins eſt-il certain qu'il euſt eſté ravi qu'elle euſt reuſſi ; il eut bien du chagrin de voir le coup manqué. Et ayant eſté chargé de la commiſſion de faire ſçavoir au Parlement de Paris ce qui c'eſtoit paſſé dans cette affaire, il prit un grand ſoin de deſabuſer cette celebre compagnie de l'erreur où les partiſants de la maiſon de Guyſe la vouloyent jetter, c'eſt que cette conjuration fuſt contre le Roy.

Car il leur fit voir qu'elle eſtoit uniquement contre les Princes de Guyſe, qu'on avoit voulu arracher d'auprés du Roy ſous pretexte qu'ils gaſtoyent ſon eſprit & abuſoyent du gouvernement. Au reſte il paroiſt peu neceſſaire de prouver icy par authorités cette jalouſie de la maiſon de Montmorency contre celle de Guyſe parce qu'elle eſt marquée diſtinctement & preciſement par tous ceux qui ont eſcrit l'hiſtoire de ces troubles, & pas un n'a oublié à dire que ce fut l'une des cauſes de la premiere guerre. Cela eſt ſi vray que le Sieur Maimbourg luy meſme eſt contraint de l'avouer: il fait l'hiſtoire des mesintelligences de ces deux maiſons à l'entrée de la guerre, comme de ce qui la produiſit. Et par là il ſe trahit & fait voir combien il eſt de mauvaiſe foy quand dans la ſuitte il veut faire tomber toute la faute de ces guerres civiles ſur le Calviniſme.

Hiſtoire du Calviniſme liv. 2. l'an 1559.

Il eſt donc certain & recognu de tout le monde que le Conneſtable, ſes fils & ſes neveux les Chatillons formoyent de grands deſſeins pour la ruine de la Maiſon de Guyſe, ils appellerent le Roy de Navarre, ils ſolliciterent le Prince de Condé de reprendre ſa place auprés du Roy & lierent tres certainement cette partie qui eſclatta dans la ſuitte, uniquement dans des veües d'eſtat & d'intereſt ſans penſer à la Religion; au moins le Conneſtable & ſes enfants. Il eſt vray que quand la partie fut faite les Princes de Guyſe trouverent moyen d'en detacher le Roy de Navarre par de folles & vaines eſperances qu'ils luy donnerent de luy faire recouvrer ſon Royaume de Navarre ſur le Roy d'Eſpagne, & le Conneſtable de Montmorency: les uns diſent par un principe de bigotterie, & les autres avec plus de vrayſemblance par la crainte que les Eſtats luy feroyent rendre conte des grandes ſommes qu'il avoit touchées ſous le Regne de Henri II. Mais les enfants du Conneſtable, les Marechaux de Montmorency & d'Amville ne voulurent jamais ſe reconcilier avec la mayſon de Guyſe quoy qu'ils demeuraſſent Catholiques Romains. Le Marechal de Montmorency, l'an 1565. fit un ſanglant affront au Cardinal qui vouloit entrer comme triomphant dans Paris precedé de ſes gardes armés, contre les edits du Roy qui defendoyent le port d'armes à tous ſes ſujets. Sur le refus que le Cardinal fit de faire deſarmer ſes gens, le Marechal le fit charger luy Cardinal & ſes gardes & il fut contraint de ſe ſauver dans une boutique. C'eſt pourquoy le Marechal de Montmorency qui n'eſtoit pas Huguenot fut pourtant mis ſur la liſte de ceux qui devoyent eſtre maſſacrés à la St. Berthelemy. Et le Marechal d'Amville pour ſauver ſa vie fut obligé

obligé dans la ſuitte à prendre les armes avec les Huguenots, quoy qu'il fuſt parfaitement ennemy de leur Religion. Au reſte quoy que le Conneſtable ſe ſoit rangé du parti des Guyſarts il ne laiſſe pourtant pas d'eſtre l'un des premiers autheurs de la guerre civile qui fut emüe contre eux. Car quand une fois une partie eſt liée on ne la rompt pas comme on veut. Il avoit engagé le Prince de Condé, ſes neveux de Chatillon & tous leurs amis dans cette ligue, il ne fut pas en ſon pouvoir de la rompre quand il l'euſt bien voulu.

La cinquiéme cauſe de cette premiere guerre fut la grandeur d'ame, le courage, & l'ambition de Loüis de Bourbon Prince de Condé, à quoy ſe joignirent dans la ſuite la fureur & le deſir de la vangeance, les plus cruelles de toutes les paſſions. Il voyoit les Princes de Guyſe occuper les premieres places du Royaume, & le Cardinal de Lorraine poſſeder plus d'un million de livres de rente en benefices ſans ſes biens de patrimoine, pendant que le Roy de Navarre ſon aiſné n'avoit que cent quarante mille livres de rente. Vous pouvés juger quel pouvoit eſtre le partage d'un cadet dont l'aiſné n'avoit que cela aprés avoir eſpouſé une Reyne. Il eſtoit ſi pauvre que quand il commencea la guerre il n'avoit que ſeize cents eſcus dans ſes coffres. Cette mediocrité de fortune eſtoit desja un terrible frein à ronger à un Prince du ſang de France, & ce chagrin augmentoit infiniment quand il voyoit des eſtrangers maiſtres des coffres du Roy & de toutes les finances du Royaume traiſner aprés eux des equipages de ſouverains. Il ſe deſeſperoit de voir que ſon frere & luy & tous les autres Princes eſtoient eloignés du gouvernement & de tout maniement des affaires, & l'on ne peut nier qu'il n'ait pris la reſolution de ſe ſervir du chagrin de tous les mecontents pour jetter par terre ces gens qu'il conſideroit comme des voleurs qui luy voloient ſon bien & qui occupoient ſa place. Et c'eſt la cauſe de la conjuration d'Amboyſe; ce coup du Prince ayant manqué, les Guyſes formerent reſolution de ne le manquer pas. Ils ſe ſaiſirent de ſa perſonne, ils le firent condamner à avoir la teſte tranchée, & l'amenerent ſur le bord de l'echafaut, où ils n'auroient pas manqué de le faire monter ſi le ciel n'euſt prevenu le coup qui luy devoit donner la mort; & ſi François II. ne fuſt pas luy meſme mort. Alors la fureur, la colere, la paſſion de ſe vanger ſe joignirent à ſon ambition naturelle & le diſpoſerent à ne plus garder aucune meſure & à perdre la maiſon de Guyſe auſſitoſt qu'il en auroit l'occaſion.

Je ne pretends pas faire icy l'Apologie des ſentiments & de la con-

duitte de ce Prince ſelon les regles de l'Evangile. Je ſçay bien que les Princes Chreſtiens ſont obligés, comme les autres hommes de ſuivre l'eſprit du Chriſtianiſme, & que ſelon cet eſprit il faut abandonner le manteau à celuy qui nous veut oſter le ſaye, & tendre la joue droitte à celuy qui nous a frapés ſur la gauche. Mais auſſi en examinant les actions des ennemis du Prince de Condé ſur les maximes de la morale Chreſtienne on trouvera que c'eſtoient de terribles Chreſtiens. En conſiderant cette grande affaire dans l'eſprit du monde, je ſouſtiens que de l'action du Prince on n'en ſçauroit faire une rebellion. Et pour toute Apologie je me ſerviray icy des paroles de de l'un de ſes bons amis qui dit en le juſtifiant de l'accuſation qu'on luy fit, d'avoir fait faire une medaille avec cette inſcription au tour de ſon image. *Ludovicus XIII. C'eſtoit aſſés pour perdre la premiere perſonne du Royaume de luy donner une premiere couche d'ambition : toutes les couleurs qu'on adjouſtoit en ſuitte eſtoient receues. Ce Prince eſt ambitieux : dont il eſt coupable de tous les deſſeins, que peut ſuggerer l'ambition. Comme ſi l'ambition eſtant le principe des plus belles actions n'eſtoit pas une qualité conſiderable à un Prince, par la meſme raiſon qu'elle eſt un defaut en une petite perſonne. Enfin comme ſi c'eſtoit par modeſtie pluſtoſt que par un intereſt encore moins juſte qu'on entreprendroit d'occuper la place qui leur appartient. Cela ne ſe peut ſouſtenir qu'on ne faſſe le procés à la memoire de Henri IV. & de Louis XII. Et cela ne ſe peut eſtablir qu'avec un peril certain de la race Royale, ſi le crime d'eſtat s'interprete à la rigueur contre ceux du ſang Royal.* A cette reflexion j'en adjouſte une autre du meſme autheur à propos du Mareſchal d'Amville, auquel on a vu ſouvent les armes à la main contre ſes Roys. Il dit que la minorité des Roys eſt tousjours fatale aux grands d'un Royaume. *Qu'il y a tousjours à craindre pour eux de la part de ceux qui gouvernent, qu'il eſt comme impoſſible que tous les grands ne forment divers partis pour ſe maintenir ſi on les veut deſtruire, pour profiter de leur deſpouille ou pour n'avoir point de competiteur en l'authorité. Cette defenſe paſſe pour une vertu quand elle ſuccede heureuſement. Mais ſi elle ne reuſſit c'eſt un crime capital qu'on punit de toute la ſeverité des loix.* Il adjouſte que le Mareſchal d'Amville fut pourſuivy ſous deux Roys de l'authorité deſquels on abuſoit, par des declarations contre ſon innocence, & enfin par le fer & par le feu. D'où enfin il conclut que *le Mareſchal d'Amville n'eſtoit point un revolté, mais un bon François duquel Dieu ſe vouloit ſervir pour maintenir le Roy Henry le grand dans ſon droit ſur la courone, & pour l'ayder à reſtablir un Royaume que l'hereſie, & l'hypocriſie*

La Laboureur Additions, &c. Tom. 2. p. 866.

Liv. 4. p. 137.

criſie des ſujets, le libertinage de la cour & la mauvaiſe conduite des Roys & de leurs favoris avoit defiguré.

Voila preciſement le cas où ſe trouve le Prince de Condé. Il combat pour luy meſme, mais il combat pour toute la branche des Bourbons qu'on vouloit exclurre, & qui ne ſeroit point aujourd'huy ſur le throne ſi ce Prince n'avoit pas eu plus d'honneur & plus de courage que le Roy de Navarre ſon frere. Il euſt falu dans ce Prince un grand fonds de regeneration pour luy faire oublier les horribles outrages des Guyſes, qui luy avoient porté la teſte ſur le bord de l'eſchauffaut. Et peut on s'eſtonner de le voir les armes à la main pourſuivre la vangeance d'un tel affront ? Le Sieur Maimbourg ſi grand flateur du ſang dominant n'auroit pas manqué de juſtifier icy le ſang de Bourbon s'il n'euſt point eu peur de faire trop plaiſir aux Huguenots. Il ne faut pas ſe perſuader que toutes les fois qu'on voit les Princes du ſang armés contre la cour, ils ſoyent armés contre leur Roy; ſouvent l'intereſt de l'eſtat & du Roy meſme les oblige à prendre un parti tout oppoſé à celuy qui gouverne. Ce ſeroit avoir bien peu d'experience des affaires du monde & eſtre bien ignorant dans l'hiſtoire que de nier cela. Aprés tout, que la conduitte du Prince de Condé & ſon ambition fuſſent legitimes ou non, ce n'eſt point le Calviniſme qui luy ait inſpiré ces ſentimens, c'eſt ſon courage & la grandeur de ſa naiſſance.

La ſixieſme ſource de la guerre civile fut l'ambition enorme & la deteſtable politique de Catherine de Medicis. Elle vouloit regner à quelque prix que ce fuſt. Cette paſſion ne put eſtre pleinement ſatisfaite durant la vie de François II. parce que les Guyſes maiſtres du Roy par leur niece ſa femme ne luy laiſſoient qu'une ombre d'authorité; & peu s'en falut que ſous le regne ſuivant on ne ſe defit d'elle par une voye violente ſelon le conſeil du Marechal de ſaint André, qui la vouloit jetter dans l'eau. Elle voulut ſe deſaire de ces rudes maiſtres pour regner abſolument, mais elle ne craignoit pas moins le parti des Montmorencys & des Princes du ſang. C'eſt pourquoy elle voulut ruiner les deux partis & ſe ſervir ſucceſſivement de l'un pour deſtruire l'autre. Comme le parti des Guyſes eſtoit alors le dominant, c'eſtoit celuy par la ruine duquel il faloit commencer ſelon ſes veües. Pour en venir à bout elle engagea le Prince de Condé & tous ſes amis à la guerre pour la tirer elle & le Roy, des mains des Guyſes qui les tenoient, diſoit elle, en eſclavage. Tout auſſitoſt que François II. fut mort elle ſe declara fort ouvertement pour les

Huguenots; & cependant pour ne pas rompre avec le parti zelé Catholique avant le temps, ſous main elle travailloit à faire des ennemis aux Proteſtants. *La conduitte ambigue de la Regente*, dit Monſieur de Mezeray, *entretenoit les troubles; d'un coſté elle feignoit de prêter l'oreille favorable aux Huguenots : car elle permettoit à Jehan de Montluc Eveſque de Valence, & à Pierre du Val Eveſque de Sées, de preſcher dans la maiſon du Roy des ſentimens fort approchants des leurs, &c. Et d'autre coſté elle ſuſcitoit le Conneſtable à ſe plaindre hautement & en public de ce changement qu'on faiſoit dans la Religion.* En un mot, le Prince pretendit qu'il n'avoit pris les armes que par les ordres de la Reine. Il le pretendit & le prouva; nous avons encore les quatre lettres qu'elle luy eſcrivit & que le Prince fut obligé de produire pour ſa juſtification. Il prit donc le tiltre de protecteur & defenſeur de la maiſon & couronne de France, & ce fut ſous ce nom qu'il prit les armes par ordre de la Reine. Il eſt vray que Catherine de Medicis le nia quand elle ſe vit priſonniere de la faction des Guyſes, & emmenée à Paris malgré elle & en pleurant. Il eſt vray encore qu'elle prit incontinent des meſures tout oppoſées, & ne pouvant regner ſans les Princes de Guyſes elle trouva moyen de regner avec eux & de perdre entierement le Prince de Condé, qu'elle avoit forcé à prendre les armes & enſuitte à reveler ſes ſecrets. Mais c'eſt s'arreſter ſur un endroit qui n'a pas beſoin de preuve; le Sieur Maimbourg reconnoiſt cette verité que Catherine de Medicis mit les armes à la main au Prince dans cette premiere guerre.

Abbregé, vie de Charles IX.

Additions, &c. Tom. 2. p. 797.

Je viens donc à la derniere ſource de la guerre civile, c'eſt la Religion que l'on veut appeller le Calviniſme. Si l'on avoit l'eſprit & le cœur tournés comme le Sieur Maimbourg on nieroit purement & ſimplement qu'il ait eu aucune part dans la naiſſance de la guerre quoy qu'il y en ait eu beaucoup dans les ſuittes. Voila ſix ſources de cette guerre que nous avons deſcouvertes, c'eſt aſſés, il n'en faudroit pas d'avantage. Mais parce que nous faiſons profeſſion d'eſtre ſinceres, nous ne voulons point nier que le motif de la Religion ne ſoit entré dans les raiſons qui ont fait prendre les armes à une grande partie du Royaume. Nous avons conté comme l'une des cauſes de la guerre la quantité prodigieuſe de mécontents dont le Royaume eſtoit rempli, nous confeſſons que les Proteſtants eſtoient du nombre de ces mécontents & que leur mécontentement les porta à ſe mettre de la partie. Nous ſommes perſuadés auſſi que le deſſein de procurer la liberté de conſcience à des millions d'hommes qui ſoupiroient

ſous

ſous la tyrannie a fait mouvoir en partie quelques uns de ceux qui furent les principaux acteurs dans cette affaire. Par exemple, il eſt bien certain que l'Amiral de Chaſtillon fut engagé dans le deſſein de prendre les armes par tous les motifs precedents, par jalouſie contre la maiſon de Guyſe, par la liayſon qu'il avoit avec la maiſon de Montmorency, par le deſſein de ſe vanger des outrages qu'il avoit recus, par complaiſance pour le Prince de Condé avec qui il avoit de grandes liayſons d'alliance & d'amitié, & enfin par les intrigues de Catherine de Medicis, dans les pieges de laquelle il donna comme tous les autres. Mais il eſt vray auſſi que la laſſitude de voir verſer tant de ſang innocent, la cruauté des ſupplices & l'horreur des maſſacres acheverent de le determiner. Et nous avons la deſſus une hiſtoire memorable que nous tenons de Daubigné. Le Cardinal de Chaſtillon, & d'Andelot freres de l'Amiral, Jenlis, Boucard, Briquemaut & pluſieurs autres perſonnes du parti s'eſtoient aſſemblés à Châtillon ſur Loire pour obliger l'Amiral de monter à cheval & de prendre la campagne. Mais ce ſage Capitaine reſiſta deux jours aux empreſſemens de cette compagnie. Il leur fit voir quelles eſtoient les ſuittes des guerres civiles & les eſtonna de maniere qu'il les avoit preſque fait rompre toutes leurs premieres meſures. La femme de l'Amiral qui paſſoit les nuits à pleurer les effroyables calamités du parti proteſtant qu'on eſgorgeoit par tout, une nuit reveilla ſon mary par ſes ſouſpirs. Il s'enquit de ce qui la faiſoit ſoupirer. Elle luy deſcouvrit le fonds de ſon ame, & luy fit un portrait ſi triſte, & en meſme temps ſi fidele des miſeres que ſouffroient leurs pauvres freres, qu'enfin il prit la reſolution de riſquer tout pour tenter de leur donner ſecours, de changer leur condition & de leur procurer du repos ou de renoncer au ſien. Il eſt certain auſſi que les peuples de la communion proteſtante, furent ravis de voir lier cette partie & d'y pouvoir entrer. Il conſideroient qu'il ne leur pouvoit arriver pis que de perir: & mort pour mort, ils prefererent de mourir en ſe defendant contre des gens dans leſquels ils ne voyoient aucun caractere de legitime authorité, mais une puiſſance purement uſurpée. Sur tout cela pour leur juſtification je fais ces reflexions.

Hiſtoire Univerſelle, livre 3. ch. 2.

I. Premierement, que les Proteſtans ne furent point les premiers autheurs de la guerre civile, le deſſein en fut formé ſans eux & ſans rapport à eux, par les ennemis de la maiſon de Guyſe & par les amis des maiſons de Montmorency & de Bourbon. Nous avons deſcouvert ſept ſources de cette guerre, dont les ſix premieres ſont avouées & reconnuës

recognües de tous les Hiſtoriens. Et ces ſix ſources n'ont aucune liaiſon neceſſaire avec le Calviniſme : quand il ſeroit vray que le Calviniſme auroit eu ſa ſeptieſme part dans ces eſmotions, pourquoy faut il le charger de toute l'affaire, y a-t'il de la juſtice à cela?

II. Secondement je dis que ſi le Prince de Condé a eu des raiſons legitimes de faire la guerre à des Princes eſtrangers qui avoyent uſurpé la place qui luy appartenoit & qui tyranniſoyent la France, nos Huguenots ont pu luy donner legitimement du ſecours. Car il eſt tousjours permis de favoriſer le parti de la juſtice & de la raiſon. Or en parlant de la cinquieſme ſource de la guerre nous avons vu que ſelon le jugement de fort honneſtes gens le Prince de Condé n'avoit point tort dans ſes pretentions.

III. En troiſieſme lieu il faut remarquer que dans le temps que la guerre a eſté entrepriſe le parti proteſtant n'avoit aucune raiſon de ſe conſiderer comme un parti inferieur au parti Catholique Romain & qui luy duſt ſoumiſſion & obeiſſance, car la partie fut faite ſous la protection de la Regente, du Roy de Navarre & du Prince de Condé, on peut dire que c'eſtoient les trois premiers perſonnes du Royaume. Le Sieur Maimbourg luy meſme avoüe qu'alors ce qu'il appelle l'hereſie, *exercea une pleine & entiere domination eſtant ſouſtenue de l'authorité des deux premiers Princes du ſang, & de la faveur de la Regente.* Il me ſemble qu'un parti ainſi compoſé ne peut eſtre traitté de rebelle quand par des actions de fait, il repouſſe la violence par la violence & veut eſteindre les flames dont on le bruloit. C'eſt un privilege inſeparable des grands, il n'eſt pas juſte qu'ils ſoyent geeſnés dans leur Religion, & ils ne ſçauroyent ſouffrir de l'eſtre. Il eſt vray que le Roy de Navarre fut debauché du party & que la Regente fut enſuitte arrachée aux Huguenots. Mais ces actions de ſeduction ou de violence ne diminuerent pas les droits de ceux qui demeurerent ſous les armes. Un Prince du ſang & les principaux Officiers de la couronne, avoyent d'aſſés grands caracteres pour ſe faire donner liberté de conſcience dans la minorité d'un Roy, qui ne faiſoit rien par luy meſme.

Livre 3. 1561.

IV. J'adjouſte à cela qu'on ne ſe doit pas eſtonner ſi les Reformés perdirent enfin patience. On n'en a gueres vu aller plus loin. Il y avoit quarante ans qu'on les bruloit à petit feu. *A la fin*, dit Mr. de Mezeray, *ces miſerables s'unirent enſemble afin d'eſteindre les feux qui eſtoyent allumés pour les bruler.* Ils avoyent ſouffert juſque là ſans murmure. Mais quand ils virent que l'on n'obſervoit plus aucune forme de

me de juſtice, & que les peuples meſmes ſans ordre des ſuperieurs ſe faiſoient bourreaux & executeurs des miniſtres de l'inquiſition par d'horribles maſſacres, il n'eſt point eſtonnant que des hommes qui ne ſont pas des anges ayent trouvé avec le plaiſir un aſyle auſſi honneſte qu'eſtoit celuy de l'authorité d'un Prince du ſang & de tant de grands, qui ne vouloient plus voir bruler & maſſacrer les fideles.

V. Si dans leurs protecteurs ils voyoient des caracteres qui les mettoient à l'abry de la rebellion, ils n'en voyoient point dans leurs ennemis qui les obligeaſſent à tendre l'eſtomach aux bourreaux. Ils vivoient ou ſous un Roy Majeur d'une majorité chimerique, foible de corps & d'eſprit, & reellement eſclave comme eſtoit François II. ou ſous un Prince enfant & mineur qui ne faiſoit que preſter ſon nom, tel qu'eſtoit Charles IX. du temps de la premiere guerre. Rien ne les pouvoit perſuader qu'ils fuſſent obligés d'obeir aux Princes de Guyſes qui leur ordonnoient de ſe laiſſer maſſacrer, pluſtoſt qu'à un Prince du ſang qui leur ordonnoit de ſe defendre.

VI. J'adjouſte à tout cela que les Proteſtants n'ont point eſté aggreſſeurs, & c'eſt un grand point dans une querelle pour mettre la juſtice & le droit de ſon coſté. Ils avoient obtenu de Charles neufvieſme un edit favorable avant que d'avoir pris les armes. Les voila en poſſeſſion d'un bien dont ils n'eſtoient redevables qu'à leur patience, & à leurs prieres. On vient les troubler dans cette poſſeſſion, la Maiſon de Guyſe remue le ciel & la terre pour empeſcher la verification de cet edit, elle fait entrer le Roy de Navarre dans de nouveaux intereſts, elle forme une ligue contre les deſſeins de la regente & contre la volonté du Roy declarée par cet edit. Et n'ayant rien pu obtenir par les remonſtrances elle employe les voyes de fait. En peu de mois elle fait violer l'edit par la mort de plus de trois mille perſonnes qui perirent par les maſſacres ou par les ſupplices ; ce qui fut prouvé devant le Roy & la Regente, par les deputés des Proteſtants aprés le maſſacre de Vaſſy. Au lieu d'avoir raiſon de ces infractions on les maltraitte, le Roy de Navarre devenu eſclave des paſſions des Guyſes, authoriſe, avoue & defend tout ce qui avoit eſté fait. Le Duc de Guyſe vient à Paris avec douze cents chevaux, il y entre en Roy triomphant & non pas en ſujet, il ſe va ſaiſir du Roy & de la Regente qui eſtoient à Fontainebleau, il les amene captifs à Paris. Voila la declaration de la guerre ; & la ſurpriſe d'Orleans par le Prince de Condé qui ſe fit aprés, n'eſt plus qu'un coup de repre-

ſailles, Orleans ne valoit pas Paris, la Regente & le Roy. Et il eſt certain que ſi le Prince & les Huguenots n'euſſent pourvu à leur ſeureté comme ils firent ſans delay, il euſſent eu par tout le meſme ſort qu'à Vaſſy.

Enfin ma ſeptieſme raiſon pour juſtifier les Proteſtants François de felonnie: c'eſt que dans toutes leurs entrepriſes ils n'ont jamais eu aucune veüe contraire aux interêts de l'eſtat ni à ceux de la maiſon Royale. Ils n'aſpiroient point au changement de maiſtre & de gouvernement. Ils vouloient preſcher & n'eſtre pas pendus & c'eſt tout. Tout le monde ſçait que la Reyne Catherine avoit accouſtumé de dire, que pourvu qu'on donnaſt aux Huguenots tout leur ſaoul de préches ils ſeroient contents. Il eſt ridicule de leur faire un ſi grand crime de ce qu'ils ont eſté chercher des troupes eſtrangeres, & ont introduit les Allemands & les Anglois en France, ce n'eſtoit pas pour les y faire regner. Il n'y a point de guerres eſtrangeres ou civiles dans leſquelles on ne ſe ſerve de troupes auxiliaires: chaque parti fait ſes traittés, il a ſes alliances, & il tire des ſecours, d'où il peut. C'eſt le parti Papiſte qui avoit des deſſeins oppoſés aux intereſts de l'Eſtat & de la Maiſon Royale, comme il a paru dans la ſuite, puiſqu'il a voulu depoſſeder & exclurre les veritables Roys pour mettre le Royaume entre les mains de l'Eſpagnol. Voila, Monſieur, les conſiderations que je voulois faire ſur la premiere guerre civile; je ne ſçay s'il y aura aucun homme desintereſſé qui reſiſte à ces raiſons & qui n'avouë aprés cela que c'eſt avec la derniere injuſtice qu'on veut donner le nom de rebellion à cette premiere priſe d'armes.

CHAPITRE XIX.

De la ſeconde guerre, reflexions ſur l'entrepriſe de Meaux. De la troiſieſme guerre; que le Prince y fut forcé par la conjuration de Noyers. De la quatrieſme guerre; trois conſiderations qui juſtifient les Calviniſtes dans cette guerre.

II. Guerre. APrés avoir parlé de la premiere guerre il faut voir ſi nous avons quelque choſe à dire ſur la ſeconde. La premiere paix ſe fit au mois de Mars de 1563. & dura juſqu'à l'an 1567. Voila quatre ans de calme; qu'on doit defalquer ſur les dix ou douze dans leſquels on peut pretendre que les Proteſtans ont troublé la France. Mais quel calme pour les Huguenots? Il n'y a point de violences, ni de cruautés

tés qu'ils n'ayent ſouffertes durant ces quatre années qu'on appelloit des années de paix. Monſieur de Mezeray nous en ſera teſmoin. *On reſtreignoit chaque jour la liberté, qui leur avoit eſté accordée par les edits en ſorte qu'on l'avoit reduite preſque à rien. Le peuple leur courоit ſus aux endroits où ils eſtoient les plus foibles. En ceux où ils ſe pouvoient defendre les Gouverneurs ſe ſervoient de l'authorité du Roy pour les opprimer: on demanteloit les villes qui les avoient favoriſés, on y baſtiſſoit des citadelles. Il n'y avoit nulle juſtice pour eux dans les Parlements ni au conſeil du Roy; on les maſſacroit impunement, on ne les reſtabliſſoit point dans leurs biens & dans leurs charges. Enfin l'on avoit conſpiré leur ruine avec le Pape, la maiſon d'Auſtriche & le Duc d'Albe.* Abbregé, vie de Charles IX. Voila les plaintes que faiſoient les Huguenots & ſur leſquelles Monſieur de Mezeray loin de s'inſcrire en faux, en reconnoit la verité. On peut adjouſter à cela ce qu'en a dit le ſage la Noüe, qui pour avoir eſté Huguenot n'en a pas eſté jugé moins digne de foy. Il dit, qu'outre les villes demantelées & les maſſacres executés en pluſieurs endroits, on aſſaſſinoit les Gentilhommes les plus ſignalés, & que l'on ne pouvoit avoir juſtice de ces aſſaſſinats; qu'on pouvoit conter plus de 3000. morts depuis peu de temps, que l'on eſtoit bien averti que la levée des ſix mille Suiſſes, faite ſous le pretexte du paſſage du Duc d'Albe, eſtoit deſtinée contre les Huguenots; qu'on avoit eſté averti de tres bonne part que le reſultat de la conference qu'eut la Reine Catherine de Medicis avec le Duc d'Albe à Bayonne avoit eſté la concluſion de la ruine des Gueux de Flandres & des Huguenots de France. La Noüe & Monſieur de Mezeray nous apprennent que le Prince & l'Amiral reſiſterent autant qu'ils purent aux mouvemens d'impatience que toutes ces choſes produiſoient dans les eſprits, *Ils repreſenterent qu'il faloit tout endurer pluſtoſt que de reprendre les armes, que de ſeconds troubles les rendroient l'horreur de toute la France & l'objet de la hayne du Roy.* Mais ces deux Seigneurs qui s'eſtoient oppoſés à la guerre, furent obligés de ſe rendre à cauſe des nouveaux avis qu'ils receurent, *Et particulierement celuy d'un des principaux de la cour, qui les aſſura qu'il s'eſtoit tenu un conſeil ſecret, dans lequel il avoit eſté reſolu de faire couper la teſte à l'Amiral, & de jetter le Prince dans une priſon perpetuelle.* Ce fut alors qu'ils prirent la reſolution de ſe defendre encore une fois, & de prendre les armes pour prevenir les funeſtes deſſeins qu'on formoit contre eux: la guerre recommencea donc par ce qu'on appelle la conjuration de Meaux. C'eſt icy un endroit ſur lequel nos ennemis declament comme ſur le plus

Diſcours politiq. & militaires des ſeconds troubles.

La Noüe, Mezer.

effroyable attentat qui jamais ait eſté conceu, mais ces déclamations ſont bien vaines, bien pueriles & bien de mauvaiſe foy. Il eſt vray que le Prince de Condé prit la reſolution de tenter un grand coup, qui povroit terminer les differents ſans grande effuſion de ſang & procurer à ſon parti une paix ferme & aſſurée. Il voulut eſſayer encore une fois d'oſter le jeune Roy d'entre les mains de ceux qui abuſoyent ſi cruellement de ſon nom & de ſon authorité, pour le mettre dans ſon parti & peu à peu dans ſes interets. Car on ſçait que de jeunes Princes prennent facilement les impreſſions qu'on leur veut donner, & entrent incontinent dans les penſées & dans les ſentimens de ceux qui les tiennent, qui les poſſedent, & qui les gouvernent. Il eſt donc vray que le Prince de Condé & l'Amiral voulurent enlever le Roy & l'arracher à Catherine de Medicis & au Cardinal de Lorraine qui avoyent juré leur ruine & qui avoyent reſolu de leur mettre la teſte ſur l'echafaut. *Leur but eſtoit de chaſſer le Cardinal de Lorraine d'auprés du Roy & de tailler les Suiſſes en pieces.* Voila un terrible attentat, mais c'eſt parce que l'entrepriſe manqua de ſuccés. Car ſi le Prince euſt reuſſi & ſe fuſt mis auprés du Roy dans la place que le Cardinal occupoit, on l'auroit regardé non ſeulement comme un habile homme, mais comme un honneſte homme. Il n'y a rien de plus judicieux que ce que le Laboureur dit ſur cette entrepriſe de Meaux. *La cour eſt en poſſeſſion de qualifier de pareils attentats de crime de leze Majeſté au premier chef, & de conſpiration contre la perſonne du Roy. On a beau dire qu'on a voulu l'enlever à un parti qui abuſe de ſon nom & de ſon authorité pour la ruine de l'état, c'eſt étre coupable que de n'avoir pas eſté aſſés heureux à cauſe de la conſequence de tels deſſeins.* Quel autre but ont toutes les guerres civiles qui ſe ſont durant la minorité des Roys que celuy la? Chaque parti veut ſe rendre maiſtre du Souverain; celuy qui en vient à bout eſt le parti heureux, & celuy qui le manque eſt le parti criminel. La vie de Charles VI. fut une minorité continuelle à cauſe des frequents accés de folie dont ce prince eſtoit ſouvent attaqué. Durant ce regne les deux partis des Bourguignons & des Armagnacs travailloyent à ſe rendre maiſtres & de l'eſprit & de la perſonne du Roy. Ils n'employoyent pas ſeulement pour cela les perſuaſions & les raiſons, ils ſe l'arrachoyent les uns aux autres par les armes; & nous avons vu que pour concluſion le Bourguignon ayant enlevé & la Reyne & le Roy, leur fit desheriter, proſcrire & bannir leur propre fils, le legitime heritier de la couronne pour la donner à un eſtranger. Et ſans aller ſi loin, quand on a vu de nos jours toute

Mezeray.

Additions, Tom. 2. liv. 6. pag. 497.

la

la France en armes dans la minorité du Roy, quel eſtoit le but des Princes mecontents du gouvernement du Cardinal Mazarin ? Que vouloyent ils faire quand ils ſouleverent Paris, firent faire les barricades, obligerent les principales villes de France à fermer la porte à leur Roy ? Il eſt certain qu'ils avoyent le meſme deſſein qu'eut le Prince de Condé au ſiecle paſſé dans l'entrepriſe de Meaux, ils ſe vouloyent rendre maiſtres de la perſonne du Roy, le faire regner ſous d'autres noms, luy donner des Officiers nouveaux, compoſer autrement ſon conſeil, chaſſer les eſtrangers qui dominoyent à la cour & rendre aux Princes leur legitime rang. Rien n'eſt plus ſemblable aux troubles du ſiecle paſſé que les troubles du ſiecle preſent. Il eſt fatal au nom de Condé d'avoir à combattre les eſtrangers qui s'emparent du gouvernement, par la foibleſſe ou durant la minorité des Roys: & les Princes de cette maiſon ont le malheur de trouver des gens qui ſçavent profiter du mauvais ſuccés de leurs entrepriſes, & qui travaillent à les rendre odieux aux Roys contre leſquels ils n'ont jamais eu aucun deſſein criminel. Il ne faut point douter que ſi les Princes ligués contre le Cardinal Mazarin avoyent pu luy enlever le Roy, ils ne l'euſſent fait, & ils n'ont point fait de cela un myſtere. Mais parce qu'ils n'ont pu y reüſſir on donna au Roy des impreſſions funeſtes contr'eux, dont on ſçait bien que ſa Majeſté n'eſt point revenuë, comme ſi l'on avoit eu deſſein de luy ravir la couronne.

Mais je vous prie Monſieur en ceſſant pour un moment de regarder cette affaire reveſtuë de ſes circonſtances, trouvés bon que nous regardions la theſe generale; ſçavoir ſi c'eſt tousjours un crime d'entreprendre de ſe rendre maiſtre de la cour pour l'empeſcher d'eſtre mal gouvernée. Suppoſons qu'un Roy dans ſa minorité ſoit poſſedé par des tyrans qui deſolent un Royaume & qui ravagent les Provinces par les maſſacres, par les exactions, ou par quelqu'autre ſemblable moyen; eſt-ce un crime aux grands du Royaume de travailler à chaſſer ces gens la d'auprés du Roy & à luy donner de meilleurs conſeillers ? Non ſeulement ce n'eſt pas un crime, mais je ſuis aſſuré qu'ils ſont obligés de le faire par le rang & par les liens qui les attachent à l'intereſt de l'Eſtat. Je veux que Monſieur le Prince de Condé ſe trompât & que le gouvernement du Cardinal de Lorraine fuſt tres juſte, tres equitable & tres utile à la France, il eſt certain que luy, & tout ſon parti eſtoit fort perſuadé du contraire, & qu'ils croyoient que le Royaume n'auroit jamais de repos que ce malheureux miniſtre des fureurs de la ligue Papiſte ne fuſt elogné. Mais ſi l'on avouoit qu'ils avoient raiſon

& qu'effectivement le gouvernement d'alors eſtoit ruineux à l'Eſtat, par cela meſme on auroit deſtruit tous ces vains fantoſmes par leſquels on veut faire de l'entrepriſe de Meaux, la plus deteſtable de toutes les conjurations. Il ne s'agit plus que de ſçavoir s'il ſe trompoit dans ſon jugement ou non. Car s'il ne ſe trompoit pas dans le jugement qu'il faiſoit du gouvernement de la maiſon de Guyſe, le moyen qu'il employoit pour le deſtruire n'eſtoit pas injuſte. Ah! c'eſt une audace effroyable de venir affronter un Roy qui eſt environné de ſes gardes & de le vouloir enlever au milieu de ſix mille Suiſſes. C'eſt une choſe admirable, comme on ſçait tourner les choſes pour les rendre affreuſes. Si le Prince de Condé & l'Amiral avoient trouvé le Roy Charles IX. tout ſeul & abandonné de toute ſa cour, & que tres humblement & avec un profond reſpect ils l'euſſent ſupplié d'elogner de luy ces conſeillers de ſang, qui le privoient tous les jours des plus fidelles de ſes ſerviteurs & de ſes meilleurs ſujets par les ſupplices, par les aſſaſſinats & par les maſſacres, auroient ils mal fait & les traitteroit on de rebelles? Ils n'avoient dans le fonds autre but que cela; & parce que le Cardinal de Lorraine l'ennemy auquel ils en vouloient, avoit trouvé moyen d'environner le Roy de ſix mille Suiſſes; cela change-t-il quelque choſe à l'affaire & les intentions du Prince en ſont elles plus criminelles pourtant?

Au reſte les funeſtes deſſeins que l'on formoit contre le Prince, contre l'Amiral & contre tout leur parti, les juſtifient aſſés dans cette ſeconde priſe d'armes, puis qu'on les y forcea. Il faloit qu'ils ſe defendiſſent ou qu'ils ſe viſſent mener au ſupplice. On leur avoit manqué de parole, on avoit violé tous les traittés. Il ne faut point le diſſimuler, jamais on ne perſuadera que les Roys ne ſoient point obligés à tenir la parole qu'ils donent à leurs peuples, & que les peuples ſoient tousjours obligés dans toutes les circonſtances à ſe ſoumettre à la volonté de ceux qui gouvernent les Roys. Manquer de parole à des ſujets & ne leur point tenir ce qu'on leur a ſolemnellement promis par des traittés, des edits & des declarations ſolennelles, c'eſt leur donner des leçons d'infidelité & de rebellion, dont ils ne manquent gueres à profiter tout auſſi-toſt que l'occaſion s'en preſente. Je n'entreray point dans le detail de ce qui ſe fit dans cette ſeconde guerre parce que mon deſſein n'eſt pas de compoſer icy une hiſtoire. Je remarqueray ſeulement qu'on fait encore un grand crime au parti du Prince de Condé d'avoir eu la hardieſſe de donner la bataille de Saint Denis aux portes de Paris & à la veüe du Roy peu de temps

aprés

aprés l'entrepriſe de Meaux, & je diray que peut eſtre en cela n'a t-on pas trop de raiſon. Eſt on obligé d'eſtudier l'endroit où l'on eſt quand on ſe trouve attaqué, pour ſçavoir ſi l'on a droit de ſe deffendre. Ce ne fut pas le Prince qui donna la bataille, ce fut luy qui la reçeut, le Conneſtable le forcea à ſe battre. Et à dire le vray c'auroit eſté une grande temerité à luy *avec douze cents hommes & quinze cents chevaux fort haraſſés & la plus part mal armés, n'ayant pour lances que des perches de la foire de St. Denis qu'ils avoient fait ferrer par le bout*, d'attaquer une armée Royale, *compoſée de ſeize mille hommes de pied & de trois mille hommes d'armes ſans parler des compagnies bourgeoiſes.* A propos de cela qu'il me ſoit permis de dire que le Sieur Maimbourg ne fait gueres agir ſon jugement dans ce qu'il fait ſonner ſi haut le gain de ces quatre batailles de Dreux, de Saint Denis, de Montcontour & de Jarnac, comme ſi c'eſtoit une declaration manifeſte de la providence divine en faveur des armes des Catholiques Romains, qui monſtroit la juſtice de leurs deſſeins, & prouvoit que le droit eſtoit de leur coſté. Il n'eſt pas tousjours fort ſeur de juger d'une cauſe & d'une entrepriſe par le ſuccés. Dieu a ſes raiſons qui ſont bien meilleures que les noſtres, mais tous les jours nous voyons que le droit & l'innocence ſuccombent ſous la violence & ſous l'injuſtice. Sans cette conſideration n'eſt ce pas une grande merveille que plus de vint mille hommes bien armés à la bataille de Saint Denis ayent battu environ trois mille hommes armés de perches ferrées par le bout? Ne faut-il pas eſtre bien penetrant pour deſcouvrir la dedans *un juſte jugement de Dieu qui ſe declare pour la bonne cauſe?* Vu principalement que tout l'avantage de ces vingt mille hommes ſur les trois mille conſiſte en ce que les vingt mille demeurerent maiſtres du champ & des deſpouilles. Car le nombre des morts eſtoit à peu pres eſgal; *Six ou ſept cents cavaliers dont il y en avoit prés de cent gentilhommes, autant d'un coſté que d'autre demeurerent ſur la place.* La mort du Conneſtable qui y fut tué, valoit bien le peu d'infanterie que le Prince de Condé perdit en cette journée. Enfin l'on avoüe, *Que l'honneur en demeura aux Huguenots qui ſans canon & en ſi petit nombre ſouſtinrent l'effort d'une armée royale qui avoit Paris à ſes eſpaules. Et l'envoyé du grand Turc qui regardoit le combat les voyant retourner pluſieurs fois à la charge, dit à ceux qui eſtoient avec luy, que ſi ſon maiſtre avoit ſeulement ſix mille chevaux pareils à ces caſaques blanches, il auroit bientoſt conquis toute l'Europe.*

Mezeray.

Mezeray.

Aubigné.

Mezeray.

Pour

Pour ce qui eſt de la bataille de Dreux, c'eſtoit encore une victoire bien complete que celle qu'y gagna le Duc de Guyſe; proprement il rendit les choſes eſgales, excepté qu'il remporta à la fin l'avantage que les autres avoient eu au commencement. Car tout y fut pareil; les deux chefs furent priſonniers de part & d'autre, & le nombre des morts eſgal: *La retraitte de ceux de la Religion ſe fit au pas & avec ordre, ayant deux corps de reitres & un de cavallerie Francoiſe le tout d'environ douze cent chevaux.* Le Duc de Guyſe eut l'honneur & le plaiſir de paſſer la nuit ſur le champ de bataille, mais il le trouva couvert des corps de ſes gens & de ſes amis. Cette victoire imparfaite ne laiſſa pas de le bien resjouir. Il fit ce qu'il avoit voulu faire. Car ſans faire tort à ſa memoire l'on peut ſoupſçonner que cette grande patience qu'il eut de voir battre & prendre priſonnier le Conneſtable, fut un effect de ſon ambition pour le moins autant que de ſa prudence. Comme il eſtoit auſſi ambitieux qu'il eſtoit grand Capitaine, il fut bien ayſe de remporter tout ſeul l'honneur de cette journée, & d'achever de ruiner le Conneſtable avec lequel il avoit toûjours diſputé le rang & la gloire de premier Capitaine de ſon ſiecle. Dans cette ſeconde guerre comme dans la premiere on ſe ſervit du ſecours des eſtrangers, & les Allemands fournirent aux Huguenots neuf ou dix mille hommes ſous la conduitte du Prince Caſimir: je n'ay rien à dire la deſſus que ce que j'ay desja dit; c'eſt que le Prince Caſimir ne vint point en France pour s'y eſtablir & pour y fonder une Monarchie; que les Allemands y vinrent en qualité de troupes auxiliaires, que les Princes Proteſtants d'Allemagne eſtoient en droit de ſecourir des voyſins & des amis injuſtement oppreſſés; que le Prince de Condé n'a jamais eu d'intention de livrer le Royaume & l'eſtat aux Princes eſtrangers; & qu'il ſeroit à ſouhaitter que les inclinations de la ligue oppoſée euſſent eſté auſſi favorables à l'eſtat, & auſſi peu diſpoſées à abandonner la couronne aux Eſpagnols, que les Proteſtants l'avoient eſté peu à la donner aux Anglois ou aux Allemands.

La Noue.

III. Guerre. Cette ſeconde guerre ne dura que ſix mois depuis le mois de Septembre juſqu'au 26. du mois de Mars ſuivant. C'eſt à dire que les Proteſtants la firent durer le moins qu'il leur fut poſſible. Car ils poſerent les armes auſſitoſt qu'on leur voulut promettre de ne les point eſgorger. La paix ſe fit à Chartres l'an 1568. Nous avons veu qu'elle ſorte de paix ce fut, une paix qui couvroit les plus noires perfidies, & elles ne tarderent pas longtemps à éclater. Car dans la meſme année & peu de mois aprés, la cour fit partie d'enlever le Prince

Prince dans ſa maiſon de Noyers & de faire prendre la Reine de Navarre qui eſtoit à Pau avec ſon fils pour les mener en Eſpagne & les mettre à l'inquiſition. Nous avons aſſés appuyé ſur ces deux conjurations & en avons fait voir toute l'horreur. Ce fut le commencement de cette troiſieſme guerre qui ce me ſemble n'eſt pas malaiſée à juſtifier; icy l'on voit clairement cette verité que je poſe en fait, c'eſt qu'excepté la premiere priſe d'armes qui ſe fit en 1562. les Proteſtants ne ſe ſont jamais mis en campagne que quand ils y ont eſté forcés par les trahiſons & par les mines ſouterraines, ou meſme par les coups d'eſclat par leſquels on les vouloit accabler. Le Prince de Condé & l'Amiral ne firent l'entrepriſe de Meaux que pour deſrober leur teſte au bourreau. Dans la troiſieſme guerre le meſme Prince & ſes amis ſe trouverent contraints de pourvoir à leur ſeureté par la voye des armes: & je ſouſtiens que les effroyables infidelités & la violence de leurs ennemis rendit leur defence legitime. Ce n'eſt pas mon affaire ni mon intention de rapporter ce qui ſe paſſa dans cette guerre: on y fit ce qu'on a accouſtumé de faire dans toutes les autres. Elle fut plus malheureuſe pour les Proteſtans que les deux precedentes, ils y perdirent les batailles de Jarnac & de Moncontour, & la perſonne du Prince de Condé qui perit par la laſcheté du Duc d'Anjou & de Monteſquiou ſon Capitaine des Gardes. Si le Sieur Maimbourg trouve dans le mauvais ſuccés de cette troiſieſme guerre pour les Huguenots, une preuve que Dieu prenoit ſoin de les chaſtier comme des rebelles, je trouve dans la maniere dont Dieu les conſerva une marque aſſurée que Dieu les traittoit en enfants, qu'il chaſtioit & qu'il ne vouloit pas entierement perdre. Aprés deux batailles perduës & la mort du premier de leurs chefs il ſemble qu'il n'y avoit plus de reſſources; & cependant on ne put les opprimer par la guerre, & il fut reſolu de les perdre par la paix qui leur fut accordée, aprés dix huit ou vingt mois de guerre. Cette malheureuſe & cette frauduleuſe paix ſe fit l'an 1570. & fut ſolemnellement jurée à Saint Germain en Laye par le Roy Charles IX. par la Reine ſa mere, par ceux du Conſeil & par toute la Cour. Nous avons vu à quelle intention elle ſe fit, & ce qu'elle produiſit, ce fut l'effroyable maſſacre de la St. Barthelemy. Le Sieur Maimbourg n'a pouſſé que juſques là l'Hiſtoire des guerres civiles. Car il ne dit rien des trois guerres qui ſuivirent le maſſacre, il les reſerve pour un autre volume. Puiſque nous ne ſommes pas reſolus de faire autant de refutations comme il pourra faire de volumes, je ſuis d'avis, Monſieur, que nous faſ-

ſions ſur ces trois guerres qui ſuivent, ce que nous avons fait ſur celles qui precedent: c'eſt à dire que nous jettions brevement les yeux deſſus pour en examiner les motifs.

L'an. 1572. IV. Guerre. Apres la St. Barthelemy les miſerables reſchapés de ce carnage coururent aux armes comme au ſeul moyen d'arreſter le cours de ces fureurs & de ſauver ce qui eſtoit eſchapé aux maſſacreurs. La Rochelle travailla à ſe fortifier, le Languedoc, les Cevennes, la Guyenne pleines de gens qui ne vouloyent point eſtre maſſacrés, ſe mirent en eſtat de repouſſer les violences & de reſiſter aux trois armées, commandées, la premiere par le Marechal de la Chaſtre, la ſeconde par le Marechal d'Anville & la troiſieſme par le Marquis de Villars; leſquelles eſtoyent deſtinées à achever ce qui avoit eſté commencé à Paris. Tous les proteſtants de l'Europe prirent l'allarme à un ſi grand coup, ils regarderent ce maſſacre general qui ſe faiſoit en France comme une affaire qui ſeroit de pernicieux exemple & qui pourroit avoir de faſcheuſes ſuittes pour eux. La ville de Strasbourg redoubla ſes gardes. Les Suiſſes firent de grandes levées, les Anglois & les Allemands ſe fortifierent par de nouvelles ligues. Un mois aprés la St. Barthelemy la Rochelle fut aſſiegée, le ſiege dura plus de huit mois & fut ſoutenu par les habitans avec un ardeur incroyable. La ville ſouffrit trente cincq mille coûps de canon, neuf grands aſſauts, ſans plus de vint autres moindres & ſoixante & dix mines, & outre cela elle eut à ſe garder de pluſieurs conſpirations de ceux qui eſtoyent enfermés dedans. Le Duc d'Anjou qui fut bien toſt aprés Roy de Pologne, y perdit une floriſſante armée, le Duc d'Aumale y fut tué avec un grand nombre d'autres perſonnes de qualité: & aprés cela on fut contraint de lever le ſiege. Les miſerables habitans de la ville de Sancerre furent ſaiſis de la meſme horreur de tomber entre des mains ſi barbares. C'eſt pourquoy ils aimerent mieux ſouffrir les dernieres extremités & mourir de faim dans leurs murailles, que de s'expoſer à la fureur d'un ennemy, duquel ils ne pouvoyent eſperer de quartier, & en la parole duquel ils ne pouvoyent avoir de confiance. Par tout on trouva des gens qui ſe battoyent en deſeſperés aimant mieux mourir de faim, de miſere, & dans les calamités qui viennent à la ſuitte de la guerre, que d'eſtre expoſés à la rage de leurs compatriotes, qui avoyent pour eux toute la cruauté des lions & des tygres de l'Afrique.

Ce miſerable parti delabré qui ſembloit n'avoir plus de reſſources du coſté de la terre, parla plus haut qu'auparavant & ſouſtint une guerre

guerre de quatre ans ſans recevoir aucun eſchec conſiderable. Ce qui fait voir que dans le maſſacre de la Saint Barthelemy il y avoit pour le moins autant d'imprudence que de fureur. On ne ſcauroit deſtruire un ſi grand corps par un ſeul coup; trente ou quarante mille perſonnes maſſacrées d'un corps compoſé de pluſieurs millions d'ames ne ſert qu'à effaroucher ceux qui reſtent, à les porter au deſeſpoir, & à les animer à la vangeance. Je ne ſçay s'il eſt neceſſaire de juſtifier le motif de cetre quatrieſme guerre dont le maſſacre de la Saint Barthelemy fut le commencement: il eſt vray qu'alors nous ne pouvions plus nous vanter de combattre pour les droits d'un Prince du ſang, mais la deffence contre une oppreſſion auſſi cruelle que celle qu'on faiſoit ſouffrir aux Reformés eſt un droit naturel inſeparable de tous les hommes dans quelque condition qu'ils ſoyent. Quand les Souverains ſe laiſſent aller à des actions auſſi enormes qu'eſtoyent les maſſacres qui furent faits par l'ordre de Charles IX. on peut dire qu'ils depouillent le caractere d'hommes, & qu'en perdant le caractere de l'humanité ils ne peuvent conſerver celuy de la dignité Royale. L'on ne doit plus rien à ceux dont la tyrannie monte à un tel excés; ou tout au moins ce qu'on leur doit ne ſçauroit prejudicier à ce qu'on ſe doit à ſoy meſme, & l'on ne ſçauroit eſtre obligé de revenir à la ſoumiſſion que quand ils reviennent de ces fureurs à la conduitte de veritables Roys. Il eſt vray que les premiers Chreſtiens ſe ſont laiſſé maſſacrer ſans ſe defendre. Je croy qu'ils ont fort bien fait, car on ne ſçauroit porter la debonnaireté Chreſtienne trop loin. Mais il ne s'enſuit pas dela qu'on puiſſe accuſer d'avoir renoncé à l'eſprit du Chriſtianiſme ceux qui ont eu la foibleſſe d'aimer leur vie & de la defendre contre les injuſtes violences. Ainſi je ne me croy nullement obligé à faire une plus longue apologie pour les proteſtants de France qui ſe ſont mis en eſtat d'eſchaper à la fureur des maſſacreurs.

Au reſte dans cette quatrieſme guerre, on voit une preuve evidente de ce que nous avons avancé des le commencement, ſçavoir que ces guerres civiles n'eſtoyent pas preciſement des guerres de religion. C'eſtoyent des parties faites par tous les mecontents du Royaume; car icy l'on vit ſe joindre aux Huguenots un fils de France, & des premiers Officiers de la couronne: l'hiſtoire nous apprend que des-ja un an devant le maſſacre de la Saint Barthelemy il s'eſtoit formé un tiers parti declaré contre la maiſon de Guyſe, qu'on appelloit des politiques, dont le deſſein eſtoit de demander la reformation de l'eſtat & l'expulſion des eſtrangers. Les chefs de ce parti eſtoyent le Mare- *Mezeray.*

chal de Montmorency & d'Amville enfants du feu Conneſtable, Biron & Coſſé, toutes gens qui n'eſtoyent rien moins qu'Huguenots. Et meſme le Duc d'Alençon entra dans ce parti, par la hayne qu'il avoit pour les Guyſes, par la jalouſie qu'il avoit de ſon frere le Duc d'Anjou, à qui Catherine de Medicis Mere de tous les deux procuroit tous les honneurs & tous les avantages, & enfin par envie de ſe diſtinguer & de ſe faire connoiſtre. Deux ans aprés le maſſacre ce Duc entra ouvertement en traitté avec les Huguenots. Toré, le Vicomte de Turenne, & tous les autres politiques ſe declarerent auſſi: la guerre fut recommencée de nouveau ſous leurs auſpices, le Prince de Condé fils de celuy qui avoit eſté tué à la bataille de Jarnac & qui avoit failli à l'eſtre luy meſme des mains de Charles IX. dans la journée du maſſacre, s'eſtant ſauvé en Allemagne traitta au nom du Duc d'Alençon & de tout le parti mecontent avec l'Electeur Palatin & obtint de luy un ſecours conſiderable. Charles IX. mourut ſur ces entreſaites, Henry revint de Pologne & prit la couronne de France. Le Duc d'Alençon ſon frere eſtoit encore à la cour, Mais parce qu'il y jouoit un meſchant perſonnage eſtant le jouet & le but du meſpris des favoris, il s'eſchapa & ſe mit ouvertement à la teſte de tous les mecontents. Le Roy de Navarre s'eſchapa d'un autre coſté & ſe retira dans ſon gouvernement de Guyenne reſolu de ſe vanger de cette longue ſuitte d'affronts & d'outrages qu'on luy avoit faits à la cour depuis la St. Barthelemy. Le Prince de Condé amena au Duc d'Alençon quatorze ou quinze mille Allemands. Et ce Duc ſe vit à la teſte d'une des plus belles armées qu'on eut veuë en France dans ce ſiecle, car elle eſtoit de plus de trente mille hommes effectifs. A cette fois ce ne ſont plus les Huguenots qui font la guerre, ce ſont tous les grands mecontents ſans aucun eſgard à la religion. Car en meſme temps le Marechal d'Amville que la cour avoit pourſuivi par le fer & par le poiſon ſans avoir pu l'atteindre, ſe ſaiſit de la pluſpart des villes de ſon gouvernement & s'unit avec les Huguenots. Ces grandes forces uniës ne firent pas tout ce qu'elles pouvoyent, mais au moins elles forcerent la cour à faire la paix, qui fut traittée avec le Duc d'Alençon, avec le Prince Caſimir Palatin, & avec le Roy de Navarre & le Prince de Condé qui eſtoyent chefs declarés des proteſtants. Ainſi finit la quatrieſme guerre par l'edit de pacification donné par Henri III. le deuxieſme de ſon regne, l'an 1576. Par lequel on fleſtrit la memoire de la journée de la Saint Barthelemy: ce qui y avoit eſté fait fut condamné; les jugemens rendus contre

l'Amiral

l'Amiral & contre les autres Seigneurs furent aneantis; les vefves & les enfans de ceux qui avoyent eſté maſſacrés receurent de beaux privileges & des marques d'honneur, tout ce qui eſtoit dans les greffes capable de conſerver la memoire de ces actions en fut tiré, rayé & biffé. C'eſt de cette maniere que Henri III. Roy de France fit amende honnorable de tout ce qu'il avoit fait eſtant Duc d'Anjou. Ainſi voila trois choſes conſiderables en cette quatrieſme guerre civile qui juſtifient les Huguenots, la premiere qu'ils n'ont repris les armes que pour ſe derober à la plus cruelle des perſecutions qui fut jamais: la ſeconde que preſque la moitié des plus grands du Royaume Catholiques Romains ſe declarerent pour eux & voulurent venger la mort de l'Amiral; la troiſieſme que celuy qui avoit donné la naiſſance à cette quatrieſme guerre en portant Charles IX. au maſſacre fut obligé d'en faire une eſpece de ſatisfaction à ceux qu'il avoit ſi cruellement traittés.

CHAPITRE XX.

De la cinquieſme guerre, naiſſance de la ligue, que cette cinquieſme guerre eſt defenſive de la part des Proteſtans. De la ſixieſme guerre.

CEtte derniere paix fut jurée & traittée de la maniere du monde la plus ſolennelle. Mais on ne tint rien de ce que l'on avoit promis aux Proteſtants. Il n'y eut que les Allemands qui furent payés parce qu'on les vouloit renvoyer en leur pays. Le Duc d'Alençon qui s'appelloit alors *Monſieur*, ſe fit auſſi donner ce qu'on luy avoit accordé. Il ſe tint à Bourges & ne voulut point revenir à la cour qu'on ne l'euſt mis en poſſeſſion de tout ce qu'il avoit obtenu. La cour euſt bien voulu le tromper comme les autres, mais on ne put, & il eut tout ce qu'il voulut: parce qu'on le vouloit detacher à quelque prix que ce fuſt d'un parti dont on avoit juré la perte. Quand cela fut fait, la guerre recommencea avant qu'une année fut eſcoulée depuis la paix, & ce fut la cinquieſme de ces guerres, qu'on veut appeller de Religion. Mais celle-cy & la ſuivante à qui l'on donne encore le meſme nom de guerre de Religion ne devroient point eſtre conſiderées comme des affaires ſur leſquelles nous fuſſions obligés de nous juſtifier: deſormais c'eſt l'affaire de la Ligue, de cette Ligue appellée à Rome & par les devots *la ſainte union*, mais appellée par les ſages la deteſta- *V. Guerre. 1577.*

ble ligue, qui ne vouloit pas moins qu'arracher la couronne au ſouverain ſeant alors ſur le throne, afin que de deſſus ſa teſte elle ne puſt paſſer ſur celle de ſes legitimes heritiers. On dit que cette ligue prit ſa naiſſance en Picardie incontinent aprés la quatrieſme paix de Religion. Mais la verité eſt qu'elle tire ſa ſource de bien plus loin. Il la faut tirer du commencement de la premiere guerre: car il eſt certain que la confederation du Duc de Guyſe, du Mareſchal de St. André, du Conneſtable de Montmorency, dans laquelle on fit entrer le Roy de Navarre, eſtoit une veritable cabale, & abſolument la meſme Ligue qui eſclata en 1576. Cette premiere Ligue auſſi bien que la derniere prenoit pour pretexte l'extirpation de l'hereſie & la conſervation de la foy Catholique: mais l'une & l'autre avoit pour but la ruine de la maiſon des Bourbons, & jettoit les fondemens du deſſein que l'on avoit de faire paſſer la couronne dans une autre maiſon que celle des Capevingiens. Ainſi le Roy de Navarre qu'on avoit fait entrer dans cette premiere ligue & que l'on en fit le chef titulaire, eſtoit la dupe de ce parti, il travailloit à ſa propre ruine, & on ſe vouloit ſervir de luy pour perdre le Prince de Condé ſon frere, ſçachant bien que quand ce Prince ſeroit ruiné on ſe deferoit facilement de ce pauvre Roy. Tout le monde a ſçeu que l'un des articles du traitté des triumvirs eſtoit la ruine de la maiſon de Bourbon. Nous apprenons du Laboureur que le Cardinal de Lorraine eſtant au Concile de Trente, quand on y apporta la nouvelle du gain de la bataille de Dreux par le parti de la cour, on y propoſa cette ligue, & cette union des Catholiques Romains pour la conſervation de la Religion. *Auſſi tient on*, dit-il, *que parmi tant d'applaudiſſemens des obligations que la Religion avoit à toute ſa maiſon, & a la valeur de ſon frere, qu'il eſcoutoit de toutes ſes oreilles, il eſcouta de la part des Miniſtres du Pape certains avis pieux en apparence, mais tres funeſtes dans leurs ſuittes, de faire une ligue ou aſſociation Catholique pour la defenſe de la foy en France, dont toute la conduitte devoit appartenir aux Princes Lorrains comme les plus zelés & les plus capables de ce grand deſſein.* La choſe eſt ſi notoire qu'il ne fait pas difficulté d'en parler ailleurs comme d'une affaire certaine. *La mort du Duc de Guyſe*, dit-il, *renverſa tous les grands deſſeins qu'avoit le Cardinal de Lorraine ſon frere, de le faire chef du parti Catholique en France, & de lier une forte correſpondance avec le Pape & avec toute la maiſon d'Auſtriche.* La ligue eſtoit donc née dans la teſte du Cardinal de Lorraine, la mort de ſon frere luy oſta le chef qu'il pretendoit donner à ce parti. Il falut donc attendre

1562.

Additions, &c. liv. 4. p. 75.

Livre 4. p. 220.

dre ſon neveu à croiſtre, en effect tout auſſitoſt qu'il ſe fut fait connoiſtre pour auſſi grand & pour plus ambitieux que ſon pere, cette ligue qui s'eſtoit couvée durant quinze ans vint à eſcloire. Monſieur de Mezeray nous apprend auſſi que cette grande ligue ne fut proprement que la reunion de pluſieurs corps qui eſtoient desja formés dans l'eſtat. *La jonction que le Duc d'Alençon avoit eüe avec les religionnaires, dit les politiques, & la paix avantageuſe qu'on leur avoit accordées, &c.* dit-il, *firent eſcloire cette grande faction à laquelle ſes autheurs donnerent le nom de ſainte union, & le vulgaire celuy de la ligue. Ou pour mieux dire reſveillerent, & raſſemblerent toutes les autres particulieres qui avoient desja eſté faites en divers endroits ſous le regne de Charles IX. Car les Seigneurs durant ces troubles s'eſtoient enhardis a faire des traittés & des confederations entr'eux ſans en attendre la permiſſion du Roy.* Là meſme il recite comme il y avoit eu une ligue faite en Languedoc entre les Cardinaux de Strozzy & d'Armagnac, une autre dans le Bourdelois dont le Marquis de Trans de la maiſon de Foix eſtoit le general, une plus grande dont Montluc conſeilloit à Charles IX. de ſe faire chef. Il ſe fit auſſi diverſes confrairies en divers lieux du Royaume leſquelles eſtoient autant de ligues particulieres, d'où enfin l'on vit ſortir cette ligue generale qui durant vingt cinq ans a fait du Royaume un theatre & un champ de fureurs, de combats, de batailles & de maſſacres. *Sous Henri III.*

Le pretexte fut la paix accordée aux Huguenots, & le lieu du premier eſclat fut la Picardie : parce que le gouvernement en avoit eſté rendu au Prince de Condé, & Peronne luy avoit eſté donné pour lieu de ſa reſidence. Cette ville & cette province feignirent de craindre que le Prince de Condé qui eſtoit Huguenot trés zelé ne travaillaſt à eſtablir ſa Religion dans ſon gouvernement. Les eccleſiaſtiques, la nobleſſe & les principaux habitants des villes s'aſſemblerent & firent une ligue & un traitté, par lequel aprés avoir expoſé les craintes où ils eſtoient que le Prince de Condé entrant en poſſeſſion du gouvernement ne bouleverſaſt la Religion, ils s'obligerent à defendre la Religion, les Eccleſiaſtiques & les Egliſes envers tous & contre tous ſans en excepter perſonne : à rendre toute obeiſſance à celuy qui ſeroit élu pour chef de la ſainte union : à tenir ſecret tout ce qui ſeroit deliberé dans les aſſemblées de la ſainte ligue : à fournir des armes & de l'argent pour armer : à courir ſus & deſtruire tous ceux qui ne voudroient pas entrer dans cette union, & à pluſieurs autres choſes qui ſont portées par ce traitté, qu'on trouve tout entier dans

dans l'hiſtoire de France du ſiecle paſſé. Et tout cela fut confirmé par un ſerment ſolennel dans lequel on faiſoit entrer le nom de l'adorable trinité, & où l'on engageoit expreſſement ſon ſalut eternel. Ce feu courut par toute la France avec une viſteſſe incroyable parce que la matiere eſtoit toute preſte à concevoir la flame. La faction n'avoit pas encore de chef decouvert, mais le Duc de Guyſe eſtoit l'ame inviſible de ce grand corps. Et deslors il concut nettement les hauts deſſeins que ſon pere & ſon oncle avoyent laiſſés informes. Henri III. eſtoit revenu de Pologne pour prendre la couronne de France; il en eſtoit revenu avec tous les defauts qu'il y avoit portés, & avec pluſieurs autres qui n'avoyent pas encore paru, au moins au degré où ils parurent tout auſſi toſt qu'il ſe vit en poſſeſſion du Royaume. Ce Prince qui s'eſtoit diſtingué par ſes cruautés pendant qu'il eſtoit Duc d'Anjou, ſe diſtingua par ſa molleſſe, par ſa faineantiſe, par ſes ſales voluptés, par la tyrannie de ſes mignons, par ſes desbauches de toute eſpece, par ſon luxe, par ſes furieuſes deſpenſes, par ſon jeu. *Il perdit pour un ſoir quatre vint mille eſcus.* Ce qui dans ce tems la eſtoit une ſomme prodigieuſe. *Il alloit ſouvent en maſque; on le vit courir la bague avec tous les affiquets d'une coquette. Il fit un feſtin entr'autres où les femmes ſervirent à table en habit d'hommes & veſtuës de verd, tous les conviés ayant les meſmes livrées. Et la Reyne ſa mere luy rendit la pareille par un autre où les plus belles de la cour firent le meſme offices ayant la gorge deſcouverte & les cheveux eſpars.* C'eſt proprement ce qu'on appelle un Sardanapale. Pour fournir à ces effroyables depenſes il faloit charger les peuples de grands impoſts. On n'entendoit parler dans cette cour que de plaiſirs & d'edits *Burſaux*. C'eſt juſtement ſous de ſemblables Princes qu'arrivent les grandes revolutions des eſtats, parce que dans leur conduitte on trouve tout ce qui eſt capable de leur attirer & le meſpris & la hayne de leurs peuples: par leurs voluptés infames ils ſe font mepriſer, & par leurs grandes deſpenſes & par les impoſts ils ſe font haïr. Le Duc de Guyſe & toute ſa maiſon perſuadés que le ciel avoit amené le point favorable à leurs deſſeins, firent tout ce qui ſe devoit faire pour profiter de ces heureuſes circonſtances. Ils voulurent avant toutes choſes s'aſſurer de la cour de Rome, & la conſulterent ſur leurs deſſeins. Les memoires en furent trouvés entre les mains de l'avocat David. *Ils contenoyent les raiſons*, dit Mr. de Mezeray, *qu'il falut employer pour perſuader au Pape de degrader la maiſon de Capet qui avoit uſurpé la couronne & de reſtablir dans le throſne les deſcendants de Charlemagne, c'eſtoit à dire les Guyſes, & avec cela les moyens d'executer un ſi haut deſſein.*

Mezeray, vie d'Henri III.

Quel-

Quelques gens ont revoqué en doute la verité de ces memoires; mais ils en ont douté parce qu'ils vouloient bien en douter, ſans qu'il y euſt aucune ombre de raiſon de le faire. Tout le monde preſentement eſt pleinement convaincu qu'en effect c'eſtoit l'intention de la maiſon de Guyſe de ſe rendre maiſtreſſe du throne. Au moins eſt il bien certain qu'Henri III. qui les fit maſſacrer à Blois en eſtoit perſuadé. On avoue auſſi que la circonſtance du temps eſtoit tout à fait favorable; la branche des Valois s'en alloit perir dans Henri III. qui par ſes debauches s'eſtoit rendu incapable d'avoir des enfants; & dans le Duc d'Alençon petit corps infirme & qui ne promettoit pas une longue vie. Celle des Bourbons ne pouvoit revenir à la couronne que par une genealogie qui les faiſoit venir de Saint Loüis par une deſcente de trois ou quatre cents ans; c'eſtoit revenir à une ſi grande ſucceſſion de bien loin, & rien n'eſt ſi certain que l'on auroit traitté cela de vielle chronique & de droits ſurannés ſi la ligue eſtoit demeurée victorieuſe. Enfin cette famille des Bourbons dans la branche à qui la couronne appartenoit, n'avoit que des Princes qu'on appelloit heretiques & relaps, c'eſtoit le plus beau pretexte du monde pour eloigner les eſprits d'eux. Toutes ces circonſtances eſtant raſſemblées qui a-t'il d'incroyable en cela que l'un de ces ſeditieux de la ligue ſe ſoit chargé de la commiſſion d'aller faire approuver ce projet à la cour de Rome? On ſçait bien que dans cette grande entrepriſe on ne pouvoit rien faire ſans elle & qu'elle devoit eſtre le grand reſſort de tous les mouvements. Voila quelle fut la naiſſance de la ligue, dont le Sieur Maimbourg dit desja bien du mal dans ſon hiſtoire du Calviniſme, & ſe prepare à ce que l'on croit, à en dire beaucoup d'avantage dans le premier tome de ſes hiſtoires qui doit paroiſtre. Il dit, *Que cette ligue penſa perdre l'eſtat & la religion; que ceux qui s'y jetterent ou pour mieux dire qui s'y precipiterent aveuglement avec tant d'ardeur & de paſſion & principalement les peuples, les eccleſiaſtiques & les moines ne furent que les dupes de ceux qui formerent cette cabale, où l'ambition, la malice & l'intereſt eurent plus de part que la religion qui n'y entra qu'en apparence pour tromper le monde.* Livre 6. Si le Sieur Maimbourg eſtoit obligé devant le throne de Dieu comme il ſera quelque jour de confeſſer la vraye raiſon qui luy fait condamner la ligue, il ſeroit contraint d'avoüer que c'eſt parce qu'aujourd'huy la maiſon de Bourbon eſt ſur le throne: ſi elle avoit ſuccombé dans cette querelle, j'oſe dire avec la derniere aſſurance que tous les gens du caractere du Sieur Maimbourg cleveroient la ligue, comme la plus ſainte & la plus le-

legitime union qui fut jamais ; car en effet elle en a toutes les marques ſelon les principes de l'Egliſe Romaine. Elle a pour but de conſerver la ſoy, de deſtruire l'hereſie, & d'elogner du throne un Prince qui n'y pouvoit venir que de fort loin, & qui d'ailleurs eſtant heretique confirmé ne pouvoit devenir le maiſtre qu'en ruinant la religion qu'on appelle Catholique & Apoſtolique. Je ſuis perſuadé que ſi le Royaume ſe trouvoit encore en pareille circonſtance & le Sieur Maimbourg & tous les Jeſuites ſeroient comme ils furent alors les plus puiſſants promoteurs de cette ſainte union. Mais la ligue a ſuccombé & tous ſes heros ont eſté malheureux, le P. Maimbourg n'aime pas ces gens la.

Dans la ſuitte de cet ouvrage nous aurons encore occaſion de parler de la ligue & je n'ay rapporté en cet endroit l'hiſtoire de ſa naiſſance que pour juſtifier nos Huguenots de la cinquieſme guerre. Ce fut la ligue qui la commença. Les Eſtats ſe tinrent à Blois l'an 1577. Dans ces eſtats la ligue obtint la revocation du dernier edit de pacification, & fit dire à Henri III. *Que ſon intention eſtoit de ne ſouffrir d'autre religion que la Catholique dans ſon Royaume, qu'il l'avoit ainſi promis ſur le ſaint ſacrement de l'autel, qu'il vouloit que ſes ſujets fuſſent avertis de n'adjouſter point de foy à tout ce qu'il pourroit dire ou faire au contraire, & que s'il en eſtoit reduit à ce point là il ne tiendroit ſon ſerment que juſqu'à ce qu'il eût les forces & l'occaſion de le rompre.* Mezeray. Voila comme vous voyés une declaration bien Catholique & tres digne d'un Roy tres Chreſtien ; il promet d'eſtre fauſſaire, de ſe parjurer & de ſe ſervir du nom de Dieu pour tromper ſes ſujets, peut-eſtre n'a-t'on pas d'exemple de choſe ſemblable, c'eſt eſtre traiſtre & perfide de bonne foy. Il fit plus, il ſigna luy meſme la ligue & s'en fit le chef. *Voila comme de Roy il devint chef de cabale, & de pere commun ennemi d'une partie de ſes ſujets.* Le meſme. La concluſion de ces Eſtats fut qu'on leva de grandes armées, qu'on forcea Henri III. à la guerre pour achever l'extirpation des Huguenots. Le Roy de Navarre & Henri Prince de Condé, firent une contre ligue & publierent un manifeſte vigoureux pour reveiller les eſprits & les obliger à courir ſus aux ennemis de l'Eſtat & de la couronne, dont ils ſe declarerent protecteurs. Dans cette guerre deſenſive nos Huguenots ne firent pas grand mal, mais ils en ſouffrirent aſſés, on leur enleva pluſieurs places & entr'autres la Rochelle. Il reſtoit pourtant encore trop de choſes à faire aprés cela : la molleſſe d'Henri III. ne pouvoit ſouſtenir la veüe de ces longues entrepriſes qui troubloient ſes plaiſirs, il s'eſtoit laiſſé forcer à la guer-

re,

re, les choſes forcées ne ſont pas de longue durée, c'eſt pourquoy bientoſt la cinquieſme paix ſe fit aprés la cinquieſme guerre par l'edit de Poitiers au mois de Septembre de l'an 1577.

Nous verrons de quelle maniere on ſe prendra à criminaliſer la conduitte des Proteſtants dans cette guerre. En attendant je diray que je ne comprens pas ce qu'ils euſſent pu faire autre que ce qu'ils firent. Un orage ſe forme contr'eux, le Royaume ſe ligue ſans l'authorité du Roy: n'eſt il pas naturel de ſe defendre? Ce n'eſt plus l'authorité de leur ſouverain ni ſes ordres injuſtes qu'ils ont à combattre, c'eſt un nouveau monſtre qui a cent teſtes & un million de bras. Il eſt vray que Henri III. preſta ſon nom: mais auſſi tout le monde avoüe qu'il y fut forcé & qu'il agit en cet endroit contre ſes inclinations. Non qu'il aimaſt la juſtice & les Huguenots, mais parce qu'il aimoit plus le repos, le plaiſir & les voluptés qu'il ne haiſſoit les Proteſtants. Pour qui combattoient alors nos Huguenots? Ce n'étoit plus pour un Prince de Condé elogné de la couronne par quelques teſtes qui la devoient porter devant luy: c'eſtoit pour le Roy de Navarre pour le legitime heritier du Royaume, pour celuy qui devoit monter ſur le throne aprés Henri III. pour le grand pere de Loüis XIV. pour celuy enfin lequel ils ont mis en paiſible poſſeſſion de cette belle ſucceſſion malgré les fureurs & les oppoſitions de la ligue. Euſt on eſté d'avis qu'aprés cette ligue formée, les armes priſes contr'eux, leurs villes aſſiegées, eux attaquées en tous lieux, ils euſſent mis les armes bas, euſſent ouvert toutes leurs portes, ſe fuſſent laiſſé maſſacrer par les devots de la ſainte union, & euſſent abandonné les droits de ces deux premiers princes du ſang pour les livrer aux chefs de la ligue? Il faloit pourtant faire cela ou ſe defendre. Il faloit donner leurs teſtes & celles des Princes ou preſenter la pointe des eſpées à ceux qui leur vouloient oſter la vie. Or je ne me perſuaderay jamais qu'en l'eſtat où eſtoient les choſes & de la maniere que la cour ſe gouvernoit, ils fuſſent obligés par aucune morale à ſe livrer à la mort ſans ſe defendre. Il eſt certain auſſi que Dieu ſe declara ouvertement pour eux & pour le legitime heritier de la couronne; car ſi la ligue euſt pourſuivi ſes deſſeins avec la vigueur qu'elle les avoit commencés, le parti de la juſtice & de la verité eſtoit opprimé. Mais Dieu qui tire la lumiere des tenebres tira de la molleſſe d'Henri III. le repos ou la treve qu'il vouloit accorder aux ſiens.

Nous voicy arrivés à la derniere guerre qui ſe conte pour la ſixiéme, elle ſe commencea & s'acheva toute en une année. Je ne voy *VI. Guerre,*

Mezeray. d'Aubigné, Hiſt. &c. l. 4.

pas que nous ſoyons obligés de nous arreſter longtemps en cet endroit parceque nous avons ſeulement pour but de juſtifier les Proteſtants Calviniſtes ſur ces guerres qu'on les accuſe d'avoir excitées à cauſe de leur Religion. Cette derniere guerre n'eſt point la guerre des Huguenots, c'eſt proprement celle d'Henri Roy de Navarre grand pere de ſa Majeſté. Le zele du Sieur Maimbourg pour la gloire de la maiſon Royale remonte bien plus haut; c'eſt pourquoy nous pouvons nous repoſer ſur luy; ſans doute il ne manquera pas de juſtifier dans cet endroit Henri I V. de glorieuſe & de triomphante memoire. Ce fut dis je le Roy de Navarre qui entreprit cette guerre de ſon chef. On dit que Marguerite de Valois ſa femme, ſœur d'Henri III. eut bonne part à la rupture de la paix & que le deſſein de ſe vanger de ſon frere dont elle eſtoit meſpriſée aprés en avoir eſté un peu trop aimée la porta à ſe ſervir de tous les artifices de ſon ſexe pour engager tous les grands du parti à reprendre les armes. Sa cour eſtoit compoſée d'un grand nombre de femmes qu'elle avoit toutes gaſtées, & qui ſe ſervirent par ſon ordre & à ſon exemple de leurs faveurs dont elles furent aſſés liberales, pour engager les hommes à ſuivre les ſentimens de la Reine. C'eſt pourquoy l'on appella cette derniere guerre, la guerre des amoureux; ce n'eſt donc pas la guerre des Calviniſtes. De cela je m'en rapporte à ce qui en eſt, mais la raiſon qui parut, fut la neceſſité de rendre les places de ſureté ou de les retenir par les armes. Catherine de Medicis avoit fait un voyage en Languedoc & en Guyenne pour perſuader les Huguenots de rendre les places avant le temps; ſans avoir pu en venir à bout. D'Aubigné raconte aſſés plaiſamment que cette Reyne menoit avec elle Pibrac fort habile orateur, qui avoit pluſieurs harangues de proviſion, où il debitoit avec une grande force le lieu commun de la ſoumiſſion que l'on doit avoir pour les Roys. Il apportoit les exemples des Baſſas de Turquie qui envoient leur teſte au grand Seigneur quand il les demande; ceux de l'obeiſſance aveugle que les Indiens rendent à leurs Roys. En un mot, il ramaſſoit avec un grand ſoin tout ce que la fable & l'hiſtoire ancienne & moderne peuvent fournir ſur ce ſujet. Catherine de ſa part apprenoit par cœur des phraſes, qu'on appelloit *Conſiſtoriales*, que les coquettes de la cour appelloient auſſi par raillerie le langage de Canaan: comme, approuver *le conſeil de Gamaliel, qui diſoit ſi ce conſeil eſt des hommes il ſera diſſipé, mais s'il eſt de Dieu vous n'y pourres rien faire:* dire, *que les pieds de ceux qui annoncent la paix ſont beaux*, appeller le Roy *l'oinct du Seigneur, l'image du Dieu vivant*,

vivant, s'eſcrier ſouvent, *Dieu ſoit juge entre vous & nous: j'atteſte l'Eternel devant Dieu & devant ſes Anges.* Elle ſe faiſoit tous les ſoirs à ſon coucher donner des leçons de ce langage par une de ces femmes bouffonnes qui ſuivent les cours. Un jour, que Pibrac ſur le ton que nous avons dit, avoit magnifiquement harangué pour la ſoumiſſion devant ces *fronts d'airain*, c'eſtoit ainſi qu'on appelloit les Huguenots, la Reine aprés avoir ouy la harangue qui concluoit pour la reſtitution des places de ſureté, s'eleva & dit comm'en pleurant en ſon ſtyle de Canaan, *Hé bien mes amis donnons gloire au Dieu vivant, faiſons choir de ſes mains la verge de fer: qu'avés vous à repliquer?* La pluſpart de ces bonnes gens qui n'avoient point fait leurs cours en Rethorique & qui n'avoient jamais ouy ſi bien dire, tout eſtourdis du haut ton de la harangue ne ſçavoient que reſpondre. Mais enfin un de ces fronts d'airain prit la parole & dit, *Ce que nous avons à dire Madame: c'eſt que Monſieur que voila a fort bien eſtudié, mais nous ne comprenons pas que nous ſoyons obligés de payer ſes eſtudes de nos teſtes.* Catherine & ſon orateur furent demontés depuis des pieds juſqu'à la teſte par cette bruſquerie. Quoy qu'il en ſoit la Reine revint à la cour ſans avoir rien fait. Mais la ligue qui avoit ſes veües faiſoit deſſein d'employer des armes plus efficaces que les harangues de Pibrac & que les *phraſes conſiſtoriales*, pour arracher au Roy de Navarre les places de ſureté qu'on avoit accordées aux Huguenots. Henri le grand d'autre coſté forma la reſolution de les retenir à quelque pris que ce fuſt. C'eſt pourquoy ſans conſulter autre que le Vicomte de Turenne, Favas, Conſtans, l'un de ſes eſcuyers, & Marſillere ſon Secretaire, il entreprit la guerre, & en donna le ſignal de tous coſtés par ſoixante ou quatre vint entrepriſes qu'il fit faire ſur diverſes places, dont tres peu luy reuſſirent. Le Prince de Condé ſans eſtre d'intelligence avec luy entreprit de ſon coſté, de ſe faire juſtice ſur le refus que l'on faiſoit de le remettre en poſſeſſion de ſon gouvernement de Picardie qui luy avoit eſté rendu, promis & accordé tant de fois. Ces deux Princes furent ſuivis en cette derniere guerre par quelques uns de nos Huguenots & par quelques autres, non. Particulierement la Rochelle qui entre les villes eſtoit la teſte du parti, ſuivant les conſeils du ſage la Noüe, demeura en paix & ne trouva pas la guerre aſſés juſte pour y entrer. Les provinces de Normandie, l'Iſle de France & Champagne ne branlerent pas. De ſorte qu'à proprement parler cette guerre ne doit eſtre regardée que comme une guerre particuliere; c'eſt la guerre & l'affaire des premiers Prin-

ces du ſang, ce n'eſt pas celle du Calviniſme, car on peut dire que le Calviniſme n'y entra en rien. Si les Princes ont eu tort ou non, c'eſt ſur quoy je n'entreprends pas de prononcer, & je ne crois pas eſtre fort intereſſé à faire voir qu'ils avoyent raiſon. Tout ce que je veux adjouſter, c'eſt que ſouvent la neceſſité fait violence à la loy. Dans la fureur où eſtoit la ligue ſi les Princes ſe fuſſent deſarmés cette ligue les auroit accablés, & le triomphant Louis quatorze ne ſeroit pas aujourd'huy Roy des Françoys: or s'ils euſſent reſtitué les places de ſureté ils euſſent eſté deſarmés & par conſequent ils eſtoyent perdus. Ainſi l'on peut dire que la neceſſité les forcea à faire ce qu'ils firent. Ils devoyent bien ſe ſouvenir de ce qu'Henri III. avoit dit aux derniers eſtats de Blois qu'il ne tiendroit ſes ſerments qu'autant de temps qu'il ſeroit trop foible pour les rompre. En ſuitte de cette guerre la paix ſe fit encore malgré la ligue. Et cette derniere paix fut plus longue que les autres, car elle dura cinq ans, qu'Henri III. conſuma en desbauches couvertes du voyle de la bigotterie. Il avoit ſouvent ſes heures à la main, mais c'eſtoit pour y voir les portraits de ſes mignons. Il eſtoit de toutes les confrairies, il faiſoit faire des proceſſions tres devotes, mais c'eſtoit pour trouver le moyen de corrompre les femmes en l'abſence de leurs maris. Cette paix euſt bien duré plus longtemps ſi l'on euſt laiſſé faire ce Prince, mais la ligue enfin leva l'enſeigne de la rebellion contre luy, ſe ſaiſit des meilleures villes du Royaume & cauſa les deſolations & les troubles, dont nous attendons la deſcription de la plume du Sieur Maimbourg, qui aime ſi fort à deſcrire des ſieges, des combats & des batailles, il trouvera la de quoy ſe ſatisfaire. Ainſi nous finirons icy ce que nous avions à dire ſur les guerres de religion.

CHAPITRE XXI.

Diverſes fauſſetés du Sieur Maimbourg: falſification de l'hiſtoire de Villegagnon: de l'origine du nom de miniſtres. Malignité au ſujet de ceux de Mets.

JE penſe meſme que nous pourrions finir icy ce que nous avons à dire pour la refutation des calomnies & des fauſſetés que le Sieur Maimbourg avance contre nous dans ſon hiſtoire du Calviniſme. Car je m'imagine que vous ſerés de mon avis, & que vous ne jugerés pas qu'il ſoit neceſſaire d'aller chercher le Sieur Maimbourg dans tous les

les coins & recoins de ſon livre pour luy faire ſouffrir des affronts, & pour le couvrir d'une juſte confuſion par tout où il a violé le reſpect qu'on doit à la verité, il faudroit pour cela le ſuivre pas à pas & le dementir quaſi à toutes les lignes. Mais par tout où l'honneur du Calviniſme n'eſt pas fort intereſſé je conſens qu'il ſe donne le plaiſir de faire des conjectures mal fondées, des reflexions malignes & des recits fabuleux. Par exemple, je ne croy pas qu'il ſoit fort neceſſaire de rectifier l'hiſtoire qu'il nous a donnée du colloque de Poiſſy. Il nous importe aſſés peu que ce ſoit l'Amiral qui ait procuré cette aſſemblée dans la veüe d'apporter un grand avantage à ſon parti, ou le Cardinal de Lorraine, qui l'ait ſouhaitée pour avoir occaſion d'eſtaler ſon eloquence, ou Catherine de Medicis pour mortifier la cour de Rome & le Triumvirat dont elle n'eſtoit pas trop contente. Que le Cardinal de Lorraine ait mieux harangué que Theodore de Beze nous nous en mettons fort peu en peine, le Calviniſme n'en ſera ni moins bon ni moins innocent pour cela. Les deux harangues ſont imprimées, chacun en juge; nous dirons ſeulement que de plus habiles gens que le Sieur Maimbourg n'ont pas jugé comme luy du merite de ces deux pieces. Que Claude d'Eſpence ait eſté de concert avec Monluc Eveſque de Valence & avec Pierre du Val Eveſque de Sées pour la compoſition de ce formulaire dont les deputés des deux partis eſtoyent convenus : ou bien que cette connivence ſoit imputée au Docteur par une impoſture des miniſtres, c'eſt encore une affaire de tres petite importance. S'il eſtoit fort neceſſaire de faire voir que Claude d'Eſpence n'eſtoit pas plus attaché aux interêts & aux ſentiments de l'Egliſe Romaine que Monluc & Pierre du Val, cela ne ſeroit pas fort malaiſé. Quand il ſeroit vray que L'Amiral auroit abandonné par deux fois le Prince de Condé, une fois à la bataille de Dreux ce qui auroit eſté cauſe de la priſon du Prince, & une autrefois à la bataille de Jarnac, ce qui auroit cauſé ſa mort, le Calviniſme n'en ſeroit gueres plus digne de haine. Car dans les meilleures religions il peut y avoir des laches & des imprudents, de meſchants ſoldats & de mauvais Capitaines. Mais cependant nous ne ſcaurions nous empeſcher de dire, qu'un petit homme comme le Sieur Maimbourg devoit avoir d'avantage reſpecté la memoire d'un homme qui a paſſé dans ſon ſiecle pour l'un des plus grands Capitaines du monde, ſçachant mieux le meſtier de la guerre qu'aucun autre, & auſſi brave qu'il y en euſt alors. Les hiſtoriens qui ſe ſont fait honneur de rendre juſtice à tout le monde,

nous

nous l'ont ainſi depeint. Ils nous on dit qu'il eſtoit grand par tout, mais plus grand dans les adverſités, qu'il avoit des reſſources inconcevables, & que jamais homme ne ſe poſſeda mieux dans un combat. Ainſi ces fuites honteuſes ou ces retraites imprudentes que nôtre hiſtorien impute à l'Amiral ſont purement de ſa façon, & de celle de gens mal intentionnés comme luy. Il faut mettre cela avec les cruautés qu'il impute au meſme Amiral, & avec la prophetie qu'il fait faire au gardien des Cordeliers d'Angouleſme, qui en mourant dit à l'Amiral qu'un jour on le traitteroit comme on avoit traitté Jezabel, laquelle Jehu avoit fait poignarder & jetter par la feneſtre, que luy auſſi ſeroit poignardé, jetté ſur le pavé & que ſon corps ſeroit deſchiré plus cruellement que ne fut celuy de cette femme impie. C'eſt à dire qu'il fit proprement l'Hiſtoire de la ſaint Barthelemy quatre ans devant qu'elle arrivaſt. S'il eſt vray que l'Amiral ait condamné ce moine à eſtre pendu, ce ne fut pas un grand malheur pour luy, car il en fit un martyr & il donna lieu à en faire un prophete. Il eſt vray que les bons moynes comme luy pouvoient prophetiſer ſur le maſſacre de cette journée ſans avoir commerce avec le Saint Eſprit; car il y avoit longtemps que ce projet eſtoit formé entr'eux avant qu'il fût executé.

Livre 5. de l'Hiſtoire du Calviniſme l'an 1568.

L'Hiſtoire de Villegagnon merite peut eſtre un peu plus de reflexion. Elle eſt maligne, fauſſe & meſchamment tournée. Villegagnon avoit fait l'honneſte homme auprés de l'Amiral, qui n'aimoit pas les malhonneſtes gens. Il le crut homme d'aſſés bonne foy pour luy confier un ſecret, & luy faire part du deſſein qu'il avoit de preparer aux Reformés une retraitte dans le nouveau monde de l'Amerique, puiſqu'on ne vouloit pas leur permettre de vivre en celuy-cy. L'Amiral ſous un pretexte de gloire & d'intereſt perſuada à Henri II. d'envoyer une peuplade dans ces pays nouvellement deſcouverts, afin d'en rapporter des richeſſes, à l'imitation des Eſpagnols & des Portugais. Il choiſit Villegagnon qui luy promit de laiſſer vivre les Proteſtants en ce païs reculé, dans la liberté entiere de leur conſcience & de l'exercice de leur Religion. En effet tant qu'il crut avoir beſoin de l'Amiral pour l'eſtabliſſement de ſa colonie il en uſa ainſi, il diſſimula quelque temps, juſqu'à ce que l'Amiral luy euſt envoyée pluſieurs navires chargés, outre ceux qu'il avoit emmenés. Mais quand il ſe crut aſſés fort pour n'avoir beſoin de perſonne, il mit fin à la comedie, il perſecuta les Reformés cruellement, il pendit, il noya, il precipita dans la mer tous ceux qui ne voulurent pas

Hiſtoire du Calviniſme liv. 2. l'an 1558.

ſuivre

ſuivre ſon apoſtaſie. Il enferma les autres dans une priſon mouvante, c'eſtoit un vieu vaiſſeau pourri, deſgarni de vivres & de munitions, dans lequel il renvoya ce qu'il put y faire tenir de Reformés. Il eſt vray que ce furent eux qui s'en voulurent revenir & qui aimerent mieux s'embarquer dans ce mauvais vaiſſeau ſur le plus infidele de tous les elements, que de demeurer plus long temps expoſés à la fureur de ce tygre plus impitoyable & plus infidele que la mer. Mais il eſt vray auſſi que Villegagnon donna bon ordre qu'ils n'euſſent pas le quart des vivres qu'il leur faloit pour un ſi long voyage afin qu'ils mouruſſent de faim dans cette priſon. Et pour les perdre plus ſeurement, ils les chargea de lettres renfermées dans un petit coffre couvert de toille cirée, par leſquelles il donnoit avis qu'on arrêtaſt ces pauvres gens comme heretiques en quelque lieu de France qu'ils arrivaſſent. C'eſtoit afin que ſi par miracle ils eſchapeoient à la faim & à l'eau, ils puſſent perir par le feu. Voila la debonnaireté de ce Villegagnon que le Sieur Maimbourg eleve ſi haut. Ce malheureux revenu en France publia des merveilles de ſa converſion des diviſions, & hereſies des Proteſtans qui luy avoient ouvert lés yeux & fait reconnoiſtre la verité. Il debita entr'autres qu'un des Miniſtres qu'on luy avoit envoyés, s'eſtoit deſcouvert pis qu'Arrien, & qu'il avoit preſché qu'il ne faloit pas adorer Jeſus Chriſt. C'eſt la ce Villegagnon dont Monſieur Maimbourg fait un honneſte homme & un bon converti. Il dit pourtant, *Qu'il ſe defit ayſement de tous les Proteſtants qui ne voulurent pas ſuivre ſon exemple.* Dieu ſçait comment il s'en defit, & c'eſt aſſés avoüer qu'il leur fut un cruel bourreau.

Si nous avions deſſein de ne rien laiſſer eſchaper à noſtre hiſtorien nous tournerions en ridicule l'origine qu'il donne au nom de *Miniſtres.* Il a trouvé que ce nom eſt venu de Poictiers où il y avoit un lieu appellé *la miniſtrerie*, dans lequel on enſeignoit le droit. Je ne ſçay s'il fut jamais rien dit de plus impertinent. Nos Paſteurs ont renoncé au nom de Preſtres que l'on avoit ſouillé par l'abus & par l'idée de ſacrificateur du corps de Jeſus Chriſt qu'on y avoit attachée. Nous avons retenu celuy de paſteurs qui eſt un nom general, & celuy de Miniſtres, dont nous faiſons gloire malgré toutes les meſchantes plaiſanteries que les Papiſtes font la deſſus, & malgré la peine que les Preſtres de France ſe ſont donnés, pour le faire fleſtrir par arreſt du Conſeil, & l'idée de meſpris que leurs eſcrivains y ont attachée, qui croyent nous faire bien du chagrin quand ils appellent nos Paſ-

teurs miniſtres : *le miniſtre tel, le miniſtre dit.* Encore une fois nous nous faiſons un honneur d'eſtre les miniſtres & les ſerviteurs de Jeſus Chriſt. C'eſt un honneur que nous avons commun avec St. Paul, qui dit, *Que chacun nous tienne comme miniſtres de Jeſus Chriſt.* C'eſt de la que nous avons emprunté ce nom. Mais une revelation eſt venuë au Sieur Maimbourg que nous avons renoncé au plaiſir de pouvoir tirer de l'Eſcriture Sainte noſtre nom de miniſtres, pour l'aller prendre dans l'eſcole de Poitiers appellée la miniſtrerie. On eſt bienheureux d'avoir des hiſtoriens, qui travaillent ſur de ſi bons memoires & qui nous apprenent de ſi belles choſes. Il y a une multitude de menus fatras dans cette hiſtoire qu'on pourroit refuter ſi l'on avoit deſſein de fatiguer le public par des volumes ſans bornes.

Peut eſtre trouveroit on auſſi certaines choſes plus importantes & que le Sieur Maimbourg meriteroit bien qu'on ne luy pardonnaſt pas. Par exemple, cette paſſion aveugle qu'il a de louer les Princes de Guyſe, François de Lorraine, & le Cardinal ſon frere. Il a une ſi grande envie qu'on les regarde comme des heros, qu'il s'inſcrit en faux contre tous les hiſtoriens & contre la notorieté publique, pour les juſtifier. Tout le monde ſçait & tout le monde avoüe que le Cardinal de Lorraine fut l'autheur de la condamnation du Prince de Condé qui fut condamné à perdre la teſte ſur un eſchafaut. On ne doute point que le Duc de Guyſe ſans qui il ne ſe faiſoit rien, n'euſt part à ce conſeil, quoy que peut eſtre il n'en fuſt pas le premier autheur.

Contre cette notorieté le Sieur Maimbourg prononce que Meſſieurs de Guyſe n'avoyent point de part à cela. Pour nous vanger de cette hardieſſe il ſe contredit groſſierement, car il avoüe que les Guyſes ſous François II. avoyent eu *un pouvoir abſolu*, & qu'ils diſpoſoyent de tout; il y a bien de l'apparence que l'on coupaſt la teſte à un Prince du ſang à la vue de toute la cour ſans que ceux qui eſtoyent maiſtres de cette cour euſſent part à cette grande action. Avec la meſme verité & la meſme bonne foy il avance que François II. n'avoit pas deſſein de faire executer l'arreſt prononcé contre le Prince de Condé, *ſe contentant de s'aſſurer de la perſonne du Prince, & d'avoir fait voir par cette condamnation qu'il avoit merité la mort.* Si quelques uns, dit-il, ont dit qu'on avoit deſſein d'executer l'arreſt, *C'eſt ſur une ſimple conjecture ſans aucune preuve.* C'eſt avoir bien renoncé à la pudeur que d'avancer de ſemblables faits, pendant que tout le monde ſçait que le bourreau accompagné de trente ou quarante autres eſtoit desja tout preſt pour

Liv. 2. l'an 1560.

pour faire cette execution à l'entrée des eſtats d'Orleans, avec celle de tous les grands du Royaume, proteſtants.

L'on pourroit aſſurement trouver beaucoup de choſes ſemblables dans cette hiſtoire dont-il ſeroit à propos d'avertir ceux qui ne veulent pas eſtre trompés. Mais nous les paſſons fort volontiers pour n'employer noſtre temps qu'à des affaires importantes. Nous ne ſçaurions pourtant luy paſſer ce qu'il avance avec tant de hardieſſe ſur la parole de Montluc noſtre grand & noſtre cruel perſecuteur. C'eſt que nos Huguenots *s'erigeoyent hautement en republiquains ne voulant plus recognoiſtre d'autorité Royale, & diſant avec une extreme inſolence qu'ils donneroyent des verges à cet enfant qui oſoit ſe dire leur Roy, & qu'ils luy feroyent apprendre un meſtier à gagner ſa vie.* C'eſt Montluc qui le dit, cela nous ſuffit pour prouver que cela n'eſt pas. Ce brutal & ce farouche lion pouſſoit la cruauté au dela de toute borne, il faloit qu'il dît quelque choſe pour excuſer ſa conduitte. Il ne trouve rien de plus preſt & de plus commode pour authoriſer ſes cruautés que de nous imputer mille extravagances criminelles. Par exemple eſt il rien de plus notoirement faux que ce qu'il dit que les miniſtres & les ſurveillants *avoyent des nerfs de bœuf qu'ils appelloyent des Johannots deſquels ils maltraittoyent & battoyent rudement les pauvres payſans s'ils n'alloyent à la preſche.* Le Sieur Maimbourg a trouvé cette impertinence trop groſſiere pour l'adopter. Si l'on en croit ce cruel, quand le Prince de Condé voulut ſurprendre Thoulouze dans ſa premiere guerre, il avoit eſté arreſté *par un Synode, que s'ils pouvoyent venir à bout de leur entrepriſe ils deſtruiroyent entierement la dicte ville, & prendroyent les ruines qui leur ſeroient neceſſaires afin d'aggrandir leur ville de Montauban plus qu'elle n'eſt.* C'eſt à peu prés comme ſi l'on accuſoit les Huguenots de vouloir raſer Paris, pour en porter les ruines à Charanton. Cet homme qui s'eſt melé d'eſcrire ſes actions & de ſe faire autheur ſur la fin de ſes jours, en beaucoup de lieux n'a pas le ſens commun & ne veut pas le laiſſer aux autres. Il veut faire des Huguenots des fous & des meſchants tels que luy meſme eſtoit, dans la veüe de juſtifier ſa conduitte à leur eſgard.

Livre 4.

Commentaires de Montluc Tom. 2. pag. 5.

Il ne reſte plus qu'un endroit ſur lequel je ſerois fort tenté de dire quelque choſe. C'eſt celuy où il parle de la ville de Mets & de la maniere dont le Calviniſme y eſt entré; il n'y a rien de plus malin dans tout cet ouvrage. Il rapporte que Gaſpard de Heu eſtant elevé à la dignité de Maiſtre Eſchevin de cette ville, ce *meſchant homme*, comme il l'appelle, eut intelligence avec les Princes Allemands; & con-

Livre 5.

ſpira contre la ville, la concluſion de cette pretendüe conſpiration, c'eſt que par les menées de ce Gaſpard de Heu il y eut une conference entre quelques deputés de la ville, & les Princes Allemands confederés. Dans cette conference il fut arreſté *Qu'on recevroit deſormais dans Mets un miniſtre qui auroit toute liberté de preſcher la doctrine laquelle il ſeroit permis à tout le monde d'embraſſer.* Ne voyla-t-il pas un horrible attentat à une ville libre imperiale & independante, d'avoir donné liberté de conſcience à ſes habitants? Cela ne meritoit il pas bien qu'il preparaſt les eſprits à lire la deſcouverte d'une laſche trahiſon, comme il fait & qu'il appelaſt celuy qui conduiſoit cette affaire, *un mechant homme*, & le traitté qui fuſt fait avec les proteſtants d'Allemagne *un infame traitté*? Mais ce n'eſt pas la ce qu'il y a de plus dangereux dans cette hiſtoire. Il rapporte que les habitants Catholiques Romains de la ville de Mets ſe pourvurent par devant l'Empereur Charles Quint, contre le traitté qui avoit eſté fait par les eſchevins de l'année precedente; & que par edit de l'Empereur le miniſtre fut chaſſé & tout exercice de la religion Reformée interdit, ce qui fut ponctuellement executé. C'eſt en cet eſtat que cette ville ſe trouvoit, dit il, quand le Roy Henri II. s'en empara l'an 1552. Il n'y avoit nul exercice de la Religion proteſtante; or il promit par la capitulation de laiſſer les choſes en l'eſtat où elles eſtoyent, par conſequent il ne s'engagea point à y tolerer le Calviniſme, qui dans ce temps la n'y eſtoit pas toleré. Les Roys ſes ſucceſſeurs n'ont continué de poſſeder Mets que ſous les meſmes conditions; d'où enfin il conclut que quand il plaira au Roy à preſent regnant, il pourra oſter toute liberté de religion & de conſcience aux Huguenots de Mets *ſans qu'ils s'en puiſſent plaindre raiſonnablement.* Je ne ſçay s'il y a rien de plus malin & en meſme temps de plus extravagant. L'an 1552. Henri II. prit poſſeſſion de Mets ſous certaines conditions pour luy & pour ſes ſucceſſeurs. Alors il n'y avoit en France aucune liberté de conſcience ni pour ceux de Mets ni pour aucune ville du Royaume; depuis ce temps-la, il a plu aux Roys ſucceſſeurs de Henri II. de donner des edits de pacification dans leſquels ont eſté compris tous les ſujets du Roy ſans exception des nouveaux ſujets. Ceux de Mets jouiſſent tout au moins du benefice de l'edit de Nantes qui a eſté fait prés de cinquante ans aprés la priſe de poſſeſſion de Henri II. y a-t-il quelque choſe qui les prive du benefice de l'edit general, pendant qu'il ſubſiſtera? Et y a-t-il une ombre de bon ſens à dire que parce que Henri II. prit la ville Mets dans un temps où les Calviniſtes n'y avoyent plus exercice

exercice de leur Religion, Henri IV. n'ait pu le leur accorder? Il faut avouer que ces Meſſieurs ſe jouent miſerablement des edits de nos Roys qui avoient eſté faits en noſtre faveur. Je me ſouviens d'avoir vu l'un de ces autheurs qui ont expliqué & renverſé l'edit de Nantes par leurs gloſes, qui dit ſur un article, où il eſt parlé *des pays de l'obeiſſance du Roy*, que le privilege accordé par l'article ne regarde que les *pays d'obeiſſance*, c'eſt à dire ſelon ſa gloſe, les pays conquis comme Mets, & non les pays de l'ancien domaine de nos Roys: ſelon cette gloſe c'eſt principalement pour Mets que les edits de pacification, & principalement celuy de Nantes, ont eſté faits. Voicy preſentement la carte bien changée: Mets n'eſt plus des pays de l'obeiſſance du Roy, & par conſequent ne peut avoir de part aux privileges de ces edits, il faut regarder cette ville en l'eſtat où elle eſtoit avant qu'on euſt accordé en France aucune liberté de conſcience: ſi l'on vouloit faire le factum de l'Egliſe de Mets & eſtaler tous les droits & les conceſſions particuliers de nos Roys en faveur des Huguenots on pourroit encore refuter plus fortement cette maligne concluſion priſe ſans forme & ſans authorité contre les Proteſtants de cette ville. Mais ce n'eſt pas la noſtre affaire; & c'eſt aſſés pour faire voir que le Sieur Maimbourg dans la veüe de nous nuire, foule aux pieds la reputation de ſon bon ſens auſſi bien que de ſa bonne foy.

Je m'imagine, Monſieur, qu'enfin vous me croyés au bout de mes eſcritures & vous de vos lectures, car voyla penſés vous, tout ce que j'avois à reſpondre au livre du P. Maimbourg. Vous ſerés donc bien trompé quand au premier ordinaire vous verrés de nouveaux cahiers, pour voſtre imprimeur, nous prendrons le Sieur Maimbourg par un coſté qu'il ne prevoyoit pas, & peut eſtre le mettrons nous en eſtat de ſe defendre, auſſi bien qu'il nous y a mis.

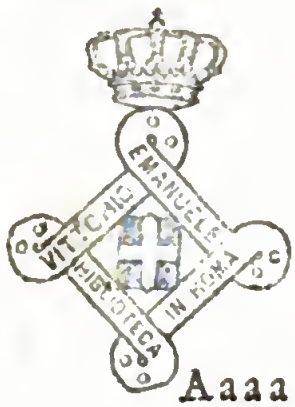

INDICE

Des Matieres pour la Premiere & pour la Seconde Partie.

A.

ABagarus Roy d'Edeſſe: fable de l'image que Jeſus Chriſt luy envoya. Pag. 26

Adrien IV. Pape, fils d'un payſan Anglois. 201

Ægydius Cantor chef des fanatiques de Flandres du temps du Cardinal d'Ailly. 117

Æthiopiens, leurs dogmes ſont fort differents de ceux de l'Egliſe Romaine. 97

Affectation ridicule du Sieur Maimbourg de dedier au Roy tous ſes ouvrages. 5

Alexande VI. Pape: ſes horribles inceſtes. 153

Alvare Pelage: la deſcription qu'il fait de la corruption de l'Egliſe Romaine. 152

Alvares, ſon Ambaſſade du prête Jehan au Pape Clement VII. n'eſt qu'une comedie. 96

Amaulry de Chartres & ſes reveries. 117

Ambaſſadeur de France s'oppoſe au mariage de Marie d'Ecoſſe avec Bothuel. 322,324

Amiral de Chaſtillon, ſa femme acheve de le reſoudre à prendre les armes. 527

Amiral de Chaſtillon, temerairement accuſé de laſcheté par le Sieur Maimbourg. 551

Andradius, ſon ſentiment ſur le ſalut des payens. 62

Anne de Bouleyn: horribles calomnies jettées contr'elle par Sanderus. 343

Annibal Codret Jeſuite, ſon ſentiment ſur l'excellence de ſa ſocieté. 64

Apologie que Marie Stuart fait faire en France pour ſon action, ſifflée de toute la cour. 326

Artabaſde Iconolatre revolté contre ſon beaufrere & ſon Empereur. 32

Athanaſe d'Alexandrie transformé en magicien dans la legende. 178

Attentats des Chaperons blancs contre la majeſté des Roys de France. 508

Audebert amy de Beze de la religion Romaine, ſa vertu & ſon ſcavoir, accuſé d'avoir eſté le bardache de Beze. 145

B.

BAlthaſar Gardien des Jacopins d'Anvers, grand fanatique. 107

Barbarie du Latin des Meſſels & des hymnes de l'Egliſe Romaine. 128

Baron

Baron des Adrets chaſſé par les Reformés à cauſe de ſes cruautés. 497

Baudouin ennemy de Calvin n'eſt pas digne de foy. 202

Beda & Quercu ſuppoſts de l'univerſité de

de Paris s'oppoſent au reſtabliſſement des belles lettres. 67
Begards fanatiques condamnés par Clement VII. leurs dogmes. 117
Beze accuſé de libertinage ſans preuve & ſans fondement. 139
Beze : une epigramme ſur quoy on le calomme rapportée & juſtifiée. 142
- - *Equivoque du mot* amplector *dans cette Epigramme.* 142
Bible eſt tournee en Francois par ordre de Henri VIII. 343
Bobigny tue le Marechal de St. André & pourquoy. 487
Bonner Eveſque de Londres, ſa politique & ſa conduitte ſous Edouard VI. Roy d'Angleterre. 367
- - *Sa cruauté & ſes horribles perſecutions contre les Reformés ſous Marie.* 379
- - *Son impudence ſous Eliſabet.* 382
Brantoſme creature de la Maiſon de Guyſe. 425
- - *Eſt un Hiſtorien infidele.* 415
Buchanan deſtiné à la mort ſous Jaques V. Roy d'Ecoſſe eſchape. 299
Bulle Sabbathine impertinente 113

C.

CAbrieres & Merindol : excellent teſmoignage rendu aux habitants de ces lieux. 466
Calomnie jettée contre les Reformés au ſujet de leurs aſſemblées nocturnes 410
Calvin : n'eſt pas le premier Reformateur. 200
Calvin, ſa naiſſance, ſa famille. 201
Calvin : excuſable s'il a eſcrit avec beaucoup de chaleur. 204
Calvin : n'a pas eſté banni de Geneve pour ſon humeur altiere. 206
Calvin loué par Eſtienne Paſquier. 209
Calvin : ſon inſtitution, livre excellent. 210
Calvin, ſon eſprit fin & delicat. 220
Calvin n'a pas eſté ſuperlapſaire. 244
Calviniſme n'a pas eſté cauſe de la priſe d'armes au Pays-bas. 394
Calviniſtes ne ſont point oppoſés à l'Egliſe Anglicane. 364
Campanella Secretaire du Pape Jule III. conſeille de rompre le concile de Trente afin que les grammairiens n'euſſent pas lieu d'y pouvoir parler. 214
Canonizations des ſaints imitées des Payens. 265
Caracteres d'un bon Juge qui condamne un criminel à la mort, ne ſe rencontrent point dans ceux qui ont jugé les Reformés. 188
Cardinal de Lorraine, Eſpagnol d'inclination. 462
Cardinal de Tournon : petite farce qu'il fait devant Francois I. laquelle le Sieur Maimbourg admire. 468
Cardinal de Lorraine ſe fait ſolliciter aſſis & couvert par le Roy de Navarre debout & decouvert. 445
Cardinal Campegge avoüe que les Prêtres ſont tous concubinaires & les excuſe. 54
Cardinal de Lorraine : ſe fait honneur d'une penſée au ſujet de la corruption du Clergé, qui n'eſt pas de luy. 65
Cardinal de Lorraine ſe fait porteur des ac-

accuſations contre les Reformez au ſujet des feſtes nocturnes dont on les accuſoit. 186
Careſme conſervé en Angleterre uniquement pour la police. 365
Catherine de Medicis conjure contre ſon fils Henri III. 462
Catherine Howard cinquieſme femme de Henri VIII. convaincue d'adultere & decapitée. 351
Cayer Miniſtre apoſtat eſtoit ſorcier. 152
Ceremonies ſur leſquelles on diſpute en Angleterre ſont indifferentes. 252
Ceremonies: nous avons retenu celles qui ſont eſſentielles à la Religion. 253
Ceremonies Romaines viennent du Paganiſme non du Judaiſme. 265
Chancelier d'Angleterre met la main à la geeſne pour torturer une Demoiſelle reformée. 352
Chancelier de l'Hôpital; eſtoit de la conjuration d'Amboyſe. 482
Chanſons ſpirituelles dans l'Egliſe Romaine ſur des chants infames. 128
Charles IX. ſa mort extraordinaire. 196
Charles IX. maltraitte ſa mere Catherine de Medicis. 418
Charles IX. exemple notable de ſa ferocité. 421
Charles IX. ſa profonde diſſimulation avant la journée de la St. Berthelemy. 457
Clement Romain: ſon Epiſtre aux Corinthiens au ſujet du ſchiſme qui continuoit dans cette Egliſe. 90
Colloque de Poiſſy; reflexions ſur la maniere dont le Sieur Maimbourg le rapporte. 551
Comte de Mourray, ſon Apologie. 320
Conception immaculée de la Vierge fait un grand ſchiſme dans l'Egliſe Romaine. 99, 100
Condé, il eſt fatal aux Princes de renom d'eſtre calomniés pour avoir eſté ennemis des tyrans. 535
Confeſſion de foy dreſſée en Angleterre ſous Edouard VI. 371
Conformité entre la naiſſance de l'Egliſe Chreſtienne & celle de noſtre reformation. 93
Conjuration horrible des Preſtres de Geneve pour empoyſonner tous les Proteſtants. 294
Conneſtable de Montmorency ſollicite François I. à faire mourir ſa ſœur Reine de Navarre. 425
Conſtantin le Grand mit la ville de Conſtantinople ſous la protection de la Vierge: fable. 24
Contradictions du Sieur Maimbourg au ſujet de ceux de Cabrieres & de Merindol. 460
Controverſe ſur le jour de la celebration de la Paſque. 90
Controverſe ſur la validité du bapteſme des heretiques. 91
Controverſe ſur la matiere de auxiliis dans l'Egliſe Romaine des le temps de Clement VIII. & de Paul V. 100
Controverſes dans l'Egliſe Romaine ſont les meſmes que celles qui ſont agitées entre les Reformés. 102
Controverſe ſur la puiſſance des Eveſques; eſt la meſme dans l'Egliſe Romaine qu'entre les Proteſtants Anglois. 102
Controverſes dans l'Egliſe Romaine au ſujet

ſujet de la morale ſont capitales. 104
Controverſe capitale dans l'Egliſe Romaine au ſujet de la puiſſance du Pape. 105
Cophthes & Abyſſins ne ſont qu'un corps de Religion. 98
Coppin, Quintin, & Bertrand chefs de la ſecte des Libertins ont eſté Papiſtes. 107
Cordeliers, leurs demêlés fanatiques ſur le capuchon, ſur le petit froc, ſur les greniers, ſur les caves & ſur la proprieté de ce qui ſe conſume dans leurs maiſons. 114, 115
Corneille de Muys Eveſque de Bitonte, ſon jugement ſur la Theologie Scholaſtique. 216
Cour de Rome, ſa politique toute humaine permet toutes opinions pourvu qu'on luy rende hommage. 95
Cruauté extraordinaire commiſe dans la Province de Suffolk. 381
Cruautés horribles exercées ſur divers Martyrs de noſtre reformation. 140

D.

DAngereux de nourrir une nation dans l'exercice perpetuel des guerres eſtrangeres. 520
D'Aviano fameux impoſteur d'aujourd'huy. 114
David : memoires de l'Avocat David pour mettre les Guyſes ſur le throne. 544
David Beton Cardinal de Saint André, grand perſecuteur en Ecoſſe. 294
- - Sa fourbe pour ſe rendre maiſtre du Royaume d'Ecoſſe. 300
- - Meurt aſſaſſiné avec un jugement de Dieu viſible. 301
Decadence de l'Empire compoſée par le Sr. Maimbourg à quel but. 40
Demochares inquiſiteur, ſon vray nom, ſes pourſuittes, ſes calomnies contre les Reformés. 186
Dieu : toutes les fauſſes idées de la Divinité ne conduiſent pas à l'Atheiſme. 247
Dieux : treize Divinités eſtablies par les Payens ſur les bleds, trois ſur la porte de la maiſon. 267
Diſpute ſur les matieres de la Religion du temps d'Eliſabeth Reyne d'Angleterre avant que de reſtablir la reformation. 384
Diviſions que l'on nous objecte, ſont inſeparables de l'Egliſe. 86
Diviſions qui ont regné dans la primitive Egliſe. 90
Droit canon avoüe qu'on ſe peut marier malgré les vœux. 82
Droit general de tous les hommes de prendre connoiſſance des affaires de la Religion. 278
Duc d'Albe & ſes horribles cruautés 400
Duc de Sommerſet fait Protecteur d'Angleterre, eſt l'autheur de la Reformation de ce Royaume. 360
Duc de Sommerſet tombé, & eſt enfin decapité. 368, 371
Ducheſſe d'York. Hiſtoire de ſa declaration dont le Papiſme ſe fait honneur. 389

E.

EDouard VI. ſes grands dons ; teſmoignage de Cardan. 369, 372
Egliſe Romaine Pelagienne dans le temps de la Reformation. 61
Eliſabeth Reyne d'Angleterre, ſa grande debonnaireté. 382
Empereurs Grecs : acheverent de perdre l'Empire d'Occident quand ils eurent eſtabli le ſervice des images. 31
Epigramme de Beze ſur Candida rapporté & juſtifié. 142
Equivoque ſur le mot amplector, ſur quoy on fonde l'accuſation de ſodomie contre Beze. 144
Eraſme ſuſpect d'hereſie à cauſe de ſon ſçavoir. 215
Eraſme, ſon jugement ſur la Theologie Scholaſtique. 215
Eſtat des eſcoles Romaines du temps de Calvin. 213
Evangile Eternel; la doctrine & les viſions profanes qu'il contenoit. 113
Eveſque de Conſtance : donne charge à Zuingle de preſcher contre les Indulgences. 56
Eveſque de cour : produit pluſieurs chanſons ſpirituelles ſur des airs laſcifs. 129
Eveſques : leur corruption du temps de François I. 122
Eveſques Papiſtes diſſimulateurs ſous Henri VIII. & Edouard VI. 370, 347
Eveſques Papiſtes font de plus grands efforts pour s'oppoſer à la reformation ſous Eliſabeth qu'ils n'avoyent fait ſous Henri & ſous Edouard. 385
Excés des anciens ſur leſquels mal à propos on veut fonder des dogmes. 80

F.

FArel ; l'action hardie qu'il fit à Montbeliard. 286
Farel a le premier preſché la reformation en France. 404
Fauſſeté du tiltre du Livre du Sieur Maimbourg. 2
Felix Comte Allemand ; la maniere dont il mourut. 196
Flagellants & Turlupins ; fanatiques, leurs dogmes. 115
Florimond de Remond, autheur duquel le Sieur Maimbourg puiſe ſans jugement & ſans ſincerité. 76
Florimond de Remond ignorant & mal-habile. 126
Francois de Harlay Archeveſque de Rouen condamne la Theologie Scholaſtique. 217
Francois I. corruption de ſa cour ; deſcription de cette corruption. 121
Francois Dauphin de France empoyſonné par Catherine de Medicis. 419
Francois II. perſuadé à poignarder luy meſme le Roy de Navarre. 444
Francois d'Aſſiſe, ſes extravagances, predit que l'Antechriſt devoit ſortir de ſa ſecte. 53
Freres de la Roſecroix, fanatiques de l'Egliſe Romaine, leur fondateur & leur origine : le Livre intitulé Fama. 108
Fourbe pour faire revivre la devotion des reliques à Geneve. 281

Gar-

G.

GArdiner Eveſque Papiſte Anglois; ſa mort deſtituée de conſolation. 379

Geneve: adultere y eſt puni de mort. 138

George Buchanan: faux que Marie Stuart luy ait ſauvé la vie. 299

George heretique Arrien canoniſé & adoré dans l'Egliſe Romaine. 178

Godeau Eveſque de Grace a extremement paraphraſé les Pſeaumes. 131

Granvelle Eveſque d'Arras ſon caractere. 397

Gregoire de Nazianze, fait des miracles aprés ſa mort pour les images & n'en avoit jamais fait durant ſa vie pour Jeſus Chriſt. 23

Guillaume Poſtel, ſes infames reſveries, a cru que les femmes ſeroyent ſauvées par ſa grand Mere Jehanne; a eſté Jeſuite; eſt mort paiſible à Paris. 63, 64

Guillaume Briſſonnet Eveſque de Meaux; a deſſein de travailler à la Reformation. 65

Guinard martyr Docteur parricide des Jeſuites. 177

Guyſes: mort tragique des deux Freres. 197

H.

HAbitants des pays bas tous condamnés à la mort par un ſeul arreſt. 399

Harding Papiſte Anglois, fait l'Apologie de Jehan de la Caſe qui avoit eſcrit les louanges de la Sodomie. 148

Henri II. & Henri III. perſecuteurs periſſent d'une fin tragique. 197

Henri III. ſa molleſſe effroyable. 544

- - eſt perfide & parjure de profeſſion. 546

Henri IV. conſeille au Duc d'Alencon d'eſtouffer ſa mere Catherine de Medicis. 419

Henri VIII. Roy d'Angleterre eſt un des prodiges de l'Hiſtoire. 358

Henri VIII. en ſecouant le joug du Pape ruine les monaſteres. 341

Henri VIII. veut faire mourir ſa fille Marie. 375

Heros & Heroines du Sieur Maimbourg ſujets à avoir de grands defauts. 35

Hilarion Hermite; ſa vie eſcrite par St. Jeroſme toute pleine de fables. 110

Hippocentaure que St. Antoine trouve dans le deſert. 110

Hiſtoire des guerres des Armagnacs & des Bourguignons ſous Charles VI. 505

Hiſtoire ridicule d'un miracle fait ſur Jehan de Damas en faveur des images. 20

Hiſtoire d'une fauſſeté evidente donnée pour vraye par le Sieur Maimbourg en faveur des images. 24

Hiſtoire des Jugements de Dieu ſur les hommes au ſujet des images peu judicieuſement appliquées. 28

Hiſtoire des entrepriſes des Jeſuites contre les Eveſques & contre l'Epiſcopat. 103

Hiſtoriens Grecs fabuleux & calomniateurs. 35, & 36

Hiſtoriens des demelés des Iconolatres & des Iconoclaſtes ſont tous Iconolatres. 36

Huguenot, veritable origine de ce nom. 425

Huguenots Juſtifiés par leurs propres ennemis de l'accuſation de faire des aſſemblées nocturnes pour commettre des abominations. 187

I.

Jaques Fabri d'Eſtaples, ſes mœurs, ſa doctrine, ſon ſçavoir, & ſa mort admirable. 70

Jaques V. Roy d'Ecoſſe ennemy des Reformés meurt en 1542. 300

Jaques Hamilton Comte d'Aran, ſon caractere; eſt fait Vice-roy d'Irlande. ibid.

-- *Fait abdication de ſa dignité.* 301

Jehan Crannequin perſecuteur meurt enragé. 73

Jehan de la Caſe Archeveſque de Benevent eſcrit en faveur de la Sodomie. 148

Jehan de Parme autheur de l'Evangile Eternel. 113

Jehan Garnet parricide & martyr. 177

Jehan Hus, grands teſmoignages qu'on luy rend. 157

-- *A cru la Tranſſubſtantiation.* 175

-- *Ne laiſſe pas d'eſtre Martyr de la verité contre l'Egliſe Romaine.* ibid.

Jehan Olivi Cordelier fanatique, ſon Commentaire ſur l'Apocalypſe. 114

Jehan Theophile fanatique ſorti de l'Egliſe Romaine. 106

Jehan XXII. Pape, autheur de la bulle ſabbathine en faveur des ames. 113

-- *Fils d'un ſavetier de Cahors.* 201

St. Jeroſme dans le deſert brule de concupiſcence. 78

-- *Eſt naturellement declamateur.* 79

-- *Ses excés pour deſtourner du mariage.* ibid.

-- *Ses louanges outrées de la virginité.* 80

-- *Avoüe que les Religieuſes ſe peuvent marier.* 81

-- *Sa viſion où il fut fouetté devant le throne de Jeſus Chriſt pour avoir lu Ciceron.* 112

-- *Bilieux & emporté.* 203

Jeroſme de Prague; illuſtre teſmoignage que luy rend Pogge Florentin. 157

Jeſuites ne veulent pas eſtre appellés moynes. 47

-- *On les appelloit les peres* tales quales, *& pourquoy?* 48

-- *Accuſés d'impuretés par les Janſeniſtes & par Jarrige.* 154

-- *Ont des Martyrs d'un caractere fort ſingulier.* 176

-- *N'ont pas de Martyrs aux Indes, & pourquoy?* 179

-- *Permettent l'Idolatrie aux nouveaux Chreſtiens.* ibid.

Ignace Loyola: Hiſtoire de ſa converſion à la vie monaſtique. 50

Ignace Loyola: ſon nom plus redouté par les demons que celuy de Jeſus Chriſt. 64

Ignorance des Eccleſiaſtiques avant la reformation. 67

Ignorance eſt favorable à l'Egliſe Romaine & à ſes dogmes. 68

Il n'eſt pas d'un eſcrivain judicieux de donner dans les prodiges eſt dans les miracles. 16.

Images ostées à Zurich par authorité du magistrat. 275
Impudicité des Prestres prouvée par les centum gravamina. 71
Impuretés des Ecclesiastiques de l'Eglise Romaine. 54, 55
Incendie de la maison des douze docteurs à Constantinople faussement imputée à Leon Isaurien. 24
Incestes authorisés dans l'Eglise Romaine. 77
Indulgences preschées en Suisse par Samson Cordelier. 56
Infidelités perpetuelles du parti Papiste. 541
Interest que les Reformés ont à refuter l'Histoire du Calvinisme du Sieur Maimbourg. 4
Jules III. fait son Bardache Cardinal. 201

L.

LE *Laboureur, ses embarras quand il veut justifier Marie Reyne d'Ecosse.* 327
Ligue projettée des le temps du Concile de Trente. 542
Luther & Calvin ont eu un temperament de feu qui leur a esté tres utile. 204
-- *N'ont point ruiné la liberté.* 226

M.

MAgistrats *ont droit de cognoistre des choses de la religion.* 277
Maillard Sorboniste inquisiteur, ses vices. 182
Maimbourg: le Sieur Maimbourg quel a esté son but dans l'Histoire du Calvinisme. 2
-- *Son caractere d'homme vain & plein de luy mesme.* 5
-- *Se compare à Tite Live.* 6
-- *Est declamateur & comedien.* 7
-- *Il damne tous ceux qui lisent la version de port Royal.* ibid.
-- *Il fait le Roland de theatre en ses Sermons.* 8
-- *Il a des profanations.* ibid.
-- *Accuse d'une maniere atroce ceux de port Royal.* ibid.
-- *Apporte des preuves extravagantes que les escrivains de port Royal ne croyent pas la transsubstantiation.* 11
-- *Le succès de ses livres de controverses.* 12
-- *Juge que la controverse des images est peu importante.* 13
-- *Son Histoire des Iconoclastes ecrite sans jugement & sans bonne foy.* 14
-- *Excés dans lesquels il tombe dans cette histoire.* ibid.
-- *Fautes de jugement dans ses histoires.* 12, 66
-- *Ses flatteries sans jugement.* 38 & 42
-- *Ses horribles emportements contre Beze.* 133
-- *Se vante faussement de sincerité & & de moderation.* 136
-- *Garde plus de mesures à l'égard de Calvin que de Beze, pourquoy.* 133
-- *Son style passionné & amoureux, trop pour un moyne.* 312
-- *Est ignorant dans l'antiquité.* 172

- - Eſt obligé d'abandonner comme des calomniateurs les plus honneſtes gens de ſon egliſe. 200
- - Eſt ignorant dans les matieres de Theologie. 235
- - Son ſtyle point exact. 163
- - Il loue Francois II. comme un Prince de grande eſperance contre la foy de tous les hiſtoriens. 482
Mantuan teſmoin de la corruption de l'Egliſe Romaine. 153
Marcionites : eſt faux qu'ils courusſent en foule au martyre. 171
Marguerite de Valois ſœur de Francois I. fait tourner ſes heures en Francois. 69
- - La conſideration qu'elle a pour Jaques Fabry, ce qu'elle fit à la mort de ce Jaques Fabry. 71
Mariage des Religieuſes juſtifié. 78
Marie de Lorraine vefve du Roy Jaques V. d'Ecoſſe, d'un naturel doux & moderé eſt gaſtée par les Guyſes ſes oncles. 302
- - Termine la guerre avec les Reformés d'Ecoſſe ſans effuſion de ſang. 305
- - Ne tient rien de ce qu'elle avoit promis. ibid.
- - Rompt entierement avec les Reformés. 306
- - Elle meurt & la reformation s'acheve en Ecoſſe aprés ſa mort. 306
Marie Stuart vefve de Francois II. devient amoureuſe du Marechal d'Amville. 312
- - Ses avantures avec Chaſtelart 313
- - Elle maltraitte ſouverainement ſon Mari Henri Stuart. 315
- - Elle fait enterrer David Rizio ſon favori auprés de ſon Pere. 315
- - L'Apologie qu'on fait pour elle, en France eſt tournée en ridicule. 326
- - Trahiſon contre ſon Mary effroyable qui paroiſt en ſes lettres a Bothuel. 329
- - Elle eſt priſe & miſe en priſon par les Ecoſſois; on opine à la mort contre elle. 334
- - Elle eſt viſiblement pourſuivie par la vangeance du ciel. 335
Marie Reyne d'Angleterre eſt miſe ſur le throne par les Proteſtants. 373
- - Elle ſe ſoumet à ſon Pere pour rejetter la religion du Pape. 376
- - S'oppoſe à la reformation ſous Edouard. 360
Maronites du mont Liban, unis avec l'egliſe Romaine, ſont fort differents d'elle. 98
Marot : ſon Apologie. 121
- - N'eſt point celebre parmi nous. 122
- - N'a point eu le fouet à Geneve. 124
- - Elevé dans la cour tres corrompue de Francois I. 121
- - N'a point fait deux fautes des le premier vers de ſa verſion des Pſeaumes. 126
Marechal de Coſſé: un horrible blaſpheme de luy. 414
Martyr : ſon ſcavoir & ſon eſprit. 76
- - Ce que l'on fit à ſa femme. 76
- - N'a point eſté chancelant & changeant ſur la matiere de l'Euchariſtie. 82
- - Sa naiſſance, ſes dignités dans l'Egliſe Romaine, ſes bonnes mœurs. ibid.
- - Eſt appellé à Zurich & ſort de Straſbourg

bourg avec honneur. 84
- - *Eſt aimé par des Cardinaux.* 84
- - *N'eſt point Apoſtat.* 75
Martyr Florentin, ſouſtient une diſpute à Oxford contre le parti Papiſte. 367
Martyr canoniſé & adoré ſe trouve avoir eſté un yvrogne tué dans le vin. 178
Martyrs: leur grand nombre eſt une preuve qu'ils ſouffrent pour la verité. 167
- - *Vray ſens de ce nom, ce n'eſt pas la peine mais la cauſe de la mort qui fait le martyre.* 170
- - *Conſtance des Martyrs eſt une autre preuve qu'ils ſouffrent pour la verité.* 167
- - *Pourquoy nous mettons entre nos Martyrs des gens qui ne conviennent pas en tout avec nous.* 175, 176
Martyrs parricides & traiſtres en Angleterre. 178
Martyrs Anglois de la facon de Sanderus. 387
Maſſacre de la St. Barthelemy: non ſeulement il y avoit de la fureur mais de l'imprudence. 538
Maximilien d'Auſtriche arreſté priſonnier par les Flamends ſujets de ſes enfants. 385
Melchior Canus ſon jugement touchant les legendes. 17
Menagements ridicules du Sieur Maimbourg dans ſon hiſtoire de la decadence de l'Empire. 37
Merite: la plus excellente creature ne ſcauroit meriter du createur. 228
Meſſe abolie à Zurich aprés une longue deliberation. 276
Miracle faux d'une image de N. S. Jeſus Chriſt crucifiée par les Juifs. 20
Miracle ridicule: le Saint Eſprit ſe fait porteur de meſſages. 21
Miracle ridicule d'un embraſement eſteint par un morceau de papier. 22
Miracles faux & ridicules authoriſés & receues par le Sieur Maimbourg. 19
Moynes de cour: quel eſt leur caractere. 39
Moynes mariés, dans St. Athanaſe. 78
Moynes perſecuteurs; leurs blaſphemes. 143
Molina & Moliniſtes pelagiens. 61, 62
Moliniſtes de meſme ſentiment ſur la grace que les Arminiens. 101
Monnoye battue ſous le nom de Louis XIII. imputée au Prince de Condé. 448
Morale des anciens tres ſevere. 171
Morel Cordelier Apoſtat, ſa mort terrible. 74
Mort funeſte de pluſieurs autres perſecuteurs. 73, 194, 195
Mort malheureuſe du Baron d'Oppede, perſecuteur des Vaudois. 194
Myſteres ridicules cachés ſous les Ceremonies de l'Egliſe Romaine. 257

N.

Nicolas Rapin grand prevoſt de France fait l'eloge de Beze. 147
Nicephore Calliſte, hiſtorien fabuleux. 25

P.

Papes mortifiés par le Sieur Maimbourg. 40

Papiſtes

Papiſtes prenent les armes contre Henri VIII. 346
-- *Veulent oſter la Bible au peuple en Angleterre ſous Henri VIII.* 350
-- *Abbattent eux meſmes leurs images pour en charger les Reformez.* 495
Paris: l'Egliſe Reformée y prend forme d'Egliſe ſous Henri II. 408
Partiſans d'Eſpagne dans le Conſeil de France. 462
Patrice Hamilton porte la reformation en Ecoſſe: Martyr. 298
Paul Hermite; ſa vie fabuleuſe eſcrite par St. Jeroſme. 110
Payens n'ont point adoré les ſtatues comme des Dieux. 268
Pays Bas Reformez font tout leur poſſible pour ne pas ſortir de deſſous la domination du Roy d'Eſpagne. 401
Perfidie attentee & commiſe dans le proces du conſeiller Fumée. 187
Perſecuteurs de l'Egliſe ſcelerats. 182
Perſecuteurs Anglois veulent faire mourir Anne Parr femme d'Henri VIII. 454
Perthe ville d'Ecoſſe où les Reformez commencent à ſe rendre maiſtres. 304
Petrarque, autre teſmoin de la corruption de l'Egliſe Romaine. 193
-- *Soupſconné de magie à cauſe d'un Virgile qu'on luy trouve en main.* 213
Philippe II. veut faire deterrer les os de ſon pere pour les bruler. 334
Philippe II. Roy d'Eſpagne; ſa mort malheureuſe. 147
Pierre Damien Cardinal d'Oſtie, ſon livre intitulé Gomorrhæi, *contre la corruption de l'Egliſe Romaine.* 152
Pierre de la Baulme dernier Eveſque de Geneve ravit une fille. 283
Pierre ponce adorée à Geneve comme le cerveau de St. Pierre. 284
Placarts de Paris: il eſt faux qu'il y euſt rien contre le Roy. 405
Poeſie Rimée & vers Leonins. 213
Politique du Sieur Maimbourg qui le fait changer de ſentimens. 40
Portrait peu judicieux que le Sr. Maimbourg fait de Luitprand Roy des Lombards & de l'Imperatrice Irene. 27
Prejugé favorable à noſtre reformation pris de la multitude des ſectes qui ſont ſorties du milieu de nous. 92
Preſtre d'aupres d'Orleans fait revenir une ame de purgatoire pour accuſer les Huguenots. 185
Preſtres Irlandois à la teſte des armées. 58
Princes eſtrangers, n'ont pas eu tort de ſecourir les Reformez de France dans l'oppreſſion. 514, 536
Proteſtants n'ont pas eſté aggreſſeurs. 528
-- *Conviennent tous dans les ceremonies eſſentielles.* 99
Pſeaumes imprimes avec privilege & approbation du conſeil d'Eſpagne. 130
Pſeautier Grec & Latin, tres corrompus & differents de l'Hebreu. 131

Q.

Questions facetieuſes pour exercer les eſtudiants. 215
Queſtions horribles qui ſe font dans les Confeſſionaux. 150, 151
Queſtions impies, vaines & ridicules des eſcoles. 211
Queſtions quodlibetiques des Theologiens de l'Egliſe Romaine. 210

R.

Railleries pueriles de Florimond de Remond ſur les Pſeaumes. 130
Reformation ; ſon eſprit oppoſé à celuy du fanatiſme. 109
Reformez : ſoupçonnés d'hereſie à cauſe de leur bonne vie. 182
- - *Surpris priants Dieu ſont traittés comme des ſorciers.* 408
Religieuſes : du temps de St. Jeroſme eſtoient libres & meſme Libertines. 81
Religion, a eſté reformée par les ſouverains en Angleterre. 386
- - *des payſants Papiſtes ſeche comme celle des Huguenots.* 254
Reſponſe bruſque & notable des Huguenots de Languedoc à Catherine de Medicis. 549
Reſſources admirables des Reformez aprés le maſſacre de la St. Berthelemy. 538
Revolte des Papiſtes ſous Edouard VI. 366
Rochelle : ſiege memorable de cette ville. 538
Roman qui ſe fit pour Marie d'Ecoſſe afin de la juſtifier de l'aſſaſſin de ſon mary. 320
Roy de Navarre n'avoit que 140. *mille livres de rente.* 523
Roys d'Angleterre ne ſont pas en la place où eſtoit le Pape. 340
Roys ſont obligés de tenir à leurs peuples ce qu'ils ont promis. 534

S.

Saint Auguſtin n'a jamais eſtudié dans les eſcoles des Chreſtiens. 218
Saint Cyprien : parle de vierges conſacrées à Jeſus Chriſt qui dormoient avec des hommes au ſceu & au veu du public. 78
- - *Mort en ſchiſme avec Eſtienne Evêque de Rome.* 176
Sainte Marthe : l'eloge qu'il a fait d'Audebert qu'on accuſe d'avoir eſté bardache de Beze. 145
Sanchés : ſon livre de Matrimonio ; horribles impuretés qui y ſont. 150
Sanderus : fauſſeté dans ce qu'il dit du ſerment de primauté. 387
- - *Violent calomniateur.* 83
- - *Son Hiſtoire du ſchiſme d'Angleterre un infame & ſcandaleux Roman.* 336
Sannazar teſmoin de la corruption de l'Egliſe Romaine. 153
Satyre vu par St. Anthoine dans le deſert. 111
Schiſme de Novatus & de Novatien. 91
- - *Des Donatiſtes.* ibid.
Scholaſtiques errent ſans juſteſſe ; ne ſont poin-

point Theologiens d'hypotheſe. 236
Science des langues fatale à l'Egliſe Romaine. 68
Scot a enſeigné la predeſtination abſoluë. 248
Sentiments des Catholiques Romains ſur l'Hiſtoire du Calviniſme. 1
Siffleurs de la ville de Poitiers, leurs abominations. 184
Silence affecté du Sieur Maimbourg au ſujet du Prince de Condé d'aujourd'huy. 45
Sixte V. Pape ſouhaitoit coucher avec Eliſabeth. 153
-- *Envie à cette Reyne le plaiſir d'avoir fait ſauter une teſte couronnée.* 153
-- *Eſtranglé par le Diable.* 73
Sixte V. loue l'aſſaſſinat de Henri III. commis par Clement. 177
Sociniens, leur Theologie conduit à l'Atheiſme. 246
Sorbonne: ſes efforts pour empeſcher la renaiſſance des belles lettres. 67
Sorbonne: ſon decret contre Eraſme au ſujet de la lecture de l'Ecriture ſainte. 69
Sorbonne: deux Docteurs de Sorbonne approuvent la verſion des Pſeaumes de Marot. 127
Source ridicule d'où le Sieur Maimbourg fait naiſtre la haine des Empereurs Iconoclaſtes contre les images. 18
Stapleton loue les commentaires de Calvin. 208
Stile injurieux en uſage du temps de Calvin. 205
Strada avoue que Marot a tourné les Pſeaumes pour les Papiſtes. 132
Sujets peuvent en certaines occaſions ſe pourvoir contre les violences du gouvernement. 515
Superlapſaires; leur Theologie ne conduit pas à l'Atheiſme. 244
Synode National des Reformés tenu ſous Henri II. au milieu des plus grandes perſecutions. 409

T.

TAvanes: Marechal de Tavanes, ſa cruauté. 429
-- *Son inſolence au ſujet d'Eliſabeth Reyne d'Angleterre.* 430
Thammerus Docteur Papiſte, ſon ſentiment ſur le ſalut des payens. 62
Theologie Myſtique, ſes monſtrueuſes expreſſions. 118
Thereſe: Marie Thereſe ſainte Eſpagnolle, ſes viſions ridicules. 112
Thomas Crammer: grand amour que Henri VIII. avoit pour luy. 352, 353
-- *Sa chute, ſa repentance & ſon martyre.* 380
Thomas Cromwel ſecretaire de Henri VIII. autheur de la Reformation, eut la teſte tranchée. 348
Thomas Morus & Fisher ne moururent pas pour avoir refuſé le ſerment de ſuprematie. 340
Thomiſtes nouveaux ſont ſuperlapſaires. 248
Touſſaint Hamard gardien des Cordeliers d'Iſſondun, engroſſe une religieuſe. 183
Tremblements de terre extraordinaires ſous le jeune Theodoſe. 29
Triumvirat delibere de jetter Catherine de Medicis dans l'eau. 417

Victor

Digitized by Google

V. mencea à preſcher en Allemagne. 337

Victor Pape excommunie toutes les Egliſes d'Aſie.

Vierge: la ſainte Vierge fait tomber un chaſtiment exemplaire ſur un homme qui avoit violé ſes images. 20

Vies des moynes toutes pleines de fanatiſme. 109

Ville de Nicée delivrée des mains des Sarrazins par les Saints. 14

Violences commiſes à Perthe en Ecoſſe deſapprouvees par les nobles 304

Union & unité de l'Egliſe Romaine ne conſiſte que dans l'adherence au Pape. 96

W.

Wicleſiſtes en grand nombre en Angleterre quand Luther com-

Z.

Zaga Zabo Ambaſſadeur du Roy d'Ethiopie en Portugal n'a point ordre d'aller rendre hommage au Pape. 98

Zuingle ne fut jamais ſoldat. 55

- *A preſché devant Luther.* 56

- *Sa mort: miracle arrivé en ſon corps.* 58

- *N'a point eſté Pelagien; ſon ſentiment particulier au ſujet du ſalut des Payens.* 59

Zuingle & Calvin ne ſont differents en aucune choſe eſſentielle. 85

On a eſté moins exact dans cet Indice, parce que dans l'Indice des tiltres des Chapitres on trouvera preſque un Indice de toutes les matieres.

Fin de la premiere Partie.

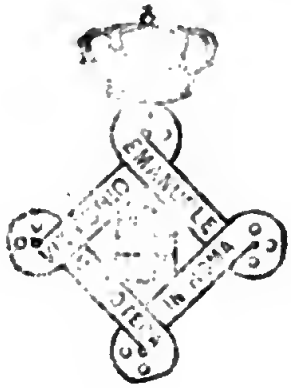

BIBLIOTECA MUSICALE
ROMA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google